This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Educ P 220.1 Bd. Feb. 1895.

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER,

OF BOSTON,

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER,

(Class of 1817),

19 Feb. — 9 Jul. 1894.

# REVUE INTERNATIONALE

DE

# L'ENSEIGNEMENT

---

TOME VINGT-SEPTIÈME

PARIS

TYPOGRAPHIE CHAMEROT ET RENOUARD

19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19

# REVUE INTERNATIONALE

DE

# L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur


COMITÉ DE RÉDACTION

**M. BERTHELOT**, Membre de l'Institut, Sénateur, Président de la Société.

**M. E. LAVISSE**, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

**M. L. PETIT DE JULLEVILLE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

**M. ARMAND COLIN**, éditeur.

**M. G. BOISSIER**, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

**M. BOUTMY**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

**M. BRÉAL**, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

**M. BUFNOIR**, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. DASTRE**, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

**M. FERNET**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. GAZIER**, Maître de Conférences à Faculté des Lettres de Paris.

**M. P. JANET**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. LÉON LEFORT**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

**M. LYON-CAEN**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

**M. MARION**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. MONOD**, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

**M. MOREL**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. PASTEUR**, de l'Académie française.

**M. CH. SEIGNOBOS**, Maître de conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. TAINE**, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

**M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.**



TOME VINGT-SEPTIÈME

**Janvier à Juin 1894**

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

~~VIII. 187~~
177 33/2 Educ. P. 220.1
1894, Feb. 19 – Jun. 9.
[illegible]

Quatorzième année. — N° 1. 15 Janvier 1894

LIBRARY

# REVUE INTERNATIONALE
DE
# L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

**M. BERTHELOT**, Membre de l'Institut, Sénateur, Président de la Société.

**M. E. LAVISSE**, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

**M. L. PETIT DE JULLEVILLE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

**M. ARMAND COLIN**, éditeur.

**M. G. BOISSIER**, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

**M. BOUTMY**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

**M. BRÉAL**, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

**M. BUFNOIR**, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. DASTRE**, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

**M. FERNET**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. GAZIER**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. P. JANET**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. LÉON LEFORT**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

**M. LYON-CAEN**, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. MARION**, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. MONOD**, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

**M. MOREL**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. PASTEUR**, de l'Académie française

**M. CH. SEIGNOBOS**, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

**M. TAINE**, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

**M. EDMOND DREYFUS-BRISAC**

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

## Sommaire du n° 1 du 15 Janvier 1894


Pages.

**G. Bonet-Maury.** *Une Visite aux Collèges d'enseignement supérieur des jeunes filles aux États-Unis* (1893). 1

**Dr H. Schiller.** *La Réforme de l'Enseignement secondaire en Prusse en 1892* . . . . . 12

**Camille Bloch.** *L'Instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution :* L'INSTRUCTION PRIMAIRE. . . . 36

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT . . . . . 63

*Nouvelles et Informations* . . . . . 77

*Actes et documents officiels* . . . . . 88

*Bibliographie* . . . . . 91


# AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1893, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.


*La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.*

**PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.**

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

**Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris**

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

# UNE VISITE
AUX
# COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
## DES JEUNES FILLES AUX ÉTATS-UNIS (1893)

S'il est vrai que l'estime en laquelle on tient les femmes chez un peuple est un critérium de son degré de civilisation, les Américains des États-Unis sont le premier peuple du monde. Partout, en effet, on y trouve la femme, non seulement respectée, mais admirée, consultée, placée au premier rang. Elle exerce dans cette République une sorte de royauté, consentie par l'opinion. L'homme, absorbé par le souci des affaires et entraîné par le tourbillon des entreprises industrielles et commerciales, lui a abandonné une large part du domaine de la religion et de l'éducation, de la médecine et de l'hygiène, des beaux-arts, des lettres et des sciences. Et la femme américaine, avec ses facultés d'adaptation et d'assimilation, avec ce mélange de souplesse et d'énergie, de confiance (*self-reliance*) en soi-même et de modestie, de dignité fière et de belle humeur qui la caractérisent, est allée de l'avant; elle a organisé les écoles dans les régions désolées, habitées par les nègres et les Peaux-Rouges, a ouvert des collèges de médecine et des Académies de musique et de peinture, fondé des clubs et des journaux pour la défense des intérêts de son sexe et même pris possession de certains services publics, tels que l'enseignement primaire et les observatoires astronomiques.

Mais ces grandes qualités de caractère et de cœur ne suffisent pas à expliquer le rôle prépondérant que joue la femme aux États-Unis; on pourrait trouver telle nation de l'Europe, où les femmes

ne sont pas inférieures aux Américaines sur ces points. Ce qui fait qu'elle l'emporte, c'est la haute culture littéraire et scientifique, et cette culture, elle la doit à l'éducation reçue dans sa famille ou au collège. J'ai dit éducation et non pas seulement instruction; car, à mes yeux, s'il y a une branche de la pédagogie où il importe de ne pas disjoindre ces deux choses c'est dans l'institution des jeunes filles. Sans l'éducation, non pas seulement du caractère, mais encore des manières, de la tenue, du ton général, la jeune fille perdrait ce qui fait son plus grand charme à nos yeux, la grâce et la modestie. Les pédagogues des États-Unis n'ont eu garde de négliger cet élément essentiel: dans leurs grands collèges, ils se sont appliqués à combiner les bienfaits du *home* et des relations sociales, qui affinent et polissent le caractère, avec les avantages de l'enseignement supérieur; en d'autres termes, ils s'efforcent d'ajouter la science à la vertu et à la grâce.

J'ai vu ces méthodes à l'œuvre, dans un récent voyage aux États-Unis, et j'ai été très frappé des progrès accomplis, depuis vingt ans, époque où M. Hippeau publia ses observations si intéressantes sur l'instruction publique aux États-Unis (1873). Je laisserai de côté, dans cette étude, les *Academies* et *High Schools* ou *Preparatory Schools* qui correspondent à nos lycées et collèges et les écoles normales d'institutrices, pour ne parler que des *Colleges* qui sont *incorporés*, c'est-à-dire reconnus comme établissements d'utilité publique par tel ou tel État de l'Union et où les jeunes filles peuvent se préparer en vue d'obtenir les grades de bachelier ès arts, de bachelier ès sciences, ou de maître ès arts (grade qui participe de notre licence et de notre agrégation). Il y a trois catégories d'établissements d'enseignement supérieur, à l'usage des femmes en Amérique : 1° Les Universités ou Collèges mixtes; 2° les Annexes de certaines Universités ou Collèges; 3° les Collèges, exclusivement féminins.

I. — Un certain nombre d'Universités admettent les jeunes filles à suivre les cours et à mériter les grades, au même titre que les hommes. Tels sont les Collèges d'Oberlin et d'Antioche (Ohio, depuis 1838), les Universités d'Ann Arbor (Michigan), de Chicago (Illinois), de Cornell (à Ithaca, New-York), de Madison (Wisconsin), de Yale (à New-Haven, Connecticut).

J'ai vu fonctionner ce système de coéducation des sexes à Chicago et à New-Haven, sans qu'il donnât lieu aux abus, dont on s'est plaint, entre autres, à Paris. Il est vrai que les Américains y ont apporté plus de réserve, de tempérament que nous; par exemple, pour les études en médecine, où il présente des

inconvénients palpables, ils ont établi des *Collèges médicaux*, exclusivement destinés aux femmes et leur ont réservé certains services spéciaux dans les hôpitaux (1).

II. — D'autres Universités, voyant de mauvais œil ce mélange des étudiants des deux sexes, ont refusé aux femmes l'entrée de leurs salles de cours et même l'admission aux grades. Mais à l'instar de ce qui s'est fait à Oxford (Girton College) et à Cambridge (Newnham C.), elles ont favorisé la fondation de Collèges-Annexes réservés aux jeunes filles qui reçoivent des leçons des mêmes professeurs. C'est le système qui est en vigueur à New-Cambridge, annexe de l'Université Harward; et à New-York, dans le collège Barnard, annexe de Columbia College. La plupart des élèves y sont externes : ce système a l'avantage de faire profiter les jeunes filles de l'enseignement des professeurs-hommes les plus capables, sans les retirer du cercle de famille. Mais il a de graves inconvénients : le temps perdu par les allées et venues de la maison au Collège et par les distractions de sociétés; l'atmosphère viciée des grandes villes et, surtout, l'impossibilité de prendre ses grades à l'Université. On m'a cité telle jeune fille étudiante de l'annexe de Harward qui a dû se rendre à Londres pour y obtenir le grade de bachelier ès arts (2).

III. — C'est ce qui a amené beaucoup de bons esprits à l'idée de créer des Collèges d'enseignement supérieur, donnant aux jeunes filles une instruction équivalente à celle des Universités, développant les facultés distinctives de leur sexe et pourvus du droit de conférer les grades et leur idée a pu se réaliser grâce au concours de généreux millionnaires.

Les quatre principaux Collèges de ce genre sont : Vassar College, près Poughkeepsie (1861) (État de New-York), Smith College (1875) et Wellesley College (1875), tous deux dans l'État de Massachussets et Bryn Mawr (1885), en Pensylvanie. J'ai visité les trois premiers dont on peut dire que ce sont des institutions modèles et vais en tracer une esquisse rapide.

*Vassar College.* — Le collège Vassar est situé à 2 milles de Poughkeepsie, jolie ville sur la rive gauche de l'Hudson, sur la ligne de New-York à Albany; au milieu de bois clairsemés, percés d'avenues, qui aboutissent soit à de riantes campagnes, soit aux

(1) Celui de Chicago compte 5 à 600 étudiantes.

(2) Nous apprenons à l'instant que l'annexe de Harward vient d'être adoptée par l'Université de Harward, sous le nom de Collège Radcliffe (5 décembre). Désormais les diplômes décernés aux jeunes filles seront contresignés par le président du Collège Harward et munis du sceau de l'Université.

rives pittoresques du fleuve, qui a été surnommé à juste titre « le Rhin des États-Unis ». Il porte le nom de son fondateur, Mathieu Vassar, un des types les plus originaux de ces riches Américains, qui font un usage intelligent de leur fortune. Vers 1810, étant encore enfant, ce fils d'un fermier des environs se promenait dans ces bois, cueillant la noisette avec sa sœur aînée, lorsque, parvenu sur une hauteur appelée encore *Sunset Hill*, il s'arrêta, frappé de la beauté du paysage, en s'écriant : « Ah ! que je voudrais donc posséder ces jolis bois et ces jolis champs ! » Cinquante ans après, devenu homme et enrichi par le commerce de la bière, il était en mesure de réaliser le souhait de son enfance et songeait à y fonder un hôpital.

Sur le conseil de sa nièce, miss Lydia Booth, et du Révérend Jewett, pasteur baptiste, Mathieu Vassar renonça à sa première idée et résolut de créer un collège d'enseignement supérieur pour les jeunes filles. Il obtint d'abord de la législature de l'État de New-York une « charte d'incorporation », c'est-à-dire une loi reconnaissant le collège projeté comme établissement d'utilité publique et lui octroyant le droit de collation des grades. Puis, il convoqua dans une salle de réunion à Poughkeepsie vingt-huit personnes, appartenant à toutes les dénominations religieuses et leur exposa son projet (26 février 1861). Il leur dit, entre autres choses : « Il m'est venu à l'esprit que la femme, ayant reçu de son Créateur la même constitution intellectuelle que l'homme, a les mêmes droits que lui à recevoir une culture et un développement intellectuels. Je considère que ce sont les mères d'un pays qui forment le caractère des citoyens, qui déterminent ses institutions et préparent sa destinée. J'espère être l'instrument de la Providence en fondant une institution qui fasse pour les jeunes filles ce que nos Universités font pour les jeunes gens. »

Puis, il leur exposa ses plans pour la construction et l'organisation du collège. Pendant son discours il tenait la main gauche posée sur un coffret d'étain ; il termina par ces mots : « Messieurs, je vous transfère la propriété foncière et mobilière que j'ai mise à part pour cet objet » et, ce disant, il leur remit un acte de donation du terrain, en bonne et due forme, et puis, ouvrant la cassette, il en tira une somme de 408 000 dollars (2 040 000 francs) qu'il leur donna également. Tel fut le premier conseil d'administration.

Malgré les circonstances politiques (on était au début de la guerre de Sécession), on se mit aussitôt à l'œuvre et, grâce à

l'énergique impulsion de l'architecte James Renwick, l'édifice fut achevé au bout de quatre ans (1865).

D'autre part, M. Vassar choisissait avec soin huit professeurs, vingt instructeurs ou maîtres-répétiteurs et formait un fonds de bibliothèque. M. Jean Raymond, l'un des administrateurs, fut nommé directeur et on nomma Mlle H. W. Lyman, *Lady principal*, — c'est-à-dire auxiliaire du Directeur. Le Collège ouvrit ses cours le 20 septembre 1865, avec près de 350 élèves. Aujourd'hui, il en compte 462.

Le collège Vassar rappelle, par son plan général, notre ancien palais des Tuileries; sa façade principale n'a pas moins de 170 mètres de long. Au centre, un corps de logis en saillie renferme le vestibule et l'escalier; aux deux extrémités, il est coupé à angle droit par deux ailes, chacune de 70 mètres de façade; il y a quatre étages, auxquels on accède par des escaliers et des ascenseurs. Comme on l'a vu, l'administration et la discipline sont séparées de la Direction des études et confiées à une dame surintendante.

Le corps enseignant, ayant à sa tête le Dr J.-J. Taylor, professeur de philosophie morale, se compose de seize professeurs, auxquels est réservé l'enseignement, de seize maîtres-répétiteurs assistants qui corrigent les devoirs et de six auxiliaires qui secondent les professeurs ou tiennent la bibliothèque. Sur ce nombre de trente-huit une dizaine environ sont des hommes.

Pour être admise, il faut avoir seize ans révolus et justifier d'un bon caractère et d'une bonne santé; toute aspirante est soumise à un examen médical de la part de la doctoresse attachée au collège et on prend certaines mesures de poids et de taille qui sont renouvelées tous les trois mois, pour s'assurer s'il y a développement ou dépérissement.

Il faut, d'ailleurs, satisfaire à un examen d'entrée, portant sur l'anglais (grammaire et rhétorique), l'histoire et la géographie, les mathématiques, l'algèbre jusqu'aux équations du 2e degré; le latin (*Discours* de Cicéron, *Énéide* de Virgile), le grec ou une langue étrangère. Le cours d'études menant au baccalauréat ès arts, ès lettres, dure quatre années; les élèves de 1re année portent le nom de *Freshmen;* celles de 2e année, *Sophomore* (1); 3e *Juniores* et 4e *Seniores*.

Les cours sont divisés en obligatoires et facultatifs; seulement,

(1) *Freshmen* signifie les Nouvelles. — *Sophomore* vient des mots grecs : σοφός, sage et μωρός, fou; et sert à désigner le caractère souvent présomptueux de ces élèves, qui sont enflées de leur demi-science.

pour éviter la discontinuité, l'option n'est accordée qu'aux *Sophomores*, soumise à la ratification de la Faculté et, s'il s'agit d'une langue, on doit l'étudier au moins deux années de suite.

Sont obligatoires : l'anglais, le latin, les mathématiques, l'hygiène, l'histoire, la psychologie et la morale. Quant aux langues, on a le choix entre le grec, le français et l'allemand. Les cours facultatifs, mais qui n'en sont pas moins très suivis, sont l'étude de la Bible, dans les langues originales ; le sanscrit, l'astronomie, la physique et chimie, la paléontologie, la minéralogie, la zoologie (y compris l'embryologie comparée), l'économie politique, la musique, l'histoire de l'art. On voit quelle variété de sciences ce programme offre à la curiosité des jeunes filles ; les professeurs usent largement de la méthode socratique, qui tient l'intelligence en éveil et fournit aux élèves l'occasion de s'exprimer en public. D'ailleurs, pour éviter le surmenage, les élèves sont tenues de prendre au moins une heure de récréation par jour, autant que possible en plein air ou, en hiver, de faire de la gymnastique (1) trois fois par semaine et elles doivent être couchées à 10 heures du soir. Au Collège sont annexés un Observatoire, une bibliothèque et une galerie des Beaux-Arts. L'instruction n'est pas superficielle, comme on pourrait le craindre, avec un programme aussi étendu. Ceux qui, en avril, ont assisté à la représentation de l'*Antigone* au Collège Vassar ont pu s'en convaincre par eux-mêmes. En effet, une douzaine de jeunes filles, sous la direction de leur maîtresse de grec, miss Abby Leach, ont joué la pièce de Sophocle en grec, avec une aisance de diction et une souplesse de jeu qui ont enlevé les suffrages des critiques les plus difficiles. Un tel résultat n'a pu être obtenu que par une sélection faite parmi des élèves déjà fortes en grec et fait autant d'honneur au professeur et à l'impresario qu'aux jeunes actrices (2). Une large part d'honneur revient aussi au Révérend Taylor, docteur en théologie, qui dirige le Collège Vassar, depuis sept années, avec autant de largeur et d'intelligence des nécessités du progrès, que de fidélité à l'esprit du fondateur. Ce dernier, en effet, tout en se rattachant à l'Église baptiste, voulut soustraire le collège à toute influence sectaire ;

(1) Les exercices ont lieu dans le « Callisthenium », gymnase construit aux frais des anciennes élèves de Vassar ; il est spacieux et bien aménagé à l'intérieur ; mais, vu du dehors, avec sa grosse tour, il ressemble un peu à un couvent du moyen âge ou à la Conciergerie.

(2) Les élèves des deux classes supérieures publient une Revue mensuelle : *the Vassar Miscellany*, qui contient des productions originales en vers ou en prose des élèves anciennes et actuelles. J'y ai trouvé d'excellentes critiques de livres français et des poésies fort piquantes.

mais il déclara, en même temps, « que jamais l'éducation des jeunes filles ne serait confiée à des maîtres sceptiques, irréligieux ou immoraux ».

*Wellesley College.* — Le Collège de Wellesley a été fondé, dans le même esprit, par M. Durant, un avocat d'origine française, qui, après fortune faite, s'improvisa prédicateur laïque, comme jadis notre Valdo à Lyon. La veuve, M^me^ Pauline Durant, veille avec sollicitude sur la fondation de son mari, en qualité de trésorière et de secrétaire du Conseil d'administration. Le Collège est non confessionnel, mais nettement chrétien par sa discipline et l'esprit des maîtres. Il se trouve à 15 milles à l'ouest de Boston, sur la voie ferrée de Boston à Springfield, au milieu des bois comme Vassar College; mais dans une situation plus ravissante encore, sur les bords du lac Waban, qui m'a rappelé celui d'Enghien et sur lequel les jeunes filles peuvent s'exercer à manier la voile ou l'aviron. Il compte aujourd'hui 752 élèves. Tandis qu'à Vassar, toutes les jeunes filles habitent un seul bâtiment, une sorte de palais : à Wellesley, on a essayé de les éparpiller en sept à huit corps de logis, isolés, ce qui me paraît plus sage. Deux bâtiments, le College-Hall et le Stone-Hall, rappellent par leurs dimensions le système des casernes : le 1^er^ contenant 312 et le 2^e^ 107 élèves. Les six autres portent le nom de *Cottages*, et ne renferment que 10 à 50 élèves; ils sont d'ailleurs la plupart situés sur des collines. Chacune de ces maisons est sous la direction d'une surintendante, qui est comme la mère de famille de chaque groupe et veille avec sollicitude sur la santé de ses pupilles. Deux médecins-femmes, deux maîtresses de gymnastique suédoise et une inspectrice d'« éducation physique» sont attachées au Collège et exercent aussi un contrôle régulier sur l'hygiène générale et particulière.

La direction des études, la discipline et l'administration sont concentrées en une seule main, la main d'une Directrice, miss A. Almira Shafer, M. A.; elle est assistée par trois dames secrétaires, deux caissières et sept surintendantes. L'élément féminin est d'ailleurs beaucoup plus prépondérant qu'à Vassar. Sur un corps enseignant de 64 personnes (sans compter les maîtresses de dessin et de musique) il n'y a que 4 professeurs hommes, tous demeurant hors du collège. Les maîtresses sont aussi de trois catégories : 29 professeurs proprement dites, 32 *instructors* ou répétiteurs et 4 auxiliaires.

Les conditions d'admission sont les mêmes qu'à Vassar; on insiste sur l'aptitude à lire aisément de la prose grecque, française

ou allemande, et, au lieu d'histoire, on accepte un bon examen sur les sciences naturelles.

Le cours d'études menant au baccalauréat ès arts ou ès sciences est de cinq années; et il faut y ajouter un ou deux ans de plus, pour obtenir la maîtrise ès arts. Le Collège de Wellesley offre aussi à ses élèves des cours sur les branches les plus variées; outre les disciplines déjà mentionnées, j'ai remarqué l'hébreu, le grec du Nouveau-Testament, la pédagogie, la science politique et l'économie domestique. Cette dernière n'est pas seulement enseignée théoriquement, mais pratiquement. Toutes les jeunes filles doivent consacrer au moins trois quarts d'heure par jour aux soins du ménage ou au travail manuel dans les bibliothèques et laboratoires. Elles sont aussi tenues, du moins dans les deux premières années, de faire trois heures de gymnastique par semaine.

A Vassar, les cours de français, de physique et d'histoire de l'art, auxquels j'ai assisté, étaient faits par des hommes : j'ai tenu à observer les mêmes cours donnés à Wellesley par des dames, et je dois avouer, en toute impartialité, que ces derniers n'étaient ni moins précis, ni moins intéressants. Qu'il me soit permis de signaler, à Vassar, le cours de littérature française, qui est fait par M. Jean Bracq, avec une compétence et une animation singulière et, à Wellesley, le cours de miss Chapin sur le Nouveau-Testament grec : je ne sais ce que j'y ai le plus admiré, de la maîtresse qui était si versée dans l'exégèse, ou des élèves qui expliquaient si couramment le texte grec, et rendaient compte des difficultés grammaticales.

Au Collège sont annexés un conservatoire de musique et une école des beaux-arts. Dans le premier on donne un enseignement théorique et pratique de la musique, divisé en trois grandes classes : orgue, piano ou voix, et aboutissant, au bout de 4 ou 5 ans au baccalauréat ès musique. On enseigne dans la seconde, qui a été dotée par M. Isaac Farnsworth d'une belle collection de peintures, gravures et de moulages d'après l'antique, le dessin, la peinture à l'huile et l'aquarelle.

*Smith College.* — Smith College a été fondé, la même année que Wellesley (1875), dans la jolie et proprette petite ville de Northampton (Massachussets), sur la ligne de Springfield à Brattleborough. De la coupole de son Observatoire, on jouit d'une vue charmante ; on découvre, d'un côté, de riantes campagnes, de l'autre, les collines qui forment la jolie vallée du Connecticut. La femme modeste et distinguée qui a fondé ce Collège de ses deniers, mis Sophia Smith, s'est proposé de fournir aux jeunes filles des ressources d'éducation

égales à celles que les Universités offrent aux jeunes hommes. Elle n'a pas entendu les préparer à telle ou telle profession particulière; mais elle a voulu « perfectionner leur intelligence, par les meilleures méthodes que suggère l'expérience ou la philosophie, en sorte qu'elles fussent mieux qualifiées pour goûter et pour bien faire leur tâche, quelle qu'elle fût ». Ainsi, pas de spécialité, pas de préparation eu vue d'un but utilitaire, mais l'épanouissement de toutes les facultés. D'après ces instructions, on s'applique ici à cultiver, non pas seulement l'intelligence, les forces physiques, le sens esthétique et domestique; mais aussi et surtout les aptitudes sociales et religieuses de la jeune fille. D'ailleurs, comme dans les deux autres Collèges, l'esprit, qui préside à cette éducation morale, n'a rien de sectaire, il est largement chrétien : « Reconnaissante de ce que la religion chrétienne a fait pour mon sexe, disait miss Smith dans son testament, et croyant que toute éducation devrait être faite en vue de la gloire de Dieu et du bien de l'homme, je veux que les Saintes Écritures soient lues et étudiées tous les jours et systématiquement dans ledit Collège ; et, sans donner la préférence à aucune secte ou dénomination, toute l'éducation et toute la discipline doivent être pénétrées de l'esprit de l'Évangile. »

Pour tâcher de combiner les avantages de la vie de famille avec les bienfaits de l'éducation collective, on a poussé la décentralisation encore plus loin qu'à Wellesley : les 786 élèves sont distribuées en huit maisons différentes, qui sont groupées à petite distance du *College Hall*. Celui-ci, que l'on reconnaît de loin au clocher de sa chapelle, renferme les salles de cours, la bibliothèque; les bureaux du Directeur et des maîtres. Il y a en outre des annexes : l'Observatoire, pourvu d'un équatorial, d'un cercle méridien, etc., le gymnase, le hall des Sciences, don de M. Théodore Lilly; la galerie des Arts, don de M. Hillyer.

Comme à Vassar, la direction est partagée entre un Président, le Rév. L. Clarke Seelye, un des pédagogues les plus experts, qui s'occupe surtout des études; et une lady-archiviste et secrétaire, qui est plus particulièrement chargée de l'administration et assistée par les surintendantes des huit maisons. Le corps enseignant est mixte; mais avec une proportion de professeurs-hommes beaucoup plus forte qn'ailleurs. La « Faculté » se compose de dix-neuf maîtres, de neuf maîtresses et de treize auxiliaires. Il est vrai que sur les dix-neuf maîtres, neuf sont des professeurs empruntés à des Collèges voisins et qui ne résident pas à Northampton.

Il n'y a pas d'âge minimum fixé pour l'admission ; mais, d'après

les matières exigées pour l'examen d'entrée (Latin : *Catilina* de Salluste. *Discours* de Cicéron, *Enéide*. Grec : l'*Anabase* de Xénophon. *Iliade*. — Mathématiques : Algèbre jusqu'aux progressions. — Géométrie plane. — Histoire ancienne. — Français : Daudet, *le Siège de Berlin ;* Mérimée, *Colomba*) il paraît difficile d'être admise avant 17 ou 18 ans.

L'enseignement comprend quatre années, et se divise en trois branches : le cours classique, fondé sur l'étude du grec et du latin, le cours littéraire, qui correspond à notre enseignement moderne ; et le cours scientifique. Chacun d'eux a pour sanction un baccalauréat spécial, le baccalauréat ès arts, le baccalauréat ès littérature, le baccalauréat ès sciences. Je n'ai pas remarqué, sur le programme, des matières aussi extraordinaires qu'à Vassar ou à Wellesley ; mais, si le champ des études est moins étendu, il y est peut-être labouré plus profondément. Pour ma part, j'ai été très satisfait de la façon pratique et minutieuse dont le français est enseigné et non moins émerveillé qu'à Wellesley d'entendre des jeunes filles expliquer aisément des textes de Platon ou de Saint Paul sous la direction du Rév. Tyler. La bibliothèque compte 20 000 volumes ; la galerie Hillyer contient une belle collection de moulages d'après les statues antiques de Rome ou du Louvre et les laboratoires de physique et de chimie sont amplement pourvus d'instruments. — On attache aussi beaucoup d'importance à l'hygiène et à la gymnastique. Le gymnase, bâti aux frais des anciennes élèves, contient une piscine pour apprendre à nager ; mais je n'ai rien trouvé d'affecté spécialement aux travaux d'aiguille ou aux soins du ménage.

C'est peut-être là que se trouve le point faible de ces établissements ; si admirablement disposés qu'ils soient pour l'éducation physique, morale et intellectuelle. Ils tendent à procurer à la femme l'accès des professions libérales et les moyens de parvenir à une position indépendante, mais la préparent-ils suffisamment aux tâches plus humbles de l'épouse et de la mère de famille ?

Sous cette réserve, — c'est la seule que j'aie à faire, mais elle est sérieuse, — je puis dire que ces Collèges modèles ont résolu le problème de l'éducation supérieure des femmes et que l'expérience des vingt à vingt-cinq dernières années a répondu victorieusement aux graves objections faites par les adversaires. « Cet enseignement, disait-on, va sacrifier le développement physique à la culture de l'intelligence. Or, il ressort de statistiques et d'un service anthropométrique très soignés, que les jeunes filles de la classe supérieure, les *seniores*, sont invariablement plus

fortes et mieux portantes que celles de première année. Nous avons pu juger par nous-mêmes de l'exactitude de ce résultat. On objectait encore : « Cette éducation de collège va gâter la grâce et la délicatesse féminines; il va en faire des viragos, des pédantes qui n'auront plus de charmes et éprouveront elles-mêmes du dégoût pour les devoirs de la maternité. » Rien de plus faux : les anciennes élèves de ces collèges ne se marient pas moins vite, ni moins souvent que les jeunes gens sortant des Universités; celles-là mêmes qui se sont distinguées par leur aptitude pour les langues, la philosophie et les sciences font souvent de brillants mariages, et, c'est un directeur qui nous l'assure après une expérience de vingt ans, il n'y a aucune garantie de permanence, parmi les maîtresses du collège. Quant à l'objection tirée de ce fait, « que le poids moyen des cerveaux de femme est inférieur à celui des cerveaux d'homme », et que, par conséquent, elles seraient physiquement incapables de recevoir une culture intellectuelle égale à celle des jeunes gens, elle n'a pas davantage résisté à l'expérience. L'éclatant succès remporté par une Américaine, miss Klumpke, devant la Faculté des sciences de Paris, vient d'ajouter à bien d'autres la preuve que l'intelligence féminine est autre, diverse, mais non pas inégale à celle de l'homme. Mais, bien mieux, il y a certaines vérités, résultant des observations que j'ai faites dans ces collèges, et qui ne me paraissent pas moins opportunes à dire en deçà qu'au delà de l'Atlantique.

La première, c'est que la jeune fille doit être élevée pour elle-même. Il faut absolument se dégager du vieil axiome de J.-J. Rousseau « que la femme n'a été mise au monde que pour plaire à l'homme et perpétuer l'espèce ». Ce point de vue était encore celui de M^me^ Barbault, une éducatrice anglaise du commencement de ce siècle, quand elle donnait ce conseil : « Souvenez-vous, Mesdemoiselles, que le secret de votre plus doux empire, c'est de charmer les yeux et les oreilles ! » Oh certes ! la grâce, le don de plaire sont un des plus précieux attributs de la femme ; ce n'est pas le seul, ce n'est pas le principal à nos yeux. Le premier devoir d'une éducation, c'est de développer dans la jeune fille cet idéal de douceur et de curiosité pour la vérité, de délicatesse et de beauté morale, que le Créateur a mis en germe dans son âme et qu'expriment si bien les mots : *Womanhood, womanlike;* voilà son apanage spécial et la plus belle fleur de sa couronne. Si l'éducateur ne réussit pas à faire épanouir toutes les feuilles de cette rose, c'est que sa méthode aura été défectueuse.

Ma seconde conclusion c'est que l'éducation la plus utile à une femme n'est pas celle qui n'a en vue que l'utilité immédiate du ménage ou un profit matériel, mais celle qui lui permettra d'avoir le plus de cordes à son arc (1).

De même, en effet, que l'étude des sciences pures, telles que les mathématiques et l'astronomie, a amené des découvertes, qui ont servi au bien-être matériel, ainsi, les études libérales sont celles qui peuvent rendre les services les plus variés. Il faut donc que l'éducation de la jeune fille soit complète, afin de lui venir en aide dans les éventualités les plus diverses, dans la pauvreté comme dans la richesse, dans le célibat, le veuvage ou le mariage.

Aristote fait quelque part la distinction entre les « biens utiles », ainsi appelés parce qu'ils portent des fruits, et les « biens libéraux », ainsi nommés parce qu'ils tendent à la jouissance morale. Or l'enseignement supérieur, en exerçant les plus hautes facultés de l'entendement, en nous faisant entrer dans le commerce des plus grands esprits, nous procure de telles joies. C'est un « bien libéral » qui affranchit et qui élève l'âme. On l'offre au jeune homme, de quel droit le refuserait-on à la jeune fille ; à celle qui sera la mère ou l'éducatrice des futures générations ? Celle-ci en aura, pour sa destinée, plus besoin encore que celui-là. Il lui arrivera, souvent, dans la vie, d'être fatiguée par le train ordinaire du ménage ou obsédée par les soucis de la vie matérielle ; alors, l'horizon lui paraîtra borné, sombre et comme emprisonné par un cercle infranchissable.

Malheur à la femme dans ces moments-là, si l'éducation n'a pas su éveiller en elle le goût des saines lectures, le culte des lettres profanes ou sacrées ; car, s'ennuyant chez elle, elle ira chercher, soit dans des lectures frivoles, soit même au dehors, des distractions malsaines, peut-être coupables. Si, au contraire, cette femme a reçu une culture supérieure, ses facultés affinées lui ouvriront une échappée sur un monde plus beau que celui où elle est obligée de peiner. Son âme, comme allégée du joug de cette vie vulgaire, déploiera ses ailes librement et prendra son essor dans la région sereine de l'idéal. Et puis, elle retournera à sa tâche avec des forces retrempées dans ces joies divines de l'étude. Car, comme l'a dit Schiller : « La joie la plus sublime, c'est la liberté de l'esprit, dans le jeu vivant de toutes ses facultés. »

G. BONET-MAURY.

(1) Les considérations qui suivent sont en grande partie empruntées à un discours du Rev. Clark Seelye sur les dangers et les bienfaits de l'éducation supérieure des femmes.

# LA RÉFORME

DE

# L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

## EN PRUSSE EN 1892[1]

---

Les plans d'études attachent particulièrement leur attention à la religion, à l'allemand et à l'histoire. D'après l'opinion du célèbre pédagogue Herbart, ces trois matières ont une influence spécialement moralisatrice, et, à ce titre, leur importance pour la formation du caractère et le progrès de l'éducation proprement dite est aussi particulièrement soulignée. Il n'y a pas à signaler, dans le plan d'études, de traces des exagérations qui résultent parfois de telles manières de voir. Et en effet, l'école, avec ses quelques heures d'études, ne saurait faire contrepoids aux influences du foyer domestique, du milieu social, de la vie réelle, qui sont prépondérantes : c'est là une vérité, hélas! trop solidement établie par l'expérience pour qu'il soit possible de la mettre en doute. Mais il n'en reste pas moins, d'un aveu unanime, que les exemples fournis par l'histoire, les édifiantes paraboles et les déclarations consolantes de la Sainte-Écriture, les vérités morales formulées dans la poésie sacrée et profane et dans les chefs-d'œuvre des prosateurs non seulement constituent, par les impressions profondes qu'elles produisent sur l'esprit, des stimulants de la volonté, mais encore que l'ensemble et le rapprochement de leurs enseignements fournissent des exemples et des maximes précieux pour la vie morale, en ce sens que, sans agir spécialement sur la volonté, ils créent une culture morale sans laquelle la direction morale de la volonté est impossible. Les indications du plan d'études relatives à cet important chapitre des devoirs de l'école sont suffisamment intelligibles; il reste à souhaiter que toutes ces directions théoriques se traduisent efficacement dans la pratique.

En particulier, la part de la mémoire dans l'étude de la religion

(1) Voir le numéro du 15 décembre 1893.

a été restreinte, le côté théologique de l'histoire de l'Église mis de côté, et tout l'effort de l'enseignement religieux dirigé du côté de la lecture du texte même des Écritures et de la direction morale. Ces dispositions sont conformes aux instructions données par le discours impérial.

Pour ce qui est de la langue maternelle, la « commission des Sept », notamment dans la répartition des textes de lectures classiques, a été amenée à prendre plusieurs décisions singulières, qui sont, à vrai dire, inintelligibles pour les non-initiés, mais elles seront d'autant moins nuisibles dans la pratique, que le plan d'études lui-même a placé à côté de la lecture faite en classe des lectures complémentaires à faire à domicile. L'enseignement de la philosophie proprement dit est supprimé; mais il doit découler de la lecture des auteurs d'une manière pratique et par voie d'induction. On a maintenu avec raison l'enseignement de la grammaire allemande, dont une tendance grandissante de la pédagogie demandait la suppression. Car à s'occuper de langues étrangères, et particulièrement des langues mortes seules, nul ne peut savoir sûrement sa langue maternelle, de manière à ne pas hésiter dans les cas douteux.

L'organisation des travaux écrits est parfaite; elle évite complètement l'excessive exigence du plan d'études de 1882 : une grande liberté est laissée au maître, mais sous la réserve absolue que les sujets des devoirs découleront obligatoirement de l'ensemble de l'enseignement. On verra donc enfin disparaître, si les prescriptions du programme sont appliquées dans la pratique, les recueils jusqu'ici favoris de thèmes, de plans de compositions, de devoirs-modèles, trop favorables à l'indolence des maîtres et des élèves. De courtes expositions orales, de courts travaux écrits exécutés en classe, et dont les sujets seront empruntés à toutes les branches de l'enseignement, ne pourront, s'ils sont bien conduits, qu'élever le niveau de la facilité de parole et de plume des élèves, tout en diminuant la somme du travail domestique. La récitation proprement dite, très négligée en Allemagne jusqu'à ce jour, devra être poussée d'une manière intensive, comme cela a lieu dans quelques lycées de Paris, Buffon, par exemple, où l'on s'y applique avec zèle et succès.

Les observations relatives à la méthode, en ce qui concerne l'enseignement de l'histoire, sont généralement bien fondées. L'histoire de l'Allemagne devra être aujourd'hui mise au premier plan, au détriment de celle de l'antiquité : cela est, en soi, fort compréhensible, et l'empereur a parfaitement raison de l'exiger. Était-

ce bien le lieu de placer dans l'Unter-secunda (classe de troisième) le développement des questions sociales, cela est contestable, comme nous l'avons montré plus haut. Par contre, on ne pourra qu'applaudir à la mesure qui prolonge l'enseignement historique jusqu'à l'époque contemporaine.

Il y a peu d'années encore, le cours d'histoire était limité à 1815, et l'écolier devait avoir l'impression que, depuis cette année-là, l'histoire avait subi un temps d'arrêt. Bien plus, il est plus d'une fois arrivé, et cela dans tout le reste de l'Allemagne, que les élèves n'entendissent plus dire un mot d'un événement aussi capital que la Révolution française de 1789: bien moins encore des temps qui ont suivi. Pour favoriser l'histoire d'Allemagne, et en général l'histoire moderne, l'histoire de la Grèce et de Rome a été restreinte à une seule année de cours, avec trois heures par semaine. Mais cette modification ne pourra être considérée comme satisfaisante que dans le cas où l'homme appartenant aux classes cultivées sera conduit à la connaissance suffisante et indispensable de l'histoire ancienne; c'est-à-dire que si l'ensemble de l'enseignement des langues antiques s'attache au fond des choses comme à son but essentiel, et que si les heures données à la lecture dans la division supérieure sont effectivement utilisées pour la connaissance de l'antiquité. Telle est bien, en réalité, l'intention du programme, et il insiste avec énergie sur ce devoir (1).

Mais la pratique actuelle est fort éloignée encore d'une telle manière de procéder; et il eût été, par suite, infiniment préférable de consacrer le 2e semestre de l'Unter-secunda (troisième) et l'Ober-secunda (seconde) tout entière à l'histoire ancienne. On aurait aussi échappé de cette façon au sérieux danger d'une exposition trop étendue, et montée de l'histoire moderne en Unter-secunda, danger qui menace aujourd'hui de se produire, sous la pression de l'examen final.

Dans les cercles qui s'occupent de philologie ancienne, le blâme et l'opposition les plus tranchés accueillent la diminution du nombre des heures consacrées à l'étude des langues anciennes; il ne manque pas de Cassandres pour prédire la ruine des études comme conséquence de cette innovation. Toutefois il ne faut pas prendre les choses tellement au tragique.

La langue grecque perd 4 heures par semaine, et se trouve par là ramenée au total qui lui est consacré, depuis de longues années, en Bavière et dans le grand-duché de Baden. Si, dans ces pays, on

(1) Des prescriptions analogues se rencontrent dans la *Théorie de l'enseignement historique*, I.

peut aboutir avec ce nombre d'heures, sans que la ruine des gymnases s'ensuive, il n'y a pas de raison pour qu'en Prusse les études grecques soient par là détruites. Cela est d'autant moins à redouter que les matériaux de l'enseignement du grec, le dédale de règles minutieuses, les exercices de vocabulaire et les devoirs écrits, se trouvent aménagés d'une manière bien plus sensée. Le but qui seul doit être proposé à cet enseignement, savoir l'intelligence des principaux écrivains grecs, peut fort bien être atteint, sans que la lecture approfondie souffre aucun préjudice.

En latin, le déchet est plus notable : il atteint 15 heures par semaine dans les gymnases, 11 dans les réalgymnases. Les pédagogues qui, dans la dernière conférence scolaire, préconisaient le gymnase sans grec, doivent éprouver sans doute un profond désappointement de la diminution des heures données au latin. Seulement ils auraient dû, depuis longtemps, réclamer l'équivalence des deux formes des gymnases au point de vue des heures consacrées au latin et de l'estime accordée à cette langue. Mais il était si peu question de cela, que, malgré le relèvement du nombre des heures de latin décrété en 1882, maîtres et élèves des réalgymnases considéraient effectivement cet enseignement comme accessoire; et les programmes nouveaux ont simplement été conséquents en affirmant une fois de plus, par la différence du nombre des heures, une situation parfaitement réelle, malgré toutes les belles phrases par lesquelles on essayait de la dissimuler. De toutes façons, la diminution en question ne mérite pas de nous émouvoir outre mesure. Autre est la situation dans les gymnases classiques. Là aussi, sans doute, les prescriptions de 1882 avaient abaissé de 9 heures par semaine la somme du temps accordé au latin; et si l'on trouvait cet abaissement inquiétant alors, on était plus fondé à le faire que s'il s'agit de la réforme actuelle. A cette époque-là, en effet, les lignes générales du plan des études latines et les travaux prescrits demeuraient identiques : on avait beau essayer de donner de l'unité à l'enseignement du latin en prescrivant d'annexer le devoir écrit à la lecture, et de considérer ce devoir comme la preuve d'une maîtrise suffisante de la langue, dans les limites de la somme d'idées et de mots qui pouvait avoir été tirée de la lecture; cette méthode n'était appliquée que partiellement et avec hésitation, et l'art d'écrire en latin demeurait hautement prisé. Aussi les partisans du vieux régime avaient-ils le droit de dire : Continuons à suivre notre route antérieure; tous ces changements sont une concession faite à la pédagogie et au public; il n'y a pas à les prendre au sérieux. Il n'y eut donc pas

de modification méthodique, comme le prouve d'une façon frappante l'usage d'innombrables livres de traductions destinés à la pratique du thème latin. A cet égard le plan d'études de 1892 marque un pas en avant très considérable. Il maintient seulement 62 heures hebdomadaires de latin; soit 4 de moins que dans les gymnases bavarois, et atteint ainsi le minimum des heures de latin de tous les gymnases allemands. Cette résolution n'a pas été adoptée à la légère, comme les observations jointes au programme en témoignent. Mais, du moment que l'on avait à cœur, selon la volonté impériale, de réaliser l'abaissement général du nombre des heures d'études d'auparavant, nombre du reste qui ne répugnait ni aux exigences de la pédagogie ni aux prescriptions de l'hygiène, il n'y avait pas d'autre issue, et la majorité de la conférence de décembre s'est nettement exprimée dans ce sens. Le plan d'études agissait, du moins, avec logique, en liant l'abaissement des heures à l'abaissement corrélatif du but proposé à l'étude du latin; résultat impossible à obtenir avec le maintien de l'ancien horaire, comme le savaient tous ceux qui avaient eu la responsabilité d'appliquer le plan de 1882. Le nouveau plan d'études supprime la composition latine; il renonce à exiger la perfection du style latin : le but proposé à l'étude est désormais de comprendre les principaux écrivains classiques de Rome, et d'acquérir la culture intellectuelle qu'on a droit d'attendre et d'exiger d'un commerce approfondi avec les langues anciennes. Dans les trois classes supérieures, une heure est accordée par semaine à la grammaire et aux exercices écrits, avec défense formelle d'outrepasser cette limite.

Il sera permis assurément de douter que cette heure unique soit suffisante, d'autant que le programme de l'examen de maturité contient toujours une traduction de l'allemand en latin; bien plus, il arrivera, selon toute vraisemblance, que, malgré les interdictions réitérées du plan d'études, la lecture des textes souffrira quelque préjudice, afin de réserver du temps pour les exercices de grammaire. Puisqu'il fallait réduire dans une telle mesure le nombre des heures consacrées au latin, la seule conséquence légitime eût été de supprimer, tant en Prima (classes de rhétorique et de philosophie) qu'à l'examen de maturité, la composition écrite en latin, et de reporter à la fin de l'Ober-secunda (seconde) la preuve de la culture grammaticale complète. A côté du thème latin, qui n'est plus l'épreuve effectivement décisive, la version latine pèse aujourd'hui d'un poids sensiblement égal, à laquelle il faut attacher désormais une importance plus considérable qu'autrefois, même à l'examen de maturité.

Le choix des auteurs a été déterminé visiblement par la préoccupation de leur valeur au point de vue historique. La perfection du style latin cessant d'être l'idéal poursuivi, Cicéron s'est trouvé, par suite, détrôné de son ancienne suprématie. Les discours et lettres de cet écrivain maintenus au programme doivent être étudiés en première ligne au point de vue des faits historiques. Les indications méthodiques sont ici justes et logiques. Tout l'enseignement du latin doit être déduit de la lecture des auteurs prescrits; les règles doivent être enseignées comme suite et conséquence de la lecture; l'étude du vocabulaire se fera de même par voie de rattachement à la lecture, et une bonne traduction du texte latin dans la langue maternelle sera considérée comme la meilleure interprétation de l'auteur. On n'a, de même, qu'à louer les prescriptions relatives à la manière d'étudier le fond des textes, au choix de ces textes, qui doit être déterminé, autant qu'on peut le souhaiter, par la valeur des données historiques qu'ils renferment, aux soins à donner à la lecture improvisée, à la préparation générale qui doit précéder l'étude proprement dite du texte d'un écrivain, à l'extension des lectures en prose qui ont pour but l'enseignement de l'histoire; toutes ces dispositions témoignent de vues larges, conformes aux lois d'une saine et pratique pédagogie. Il n'est pas douteux que, si elles sont appliquées, l'enseignement ne devienne, pour une bonne part, plus rationnel et plus fructueux.

Les mêmes principes et les mêmes instructions s'appliquent au grec, sauf que le point de vue grammatical est mis ici, et avec raison, plus à l'arrière-plan encore.

Les philologues classiques se sont imbus et ont pénétré les autres de cette persuasion erronée que le gymnase allemand ferait, en renonçant au dressage purement stylistique, une perte éminemment dommageable. A vrai dire, ce paradoxe est un legs de la vingtième ou de la trentième année de notre siècle. Cependant le fondateur de la philologie classique dans sa forme actuelle, Frédéric-Auguste Wolff, déclarait : Qu' « écrire une langue morte était seulement l'affaire de celui qui voulait pénétrer plus à fond dans l'étude de cette langue; en plus d'un cas, ajoutait Wolf, c'est là un exercice tout à fait superflu ». Le célèbre théoricien de la stylistique, Reisig, de son côté, disait : « La traduction de la langue maternelle en une langue morte n'est bonne que pour les commençants; pour les classes supérieures, elle ne rime à rien. » Herder représentait le dressage latin comme la ruine de la pensée et du style; c'était, à ses yeux, un venin dont on ne pou-

vait se débarrasser sa vie durant : une telle éducation fait, d'après Herder, « des pédants qui n'ont point de fonds, des fabricants de périodes à perruques, de misérables rhéteurs d'écoles, des écrivains niais ». Cependant Herder fut un des maîtres des gymnases les plus considérés du dernier siècle.

Il n'y a donc rien de moins fondé que de taxer les nouveaux plans d'études de révolutionnaires à raison des prescriptions qu'ils renferment touchant l'étude du latin. Ils sont, au contraire, inspirés par l'esprit de conservation; car ils nous ramènent aux considérations rationnelles du XVIIIe siècle, qui voulait qu'on apprît des écrivains grecs et latins, non des exemples de grammaire et des modèles de style, mais la connaissance de la vie des hommes de l'antiquité. A ce point de vue se justifie parfaitement aussi la mesure qui élargit bien plus qu'autrefois le champ des lectures dans le degré le plus élevé de l'enseignement secondaire.

A l'égard des langues vivantes, les nouveaux plans d'études se montrent aussi plus équitables que ce n'était le cas jusqu'à présent. Il est vrai que le français, dans les gymnases prussiens, se voit attribuer deux heures de moins que par le passé; mais cette perte se trouve plus que compensée par un meilleur aménagement des heures subsistantes. Jusqu'ici on commençait le français dans les établissements enseignant le latin, en Quinta (septième), c'est-à-dire un an après le latin, à un moment où ce dernier enseignement ne pouvait en aucune manière passer pour avoir quelque fondement solide dans l'esprit. Dès longtemps on s'était avisé des inconvénients de ce système, également préjudiciable aux deux langues, et dans d'autres États allemands, comme dans le grand-duché de Hesse, où l'orgaisation prussienne fut appliquée jusqu'en 1876, on y avait renoncé depuis longtemps; d'une manière générale, les pays de l'Allemagne du Sud ne l'avaient pas adopté. Aujourd'hui, l'étude du français commence un an plus tard, avec 4 heures par semaine, et en conserve 3 dans chacune des trois classes suivantes, si bien qu'un fond solide de connaissances peut être désormais acquis. D'autres États, le grand-duché de Hesse, par exemple, par leurs plans d'études modifiés en 1892, ont donné au français un espace plus considérable, en lui consacrant 5 heures en Quarta (sixième), et 3 heures dans toutes les classes subséquentes. L'anglais est inscrit au programme des gymnases, à titre facultatif, à partir de l'Obersecunda (seconde), suivant une pratique déjà ancienne dans les États de l'Allemagne du Sud (Baden, Hesse) et Hanovre. L'enseignement des langues vivantes est méthodiquement réparti en

degrés successifs, et, conformément à la méthode imitative « l'enseignement a pour but la pratique orale et écrite de la langue moderne ». On peut désigner brièvement la méthode nouvelle par la qualification de naturelle, puisqu'elle met en usage le sens instinctif des langues, et qu'elle essaie de tirer un parti plus raisonné de la phonétique pour le développement de la faculté d'élocution (1). L'élément capital est ici constitué par des maîtres qui parlent bien, tout en possédant une culture savante. On en manque trop encore; et une modification des cours d'études prescrits aux futurs maîtres de langues vivantes s'imposera inévitablement : une partie de leurs études devra être faite dans des établissements français et anglais; mais ceci ne deviendra possible qu'au prix de sacrifices d'argent considérables.

Nous avons également à constater un grand pas en avant réalisé par le nouveau plan d'études dans l'enseignement de la géographie; c'est la réglementation de la lecture des cartes. Naturellement, cette lecture présuppose que tous les écoliers possèdent le même atlas, et que les cartes murales ont un tracé concordant avec celui des cartes de l'atlas. La préparation à l'étude de la géographie par l'étude de la contrée natale, les modifications apportées à l'enseignement du dessin, la prescription de la méthode dite graphique, qui réduisait à peu près à zéro l'outil le plus parfait de l'enseignement par les yeux, c'est-à-dire la carte; toutes ces indications prouvent que les précieux perfectionnements de la méthode n'ont pas été méconnus dans cette branche des études.

Sur le chapitre des mathématiques, nous avons déjà fait entendre que la division des matières enseignées en Ober-tertia (quatrième) et particulièrement en Unter-secunda (troisième) implique le risque d'une surcharge de travail, aussi longtemps du moins que la méthode d'Euclide règnera dans notre enseignement. Mais il est certain que le plan d'études envisage un remaniement fondamental dans ce sens; cela est attesté par la proposition imprimée dans le Supplément extraordinaire qu'a publié l'Inspection prussienne de l'instruction publique. L'auteur de cette proposition, le directeur Holtzmüller de Hagen, préconise l'exposition entièrement orale de la géométrie, appuyée uniquement sur l'observation des corps.

La partie du plan d'études qui marque le moins de progrès est celle qui concerne les sciences de la nature; mais l'extrême

(1) Des procédés analogues sont recommandés au chapitre V — Enseignement des langues vivantes — des Instructions françaises.

diversité des opinions qui ont cours sur la matière imposait peut-être une certaine réserve.

Il y a quelques progrès en ce qui concerne l'enseignement du dessin, en tant que l'usage de modèles dessinés est interdit d'une façon générale, et que l'enseignement du dessin, antérieurement limité aux trois classes inférieures, est maintenant donné de la Quinta (septième) à l'Ober-tertia (quatrième), avec deux heures par semaine, et demeurera prescrit, au moins à titre facultatif, dans les classes supérieures. Mais il n'est point question de constituer l'enseignement du dessin sur la base logique de l'observation des corps, ni d'inciter l'élève qui dessine à passer du travail de la main à l'exercice de l'intelligence; tout aussi peu s'agit-il de relier l'enseignement du dessin aux autres branches des études, telles que les langues et l'histoire.

Pourtant c'est d'ailleurs la tendance affirmée par les nouveaux plans d'études, de s'efforcer « de réaliser l'enchaînement méthodique et intime des branches respectives d'enseignements, et le groupement symétrique de tous les éléments constitutifs des études ». Ce problème est aujourd'hui le plus important que puissent se proposer la Méthodique et la Didactique des écoles d'enseignement secondaire; mais il n'en est encore qu'à ses premiers tâtonnements. Il n'est pas possible d'imaginer qu'un tel problème trouve sa solution tant que les Universités ne s'y attelleront pas, tant que, dans les écoles, on n'aura pas rompu avec le système actuellement dominant des enseignements spécialisés, et que l'on n'aura pas mis à sa vraie place le système des maîtres de classes, particulièrement dans les classes inférieures et moyennes. Le plan des études adopte pleinement ce point de vue; il le formule même en propres termes : « La liaison méthodique et intime des enseignements spéciaux apparentés entre eux n'est réalisable qu'à la condition que, au moins dans les classes inférieures et moyennes, l'histoire et les langues d'une part, les mathématiques et les sciences naturelles de l'autre, soient confiées dans chaque classe aux mêmes mains. » Assurément il faudrait réclamer en même temps une modification de l'organisation actuelle des examens; ou, pour mieux dire, la permission d'enseigner le latin, l'histoire, etc., ne devrait pas être éternellement déterminée par la licence ou l'agrégation de cette branche, mais par le développement que les jeunes professeurs ont pris dans leur activité pratique de chaque jour. Mais la clef de voûte du système, c'est le conseil formé de l'ensemble des maîtres, qui seuls peuvent déterminer les limites et les relations des ensei-

gnements particuliers entre eux; et le plan d'études insiste à bon droit sur l'entente nécessaire des membres du corps enseignant, qui doivent marcher d'accord dans la même voie et imprimer à l'esprit de l'école une direction déterminée. Alors seulement sera réalisé le résultat excellent qui donnera toute sa valeur au bon aménagement des détails et à la corrélation des détails entre eux, c'est-à-dire la libre expansion de l'individualité, la plus vigoureuse et, en réalité, l'unique antagoniste des plans généraux proposés au corps enseignant.

Cependant les meilleurs plans d'études n'ont d'existence que sur le papier, s'ils ne rencontrent l'assentiment des maîtres chargés de les appliquer; et, comme les plans nouveaux appuient avec une particulière insistance sur l'amélioration de la Didactique et de la Méthodique, il faut prendre soin que la préparation pratique des maîtres rende cette amélioration possible. C'est à quoi il a été pourvu en 1890 par l'institution des séminaires pédagogiques en Prusse.

Examinons comment était organisée jusqu'à cette date la préparation des maîtres de l'enseignement secondaire. L'immense majorité de ces maîtres devait se préparer par l'année dite d'épreuve ou d'apprentissage (*Probejahr*).

Cette épreuve devait être subie, durant une année au moins, par les candidats sortis des Universités et ayant passé l'examen d'État, dans un établissement d'enseignement secondaire qui leur fournît l'occasion de s'initier à la pratique de leur profession. Cette organisation reposait sur l'hypothèse tout idéale qu'il n'existe que des directeurs, des maîtres, des candidats et des écoliers parfaits. Chose étrange! aujourd'hui encore plusieurs administrations de l'instruction publique, par exemple celle de la Saxe, sont fermement attachées à cette utopie. Mais, en Prusse, on avait démêlé depuis longtemps, dans les cercles scolaires et gouvernementaux, qu'une telle organisation, par le fait même qu'elle reposait sur un postulat idéal, n'atteignait pas le but : cette manière de voir était nettement exprimée, avec faits à l'appui, par le ministre von Gossler, dans son Mémoire à la Chambre des députés, en date du 19 janvier 1890.

A côté de l'année d'épreuve existaient 11 séminaires de pédagogie pratique isolés, créés les uns auprès des Universités, les autres auprès des administrations provinciales et dont 6 avaient été institués ou réorganisés de 1880 à 1890. Les directeurs de ces séminaires étaient régulièrement les conseillers scolaires provinciaux; et les candidats, concurremment avec la préparation

du séminaire, essayaient de se préparer par un stage accompli dans une école d'enseignement secondaire de leur résidence, sous la haute surveillance du directeur du séminaire et sous les auspices du directeur de l'école. La durée des exercices des séminaires était variable, nulle part pourtant inférieure à une année. Avec le temps les séminaires s'étaient développés dans des directions différentes : plusieurs n'offraient comme enseignement dominant qu'une rallonge des exercices pratiqués dans les séminaires philologiques des Universités; presque dans tous, on commettait cette erreur de confier l'enseignement théorique aux conseillers scolaires, tandis que la partie pratique était du ressort des directeurs d'écoles; les deux enseignements étaient donc livrés à des mains différentes, d'où pouvaient résulter pour les jeunes gens des indications contradictoires; d'autre part, la préparation pratique n'était pas assez intensive. Mais le pis était qu'on ne pouvait accueillir dans ces séminaires qu'un huitième de l'ensemble des candidats. Quant à la meilleure manière d'organiser la préparation, si tout le monde s'accordait sur la nécessité de la préparation même, on était loin de s'entendre sur l'application. Un petit groupe de théoriciens, principalement recruté parmi les professeurs d'Universités, et un groupe encore plus petit de praticiens réclamaient, pour la préparation pratique des candidats, des séminaires pédagogiques étendus, avec un corps enseignant plus ou moins nombreux, et des écoles spécialement réservées à l'apprentissage des jeunes candidats, celles-ci soit rattachées aux Universités et aux études académiques, soit indépendantes d'elles.

D'autres, et parmi eux tous les praticiens les plus renommés, se contentaient de l'organisation actuelle, c'est-à-dire du rattachement des séminaires pédagogiques à des écoles existantes; mais souhaitaient de voir ces séminaires développés et unifiés. Les deux groupes désiraient, d'un accord sensiblement unanime, la prolongation du temps consacré à la préparation pratique.

Les propositions correspondant à la première tendance, qui se fondait principalement sur l'analogie avec les séminaires des instituteurs primaires, furent écartées par le gouvernement prussien, parce qu'une préparation normale et pratique des maîtres de l'enseignement secondaire répugnait tellement à la conception germanique de l'évolution libre du développement scientifique du corps enseignant qu'on avait laissé s'annihiler jusqu'à l'excès la culture méthodique la plus indispensable de la majorité des candidats pendant un temps considérable. On redoutait aussi, en reliant les séminaires pratiques aux Universités, de restreindre la

préparation scientifique nécessaire des candidats, pour laquelle l'espace de quatre années semblait déjà ne pas suffire ; on craignait en outre l'éparpillement des efforts.

Finalement, la Direction de l'enseignement considérait comme impossible de trouver partout, dans le cercle des maîtres académiques, des directeurs de séminaires compétents, parce que, en vertu des habitudes traditionnelles et de la fréquentation normale des cours de pédagogie scientifique dans les Universités, cette direction ne se trouverait que rarement entre les mains d'hommes assez versés dans la connaissance des devoirs professionnels des maîtres des écoles secondaires pour obtenir, dans l'espèce, des résultats efficaces. Il semblait encore plus malaisé d'aménager les écoles destinées à la préparation pratique des candidats, écoles cependant indispensables, parce que peu de familles devaient consentir à faire de leurs fils, élèves des écoles secondaires, des sujets d'expériences à l'usage de candidats généralement inexpérimentés. D'autre part, en admettant la possibilité d'installer de telles écoles, il était difficile d'admettre qu'elles pussent s'accommoder de la présence simultanée de plusieurs candidats venant s'y préparer à l'enseignement. Pour ces deux motifs, il fallait naturellement renoncer aux écoles de ce genre. Enfin une impossibilité résultait de la question budgétaire : il aurait fallu, en effet, créer 21 séminaires avec leur corps enseignant et les écoles annexes correspondantes; et il pouvait cependant arriver que, faute d'éléments enseignants, tous ces séminaires, ou une partie d'entre eux, manquassent de candidats recherchant une éducation pratique. Les mêmes difficultés pouvaient se présenter pour les séminaires qui devaient être organisés en dehors des Universités dans les mêmes conditions et sous les mêmes formes.

Il ne restait donc qu'à perfectionner le mode de préparation existant; ce résultat devait s'obtenir en s'efforçant d'unir plus intimement les études de séminaires et l'année probatoire. Par là on permettait aux deux ordres d'institutions de suppléer à leurs imperfections respectives et de faire participer tous les candidats à leurs avantages. A l'année probatoire régulièrement organisée on résolut d'ajouter une année préalable de séminaire, et d'assurer de la sorte à *tous* les candidats la possibilité de se procurer une culture théorique et pratique dans l'art de l'enseignement et de l'éducation. Par le fait que désormais tous les candidats, avant l'année probatoire purement pratique, seraient instruits dans une école spéciale déterminée, durant l'espace d'un an, à la théorie et à la pratique d'après un plan systématique, et ainsi amenés à

la connaissance de leur tâche future, on croyait obtenir ce profit, que des candidats ainsi dressés d'avance seraient plus facilement perfectionnés durant l'année probatoire que ceux qui manquaient à la fois de pratique et de théorie, ce qui était la règle générale auparavant.

Les différences entre l'année de séminaire et l'année probatoire se déduisent de la différence de leurs obligations et des moyens employés pour remplir ces obligations considérés en eux-mêmes. Dans l'une, la culture théorique et pratique a pour base et pour appui la pratique; dans l'autre, l'activité pratique est presque exclusive et présuppose des connaissances théoriques en pédagogie; dans l'une, l'attention est plus concentrée sur l'enseignement et l'exemple; dans l'autre, l'exercice de l'enseignement est plus personnel et plus spontané, sous une direction plus libre.

Pour les nouveaux séminaires on utilisa les expériences faites, principalement à Giessen et à Halle, dans les instituts analogues qui y existaient déjà. Toutefois la nécessité d'installer rapidement une assez grande quantité de séminaires analogues provoqua un certain nombre de modifications qui n'étaient pas, hélas! des perfectionnements, et ne pouvaient se justifier que par la pression de l'urgence. On choisit, pour en faire des organes d'enseignement de séminaire, un assez grand nombre d'écoles secondaires où se trouvaient des maîtres et des directeurs indiqués par leur compétence (le plus souvent, deux de ceux-ci seulement), et le choix fut fait, non pas une fois pour toutes, mais pour une série d'années, sous réserve de roulement; on attacha à chacun de ces établissements une moyenne de six candidats.

Ces candidats devaient être soumis à un enseignement et à des exercices systématiquement ordonnés de pédagogie et de didactique. Non comprises les deux heures minimum par semaine attribuées à des entretiens spécialement consacrés aux questions d'enseignement et de méthode, les candidats sont tenus d'apprendre l'art de l'enseignement, d'abord par la fréquentation de cours de perfectionnement, puis par la préparation écrite de leçons, ensuite par une part active prise aux leçons de l'école, ce dernier exercice étant soumis à la critique orale dans les entretiens avec les maîtres.

Ces maîtres, ainsi que les directeurs, touchent des émoluments très faibles pour leur peine, et jouissent d'un allégement des heures de service auxquelles ils sont tenus. Pour les candidats aussi, qui, au moment de l'application de la nouvelle organisation, se trouvaient en cours d'études dans les Universités, on a prévu

des bourses modiques payables dans les cinq années courantes (1) (environ 600 marks) durant leur année de séminaire. Enfin, on a ménagé de petits suppléments de subvention pour l'installation de bibliothèques de séminaire. Le total des dépenses applicables à cette réforme s'élève à la somme dérisoire de 141 500 marks ; l'entretien des séminaires isolés était compté pour 1 165 marks. Depuis 1890, il a été organisé 33 séminaires du nouveau modèle. Il a été naturellement peu facile de trouver le nombre nécessaire de directeurs et de maîtres compétents ; aussi ne faut-il pas se faire d'illusions : les débuts du système comporteront pas mal d'imperfections. Mais c'est là le sort de toute organisation qui prétend donner la vie à des pensées nouvelles. Il ne faut pas renoncer à se bercer de l'espérance que le fonctionnement de tant d'établissements puisse aboutir à des règles fixes et certaines, capables de donner au travail qui s'y fait le caractère solide et probant qui lui fait généralement défaut jusqu'à ce jour.

M. Collard, le professeur distingué à l'Université de Louvain, a si clairement exposé, dans le numéro du 15 juillet de la *Revue Internationale de l'Enseignement* (2), le fonctionnement du séminaire pédagogique de Giessen, que je n'ai qu'à renvoyer le lecteur à son article. Si je compare les séminaires prussiens avec celui de Giessen, qui est le plus ancien et sans doute le plus développé de ceux qui se réclament des méthodes modernes de la pédagogie, je suis amené à constater que l'évolution actuelle des séminaires prussiens est encore imparfaite, susceptible de perfectionnement, et cela sur les points suivants.

Les tâches aujourd'hui universellement proposées aux séminaires pédagogiques sont : 1° une intelligence suffisante des questions théoriques relatives à la pédagogie ; 2° la connaissance de l'organisation d'un établissement d'enseignement ; 3° quelques tentatives personnelles d'enseignement bien menées par les jeunes maîtres. En ce qui concerne le premier point, les exigences du statut prussien sont parfaitement appropriées. Sans doute il arrive parfois qu'on n'y réponde que sur le papier, et la réalité n'est pas toujours à l'unisson des principes. Mais le zèle et la conscience des directeurs et maîtres sont de nature à remédier aux insuffisances sur ces matières, et les instruments de travail scientifique dont nous sommes pourvus sont si abondants que nul ne peut renoncer à la tâche, pour peu qu'il y déploie une sérieuse

(1) Plus tard, ils ne toucheront rien pendant l'année de séminaire et l'année probatoire.

(2) Cf. aussi Collard, *La pédagogie à Giessen*. Louvain, 1893.

volonté. Il est sensiblement plus difficile de répondre à la seconde exigence du programme. L'organisation d'un établissement d'enseignement, c'est là un grand mot, c'est une plus grande chose encore; mais la solution de la question est prise un peu trop légèrement par le règlement prussien. En outre, celui qui connaît cette difficulté doit se sentir surpris et déconcerté à la pensée que les séminaires sont installés pour un certain nombre d'années seulement, et sous condition de roulements comme annexes de certaines écoles. Non moins singulière est l'organisation en vertu de laquelle la préparation des candidats est remise aux mains d'un directeur et de deux maîtres seulement.

Il est d'ailleurs facile d'imaginer les raisons qui ont motivé une telle disposition. On ne voulait pas être irrévocablement engagé à annexer un séminaire à une école donnée où, dans la suite des temps, un changement éventuel de directeur pouvait amener une personne moins propre à ce genre de besogne; et l'on croyait de plus, vu la grande quantité de séminaires à créer (on en projetait 70), se trouver dans l'impossibilité de recruter le personnel enseignant requis, si l'on élevait le nombre des maîtres appelés à prendre part à la préparation des candidats.

Mais ce sont là de pures questions d'opportunité, qui ne devraient pas faire mettre en oubli les principes. On peut aller jusqu'à soutenir que le meilleur moyen de trouver des maîtres compétents pour les séminaires n'était pas de tenir la majorité des maîtres de l'école secondaire en dehors de la préparation des candidats, mais, bien au contraire, d'y intéresser le plus grand nombre de maîtres possible. Les méprises, les erreurs, les imperfections sont inévitables, même dans le système actuel; et, d'ailleurs, à une organisation neuve on ne saurait demander d'être accomplie. Mais les chances de former des hommes capables est cependant plus grande lorsqu'on charge de cette tâche six personnes au lieu de deux. Aussi bien l'expérience acquise nous révèle que le meilleur moyen d'initier les maîtres à la préparation des candidats est de les y faire prendre part; en ce domaine plus qu'en tout autre la remarque s'applique que *Dies diem docet.*

Si des conditions préalablement arrêtées ne président pas à l'installation et à l'enseignement des séminaires, l'œuvre, dans son ensemble, perd toute valeur; et en l'absence de ces conditions préalables, la triple mission assignée aux séminaires, et mentionnée plus haut, ne pourra, elle aussi, qu'être imparfaitement remplie. Ces principes sont méconnus lorsque l'on abandonne à des questions d'opportunité la prépondérance dans la

solution des plus importants problèmes de l'éducation des séminaires.

Mais en quoi consiste la grande valeur de tels établissements préparatoires ? Pour le dire en deux mots, en ceci que, là seulement où il en trouve à sa portée, le candidat peut être amené à prendre l'habitude de sa profession. L'enseignement oral, l'enseignement écrit ne sont pas sans valeur; mais dans les objets d'une autre nature, là où l'individu, sans plus longue délibération, marche droit à l'acte, l'habitude agit seule. Et si nous n'atteignons pas dans une mesure suffisante ce but, de diriger l'habitude du candidat, nos séminaires sont passablement inefficaces. Qu'on me permette de développer ce point de vue d'un peu plus près.

On peut assurément traiter théoriquement de la législation ou de l'hygiène scolaire : avec quel succès, c'est ce que l'on peut constater tous les jours.

Par exemple, on possède les bancs de classe les plus correctement établis; mais les écoliers ont une attitude assise préjudiciable à leur santé : pourquoi ? c'est que le maître n'a jamais été accoutumé à voir des personnes assises, écrivant et lisant dans l'attitude voulue. Veut-on que le maître, un jour, ait l'attention éveillée sur ces questions ? Il faut alors que, durant l'année par lui passée au séminaire, il n'ait eu connaissance que de notions correctes sur la matière. Autre exemple : le règlement interdit les tâches mécaniques données à titre de punition, telle la copie réitérée d'un passage, etc. A quoi bon, si le débutant dans la carrière de l'enseignement, qui a entendu lire les règlements, voit, dans l'établissement où il s'exerce pour la première fois à la pratique, mettre en usage des agissements interdits par le règlement?

C'est seulement si, durant toute une année, la théorie et la pratique se sont offertes aux yeux du jeune maître dans un unisson parfait, que l'on a droit d'attendre que cette seconde nature, l'habitude, soit développée en lui. Des réflexions analogues peuvent être faites sur la meilleure manière de disposer un horaire de classe, sur ce qu'on appelle la distribution des études, sur l'aménagement des interruptions qui doivent séparer les heures de classe, sur la proportion des devoirs à indiquer comme devant se faire à domicile, en un mot sur toutes les questions qui s'imposent au maître, soit en ce qui touche la nécessité d'avoir des écoliers dispos, soit en ce qui regarde le maintien des liens et rapports de proportion à conserver entre les exercices de toute sorte. Le ministre Bourgeois disait avec grande raison que pour naturaliser les jeux, les promenades et les excursions, la collabo-

ration des jeunes maîtres est d'une importance capitale. Dans les séminaires, on doit aménager une organisation telle que les candidats y trouvent la préparation nécessaire et les modèles qu'ils ont le droit d'exiger.

Ces sortes de questions sont plus importantes en Allemagne qu'en France, parce qu'en Allemagne l'internat n'existe autant dire point. Mais des questions même tout à fait extérieures, comme l'installation d'une bibliothèque pédagogique en état de subvenir à l'acquisition des connaissances théoriques indispensables, — ou l'organisation d'une collection modèle de moyens d'instruction qui mette à la disposition des jeunes maîtres les meilleurs et les plus utiles instruments parmi tout ce qui se débite dans un domaine affligé de surproduction, ces questions-là, comment veut-on qu'elles soient résolues d'une manière satisfaisante, si, au bout de quelques années, les séminaires sont annexés tantôt à une école tantôt à une autre?

Les ressources octroyées pour les bibliothèques sont si exiguës qu'aucune école adjointe à un séminaire ne peut à leur aide établir une bibliothèque indépendante des ressources ordinaires affectées à l'établissement : ainsi même le rattachement des bibliothèques fondées grâce à ces ressources aux séminaires éventuellement annexés serait inefficace, et la collection d'instruments d'étude serait absolument perdue.

Si ces détails relativement simples d'organisation ne sont pas aisés à réaliser d'une manière satisfaisante à bref délai, ils sont loin cependant d'égaler en gravité les conséquences qui doivent découler de l'unification du système général d'éducation et de préparation à l'enseignement dans les séminaires. M. Collard a mis en lumière ce point de vue et son importance en ce qui concerne le séminaire de Giessen de telle façon qu'il n'y a pas un mot à ajouter sur la question. Mais que l'on réfléchisse enfin quelle somme de temps, d'efforts, d'abnégation est exigible ici pour aboutir! C'est à bon droit que le ministre Bourgeois écrit : « Pour que la réforme entreprise réussisse, il faut que chacun s'y associe avec conviction et avec toute sa volonté. » Il n'y a point d'illusion à se faire, et tous les juges compétents qui se sont trouvés en position de prendre part au fonctionnement des séminaires ou de l'observer de près s'accordent unanimement sur ce point : directeurs et maîtres des séminaires sont tenus constamment d'ajouter à ce qu'ils savent des éléments nouveaux, d'enrichir et de corriger leurs expériences antérieures, s'ils veulent être à la hauteur de leur tâche. Les candidats, qui sont des jeunes gens ins-

truits et capables de se former le jugement, reçoivent par le canal de la littérature et de l'instruction théorique la meilleure part des connaissances qui les initieront à l'art de l'enseignement et de l'éducation; les principes de psychologie et de morale, les données historiques sur lesquelles cet art s'appuie doivent leur être développés, et servir à régler leurs décisions personnelles dans la pratique proprement dite. Mais quelle impression serait produite sur leurs esprits, si les principes d'enseignement et d'éducation professés au séminaire, qui, lors même qu'ils s'écartent des données de la littérature et de la théorie, ont besoin, pour ce motif même, d'être solidement assis et justifiés, sont marqués au coin de la faiblesse et de l'infériorité? Depuis le XVIIe siècle jusqu'à nos jours s'est maintenue la conviction que précisément les séminaires, pourvus d'un corps enseignant animé du même esprit, dotés de maîtres en possession d'une bonne culture pédagogique, spécialistes, virtuoses même, étaient un terrain d'élection pour l'acclimatation des tentatives nouvelles en matière d'éducation et d'enseignement; on pense que si ces nouveautés contiennent effectivement des éléments de progrès, les séminaires ne peuvent absolument pas se soustraire à l'obligation de se les approprier.

Mais ce qui jusqu'à présent n'a été, en apparence, développé que pour des cas particuliers, trouve aussi son application aux principes de la science de l'enseignement et de l'éducation en général. Et, puisqu'il est commandé aux jeunes maîtres, durant leur année de séminaire, de prendre une vue claire de l'organisation d'une école, encore faut-il que le régime de cette école puisse être facilement examiné et compris même par des apprentis dans le métier de l'enseignement. Mais ceci ne deviendra réalisable que si l'unité règne dans l'école, c'est-à-dire si elle présente d'un bout à l'autre l'application des mêmes principes. Aux yeux du jeune maître, en effet, à ses débuts et même assez longtemps après, les principes s'identifient, pour ainsi dire, avec la personne du maître chargé de les introduire dans le domaine de l'activité professionnelle, du directeur qui lui fait saisir l'ensemble et les rapports des fondements théoriques de ces principes. Il est, par suite, impossible d'imaginer un séminaire sans un corps enseignant qui travaille dans un sens un et identique. Cette unité dans le travail peut être préparée et maintenue par l'unification des principes qui doivent présider à la discipline et à l'enseignement, par des plans d'études spéciales détaillés, par une assiduité ininterrompue dans le perfectionnement de ces procédés, le tout traité dans des conférences aux résolutions desquelles doivent se

plier les convenances individuelles. Mais le point capital du travail, c'est l'établissement d'un lien intime entre les spécialités, lien dont la nécessité a été signalée plus haut, à l'importance duquel font également allusion les nouveaux plans d'études prussiens : réaliser cette solidarité des spécialités, c'est exactement la même chose que d'unifier l'enseignement. Jusqu'à ce jour, le seul essai général de ce genre qui ait été tenté l'a été dans mon écrit intitulé : *Unification de l'enseignement des gymnases*, Halle, 1890. Mais cet essai même a pris naissance dans l'activité du séminaire de Giessen.

Il est certain qu'on obtiendrait un maigre résultat si cette unité n'était réalisée que sur le papier, dans des plans d'études, qui sont après tout la besogne la plus facile à exécuter dans cet ordre d'idées. On pourrait penser à exercer une pression plus ou moins sévère sur les maîtres individuellement ; mais ce serait là, d'après moi, une mesure inhumaine et, en partie, dépourvue de portée. La communauté du travail ne peut reposer que sur l'assentiment volontaire des maîtres intéressés.

On ne peut ni ne doit rien précipiter, ne fût-ce que pour ce motif que, par lui-même, le travail du séminaire éveille en l'esprit de tout maître intelligent la conviction que, dans toute une série de questions, l'unité de vues et l'unanimité doivent régner. Il ne subsiste plus désormais aucun doute parmi les personnes bien informées : l'expérience développée par l'activité du séminaire sera le facteur le plus important de l'élaboration de principes solides et concordants. Par là chaque séminaire acquerra et retiendra son empreinte individuelle ; et nulle façon ne sera meilleure pour préserver ces instituts de la défiance dont ils étaient naguère l'objet, mais qui ne s'exprime plus guère aujourd'hui : on ne les accusera pas d'enseigner un rituel mécanique et de préconiser des types pétrifiés. Un tel risque ne saurait être évité si, conformément aux vues des partisans de Herbart, l'enseignement d'un système pédagogique spécialement déterminé était imposé obligatoirement. Mais il faut se défaire d'une telle préoccupation, ainsi que le font comprendre jusqu'à ce jour les dispositions du gouvernement prussien, qui laisse sur ce point liberté entière à chaque séminaire. Au reste, l'uniformité machinale ne serait pas réalisable, vu le développement énergique de l'individualisme en Allemagne. D'autre part, l'excès des vues particulières dans le dressage des candidats est, d'une manière générale, moins à redouter, à mesure que s'accroît le nombre des maîtres associés à l'enseignement d'un séminaire. C'est pourquoi aussi la limitation de ces maîtres,

dans les séminaires prussiens, au directeur et à deux professeurs, si elle doit durer, comme il est vraisemblable, est une regrettable méprise.

C'est seulement au cas où, d'une façon générale, la grande majorité des maîtres d'une école est associée à l'œuvre du séminaire, que les vues trop particulières peuvent être évitées et l'unité souhaitable du travail réalisée. Et l'on ne saurait trop insister sur cette considération. Car c'est précisement là que bien des choses vont mal. Notre méthodique et notre didactique, le choix et le maniement des matériaux des études sont, hélas! trop souvent encore absolument en dehors des progrès de la théorie; et c'est une opinion trop répandue que la matière propre de l'éducation, destinée à être élaborée pour les gymnases, est susceptible de développer sa puissance plastique sans l'appui d'aucun art méthodique, par les seules ressources de la pratique qui tirerait d'elle-même toute la matière de l'enseignement. Les nouveaux plans d'études protestent énergiquement contre cette manière de voir. Mais si la protestation ne se produit point par des faits dans l'enseignement des séminaires, les dangers qui menacent notre enseignement secondaire n'aboutiront que trop tôt à une catastrophe.

Sous un autre point de vue encore la limitation à trois personnes des maîtres des séminaires présente des inconvénients. Le jeune maître ne doit pas acquérir seulement des lumières sur la technique et l'organisation de quelques matières spéciales, et, dans ces matières mêmes, sur un certain degré du développement des spécialités : bien au contraire. Tenus de s'initier, partie par la pratique personnelle, partie par l'observation, à ce qui fera plus tard l'objet de son enseignement, il doit apprendre aussi, et cela par sa propre expérience, quelle est la valeur des autres enseignements particuliers dans l'économie générale des études. Je suis obligé de considérer comme imparfaite la culture pédagogique d'un jeune maître, si, par exemple, celui-ci, tout en se destinant à l'histoire et aux langues, ignore les lignes générales de l'enseignement de l'histoire naturelle, du dessin et de la géographie.

Il n'a point, il est vrai, à enseigner lui-même ces spécialités; mais il est indispensable qu'il en connaisse les procédés particuliers et l'efficacité, puisqu'elles contribuent plus ou moins au bien-être de l'enseignement pris dans son ensemble. La limitation du personnel des séminaires, telle qu'elle est réglée par la loi prussienne, exclut la connaissance de l'action des spécialités autres que celle du candidat.

Il y a unanimité encore parmi toutes les autorités compétentes

dans la question des séminaires sur le point suivant : durant l'année qu'y passent les candidats, il n'est pas permis de laisser de côté le développement scientifique des enseignements particuliers. Les Universités, en Allemagne, inculquent la science en elle-même, le plus souvent sans égard aux applications futures. La conséquence est inévitablement celle-ci : les candidats, dépourvus des connaissances qu'exigent les besoins de l'enseignement, espèrent bénéficier au séminaire du fonds acquis à l'Université. Une bonne part de la surcharge de connaissances dont souffrent nos établissements d'enseignement secondaire est attribuable à cet état de choses. Les séminaires pédagogiques ont donc pour obligation d'exploiter au profit des besoins des études l'amas de connaissances des candidats. Mais jusqu'à ce jour le séminaire de Giessen possède seul une organisation appropriée, dont le fonctionnement a été décrit, en ce qui concerne les langues anciennes et les langues vivantes, par M. Collard. (*Revue*, loc. cit.) Dans les séminaires prussiens elle fait totalement défaut; d'ailleurs, étant donné la maigre somme prévue pour l'ensemble du système, elle serait impossible à créer. Comme, en effet, les maîtres principaux du séminaire doivent être nécessairement des hommes versés dans la spécialité scientifique dont ils ont la charge, il faudra pourvoir éventuellement les enseignements particuliers de titulaires, soit 5 ou 6 maîtres, occupant un rang élevé dans leur spécialité. Toutefois ceci serait réalisable si l'on ne s'obstinait pas à confondre la valeur du travail personnel d'un savant avec l'aptitude à faire profiter les autres de ses recherches.

Un des travaux exigés des candidats appartenant aux sections spéciales du séminaire consiste en une participation constante à l'enseignement des classes supérieures : à Giessen, cette participation ne se manifeste pas par des essais personnels d'enseignement ; le candidat est uniquement tenu à mettre en œuvre les matériaux de l'étude et à les travailler en vue de l'enseignement. Ce résultat s'obtient partie par le fait que le candidat est directement associé à l'enseignement, partie par des entretiens préalables ou consécutifs à la classe, entretiens méthodiques et nullement destinés à humilier l'étudiant, partie enfin par une série de devoirs que le candidat doit traiter par écrit, sur le modèle des expositions orales entendues par lui dans les classes, et dans lesquels ils doivent faire usage des sources scientifiques qui leur ont été indiquées à l'avance. J'ai fait connaître la manière d'instituer de tels devoirs dans ma publication sur les Séminaires pédagogiques (Leipzig, 1890, page 93).

Pour finir, je considère l'attribution de 2 heures par semaine à l'enseignement théorique comme insuffisante. En effet, les candidats prussiens apportent généralement de l'Université des connaissances pédagogiques fort peu étendues. A Giessen, la situation, sous ce rapport, est plus favorable; et, malgré cela, 4 heures par semaine de théorie ne se sont pas trouvées suffisantes. Ceci, du reste, est évident, si l'on considère que d'abord on a une matière très étendue d'enseignement à développer; que, par suite, il faut introduire les candidats dans le domaine de la pédagogie, considérée comme matière spéciale, domaine qui leur était peu connu jusqu'alors; enfin, qu'on ne peut compter sûrement les y introduire qu'en substituant, durant ces heures réservées à la théorie, le dialogue à l'exposition suivie.

Dans les ordonnances prussiennes, demeure une porte ouverte à l'augmentation du temps consacré à la théorie, puisqu'on y prévoit un *minimum* de 2 heures : seulement, en fait, ce sont bien 2 heures que l'on y consacre partout; encore la rémunération accordée pour ces heures aux directeurs est-elle trop chichement limitée.

Tout, dans tous les séminaires prussiens organisés en vertu du plan de 1890, est rempli de bonnes intentions, et, sur bien des points aussi, efficace. Mais la question d'argent a mené à des solutions qui s'annoncent comme sujettes à caution; et si, dans la suite du développement de ces instituts, on n'introduit un aménagement tout à fait différent, on n'atteindra pas le but visé au fond, et conforme aux principes éducatifs du système réformiste.

Que l'on veuille bien observer, en outre, que dans ces dernières années la Bavière et l'Autriche se sont également décidées à organiser des séminaires pédagogiques, mais n'ont point pris en considération l'institution d'une année de stage subséquent. Seul, le grand-duché de Hesse a suivi la trace de la Prusse en ce point. Incontestablement, l'institution de l'année de stage a été imaginée à bonne intention; mais, dans sa constitution actuelle, remplira-t-elle l'effet qu'on en attend, à savoir d'être l'achèvement des expériences et la consolidation des principes appris au séminaire, c'est ce qui demeure plus que douteux.

Un des directeurs les plus capables des séminaires prussiens, l'honorable directeur Muff, autrefois résidant à Stettin, et aujourd'hui installé à Cassel, fait formellement entendre qu'en règle générale l'année de stage probatoire n'est l'occasion d'aucun progrès; tout à l'inverse, elle donne surtout lieu à une démolition des principes puisés au séminaire.

Je ne puis que confirmer cette appréciation. Le jeune maître, le candidat soumis à l'épreuve du stage, dont l'avenir dépend du jugement du directeur de l'établissement où il accomplit son année probatoire, est trop souvent obligé de se soumettre à des pratiques vieillies et en contradiction avec les règles d'une saine pédagogie, et cela en dépit de ses convictions les mieux assises. Cette contrainte ne manquera pas de disparaître, si le candidat exerce son activité à titre personnel et responsable, comme affecté au service d'une école, et si, par un bonheur que je considère comme improbable, vu le caractère bureaucratique de notre organisation scolaire, le directeur du séminaire dont a fait partie le candidat va prendre part aux inspections approfondies et personnelles, faites par le conseiller scolaire, de l'enseignement du candidat soumis au stage. Après tout, c'est ce directeur de séminaire qui seul est en état de connaître à fond le jeune maître intéressé, et le seul aussi qui puisse constater s'il s'est développé et comment il s'est développé.

Non contente de prendre souci d'une meilleure préparation pédagogique des maîtres, la réforme a étendu son attention à l'amélioration de leur situation matérielle et sociale. Les situations sont relevées, et l'assimilation des maîtres de l'enseignement secondaire avec le reste des fonctionnaires de l'État les rehausse d'un degré. Bien des choses manquent encore, à vrai dire, pour que cette assimilation soit complète. C'est là, avant tout, le motif de l'abaissement notable, dans ces dernières années, du nombre des élèves recherchant les cours universitaires qui mènent à la carrière enseignante. Si le mouvement décroissant continue, dans dix ans la Prusse peut compter, de ce chef, sur le déficit.

Dr H. SCHILLER,

Directeur du gymnase
et du séminaire pédagogique
et professeur à l'Université de Giessen.

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS L'AUDE

## PENDANT LA RÉVOLUTION

---

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### I. — COUP D'ŒIL SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE AVANT 1789.

La grande différence entre l'enseignement primaire, depuis et avant la Révolution, a été signalé bien des fois : l'un est *national*, l'autre ne l'était pas. Les gouvernements de l'ancien régime professaient pour l'instruction populaire une indifférence systématique. Au contraire. la sollicitude profonde autant qu'active de l'État pour l'éducation des enfants, la réglementation de l'enseignement et de ses méthodes, tels sont à la fois le caractère et le but du mouvement révolutionnaire. Puisque la transformation politique avait déplacé la souveraineté et l'avait fait passer du roi et des ordres privilégiés au peuple, — selon le langage de l'époque, — il fallait que ce nouveau souverain fût apte à se diriger lui-même, éclairé et compétent : c'est pourquoi le problème de l'instruction populaire a été l'une des plus importantes préoccupations des assemblées politiques de la période révolutionnaire.

Ce souci paraît déjà dans les cahiers des députés envoyés aux États-Généraux. Pour s'en tenir à ceux de la région devenue le département de l'Aude, le tiers-état de Castelnaudary demande la « reforme » de « l'education publique (1) ». Celui de la sénéchaussée de Limoux souhaite, « un meilleur enseignement public en multipliant et en reformant les écoles et augmentant les revenus de celles qui n'en ont pas de suffisants par la reunion de quelques benefices (2) ». La noblesse même de Castelnaudary formule un vœu analogue et emploie cette expression de « nationale » qui a paru caractériser l'œuvre révolutionnaire en matière d'école. « Une bonne education etant le principe et le developpement des vertus, les deputés demanderont qu'on s'occupe d'etablir une education nationale (3). »

Si l'on entre dans le détail, les différences seront plus mar-

(1) *Archives parlementaires*, II, p. 561, col. 1.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 581, art. 27.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 531, col. 2.

quées, les défauts et l'insuffisance de l'ancien enseignement apparaîtront encore plus à plein. Les petites écoles étaient confessionnelles : c'est un fait que ne contestent même pas les écrivains qui, dans ces dernières années, ont essayé de les réhabiliter au détriment des principes et de l'enseignement modernes. Les maîtres ou régents étaient ordinairement des prêtres, et, quand c'étaient des laïques, ils ne devaient point être « suspects d'iresie » et « de la pretendue nouvelle religion », comme on le constate dans un arrêt du parlement de Toulouse sur l'élection et la nomination d'un précepteur pour l'instruction de la jeunesse à Carcassonne (1). La haute surveillance de l'École était confiée à l'évêque et au curé; ils avaient toujours une part prépondérante dans le vote d'élection, lorsque la communauté civile était appelée à donner son assentiment. Dans la pièce qui vient d'être citée, on lit encore que le maître « sera eleu par les sindics ensemblement suyvant l'ordonnance faicte par le roi, sçavoir et par ledict eveque de Carcassonne ou son vicaire pour une voix, par ledict chapitre ou celui qui sera par ledict chapitre deputé pour une voix, et par lesdicts procureurs, consuls, mortes payes ou celui qui sera par eux deputé pour une voix ». Ce qui, en résumé, donnait deux voix contre une aux représentants de l'Église.

Les maîtres étaient recrutés de la façon la plus singulière, si l'on en croit le témoignage des historiens. « Le premier venu, faute d'un autre gagne-pain, pouvait embrasser cette profession. Il lui suffisait de passer un examen très sommaire devant une personne désignée par l'évêque; celui-ci donnait alors l'*approbation* ou permission d'enseigner (2); » et c'est muni de cette pièce qu'il se présentait dans un village. Là, il montrait ses talents, et, une fois agréé, traitait avec la communauté. Mais l'évêque qui lui avait accordé la permission d'enseigner pouvait toujours la lui retirer. Il se tenait en Provence et en Normandie des *foires* aux instituteurs; il y avait jusqu'à des instituteurs ambulants. Ajoutez que ces maîtres remplissaient les fonctions les plus diverses et les métiers souvent les plus éloignés de leur rôle. Ils font le service de l'église, ont le soin de l'horloge paroissiale, sont fossoyeurs, sonneurs de cloches. On trouve parmi eux des maçons, des cabaretiers, des ménétriers, des perruquiers, et c'est dans leur pièce d'habitation, dans une grange, dans une écurie, dans un cabaret qu'ils font la classe (3).

(1) *Archives départementales de l'Aude*, Série G. 69 *bis*, Registre, fol. 179.
(2) Rambaud, *Histoire de la civilisation en France*, II, 262.
(3) Rambaud, *loc. cit.*—D'Arbois de Jubainville, *L'administration des intendants*, p. 110.

Les instituteurs ou régents étaient payés par les communautés d'habitants; leurs traitements dépendaient donc de la fortune de ces communautés. Ils touchaient en outre une rétribution de chaque écolier (généralement 3 sous pour les élèves en lecture, 5 sous pour les élèves en écriture). Ces rétributions pouvaient être payées en nature. Quelques auteurs affirment que la gratuité était très répandue; mais elle ne paraît guère avoir existé que dans certains établissements d'enseignement secondaire, comme le collège Mathieu Peyronne à Narbonne où l'on donnait une instruction primaire dans quelques classes élémentaires (1). L'incertitude dans le gain et le peu de sécurité qu'offrait d'ordinaire aux régents leur caractère d'employé communal à la merci de l'évêque n'étaient pas pour les encourager ni pour assurer la prospérité de leur enseignement; c'est justement ce que la plupart des historiens s'accordent, suivant les textes, à reconnaître.

Nous ne nous attarderons pas à retracer l'état de l'instruction primaire sous l'ancien régime. Les défauts comme les excuses de sa médiocrité sont aujourd'hui connus. Mais cet enseignement était si bien condamné par l'opinion publique à la fin du XVIIIe siècle que la municipalité de Villesiscle pouvait écrire, le 7 messidor an II, à l'administration centrale du département de l'Aude que :

> N'ayant jamais pu obtenir dans l'ancien regime la permission d'avoir un regent pour les écoles, que toute la jeunesse vit dans la plus grande ignorance, qu'il n'y a que deux sujets dans toute la commune qui a peine savent signer qui se trouvent meme en charge, et que s'ils viennent a deceder ou a être remplacés, ladite municipalité ne sera composée que des individus illiterés.

Les demandes de réformes signalées en tête de ce chapitre étaient donc amplement justifiées. Rien de surprenant que les assemblées de la Révolution aient songé à légiférer sur la matière. Les lois fondamentales du 29 frimaire an II, du 27 brumaire an III et du 3 brumaire an IV sont la base de la transformation qui s'opéra à cette époque : c'est la mise en pratique de ces lois qu'on se propose d'étudier ici.

## II. — STATISTIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE PENDANT LA RÉVOLUTION.

Les perturbations des temps révolutionnaires et la dispersion des ordres religieux qui distribuaient l'enseignement avaient fait

(1) Louis Narbonne, *L'instruction publique à Narbonne* avant 1789, p. 44.

disparaître la plupart des écoles existantes. Aux administrations nouvelles s'imposait donc la création d'écoles nouvelles, soit pour en doter les communes qui en avaient toujours été privées, soit aussi pour remplacer celles que la Révolution avait fermées. Il arrive en effet que des municipalités expriment le regret de leurs anciens établissements scolaires. Ainsi les habitants de Souille exposent à l'administration centrale (24 ventôse an V) :

Que depuis un temps immemorial leur commune a eu un instituteur, que dans l'ancien regime le gouvernement jadis l'avoit autorisé a imposer pour le salaire dudit instituteur [chez qui les communes circonvoisines qui n'ont jamais joui d'un pareil privilege envoyoient leurs enfans,

et qu'ils en sont privés depuis plusieurs années. L'école centrale du canton des Cassés leur paraît trop éloignée (la distance entre les deux villages étant de deux lieues), pour que les élèves puissent s'y rendre commodément; les habitants déclarent qu'ils « se trouvent dans l'impossibilité presque physique de les y envoyer ». Le 14 vendémiaire an III, la municipalité de Belpech réclame avec insistance l'ouverture d'une école. « Nos jeunes gens, écrit-elle, sont livrés a eux-memes sans frein et sans documens, et bientôt ils seront dans une *ignorance crasse,* livrés aux anciens prejugés et seront dans les suites de faibles apuis de la Republique. » Le 15 nivôse de la même année, la municipalité de Villeneuve le Peuble demande la création d'une école, « voyant le retard journalier ou etoit les enfans pour l'education republicaine ». Le 27 messidor an III, celle de Villesiscle insiste dans le même sens : autrefois les habitants avaient vu l'instruction totalement négligée ; mais,

sy jadis ils n'ont pu y parvenir, ils desireroient du moins quand a present, sy ce n'est pas pour eux, du moins pour leurs enfans, de profiter des avantages que la loy du 29 frimaire dernier leur accorde, consernant l'organisation sur l'instruction primaire.

Les demandes de ce genre sont très nombreuses : elles émanent des communes les plus diverses et les plus éloignées (1).

(1) Nous citerons en note la lettre suivante qui résume les raisons ordinaires de ces sortes de requêtes.

*Les citoyens peres de famille des communes de Saint-Amans et Fonters a l'administration municipale du canton de Gaja.*

Citoyens,

L'instruction etant le besoin de tous pour connoitre et exercer ses droits (1),

(1) L'art. 16 de l'acte constitutionnel dit que les jeunes gens ne peuvent être inscrits sur le registre civique s'ils ne prouvent qu'ils savent lire et écrire.

**Il n'est pas facile d'établir avec une exactitude absolue le nombre des écoles qui furent ouvertes ou reconstituées pendant la durée de la période révolutionnaire. Il existe toutefois pour le département de l'Aude une enquête générale faite en l'an VI sur la situation de l'instruction publique : on peut en extraire tout d'abord une statistique des établissements scolaires.**

**Le nombre total des écoles est, à cette époque, de 173 sur 406 communes alors existantes, soit 42 p. 100 (1).**

entendre et remplir ses devoirs, il importe d'en favoriser les progrès et d'en faciliter les moyens en la mettant a la portée de tous les citoyens. C'est même l'esprit de la loi qui veut que toute collection de maisons renfermant 400 habitants ait une ecole et un maître, et comme il ne seroit pas juste que dans les cantons ou les habitations sont dispersées ou reunies par grouppes plus petits, le peuple n'obtint pas des avantages egaux, la loi veut qu'on place une ecole primaire et un instituteur dans tous les arrondissemens ou se trouveront des villages ou hameaux renfermant 400 habitans ; d'après cet exposé simple de la loi, les peres de famille des communes de Saint-Amans et Fonters, dont la population s'eleve a plus de 500 ames, reclament avec confiance l'etablissement d'une école primaire dans la commune de Saint-Amans pour les enfans des deux communes precitées, qui par ce moyen seront bien plus a portée des leçons et en profiteront bien plus souvent et bien plus constamment, au lieu qu'il est presque impossible qu'ils puissent se rendre au chef-lieu du canton a raison de l'eloignement et d'une foule d'autres circonstances. D'abord en obligeant les enfans d'aller au chef-lieu du canton, n'est-il pas a craindre que le pauvre ne soit privé du bienfait de l'instruction, tandis qu'on devroit tout faire pour cette classe utile et malheureuse, et qu'il ne s'etablisse une grande inegalité parmi les citoyens a raison des diverses facultés des parens, et ici les personnes aisées, c'est-a-dire le petit nombre auroient tout l'avantage. Quiconque peut se passer du travail de son enfant pour le nourrir a la facilité de le tenir aux ecoles tous les jours et plusieurs heures par jour ; mais quant a la classe indigente qui est là plus nombreuse, comment fera-t-elle? Cet enfant pauvre qui doit exercer ses droits comme le riche, on lui offre bien l'instruction, mais avant il lui faut du pain ; son pere laborieux s'est privé d'un morceau pour lui donner, mais il faut que l'enfant gagne l'autre ; après avoir passé aux champs les heures penibles, veut-on que pour repos il s'en aille a l'ecole du canton, eloignée peut-etre d'une heure de son domicile? D'ailleurs, c'est principalement en hiver que les enfans de la campagne peuvent mieux profiter de l'instruction lorsque les pluies et les frimas les retiennent chez eux ; mais dans cette saison il est bien moins possible qu'ils aillent a l'ecole de Gaja, non seulement a cause de la distance des lieux, mais encore en raison des mauvais chemins qui en hiver sont couverts d'eau et de boue et impraticables ; un autre motif qui est en faveur des petitionnaires et qui doit engager l'administration a leur donner un avis favorable, c'est qu'ils ont toujours eté jaloux de l'education de leurs enfans, qu'ils ont eu de tout temps un instituteur, excepté ces dernieres années que les secousses de la Revolution les en ont privés, enfin les deux communes reunies pour le meme objet forment une population beaucoup plus considerable que la loi ne l'exige ; d'après les motifs que nous venons de vous exposer, nous osons esperer, citoyens administrateurs, que vous voudrez bien faire droit à notre reclamation en invitant l'administration du departement d'etablir a Saint-Amans une ecole primaire pour les jeunes citoyens des deux communes ci-dessus mentionnées et ferez justice.

A Saint-Amans, le 4 thermidor an IV de la République française.

CANTEGRIL, garde. PIERRE GUILHANAT, P. ALBOUI.

1. Le chiffre a naturellement varié à cause des créations nouvelles ou des

Si nous essayons d'établir par districts la proportion du nombre des écoles par rapport au nombre total des communes, nous constatons que la moyenne est de 3 p. 100.

Les cantons où les écoles sont le plus nombreuses sont ceux de :

Limoux, Trèbes : 11.

Lézignan, Montréal : 10.

Ginestas : 9.

Conques, Mas-Cabardès, Saint-Papoul : 7.

Il n'y en a au contraire que 2 dans les cantons de : Alaigne, Arques, Quillan, Roquefort, Saissac, Saint-Laurent et Tuchan; et une seule dans ceux de : Axat, Belpech, Chalabre, Fabrezan, Felines, Labécède, Névian et Rodome. Enfin ceux de Belesta, Bouisse, Narbonne et Salles en sont totalement dépourvus.

Dans les régions montagneuses, la pénurie résulte, on le comprend, de l'extrême difficulté des communications. Quant à certains cantons comme Narbonne et Névian, elle s'y explique par la concurrence des écoles privées, ainsi qu'il sera établi plus loin. Il n'en ressort pas moins de la statistique précédente que les notables efforts faits par les pouvoirs publics pour créer des écoles n'ont pas été sans succès.

On s'en rendra mieux compte encore en recherchant le degré de fréquentation des écoles primaires publiques. Les documents d'archives fournissent à ce sujet des renseignements d'un haut intérêt; le principal est cette enquête officielle de l'an VI où nous avons déjà puisé. Faite à la demande de l'administration départementale dans tous les cantons, elle porte sur le nombre des établissements, sur le *civisme* des maîtres, sur les programmes, enfin sur le nombre des élèves. Il suffit d'en extraire les détails utiles pour dresser les tableaux de statistique. Certaines réserves sont cependant à faire sur la valeur absolue de nos chiffres. Pour quelques cantons, l'enquête présente des lacunes : tel ou tel élément (nombre des écoles, des élèves, etc.) fait défaut : nous y avons suppléé par d'autres documents tels que le chiffre de la population d'après les procès-verbaux de l'Assemblée du département, etc. ; il a fallu parfois même raisonner par analogie. Mais, comme cette obligation a été en somme assez rare, on a pu atteindre au moins l'approximation la plus exacte.

Si l'on possédait une carte scolaire de l'Aude en 1798, voici ce qu'on y lirait. Sur six districts, la fréquentation des élèves aux

suppressions d'écoles. C'est ainsi qu'en l'an IV il n'y avait que 104 établissements d'instruction publique.

écoles est à peu près égale dans trois, Lagrasse, Limoux et Castelnaudary; elle est légèrement inférieure dans celui de Carcassonne, et sensiblement supérieure dans celui de Narbonne. Pour le seul district de Quillan, l'enquête ne fournissant aucun élément, il a été impossible de fixer aucun chiffre. La moyenne du degré de fréquentation est de 38,54 p. 100, soit encore plus du tiers. Résultat appréciable aux yeux de qui se représente les troubles du temps, et les difficultés locales qu'il a fallu surmonter presque partout, comme on le verra, pour fonder et maintenir des écoles.

### III. — LES PROGRAMMES

Quelles leçons les enfants recevaient-ils dans les écoles ? Cette question a soulevé bien des controverses, et bien des récriminations de la part des adversaires de la Révolution. Certains ont voulu voir dans ces leçons un enseignement athée et subversif de la morale. Mais, à regarder de près les textes, on s'aperçoit que les faits ne justifient pas ces accusations ou ces critiques.

Dans un discours prononcé le 24 décembre 1792, le conventionnel Bancal disait : « Je conçois qu'il n'est pas possible de tout enseigner dans les écoles élémentaires; mais je demande qu'au moins on y puisse trouver les premiers éléments des sciences et des arts. » Et de fait, la loi du 27 brumaire an III décidait que l'enseignement comprendrait : 1° la lecture et l'écriture; 2° la déclaration des droits de l'homme et la constitution; 3° les instructions élémentaires sur la morale républicaine; 4° les éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite; 5° les règles du calcul simple et de l'arpentage; 6° des instructions sur les principaux phénomènes et les productions usuelles de la nature; 7° le recueil des actions héroïques et les chants de triomphe. Pour les jeunes filles, elle ajoutait les travaux de couture.

On comprendra mieux la valeur de ce programme en se rappelant ce qu'était l'instruction des enfants avant la Révolution et ce que la Révolution voulait en faire. Dans les anciennes écoles, le latin prenait la plus grande place; mais dès le XVIIIe siècle, les frères de la doctrine chrétienne, qui paraissent avoir eu alors une conception plus libérale, nous dirions volontiers plus démocratique de l'instruction élémentaire, avaient préconisé l'exclusion du latin (1). Aux yeux des révolutionnaires, l'enseignement devait être dégagé de toute influence théocratique dont le latin était le meil-

(1) Cf. COMPAYRÉ, *Histoire critique des doctrines de l'Éducation en France*. II, 334-5.

leur instrument. La suppression totale de cette langue dans l'instruction élémentaire allait donc de soi. Mais, pour réaliser l'union morale du pays, les hommes de la Révolution comprirent qu'il fallait répandre sur tout le territoire national l'enseignement de la langue française.

Cette étude s'imposait particulièrement dans le département de l'Aude où l'usage courant du patois s'est perpétué, même de nos jours, dans toutes les classes de la société, et était, à la fin du dernier siècle, à peu près exclusif. C'est du moins ce que paraissent attester les doléances d'un membre de l'administration du district de Narbonne, Viennet, écrivant dans un passage d'un plan d'éducation qu'il soumettait à ses collègues :

J'observeray d'abord qu'il n'y a rien de plus choquant, et en même temps de plus ordinaire, que de voir des François qui ne savent pas parler leur langue, et qui en ignorent jusques aux premiers elements, tandis que la plupart des etrangers, transplantés dans le Royaume, la parlent avec elegance, et correctement.

On lit également dans une lettre de l'agent national du district de Carcassonne au comité de Salut public (23 thermidor an II) :

Le décret du 8e pluviose en designant les contrées de la République ou devoient être etablis des instituteurs de langue françoise n'a point fait mention des departements ou, comme dans le notre, le general et même la presque totalité des communes entendent a peine le françois et ne s'enoncent qu'en patois.

Ces considérations d'ordre local, en même temps que les mémoires et discours alors répandus de l'abbé Grégoire contre l'usage des patois, donnèrent d'heureux résultats. Dans une délibération où elle émet un vœu en faveur de la création d'une école, la municipalité de Saint-Michel de Lanès dit qu'elle veut procurer aux enfants

une connoissance aussi etendue qu'il lui est possible de la langue françoise, langue qui jusqu'ici a eté ignorée, ne parlant qu'un idiome partie catalan, partie gascon et appelée *patois*.

L'administration cantonale de Sainte-Colombe sur l'Hers ordonne à son instituteur de

bannir entierement de son ecole l'idiome patois comme très-nuisible au progrès de la langue françoise et de n'enseigner publiquement dans sa classe qu'a parler, lire et ecrire la seule langue françoise.

L'autre conséquence logique de la conception révolutionnaire en matière d'instruction primaire, c'est la connaissance imposée aux enfants de la morale républicaine et civique. La Convention décréta la confection de manuels élémentaires qui devaient en

donner les notions; mais la *Déclaration des Droits* et la *Constitution* étaient fondamentales.

Telles doivent être pour le moment, écrit le 17 floréal an IV aux administrateurs du département le ministre de l'Intérieur Benezech, les bases de l'instruction de la jeunesse. On ne sauroit penetrer de trop bonne heure l'esprit et le cœur des enfans des principes qui y sont contenus. C'est l'ouvrage qu'ils doivent principalement lire, apprendre et copier, et les instituteurs qui se refuseroient a en faire l'objet de leurs leçons, seroient par là même indignes de leurs fonctions.

Dans une lettre qu'ils écrivaient le 13 germinal an IV à l'administration centrale, les membres du jury d'instruction publique (1) du district de Quillan exposaient en termes élevés que

ce n'est pas tout que d'instituer des ecoles primaires; l'essentiel est de soustraire les jeunes citoyens aux vices de l'ancienne methode d'enseignement et de les conduire dans la carrière de la morale republicaine en leur fournissant des instructions propres a leur reveler les secrets de la raison et de la grandeur du peuple, a graver dans leur esprit les droits et les devoirs de l'homme, a répandre et faire germer dans leur cœur la connaissance et la pratique de toutes les vertus morales, sociales et republicaines, etc., etc. C'est le seul moyen a mettre en pratique, surtout parmi les citoyens des campagnes, si on veut faire eclore et murir les fruits sacrés que nous devons tous esperer de recueillir de notre sainte et merveilleuse revolution.

Dans la pratique, on demeura fidèle aux prescriptions du législateur. C'est du moins ce qui ressort du tableau dressé en l'an VI des ouvrages en usage dans les écoles primaires. La *Déclaration des Droits* et la *Constitution* avec la *grammaire*, l'*alphabet* et le *catechisme Républicains* reviennent d'une façon constante dans dix-neuf cantons. On remarque ensuite divers autres ouvrages pour former les âmes à la morale républicaine, tels.: les *Préceptes de la Raison*, précédés de la *Prière de l'Homme libre à l'Éternel*, les *Harangues du Prophete Samuel au peuple juif pour le detourner d'élire un roi*, les *Actes heroïques des Republicains françois*. Voici encore l'*Instruction sur les mesures Republicaines*, ou le *Vocabulaire des mesures Republicaines*, par Lakanal; la *Methode populaire sur les Poids et Mesures*, par Cointeran; l'*Instruction sur la Grandeur de la Terre*, le *Calendrier Republicain*, la *grammaire* de Wailly ou celle de Bucard ou celle de Vertaut, les *Elements de la Langue françoise*, par Gerlet; la *Lecture par le bureau tipographique*, la *Civilité*, l'*histoire de France*, l'*histoire des anciens Peuples*, ou *Discours concernant la Revolution française*, les *Lois et Proclamation du Directoire et*

(1) Voir plus loin (chap. IV) ce que nous disons de ces jurys.

*Adresses du département*, *l'Institution des enfans* de François de Neufchâteau, les *Fables* de La Fontaine et d'Esope, l'*Economie Rurale.*

Ces livres devaient fournir les notions premières de l'instruction. Mais le tableau enregistre encore d'autres ouvrages dont la présence dans les écoles élémentaires ne s'explique que par l'absence de méthode fixe aux premiers temps de l'instruction primaire publique. On met entre les mains des enfants l'*Histoire Romaine*, les œuvres de *Jean-Jacques Rousseau*, les *Études de la nature* par Bernardin de Saint-Pierre, l'*École des Maris* de Molière, les *Épîtres et Harangues* de Cicéron, la *Tragédie et la mort de César.*

Il ne faut pas croire, que, par haine de l'ancien régime ou par fanatisme anticlérical, les ouvrages religieux aient été totalement bannis des écoles. Au contraire, à côté des livres profanes, on trouve la *Bible*, les *Évangiles*, l'*Imitation de Jésus-Christ*, la *Semaine Sainte*, les *Heures qu'on appelle de 5 sous* (?) , les *Heures françoises*, les *catéchismes* des ci-devant diocèses; enfin, sous une dénomination d'ensemble, « *les livres dont on se servoit dans l'ancien regime* ». Ces livres étaient fournis aux élèves et aux maîtres par les parents eux-mêmes, pour qui abolir une domination oppressive et séculaire n'entraînait pas la suppression de la religion et de son enseignement.

Il est assez malaisé de savoir quels résultats donnait l'enseignement ainsi entendu. Seul un texte, qui mérite d'être publié à titre de curiosité, relate un examen d'élèves de l'école de Lézignan en l'an VI. S'il semble indiquer que les résultats étaient satisfaisants, il n'autorise pas toutefois une conclusion générale.

Ce jourd'huy vingt thermidor an six de la République françoise une et indivizible, les eleves du citoyen Antoine Cros, instituteur primaire de canton de Lezignan, a la résidence de la commune de Lezignan, chef lieu de canton, assemblés dans une sale de la maison commune a l'effet de proceder a un exercisse literaire; lequel avoit eté annoncé par un programme qui avoit été affiché et dans la commune de Lezignan et dans celles environentes : ce qui avoit attiré un concours des citoyens et des citoyennes considerable au point que la sale quoique très vaste pouvoit a peine les contenir,

L'administration municipale en corps et en costume occupoit les premières places et apres elle tous les fonctionnaires publics de la dite commune; une musique patriotique amusoit les spectateurs en attendant que ledit exercisse commensat; les dits eleves au nombre de douze accompagnés dudit citoyen Cros instituteur se sont presentés et après avoir salué tous les spectateurs ont pris chacun leur place : le petit Sizaire, âgé de dix ans, a ouvert la seance par un discours annalogue audit exercisse qui a eté vivement applaudy ; ensuite chaque eleve a ré-

pondu avec succès aux diverses questions qui leur ont eté faites chaquun dans son genre d'etude et ce au grand etonnement de tous ces spectateurs qui ont decidé qu'aucun deux n'avoit rapporté de pris sur l'autre, mais que tous en general en meritoit. Et alors le president de l'administration a eté invité de placer sur la tête de chaque eleve une guirlande de laurier, qu'on avaient preparées pour ceux qui se distingueroient, pour prouver aux dits eleves la satisfaction qu'ils recentoient de leurs progrès : il a eté ensuite adressé des felicitations aux parens des dits eleves et des remersiemens a l'instituteur : de tout quoi il en a eté dressé le present procès verbal qui a eté signé par tous les membres presens de l'administration, nombre de spectateurs, du citoyen Cros instituteur et des élèves,

Suivent 29 signatures; outre celles des 12 élèves, des administrateurs et de l'instituteur, on lit celles du receveur de l'enregistrement et du directeur des postes aux lettres.

### IV. — NOMINATION DES INSTITUTEURS.

La prospérité des écoles dépend en grande partie des maîtres qui la dirigent. La Révolution le comprit; et, pour bien saisir l'esprit de ses institutions pédagogiques, il est nécessaire d'étudier le mode de nomination et de recrutement des instituteurs et leur situation matérielle et morale.

La nomination des instituteurs publics était laissée à l'administration centrale du département, mais entourée de règles et de garanties. Les candidats à un poste d'instituteur dans une commune, inscrits sur un registre *ad hoc*, étaient tenus de passer un examen devant le jury d'instruction; à la suite de l'appréciation de ce jury, l'administration municipale émettait sur les candidats son avis, qui était soumis en dernier ressort aux administrateurs du département (Loi du 3 brumaire an IV, Titre I^er^; art. II, III et IV).

Pour donner une idée par les faits de cette procédure, voici le procès-verbal d'une séance de la municipalité de Carcassonne (1^er^ prairial an IV) délibérant sur la nomination d'un instituteur:

Le citoyen Genie, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration, a dit que les citoyens Selariès, Jean Roumenguière fils et Pierre Soulier avoient eté examinés par le jury d'instruction primaire et reconnus capables de remplir chacun d'eux une place d'instituteur, savoir les deux premiers dans les écoles primaires de cette commune et le dit Soulier dans celle de la commune de Carcassonne cité, ainsi que resulte des certificats, a eux remis par les membres du jury d'instruction primaire qu'il remet sur le bureau.

Lecture faite des dits certificats,

Ouï le commissaire du pouvoir executif,

Vu l'art. 3 de la loi du 3 brumaire an IV de la République sur l'organisation de l'instruction publique;

L'affaire mise en deliberation, les voix recueillies, l'administration municipale a presenté a celle du département de l'Aude les citoyens Selariès et Roumenguiere fils pour chacun d'eux remplir une place d'instituteur dans les ecoles primaires de cette commune, et le citoyen Soulier pour une place d'instituteur dans les ecoles primaires de la commune de Carcassonne cité.

Chaque jury d'instruction comprenait trois membres nommés par l'administration départementale; il ne pouvait y en avoir plus de six par département. C'était le rouage principal du mécanisme; et les jurés semblaient bien eux-mêmes se rendre compte de l'importance de leur mission, si l'on en juge par ce passage de la lettre de ceux de Quillan déjà mentionnée plus haut.

Notre tâche, disent-ils, sans être pénible pour nous, n'en est pas moins delicate et embarrassante, parce qu'elle se borne a ce qu'il y a de plus essentiel : l'examen des instituteurs et institutrices qui doit determiner le choix que nous devons en faire; choix qui doit être fait en notre âme et conscience et sur lequel doit reposer la confiance de nos commetans et administrés.

Les membres du jury étaient pris parmi les simples citoyens, mais naturellement parmi les plus notables et les plus éclairés. Celui de Quillan était composé, en l'an IV, d'un notaire, Bertrand Pinel; d'un cultivateur, Germain Rey; d'un chapelier, Pierre Bonnery. La même année, le district de Narbonne compte un ingénieur des ponts et chaussées, Jean Figeac aîné; un imprimeur, Augustin Decamp; un agriculteur, François-Marie Chefdebien aîné. Le citoyen Rondery, du jury de Limoux, est un ex-doctrinaire; le citoyen Grison-Rondil, du même jury, est un ancien « professeur de hautes sciences dans l'oratoire »; enfin Damat, leur collègue, « connoit parfaitement la partie de l'ecriture et du calcul ».

La destitution des instituteurs, comme leur nomination, était subordonnée à l'avis du jury; mais les jurés ne jouaient qu'un rôle consultatif. Leurs attributions étaient rigoureusement limitées à l'examen des instituteurs, et ils avaient eux-mêmes le plus grand soin de ne pas les étendre au delà de ces limites. On le voit par une lettre de ceux de Limoux (15 messidor an IV) qui, invités par l'administration centrale à surveiller dans les écoles l'enseignement de la morale républicaine, répondaient :

La loi du 3e frimaire, en vertu de laquelle nous avons eté nommés membres du jury, nous charge seulement de l'examen pur et simple des instituteurs, c'est a vous a les nommer, c'est aux administrations municipales a les surveiller... En consequence vous ne trouverez pas

mauvais que nous ne nous arrogions pas un droit que la loi ne nous attribue point...

Si l'on cherche maintenant à savoir quelles connaissances étaient exigées des instituteurs, on verra qu'elles n'étaient pas très étendues. La preuve explicite de ce fait se trouve dans les registres où étaient inscrits les candidats et les procès-verbaux des jurys d'examen. Le 17 thermidor an II, Baptiste Argelliers demande à enseigner à Castelnaudary

l'écriture et l'arithmétique.

Le 19, Jean Lauze,

declare son intention de montrer a lire et d'instruire la jeunesse des Droits de l'Homme, de l'Acte Constitutionnel et Decerts (*sic*) de la Convention Nationale.

Il en est ainsi pour les femmes, sauf qu'elles doivent connaître en outre les travaux de couture. Du reste, dans une lettre de Lakanal à l'administration du district de Castelnaudary (24 floréal an III), les connaisssances exigibles des futurs maîtres sont ainsi définies :

Nous reduisons les connaissances dont nous parlons a la lecture, l'ecriture et les premiers principes du calcul pour les citoyens et pour les citoyennes a la lecture, l'ecriture et l'habitude des ouvrages manuels de differentes especes, utiles et communs.

Enfin, indépendamment des garanties intellectuelles, on se préoccupait aussi de la valeur morale de l'instituteur et de son attachement aux idées nouvelles, c'est-à-dire, selon le langage de l'époque, de son civisme. Il devait être un serviteur fidèle et dévoué du nouveau régime. C'est pourquoi, dans le tableau de l'enquête de l'an VI, une colonne est consacrée à l'appréciation des qualités « politiques » des maîtres.

### V. — RECRUTEMENT DES INSTITUTEURS

Il semble au premier abord qu'il dût être facile de trouver les bons maîtres nécessaires au nouvel enseignement et que le minimum des connaissances exigées comme le caractère nouveau de fonctionnaire public avec les avantages y attachés dût les attirer. Il n'en fut pas ainsi dans la réalité ; et, après avoir décrit sur quelles bases et dans quelles conditions avait été tentée la mise en pratique des plans d'éducation, il reste maintenant à montrer quelles difficultés les organisateurs rencontrèrent pour

le recrutement et pour la rétribution des instituteurs; bref, pour tout ce qui touche à leur situation, matérielle et morale.

Plus d'une fois les registres d'inscription restèrent entièrement vides. Ainsi la municipalité de Lasbordes écrit le 26 fructidor an II à l'administration du district de Castelnaudary :

Citoyens, aijant reçu plusieurs letres de vos administrateurs pour nous demander cy nous avons ouvert un registre pour recevoir les declarations des citoyens et citoyennes qui se proposoient de se vouer a l'instruction publique, jusqu'a ce jour encore auqu'un ne s'etant presenté ni meme dans notre commune ne connaissant auqu'un sujet a pouvoir remplir cet objet, pourtant nous serions bien aize d'en avoir un, attendu que les enfans peuvent rien aprendre, nous sommes très-sensibles sur cet objet de ne pouvoir pas en trouver.

Le maire et les officiers municipaux de la commune d'Orsans déclarent

que personne de cette commune ne s'est presantée pour cet objet ni d'aucune commune voisine veu que dans *leur* commune il n'i a aucun sujet en etat de remplir cette fonction importante.

En l'an VI (6 ventôse), dans un arrêté de la municipalité de Nevian relatif à l'instruction primaire, on trouve le considérant suivant :

Considerant qu'il n'a pas encore eté possible d'organiser les ecoles primaires dans l'arrondissement de ce canton, faute de trouver des sujets qui ayent voulu ce charger de cette fonction importante.

L'administration du canton d'Espezel écrit dans le même sens (16 ventôse an VI).

Là où les candidats ne font pas défaut, ce sont le plus souvent des prêtres ou des instituteurs de l'ancien régime qui se présentent.

L'experience nous fait connoitre d'avance, ecrivent les jurés de Quillan, la plûpart des personnes qui se presenteront pour les institutions primaires : ce seront les mêmes qui occupent actuellement ces places, ceux-ci sont egalement les memes qui regentoient avant la nouvelle institution sous le regime sacerdotal. Les bornes etroites de tous ces regents des campagnes sont trop connues pour vous en faire ici l'analyse, et il n'y en a point d'autres en place dans ce moment dans la presque totalité de ces contrées, salariés ou non salariés par la Republique.

En effet, à Sallèles d'Aude, le jury admet un certain André Lignon, « ministre du culte catholique ». A Arzens, l'instituteur est André Gélis, prêtre constitutionnel. Le citoyen Antoine Domergue, ancien régent des écoles, est nommé instituteur à Ferrals; de même Pierre Carrière, à Saint-Amans. Si quelquefois il

en est de notoirement capables comme Fraisse, de Villepinte, dont la municipalité dit qu'il a fait de bons élèves depuis 1772 jusqu'à 1782, il en est par contre dont le choix ne s'explique guère que par le défaut d'autres sujets : tels, par exemple, Antoine Foulquier, pareur de draps, ou Guillaume Dutertre, marchand.

Les procès-verbaux d'examens fournissent des détails curieux sur la capacité, ou plutôt l'incapacité de certains maîtres que les jurés, faute de meilleurs, étaient obligés de choisir. Voici comment le jury de Limoux apprécie Guillaume Dutertre, candidat au poste de Chalabre :

Nous nous sommes convaincus après un mûr examen que ledit Dutertre lit passablement, mais qu'il ignore les regles de la prononciation, qu'il peint fort bien, et possede egalement le calcul...

D'Antoine Foulquier, il dit :

Il lit assés bien, mais... il fait beaucoup de fautes de prononciation..., il a une tres belle plume, mais en admirant des mots tracés de sa main on voit avec peine qu'il ignore les principes de l'orthographe.

Ce sont les mêmes jugements sur Pierre Reverdy, de Limoux, et Guillaume Doumet de Villardebelle,

Les citoyens capables de bien instruire les enfants, écrit la municipalité de Lagrasse (9 ventôse an VI) ne se presentent point pour occuper ces places. S'il en est quelqu'un dans ce moment dans les communes du canton, peine sont-ils capables de montrer a lire a leurs eleves : avec tout cela vous sentés qu'on ne va pas bien loiu.

Le jury de Limoux déclare que le citoyen Albaret, instituteur en exercice,

sait lire, peint fort mal, n'entend point la 4e regle de l'arithmetique (29 vendémiaire an X).

## VI. — TRAITEMENTS; SITUATION MATÉRIELLE ET MORALE DES INSTITUTEURS

A quelles causes faut-il attribuer les difficultés signalées plus haut dans le recrutement des instituteurs? Outre la cause générale provenant de la non-organisation de l'enseignement public et du petit nombre des lettrés avant 1789, les documents démontrent que ces difficultés sont dues encore à l'insuffisance des traitements et aux démêlés de toute nature que les maîtres avaient à subir tantôt avec les habitants des communes, tantôt avec les prêtres. Enfin, elles ont encore pour origine la concurrence des écoles privées et les résistances qu'opposaient à la diffusion de l'enseigne-

ment nouveau la misère, l'ignorance ou le fanatisme des populations.

La législation concernant les traitements a varié au cours de la période révolutionnaire. Sous l'ancien régime, le régent n'avait pas en général de traitement fixe, sauf dans les cas moins fréquents où la commune lui allouait un salaire : il touchait, on l'a vu plus haut, une légère rétribution de chaque élève et des émoluments en nature, blé, bois, etc. L'absence de règle s'explique par ce fait que l'État n'avait pas jusque-là considéré l'instruction primaire comme un service public dont il devait assurer la marche, et c'est à quoi justement la Révolution prétendit remédier.

La première loi importante en matière d'enseignement élémentaire, celle du 24 frimaire an II, accordait aux instituteurs la faculté de s'établir là où il leur plaisait. Ils devaient toucher une rétribution équivalente au nombre de leurs élèves; leur traitement était donc subordonné à la constatation de ce nombre. Les inconvénients d'un pareil système se pressentent aisément; ils ont été signalés dans un discours de Treilhard, président du Directoire (3 brumaire an VII).

Le mode de payement adopté, dit-il, produisit encore une répartition inégale des écoles; elles ne s'établissaient que dans les lieux où une nombreuse population faisait espérer un nombre considérable d'élèves. Partout ailleurs, l'instruction était abandonnée (1).

La Convention elle-même s'en rendit compte et se préoccupa de trouver le moyen de restituer aux maîtres une partie des salaires (là où ils existaient) qui leur étaient antérieurement payés « sur les revenus des fabriques et autres biens mis à la disposition de la nation, ainsi que sur ceux des octrois et autres droits ou établissements supprimés ». Elle décréta donc le 4 ventôse an II que les arrérages dus aux instituteurs jusqu'au 15 germinal de la même année leur seraient payés par les municipalités. En vertu de l'article 2 du décret, les instituteurs et institutrices dont le traitement fixe ou casuel ne s'élevait pas à 400 livres dans les communes qui avaient une population inférieure à 5 000 âmes ou à 600 livres dans les autres, devaient recevoir une augmentation pour toute l'année 1793 et jusqu'au 15 germinal, jusqu'à due concurrence. A la suite de ce décret, un grand nombre de communes audoises prirent des délibérations en vue de compléter le traitement des maîtres. A Mireval, Paul Gras reçoit une augmentation de 77 livres 19 sous 4 deniers pour une durée de 15 mois;

(1) Cf. Hippeau, *l'Instruction publique en France pendant la Révolution*. Débats législatifs, p. 240.

Crébasse, instituteur à Laurabuc, reçoit 358 livres; Anglade, de Mas l'Union, 349 livres 2 sous 3 deniers; Jean-Baptiste Pontiès, de Molandier, 250 livres; l'instituteur de Saint-Amans, 150 livres; celui de Pexiora, 150 livres; Pierre Anglade, de Ricaud, 239 livres 15 sous; Amiel, de Laurac, 283 livres 5 sous 6 deniers.

Ce procédé en quelque sorte empirique ne pouvait remplacer des émoluments fixes. Aussi la loi du 25 brumaire an III établit-elle pour les institutrices une indemnité de 1 000 livres, et de 1 200 pour les instituteurs. Mais cette loi, imposant de lourdes charges à l'État, ne fut pas longtemps en vigueur; et celle du 3 brumaire an IV vint encore recodifier le régime antérieur. Elle accordait aux maîtres la jouissance d'un logement et d'un jardin, tout en laissant aux administrations de département qui le jugeraient à propos la faculté de leur allouer une indemnité à la place desdits logements et jardins. De plus, en vertu des art. 7 et 8, les instituteurs devaient recevoir de chaque élève une rétribution dont les administrateurs du département fixeraient le montant. Les municipalités pouvaient en exempter un quart des élèves de chaque école, pour cause d'indigence.

De là résultèrent bien des démêlés, des troubles même, dont les documents nous ont transmis le témoignage. Ainsi, le 25 messidor an IV, André Eymat, instituteur à Sigean, écrit à l'administration centrale :

Le desir d'être utile a ma patrie et a mes concitoyens, bien plus que les avantages qu'offroit cette place, me firent decider dans le temps a l'accepter, et quoique le lucre ne soit pas le premier stimulant pour moi, cependant comme la premiere des lois est de vivre du produit de son travail, je ne dissimulerai pas que les 1 200 livres pour moi et les 1 000 a mon epouse en sa qualité d'institutrice qui nous etoient attribuées contribuerent a me faire determiner. Il s'en faut bien que les trente sous par mois auxquels je suis taxé pour chaque enfant me tienne lieu de ces deux sommes surtout ayant a soutenir la concurrence de trois ecoles particulieres ou les enfants peuvent recevoir des leçons plus analogues aux sentiments encore un peu superstitieux des peres, en sorte que bientot je n'aurai pour eleves que ceux que la loi m'oblige d'instruire gratis.

Bon nombre d'instituteurs finirent par se trouver dans le besoin. Pour augmenter leur gain, le ministre de l'Intérieur, Benezech, les autorisa (7 messidor an V) à cumuler, là où ce serait possible, leurs fonctions avec celles de secrétaire de la mairie. C'est donc avec raison et sur le témoignagne même des faits que les jurés de Quillan pouvaient écrire :

Les retributions attachées aux nouvelles places ne nous permettent

pas de les croire assez attrayantes pour en (*des maîtres*) appeler de mieux instruits et de plus capables.

La question du logement surtout provoqua force conflits. C'est la maison et le jardin du presbytère qui, dans chaque commune, furent assignées à l'instituteur. On trouve en effet des pétitions comme celles des habitants de Peyrens (4 messidor an III) ou de Villepinte (2 ventôse an V) demandant que les maisons curiales fussent conservées pour servir d'habitations aux maîtres. Quelques-unes de ces demeures étaient très bien aménagées, celle de Sallèles d'Aude, par exemple, dont l'agent municipal Loys fait l'abondante description dans une lettre aux administrateurs du département (11 messidor an II). C'est pourquoi les habitants, craignant d'y voir installer un instituteur nouveau, s'empressèrent de présenter pour cette fonction l'ancien régent des écoles, « avec lequel, écrit Loys, ils ont pris des engagemens ». Antoine Foulquier, de Limoux, décrit ainsi la maison presbytérale où est installée son école (22 floréal an VIII) :

Elle est divisée en deux parties dont l'une etoit destinée au service divin, et l'autre a celle de six vicaires attachés a la paroisse, un grand escalier divise les parties avec un grand corridor qui conduit aux six appartements dont trois au levant et trois au couchant, un de ses derniers occupé par le tribunal de commerce, sans en comprendre deux appartements occupés au rez de chaussée par le bedeau de la paroisse. La partie que j'occupe est composée de quatre appartements, savoir : une chambre de passage qui conduit a une grande salle, la grande salle, une chambre a coucher et un cabinet, au rez de chaussée j'ai une grande salle ou je fais mes classes, un appartement qui me sert de cuisine, et deux buchers, je communique a ses appartements par un petit escalier. Voila la distribution de ce local.

Il est à propos de citer encore la pétition suivante adressée par l'instituteur de Coursan « aux administrateurs du département de l'Aude seans a Carcassonne ».

Le citoyen Rimbaud, instituteur primaire de la presente commune de Coursan chef-lieu du canton, nous expose... qu'en la ditte qualité il lui est attribué le local du ci-devant presbitaire de ladite commune en vertu de la loi du troisieme brumaire dernier, que neanmoins a son prejudice les citoyens Millet, Duran et Germa ce seroient permis depuis quelques temps d'entrer et de se cazer dans ledit loccal sans aucun pouvoir, ordre ni qualité, lesquels a l'heure presente en occupent les deux tiers et demy. Le petitionnaire s'etant neanmoins plaint plusieurs fois aux pretendus locataires de la penurie qu'il eprouve et dans les deux sections a contenir les eleves parmi un train terrible qui se fait tous les jours dans le colidor, occasionné par la grande quantité des enfans qui appartenoient aux pretendus loccataires, on eut la complaisance de le menacer et lui faire assez entendre que sa vie etoit en danger. Il est meme impossible a l'institutrice de pouvoir plus tenir a faire la classe

dans un petit salon sans aucune commodité qui nous sert de cuizine, la veritable cuizine est occupée par un des dits loccataires, et ce dernier eut la complaisance dernierement de me fermer a clef le grenier dans lequel j'ay du foin et du fourrage. En consequence, demande le petitionnaire aux administrations constituées de le faire jouir du privilege que la loi lui accorde, d'ordonner aux dits locataires de partir du loccal ci-devant presbitere de la ditte commune de Coursan dans le plus bref delai, et de remaitre les serrures et clefs qu'ils y ont trouvées ainsi que les degradations qui peuvent y avoir faites — et loix seront executées.

Le 9e thermidor an IV.

RIMBAUD.

Et dans une autre lettre, Rimbaud déclare qu'il est

fatigué des reproches des peres de famille concernant la classe des filles, faite dans un petit salon qui n'a presque point de jour, ou les enfans sont tres mal et fort dans la dissipation a cause du menage qu'il faut exercer dans cette pretendue cuizine.

André Eymat, de Sigean, dans la lettre déjà citée, peint « l'etat de degradation qui rend presque inabitable » la maison d'école, c'est-à-dire l'ancien presbytère. Quelquefois l'instituteur ne trouve même pas à se loger; tel est le cas de Clausade, forcé pour cette raison de quitter la commune de Labastide d'Anjou. Le 10 germinal an VII, François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, écrit à l'administration départementale :

Je suis instruit que l'administration municipale de Saint-Papoul a enjoint a l'instituteur de cette commune de quitter le local qu'il occupoit dans le cy-devant presbytere pour le donner a l'agent particulier des contributions. Dans ce moment cet instituteur se trouve sans logement, l'instruction est negligée, et l'ecole est fermée. Je vous invite a remedier a ce desordre le plus promptement possible.

Non moins que le besoin et le dénuement, les instituteurs eurent à redouter l'hostilité des habitants fanatisés par les prêtres. Il y en a quelques curieux exemples. Berdeilh, de Sainte Colombe sur l'Hers, occupait la maison des ci-devant régents. Elle fut mise à ferme, et un autre local fut désigné pour servir de maison d'école (thermidor an IV). Mais la nouvelle habitation était, raconte-il, toute délabrée, et, faute d'une prompte réparation, il craignait de se trouver avec ses élèves sans logement. Il fallut un arrêté de l'administration municipale pour l'installer dans le local convenable. Mais quelle était la cause de cette affaire? Berdeilh lui-même la fait connaître dans une lettre à l'administration centrale :

Celui qui a sollicité auprès de vous pour faire affermer la susdite maison est un de ceux qui a occasionné il y a environ un mois, et a l'absence de l'agent municipal, une sedition; ils souleverent les paysans

des hameaux, qui vinrent en foule me demander la clef de la maison pour y installer leur curé, qui dès le matin ce dernier leur avoit preché en chaire que se trouvant sans logement il alloit les quitter et par consequent se retirer chez lui. Ce discours leur fit tellement d'impression qu'au sortir de la premiere messe, ils vouloient deja s'emparer de ma maison, mais ils le firent après vepres, ils vinrent en foule et m'ayant trouvé dehors, ils me forcerent de venir ouvrir la porte, ou etant rentrés, ils me debagagerent la sale destinée a l'instruction publique et me mirent le tout en deroute, entassant table sur table et papiers sur papiers. Pendant cette execution, ils ne cesserent de crier, même dans les ruës, que s'etoient les ordres du juge de paix et de leur curé, et ce qui me confirme que ce premier y consentoit, c'est que je fus le sommer de venir pour dissiper cette force, auqu'el il se refusa. Il en resulta que leur curé se tint caché pendant toutes ces horreurs et il ne leur fut pas possible de lui en faire prendre possession. Voila, citoyens administrateurs, des faits constatés par les differents procès verbaux dont l'administration reste munie et qui prouve a l'evidence qu'un pretre fanatique est l'auteur des troubles qui desolent cette commune depuis qu'il l'habite...

A Castelnau d'Aude, l'instituteur public était un prêtre du nom de Guigon. Mais il ne s'était jamais présenté devant le jury et n'avait accepté les fonctions d'instituteur — qu'il ne remplissait pas du reste — que pour « se menager la demeure du presbitaire » ; ses efforts tendaient à écarter tout autre maître. Par une délibération du 19 thermidor an IV, l'administration cantonale de Lézignan demande sa révocation et son remplacement par un certain Pierre Vic, alors instituteur à Tourrouzelle. A Lasbordes, une mesure rigoureuse fut prise contre Corcorail, ministre du culte à la fois et instituteur, deux professions que la loi du 8 pluviôse an III avait déclarées incompatibles : l'administration du département le destitua de sa charge d'instituteur public par un arrêté du 13 fructidor an IV. Ferroul, instituteur de Fontiès-Cabardès, nommé à Cuxac, devait entrer en possession de la maison curiale ; mais, presque aussitôt, une campagne très violente commença contre lui et contre les agents de l'administration municipale qui devaient s'installer dans le même local. Dans une lettre qu'il écrit le 4 brumaire 1796 (*sic*) à l'agent municipal Joffre, Ferroul se plaint que, avant même sa nomination à Cuxac, le curé Pélessier excite contre lui les habitants.

C'est moi qui suis le maître, dit-il partout, au rapport de Ferroul; l'instituteur de Fontiès n'entrera pas dans la commune pour y faire l'école *parce qu'il a juré* et que ça seroit metre le schisme dans la commune; s'il y vient, je défends à tous ceux qui viennent de faire la première communion d'y mettre le pied, et je ne les ecouterai pas en confession, ni a ceux que je dois préparer, etc., etc.

Joffre écrit à Pélissier pour le prévenir qu'une enquête sera ouverte sur « ses menées escandaleuses » ; mais, dans une réponse à Joffre (25 octobre 1796), le curé, se disculpant de l'accusation portée contre lui, proteste qu'il n'entre dans les maisons que « pour y exercer les fonctions de son ministere et que c'est la exercer librement le culte conformement aux lois de la République ». Il obtint du reste la « radiation » de la lettre qui lui avait été adressée par le citoyen Joffre. Mais l'administration municipale n'en continua pas moins à être l'objet d'attaques très vives. Des lettres anonymes d'injures et de menaces furent lancées contre ses membres.

Agens qui composés cette administration, dit l'une, sortés vite de presbitere et donnés ordre ensuite a notre curé d'aller y loger, necoutés personne, on s'en prendra individuélement avec les agens si la juste reclamation quon vous fait ne soit pas exe[c]utée à l'instant. Vous avés un gas de secretaire qui s'avise de rediger insolement des lettres a notre curé, il lui est promis cent coups de pied dans le cû et vingt soufflés.

Dans une autre, on annonce au « terroriste » Joffre que « son regne a passé ». On lui reproche d'avoir volé 40 000 livres une année, et 600 l'autre à la commune. « Nous ne voulons plus des fripons terroristes en aucune place, et si notre curé a le moindre desagreable et qu'il ne soit pas logé dessuite, ta personne et ton bien la payera bientôt. » Des menaces de mort sont dirigées contre un autre agent du nom d'Embry aîné. Embry père est en butte aux mêmes attaques; il est également traité de « fripon », incriminé de vol sur les fonds communaux. Mêmes accusations aussi contre l'adjoint Jeanzac. La municipalité finit par porter plainte devant l'administration centrale qui chargea l'accusateur public de faire une enquête, et invita l'administration du canton de Cuxac à installer l'instituteur dans la maison presbytérale « particulierement consacrée a l'instruction publique » et qui « ne peut ni ne doit servir a loger le ministre d'un culte ». Mais ces incidents et ces menées dégoûtèrent ou effrayèrent Ferroul ; il refusa le poste qu'on lui offrait, et le 26 brumaire an V, Joffre dut proposer à l'administration municipale la nomination d'un autre maître, Antoine Peyre.

Marcou, instituteur à Salles, raconte le 12 nivôse an VI une sédition fomentée contre lui par le prêtre de la commune, Ramon, lorsqu'il fut entré en possession du presbytère conformément à la loi.

Ils sont venu en foulle chés moi, dit-il, pour moter la vie s'ils avoit peut. Moi voiant une partie de la populasse ci effrenné je leur ai fermé

la porte au néds et je né leur ai rendu aucune reponse attandant que les premiers qu'ils auroit enfoncé ma porte et qu'ils serrionf entré pour avoir mes boyaux, tel qu'ils crioit en d'héors, de faire féu ét dé mé defendre jusque a la dernière goutte dé mon sang ét dé souttenir la constitution républicaine : tels ont été mes sentimens depuis le comancément de la révollution et lé serront jusqua la mort. Dou jé puis sertiflé par més papiers la conduitte que j'ai tennu jusqua présent et naiant rien fait a cétte partie du peuple sils naviont pas étté sollicités de lé faire par sé ci dévant prettre ne lauriont pas fait. C'est lui que la loi doit punir de voulloir faire rénaitre la guerre civille parmi nous ou nous dévons pu desirer déttre touts unis et obéir aux loix. Citoyens, l'adjoint municipal offensé aussy que javais dennoncé sé ci dévant prettre a vomi mille ingures contre moi en pleine rue dont jé puis vous en donner dés préuves comme quoi il a attaqué mon honneur.

Ce n'est pas toujours, il est vrai, le fanatisme des habitants habilement exploité par les prêtres qui provoque les démêlés des communes et des instituteurs. Ceux-ci donnèrent souvent prise à la critique par leur inconduite ou par leur incapacité ou même par leur incurie. Lagarde, de Bram, fut destitué à la suite d'une plainte des pères de famille de la commune (ventôse an VI) qui lui reprochaient « d'entretenir les enfans dans une ignorance crasse », et d'avoir fait tomber les meilleurs d'entre eux « dans une ineptie dont encore un peu il ne seroit plus possible de les retirer », car Lagarde ignore totalement le calcul et l'écriture. Joanny, instituteur à Laure, subit le même sort que son collègue de Bram (fructidor an VIII), après une plainte des habitants de la commune.

Il y a plus de trois mois, écrivent-ils, que nous n'envoyons plus nos enfants aux ecoles primaires de l'instituteur... parce qu'il ne se tenoit point assidument a son exercice et que cés enfants n'ont rien appris, qu'il n'est occupé journellement qu'a son etat de pharmacie et aller voir plusieurs malades, que les jours les plus libres qu'il a ne sont par lui employés qu'a des voyages très souvent reiterés qu'il fait a Carcassonne pour acheter du fruit, du jardinage et autres choses pour revendre ensuite dans la commune, que la classe etoit tenue par un ou plusieurs de ses eleves qu'il commettoit, lesquels disoient les leçons aux autres de telle maniere que ni les uns ni les autres de nos enfans n'ont fait aucun progrès d'avancement.

Les doléances des habitants ne sont pas cependant toujours fondées : tel est le cas de la suspension provisoire obtenue par ceux de Narbonne contre Laborie, instituteur particulier et prêtre assermenté, accusé de ne pas faire usage des « livres republicains » et de ne pas mener les enfants aux fêtes décadaires. Une enquête, faite par la gendarmerie, établit que les accusations portées contre lui étaient fausses ; Laborie fut en conséquence réin-

tégré (floréal an VI). Une plainte du même genre contre Roustan, d'Alairac, à la même époque, n'aboutit pas davantage.

### VII. — LES ÉCOLES PRIVÉES

Il a été souvent question dans les chapitres précédents des écoles privées et de la concurrence qu'elles faisaient aux écoles publiques. Elles ne furent pas interdites, en effet, par la Révolution. Au contraire, l'article 15 de la loi du 27 brumaire portait que « la loi ne peut permettre aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières et libres, sous la surveillance des autorités constituées ». Elles durèrent donc pendant toute la durée de la période révolutionnaire.

Les documents permettent d'en déterminer le nombre et de dresser un tableau.

**Tableau indiquant la proportion du nombre des écoles privées par rapport aux écoles publiques.**

| DISTRICTS. | NOMBRE d'écoles. | ÉCOLES. privées. | ÉCOLES publiques | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| Carcassonne. . | 110 | 45 | 65 | D'où il ressort que le rapport entre les écoles privées et les écoles publiques, bien que très inégal de district à district, était de moitié dans l'ensemble du département. Le fait qui parait à noter est que le district où les écoles privées sont le plus nombreuses est le district le plus montagneux, celui de Quillan, qui en comprend plus des trois quarts de celles existantes. |
| Castelnaudary. | 21 | 3 | 18 | |
| Lagrasse . . . | 26 | 10 | 16 | |
| Limoux. . . . | 57 | 28 | 29 | |
| Narbonne. . . | 70 | 40 | 30 | |
| Quillan . . . . | 59 | 46 | 13 | |
| | 343 | 172 | 171 | |

Si l'on entre dans les détails, on voit que les cantons où ces écoles étaient le plus florissantes sont ceux de Limoux (19), Carcassonne et Narbonne (16), Coursan (14).

L'enquête de l'an VI établit que les écoles privées de Narbonne sont rebelles à l'enseignement républicain. Les 19 écoles de Limoux sont regardées comme dangereuses et hostiles aux institutions nouvelles. C'est au reste le cas de la majeure partie des établissements particuliers. Si quelques maîtres de l'ancien régime avaient consenti à prendre la direction d'écoles publiques, bon nombre d'entre eux s'étaient au contraire installés en face des autres pour leur faire concurrence et pour prêcher la haine

de la « morale républicaine ». A quelques exceptions près, les livres élémentaires décrétés par la Convention sont bannis de ces établissements scolaires. Quelquefois, ces écoles sont une cause de rivalité entre les pères de famille, comme par exemple dans la commune de Saint-Laurent. Lorsqu'elles ne sont pas dangereuses, c'est qu'elles n'ont qu'un très petit nombre d'élèves ou que l'enseignement n'y est pas sensiblement différent de celui des écoles publiques. Sauf peu de cantons, où elles ont complètement échoué faute d'élèves ou bien ont été fermées par ordre de l'administration même (tel est le cas dans les communes de Roquefort et d'Alet), elles sont en général prospères. Leur existence préoccupe à juste titre les administrations municipales, et l'on enregistre à leur égard force plaintes et récriminations. Quelques municipalités vont jusqu'à demander nettement leur suppression ou leur réduction à une seule (Coursan).

## VIII. — DES AUTRES OBSTACLES A LA PROSPÉRITÉ DES ÉCOLES PUBLIQUES

La concurrence des écoles privées n'est pas l'unique cause de l'insuccès relatif de l'enseignement primaire au temps de la Révolution, ainsi qu'il a été dit plus haut. Il importe de rechercher les autres.

L'instruction générale, à l'époque où nous sommes, n'était pas assez développée pour entraîner les esprits dans un mouvement d'émancipation par les écoles. L'indifférence des pouvoirs publics de l'ancien régime pour l'enseignement populaire avait maintenu la masse de la nation, particulièrement la population rurale, dans une grande ignorance. Maint texte cité au cours des précédents chapitres en fait foi; c'est aussi ce que font remarquer les jurés de Quillan dans leur lettre du 13 germinal an IV.

Notre zele pour le maintien de la Republique, écrivent-ils, nous oblige de vous observer qu'en acceptant une telle charge (celle de jurés), nous y apportons plus de courage que d'esperance de pouvoir la remplir avec fruit, dans un temps ou l'ignorante credulité, l'erreur et les prejugés de l'enfance, la superstition et le fanatisme le plus outré et le plus bizarre etouffent encore la voix de la raison et captivent plus que jamais presque tous les sens du peuple de ces contrées.

Et ce fanatisme était réel; aux preuves qu'en fournissent les luttes violentes soutenues par les instituteurs publics contre les prêtres (1), certains rapports de Foulquier, de Limoux, en ajoutent d'autres. La résistance des habitants à l'enseignement républicain était si acharnée dans sa commune que :

(1) Cf. Chapitre VI.

L'administration municipale, quoique très convaincue des principes immoraux de certains instituteurs et institutrices, et des moyens qu'ils emploient de concert avec les ennemis des institutions republicaines pour les anéantir, et notamment ce ci-devant moine ou ignorantin fameux pour son fanatisme et sa haine inveterée contre le gouvernement républicain, plus affronté et plus mechant que jamais, n'a point osé prendre les mesures que son devoir auroit dû lui faire prendre et que le salut de la patrie exige.

On ne s'étonnera point dès lors que la municipalité de Belpech se plaigne de « l'ignorance la plus crasse de tous les principes » chez les habitans dans laquelle est maintenu « l'espoir de la posterité ». Celle de Cuxac-Cabardès constate aussi que « les parents n'ont point a cœur l'instruction de leurs enfants ». Celle de Sigean fait une observation semblable. « La principale cause de la stagnation de l'instruction publique, écrit la municipalité de Tuchan, est l'ignorance des habitans... Cela fait qu'ils ne savent point apprecier l'education et qu'ils la negligent chez leurs enfans. »

Ceux des parents qui y mettaient de la bonne volonté étaient souvent arrêtés par la difficulté des communications. A Puivert, à Rodome, dans les pays de montagne, c'est à elle que les administrations municipales attribuent l'échec des nouvelles lois.

Une autre cause non moins digne d'être notée, est la misère. A beaucoup de pères de famille, elle ne permet pas de contribuer au paiement des maîtres. « La nation riche en masse, dit la municipalité de Conques, offre dans le detail une infinité de personnes dont le travail penible et journalier fournissant a peine a leur existence animale ne leur laissent aucun sacrifice a faire a l'instruction... » Celle de Lagrasse déclare également que la stagnation des écoles est « la suite de la misere ». De même encore celles de Bugarach, Alaigne, Les Cassés.

Quand ce n'est pas l'extrême pauvreté, ce sont les besoins des travaux agricoles qui retiennent chez eux les enfants. S'ils fréquentaient l'école, ils priveraient leurs parents du concours nécessaire de leurs bras. « Dès que les enfants sont parvenus à l'âge de 6 ou 7 ans, dit la municipalité d'Espezel, les paires et maires les envoient journellement aux champs et ne leur donnent d'autre éducation que celle de la culture. » Telle est aussi l'opinion des administrations municipales de Cavanac et de Villardebelle. Le commissaire du directoire exécutif de Cuxac Cabardès attribue « la langueur de l'education » au défaut d'émulation, et surtout « à l'etat de pauvreté et au besoin d'un travail journalier et manuel ». « Il faut vivre d'abord, » disent les parents.

## IX. — REMÈDES PROPOSÉS. — CONCLUSION

Dès l'époque de la Révolution, les esprits se préoccupaient de trouver un remède aux maux qui viennent d'être signalés et qui arrêtaient le développement de l'instruction élémentaire. On a vu que, de tous les obstacles à ses progrès, le plus grand était la difficulté de recruter des instituteurs qui, assurés du lendemain et à l'abri des querelles avec les habitants ou avec les prêtres, pussent se dévouer efficacement à leur œuvre. Il paraissait nécessaire en même temps d'exiger d'eux de réelles qualités de civisme et de savoir. Le moyen que préconisa, lors de l'enquête de l'an VI, la très grande partie des administrations municipales, c'est l'attribution aux instituteurs d'un traitement fixe et régulièrement payé.

Nous pensons donc, dit celle de Limoux, qu'il est impossible que l'instruction primaire puisse s'organiser dans ce canton si les instituteurs n'ont un traitement fixé, attendu qu'il n'y a que les pauvres qui la pratiquent. Et l'aversion qu'ont les citoyens pour les établissemens republicains...

Et celle de Tuchan complète cette observation en déclarant « que le meilleur moyen de les engager a envoyer leurs enfans aux ecoles seroit que l'instruction leur fut donnée gratuitement. » Enfin celle de Cuxac-Cabardès propose le même remède, dont l'avantage était de supprimer la difficulté qui provenait de la misère publique. Il est certain aussi que l'enseignement primaire devenant charge d'État, celui-ci serait amené, dans l'intérêt national, à multiplier les écoles et à en établir jusque dans les hameaux les plus écartés.

Outre le principe de la gratuité, il en est un autre dont les documents ont donné la formule exacte.

La loi du tollerentisme, dit le jury de Quillan, ne peut permettre qu'on donne pour premiers elemens d'instruction comme sous le regne de l'intollerence les maximes et les preceptes d'une religion particuliere : les ecoles primaires furent instituées pour tous les citoyens de toutes les sectes; c'est aux peres et meres d'elever ou faire elever en particulier leurs enfans dans la religion qu'ils voudront d'ailleurs leur faire professer.

Ainsi apparaît exprimée sans ambages l'idée fondamentale de la neutralité religieuse de l'école. Ce n'était pas seulement la réponse aux persécutions de ces temps non lointains où les protestants étaient condamnés à envoyer leurs enfants aux petites écoles confessionnelles; c'était aussi un moyen de calmer l'irritation des esprits et de faire cesser les querelles ardentes provoquées dans les communes, autour de l'école, par le fanatisme.

On a essayé de montrer dans les pages précédentes comment s'est posé aux yeux des législateurs de la Révolution le problème de l'instruction élémentaire et comment ils l'ont résolu. On reconnaîtra que les événements n'ont pas répondu à leur attente. Si, d'une part, l'impulsion a été en effet donnée par la création des écoles, l'établissement des programmes, les tentatives de formation d'un corps d'instituteurs publics, trop d'obstacles matériels et moraux ne pouvaient qu'arrêter l'élan des premières institutions. Bien que ni l'ardeur ni l'intelligence ne fissent défaut aux plus avancés, l'esprit public n'était pas mûr pour la métamorphose qui s'opérait brutalement dans les faits après avoir été longuement préparée par les théoriciens. Les hommes manquaient à l'œuvre. Lakanal le constate dans une instruction aux administrations de districts adressée au nom de la commission exécutive d'instruction publique (1); Heurtaut-Lamerville, dans un discours prononcé le 8 messidor an VI devant le Directoire, déclare de son côté que la situation précaire des instituteurs décourageait les meilleures volontés (2). Il était d'ailleurs impossible d'improviser soudain un corps de maîtres et d'éducateurs obéissant à la même inspiration civique et travaillant pour le même idéal social. De sorte que Treilhard écrivait à juste titre aux Cinq Cents le 3 brumaire an VII : « Si tout n'est pas a créer dans cette partie (*l'instruction publique*), tout est du moins à animer et a vivifier. »

Toutefois, dans l'histoire de la civilisation, la raison et l'idée finissent toujours par l'emporter. Malgré les hésitations et les retours en arrière, la doctrine de la Révolution, issue de la philosophie indépendante du XVIIIe siècle, a persisté dans la suite, et, s'il a fallu près de cent ans pour la faire triompher, elle est victorieuse. De savoir si elle a maintenant épuisé toutes ses conséquences et si l'éducation vraiment « nationale » est définitivement organisée, en vue de la démocratie rurale comme de la démocratie urbaine, l'avenir en décidera.

**Camille BLOCH.**

(1) « La disette d'hommes en état de remplir les fonctions d'instituteurs a beaucoup contribué à l'exécution du décret sur les écoles primaires; et plus ces établissements seront multipliés au delà du besoin, plus cette disette se fera sentir. »

(2) « Forcés de composer avec les circonstances menaçantes et les préjugés ressuscités, et craignant de ne devoir a la loi qu'une ephemere existence, ces malheureux instituteurs... ne savaient ni ce qu'on exigeait d'eux, ni comment ils pouvaient se rendre utiles. Mal logés, mal payés, abandonnés à eux-mêmes, méprisés dans l'opinion, proscrits dans l'avenir, les efforts que quelques-uns d'entre eux ont faits pour resister au torrent contre-revolutionnaire qui nous entrainait tous, mérite devant vous des éloges. »

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

## PARIS

**Conseil académique.** — Nous relevons les renseignements qu'on va lire dans les comptes rendus officieux de la dernière session du Conseil académique, communiqués aux principaux organes de la presse parisienne :

1° *Donation Chambrun.* — Il est donné communication au Conseil de la libéralité de M. le comte de Chambrun qui a disposé, en faveur de la Faculté des lettres de Paris, de la somme nécessaire à la fondation et à l'entretien d'une chaire de sciences sociales. Le corps intéressé a reçu avec gratitude un don aussi précieux que rare, et la chaire qui sera créée portera le nom de son fondateur. Il n'est d'ailleurs point douteux que l'autorisation nécessaire ne soit accordée à bref délai par les pouvoirs publics. Ce sera la première fois, depuis la fondation d'une chaire d'histoire de la Révolution, subventionnée par le Conseil municipal de Paris, que la Faculté des lettres aura eu l'occasion de bénéficier d'un des plus précieux privilèges que lui confère sa situation nouvelle de personne juridique.

2° *Examens et concours.* — 214 fonctionnaires de tout ordre, attachés aux lycées et collèges du ressort de Paris, se sont présentés en 1893, à divers examens; 60 ont été admissibles, et 47 reçus.

D'autre part, les élèves des lycées et collèges du ressort, qui ont subi des examens pour l'admission aux Écoles du gouvernement, ont été au nombre de 2213; 1053 ont été admissibles, et 671 reçus; soit 68 réceptions de plus que l'année précédente.

3° *Corps enseignant, population scolaire et situation financière des établissements d'enseignement secondaire officiels.*

*Corps enseignant.* — Le nombre des professeurs des collèges du ressort (Paris non compris) pourvus de la licence, est de 116 sur 285. De ces licenciés, 17 possèdent un double diplôme, et 15 joignent à la licence le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand ou de l'anglais.

D'un autre côté, sur 384 répétiteurs en exercice dans les lycées de Paris et des départements du ressort, 171 sont licenciés; à Paris seulement, on compte 153 répétiteurs pourvus d'une ou de deux licences, sur un total de 304.

*Population scolaire.* — Cette population s'est accrue cette année de 564 unités; l'augmentation se répartit entre les établissements de la manière suivante :

1° *Garçons :* lycées, 314; collèges, 89; 2° *jeunes filles :* lycées et collèges, 161. A Paris, où l'accroissement de la population scolaire s'élève à 393 élèves, tous les lycées de garçons sont en gain, sauf Lakanal et

Michelet, qui souffrent de leur situation *extra-muros*, et de la difficulté notable des communications entre le centre de la ville et les localités suburbaines où ces établissements ont été bâtis. Ceci est vrai surtout du lycée Lakanal, maison admirablement aménagée mais malaisément abordable.

Dans les départements du ressort, 3 lycées sont en perte, Bourges, Chartres et Vendôme; par contre Orléans, Reims et Versailles gagnent ensemble 84 élèves. Sur 23 collèges, un est stationnaire (Sancerre), 7 sont en perte; 15 gagnent ensemble 89 élèves.

Dans les lycées et collèges de jeunes filles, l'accroissement est de 114 élèves à Paris, et de 47 dans les départements. A noter la prospérité extraordinaire du lycée Fénelon, qui ne compte pas moins de 452 élèves, nombre assurément excessif, dont on espère l'allégement lorsque le lycée de jeunes filles en construction dans le même quartier (rue Sévigné) sera terminé. Le lycée Molière se distingue par le surcroît exceptionnel de sa population, 100 élèves nouvelles sur 252.

*Situation budgétaire.* — Parmi les lycées de Paris, 2 seulement, Condorcet et Janson-de-Sailly, couvrent et au delà leurs dépenses. Dans les départements du ressort, la recette des lycées et collèges de garçons couvre la dépense jusqu'à concurrence de 70 p. 100; les 30 p. 100 restants sont fournis par l'État, par voie de subvention.

**Faculté des lettres.** — *Étudiants immatriculés du* 3 *au* 30 *novembre* 1893.

PHILOSOPHIE : 143. — 1° *Agrégation :* 58.

| | | |
|---|---|---|
| 1 boursier d'études | 5 profes. en exercice. | 3 abbés. |
| 2 — d'État | 2 — en congé. | 1 dame. |
| 1 — dép. Seine-Inf. | 4 répétiteurs. | 33 autres étudiants. |
| 1 élève de l'École norm. | 2 étudiants en droit. | |

2° *Licence :* 85.

| | | |
|---|---|---|
| 3 boursiers. | 5 étud. en théol. prot. | 1 étrangère (Roumaine). |
| 1 répétiteur. | 1 — en médecine. | |
| 31 étudiants en droit. | 5 él. de l'Inst. cathol. | 55 autres étudiants. |
| 3 lycéens. | 2 dames françaises. | |

HISTOIRE : 158. — 1° *Agrégation :* 70.

| | | |
|---|---|---|
| 9 boursiers d'études. | 8 répétiteurs. | 2 abbés. |
| 8 autres boursiers. | 1 — en congé. | 38 autres étudiants. |
| 9 élèves de l'Éc. norm. | 3 étudiants en droit. | |
| 8 profes. en exercice. | 3 él. de l'Éc. des chartes. | |

2° *Licence :* 79.

| | | |
|---|---|---|
| 1 boursier. | 1 élève de l'École des langues or. vivantes. | 1 dame. |
| | | 44 autres étudiants. |
| 6 répétiteurs. | 1 élève de l'Éc. colon. | |
| 19 étudiants en droit. | 1 — de l'Inst. cath. | |
| 3 élèves de l'École des chartes. | 2 étrangers (1 Autrichien et 1 Roumain). | |

LETTRES ET PHILOLOGIE : 529. — 1° *Agrégation :* 102.

| | | |
|---|---|---|
| 3 boursiers d'études. | 1 professeur en congé. | 1 étudiant en droit. |
| 8 autres boursiers. | 4 répétiteurs. | 64 autres étudiants. |
| 15 él. de l'éc. normale supérieure. | 2 — en congé. | |
| 6 profes. en exercice. | 1 abbé. | |

2° *Agrégation de grammaire :* 68.

| | | |
|---|---|---|
| 7 boursiers. | 1 profes. en congé. | 21 autres étudiants. |
| 5 élèves de l'éc. norm. | 16 répétiteurs. | |
| 18 profes. en exercice. | 1 — en congé. | |

3° *Licence ès lettres :* 356.

| | | |
|---|---|---|
| 11 boursiers. | 2 élèves de l'école des Chartes. | 14 abbés. |
| | | 17 lycéens. |
| 12 élèves de l'éc. norm. | 1 — des h. études. | 3 dames. |
| 7 répétiteurs. | 6 — de l'Inst. cath. | 5 étrang. (2 Suisses, 1 Roumain, 1 Serbe.) |
| 68 étudiants en droit. | 2 — des langues or. | 209 autres étudiants. |

ALLEMAND : 131. — 1° *Agrégation :* 41.

| | | |
|---|---|---|
| 6 boursiers. | 10 profes. en exercice. | 1 abbé. |
| 1 boursière. | 5 délégués. | 8 dames. |
| 2 élèves de l'éc. norm. | 3 profes. en congé. | 5 autres étudiants. |

2° *Licence :* 32.

| | | |
|---|---|---|
| 1 boursier. | 3 étudiants en droit. | 24 autres étudiants. |
| 3 répétiteurs. | 1 lycéen. | |

3° *Certificat d'aptitude :* 58.

| | | |
|---|---|---|
| 8 professeurs. | 18 dames autorisées. | 24 autres étudiants. |
| 8 répétiteurs. | | |

ANGLAIS : 179. — 1° *Agrégation :* 61.

| | | |
|---|---|---|
| 6 boursiers. | 12 professeurs. | 24 dames. |
| 1 boursière. | 2 délégués. | 9 autres étudiants. |
| 1 élève de l'éc. norm. | 6 répétiteurs. | |

2° *Licence :* 27.

| | | |
|---|---|---|
| 3 boursiers. | 3 répétiteurs. | 1 lycéen. |
| 1 profes. en exercice. | 5 étudiants en droit. | 14 autres étudiants. |

3° *Certificat d'aptitude : Philosophie :* 91.

| | | |
|---|---|---|
| 3 professeurs. | 1 répétiteur en congé. | 11 autres étudiants. |
| 7 répétiteurs. | 69 dames. | |

CATÉGORIES SPÉCIALES

309 étudiants, agrégés ou licenciés se destinant au doctorat; docteurs ou licenciés en droit; étudiants préparant des examens dans d'autres facultés ou écoles; étrangers, étrangères, munis de diplômes; étudiants bacheliers ne préparant pas d'examens cette année; dames se destinant à l'enseignement secondaire des jeunes filles, répartis de la façon suivante :

*Philosophie :* 9, dont : 2 docteurs en droit, 1 avocat, 1 inspecteur primaire, 1 licencié ès lettres, 2 élèves de la Faculté de théologie protestante, 2 autres étudiants.

*Histoire* : 10, dont 4 agrégés, 3 licenciés, 1 élève de l'école des Chartes, 2 étrangers (1 Suisse, 1 Américain).

*Lettres et philologie :* 272; dont 4 agrégés des lettres, 3 agrégés de grammaire, 1 agrégé de philosophie, 1 agrégé de l'enseignement spécial, 8 licenciés ès lettres, 1 licencié ès sciences mathématiques, 4 docteurs en droit, 1 élève de l'école normale (Serbe), 5 licenciés en droit 33 étudiants en droit, 12 élèves de la Faculté de théologie protestante, 4 étudiants en médecine, 1 étudiant en pharmacie, 2 abbés, 2 lycéens, 2 élèves du séminaire israélite.

83 étrangers (22 Allemands, 9 Suisses, 7 Russes, 6 Autrichiens, 10 Anglais, 2 Belges, 3 Danois, 1 Italien, 1 Grec, 1 Serbe, 6 Turcs, 15 Américains) ;

22 étrangères (1 Anglaise, 2 Italiennes, 1 Roumaine, 6 Allemandes, 8 Russes, 2 Américaines du Nord, 1 Américaine du Sud ;

Une dame agrégée ;

44 dames françaises se destinant à l'enseignement ;

38 autres étudiants ne préparant pas d'examen cette année

*Allemand* : 10, dont 4 agrégés, 2 dames agrégées, 1 Allemand, dames, 1 autre étudiant ;

*Anglais* : 8, dont 1 licencié, 2 dames agrégées, 3 dames, 3 autres étudiants.

Total général des étudiants immatriculés : 1.450.

## LE CONGRÈS DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE A BORDEAUX

La *Revue* a publié, en son temps, le programme des travaux du congrès de l'éducation physique, tenu à Bordeaux en octobre dernier. Nous empruntons aujourd'hui au journal l'*Éducation physique* (n° de décembre 1893) le sommaire des travaux de ce congrès.

*Mercredi* 25 *octobre.* — A dix heures du matin, ouverture du Congrès, sous la présidence de M. Hausser, président de la Ligue girondine, organisatrice du Congrès.

Élection et installation des bureaux du Congrès.

Constitution des sections, ordre du jour du mercredi après midi et du jeudi matin pour les travaux des sections.

Partage des rapports entre les diverses sections.

Après-midi, travaux des sections.

*Jeudi* 26 *octobre.* — Matin, travaux des sections.

Après-midi, séance plénière, discussion publique des travaux de la section de pédagogie.

*Vendredi* 27 *octobre.* — Matin, visite aux établissements d'éducation physique de la ville de Bordeaux (gymnases, vélodrome, écoles d'équitation, hydrothérapie, bains-douches, etc.).

Après-midi, séance plénière, discussion publique des travaux de médecine.

*Samedi* 28 *octobre.* — Matin, visite aux établissements philanthropiques de la ville (Hospitalité de nuit, Service anthropométrique, Hôpital des enfants, Sourds-Muets, Jeunes Aveugles, etc.).

Après-midi, séance plénière, discussion publique des travaux techniques et des questions financières.

Soir, à huit heures et demie, séance solennelle et publique de clôture, présidée par M. Couat, recteur de l'Académie.

SECTION DE PÉDAGOGIE

M. Magendie, directeur de l'École normale d'instituteurs à Foix (Ariège) : « Les jeux athlétiques et l'éducation libérale. »

M. Espinas, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux : « Quelques réflexions sur l'éducation physique dans l'enseignement secondaire.

M. E. Lelarge, délégué de la Ville de Paris : « Organisation des jeux scolaires dans les écoles primaires de la Ville de Paris ; résultats obtenus ; moyens de propagande de l'enseignement scientifique de l'éducation physique ; statistique, etc. »

M. Duprat, licencié en philosophe : « L'éducation physique à l'école primaire. Essai de pédagogie expérimentale. »

M. Pierre Dumas, licencié en droit : « L'éducation physique et les étudiants ; des exercices chez les étudiants étrangers ; comment on les pratique en France, comment on devrait les pratiquer ; moyens propres à réaliser leur développement. »

M. Pierre de Pelleport, capitaine de cavalerie démissionnaire : « Des rapports de l'éducation physique avec la préparation au service militaire.

Docteur Ph. Tissié, secrétaire général de la Ligue girondine de l'éducation physique : « l'Œuvre de la ligue girondine de l'éducation physique ; son influence locale et régionale ; considérations générales sur l'éducation physique. »

SECTION DE MÉDECINE

M. le Dr Georges Martin (de Bordeaux) : « Influence des exercices physiques dans la prophylaxie de la myopie scolaire. »

Dr Marcel Jeanty (de Bordeaux) : « La fatigue constitutionnelle causée par les tumeurs adénoïdes. »

Dr Rançon, médecin de 1re classe des colonies : « De l'éducation physique des Européens dans les pays chauds. (Etude d'hygiène exotique.) »

Dr Paul Delmas (de Bordeaux) : « De l'adjonction des pratiques balnéaires aux jeux et aux exercices dans l'éducation physique. »

Dr Philippe Tissé (de Bordeaux) : « 1° Traitement de l'instabilité générale accompagnée d'impulsions morbides par la gymnastique médicale ; 2° Du danger cardiaque en vélocipédie. (Notes prises sur un coureur.) »

SECTION DE TECHNIQUE

M. Charles Cazalet, président de la Société de gymnastique la Bastidienne : « De la jonction de la gymnastique et des jeux ».

M. Henri Bertini, professeur d'équitation : « De l'enseignement de l'équitation dans les écoles et de sa nécessité. »

Le but et la portée du congrès ont été éloquemment indiqués par M. l'ingénieur Hausser, président, qui a terminé son discours d'inauguration par la devise : *Pro Patria.*

ALLE

**Statistique des Universités**

1° CORPS ENSEIGNANT :

| UNIVERSITÉS. | FACULTÉS | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Somme totale des maîtres de tout ordre dans chaque Université. | THÉOLOGIE CATHOLIQUE | | | | | THÉOLOGIE PROTESTANTE | | | | |
| | | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten | Total pour la Faculté. | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Total pour la Faculté. |
| Berlin | 347 | » | » | » | » | » | 8 | 1 | 5 | 4 | 18 |
| Bonn | 128 | 8 | » | 2 | » | 10 | 6 | » | 3 | 1 | 10 |
| Breslau | 145 | 9 | » | 1 | 1 | 11 | 6 | » | 3 | 1 | 10 |
| Erlangen | 55 | » | » | » | » | » | 6 | » | » | 1 | 7 |
| Fribourg | 101 | 7 | 1 | 2 | 1 | 11 | » | » | » | » | » |
| Giessen | 60 | » | » | » | » | » | 5 | » | 1 | » | 6 |
| Gœttingen | 116 | » | » | » | » | » | 6 | » | 2 | 4 | 12 |
| Greifswald | 79 | » | » | » | » | » | 6 | » | 1 | 4 | 11 |
| Halle | 130 | » | » | » | » | » | 7 | » | 2 | 3 | 12 |
| Heidelberg | 121 | » | » | » | » | » | 6 | » | 1 | 1 | 8 |
| Iéna | 84 | » | » | » | » | » | 4 | » | 1 | » | 5 |
| Kiel | 87 | » | » | » | » | » | 5 | 1 | 1 | » | 7 |
| Kœnigsberg | 102 | » | » | » | » | » | 6 | » | 2 | 3 | 11 |
| Leipzig | 197 | » | » | » | » | » | 8 | 1 | 2 | 2 | 13 |
| Marburg | 93 | » | » | » | » | » | 6 | » | » | 4 | 10 |
| Munich | 162 | 8 | » | 1 | » | 9 | » | » | » | » | » |
| Münster | 43 | 6 | » | 2 | 2 | 10 | » | » | » | » | » |
| Rostock | 43 | » | » | » | » | » | 5 | » | » | » | 5 |
| Strasbourg | 126 | » | » | » | » | » | 8 | » | 2 | » | 10 |
| Tübingen | 83 | 6 | » | » | » | 6 | 5 | » | 1 | » | 6 |
| Wurzburg | 72 | 7 | » | » | 1 | 8 | » | » | » | » | » |
| TOTAL GÉNÉRAL | 2 374 | 51 | 1 | 8 | 5 | 65 | 103 | 3 | 27 | 28 | 161 |

*Résumé de cette statistique :* Sur 2 374 maîtres de tout ordre, les Universités allemandes ont compté dans le semestre d'été 1893 : 65 professeurs de théologie

**MAGNE**

**pendant le semestre d'été 1893.**

| FACULTÉS | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DROIT | | | | | MÉDECINE | | | | | | PHILOSOPHIE | | | | | |
| Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten | Total pour la Faculté. | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Maîtres d'art dentaire. | Total pour la Faculté. | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Lecteurs. | Total pour la Faculté. |
| 11 | 3 | 4 | 8 | 26 | 15 | 4 | 31 | 69 | 2 | 121 | 52 | 4 | 42 | 81 | 3 | 182 |
| 9 | » | 1 | » | 10 | 10 | » | 12 | 10 | » | 32 | 30 | » | 14 | 21 | 1 | 66 |
| 6 | » | 1 | 3 | 10 | 11 | » | 16 | 17 | 1 | 45 | 34 | » | 11 | 18 | 3 | 66 |
| 6 | » | » | » | 6 | 9 | » | 5 | 1 | » | 15 | 20 | » | 2 | 5 | » | 27 |
| 10 | » | » | » | » | 10 | 13 | » | 7 | 13 | 33 | 16 | 3 | 14 | 12 | 2 | 47 |
| 5 | » | 2 | » | 7 | 10 | » | 5 | 2 | 7 | 17 | 19 | » | 8 | 3 | » | 30 |
| 9 | 1 | 1 | 1 | 12 | 11 | 1 | 6 | 5 | » | 23 | 38 | » | 14 | 15 | 2 | 69 |
| 5 | » | 2 | 1 | 8 | 9 | » | 8 | 3 | » | 20 | 22 | » | 8 | 10 | » | 40 |
| 9 | 1 | » | 2 | 12 | 13 | » | 9 | 9 | » | 31 | 26 | 1 | 19 | 24 | 5 | 75 |
| 7 | 4 | » | 1 | 12 | 12 | 1 | 8 | 11 | » | 32 | 20 | 7 | 28 | 11 | 3 | 69 |
| 5 | 1 | 2 | » | 8 | 10 | 2 | 8 | 4 | » | 24 | 18 | 5 | 18 | 9 | 1 | 51 |
| 4 | » | 2 | » | 6 | 7 | » | 8 | 9 | » | 24 | 24 | » | 9 | 15 | 2 | 50 |
| 6 | » | » | 1 | 7 | 8 | » | 10 | 14 | 1 | 33 | 27 | » | 12 | 11 | 2 | 52 |
| 10 | 1 | 2 | 7 | 20 | 11 | 2 | 18 | 23 | » | 54 | 38 | 9 | 33 | 30 | » | 110 |
| 6 | » | 2 | 5 | 13 | 11 | 1 | 4 | 6 | 1 | 23 | 23 | » | 11 | 11 | 2 | 47 |
| 20 | » | 2 | 10 | 32 | 12 | » | 12 | 24 | » | 48 | 29 | 3 | 10 | 31 | » | 73 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 15 | 1 | 10 | 4 | 3 | 33 |
| 5 | » | » | » | 5 | 9 | » | 3 | 1 | » | 13 | 13 | » | 4 | 3 | » | 20 |
| 11 | » | 2 | 2 | 15 | 13 | » | 10 | 10 | » | 33 | 21 | 2 | 12 | 20 | 3 | 68 |
| 14 | » | 2 | 3 | 19 | 8 | » | 6 | 3 | » | 17 | 18 | » | 9 | 6 | 2 | 35 |
| 7 | » | » | 2 | 9 | 7 | 1 | 6 | 11 | » | 25 | 17 | » | 5 | 8 | » | 30 |
| 156 | 7 | 29 | 46 | 247 | 209 | 12 | 192 | 245 | 5 | 663 | 530 | 35 | 293 | 348 | 34 | 1 240 |

catholique, 161 de théologie protestante, 247 de droit, 663 de médecine, 1 240 de philosophie.

2° ÉTUDIANTS :

| UNIVERSITÉS. | TOTAL GÉNÉRAL des étudiants de toutes les Facultés. | THÉOLOGIE. | | DROIT. | MÉDECINE. |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Catholique. | Protestante. | | |
| Berlin | 4 110 | » | 457 | 1 107 | 1 116 |
| Bonn | 1 507 | 205 | 101 | 358 | 322 |
| Breslau | 1 263 | 222 | 131 | 294 | 300 |
| Erlangen | 1 137 | » | 327 | 251 | 322 |
| Fribourg | 1 425 | 235 | » | 424 | 449 |
| Giessen | 551 | » | 74 | 118 | 138 |
| Gœttingen | 762 | » | 156 | 165 | 200 |
| Greifswald | 874 | » | 281 | 96 | 416 |
| Halle | 1 434 | » | 567 | 186 | 244 |
| Heidelberg | 1 135 | » | 75 | 429 | 285 |
| Iéna | 687 | » | 88 | 169 | 219 |
| Kiel | 611 | » | 87 | 96 | 317 |
| Kœnigsberg | 683 | » | 132 | 163 | 255 |
| Leipzig | 2 952 | » | 412 | 950 | 762 |
| Marburg | 941 | » | 154 | 223 | 245 |
| Munich | 3 630 | 144 | » | 1 299 | 1 210 |
| Münster | 418 | 268 | » | » | » |
| Rostock | 405 | » | 51 | 80 | 111 |
| Strasbourg | 903 | » | 101 | 239 | 286 |
| Tubingen | 1 349 | 175 | 362 | 291 | 239 |
| Würzburg | 1 276 | 138 | » | 264 | 698 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 28 053 | 1 387 | 3 556 | 7 202 | 8 131 |

*Résumé de cette statistique :* 28 053 étudiants ont suivi les cours des Universités allemandes dans le semestre d'été 1893; savoir, 1 387 théologiens catholiques, 3 556

| PHILOSOPHIE. | | | | | ALLEMANDS. | | | ÉTRANGERS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Total des étudiants. | Philosophie, Philologie, Histoire. | Mathématiques et Sciences naturelles. | Administration et Économie rurale. | Pharmacie et Art dentaire. | Total des Allemands. | Originaires du ressort. | Originaires d'autres pays allemands. | |
| **1 430** | 650 | 498 | 43 | 239 | **3 515** | 2 999 | 516 | **595** |
| **521** | 139 | 79 | 264 | 39 | **1 449** | 1 361 | 88 | **58** |
| **316** | 123 | 77 | 16 | 100 | **1 243** | 1 219 | 24 | **20** |
| **237** | 35 | 124 | » | 78 | **1 099** | 600 | 499 | **38** |
| **317** | 95 | 129 | 29 | 64 | **1 328** | 477 | 851 | **97** |
| **221** | 71 | 68 | 53 | 29 | **543** | 410 | 133 | **8** |
| **241** | 105 | 94 | 30 | 12 | **711** | 575 | 136 | **51** |
| **81** | 35 | 17 | 1 | 28 | **848** | 764 | 84 | **26** |
| **440** | 111 | 42 | 258 | 29 | **1 326** | 1 109 | 217 | **108** |
| **346** | 165 | 185 | » | » | **975** | 361 | 614 | **160** |
| **211** | 75 | 24 | 36 | 76 | **637** | 228 | 409 | **50** |
| **111** | 43 | 29 | 1 | 38 | **601** | 473 | 128 | **10** |
| **133** | 38 | 35 | 11 | 49 | **660** | 654 | 6 | **23** |
| **828** | 333 | 232 | 114 | 149 | **2 697** | 1 584 | 1 113 | **255** |
| **319** | 151 | 55 | 2 | 111 | **895** | 766 | 129 | **46** |
| **977** | 342 | 271 | 100 | 264 | **3 435** | 1 928 | 1 507 | **195** |
| **150** | 88 | 20 | » | 42 | **412** | 378 | 34 | **6** |
| **163** | 32 | 100 | 4 | 27 | **400** | 214 | 186 | **5** |
| **277** | 113 | 164 | » | » | **826** | 394 | 432 | **77** |
| **282** | 50 | 57 | 175 | » | **1 303** | 851 | 452 | **46** |
| **176** | 71 | 51 | » | 54 | **1 227** | 564 | 663 | **49** |
| **7 777** | 2 865 | 2 347 | 1 137 | 1 428 | **26 130** | 17 909 | 8 221 | **1 923** |

théolog. protestants; 7 202 juristes; 8 131 étudiants en médecine; 7 777 étudiants en philosophie. Sur ce nombre, on comptait 26 130 Allemands et 1 923 étrangers.

## Statistique des Écoles techniques supérieures

1° CORPS ENSEIGNANT :

| ÉCOLES. | Total des maîtres. | SECTION DES ÉTUDES GÉNÉRALES | | | | | INGÉNIEURS | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Professeurs ordinaires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Assistants. | Total. | Professeurs ordinaires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Assistants. | Total. |
| Aix-la-Chapelle | 36 | 6 | 2 | » | » | 8 | 5 | » | » | » | 5 |
| Berlin-Charlottenburg | 234 | 6 | 8 | 12 | 14 | 26 | 6 | 3 | 3 | 14 | 26 |
| Brunswick | 45 | 8 | 1 | 2 | 9 | 20 | 15 | » | 1 | 3 | 19 |
| Darmstadt | 57 | 8 | 9 | » | 1 | 18 | 3 | 3 | » | 1 | 7 |
| Dresde | 62 | 13 | 1 | 4 | 4 | 22 | 4 | 3 | 1 | 2 | 10 |
| Hanovre | 46 | 5 | 6 | » | » | 11 | 6 | » | 1 | » | 7 |
| Karlsruhe | Résultats non fournis | | | | | | | | | | |
| Munich | 54 | 11 | » | 9 | » | 20 | 5 | » | 2 | » | 7 |
| Stuttgart | 74 | 3 | 15 | 5 | » | 23 | 5 | » | 2 | 1 | 8 |

2° ÉTUDIANTS :

| ÉCOLES. | Total général des étudiants. | ALLEMANDS | | | Étrangers. | SECTION des études générales | | | | INGÉNIEURS | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Originaires de la localité. | Autres Allemands. | Total des Allemands. | | Étudiants réguliers. | Auditeurs. | Étudiants de passage. | Total des élèves. | Étudiants réguliers. | Auditeurs. | Étudiants de passage. | Total des élèves. |
| Aix-la-Chapelle | 303 | 221 | 16 | 237 | 66 | 1 | » | 16 | 17 | 29 | 6 | » | 35 |
| Berlin-Charlottenburg | 2008 | 1584 | 203 | 1787 | 221 | » | » | 2 | 2 | 392 | » | 15 | 407 |
| Brunswick | 278 | 108 | 142 | 250 | 28 | 4 | » | 30 | 34 | 39 | 10 | » | 49 |
| Darmstadt | 608 | 236 | 312 | 548 | 60 | 16 | » | 26 | 42 | 69 | » | 10 | 79 |
| Dresde | 414 | 224 | 63 | 287 | 127 | 9 | 5 | » | 14 | 99 | 2 | » | 101 |
| Hanovre | 629 | 459 | 111 | 570 | 59 | 1 | 19 | » | 20 | 130 | » | 9 | 139 |
| Karlsruhe | 681 | 204 | 323 | 527 | 125 | 19 | » | » | 19 | 75 | » | 1 | 79 |
| Munich | 1132 | 632 | 307 | 939 | 193 | 40 | 14 | 143 | 197 | 234 | 6 | 7 | 247 |
| Stuttgart | 393 | 224 | 85 | 309 | 47 | 18 | 1 | » | 19 | 52 | 8 | » | 60 |

**en Allemagne durant le semestre d'été 1893.**

| ARCHITECTES ET CONSTRUCTEURS | | | | | MÉCANICIENS | | | | | CHIMISTES | | | | | SECTIONS DIVERSES | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Professeurs ordinaires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Assistants. | Total. | Professeurs ordinaires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Assistants. | Total. | Professeurs ordinaires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Assistants. | Total. | Professeurs ordinaires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Assistants. | Total. |
| 5 | 2 | 1 | » | 8 | 6 | 1 | » | » | 7 | 3 | » | » | » | 3 | 3 | 2 | » | » | 5 |
| 9 | 11 | 12 | 48 | 80 | 6 | 5 | 6 | 31 | 48 | 6 | 5 | 8 | 17 | 36 | » | 4 | » | » | 4 |
| 13 | 1 | 1 | 4 | 19 | 17 | » | 1 | 2 | 20 | 10 | 1 | 4 | 6 | 21 | 5 | » | 4 | » | 10 |
| 3 | 5 | » | » | 8 | 3 | 1 | » | 2 | 6 | 2 | 6 | » | 2 | 10 | 2 | 2 | » | 4 | 8 |
| 4 | 3 | » | 1 | 8 | 6 | » | » | 4 | 10 | 4 | 2 | » | 7 | 13 | » | » | » | » | » |
| 8 | 3 | 2 | » | 13 | 5 | 1 | » | » | 6 | 5 | 2 | 2 | » | 9 | » | » | » | » | » |
| par la statistique officielle. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 1 | 3 | » | 11 | 5 | » | 1 | » | 6 | 4 | 1 | 1 | » | 6 | 3 | 1 | » | » | 4 |
| 5 | » | » | » | 5 | 5 | 3 | 3 | 3 | 11 | 2 | 7 | 2 | » | 11 | 7 | 5 | 5 | » | 17 |

| INGÉNIEURS | | | | ARCHITECTES ET CONSTRUCTEURS. | | | | MÉCANICIENS | | | | CHIMISTES | | | | SECTIONS DIVERSES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Étudiants réguliers. | Auditeurs. | Étudiants de passage. | Total des élèves. | Étudiants réguliers. | Auditeurs. | Étudiants de passage. | Total des élèves. | Étudiants réguliers. | Auditeurs. | Étudiants de passage. | Total des élèves. | Étudiants réguliers. | Auditeurs. | Étudiants de passage. | Total des élèves. | Étudiants réguliers. | Auditeurs. | Étudiants de passage. | Total des élèves. |
| 29 | 6 | » | 35 | 22 | 15 | » | 37 | 74 | 33 | » | 107 | 28 | 22 | » | 50 | 43 | 14 | » | 57 |
| 392 | » | 15 | 407 | 281 | » | 135 | 416 | 588 | » | 210 | 798 | 136 | » | 28 | 164 | 104 | » | 5 | 109 |
| 39 | 10 | » | 49 | 19 | 7 | » | 26 | 41 | 65 | » | 106 | 33 | 16 | » | 49 | 14 | » | » | 14 |
| 69 | » | 10 | 79 | 50 | » | 7 | 57 | 114 | » | 15 | 129 | 52 | » | 17 | 69 | 196 | » | 36 | 232 |
| 99 | 2 | » | 101 | 49 | 14 | » | 63 | 111 | 22 | » | 133 | 91 | 12 | » | 103 | » | » | » | » |
| 130 | » | 9 | 139 | 53 | 5 | 22 | 80 | 142 | 2 | 48 | 190 | 125 | 12 | 63 | 200 | » | » | » | » |
| 75 | » | 1 | 76 | 70 | » | 4 | 74 | 341 | » | 4 | 345 | 102 | » | 6 | 108 | 29 | » | 3 | 32 |
| 234 | 6 | 7 | 247 | 115 | 60 | 13 | 188 | 302 | 55 | 9 | 366 | 73 | 20 | 25 | 118 | 9 | 2 | 5 | 16 |
| 52 | 8 | » | 69 | 43 | 31 | » | 74 | 74 | 57 | » | 136 | 37 | 17 | » | 54 | 10 | 3 | » | 13 |

## ILE MAURICE

**Statistique des écoles publiques en 1892.** — D'après le rapport officiel du surintendant des écoles, on a compté dans l'île Maurice, en 1892, 168 écoles primaires, dont 81 appartenant au gouvernement, et 87 libres, subventionnées. Les écoles du gouvernement se subdivisent en 22 écoles du 1er degré, 1re division; 26 du 1er degré, 2e division; 24 du 2e degré, 7 de demi-temps et 2 écoles du Pénitencier. — Les écoles subventionnées (confessionnelles-libres) comprennent 57 écoles catholiques, 27 anglicanes, 3 presbytériennes. On compte 8 477 élèves dans les écoles du gouvernement, et 7 980 dans les écoles subventionnées. Au point de vue du culte, on compte 12 523 élèves catholiques et 782 protestants : notons la présence constatée de 536 élèves catholiques dans les écoles protestantes. En ce qui touche la nationalité, 852 élèves Indiens ou Indo-Mauriciens sont inscrits aux écoles catholiques, 1 232 aux écoles protestantes, 2 820 aux écoles du gouvernement.

## AMÉRIQUE DU NORD

### ÉTATS-UNIS

**Quelques échos de la World's Fair.** — Les documents relatifs à l'exposition scolaire de Chicago sont lents à nous parvenir : dans le fait, aucun travail d'ensemble n'a été publié encore ni en Amérique ni en Europe. Les organisateurs de l'Exposition annoncent l'intention de faire paraître un rapport général sur la section de l'Instruction publique ; les visiteurs officiels venus d'Europe n'ont pas encore fait connaître leurs observations dans des rapports de grande étendue. Cependant M. G. Compayré, président de la délégation française, a publiquement manifesté quelques-unes de ses impressions dans l'important discours de rentrée que cette Revue a récemment communiqué à ses lecteurs. Le même M. Compayré vient de donner à l'*Educational Review* de New-York un article curieux, sollicité par la Revue américaine, et intitulé « Impressions d'un étranger aux Congrès d'éducation de Chicago. » Nous n'insisterons pas sur les appréciations générales de l'auteur, que l'on trouve amplement développées dans l'éloquent discours auquel il vient d'être fait allusion. Plus inédit semblera sans doute le résumé rapide que publie l'honorable président de la Délégation française des communications faites par les membres de cette délégation.

A l'exception de MM. Steeg, directeur du Musée pédagogique de Paris et Haller, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Nancy, tous nos délégués ont pris une part active aux divers congrès d'éducation. M. le professeur Chevrillon, de Lille, a fait une communication relative à l'importance de l'étude de la langue et de la littérature anglaises. Il n'a pas craint de soutenir que la littérature anglaise présentait plus d'affinités avec le génie et les aspirations de la France que la littérature allemande. Cette thèse, peut-être discutable, a naturellement été accueillie par les auditeurs américains avec un enthousiasme fort compréhensible.

Quant à la partie germanique de l'assistance, elle a eu l'esprit, quoique fort nombreuse, de sourire sans protester. C'était faire preuve de

goût, si l'on ose dire; et tel semble être l'opinion de M. le recteur Compayré dans son article.

M. B. Buisson, directeur de l'école normale de Tunis, déjà connu aux États-Unis par l'activité qu'il déploya pour l'organisation de la section scolaire à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans, a exposé le système des études primaires en France, et montré que nos programmes réunissent les matières essentielles et les branches accessoires considérées par les éducateurs américains eux-mêmes comme indispensables à un plan d'études complet. Il a indiqué aussi quel profit notre pays pourrait tirer de l'exemple donné par la législation des États-Unis relative aux réformes scolaires.

Mlle Dugard, professeur au lycée Molière, s'est fait écouter avec attention et curiosité en retraçant les grandes lignes du nouvel enseignement secondaire des jeunes filles, tel qu'il a été organisé par la loi Camille Sée. Les détails fournis par l'orateur sur l'emploi du temps, l'enseignement des langues vivantes, de la morale et des éléments de la législation ont excité le plus vif intérêt.

Une communication importante a été due à M. Martin, directeur d'une école primaire supérieure à Hirson. Ce maître distingué a exposé l'histoire et les progrès de l'enseignement manuel en France; il n'a pas moins captivé son auditoire en lui faisant connaître l'organisation de la préparation pédagogique de nos professeurs d'écoles normales et de nos instituteurs primaires. Enfin, M. Martin a appris à ses auditeurs comment il a acquis lui-même une sérieuse connaissance de la langue anglaise grâce au système qui consiste à envoyer à l'étranger quelques maîtres, choisis par les plus doués, en vue d'y étudier la langue du pays.

Il n'est que juste de relever ce détail, que toutes les conférences dont il vient d'être question ont été faites en anglais. Ce fait en dit plus que beaucoup de livres et de discussions sur le réel progrès apporté chez nous à l'étude des langues vivantes. Un seul de nos délégués, l'honorable M. Serrurier, directeur d'une école primaire au Havre, a dû s'exprimer en français : ceux qui n'entendaient qu'imparfaitement notre langue ont dû regretter de n'avoir pu goûter tout l'intérêt de l'exposition fort originale faite par M. Serrurier de l'histoire d'une société havraise pour « l'éducation par les yeux », qui a organisé déjà et expédié au dehors 4 140 collections d'objets destinés à l'étude de la géographie, des beaux-arts, de l'histoire naturelle, etc.

L'éminent président de la délégation française s'excuse avec modestie d'avoir dû, lui aussi, prononcer dans sa langue maternelle le discours de remercîment qu'il a adressé à ses confrères américains. Il ne dissimule pas, dans l'article dont nous venons de donner la brève esquisse, avec quels sentiments d'admiration et de sympathie il a quitté le noble pays où la République française l'avait délégué. Un des points qui paraissent l'avoir frappé surtout, c'est l'esprit de tolérance religieuse apporté par les congressistes de Chicago à l'étude des questions scolaires. Les séances des congrès, toujours ouvertes par une prière, et cette prière alternativement dite par un prêtre catholique et par un ministre protestant, ce sont-là, en effet, des spectacles neufs et instructifs pour des Français.

Il faut savoir gré à l'honorable M. Compayré d'avoir relevé ce détail

local, et souhaiter qu'une telle tolérance soit un jour de règle dans la vieille Europe comme dans la jeune Amérique (1).

Nous empruntons d'autre part à un observateur américain, M. Richard Waterman, Jr, de l'Université de Chicago, quelques remarques relatives aux impressions générales qui semblent à ce critique devoir se dégager d'une visité méthodique de la section scolaire de l'Exposition Colombienne. « L'éducation moderne, dit notre auteur, se fraie sa voie dans les écoles de tout degré » ; telle serait la caractéristique de l'Exposition. Pour preuves, M. Waterman signale l'importance et la variété des exhibitions qui touchent à l'éducation manuelle : cette éducation tend à s'étendre des « jardins d'enfants » aux Instituts techniques supérieurs par une gradation ininterrompue, si bien qu'on peut prévoir le moment où la culture manuelle deviendra partie intégrante et obligatoire du programme des écoles de tout degré.

Le développement de l'étude du dessin et des applications aux autres branches de l'instruction n'a pas moins frappé notre auteur ; il loue surtout, en cette matière, l'exposition allemande. D'autre part, les documents et modèles envoyés par les établissements d'enseignement supérieur prouvent que les étudiants commencent à être sérieusement initiés au travail personnel, qu'il s'agisse des opérations de laboratoire ou d'autres applications de l'esprit d'initiative. A noter encore l'importance attribuée partout à l'hygiène dans l'éducation, et à la diffusion des méthodes vraiment scientifiques dans tous les ordres d'enseignement.

Un coin fort curieux de la section scolaire, dont M. Waterman nous signale l'existence, devait être celui où des phonographes reproduisaient docilement, à la requête des visiteurs, de *vraies* leçons récitées en classe, des examens oraux et des exercices de chant. La valeur pédagogique de telles exhibitions est sans doute contestable ; mais l'invention est vraiment des plus ingénieuses.

E. S.

(1) Ces considérations ont été reproduites, en français, dans la *Revue Périodique*, où avait déjà paru un remarquable article de M. Steeg sur l'exposition de Chicago. Il faut signaler également quelques notes publiées par Mlle Dugard, dans la *Revue Universitaire*, sur le même sujet.

# NOUVELLES ET INFORMATIONS

## LES ÉTUDES MÉDICALES ET LE BACCALAURÉAT MODERNE

Nous croyons devoir reproduire *in extenso* un rapport de M. le professeur Potain présenté à la Faculté de médecine de Paris et adopté par elle sur la question du baccalauréat moderne et des études médicales. Sans entrer aujourd'hui dans le fond même du débat et tout en rendant hommage à la grande autorité scientifique du rédacteur, nous devons constater que les conclusions si graves de son rapport ne sont pas étayées par des raisons vraiment probantes et de nature à entraîner la conviction de ceux qui auront à se prononcer en dernier ressort.

### RAPPORT DE M. POTAIN

La Faculté de médecine a été consultée par le ministre de l'Instruction publique sur la question de savoir s'il convient d'adopter, comme donnant accès aux études médicales, le baccalauréat institué par le décret du 5 juin 1891. Cette question a été soumise à une Commission composée de MM. le Doyen, président, Baillon, Gariel, Tarnier, Bouchard et Potain, rapporteur.

Après avoir examiné le programme du baccalauréat moderne, après avoir discuté ses avantages et ses inconvénients, la Commission s'est arrêtée aux conclusions suivantes :

A l'unanimité, elle déclare que le programme d'études correspondant au baccalauréat moderne ne constitue pas, suivant elle, une préparation appropriée à l'étude de la médecine et qu'il ne convient pas de l'admettre comme y donnant accès.

Un des membres de la Commission a émis, il est vrai, la pensée qu'avec des modifications et des remaniements suffisants, on l'y pouvait adapter peut-être.

Mais tous ont été d'avis qu'en l'état il serait souverainement imprudent de soumettre une génération médicale entière à ce régime, avant qu'une expérience suffisante ait fait connaître les résultats que son application pourra donner.

Pour le plus grand nombre de vos commissaires, le programme dont il s'agit présente, comme préparation aux études de médecine, un vice radical, qui est aussi, précisément, la caractéristique la plus accentuée de la réforme qu'on propose. Je veux dire : la suppression absolue de l'étude des langues anciennes.

C'est une conviction profonde, pour la plupart d'entre nous, que la connaissance de ces langues est indispensable au médecin et que leur étude possède une vertu éducatrice qu'on ne saurait trouver, à un degré semblable, dans aucune des parties de l'enseignement qu'on y voudrait substituer. J'ai dit que la connaissance des langues anciennes est indispensable au médecin. Elle l'est pour plus d'un motif.

Le médecin, d'abord, est destiné toute sa vie à se servir incessamment de termes dont la plupart sont empruntés au grec et au latin. Il lui importe d'en saisir exactement le sens, et, pour cela, d'en connaître l'origine; puis, s'il est assez heureux pour découvrir un jou quelque fait précédemment inconnu, il se pourra qu'il ait lui-même à créer un mot nouveau pour exprimer cette chose nouvelle. C'est à l'une des langues anciennes qu'il lui faudra bien le demander; car il n'est pas à croire que notre système de terminologie vienne à se modifier jamais, puisque notre langue n'est point, à l'exemple de quelques autres, propre à la formation autonome de mots composés. Sans doute des notions fort sommaires peuvent suffire à rendre accessible l'intelligence des étymologies, mais à se servir constamment de termes dont l'origine pour nous se perd dans un monde comme étranger et inconnu, il y a une sorte d'humiliation, un sentiment pénible d'infériorité intellectuelle que j'ai entendu plus d'une fois très vivement exprimer par de fort honorables médecins, qui l'avaient douloureusement ressenti.

Enfin, notre terminologie si simple, si aisée, pour qui s'y trouve préparé par ses études antérieures, imposerait à tout autre des efforts de mémoire qu'il est singulièrement utile, au moment où l'on aborde la médecine, de pouvoir réserver à des objets d'une plus haute importance. L'intelligence moins aisée, moins précise, moins complète des termes sera toujours chose singulièrement fâcheuse en des matières où la clarté est trop souvent difficile à mettre et toujours cependant si désirable.

Parmi les médecins, d'ailleurs, il en est qui pourront être appelés un jour à publier le résultat de leurs observations et à prendre une place plus ou moins considérable dans la littérature médicale.

Ne faut-il pas qu'ils soient convenablement préparés à l'œuvre qu'ils pourraient avoir à accomplir? Que, dans ces sortes d'écrits, l'importance des idées et des faits doive être prisée beaucoup plus que l'élégance de la forme, cela va sans dire. Pourtant, le mode d'exposition des vérités les plus graves n'est jamais indifférent et, quand il est heureux, il ne laisse pas d'en rehausser la valeur, comme aussi d'en favoriser l'expansion. D'excellents modèles à cet égard se trouveront assurément dans notre littérature nationale, mais ceux-là qui nous les ont donnés étaient tout imbus de ces littératures anciennes qu'on voudrait nous refuser, ou, du moins, dont on prétend nous dispenser aujourd'hui. Pourquoi ne pas nous permettre de puiser encore aux sources mêmes où ils ont trouvé leurs inspirations?

Assurément, on ne le défendra pas. On permettra au médecin de compléter sur le tard une instruction qu'on aura laissée imparfaite. On trouvera même à citer des hommes illustres, comme Velpeau, qui très tardivement se sont mis à l'étude des langues anciennes, dans l'ignorance desquelles ils étaient restés d'abord. Mais qui dira ce qu'eussent été ces maîtres si leur vigoureuse intelligence avait pu s'appliquer tout entière aux problèmes de la médecine, dans le temps où il lui fallait plier encore à l'étude des conjugaisons et des déclinaisons?

Toute la science médicale, enfin, n'est point enfermée dans les ouvrages de langue moderne. Il ne faudrait pas remonter bien haut pour trouver des œuvres de considérable importance qui furent rédigées en latin et qu'il serait infiniment regrettable de ne pouvoir point lire dans

l'idiome où elles ont été conçues. S'en tenir rigoureusement à la litté rature moderne est se faire en général une idée insuffisante et fausse des sciences et de leur histoire. Un chimiste éminent le montrait tout dernièrement encore avec une érudition profonde, qui fait songer à ce qu'il nous faudrait regretter si un Berthelot eût été, en son temps, soumis au régime du baccalauréat moderne.

Il est entendu que l'étude des langues anciennes ne dispense en aucune façon de celle des langues actuelles. Tout au contraire, elle y prépare fort utilement, en ce qui concerne au moins un certain nombre d'entre elles.

A qui possède la connaissance du latin, l'accès de toutes les langues latines devient ultérieurement facile, et il est aisé de s'en rendre maître dans la mesure nécessaire pour l'utilisation médicale. En sorte qu'un élève, sachant suffisamment le latin d'une part, et l'allemand de l'autre, est armé de façon à trouver accessibles, le jour où cela lui deviendrait nécessaire, la plupart des langues dans lesquelles se rédigent actuellement des œuvres de médecine. Car on ne saurait se représenter pour le médecin l'étude des langues étrangères comme un objet de luxe, un complément d'élégance, lui permettant de voyager agréablement ou de se rendre utile à des étrangers de marque. Qu'il puisse converser plus ou moins purement dans telle ou telle langue moderne, cela est bien ; on ne saurait que l'en louer. Mais l'interprète d'un hôtel garni bien tenu en pourrait faire autant.

C'est à un tout autre point de vue qu'il importe au médecin d'avoir la connaissance des langues ; c'est comme outil de travail qu'il en a besoin. A cet égard, il ne s'agit plus de lui faire approfondir la littérature de telle ou telle de ces langues, ou de lui rendre familières les délicatesses de la conversation, mais bien de lui fournir les moyens de se faire, à un certain degré, polyglotte, le jour où cela lui deviendrait nécessaire. De plus en plus, la science se diffuse et naît un peu partout. De plus en plus, chacun peut produire, en sa langue propre, le résultat de ses investigations. De plus en plus, nous nous voyons contraints d'aller chercher en tous pays les éléments nombreux de sciences nouvelles.

Ce serait sortir absolument de notre compétence que de parler ici de l'utilité que peut avoir l'étude des langues anciennes au point de vue de la gymnastique intellectuelle. Aussi veux-je seulement vous rappeler que de très bons esprits, et des plus compétents, soutenaient cette thèse très récemment encore. Ce qui nous importe, et ce qu'il nous faut examiner, c'est si les éléments d'instruction, qui dans le plan nouveau se substitueraient au grec et au latin supprimés, seraient, comme préparation à nos études, préférables autant qu'on le croit.

Je viens de dire ce qu'il semble bien qu'il en faut penser en ce qui concerne les langues. Il reste le développement plus considérable qu'on pourrait donner à l'étude des sciences naturelles, physiques et mathématiques.

Les sciences physiques et naturelles devant être étudiées à fond à l'entrée même des études médicales, il n'est guère besoin que nos élèves à venir acquièrent à ce sujet, pendant le cours de leur instruction secondaire, autre chose que des données tout à fait sommaires.

Quant aux sciences mathématiques, c'est une grande et grave question de savoir dans quelle mesure il importe aux futurs médecins d'y attacher spécialement leur esprit. Les applications directes de ces sciences à la médecine seront toujours en bien petit nombre. L'esprit médical gagnerait-il donc beaucoup à se faire, en ce cas, plus spécialement géométrique ? A s'abstraire souvent et longtemps dans les problèmes les plus difficiles de l'algèbre, une intelligence deviendrà-t-elle plus apte à résoudre ensuite ceux de la médecine ? On le pourrait croire en assimilant à cet égard la médecine aux autres sciences, pour lui appliquer les règles, souverainement justes, que Pascal empruntait au raisonnement géométrique pour les imposer à toutes. Ces règles n'ont point à changer, sans doute, pour s'introduire dans la science médicale. Elles y sont d'un secours plus précieux, plus indispensable peut-être que partout ailleurs, mais elles s'y appliquent à des problèmes de nature si complexe, si absolument différents, à cet égard, de ceux dont les mathématiques ont à s'occuper et dont elles donnent la solution, que, dans cette application, elles se transforment en réalité, ayant à gouverner des opérations intellectuelles d'un ordre tout différent, où le relatif l'emporte toujours considérablement sur l'absolu.

L'expérience a mille fois montré que les esprits les plus brillamment préparés par l'étude et la méditation des mathématiques étaient ceux qui moins aisément se pliaient à la complexité générale des problèmes médicaux, ceux qui, en transportant directement dans la médecine leurs notions antérieures, leurs procédés analytiques et la rigueur habituelle de leur méthode étaient exposés davantage à commettre de prodigieuses erreurs.

Ne suffit-il pas, pour en trouver un exemple frappant, de se rappeler ce qu'il advint de la merveilleuse découverte de Harvey, médecin et anatomiste, le jour où elle passa par les mains de Descartes, ce contemporain illustre qui ouvrait des voies nouvelles aux mathématiques, imposait des lois à la physique du monde et dotait l'esprit humain d'une méthode sûre pour atteindre la vérité?

Ce qui advint, c'est que, à cette splendide découverte exposée par le médecin anglais en un latin si pur, dans une œuvre si précise en son admirable concision, où, chose merveilleuse, il ne s'était point glissé une seule erreur qu'on ait eu à relever depuis, Descartes s'avisa d'associer ou de substituer l'erreur la plus monstrueuse qui se pût imaginer et de faire de l'organe central de la circulation une véritable machine à vapeur. En cela, sans doute, il devançait le médecin Denis Papin, mais il le devançait, vous en conviendrez, d'une façon bien malencontreuse.

Est-ce que cela ne veut pas dire qu'avoir la pensée remplie des plus hautes conceptions mathématiques n'est point une raison du tout pour apporter plus d'exactitude dans les choses de la médecine, qu'il n'est pas bon chez nous que l'esprit s'habitue à ne concevoir aucune vérité, à ne connaître aucune certitude là ou une équation n'est pas possible, et qu'on gagnerait peu à développer beaucoup, chez les futurs étudiants en médecine, cette partie de l'instruction au détriment des autres et notamment des littératures anciennes ?

Sans doute le programme d'études qu'on nous propose ne dédaigne pas les œuvres de l'antiquité. Il en promet des traductions, des ana-

lyses qui reproduiront la pensée antique. Or, à contempler à travers un voile aussi épais cette œuvre morte, ce squelette de littérature, je ne vois pas bien quel profit nos futurs élèves pourront avoir, si ce n'est de regretter plus amèrement le bien dont on les aura privés.

Nous avons tous pensé qu'avant d'introduire un changement si considérable dans l'instruction préparatoire de nos élèves et de l'adopter comme règle, il faudrait tout au moins que l'expérience eût fourni quelques indications sur les conséquences qu'il peut avoir. Eh bien, cette expérience n'est point à faire. Elle est faite depuis longtemps. En 1852, il y a quarante ans, le gouvernement avait déjà dispensé les étudiants en médecine de produire le diplôme de bachelier ès lettres. La tentative, apparemment, fut loin de donner des résultats heureux, car, six ans après, sur les réclamations des Facultés de médecine et de la vôtre en particulier, on dut revenir sur la première décision et reprendre le baccalauréat délaissé.

Maintenant que tout récemment on vient de supprimer le grade d'officier de santé comme ne donnant pas des garanties d'instruction suffisantes, adopter le nouveau programme, ne serait-ce pas, par une voie détournée, revenir à ce qu'on a abandonné et, dans une certaine mesure, revenir à ce qu'on a condamné ? Ce serait y revenir, avec une aggravation considérable, que de l'appliquer désormais à la généralité des médecins.

On le disait déjà, lorsqu'en 1858 cette question fut, pour la première fois, débattue dans notre École : le médecin est, par sa profession, destiné à prescrire, à conseiller, à commander parfois au nom de l'hygiène. Il ne le peut faire avec autorité qu'en raison d'une instruction supérieure, et il importe à tous qu'il le puisse faire. Tout ce qui paraîtra diminuer sa culture intellectuelle portera nécessairement atteinte à son autorité. C'est donc au nom de l'intérêt général que nous avons à demander qu'on n'abaisse point, ne fût-ce qu'en apparence, le niveau intellectuel du corps médical futur.

Telles sont les considérations principales qui ont entraîné l'avis unanime de la Commission et l'ont déterminé à vous proposer de répondre à M. le ministre que la Faculté de médecine de Paris ne pense pas qu'on puisse admettre le baccalauréat moderne comme donnant accès aux études médicales.

---

## ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX

Notre collaborateur, M. Fernand Samazeuilh a prononcé, à la séance publique du 7 décembre 1893, un discours de réception fort remarquable auquel nous empruntons le passage suivant sur l'enseignement moderne :

« ... La Société d'avant la Révolution, la France de l'ancien régime, se distinguait par les caractères suivants, l'hérédité des charges et des fonctions sociales, la concentration de la richesse entre les mains du petit nombre en vertu du droit successoral ou des coutumes réglant la transmission de la propriété; enfin une division très rudimentaire du travail qui restreignait beaucoup le champ de l'activité professionnelle,

et permettait à la majorité des classes dirigeantes de vivre de leurs revenus sans remplir une tâche déterminée.

« A cet état économique et social devait nécessairement correspondre un certain type pédagogique : le dilettantisme, l'humanisme. Il reposait sur une culture générale uniforme, particulièrement empruntée aux langues mortes, ayant, disait-on, la vertu secrète de préparer indistinctement à toutes les carrières.

« Ce type d'enseignement pouvait suffire à une époque où prédominait la vie de cour et de salon. Peut-être devrait-on s'étonner de ce qu'il ait persisté si longtemps, si l'on ne savait avec quelle énergie les institutions pédagogiques survivent aux conditions mêmes qui ont favorisé leur naissance.

« Toutefois ce mode d'éducation ne devait pas se perpétuer dans la France moderne, dont l'état économique et social est exactement opposé à celui de l'ancien régime.

« En effet, au lieu de l'hérédité des charges et des fonctions, nous avons aujourd'hui l'admissibilité de tous aux emplois; au lieu de la concentration une extrême division de la propriété due aux dispositions du Code civil, au partage égal et forcé des héritages entre tous les enfants. De plus, la diminution progressive des revenus fonciers et mobiliers réduit peu à peu à une position voisine de la gêne ceux qui vivent uniquement de leurs rentes sans y ajouter des revenus professionnels; enfin la division toujours croissante du travail élargit sans cesse le champ de l'activité en ouvrant chaque jour de nouvelles carrières.

« De si profonds changements pouvaient-ils ne pas avoir leur contrecoup sur les institutions pédagogiques? Aussi avons-nous vu l'ancien type de l'humanisme, du dilettantisme s'effacer de plus en plus devant ce qui s'est appelé le type *professionnel* de l'enseignement. Celui-ci, au lieu de reposer comme ses prédécesseurs sur une culture générale uniforme et ignorante des spécialités professionnelles, se préoccupe de conformer son plan d'études à la diversité des carrières. Il n'aspire point, comme semblerait l'indiquer son titre, à inculquer prématurément la pratique, l'apprentissage d'un métier. Il entend conserver les caractères d'une culture générale, tout en tenant compte de l'impossibilité de renfermer dans un plan d'études uniforme la somme des connaissances dont l'esprit humain s'est successivement enrichi, et en cherchant, par des moyens divers, à s'adapter aux principales professions de la vie moderne.

« Le but qu'on a visé en métamorphosant ainsi le type d'enseignement secondaire, c'est d'abord de mieux préparer les individus à l'exercice de leur future carrière, mais surtout de former des citoyens mieux équipés, plus solidement armés pour les luttes de la vie. La structure même de la société d'autrefois lui permettait de s'accommoder du dilettante, de l'humaniste, qui promenait partout son aimable curiosité en butinant comme un brillant papillon sur toutes les fleurs sans s'arrêter sur aucune; mais la Société actuelle doit lui préparer l'homme de profession qui, semblable à l'abeille, ouvrière industrieuse et infatigable, entretient soigneusement son alvéole et collabore ainsi au bien-être, à la prospérité de la ruche sociale... »

## L'UNIVERSITÉ DE LYON

Nous lisons dans le *Bulletin* de novembre et décembre 1893 de l'Université de Lyon :

« Par décret en date du 7 novembre M. Thaller est nommé professeur titulaire de droit commercial à la Faculté de Paris en remplacement de M. Rateau atteint par la limite d'âge et admis à faire valoir ses droits à la retraite. La Faculté de Paris, exerçant son droit de présentation, avait proposé M. Thaller en première ligne par 20 voix sur 22. Nous adressons nos félicitations cordiales à notre collègue pour cet avancement d'autant plus honorable qu'il est plus rare. On a vu deux ou trois fois depuis trente ans des professeurs de province appelés à Paris, mais c'était pour y occuper des chaires nouvelles auxquelles le Président de la République peut nommer sans demander la présentation à la Faculté de la section permanente du Conseil supérieur. Mais nous croyons que c'est, depuis trente ans, le premier exemple d'un provincial venant occuper à Paris une chaire déjà existante. La Faculté de Paris la réservait jalousement à ses agrégés. M. Thaller doit cette distinction exceptionnelle à ses beaux et nombreux travaux de droit commercial. Lauréat de l'Institut pour ses deux volumes sur les faillites en droit comparé, auteur d'innombrables articles ou monographies, il a réussi ce tour de force de fonder et de maintenir en province l'une des meilleures revues commerciales de l'Europe, l'une de nos publications juridiques françaises les plus appréciées à l'étranger. Il y faisait souvent à lui seul plus de la moitié de la besogne. Les *Annales de droit commercial* vont devenir un *article de Paris*, la bibliothèque de l'ordre des avocats de Lyon va sans doute s'y abonner désormais. On nous excusera de signaler ce détail. Il est typique. Quand comprendrons-nous enfin que notre superstition parisienne contribue pour une bonne part à la centralisation absorbante et stérilisante dont nous nous plaignons?... »

Le *Bulletin* fait suivre cette nouvelle de la mention suivante : « La Faculté de droit perd aussi M. Leseur, son collaborateur distingué... M. Leseur, *qui vient d'être nommé titulaire*, donne sa démission et est attaché comme *agrégé* à la Faculté de droit de Paris ».

Et comme si un mauvais sort était jeté sur l'École de droit de Lyon, le *Bulletin* ajoute :

« Nous perdons encore, au moins pour un temps, M. Blondel, agrégé d'histoire, docteur en droit et ès lettres... M. Blondel, chargé successivement des cours de droit public romain et de droit administratif comparé, a toujours su captiver l'attention des étudiants par l'étendue de son savoir et le charme de sa parole, comme il avait su gagner par l'aménité de ses relations la sympathie de tous ses collègues... »

---

## M. PASTEUR ET LES ÉTUDIANTS

L'Association des étudiants, représentée par son président, M. Wiriath, agrégé d'histoire, par son ancien président, M. Laurent, a présenté à M Pasteur, président d'honneur de l'Association, ses respectueux hommages à l'occasion du 71e anniversaire de sa naissance.

M. Wiriath lui a remis la médaille d'argent de l'Association, en lui

exprimant l'admiration des étudiants pour celui qui a illustré la science et la patrie par tant de génie et de bonté.

M. Pasteur, qui recevait les étudiants dans une intimité de famille, a répondu en ces termes :

« Si on demandait à un homme de mon âge et arrivé près du but : « Que souhaitez-vous? » Il répondrait : « Être aimé de la jeunesse. » C'est en effet la joie la plus délicate qui puisse être donnée à un vieillard. C'est ouvrir devant lui le prolongement de toutes ses recherches; c'est lui laisser l'espérance que plus tard il se mêlera à son souvenir quelque chose qui vaut mieux que tout le reste : l'affection.

« Vous me représentez en nature ces très douces pensées, mes chers amis. Je vous remercie de tout mon cœur.

« Sur la médaille que vous m'offrez au nom de vos camarades, je lis ces mots qui ont enflammé ma jeunesse : « Pour la patrie et pour la science. »

« Je sais que, dans les grandes circonstances qui valent la peine d'être notées, ces mots vous inspirent toujours. Qu'ils restent à jamais parmi vous! C'est par eux qu'il faut commencer. Tous les grands sentiments qui mènent à l'amour de l'humanité viennent ensuite.

---

**Tableau indiquant les variations de la population scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire**

AU 16 OCTOBRE 1893 PAR RAPPORT AU 16 OCTOBRE 1892

| NOMS des ACADÉMIES. | GARÇONS. | | | | JEUNES FILLES. | | | | TOTAUX | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | LYCÉES | | COLLÈGES | | LYCÉES et collèges. | | COURS secondaires | | | |
| | en plus. | en moins. | en plus. | en moins. | en plus. | en moins. | en plus. | en moins | en plus. | en moins. |
| Paris. . . . . | 387 | » | 118 | » | 172 | » | 17 | » | 694 | » |
| Aix. . . . . | 134 | » | » | 100 | 68 | » | 10 | » | 212 | 100 |
| Alger. . . . . | 92 | » | » | » | 4 | » | » | 11 | 237 | 11 |
| Besançon. . . . . | » | 24 | » | » | 6 | » | 24 | » | 82 | 24 |
| Bordeaux. . . . . | 101 | » | 141 | 79 | 42 | » | 45 | » | 188 | 79 |
| Caen. . . . . | 45 | » | 52 | 64 | 17 | » | 20 | » | 82 | 64 |
| Chambéry . . . . | 24 | » | 11 | » | 36 | » | 11 | » | 82 | » |
| Clermont. . . . . | 104 | » | » | 7 | 72 | » | 20 | » | 196 | 7 |
| Dijon. . . . . | 24 | » | » | 33 | 14 | » | » | » | 38 | 53 |
| Grenoble. . . . . | 44 | » | » | 21 | 53 | » | 23 | » | 120 | 21 |
| Lille. . . . . | 101 | » | 102 | » | 102 | » | » | 23 | 305 | 23 |
| Lyon. . . . . | 52 | » | 98 | » | 103 | » | » | 60 | 253 | 60 |
| Montpellier. . . . | » | 18 | 37 | » | 21 | » | 61 | » | 119 | 18 |
| Nancy . . . . . | 2 | » | 55 | » | » | » | 12 | » | 69 | » |
| Poitiers . . . . . | 104 | » | 126 | » | 9 | » | » | 6 | 239 | 6 |
| Rennes. . . . . | 102 | » | 42 | » | 31 | » | 4 | » | 179 | » |
| Toulouse. . . . . | 26 | » | 42 | » | 43 | » | » | 6 | 111 | 6 |
| TOTAUX. . . | 1342 | 42 | 824 | 324 | 793 | » | 247 | 106 | 3206 | 472 |
| Différence en plus. | + 1300 | | + 500 | | + 793 | | + 141 | | + 2734 | |

**Tableau des candidats**
**reçus au concours d'agrégation de l'enseignement classique et des langues vivantes en 1893.**

| PROVENANCE DES CANDIDATS. | PHILOSOPHIE. | LETTRES. | GRAMMAIRE. | HISTOIRE et GÉOGRAPHIE. | SCIENCES MATHÉMATIQUES. | SCIENCES PHYSIQUES. | SCIENCES NATURELLES. | LANGUE ALLEMANDE. | LANGUE ANGLAISE. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Élèves sortant de l'École normale. | 4 (les 2 premiers) | 7 (les 3 premiers) | 4 (les 2 premiers) | 4 (les 2e, 3e, 4e) | 5 (le premier) | 3 (le second) | 1 | » | » |
| Boursiers d'agrégation à Paris. . | 2 | 5 | 1 | 2 (le premier) | » | 1 | » | 2 (le premier) | 1 |
| — Lyon. . . | » | 1 | » | 2 | » | » | » | » | » |
| — Dijon. . . | » | » | 2 | » | » | » | » | » | » |
| — Lille. . . | » | » | 2 | » | » | 1 | » | » | » |
| — Nancy . . | » | » | 2 | 1 | » | » | » | » | » |
| — Marseille. | » | » | » | » | » | 1 (le premier) | » | » | » |
| Boursiers des Hautes Études . . | » | » | » | » | » | 1 | » | » | » |
| Boursiers du Muséum . . . . . | » | » | » | » | » | » | 2 (le premier) | » | » |
| Étudiants libres . . . . . | » | 2 | 1 | 1 | 2 | 1 | » | 1 (femme) | 4 (3 élèv. femmes dont 2 de la Faculté de Paris.) |
| Professeurs et chargés des cours de lycées et collèges.. . . . . | 2 | 8 | 9 | 3 (les derniers) | 4 | 3 | » | 4 | 4 (le 1 à St-Omer) |
| Professeurs libres . . . . . | » | » | 1 | 1 | 1 | » | » | 1 | » |
| Maîtres répétiteurs. . . . . | » | » | » | » | 1 | » | » | » | » |
| Préparateurs dans les Facultés des sciences. . . . . | » | » | » | » | » | 2 (Nancy et Lille) | » | » | » |
| TOTAUX. . . . . | 8 | 23 | 22 | 14 | 13 | 13 | 3 | 8 | 9 |

## ÉLYSÉE RECLUS ET L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

On lit dans l'*Indépendance belge* du 3 janvier :

La Géographie universelle venant d'être terminée, Élysée Reclus s'est mis à la disposition de l'Université libre de Bruxelles. Le conseil d'administration, appréhendant sans doute de faire coïncider ce cours avec le procès de l'anarchiste Vaillant, influencé aussi par la distribution faite à la sortie d'un cours d'un article d'Élisée Reclus paru en 1889 et intitulé : *Pourquoi nous sommes anarchistes*, a, sur la proposition de M. Graux, administrateur et inspecteur de l'Université, voté l'ajournement du cours à une date indéterminée.

Cette mesure, qui équivaut en réalité à l'interdiction définitive du cours, a été adoptée par 10 voix contre 4.

Le même journal annonce, dans un numéro ultérieur, que le *Cercle Universitaire* a blâmé cette décision et chargé son bureau de s'entendre avec les professeurs et les Sociétés d'étudiants pour organiser ces leçons sans le concours des autorités académiques.

---

## NÉCROLOGIE. — LÉON MOUCHET.

L'enseignement du droit vient de perdre prématurément, avec M. Mouchet, un de ses maîtres les plus dévoués, un de ceux qui, loin du bruit, consacrent leur vie aux durs labeurs, et ne demandent d'autre récompense que celle du bien accompli par la haute autorité de leur parole. Nous ne voulons pas quitter sans lui envoyer un dernier hommage, cette âme d'élite, cet homme de grand cœur et d'infatigable dévouement; il avait conquis parmi les membres de l'enseignement supérieur de hautes et fidèles amitiés, en même temps que de sincères admirations; il s'était acquis aussi des droits à notre gratitude en constituant pour notre Société, dans la Bourgogne, l'appui d'un groupe nombreux, dont il était devenu le président, et en consacrant ses forces au progrès de l'enseignement scientifique. Trop modeste, peut-être trop désireux de perfection pour une science qui le passionnait, il ne s'est jamais décidé à publier une œuvre étendue qui eût pu illustrer son nom (1); c'est un motif de plus pour fixer le souvenir d'une figure qui mérite de vivre.

M. Mouchet est né à Clerval, le 11 mars 1845, dans cette terre de Franche-Comté, nourricière féconde de jurisconsultes; en 1871, il obtenait à Paris son diplôme de docteur en droit, et, bientôt après, en 1873, il emportait au concours d'agrégation un succès qui lui ouvrait la Faculté de droit de Dijon, où il a rempli toute sa carrière. Il s'était préparé aux grandes tâches de l'enseignement juridique par une étude approfondie des sources de notre droit : épris de droit romain, fervent admirateur de ces belles constructions logiques qui répondaient si bien à sa nature d'esprit, il était arrivé à une merveilleuse précision de pensée et de raisonnement; il avait scruté aussi les origines coutu-

(1) M. Mouchet a publié une note importante sur *la Compensation dans les chèques*, insérée dans les *Annales de droit commercial*, 1888, II, p. 39, et un *Examen de jurisprudence civile* dans la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, 1891, p. 227.

mières, acquis la connaissance intime de nos vieux auteurs, et, sans donner à l'histoire une place prépondérante, il excellait à fixer sobrement, en quelques traits bien accusés, les grandes phases des théories ou des institutions. Ainsi armé, il aborda à Dijon le difficile enseignement du droit commercial, et dès les premiers pas il sut conquérir son auditoire; c'est qu'à la solidité des connaissances, à l'excellence de la méthode, à toutes les éminentes qualités du jurisconsulte, il joignait aussi une chaleur de conviction, un enthousiasme scientifique, qui se répandaient dans sa parole vibrante et qui exerçaient un irrésistible entraînement. En 1879, il sollicita son transfert dans une chaire de droit civil, devenue vacante par le départ de M. Capmas; il y obtint les mêmes succès, et se donna tout entier à sa nouvelle étude. Bien vite la réputation de son enseignement avait franchi les portes de l'école : le jurisconsulte sagace et lucide, d'esprit sûr, avait fermement établi son autorité dans le monde judiciaire, les avocats rompus aux affaires sollicitaient ses consultations, et la fréquentation intime avec les choses de la vie réelle n'avait fait qu'aviver chez lui ce lumineux bon sens qui doit toujours rester comme la sauvegarde du logicien dans les abstractions de la théorie.

Pour apprécier la haute valeur du maître, il faut le suivre lorsque, descendu de la chaire, mais heureux de répandre sans cesse la semence féconde, il cause librement avec ses étudiants. Bien vite il avait consenti, sur la demande de quelques-uns, à fonder une conférence préparatoire à l'agrégation, où se réunissaient, à côté des futurs candidats, tous ceux qui s'efforçaient d'agrandir le domaine de leurs connaissances. Là, dans le rapprochement des travaux poursuivis en commun. dans la familiarité des entretiens, dans les surprises et les improvisations de la discussion, se développaient avec toute leur force ses puissantes qualités. Quels souvenirs de zèle et de travail a laissés pendant plusieurs années consécutives cette infatigable collaboration du maître, et quelle profonde empreinte ont marquée ces leçons vivantes, cette parole fougueuse, emportée, cet accent dominateur, au souffle duquel fondaient toutes les résistances! Il tenait de toutes les forces de son âme aux succès des élèves ainsi formés; souvent il les a obtenus, et il a eu le bonheur qu'il ambitionnait en retrouvant dans l'enseignement, dans le barreau, dans la magistrature, l'écho de ses idées, en voyant à l'œuvre les bonnes volontés qu'il avait suscitées. Autour de sa tombe, qu'une implacable maladie a si tôt ouverte, veillent les inaltérables souvenirs de nombreux disciples, qui ont pu apprécier dans toute leur étendue la sincérité du savant, le dévouement du professeur, la loyauté de l'ami.

M. Mongin.

---

Signalons dans la 452e livraison de la Grande Encyclopédie, les biographies de Gounod, par M. H. Lavoix, du peintre Goya, par M. P. Lefort. Dans le même fascicule on trouvera encore une étude sur le goût, traitée au point de vue de l'esthétique par M. Henri Marion et au point de vue de l'anatomie et de la physiologie par M. le Dr H. de Varigny.

Nous trouvons dans la 453e livraison un article de M. Gabriel Compayré sur la question de la collation des Grades. Lire dans le même fascicule un travail de M. Mondry Beaudouin sur la grammaire et les grammairiens.

# ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

**Décret du 29 septembre portant création d'un Lycée à Tunis.**

Nous, Ali Pacha Bey, possesseur du Royaume de Tunis, considérant l'intérêt qu'il y a pour les habitants européens et indigènes de la Régence de pouvoir faire donner à leurs enfants l'enseignement secondaire; considérant qu'il y a lieu de déterminer le régime de l'établissement dans lequel sera donné cet enseignement ainsi que les droits et obligations du personnel qui y sera attaché; vu le rapport de notre Directeur de l'enseignement public. Nous avons pris le décret suivant :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé à Tunis un établissement d'enseignement secondaire qui prendra le nom de Lycée.

Cet établissement aura la personnalité civile.

ART. 2. — L'enseignement donné au lycée de Tunis comprendra : *a*. L'enseignement secondaire classique; *b*. l'enseignement secondaire moderne; *c*. l'enseignement élémentaire; *d*. l'enseignement primaire;

ART. 3. — L'enseignement secondaire *classique* sera donné conformément aux programmes adoptés dans les lycées de France.

L'enseignement secondaire *moderne* sera donné conformément à des programmes élaborés par une Commission nommée à cet effet. Ces programmes devront être appropriés aux besoins particuliers de la Régence.

L'enseignement *élémentaire* et l'enseignement *primaire* seront donnés conformément aux programmes adoptés dans les écoles primaires publiques de la Régence.

ART. 4. — Le régime du lycée de Tunis sera l'internat, la demi-pension, l'externat surveillé et l'externat simple.

ART. 5. -- Les rétributions annuelles ci-après désignées seront acquittées par les familles des élèves, savoir :

Supérieure : pensionnaires, 720 francs; demi-pensionnaires, 420 francs; externes surveillés, 240 francs; externes libres, 180 francs.

Grammaire : pensionnaires, 660 francs; demi-pensionnaires, 405 francs; externes surveillés, 165; externes libres, 105 francs.

Élémentaire : pensionnaires, 600 francs; demi-pensionnaires, 345 francs; externes surveillés, 120 francs; externes libres, 72 francs.

Primaire : pensionnaires 540 francs; demi-pensionnaires, 270 francs; externes surveillés 105 francs; externes libres, 60 francs.

ART. 6. — Le personnel du lycée de Tunis pourra comprendre : 1° des fonctionnaires mis à la disposition du gouvernement tunisien par le gouvernement français; 2° des fonctionnaires non attachés aux cadres de l'Administration métropolitaine.

ART. 7. — Les fonctionnaires appartenant aux cadres de l'instruction publique de France recevront le traitement afférent à la classe dans

laquelle ils seront rangés dans la métropole, majoré d'une indemnité supplémentaire. Cette indemnité sera de :

2 500 francs pour le proviseur; 1 600 francs pour le censeur et l'économe; 1 600 francs pour les professeurs et chargés de cours mariés; 1 300 francs pour les professeurs et chargés de cours célibataires; 1 200 francs pour les professeurs des classes élémentaires mariés; 1 000 francs pour les professeurs des classes élémentaires célibataires ;

Art. 8. — Les répétiteurs recevront les appointements suivants :

*Répétiteurs de 1er ordre.* — 1re classe, 2 400 fr.; 2e classe, 2 100 fr.; 3e classe, 1 800 fr.; 4e classe, 1 500 fr.; 5e classe, 1 200 fr.

*Répétiteurs de 2e ordre.* — 1re classe, 1 700 fr.; 2e classe, 1 400 fr.; 3e classe, 1 100 fr.; 4e classe, 900 fr,

Les répétiteurs de 1er ordre recevront une indemnité supplémentaires de 600 francs ; ceux de 2e ordre une indemnité supplémentaire de 450 francs.

En principe, les répétiteurs seront soumis à l'internat ; ceux qui seront autorisés à être externes recevront une indemnité de logement et de nourriture de 900 francs.

Art. 9. — Le proviseur du lycée de Tunis sera nommé par Nous sur la proposition du Directeur de l'Enseignement public ;

Le censeur, l'économe, les professeurs et les chargés de cours seront nommés par notre premier Ministre sur la proposition du directeur de l'Enseignement public ;

Les professeurs des classes élémentaires, les maîtres primaires et les répétiteurs seront nommés par le directeur de l'Enseignement public.

Ces fonctionnaires ne pourront être privés de leur emploi que dans les mêmes conditions.

Art. 10. — Des arrêtés de notre directeur de l'Enseignement détermineront la situation et les conditions d'avancement des fonctionnaires non rattachés aux cadres français et de ceux non désignés dans le présent décret.

Art. 11. — Le maximum des heures de service exigible des professeurs est fixé comme il suit :

Maître des classes primaires, 30 heures ; maître des classes élémentaires pourvu du certificat d'aptitude, 24 heures ; professeurs ou chargés de cours des classes de 6e, 5e, 4e, 3e et seconde, 18 heures ; professeurs ou chargés de cours en rhétorique, philosophie, histoire, mathémathiques, physique, 16 heures.

Art. 12. — Les heures supplémentaires seront payées sur le taux de 180 francs par heure et par an. Les professeurs ne pourront pas se refuser à faire les heures supplémentaires.

Art. 13. — Les congés extraordinaires sont fixés de la manière suivante :

1° Pour les élèves : 3 jours à l'occasion du jour de l'an ; le matin du mercredi des Cendres; le lundi de Pâques; le jour de l'Ascension; le jour et le lendemain de la Toussaint; le jour de Noël.

2° Pour tous les élèves musulmans seulement : 1 jour à l'occasion de Achoura; 1 jour à l'occasion de Mouled; 2 jours à l'occasion de l'Aïd-Esseghir; 2 jours à l'occasion de l'Aïd-Elkebir.

Art. 14. — Les grandes vacances dureront trois mois environ, du commencement du mois de juillet à la fin du mois de septembre.

Art. 15. — Des règlements spéciaux, établis par notre directeur de l'Enseignement, détermineront les détails du service intérieur du lycée.

Art. 16. — Le directeur de l'Enseignement est chargé de l'exécution du présent décret.

Vu pour promulgation et mise à exécution :

*Le secrétaire d'ambassade délégué à la résidence générale de la République Française à Tunis,*

A. Riffault.

---

**Décret du 18 décembre portant création d'un lycée de jeunes filles à Agen.**

---

**Décret du 18 décembre fixant le taux des bourses de demi-pensionnaires au lycée de jeunes filles de Mâcon.**

---

**Du 19 décembre.**

*Legs Isbecque.* — Les secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences sont autorisés à accepter, au nom de ladite Académie, aux clauses et conditions imposées, le legs de dix mille francs (10 000 fr.) qui lui a été fait par la dame Henriette-Louise Dutocq, veuve Isbecque, pour la fondation d'un prix destiné à récompenser un jeune écolier pauvre, de douze à seize ans, studieux, soumis à ses maîtres, respectueux envers ses supérieurs, élevé dans les principes moraux.

# BIBLIOGRAPHIE

PAUL STAPFER, *Des Réputations littéraires.* — A. LAQUIANTE, *Guillaume de Humboldt et Caroline de Humboldt.* — JULES FLAMMERMONT, *La Journée du 14 juillet 1789.* — H. OLDENBERG, *Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté.* — P. RISTELHUBER, *Les Mimes de Hérodas.* — ARMAND GASTÉ, *Bossuet en Normandie.* — EUGÈNE LINTILHAC, *Précis historique et critique de la littérature française.*

*Des réputations littéraires, essais de morale et d'histoire*, par PAUL STAPFER, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux. (Première série.) Paris, Hachette, in-12 de XII-385 p., 1893. — Voici un livre d'une espèce assez remarquable. Je le crois même unique, car je ne vois guère de quelle plume il aurait pu s'échapper, sinon de celle de M. Stapfer. Il fallait être comme lui un humoriste et un artiste, un classique au sens français, et un indépendant au sens anglais, pour écrire cette piquante, triste, et pourtant leste confession d'un homme de lettres. La saveur en est étrange; il semble qu'un parfum de La Rochefoucauld s'y mêle à un fumet de Carlyle : mais le tout est bien du Stapfer. C'est même là qu'on risque le plus de retrouver tout entier l'écrivain de race dont le début brillant, narquois, fut les *Artistes juges et parties*, d'une part, et l'étude délicate, ironique, sympathique sur *Laurence Sterne*, de l'autre. Esprit agile, délibéré, point dupe des autres ni de soi-même, personnel et aristocrate, en voilà comme le premier aspect; esprit grave par-dessous, sinon mélancolique, atteint d'une sorte de *spleen* d'idéal, et, dans le naufrage de bien des croyances, épris d'un désir passionné de survivance intellectuelle, voilà le second, qui se montre en plein dans ce dernier livre, — un livre inquiétant et exquis.

L'homme n'écrit que pour se survivre. S'il a du génie, ou simplement du talent, il croit son affaire sûre. Il est loin de compte. Sait-il comment se forment les réputations littéraires? Connaît-il tous les facteurs de ce problème, la durée? Seront-ils pour lui? et s'il s'est assuré des principaux, a-t-il prévu la comédie du hasard, les surprises du nombre et du temps, les résultats meurtriers d'une effroyable concurrence? est-il venu à son heure pour valoir son prix, peut-il se flatter enfin d'être, dans quelques générations, du petit nombre des élus? Question poignante pour quiconque tient à ses livres comme à sa véritable postérité, pour quiconque y a mis quelque chose de son âme et veut bien reconnaître de bonne foi que le néant, sous cette forme spéciale, est pour tout esprit penseur un épouvantail.

M. Stapfer a peut-être trop compté sans la bonne opinion que les écrivains ont presque tous de leur talent, et qui leur sauve en grande partie cette épouvante. C'est la première fois qu'on parle de la « mort des livres » avec une telle acuité de terreur. La sincérité de l'auteur se traduit justement à cet accent, et elle ne laisse pas de passionner à la longue même un lecteur détaché. Après tout, cette soif de survie littéraire, cet « égoïsme d'outre-tombe », est-il condamnable en soi? Ne s'y

trahit-il pas cet inévitable amour d'immortalité qui est la plus noble aspiration de l'homme et son plus fort aiguillon vers le bien? Est-il même si différent de la croyance confessionnelle à l'immortalité personnelle des âmes? Et si par hasard cet appât de la gloire littéraire était aux désenchantés du dogme comme un autre *credo* auquel ils attachent ce qui leur reste de foi, d'illusion, et d'amour? Dans ce cas la question est humaine entre toutes, et douloureuse s'il en fut. Car, pour analyser l'angoisse qui le travaille, l'auteur devra passer en revue ses ruines morales, et toucher du doigt des cendres encore tièdes. Certes tout cela n'est pas gai, c'est pire. Dans les pages qui traitent de cette substitution insensible d'une espérance à une autre, les esprits réfléchis trouveront plus d'un sujet de méditation. Aussi serions-nous tenté de penser que certains chapitres sont assurés de vivre, justement pour avoir exprimé d'une façon saisissante ces affres de la mort littéraire. Mais M. Stapfer semble avoir voulu nous refuser lui-même cet espoir, tant ses conclusions sont désolantes. En tout cas, il mériterait bien, comme disait Renan, d'en avoir le démenti. Gageons qu'il en aura le démenti.

*Guillaume de Humboldt et Caroline de Humboldt, lettres à Geoffroi Schweighœuser*, traduites et annotées sur les originaux inédits, par A. Laquiante. — Paris et Nancy, Berger-Levrault, in-8° de xxxviii-226 p., avec 2 photographies et 1 fac-similé, 1893. — On connaît mal en France Guillaume de Humboldt. Il semble pourtant n'avoir pas été inférieur par la pensée à son frère, le célèbre auteur du *Cosmos*. Philosophe et savant, offrant ce mélange d'idéalisme et d'esprit critique si particulier à l'esprit allemand au commencement de ce siècle, ce personnage écrivit de la même plume des Élégies et une *Introduction* magistrale sur la langue *Kawi*, fut voyageur à Paris, diplomate à Rome, et finit fondateur de l'Université de Berlin. Il lisait en grec l'*Odyssée* avec sa femme Caroline, née de Dacheröden, une très gracieuse et sentimentale Allemande qui lui donna beaucoup d'enfants, fut une épouse accomplie, une amie fidèle, une correspondante naïve et spirituelle, et pour laquelle Thorwaldsen sculpta une statue de l'Espérance au pied de laquelle elle repose dans son parc de Tégel. Ce couple savant et sympathique avait ces relations cosmopolites qui conviennent à des Humboldt, contemporains d'une Madame de Staël. La correspondance tirée du curieux cabinet de M. Mehl et traduite par M. Laquiante éclaire d'un jour intéressant le cercle intellectuel de 1810, celui de Gérando, de Morel de Vindé, de Millin, de Bitaubé, de Hase, de Camille Jordan. Celui qu'elle nous fait le mieux connaître toutefois, outre les signataires, c'est Geoffroi Schweighœuser, fils d'un grand érudit, érudit lui-même et qui mourut, comme tant d'autres de sa génération, sans avoir donné sa mesure. Ce serait à quelque biographe de la prendre aujourd'hui, et de faire revivre, à côté de cette figure à demi effacée, celle de Jean Schweighœuser, l'illustre helléniste, l'auteur des beaux travaux sur Hérodote. Notre érudition, non plus que notre patriotisme, n'est encore quitte envers ce véritable maître, à la date où nous écrivons. Il est vrai que beaucoup de papiers du premier Schweighœuser ont péri dans l'incendie de la Bibliothèque de Strasbourg en 1870, et que la plupart de ceux du second sont épars. Nous n'oublions pas non plus que MM. Stiévenart, Louis Spach, Rabany, et quelques autres ont rendu hommage, dans la mesure de leurs infor-

mations, à cette famille remarquable. Mais il serait à désirer qu'une enquête d'ensemble fût tentée par quelque jeune érudit. L'heureuse initiative de M. Laquiante, en piquant la curiosité du public, fera sans doute d'autant mieux ressortir l'opportunité de notre vœu, et justifiera nos regrets.

*La Journée du 14 Juillet 1789, fragment des Mémoires inédits de L.-G. Pitra, électeur de Paris en 1789, publié avec une Introduction et des Notes par* Jules Flammermont, *professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Lille.* — Paris, Société de l'Histoire de la Révolution française, 5, rue Furstenberg. — Gr. in-8 de CCLXXVIII-56 pages, 1892. — « Encore une relation de la prise de la Bastille! C'est, nous le craignons fort, la première idée qui viendra à l'esprit du lecteur. Mais nous espérons qu'à la réflexion il voudra bien reconnaître que nous n'avons pas eu tort d'ajouter ce témoignage à tous ceux qui sont déjà connus. » M. Flammermont ne s'est pas abusé en écrivant cette dernière ligne. Son livre, le dernier venu jusqu'ici, est aussi le plus plein et le plus décisif. L'auteur ne s'est pas contenté de se faire l'éditeur de Pitra, et de le compléter ou de le corriger au passage. C'est tout un volume, — environ trois cents pages très richement documentées, — qu'il a écrit en tête de la courte relation de Pitra, sous le titre par trop modeste d'*Introduction*. En réalité, c'est cette *Introduction* qui est la partie maîtresse, et la narration de Pitra, l'appendice. L' « Électeur de Paris en 1789, » signataire des 56 pages qui dorment dans les archives du grand-duché d'Oldenbourg, n'a fourni qu'un prétexte, un heureux prétexte à M. Flammermont, pour reprendre à son tour la question de la prise de la Bastille, la suivre dans toutes les relations connues, la discuter, et la reconstituer sur documents d'une façon à peu près définitive. Dans quel esprit, nous l'allons dire aussitôt.

Un mot auparavant sur Pitra.

Louis-Guillaume Pitra, né à Lyon en 1736, conseiller des Domaines de la Ville de Paris, électeur influent de Paris et monarchiste constitutionnel en 1789, bientôt fougueux réactionnaire en 1792, est le même personnage qui a collaboré, à diverses dates, à la *Correspondance littéraire de Grimm et Meister*. C'est sans doute à ce titre qu'il a rédigé la relation qui nous occupe, et qu'on a trouvée dans les papiers du duc Pierre-Frédéric-Louis d'Oldenbourg, sous ce titre : *Revue littéraire de Paris*, 1790-1791. Publiée deux fois en allemand, en 1793 et en 1865, c'est la première fois que cette relation est mise en sa forme originale sous les yeux du public français. Elle offre cette garantie et cet intérêt que l'auteur, siégeant à l'Hôtel de Ville, a pu noter heure par heure les phases de la grande journée. Malgré quelques inexactitudes de détail et une sotte emphase qui gâte parfois la narration, la valeur de ce document est indéniable. M. Flammermont l'a beaucoup utilisé dans sa reconstitution du siège de la Bastille; il l'a contrôlé par les *Procès-verbaux des Électeurs*, les Rapports des ambassadeurs étrangers, etc. Bref, il en a retenu le fond, l'a accru de tout ce que son érudition étendue pouvait lui fournir, et il a fixé plusieurs points, désormais acquis dans l'histoire.

Ces points sont les suivants : Le peuple de Paris a été admirable d'élan, de sagesse et d'héroïsme dans son attaque à main armée contre

la Bastille. Le chiffre de ses blessés et de ses morts dit assez la difficulté d'une entreprise que certains historiens ont naguère par trop rabaissée. — D'autre part le gouverneur, de Launey, ne s'est pas rendu coupable de la prétendue « trahison » qu'on lui a imputée dans la foule, et qui a causé sa mort. Il n'a eu que le tort de perdre la tête devant cette foule ameutée (les historiens en parlent vraiment à leur aise!), et son imprudence *criminelle* a été d'ouvrir le feu quand la populace victorieuse a envahi la première enceinte. — Le massacre de de Launey de Flesselles, de plusieurs officiers et Invalides a dès lors naturellement suivi; et, si M. Flammermont les regrette, du moins il les « explique » fort bien, presque trop bien. — Enfin, la grandeur de la journée du 14 n'a pu être diminuée par quelques folies d'une foule surexcitée. Cette portée de l'acte populaire a été mesurée, sentie, dès l'instant même, et par le peuple lui-même. Tout le prouve, tout le démontre, et ainsi tombe l'assertion des écrivains « réactionnaires » : « Ce n'est que plus tard et de loin que l'on s'aperçut de l'importance que la prise de la Bastille aurait dû avoir. »

Il est facile de voir maintenant pour qui et contre qui ce livre est écrit. *Pour* la Révolution, par un admirateur passionné de 89 et de ses grandes œuvres, et la prise de la Bastille en fut incontestablement une. *Contre* Taine et son école, contre Rivarol et les aristocrates, bref, contre tous les réactionnaires qui, dans le siècle passé et dans celui-ci, ont, de bonne foi ou non, amoindri, et finalement dénaturé les actes capitaux de cette période. Il est juste que la Révolution, accusée avec des documents, se défende de même. Il est nécessaire de même que la lumière se fasse enfin sur cette époque si discutée et si méconnue, et la *Société de l'histoire de la Révolution* est, il faut le dire nettement, un grand acte français. Et pourtant, nous ne nous défendons pas d'une certaine inquiétude en voyant que parfois l'ouvrage de M. Flammermont incline de la pure histoire à l'apologie. Là serait le danger, si, après avoir dépeint les atrocités dont fut suivie la prise de la Bastille, on ajoutait aussitôt : « Il est excessif de dire qu'elles ont souillé cette grande journée (p. CCXLII). » Qu'on puisse fêter cet anniversaire, soit en un sens; mais « sans remords », cela dépend des consciences. J'ai idée qu'il y en a encore un certain nombre en France qui ne s'accommodent ni des hommes au « cœur léger », ni des gens du *bloc*.

*Le Bouddha, sa vie, sa doctrine, sa communauté*, par H. OLDENBERG, professeur à l'Université de Kiel, traduit de l'allemand d'après la seconde édition par A. FOUCHER, agrégé de l'Université. — Paris, F. Alcan, in-8 de VII-385 p., avec une préface de M. Silvain Lévi. — On a tant raisonné chez nous sur le Bouddha, et surtout déraisonné, qu'il ne serait peut-être pas mauvais de le connaître. Ce sera tant pis pour les journalistes et les charlatans de lettres; mais on ne peut obliger tout le monde. Le public vraiment curieux et de bonne foi saura gré à M. Oldenberg, un indianiste fort distingué, de sa science précise et bien digérée; il ne remerciera pas moins M. Foucher d'avoir donné, dans cette traduction claire et agréable, le premier livre un peu complet que nous ayons en France depuis la fondation des études bouddhiques par un Français, le grand Eugène Burnouf.

L'auteur, s'attachant surtout à l'examen du bouddhisme primitif,

l'a partagé naturellement en trois parties principales, correspondant aux trois chefs sous lesquels, dès les plus anciens temps, la langue liturgique de la communauté rangeait l'ensemble des choses sacrés : la Trinité de Bouddha, sa loi, sa communauté. Dans une introduction développée, il explique l'Inde et le bouddhisme, étudie le panthéisme et le pessimisme indien avant Bouddha, puis l'ascétisme et la formation des ordres monastiques. Arrivant au Bouddha lui-même, il en raconte la vie : Sa jeunesse, les débuts de sa prédication, son cercle de disciples, ses relations avec les riches et les pauvres, son œuvre et enfin sa mort, forment une première partie d'un singulier intérêt. La seconde est consacrée aux dogmes du bouddhisme primitif, surtout à celui qui est l'âme de la doctrine, c'est-à-dire la théorie de la douleur de toute chose terrestre, à la délivrance de cette douleur, et au but de toutes ces aspirations vers la délivrance, le Nirvâna. D'autre part, trait essentiel du bouddhisme comme du christianisme, ces frères unis dans une même croyance font extérieurement partie d'une confrérie, d'une église, et organisent une communauté. Le fonctionnement de cette communauté, sa discipline, ses traditions, sont l'objet de la troisième partie. Le tout constitue une étude méthodique, d'un caractère nettement historique et scientifique.

On trouvera peut-être (et M. Silvain Lévi nous en avertit lui-même dans une courte, trop courte *préface*), que le Bouddha de M. Oldenberg ressemble peu à celui de Burnouf, encore moins à celui de M. Sénart. Ceci tient à la dualité des sources et des écoles, les uns voulant que la vérité soit déposée dans les écritures pâlies, les autres dans les écritures sanscrites. M. Silvain Lévi nous fait espérer une conciliation que nous attendrons d'avoir vu se produire avant de nous prononcer.

*Les mimes de Hérodas, traduits en français*, avec introduction et notes, par P. Ristelhuber, Paris, Delagrave, in-12 carré de xvi-120 p. — Depuis la découverte récente des mimes de Hérondas (M. Ristelhuber écrit *Hérodas*, et il explique pourquoi), les éditions critiques, traductions ou études n'ont pas cessé de se succéder. L'intérêt des érudits a été justement excité par ces petits tableaux de mœurs, dont certains termes « de gueule » rappellent Aristophane, tandis que la précision des détails, le piquant du dialogue font songer tantôt à l'auteur des *Syracusaines*, tantôt à l'auteur des *Dialogues des courtisanes*. Après les éditions allemandes, parues en 1892, et l'excellent livre de Meister (Leipzig, 1893), il est presque snperflu de rappeler ici les substantiels articles de M. H. Weil (*Journal des Savants*, nov. 1891, août 1892, janv. 1893), et l'étude définitive d'un des maîtres de l'atticisme, M. J. Girard (*Revue des Deux Mondes*, 1er mars 1893). Les traductions françaises n'étaient pas à la hauteur de ces divers travaux. M. Ristelhuber a voulu remédier à ce défaut. Mais comme ce nouveau traducteur est surtout un érudit, il a encadré sa version de notes explicatives et d'une introduction critique qui constituent un véritable petit travail de savant, et mettent M. Ristelhuber côte à côte avec ses meilleurs devanciers. Grâce à l'examen de certaines particularités du texte, M. Ristelhuber croit pouvoir établir qu'Hérodas était de Cos, qu'il florissait autour de 270, que c'est un Alexandrin voisin de Théocrite et de Callimaque. La discussion sur Philadelphe, Apelle et l'Asclépiéion est cu-

rieuse et probante. Quant à la traduction, elle a beaucoup de franchise et de verdeur. Les notes multiplient les rapprochements, et montrent un critique très versé dans la littérature grecque, qui ne se prive pas d'en aborder d'autres à l'occasion. L'auteur ne nous renvoie-t-il pas jusqu'à Alfred de Musset ?

*Bossuet en Normandie*, par Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen. (Caen, Delesques, brochure de 50 p. in-8°, 1893.)

Cette curieuse plaquette reproduit le discours prononcé par M. Gasté dans la séance solennelle de rentrée des Facultés à Caen, le 3 novembre 1893. L'auteur est un de ces chercheurs subtils, qui ont le flair de la découverte, et pour qui les archives de province n'ont pas de secret. La vie de M. Gasté est toute semée de trouvailles, depuis son *Jean le Houx* jusqu'à la brochure d'aujourd'hui, en passant par Malherbe, Huet, Corneille, les Palinods, etc. Le titre de son dernier travail ne doit inspirer aucune défiance. M. Gasté ne revendique pas Bossuet pour la Normandie ; c'est sans doute faute de le pouvoir. Mais il nous révèle que le prélat eut avec cette province des attaches que l'on ignorait. Nommé précepteur du dauphin, Bossuet se démit de son évêché de Condom. Louis XIV lui donna alors les revenus du prieuré du Plessis-Grimoult (Calvados). Bossuet en demeura trente-deux ans titulaire. L'abbaye du Plessis-Grimoult, dont M. Gasté nous présente un dessin, était placée aux flancs du Mont-Pinçon, l'Himalaya de la Basse-Normandie, (365 m. de hauteur!) Elle avait sous sa dépendance trente-neuf cures ou bénéfices. C'était de quoi nécessiter chez Bossuet une correspondance d'affaires et des voyages. M. Gasté nous raconte par le menu, avec beaucoup d'agrément, les relations qui s'ensuivirent, réceptions solennelles, harangues en vers latins, et même, — nous sommes en Normandie, — le petit procès de rigueur. Faut-il ajouter que Bossuet le perdit ? Mais M. Gasté a gagné le sien, puisque il a ajouté un chapitre inédit à la biographie d'un grand homme.

*Précis historique et critique de la littérature française*, par Eugène Lintilhac, prof. de rhétorique au lycée Saint-Louis. — Tome II, du XVII^e siècle à nos jours. — Paris, André fils, in-12° de 450 p. — Nous ne pouvons parler ici d'ouvrages scolaires que par exception. C'est aussi une exception que ce *Précis* de M. Lintilhac, tant il est serré, commode, pratique, et j'ajoute, plein de science. C'est un ouvrage de seconde main par quelqu'un qui tient tout de première main. Sa rare originalité est dans ce fait que l'auteur livre toutes ses sources, et que, outre les erreurs matérielles qu'il rectifie, il épargne au lecteur des erreurs de recherches en dressant pour chaque chapitre des listes de bibliographie absolument rigoureuses et scientifiquement classées. Le texte est à la fois brillant et concis, se lit également pour le plaisir ou se consulte pour le renseignement. C'est rendre service à tous les travailleurs et à tous les curieux de littérature française, que de leur signaler un manuel qui supprime du coup tous les autres.

S. Rocheblave.

*Le Gérant*, **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 30734

# PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume *d'Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D. F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Buchelen, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Augusto), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grönhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
J. E. Horan, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stokek, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

---

**Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.**

**Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.**

LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

**Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.**

---

**ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES**

**A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :**

### ALSACE-LORRAINE

**Strasbourg**, Ammel, Treuttel et Wurtz.

### ALLEMAGNE

**Berlin**, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
**Bonn**, Strauss.
**Breslau**, Trevendt et Garnier.
**Dresde**, Pierson.
**Erlangen**, Besold.
**Fribourg en Brisgau**, Fehsenfeld
**Gœttingue**, Calvœr.
**Greifswald**, Bamberg.
**Giessen**, Ræcker.
**Halle**, Lippert.
**Heidelberg**, Kœster.
**Iéna**, Frommann.
**Kœnigsberg**, Bor.
**Kiel**, Hæseler.
**Leipzig**, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
**Marbourg**, Elwert.
**Munich**, Finsterlin.
**Rostock**, Stiller.
**Stuttgard**, P. Neff.
**Tubingen**, Fues.
**Wurtzbourg**, Stuber.

### AUTRICHE-HONGRIE

**Vienne**, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
**Agram**, Hartmann.
**Budapesth**, Révai, Kilian.
**Gratz**, Leuschner.
**Inspruck**, Rauch.
**Klausenbourg**, Demjén.
**Lemberg**, Gubrynowicz.
**Prague**, Calve.

### ANGLETERRE

**Londres**, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broths.
**Aberdeen**, W. Lindsay.
**Cambridge**, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
**Dublin**, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
**Edimbourg**, John Menzies et Co.
**Glasgow**, John Menzies et Co.
**Oxford**, Parker.

### BELGIQUE

**Bruxelles**, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
**Gand**, Hoste, Vuylsteke, Engelke.
**Liége**, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
**Louvain**, Peeters, Van Linthout et Cie.

### COLONIES FRANÇAISES

**Alger**, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
**Saigon**, Nicolier.
**St-Denis-Réunion**, Lamadon.
**Fort-de-France**, Déclémy.

### DANEMARK

**Copenhague**, Host.

### ÉGYPTE

**Alexandrie**, Weill, Sanino.
**Le Caire**, Mme Barbier.

### ESPAGNE

**Madrid**, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
**Barcelone**, Piaget, Verdaguer, Juan Oliveres.
**Valence**, P. Aguilar.
**Salamanque**, E. Calcon.

### GRÈCE

**Athènes**, Wilberg.

### ITALIE

**Rome**, Paravia, Bocca, Molino.
**Florence**, Bocca, Loescher.
**Milan**, Dumolard frères.
**Naples**, Detken, Marghieri.
**Padoue**, Drucker et Tedeschi.
**Palerme**, Pedone-Lauriel.
**Pavie**, Pezzani.
**Pise**, Hœpli.
**Turin**, Paravia, Bocca.

### MEXIQUE

**Mexico**, Bouret.
**Guadalajara**, Bouret.

### PAYS-BAS

**La Haye**, Belinfante frères.
**Luxembourg**, Heintzé.
**Leyde**, Brill.
**Amsterdam**, Van Bakkenes.
**Utrecht**, Frænkel.

### PAYS DANUBIENS

**Belgrade**, Friedman.
**Bukharest**, Haimann.
**Craiowa**, Samitca frères.
**Galatz**, Nebuneli et fils.
**Jassy**, Daniel.
**Philippopoli**, Commeno.

### PORTUGAL

**Lisbonne**, Pereira.
**Coimbre**, Melchiades.
**Porto**, Magalhaes.

### RUSSIE

**St-Pétersbourg**, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
**Dorpat**, Karow.
**Kharkoff**, de Kervilly.
**Kiew**, Ve Idzikowski.
**Moscou**, Gauthier
**Odessa**, Rousseau.
**Tiflis**, Baerenstamm.
**Varsovie**, Gebethner et Wolff.

### SUÈDE ET NORVÈGE

**Stockholm**, Bonnier.
**Christiania**, Cammermeyer
**Lund**, Gleerup.
**Upsal**, Lundstrœm.

### SUISSE

**Bâle**, Georg.
**Fribourg**, Labastrou.
**Berne**, Kœhler.
**Genève**, Ve Gavin, Georg, Stæpelmohr.
**Lausanne**, Benda, Payot.
**Neuchatel**, Delachaux et Niestlé.
**Zurich**, Meyer et Zeller.

### TURQUIE

**Constantinople**, Papadis.
**Smyrne**, Abajoh.

### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**New-York**, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des États-Unis.
**Baltimore**, John Murphy et Co
**Boston**, Carl Schoenhof.
**Nouvelle-Orléans**, H. Billard.
**Philadelphie**, A. Lippincott et Cie.
**Saint-Louis** (Missouri), F.-H. Thomas.
**Washington**, James Anglin et Cie.

### CANADA

**Québec**, Lépine.
**Montréal**, Rolland et fils.

### AMÉRIQUE DU SUD

**Buenos-Ayres**, Jacobsen, Jolly
**Caracas**, Rojas hermanos.
**Lima**, Galand.
**Montevideo**, Ybarra, Barreiro et Ramos
**Santiago** (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
**Valparaiso**, Tornero.

### BRÉSIL

**Rio-Janeiro**, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
**Bahia**, C. Koch.
**Sao-Paolo**, Garraux.

### CUBA

**La Havane**, M. Alorda.

### INDE ANGLAISE

**Bombay**, Atmaram, Sajoon.

### AUSTRALIE

**Melbourne**, Samuel Muller.

---

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. (2011).

Quatorzième année. — N° 2. 15 Février 1894

# REVUE INTERNATIONALE
DE
# L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

**M. BERTHELOT**, Membre de l'Institut, Sénateur, Président de la Société.

**M. E. LAVISSE**, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

**M. L. PETIT DE JULLEVILLE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

**M. ARMAND COLIN**, éditeur.

**M. G. BOISSIER**, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

**M. BOUTMY**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

**M. BRÉAL**, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

**M. BUFNOIR**, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. DASTRE**, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

**M. FERNET**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. GAZIER**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. P. JANET**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. LÉON LEFORT**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

**M. LYON-CAEN**, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. MARION**, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. MONOD**, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

**M. MOREL**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. PASTEUR**, de l'Académie française

**M. CH. SEIGNOBOS**, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

**M. TAINE**, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

**M. EDMOND DREYFUS-BRISAC**

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

## Sommaire du n° 2 du 15 Février 1894


Pages.

**Maurice Vernes** . . *L'Enseignement de la République et la Restauration des Études religieuses*. . . . 97

**Théodore Reinach.** *L'Histoire grecque et la Numismatique*. . . 122

*Conseil général des Facultés de Paris*. . . . . 141

Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT. . . . . 169

*Nouvelles et Informations* . . . . . 181

*Bibliographie*. . . . . 193


# AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1893, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.


*La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT*
*varaît le 15 de chaque mois.*

**PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.**

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

**Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris.**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

# L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

ET LA

# RESTAURATION DES ÉTUDES RELIGIEUSES

L'homme ne vivra pas de pain seulement.
*Év. selon S. Mathieu, IV, 4.*

Nous voudrions présenter sous une forme précise et dans l'enchaînement le plus propre à plaire aux esprits qui se piquent de logique, un certain nombre de réflexions, les unes d'ancienne date, d'autres provoquées par des circonstances récentes, qui ont trait à un sujet singulièrement délicat et sur lequel, par des raisons de prudence ou de respect, il se produit aujourd'hui dans notre pays une véritable conspiration du silence. Il nous a paru cependant que la question des rapports de l'enseignement national avec les croyances religieuses n'était pas de celles qu'on pût indéfiniment traiter par la voie trop commode de la simple prétérition et, après de longues hésitations, nous nous sommes décidé à l'aborder. En ce faisant, nous ne prétendons point dénoncer une trêve que quelques-uns voudraient voir prolonger, mais interrompre une prescription dangereuse.

Toutefois, comme notre intention n'est pas de blesser la foi et d'imposer au nom de tel *credo* philosophique une formule préparée à l'avance, mais seulement de dégager et de mettre en lumière les données d'un problème qui se pose de plus en plus redoutable devant la conscience contemporaine, nous nous efforcerons d'éviter toute allure dogmatique. Nous prévenons également nos lecteurs qu'ils risqueraient de se tromper fort sur notre pensée, s'ils s'en tenaient à la considération exclusive des pages que nous intitulons *l'attaque* ou de celles qui sont intitulées

*la défense.* Les premières sembleront faites pour causer aux libres penseurs une satisfaction, que les dernières ne confirmeront peut-être pas; les secondes adouciront sans doute pour les croyants ce qu'ils trouveront d'un peu âpre dans notre première partie. L'ensemble, nous l'espérons, paraîtra digne d'être médité par ceux qui se sont convaincus que la religion possède encore dans notre pays des racines assez profondes pour qu'il vaille mieux travailler à la réformer qu'à la détruire.

### I. — L'ATTAQUE OU L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE.

La première question qui se pose est : La France républicaine a-t-elle une doctrine? La seconde : Quelle est cette doctrine?

Que la République se considère comme ayant charge d'âmes, on serait mal venu à le contester depuis le vote et la mise en vigueur des lois qui ont réorganisé l'enseignement primaire et assuré son caractère laïque. C'est à l'école populaire que l'État s'affirme comme corps enseignant; l'instruction morale et civique constitue son catéchisme.

Si le caractère doctrinal de l'État apparaît moins clairement aux degrés secondaire ou supérieur de l'enseignement qu'à l'école populaire, il s'en faut cependant qu'on ne l'y puisse discerner. On ne sera assurément pas loin de la vérité si l'on définit ainsi l'intention de la République française à l'égard des jeunes générations : Inculquer à tout enfant qui entre dans ses établissements le sentiment de ses devoirs envers la patrie, le sentiment de ses droits comme membre d'une société fondée sur l'indépendance personnelle, le sentiment de ses obligations envers le prochain. Voilà la triple face d'un enseignement à la fois patriotique, civique et moral; celui qui le délivre se considère comme éducateur au premier chef, puisqu'il aspire à former de bons Français, des citoyens libres, des hommes convaincus de leurs obligations à l'égard de la famille et de la société.

Voyons un peu le rôle de l'État, non plus comme éducateur, mais simplement comme instructeur. Ici l'on doit distinguer soigneusement entre l'enseignement public et l'enseignement privé, entre l'enseignement qui est donné au nom de la nation et celui qui se donne au nom d'un groupe de citoyens librement associés. Tandis que ce dernier est l'expression des idées professées par une société d'hommes groupés autour d'un *credo* religieux ou philosophique, l'enseignement public n'a de raison d'être sérieuse et durable qu'autant qu'il est l'organe de la science. L'État a le

droit et le devoir d'enseigner les résultats les plus avérés de la science moderne en ses divers domaines, histoire naturelle, sciences physiques, anthropologie, histoire, philosophie.

On voit d'emblée à quelles difficultés nous nous heurtons. Si l'État moderne prend résolument à cœur son devoir de défendre devant l'étudiant des Facultés, d'exposer aux jeunes gens et aux jeunes filles qui fréquentent le lycée, de propager dans la nombreuse clientèle de l'école populaire, le résultat le plus clair du travail des trois derniers siècles, il lui faudra nier catégoriquement le surnaturel dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral.

Le dogme que la science inscrit, en effet, au frontispice de toutes ses recherches en matière d'astronomie, de géologie, d'archéologie préhistorique, d'histoire naturelle, de physique, de chimie et d'histoire, c'est le dogme de la continuité des actions naturelles. C'est là sa raison d'être et sa base. Point de modifications à l'ordre naturel, c'est-à-dire *point de miracle.*

Dans l'ordre intellectuel, la même conséquence apparaît avec une égale rigueur; le rationalisme, qui est la règle de la pensée, n'est que la recherche d'antécédents et de suites logiques. L'introduction d'éléments empruntés à un ordre étranger, loin d'être un secours utile pour la recherche philosophique, en serait la négation. Point de connaissance par voie surnaturelle, c'est-à-dire *point de révélation.*

Dans l'ordre moral enfin, toute prescription qui ne serait pas en harmonie avec les aptitudes, les besoins et les aspirations de l'âme humaine, qui ne s'ajusterait pas aux nécessités de l'organisation sociale et les contredirait, blesse profondément la conscience. Une règle morale qui ne résulte pas de l'ordre même des choses, une sanction extérieure qui ne serait pas la conséquence de la faute commise, ce sont là une règle et une sanction que nous nous refusons à subir ou à craindre. Ici encore, point de morale imposée d'en haut et qui ne tire son autorité que de la situation exceptionnelle de celui qui se prétend à la fois son auteur et son garant.

Faisons un pas de plus et tâchons de dire dans quelle mesure l'État, organe de la science moderne, doit considérer comme une obligation de conscience de communiquer sans atténuation et sans altération à la jeunesse qui vient s'instruire à ses leçons, les résultats du travail des derniers siècles. Voici l'école populaire où se pressent les enfants des ouvriers, des paysans, des artisans, d'une fraction de la bourgeoise; ces disciples n'y séjournent que

peu de temps et à un âge trop tendre pour qu'on puisse leur faire soupçonner les fluctuations qu'a traversées la pensée humaine, la variété des opinions soutenues au cours des âges. En quelques brèves formules, en quelques assertions claires et nettes, il faut leur résumer le travail des générations qui nous ont précédés.

Au lycée, le professeur jouit d'un peu plus de liberté et dispose de plus d'espace. La jeunesse qu'il enseigne se destine généralement aux grandes écoles et aux facultés; il y a lieu de poser devant elle, sans y pénétrer profondément, les questions de méthode. L'indication des résultats peut s'accompagner ici de quelques renseignements sur les procédés de la recherche et de la pensée. Aux établissements d'enseignement supérieur est réservée la pleine et large discussion; on y dira de quelle façon et au travers de quelles luttes les méthodes de la recherche rationnelle, déjà préconisées par la Grèce, ont été remises en honneur aux temps de la Renaissance et ont définitivement triomphé par l'effort du XVIII^e siècle.

On ne sera pas sans remarquer que l'État, s'il prend au sérieux sa mission d'éducation et d'instruction, devra se préoccuper du sort des enfants auxquels l'enseignement privé, reçu dans les écoles d'un caractère confessionnel ou religieux, laisserait ignorer les résultats du travail scientifique. Sera-t-il indifférent à la République française qu'une fraction notable de la jeunesse reçoive l'empreinte de doctrines, qui sont en un conflit plus ou moins avoué avec celles qu'elle enseigne elle-même? Dans quelle mesure tolérera-t-elle une dissidence, dont les effets risquent de se propager dans la société et d'amener la formation de deux catégories de citoyens, dominés dans leur action et dans leur pensée par des principes inconciliables, les uns demandant à l'Église de régler leur attitude politique et de leur communiquer les secrets de la volonté divine, les autres fiers de leurs droits de citoyens et de l'indépendance de leur raison? Cruelle énigme!

Oui, cruelle énigme et d'autant plus cruelle que nous aurons affaire à des hommes plus convaincus. C'est bien ainsi que l'Église, dans sa foi placide, avec une imperturbable sérénité de conscience, a considéré que l'instruction religieuse devait être à la base de l'enseignement de la jeunesse et ne s'est laissé arracher son monopole qu'après des luttes désespérées. Avant de le perdre, elle en avait usé sans scrupule. Et le ministre de l'Instruction publique qui se croira chargé d'assurer le triomphe des principes scientifiques, ne se préoccupera-t-il pas, lui aussi, des moyens de réaliser dans le domaine des idées l'unité si désirable? Ne la

poursuivra-t-il pas avec une ardeur d'autant plus grande, qu'il sent que l'enfant du peuple va bientôt lui échapper pour se plonger dans les préoccupations de la vie quotidienne et que, s'il ne lui sert pas les théorèmes de la science en quelques formules vigoureusement frappées qui l'accompagneront dans son tour de France, le suivront à l'usine, à la mine ou aux champs, ne le quitteront plus, tout le travail de l'école primaire s'en va en fumée? Ainsi Renan, avec des métaphores singulièrement heureuses, raconte que les divagations mythologiques de la Chaldée ont été ramenées à quelques déclarations sobres et nettes par les Sémites nomades, lesquels « simplifiaient ces vieilles fables, les aplatissaient en quelque sorte, les réduisaient au petit volume susceptible d'être transporté dans les bagages du nomade ». Eh bien! il faut savoir réduire la science moderne à des dimensions qui lui permettent de tenir dans la boîte de l'ébéniste et dans la sacoche du serrurier. — D'où il résulterait que l'État moderne doit incliner à tolérer plus aisément l'enseignement dissident ou privé aux degrés secondaire et supérieur, au Collège et à l'Université, qu'à l'école primaire, où il risque de rester sans contrepoids.

Avant de demander à l'Église son avis sur la manière dont nous avons développé la théorie de la République enseignante, recherchons préalablement le sentiment des libéraux et celui des « agnostiques ».

Les théoriciens de l'école libérale ou individualiste manifestent en principe peu de sympathies pour la thèse de l'État enseignant, qu'ils considèrent comme de nature à inquiéter les convictions personnelles. C'est seulement là où l'initiative des groupes est manifestement insuffisante, que l'État doit intervenir pour assurer aux classes populaires le minimum d'instruction qu'une société bien organisée doit tenir à la disposition de tous ses membres; cette intervention ne doit elle-même se produire qu'avec les plus grandes précautions. L'État, agissant en qualité d'arbitre ou de pondérateur, doit veiller à adoucir les conflits doctrinaux dans l'intérêt supérieur de la paix publique et du développement intellectuel; il irait directement à l'encontre de son rôle en mettant le budget public au service d'une thèse, plus faite pour alarmer les convictions religieuses et pour provoquer la discussion que pour servir la cause de la diffusion des éléments premiers de l'instruction.

Partant d'un point de vue différent, les « agnostiques » aboutiront à des conclusions semblables. Vous faites de l'État le pro-

pagateur et le prédicateur de la science moderne; mais qu'est-ce que cette science? En dehors des données positives qui constituent le lot de branches d'études qu'on nomme les sciences naturelles et physiques, la géographie, l'histoire, il n'y a pas de science reconnue de tous, encore moins de doctrine pouvant se prévaloir d'un caractère officiel. Les questions d'origine et de fin nous échappent; sous le nom de méthode nous dissimulons le caractère empirique de nos classements. Dès que nous abordons le terrain de l'histoire, les faits se plient à toutes les interprétations, combien plus en matière de philosophie! Le christianisme a-t-il été un bien ou un mal, un progrès ou un recul? La Réforme est-elle l'aube des temps nouveaux ou un schisme désastreux? A-t-elle été un gain ou un appauvrissement pour l'esprit humain? Votre enseignement d'État alarmera les croyances sans servir efficacement la cause d'une philosophie sobre et modeste, résolue de s'arrêter au moment précis où les faits cèdent la place à l'interprétation tendancielle. — Les agnostiques comme les libéraux dénieront, en conséquence, à l'État le droit de se faire l'organe d'une doctrine déterminée.

L'Église qui, depuis qu'elle a perdu son monopole, depuis que l'État a cessé de mettre à sa disposition le bras séculier pour réprimer l'hérésie, a remplacé par des plaintes bruyantes les sommations hautaines qu'elle adressait jadis aux gouvernements, l'Église protestera avec la dernière énergie contre nos propositions ou, pour parler exactement, contre notre hypothèse. Nous avons le devoir de peser ces protestations, sans les écarter sous le prétexte trop commode qu'elle a pris l'habitude de transformer en blessures profondes les moindres piqûres d'épingles, de crier à la persécution pour des vexations ou des taquineries, de parler d'égorgement là où l'on se borne à la traiter selon le droit commun. — En vérité, l'évocation des Domitien, des Décius et des Dioclétien ne semblera pas trop déplacée quand l'école publique s'attaquera aux bases mêmes de la foi chrétienne en inscrivant sur son portail : Point de miracle! Point de révélation!

Si j'avais mission d'exposer les doléances de l'Église, voici, ce me semble, comment je m'exprimerais. — Nous sommes prêts à seconder l'État quand il recommandera l'amour de la patrie, le respect des autorités régulières, l'accomplissement des devoirs au sein de la famille et de la société. Mais nous sommes dans l'obligation de défendre le dogme, dont nous sommes les dépositaires. Or ce dogme est directement menacé : 1° par la proclamation du droit revendiqué pour chaque citoyen individuellement, et pour

leur ensemble en tant que corps de nation, de fonder et de conduire l'État en dehors des directions de l'Église, ce que nous nommons l'État sans Dieu; 2° par la proclamation des libertés de pensée, de conscience et de culte que nous tenons pour attentatoires aux droits supérieurs de la vérité, dont nous sommes les gardiens attitrés, admettant tout au plus une certaine tolérance à l'endroit des dissidents, mais jamais un droit; 3° par la manière dont sont enseignés les éléments de la cosmologie, de la géologie, de l'anthropologie préhistorique, qui est en désaccord avec nos livres sacrés. — Sur ces trois premiers points, nous subissons, depuis la mise en vigueur des lois organisant l'enseignement primaire laïque, la loi du plus fort et nous nous efforçons de limiter les inconvénients de cette situation, d'une part en entretenant des écoles, placées sous une direction religieuse, de l'autre en insistant auprès de l'État pour qu'il respecte la neutralité entre les Églises et la libre pensée selon les engagements formels pris devant le pays. Cette neutralité, déjà menacée par le caractère laïque de l'enseignement civique et moral, ne sera plus qu'une odieuse mystification le jour où l'école primaire s'attaquera directement aux vérités du catéchisme en niant le miracle, la révélation, l'origine et la sanction surnaturelles de la morale. Ce sera la guerre déclarée succédant à des hostilités plus ou moins ouvertes.

L'Église sera d'autant plus fondée à exprimer ses alarmes quand nous aurons fait remarquer que les thèses d'un caractère abstrait et philosophique qui comportent le rejet du surnaturel dans l'ordre physique et dans l'ordre intellectuel (négation du miracle et de la révélation), vont forcément prendre corps dans l'enseignement de l'histoire. Il n'est pas possible, en effet, dans le tableau des anciennes civilisations orientales, de passer sous silence l'histoire des Israélites. Il faudra donc que, en conformité avec les résultats défendus par les spécialistes les plus autorisés, on biffe les antécédents mythologiques du judaïsme pour nous faire voir une peuplade du groupe syrien-phénicien-arabe se faisant péniblement sa place en Palestine onze siècles avant l'ère chrétienne et y parvenant, par de lents progrès, à un état d'organisation de plus en plus complète. Après une longue période d'incubation, où les usages du culte et les croyances religieuses participent des caractères d'une civilisation encore peu avancée, la doctrine s'affirme et se produit dans toute sa maturité aux temps de la Restauration, lors du rétablissement du judaïsme sur le sol de Chanaan qui suit la captivité ou exil de Babylone. C'est cette doctrine qui, au prix d'une nouvelle transformation, devient le

christianisme par l'effort de ceux qui considèrent le prophète Jésus de Nazareth comme ayant réalisé les espérances attachées à la figure du Messie ou Christ. — Voilà le résumé de ce qui s'enseignera à l'Université, au lycée, à l'école populaire elle-même, dès qu'on aura reconnu quels services l'étude sommaire du judaïsme et des origines chrétiennes est appelée à rendre à la cause de l'instruction morale. Le jour où à l' « histoire sainte » dogmatique, appuyée sur la double colonne du miracle et de la révélation, aura succédé l' « histoire sainte *laïcisée* », le jour où la négation théorique du surnaturel dans l'ordre physique et intellectuel aura pris corps dans l'application franche et catégorique des règles de la critique historique aux livres de la Bible et aux faits qu'ils renferment, que dira l'Église, que fera l'Église ?

Elle se tournera sans doute du côté des représentants de la doctrine libérale, en les priant d'intervenir en sa faveur au nom de la neutralité violée. Si ceux dont on invoquera à cette heure le concours prennent la peine, avant de répondre, de jeter un coup d'œil sur ce qui se passe dans les pays étrangers, ils auront vite fait d'y voir qu'avec des tempéraments divers, qui correspondent aux mœurs, l'histoire religieuse et l'histoire profane y sont traitées par les mêmes méthodes et concurremment. C'est le cas pour l'Allemagne, la Hollande, la Suisse et l'Angleterre. De quel droit, d'ailleurs, distraire de l'ensemble de l'histoire de l'humanité un chapitre spécial pour le traiter selon des procédés différents de ceux qu'on applique à tout autre sujet; et le changement d'allures est d'autant plus sensible qu'il s'agit ici de faits et d'idées qui sont à la base même du développement de la société moderne. Cette société a trois mères : Rome, la Grèce et la Judée; vous mettez à part la troisième, soit que vous écartiez son étude purement et simplement, soit que vous l'affubliez d'un vêtement dogmatique. Les scrupules des libéraux doivent céder devant les justes réclamations de l'histoire; si la question d'application souffre quelques difficultés, s'il y a lieu d'exiger, au nom de la liberté et de la neutralité, une grande prudence dans l'introduction des procédés de la critique en un domaine qu'on avait voulu lui soustraire, la question de principe est tranchée, définitivement tranchée. Il y a quinze ans, quand nous demandions particulièrement qu'on substituât à l'histoire sainte conventionnelle, tissue d'impossibilités et d'étrangetés, des notions exactes, conformes aux résultats de la science, sur l'histoire et la religion des Israélites, nous rencontrions, auprès d'esprits éclairés et indépendants, des résistances et des scrupules qui nous semblent avoir perdu toute

raison d'être. C'est que, si une vue superficielle des choses donne l'impression qu'on porte atteinte à la liberté de conscience, qu'on entreprend sur le domaine de la religion en lui enlevant une branche d'études qu'elle a toujours considérée comme faisant partie intégrante de sa doctrine et en traitant cette branche d'études par les méthodes de la critique historique, un examen plus attentif de la question fait reconnaître qu'on ne fait, en agissant de la sorte, que reprendre son bien, que dénoncer et faire cesser une audacieuse confiscation. L'histoire et la doctrine juives, l'histoire et la doctrine chrétiennes appartiennent à la culture générale et ne peuvent en être distraites sans faire à celle-ci un tort irréparable.

Ce que l'Église entend par la neutralité de l'État en matière religieuse, c'est l'abstention de tout ce qui peut inquiéter le dogme; c'est, au fond, une véritable abdication de la pensée moderne. Il est regrettable que les libéraux se laissent prendre trop facilement à des protestations qui, si l'on avait la faiblesse de leur donner satisfaction, mettraient en péril le progrès intellectuel et compromettraient les libertés publiques.

En somme, la République doit prendre le sentiment très net qu'elle a une doctrine et que cette doctrine, dont les premiers articles concernent les droits et les devoirs du citoyen d'un pays libre, ne consacre pas moins l'indépendance de la pensée, résolue à secouer dans tous les domaines le joug du surnaturel, décidée à appliquer les règles de la critique historique à tout le passé de l'humanité, à la Bible comme au Coran.

## II. — LA DÉFENSE OU LA RESTAURATION DES ÉTUDES RELIGIEUSES.

L'enseignement public, organe de la science moderne, a triomphé, — nous voulons le supposer pour un moment, — de toutes les oppositions. Pleurs ou cris de l'Église, protestations éloquentes ou aigres des libéraux, réserves des agnostiques, l'État n'a rien voulu voir, rien voulu entendre; le dogme nouveau s'est imposé à l'école primaire et a pris possession des chaires du lycée et de la Faculté. — On s'imagine que la religion est morte ou qu'elle agonise dans quelque coin, que le catholicisme n'existe plus qu'à l'état de lamentable épave au sein d'une société, qui ne le distingue guère du fétichisme et prend son plaisir à l'humilier rétrospectivement par comparaison avec la philosophie grecque ou avec la pensée contemporaine. Eh bien! il n'en est rien. La religion et le catholicisme ne se portent guère moins bien qu'aujourd'hui

après cette redoutable aventure; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est qu'en faisant rentrer la philosophie et l'histoire des religions dans le courant des préoccupations modernes, on a restauré les études religieuses qui, à l'heure présente, n'occupent dans notre enseignement et dans la pensée publique qu'une place qui n'est point en proportion avec leur importance.

Avant d'exposer ces conséquences inattendues de mesures qui, au premier abord, semblent faites pour combler d'aise la secte des libres penseurs matérialistes, hostiles à toute idée religieuse, nous commencerons par dire qu'il n'est pas à présumer que nos propositions aboutissent sous la forme logique et absolue que nous leur avons donnée. Leur réalisation rencontre de trop sérieux obstacles dans les habitudes générales, dans l'Église tout d'abord, qui mettra en œuvre pour l'entraver toutes les influences dont elle dispose, dans un certain groupe de libres penseurs qui, malgré les sages conseils de Littré et l'exemple donné par des hommes tels que Renan et Havet, n'arrivent pas à se persuader que la religion, notamment le judaïsme et le christianisme, soient un des plus beaux et des plus féconds objets d'étude offerts aux esprits indépendants, dans l'Université enfin qu'une fâcheuse timidité empêche de boire à pleines lèvres au salutaire et vivifiant breuvage de la Bible hébraïque, de se retremper aux sources chrétiennes en passant tour à tour de la légende naïve et profonde des Évangiles à l'âpre et passionnée dogmatique de saint Paul, au mysticisme d'un saint Jean, aux visions enflammées de l'Apocalypse. La révolution que nous souhaitons autant pour la satisfaction de la recherche libre que dans l'intérêt du christianisme et de la religion, s'accomplira donc, sinon par une opération d'ensemble, au moins par une série de progrès partiels, familiarisant les esprits avec des faits et des théories que l'on a eu le grand tort de distraire de la culture générale.

Mettons-nous en face de la situation nouvelle. L'État enseigne, selon le degré d'intelligence et de culture des élèves des établissements publics, le droit des citoyens, membres d'une nation, à se gouverner d'après des principes rationnels sans l'intervention de personnes qui se disent dépositaires des volontés d'une puissance située en dehors de nous et du monde. Il enseigne à ces futurs citoyens le respect des libertés essentielles de l'esprit humain, qui sont la liberté de pensée, la liberté de conscience, la liberté de culte; il déclare que l'intolérance et la coercition en matière religieuse sont les plus abominables des crimes. Il déclare que toutes les questions concernant l'origine de la terre, des

êtres vivants et de l'homme doivent être traitées par la méthode rationnelle. Il déclare que le fondement de toute théorie de la connaissance consiste dans l'exclusion d'un facteur surnaturel. Il déclare que les sciences historiques et philosophiques, non moins que les recherches d'histoire naturelle ou de physique, ont pour postulat la doctrine de la continuité. Il déclare que la loi morale résumée dans le Décalogue tire toute sa valeur de sa correspondance avec les obligations naturelles de l'homme et non d'une provenance ou d'une sanction d'un caractère extra-terrestre. Il déclare que toutes les religions, y compris le judaïsme et le christianisme, rentrent dans le cadre des faits justiciables de la critique philosophique, historique et littéraire. Il explique comment le judaïsme a pris sa forme définitive en Judée peu avant les conquêtes d'Alexandre (1), et comment, dans la seconde moitié du Ier siècle de notre ère, il a revêtu la forme du christianisme par la reconnaissance de Jésus de Nazareth comme Messie; il expose par quelles phases a passé l'organisation doctrinale et ecclésiastique du christianisme depuis sa fondation jusqu'à nos jours.

Pour faciliter notre tâche, demandons-nous ce que ferait le protestantisme en présence d'une pareille situation. Nous emprunterons la réponse à des faits et à des documents d'un caractère authentique. Sur le point concernant les droits de l'homme et du citoyen, nulle difficulté. De vieux États républicains tels que les cantons de Berne et de Vaud en Suisse nous offrent un spécimen authentique de l'État laïque. Les libertés de pensée, de conscience et de culte sont aujourd'hui admises, à peu près sans contestation, dans la plupart des États protestants. Les considérations surnaturelles sont presque entièrement bannies des recherches touchant la cosmogonie, la géologie et l'anthropologie. La théorie de la connaissance est édifiée sur des motifs rationnels. La critique historique, philosophique et littéraire s'applique, avec des tempéraments divers, aux livres, aux doctrines et aux faits de la Bible. D'autorité extérieure, garantie par la voie du miracle et garantissant à son tour la révélation et la morale, il est fort peu question chez quelques théologiens, point du tout chez d'autres. Voici une leçon prononcée l'autre jour avec le titre *Science, philosophie, religion*, devant une Faculté de théologie protes-

(1) Il est sans importance que l'on fasse remonter la doctrine juive au VIIe ou VIIIe siècle avant notre ère, comme le prétendent ceux qui admettent l'authenticité de quelques-uns des écrits prophétiques et placent la composition du *Deutéronome* au temps de Josias. Deux ou trois cents ans d'écart en ces matières sont sans conséquence.

tante (1) et dont l'auteur, de couleur semi-conservatrice, a pensé exprimer des idées acceptables pour tous ses auditeurs. J'en extrais une première déclaration sur les rapports de la religion avec la science: « La religion ne consistant pas essentiellement dans l'admission intellectuelle de certains dogmes imposés du dehors, nous comprenons qu'elle ne recule pas nécessairement devant les progrès de la pensée, qu'elle n'ait pas été irrémédiablement condamnée du jour où a pris naissance l'esprit scientifique et critique. Nous n'avons nul besoin de méconnaître les faits, de les dénaturer ou de déclarer qu'ils ont tort. Les faits constatés sont fondés en raison. » Au sujet du caractère supra-humain ou extra-humain de la morale religieuse, l'auteur n'est pas moins catégorique : « Est-il vrai, comme on le suppose, que la morale religieuse demande aux hommes de réaliser l'une après l'autre, scrupuleusement, toutes les consignes énumérées dans un code objectif? Elle exige essentiellement un certain état du cœur. Elle ne comprend qu'un seul commandement : l'amour, la bonne volonté. Tout ce qu'elle prétend, c'est que le devoir tout général de faire notre devoir nous vient de Dieu. Ce devoir implique celui de chercher nous-même nos obligations particulières; et, comme il nous interdit d'agir contrairement à notre conscience, il nous libère de toute autorité extérieure. Jamais nous ne ferons une chose, parce que quelqu'un nous la présente comme étant voulue de Dieu; mais nous ne consentirons à la considérer comme conforme à la volonté divine que parce que nous la trouvons déjà conforme aux exigences de notre conscience. » Voici enfin un passage sur la notion religieuse du surnaturel : « Si par surnaturel il faut entendre la violation des lois de la nature, alors, non, il n'est pas possible d'y croire; on ne lui ferait pas sa place, il envahirait tout. La superstition la plus enfantine pourrait inventer les miracles les plus fantastiques et personne ne pourrait la réfuter. Dès qu'on admet qu'une loi de la nature peut être violée, il faut l'admettre pour toutes et pour tous les instants. J'ajoute : la science est alors vaine, elle n'est que le catalogue de ce qu'il y a de moins intéressant dans le monde. Une telle conception n'est propre qu'à donner à ceux qui en sont affligés le mépris des recherches patientes et qui ont pour but d'établir des connexions rigoureuses entre les phénomènes. Mais la religion en est-elle solidaire? Ne puis-je adorer la puissance invisible, ne puis-je croire à son action dans mon exis-

(1) Séance de rentrée des cours de la Faculté de théologie protestante de Paris, le 3 novembre 1893; leçon d'ouverture de M. R. Allier.

tence sans renoncer au concept de la constance des lois (1)? »

C'est en Allemagne, dans ces grandes écoles qui mènent de front l'étude des langues classiques et orientales, les recherches critiques, historiques, philosophiques, les spéculations morales et dogmatiques, qu'il faut chercher avant tout la pensée authentique du protestantisme. Or voici, d'après un très bon travail récemment paru en notre langue, les traits essentiels du système théologique qui jouit aujourd'hui de la faveur publique (2). D'après Albert Ritschl, tout l'édifice de la théologie traditionnelle doit être reconstruit à nouveau, théorie de la connaissance, concept du divin, christologie, sotériologie. Par une brèche largement pratiquée, les principaux résultats de la philosophie moderne, des sciences naturelles et historiques, pénètrent dans la dogmatique chrétienne et lui font subir une complète transformation. « A ceux, ainsi s'exprime son historien, à ceux qui étaient découragés par les attaques de la critique, il affirme que la foi et le salut sont indépendants des résultats de nos recherches historiques. Aux théologiens fatigués des querelles dogmatiques, il présente un christianisme dégagé de toute métaphysique étrangère. Aux savants tremblant de voir la théologie succomber sous les attaques des sciences positives, il montre une voie où toute collision avec les sciences naturelles devient impossible. » Ces déclarations sont si sincères que celui-là même qui les rapporte et les commente, s'en alarme et fait ses réserves. « Ritschl, dit-il, va trop loin dans cette voie où l'entraîne irrésistiblement la distinction qu'il a établie entre la connaissance religieuse et la connaissance scientifique. Revendiquer l'indépendance de la foi religieuse, est-ce nécessairement nier tout rapport de la dogmatique et de la philosophie? Si réellement tous les résultats de la métaphysique et des sciences sont indifférents à notre foi, ne serons-nous pas en droit de tirer les conséquences suivantes : Dans nos recherches philosophiques nous pouvons aboutir à l'agnosticisme ou au matérialisme ; dans nos études historiques nous pouvons arriver à la conviction que tous les livres bibliques sont inauthentiques et sans valeur historique, que les récits évangéliques sont de belles légendes pieuses, que Jésus-Christ est un homme pécheur comme tous les autres et, malgré cela, notre foi religieuse restera la foi chrétienne dans toute sa pureté? »

Je n'y vois pas grand mal pour ma part. Assurément, il reste

(1) En ce qui touche la notion de la révélation, il y a presque accord chez les principaux théologiens protestants à la considérer comme une illumination progressive et graduelle de la conscience.

(2) *Les Origines historiques de la théologie de Ritschl*, par H. Schœn; 1893.

de grosses, de très grosses difficultés, à résoudre; la conception nouvelle ne s'établira pas sans des luttes vives et prolongées. Il n'en reste pas moins que les représentants les plus éminents de la dogmatique protestante proclament hautement et franchement les droits de la philosophie, les droits de la critique rationnelle appliquée aux sciences naturelles et historiques, tout particulièrement aux livres bibliques, à l'histoire du judaïsme et du christianisme. — Et il n'en faudrait pas conclure, comme seront peut-être tentés de le faire ceux qui ne connaissent ni l'Allemagne, ni le protestantisme, ni la théologie, que c'est là une crise fatale, une décomposition de la religion, l'abdication plus ou moins consciente d'une grande puissance qui décline et, voyant ses jours comptés, prend le parti de s'assurer le repos au prix de sages concessions. On ne pourrait commettre une erreur plus grossière, soit qu'animé par la passion de l'unité catholique on espère la dissolution des Eglises issues de la Réforme, soit qu'on envisage le triomphe de la libre pensée, seule restée debout sur les ruines de la superstition. On ne pourrait, nous le répétons, se tromper plus lourdement. La religion et le protestantisme sont actuellement en Allemagne et dans les divers pays protestants dans un état de santé et de prospérité qui s'atteste, non seulement par leur activité pratique, mais par le haut niveau de la production scientifique appliquée aux matières de l'histoire religieuse. Quelle différence entre la situation présente et celle qui se rencontrait à la fin du siècle dernier, où l'on croyait pouvoir annoncer à bref délai la victoire d'un déisme légèrement teinté de religiosité chrétienne!

Revenons au catholicisme et au catholicisme de langue française. Il ne paraît pas disposé à abandonner devant les réclamations de la science et de la philosophie la moindre parcelle de son dogme, le plus petit paragraphe de son catéchisme. Le catalogue des croyances lui semblerait plutôt encore insuffisant, si l'on en juge par la promulgation récente des deux articles qui l'on mis à la hauteur des dernières exigences de la foi : l'immaculée conception et l'infaillibilité papale. Mais au moment même où l'édifice semble se compléter par la construction d'annexes et d'ouvrages extérieurs de défense, il se pourrait fort bien qu'il se produisît en son sein un travail profond destiné à le désagréger et à dissocier ses éléments en vue d'un groupement ultérieur.

Si le protestantisme semblerait pouvoir s'accommoder sans trop d'inconvénients d'une hardie initiative de l'État, résolu à faire de ses établissements d'instruction l'organe des *desiderata* de la science moderne, il paraît bien que le catholicisme leur oppose-

rait une résistance désespérée. Nous disons : *il paraît*, parce que nous ne sommes pas convaincu que le catholicisme ne soit pas en état de modifier singulièrement son attitude, soit sous la pression des circonstances, soit sous l'influence d'une force interne plus puissante que les mauvaises volontés les plus résolues, plus efficace que les préjugés les plus invétérés.

Nous voudrions être mieux au courant que nous ne le sommes de l'attitude du catholicisme des États-Unis d'Amérique en présence des questions qui touchent les libertés politiques et civiles. Il nous paraît que là est la grande, la décisive raison qui s'oppose à la réconciliation du christianisme romain, du catholicisme groupé autour de la chaire de saint Pierre, avec la société moderne ; cette difficulté suprême, elle gît dans la prétention d'assumer la direction des sociétés au nom des principes supérieurs dont l'autorité spirituelle est dépositaire. Nous croyons voir que le catholicisme des États-Unis a sacrifié — ou est en train de sacrifier — l'axiome théocratique dont les nations modernes ont secoué le joug. Comme corollaire à cet abandon, nous croyons apercevoir que le corps épiscopal catholique des États-Unis reconnaît hautement la liberté de conscience et la liberté de culte. S'il en était véritablement ainsi, si, par un choc en retour du plus heureux effet, l'Amérique pouvait enseigner au Vatican le respect des droits de l'homme et du citoyen, la moitié de la route serait faite ; il y aurait dès lors matière à entente, à négociations.

Si ce premier point était réglé — ou si, seulement, on entrevoyait qu'il pût être réglé — à la commune satisfaction de l'Église et de l'État, nous nous trouverions en face de deux grosses questions, le surnaturel ou miracle et les droits de la critique appliquée aux livres sacrés. Sur le premier point, nous avons indiqué comment les dogmatistes protestants sont amenés à atténuer le contraste entre l'ordre naturel et les interventions divines qui dérangeraient cet ordre naturel ; ce ne sont plus des intrusions violentes jetant le trouble dans l'harmonie de l'univers, c'est une sorte d'harmonie supérieure fondée elle-même sur la reconnaissance explicite de la régularité des actions naturelles et de leurs effets. Je ne sais pas ce qui, dans le dogme catholique, s'opposerait à ce qu'on tentât la même voie, dût-on ne s'y engager qu'avec d'extrêmes précautions et de formelles réserves.

Il reste alors un point qui semble la question brûlante du jour, celle de la critique appliquée aux livres bibliques. Dans un livre de haute valeur (1), un homme qui avait travaillé sans succès à

(1) *La Révolution religieuse au XIXe siècle ;* 1868.

réconcilier l'Église avec la démocratie, François Huet, s'exprimait ainsi il y a vingt-cinq ans : « Une révolution radicale, et d'autant plus irrésistible qu'elle s'opère en quelque sorte sans conscience, a imprimé aux intelligences une autre direction ; elle est due aux progrès extraordinaires de la critique historique... Si le siècle dernier fut le siècle de la philosophie, le nôtre jusqu'à présent est le siècle de l'histoire. — Que sont les révélations qui se trouvent à la base de tous les cultes positifs? Événements surnaturels, épopées divines, elles s'offrent à la croyance comme des faits réels. Le récit en est consigné dans des livres attribués à certains auteurs ; l'authenticité de ces livres, le contenu, le sens littéral, le caractère, l'époque, la ressemblance avec des mouvements analogues chez différents peuples, sont des faits plus humains, plus directement appréciables. La critique large, impartiale, en réclame la décision qui ne peut être portée en dernier ressort que par elle. Aujourd'hui elle discute à fond, elle juge des faits qui règlent la foi des peuples. — Le christianisme, considéré dans ses monuments, ses origines et son histoire, tel a été l'objet de ses persévérants efforts, d'une incalculable portée. » Ce sont bien des préoccupations de ce même ordre qui ont déterminé Renan à rompre avec le catholicisme et qui ont dirigé toute sa carrière, aboutissant à ce grand œuvre de recherche philosophique et historique, qui a imprimé son cachet à la pensée contemporaine et préparé les voies de l'avenir.

Eh bien! est-il interdit au catholicisme d'entrer dans cette voie de la critique biblique, où l'exégèse protestante l'a précédé? Malgré les avertissements prudents d'un pape, qui cherche à se faire pardonner ses hardiesses politiques et socialistes par une attitude également conservatrice en matière de philosophie et de critique sacrée; malgré tel incident du jour fait pour calmer les ardeurs de ceux qui voient déjà la voie ouverte à l'examen libre et méthodique des textes, il n'est pas prouvé que les procédés de la science moderne ne filtrent et ne s'insinuent pas graduellement au travers des épaisses murailles traditionnelles, derrière lesquelles l'enseignement routinier des séminaires garde soigneusement ses livres sacrés. J'en ai eu personnellement la preuve, quand il m'est arrivé d'expliquer devant un ecclésiastique les chapitres de la *Genèse* qui traitent de la chute; cet auditeur, qui est un professeur distingué d'une Université étrangère, m'a déclaré n'avoir pas d'objections préjudicielles à opposer à l'interprétation par laquelle je transformais ce prétendu récit en un simple apologue moral, fruit de la réflexion philosophique et religieuse

du judaïsme; or on sait que le « récit de la chute » est à la base d'une des doctrines capitales de la théologie chrétienne, du dogme du péché originel. En matière de géologie, de sciences naturelles, et d'anthropologie, c'est une sorte d'empressement à accueillir les récentes hypothèses de la science. L'Église qui, sur la foi de Josué, ne consentait pas à laisser tourner la terre autour du soleil, déclare aujourd'hui à qui veut l'entendre que « le premier chapitre de la *Genèse* est susceptible d'interprétations très diverses, qui peuvent être soutenues librement par les catholiques (1) ». Il s'est produit récemment sur le terrain des sciences naturelles une hypothèse qui, il y a deux siècles, aurait très proprement et très promptement conduit son auteur au bûcher; c'est la théorie du transformisme ou darwinisme qui ramène tous les êtres à un premier organisme vivant d'une extrême simplicité, ceux-ci ayant dû se développer graduellement par voie de sélection et d'adaptation. Or voilà que l'Église, en présence du mouvement de faveur qu'a rencontré cette hypothèse, lui fait le plus gracieux accueil. J'emprunte encore une citation à une plume autorisée : « Ni l'apparition successive des types, ni leur enchaînement ne sont en opposition avec la doctrine de l'Église. Bien plus, le transformisme lui-même, sous la forme que lui a donnée Darwin, a droit de cité dans les écoles catholiques, et l'enseignement public de ces théories n'a attiré sur ceux qui l'ont donné aucune réprobation. Il suffit aux évolutionnistes, pour rester catholiques, de respecter deux dogmes essentiels : la création primitive de l'univers et une nouvelle intervention du Créateur pour donner à l'homme une âme douée de raison et appelée à l'immortalité (2). » Sur le terrain de l'archéologie préhistorique et de l'anthropologie ethnographique, le catholicisme n'entend se laisser dépasser par personne; il est inutile d'en alléguer les preuves, qui sont à la disposition de tous.

Nous aurions atteint notre but si le lecteur retirait des considérations qui précèdent l'impression, non certes que le protestantisme et le catholicisme sont prêts à reconnaître publiquement les droits de la libre recherche philosophique et historique, et à accueillir les résultats de celle-ci, mais qu'il n'y a pas incompatibilité foncière entre les prétentions de l'esprit moderne dans le double domaine de la politique et de la science, et la foi des différentes églises chrétiennes. En d'autres termes, science et religion

(1) *Le présent et l'avenir du catholicisme en France*, par M. l'abbé de Broglie, 1892.
(2) *Ibid.*

ne sont pas des termes contradictoires et exclusifs l'un de l'autre; l'une, dans le domaine de l'action civique et de la recherche critique, peut avoir ses coudées franches sans que l'autre soit inquiétée sur le domaine du sentiment, qui est son terrain propre.

C'est là assurément une idée qu'il est assez difficile de faire pénétrer dans l'esprit de ceux qui ont été élevés avec les définitions du XVIIIe siècle et que le régime pédagogique introduit par Victor Cousin a ancrés dans cette pensée funeste, que le domaine profane et le domaine sacré doivent rester étrangers l'un à l'autre. « La forme de la religion et celle de la philosophie sont différentes, — disait l'auteur de cette détestable convention qui a rendu les plus mauvais services au développement intellectuel de notre pays, en énervant concurremment la recherche philosophique et le progrès théologique, — mais le contenu en est le même... La religion est la philosophie du peuple; un petit nombre va plus loin encore; mais en considérant l'identité essentielle de la religion et de la philosophie, ce petit nombre entoure de vénération la religion. » C'est du Voltaire, avec le respect en plus; et ceci encore : « Au fond il n'y a qu'une vérité, mais la vérité a deux formes, le mystère et l'exposition scientifique; je révère l'une, je suis ici l'organe, l'interprète de l'autre (1). »

Il est impossible de pousser plus loin la méconnaissance et l'ignorance des faits et des théories de la religion; malheureusement, les avantages de cette combinaison, qui épargnait à l'Université les foudres de l'Église et la mettait à l'abri de ses revendications, ont paru si grands, que les générations se sont transmis comme un mot d'ordre la recommandation du maître.

L'Église, de son côté, n'est pas sans avoir des reproches à se faire. Elle a défendu avec tant d'âpreté contre les légitimes revendications de la science un domaine qui n'était pas le sien, dont certaines circonstances l'avaient faite momentanément dépositaire, que l'on s'est accoutumé à considérer comme un progrès de l'esprit humain les « reprises » exercées contre elle. De là à conclure que, plus le domaine de la science s'agrandissait, plus celui de la foi diminuait, que, par conséquent, la science arrivée à l'état adulte impliquerait la disparition de la foi, il n'y avait qu'un pas. Et c'est ainsi que, tandis que l'Allemagne essayait de résoudre le problème des rapports de la raison et de la croyance religieuse par une série de synthèses d'une haute valeur, la France voyait ses meilleurs esprits se débattre et s'user comme

(1) J'emprunte ces citations à la leçon d'ouverture citée plus haut.

dans des compartiments sans issue, qui, matérialiste ou positiviste, niant la religion qu'il n'avait jamais étudiée; qui, spiritualiste, empruntant à la théologie quelques-uns de ses éléments qui, séparés de leur tronc, sont des rameaux desséchés et l'ignorant pour tout le reste; qui, théologien, jetant l'anathème à « la science sans Dieu ». Un coup d'œil jeté sur l'histoire de l'évolution de la pensée humaine depuis le triomphe du christianisme, aurait suffi cependant pour faire voir qu'on vivait sur des définitions étroites et fausses. L'Église s'étant trouvée au moyen âge la gardienne et l'institutrice de toutes les branches de la science, des mathématiques comme de l'histoire et des langues, de la philosophie comme des sciences naturelles, les a, tout naturellement, subordonnées à son objet principal, qui était l'enseignement religieux; qu'elles fussent des *ancillæ theologiæ*, c'était déjà, semble-t-il, un fort beau rôle pour elles. Lorsque l'esprit humain s'est repris avec la Renaissance et la Réforme, le domaine des sciences dites profanes, ce que nous appelons tout simplement le domaine de « la science », n'a pu se constituer qu'avec des territoires empruntés à la théologie. Celle-ci, comme tout bon propriétaire fort du droit d'une longue possession, les a défendus contre ce qu'elle considérait comme une usurpation. De là un long conflit, sur l'issue duquel nous avons l'avantage de pouvoir voir plus clair que nos devanciers. A côté de l'État et de la science laïques, aujourd'hui reconstitués d'une façon définitive, il y a place pour la religion et pour la théologie.

Ces explications, relativement longues, étaient indispensables pour aborder avec quelque chance de la résoudre la question posée en tête de cette étude : comment l'État, en prenant résolument en mains l'enseignement des résultats de la science et de la pensée modernes, aidera-t-il à la restauration des études religieuse?

Il aidera à la restauration des études religieuses, d'abord parce qu'il les enseignera dans ses propres établissements, à l'école primaire et à l'école secondaire sous la forme d'indications sommaires, mais précises (1), dans les établissements d'enseignement

(1) Ce serait une grande erreur de s'imaginer que cet enseignement doive revêtir nécessairement des allures de polémique. J'ai publié, pour ma part, en 1891 (chez Ernest Leroux), comme première partie d'une histoire sainte, des *Éléments d'histoire juive à l'usage des établissements d'instruction primaire et secondaire et de l'enseignement dans la famille*. J'ai soumis ce volume à des personnes élevées dans l'orthodoxie et professant des sentiments religieux; elles m'ont assuré n'avoir été ni choquées ni froissées. Nous osons l'indiquer sinon comme modèle, au moins à titre de spécimen.

supérieur avec toute la rigueur des méthodes scientifiques. A la Faculté des lettres, en tenant compte uniquement des chaires actuellement existantes, la philosophie religieuse ne sera jamais perdue de vue, ni par le maître chargé de l'enseignement dogmatique de la philosophie, ni par celui qui expose l'histoire de cette discipline; il sera aise d'y recourir pour y signaler l'origine de telle idée qui, sans ce renseignement, reste isolée et sans base, pour y emprunter d'utiles termes de comparaison. Le professeur d'histoire, celui qui traite de l'histoire ancienne de l'Orient comme celui qui expose les destinées de l'empire romain, sera heureux de pouvoir utiliser sans scrupule, sans crainte d'encourir des observations dangereuses ou simplement des critiques désagréables, le travail considérable accompli à l'étranger et en France sur le développement historique, littéraire et religieux du judaïsme ainsi que sur les origines du christianisme et sa propagation au sein de la société gréco-romaine. Je ne puis pas dissimuler cependant que cette exposition faite, à des titres divers, par des hommes que je suppose également instruits et intelligents, en tout cas désireux de puiser toujours aux sources les plus sûres de l'érudition, risque de garder les allures d'un travail de seconde main, tant qu'il n'aura pas été institué, sinon dans toutes les Facultés de lettres, au moins dans les principales d'entre elles, une chaire de langue et de littérature hébraïques. Cet admirable monument, qu'on appelle la Bible, réclame sa place dans le haut enseignement universitaire; nous sommes persuadé qu'elle lui sera faite, un peu plus tôt, un peu plus tard, sous la pression de l'opinion publique, bien que nous eussions préféré voir les Facultés des lettres elles-mêmes prendre l'initiative d'une mesure aussi désirable.

A côté des Facultés de lettres, les études religieuses sont représentées à Paris, depuis 1879, par la chaire d'histoire comparée des religions instituée au Collège de France. Ce haut établissement a qualité également pour aborder les questions concernant la religion juive dans la chaire d'hébreu, pour traiter des religions de l'Inde, de la Perse, de l'Égypte et de l'Assyrie dans les chaires consacrées à la langue, à la littérature et à l'archéologie de ces différents pays.

L'enseignement vraiment laïque et vraiment scientifique de la religion ne peut être abordé, d'une manière méthodique et avec tous les développements que comporte l'étude minutieuse des documents originaux, que dans la section des sciences religieuses, instituée en 1886 dans l'École pratique des Hautes Études, à

laquelle la Sorbonne donne l'hospitalité. Si cet enseignement n'avait pas l'inconvénient d'être non-professionnel, de ne conduire à aucune carrière, il réaliserait assurément les conditions les plus essentielles qui sont visées dans les mots : Restauration des études religieuses. Tel qu'il est, avec sa clientèle un peu intermittente, il n'en rend pas moins des services de premier ordre en initiant les étudiants et la fraction la plus sérieuse du public aux procédés de la recherche exacte en matière religieuse. Actuellement il possède treize maîtres, dont sept traitent des religions des peuples non civilisés, de l'Extrême Orient, de l'Inde, de l'Égypte, de la religion des Hébreux, de l'Islamisme, des religions de la Grèce et de Rome et six des documents, des dogmes, de l'histoire et du droit canonique du christianisme.

Que ces différents enseignements épuisent la science religieuse, aucune des personnes qui sont attentives à ce qui se passe à l'étranger, ne se le persuadera. Ils ne s'adressent d'ailleurs qu'à un public spécial et limité ; l'État aura beau compléter et perfectionner ce qu'il fait déjà à cet égard, les études religieuses ne redeviendront véritablement vivantes et fécondes dans notre pays que par les Églises et au sein des Églises.

C'est que, tant que l'étude scientifique de la religion ne sera pas représentée par des écoles professionnelles, par des écoles d'application, elle restera une étude morte ; elle sera ce qu'est pour la connaissance du corps humain l'anatomie par comparaison avec la physiologie. Je n'ai jamais été plus vivement frappé de cette circonstance, qu'en lisant une étude publiée dans la *Revue internationale de l'enseignement* par un philologue distingué, M. Max Bonnet. Il y établissait, d'une manière très solide et très ingénieuse à la fois, qu'il ne peut y avoir d'enseignement supérieur fécond, en matière de lettres particulièrement, que là où l'on possède des élèves se destinant à une carrière. Ce raisonnement m'a d'autant plus touché que son auteur invoquait l'autorité du grand dogmatiste allemand, de Schleiermacher, qui avait soutenu la même thèse en ce qui concerne les Facultés de théologie. De récents exemples dans notre pays prouvent la vérité de cette observation.

Quelles sont les écoles vraiment prospères, quelles sont les écoles dont l'action est aussi profonde qu'étendue, sinon celles qui appliquent les procédés de la science à la formation de l'ingénieur, du médecin, du juriste, de l'administrateur, de l'officier ? C'est ainsi que les Facultés des lettres et des sciences ont commencé de vivre et d'exister sérieusement depuis qu'elles forment des professeurs

pour l'enseignement des lycées et des Facultés. Assurément, nous connaissons les inconvénients des écoles professionnelles; quand l'esprit scientifique est en recul, la routine y triomphe. C'est à l'esprit public de les surveiller, de peur qu'elles ne s'endorment dans la pratique commode des procédés techniques traditionnels; mais, l'expérience et l'examen de ce qui se fait à l'étranger l'ont démontré surabondamment, il n'y a pas d'enseignement supérieur là où, au bout des études, il n'y a pas une carrière, une profession.

Nous sommes ainsi amené petit à petit à une conclusion, qui semblera peut-être imprévue, mais qui n'est que la conséquence logique de tout ce qui a été dit jusqu'ici. Il n'y a pas de restauration sérieuse des études religieuses à espérer en France en dehors des Églises, en dehors des établissements où se forment les jeunes gens qui se destinent aux fonctions ecclésiastiques. Nous étudierons cette proposition dans son application, d'abord au protestantisme, puis au catholicisme.

Si nous donnons la première place au protestantisme, ce n'est point parce qu'il a eu la bonne fortune de conserver à ses Facultés de théologie leur situation dans l'Université, c'est parce qu'il a donné, notamment en Allemagne, et qu'il continue de présenter, en plusieurs pays, le modèle de ce que peut être un haut enseignement des matières religieuses. Le travail accompli en fait de textes, d'exégèse et de critique bibliques, a été admirable; le dépouillement des documents de l'histoire ecclésiastique a été mené avec sûreté et exactitude et a contribué, dans une large part, à l'étude de l'histoire générale du moyen âge et des temps modernes; sous l'influence du mouvement philosophique, l'enseignement de la dogmatique, à son tour, se renouvelle comme on a pu en juger par les brèves indications données sur Ritschl et son système. Nous n'avons point ici à développer ce qui concerne, au sens plus étroit, la préparation aux fonctions ecclésiatiques, théologie pratique, art de la prédication, organisation du culte, régime ecclésiastique. Ces parties sont assurément essentielles, mais elles nous intéressent moins. Ce que nous demandons, c'est que l'enseignement sache ne s'y pas absorber, et la preuve que ce danger est évité nous est fournie chaque jour par de remarquables publications, émanant des écoles théologiques de différentes dénominations et que l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, l'Angleterre, les États-Unis nous adressent à l'envi. Nos Facultés de théologie protestante n'ont, sous ce rapport, qu'à prendre modèle sur l'étranger et non pas seulement sur les établissements de langue alle-

mande ou anglaise, mais sur cette admirable école de Strasbourg qui, dans les vingt années précédant la catastrophe de 1871, a jeté une lumière si vive, a joué un rôle si bienfaisant en familiarisant les églises de France issues de la Réforme avec les problèmes de la critique biblique. Nos deux Facultés de Paris et de Montauban ont les yeux sur ces modèles et tendent à s'en rapprocher par de constants efforts. Nous voudrions que leur influence fût plus grande; malheureusement, le protestantisme n'a pas dans notre pays la place qu'il était appelé à y prendre. Une série de mesures coercitives aboutissant au plus odieux coup de force l'ont réduit au rang d'infime minorité; le jour où la Révolution lui a rendu sa place, il s'est trouvé dans la situation de ces enfants, dont des parents inhumains ont énervé la vigueur en les maintenant dans un cachot privé d'air et de lumière. Il est injuste et insultant, de la part des auteurs de ces souffrances, de lui reprocher une gaucherie et une faiblesse, dont la France est la première à porter la peine. Si le protestantisme français comptait 4 ou 5 millions d'adhérents au lieu de 7 à 800 000, il jouerait dans la nation un rôle singulièrement utile et l'on se contenterait de rire aux dépens de ceux qui viennent nous parler gravement des dangers que l'esprit protestant fait courir à l'esprit gaulois et de l'incompatibilité du génie des fils de Calvin et de Coligny avec le génie national. Pour le moment, le protestantisme est trop faible pour donner en France l'impulsion décisive à la restauration des études religieuses, respectueuses des droits de l'État, respectueuses des règles de la science.

L'enseignement théologique se donne aux membres du clergé catholique dans les grands séminaires; il y revêt un caractère essentiellement pratique. C'est une préparation directe aux fonctions ecclésiastiques, où les préoccupations philosophiques et scientifiques ne sont appelées à jouer qu'un rôle secondaire. L'enseignement catholique supérieur était représenté autrefois par les Facultés de théologie; nous n'osons pas dire qu'il s'y élevât très haut. Entre les mains de professeurs distingués, diserts, la patristique et l'histoire de l'Église se présentaient au public avec un certain éclat; l'érudition, la science critique n'y occupaient qu'une faible place. Ç'a a été néanmoins une faute de détruire ces établissements, qui créaient quelque point de contact entre la science profane et la science sacrée. Dans les Facultés de théologie libres des Instituts catholiques, on aspire assurément à faire mieux; devant l'élite de la clientèle des grands séminaires, devant de jeunes ecclésiastiques qui se destinent eux-mêmes à l'enseigne-

ment, les textes sacrés sont abordés dans les langues originales avec les secours de la philologie et de la paléographie. On peut entrevoir le moment où la critique des livres bibliques sera traitée à l'exemple de ce qui se fait dans les écoles étrangères.

Là est le point d'attache, là est l'avenir. Parce que l'intolérance d'un grand orateur a contraint l'Église à marquer le pas pendant deux cents ans, il ne faut pas se hâter de proclamer que le divorce entre l'érudition et la théologie catholique est irrévocable. J'entendais récemment traiter de clairvoyant l'acte par lequel Bossuet a écrasé dans l'œuf la critique biblique naissante. Je n'en juge point ainsi. Je considère qu'il a commis la faute la plus lourde en donnant à l'érudition moderne le droit de dire qu'entre elle et l'Église catholique il n'y a rien de commun. Sans l'aigle de Meaux et ses émules, la rupture entre le développement laïque de la pensée et de la recherche, et le dogme n'aurait jamais revêtu le caractère aigu, qui est pour notre pays la source de difficultés sans cesse renaissantes. L'homme qui a fait confisquer l'*Histoire critique du Vieux Testament*, est le même qui a poussé à la révocation de l'édit de Nantes; c'est un grand coupable devant l'histoire.

Nous avons osé exprimer l'opinion que l'État, en affirmant de plus en plus hautement à tous les degrés de l'enseignement son dogme à lui, qui est, dans l'ordre politique, la liberté, et, dans l'ordre de la science, la libre recherche, rendra le plus grand service à la cause des études religieuses, que nous considérons comme intimement liée au développement intellectuel et moral de notre pays. Ce sera comme une mise en demeure au catholicisme de sacrifier les éléments, qu'une trop longue habitude lui a fait considérer comme faisant partie intégrante de son patrimoine; ce sera pour lui l'occasion de montrer que le principe religieux dont il est dépositaire, peut s'adapter aux exigences d'une société résolument laïque et libérale. Mais nous réprouvons toute ingérence indiscrète; sous peine de perdre son prix, il faut que le soin de l'évolution, que nous désirons ardemment dans le double intérêt de la religion chrétienne et de la vie nationale, soit absolument abandonné aux intéressés, que cette transformation soit le fruit d'un libre débat institué dans les hautes écoles catholiques. Et quand l'État se sera assuré que le mouvement scientifique se dessine, pourquoi ne rendrait-il pas à la science catholique sa place dans le haut enseignement universitaire, pourquoi ne rétablirait-il pas les Facultés de théologie, désormais émules des lettres et des sciences, de la médecine et du droit dans les voies de l'éru-

dition? C'est ainsi que, après avoir semblé demander l'étranglement des croyances religieuses, nous aboutissons à la restauration de la théologie.

Une belle légende, qui se lit aux Évangiles, fait voir le Christ aux prises avec le diable. Après que le Sauveur du monde eut jeûné pendant quarante jours dans un désert, il sentit les atteintes de la faim; le tentateur, qui guettait ce moment, s'approcha de lui et, lui désignant les pierres qui jonchaient le sol, l'engagea à user de sa puissance surnaturelle pour les transformer en pains. Mais le fils de Dieu vit le piège et il répondit à Satan : Οὐκ ἐπ 'ἄρτῳ μόνω ζήσεται ὁ ἄνθρωπος, ἀλλ' ἐν παντὶ ῥήματι ἐκπορευομένῳ διὰ στόματος Θεοῦ. — Et la société humaine, qui, selon la doctrine de Strauss, est le véritable Christ, répond, à son tour, à ceux qui croient combler les désirs de son cœur par l'abondance des dons matériels et s'imaginent boucher ainsi le vide de son âme, qu'elle aspire à d'autres aliments, d'une nature plus haute et plus substantielle. Car ce n'est pas du pain seulement qu'il faut à l'homme pour vivre; il lui faut encore, il lui faut surtout la parole divine qui, par une de ses faces, a nom *science* et, par l'autre, a nom *religion*.

**Maurice VERNES.**

# L'HISTOIRE GRECQUE

## ET LA NUMISMATIQUE[1]

MESSIEURS,

Les destinées de la science numismatique ont été singulières. Bien qu'elle soit née une des premières — la première peut-être — parmi les branches de l'archéologie, bien que, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, elle n'ait cessé d'être cultivée avec talent et succès par un grand nombre de savants, elle n'a pas encore réussi à obtenir une place régulière dans le haut enseignement, soit en France, soit à l'étranger. Successivement la science des manuscrits ou paléographie, la science des inscriptions ou épigraphie, la science des monuments d'art ou archéologie figurée, ont forcé l'entrée des Facultés et pris rang sur les programmes officiels, à côté de l'explication des textes littéraires. Seule la science des médailles est restée à la porte, honorée par les uns, dédaignée par les autres, mais toujours tenue à distance. Quand, il y a une vingtaine d'années, un savant d'une grande ouverture d'esprit, François Lenormant, voulut, pour la première fois en France, professer un cours public de numismatique, il ne trouva d'asile pour ses auditeurs que dans une salle de la Bibliothèque nationale, et un pareil cours, considéré comme une sorte d'annexe du Cabinet des Médailles, séparé de tous les autres enseignements analogues, était condamné d'avance à l'isolement, c'est-à-dire à la stérilité. Dans ma conviction, l'enseignement numismatique, pour être vraiment fécond, doit s'adresser non pas aux spécialistes ni à ceux qui veulent le devenir, mais en première ligne aux étudiants d'histoire, aux artistes, aux économistes, et, d'une manière générale, à toutes les personnes instruites, désireuses de pénétrer plus avant dans l'intimité des civilisations anciennes.

A quoi tient maintenant cette espèce de défaveur persistante, ce préjugé qui s'obstine à regarder la numismatique comme

(1) Leçon d'ouverture du cours libre d'*Histoire de la Grèce par les monnaies*, professée à la Sorbonne, le 15 janvier 1894.

une étude d'amateurs, placée en dehors et à côté des sciences sérieuses? Pourquoi tant de bons esprits la rangent-ils encore parmi ces bagatelles difficiles, dont parle le poète Horace, qui attestent surtout l'ingéniosité, les loisirs et l'aisance de ceux qui s'y adonnent? Après avoir fait la part, aussi large qu'on voudra, de l'ignorance du public, de la routine administrative, des difficultés toutes spéciales qui s'opposaient jusque dans ces derniers temps à la reproduction exacte et à bon marché des documents numismatiques, il faut bien reconnaître qu'une certaine responsabilité dans cet état de choses incombe aux numismatistes eux-mêmes. Pour tout dire en un mot, ils ont été trop modestes. Beaucoup d'entre eux — et je ne parle pas seulement de ceux dont le savoir s'attarde au service d'intérêts mercantiles — ont cru devoir se confiner dans un programme infiniment trop étroit, que résume la formule classique du dictionnaire de Bouillet : « décrire, classer et expliquer les médailles antiques ». Sans doute, pour arriver à ce résultat, les connaissances les plus étendues, les plus variées sont nécessaires : métrologie, histoire, chronologie, paléographie, archéologie, mythologie, — il n'est rien que les numismatistes de l'ancienne école n'aient dû mettre à contribution, et ils l'ont souvent fait de la façon la plus heureuse. Mais tout ce savoir encyclopédique, tous ces laborieux efforts n'aboutissent d'ordinaire qu'à la rédaction d'un catalogue, à la démonstration d'une fraude, ou au classement d'une série de monnaies dans les cartons d'un médaillier. C'est quelque chose assurément, c'est même beaucoup, mais ce n'est pas tout : il ne suffit pas de réunir des matériaux, de les trier, ni même de les ranger, pour être quitte envers la science; il faut savoir encore tirer de ces matériaux des conclusions d'un intérêt général et vraiment humain. Or il n'y a de sciences véritablement humaines que celles qui ont pour objet soit les lois de la nature, soit les destinées de l'humanité; en d'autres termes : la philosophie naturelle ou l'histoire. La numismatique ne peut donc prétendre à être classée définitivement parmi les études scientifiques qu'autant qu'elle contribue directement au progrès de cette science plus générale qui a pour objet la reconstitution intégrale du passé. L'épigraphie, l'archéologie figurée, la critique des textes n'ont d'ailleurs pas d'autre raison d'être : aucune ne se suffit à elle-même; toutes sont des auxiliaires, des servantes de l'histoire, toutes apportent leur pierre à l'œuvre commune, qu'elles ne doivent jamais perdre de vue, sous peine de se ravaler au rang de métiers plus ou moins lucratifs et d'amusettes plus ou moins ingénieuses.

Ainsi nous définirons la numismatique antique : *la science qui étudie et classe les monnaies anciennes en vue de les faire servir à la connaissance de l'histoire.* Il résulte de là que tout numismatiste sérieux doit être historien, de même que tout historien de l'antiquité devrait avoir au moins une teinture de numismatique, ne fût-ce que pour savoir contrôler et utiliser les résultats des recherches spéciales. Il est bien entendu que je prends ici les mots d'histoire et d'historien dans le sens le plus large, celui qu'avait en vue Michelet quand il définissait si bien l'histoire « une résurrection ». C'est, en effet, la société ancienne tout entière, avec ses institutions politiques et civiles, ses croyances, ses mœurs, ses arts, sa littérature, sa civilisation matérielle, que l'historien, digne de ce nom, a l'ambition et le devoir de replacer sous les yeux de ses contemporains. Et n'est-ce pas là une véritable résurrection?

Malheureusement les historiens ne sont pas des sorciers. Ils n'ont pas reçu d'une bonne fée le don magique de pouvoir, d'un coup de baguette, évoquer la figure et l'âme des siècles évanouis. L'infirmité humaine les condamne à des procédés moins expéditifs. C'est par le rapprochement infatigable de tous les débris que nous ont légués les civilisations passées, c'est en reconstituant pièce à pièce la structure de leur organisme et les traits de leur physionomie, que nous arrivons, lentement et progressivement, à faire surgir ces pâles fantômes des ténèbres de l'oubli, à leur rendre du sang et des muscles, jusqu'à ce que le génie littéraire, achevant l'œuvre de l'érudition, leur insuffle enfin la vie et le mouvement.

Laborieuse reconstruction, pour laquelle il ne faut négliger aucun secours, aucun document. Or, parmi les matériaux qui s'offrent à l'historien, les monnaies forment une classe à part et non des moins considérables. Ces petits disques de métal, de forme presque toujours irrégulière, avec leurs images souvent frustes et leurs inscriptions à demi effacées, en ont plus long à nous apprendre qu'il ne semble à première vue et que ne soupçonnent les profanes. S'ils n'ont pas la dimension des ruines monumentales ni la prolixité des marbres inscrits, ils rachètent leur petite taille par leur grand nombre, et leur laconisme par leur précision. C'est par centaines de mille que l'on compte aujourd'hui les exemplaires des monnaies antiques conservés dans les collections publiques, sans parler de ceux qui dorment dans les médailliers des amateurs, les tiroirs des marchands et les vitrines des bijoutiers. Or, en science comme à la guerre, la victoire est dé-

sormais aux gros bataillons, fussent-ils composés de petits soldats, pourvu qu'ils soient bien disciplinés... et bien dirigés.

Nos entretiens de cette année seront consacrés à vérifier, à illustrer, si l'on peut dire, la thèse que je viens d'énoncer, en l'appliquant à un sujet particulier, l'histoire du peuple grec. Ce choix est facile à justifier. D'une part, l'histoire grecque est familière et chère à tous les esprits vraiment cultivés, et tout ce qui peut contribuer à la rendre plus précise et plus vivante ne peut être que le bienvenu. D'autre part, la numismatique grecque est la plus riche, la plus belle et la plus instructive qui soit au monde, et, malgré tant de travaux dont elle a été l'objet depuis deux siècles, c'est encore un vaste champ où il reste bien des parcelles à défricher. En particulier, l'*histoire* de la monnaie chez les Grecs n'a jamais été écrite. Nous avons des catalogues dont quelques-uns sont des œuvres scientifiques de premier ordre, des monographies, des manuels disposés suivant l'ordre géographique ou systématique : nous n'avons pas encore d'exposé historique qui soit pour la monnaie grecque le pendant de ce qu'est la belle *Histoire* de Mommsen pour la monnaie romaine. L'extrême complexité du sujet a fait reculer jusqu'à présent les savants les plus autorisés. Il va sans dire que dans les limites étroites assignées à ce cours je n'ai pas la prétention de le traiter à fond, ni même de l'esquisser complètement. Ce que je vous apporte, comme l'indique le titre de ces leçons, c'est moins une histoire monétaire qu'un aperçu des ressources et des lumières que l'étude du monnayage grec peut, à chaque période de son développement, apporter à la connaissance de l'histoire générale de la Grèce.

## I

Il ne sera pas inutile, dès à présent, de dresser en quelque sorte le questionnaire de notre enquête, de définir, de classer et d'éclairer par quelques exemples, tirés du sujet de notre cours, la nature des renseignements que l'histoire est en droit de demander à la numismatique.

Prenons, à cet effet, l'une après l'autre, les différentes divisions qu'on est convenu d'établir dans l'histoire, suivant le point de vue auquel on la considère : histoire politique, artistique et littéraire, religieuse, économique.

L'*histoire politique* repose sur deux fondements solides : la chronologie et la géographie. Tout fait historique est déterminé par une date et par un lieu : ce sont, si je puis emprunter une com-

paraison à l'astronomie, les coordonnées de l'histoire. Or, pour assurer ces fondations sans lesquelles l'édifice historique est suspendu, pour ainsi dire, en l'air, c'est à la numismatique qu'il faut constamment avoir recours. Grâce à l'extrême morcellement politique du monde grec, le nombre des villes indépendantes, ayant frappé monnaie, se compte par centaines. Dans une île comme Céos, dont l'étendue est à peu près le trentième de celle d'un département français, on ne comptait pas moins de quatre cités autonomes, qui ont toutes laissé des documents numismatiques. Les médailles ne nous font pas seulement connaître l'orthographe exacte des noms des villes, souvent défigurée par les historiens; elles en fixent l'emplacement, grâce aux trouvailles de trésors : car, pour les petites villes surtout, la monnaie ne circulait guère en dehors du territoire de l'État monnayant. Ce n'est pas tout encore. La littérature historique de l'antiquité nous est parvenue dans un état si lamentablement fragmentaire que bien des cités, et des cités florissantes, du monde grec nous seraient restées à jamais inconnues, même de nom, n'était la découverte de leurs médailles. La liste est déjà longue et s'accroît tous les ans de ces villes d'Italie, de Thrace, d'Asie Mineure, ressuscitées en quelque sorte par leurs séries monétaires : telle la découverte d'ossements fossiles nous révèle la forme et les habitudes des espèces animales disparues.

L'utilité des monnaies pour la fixation de la chronologie se manifeste surtout à partir de l'époque d'Alexandre le Grand. C'est alors que les dates proprement dites font leur apparition sur les médailles. Beulé se demandait dans quel intérêt pratique les graveurs des monnaies avaient bien pu y inscrire ces indications chronologiques, et sa question est jusqu'à présent restée sans réponse. Mais, utile ou non aux contemporains, l'inscription des dates sur les monnaies est pour les historiens d'un singulier secours. C'est grâce à elles qu'ont pu être reconstituées avec exactitude les annales des dynasties issues du démembrement de l'empire d'Alexandre; c'est grâce à elles qu'ont pu être identifiées les ères employées dans d'autres documents, épigraphiques ou littéraires, et que les faits qui y sont rapportés ont pris date certaine. Plus raffinés même que les modernes, plusieurs États anciens ajoutent sur leurs monnaies à l'indication de l'année celle du mois. Cet heureux pédantisme jette une vive lumière sur le système du calendrier en usage dans les différents pays. C'est ainsi qu'en collectionnant les monnaies des rois parthes où est mentionné le treizième mois on a pu démontrer que les Grecs de Baby-

lonie faisaient usage du cycle de Méton, dont l'Église chrétienne se sert encore aujourd'hui pour la fixation de la date de Pâques.

N'allez pas croire qu'à cela se borne la contribution des médailles grecques à l'étude de l'histoire politique. Le seul fait qu'une ville a frappé monnaie à un moment donné, le métal — or, argent ou cuivre — dont elle a fait usage, est déjà un indice du degré d'indépendance et de prospérité dont elle jouissait. Les noms et les titres des magistrats autonomes ou des gouverneurs romains inscrits sur les monnaies fournissent de précieux éléments à la rédaction des Fastes provinciaux, et au tableau si varié, si curieux des constitutions politiques du monde grec. En constatant que plusieurs cités frappent monnaie aux mêmes types ou avec des types semblables, en relevant sur les deux faces d'une même pièce les armoiries de deux États différents, l'historien est mis sur la piste d'alliances monétaires qui cachent presque toujours des alliances politiques. C'est ainsi que M. Waddington a découvert une importante ligue formée en 394 av. J.-C. par les villes de Rhodes, Samos, Cnide, Iasos et Éphèse, ligue dont aucun historien ancien n'avait daigné mentionner l'existence.

Les monnaies royales fournissent des informations d'un autre genre, mais non moins précieuses. Ce sont les rois eux-mêmes qui y figurent, avec leur nom et la liste complète de leurs surnoms, liste de plus en plus pompeuse, soit dit en passant, à mesure que leur puissance effective diminue. Même quand les dates font défaut, le style des pièces permet en général de les classer par ordre chronologique, et la numismatique vient ainsi rectifier plus d'une erreur et combler plus d'une lacune dans la tradition historique. Il y a tel roi de Syrie, telle reine de Cappadoce, tel dynaste de Thrace dont l'existence ne nous a été révélée que par une médaille. A l'exemple des villes, des dynasties entières ont été ressuscitées par la numismatique : tel est, ou peu s'en faut, le cas des rois de Characène, de Bactriane, d'Inde, du Bosphore cimmérien ; ce sont les médailles déterrées au bord de l'Euphrate, de l'Oxus, de l'Indus ou du Tanaïs qui sont venues soulever un coin du voile dont est recouverte l'histoire de ces avant-postes de la civilisation hellénique, nous laisser entrevoir leur longue et glorieuse résistance contre le flot montant de la barbarie. Et comme les noms des rois, leurs portraits numismatiques sont de l'histoire. Il semble que quelque chose manque à notre connaissance des grands personnages du passé quand nous ignorons leur aspect physique. N'est-ce pas pour cela que Charlemagne et Mahomet paraissent plus loin de nous qu'Auguste ou que Trajan? L'icono-

graphie grecque, mère de l'iconographie romaine et par conséquent de la nôtre, ne survit plus guère aujourd'hui que dans les médailles; mais ces portraits numismatiques sont souvent d'admirables portraits, où les caractères individuels sont accusés avec un vif souci de la réalité, Grâce à eux, nous pouvons nous figurer en chair et en os ces prodigieux fondateurs d'empires qui s'appellent les successeurs d'Alexandre, maréchaux couronnés qui, plus heureux que la plupart des nôtres, ont réussi à faire souche de rois; grâce à eux, les tragiques figures des derniers grands ennemis de Rome, Persée, Mithridate, Cléopâtre, sont encore devant nous, vivantes et frémissantes, dans le cadre étroit d'argent ou de bronze où d'humbles ouvriers ou de grands artistes ont à jamais fixé leurs traits.

On ne peut s'empêcher de regretter que la mode de figurer les portraits sur les monnaies ne se soit pas introduite plus tôt chez les Grecs, et que les républiques helléniques n'aient pas — comme la grande république américaine fait aujourd'hui sur les timbres poste — songé à éterniser sur leurs monnaies les traits de leurs glorieux serviteurs. Sans doute pareil hommage eût choqué l'égalité démocratique et peut-être inquiété la conscience religieuse; mais nous saurions au moins comment apparaissaient à leurs contemporains les Thémistocle, les Périclès, les Épaminondas, et ne serions pas réduits à nous les « fantasier en idée » d'après les médiocres descriptions de Plutarque ou de Cornélius Népos. Et pourtant cet élément personnel, biographique, dont l'éloignement double pour nous le prix, n'est pas aussi complètement absent qu'on pourrait le croire même des monnaies de l'époque républicaine. Si, par exemple, la numismatique ne nous a pas conservé l'effigie de Thémistocle, nous avons du moins une pièce de monnaie frappée en son nom, qui émane de lui. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble qu'un pareil document, un témoin si direct et si contemporain, a une sorte de pouvoir d'évocation mystérieux et établit entre nous autres modernes et le vieux grand homme d'Athènes un contact bien autrement intime que tant d'anecdotes frelatées, laborieusement transmises de compilateur en compilateur, et du manuscrit byzantin à l'imprimé banal du XIXe siècle.

La monnaie est curieuse et mérite de passer sous vos yeux. Elle est d'une rareté excessive et l'on n'en connaît jusqu'à présent que deux exemplaires : l'un qui du cabinet du duc de Luynes a passé à la Bibliothèque nationale, l'autre acquis plus récemment par le Musée Britannique. L'attribution n'est pas douteuse, quoi-

qu'il ait fallu attendre M. Waddington pour la déterminer. Le nom de Thémistocle y figure en toutes lettres; les caractères de l'écriture, le style des types (Apollon daphnéphore (1) et l'aigle marin), conviennent parfaitement à son époque; enfin les lettres M A qu'on lit au revers indiquent le lieu de l'émission, Magnésie du Méandre, la ville asiatique où le vainqueur de Salamine, ostracisé, puis proscrit par ses concitoyens, vint achever ses jours comme pensionnaire du roi de Perse. Outre son intérêt documentaire, cette médaille à un véritable intérêt historique. D'abord elle confirme et explique une indication concise de Thucydide, suivant laquelle Thémistocle établit sa résidence à Magnésie non en simple hôte du grand roi, mais en qualité de « gouverneur » de cette ville. « Gouverneur » n'est pas assez dire. Le droit de frapper monnaie en son nom était au v^e^ siècle l'apanage exclusif de la souveraineté : on ne saurait donc douter que Thémistocle n'ait été effectivement dynaste ou despote de Magnésie, sous la suzeraineté du roi de Perse; d'autres fameux proscrits du même âge, Gongylos d'Érétrie et Démarate de Lacédémone, avaient reçu de même du roi des apanages héréditaires (2). Une autre observation a été faite au sujet de notre médaille : l'exemplaire de Londres est *fourré*, c'est-à-dire qu'au lieu d'être en argent compact, il se compose d'une « âme » de plomb, simplement recouverte d'une mince pellicule d'argent. C'est un procédé peu scrupuleux, mais très commode, qu'employaient assez souvent les princes et les républiques de l'antiquité pour réaliser un bénéfice sur leurs émissions monétaires; car la pièce fourrée, exactement semblable d'aspect aux autres, avait cours forcé comme elles dans les limites de la souveraineté. Ce petit trait s'accorde merveilleusement avec tout ce que les historiens nous ont appris sur le caractère astucieux et fécond en ressources de Thémistocle. Qu'il s'agisse de faire prendre à Xerxès la fuite vers ses États, d'amuser les Lacédémoniens pendant qu'Athènes élève ses murailles ou de faire entrer de l'argent dans sa caisse privée, Thémistocle est toujours Thémistocle, c'est-

(1) Probablement le stéphanéphore de Magnésie était stéphanéphore d'Apollon. En outre le culte d'Apollon daphnéphore était à cette époque très florissant à Athènes : c'est dans son temple que Lycomède consacre les dépouilles du premier navire perse coulé à Salamine (PLUTARQUE, *Thémist.*, 15).

(2) Celui de Thémistocle paraît avoir été viager, car ses descendants mâles retournèrent à Athènes. Il est probable d'ailleurs qu'à l'exemple de Pisistrate, Thémistocle ne prit ni le titre, ni les attributs officiels de la souveraineté; il se contenta du pouvoir effectif et des revenus considérables de la ville (50 talents). Nous savons par un témoignage autorisé (POSSIS DE MAGNÉSIE, *Frag. hist. græc.*, IV, 483) qu'il revêtit à Magnésie les fonctions de stéphanéphore, c'est-à-dire de magistrat éponyme.

à-dire celui qu'un bon juge, Thucydide, appelle l'homme le plus fin de son temps. La numismatique fournit ainsi à l'histoire une illustration piquante et inattendue.

## II

Si la numismatique nous renseigne sur l'histoire et les constitutions politiques, c'est en quelque sorte involontairement, par contre-coup : ceux qui ont gravé les monnaies n'avaient certes pas l'intention d'apprendre à leurs contemporains ce que tout le monde savait. Il en est un peu autrement du côté artistique. Un des plus admirables traits du génie grec, un de ceux où se révèlent le plus heureusement les tendances idéalistes de cette race privilégiée, qui s'opposent à l'esprit utilitaire de tant d'autres nations célèbres, c'est l'habitude qu'elle avait de donner un caractère esthétique à tous les objets d'usage, même les plus vulgaires, de ne jamais séparer le beau de l'utile, l'industrie de l'art. La chaise où s'asseyait le plus modeste artisan, le vase où la ménagère gardait son huile et son vin, le miroir de la jeune fille, la poupée de l'enfant, le casque du guerrier, tout prenait entre les mains des Grecs une forme noble ou gracieuse, tout revêtait une décoration, plus ou moins riche, mais toujours pleine de goût, de variété et d'élégance. La monnaie ne pouvait pas échapper à cette loi commune que le génie hellénique subissait consciemment. Les Grecs n'ont pas créé la monnaie, mais ils l'ont transformée à leur image; de ce qui n'était qu'un instrument d'échange, ils ont fait un instrument d'éducation. Chez eux, en même temps qu'elle servait aux besoins de la vie, la monnaie réjouissait l'œil et élevait l'âme par des représentations de belles formes humaines ou animales, des compositions ingénieuses, des têtes expressives. La gravure monétaire s'est ainsi élevée au rang des arts; la fabrication des coins, dans certaines villes particulièrement soucieuses de leur renommée artistique, n'était pas confiée aux premiers entrepreneurs venus, mais à de véritables artistes; quelques-uns n'ont pas craint d'inscrire leur nom sous leurs productions, comme leurs confrères les peintres ou les tailleurs de marbre, et ces monnaies signées sont pour la plupart de véritables chefs-d'œuvre qui réclament une place d'honneur dans l'histoire de l'art, à côté des plus célèbres productions de la statuaire.

L'immense majorité des images monétaires est, à la vérité

anonyme, et le produit, souvent hâtif et sommaire, d'obscurs artisans; mais dans une race aussi bien douée pour les arts plastiques, les grands courants artistiques ne traversent et n'élèvent pas seulement les ouvrages des artistes de premier ordre; leur influence pénètre dans les couches les plus profondes; les caractères distinctifs du grand art d'une époque se retrouvent jusque dans les œuvres des simples praticiens et des ouvriers industriels. De même que quelque chose de Phidias et de Praxitèle transparaît dans les bas-reliefs funéraires et les statuettes de Tanagra, de même que les peintures des vases conservent un reflet de l'art des Polygnote et des Micon, ainsi les monnaies grecques de toutes les époques sont des documents précieux, des témoins authentiques du progrès des arts plastiques. Sauf dans quelques cités, où, dans un intérêt commercial, assez discutable d'ailleurs, s'éternisent religieusement les vieux types consacrés par la tradition, la manière des graveurs monétaires se modifie sans cesse avec les progrès de l'art : elle est dans un rapport particulièrement étroit avec ceux du bas-relief, qui, comme on l'a très justement fait observer, doit être étudié comme une branche à part de l'art grec, ayant ses lois propres et son évolution distincte, presque toujours un peu en retard sur la peinture et un peu en avance sur la sculpture en ronde bosse. Le type monétaire n'est, après tout, qu'un petit bas-relief, enfermé dans un cadre carré (1) ou circulaire; regardez-le de près ou agrandissez-le par un procédé mécanique, et vous pourrez y lire, comme dans un livre ouvert, les humbles débuts de la sculpture en relief, ses progrès d'abord très lents, puis plus rapides, les formes diverses que revêt successivement l'art arrivé à son apogée, grandiose et sévère avec l'école de Phidias, fin et harmonieux avec celles de Polyclète et d'Alcamène, gracieux et sensuel avec Praxitèle, svelte et mouvementé avec Scopas et Lysippe, réaliste, expressif et théâtral avec les écoles hellénistiques. Et comme les progrès, la décadence des arts plastiques se marque nettement dans l'art monétaire à partir du IIe siècle av. J.-C., à mesure que la vie et l'originalité se retirent de plus en plus du monde hellénique pour confluer au nouveau centre de la civilisation, Rome.

Ainsi, c'est avec juste raison qu'on a appelé les monnaies grecques « la grammaire de l'histoire de l'art grec ». Elles doivent cet heureux privilège à plusieurs qualités : leur grand nombre d'abord, la conservation parfaite de beaucoup d'exemplaires qui

(1) A l'époque où subsiste l'usage du carré plus ou moins creux au revers.

contraste avec le triste état où nous sont parvenues les œuvres de la sculpture, leur caractère d'originaux et non de copies, leur succession ininterrompue, — car là où la série d'une région fait défaut, une autre prend sa place et comble ses lacunes, — enfin les multiples indices historiques, paléographiques, mythologiques, techniques, qui permettent de fixer le lieu, et d'ordinaire la date de leur fabrication; par là surtout elles fournissent d'inappréciables jalons à la chronologie artistique, comme au classement des écoles, et les historiens de l'art se seraient épargné bien des bévues, s'ils avaient tenu un compte plus attentif de la date et de la provenance de certaines monnaies qui illustrent le style de la sculpture contemporaine.

Même à l'époque où la gravure des monnaies est tombée en pleine décadence, où les villes grecques ne frappent plus que des bronzes d'une exécution vulgaire, l'historien de l'art trouve encore le plus grand profit à l'étude des documents numismatiques. La Grèce de l'époque romaine vivait de son passé. Souvent, sur ces médailles tardives, les graveurs se sont plu à copier des œuvres d'art célèbres de l'ancien temps, dont s'enorgueillissaient les cités déchues, et qui leur valaient les visites et les hommages des touristes de toutes les parties du monde. Ces reproductions sont le plus souvent assez défectueuses : elles ne donnent guère que les grandes lignes du monument et n'en conservent pas toujours fidèlement le style. Mais aujourd'hui que les originaux ont péri, elles prennent pour nous une valeur exceptionnelle; c'est par ces reproductions des médailles que nous pouvons connaître l'aspect général de tant de chefs-d'œuvre vantés par les écrivains de l'antiquité, et en retrouver ensuite plus sûrement les copies dans les marbres d'époque romaine qui remplissent nos musées. L'Apollon de Canachos, les Tyrannoctones de Critios et Nésiotès, le Zeus Olympien de Phidias, le Dionysos d'Alcamène, l'Aphrodite cnidienne de Praxitèle, l'Apollon de Bryaxis, la Fortune d'Eutychidès, et tant d'autres œuvres célèbres, doivent ainsi aux médailles d'être pour nous autre chose que des noms glorieux; en combinant les indications des monnaies, des copies tardives avec les caractères du style que nous font connaître les débris des œuvres contemporaines, nous arrivons, moyennant un peu d'effort, à revoir ces ouvrages en pensée : c'est une faible consolation de leur perte, mais enfin c'est une consolation. Ce procédé de reconstruction a donné naissance à toute une littérature archéologique; l'histoire de l'architecture a puisé à la même source d'information, et un Anglais, Donaldson, a pu

écrire tout un volume sous le titre de *Architectura numismatica.*

D'autres fois, l'œuvre originale n'a pas péri tout entière, mais elle nous est parvenue incomplète, mutilée, et c'est encore à la numismatique qu'il faut s'adresser pour la restituer, sinon en marbre, du moins en plâtre ou sur le papier. Une médaille de Tralles nous fait connaître le véritable aspect du célèbre groupe du *Taureau Farnèse,* au musée de Naples, si malheureusement complété à une époque où les restaurateurs s'inspiraient plus de leur fantaisie et du goût de leur siècle que d'une étude approfondie des documents. Tout récemment on a retrouvé sur une monnaie d'Anchiale en Thrace la copie de l'Hermès de Praxitèle, et cette copie ne laisse aucun doute sur la restitution du bras mutilé : il tenait une grappe de raisin avec laquelle le dieu agaçait l'enfant Dionysos.

Mais un exemple encore plus intéressant d'une restauration numismatique nous est offert par la célèbre *Victoire* de Samothrace. Tout le monde connaît l'admirable statue qui s'élève sur le palier de l'escalier d'honneur du Musée du Louvre, cette Victoire en marbre rapportée de l'île de Samothrace par M. Champoiseau, et dressée, non sans de grands efforts, sur sa base colossale en forme d'avant de galère. La statue est cruellement mutilée, plus mutilée encore que la Vénus de Milo, et si l'on a osé, peut être un peu vite, compléter les morceaux manquants de la poitrine et des ailes, on a laissé vide la place de la tête et des bras. Eh bien, un document numismatique, et, chose plus remarquable parce que le fait est très rare à la bonne époque de l'art, un document contemporain de l'œuvre, nous fait connaître la statue elle-même dans son état intact. Je veux parler d'une monnaie de Démétrius Poliorcète, roi de Macédoine, monnaie dont la face représente Poséidon brandissant son trident, le revers une Victoire sur une galère.

Sauf le mouvement des ailes que le graveur monétaire a dû replier vers la terre pour ne pas sortir du cadre circulaire qui lui était imposé par la forme du champ, la Victoire et la galère de la monnaie offrent avec la statue du Louvre une analogie trop saisissante, trop complète pour être mise sur le compte d'une rencontre fortuite. On ne saurait donc hésiter à reconnaître, avec M. Benndorf, que le graveur du coin monétaire a copié la statue, et que cette statue, par conséquent, est un *ex-voto* offert aux dieux de Samothrace par Démétrius soit après sa victoire navale de Chypre en 306, soit plus probablement en 293 av. J.-C. lorsque ce prince, par un coup de fortune inespéré, devint maître de la

Macédoine, de la Thessalie et de la plus grande partie de la Grèce ainsi que des îles (1).

Non seulement la médaille fixe la date de la statue, c'est-à-dire un point de repère précieux pour l'histoire de l'art, mais elle nous en permet la restauration certaine : d'un bras tendu la Victoire tenait la trompette où elle s'apprêtait à souffler à pleins poumons, de l'autre elle portait une haute armature de bois en forme de croix, où il faut peut-être reconnaître une hampe de trophée (2). Nous voyons en outre qu'entre le pont du navire et la Victoire était interposé un socle de forme particulière qui exhaussait les pieds de la statue à peu près au niveau de l'extrémité recourbée de la proue. Ce socle, dont il ne s'est retrouvé aucun fragment en marbre, n'en est pas moins indispensable pour que la figure ne soit pas à moitié cachée au spectateur placé de face : c'est donc à tort qu'on ne l'a pas suppléé au Louvre; c'était ici le cas ou jamais de risquer une restauration très simple, exigée par la perspective et justifiée par les documents.

## III

De l'art et de la politique, passons à la religion : la transition, quand il s'agit des Grecs, n'a rien de malaisé, tant la religion était unie à tous les actes de leur vie publique et à toutes les manifestations de leur activité artistique. La monnaie, à la fois parce qu'elle est une création de la loi, — son nom, νόμισμα, de νόμος, le rappelle expressément — et parce qu'elle est une œuvre d'art, ne pouvait que se rattacher étroitement aux croyances nationales. Aussi l'immense majorité des anciens types monétaires grecs est-elle empruntée à la mythologie et au culte : ces types qui, à l'origine, ne font que reproduire le cachet officiel de la cité, le symbole gravé sur le sceau public, représentent un objet ou un animal consacré à la divinité protectrice de l'État, plus tard cette divinité elle-même sous la forme humaine. Même à partir du IIIe siècle, lorsque le sentiment religieux commence à s'affaiblir, et que l'effigie des souverains — rois macédoniens ou empereurs romains — envahit l'une des faces de la monnaie, le revers reste consacré à la divinité, et c'est peut-être dans les mo-

(1) Aucun texte historique ne mentionne les relations de Démétrius avec Samothrace; mais le roi qui se faisait initier de force aux mystères d'Éleusis devait aussi avoir un culte fervent pour le sanctuaire des Cabires.

(2) On pourrait penser aussi, avec M. Babelon, à une *stylis* (support d'ornement de poupe, ou même à un étendard.

destes bronzes de l'époque impériale que l'on trouve les représentations les plus détaillées et les plus curieuses des légendes mythologiques locales, de ce qu'on pourrait appeler la « mythologie de clocher ».

Il faut ici faire une observation. La mythologie des monnaies a un caractère essentiellement différent de celle des vases peints, par exemple, qui sont aussi l'une des sources principales de notre connaissance des religions antiques. Le peintre de vases est un artiste indépendant qui travaille pour une clientèle privée; à ce titre, il peut donner libre carrière à sa fantaisie et à son érudition; si le goût des amateurs l'exige, il ne recule ni devant la représentation des mythes les plus abstrus, ni devant celle des scènes les plus licencieuses. Le graveur en médailles, lui, n'a pas les coudées aussi franches. Son œuvre est émise sous le contrôle et sous l'autorité de l'État; elle est destinée à être maniée, regardée, comprise par tous, à circuler même dans les pays étrangers où elle sera le symbole de sa patrie d'origine. Dans ces conditions on comprend que le graveur monétaire doive s'imposer une grande réserve dans le choix et le traitement de ses sujets; son art est un art officiel, non par la froideur — l'art grec, à la bonne époque, n'a jamais connu ce défaut — mais par la décence, la simplicité de la composition et le respect des traditions établies. A peu d'exceptions près toutes les représentations mythologiques des monnaies sont d'une pureté irréprochable et d'une interprétation relativement facile; leur intérêt gît précisément dans leur caractère public : elles nous font connaître les dieux, les héros particulièrement adorés dans tel État grec, l'aspect sous lequel on se les figurait, les attributs traditionnels de leur culte, les légendes locales qni avaient cours à leur sujet. Ces renseignements acquièrent d'autant plus d'importance qu'on s'écarte davantage du foyer central de l'hellénisme, de ces contrées de la Grèce propre dont les Joanne et les Bædeker de l'antiquité avaient soigneusement catalogué les légendes. Notre guide principal, Pausanias, n'a décrit ni la Crète, ni la Sicile, ni la Grande-Grèce, ni la Thrace, ni l'Asie Mineure, toutes ces provinces périphériques de l'hellénisme où la religion de l'Olympe, apportée par les colons de race grecque, s'était associée d'une façon si variée et si curieuse aux cultes indigènes et aux mythes barbares. C'est aux monnaies à suppléer ici aux lacunes des textes, et il suffit de parcourir les colonnes d'un dictionnaire mythologique pour apprécier l'étendue et la précision de leurs renseignements. Que saurions-nous sans elles des dieux fluviaux de la Sicile et des

dieux lunaires de l'Anatolie, du Zeus Velchanos de Phæstos en Crète, — dont les lexicographes anciens ne savaient plus même lire le nom, — du Baal-Jupiter de Tarse et de vingt autres divinités hybrides, où se traduit ingénieusement la fusion progressive des religions grecques et orientales?

La Bible elle-même a été englobée dans cette annexion des croyances étrangères par l'hellénisme, où le conquérant finit par être conquis; la numismatique va vous en apporter un curieux témoignage. Je veux parler des célèbres monnaies d'Apamée, en Phrygie, au type de l'arche, frappées sous les empereurs Septime Sévère, Macrin et Philippe, c'est-à-dire dans la première moitié du IIIe siècle avant notre ère.

Ces monnaies représentent, d'un côté, le portrait de l'empereur régnant, de l'autre, une scène assez compliquée : un homme et une femme sont assis dans une caisse qui flotte sur les eaux; le couvercle est entr'ouvert, et un oiseau — un corbeau sans doute — y est perché. A gauche, un autre épisode qui continue le premier dans l'ordre des temps, comme sur les sarcophages de cette époque : cette fois les deux mêmes personnages sont debout, en plein air, la main dressée dans une attitude d'adoration; un autre oiseau — une colombe — leur apporte un rameau d'olivier. A cette description, on reconnaît immédiatement un récit fameux de la *Genèse*, celui qui termine l'histoire du déluge, et, pour dissiper toute équivoque, le nom du patriarche Noé es inscrit en toutes lettres sur le coffre flottant. Quant à celui de sa compagne, ce n'est pas la Bible qui nous l'apprend, mais un fragment d'un livre apocryphe qui circulait dans l'église chrétienne primitive : elle s'appelait Noria (1).

Comment expliquer maintenant la présence de cette scène biblique sur une monnaie frappée en plein paganisme, à une époque où le judaïsme était opprimé et honni, le christianisme persécuté? Il faut, pour cela, se rappeler d'abord que la Phrygie, où se trouve Apamée, possédait une tradition locale d'un déluge, fondée probablement sur les traces encore visibles de bouleversements géologiques. D'après cette tradition, qui apparaît dans les textes dès le IIIe siècle avant J.-C., et qui remontait certainement à une date bien plus reculée, il y aurait eu autrefois en Phrygie un roi nommé Nannacos, qui vécut plus de trois cents ans. Ses amis et parents, peut-être impatients de son héritage, ayant consulté l'oracle pour savoir combien de temps il vivrait encore,

(1) ÉPIPHANE, *Hérésies*, 26, 1.

il fut répondu que, lorsque Nannacos mourrait, tout le genre humain périrait avec lui. Là-dessus, le roi et son peuple envahirent les temples et implorèrent la clémence des dieux, en versant des larmes abondantes. Les « pleurs de Nannacos » devinrent une expression proverbiale (1), mais tout fut en vain : le déluge survint, et l'oracle s'accomplit. Lorsque la terre fut dépeuplée, continue un grammairien, Jupiter ordonna à Prométhée et à Minerve de façonner des figures humaines en argile, et aux Vents de leur inspirer la vie. Ce prodige eut lieu dans une ville de Phrygie, qui en tira son nom, Iconion, car *icone*, en grec, comme en russe, signifie une image (2).

Cette historiette suffit à rendre compte de la popularité du mythe du déluge à Apamée, et nous indique comment l'idée est venue aux graveurs de le représenter sur les monnaies. Mais pourquoi, au lieu du mythe national de Nannacos, y ont-ils figuré le déluge hébreu, le déluge de Noé? Ici intervient l'influence de la colonie juive d'Apamée, et de la propagande religieuse du judaïsme sous le masque hellénique. Apamée avait été fondée, à la place de l'antique Célènes, par le second Séleucide, Antiochus Soter (3). Son arrière-petit-fils, Antiochus III le Grand, pour favoriser l'essor des nouvelles cités gréco-macédoniennes fondées en Phrygie, y transporta une foule de colons de races diverses, entre autres des Juifs, dont il venait d'assujettir le pays (4). Un siècle après, la communauté juive d'Apamée était une des plus considérables de l'Asie Mineure : le proconsul romain Flaccus y confisqua cent livres d'or (environ 60 000 francs de notre monnaie) destinées au temple de Jérusalem (5). Les Juifs avaient naturellement apporté en Phrygie leurs livres saints, et, dans l'ardeur de prosélytisme dont ils étaient animés à cette époque, ils s'empressèrent de reconnaître dans le prétendu déluge phrygien un simple écho de leur tradition nationale, qu'ils ne se souvenaient plus d'avoir empruntée eux-mêmes aux Babyloniens. Une particularité locale vint favoriser cette tentative d'assimilation : Apamée,

(1) Elle apparait déjà chez Hérondas (III, 10), contemporain du second ou troisième Ptolémée : cela suffit à réfuter l'erreur des savants qui voient dans le mythe phrygien une tardive importation juive, et dans le nom Nannacos un écho du nom du patriarche Hénoch.

(2) Étienne de Byzance, s. v. Ἰκόνιον. Pour le commencement de l'histoire, voir Suidas, s. v. Νάννακος; Hermogène chez Zénobios, VI, 10 (*Frag. hist. græc.*, III, 524).

(3) Strabon, XII, p. 815.

(4) Josèphe, *Ant. jud.*, XII, 3, 4. La colonie juive de Laodicée (Cic., *Pro Flacco*, c. 28) date de la même époque.

(5) Cic., *loc. cit.*

pour se distinguer de plusieurs cités homonymes, s'appelait communément Apamée *Kibôtos*, « le coffre », sans doute par allusion à la forme du terrain (1). Mais *Kibôtos* était aussi le nom par lequel la traduction des Septante désignait l'arche de Noé. Il n'en fallut pas davantage aux Juifs d'Apamée pour conclure que l'arche de Noé s'était arrêtée au-dessus de cette ville, et que c'était là qu'il fallait placer le mystérieux mont Ararat de la *Genèse*, que d'autres cherchaient en Gordyène (2) ou en Arménie. Dans un passage des fameux *Oracles sibyllins* (3), dû, très probablement, à la plume d'un écrivain juif, cette version est placée dans la bouche de la Sibylle qui, en sa qualité de belle-fille de Noé (4), devait être bien renseignée. L'arche s'arrête au mont Ararat, aux sources du fleuve Marsyas, dans le voisinage de la phrygienne Célènes.

Ce récit, propagé par les livres sibyllins, flattait trop l'amour-propre local des Apaméens pour n'être pas avidement adopté par eux. Aussi, vers le commencement du IIIe siècle de l'ère chrétienne, la greffe de la légende juive sur la tradition phrygienne est-elle définitivement accomplie, et notre médaille nous en apporte la preuve documentaire. Cette greffe, cela va sans dire, n'implique pas le moins du monde la conversion des Apaméens au judaïsme : l'agonothète Artémas, qui signe les premières monnaies « à l'arche », porte un nom essentiellement païen, et signe d'autres médailles dont les types sont certainement empruntés à la mythologie païenne (5). Il n'y a donc là qu'un piquant exemple du « syncrétisme » religieux, demi-littéraire, demi-mystique, qui se dessinait alors un peu partout dans le monde gréco-romain de plus en plus imprégné d'influences orientales; il convient admirablement à l'époque où l'empereur Alexandre Sévère plaçait dans son oratoire le buste d'Orphée entre ceux d'Abraham et de Jésus-Christ.

## IV

Nous venons de passer en revue la politique, l'art, la religion; il me resterait à montrer que la monnaie est aussi une source abondante d'informations sur l'histoire économique du peuple

(1) Strabon, XII, 8, 13. Pline, V, 29. Pape compare l'allemand *Ladenburg*. Le même nom était donné à un des ports d'Alexandrie (Strabon, XVII, 1, 10).

(2) Nicolas de Damas, fr. 76, Müller.

(3) *Orac. Sib.* I, 261, suiv.

(4) *Scol. Phaedr.*, 244 B (317 Didot). Cp. Susemihl, *Geschichte der alex. Lit.*, II, 36, n. 61.

(5) Cp. Imhoof, *Griechische Münzen*, pl. XII, 6, n° 655.

grec. Mais vous me ferez grâce d'une démonstration aussi superflue, car cette utilité de la numismatique résulte de la seule définition de la monnaie. Avant d'être un document historique, archéologique ou mythologique, la monnaie est, en effet, primordialement, essentiellement, un certain poids de métal précieux, marqué du sceau de l'État, pour servir d'intermédiaire légal aux échanges et d'étalon aux valeurs. Aujourd'hui, comme autrefois, une bonne et loyale monnaie est une condition indispensable de la régularité et de la sécurité des affaires, en même temps que l'indice le plus certain de la santé financière d'un État. Aujourd'hui, comme autrefois, les erreurs du législateur en matière monétaire ont leur contre-coup infaillible sur le développement de la richesse publique; les fraudes et les malversations retombent tôt ou tard sur le gouvernement qui les commet. L'histoire de la monnaie est donc étroitement liée à celle des finances et du commerce des États de l'antiquité, et ce point de vue, trop souvent négligé, passera, pour nous, avant tous les autres.

Vous voyez, Messieurs, la carrière que nous avons à parcourir ensemble; elle est longue, elle est riche en aperçus variés sur la vie intérieure et extérieure du peuple grec; je ne craindrai pas même d'être démenti en affirmant qu'aucune étude archéologique n'est à la fois plus attrayante et plus profitable. Si, au lieu d'arguments, j'avais voulu invoquer des autorités, il m'eût été facile de me prévaloir de l'exemple de tant de savants éminents qui, depuis le siècle dernier, ont commenté par leurs travaux cette belle parole de notre maître à tous, Joseph Eckhel : « Si nous croyons devoir conserver ces rares reliques du vieux temps, c'est par le seul motif qu'elles sont les témoins fidèles du passé, et peuvent nous en enseigner l'histoire (1). » Je ne veux, toutefois, pas manquer, en terminant, de placer cet enseignement nouveau sous le patronage moral de deux maîtres éminents, dont l'un vient d'être ravi à la science au moment où elle le reprenait à la politique, dont l'autre continue, et continuera longtemps encore, je l'espère, à émerveiller le monde savant du spectacle de sa féconde vieillesse : Henry Waddington et Théodore Mommsen. Le premier, dont je m'honore d'avoir reçu les conseils et le libéral concours au début de mes études numismatiques, laisse dans ses deux volumes de *Mélanges* des modèles inoubliables à tous ceux qui voudront ap-

(1) *Doctrina Numorum*, I, p. CLXXIX : « Cum raras has prisci ævi reliquias non aliam ob causam adservandas putemus quam quod transactæ ætatis idonei sunt testes ac magistri. »

prendre avec quelle science précise et quel art ingénieux il faut solliciter les médailles pour en tirer tous les enseignements historiques qu'elles recèlent. Le second, après avoir glorieusement prêché par ses écrits l'alliance de la numismatique et de l'histoire, vient d'apporter à leur bonne entente future un précieux ciment en espèces sonnantes. Lorsque, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son doctorat, M. Mommsen a reçu de toutes les parties du monde civilisé des offrandes en argent destinées à subventionner l'œuvre scientifique de son choix, qu'il désignerait comme la plus utile et la plus urgente, l'illustre historien de Rome a, sans hésitation, affecté ce capital à la fondation du *Corpus numorum*, c'est-à-dire du recueil entrepris par l'Académie de Berlin, qui doit comprendre le catalogue complet de toutes les monnaies grecques et romaines dont des exemplaires nous sont parvenus.

Un tel exemple venant de si haut est de nature à stimuler bien des courages, et a fait taire bien des préjugés. Aussi faut-il espérer que dans l'enseignement, comme dans la science, le jour n'est plus éloigné où la numismatique aura enfin la place qui lui revient et par le mérite et par l'ancienneté. Déjà la Sorbonne, en autorisant le cours que je vais avoir l'honneur de professer devant vous, lui a, en quelque sorte, entre-bâillé la porte. Si modestes que soient les conditions où se présente cette première tentative, l'hospitalité de la Faculté des lettres ne laisse pas d'être pour notre science un encouragement précieux, dont je lui suis profondément reconnaissant. C'est à nous maintenant de justifier — vous par votre assiduité, moi par mes efforts — un témoignage de confiance où les amis de la numismatique lisent un bon augure et comme une promesse d'avenir. La voie est ouverte; il ne s'agit plus que d'y marcher.

**Théodore REINACH.**

# CONSEIL GÉNÉRAL

# DES FACULTÉS DE PARIS

RAPPORT A M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS SUR LA SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (Année scolaire 1892-93).

Paris, 31 décembre 1893.

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'année 1892-93 sera une date notable dans l'histoire de l'enseignement supérieur en France. La campagne entreprise depuis longtemps pour grouper les Facultés et Écoles supérieures, afin d'en faire des Universités, a obtenu un premier succès : le Corps des Facultés, dans chaque ressort académique, a été érigé en personne civile par l'article 71 de la loi de finances du 28 avril dernier, et organisé, quant à son administration et à sa vie financière, par les trois décrets des 9 et 10 août suivants. De sorte que la personnalité civile que possédait déjà et que conserve chacune des Facultés est attribuée maintenant à leur ensemble.

Or, c'est là un pas considérable, sinon décisif, vers la réalisation du but poursuivi. Le courant d'opinions qui s'est produit dans maintes régions en faveur des futures Universités, le zèle marqué pour le développement des hautes études qui en est sorti et s'est montré déjà par de généreux et larges sacrifices, en seront certainement accrus et fortifiés. En effet, les Facultés réunies en un corps possédant les attributs et les droits de la personnalité civile, ayant ses statuts, représenté par un Conseil désormais reconnu par la loi, pourvu d'un budget, ne sont-elles pas bien près d'être des Universités?

Le Conseil général qui, depuis sa création en 1885, s'est associé constamment par ses vœux et ses efforts au succès du projet, ne peut qu'applaudir au résultat obtenu; il est heureux de pouvoir envoyer l'expression de sa reconnaissance aux efforts qui ont préparé et amené le nouvel état de choses.

Non qu'il s'illusionne sur ce qui reste à faire. La forme que l'administration de l'instruction publique a dû employer, en présence d'oppositions non encore désarmées, pour arriver au but au moyen d'un article introduit dans la loi de finances, l'a contrainte à ne réaliser qu'une réforme indirecte en quelque sorte, à tout le moins partielle. Ainsi la nouvelle création reste innomée; car, dans notre pays qui prise avant tout la netteté et la clarté, elle ne saurait conserver le nom trop long et obscur de « Corps formé par la réunion de plusieurs Facultés ». Cela est secondaire au surplus, et n'a pas d'importance; car, ainsi que l'a dit

on ne peut mieux une voix des plus autorisées, « les noms, quand ils sont nécessaires, le langage courant sait les trouver et les mettre en usage ». C'est à un autre point de vue surtout que l'œuvre appelle un complément sans lequel la création d'Universités ne serait qu'un mot. Nos Facultés, nul ne l'ignore parmi ceux qui savent ce qui s'y passe, longtemps gênées dans leur développement par les habitudes de réglementation et d'uniformité inhérentes aux services dirigés administrativement, ont besoin d'indépendance pédagogique et scientifique, de libre initiative dans les procédés d'étude et d'enseignement, en un mot d'une autonomie sagement réglée mais sérieuse, afin que s'éveille et grandisse en elles le sentiment fécond de la responsabilité qui en est inséparable. Par là, ce qui n'est pas seulement désirable mais nécessaire, les centres universitaires auront vraiment une vie intérieure, aspireront, comme il le faut, à être et à représenter quelque chose par l'esprit ou par les méthodes, devront rivaliser de zèle et d'ardeur sous peine de décroître sinon de mourir, puisque c'est aujourd'hui la loi inéluctable dans la concurrence universelle qui est l'esprit et le besoin des temps modernes. Que de choses à faire dès lors! A l'avenir tout cela : à lui d'achever ce qui vient d'être commencé. L'impulsion est donnée, le premier pas est fait, le succès est prochain, et ce qui n'est encore qu'une ombre deviendra une réalité, pour le plus grand bien de la science et du pays, si l'on persévère avec résolution dans la voie des progrès prudents mais sûrs où l'on s'est engagé depuis quelques années.

Le présent rapport, que le Conseil doit vous adresser chaque année, Monsieur le Ministre, en exécution de l'article 14 du décret du 28 décembre 1885, sur la vie scolaire du groupe des Facultés et École de l'Académie de Paris, se réfère ainsi à un état de choses transitoire et en train de disparaître. Puisse-t-il être le dernier à avoir ce caractère! Il sera divisé en trois parties : Personnel et enseignement, Études et examens, Travaux et vœux du Conseil général.

## I

### PERSONNEL ET ENSEIGNEMENT

1° *Décès.* — Il est peu d'années où la mort ne frappe dans nos rangs; ses coups, pendant celle qui vient de se clore, ont été particulièrement nombreux et douloureux.

La Faculté de Théologie protestante, celle des Lettres et l'École supérieure de Pharmacie ont eu l'heureux privilège de ne perdre aucun de leurs membres; mais les autres établissements représentés au Conseil général ont été tous atteints.

La Faculté de Droit a perdu un de ses professeurs honoraires, M. Vuatrin, mort comblé d'années, aimé et respecté de tous, laissant le noble exemple d'une vie marquée de la plus parfaite unité, consacrée tout entière à l'accomplissement des devoirs professionnels.

La Faculté de Médecine a été particulièrement éprouvée. Cinq de ses membres ont disparu en quelques mois, tous ayant par leur enseignement et leurs travaux acquis à leur nom la plus honorable notoriété, et parmi eux quelques-unes des grandes figures médicales et scientifiques

du siècle : M. Hardy, professeur honoraire depuis 1889, puis MM. Ball, Peter, Charcot, Le Fort, frappés en pleine activité à quelques mois d'intervalle.

Enfin, la Faculté des Sciences a perdu son ancien secrétaire, M. Philippon, mort un mois à peine après son admission à la retraite. Dans son rapport annuel au Conseil académique, M. le doyen Darboux a rendu un hommage touchant à cet homme modeste, plein de mérite, de zèle et de bonté, en qui, dit-il, les membres de la Faculté aimaient à voir moins le secrétaire « qu'un ami dévoué, un collègue délicat et discret, auquel on pouvait sans inquiétude se confier ». Il a été remplacé par M. Foussereau, maître de conférences à la Faculté (1).

2° *Mutations et enseignements nouveaux.* — Les décès survenus, plusieurs admissions à la retraite, quelques créations nouvelles et promotions ont amené d'assez nombreux changements dans le personnel et dans les cadres de l'enseignement.

M. Philippe Berger, nommé professeur au Collège de France, a quitté la Faculté de Théologie. La chaire d'exégèse sacrée, qu'il occupait, a été transformée en chaire de théologie pratique au profit de M. Édouard Vaucher, chargé d'un cours complémentaire sur cette matière; l'exégèse sacrée sera professée par M. Adolphe Lods.

A la Faculté de Droit, trois professeurs titulaires ont été atteints par la limite d'âge : MM. Rataud, Labbé et Jalabert. Ces trois maîtres ont quitté l'enseignement encore pleins de force, d'activité et de zèle, alors qu'ils auraient pu continuer de rendre les meilleurs services; ils sont accompagnés dans leur retraite par les regrets unanimes et hautement exprimés des élèves, par l'affection qui sera inaltérable de leurs collègues, et l'estime profonde qu'inspirent à tous leur caractère et leurs services. Ils ont été remplacés : M. Rataud, par M. Thaller (2), professeur à la Faculté de Lyon; M. Jalabert, par M. Chavegrin (3), professeur adjoint depuis plusieurs années à la Faculté; enfin M. Labbé, par M. Girard (4), agrégé. En même temps, M. Planiol (5), agrégé chargé de cours, a été nommé professeur-adjoint. Un autre vide s'est produit par suite du départ de M. Marc Sauzet, agrégé, élu député de l'Ardèche, les fonctions étant incompatibles. Plusieurs agrégés ont dû par suite être appe-

(1) Foussereau (Georges), né à Bessé (Sarthe), le 7 septembre 1848, élève de l'Ecole normale supérieure (1869), sorti de l'Ecole normale (1873) avec le titre d'agrégé des sciences physiques et naturelles, professeur de physique aux lycées de Chambéry, Poitiers et Reims; puis au lycée Louis-le-Grand, première chaire (1885-91), docteur ès sciences physiques (1885), maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris (1891), proposé en seconde ligne pour la chaire de physique au Muséum, par les professeurs du Muséum et par l'Académie des Sciences.

(2) Thaller (Edmond-Eugène), né à Wesserling (Alsace-Lorraine), le 12 juin 1851; agrégé à la Faculté de Droit de Lyon, 1877; professeur de droit commercial à la Faculté de Droit de Lyon, 5 août 1879; professeur de droit commercial à la Faculté de Droit de Paris, 7 novembre 1893.

(3) Chavegrin (Ernest), né à Longuyon (Meurthe-et-Moselle), le 2 octobre 1854; agrégé à la Faculté de Droit de Nancy, 1879; agrégé à la Faculté de Droit de Paris, septembre 1884; professeur-adjoint, 18 juin 1892; professeur de droit constitutionnel, 7 novembre 1893.

(4) Voir la notice au rapport de 1890-1891.

(5) Voir la notice au rapport de 1886-1887.

lés; deux l'ont été à titre définitif : MM. Cuq (1), professeur à la Faculté de Bordeaux, et Leseur (2), professeur à la Faculté de Lyon; deux l'ont été par délégation temporaire et pour quatre ans : MM. Chénon (3), agrégé à la Faculté de Rennes, et Jay (4), professeur à celle de Grenoble. C'est la première fois que des professeurs titulaires, renonçant à leur chaire, sont appelés à remplir à Paris les fonctions plus modestes et moins stables d'agrégé.

A la Faculté de Médecine, deux nominations ont eu lieu par mutation de chaire : M. Hayem, professeur de thérapeutique, est passé à la chaire de clinique médicale en remplacement de M. Peter; M. Tillaux (5), professeur de médecine opératoire, est passé à la Clinique chirurgicale en remplacement de M. Verneuil, admis l'année dernière à faire valoir ses droits à la retraite. Deux nouveaux professeurs titulaires ont été nommés : M. Terrier (6), en remplacement de M. Tillaux, et M. Joffroy (7), en remplacement de M. Ball. Les autres chaires vacantes restent provisoirement occupées par des chargés de cours.

Les modifications qui se sont produites à la Faculté des Sciences ne touchent pas seulement le personnel, mais, en outre, les cadres de l'enseignement. M. Wolf (8), professeur-adjoint et chargé d'un cours de physique céleste, a été nommé à la chaire d'astronomie physique vacante depuis l'année dernière par suite du décès de M. Ossian Bonnet. M. Pellat (9), maître de conférences, a été nommé professeur adjoint. M. An-

(1) Cuq (Edmond-Ulysse-François-Léonce), né à Saint-Flour (Cantal), le 14 décembre 1850; agrégé à la Faculté de Droit de Bordeaux, 1876; professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de Bordeaux, 1880; agrégé à la Faculté de Droit de Paris, octobre 1893.

(2) Leseur (Pierre-Auguste-Paul), né à Reims (Marne), le 26 mars 1856; agrégé à la Faculté de Droit de Lyon, 1880; agrégé à la Faculté de Droit de Paris, octobre 1893.

(3) Chénon (Paul-Philippe-Joseph-Emile), né à Nevers (Nièvre), le 16 mai 1857; agrégé à la Faculté de Droit de Rennes, 1883; chargé des fonctions, d'agrégé à la Faculté de Droit de Paris, octobre 1893.

(4) Jay (Marie-Raoul), né à Paris, le 1er juin 1856; chargé de cours à la Faculté de Droit de Caen, avril 1883; chargé de cours à la Faculté de Droit d'Aix, novembre 1883; agrégé à la Faculté de Droit d'Aix, 1884; agrégé à la Faculté de Droit de Grenoble, 1885; professeur-adjoint à la Faculté de Droit de Grenoble, 1891; professeur de Droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Grenoble, 1892; chargé des fonctions d'agrégé à la Faculté de Droit de Paris, octobre 1893

(5) Voir la notice au rapport de 1889-1890.

(6) Terrier (Jules-Louis-Félix), né à Paris, le 31 août 1837; aide d'anatomie près la Faculté de Médecine de Paris (1867); prosecteur (1871); agrégé 1872); professeur de médecine opératoire (1893).

(7) Joffroy (Alix), né le 16 décembre 1844 à Stainville (Meuse), agrégé près la Faculté de Médecine de Paris (1880); professeur de pathologie mentale et des maladies de l'encéphale (1893).

(8) Voir la notice au rapport de l'année 1885-1886.

(9) M. Pellat (Henri), né à Grenoble (Isère), le 27 juillet 1850, élève de l'École normale supérieure (1871), reçu 1er agrégé des sciences physiques et naturelles en 1874, docteur ès sciences physiques en 1881, physicien-adjoint à l'Observatoire de Paris (1874), professeur de physique au collège Rollin (1876) et au lycée Louis-le-Grand (1880), maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris (1885), professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Paris (1893), chevalier de la Légion d'honneur (1884), présenté parmi les candidats de la seconde ligne pour l'Académie des Sciences, pour la section de physique (1891).

doyer (1), maître de conférences à la Faculté de Toulouse, a été appelé en la même qualité à celle de Paris, et chargé de compléter le cours d'astronomie mathématique que M. Tisserand, nommé Directeur de l'Observatoire, ne peut plus faire qu'en partie à raison des charges que lui imposent ses nouvelles fonctions. D'autre part, le service des conférences a été modifié et élargi : M. Leduc (2), professeur au lycée Louis-le-Grand, a été nommé maître de conférences de physique en remplacement de M. Foussereau; une conférence de mathématiques a remplacé le cours de physique céleste précédemment professé par M. Wolf et a été confiée à M. Painlevé (3), chargé de cours à la Faculté de Lille; M. Kœnigs ayant été appelé à une suppléance au Collège de France, les deux enseignements dont il était chargé ont été divisés : M. Blutel a été chargé de la conférence de mathématiques préparatoire àl'agrégation, M. Robin, du cours de cinématique; M. Boutan (4), maître de conférences à la Faculté de Lille, a été appelé à remplacer dans la conférence de zoologie M. Pruvot, nommé professeur à la Faculté de Grenoble; M. Jumelle (5) a été nommé chef des travaux pratiques de botanique, emploi nouveau. Enfin, le service des laboratoires pour la préparation à l'agrégation des sciences naturelles a été complété : MM. Bergeron et Haug pour la géologie, M. Daguillon, pour la botanique, en ont été chargés.

C'est surtout à la Faculté des Lettres que l'enseignement s'est considérablement enrichi. Une nouvelle chaire magistrale a été créée, dont

(1) M. Andoyer (Marie-Henri), né à Paris, le 1er octobre 1862, élève de l'École normale supérieure (1881), sorti de l'École normale (1884) avec le titre d'agrégé des sciences mathématiques, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Toulouse, docteur ès sciences mathématiques (1886), maître de conférences et chargé d'un cours complémentaire d'astronomie mathématique et mécanique céleste à la Faculté des Sciences de Paris (1892).

(2) M. Leduc (Anatole), né à Oust-Marais (Somme), le 22 avril (1856), ancien élève de l'École normale supérieure, promotion de 1876, agrégé des sciences physiques et naturelles. Docteur ès sciences physiques (1888). Maître de conférences à la Faculté des Sciences, 1893. A été successivement professeur des sciences physiques et naturelles au collège Stanislas, chargé d'un cours au lycée Saint-Louis, puis professeur de physique aux lycées Louis-le-Grand, Charlemagne et enfin Louis-le-Grand, 1re chaire (1er janv. 1889).

(3) M. Painlevé (Paul), né à Paris le 5 décembre 1863, élève de l'École normale supérieure (1883), sorti de l'École (1886) avec le titre d'agrégé ès sciences mathématiques, en mission en Allemagne (1886-1887), docteur ès sciences mathématiques (juin 1887). Chargé du cours de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de Lille (1887 1892), maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris (août 1892), grand-prix des sciences mathématiques (1890), présenté en deuxième ligne à l'Institut par la section de géométrie (octobre 1892).

(4) M. Boutan (Louis), né à Versailles le 6 mars 1859, préparateur adjoint au laboratoire de zoologie de la Faculté des sciences de Paris (1879). Délégué à l'exposition de Melbourne par le ministère de l'Instruction publique (1880-1881), préparateur au laboratoire de zoologie de la Faculté des Sciences (1883), docteur ès sciences, 12 août 1886; maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lille (mars 1888), maître de conférences de zoologie à la Sorbonne (12 novembre 1892), officier de l'Instruction publique (25 juillet 1892).

(5) M. Jumelle (Henri-Lucien), né le 25 novembre 1866, à Dreux (Eure-et-Loir), docteur ès sciences, lauréat de l'Institut (Académie des Sciences).

le sous-secrétariat des Colonies a pris l'initiative : la chaire de géographie coloniale. M. Marcel Dubois, maître de conférences à la Faculté, en a été nommé le titulaire. Le nouvel enseignement comprendra un cours public, des conférences fermées où maître et élèves réuniront en commun leurs efforts et leurs recherches, enfin la direction d'un bureau où seront centralisés tous les renseignements de sources officielles ou privées, pouvant intéresser nos colonies et leur avenir. D'autre part, un nouveau cours complémentaire a été institué : le cours d'histoire de l'art français; M. Lemonnier, professeur à l'École des Beaux-Arts, en a été chargé. Enfin, MM. Séailles et Lafaye ont été appelés à faire, le premier sur la philosophie, le second sur la langue latine, une quatrième conférence consacrée à la préparation à la licence. Ces extensions diverses ont été obtenues sans aucun préjudice pour les enseignements précédemment organisés : M. Gallois (1), professeur à la Faculté de Lyon, a remplacé sans retard M. Marcel Dubois comme maître de conférences de géographie.

Aucune modification n'est à signaler à l'École supérieure de Pharmacie, ni dans le personnel ni dans les cadres de l'enseignement.

3° *Cours libres.* — L'usage des cours libres continue avec des fortunes diverses selon les établissements. Pour des raisons relevées dans les rapports précédents, leur nombre diminue à la Faculté de Médecine où ils ont été cependant jadis si multipliés et si en faveur; il a augmenté par contre ailleurs, où ces cours complètent utilement le cadre encore insuffisant de l'enseignement officiel; de sorte qu'il est à peu près le même cette année que l'an passé, tout en étant encore inférieur à celui de quelques années précédentes, notamment à celui de 1887-88. Peut-être l'insuccès de tentatives téméraires a-t-il inspiré quelques craintes.

Usant des attributions respectives que leur assignent le décret du 28 décembre 1885 et le règlement de 1886, le Conseil général et les Facultés ont cru devoir, cette année, ne pas accueillir trois demandes qui leur avaient été adressées; les 26 cours suivants ont été autorisés :

### Faculté de Théologie protestante.

M. Paul de Félice. — *La vie et les mœurs des Églises réformées en France aux* XVI*e et* XVII*e siècles.*

M. de Faye. — *Étude du traité de Cyprien : De unitate ecclesiæ.*

M. Adolphe Lods. — *Interprétation du livre des Juges.*

### Faculté de Droit.

M. Boistel. — *Philosophie du droit.*

M. Dubuisson. — *Limites de la criminalité et de l'aliénation mentale.*

M. du Maroussem. — *Les Halles centrales de Paris.*

M. Dufourmantelle. — *Principes de la propriété industrielle.*

(1) M. Gallois (Lucien-Louis-Joseph), né à Metz (Moselle), le 21 février 1857, élève de l'École normale supérieure (1881-1884), licencié (1882), agrégé d'histoire (1884), professeur au lycée de Nice (1884-1885), maître-surveillant à l'École normale supérieure (1885-1888), chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lyon (1888-1891), docteur ès lettres (1891), professeur à la Faculté des Lettres de Lyon (1891-1893), maître de conférences de géographie à la Faculté des Lettres de Paris (29 juillet 1893).

**Faculté de Médecine.**

M. Fournel. — *Maladies des organes génitaux de la femme.*
M. Lavaux. — *Affections des voies urinaires.*
M. Marage. — *Thérapeutique* (1er semestre).
M. Marage. — *Pharmacologie* (2e semestre).
M. Weber. — *Électricité et massage.*
M. Despagnet. — *Thérapeutique et chirurgie oculaire.*
M. Coustade. — *Anatomie et sémiologie oculaire.*
M. Meurisse. — *Les grands médicaments d'origine végétale.*
M. Verrier. — *De l'accouchement physiologique comparé dans les races humaines et les différentes classes sociales.*

**Faculté des Sciences.**

M. Chabrié. — *Chimie appliquée à la physiologie.*
M. Filhol. — *Oiseaux, reptiles et poissons fossiles.*
M. Combes. — *Matières colorantes artificielles.*
M. Lucien Lévy. — *Histoire de la chimie.*

**Faculté des Lettres.**

M. Brunetière. — *Évolution de la poésie lyrique au* XIXe *siècle.*
M. Paul Passy. — *Phonétique historique et descriptive.*
M. Bertin. — *Histoire de la Société française pendant la dernière partie du* XVIIIe *siècle (de* 1774 *à* 1800).
M. Gardair. — *Théorie des « Vertus naturelles » selon saint Thomas d'Aquin.*
M. Cahun. — *Ethnographie de l'Asie du Nord et de l'Europe orientale depuis le* 1er *siècle jusqu'au* XIIIe ; *Histoire des Huns, des Turcs et des Mongols jusqu'au* XIIIe *siècle.*

**École supérieure de Pharmacie.**

M. Béhal. — *Chimie organique.*

## II

### ÉTUDES ET EXAMENS

1° *Population scolaire.* — Une bonne statistique de nos établissements, précise, claire et sûre, est encore un postulat. Les efforts pour arriver à l'établir se heurtent à deux difficultés : l'une est inévitable, et il faut en prendre son parti ; l'autre pourrait disparaître, au moins être notablement atténuée, car elle n'a pas d'autre cause que la divergence des pratiques en usage.

La première tient à la part de liberté laissée à l'étudiant dans la direction de ses études, liberté utile, nécessaire même dans une mesure, mais qui, comme toutes les libertés, peut dégénérer en abus. Il est des étudiants, c'est le plus grand nombre, qui prennent les inscriptions annuelles et subissent les épreuves correspondantes aux époques réglementaires : ce sont les réguliers ; il en est d'autres qui, pour des motifs divers, ne prennent dans l'année qu'une ou plusieurs inscriptions sans les prendre toutes, ou qui, s'ils ont pris les quatre inscriptions trimestrielles, ne se présentent à aucun examen, qui reviennent ensuite, ou même ne reparaissent plus : c'est le clan des irréguliers. Pour les premiers, la constatation de la scolarité est facile ; mais comment et dans quelle mesure convient-il de faire figurer chaque année

les seconds dans la population scolaire, de les compter au nombre des étudiants « réels » comme les qualifient les instructions ministérielles? L'autre difficulté résulte, ce dont il est aisé de se convaincre en lisant les rapports de MM. les Doyens et Directeur, de ce qu'il n'y a unité, si on compare la pratique des divers établissements, ni dans la tenue des écritures, ni dans la façon de constater la scolarité, ni surtout dans la manière de dégager les données qui fournissent à la statistique ses chiffres; comment les résultats relatifs à la vie scolaire seraient-ils concordants si les procédés employés pour les obtenir ne sont pas uniformes?

La Faculté de Théologie seule offre des chiffres à l'abri de tout conteste et d'une clarté parfaite. Elle doit ce privilège au nombre limité de ses élèves, à la discipline vigilante et soutenue qu'elle peut par suite exercer sur eux; elle ne connaît que des étudiants effectifs. 43 élèves ont suivi ses cours et exercices divers pendant l'année écoulée. C'est le chiffre le plus élevé qu'elle ait encore atteint ; il est de 6 unités supérieur à celui de l'an passé.

A la Faculté de Droit, la statistique, sans être d'une précision aussi rigoureuse, est encore très sûre. D'une part, les prescriptions des deux décrets des 30 juillet 1883 et 31 mars 1887 relatives aux inscriptions, aux époques où elles doivent être prises, à celles à partir desquelles elles ne peuvent plus l'être, sont strictement observées, de sorte que les relevés sont faits exclusivement sur les registres officiels et comptables; d'autre part, la péremption des inscriptions non utilisées s'opère rapidement, par un délai uniforme et court, de sorte que les étudiants irréguliers n'encombrent que pendant un temps restreint la statistique scolaire ; enfin la Faculté ne connaît pas d'élèves non régulièrement inscrits ou bénévoles, c'est-à-dire recevant des cartes « d'admission » aux termes de l'article 8 du décret du 30 juillet 1883, sauf quelques étrangers, en très petit nombre, qui, sans aspirer à aucun grade, demandent seulement en fin d'année une attestation de présence. Dans ces conditions, le chiffre des étudiants ayant fait acte de scolarité pendant l'année, soit en prenant une ou plusieurs inscriptions, soit en subissant un ou plusieurs examens, et celui des étudiants qui sont encore en cours régulier d'études quoique n'ayant pas fait acte de scolarité dans l'année, peuvent être établis avec certitude. Ils ont été, pour l'année scolaire 1892-93, les mêmes ou à peu près que l'année précédente, plus faibles cependant de quelques unités ; en voici le détail :

| | |
|---|---|
| 1° Élèves ayant fait acte de scolarité pendant l'année. . | 3205 |
| 2° Élèves en cours d'études sans avoir fait acte de scolarité. . . . . | 375 |
| 3° Auditeurs bénévoles . . . . . | 30 |
| TOTAL. . . . . | 3610 |

Les conditions du régime scolaire ne diffèrent pas à la Faculté de Médecine. Il importe cependant de relever les particularités suivantes : d'une part, les études y sont plus longues, puisque, sauf pour l'officiat, elles durent au moins cinq ans, d'où, par cela seul, les chances d'arrêt et d'irrégularité sont plus grandes ; en outre, les causes d'interruption y sont plus nombreuses, et quelques-unes légitimes et normales, puisque, indépendamment des exigences du service militaire, de la

maladie ou du défaut de travail, qui se rencontrent ou peuvent se rencontrer partout, il faut tenir compte de l'internat, de la préparation à l'externat et à divers concours intérieurs, d'où en fait les élèves les plus distingués restent à l'école beaucoup plus de cinq ans ; enfin, et par suite, la péremption des inscriptions a dû y être autrement réglée, elle ne s'accomplit en tout cas que par des délais plus longs. De tout cela il résulte, par une conséquence naturelle, que le nombre des étudiants considérés comme restant en cours d'études, quoique les ayant interrompues en fait, c'est-à-dire quoique ne faisant pas et même n'ayant pas à faire acte de scolarité, ne saurait manquer d'être relativement considérable. Pour l'année 1892-93, les chiffres sont les suivants :

| | |
|---|---|
| 1° Élèves ayant fait acte de scolarité, c'est-à-dire pris inscription ou passé examen . . . . . | 3 076 |
| 2° Élèves restés en cours d'études sans avoir fait acte de scolarité. . . . . | 1 447 |
| TOTAL. . . . . | 4 523 |

On ne signale pas d'auditeurs bénévoles. Comparés aux chiffres de l'année dernière, ceux de cette année accusent une différence en plus de 273, qui porte sur les élèves entrés à la Faculté pendant l'année, lesquels, à eux seuls, s'élèvent à 1 127.

Les mêmes procédés de dénombrement donnent à l'École supérieure de Pharmacie les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| 1° Élèves stagiaires en cours d'inscription et de validation. . | 440 |
| 2° Élèves en cours d'inscription et de scolarité . . . . . | 688 |
| 3° Élèves en cours d'examens probatoires . . . . . | 323 |
| 4° Élèves dont la scolarité est interrompue. . . . . | 203 |
| TOTAL . . . . . | 1 654 |

Chiffre supérieur de 107 à celui de l'année précédente; quant à l'ordre des études, les élèves se divisent ainsi : 1 083 pour la première classe et 571 pour la seconde.

Si jusqu'ici les procédés employés pour établir la statistique de la population scolaire sont uniformes, au moins symétriques, ils sont au contraire très différents dans les deux Facultés des Sciences et des Lettres, qui sont, à cet égard, dans une situation spéciale.

Dans ces Facultés, en effet, ceux qui les fréquentent viennent à des titres divers et forment des groupes soumis à des régimes différents : les candidats à la licence, les aspirants aux certificats d'aptitude, les candidats à l'agrégation, les licenciés ou agrégés qui préparent le doctorat, les travailleurs volontaires qui fréquentent les laboratoires ou les conférences, les curieux enfin qu'attirent aux amphithéâtres l'attrait de la science ou le charme des belles expositions de critique ou d'érudition. Tous, au sens large du mot, sont également étudiants. Cependant, dans l'état actuel de la pratique, les premiers seuls, c'est-à-dire les candidats à la licence, peuvent avoir à justifier à un moment donné d'un nombre déterminé d'inscriptions ; seuls, dès lors, ils s'inscrivent selon les prescriptions du décret de 1883; et encore pas tous : il en est, paraît-il, qui sont considérés comme dispensés d'inscriptions, et, parmi les autres, beaucoup ne les prennent que cumulativement, si et quand ils se présentent à l'épreuve. Par là s'explique

l'écart considérable qui existe entre le nombre total des étudiants dans les deux Facultés des Sciences et des Lettres, et même celui des seuls aspirants à la licence, et le chiffre des inscriptions prises : il tient au caractère particulier des divers éléments de la population scolaire. En dehors des étudiants de licence, ceux des autres groupes ne peuvent toutefois compter qu'à l'un des titres suivants : ou comme auditeurs bénévoles, s'ils ont reçu des cartes d'admission conformément à l'article 8 du décret du 30 juillet 1883, ou, à défaut de cartes d'admission, comme simples volontaires plus ou moins permanents, plus ou moins passagers. Ni les uns ni les autres, quoique parmi eux figurent des élèves que les Facultés tiennent pour les plus chers et les meilleurs, pas plus d'ailleurs que les aspirants à la licence non régulièrement inscrits, ne sont étudiants au sens réglementaire du mot; si bien, ce qui pourrait n'être pas sans importance le cas échéant, qu'ils ne sont pas justiciables des juridictions disciplinaires de l'Université aux termes de l'article 31 du décret du 30 juillet 1883.

Dans ces conditions, il est manifeste que la statistique ne peut plus être établie sur les mêmes bases que dans les quatre établissements précédents. Les rapports de MM. les Doyens donnent les chiffres suivants.

La Faculté des Sciences a réuni, soit dans ses amphithéâtres, soit dans ses laboratoires, 723 élèves, 68 de plus que l'année dernière; savoir :

| | |
|---|---|
| 1° Candidats de licence | 431 |
| 2° Candidats aux agrégations | 85 |
| 3° Aspirants au doctorat | 80 |
| 4° Élèves de l'École normale | 37 |
| 5° Volontaires | 90 |
| Total | 723 |

A la Faculté des Lettres, le nombre des étudiants a été de 1 358, 173 de plus que l'année précédente ; savoir :

| | |
|---|---|
| 1° Candidats de licence | 567 |
| 2° Aspirants aux certificats d'aptitude | 131 |
| 3° Candidats d'agrégation | 400 |
| 4° Boursiers de doctorat | 26 |
| 5° Volontaires | 234 |
| Total | 1 358 |

Pour l'ensemble des six Facultés ou École représentées au Conseil général, la population scolaire pour l'année 1892-93 se répartit donc ainsi :

| | |
|---|---|
| Faculté de Théologie | 46 |
| Faculté de Droit | 3 610 |
| Faculté de Médecine | 4 523 |
| Faculté des Sciences | 723 |
| Faculté des Lettres | 1 358 |
| École de Pharmacie | 1 654 |
| Total général | 11 914 |

Comparativement à l'année précédente, c'est une différence en plus de 1 166; il y a toutefois à déduire quelques étudiants, 200 peut-être,

qui, inscrits dans plusieurs Facultés à la fois, figurent par suite en double emploi.

Dans ce nombre, les étrangers continuent, comme par le passé, de figurer pour un chiffre élevé, qui va croissant car il a dépassé cette année le neuvième du total : 1 358, 107 de plus qu'en 1891-92; savoir :

| | |
|---|---|
| Faculté de Théologie | 8 |
| Faculté de Droit | 229 |
| Faculté de Médecine | 924 |
| Faculté des Sciences | 63 |
| Faculté des Lettres | 116 |
| École de Pharmacie | 18 |
| Total | 1 358 |

Ces étrangers appartiennent à des nationalités diverses, parmi lesquelles la Russie, la Roumanie, la Turquie, l'Égypte, la Grèce, la Suisse, etc., tiennent toujours les premiers rangs; quelques-uns viennent de plus loin : des îles africaines, des États-Unis, des Antilles, du Brésil, etc., voire même de la Perse et du Japon.

Les femmes entrent pour un chiffre qui va croissant aussi, quant au total au moins, car à la Faculté de Médecine il a fléchi cette année de 139 unités; il s'est élevé à 343, 49 en plus que l'année précédente : 171 Françaises et 172 étrangères; savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Faculté de Droit | 3 | : | 1 Française, | 2 | étrangères; |
| Faculté de Médecine | 155 (1) | : | 16 Françaises, | 139 | — |
| Faculté des Sciences | 15 | : | 7 — | 8 | — |
| Faculté des Lettres | 164 | : | 141 — | 23 | — |
| École de Pharmacie | 6 | : | toutes Françaises. | | |

La plupart des femmes étrangères viennent de Russie, quelques-unes de Roumanie, des États-Unis, etc.

2° *Examens.* — Leur nombre, hélas! augmente toujours. Qu'ils aient leur utilité comme moyen de contraindre au travail et de contrôler les études, nul ne le conteste, à condition d'en user modérément; mais, en présence du chiffre croissant des actes, qui n'éprouverait de la tristesse en pensant au temps perdu pour l'enseignement qu'il a fallu y consacrer, si on le compare à l'utilité réelle et finale? Involontairement on se rappelle ce mot d'un étranger railleur disant à ce propos, par une image flatteuse pour les examinateurs mais assez irrévérencieuse pour les candidats, qu' « en France on use comme à plaisir l'acier le plus fin à fendre des souches ».

La Faculté de Théologie a sous ce rapport un sort enviable : pendant l'année 1892-93, elle a délivré 9 diplômes de baccalauréat et 2 de licence; 2 candidats ont subi les épreuves écrites de ce dernier examen.

Avec la Faculté de Droit, la ligne du tableau graphique file d'un bond vers la cime : elle a délivré 1 515 diplômes, savoir : 100 de docteur, 671 de licencié, 703 de bachelier et 41 certificats de capacité. Pour cela elle a fait subir, tant à ses élèves qu'à ceux des Facultés libres qui se sont présentés devant elle, 6 427 épreuves; 4 707 ont été suivies d'admis-

(1) Figurent seules dans ce chiffre les élèves qui suivent les cours communs; les élèves sages-femmes forment un groupe en dehors.

sion, 1 720 d'ajournement ; proportion des ajournements : 26,76 p. 100. Sur les 6 427 épreuves subies, 5 744 l'ont été par les élèves de la Faculté de l'État; proportion des ajournements 26,25 p. 100. Les 683 autres ont été subies par des élèves des trois Facultés libres de Paris, Lille et Angers; proportion des ajournements : 31,04 p. 100.

Le fardeau de la Faculté de Médecine n'a pas été beaucoup moindre. Elle a reçu : 441 docteurs, sur lesquels 355 Français et 86 étrangers, dont 6 femmes; 11 officiers de santé, sur lesquels 10 Français et 1 Turc; 183 sages-femmes, dont 1 étrangère; en tout 635 diplômes. Elle a fait subir 6 803 examens, 893 de plus que l'année précédente; 908 ont été suivis d'ajournement, 5 896 d'admission; proportion des ajournements : 13,34 p. 100; avec des différences allant : dans les examens de doctorat de 0 (thèses) à 25,45, dans les examens d'officiat de 7,14 à 37,40, pour les sages-femmes de 9,85 à 50.

Les Facultés des Sciences et des Lettres n'auraient qu'une charge infiniment moindre si elles ne faisaient subir d'épreuves, comme les Facultés de Théologie, de Droit et de Médecine, que sur les études poursuivies sous leur direction et chez elles. Mais elles ont à faire, en outre, ensemble ou séparément, les examens des divers baccalauréats qui sont la sanction des études secondaires; et, vu cet appoint, elles sont les plus chargées, et de beaucoup, car l'affluence des candidats aux baccalauréats, venant de toute part, augmente d'une façon continue et inquiétante.

Dans son domaine propre, la Faculté des Sciences a reçu 30 thèses de doctorat : 4 pour les sciences mathématiques, 18 pour les sciences physiques, 8 pour les sciences naturelles. Elle a examiné 309 candidats aux diverses licences : 150 ont été éliminés aux épreuves écrites et 13 aux épreuves orales; 146 diplômes ont été finalement délivrés : 59 pour les sciences mathématiques sur 116 candidats, 66 pour les sciences physiques sur 146, 21 pour les sciences naturelles sur 47 ; proportion des ajournements : 52,75 p. 100.

A la Faculté des Lettres, 398 candidats se sont présentés à la licence; 264 ont été éliminés aux épreuves écrites et 9 aux épreuves orales; 125 ont été admis; proportion des ajournements : 68,59 p. 100. L'épreuve du doctorat a fourni 21 soutenances; 18 candidats ont été admis à l'unanimité, 3 sans mention.

La statistique des baccalauréats porte sur des chiffres autrement élevés.

La Faculté des Sciences a admis 1 322 bacheliers; savoir : baccalauréat ès sciences complet 721, baccalauréat restreint 333, baccalauréat complémentaire 4, enfin, baccalauréat lettres-mathématiques 264. Pour l'ensemble des quatre épreuves, 3 991 candidats se sont présentés; 2 522 ont été éliminés aux épreuves écrites, 147 à l'épreuve orale, en tout 2 669; 1 322 ont été admis. Proportion des ajournements : 67,17 p. 100.

La Faculté des Lettres a reçu 1 331 bacheliers; savoir : baccalauréat ès lettres 222, baccalauréat de l'enseignement classique 1 109. Elle a, en outre, admis à la première partie de l'épreuve 1 769 candidats : baccalauréat ès lettres 8, baccalauréat de l'enseignement classique 1 761. Pour l'ensemble des quatre épreuves, 6 353 candidats se sont présentés; 2 504 ont été éliminés aux épreuves écrites, 749 à l'épreuve orale, en tout 3 253; 3 100 ont été admis. Proportion des ajournements : 51,22 p. 100.

Ces relevés de chiffres sont intéressants sous plus d'un rapport. N'établissent-ils pas d'abord, si on observe les coupes sombres faites parmi les candidats, qu'il doit y avoir un vice quelque part, ou dans les études ou dans le contrôle? On peut le soutenir; car il paraît inadmissible que l'enseignement secondaire soit ainsi stérile, au jour de l'épreuve, ici pour plus de moitié, là pour les deux tiers de ceux qui l'ont reçu.

Ils marquent, en tout cas, avec évidence combien cette ingrate besogne des examens du baccalauréat devient chaque année plus excessive pour les Facultés qui en sont chargées. Chacune d'elles, indépendamment des épreuves afférentes aux grades qu'elle confère, participe pour sa spécialité aux actes passés dans l'autre : la Faculté des Sciences pour la partie scientifique des baccalauréats ès lettres, et la Faculté des Lettres pour la partie littéraire des baccalauréats ès sciences. Or, si, pour toutes les deux, on ajoute aux examens que chacune fait chez elle ceux auxquels elle participe chez l'autre, on arrive aux chiffres suivants : la Faculté des Sciences a procédé ou concouru à 10 682 (1) actes, et la Faculté des Lettres à 10 054 (2); différence en plus comparativement à l'année précédente : 171 à la Faculté des Sciences et 226 à la Faculté des Lettres. Comment s'étonner des doléances et des appréhensions chaque année plus alarmées de MM. les Doyens!

Et encore dans ces chiffres n'entre pas en ligne de compte le baccalauréat moderne, institué par le décret du 4 juin 1891, et dont les jurys, nommés par le ministre, n'empruntent aux Facultés que leur président. Il a fait ses débuts cette année, débuts encore modestes; mais il grandira comme ses aînés, on n'en saurait douter; et il apportera alors son contingent de plus aux chiffres déjà trop éloquents d'aujourd'hui.

Enfin, l'École supérieure de Pharmacie a, elle aussi, son contingent croissant d'examens, quoique moindre. Elle a conféré, en 1892-93, 248 diplômes ou certificats d'aptitude professionnelle, 54 de plus que l'année précédente; savoir : diplômes supérieurs 4, diplômes de pharmacien de 1re classe 136, diplômes de pharmacien de 2e classe 41, certificats d'herboristes de 1re classe 55, et de 2e classe 12. Le nombre des actes de tous degrés accomplis a été de 1 887, 356 de plus que l'année dernière; 434 ont amené des ajournements, 1 453 ont été suivis d'admission; proportion des ajournements 23 p. 100, sur l'ensemble au moins, car elle varie dans les détails, selon les examens, de 12 à 48; elle est inférieure de 4,23 sur l'année dernière.

3° *Résultats généraux.* — Si maintenant on regarde par delà les chiffres, quelle a été la valeur des études pendant l'année écoulée? Le nombre des examens prouve moins l'activité scientifique que l'appétit du diplôme; ce qui importerait davantage c'est de savoir, sur les 11 000 étudiants et plus du groupe des Facultés de l'Académie, combien ont vraiment et sérieusement étudié. Malheureusement, à la ques-

(1) Doctorat, 30; licence, 309; concours des bourses de licence, 14; baccalauréats scientifiques, 3 991; épreuve scientifique des baccalauréats ès lettres, 6 338. Total : 10 682.

(2) Doctorat, 21; licence, 398; concours des bourses de licence, 79; baccalauréats ès lettres, 6 353; épreuve littéraire des baccalauréats scientifiques, 3 203. Total : 10 054.

tion ainsi posée il n'est pas aisé de répondre. Les rapports de MM. les Doyens sont en général assez sobres d'appréciations à cet égard. Qui cependant, mieux que les Facultés elles-mêmes, précisément parce qu'elles sont en contact immédiat, serait en situation de témoigner avec compétence de l'état d'esprit des élèves où se marque le degré de vitalité d'un établissement, et que révèle le plus ou moins de curiosité, d'ardeur à la recherche et de mouvement dans les idées? L'auscultation, art délicat et difficile, n'est possible que de très près; le Conseil général est déjà loin : il ne saurait procéder que par induction, en interrogeant des faits dont il n'a qu'une connaissance indirecte.

Il est très certain qu'il existe dans chaque établissement un groupe compact de jeunes gens laborieux, curieux d'esprit et ardents à l'étude, pépinière d'élite d'où sortiront les hommes utiles de l'avenir. On peut, sans craindre de se tromper beaucoup, l'évaluer à un tiers du total des étudiants. Les indications à cet égard sont nombreuses, concordantes et probantes. C'est d'abord l'affluence des lecteurs et des emprunteurs dans nos bibliothèqes agrandies et enrichies; elle est considérable et va croissant, à tel point que les Facultés de Théologie et de Médecine et surtout l'École de Pharmacie, les mieux installées cependant puisqu'elles le sont dans des constructions nouvelles édifiées ou choisies pour satisfaire aux exigences de leur destination, insistent sur l'insuffisance de leurs locaux et réclament d'urgence un aménagement plus spacieux. D'autre part, le travail des conférences et des laboratoires est signalé partout comme assidu, actif et fructueux; ces indispensables auxiliaires de l'enseignement oral, en rapprochant les maîtres et les élèves, en les associant parfois jusqu'à la collaboration dans les recherches, ont le double avantage de rendre le contrôle constant et d'être le plus puissant moyen d'entraînement; et, à cause de cela, là où ils sont organisés on en demande l'extension, là où ils ne le sont pas, la création. En outre les concours, là où ils existent, témoignent d'un effort réel d'émulation et de savoir; les Facultés des Sciences et des Lettres notamment se louent des succès obtenus par elles aux diverses agrégations : elles ont fait recevoir, celle-ci 35, celle-là 8 de leurs élèves et dans les meilleurs rangs. Enfin, il n'est pas un de nos établissements qui n'apporte cette année son contingent de mémoires, de thèses ou de travaux signalés comme d'importantes contributions à la science. Tout révèle donc et atteste une incontestable activité d'esprit et un fécond mouvement d'idées.

Si ces constatations sont importantes, il s'en faut toutefois qu'elles soient suffisamment satisfaisantes; car, il faut bien le dire, elles ne concernent qu'une partie de la population scolaire : celle qui se groupe spontanément et d'elle-même autour des maîtres. C'est ailleurs, dans les masses plus profondes de nos 11 000 étudiants, qu'il faudrait pouvoir jeter la sonde, afin de savoir exactement quel profit ils ont retiré de leur passage à l'Université. Or là, les renseignements reposant sur des données sûres font défaut; au moins ils se réduisent aux inductions qu'autorisent les notes d'examens. L'organisation actuelle ne comporte qu'un contrôle très imparfait des études, qui restent abandonnées au zèle libre; et si cette liberté est sans danger et même favorable à ceux qui, ayant le feu sacré, n'ont pas besoin d'être surveillés, elle est au contraire funeste au grand nombre qui,

se laissant aller à ne voir dans l'étude que la condition du diplôme à obtenir, la réduisent par suite à son minimum.

Il ne peut malheureusement pas subsister de doute à cet égard si, dans la statistique des examens, on tient compte, non seulement de la proportion des ajournements, mais en outre des notes obtenues par les candidats admis. Sous ce double rapport, les résultats constatés varient peu d'une année à l'autre. Seule la Faculté de Théologie a une situation privilégiée; ses élèves sont à part par le caractère et par la valeur : « leurs rangs, dit M. le doyen Lichtenberger, offrent une moyenne solide, une élite distinguée, une infime minorité défaillante ». Partout ailleurs les épreuves tout à fait satisfaisantes sont en petit nombre; celles qui sont bonnes ne dépassent guère un tiers du total; les médiocres, si on les réunit aux mauvaises, dont elles ne sont séparées bien souvent que par une nuance, forment la majorité. C'est le sort de la Faculté de Droit, de la Faculté de Médecine et de l'École de Pharmacie; c'est, on peut le dire, le sort commun, car M. le doyen Himly le reconnaît en termes explicites pour les aspirants à la licence ès lettres, dont 125 seulement ont cependant été admis sur 398 : « Ils nous arrivent, dit-il, généralement munis d'une préparation suffisante pour atteindre la moyenne réglementaire, mais il en est bien peu qui la dépassent, et, en somme, la teneur des épreuves est, à quelques exceptions près, plus voisine de la médiocrité que de la distinction ».

Les chiffres, dans les trois établissements qui les fournissent par le détail, sont probants en ce sens. A la Faculté de Droit, sur les 3 747 épreuves de licence subies par ses élèves propres, les notes se répartissent ainsi : très bien 165, bien 328, passables 1 106, médiocres 1 267, mal ou ajournement 881. A la Faculté de Médecine, sur 6 803 : extrêmement satisfait 148, très satisfait 469, bien satisfait 1 253, satisfait 1 878, passable 2 147, mal ou ajournement 908. Enfin à l'École de Pharmacie, sur 1 887 actes : très bien 32, bien 186, assez bien 600, médiocre 635, mal ou ajournement 437. On ne peut donc le dissimuler: la majorité des admis n'est que passable, sinon médiocre.

Ce qui achève de donner à ces constatations une portée singulièrement digne d'attention, c'est qu'un échelonnement identique des moyennes, encore plus accusé même, se retrouve dans le résultat des examens pour l'obtention des baccalauréats, qui sont la condition d'entrée dans l'enseignement supérieur. A la Faculté des Sciences, sur les 3 991 candidats, les notes se répartissent ainsi : très bien 13, bien 90, assez bien, 327, passable 892, mal ou ajournement 2 669. A la Faculté des Lettres, sur 6 353 candidats : très bien 19, bien 39, assez bien 507, passable 2 515, mal ou ajournement 3 253.

On dirait une loi de progression constante et comme irréductible. Si l'enseignement supérieur ne donne pas tous les fruits qu'on serait en droit d'en attendre, cela ne tient-il pas, au moins dans une large mesure, à l'insuffisance de la préparation antérieure? Le nombre est trop grand des jeunes gens qui entrent dans les Facultés sans avoir, par suite de la pauvreté d'études insuffisamment ou péniblement faites, les connaissances techniques et la culture générale d'esprit qu'il faudrait pour profiter des études élevées qu'on y poursuit et qu'on devrait exclusivement y poursuivre. Il y a là un danger au point de vue scolaire, car il sera éternellement vrai que la moyenne des élèves influe inévi-

tablement sur l'enseignement et en abaisse le niveau si elle est inférieure, de même que la moyenne des candidats influe inévitablement à la longue sur celle des épreuves; il y a, en outre, un danger social, car on ne songe pas sans inquiétude à l'avenir de ces jeunes gens qui sortent de nos écoles mal armés pour les carrières dont les grades ouvrent l'accès, et aux déboires qui les y attendent, alors qu'ils réussiraient mieux et pourraient être plus utiles dans d'autres directions.

Qu'y a-t-il à faire pour obvier à cet état de choses? Le problème est pressant; il a une importance capitale; il mérite toute l'attention des pouvoirs publics, car il y va du bon aménagement des forces intellectuelles du pays.

## III

### TRAVAUX DU CONSEIL GÉNÉRAL

Au moment où le Conseil va entrer dans une seconde phase de son existence, par suite des attributions nouvelles que lui confèrent les récents décrets des 9 et 10 août dernier, il ne serait pas sans intérêt de faire son histoire depuis sa création en 1885, et de constater quels fruits a portés la collaboration alors inaugurée des représentants des Facultés et École. Pendant ces huit années, en effet, que de sujets déjà lui ont été soumis! Dans l'ordre des questions théoriques et de direction générale, il a tour à tour discuté : l'organisation des Universités, l'équivalence internationale des études, les conséquences scolaires des exigences du service militaire et les moyens de concilier les intérêts en présence, les extensions à donner à l'enseignement par la création de chaires nouvelles ou de cours complémentaires, le règlement des cours libres, le patronage des étudiants étrangers pour lequel il est en rapports permanents avec le Comité que représente l'honorable M. Melon, les échanges avec les Universités étrangères, etc.; dans l'ordre des questions administratives et économiques, il s'est constamment occupé, en même temps que des budgets et comptes, de l'organisation des services communs et spécialement des bibliothèques, des mille détails relatifs à l'installation matérielle, entretien, chauffage, éclairage... etc., rendus si difficiles par les incertitudes inhérentes au provisoire qu'impose la reconstruction ou l'agrandissement de plusieurs des établissements du ressort et notamment de la Sorbonne. Sur tous ces points et sur bien d'autres, des vues ont été échangées, divergentes parfois d'abord, qui ont toujours fini par s'accorder, et d'où sont sortis des usages, dont l'application ira se poursuivant et qui deviendront des traditions. Oui, il serait intéressant de rappeler tout cela, de suivre l'origine et les progrès de la solidarité qui unit fortement aujourd'hui entre eux les divers établissements du Corps des Facultés de l'Académie de Paris, de marquer ainsi le rapide et progressif développement de l'esprit universitaire; mais ce retour sur le passé excéderait les limites du présent rapport, qui doit se borner aux faits et actes se référant à l'année 1892-93.

1° *Composition.* — Selon l'usage, le Conseil a procédé dans sa dernière séance de décembre 1892 à la désignation, pour l'année suivante,

des membres de son bureau qui sont électifs. M. le doyen Darboux a réuni l'unanimité des suffrages pour la vice-présidence; M. Lavisse, sur les instances de ses collègues, a conservé les fonctions de secrétaire qu'il remplit avec tant de dévouement depuis l'origine.

Une seule modification s'est produite au cours de l'année dans nos rangs, favorable entre toutes et à tous égards. Le décret du 9 août ayant enfin fait droit au vœu maintes fois exprimé de la représentation égale de tous les établissements du Corps des Facultés, l'École supérieure de Pharmacie a dû procéder à l'élection d'un second délégué; M. Moissan, désigné par ses collègues, a pris place parmi nous.

2° *Études et projets.* — Indépendamment des avis qu'il a été invité à émettre sur divers points intéressant la bonne tenue des établissements, le Conseil a délibéré spécialement cette année sur trois questions.

La première intéresse toutes les Facultés, mais plus particulièrement la Faculté de Médecine; elle a fait l'objet de deux rapports de M. le doyen Brouardel : c'est celle des équivalences de grades exigées des étrangers pour s'inscrire dans les Facultés, et des dispenses qui, à défaut d'équivalence, leur sont accordées. Déjà plusieurs arrêtés et circulaires sont intervenus à ce propos : les arrêtés des 24 juillet 1840 et 25 juin 1841, les circulaires des 26 juillet 1840, 28 février 1880 et 1er décembre 1885; mais, trompant les prévisions, les précautions successivement prises sont restées jusqu'ici insuffisantes. Aujourd'hui encore, cédant à un sentiment tout naturel de libérale et généreuse hospitalité, on apporte à accorder les équivalences demandées et surtout les dispenses une facilité trop grande; de sorte qu'un nombre trop grand aussi de jeunes étrangers entrent dans les Facultés n'ayant qu'une instruction insuffisante pour pouvoir profiter de l'enseignement qui y est donné. Or, sous plusieurs rapports, cela est regrettable et fâcheux : d'une part, en effet, l'intérêt bien compris des étrangers eux-mêmes exige qu'on ne les laisse pas se fourvoyer inconsidérément dans des études qu'ils sont ensuite forcés d'abandonner faute d'une préparation suffisante, après une perte inutile de temps et d'argent; d'autre part, l'intérêt national n'est pas moins engagé, car il importe au plus haut point de maintenir au dehors le bon renom des diplômes français, et pour cela de ne les accorder qu'à ceux qui peuvent faire honneur à la Faculté qui les aura délivrés; enfin, dans quelques-uns de nos établissements, spécialement ceux où les études se font ou se complètent aux laboratoires, il arrive trop souvent, l'expérience le prouve, que les étrangers admis à tort encombrent, sans profit pour eux-mêmes et au détriment des autres, les ressources de travail à peine suffisantes dans l'état actuel des installations. A tous égards donc il y a urgence à aviser. Que convient-il de faire? La question est infiniment complexe. Le Conseil a consacré de nombreuses séances à l'examiner sous ses divers aspects; car s'il tient absolument, au nom d'un intérêt scolaire supérieur, à ce que les équivalences ou dispenses ne soient accordées qu'à bon escient et dès lors après vérification vraiment sérieuse, il tient non moins résolument, de propos délibéré et unanime, à ne pas paraître céder en cette circonstance aux sentiments de jalousie internationale et d'exclusion des étrangers auxquels le pays, par un oubli singulier des saines idées de progrès comme de ses traditions les plus sûres, n'est

aujourd'hui que trop enclin à céder. Des délibérations poursuivies dans cet esprit un projet d'arrêté est sorti, combiné de manière à établir une égalité aussi complète que possible entre Français et étrangers à l'entrée des Facultés comme dans tout le cours des études, et, pour cela, à régler mieux que par le passé les équivalences et dispenses. L'innovation principale consiste en ce qu'elles ne seraient accordées qu'après comparution personnelle du postulant, garantie jugée nécessaire de la valeur des justifications. Ce projet vous a été soumis, Monsieur le Ministre, avec prière qu'il y soit promptement donné suite. Il est accompagné d'un double vœu : le Conseil vous demande, après avoir réglé l'instruction des demandes d'équivalence, de n'user du droit de dispense qu'avec la plus grande réserve et dans les cas tout à fait exceptionnels; et, renouvelant un vœu ancien, il demande, en outre, que équivalences et dispenses soient désormais toujours accordées à titre gratuit.

La seconde des questions posées et discutées au cours de l'année est plus générale; elle intéresse éventuellement toutes les Facultés au même degré : c'est celle des groupements possibles d'enseignements donnés dans des établissements différents, mais pouvant par leurs réunions former un ensemble spécial et répondre à un but déterminé. Le Conseil est préposé par son institution même pour de tels essais; en effet, sous l'empire du décret du 28 décembre 1885, article 6, il était chargé « d'établir entre les cours et exercices des différentes Facultés les coordinations nécessaires au bien des études et aux intérêts des étudiants »; et l'article 5 du décret du 9 août 1893, plus précis encore, porte : « Le Conseil général statue définitivement sur les objets suivants »... « l'organisation des cours, conférences et exercices pratiques communs à plusieurs Facultés après avis des Facultés intéressées ». Se plaçant à ce point de vue, et comme première application de l'idée, M. Bufnoir a proposé d'organiser, par un groupement combiné, les études plus spécialement nécessaires aux jeunes gens qui se destinent à la vie publique sous ses diverses formes, c'est-à-dire aux carrières politiques, administratives, diplomatiques et consulaires. On dresserait un programme méthodique des sciences dites sociales; il serait pourvu à leur enseignement au moyen des cours existant ou à créer dans les diverses Facultés, sans les détourner d'ailleurs de leur destination directe là où ils sont institués; on créerait de la sorte, par la concentration de ressources éparses, un ordre d'études qui n'a pas actuellement sa place à part dans les cadres officiels de l'enseignement public : celui des sciences d'État. Que la tentative soit opportune et réponde aux nécessités du temps, ce n'est pas douteux : la participation du pays à la direction de ses propres affaires devient chaque jour plus générale et plus large, la vulgarisation du droit public et de ses annexes est devenue par là même un besoin de premier ordre, et on ne concevrait pas que l'État continuât à se désintéresser d'études qui touchent d'aussi près à un grand intérêt social. Que cette même tentative soit en outre réalisable, ce n'est pas contestable davantage : la Faculté de Droit apporterait naturellement à la combinaison le contingent principal, car le droit est essentiellement une science politique par ses principes et ses applications; puis, comme l'ensemble des sciences dites sociales va manifestement au delà des études juridiques, les compléments ou plus généraux ou plus spéciaux

seraient demandés, et ils seraient trouvés, à la Faculté des Lettres, voire aux Facultés de Médecine et des Sciences. L'enseignement oral serait complété par un système de conférences et d'exercices pratiques concentrant et achevant d'accuser le but du groupement. Ainsi organisée, la collaboration, on peut l'affirmer, serait éminemment profitable à tous les enseignements qui y prendraient part; ils ne pourraient que gagner les uns et les autres à ce que le côté philosophique et social se mêlât aux préoccupations professionnelles qui, dans les Facultés prises isolément, tendent trop souvent à devenir absorbantes, sinon à ce qu'il les dominât. La difficulté serait d'organiser une efficace direction des études, car il ne suffit pas de juxtaposer, il faudrait combiner; le dévouement des collaborateurs à une œuvre d'utilité publique n'y faillirait pas, et il la faciliterait. D'ailleurs la tentative n'est pas nouvelle; c'est de cette façon qu'on a procédé çà et là à l'étranger, à Bruxelles et à Louvain par exemple : les sciences économiques et sociales y sont enseignées par un groupe de professeurs appartenant respectivement par leur titre et leurs fonctions aux Facultés de Philosophie, de Médecine et des Lettres. En tout cas, l'essai est à faire; dût-il n'avoir d'abord qu'un succès partiel, il faut le tenter; l'avenir fera le reste. Deux rapports successifs de M. Bufnoir, à la suite d'un examen attentif fait en commission, ont établi que deux sections d'études pourraient être dès maintenant constituées; les conclusions en ont été votées en séance générale du Conseil le 24 juillet, et la mise à exécution fixée à la rentrée de la présente année scolaire. Au dernier moment, quelques difficultés d'application non encore aplanies, quelques divergences aussi quant aux dénominations à employer, ont imposé un ajournement à l'année prochaine; mais la décision prise reste acquise, et par suite le projet aboutira.

Enfin, en troisième lieu, complétant le règlement précédemment fait par lui le 5 avril 1886, le Conseil a pris quelques mesures pour empêcher les usurpations de titres par les personnes autorisées à faire un cours libre dans les salles des Facultés. Prévenu que quelques-unes d'entre elles, soit par vanité soit dans un dessein de réclame, avaient cru pouvoir profiter de l'autorisation obtenue pour s'attribuer des qualifications réservées aux membres de l'Université, il a décidé, sans vouloir d'ailleurs porter aucune atteinte aux cours libres, que nul ne pourrait prendre aucun des titres attachés par les règlements aux fonctions publiques de l'enseignement supérieur, et auxquelles ces fonctions seules dès lors donnent droit; il a prescrit, en outre, qu'avis serait donné de cette décision lors des notifications d'autorisation. La sanction est dans le retrait éventuel de l'autorisation accordée, par application de l'article 5 du règlement de 1886.

3° *Vœux.* — Ils se réfèrent aux créations reconnues nécessaires de chaires ou de cours complémentaires, et à l'installation matérielle des services.

Le Conseil demande itérativement les créations suivantes, dans l'ordre suivant, qui est celui de ses préférences :

1° Une chaire d'analyse chimique à l'École de Pharmacie;

2° Une chaire de géographie physique à la Faculté des Sciences;

3° Une chaire de droit international privé à la Faculté de Droit;

4° Un cours complémentaire de paléontologie à la Faculté des Sciences;

5° Un cours complémentaire d'histologie et de physiologie à la même Faculté;

6° Une chaire de physique céleste à la même Faculté;

7° Un cours complémentaire de logique à la Faculté des Lettres.

Relativement à l'installation matérielle des services, le Conseil insiste vivement pour que les travaux en cours soient poursuivis avec la plus grande activité, car les difficultés que crée la période transitoire ne cessent d'augmenter en se perpétuant. La Sorbonne continue à s'élever ; après les services généraux installés sur la rue des Écoles, la Faculté des Sciences va prendre possession à l'autre extrémité, sur la rue Cujas, d'une partie des locaux qui lui sont affectés ; la Faculté des Lettres entre à son tour dans l'ère aiguë des campements provisoires, en attendant des jours meilleurs. La Faculté de Droit a vu enfin commencer les travaux si longtemps attendus, qui faciliteront les développements jusqu'ici entravés par le défaut d'espace. Enfin, la Faculté de Médecine prend peu à peu, mais lentement, possession de sa nouvelle installation toujours inachevée. Partout on fait des vœux ardents pour l'achèvement des travaux, afin que les bonnes volontés impatientes puissent enfin se développer librement et prendre leur essor.

4° *Attributions financières.* — Le Conseil n'a eu à exercer, cette année, que celles qui sont relatives à la répartition des dispenses facultatives des droits d'inscription, à l'avis qu'il doit donner sur les budgets et comptes des Facultés, enfin, à l'établissement des dépenses sur fonds communs.

C'est à vous, Monsieur le Ministre, aux termes de l'article 4 du décret du 31 mars 1887, qu'il appartient d'arrêter chaque année le nombre des dispenses facultatives. Le Conseil n'a pas à intervenir à cet égard, mais seulement à répartir entre les établissements, d'après le droit de chacun, les chiffres alloués au Corps des Facultés; ce qui, sauf arrangements entre eux autorisés par la circulaire du 4 août 1887, n'est qu'une constatation matérielle. Toutefois, il croit devoir appeler votre attention sur la façon dont le chiffre total est calculé; peut-être ne l'est-il pas conformément aux prescriptions, très nettes cependant, de la loi de finances du 26 février 1887. Ce n'est pas, en effet, au dixième des étudiants inscrits que la dispense peut être accordée, mais, ce qui est très différent, au dixième des étudiants « astreints au droit d'inscription »; d'où il résulte que le calcul doit être fait, non d'après le total des inscriptions prises pendant la précédente année scolaire, mais sur ce total « déduction faite des dispenses de droit », ainsi que le dit d'ailleurs formellement la circulaire du 1er avril 1888. Or, il se pourrait qu'il y ait eu, sinon généralement, au moins quelquefois, méprise à cet égard. Sous cette réserve, qu'il prend la liberté de vous soumettre, le Conseil a arrêté ainsi, d'accord entre les établissements, la répartition des 482 dispenses mises à sa disposition : Faculté de Théologie, néant; Faculté de Droit, 218; Faculté de Médecine, 139; Faculté des Sciences, 15; Faculté des Lettres, 15; École supérieure de Pharmacie, 95: total, 482.

Les comptes d'exercice de MM. les Doyens et Directeur, pour 1892, ont été arrêtés ainsi qu'il suit, en recettes et en dépenses :

## I. — Personnel.

| ÉTABLISSEMENTS. | PERSONNEL ENSEIGNANT et administration. | PERSONNEL AUXILIAIRE. | PERSONNEL des Bibliothèques. | TOTAL. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| Fac. de Théologie | 62 500 | 2 700 | » | 65 200 | *N. B.* Ces chiffres sont ceux du budget de 1892. Le compte d'administration est rendu directement par le Ministère de l'Instruction publique. |
| — de Droit . . | 420 500 | 33 800 | 15 900 | 470 200 | |
| — de Médecine. | 611 700 | 376 470 | 37 400 | 1 025 570 | |
| — des Sciences. | 372 500 | 106 100 | » | 478 600 | |
| — des Lettres.. | 416 300 | 16 100 | » | 432 400 | |
| École supérieure de Pharmacie. | 151 500 | 66 700 | 7 400 | 225 600 | |
| Bibliothèque de l'Université . . | » | » | 28 400 | 28 400 | |
| TOTAUX. . . | 2 035 000 | 601 870 | 89 100 | 2 725 970 | |

## II. — Matériel.

| ÉTABLISSEMENTS. | CHIFFRE TOTAL DES RECETTES. | CHIFFRE TOTAL DES DÉPENSES. | EXCÉDENT DE RECETTES constituant le budget additionnel de 1893. |
|---|---|---|---|
| | fr. | fr. | fr. |
| Théologie. . . . . | 13 609,90 | 13 526,58 | 83,32 |
| Droit. . . . . | 60 932,36 | 50 763,24 | 10 169,12 |
| Médecine. . . . . | 357 615,78 | 336 644,08 | 20 971,70 |
| Sciences . . . . . | 217 035,87 | 194 145,69 | 22 890,18 |
| Lettres . . . . . | 38 632,22 | 34 932,77 | 3 699,45 |
| Pharmacie . . . . . | 145 823,92 | 128 163,48 | 17 660,44 |
| TOTAL. . . . . | 833 650,05 | 758 175,84 | 75 474,21 |

En vue du projet de budget pour 1895, le Conseil a demandé les augmentations suivantes, dans la limite d'une dépense totale de 189 350 fr.

| ÉTABLISSEMENTS. | CHIFFRE DE L'AUGMENTATION PROPOSÉE POUR | | | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|
| | | LE PERSONNEL | | | |
| | création de chaires. | de l'enseignt | auxiliaire | le matériel. | |
| | fr. | fr. | fr. | fr. | fr. |
| Théologie protestante. . . . . | » | 6500 | » | 300 | 6800 |
| Droit. . . . . | 2000 | » | 1000 | 1500 | 4500 |
| Médecine. . . . . | » | » | 21000 | 85500 | 106500 |
| Sciences . . . . . | 14500 | » | 1500 | » | 16000 |
| Lettres et services accessoires. . . . | » | » | 5600 | » | 5600 |
| Pharmacie.. . . . . | 6000 | » | 2000 | 26700 | 34700 |
| Bibliothèque de l'Université. . . . . | » | » | » | 15250 | 15250 |
| TOTAUX . . . . . | 22500 | 6500 | 31100 | 129250 | 189350 |

5° *Attributions disciplinaires*. — Une seule affaire a donné lieu à des poursuites : deux élèves sages-femmes de la clinique d'accouchement ont été, le 30 janvier 1893, condamnées à deux mois de suspension, pour faits contraires à la discipline et propos injurieux échangés dans le service. L'an dernier déjà une affaire analogue a été soumise au Conseil; elle a amené également une condamnation. Il faut espérer que ces actes réitérés de juste sévérité contribueront à rétablir l'ordre dans un milieu où il paraît loin de régner suffisamment.

Quelques troubles ont éclaté à deux reprises à la Faculté des Lettres; mais ils ont promptement pris fin, grâce à des mesures préventives prises à propos et à temps, et ils n'ont donné lieu à aucune poursuite disciplinaire.

6° *Affaires diverses*. — Pour compléter le relevé des actes du Conseil, il resterait à signaler ceux où, sans avoir un pouvoir de décision propre, il a cependant à intervenir; ils s'échelonnent au cours de l'année, selon les nécessités du service : avis sur le maintien, la transformation ou la suppression des chaires en cas de vacance déclarée, présentations pour le décanat quand prennent fin les fonctions dont la durée est triennale, propositions pour l'attribution des bourses Pelrin et Barkow au fur et à mesure des trop rares vacances qui se produisent, etc. Mais que dire à ce propos, sinon que le Conseil s'est constamment efforcé dans ses votes d'être juste envers les personnes et prévoyant pour les intérêts qu'il a à défendre?

7° *Relations extérieures*. — Elles deviennent chaque année plus nombreuses et plus suivies : le Corps des Facultés de Paris est aujourd'hui en rapports de correspondance ou d'échange avec plus de soixante-dix

Universités, Associations ou Établissements répartis dans le monde entier.

Répondant à l'invitation du Sénat académique de Padoue, le Conseil général a pu se faire représenter par MM. Gariel, de la Faculté de Médecine, et Tisserand, de la Faculté des Sciences, aux fêtes données en décembre 1892 à l'occasion du troisième centenaire de Galilée. En juillet dernier, M. Poirier, de la Faculté de médecine, le représentait à Cettigne, au 400e anniversaire de la première imprimerie serbe. Les exigences du service en mai 1893 ne lui ont pas permis d'être représenté au Centenaire de la Société de philosophie de Philadelphie; il a envoyé une adresse que M. le Ministre des Affaires étrangères a bien voulu se charger de transmettre.

Serait-il possible de clore ce rapport sans mentionner l'hommage rendu au grand mathématicien M. Hermite le 24 décembre dernier, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique, par ses collègues de la Faculté des Sciences, ses admirateurs de France et de l'étranger, ses élèves et ses amis? Ne devons-nous pas aussi rappeler l'inoubliable journée du 27 du même mois? Ce concours immense de délégués de toute nationalité, représentant les plus illustres compagnies savantes du monde, venant de tous les coins du globe au siège de l'Université parisienne saluer Louis Pasteur, a été un événement unique et sans précédent dans l'histoire; la présence de M. le Président de la République en a fait une solennité, ou mieux une fête nationale. Tous ceux qui ont été témoins de ce spectacle sans pareil, où le Conseil général a tenu à honneur d'assister tout entier, en ont rapporté une impression profonde, émue et fortifiante; car ce qui éclatait partout dans cette magnifique salle de la Sorbonne pleine jusqu'au faîte, ce qui dominait tout autre sentiment, c'était la foi en la vitalité de la science française, personnifiée ce jour-là dans l'illustre fondateur de la microbiologie.

Veuillez, Monsieur le Ministre, agréer l'hommage de notre respect.

*Le président du Conseil général,* **GRÉARD.**

*Le rapporteur,* **Ch. BEUDANT.**

---

# APPENDICE

## LISTE DES MÉMOIRES ET DES THÈSES LES PLUS REMARQUABLES

### I. Faculté de Théologie protestante.

M. Pechin (Émile). — *Le problème de la vie dans l'Ancien Testament.*

M. Pannier (Jacques). — *Le témoignage du Saint-Esprit d'après Calvin.*

M. Monnier (Henri). — *La notion de la foi d'après saint Thomas d'Aquin et le Concile de Trente.*

M. Lods (Adolphe). — *Étude sur le livre d'Hénoch* (licence).

M. Schoen (Henri). — *Les origines historiques de la Théologie de Ritschl.* (licence).

## II. Faculté de Droit.

THÈSES DOCTORALES QUI ONT OBTENU DES PRIX

M. Cuénot (Marie-Félix-Henri). — *Droit romain.* De la condamnation civile à l'époque des actions de la loi. — *Droit français.* Des constructions élevées par un locataire sur les lieux loués.

M. Derray (Louis-Marie-Henri). — *Droit romain.* De la représentation en justice par le cognitor. — *Droit français.* La clause à ordre.

M. Roux (Jean-André). — *Droit romain.* Etude historique sur la loi de la correspondance des formes. — *Droit français.* Le ministère public et la partie lésée.

M. Veillcovitch (Voislav). — *Droit romain.* De la manus dans le mariage romain. — *Droit français.* Les traités de commerce.

M. Vignes (Bernard-Joseph). — Rapports de la gestion d'affaires et de la stipulation pour autrui en Droit romain et en Droit français.

*Mentions honorables.*

M. Champcommunal (Jean-Baptiste-Victor-Marie-Joseph). — *Droit romain.* Essai sur la tutelle des impubères dans l'ancien droit romain. — *Droit français.* De la succession *ab intestat* en droit international privé.

M. Corpel (Jules-Joseph-Ferdinand). — *Droit romain.* De la garantie des défauts cachés en matière de vente. — *Droit français.* Du rôle actuel de la purge des hypothèques non inscrites.

M. Kiatibian (Sempade). — *Droit romain.* Le butin. — *Droit français.* Conséquences juridiques de la transformation des États sur les traités.

M. Lameire (Pierre-Paul-André-Joseph-Irénée). — *Droit romain.* De l'interdit salvien. — *Droit français.* De la neutralité territoriale locale.

M. Peuvergne (Jean-Albert-René). — *Droit romain.* La fiction de la loi Cornélia. — *Droit français.* De l'organisation par l'État des caisses de retraite pour les ouvriers.

## III. Faculté de Médecine.

THÈSES RÉCOMPENSÉES

*Médailles d'argent.*

M. Achalme. — Considérations pathogéniques et anatomo-pathologiques sur l'érysipèle.

M. Buscarlet. — La greffe osseuse chez l'homme et l'implantation d'os décalcifiés.

M. Chabrié. — Contribution à l'étude expérimentale de la fonction du rein.

M. Charrier. — De la péritonite blennorrhagique chez la femme.

M. Drouin. — Hémo-alcalimétrie, hémo-acimétrie.

M. Faidherbe. — Les médecins et les chirurgiens de Flandre avant 1789.

M. Faure-Miller. — Contribution à l'étude clinique des cardiopathies artérielles à type myo-valvulaire.

M. Rochon-Duvigneaud. — Recherches sur l'angle de la chambre antérieure et le canal de Schlemm.

M. Thiroloix. — Le diabète pancréatique.

*Médailles de bronze.*

M. Bertillon. — De la reconstitution du signalement anthropométrique au moyen des vêtements.

M. Bezançon. — Étude sur l'ectopie testiculaire du jeune âge et son traitement.

M. Boëtau. — Des troubles psychiques dans le goître exophtalmique.

M. Bonnemaison. — De l'opération de Phelps et de l'arthrotomie médio-tarsienne dans le traitement du pied bot varus équin congénital.

M. Castera. — Étude sur les rapports de l'éléphantiasis des Arabes avec la filaire du sang.

M. Critzman. — Essai sur la syringomyélie.

M. Desforges. — Recherches historiques et critiques sur la symphyséotomie.

M. Faure (J.-L.). — L'appareil suspenseur du foie.

M. Laffitte. — L'intoxication alcoolique expérimentale et la cirrhose de Laënnec.

M. Létienne. — De la bile à l'état pathologique.

M. Macaigne. — Étude sur le bacterium coli commune.

M. Meurisse. — Le haschisch.

M. Noguès. — De la réparation de l'urèthre périnéal.

M. Oustaniol. — Contribution à l'étude des tumeurs des méninges rachidiennes.

M. Pachon. — Recherches expérimentales et cliniques sur la fréquence et le rythme de la respiration.

M. Pilliet. — Études d'histologie pathologique sur la tuberculose expérimentale et spontanée du foie.

M. Rousseau-Dumarcet. — Du décollement prématuré du placenta inséré normalement.

M. Sauvineau. — Pathogénie et diagnostic des ophtalmoplégies.

M. Vassal. — Contribution à l'étude de la paralysie alcoolique, et en particulier des formes généralisées.

M. Vibert. — Des injections intra-musculaires de mercure dans la thérapeutique oculaire.

*Mentions honorables.*

M. Adler. — De la laparotomie exploratrice d'urgence pour les traumatismes de l'abdomen.

M. Aldibert. — De la laparotomie dans la péritonite tuberculeuse.

M. Anglade. — Contribution à l'étude des rapports de la syphilis et de la paralysie progressive.

M. Béchet. — Contribution à l'étude clinique des formes de la maladie de Parkinson.

M. Berbez. — De la paralysie générale due aux excès alcooliques.

M. de Bourgon. — Du glaucome hémorrhagique.

M. Bruneau. — De l'accouchement spontané chez les femmes à bassin coxalgique.

M. Chevalet. — Des complications articulaires de la scarlatine.

M. de Grandmaison. — Du rôle de la cellule hépatique dans la production des scléroses du foie.

M. Hallion. — Des déviations vertébrales névropathiques.

M. Lallier. — De la folie puerpérale dans ses rapports avec l'éclampsie et les accidents infectieux des suites de couches.

Mlle Landais. — Des inhalations d'oxygène dans l'hygiène et la thérapeutique des nouveau-nés.

M. Malbec. — Sur les sels de strontium.

M. Mussy. — Contribution à l'étude des érythèmes infectieux en particulier dans la diphtérie.

M. Poulain. — Contribution à l'étude des stomatites dans l'enfance et en particulier de la stomatite diphtéroïde impétigineuse.

M. Quignard. — Du rhinosclérome.

M. Rahon. — Recherches sur les ossements humains anciens et préhistoriques en vue de la reconstitution de la taille.

M. Renoul. — Des épithéliomes développés sur les nævi.

M. Répin. — Origine parthénogénétique des kystes dermoïdes de l'ovaire.

## IV. Faculté des Sciences.

### 1° sciences mathématiques

*M. Perchot* (1). — Sur les mouvements des nœuds et du périgée de la Lune et sur les variations séculaires des excentricités et des inclinaisons.

M. Gérard. — Sur la géométrie non euclidienne.

*M. Maillet.* — Recherches sur les substitutions, et en particulier sur les groupes transitifs.

M. Bouasse. — Réflexion et réfraction dans les milieux isotropes, transparents et absorbants.

### 2° sciences physiques

*M. Vezes.* — Recherches sur quelques combinaisons azotées du platine.

M. Fiquet. — Condensation des aldéhydes aromatiques avec l'acide cyanacétique.

M. Doumer. — Recherches sur les pouvoirs réfringents moléculaires d'un certain nombre de sels.

M. Saint-Pierre. — Action du potassium sur divers hydrocarbures aromatiques.

M. Meslans. — Recherches sur quelques fluorures organiques de la série grasse.

M. Tissier. — Sur le quatrième alcool amylique primaire.

M. Massol. — Étude thermique des acides organiques et plus particulièrement des acides de la série oxalique. — Influence de l'isomérie. — Influence de la fonction alcool.

M. Minguin. — Étude de quelques dérivés du camphre cyané et de l'éther camphocarbonique.

M. Arthus. — Recherches sur quelques substances albuminoïdes. La classe des caséines ; la famille des fibrines.

*M. Brunhes.* — Étude expérimentale sur la réflexion cristalline interne.

(1) Les noms imprimés en italique sont ceux des docteurs reçus avec toutes boules blanches.

M. Beaulard. — Sur la coexistence du pouvoir rotatoire et de la double réfraction dans le quartz.

*M. Moreau.* — Contribution à l'étude de la polarisation rotatoire naturelle et de la polarisation rotatoire magnétique.

M. Grimbert. — Fermentation anaérobie produite par le *bacillus orthobutylicus;* ses variations sous certaines influences biologiques.

M. Moureu. — Contribution à l'étude de l'acide acrylique et de ses dérivés.

M. Muller. — Étude de quelques dérivés des éthers cyanacétiques.

M. Poulenc. — Contribution à l'étude des fluorures anhydres et cristallisés.

M. Aignan.—Sur le pouvoir rotatoire spécifique des corps actifs dissous.

M. Lefèvre. — Recherches sur les diélectriques.

3° SCIENCES NATURELLES

M. Citerne. — Berbéridées et Erythrospermées.

*M. Contejean.* — Contribution à l'étude de la physiologie de l'estomac.

M. Moynier de Villepoix. — Recherches sur la formation et l'accroissement de la coquille des mollusques.

*M. Perrin.* — Contribution à l'étude de la myologie comparée. Membre postérieur chez un certain nombre de Batraciens et de Sauriens.

*M. Pizon.* — Histoire de la Blastogénèse chez les Botryllidés.

M. Riche. — Étude stratigraphique sur le Jurassique inférieur du Jura méridional.

M. Houlbert. — Recherches sur la structure comparée du bois secondaire dans les apétales.

*M. Geneau de Lamarlière.* — 1er Mémoire : Recherches morphologiques sur la famille des Ombellifères.

2e Mémoire : Recherches physiologiques sur les Ombellifères.

## V. Faculté des Lettres.

M. Radet. — De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deductis. — La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades (687-546).

M. Collignon. — De Nanceide Petri de Blaro Rivo Parisiensis. — Étude sur Pétrone : la critique littéraire, l'imitation et la parodie dans le Satiricon.

M. Dumesnil. — De tractatu Kantii pædagogico. — Du rôle des concepts dans la vie intellectuelle et morale.

M. Blondel (Georges). — De advocatis ecclesiasticis in rhenanis præsertim regionibus a nono usque ad tredecimum seculum. — Étude sur la politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne et sur les transformations de la Constitution allemande dans la première moitié du XIIIe siècle.

M. Angellier. — De Joh. Keatsii vita et carminibus. — Étude sur la vie et les œuvres de Robert Burns.

*M. Wysocki.* — De Pauli Flemingi germanice scriptis et ingenio. — Andreas Gryphius et la tragédie allemande au XVIIe siècle.

M. Dufayard. — De Claudii Saisselii vita et operibus. — Le connétable de Lesdiguières.

M. Roy. — De Joan. Lud. Guezio Balzacio contra Dom. Joan. Gulonium disputante. — La vie et les œuvres de Charles Sorel, sieur de Souvigny (1602-1674).

M. Durkheim. — Quid Secundatus politicæ scientiæ institutendæ contulerit. — De la division du travail social.

M. Sudre. — Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libros quomodo nostrates medii ævi poetæ imitati interpretatique sint. — Les sources du roman de Renart.

M. Reynier. — De Marcelli Palingenii Stellati poetæ Zodiaco vitæ. — Thomas Corneille, sa vie et son théâtre.

M. Pisani. — Num Ragusini ab omni jure Veneto a sæc. X usque ad sæc. XIV immunes fuerint. — La Dalmatie de 1797 à 1815.

*M. Camena d'Almeida.* — De Caspio mari apud veteres. — Les Pyrénées; développement de la connaissance géographique de la chaîne.

M. Lanusse. — De Joanne Nicotio philologo. — De l'influence du dialecte gascon sur la langue française de la fin du xv^e siècle à la seconde moitié du xvii^e.

M. Boissonnade. — Quomodo comites Engolismenses erga reges Angliæ et Franciæ se gesserint et comitatus Engolismæ atque Marchiæ regno Francorum adjuncti fuerint (1152-1328). — Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille. Essai sur les relations des princes de Foix-Albret avec la France et l'Espagne (1479-1521).

M. Bédier. — De Nicolao Museto (gallice : Colin Muset) francogallico carminum scriptore. — Les fabliaux : études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge.

M. Blondel (Maurice). — De vinculo substantiali et de substantia composita apud Leibnitium. — L'action. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique.

M. Rieffel-Schirmer. — De nomine et genere populorum qui Berberi vulgo dicuntur. — Le Sahara.

*M. Rabany.* — De Goldonio italicæ scænæ correctore. — Kotzebue; sa vie et son temps ; ses œuvres dramatiques.

M. Berger. — Quam notitiam linguæ hebraicæ habuerint Christiani medii ævi temporibus in Gallia. — Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge.

M. Clerc. — De rebus Thyatirenorum commentatio epigraphica. — Les métèques athéniens.

(*Les noms imprimés en italique sont ceux des docteurs qui n'ont pas obtenu l'unanimité*).

### VI. École supérieure de Pharmacie.

M. Denigés (Diplôme supérieur). — Contribution à l'étude des lactoses. Identification et dosage. Présence dans certains laits de substances nouvelles.

M. Barthelat. — Contribution à l'étude des Zingibéracées.

M. Gascard (Diplôme supérieur). — Contribution à l'étude des gommes laques des Indes et de Madagascar.

M. Causse (Diplôme supérieur). — Action des Aldéhydes sur les phénols polyvalents. Acétals aromatiques.

M. Meslans (Diplôme supérieur). — Sur l'éthérification de l'acide fluorhydrique.

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

## FRANCE

**Paris. Association générale des étudiants.** — Le numéro de décembre de l'organe spécial de cette association, *l'Université de Paris*, témoigne de l'apaisement qui s'est produit parmi ces jeunes gens, après les discussions et les malentendus dont on a pu voir le détail dans cette Revue. Dans une déclaration qui doit être qualifiée d'officielle, l'Association proteste contre la « campagne aussi ridicule qu'odieuse » menée par une certaine presse contre les maîtres respectés qui ont cru devoir renoncer au titre de membres honoraires.

« Le comité de l'Association... assure ses membres honoraires de ses sentiments respectueux; il n'oublie ni les bienfaits, ni les services rendus. Il réprouve la campagne injurieuse dirigée contre certains d'entre eux pour des actes qui ne regardent que l'Association, et que la publicité a dénaturés. » Tout est bien qui finit bien! Quant à la fête qui avait provoqué tout ce bruit, privée du patronage officiel de l'Association, elle s'est passée sans scandale; les témoins assurent même qu'elle fut lugubre à force de bonne tenue. Au reste, le nouveau président de l'Association semble avoir caractérisé avec un grand sens l'attitude qui convient à la jeunesse des écoles, au cours d'une allocution fort applaudie : « Restons chez nous, dit-il;... ne fatiguons pas l'opinion publique de nos démêlés intérieurs... Nous devons continuer les traditions qui nous ont été laissées de bonne camaraderie, de discipline volontaire, la seule qui soit efficace puisqu'elle ne coûte pas, et d'ardente sympathie pour tous les problèmes qui intéressent les étudiants et ne les divisent pas. »

De cette sympathie, l'Association a donné de nouvelles preuves récemment, soit en prenant part à l'inauguration du monument Chevreul, soit en décernant sa médaille à l'illustre Pasteur, soit enfin en groupant, dans un banquet sympathique, les étudiants des lettres autour de leurs plus éminents professeurs. De telles manifestations sont d'un bon augure pour l'année 1894.

**L'Institut catholique de Paris en 1892-93.** — Le résumé des travaux de l'Institut catholique pendant le dernier exercice a été publié par le Bulletin de cet institut. 1° *Examens*. L'École de *théologie*, qui est, comme on sait, entièrement fermée, et n'a point à présenter de candidats aux grades d'État, puisque ces grades n'existent plus, a reçu en théologie 16 auditeurs et 6 lecteurs; en droit canon, 6 auditeurs et un lecteur; en philosophie scolastique, 19 auditeurs; enfin 2 ecclésiastiques ont satisfait au premier examen de maîtrise ou doctorat. — *Droit*. L'École de l'Institut a présenté et fait recevoir, devant la Faculté de droit de Paris, 2 candidats au brevet de capacité, 37 au premier examen

de baccalauréat, 27 bacheliers, 35 licenciés; 3 licenciés ont été reçus au premier examen de doctorat; enfin 56 étudiants des trois années de licence, admis pour une partie des épreuves, ont dû se représenter pour les compléter, à la session de novembre. — *Lettres.* 14 candidats ont été reçus, dont 10 à Paris et 4 en province, ainsi répartis : lettres proprement dites, 10; philosophie, 3; langues vivantes, 1. De ces 14 licenciés, 10 appartiennent au clergé. — *Sciences.* 5 candidats ont été admis, dont 2 à la licence mathématique, et 3 à la licence physique : on compte 3 prêtres sur les 5 licenciés. — *Agrégation d'histoire.* 1 abbé a été reçu.

L'Institut catholique relève avec satisfaction les succès et distinctions dont plusieurs de ses maîtres ont été l'objet dans le cours de la dernière année scolaire. M. l'abbé Duchesne, déjà membre de l'Académie des Inscriptions, a été nommé correspondant de l'Académie des sciences de Berlin. M. l'abbé Rousselot, docteur ès lettres, a été appelé à l'Université de Greifswald, où il a professé un cours sur la phonétique expérimentale, avec le plus grand succès. Cet événement pédagogique a été, en son temps, signalé dans cette Revue. Enfin le R. P. Baudrillard, ancien professeur d'histoire au collège Stanislas, docteur ès lettres, lui aussi, et auteur d'une thèse qui lui a valu le second prix Gobert, après être entré dans la Congrégation de l'Oratoire, et avoir pris un diplôme de théologie devant l'École de l'Institut de Paris, a été chargé par le Ministère d'une mission en Espagne. Ce savant poursuit, dans les bibliothèques d'Alcala de Hénarès et de Simancas, la suite de ses érudites recherches sur Philippe V et la cour de France. A cette liste déjà longue, il convient de joindre M. l'abbé Périès, docteur en théologie de l'Institut catholique, qui vient d'être appelé à remplir une chaire de droit canonique à l'Université catholique de Washington.

*Enseignement.* — Voici la liste des cours littéraires professés à l'Institut durant la présente année scolaire : *Apologétique chrétienne*, par M. l'abbé de Broglie; *philosophie scolastique*, par le R. P. Bulliot (sujet : la philosophie de la nature); *philosophie moderne*, par M. l'abbé Piat, docteur ès lettres (sujet : la personnalité); et *histoire de la philosophie*, par le même; *histoire ancienne*, par M. l'abbé Beurlier, docteur ès lettres (sujet : l'empire romain d'Auguste à Dioclétien); *histoire du christianisme*, par M. l'abbé Duchesne, docteur ès lettres, de l'Académie des Inscriptions (sujet : les origines : Ier-IIIe siècle); *histoire du moyen âge*, par M. Digard, docteur en droit, licencié ès lettres, archiviste-paléographe et ancien membre de l'École de Rome; *histoire moderne et géographie*, par M. l'abbé Pisani, docteur ès lettres; *géographie physique*, par M. de Lapparent (sujet : les continents; — les régions naturelles de la France); *institutions françaises*, par M. Larcher, docteur en droit; *institutions grecques et romaines*, par M. l'abbé Beurlier (sujet : les institutions de la Grèce jusqu'à la conquête romaine); *littérature française*, par M. l'abbé Pagis, licencié (sujet : la littérature au XVIIIe siècle); *littérature ancienne*, par M. l'abbé Bertrin, agrégé (sujets : littérature grecque, des origines à Aristophane; littérature latine, des origines à César); *grammaire générale*, par M. l'abbé Lejay, agrégé (sujet : formes et syntaxe des mots déclinables); *histoire de la langue française*, par M. l'abbé Rousselot, docteur (sujets : phonétique, explication de textes, dialectologie française, phonétique expérimentale).

L'affiche des cours de l'Institut (lettres) porte encore mention de cours des langues hébraïque, assyrienne, syriaque et chinoise; enfin la préparation à la licence est assurée par les conférences spéciales d'explication des auteurs grecs et latins du programme, par une conférence de philologie latine, et une autre de métrique latine et grecque.

## LILLE

**École catholique de hautes études agricoles.** — Nous ne craignons pas de donner encore ici quelques indications sur un établissement d'enseignement supérieur catholique. Ces sortes d'œuvres sont peu connues dans leurs détails, en dehors de la clientèle spéciale à qui elles sont destinées : il faut donc s'empresser de relever les documents qui se rencontrent à leur sujet, et qui rarement arrivent à la connaissance du public.

L'Institut catholique de Lille, un de plus florissants de la province, s'est annexé récemment une école supérieure d'études agricoles, dans le but d'encourager, parmi les jeunes gens appartenant aux classes riches, le goût de l'exploitation rurale, et de les mettre à même de travailler scientifiquement au relèvement de l'agriculture.

Détail qui peut paraître singulier, mais que les amis de la nouvelle institution justifient par la préoccupation de former des agriculteurs possédant « une influence légitime et féconde pour le salut de la société », l'accès de l'École des hautes études agricoles n'est ouvert en principe qu'aux jeunes gens qui ont reçu l'éducation classique; pareille exigence est, du reste, imposée aux élèves de l'école industrielle annexée à l'Université catholique de Lille. Les élèves-agriculteurs pourvus du diplôme de bachelier sont admis sans examen; les autres candidats subissent un examen d'entrée, écrit et oral, portant sur les matières exigées au baccalauréat classique. Au reste, pour faciliter l'entrée de l'École aux candidats non bacheliers, on a institué un cours préparatoire d'une année. Les élèves pourvus du diplôme de bachelier sont autorisés à prendre des inscriptions dans les Facultés de droit et des lettres.

La scolarité est de deux ans. Outre les manipulations et opérations de laboratoire, les élèves complètent leur instruction théorique par de fréquentes visites aux grandes exploitations agricoles de la région. Un domaine appartenant à un propriétaire catholique a été converti, sur l'espace d'un hectare, en une espèce de ferme-école où les élèves de Lille peuvent travailler de leurs mains, suivre de près les travaux de la culture et du génie rural, et s'initier à la comptabilité et à l'administration.

Sortis de l'École de hautes études agricoles, les jeunes étudiants sont admis à faire un stage pratique soit dans le champ d'expérience dont il vient d'être question, soit dans les propriétés d'agronomes amis de l'œuvre et résidant sur diverses parties du territoire français. Pendant la durée des études proprement dites, des excursions et voyages agricoles en France et à l'étranger sont organisés durant les vacances; ils ne sont point obligatoires.

La rétribution scolaire est de 800 francs par an; en outre 1 000 à 1 200 francs sont exigés pour la pension des élèves qui ne résident pas

chez leurs parents, et qui sont obligatoirement internés dans une des maisons dites de famille organisées par l'administration de l'Institut catholique.

## STATISTIQUE UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE

### L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET LES FEMMES DANS LES PRINCIPAUX ÉTATS

Aujourd'hui qu'un grand nombre d'Universités européennes et celles des États-Unis presque sans exception admettent les femmes à suivre tout ou partie de leurs cours et à conquérir des grades, il n'est pas hors de propos de rechercher quelle est exactement, à ce point de vue, la situation des principaux pays universitaires du monde civilisé. Cette étude a été faite avec beaucoup d'exactitude par M. Louis Frank, docteur spécial en droit public de l'Université de Bruxelles; nous en signalons ici les points les plus importants.

1° **France.** — C'est en 1863 que les Facultés françaises se sont ouvertes pour la première fois aux femmes. Aucune loi, d'ailleurs, ne leur en interdisait l'accès.

Parmi les diplômées de la Sorbonne, une licenciée ès sciences mathématiques ouvrit la série ; puis vint une Anglaise, qui conquit le grade de docteur en médecine. En 1868, la Faculté de médecine de Paris comptait 4 étudiantes ; elle en avait 32 en 1878 et 119 en 1886. Seule, parmi toutes les Facultés de droit, celle de Paris à reçu l'inscription de 3 femmes ; on sait que deux jeunes filles, l'une Roumaine, l'autre Française, ont passé avec succès les épreuves du doctorat en droit, la première en 1890, la deuxième en 1892.

2° **Allemagne.** — Jusqu'à ce jour, les Universités prussiennes n'ont admis les femmes ni aux cours ni aux examens. De 1871 à 1880, Leipzig ouvrit ses portes à des auditrices libres ; mais cette concession a depuis été retirée. Il en est de même en Bavière depuis 1880. Toutefois les Universités allemandes auront peine à résister au mouvement toujours croissant qui se manifeste en faveur de l'admission des femmes aux cours des Facultés, particulièrement aux études médicales. Une pétition dans ce sens a été adressée au Reichstag par plus de 50 000 femmes allemandes. Au reste, si les projets en voie d'exécution de création de gymnases féminins finissent par aboutir, et que la préparation des jeunes filles devienne pareille à celle des jeunes gens, il sera difficile de fermer les portes des Facultés aux étudiantes.

3° **Autriche-Hongrie et Espagne.** — Dans ces deux pays la loi interdit aux femmes l'accès de l'enseignement supérieur.

4° **Russie.** — Malgré l'exclusion prononcée dans cet empire, une école spéciale de médecine a été organisée en faveur des femmes; le fonctionnement en est réglé par une ordonnance du 2 août 1890, et un ukase de l'année précédente permet aux femmes l'exercice des fonctions de sages-femmes et d'aides-chirurgiens dans toutes les administrations de chemins de fer. Quant à la profession d'avocat, elle est interdite au sexe féminin par un ukase du 7 janvier 1876, à la suite d'une pétition présentée par M^lle^ Alexandroff, à Nijni-Novgorod, en vue d'être autorisée à plaider.

5° **Belgique.** — Les femmes sont admises par la loi à suivre les cours et à conquérir les diplômes de toutes les Facultés; l'exercice des

professions de médecin et de pharmacien leur est concédé; mais l'accès du barreau leur demeure interdit. Au reste, malgré le nombre relativement considérable des étudiantes et graduées belges, on déplore avec raison l'absence d'un enseignement secondaire des jeunes filles capable de les préparer aux études universitaires.

6° **Grande-Bretagne.** — En Angleterre et en Irlande, les Universités sont ouvertes aux femmes depuis longtemps. On constate leurs succès dans les examens et le haut degré de la préparation qu'elles reçoivent dans les collèges qui leur sont réservés. En revanche, les Universités écossaises sont demeurées fermées aux femmes jusqu'à ces derniers temps; ce n'est pas sans luttes que Saint-André et Édimbourg se sont enfin décidées à les admettre.

Dans les colonies anglaises, l'école de médecine est ouverte aux femmes de Madras depuis 1875; l'Université de Melbourne depuis 1878; les Universités de Durham (Cap), de Sydney, de Wellington depuis 1881; celle de Calcutta depuis 1883. Une école de médecine à Toronto (Canada) est spécialement réservée aux femmes.

7° **Hollande.** — Ce pays, dont les traditions libérales sont séculaires, compte un grand nombre de femmes parmi les étudiants des Universités : plusieurs doctoresses en médecine jouissent en Hollande d'une légitime réputation.

8° **Suisse.** — C'est dans cette République que le nombre des étudiantes est le plus élevé. Pendant le semestre d'été 1892, on ne comptait pas moins de 541 femmes immatriculées ou auditrices libres aux Universités. (Étudiantes, 278 : Berne, 79; Genève, 86; Zurich, 67; Lausanne, 5; Bâle, 1. — Répartition : droit, 5; médecine, 161; philosophie, 46; sciences, 21; Polytechnicum de Zurich, 3.) Par un contraste singulier, fort peu de femmes, en Suisse, exercent la médecine. Sur une population de 3 millions d'âmes, on compte, en effet, 1 157 médecins, dont 10 femmes seulement. (Cantons de Zurich, Bâle, Saint-Gall et Argovie.) Le barreau est fermé aux femmes; mais l'Université de Zurich a admis comme professeur de droit une doctoresse.

9° **Italie.** — La loi admet les femmes à l'inscription dans toutes les Facultés et à l'exercice de toutes les professions libérales, sauf celle du barreau. Quant à l'enseignement, ce n'est pas d'hier que l'on compte des femmes parmi les membres illustres du professorat italien. Sans remonter aux temps héroïques des grandes Universités de Padoue et de Bologne, on cite encore aujourd'hui, parmi les professeurs de la dernière Université, une dame, la doctoresse Joséphine Cattani, qui occupe avec distinction la chaire d'histologie à la Faculté de médecine.

10° **Roumanie.** — Les Universités de Jassy et de Bucharest sont ouvertes aux femmes.

11° **Pays scandinaves.** — Le caractère commun de la législation, tant en Danemark qu'en Suède et en Norvège, est d'admettre les femmes à l'inscription et aux diplômes; mais de leur refuser le droit de remplir des fonctions publiques conférées par l'État. On a compté longtemps, dans le corps enseignant de l'Université de Stockholm, une dame professeur, M^me^ Kowalewska, dont les travaux mathématiques furent couronnés par l'Institut de France. En Islande, les femmes peuvent exercer la profession médicale, et se présenter aux examens

de philosophie et de théologie. Toutefois ces dernières ne sont pas autorisées à monter en chaire ni à remplir le ministère évangélique.

12° **États-Unis.** — Il est oiseux de rappeler qu'en vertu de la liberté absolue de l'enseignement, jamais les femmes n'ont été écartées des établissements d'enseignement supérieur. Bien plus : 23 États de l'Union admettent les femmes à plaider, et la loi du 15 février 1879 leur permet de pratiquer près la Cour suprême des États-Unis. On compte aujourd'hui plus de 2000 femmes médecins, dont 580 allopathes, 130 homéopathes, 610 spécialistes pour les maladies du sexe, 70 aliénistes, 65 orthopédistes, 40 oculistes et auristes, et 30 se consacrant à l'électrothérapie.

70 femmes ont été nommées médecins des hôpitaux et chefs de cliniques; 95 sont professeurs des écoles de médecine.

## ALLEMAGNE

**La boisson dans les Universités allemandes.** — Ce titre légèrement scandaleux, en tous cas original, est celui d'un discours prononcé le 13 octobre 1893 devant le comité directeur de l'Association allemande contre l'abus des boissons spiritueuses par M. le professeur Binz, de la Faculté de médecine de Bonn, correspondant de cette Revue.

Le sujet, malheureusement, n'est pas neuf : plusieurs voix autorisées se sont élevées déjà dans les Universités pour déplorer et stigmatiser les mœurs détestables d'un certain nombre d'étudiants, leur manie de se défier à des exploits déplorables de *beuverie*, le sot amour-propre qu'ils y portent, et les dangers auxquels ils s'exposent ainsi de gaîté de cœur, risquant à la fois l'avenir de leurs études et l'intérêt de leur santé. On lira peut-être avec curiosité les considérations de M. le professeur Binz sur cette question trop actuelle.

« Le philosophe italien Giordano Bruno (ainsi parle notre auteur), qui visita, dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, un certain nombre d'Universités allemandes et enseigna à Wittenberg et à Helmstaedt, fait le plus grand éloge de l'Allemagne au point de vue scientifique, et la place au-dessus de toutes les autres nations pour la clarté de ses vues et la richesse de son génie. Mais voici, en revanche, le jugement qu'il prononce sur la conduite de nos ancêtres : « En Allemagne, l'ivrognerie est préconisée, honorée et placée au rang des vertus héroïques; l'ivresse est comptée au nombre des attributs divins. En ce pays, boire et porter des santés,... rendre sa gorge, puis recommencer à boire *usque ad regurgitationem utriusque juris*, c'est-à-dire, jusqu'à restitution de la soupe, du bouillon et de la saucisse, voilà qui fait proclamer avec enthousiasme comme prince des fous le plus immonde pourceau entre les pourceaux. »

« Ces expressions âpres et violentes, parmi lesquelles je relève le double sens du mot latin *jus*, vont évidemment à l'adresse des sociétés bachiques existant alors dans les Universités que visita Bruno; et on pourrait, hélas! les appliquer encore en partie aujourd'hui à des réunions analogues. Il me suffit de rappeler aux personnes initiées les commandements imposés par le « Fuchsmajor », l'ingurgitation obligatoire de la bière par les « Bierjungen », et autres institutions de beuverie pratiquées officiellement dans les cabarets (*Kneipen*) d'étudiants.

« Celui qui, faisant partie d'un *corps* d'étudiants, possède assez de fermeté d'esprit et de volonté pour résister à ces pratiques, supporte les excès répugnants d'une existence qui, par elle-même, comporte légitimement l'indépendance et une aimable sociabilité, sans en subir de dommage durable ; mais le jeune homme faible jette trop souvent, dès l'âge des études universitaires, les fondements de son dérèglement futur.

« A vrai dire, il n'existe point de statistique de ces cas de dégénérescence morale ; mais les souvenirs de quiconque a été étudiant, et les observations des professeurs et des examinateurs dans ces dernières années fournissent à l'observation du fait une ample et effroyablement claire matière. Je n'ai pas pour mission de vous représenter dans le détail le tableau de la dépravation produite par la boisson ; mais seulement d'exposer les remèdes qu'on a tenté d'y opposer et ceux qu'il est possible d'y joindre dans l'avenir.

« D'après mes informations personnelles, les professeurs des Universités ne laissent jamais échapper, lorsqu'elle se présente, l'occasion de faire entendre du haut de la chaire des conseils et des observations propres à prémunir les étudiants contre l'abus des spiritueux. Les maîtres les mieux placés pour agir de la sorte sont ceux qui enseignent la théologie morale, l'économie nationale, et, avant tous les autres, les médecins. Comment pourrait-on faire suivre ces avertissements d'une sanction pratique, c'est ce que je ne me hasarderai pas à indiquer. Dans les Universités suisses, certains maîtres ont pris l'initiative de dresser des plans de sociétés de tempérance et de les réaliser effectivement ; je n'ai pas de renseignements précis sur le succès obtenu.

« La liberté des études universitaires est un bien précieux qui ne doit jamais être compromis : toutefois cette liberté, comme toutes les libertés du monde, a besoin d'être contenue par des limites qui en préviennent ou en répriment l'abus. Tel est notamment l'objet des examens. »

L'honorable professeur propose alors, en vue de tenir toujours les étudiants en haleine, d'adopter dans toutes les Facultés le système qui se pratique dans les Facultés de médecine. Qu'on établisse une série graduée d'examens partiels, répartis sur toute la durée de la scolarité : de cette façon, les étudiants peu zélés n'ajourneront plus à la fin de leurs études le souci de préparer leurs examens, et seront protégés contre les tentations qui résultent du désœuvrement et surtout de l'atermoiement du travail.

Préoccupés d'être en mesure de subir des épreuves trimestrielles ou semestrielles portant sur les matières en cours d'étude, ils auraient ainsi moins de loisirs ; leur instruction n'y gagnerait pas moins que leur moralité.

« Un deuxième moyen, continue le savant orateur, de diminuer la fureur de boire qui sévit sur les étudiants, serait l'action ininterrompue de l'opinion publique. Partout où celle-ci a le droit de faire entendre sa voix, et notamment dans la presse, il faut qu'elle appelle les actions grossières et répugnantes par leur nom propre, au lieu de draper autour de tels actes le manteau de la poésie et de l'effervescence juvénile. Cette sorte d'éducation persistante agit lentement, mais sûrement. C'est, d'ailleurs, à l'opinion publique manifestée par la voie de la presse que l'on doit, pour une part, l'amélioration déjà sensible de l'état des choses en cette matière. Il est aisé de s'en convaincre, pour peu qu'on aille

étudier dans les sources les descriptions de la vie et des mœurs des Universités telles qu'on les représentait au siècle dernier.

« Je me borne à rappeler que la cérémonie d'ivrognes à laquelle Giordano Bruno fait allusion sous le nom de proclamation du « prince des fous » n'est plus guère pratiquée de nos jours. Bien plus, la preuve que, même dans les derniers dix ans, un pas sérieux a été fait dans la voie du progrès, c'est la disparition dans la plupart des Universités du « baptême des nouveaux » (Fuchstaufe), qui était une orgie de l'espèce la plus malpropre. Les tournois de boisson (Wettrinken) imposés aux novices (Bierjungen) et autres exercices du même genre tomberont en désuétude, quand un sentiment plus délicat des bienséances aura fait comprendre à ceux qui s'y livrent le caractère stupide et bestial de tels divertissements. »

M. le professeur Binz rappelle ensuite, non sans à-propos, le progrès énorme réalisé depuis trois siècles dans les sphères les plus élevées de la société allemande, au point de vue de la passion de boire. Un médecin du XVI^e siècle pouvait, sans ridicule ni irrévérence, féliciter le grand duc de Clèves et Berg, son client, de « briller au-dessus des plus titrés parmi ses contemporains » par sa tempérance, et de pouvoir être cité en modèle aux plus grands héros. « Qui a vu jamais, écrivait ce médecin, Ton Altesse ivre? » Il est clair qu'un tel éloge serait taxé aujourd'hui d'impertinence, et qu'un Altesse ou une Majesté ivre représente un pur non-sens. Mais une grande partie de la nation allemande, et notamment la jeunesse universitaire, est encore loin d'imiter la sobriété des monarques. Ne pourrait-on, du moins, tâcher d'enrayer le mal, et, en particulier, s'interdire les phrases sentimentales sur la « bière du pauvre homme »? C'est avec cette belle formule qu'on a fait échouer et qu'on fera échouer encore les projets d'impôts sur la bière proposés au Parlement. M. le professeur Binz constate, à ce propos, que la consommation de la bière en Allemagne, par an et par tête, a monté de 84,8 litres en 1883 à 105,8 litres en 1893; pour l'eau-de-vie, la progression s'élève de même. Que si l'on suppose un droit de 1 pfennig par litre seulement sur la bière, tous les frais du développement militaire de l'Allemagne seront amplement couverts. Il faut évaluer à près *d'un milliard* de marks la somme annuellement dépensée par les 49 millions et demi d'Allemands pour s'abreuver de leur boisson nationale. L'impôt ne ferait pas consommer une cannette de moins; et, d'ailleurs, si la consommation diminuait, la santé publique y gagnerait d'autant. Car, comme le savant professeur l'a déjà déclaré en 1881 au Congrès d'hygiène de Vienne, « celui qui boit de la bière avec excès est un alcoolique comme le buveur d'eau-de-vie; il est même moins excusable que ce dernier, ne pouvant alléguer l'influence déprimante d'une existence pénible et déshéritée. Si cette vérité, conclut l'orateur, a son application quelque part, c'est bien dans les Universités allemandes. Une bonne partie de leurs auditeurs donnent aujourd'hui au prolétariat l'exemple abominable de l'intempérance; et, ne fût-ce qu'au point de vue de l'évolution sociale de ce temps, il y a urgence à préparer un changement de conduite. Il restera toujours un champ assez vaste ouvert à la gaîté et à la joie de vivre de la jeunesse. »

**Impressions récentes d'un visiteur écossais sur les habitudes des étudiants allemands.** — Les sages paroles qui terminent l'exposé

de M. le professeur Binz trouvent une confirmation et un commentaires dignes d'attention dans l'article récemment publié par M. Alex. Grieve, M. A., dans le *People's friend* de Dundee, sous ce titre : « Les étudiants des *Corps* en Allemagne. » Cet article, œuvre d'un témoin oculaire, a vivement blessé les intéressés; on lui peut reprocher, en effet, de généraliser avec excès de trop justes critiques; mais il est impossible cependant de s'associer au jugement de l'*Akademische Monatshefte*, qui y voit une preuve « du peu de peine que se donnent les étrangers séjournant en Allemagne pour acquérir la juste notion des mœurs et des usages germaniques ». En effet, les lignes qu'on va lire, toujours sous la réserve d'une généralisation excessive, concordent absolument avec les appréciations de M. le professeur Binz.

« Le but des *Corps* n'est pas l'élévation réciproque de l'intelligence et du sens moral, c'est uniquement la boisson et le duel... Un étudiant allemand a gagné ses éperons lorsqu'il sait boire et se battre. » Suit la description assez pittoresque d'une séance à la *Kneipe*. « Dans un cabaret désigné à l'avance, siègent autour d'une table les étudiants ; au haut bout, le président; au bas les deux vice-présidents. La cérémonie commence par un chant en chœur, accompagné par un orchestre; puis une pause pour boire et fumer... Dans le courant de la soirée, cinq ou six tonneaux de bière sont mis en perce et vidés. La moyenne de la consommation de chaque assistant est de 12 verres; certains étudiants doublent facilement ce nombre; il existe même dans plusieurs Universités des procès-verbaux authentiques et paraphés constatant qu'en telle occasion 70 verres de bière ont été absorbés par un même étudiant. Les entr'actes de cette *beuverie* sont marqués par quelques chants et un ou deux discours. Quand le tapage devient trop fort, le président hurle le traditionnel *Silentium!* Mais le tumulte ne tarde pas à reprendre et, de toutes parts, s'échangent les *Prosit! prosit!* qui sont la formule du toast allemand. La séance officielle de la *Kneipe* se termine à minuit, et chaque étudiant est libre alors de se retirer; mais plus d'un a déjà cherché et trouvé dans le corridor du cabaret un lieu propice au repos; et beaucoup continuent à boire jusqu'à 2 et 3 heures du matin; après quoi, naturellement, ces buveurs persévérants sont irrémédiablement ivres. »

Nous ne suivrons pas l'honorable M. Grieve dans sa description des duels d'étudiants; tout cela n'est que trop connu : nous ne reproduirons pas non plus sa conclusion fort exagérée que « la science allemande ne doit en aucune façon son légitime renom aux étudiants des *Corps* », nous rappelant que plus de cent anciens étudiants de cette catégorie occupent aujourd'hui encore des chaires d'Universités, et que plusieurs comptent parmi les autorités scientifiques les plus incontestables. Seulement il est certain que ces professeurs et ces savants sont devenus tels *malgré* les mœurs des *Corps*, et non par suite de ces mœurs; et que les traditions de ces associations d'étudiants sont plutôt nuisibles aux études et à la moralité que dignes de considération ou d'indulgence. Au reste, M. Grieve a soin de noter que, parmi les membres des Corps, « il en est beaucoup qui s'efforcent de réagir » contre les habitudes détestables des ancêtres, notamment contre le duel; mais ils sont obligés d'user de discrétion et de tact, pour ne pas se faire mettre au ban du Corps par les bruyants et les inintelligents qui, là

comme ailleurs, font leur œuvre d'intimidation et empêchent le bon sens d'avoir le dernier mot.

Souhaitons, avec l'auteur écossais, que le goût des jeux physiques, qui commence à se répandre parmi les associations d'étudiants non corporatives (*Verbindungen*), gagne du terrain, et détrône peu à peu la manie du duel. Celle de la boisson, plus difficile à déraciner, céderait peut-être aussi, dans une certaine mesure, à l'influence des exercices physiques bien compris et sainement pratiqués.

## ANGLETERRE

**Université de Cambridge.** — Voici les totaux relevés à l'entrée du présent semestre d'hiver (*Michaelmas-term*) pour la fréquentation des divers Collèges de l'Université de Cambridge. Nous donnons en regard de chaque chiffre le chiffre correspondant de l'année 1892-93.

| NOMS DES COLLÈGES. | ÉTUDIANTS RÉSIDANT AU COLLÈGE. | | ÉTUDIANTS RÉSIDANT AU DEHORS. | | TOTAL DES ÉTUDIANTS. | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1892-93 | 1893-94 | 1892-93 | 1893-94 | 1892-93 | 1893-94 |
| Trinité. . . . . | 330 | 331 | 341 | 352 | 671 | 683 |
| Saint-John's . . . . | 215 | 217 | 110 | 104 | 325 | 321 |
| Gonville et Caius. . | 140 | 140 | 89 | 86 | 229 | 226 |
| Trinity-Hall . . . . | 73 | 73 | 155 | 130 | 228 | 203 |
| Clare. . . . . | 55 | 55 | 145 | 146 | 200 | 201 |
| Christ's. . . . . | 100 | 99 | 106 | 98 | 206 | 197 |
| Pembroke . . . . . | 91 | 89 | 99 | 108 | 190 | 197 |
| Emmanuel . . . . . | 80 | 80 | 100 | 116 | 180 | 196 |
| King's . . . . . | 93 | 123 | 48 | 42 | 141 | 165 |
| Jesus. . . . . | 107 | 99 | 65 | 59 | 172 | 158 |
| Corpus Christi. . . | 80 | 74 | 62 | 57 | 142 | 131 |
| Queen's. . . . . | 81 | 81 | 23 | 19 | 104 | 100 |
| Peterhouse. . . . . | 65 | 65 | 43 | 31 | 108 | 96 |
| Downing . . . . . | 34 | 33 | 42 | 43 | 76 | 76 |
| Sydney. . . . . | 59 | 61 | 14 | 12 | 73 | 73 |
| Sainte Catherine. . | 39 | 39 | 25 | 31 | 64 | 70 |
| Magdalene. . . . . | 47 | 44 | 8 | 11 | 55 | 55 |
| Selwyn. . . . . | 121 | 115 | 3 | 7 | 124 | 122 |
| Ayers-Hall. . . . . | 25 | 16 | 1 | 3 | 26 | 19 |
| Non-ascripti . . . . | 0 | 0 | 134 | 141 | 134 | 141 |
| TOTAL. . . . | 1 835 | 1 834 | 1 613 | 1 596 | 3 448 | 3 430 |
| Différence de 1892 à 1893. . . . . | + 1 | | + 17 | | + 18 | |

Il y a donc 18 étudiants de moins en 1893-94.

## ITALIE

**Les Universités italiennes et le budget.** — On sait que le gouvernement italien, sous le coup du désarroi croissant de ses finances, a décidé en principe la suppression de six petites Universités et d'une École de droit, et qu'il a rayé en même temps du budget de l'État la subvention accordée antérieurement aux Universités libres de Camerino, Ferrare, Pérouse et Urbin. On n'ignore pas non plus le *tolle* général de protestations qui s'est élevé des localités intéressées à l'annonce de ces projets; à Messine et Modène les choses sont même allées jusqu'à la rébellion ouverte et à l'émeute dans les rues. A vrai dire, Messine, Catane, Modène, Parme, Sassari et Sienne n'ont guère d'auditeurs; le chiffre moyen oscille entre 100 et 400; Catane seule a compté 737 étudiants dans le précédent semestre d'été; quant à l'École de droit de Macerata, avec ses 153 élèves, elle n'est pas non plus ou ne semble pas être indispensable. On ne peut donc blâmer le gouvernement italien de songer à fermer des établissements qui, sans rapporter des bénéfices soit intellectuels, soit pécuniaires, ne sont qu'une cause de dépenses pour l'État. La subvention servie aux quatre Universités libres paraît moins justifiée encore, si l'on considère que la dernière statistique ne leur attribuait qu'un total de 477 étudiants pour elles toutes.

Cependant, avant d'arriver à la suppression radicale, on a cru devoir adopter un moyen terme; la subvention de l'État a été abaissée de 74 000 francs pour l'ensemble des Universités officielles, ce qui peut paraître une économie assez mesquine sur un budget total de 9 millions et demi. Voici le détail, extrait du budget 1892-93, des dotations antérieures et des dotations réduites des Universités :

| Universités. | Dotations antérieures. francs. | Dotations du budget 1892-93. francs. |
|---|---|---|
| Bologne | 114 415 | 108 303 |
| Cagliari | 23 942 | 22 347 |
| Catane | 64 854 | 62 164 |
| Gênes | 93 562 | 89 405 |
| Messine | 36 300 | 34 470 |
| Modène | 50 290 | 47 961 |
| Naples | 165 100 | 157 474 |
| Padoue | 134 983 | 127 256 |
| Palerme | 142 375 | 136 137 |
| Parme | 54 523 | 51 700 |
| Pavie | 82 100 | 77 490 |
| Pise | 100 810 | 94 299 |
| Rome | 194 453 | 185 203 |
| Sassari | 21 700 | 20 430 |
| Sienne | 55 806 | 53 337 |
| Turin | 120 800 | 114 020 |
| TOTAUX | 1 456 014 | 1 382 000 |

On ne peut que souhaiter de voir le gouvernement de l'Italie jeter résolument par-dessus bord ses Universités non viables, pour renforcer d'autant les subventions accordées aux Universités d'avenir. Il est juste, d'ailleurs, d'observer qu'en l'état actuel les dotations universitaires payées par l'État sont loin d'être somptueuses.

## PORTUGAL

**Les études littéraires préparatoires à l'enseignement secondaire.** — Il n'est pas sans intérêt de connaître les mesures adoptées par le gouvernement portugais pour organiser, en attendant mieux, les études et les examens préparatoires aux fonctions de professeurs dans les lycées.

Le décret royal du 14 septembre 1893 constate, dans un considérant mélancolique, l'impossibilité de créer actuellement une véritable école normale supérieure, vu le triste état des finances du royaume.

Toutefois, afin de développer le progrès des connaissances historiques, littéraires et philosophiques exigibles des candidats à l'enseignement, les mesures suivantes ont été adoptées :

1° Un cours supérieur de lettres est institué, dont voici le programme :

1re *année :* histoire universelle et nationale, philologie comparée;

2e *année :* littérature sanscrite, védique et classique; langues grecque et latine;

3e *année :* littérature moderne, et littérature portugaise en particulier; philosophie; histoire universelle au point de vue philosophique.

Les exercices commenceront le 1er octobre, et se prolongeront jusqu'au 30 juin : ils consisteront en leçons orales, explications de textes, travaux écrits et rédactions.

Deux catégories d'élèves sont prévues : les étudiants réguliers ou « ordinaires » et les « volontaires », ou étudiants libres. Les élèves qui veulent se faire immatriculer comme « ordinaires » devront produire un certificat d'études constatant qu'ils ont suivi le cours complet d'un lycée et qu'ils ont satisfait aux examens spéciaux de grec et d'allemand.

Deux sortes d'épreuves sont instituées à la fin du cours supérieur de lettres :

1° L'examen final, qui ne porte que sur des matières particulières;

2° L'examen général, qui embrasse l'ensemble du programme. Ce dernier comprend : 1° une thèse écrite, défendue oralement par le candidat, et des interrogations qui lui sont posées par les professeurs des disciplines les plus rapprochées de la spécialité qu'il a choisie; 2° un examen général sur toutes les matières de l'enseignement, tous les professeurs étant appelés à prendre part à la discussion; 3° une argumentation portant sur un texte tiré au sort au moment même où l'épreuve doit être subie. La soutenance de la thèse doit durer une heure et demie, l'examen, deux heures, l'argumentation, une demi-heure.

Les mentions qui peuvent être décernées sont : 1° l'approbation avec distinction, 2° l'approbation simple, 3° l'approbation à la majorité des suffrages.

Le directeur du cours supérieur des lettres devra transmettre au ministère une note statistique portant le nombre des candidats, les mentions accordées à chacun, et tous documents propres à établir le mérite et la capacité des gradués. Cette note sera accompagnée des travaux écrits des candidats.

Les candidats qui auront obtenu la distinction ou l'approbation simple seront placés en tête de la liste pour les nominations aux postes des lycées.

E. S.

# NOUVELLES ET INFORMATIONS

## M. WADDINGTON
## ET SON PROJET DE LOI SUR LES UNIVERSITÉS

Notre dernier numéro était achevé quand nous avons eu le très vif regret d'apprendre la mort de M. W. H. Waddington (13 janvier). L'homme d'État que la France vient de perdre était né en 1816 à Saint-Rémy-sur-Avre (Loir-et-Cher) d'une famille d'industriels anglais établis en France et naturalisés. Il fit ses études à l'Université de Cambridge et se consacra tout d'abord à l'étude de la numismatique et de l'épigraphie. Au retour de longs voyages, il fit connaître le résultat de ses recherches dans d'importantes publications qui lui ouvrirent les portes de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres).

L'année précédente il avait été élu conseiller général pour le canton de Neuilly-Saint-Front, dans l'Aisne. Mais il échoua aux élections législatives. Ce n'est qu'en 1870 qu'il fut envoyé par ce département à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre gauche. M. Thiers lui confia le portefeuille de l'Instruction publique dans le Cabinet du 18 mai 1873 qui n'eut, on le sait, qu'une existence de quelques jours.

Aux élections du 30 janvier 1876, M. Waddington fut élu sénateur par le département de l'Aisne en même temps que Henri Martin et M. de Saint-Vallier. En 1885, il avait été réélu, mais il fut écarté au renouvellement du 7 janvier 1894.

De 1876 à 1880 il fit partie de plusieurs Cabinets. C'est lui qui, comme ministre de l'Instruction publique dans le Cabinet Dufaure (9 mars 1876 17 mai 1877), proposa de restituer à l'État la collation exclusive des grades universitaires. A cette époque, cette loi, votée par la Chambre, fut repoussée par le Sénat. Ministre des Affaires étrangères en 1877, puis en 1888 avec la présidence du Conseil, il prit part au Congrès de Berlin et fut nommé, en juillet 1883, ambassadeur à Londres, poste qu'il remplit jusqu'à l'an dernier, avec la plus grande distinction.

Nous devons rappeler ici tout particulièrement le discours du 22 avril 1876, dans lequel M. Waddington, alors ministre de l'Instruction publique, annonça, dans la séance de clôture du Congrès des sociétés savantes, son intention de proposer la création d'un certain nombre d'Universités. Le 27 juillet, il renouvelait à la Chambre des députés la même promesse; mais la chute du ministère libéral, le 16 mai 1877, empêcha le dépôt de ce projet, que le ministre avait cependant déjà rédigé, en s'inspirant des propositions qui lui furent soumises par une commission extraparlementaire instituée par lui et qui était composée de MM. Berthelot, Boutmy, Bréal, Du Mesnil, Hérold, Liouville, G. Monod, G. Paris, Renan et Taine. Le résultat des travaux de cette commission a été publié; mais le projet élaboré par M. Waddington est encore

inédit. Toutefois, si nos informations sont exactes, la publication de ce document ne peut tarder beaucoup et elle sera accueillie avec reconnaissance par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre haut enseignement.

---

## LE HAUT ENSEIGNEMENT HISTORIQUE ET PHILOLOGIQUE EN FRANCE

M. Gaston Paris vient, sous ce titre, de réunir en brochure ses articles parus dans le *Journal des Débats* et dont nous avons donné un important extrait. Dans une courte introduction, l'éminent professeur du Collège de France et de l'école des Hautes Études se défend d'avoir songé un instant à méconnaître les intentions de ceux qui dirigent aujourd'hui nos Facultés des lettres et les résultats fort appréciables qu'ils ont déjà obtenus. Mais il persiste à croire que l'enseignement presque purement *scolaire* qu'on y donne à l'heure actuelle ne constitue pas plus un enseignement supérieur, au vrai sens du mot, que l'enseignement presque purement oratoire qu'on y donnait autrefois.

Dans l'appendice de sa brochure M. Gaston Paris reproduit en l'accompagnant de quelques observations la réponse que M. Lavisse lui avait adressée, et que nous avons reproduite en entier.

M. Gaston Paris voit dans cette lettre la confirmation de la plupart de ses critiques. Lui-même n'eût peut-être pas osé dire comme son confrère et ami que les Facultés sont dans une période « sinon de progrès, du moins préparatoire au progrès ». Il voit d'ailleurs comme M. Lavisse la principale cause du mal dans notre système des examens, et il est heureux de lui entendre annoncer qu'une forme radicale dans ses tendances, mais progressive dans son mode d'exécution, est en préparation et entrera bientôt en pratique.

Au reproche qui lui est fait de réclamer pour l'École des Hautes Études « un énorme et singulier privilège », celui d'une préparation spéciale pour les jeunes gens qui aspirent à l'enseignement supérieur, M. Gaston Paris répond en ces termes :

> L'auteur (de la lettre) reconnaît lui-même que l'enseignement supérieur, pour donner tous ses fruits, doit avoir un caractère essentiellement scientifique et que ce caractère n'est pas encore celui des leçons des Facultés dominées par la tyrannie de l'examen tandis qu'il est absolument celui de l'École des Hautes Études. Qu'y a-t-il d'excessif à souhaiter que ceux qui doivent représenter et répandre précisément l'esprit de cette école passent par les conférences où elle l'inculque ? Cela ne pourrait sembler choquant que si elle était un établissement fermé, recrutant ses élèves au sortir du lycée et leur donnant un enseignement exclusif et complet. Mais, comme je l'ai fait remarquer, il n'en est nullement ainsi ; nos élèves le sont tous en même temps des Facultés ou des Écoles spéciales ; dès lors, en reconnaissant au diplôme de l'École une valeur particulière comme preuve d'aptitude au haut enseignement historique et philologique, on ne créerait aucun privilège et on ne ferait tort à aucun droit. On serait sûr, en revanche, dans une dizaine d'années, d'avoir renouvelé l'esprit des Facultés des lettres dans le sens même que souhaite M. Lavisse et d'avoir si bien préparé les réformes nécessaires qu'elles s'accompliraient pour ainsi dire d'elles-mêmes et par consentement universel.

En terminant, M. Gaston Paris fait l'éloge des Universités allemandes

Il ne veut pas importer chez nous « toutes leurs coutumes, toutes sans en omettre une »; il a parlé seulement des leçons plus fréquentes, des honoraires payés pour les leçons surérogatoires, de la remise suspensive des frais et, avec quelque hésitation, des *Privat Docenten*.

---

## L'UNIVERSITÉ DE LYON

On nous communique la lettre suivante qui a été adressée aux sénateurs et députés du ressort académique de Lyon (Ain, Loire, Rhône, Saône-et-Loire) :

Lyon, le 26 novembre 1893.

Monsieur le député, conformément à la délibération du Comité du *Bulletin de l'Université de Lyon*, son secrétaire aura dorénavant l'honneur de vous adresser cette publication à titre gracieux.

Toute la région est intéressée à la prospérité d'un centre scientifique déjà très important et destiné à le devenir bien plus encore.

Notre œuvre se résume en deux mots : *décentralisation scientifique*. Plus que jamais nous en constatons la nécessité.

Aujourd'hui même *quatre* de nos collaborateurs les plus distingués nous quittent pour aller à Paris!

Dans les Facultés de droit un phénomène, jusqu'alors inouï, se produit. Des professeurs titulaires de province, parfois ayant de longs services, un nom dans la science, acceptent d'aller à Paris comme simples agrégés, et de se placer à la suite de collègues beaucoup plus jeunes.

Des convenances personnelles, des situations spéciales, motifs éminemment respectables, ne peuvent cependant tout expliquer, puisqu'il y a plusieurs cas. Non! l'attraction grandit. Dans les Facultés de droit elle ne s'exerçait jadis que sur les agrégés et n'en était pas moins fâcheuse. Mais aujourd'hui le mal gagne les titulaires.

Et qui pourrait leur en faire un reproche? De plus en plus le provincial de mérite vivra de l'espoir de fuir la ville où il a semé pour arriver enfin à la seule où l'on récolte, et ainsi la province, pourvoyeuse infatigable de Paris, sera de plus en plus décimée par lui.

On nous excusera de choisir nos exemples dans les Facultés de droit qui nous sont les mieux connues! Eh bien! prenons le fait d'hier. Quoi! dans le droit commercial un professeur se place hors de pair, et Lyon, Lyon ce foyer sans rival de commerce et d'industrie, Lyon où ce savant a élaboré, comme dans le milieu le plus favorable, les idées, les livres qui l'ont fait connaître, Lyon ne peut rien pour le retenir!

Notre Société des *Amis de l'Université lyonnaise*, créée comme son nom l'indique pour fonder une grande Université régionale, a eu trois secrétaires généraux. L'un est recteur d'une autre Université, les deux autres à Paris! Notre armée universitaire voit successivement ses trois chefs d'état-major passer à l'ennemi; je veux dire au rival, et en tout honneur, bien entendu, mais nous n'en sommes pas moins décimés par la tête.

Tout attire à Paris : places mieux rétribuées, perspectives plus brillantes d'avenir, abondance des instruments de travail!

Ce n'est pas toujours une facilité plus grande de travail que va pourtant y chercher la foule d'étudiants qui s'y presse! Pourquoi l'argent, gagné en province par le labeur des parents, ne profiterait-il pas à la région? Encore s'il n'était pas dépensé en pure perte! Mais, c'est une vérité banale, les neuf dixièmes des jeunes gens font de meilleures études en province. Pour ne citer que les exemples qui nous sont les plus familiers, dans les concours généraux ouverts chaque année entre les étudiants des treize Facultés de droit (Paris

compris), Lyon, à lui tout seul, n'a-t-il pas remporté *le quart* des récompenses et si, élaguant les accessits on ne compte que les prix, ce sera mieux encore, *le tiers!* Paris, avec *dix fois plus d'élèves* sur ses registres, dépasse-t-il ce résultat de beaucoup?

Est-il juste que maîtres, élèves, progrès scientifique, prospérité de la province, tout souffre de cette hypertrophie centrale qui absorbe pour Paris les ressources matérielles et intellectuelles des départements?

On a vu récemment au Sénat quel émoi, quel éloquent émoi, a soulevé la seule pensée d'un amoindrissement possible des privilèges de l'enseignement parisien par la concurrence provinciale.

Que de malentendus dans cette discussion!

Que demandons-nous en effet?

Nous demandons les moyens de retenir chez nous, en leur faisant une situation digne d'eux, les talents qui s'y sont formés, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Il y a pis. Les Facultés des lettres et des sciences peuvent sans doute décerner le grade de docteur, mais en pratique, on ne soutient thèse qu'en Sorbonne. Le candidat se ferait du tort en demandant la consécration de son mérite aux Facultés qui l'ont formé! Ainsi des travaux remarquables, composés en province, par des provinciaux, subventionnés par des Sociétés provinciales, deviennent des thèses de Paris!

*Sic vos non vobis...*!

Nous demandons la justice distributive. Nous demandons que lorsqu'on donne des centaines de mille francs pour des Laboratoires maritimes dont Paris profite, on trouve aussi quelques dizaines de mille francs pour Lyon qui a déjà le terrain nécessaire et le personnel compétent pour en tirer bon parti.

Nous demandons qu'on n'aille pas toujours encombrer ce qui est déjà trop plein, et, qu'on nous passe l'expression, porter de l'eau à la rivière.

Un certain nombre d'Égyptiens, élèves de l'École française de droit du Caire, venaient passer leurs examens à Lyon et souvent y séjournaient quelque temps afin de s'y mieux préparer à obtenir le diplôme. Ainsi se formaient des relations utiles à la prospérité de notre ville, qui a tant d'intérêts engagés en Orient. Or, un décret du khédive rattache cette École du Caire à la Faculté de droit de Paris, et oblige ainsi ses élèves à passer leurs examens à Paris. Ce décret a sans doute été rendu sur l'initiative de notre Consul général qui a agi évidemment à bonne intention, mais qui n'a pas connu le préjudice qui en résultait pour les Universités provinciales, surtout pour Aix, Montpellier et Lyon.

Voici ce que nous demandons!

On a divisé la province en excitant les craintes des villes, non pas moins scientifiques peut-être, mais moins populeuses. Or, il ne s'agit pas de supprimer, mais de coordonner des forces éparses. La province n'a pas trop de toutes les siennes.

Pourquoi des Facultés actuellement fixées dans des villes différentes ne feraient-elles pas partie d'un même corps portant un même nom, ayant un personnel commun, se prêtant un mutuel appui? Le système des Universités régionales (centralisées dans une même ville) fait peut-être une antithèse trop tranchée avec l'état ancien, l'Université de 1806, composée des trois ordres d'enseignement de toute la France, corps colossal et presque monstrueux, que sa grandeur même attachait au rivage de la routine.

Un système mixte, dont on trouve des exemples dans les Universités anglaises, — réparties, comme on sait, en collèges qui ne sont pas toujours tous concentrés au chef-lieu — ne serait-il pas préférable? Au lieu de diviser par des rivalités les intérêts de la province, écueil auquel on s'est heurté, ne pourrait-on pas, en solidarisant les intérêts et le personnel des Facultés d'une même région, former des faisceaux unis et par conséquent forts?

Pour y arriver, il convient, tout en respectant bien entendu les droits acquis, de diminuer pour l'avenir la distance excessive entre la rémunération des services rendus à Paris et en province.

Nous disons pour l'avenir; car le personnel actuel devant passer par la période transitoire qui se produit à toute transformation, ne se fait pas l'illusion de croire qu'il puisse, sinon dans ses membres les plus jeunes, profiter très sensiblement des réformes à réaliser. Il n'en a que plus d'autorité pour les réclamer.

Avec la perspective de quelques traitements approchant de ceux de Paris, on retiendrait en province un nombre de capacités exceptionnelles bien supérieur à celui des places convoitées; ainsi, au moyen d'allocations budgétaires relativement faibles, on atténuerait l'attraction parisienne si fâcheuse à tant de points de vue (1).

Représentant la province au Parlement, vous avez certainement à cœur, monsieur le député, d'en épouser les intérêts.

Ces intérêts, la province commence à comprendre qu'ils sont solidaires dans cette question et que ses divisions ne profiteraient qu'au centre.

Il y a mieux : ces intérêts sont ici ceux de la France entière.

Depuis le milieu de ce siècle le mouvement décentralisateur s'est continué lentement, mais sans recul. C'est aujourd'hui le tour de l'instruction publique. Dans l'enseignement secondaire notamment, combien de fois ne s'est-on pas plaint des entraves qu'une centralisation excessive apportait aux réformes les plus urgentes; il faut statuer pour toute la France, il faut à chaque changement remuer tout le bloc.

Cette décentralisation réclamée doit nécessairement commencer par l'enseignement supérieur. Tout ce qu'on fait pour lui se répercute nécessairement sur les autres ordres, secondaire et primaire, et a pareillement son contre-coup assuré sur la prospérité matérielle, c'est là une vérité aujourd'hui bien reconnue.

Dans l'espérance que vous voudrez bien prêter à cette œuvre votre précieux appui, nous vous prions d'agréer, monsieur le député, l'assurance de notre haute considération.

Pour le comité de publication,

*Le Secrétaire*, C. APPLETON.

---

## LE CONGRÈS CATHOLIQUE DE LILLE

Le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, ordinairement mieux renseigné, ne nous donne cette fois (dans son numéro du 15 janvier 1894) qu'une simple nomenclature des rapporteurs et des questions qu'ils ont traitées dans ce congrès.

Dans l'ordre de l'enseignement supérieur, M. le chanoine Henri Didio, vice-recteur de l'Université catholique de Lille, a fait ressortir

(1) Il y aurait d'ailleurs un moyen fort simple d'augmenter le nombre vraiment dérisoire des professeurs de première et de seconde classe en province, *et cela sans qu'il en coûtât un centime au Trésor!*

L'idée est de notre collègue, M. Berthélemy. Actuellement on rend aux élèves qui échouent aux examens la presque totalité des droits versés. La non-restitution, tout au moins pour une part beaucoup plus forte qu'aujourd'hui, serait l'idéal des impôts indirects. Qu'on y songe : une taxe sur la paresse! Elle relèverait le niveau des études, assurerait plus d'assiduité, et la morale même y trouverait son compte, car, cet argent, les familles ne le revoient guère; l'ajourné se console avec.

L'État pourrait encore, *sans rien débourser*, améliorer la situation des agrégés des Facultés de droit en rétablissant la rétribution des conférences facultatives, supprimée jadis par suite d'une erreur matérielle. On avait oublié qu'il n'y avait pas de maîtres de conférences dans les Facultés de droit.

l'influence de cette Université dans la vie sociale de la région tout entière du Nord. M. Duret, doyen de la Faculté (*sic*) libre de médecine, a établi la nécessité d'organiser une sorte d'assistance morale en faveur des médecins et pharmaciens sortis de ladite Faculté. M. l'abbé Looten, professeur à la même Université, a parlé des mesures prises pour la formation de maîtres de langues vivantes dans les collèges catholiques.

Dans l'ordre de l'enseignement secondaire, M. l'abbé Dementhon a présenté un mémoire sur l'instruction religieuse dans les maisons d'éducation. M. l'abbé Rambon, professeur à l'Université catholique de Lille, a étudié les causes de l'affaiblissement des études latines. Le R. P. Regnault, président de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, a exposé les progrès et les résultats de ce groupement déjà considérable et devenu une force précieuse. M. l'abbé Ragon, secrétaire de l'*Alliance*, avait fait parvenir, de son côté, une note sur les moyens mis en œuvre pour faciliter à ces maisons le choix et l'achat des livres de distribution de prix.

---

## HOMMAGE A M. LABBÉ

M. Labbé, professeur à la Faculté de droit de Paris, depuis 1857, a été mis à la retraite au mois de novembre dernier. Ses élèves actuellement membres des Facultés de droit lui ont, à cette occasion, offert un encrier en bronze et le *Moïse* de Michel-Ange, avec l'inscription suivante : *A M. Labbé, professeur à la Faculté de droit de Paris* (1857-1893), *hommage reconnaissant de ses anciens élèves, membres des Facultés de Droit.* Ils lui ont fait remettre en même temps la lettre suivante :

Paris, le 15 janvier 1894.

Cher et honoré Maître,

Tous ceux qui ont été appelés à suivre vos leçons ont gardé un profond souvenir de votre enseignement. Dans les diverses carrières juridiques où ils sont engagés, ils se plaisent à reconnaître le profit qu'ils en ont tiré. Il n'est que juste d'ajouter que, pour eux, votre enseignement s'est prolongé au delà de l'École, grâce aux savantes notes dans lesquelles, avec une finesse de vues et une souplesse d'esprit tout à fait incomparables, vous abordez et résolvez successivement les questions les plus délicates que soulève la pratique dans les diverses branches de la législation. Vous avez ainsi montré de la manière la plus péremptoire de quel merveilleux secours est la connaissance approfondie du droit romain pour l'étude des problèmes juridiques qui semblent au premier abord les plus nouveaux.

Mais parmi vos nombreux élèves, cher et honoré Maître, il en est qui se croient, à juste titre, tenus envers vous à une reconnaissance particulière. Ce sont ceux qui ont été appelés à enseigner à leur tour et à suivre de loin vos traces. En poussant plus avant leurs études juridiques, ils ont pu mieux apprécier tout ce qu'il y avait dans vos leçons de science profonde, d'intelligence de la législation romaine en même temps que du droit dans le sens le plus élevé. Ils ont surtout pu apprendre, grâce à vous et par votre exemple constant, que ce qui rend un enseignement vraiment utile et fécond, ce n'est pas seulement l'érudition et le talent du professeur, c'est son dévouement à ses élèves. Ils

ont gardé le souvenir de la chaleur vraiment communicative avec laquelle vous exposiez les parties les plus ardues de la science, de la complaisance inépuisable avec laquelle vous répondiez à leurs questions, de l'intérêt affectueux avec lequel vous prêtiez l'oreille à leurs projets et leur donniez des conseils. Vos anciens élèves, actuellement membres des Facultés de droit, réunis dans une commune pensée, vous prient, cher maître, d'accepter un souvenir qui vous sera remis en même temps que cette lettre comme témoignage de leurs sentiments inaltérables de respect et de reconnaissance.

MM. Bartin, agrégé à la Faculté de droit de Lyon; Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble; Beauregard, professeur à la Faculté de droit de Paris; Beudant (Robert), agrégé à la Faculté de droit de Grenoble; Biville, agrégé à la Faculté de droit de Caen; Boeck (de), professeur à la Faculté de droit de Bordeaux; Bourguin, professeur à la Faculté de droit de Lille; Cabouat, professeur à la Faculté de droit de Caen; Carré de Malberg, agrégé à la Faculté de droit de Caen; Cauvès, professeur à la Faculté de droit de Paris; Charmont, professeur à la Faculté de droit de Montpellier; Chénon, agrégé à la Faculté de droit de Paris; Chobert (Charles), professeur de droit à l'Institut catholique de Paris; Chobert (Joseph), professeur de droit à l'Institut catholique de Paris; Colin (Ambroise), agrégé à la Faculté de droit de Caen; Deschamps, agrégé à la Faculté de droit de Lille; Drumel, sénateur, professeur à la Faculté de droit de Lille; Esmein, professeur à la Faculté de droit de Paris; Feder, doyen de la Faculté de droit de Lille; Fournier (Paul), professeur à la Faculté de droit de Grenoble; Garraud, professeur à la Faculté de droit de Lyon; Garsonnet, professeur à la Faculté de droit de Paris; Gérard, professeur à l'École de droit d'Alger; Hitier, chargé de cours à la Faculté de droit de Grenoble; Jacquelin, agrégé à la Faculté de droit de Lille; Jay, agrégé à la Faculté de droit de Paris; Jobbé-Duval, professeur à la Faculté de droit de Paris; Lainé, professeur à la Faculté de droit de Paris; Lamarzelle (de), professeur de droit à l'Institut catholique de Paris; Larnaude, professeur à la Faculté de droit de Paris; Lefebvre, professeur à la Faculté de droit de Paris; Lescœur, professeur de droit à l'Institut catholique de Paris; Lyon-Caen, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris; Meynial, agrégé à la Faculté de droit de Montpellier; Michel (Henry), professeur à la Faculté de Paris; Michel (Léon), professeur à Faculté de droit de Paris; Morand, chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers; Renault, professeur à la Faculté de droit de Paris; Rouard de Card, professeur à la Faculté de droit de Toulouse; Saleilles, professeur à la Faculté de droit de Dijon; Sauzet, député, agrégé des Facultés de droit; Souchon, agrégé à la Faculté de droit de Lyon; Terrat, professeur de droit à l'Institut catholique de Paris; Thaller, professeur à la Faculté de droit de Paris; Tissier, agrégé à la Faculté de droit de Dijon; Weiss, agrégé à la Faculté de droit de Paris.

---

## EDMOND FRÉMY

La Science française vient encore de perdre un de ses plus dignes représentants, en la personne d'Edmond Frémy, qui s'est éteint, le 3 février, à l'âge de quatre-vingts ans, dans son appartement du Muséum d'histoire naturelle, après une longue maladie.

Il était né à Versailles, le 28 février 1814. Après avoir terminé ses études, il devint préparateur des cours de Gay-Lussac, à l'École polytechnique Il suppléa plus tard, à l'École polytechnique, ainsi qu'au Collège de France, Pelouze qui était devenu professeur à ces deux établissements.

Le jeune professeur ne s'en tint pas là; il remplaça pendant quelque temps Gay-Lussac au Muséum d'histoire naturelle et succéda enfin à ses deux maîtres, en 1843 et en 1850. Avant d'occuper les deux chaires de chimie de l'École polytechnique et du Muséum, il avait fait des cours aux Écoles centrale et du commerce. En 1857, il fut nommé membre de l'Académie des sciences, en remplacement du baron Thénard. En 1879, il succédait à Chevreul dans la direction du Muséum.

Ses premiers Mémoires datent de 1835; ils s'adressent aux métaux précieux, à l'or, à l'argent, aux métaux rares et peu connus de la famille du platine.

On doit à Frémy des travaux importants en chimie organique. Il apporta des faits nouveaux à l'histoire ou à la production des acides gras de la saponification; il étudia les baumes, les résines, les gommes, les matières pectiques.

Au Muséum d'histoire naturelle, Frémy s'est particulièrement attaché à l'étude des principes immédiats contenus dans les végétaux. Il a également porté ses investigations sur les produits dérivés des animaux; on lui doit un travail étendu sur la composition des os.

Associé à de grandes exploitations, administrateur des usines de Saint-Gobain, il sut apporter des améliorations aux fabrications de la soude, de l'acide sulfurique, du verre et des produits qui sont la base de l'industrie moderne. Il se livra encore à de nombreuses recherches sur les aciers, la fonte, le métal des canons; il découvrit un alliage de fer et d'acier d'une ténacité remarquable. A la fin de sa vie, le célèbre chimiste publiait, avec un de ses élèves, M. Verneuil, les résultats de ses travaux sur la production artificielle du rubis.

Dès son entrée au Muséum, il avait ouvert libéralement son laboratoire à tous les jeunes chimistes qui se présentaient à lui. Plusieurs de nos célébrités scientifiques comptent parmi ses élèves.

Les publications du maître ont été fort nombreuses et de la plus grande utilité. Le *Traité de Chimie* en six gros volumes, de Pelouze et Frémy, est resté longtemps l'ouvrage fondamental de l'enseignement classique. En 1881, Frémy a commencé la publication d'une vaste encyclopédie chimique qui a été faite sous sa direction avec la collaboration de nos savants les plus compétents, et qui se termine en ce moment.

---

Le *Temps* du 8 février a publié, en la réfutant, une lettre de M. Henry Michel, où notre confrère résume et complète, avec son talent habituel, des critiques antérieurement adressées déjà à l'enseignement dit moderne.

Nous reviendrons avec plus de détails sur ce sujet dans un prochain numéro.

---

Nous trouvons dans la 456e et la 457e livraison de la *Grande Encyclopédie* une étude très complète sur la *Gravure* au point de vue technique et historique, par M. G. Palowwski, la bibliographie de M. *Gréard* par M. Henri Marion, et une monographie de la *Grèce*, avec articles de MM. M. Berthelot, Girard, Brochard.

# BIBLIOGRAPHIE

ÉMILE FAGUET, *Seizième siècle, Études littéraires.* — PAUL SABATIER, *Vie de saint François d'Assise.* — LAVISSE et RAMBAUD, *Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours.*

*Seizième siècle, Études littéraires,* par ÉMILE FAGUET. — Paris, Lecène et Oudin, in-12 de XXXIII-421 p., 1894. — Il manquait à la réputation de M. Faguet de s'être mesuré avec le XVIe siècle, comme il l'a fait avec les siècles suivants. Ses lecteurs, qui sont légion, et ses admirateurs, qui sont une élite, souhaitaient ardemment qu'il donnât ce complément nécessaire à la série de ses études sur les penseurs et les humanistes français. C'est le XVIe siècle que M. Faguet avait d'abord tâté à ses débuts, avec un livre sur les origines de notre tragédie. C'est sur le XVIe siècle qu'il inaugurait, il y a quelque trois ans, son enseignement à la Sorbonne : l'ouvrage désiré ne pouvait se faire longtemps attendre. Il paraît, et le voici déjà dans toutes les mains, soulevant les éloges de la critique, provoquant des études d'ensemble sur la méthode ou la doctrine de l'auteur. Sa méthode, il l'a portée à sa perfection dans ses *Politiques et moralistes du* XIXe *siècle,* qui sont jusqu'ici l'œuvre de maîtrise de M. Émile Faguet. Ici comme là, le critique choisit un petit nombre d'écrivains *sui generis,* originaux entre tous, et significatifs à un degré supérieur d'une des tendances générales du siècle qu'il étudie. Il va droit à eux, les décrit sommairement par leurs alentours, leurs contacts, leurs traits extérieurs : il marque, d'un procédé cursif, le type, la physionomie et l'accident, non pour la curiosité, mais pour la netteté. Une fois la silhouette découpée aux angles, il attaque le corps, donne deux grands coups de scalpel en croix, très appuyés, très profonds, et alors il fouille. C'est une véritable leçon de prosectorat à laquelle on assiste, et tout donne l'illusion d'une belle préparation anatomique : style tailladé et froid, fréquence et précision des formules, rapidité de l'outil qui désosse et détaille, lucidité pénétrante de l'œil, sérénité absolue de la pensée. Quand les deux ou trois organes essentiels sont ainsi analysés, on connaît le corps entier; le reste est accessoire. On remboîte alors les pièces dans leur logement naturel, on recule d'un pas, on reconstitue l'ensemble par la pensée, en y supposant la vie (la vie n'est jamais qu'en hypothèse chez M. Faguet), et l'on prononce une rapide synthèse.

Telle est la méthode. Elle se réduirait à un procédé si l'esprit de l'auteur était ordinaire. Mais il s'en faut de tout! Cet esprit est la finesse et la rigueur même : il réalise cette antinomie d'une force incroyable dans la ténuité et la ductilité. Ouvrir un sujet en quatre est en soi chose facile; aussi n'est-ce pour M. Faguet qu'une façon rapide d'entrer. Il faut qu'il soit tout de suite au centre de son étude. Quand il se sent bien placé au point de convergence de ses idées, alors commence la série des observations, des déductions, et ce travail logique où il excelle, à savoir de démolir comme on construit. A mesure que se

désagrège l'objet étudié, un autre objet de pensée pure se lève comme un spectre de raison à la place : Est-ce à nous, est-ce à l'auteur que nous en devons la vision? Et de même, quoiqu'il ne se prononce jamais que sur le jeu d'un mécanisme, et que toute sa théorie semble se borner à l'ambition d'expliquer, il semble bien surgir de ces études négatives un certain nombre d'idées morales positives, et peut-être pourrait-on marquer que M. Faguet a une doctrine, et la formuler en termes très suffisamment précis. Ce n'est point aujourd'hui l'affaire d'un si rapide compte rendu. On se borne à noter combien M. Faguet contraste avec Sainte-Beuve, d'une part, et M. Brunetière, de l'autre : l'un insinuant, caressant, palpant constamment l'épiderme de ses personnages pour en connaître la forme jusqu'en ses recoins, et juger du contenu sur cette forme; l'autre autoritaire, dogmatique, poussant et gênant les génies et les œuvres dans les maillons serrés d'un magnifique système à la Procuste. Tout autres sont les allures de M. Faguet : discret et sérieux, il n'a en critique que peu de goût pour l'anecdote ou le racontar; c'est le dedans qui l'intéresse, non le dehors. Logique aussi, mais point tyrannique, et penseur pour le plaisir de penser, quand il déduit, ce n'est pas pour imposer. Ce n'est pas non plus pour s'amuser. Ni doctrinaire, ni sceptique, — un pur intellectuel. A lui conviendrait le mot de Dorsenne dans *Cosmopolis* : « Et ensuite? — Il n'y a pas d'ensuite à la pensée. » M. Faguet pense donc pour lui, et non pour convertir les autres. Aussi, tandis que la dialectique de tel autre, toujours en saillie sur ses muscles, offre le déroulement fort et sinistre d'un engrenage, également capable de vous porter et de vous broyer, celle de M. Faguet n'a qu'un fil, et un fil qui paraît casser sans cesse. Regardez-y, et vous verrez que ce fil est de solide métal, qu'il se coupe pour se renouer, constamment, imperturbablement, et que de petit nœud en petit nœud il vous conduit... très loin en vérité, jusqu'où la pensée peut aller quand elle est vraiment en liberté. Suivez-le, l'affranchissement total est au bout.

Encore un coup, c'est une doctrine que cela! Si l'on veut s'en convaincre, que l'on aille à l'étude capitale de ce *Seizième siècle*, les quatre-vingts pages sur Calvin. C'est le morceau de résistance, celui qui offre à l'esprit le plus de pâture. Et qu'on dise si cette admirable analyse n'a pas tout ce qu'il faut pour mécontenter et catholiques et protestants, c'est-à-dire tout ce qui apporte à la question un préjugé. Il est impossible d'avoir la vue plus perçante, la discussion de principe mieux dégagée, le jugement d'ensemble plus haut, plus équitable, et de plus de portée. Il y a un métaphysicien chez M. Faguet et presque un théologien. Je le dis sérieusement. Il est virtuose en ces questions. Que l'on compare ce Calvin au Joseph de Maistre de ses *Politiques et moralistes*, et l'on n'aura pas seulement la mesure de son talent, on en connaîtra les secrètes préférences, les inclinations naturelles. Et tout cela, je le répète, contient bien une doctrine *infuse*, que quelqu'un sans doute voudra dégager quelque jour, fût-ce à la grande surprise de l'auteur.

*Vie de saint François d'Assise*, par Paul Sabatier. — Paris, Fischbacher, in-8° de cxxvi-418 pages, 1894. — Ce livre vient à peine de paraître, et déjà, malgré son aspect plutôt compact, il atteint plusieurs éditions, à une époque où l'on ne lit plus. Résultat bien flatteur pour M. Sabatier, à moins qu'il ne le soit pour saint François. Mais la mode

à son tour, n'est-elle pour rien dans ce succès, dont je suis loin de médire : j'y applaudirais même des deux mains si j'étais aussi sûr de l'opinion du voisin que de la mienne propre. Préraphaélisme, Joachimisme, Franciscanisme, autant de belles, louables, même fécondes formes du dilettantisme contemporain, à condition que l'expression en soit absolument sincère. Sincère, l'auteur du *Saint François* l'est assurément dans son admiration pour son sujet. Mais ceux qui le louent sont-ils tous sans arrière-pensée?

Admettons-le un instant. Il n'en reste pas moins que le lecteur réfléchi se sent placé dans une situation équivoque. A-t-on voulu simplement lui retracer l'une des plus touchantes vies qu'il ait été donné à l'homme de vivre depuis le Christ, en suivant sa loi d'amour? Est-ce un enseignement purement évangélique, une leçon de charité, de pauvreté, de tendresse qu'on en a voulu tirer? En ce cas le livre devrait être surtout empreint d'un caractère narratif et légendaire, propre à faire naître, à force de naïveté, d'émotion candide et presque enfantine, la foi et le ravissement du lecteur. Qu'on nous donne un chapitre développé de la Légende dorée, sans autre explication. A nous de sentir le mythe, et d'en tirer ce qu'il contient. — Mais il semble bien que l'intention de M. Sabatier ait été de tirer le saint du domaine de la légende pour le faire entrer dans le domaine de l'histoire : et, de fait, on ne peut nier que saint François n'appartienne à l'histoire. Il fera pourtant pauvre figure de personnage historique, parce que ses actes sont surtout des sentiments, et qu'une action par le sentiment ne se *documente* pas. Cent pages de dissertation sur les sources du sujet sont un fardeau qui écrase la mémoire du Poverello. Narrer les épisodes charmants de la vie du saint, ses sermons aux oiseaux, ses guérisons de malades, ses visions, rappeler en un mot tout ce que cette chaste vie offre de mystique extase ou de miraculeuse hallucination, c'est incliner l'âme à croire, à condition qu'on ne cherche pas à vouloir prouver. Les preuves, les références, les documents mis en regard de pareils faits, voilà justement ce qui éveille la critique, ce qui refroidit et laisse incrédule. J'admettrai en un sens les miracles du « petit pauvre », excepté si vous prétendez les démontrer. Et je me déflerai surtout des discussions ou distinctions après coup (cf. l'*Appendice*), si je me rends compte que l'auteur (un dissident libéral sans doute), croit et ne croit pas à la fois, c'est-à-dire croit aux effets surnaturels d'une foi intense, mais sans doute ne croit pas au surnaturel en lui-même. Alors, que conclure? Est-ce là un livre d'histoire? Assez peu, malgré tout. De critique? Le définir ainsi, serait le juger. De légende? Pas assez alors. C'est plutôt un mélange des trois, qui ne laisse pas, hâtons-nous de le déclarer enfin, d'avoir ses mérites.

La biographie du saint est étudiée de très près et racontée avec fidélité. La jeunesse de saint François, ses premières épreuves, ses débuts dans l'apostolat, puis la fondation de l'Ordre, sa propagande extraordinaire, le mouvement universel des âmes qu'il provoqua, cet avènement de l'inspiration qui clôt l'ère du dogmatisme, tout cela est parfaitement exposé. De même, cette fin de vie attristée par l'altération insensible du sens de son œuvre, cette absorption du franciscanisme par l'Église, et les protestations implicites du mourant, sont élucidées à merveille. L'ouvrage porte en épigraphe ce mot de Joachim de Flore : « *Qui vere*

*monachus est nihil reputat esse suum nisi citharam.* » On y pourrait joindre cet autre de M. Sabatier : « La théologie a tué la religion. (p. 320). » Sans doute, c'est une résurrection de la religion que saint François a opérée par la force du sentiment, et l'on voit bien, après tout, que le livre tendrait, s'il était possible, à provoquer chez nous une résurrection de ce genre. L'effort est généreux, et l'idée en elle-même est juste. Et, l'appropriation inspire bien des doutes, et le tout reste un peu bâtard. Les temps sont-ils analogues? Un saint François est-il possible? Et, s'il en paraissait un, est-il bien sûr, comme l'affirme M. Sabatier, qu'il opérât les mêmes miracles que le thaumaturge d'Assise? C'est ici que nous déclarons réserver notre opinion.

*Histoire générale du* IVe *siècle à nos jours*, sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud, tome II, *l'Europe féodale, les Croisades* (1095-1270). — Paris, Armand Colin, gr. in-8 de 987 p., 1894. — Nous nous bornons à signaler l'apparition du deuxième volume de cette nouvelle *Histoire générale* qui a trouvé dès le debut le plus favorable accueil auprès du public. Cette entreprise répondait véritablement à un besoin, Toutes les histoires générales étaient fort vieillies. D'autre part, recomposer cet immense tableau et le mettre au point exact de la science moderne était chose qui passait les forces d'un homme, et même de deux. MM. Lavisse et Rambaud se sont donc adjoint des collaborateurs, parfaitement qualifiés pour faire valoir les lignes maîtresses d'un plan adopté en commun, et assez spéciaux pour que chacun donnât sur la question traitée le dernier mot de la science d'aujourd'hui. On pouvait craindre *a priori* trop de dispersion. En réalité, il y a groupement, et non éparpillement. Les mêmes auteurs reprennent à chaque époque le fil des questions qu'ils ont traitées à l'époque précédente avec leur compétence particulière. Ce sont des séries qui se croisent, et que l'on suit aisément dans leur continuité en les isolant. Témoin les études de M. Bayet au premier et au deuxième volume, celles de M. Wahl, etc. Ce second volume confirmera le succès du précédent. Les signataires des principales études sont : MM. Bayet, Lavisse, Rambaud, Luchaire, Ch. V. Langlois, A. Berthelot, Seignobos, Bémont, etc.

S. Rocheblave.

*Le Gérant*, **Armand COLIN**.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 30767

# PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lembero-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CEIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Me Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste). Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN. Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. E. HOKAN, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*,
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr MUSTAPHA-BEY (J.). Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STRENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*
Dr THORDEN. Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

**Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.**

**Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.**

LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

**Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.**

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

**ALSACE-LORRAINE**

**Strasbourg**, Ammel, Treuttel et Wurtz.

**ALLEMAGNE**

**Berlin**, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
**Bonn**, Strauss.
**Breslau**, Trevendt et Garnier.
**Dresde**, Pierson.
**Erlangen**, Besold.
**Fribourg en Brisgau**, Fehsenfeld
**Gœttingue**, Calvœr.
**Greifswald**, Bamberg.
**Giessen**, Rœcker.
**Halle**, Lippert.
**Heidelberg**, Kœster.
**Iéna**, Frommann.
**Kœnigsberg**, Bor.
**Kiel**, Hœselar.
**Leipzig**, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rube, Brockhaus.
**Marbourg**, Elwert.
**Munich**, Finsterlin.
**Rostock**, Stiller.
**Stuttgard**, P. Neff.
**Tubingen**, Fues.
**Wurtzbourg**, Stuber.

**AUTRICHE-HONGRIE**

**Vienne**, Gerold, Frick, Mayer et Cie.
**Agram**, Hartmann.
**Budapesth**, Révai, Kilian.
**Gratz**, Leuschner.
**Inspruck**, Rauch.
**Klausenbourg**, Demjén.
**Lemberg**, Gubrynowicz.
**Prague**, Calve.

**ANGLETERRE**

**Londres**, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe broth^s.
**Aberdeen**, W. Lindsay.
**Cambridge**, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
**Dublin**, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
**Edimbourg**, John Menzies et Co.
**Glasgow**, John Menzies et Co.
**Oxford**, Parker.

**BELGIQUE**

**Bruxelles**, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
**Gand**, Host, Vuylsteke, Engelke.
**Liége**, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
**Louvain**, Peeters, Van Linthout et Cie.

**COLONIES FRANÇAISES**

**Alger**, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
**Saïgon**, Nicolet.
**St-Denis-Réunion**, Lamadon.
**Fort-de-France**, Déclémy.

**DANEMARK**

**Copenhague**, Host.

**ÉGYPTE**

**Alexandrie**, Weill, Sanino.
**Le Caire**, Mme Barbier.

**ESPAGNE**

**Madrid**, Fuentes-y-Capdeville, Maugars.
**Barcelone**, Piaget, Verdaguer, Juan Oliveres.
**Valence**, P. Aguilar.
**Salamanque**, E. Calcon.

**GRÈCE**

**Athènes**, Wilberg.

**ITALIE**

**Rome**, Paravia, Bocca, Molino.
**Florence**, Bocca, Loescher.
**Milan**, Dumolard frères.
**Naples**, Detken, Marghieri.
**Padoue**, Drucker et Tedeschi.
**Palerme**, Pedone-Lauriel.
**Pavie**, Pezzani.
**Pise**, Hœpli.
**Turin**, Paravia, Bocca.

**MEXIQUE**

**Mexico**, Bouret.
**Guadalajara**, Bouret.

**PAYS-BAS**

**La Haye**, Belinfante frères.
**Luxembourg**, Heintzé.
**Leyde**, Brill.
**Amsterdam**, Van Bakkenes.
**Utrecht**, Frænkel.

**PAYS DANUBIENS**

**Belgrade**, Friedman.
**Bukharest**, Haimann.
**Craiowa**, Samitca frères.
**Galatz**, Nebuneli et fils.
**Jassy**, Daniel.
**Philippopoli**, Commeno.

**PORTUGAL**

**Lisbonne**, Pereira.
**Coimbre**, Melchiades.
**Porto**, Magalhaes.

**RUSSIE**

**St-Pétersbourg**, Mellier, Wol., Fenoult, Ricker.
**Dorpat**, Karow.
**Kharkoff**, de Kervilly.
**Kiew**, Ve Idzikowski.
**Moscou**, Gautier
**Odessa**, Rousseau.
**Tiflis**, Baerenstamm.
**Varsovie**, Gebethner et Wolff.

**SUÈDE ET NORVÈGE**

**Stockholm**, Bonnier.
**Christiania**, Cammermeyer.
**Lund**, Gleerup.
**Upsal**, Lundstrœm.

**SUISSE**

**Bâle**, Georg.
**Fribourg**, Labastrou.
**Berne**, Kœhler.
**Genève**, Ve Gavin, Georg, Stapelmohr.
**Lausanne**, Benda, Payot.
**Neuchatel**, Delachaux et Niestlé.
**Zurich**, Meyer et Zeller.

**TURQUIE**

**Constantinople**, Papadis.
**Smyrne**, Abajoli.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**New-York**, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des États-Unis.
**Baltimore**, John Murphy et Cie
**Boston**, Carl Schœnhof.
**Nouvelle-Orléans**, H. Billard.
**Philadelphie**, A. Lippincott et Cie.
**Saint-Louis** (Missouri), F.-H. Thomas.
**Washington**, James Anglin et Cie.

**CANADA**

**Québec**, Lépine.
**Montréal**, Rolland et fils.

**AMÉRIQUE DU SUD**

**Buenos-Ayres**, Jacobsen, Jolly.
**Caracas**, Rojas hermanos.
**Lima**, Galand.
**Montevideo**, Yharra, Barreiro et Ramos
**Santiago** (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
**Valparaiso**, Tornero.

**BRÉSIL**

**Rio-Janeiro**, Garnier, Lombaerts, Nicoud.
**Bahia**, C. Koch.
**Sao-Paolo**, Garraux.

**CUBA**

**La Havane**, M. Alorda.

**INDE ANGLAISE**

**Bombay**, Atmarau, Sayoon.

**AUSTRALIE**

**Melbourne**, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 26707.

Quatorzième année. — N° 3. 15 Mars 1894.

# REVUE INTERNATIONALE
DE
# L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

**M. BERTHELOT**, Membre de l'Institut, Sénateur, Président de la Société.

**M. E. LAVISSE**, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

**M. L. PETIT DE JULLEVILLE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

**M. ARMAND COLIN**, éditeur.

**M. G. BOISSIER**, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

**M. BOUTMY**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

**M. BRÉAL**, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

**M. BUFNOIR**, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. DASTRE**, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

**M. FERNET**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. GAZIER**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. P. JANET**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. LÉON LEFORT**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

**M. LYON-CAEN**, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. MARION**, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. MONOD**, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

**M. MOREL**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. PASTEUR**, de l'Académie française.

**M. CH. SEIGNOBOS**, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

**M. TAINE**, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

**M. EDMOND DREYFUS-BRISAC**

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

## Sommaire du n° 3 du 15 Mars 1894

Pages.

**Camille Bloch.** . . . . . *L'Instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution* : II. L'Instruction secondaire : L'École Centrale. . . . . 193

*Sur la nécessité d'un Enseignement national en Russie (Mémoire inédit du Comte d'Antraigues), publié par* M. Léonce Pingaud (suite). 224

**H. Lemonnier & F. Benoit.** *Éléments de Bibliographie pour l'Histoire de l'Art moderne.* . . 249

Chronique de l'Enseignement. . . . . 269

*Nouvelles et Informations*. . . . . 281

*Bibliographie*. . . . . 287

# AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1893, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.

*La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.*

**PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.**

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

**Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris**

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

# L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS L'AUDE

## PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

## II. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

### L'ÉCOLE CENTRALE

#### I. — FONDATION DE L'ÉCOLE

L'École centrale de l'Aude a été ouverte le 1er brumaire an V. Cette institution remplaçait les établissements d'enseignement secondaire que la Révolution avait fait disparaître, à savoir les collèges de Carcassonne, de Castelnaudary et de Limoux, le séminaire de Narbonne, les pédagogies d'Alet et de Montréal, qui s'étaient maintenus, avec leurs usages et leurs programmes, jusqu'à la dispersion définitive du 18 août 1792.

C'est exactement aux lieu et place de l'ancien collège de Carcassonne que s'établit l'École centrale. Depuis la suppression des ordres ecclésiastiques, la situation de ce collège était bien précaire : des professeurs provisoires, quelquefois anciens doctrinaires eux-mêmes, étaient chargés de l'enseignement; dans quelles déplorables conditions, un document nous l'apprendra. En effet, le 21 décembre 1792, les professeurs adressaient à l'administration centrale du département une pétition signée des noms suivants :

Gilbert Fages, professeur; J. P. Ricard, professeur de rhétorique; P. J. Sarniguet, professeur de belles-lettres; F. J. Martin, professeur de troisième; E. Capdeville, professeur de quatrième;

(1) Voir la *Revue* du 15 Janvier 1894.

Veillard, professeur de cinquième ; E. Lamothe, professeur de sixième.

Les pétitionnaires exposent qu'ils ne sont pas payés et se trouvent dans un cruel embarras.

Les biens du college de Carcassonne ayant eté alienés en tout ou en partie, voici bientôt l'epoque ou si nous etions privés des secours qui nous sont dus (d'après l'art. 3, titre IV de la loi sur la suppression des corps enseignants) nous nous trouverions vis-a-vis de nos devoirs et de nos besoins sans moyens pour remplir les uns et pour subvenir aux autres. Tandis que le reste des Fonctionnaires pourrait se reposer sur la Providence active des lois, ces lois ne seraient-elles passives que pour nous? Nous ne savons pas le craindre puisque vous etes chargés de les faire executer. »

Ils demandent qu'un traitement de 1200 fr. leur soit alloué; c'est la somme adoptée en principe par la Convention « pour les moindres professeurs » et qu'ils acceptent, encore qu'elle leur assure seulement « le necessaire le plus borné ».

Il nous reste, disent-ils en terminant, a exprimer un vœu que nous ne separons jamais de nos interets les plus chers et qui sera le vôtre puisqu'il est aussi celui de la patrie: c'est de vous voir occupés du soin de reveiller dans le cœur de nos concitoyens le zele qui les animait autrefois pour l'education de leurs enfants. Peut-être qu'assujettis a des regles dont nous n'avons pas le droit de nous affranchir, nous leur semblons tenir un peu trop de l'ancien Regime. Ce qui confirme notre opinion c'est que les lieux ou les talents des professeurs sont les plus reconnus et les plus honorés, sont dans une egale disette d'eleves. Hatez-vous, citoyens, de rappeler dans nos colleges par une reforme provisoire une foule de sujets dont les talents deperissent sans culture. Par la, vous acquerrez les droits les plus sacrés a la reconnaissance de la patrie et a celle de tous les professeurs provisoires du departement.

Satisfaction fut donnée aux pétitionnaires par le directoire du département (3 janvier 1793) qui fixa en effet à 1 200 francs le traitement de chacun d'eux, « a la charge par lesdits professeurs d'ac- « quitter au moyen de ce traitement la contribution qui y sera « relative, et de pourvoir en outre aux reparations locatives des « appartements qu'ils occupent dans ledit collège. »

Ce document est l'unique vestige parvenu jusqu'à nous de la période intermédiaire entre le régime ancien et le régime nouveau. Comme l'observaient les professeurs eux-mêmes, la situation du collège ne pouvait se perpétuer sans danger pour l'instruction générale : la création de l'École centrale venait donc heureusement mettre un terme à cet état de choses.

L'inauguration de l'École se fit avec tout l'apparat d'une cérémonie solennelle. Le jury central d'instruction publique et les

membres de l'administration du département, les autorités civiles et militaires y assistèrent en corps. Après un discours du citoyen Courtiel, président de l'administration, les noms des professeurs, élus par le jury et confirmés par arrêté du 17 vendémiaire an IV, furent lus et proclamés. Enfin, au nom du jury, le citoyen Alary exposa publiquement le programme d'enseignement qui devait être mis en pratique à partir du 11 brumaire. La cérémonie se termina par des chants patriotiques et par des cris répétés de : « Vive la République ! »

## II. — LES PROFESSEURS. — ORGANISATION DES COURS

Le nombre des professeurs, y compris le bibliothécaire qui jouissait des mêmes émoluments, était de dix; leur traitement était fixé à 2 000 livres, plus le logement à l'école même.

Leur recrutement s'était fait d'une manière vraiment libérale, conformément aux termes d'une circulaire de la commission exécutive d'instruction publique (1er ventôse an III).

Il importe, disait-elle, que vous nous transmettiez dans le plus bref délai l'etat des hommes qui ont cultivé ou enseigné les lettres, les sciences ou les arts, a ce degré de distinction qui les place au-dessus de la mediocrité, et les rend propres a repandre l'instruction, soit par des ecrits conçus dans le silence du cabinet, soit par des ouvrages de tous genres propres a servir de modele, tant pour les sciences que pour les arts, soit par les leçons qu'ils pourroient donner dans les ecoles de la Republique, quand ils joignent au merite de posseder des connaissances le charme de l'elocution. Sans egard a la profession anterieure, n'examinez que le merite et la moralité actuelle. Il n'est pas de tache originelle, le grand art de l'homme public n'est pas de briser les instruments, mais de les utiliser.

Ces conseils furent suivis dans l'Aude. En effet, parmi les professeurs de l'École centrale, on trouve des ecclésiastiques qui avaient exercé sous l'ancien régime ou des hommes qui s'étaient particulièrement distingués dans leur profession.

Tel est Jean Marcou, professeur de langues anciennes. Né à Carcassonne en 1769, il s'était d'abord voué à la cléricature et avait été pendant quelque temps curé d'une paroisse du Lauraguais. Mais, quand la Révolution survint, il jeta le froc aux orties pour s'adonner avec passion aux idées nouvelles. Il dut à sa connaissance des langues anciennes d'être chargé d'un cours à l'École centrale; après la fermeture de cet établissement, il enseigna la rhétorique au collège de Carcassonne et mourut bibliothécaire de la ville le 17 février 1854.

L'enseignement de la physique fut de même confié à un ancien professeur du collège de Toulouse, Henri Sizaire, issu d'une riche famille de propriétaires du Minervois. En 1792, Sizaire avait fait le service de la cure d'Escales (Aude).

On a vu plus haut que Pierre Veillard avait exercé dans l'ancien collège de Carcassonne : c'est lui qui fut chargé à l'École centrale du cours de belles-lettres.

Voilà pour les anciens ecclésiastiques. Mais les autres maîtres n'appartenant pas à l'Église, étaient également des hommes de mérite. Ainsi le professeur de législation, Barthélémy Trey (né en 1771) paraît avoir été un esprit distingué. Il entretenait des relations amicales avec certains Girondins, entre autres Gensonné. Toutefois, à la suite de difficultés avec le préfet Barante, il dut quitter l'École et entrer au barreau de Carcassonne où son talent d'avocat le fit assez vite remarquer. Trey est l'auteur d'une comédie en trois actes et en vers, représentée pour la première fois le 20 prairial an V, et intitulée : *l'Infortune de l'Amour ou le Père vertueux*. Il a écrit aussi (1807) un *Éloge de Charlemagne, roi de France et empereur d'Occident*.

Coumes enseigna la grammaire générale pendant toute la durée de l'École ; quand elle fut fermée, il ouvrit un établissement privé d'enseignement secondaire. Il se mêla par la suite à la politique locale, entra au Conseil municipal, devint maire de Carcassonne sous Louis-Philippe, et, au cours de son administration qui valut à la ville de précieux embellissements, reçut la croix de la Légion d'honneur.

Alary, professeur d'histoire naturelle, fut de son temps un médecin estimé.

Mais le plus renommé des maîtres de l'École centrale est le professeur de dessin, Jacques Gamelin. C'était un peintre de valeur dont le musée de Carcassonne, sa ville natale, a conservé bon nombre de toiles appréciées. A 32 ans, il avait été nommé peintre du pape et professeur à l'Académie de Saint-Luc, à Rome. Des spéculations malheureuses qu'il fit à son retour dans l'Aude le forcèrent à embrasser la carrière de l'enseignement. A Gamelin remonte l'organisation de la première collection publique d'art dans le département : c'est la galerie qu'il forma pour l'enseignement du dessin à l'École centrale (1).

Le tableau des professeurs en brumaire an V était composé comme suit :

(1) Cf. Barthe. *Biographie de Jacques Gamelin*. (*Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne*, t. I, p. 388 et sqq.)

| NOMS DES PROFESSEURS. | MATIÈRE DE L'ENSEIGNEMENT. | DATE DE L'ÉLECTION. |
|---|---|---|
| GAMELIN (Jacques). | Dessin . . . . . | 19 prairial an IV. |
| ALARY (Guilhaume-Augustin). | Histoire naturelle. . | 26 pluviose an V. |
| MARCOU (Jean). | Langues anciennes. | 19 prairial an IV. |
| BIROT (Jean-Baptiste). | Mathématiques . . . | 7 vendémiaire an V. |
| SIZAIRE (Henry). | Chimie et physique. | 19 prairial an IV. |
| COUMES (Arnaud). | Grammaire générale. | 19 prairial an IV. |
| VEILLARD (Pierre). | Belles-lettres . . . . | 19 prairial an IV. |
| GARY (François). | Histoire . . . . . | 15 brumaire an V. |
| TREY (Barthélémy). | Législation. . . . . | 19 prairial an IV. |
| MARIANNE (Antoine). | Bibliothécaire . . . | 19 prairial an IV. |

Veillard mourut au cours de l'an VI et fut remplacé par un médecin du nom de Sériès. Quant à Trey, ainsi qu'il a été dit plus haut, il abandonna son cours à partir de l'an X. En l'an VII, Gamelin ayant demandé un adjoint, le poste nouveau fut confié à Bernard Germain. La même année, les fonctions de bibliothécaire furent données à Lassale en remplacement de Marianne qui, depuis sa nomination, n'avait jamais paru à la bibliothèque (1).

Un arrêté de l'administration (19 prairial an V) répartit les cours en trois sections.

La première comprenait le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes. Une place y était réservée aux langues vivantes, si le corps législatif approuvait la demande faite à ce sujet par l'administration du département.

Dans la deuxième section étaient enseignés les éléments de mathématiques, la physique et la chimie expérimentales.

Enfin la troisième était formée de la grammaire générale, des belles-lettres, de l'histoire et de la législation.

Pour être admis dans la première section, il fallait être âgé de 12 ans; dans la deuxième, de 14; dans la troisième, de 16.

La rétribution scolaire était fixée annuellement à 24 livres payables par trimestre; seul un quart d'élèves indigents pouvait en être exempté après avis conforme de l'administration centrale.

(1) Quand on fait cette revue des professeurs de l'École centrale, et qu'on a pu juger de leurs mérites, au moins d'après leurs titres et, comme on le verra, d'après l'élévation de leur enseignement, on ne s'explique pas cette phrase du préfet Barante écrivant en l'an IX : « Il existe ici très peu d'hommes en état d'enseigner; et ici, quelque plan nouveau qu'on adopte, la plus grande difficulté d'exécution se trouvera dans la rareté des professeurs » (Observations sur les États de situation du département de l'Aude envoyés au Ministre de l'Intérieur).

Une pièce d'archives fournit d'intéressants détails sur l'organisation intérieure de l'École centrale (1). Les matières des cours étaient, au dernier jour de chaque décade, l'objet d'une récapitulation faite au moyen de questions posées aux élèves par les professeurs. Au moment des vacances, les professeurs rendaient compte des travaux de l'école aux administrateurs du département et au jury d'instruction publique.

L'administration de l'école était confiée à un conseil général composé d'un membre du département, du jury, des professeurs et du bibliothécaire, et se réunissant le 30 de chaque mois. « Il s'occupe exclusivement de l'instruction et de toutes les mesures propres a concourir à ses progrès. Il a la haute police de l'école; il désigne les eleves admissibles sans payer la retribution annuelle fixée par la loi. Tous les examens se font en sa presence. Il distribue les recompenses publiques. » L'administrateur du département préside ce conseil dont un professeur est secrétaire.

Un autre conseil, dit des professeurs, connaissait spécialement des besoins matériels de l'éducation. C'est lui qui correspondait avec les parents et les renseignait sur la conduite et les progrès de leurs enfants. Un bureau permanent, présidé par le plus âgé des professeurs et désignant pour secrétaire le suivant dans l'ordre de l'âge, se réunissait chaque décadi. Il délivrait les inscriptions et était chargé de la correspondance, après approbation du conseil des professeurs.

Quant à la police de l'école, elle s'exerçait publiquement, dans une assemblée générale mensuelle, où les professeurs et les élèves étaient appelés en présence de l'administration centrale, du jury et des parents. Là, les élèves les plus méritants lisaient « le resumé de leurs leçons »; ensuite, le président faisait connaître les notes des professeurs et décernait l'éloge ou le blâme. Aucune punition n'était infligée sans une discussion préalable et solennelle devant cette assemblée.

Enfin, le 10 fructidor de chaque année, avaient lieu les « essais publics » ou examens : la distribution des prix suivait.

## III. — LES PROGRAMMES

Il est possible de faire connaître dans le détail les programmes de l'enseignement distribué à l'École centrale de l'Aude, qui sont parvenus jusqu'à nous. Une pareille étude sera d'autant plus

(1) Elle est intitulée : *Vues sur l'organisation de l'École centrale proposées au jury d'instruction publique du département.* Sans date ni signature.

intéressante que les programmes des Écoles centrales ont été en général l'objet de vives critiques.

Ces critiques résultent peut-être de ce que les historiens n'ont pas toujours cherché à comprendre le sens et la portée du nouvel enseignement, directement issu des progrès et transformations des sciences physiques et morales au cours du XVIII^e siècle. Pour le renouvellement du savoir humain et pour la propagation d'idées nouvelles, peu d'époques en effet ont été plus fécondes. Les noms de Newton, Leibniz, Laplace, Lavoisier, Buffon, Linné, Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Diderot, Condillac, dominent alors le mouvement intellectuel (1). Dans le même temps naît le système cosmique de Newton; les mathématiques prennent un essor nouveau ou reçoivent des applications nouvelles avec Leibniz, d'Alembert, Euler, Monge, Lagrange et Laplace; l'astronomie s'enrichit des découvertes de Newton, Laplace et Herschell; les branches de la physique commencent à se développer, l'optique avec Newton, l'acoustique avec Bernouilli et Lagrange, la chaleur avec Lavoisier et Laplace, l'électricité avec Nollet, Franklin et Coulomb; en chimie, la composition de l'eau, les phénomènes de combustion, la nomenclature sont étudiés ou créés par les Sheele, les Priestley, les Cavendish, les Stahl et les Lavoisier; Buffon et Lacondamine constituent véritablement la géologie et l'histoire naturelle par leur théorie de la terre; Linné et Jussieu classent scientifiquement les végétaux, Réaumur et Spallanzani pénètrent le mystère de leur respiration; Buffon et Lamarck enfin pressentent les théories contemporaines sur l'hérédité zoologique. Telle est alors la prospérité de l'esprit scientifique qu'il pénètre partout, jusque dans la philosophie et la littérature, dans Voltaire, Fontenelle, Montesquieu, Rousseau, Diderot, Condillac, Condorcet, d'Holbach, Cabanis, et finit par s'appliquer aux faits de l'ordre moral comme à ceux de l'ordre physique.

La transformation des sciences dites morales est due en effet à l'influence de ce nouvel esprit. Jusque-là enchaînées à la théologie, elles y avaient leur fondement, et recevaient l'application de la même méthode de définitions générales et de déductions : c'étaient les procédés de la scolastique. Il en sera désormais autrement (2). Les penseurs du XVIII^e siècle prennent pour modèle

(1) Cf. le brillant tableau de Taine : *Les Origines*, I, III, ch. 1, 2, 3, 4, que nous nous bornons à résumer.

(2) « La France, écrivait aux directoires de districts la commission exécutive d'instruction publique (28 brumaire an III), a rompu solennellement avec les opinions qui ont trompé tous les siecles et tous les peuples; on ecartera

et pour objet la nature; ils aspirent à procéder comme elle par évolution; ce sont des phénomènes naturels qu'ils prétendent expliquer. Condillac, dans l'étude des faits moraux, applique les procédés d'expérience et d'observation que la science physique emploie à l'égard des objets inertes et des apparences qui nous entourent : suivant lui, « toute vérité est dans les choses observables »; « la substance de l'intelligence humaine », ce sont les sensations. Ainsi envisagés, les phénomènes de l'âme sont la matière d'une véritable science de l'homme, isolé ou en société, dans le passé comme dans le présent. L'histoire ou science de l'homme dans le passé ne se borne donc plus à une énumération plus ou moins ornée et exclusive de batailles et de légendes, mais doit pénétrer aussi profondément que possible les institutions et les œuvres des peuples et des souverains. De là l'*Essai sur les Mœurs*, par exemple. Et, bien loin que les transitoires événements de l'histoire soient, au regard de l'esprit, comme cette pierre immuable et posée là dont parle Aristote, ils prennent un sens, ils sont en quelque sorte doués d'une activité interne, car ils portent en eux le reflet des progrès de l'esprit humain de génération en génération : telle est l'idée qui anime l'*Essai sur les progrès de l'Entendement humain*, de Condorcet. C'est pourquoi encore les phénomènes sociaux, toute œuvre et tout effort humains sont soumis à l'action d'une loi quasi scientifique, susceptible d'être analysée, comme il ressort du *Contrat social* ou de l'*Esprit des Lois*, comme aussi le croient les Turgot, les Smith, les Quesnay, quand ils cherchent à donner des bases définitives à l'économie politique. Les phénomènes moraux et les phénomènes physiques, qui constituent au même titre la matière des connaissances humaines, réclament la même méthode d'induction des cas particuliers aux lois générales; et le fait éminent, la caractéristique de l'histoire de l'humanité est l'évolution de l'homme et de la société à travers le temps dans un progrès indéfini. Une méthode, l'observation; une loi, le progrès, telles sont les conclusions les plus générales qui se dégagent du siècle.

Ce sont elles qui inspirent les programmes des Écoles centrales. Ils découlent directement des découvertes, partant des doctrines scientifiques comme des systèmes philosophiques de l'époque; ils font aux sciences positives une place en rapport avec le développement des sciences biologiques et physiques; ils sont inti-

donc des ecoles de la jeunesse française, les esclaves de l'erudition, pour qui une autorité est une raison; et on appellera avec instance ces eleves a la philosophie de nos jours, pour qui la raison est la seule autorité. »

mement pénétrés de la philosophie sensualiste. On y sent surtout l'influence de Condillac, qui a le mieux condensé, systématisé et vulgarisé les théories ambiantes, et a rédigé lui-même un « cours d'études » où n'apparaît plus rien de l'ancienne méthode scolastique ni de la métaphysique transcendante, mais, au contraire, la préoccupation constante, la recherche obstinée des vérités d'expérience.

En même temps, sur tout autre, le point de vue social tend à prédominer. Il s'agit, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement primaire, de former des citoyens, c'est-à-dire des hommes vivant en société et composant un État régi par des lois et fortifié par des institutions auxquelles ils se soumettent, après les avoir établies ; sur ce principe repose l'instruction publique à l'époque révolutionnaire, et, à cet égard, il est vrai de dire que la Révolution est la suite, le parachèvement du siècle.

Le but de l'education, disent les professeurs de l'École centrale de l'Aude, en tête de leurs programmes (13 frimaire an V), est de preparer l'homme enfant a devenir l'homme social, et d'etablir d'avance, dans l'exercice de ses facultés, une sorte d'harmonie analogue aux institutions sur lesquelles il doit vivre.

Noble but, assurément, qui justifie les paroles dithyrambiques de Fourcroy s'écriant, le 25 messidor an IV, au Conseil des Cinq-Cents :

C'est une belle pensée, sans contredit, que celle d'etablir dans tous les points de la Republique des ecoles ou les branches principales des connaissances humaines seront enseignées; ou les sciences utiles et trop souvent eloignées jusqu'ici de la jeunesse avide d'apprendre seront mises a la portée du plus grand nombre, ou les ouvrages de la nature seront exposés aux jeunes gens, en meme temps qu'on deroulera a leurs yeux les pages de l'histoire et le tableau du perfectionnement successif de l'homme en societé, soit dans ses mœurs privées et publiques, soit dans le mecanisme de ses associations politiques.

C'est donc proprement un enseignement utilitaire que celui de l'École centrale. Il ne vise point à des études désintéressées et platoniques, bonnes pour quelques privilégiés et ayant pour résultat d'orner l'esprit et de le former à la connaissance presque exclusive des langues et des littératures anciennes. Aux yeux des réformateurs, les véritables « humanités » ne consistent pas dans les sciences aristocratiques qui peuvent rendre l'esprit plus ou moins brillant et embellir l'homme en quelque sorte idéal; elles sont, au contraire, dans l'ensemble des sciences positives, physiques ou morales, qui le mettent en relations intelligentes avec la nature et avec la société, et le préparent aux travaux de la vie

sociale et économique; il s'agit de faire des hommes qui soient des citoyens. Nulle conception n'était plus révolutionnaire, nulle n'était plus démocratique, c'est-à-dire répondant mieux aux besoins généraux du peuple devenu souverain,

Après ces considérations, qui portent sur l'ensemble et sur le caractère des programmes, on peut suivre pas à pas le développement de l'enseignement nouveau. A la base, se trouvent, selon la loi de l'intelligence, les connaissances les plus directement tirées des sens. L'élève commence par le dessin, qui apprend à tracer les caractères et qui est la plus « attrayante » de toutes les études : c'est, en somme, une variété de l'écriture. Mais c'est surtout une étude utile, car « le dessin est le regulateur de tous les arts. — Nul artiste, nul ouvrier ne peut s'en dispenser..., s'il veut parvenir, dans son art ou dans son travail, a un certain degré de perfection. »

La grammaire générale, « point de contact ou toutes les langues viennent se reunir », « lui apprend a penser » et lui explique le mécanisme et les progrès du langage : « elle demontre que l'art de raisonner se reduit a une langue bien faite, que le perfectionnement des langues est la mesure de l'instruction, et que celle-ci atteindra le dernier degré lorsque celles-là seront parfaites ». Faire l'histoire des langues, ce serait, en réalité, faire « celle de l'esprit humain »; leur développement est concomitant de celui des connaissances humaines. Cette méthode s'applique à l'enseignement des langues grecque, latine et française : quand l'élève commencera d'en connaître la grammaire, il étudiera les ornements « de l'imagination et du sentiment », les lois de la composition et du style; le tout complété par la lecture des orateurs et des poètes.

Mais toutes ces langues particulières sont dominées par une « langue universelle » qui s'exprime par signes généraux, à savoir les mathématiques, grâce auxquelles l'élève entre « en commerce d'idées avec les hommes eclairés du globe ».

A ce point de développement, le cours d'études prend une forme moins abstraite; l'esprit d'observation et d'expérience matérielles se substitue à l'esprit d'analyse logique, ou plutôt apparaît maintenant comme son prolongement. Ici se place l'histoire naturelle, c'est-à-dire pour les hommes de cette époque, plus particulièrement l'étude de la nature, soit la description des êtres bruts ou organisés, et celle de la production du sol; elle embrasse « dans son ressort l'agriculture et l'economie animale. » L'histoire naturelle forme la première de ces connaissances utiles qui

sont, pour les réformateurs de la Révolution, le plus sûr fondement de l'enseignement public. Elle présente, d'ailleurs, un avantage tout particulier, celui de donner « a l'esprit de la rectitude, et de la justesse au raisonnement. L'habitude de classer, de distribuer methodiquement les etres fait naitre celle d'une sorte d'arrangement dans la memoire, et d'un ordre precieux dans les idées. » Comme l'a dit Bernardin de Saint-Pierre, « ce philosophe doux et persuasif », « *ce n'est jamais qu'en nous ecartant des lois de la nature que nous rencontrons nos maux. Etudier la nature, c'est donc servir le genre humain.* »

L'élève passe ensuite à l'observation des phénomènes des corps, apprend à découvrir leurs causes et les lois qui les régissent; il analyse l'air et la lumière; il fait de la physique. Par la « chymie », il pénètre encore plus au fond des choses, recherche « les parties integrantes des corps », apprend à user des méthodes de l'analyse et de la synthèse, mais dans un autre but que celui d'un « simple jeu de curiosité » ; il doit y trouver « d'utiles secours » pour les arts.

Le voici parvenu « au terme ou doivent aboutir toutes les sciences. Son esprit est formé, son cœur ne l'est pas encore. Il est homme eclairé, il n'est pas citoyen... C'est a l'ecole de l'histoire et de la legislation que son ame, relevée par le sentiment de sa destinée sociale, conçoit le dessein genereux de vivre fidele a la justice, a l'humanité, a la vertu. » Les sciences morales prennent ainsi, dans le nouvel enseignement, une place d'élite; elles sont le couronnement des études qui se déroulent conformément « a la methode meme de la nature »; et, pour rappeler la conclusion des auteurs du programme de l'an V, l'élève « parcourra donc la chaine des connaissances humaines dans l'ordre imaginé par le genie qui les inventa ».

Si maintenant l'on ne s'en tient pas aux généralités, à l'exposé des raisons philosophiques qui ont présidé à la composition du cours d'études et à l'ordre de répartition des matières dans le cours, il est possible d'entrer encore dans plus de détails : on les trouve, en effet, dans une brochure publiée en l'an VI sous ce titre : « *Programmes de l'École centrale de l'Aude, pour les essais publics qui auront lieu du* 1er *au* 6 *fructidor.* »

D'abord le dessin. Le professeur insiste particulièrement sur l'étude de la bosse et du modèle vivant. Sa méthode est conforme à l'enseignement de notre temps qui tend à substituer à la copie de la reproduction celle de l'objet lui-même. En fructidor an VI, le premier prix est adjugé à des académies d'après Vanloo,

Bouchardon, etc. ; le second à de grandes têtes d'après Raphaël, Guido Reni, etc.; le troisième à de petites têtes d'après Boucher, Carrache, Raphaël. « Du reste, le professeur formera moins ses eleves par des principes de theorie, que de pratique; il travaillera souvent sous leurs yeux, pour leur developper le peu de moyens qu'une longue habitude a pu lui fournir. »

Mais où les tendances modernes sont nettement accentuées, c'est dans l'enseignement des langues anciennes. Nous empruntons, sans qu'il soit besoin de les commenter, les considérations suivantes au professeur Marcou :

L'etude des langues anciennes reduites a ce qui est vraiment necessaire sera degagée de deux inconveniens qui la rendaient presque insupportable, l'ennui et la trop longue durée. Nous les ferons disparaître en reduisant cette multitude prodigieuse de regles abstraites et confuses dont on accablait la faible intelligence des enfants, a un petit nombre de principes simples et lumineux, en ecartant la méthode des themes qui n'aboutissait qu'a la structure mecanique d'un jargon qui n'etait pas la langue qu'on voulait apprendre, et en nous bornant a la traduction des meilleurs ecrivains d'Athenes et de Rome qui, par la multiplicité des sujets qu'ils ont traités et dont nous ferons le plus agreable et le plus varié, et par l'harmonie et l'elegance de leur style, feront de l'etude des langues plutot un amusement qu'une occupation.

En un mot, il s'agit de supprimer « les superfluités rebutantes dont on a chargé les principes grammaticaux ». Ici se trouve donc le germe des théories récemment appliquées à la réforme de notre enseignement classique, encore si imparfaite au point de vue de l'utilité sociale. — Le cours de langues est scindé en deux années. Pendant la première, l'élève reçoit des notions de grammaire latine, explique Phèdre et une sorte de *Selectæ* des historiens romains qui forme comme une revue de l'histoire romaine durant la République. En grec, « les eleves, après avoir appris a lire, et etudié les terminaisons des noms et des verbes de cette langue », commencent vers la fin de l'année à expliquer Esope. Dans la deuxième section sont enseignés, en grammaire, les latinismes et les lois de la construction, dont la connaissance permet d'expliquer des auteurs plus difficiles, tels que Cornelius Nepos et les Catilinaires. L'étude des règles de la prosodie conduit, d'autre part, à l'explication d'Horace et de Virgile. C'est de même sur les hellénismes et la construction que porte le cours de grec; puis vient l'explication d'Esope, des Dialogues des Morts et de la première Olynthienne. — Enfin l'élève s'assouplit aux difficultés de la traduction en récitant des extraits des poètes français imités des auteurs expliqués.

Comme les langues anciennes, la grammaire générale est répartie entre deux années de cours. A la première est réservée une sorte de métaphysique, constituée uniquement par la théorie des sens et des sensations, origine des connaissances, et par la démonstration du mécanisme du langage, c'est-à-dire la grammaire proprement dite, dont la subdivision la plus importante est la théorie de la proposition. La deuxième année commence par l'étude des temps et des modes, des constructions et de la syntaxe, et du langage figuré. La logique ou art de penser suit la grammaire : elle analyse d'abord la transformation des sensations en idées et décompose les facultés de l'entendement. Mais la pensée ne serait rien sans le langage; « l'art de raisonner se reduit a une langue bien faite » (on reconnaît ici la trace des idées de Condillac). Ainsi armé, l'esprit marche à la recherche de la vérité; mais il y faut une méthode qui est double (analyse et synthèse) et repose sur l'observation et l'expérience.

Le cours de mathématiques comprend l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre. L'arithmétique porte successivement sur la numération, les fractions, les nombres complexes, les poids et mesures, le carré et le cube, les raisons, proportions et règles de trois, les progressions arithmétiques et géométriques, les logarithmes. La géométrie est à la fois théorique et pratique; elle considère « les trois especes de l'etendue », à savoir : la ligne, la surface, le solide, et a pour prolongement la trigonométrie sphérique et rectiligne. Enfin l'algèbre comprend les monomes et polynomes, les équations du 1er et du 2e degré, les puissances et racines, les applications à l'arithmétique, à la géométrie, aux sections coniques, l'ellipse, l'hyperbole rapportée à ses asymptotes, la parabole et les sections coniques considérées dans le cône.

L'histoire naturelle, la première des sciences d'observation dans le programme de l'École Centrale, est limitée à des notions générales, ainsi qu'il ressort du passage suivant emprunté au professeur Alary :

Notre but ne saurait etre de former des naturalistes profonds (la loi ouvrira a cet effet des ecoles speciales), mais bien de repandre uniformement dans la societé les connaissances les plus propres a hater le progrès des sciences et des arts qui presque tous ont un rapport plus ou moins direct avec l'histoire naturelle, ou en presupposent la connaissance. Les eleves prendront peu a peu une idée generale sur les sciences et les arts les plus usuels dont trop souvent on ignore meme les premiers procedés. C'est ainsi qu'en traitant des substances minerales nous aurons occasion de parler de l'art du potier, du fondeur, du salpetrier,

du metallurgiste, de l'agriculteur. Un cours de mineralogie aura lieu pendant l'hiver, et un cours de botanique au cours de la belle saison.

En effet, après des considérations générales sur l'objet de l'histoire naturelle et sur la méthode qui lui est propre, le cours débute par l'étude du règne végétal ou botanique, science dont une partie, « la physique végétale », est « celle sous laquelle il importe le plus d'etudier les végétaux, *eu egard a l'agriculture* » : c'est proprement un enseignement professionnel. La physique se subdivise en : 1° *anatomie végétale* ou description des organes des plantes (racine, tige ou tronc, écorce, feuilles, la fleur, le fruit, la sève et le suc); 2° *physiologie végétale* ou description des agents de la végétation et de leur utilité (terre, eau, air, chaleur, lumière); développement des plantes : fonctions des organes dans la végétation; reproduction artificielle par les drageons, les plants enracinés, les boutures, la marcotte, la greffe et ses divers procédés; 3° *nosologie* ou description des maladies des végétaux : rouille, nielle ou charbon, carie, ergot, étiolement, phyllomanie, dépôt, pourriture du bois, chancres ou ulcères, carie du bois : remèdes à ces diverses maladies.

La physique comprend : *a*, la théorie du mouvement du corps et les lois de la pesanteur; *b*, l'hydrostatique (pesanteur et équilibre des fluides; pesanteur et équilibre des liquides de densités différentes; pesanteur et équilibre des solides plongés dans les liquides); *c*, la chimie. La chimie n'est en effet, dans le programme de l'an VI, qu'une subdivision, la plus importante, de la physique; elle étudie successivement « le calorique ou matière de la chaleur », « les fluides aeriformes appelés des gaz », « les proprietés physiques de l'air », enfin « l'electricité » (électrophore et bouteille de Leyde; conductibilité des corps; électromètre de Saussure; grêle électrique; paratonnerre).

Les sciences physiques épuisées, restent maintenant les sciences morales, dont la première est l'histoire. Elle n'a été longtemps dans les études classiques qu'une chronologie, plus ou moins détaillée et ornementée, de faits militaires, politiques ou biographiques; c'est seulement depuis une vingtaine d'années que l'étude des institutions a commencé d'y prendre une place prépondérante. L'esprit philosophique s'est introduit peu à peu dans l'enseignement de l'histoire; il en est résulté l'habitude de voir les faits de plus haut, le goût des idées générales, et la subordination des événements transitoires aux grandes lois durables du déterminisme historico-social. C'est proprement « l'histoire de la civi-

lisation » que l'enseignement de notre temps s'attache à développer.

L'histoire, telle qu'elle est conçue dans les programmes de l'École Centrale de l'Aude, est, elle aussi, surtout une véritable histoire de la civilisation, car elle est, selon le mot de Mably, « l'experience des siecles et le recueil des verités semées, a longs intervalles, dans l'immensité des temps. » Elle se divise en trois parties, savoir :

1° Histoire considérée comme récit de faits.

2° Tableau analytique des progrès de l'esprit humain.

3° Histoire considérée sous ses rapports politiques.

Ce sont à la fois des considérations générales, une vue à vol d'oiseau des grands mouvements historiques depuis l'origine des sociétés jusqu'à la Révolution française, la description des progrès accomplis par l'humanité civilisée, le sens philosophique des événements, et même enfin des théories de critique historique.

En effet, dans la première partie de son programme, le professeur examine les procédés de la méthode historique, définit l'histoire et l'historien, explique les causes de l'erreur et de la « partialité volontaire ou involontaire dans les recits », de la validité et de l'infirmité des témoignages, s'étend longuement sur les sources, traite en particulier de l'influence de l'imprimerie sur les études qui se rattachent à cette science, et donne enfin la théorie de la certitude historique. Passant ensuite aux divers genres de l'histoire, il traite de l'histoire biographique (*Confessions* de saint Augustin, de Rousseau, *Vies des Saints*), politique et littéraire, et remonte même jusqu'à celle des origines du monde créé, à la cosmogonie dont il relate les principaux systèmes. Après quelques considérations sur la manière d'écrire l'histoire, il examine dans une revue d'ensemble les grands historiens qu'il divise en : orientaux (Sanchoniaton, Thoot ou Thaut, Moyse; ....Manethon égyptien, Bérose babylonien, Séma-Tsien, Pan-Kou chinois, Koudemis persan, Josèphe juif); occidentaux grecs (Hérodote, Thucydide, Xénophon, Diodore de Sicile, Polybe, Plutarque); latins (Salluste, Cornelius Nepos, Patercule, Tite-Live, Tacite, Quinte-Curce). Il est digne de remarque que le nom d'aucun écrivain français ne soit cité, sauf celui de Mably à propos de la manière d'écrire l'histoire (1).

La seconde partie est plus proprement l'histoire de la civilisation et le tableau des progrès de l'esprit humain. Il y a quatre

(1) Le professeur témoigne au reste d'une grande admiration pour Mably, dont il invoque fréquemment l'autorité.

périodes à distinguer dans le développement de la civilisation : *a*) la période pastorale (formation des langues, des religions et des arts) ; *b*) la période agricole qui, en développant la propriété terrienne, donne naissance à la féodalité, à la noblesse et au servage. Les pays conquis deviennent la proie du despotisme ; les arts et les sciences s'enferment dans les castes sacerdotales ; *c*) la période de la civilisation antique (Grèce et Rome) ; le professeur étudie surtout le mouvement intellectuel et social, s'attachant pour la Grèce à la philosophie et aux arts, pour Rome à « la législation civile et pénale » ; *d*) la période de la civilisation européenne dont les origines remontent au christianisme, aux invasions barbares et à Mahomet. Tout le moyen âge est dominé par le rôle prépondérant du clergé ; il s'arrête à la découverte de l'imprimerie, à celle du Nouveau Monde, et à la prise de Constantinople. La réforme de Luther, survenue un peu plus tard, marque l'avènement de la raison, dont le professeur s'appliquera désormais à montrer la renaissance et les progrès dans les peuples. Il est utile de citer le programme de la partie du cours qui embrasse les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Ecrits de Needham, d'Harrington, de Morus, de Hobbes, de Machiavel ; essais de morale et d'economie sociale... Etat des arts et des sciences sous Copernic, Kepler, Galilée, Bacon, Descartes. Amelioration de la destinée des peuples par celle de leur legislation... Droits naturels de l'homme mis au rang des verités les plus sacrées... Essor nouveau de la philosophie, sous Locke... Optimisme de Leibniz et de ses sectateurs... Propagation des idées philosophiques par Collens, Bolingbroke, Bayle, Fontenelle, Voltaire, Montesquieu, etc. ; conjuration des hommes eclairés contre les prejugés de tous les pays... Doctrine de la perfectibilité illimitée de l'homme propagée par Turgot, Price, Priestley ; efforts des faux philosophes pour entraver la marche de la raison... Premier exemple d'independance donné au monde par les colonies anglaises ; ses effets sur l'Europe ; revolution française... Tableau des connaissances humaines depuis Descartes jusqu'à la fin du XVIII^e^ siecle...

La troisième partie du cours examine les effets et la portée de la science historique et ses rapports avec la politique qui a pour fondement les bonnes et justes lois. C'est ainsi que le professeur est amené à critiquer les formes de gouvernement qui peuvent donner aux sociétés la meilleure législation. Il pose en principe que « les sociétés ne doivent aspirer qu'au bonheur auquel elles sont appelées par la nature, » et s'attache à résoudre la question posée dans l'*Esprit des lois* : « Est-il vrai que le système social soit lié au climat et que le meilleur gouvernement dans un pays soit le pire dans un autre ? » D'où vue générale sur les « vicieuses

constitutions de l'Europe » et explication des causes pour lesquelles elles ont « plus de durée que celles des peuples anciens les plus sages ». Il conclut à la supériorité du gouvernement représentatif sur les autres gouvernements connus (1).

Cet enseignement philosophique de l'histoire avec sa conclusion amène directement à l'étude de la législation, dont le fondement est la connaissance de « l'organisation physique et intellectuelle de l'homme » et l'objet, le perfectionnement et le bonheur de l'espèce humaine. Ces principes posés, il s'agit d'établir une législation en rapport avec le gouvernement représentatif.

Eh! quel temps, écrit le professeur Trey, plus propre a elaborer les principes constitutifs et conservateurs du bonheur des nations, que celui ou le systeme representatif peuple l'Europe de Republiques, et ou la philosophie va s'acquitter envers les lieux qui la virent eclore ! Nos vaisseaux font circuler dans l'univers la liberté et la victoire ; jetons-y aussi d'utiles verités, d'immuables principes qui puissent nous assurer la dictature des talens et des vertus.

La connaissance de la législation par tous les citoyens et l'art de faire de bonnes lois s'appellent du nom commun de « science sociale », qui se subdivise en droit et économie politique.

Il y a quatre espèces de droit : 1° le droit naturel d'où dérivent les principes de l'obligation morale ; 2° le droit politique, résultant de la formation des sociétés; d'où la loi, le législatif, l'exécutif, le pacte social ou acte constitutionnel; 3° le droit civil (rapports des hommes entre eux) ; 4° le droit des gens (rapports des peuples entre eux).

L'économie politique ou science de la richesse envisage tour à tour : 1° les principes constitutifs des richesses (terre, travail, salaire, échanges, monnaies, etc.); 2° la circulation de l'argent (revenus publics, commerce des nations) ; 3° l'action du gouvernement sur la richesse publique (contributions directes et indirectes, dettes nationales). Elle aboutit donc finalement à un enseignement civique.

Il est intéressant d'ajouter à l'analyse qui vient d'être faite des programmes de l'École centrale certains renseignements sur les moyens et instruments de leur application. En effet, l'École renfermait une bibliothèque, un musée et un cabinet de physique et d'histoire naturelle.

Le cabinet ne semble pas avoir été bien riche, car il n'en fut

(1) Le cours d'histoire est complété par un cours de géographie, dont le programme ne nous est point parvenu, bien que cette science semble avoir été jugée importante par le professeur qui l'appelle « l'œil de l'histoire ».

jamais dressé d'état, et l'on voit qu'en l'an XI, lors de la fermeture définitive de l'École centrale, le professeur Sizaire réclama comme sa propriété personnelle la plupart des objets qui le formaient.

Le musée, quoique plus abondant, était surtout constitué par les toiles et dessins du peintre Gamelin, professeur : dans l'inventaire de l'an XI, on ne trouve guère à signaler, en outre, d'intéressant qu'un buste en marbre de Louis XIV, œuvre de Puget.

La bibliothèque, au contraire, ne mérite pas les appréciations injustes portées sur elle par Barante, le premier préfet du département, dans son *Essai sur le département de l'Aude* adressé au ministre de l'Intérieur. Il dit qu'elle est composée des « débris » de toutes celles des couvents, chapitres et collèges du département. « Le nombre des volumes ne s'élève pas à plus de 8 000. » Or, en réalité, elle contenait une somme de 13 206 volumes, auxquels ils convient d'ajouter plus de 6 000 autres provenant de l'abbaye des Bénédictins de Lagrasse (1). Il est inexact aussi que ces ouvrages aient exclusivement appartenu aux couvents, chapelles et collèges. Si l'on défalque 4 979 volumes du collège des Doctrinaires et des Capucins de Carcassonne, et 1 400 des prêtres de la consorce d'Azille et de la collégiale de Montréal, il reste encore 1 299 volumes provenant de la bibliothèque de M. de Moustiers de Mérinville, 134 de celle de M. Duparc, 2 024 de celle de M. de Murat, émigrés; 600 de celle de M. de Sapte, condamné par le tribunal révolutionnaire; enfin 2 766 de celles des prêtres Fabre, Maurel, Camayou, La Chapelle, de Gally, Dusseau, Barescut, Malleville, Ruffet, Motteville et Rey (2). Barante commet une autre erreur lorsqu'il affirme qu'aucun catalogue de cette bibliothèque n'a été dressé; car il existe encore aujourd'hui un catalogue, datant de l'an III (3). On ne peut souscrire non plus complètement au jugement où il déclare « qu'elle manque des meilleurs ouvrages dans tous les genres ». Il suffit de parcourir le catalogue pour y lire une liste très abondante d'ouvrages théologiques, d'histoire religieuse, de droit canon et de philosophie scolastique; presque tous les classiques français et anciens y sont représentés; les livres d'histoire générale et de jurisprudence sont très nombreux; la littérature du moyen âge même y a sa part. Mais il est vrai que les œuvres les plus récentes des

(1) Cf. Fierville, *Etude sur les Mss de la Bibliothèque publique de Carcassonne.* (Mémoires de la Société des arts et sciences, III, 1870.)

(2) Ceux de MM. Camayou et Rey furent restitués à leurs héritiers.

(3) A la Bibliothèque municipale de Carcassonne.

lettres et des sciences font défaut ; s'il se rencontre parfois les noms de Voltaire et de Nollet, ceux de Rousseau, Montesquieu, Diderot, Condillac, Lavoisier, Fourcroy, etc., sont absents. C'est en ce sens que la bibliothèque pouvait avoir besoin de se compléter. Enfin, Barante ne parle pas du tout des manuscrits. Or, la bibliothèque municipale de Carcassonne conserve encore aujourd'hui ceux qui sont déjà catalogués en l'an III. Ils sont loin d'être tous dépourvus d'intérêt : on se contentera de citer, à titre d'exemple, un magnifique *Quintilien* du XII^e siècle, et l'unique manuscrit de *Flamenca*, poème en langue romane, publié par M. Paul Meyer, membre de l'Institut.

De cette étude sur l'enseignement de l'École centrale ressort manifestement la confirmation de ce qui a été dit plus haut touchant son étendue, sa hardiesse philosophique, et ses tendances d'utilité sociale. Il a paru bon de réhabiliter, par l'examen du détail des faits, les tentatives de la Révolution en cette matière.

## IV. — LES DISTRIBUTIONS DES PRIX

Dans ces dernières années, les plus distingués de nos pédagogues se sont attachés à montrer l'attrait que peuvent exercer sur l'esprit des élèves les cérémonies et fêtes scolaires, qui, suivant eux, sont aussi une des formes de l'enseignement parce qu'elles provoquent l'émulation et éveillent ou ravivent le goût de l'étude. Les réformateurs de la Révolution semblent avoir eu la même pensée, si l'on en juge d'après les récits parvenus jusqu'à nous des distributions de prix et réjouissances célébrées à l'École centrale de l'Aude.

L'ouverture des cours, dans les premiers jours de brumaire, était accompagnée de tout l'apparat d'une fête d'inauguration. Le professeur Trey nous a laissé le tableau de celle qui eut lieu le 10 brumaire an VII. Les autorités centrales et locales et le jury d'instruction se rendent, à trois heures de l'après-midi, à l'École, où sont réunis les élèves ; une musique prend elle-même part à la cérémonie, et Trey rapporte qu'elle joua divers morceaux tels que l'ouverture de la *Bataille de Jemmapes* et le *Chant du Départ*. L'intérêt de la fête consiste surtout dans les discours prononcés. Sizaire, président provisoire de l'administration départementale, prend le premier la parole : il fait l'éloge du nouvel enseignement républicain en insistant particulièrement sur « les avantages nombreux des sciences appliquées aux gouvernements, aux peuples et aux individus », et sur les bienfaits de l'étude des sciences

morales. Ensuite, le professeur Coumes expose le système de grammaire générale qui doit être enseigné à l'école. La première partie de son discours ou plutôt de sa dissertation est surtout consacrée à l'historique de la métaphysique depuis Aristote jusqu'à Condillac. La seconde partie est la glorification de la raison humaine.

Il montre, dit Trey, dans le developpement de la raison humaine la cause de la Revolution et repand quelques fleurs sur la tombe de Voltaire, Jean-Jacques, Bacon et Condillac; il termine par un tableau concis et energique des progrès actuels et futurs de l'esprit humain et conclut que si les malheurs du monde n'eurent pour source que l'ignorance ou l'erreur, il faut assurer desormais sa gloire et sa felicité en fixant a jamais l'empire de la verité et de la raison.

Coumes paraît avoir remporté un grand succès. Le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, lui adressa des félicitations par l'entremise de l'administration du département; dans sa lettre (10 nivôse an VII) il loue particulièrement « le discours de Coumes sur la grammaire generale. Ce professeur, ajoute-t-il, a parfaitement saisi la maniere de traiter cette science et en a developpé tous les avantages avec une extreme justesse d'idées et les plus beaux mouvements de l'eloquence ».

Non moins solennelles et plus brillantes encore étaient les distributions de prix célébrées dans le courant de fructidor, ainsi qu'en témoignent les récits de celles de l'an VI et de l'an VIII. Elles avaient lieu à quatre heures du soir, en présence de l'administration centrale (an VI), ou du préfet, du secrétaire général et des conseillers de préfecture (an VIII), de l'administration municipale de Carcassonne, des magistrats (1), de représentants de l'armée (2), des jurys d'instruction publique (3), de la Société libre d'agriculture, des professeurs de l'École centrale, enfin « des parents, des eleves et des amis des arts et sciences que la commission avait jugé convenable d'inviter par billets » (procès-verbal de l'an VI). Une députation de 20 élèves des écoles primaires (4) se joignit même, en l'an VI, au cortège dont l'arrivée et le départ étaient salués par des salves d'artillerie. La musique égayait la cérémonie. A la distribution de l'an VI, « la seance est

(1) Juges de paix et assesseurs... membres des tribunaux civil, criminel et de commerce (an VIII).

(2) L'état-major du département et de la place, les officiers de la garnison, les commissaires ordonnateurs des guerres (an VIII).

(3) Le jury central, le jury d'instruction primaire (an VI).

(4) Nommés pour porter sur des brancards ornés de fleurs les livres et les couronnes (procès-verbal de l'an VI).

ouverte par un roulement de tambours et l'air *Veillons au Salut de l'Empire* executé par la musique des fetes decadaires »; elle est coupée par le *Ça ira*, et se termine par l'air de *O ma tendre Musette*. Au départ, la *Marseillaise* et le *Chant du Départ* annoncent la clôture de la fête. En l'an VII, il y eut « plusieurs symphonies, executées par plusieurs amateurs et artistes auxquels etaient reunis les musiciens du 24e regiment des chasseurs. »

Pour entourer la distribution d'un éclat plus grand encore, on ajoutait au programme la *Fête des Vieillards*, lesquels étaient choisis pour couronner de leurs mains les lauréats (an VI).

Les fêtes duraient deux jours parce qu'elles consistaient en grande partie dans l'examen des élèves désignés à l'avance pour les « essais publics ». Le président de l'administration départementale procédait lui-même à leur interrogatoire, tour à tour sur l'histoire naturelle, les mathématiques, la physique pour le premier jour, et sur la grammaire générale, l'histoire et les langues anciennes pour le second. En l'an VI, l' « essai » de physique paraît avoir eu beaucoup de succès auprès de l'auditoire; il a, dit le procès-verbal, « vivement interessé par un melange agreable de discussions sur les principaux phenomenes de la nature et de brillantes experiences sur l'air, le gaz, l'electricité, etc. ». Il faut d'ailleurs ajouter que l'adjudication des prix ne dépendait pas seulement des résultats de l'examen public, mais encore « des notes recueillies par les professeurs pendant le courant de l'année et des renseignements particuliers des professeurs sur le compte de chaque eleve (1). »

Les essais terminés, la cérémonie de la distribution proprement dite avait lieu. On y préludait comme de nos jours par des discours, tantôt d'un membre de l'administration du département, tantôt d'un professeur, tantôt des deux à la fois. En l'an VI, c'est le citoyen Arnaud, l'un des membres du département, qui prononça le discours d'usage. D'après l'analyse du procès-verbal, l'orateur, après une comparaison entre les systèmes ancien et nouveau d'enseignement, se borna à des conseils généraux de morale pratique adressés aux élèves sur l'amour de la patrie et les devoirs civiques; dans sa péroraison, il leur proposa l'exemple des vieillards qui vont les couronner. Le discours de Sizaire, autre administrateur, en l'an VII, ne nous a pas été conservé; le procès-verbal de la séance se contente de dire qu'il était « republicainement conçu, philosophiquement dessiné et energiquement exprimé ».

(1) Programme de l'an V.

On n'étonnera personne en disant que certains de ces discours se ressentent des récents événements politiques. Ce détail est surtout frappant dans ceux qui furent prononcés en l'an VIII; tous s'appliquent à la glorification de Bonaparte. Le professeur Marcou, qui prit le premier la parole, s'écria en terminant :

O mes concitoyens, elevez vos âmes aux plus hautes esperances!... Qui sait si nous ne verrons pas revivre dans quelques-uns de ces eleves les Raphaël, les Lavoisier, les Condillac ou les Hoche et les Dugommier? Qui sait meme si un nouveau Bonaparte... Mais ou m'emporte mon enthousiasme? Non, ces prodiges sont trop rares; et la nature qui s'est epuisée en les operant, a besoin d'un trop long repos, avant d'en pouvoir produire de pareils.

Et le préfet, après lui, de renchérir :

C'est pour la patrie, dit-il aux élèves, que vous croissez, que vous etes elevés. Un gouvernement reparateur fera bientôt fleurir partout le commerce et les arts. Le flambeau des lettres va se rallumer; un siecle nouveau se prepare, ou tous les talents et toutes les connaissances seront honorés, seront employés utilement.

Les documents nous ont conservé, pour plusieurs années, la liste des livres et autres récompenses décernés en prix. Pour le dessin, les œuvres de Gamelin sont prodiguées; on cite aussi des paysages de Jean Pillement, ou bien même des livres comme le poème de Lemierre sur l'*Art de peindre*, le poème *sur la Peinture* de Wattelet. Les *Études* de Bernardin de Saint-Pierre, le *Traité des arbres fruitiers* par Duhamel du Monceau, les *Plantes*, poème de Richard Castel, sont attribués aux lauréats d'histoire naturelle; à ceux de mathématiques, l'*Algèbre* d'Euler, l'*Arithmétique* de Mauduit, la *Table des Logarithmes* de Callet, la *Résolution numérique des équations* de Lagrange; à ceux de physique et de chimie, les œuvres de Fourcroy, de Nollet et de Lavoisier. C'est Locke, Condillac, Condorcet, d'Alembert, Adam Smith qui font les frais pour les prix de grammaire générale; Thomas, Gresset, Saint-Lambert, pour ceux de belles-lettres. Enfin aux lauréats de langues anciennes, de législation et d'histoire, étaient distribués les traductions des principaux classiques latins et grecs, les *Révolutions romaines* de Vertot, la *Grandeur et Décadence* de Montesquieu, le *Charles XII* de Voltaire, la *Géographie ancienne* de Gibrat, les *Principes du Droit naturel* de Burlamaqui et le *Traité des délits et des peines* de Beccaria.

## V. — LES ÉLÈVES

Après avoir fait connaître la nature de l'enseignement distribué à l'École centrale, les documents permettent de donner une idée de la fréquentation des cours, du nombre d'élèves qui les suivirent, et de la condition sociale de leurs familles.

Il reste en effet, pour l'an VII et l'an IX, deux tableaux complets de fréquentation. Les voici :

| | An VII. | An IX. |
|---|---|---|
| Dessin | 57 | 82 |
| Langues anciennes | 38 | 36 |
| Histoire naturelle | 5 | 10 |
| Physique et chimie | 3 | 6 |
| Mathematiques | 42 | 43 |
| Belles-lettres | 5 | 7 |
| Grammaire générale | 15 | 30 |
| Histoire | 11 | 3 |
| Législation | 7 | 2 |
| | 183 | 219 |

On constate donc qu'il y a élévation du nombre des élèves d'une année à l'autre. En certaines matières, comme la grammaire générale, l'histoire naturelle et la physique, le chiffre a doublé; pour le cours de dessin, il a augmenté du quart. La diminution est à peine sensible dans le cours de langues anciennes, elle est plus appréciable en législation et surtout en histoire. Mais, en résumé, il y a augmentation dans six matières sur neuf.

L'âge ordinaire des élèves nous est connu pour l'an X : il varie entre 12 et 20 ans; ce que confirment certains renseignements sporadiques qui nous sont parvenus pour d'autres années.

Le recrutement s'opérait non seulement dans le département même, mais encore au dehors, ainsi que l'établit le tableau suivant (an X) :

Auriac 1. Bram 1. Carcassonne 71. Castelnaudary 4. Caunes 1. Conques 1. Lagrasse 2. Lavalette 1. Lézignan 3. Limoux 2. Montréal 1. Ornaisons 1. Pennautier 1. Pérignan 1. Peyriac 2. Pézenas (Hérault) 1. Prades (Pyrénées-Orientales) 2. La Redorte 1. Roufiac 1. Saint-Hilaire 1. Saint-Jean-Paracol 1. Sainte-Colombe 3. Trausse 1.

Les élèves étaient ou payants ou boursiers. Les conditions à remplir pour l'obtention des bourses, dont la valeur était de 300 livres par an pour chaque impétrant, avaient été réglées par un arrêté des professeurs (6 germinal an VII). Les candidats

fournissaient un certificat d'indigence et un certificat d'assiduité aux écoles primaires; les noms de ceux qui étaient admis au concours étaient présentés, dans un tableau dressé par les professeurs, à l'administration du département qui le soumettait au ministre de l'intérieur; pour les autres, le même tableau indiquait les motifs du refus. — Outre la bourse, le gouvernement se chargeait de fournir « aux eleves indigens, les livres elementaires ». En l'an VII, le nombre des boursiers est de 13; en l'an VIII, de 20, maximum fixé par la loi.

Nous savons la situation des familles de ces boursiers, exactement au moins pour l'an VII; il convient de faire connaître les renseignements donnés à ce sujet par le rapport des professeurs.

François Cambriels, de Fabrezan, 19 ans 1/2. — Son père est chirurgien à la campagne, sans propriété, est chargé de six enfants.

Baptiste Cazanave, de Pezens, 12 ans. — Son père a plusieurs enfans et ne vit que de son métier de tailleur de pierres.

Toussaint Cros, de Lagrasse, 19 ans. — Son père a plusieurs enfans et n'a qu'une très petite propriété achetée à la République. La lacune de l'instruction publique a été cause de l'admission de cet élève fort avancé en âge.

Barthélemy Darzens, de Carcassonne, 14 ans. — Son père est cordonnier, mais infirme, est chargé de plusieurs enfans et d'une mère aussi infirme.

Paul Falandry, de Lavalette. — Son père a 5 enfans, n'a que deux petites propriétés, et son industrie est peu revenante.

Joseph Guiraud, de Carcassonne, 15 ans. — Orphelin obligé de travailler pour vivre.

Philippe Jourdan, de Carcassonne, 14 ans. — Sa mère veuve sans propriété ni fortune, est chargée de 5 enfans.

Antoine Lamy, de Castelnaudary, 11 ans 8 mois. — Sa mère veuve, chargée de 5 enfans et d'une mère avancée en âge, sans propriété ni fortune.

Achille Paulet, de Carcassonne, 11 ans 1/2. — Son père a 3 enfans, sans propriété ni fortune. Son père a 56 ans de service et une pension de retraite comme capitaine qui, par le malheur du temps, ne lui fournit pas de quoi vivre.

J.-B. Sabatier, de Carcassonne, 13 ans. — Sa mère a d'autres enfans et n'a ni propriété ni fortune. Son père, capitaine de canonniers, sert à l'armée d'Italie.

Pierre Segui, de Carcassonne, 18 ans 1/2. — Presque orphelin, n'a point de propriété.

Auguste Escolier Taurine, de Sainte-Colombe-sur-l'Hers,

12 ans. — Son père, sans propriété, est chargé de 3 enfans ; il vit de sa place de greffier à l'administration municipale. Son père a servi durant la Revolution.

Ignace Vignard, de Carcassonne, 17 ans. — Son père est sans propriété ni fortune. Il a placé tout ce qu'il avait dans des avances faites à la Republique qui ne lui ont jamais été remboursées.

Si l'on s'en rapporte à ces renseignements, on voit que l'attribution des bourses avait été faite d'une façon assez équitable et à des familles méritantes.

A ces détails il est permis d'ajouter ceux que le palmarès de l'an X fournit relativement à la profession des parents de certains élèves de l'Ecole à cette date. Il y avait 8 commerçants, 7 propriétaires et agriculteurs, 3 officiers réformés, 1 notaire, 1 vétérinaire, 1 ancien receveur de l'enregistrement, 1 menuisier ; en d'autres termes, c'est à peu près dans toutes les classes de la société que s'opérait le recrutement.

Sauf pendant les cours, la vie des élèves se passait au dehors ; car l'École centrale était un établissement d'externes. Il ne serait pas vrai de dire cependant que l'internat date seulement de l'institution de nos lycées. En effet, à côté même de l'École de l'Aude, s'était installé en l'an VIII, sous les auspices du professeur Gary, un pensionnat qui semble avoir été prospère. L'idée de ce genre d'institution remonte, selon toute apparence, à l'an VII ; à cette époque (3 brumaire), Treillard, président du directoire exécutif, adresse aux administrations départementales une circulaire à ce sujet. Il y observe particulièrement que « l'organisation de ces pensionnats paraît devoir être, telle qu'elle soit, le plus qu'il est possible, distincte de la partie enseignante, et qu'il n'y ait, entre les chefs du pensionnat et les professeurs, aucun rapport de surveillance et de subordination, ces deux objets etant entierement distincts et leur condition ne pouvant être qu'une source de troubles et de divisions sans cesse renaissants. » Le pensionnat Gary recevait cent internes au maximum ; l'enseignement, distribué par 14 professeurs, y portait sur : les langues grecque, latine, française, italienne, espagnole, anglaise ; la grammaire générale, les belles-lettres ; la géographie, l'histoire ; la morale ; les mathématiques, l'histoire naturelle, la physique et la chimie ; la lecture, la déclamation ; l'écriture, le dessin ; la musique ; la danse, l'escrime. Il était réparti entre sept années de cours, entre lesquels les diverses matières enseignées étaient distribuées à leur tour, conformément au tableau ci-dessous :

1re SECTION

| | | |
|---|---|---|
| 1re année. | — Langues grecque, latine et française. | Histoire. Géographie. Morale. |
| 2e — | — — | |
| 3e — | — — | |
| 4e — | Grammaire générale, belles-lettres, préparation au cours de mathém. | |

2e SECTION

| | | |
|---|---|---|
| 5e année. | — Littérature, arithmétique, algèbre. | Morale. Histoire naturelle. Expériences de physique et chimie. |
| 6e — | Géométrie, physique et chimie. . . | |
| 7e — | Revision du cours entier de mathématiques, physique et chimie . . | |

La journée scolaire allait de 4 heures 1/2 en été et 5 heures 1/2 en hiver jusqu'à 7 heures 1/2 du soir. 4 heures (de 10 heures du matin à 3 heures du soir) étaient réservées exclusivement à l'écriture, au dessin, à la musique, à la danse, à l'escrime, à la lecture et à la déclamation. « C'est un intervalle de repos qui reunit le double avantage de delasser les eleves d'un travail serieux et d'occuper leur loisir d'une maniere agreable et utile. » En outre, les cours de géographie, d'histoire, de morale et d'histoire naturelle ne se faisaient que le matin des jours de congés ; 80 leçons y étaient consacrées annuellement.

## VI. — LES DÉFAUTS ET LES RÉSULTATS. — CONCLUSION

On a essayé, dans les pages précédentes, de présenter avec toute la précision que permettent d'atteindre les documents, un tableau de l'École centrale en pleine activité. A dire le vrai, la prospérité ne fut pas de longue durée ; en l'an X, elle est déjà chancelante ; et quand, en l'an XI, la fermeture de l'établissement fut décidée, suivant la mesure appliquée à tous les départements, quand les scellés y furent apposés le 7 thermidor par Alboize, juge de paix de Carcassonne, les espérances que l'institution nouvelle avait fait naître étaient non pas complètement évanouies, mais singulièrement affaiblies.

Des causes locales et des causes générales expliquent cette décadence et l'éphémère durée du succès. On a vu que la fréquentation des divers cours était assez inégale ; en l'an X, le nombre des élèves, pour le cours de physique et chimie, élevé de 3 à 6 entre l'an VII et l'an X, est tombé à 0. La chaire de législation est vacante par suite de la démission de Trey ; mais l'enseignement de cette matière ne semble pas avoir jamais réussi,

comme l'attestent certaines réflexions du professeur lui-même à ce sujet :

Mais quelles causes, dit-il, se sont jusqu'a ce jour opposées a sa prosperité ? Pourquoi les jeunes gens n'affluent-ils pas dans ce cours comme dans les autres ? Je connois trop bien le bon esprit de ce departement pour chercher des raisons ailleurs que dans la nature de la science. Une lacune immense dans l'instruction publique et l'essor de la jeunesse vers l'esprit martial ont, il est vrai, produit en elle l'absence du loisir et des moyens pour faire ce cours avec succès ; mais la nouveauté de l'etablissement et de la science a dû naturellement amener plus d'obstacles : jamais rien de semblable n'a existé dans Carcassonne, ni ses environs ; et très peu de personnes apprecient les puissans avantages de la legislation et conçoivent son objet. N'ose-t-on pas avancer que cette science ne peut etre utile qu'aux hommes de loi ? Comme s'il etait un seul Français qui n'eût besoin d'etre instruit des formes de son gouvernement, de la maniere d'exercer ses droits politiques, civils, commerciaux et de celle de remplir les devoirs qui y correspondent. La loi n'a-t-elle pas determiné que ce cours serait le complement de l'instruction publique ? Est-il etonnant que des eleves non encore formés dans le cours des sections precedentes ne soient point parvenus a leur terme, et que le dernier cours soit le dernier a etre frequenté ?

Le cours de belles-lettres avait dû se réduire à peu de chose puisque le programme n'en a pas été publié : on sait, en tout cas, qu'en l'an X le professeur s'est borné à donner à ses élèves des leçons sur la poétique. Dans toutes les branches, du reste, la même déperdition se fait sentir ; le dessin fait seul exception, et nécessite encore 3 divisions pendant la dernière année.

Des difficultés matérielles et financières n'ont jamais cessé de faire obstacle au développement de l'École depuis sa fondation jusqu'à sa suppression. En l'an V, les administrateurs du département écrivent au ministre de l'Intérieur pour lui demander d'ordonnancer les dépenses faites en vue de l'installation des bâtiments affectés au nouvel établissement ; leurs lettres montrent que les frais durent être grands.

L'Ecole est etablie, conformement à la loi du 25 messidor, dans les locaux qui etaient ci-devant affectés au college de cette commune. Pour les mettre en etat et les disposer, il a fallu faire beaucoup de reparations dispendieuses : on a commencé par celles qui etaient les plus urgentes, et il en coûtera encore beaucoup pour donner a cet etablissement l'arrangement et la distribution reconnues d'une necessité indispensable. Cela ne doit point vous surprendre si vous considerez que les locaux dont s'agit ont servi pendant deux ans a l'usage de plusieurs ateliers revolutionnaires, d'affuts de canons, de reparations d'armes, de selliers, cordonniers, etc. : qu'on y a pratiqué des forges, des fourneaux, des ecuries, et des magazins des divers genres ; que tous ces etablisse-

ments ont du occasionner beaucoup de destructions et de deteriorations considerables ; que depuis longtemps on a negligé de reparer les couverts, etc.

En l'an VII, l'état matériel de l'École ne semble pas encore brillant, si l'on en juge par une lettre des professeurs en date du 25 prairial.

Le nombre des classes est insuffisant pour la regularité des cours ; il faut donc en disposer jusqu'a concurrence du besoin d'activité : celles qui existent manquent de tous les objets essentiels aux eleves et aux professeurs ; il est donc instant de connoitre cet entier denuement et de le faire cesser. La ci-devant eglise destinée aux exercices publics est dans une situation ridicule, et telle que les frais de decoration annuelle sont excessivement chers ; il faut donc la disposer convenablement ; le ci-devant jardin est entierement encombré et rend malsaine la salle des cours de dessin : le cabinet d'histoire naturelle et le jardin de botanique n'existent encore que dans des projets vagues et indeterminés : le laboratoire de chymie est aussi a etablir : le cabinet de physique manque d'une foule d'instruments importants, et le cours de dessin est egalement privé d'objets indispensables pour le progrès des eleves. La bibliotheque est depourvue du materiel necessaire : les logements particuliers des professeurs ne sont point achevés, conformement aux plans adoptés. Enfin les besoins de l'Ecole sont reellement pressans.

L'administration centrale donna des ordres pour que satisfaction fût accordée le plus rapidement aux légitimes demandes des professeurs ; mais ces ordres ne furent pas exécutés. Une nouvelle lettre du 6 brumaire an VIII porte en effet que l'École « rentrée en activité depuis le 1er brumaire... est encore fermée... que les reparations jugées necessaires... menacent de n'être pas terminées de quelques jours... » etc. — D'autre part, le budget des dépenses s'accroît d'année en année dans de fortes proportions, sans qu'on trouve toujours les ressources nécessaires pour y faire face. Il suffira, pour s'en convaincre, de lire les tableaux de dépenses de deux années (VIII et IX) ; l'écart de l'une à l'autre est de 10 100 francs.

| An VIII | | An IX | |
|---|---|---|---|
| TRAITEMENTS | francs. | TRAITEMENTS | francs. |
| 9 professeurs à 2 000 francs. . | 18 000 | A ajouter : un adjoint au professeur de dessin. . . . . | 20 400 |
| 1 bibliothécaire à 2 000 francs. | 2 000 | | |
| GAGES ET SALAIRES | | GAGES ET SALAIRES | |
| Concierge. . . . . | 400 | Une augmentation de 200 fr. au jardinier. . . . . | 2 300 |
| 2 garçons de salle à 300 fr. . | 600 | 20 pensionnaires à 300 francs. | 6 000 |
| Jardinier du jardin botanique. | 600 | Musée établi près l'école. . . | 400 |
| 1 garçon jardinier. . . . . | 200 | Frais de premier établissement (achat d'un terrain pour le jardin botanique; construction d'un cabinet et de serres). | 8 000 |
| 1 portier. . . . . | 300 | | |
| Frais d'entretien et réparations ordinaires des locaux. . . . | 1 000 | | |
| Entretien des instruments de physique et du laboratoire de chimie. . . . . | 1 000 | | |
| Entretien du jardin botanique. | 1 200 | | |
| Entretien de la bibliothèque et des gravures et objets servant à la classe de dessin. . | 1 200 | | |
| Distribution des prix. . . . . | 600 | Distribution des prix. . . . . | 700 |
| Menues dépenses. . . . . | 600 | | |
| TOTAL. . . . | 27 700 | TOTAL. . . . | 37 800 |

Aux obstacles matériels s'ajoutèrent encore les difficultés morales. La plus grave était sans doute l'ampleur excessive des programmes. On a montré ci-dessus combien ils étaient élevés et de quel idéal nouveau d'utilité sociale ils portaient l'inspiration. Mais peut-être étaient-ils justement trop élevés pour l'esprit de jeunes gens à peine sortis des écoles primaires, où ils n'avaient reçu qu'une instruction élémentaire, on dirait volontiers rudimentaire. N'était-ce pas trop préjuger de leur intelligence que de les faire passer brusquement de la lecture, de l'écriture, des éléments du calcul et de la morale civique la plus sommaire à l'étude de la grammaire générale, de l'histoire, de la législation, toutes sciences emplies d'un esprit philosophique? Que cet inconvénient ait été réel et que dès l'époque de la Révolution, on en ait senti l'effet, c'est ce que prouvent bien des témoignages contemporains. Le ministre de l'Intérieur lui-même écrivait le 11 brumaire an VI aux administrateurs du département :

Le plan d'enseignement des professeurs annonce leurs talents et leurs lumieres; il n'a peut-etre d'autre inconvenient que d'etre un peu trop vaste et trop etendu, surtout dans un moment où les eleves peu preparés par des etudes preliminaires semblent exiger que les professeurs se rabaissent a leur portée.

Et le préfet Barante, en l'an IX, recherchant les causes de

l'insuccès relatif de l'École centrale, signalait « parmi celles qui ont le plus d'influence, le défaut d'émulation et l'éloignement des esprits pour tout ce qui tient aux études et aux sciences, et l'absence presque totale d'écoles propres à préparer les jeunes gens à l'enseignement de l'École centrale (1). » C'est pourquoi le professeur Coumes eut l'idée de remédier au mal en demandant au préfet l'autorisation de créer une sorte d'établissement préparatoire à l'École (5 brumaire an X).

L'Enseignement, tel qu'il existe aujourd'hui, ne peut avoir un heureux resultat, obtenir des succès, qu'autant que les jeunes gens seront, par des connaissances preliminaires, preparés a suivre les cours de l'Ecole centrale, et qu'ils seront repetés quand ils les finiront.

On observera en outre ce qu'avait de défectueux le système, d'ailleurs libéral, d'après lequel les jeunes gens étaient traités moins en élèves disciplinés qu'en hommes raisonnables à éclairer et à guider dans la voie de la vérité positive. Chacun d'eux était libre de choisir le cours qu'il lui plaisait de suivre, et, comme nulle sanction de diplôme ne lui imposait une constante assiduité, on conçoit qu'ainsi bien des branches de l'enseignement aient été négligées.

Enfin, il importe aussi de signaler l'hostilité naturelle des adversaires de la Révolution contre les écoles centrales, comme elle a été signalée déjà à propos des écoles primaires. Les attaques ne leur furent pas plus ménagées dans l'Aude qu'ailleurs; quelle en était la nature, on s'en doutera si l'on se rappelle celles qui avaient été dirigées contre l'enseignement élémentaire. Une délibération du bureau de l'École centrale (25 thermidor an VI) les résume, du reste, en termes aussi brefs que saisissants :

Considerant que l'ignorance ou la mauvaise foi ne cessent de fletrir les nouveaux etablissemens d'instruction publique soit en repandant que les principes qu'on y enseigne sont subversifs de la morale etablie jusqu'ici, soit en voulant accrediter que le nombre des eleves des Ecoles centrales n'est pas plus considerable que celui des professeurs.

Ces critiques ou ces calomnies se produisirent même avant que l'École fût en plein exercice; elles furent répandues dès l'origine, dans le but d'établir d'avance une prévention contre l'enseignement nouveau et de chercher à amortir le zèle des élèves et des maîtres. C'est ce que constate François de Neufchâteau, quand il dit :

On s'est trop attaché dès le premier moment a traverser et a com-

(1) Observations sur les états de situation du département de l'Aude, par le citoyen Barante, préfet, p. 18.

battre les Ecoles centrales. Les plaintes les plus imprudentes, les inculpations quelquefois les plus hasardées, les critiques les plus futiles ont eté mises en avant pour degoûter les professeurs.

Il faut reconnaître toutefois que l'École centrale de l'Aude n'a point mérité les accusations de ses détracteurs et souscrire à l'opinion du baron Trouvé, préfet du département, déclarant, dans sa *Description générale et statistique*, qu'elle :

...a rendu des services qu'il y aurait de l'ingratitude à oublier. — L'étude des mathématiques y avait pris dès le commencement un essor aussi brillant que rapide. Plusieurs de ses élèves admis à l'École polytechnique et placés avec distinction dans les diverses carrières où elle conduit, ont donné la preuve de l'enseignement qu'ils avaient reçu. Les principes du dessin y étaient montrés et cultivés avec le même succès. Si les autres études ont présenté des résultats moins heureux, il faut l'attribuer à la direction donnée aux esprits par les circonstances, et peut-être aussi aux vices de l'organisation générale de ce genre d'École.

Mais ce qui, devant l'histoire, reste le plus vrai, c'est la supériorité de l'École centrale sur les collèges qui l'avaient précédé, et c'est surtout l'idée que ses organisateurs ont eue d'une instruction secondaire pratique et utile. Ses programmes et sa nouvelle discipline intellectuelle ne furent pas sans hardiesse, même dans leurs défauts : le jeune homme, formé par son enseignement, devait nécessairement posséder « une masse d'instruction » qui le faisait « riche en principes sur toutes les sciences et les arts »(1), et le rendait capable de s'adonner avec compétence aux diverses carrières professionnelles ou libérales. Cet enseignement se rapprochait, dans une mesure appréciable, de celui que l'on conçoit comme le plus approprié à une société démocratique fondée sur le travail et l'effort personnels; selon la formule même du Comité d'Instruction publique de la Convention (2), il devait enseigner « les seules sciences réelles, celles qui répandent les lumières pour mieux pratiquer les arts utiles ».

**Camille BLOCH.**

(1) *Compte rendu* (an II) de Roland, ministre de l'Intérieur, publié par la *Revue Internationale de l'Enseignement*, 15 juin 1893.

(2) Instruction aux directoires et districts, 28 brumaire an III.

# SUR LA NÉCESSITÉ

D'UN

# ENSEIGNEMENT NATIONAL EN RUSSIE

## QUEL EST LE MEILLEUR MODE D'ENSEIGNEMENT NATIONAL?

MÉMOIRE INÉDIT DU COMTE D'ANTRAIGUES

PUBLIÉ PAR M. LÉONCE PINGAUD (1)

---

J'ai dit qu'il ne fallait pas permettre que la faculté de théologie fût placée ailleurs que dans les capitales, parce que j'ai supposé que chaque capitale avait un évêque ou un métropolite ; mais comme il importe de ne pas les multiplier au delà de la nécessité absolue, je dis qu'il n'en faut placer que dans les villes où elles peuvent être sous l'inspection journalière de l'évêque. La théologie doit sans doute composer la première de toutes les facultés de toute Université bien réglée et comme en ceci je m'éloigne fort des idées philosophiques que j'ai bien étudiées et approfondies, je me permettrai quelques développements.

Le premier besoin des peuples, c'est la religion ; ils peuvent exister sans rois, mais non sans Dieu. La religion leur apprendra souvent à supporter les fautes des rois sans autre motif que l'obéissance à Dieu. Quel sera le supplément que les hommes pourront donner à cette autorité, si elle venait à défaillir ? Il faut une religion dans un empire. Si elle est nécessaire aux peuples, elle est encore plus utile aux rois. Tant qu'elle est honorée, ils sont toujours plus puissants que leurs peuples ; lorsqu'elle n'existe plus, les forces réelles se comparent, et alors le peuple se trouve bientôt plus fort que les rois. Voilà pourquoi les philosophes du XVIIIe siècle n'ont cessé de frapper sur la religion en feignant de respecter l'autorité royale ; c'est qu'ils étaient assez habiles pour savoir que la chute de l'une devenait la conséquence de l'autre, et qu'ils voyaient les rois assez ignorants, assez insouciants pour croire qu'ils seraient toujours puissants, sans puissance réelle, car il n'est de puissance réelle que celle qui a sa base dans le ciel et ses

(1) Voir la *Revue* du 15 Novembre et du 15 Décembre 1893.

leviers dans le cœur des hommes. Instruits par l'exemple de ce qu'ils ont fait, revenons à cette vérité de tous les siècles, de tous les âges contemporains de l'existence du monde et croyons qu'il n'existe plus d'autorité réelle là où il n'existe plus de religion qui prescrit l'obéissance. La religion n'est pas un mot vide de sens, un mot cabalistique qu'il suffit de prononcer pour en sentir les heureux effets. La religion s'établit par les faits et se maintient par la tradition et la doctrine. Nulle tradition fidèle et pure ne peut exister sans sa transmission; nulle doctrine ne conserve sa pureté que par l'enseignement et la vigilance des maîtres; il s'ensuit que toute religion exige d'être enseignée, mais pour l'enseigner il la faut savoir; et pour n'enseigner au peuple que ce qu'il doit croire et pratiquer et s'arrêter dans cet enseignement à ce qui doit être à sa portée, il faut être plus instruit que le vulgaire. De cette nécessité est née la théologie, qui n'est que l'étude de la religion pour ceux qui, se dévouant à l'honneur d'en devenir les ministres, doivent en faire leur étude spéciale et l'approfondir dans toutes ses parties; car il la faut connaître dans toutes ses parties pour devenir au milieu des peuples les docteurs de la loi, et c'est ce que doivent être les prêtres.

J'espère qu'à l'époque où nous sommes parvenus, après les expériences qu'il a plu au Ciel de multiplier autour de nous, de telle sorte que nous pouvons dire avoir vécu dix siècles en dix années, il n'existe plus un seul roi en Europe qui ne se soit pénétré de l'utilité de la religion pour sa nation et pour son existence même personnelle; mais c'est surtout lorsqu'un souverain pense à propager les moyens d'instruction dans ses États qu'il doit renouveler avec lui-même et pour sa propre sûreté cet engagement sacré qu'il contracte envers Dieu et son peuple d'honorer, de défendre la religion de l'État, de lui tout subordonner, de lui tout sacrifier, s'il le fallait, car il n'existe pas de crise désespérée dans un État où la religion règne sur les esprits, et il n'est aucune position qui puisse garantir un roi du danger de commander à des hommes qui méprisent les devoirs qui les unissent au Ciel.

Je n'ajoute qu'un mot sur la nécessité absolue de la religion dans tous les États. Qu'on rassemble tous les philosophes de ce siècle, qu'on leur réunisse tous ceux qu'ils réclament dans tous les âges de l'antiquité et qu'on leur propose ce problème à résoudre : Établir par des moyens purement humains des lois qui engagent une multitude d'hommes environnés de tous les genres de détresse à respecter la propriété de ceux qui sous leurs yeux vivent dans l'abondance. C'est cependant ce problème qui est devenu

l'état de la société dans toute l'Europe. Qui donc produit ce miracle de tous les jours? La religion. Chassée du cœur des riches et des gens puissants, elle est restée dans le cœur du pauvre pour y devenir l'unique sauvegarde qui garantit du pillage et de la mort les imprudents si intéressés à sa conservation et qui dans leur pitoyable démence sont assez insensés pour la méconnaître.

En admettant ce prodige journalier, un roi doit étudier sans doute quels moyens la religion emploie pour réaliser sans effort ce que ne pourraient obtenir les combinaisons savantes de tous les législateurs présents et passés; car c'est en étudiant ainsi la religion dans l'observation des moyens qu'elle emploie que l'on acquiert la vraie certitude de son existence toute divine et de l'impossibilité de jamais se passer un seul instant de toute son assistance. Qu'a fait la religion pour assurer l'existence du puissant contre les fureurs jalouses du pauvre? Elle a placé ailleurs qu'en ce monde les espérances et le bonheur des hommes. Dès lors elle a enlevé aux raisonnements de l'intérêt personnel toute leur puissance. L'homme qui croit à une religion et celui qui est assez abruti pour ne croire à aucune n'ont plus d'idiomes communs sur la terre; leurs regards ne fixent plus les mêmes objets; ils ne peuvent ni vivre ensemble, ni s'entendre parce qu'ils manquent de ce gage commun qui fait la garantie sociale. Dès que la religion a fixé un autre but aux espérances des hommes, elle a pu tout prescrire et ne trouver partout qu'adoration et soumission. Essayez d'en faire autant avec vos lois humaines et vous verrez toute leur insuffisance. Ainsi la religion en faisant tout pour les rois a tout fait pour le bonheur et la consolation des peuples. Elle est donc la garantie de tout, c'est le trésor du génie humain.

Mais autant il importe qu'il y ait une religion dans l'État, autant il importe qu'elle y soit maintenue dans sa pureté de dogme, de morale et de culte, car sur des objets si essentiels, plus un peuple est religieux, plus la moindre déviation des principes amène de fatales conséquences. On transige avec les intérêts civils mais on ne pactise pas avec la religion; l'autorité des rois se tait devant le cri de la conscience; donc il leur importe qu'elle soit toujours éclairée, qu'elle reçoive les mêmes lumières partout et que le même ordre de l'État chargé de perpétuer l'existence de la religion soit mis en état aussi de perpétuer sa pureté.

Voilà ce que doivent produire les Facultés de théologie disséminées dans l'Empire.

Mais la première de ces Facultés doit-elle être celle qui sous les yeux du souverain s'unira à l'Université? Et cette première

Faculté, qui sera l'inspecteur de toutes les autres, doit elle-même être subordonnée à l'autorité supérieure du Synode, comme dans chaque ville de province, la Faculté de théologie, outre sa dépendance de la Faculté de l'Université, doit être sous l'inspection quotidienne, sur le fait de la doctrine, de l'évêque diocésain. Pour de pareils objets, on ne saurait trop multiplier les précautions; on ne les néglige jamais impunément, et les plus légères altérations dans la méthode de l'enseignement peuvent produire des malheurs toujours plus cruels, lorsque les peuples fidèles ont plus de respect pour la religion.

Sans doute, en établissant les Facultés de théologie qui doivent si puissamment servir l'État en formant les ministres de la religion, on pourra selon l'état où se trouve la religion en Russie faire dans les écoles des modifications très utiles, mais ce doit être l'objet d'un travail particulier et purement local, et par exemple je suis convaincu qu'en établissant les Facultés de théologie, il est très utile d'y professer la positive, la morale, mais que l'on peut non seulement sans danger, mais avec utilité, y supprimer cette partie de la scholastique appelée la controverse. Force a été de l'établir dans des pays déchirés par des novateurs. Il fallait les combattre et pour cela apprendre la controverse; mais cette science a bien aussi ses dangers; elle accoutume ceux qui la cultivent avec succès à chercher partout des ennemis et à s'en créer d'imaginaires pour ne pas laisser leurs talents oisifs. C'est une partie de la théologie qu'il ne faut laisser établir que lorsque l'ennemi pénètre dans la place; mais en Russie où l'autorité souveraine a éloigné les novateurs, que peut-on combattre lorsqu'il n'y a pas d'ennemis (1)? Ainsi, je crois que dans cette heureuse

(1) Je sais très bien cependant qu'il existe depuis 1666 une sorte de dissidence dans la religion grecque en Russie; mais on ne peut qualifier cette dissidence d'hérésie, puisque les Grecs qui refusèrent d'adopter les changements rituels opérés par le patriarche Nicon, l'un des hommes les plus marquants qui aient existé en Russie, ceux qui persistèrent à se servir des anciens livres que le patriarche avait proscrits à la tête d'un concile, et à retenir une manière différente de faire le signe de croix, n'ont cependant jamais attaqué les dogmes fondamentaux de la religion grecque. Ainsi il y a de la dissidence, mais il n'y a pas d'hérésie et par conséquent aucun motif d'établir la controverse qui ne servirait qu'à aigrir et à ajouter à des préjugés de naissance tous les ferments de l'orgueil et de la contradiction.

D'ailleurs les dissidents dit Raskolniki sont paisibles et reconnus pour une grande probité. S'il est possible de les ramener à l'unité de culte, ce ne peut être que le résultat des lumières du temps et de la douceur. Étant pour la plupart marchands, il est heureux qu'ils ne puissent songer à devenir ni magistrats ni occuper aucune des places auxquelles l'étude dans les Facultés sert de préparation. Car il est hors de doute qu'afin de ne pas changer leur dissidence en hérésie, il faut ne pas leur permettre de former aucune Faculté ou

position, on devrait supprimer dans les Facultés de théologie la partie de la controverse à laquelle il faut sacrifier tant de temps dans les écoles de l'Europe.

Je viens de développer mes raisons pour placer la première Faculté de théologie dans l'Université et sous les yeux de l'Empereur et du Synode et pour qu'il ne soit établi d'autres Facultés dépendantes de la première que dans les villes où réside un évêque, car l'évêque doit remplacer auprès d'elle l'autorité du Synode quant à l'exercice de la partie doctrinale.

La Faculté de droit peut avoir l'étendue la plus vaste et se resserrer aussi dans l'étude du droit positif et des coutumes de sa patrie. Pour fixer ce qu'elle doit être, il faut des connaissances locales que je n'ai pas et que rien ne peut suppléer, car le plus ou le moins d'étendue qu'on donne à l'école de droit peut faire éclore de grands dangers. Ce qui peut être utile dans cent ans peut être très pernicieux dans ce moment-ci.

Il faut préparer les esprits à plusieurs sortes d'études et ne jamais devancer le moment de maturité où elles semblent devenir nécessaires. Alors seulement elles sont profitables à l'État. L'école de droit dans toute sa latitude comprend le droit naturel, le droit des nations entre elles, le droit des gens, l'étude du droit positif ou civil et de la législation répressive ou criminelle. Ainsi ce qu'on appelle la Faculté de droit n'est autre chose que l'étude des lois naturelles, politiques, civiles et répressives.

Mais, dans cette espèce de science, l'expérience nous a appris le danger des principes généraux et vagues dont il est si facile de tirer de funestes conséquences, et ces principes se multiplient dans l'étude du droit naturel et du droit des nations. D'ailleurs l'étude de cette partie du droit est hérissée de tant d'opinions diverses, elle ouvre un champ si vaste aux systèmes erronés, que l'on croit facilement hardis, qu'il est de la sagesse d'un roi d'en différer l'enseignement public à ces époques où la force de l'instruction, ayant acquis toute son énergie, présente à l'esprit des moyens de résister à la séduction trop naturelle de ces doctrines, qui semblent élever les idées parce qu'elles les fixent sur des routes inconnues dont l'immensité plaît à l'imagination, en même temps qu'elle sert à l'égarer.

D'ailleurs les vérités pratiques sont mille fois plus utiles à un

collège où ils enseignent eux-mêmes, puisqu'ils se refusent à fréquenter les écoles publiques : mais il s'agit de se borner avec eux à les laisser établir des écoles primaires dont nous parlerons dans la suite et attendre ensuite l'œuvre du temps qui les rapprochera du culte adopté par l'Église dominante. (*Note de l'auteur.*)

peuple que ces sortes de vérités abstraites et métaphysiques que l'on peut appeler le roman de la vie. Avant de s'occuper de la partie théorique en ce genre, il faut avoir longtemps étudié et pratiqué la partie active applicable au siècle où l'on existe, au gouvernement auquel on doit obéir et aux hommes avec lesquels on doit vivre. Ainsi je n'hésite pas à croire que les écoles de droit en Russie ne doivent avoir pour objet que l'enseignement de la législation civile et criminelle, par conséquent se borner à l'étude des lois sur les personnes, les propriétés et les délits, réunie à l'étude des coutumes devenues lois par un long usage et à celle des diverses formes de législation que les différences locales ou des privilèges particuliers accordés ou conservés à des provinces réunies ont introduites dans l'étendue de l'Empire. Voilà ce qui étant immédiatement utile et pratique doit former le corps entier d'enseignement confié à une école de droit.

Dans la plupart des écoles de l'Europe, cette partie de l'enseignement est très compliquée; elle exige de longues études, parce que la plupart des États de l'Europe ont adopté le droit romain. C'est un hommage universel qu'obtient ce beau monument du génie des hommes, de la sagesse et de l'expérience, à l'instant qu'il fut découvert vers la fin du moyen âge. Le droit romain est devenu souvent la loi commune pour tous les cas où la loi positive et locale n'a pas parlé; mais les lois féodales, les lois locales, les coutumes sont venues partager l'autorité des lois romaines pour tous les cas que les lois n'avaient pu prévoir. Il en est résulté une étude aussi vaste que compliquée dans tous les États de l'Europe.

La Russie n'ayant adopté pour loi que les ukases de ses empereurs, les coutumes qu'ils ont sanctionnées, les privilèges qu'ils ont reconnus, accordés ou conservés, il s'ensuit que l'étude du droit positif ne peut être aussi compliquée que dans le reste de l'Europe, mais je doute bien que, dans cette immensité d'ukases formant le dépôt des lois, il y en a qui se contredisent, il en existe d'obscurs, il en manque peut-être sur des objets essentiels; enfin il n'existe peut-être pas un recueil légal de ces ukases formant la totalité du droit civil. C'est là sans doute un triste état de législation, mais il faut à la fois y obvier par un travail continuel et cacher ce défaut de législation au peuple, car quelle confiance peut-on prendre dans des lois couvertes de ténèbres et au milieu desquelles on ne reconnaît ni but ni méthode? C'est pour parvenir à former ce corps de lois et pour donner au peuple la garantie de son existence qu'il faut : 1° établir dans l'Université une école

de droit placée sous les yeux mêmes du législateur ; 2° lui laisser la liberté d'en établir de dépendantes d'elle dans l'empire, mais avec sagesse, suivant l'état réel où se trouve la législation. Car enfin il est impossible que l'empire existât depuis Pierre Ier s'il n'y avait un corps de droit civil plus ou moins imparfait, une jurisprudence formée par les jugements des tribunaux et des coutumes. C'est là ce que l'on apprendra dans les écoles de droit, à mesure que le souverain travaillera à former un code civil régulier et complet.

L'existence d'une école de droit dans les gouvernements produit nécessairement un bien incalculable ; elle devient la garantie naturelle de la sagesse de l'administration des chefs de province et de tous les dépositaires de l'autorité. A Dieu ne plaise que je pense qu'il faille en aucun cas confier à ces écoles aucun droit de censure ou de surveillance, car elles en abuseraient à coup sûr. C'est la marotte de tous les corps revêtus de cette sorte de droits. Non! l'école de droit produit ici un bien sans aucun danger, et voilà, je crois, ce qu'on peut appeler un vrai bien.

L'école de droit donne des idées justes et positives des droits civils et apprend à réclamer la justice du souverain avec les formes convenables au respect qui doivent toujours l'environner, qui n'excluent jamais la vérité dans les réclamations, mais qui en éloignent les déclamations vagues et les imputations calomnieuses. Elle apprend la marche à suivre pour constater légalement un délit, les ressources que l'autorité impériale a réservées à l'oppression pour être entendue et prouver sa plainte. Il se forme dans ces écoles des hommes dont l'état et les occupations est de connaître ces lois, ces formes et d'étudier toutes les ressources qu'elles présentent. Ces hommes deviennent les organes de la vérité. Combien d'oppressions ignorées ne le sont que parce que personne ne sait les moyens de les constater et de les faire connaître à l'empereur! L'infortuné qui les éprouve sent bien le mal qu'on lui fait, mais il ignore s'il peut s'en garantir. Il croit que telle est peut-être la volonté de l'empereur; victime de l'impuissance des lois, il croit être le martyr de leur rigueur. L'école de droit lui forme des défenseurs à qui il peut confier ses peines et qui lui apprendront que la loi violée ne l'a pas laissé sans ressource, qui se chargeront de guider son inexpérience et d'environner sa plainte de ces formes utiles qui constatent la vérité et assurent la justice du souverain.

Dès qu'il existe une classe d'hommes instruits par état de la législation et des formes établies par la loi, l'autorité arbitraire

qui veut les abroger reçoit un frein, l'autorité impériale un appui et le peuple une garantie. Mais c'est surtout pour cette classe d'hommes qui forment les écoles de droit qu'il est nécessaire de se trouver sous la dépendance de la Faculté de droit, formant partie intégrale de l'Université et d'en dépendre tout ce qui est grade, avancement, existence civile. Ces gens-là ont tout autant besoin d'être garantis que d'être réprimés. La garantie leur est nécessaire pour n'être pas eux-mêmes les premières victimes de cette autorité dont ils font connaître les écarts. Et la répression est nécessaire pour les empêcher de placer une autorité rivale à côté de celle des gouverneurs et d'y ajouter pour la fonder le crédit qu'ils peuvent acquérir sur le peuple.

La répression des hommes de cette classe, placée uniquement dans la main du souverain, deviendrait ou nulle ou dangereuse. Nulle, parce que la vigilance cessant, et elle est trop minutieuse pour ne pas cesser, la répression n'existe plus ; dangereuse, parce qu'elle aurait bientôt un aspect de tyrannie, puisqu'elle frapperait des gens habitués à défendre les opprimés, et qu'elle semblerait toujours protéger le fort puissant contre le faible sans appui. Mais le souverain, agissant sur cette classe d'hommes par l'organe de la Faculté de droit de l'Université, leur ôte le moyen de se plaindre et donne à la répression tout le caractère de la légalité. Bientôt la seule existence des écoles de droit préviendra les abus, au lieu d'obliger à les punir. On s'observe, lorsqu'on se sent observé; les malversateurs cherchent les ténèbres et perdent leurs moyens à la clarté du jour.

Je ne m'appesantirai pas sur la Faculté de médecine, si ce n'est pour faire sentir son importance.

L'art de guérir est uni à l'art de conserver la santé, et cette partie de l'art nommée hygiène en est même la plus importante. Dès que la richesse des observations a fait un art de la médecine, il faut un enseignement et des écoles, ou il faut se résoudre à recevoir des étrangers ces hommes utiles qu'on ne veut pas créer chez soi, et laisser à cet égard sa nation dans la dépendance des étrangers serait une faute bien étonnante de la part de son souverain.

Il ne faut pas s'imaginer, en créant une Université, que la Faculté de médecine, qui en est une partie intégrante, soit un objet de médiocre importance. Il est devenu un des objets les plus essentiels de l'enseignement général par la multitude des sciences qui se sont naturellement agrégées à l'étude de la médecine, et on tomberait dans de singulières erreurs si, sur le nom de cette Faculté, on croyait qu'il ne s'y agit que de maladie et de

la recette de quelques médicaments; c'est là ce qu'était la médecine il y a 500 ans, lorsqu'elle formait cependant l'une des Facultés de l'Université. Mais qu'on songe à ce qu'elle est devenue aujourd'hui et à l'immensité d'études et de différents professeurs que réunit une pareille Faculté!

Il faut d'abord n'en jamais séparer la chirurgie, car tout médecin doit être chirurgien, et tout chirurgien doit avoir quelques notions de médecine. Il faut au moins quatre professeurs habiles dans la Faculté de médecine pour former des médecins ordinaires; l'un pour la physiologie (1), l'hygiène et l'anatomie, l'autre pour la pathologie et la sémiotique, un pour la thérapie générale et la spéciale ou clinique, un autre pour la pharmacologie. Je doute très fort que quatre ou même six professeurs suffisent pour former cette Faculté. Mais ce qui la rend ensuite la plus nombreuse de toutes après celle des beaux-arts, c'est que la physique, la chimie, la botanique, la minéralogie sont des sciences que leur analogie a rangées dans la Faculté de médecine, parce qu'en effet il n'a jamais existé de grand médecin sans qu'il réunît de vastes connaissances dans toutes ces diverses sciences.

Ainsi l'établissement de cette Faculté est un des objets les plus essentiels de celui de l'Université; mais j'ai fait le tableau de tout ce qui sert à former cette Faculté pour prouver qu'en l'état où se trouve la Russie, il ne sera possible et même il n'est pas nécessaire de former pour cette Faculté aucun autre établissement que celui qui sera placé dans l'Université même. C'est beaucoup de créer d'abord une Faculté de cette étendue dans l'Université elle-même; lorsqu'elle aura formé des sujets, alors on songera à établir des parties de cette même Faculté, sous sa dépendance, dans quelques capitales de l'Empire; mais je crois que ce moment est encore éloigné, d'autant qu'il est de nécessité absolue de placer la Faculté de médecine auprès des plus grands hôpitaux pour que la pratique soit réunie à la théorie, et que la clinique soit parfaitement professée.

Telles sont mes opinions sur les Facultés de théologie, de droit et de médecine; mais, pour qu'elles puissent être établies, il faut trouver des professeurs en état de les composer.

Ou ces professeurs existent en Russie, ou il ne s'y en trouve

(1) La physiologie apprend à distinguer l'homme sain de l'homme malade, l'hygiène à conserver la santé, la pathologie, à connaître les maladies, la sémiotique à juger les symptômes, la thérapie générale à guérir, la thérapie spéciale ou clinique à appliquer les remèdes, la pharmacologie à les composer. (*Note de l'auteur.*)

que quelques-uns, et ceux-là à tout prix il faut les réunir, les placer : ils ont l'avantage d'être nationaux, de savoir la langue, de connaître leur nation; mais ce qui décidément manque, il faut bien le chercher chez l'étranger et n'avoir pourtant qu'un seul but : celui de se mettre en état de s'en passer, car pour une nation telle que la Russie, toute son ambition doit être d'arriver à l'époque où elle tirera toutes ses ressources de son sein. Quand je dis qu'on doit avoir pour but de se passer des étrangers, je parle du principe et non des individus, car ceux qu'on appelle à l'œuvre nationale doivent recevoir de cette nation à laquelle ils se dévouent aisance, considération et assurance pour l'avenir. Ce n'est que lorsque ceux qui les possèdent n'ont plus aucune inquiétude sur leur existence et celle de leur famille, qu'ils consacrent leur génie et leur force au service des rois et des peuples qui leur ont offert de pareils bienfaits, et cette conduite est de toute justice.

Tout homme de talent dont vous laissez l'existence incertaine s'occupe d'abord de lui, et c'est fort naturel. Le temps employé à mériter par des intrigues ce que l'on a refusé à son talent devient bientôt sa première occupation. Si sa position le met à votre disposition, il fléchit sous le joug, mais il le hait; et croit-on que dans de pareilles situations on soit disposé à développer au profit de la nation tous les talents que l'on peut consacrer à son service? Non, en ce genre et pour les travaux qui tiennent à l'entendement, on ne se livre à autrui que lorsqu'on est assuré sur son état, et que cet état produit aisance et considération. Sans doute il faut laisser à l'ambition une carrière à parcourir; mais il faut éloigner de celui qui se livre à la lecture des sciences pour les propager toute inquiétude sur les premiers besoins de la vie. Sans cela, s'il a un caractère faible, il souffre, se soumet, mais il s'arrête, se plaint et s'ennuie, et s'il a de l'énergie, il s'enfuit d'un pays où il est méconnu. Il préfère son indigence, même en d'autres climats, au chagrin de servir, d'éclairer et de vivre au milieu de ceux qu'il n'affectionne pas et dont la vue ne lui rappelle que des torts et n'anime que ses regrets.

L'objet qui maintenant doit nous occuper est sans doute le premier par sa généralité et son importance dans l'enseignement national, mais il ne devait être traité qu'à la suite de tous les autres, parce que, pour s'en occuper avec succès, il fallait s'être environné des moyens de réussir. Maintenant il est temps de parler des écoles normales, qu'on appelait en France, il y a dix ans, les petites écoles, et que depuis la Révolution on appelle écoles primaires.

Il faut d'abord définir ce qu'elles sont, ce qu'elles doivent être,

et ensuite nous nous occuperons des moyens de les établir et de les maintenir.

Les écoles normales sont les établissements multipliés autour des peuples de la campagne et des villes, où l'on apprend immédiatement au peuple les premiers éléments de ce que doit savoir l'homme qui parvient aux premiers degrés de la civilisation. En cet état, il a un Dieu, un gouvernement et une propriété ou une industrie qui, lui en tenant lieu, est sa propriété. Destiné à vivre dans l'état où l'a placé sa naissance, l'homme, dans cet état qui est l'état naturel et général des sociétés, doit apprendre très bien tout ce qui lui est utile, ignorer tout ce qui lui serait inutile, car tout ce qu'il saura au delà de ce qui lui est utile est un tourment pour lui et un danger pour l'État; car ce qu'il saura au delà des connaissances utiles, il le saura imparfaitement, et les soins d'une vie occupée à d'autres travaux ne lui permettront pas de s'éclairer. Il aura des préjugés invincibles, des préventions, de fausses idées, de fausses lueurs, qui feront le tourment de sa vie et qui ne seront pas sans danger pour son pays. Enfin, ce que l'on sait, il le faut bien et parfaitement savoir. Alors tout ce que l'on sait tourne en utilité pour soi et les autres. Ce que l'on ne peut savoir très parfaitement, il le faut ignorer pour son repos et celui des autres. Voilà le seul moyen qui existe d'éclairer les peuples, à leur avantage et au profit de l'État : ne leur offrir de lumières que celles qui les éclairent et non celles qui les éblouissent et les aveuglent.

La sagesse des institutions pour les écoles normales se reconnaît à l'exactitude de leur circonscription. C'est la justesse des définitions qui est leur premier mérite. Par tout pays la prospérité nationale est attachée à la permanence des mêmes devoirs, des mêmes goûts, à l'amour des mêmes habitudes dans le peuple. Une nation peut exister sans littérateurs, sans philosophes, sans écrivains, mais elle ne peut exister sans laboureurs et sans artisans. Sans doute, quand les classes supérieures s'éclairent, il devient de nécessité absolue que les dernières classes de la société acquièrent les premiers éléments de la vie sociale, et par conséquent soient instruites de ces premières notions nécessaires à l'homme dans le premier degré de la civilisation. Ces connaissances, outre leur utilité intrinsèque, en ont aussi une relative. Dès que les premières classes s'éclairent, les moyens qu'elles acquièrent pour abuser se multiplient envers la classe ignorante : c'est donc une justice de la part du souverain de lui faire trouver aussi dans les premiers éléments des connaissances humaines un moyen de se garantir des embûches dont on peut environner sa crédule igno-

rance. Mais ici l'abus semble toucher à la chose elle-même; et pourtant, si on ne prévient l'abus, on attaque la sûreté publique dans sa base.

Quel est l'abus?

C'est de vouloir que les écoles normales enseignent ce qu'il est inutile d'apprendre, et il est inutile d'apprendre ce que l'on ne peut savoir que très imparfaitement. L'abus consiste à ne pas circonscrire d'une manière précise, absolue, tout ce qui compose l'instruction des écoles normales. Il consiste à permettre à ceux qui les dirigent de sortir de la ligne qu'on leur a tracée. Sans doute ils auraient tort de se tenir en deçà, mais c'est un délit pour eux d'aller au delà. En restant en arrière de la ligne que l'autorité souveraine leur a tracée, ils font un mal négatif; en la passant, ils font un mal positif qui peut devenir la cause de tous les désordres dans un État. Ce qui est de nécessité extrême pour les dernières classes de la société, voilà ce que vous devez leur apprendre. Elles doivent s'instruire de ce qui sert à améliorer leur position, de ce qui peut leur assurer tous les avantages de leur état, mais non ce qui peut les en éloigner; c'est la conséquence de toute notion imparfaite que de leur faire ajouter à la perte du temps le dégoût de leur état. Or, excepté les premiers éléments nécessaires à la vie sociale, vous ne pouvez leur donner que des notions imparfaites, et les notions imparfaites sont toujours nuisibles à celui qui les reçoit et à l'État qui les tolère.

Quelles sont les notions nécessaires au peuple? Il faut qu'il sache lire l'écriture imprimée et l'écriture cursive. La première lui apprend la loi de Dieu, la volonté du prince, et dans la connaissance des volontés du prince, il s'instruit des moyens que lui a réservés l'autorité impériale pour exercer ses droits et réclamer sa justice. L'écriture cursive lui apprend à contracter, à stipuler ses intérêts et ceux d'autrui; mais ce moyen exige qu'il écrive lui-même, et il faut réunir l'art de lire à celui d'écrire. Pour rendre ce dernier art vraiment utile, il faut y réunir la connaissance des quatre règles simples de l'arithmétique.

Avant tout, j'eusse dû parler de la connaissance de la religion, bien plus utile que tout ce dont nous venons de parler; mais c'est qu'il faut qu'en apprenant à lire et à écrire, le peuple apprenne dans ces premiers livres élémentaires qui guident ses premiers pas tous les éléments de sa religion : c'est là ce qui doit frapper ses premiers regards; il faut que le nom de Dieu soit le premier qu'il prononce, le premier dont il épelle les syllabes en entrant dans l'école normale. C'est ce qui rend les livres élémentaires d'une si

haute importance; il n'est nullement indifférent dans quel livre l'enfant du paysan commence à épeler les premiers mots (1). Il n'a pas de temps à perdre et vous ne sauriez trop hâter ses progrès dans l'étude très bornée qu'il doit recevoir. Ainsi ces précieux livres qui l'instruisent de l'art de lire doivent aussi lui apprendre sa religion et les lois du prince en ce qui le concerne.

La religion pour l'utilité générale a pour base celle dont Jésus-Christ a tant aimé et tant célébré l'existence lorsqu'il dit : « *Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit.* » Il s'agit de lui apprendre quelle fut la religion de ses pères, ce qu'il doit croire et quelles sont dans sa conduite les conséquences de sa foi.

Là s'arrête toute son instruction religieuse; en faut-il davantage à son bonheur? Sera-t-il jamais chargé de défendre la religion par la parole? Ne serait-ce pas une source inépuisable d'infortunes pour lui, si, en apprenant qu'il est des hommes sans foi, il osait douter de la sienne, quel en serait le résultat?... Hommes imprudents, ne soyez pas la dupe de ces apôtres du philosophisme; ils savent que la religion qui est la consolation de tous les hommes est bien plus encore la défense des heureux de la terre contre les invasions de la misère et du désespoir. Si jamais la foi et la religion s'éteignaient, croyez-vous qu'il y aurait une grande distance de vos palais à vos tombeaux?

En créant les écoles normales, en les multipliant autant que possible, établissons donc cette première règle invariable dans toutes ses acceptions; c'est que le danger naît à l'instant que la vigilance cesse et que la vigilance du prince doit avoir pour but d'empêcher que, sous quelque prétexte que ce soit, il soit rien enseigné au delà de ce que sa sagesse a prescrit. Il est sur la terre la providence de ses sujets. S'il n'exerce cette belle faculté qui le rapproche de la Divinité, il sera la victime de son imprévoyance. Ce sera un grand malheur pour ses peuples et un grand acte de la providence de Dieu qui conserve l'univers par de pareils exemples.

C'est à l'Université à veiller sur l'uniformité de la méthode d'instruction adoptée pour instruire le peuple de ce que l'autorité a décidé qu'il devait savoir. Cette méthode assure elle-même l'uniformité de l'obéissance à la loi du prince. C'est à l'Université à former les livres élémentaires, à choisir ceux qu'elle adopte et

(1) J'ai dans mes papiers un programme que m'envoie Robertson, principal de l'Université d'Écosse. Cet homme célèbre proposait au roi d'Angleterre d'accorder un prix de six mille guinées à celui qui composerait les meilleurs livres élémentaires pour leçons. Il prouvait les défauts de ceux qui existent, et disait : « Je m'en chargerais, mais je n'ai pas assez de talent, après m'être occupé d'écrire l'histoire, pour me mettre à la portée du peuple. » (*Note de l'auteur.*)

à les présenter à l'approbation du souverain. C'est à l'Université à placer les écoles normales; c'est à elle à veiller, quelle que soit la différence de religion, que chaque école en apprenne une à ses disciples et que chaque école ne soit fréquentée que par ceux d'une même langue. Les Facultés, les collèges ne doivent professer que la religion dominante. On est censé y croire en les fréquentant; mais les écoles normales peuvent être accordées à tous les dissidents, même à toutes les religions; mais il faut borner à cela la tolérance religieuse parce que c'est à ce terme que s'arrête son utilité pour l'État.

L'Université ne peut, à cet égard, remplir ses fonctions qu'en confiant les détails à ses subordonnés; l'inspection générale est la seule qui lui convienne; mais ce sont les collèges établis dans chaque province qui doivent avoir la surveillance immédiate et journalière. Les écoles normales sont naturellement sous l'inspection des collèges, car l'art de lire et d'écrire sont les premiers éléments de la Faculté des arts de laquelle dépendent les collèges. C'est donc aux collèges dans chaque province, sous l'inspection des évêques, à placer les écoles normales là où elles peuvent être utiles; c'est à eux à y placer les sujets qu'ils auront formés ou à choisir ceux qu'ils jugeront capables de cet emploi et à les incorporer à l'Université, avant de le leur confier. Car il faut que tout chef d'une école normale soit un suppôt de l'Université et lui appartienne immédiatement. Il faut faire de cet enseignement même un moyen nécessaire pour parvenir aux grades qu'accorde la Faculté des arts; c'est-à-dire que ceux qui adopteront ce genre de service pourront par cela seul mériter des avancements dans l'Université; c'est là le seul moyen d'honorer cet emploi, d'y maintenir l'émulation et la subordination.

Le conseil d'administration dans chaque collège fera inspecter les écoles, suspendre les professeurs de leurs fonctions, les dénoncera au conseil d'administration de l'Université qui les jugera avec la sanction du prince et pourra même les accuser auprès de lui, si leurs fautes exigeaient une punition plus sévère que celle d'être exclus de l'Université.

Au nombre de ces délits qui nécessitent le jugement du souverain, doit être placé en première ligne celui d'avoir dépassé dans les écoles normales la ligne qu'a tracée la main souveraine pour les instructions qu'on doit y recevoir. Comme c'est là un crime d'État, l'Université doit borner ses fonctions à ce qui est de sa compétence, et sa compétence se renferme à l'emploi de le constater. C'est au souverain à prononcer la peine. Elle doit être

sévère et publique et il est de la sûreté de l'État que jamais elle ne soit remise.

Un second délit est celui d'avoir employé à l'instruction d'autres livres que ceux adoptés par le souverain et fournis par l'Université. La sévérité de vigilance pour ce second objet a pour but d'empêcher l'existence du premier délit.

Le but général enfin est de s'assurer à tous les instants du but de l'instruction et de la méthode employée à l'instruction et c'est en cela que gît l'utilité des écoles normales et la sûreté de l'État.

Pour entrer dans de plus grands détails il faudrait des connaissances locales dont je suis privé. Je dois me renfermer dans les vérités générales et, par conséquent, terminer cet article puisque je crois les avoir établies autant que mes lumières et mes talents m'en ont fourni les moyens. Mais pour rendre cet écrit complet dans toutes ses parties, je dois trouver cependant un moyen pour rattacher l'éducation domestique elle-même à l'Université.

Puisque le souverain n'a pas le pouvoir de la prescrire autrement que par la sagesse de ses institutions, il faut laisser le temps à ces institutions de conquérir tous les suffrages et, en attendant, on doit s'attendre que l'éducation domestique existera à côté des éducations nationales. Cependant l'intérêt du prince et de l'État exigent que ces éducations particulières se rapprochent du but national adopté par les Universités. Il n'existe qu'un seul moyen pour y réussir en partie, c'est par l'inspection que doit s'attribuer le prince sur le choix des maîtres, ceux auxquels il permet de s'occuper des éducations particulières. Certes cette inspection ne lui sera, je crois, contestée par personne. Qui oserait refuser au prince le droit de ne permettre l'enseignement dans ses États qu'à ceux dont il a soumis la doctrine à l'examen de ses tribunaux, et ce tribunal national de l'enseignement n'est-il pas le conseil de l'Université?

Ce serait donc un moyen de rattacher en quelque façon l'éducation domestique à l'éducation nationale que d'obliger tout sujet dans l'Empire, qui veut placer un instituteur auprès de ses enfants, de demander un sujet capable de cet emploi à l'Université ou au collège de l'Université qui ne pourrait destiner de telles fonctions qu'à ceux qui auraient fait leurs études dans son sein et qui y auraient reçu des grades.

Mais il me paraît juste de donner encore plus de latitude et de liberté à un père, qui doit être le plus intéressé à l'éducation de ses enfants.

Ne pourrait-on pas laisser à un père le pouvoir de choisir où il voudra celui qu'il veut admettre dans sa maison et ne l'obliger

qu'à deux devoirs indispensables : le premier, de présenter celui qu'il a choisi au conseil de l'Université ou au conseil des collèges pour y être examiné sur ses devoirs et ses doctrines; lorsque l'examen lui sera favorable, d'obtenir que le sujet présenté soit lui-même agrégé à l'Université?

Sans doute les conseils des collèges et celui de l'Université ne peuvent pas eux-mêmes vaquer à tous ces examens, mais tout est censé fait par eux lorsqu'ils délèguent à un individu pris dans leur sein de pareilles fonctions, et, quant au désir que j'ai que chaque instituteur soit agrégé à l'Université, c'est que je trouve qu'une pareille faveur l'honore à ses yeux et à ceux de ses élèves; mais ce qui est plus essentiel, c'est qu'appartenant dès ce moment à un corps chargé de l'instruction nationale, qui a des lois, une juridiction, dès lors il a un chef et par conséquent il est guidé et réprimé. Ce n'est pas sans réflexion que j'ai dit qu'il est guidé et réprimé. J'ai cherché par un moyen à remédier, s'il est possible, au danger de l'éducation domestique pour l'État.

Le XVIIIe siècle a fait connaître un nouveau péril dans l'éducation domestique. Ce péril est né de la vanité des pères et du désir général de paraître instruits. Chaque père qui a eu les moyens de payer les soins de l'éducation domestique a voulu acheter des instituteurs de ses enfants des prodiges de savoir et de raisonnement. Avec de pareilles prétentions, on sent que l'éducation a dû devenir le domaine des charlatans de science, des jongleurs de toute espèce. On a peu vu de pères assez sensés pour savoir que la nature est avare de prodiges et que le génie est un de ces prodiges, qu'on ne donne pas le génie. S'il manque, rien ne peut le suppléer. La plupart des hommes doivent être des médiocrités, et l'État a besoin que la plupart des hommes soient des hommes ordinaires, en état de bien remplir les devoirs de sujets dans quelque position où ils soient placés. Mais les pères aveugles ne raisonnent pas ainsi; ils ont voulu des prodiges et on leur en a donné pour leur argent! De là les éducations universelles où l'on apprend tout sans rien savoir, où le nom des sciences devient pour l'élève la science elle-même, car il ne s'agit pas pour lui de savoir, mais de parler, de bavarder, et pour cela des mots suffisent. On a voulu des hommes universels et qui pussent parler de tout. On a obtenu des imprudents, universellement ignorants, riches seulement en prétentions, qui en effet parlent de tout, mais qui parlent de travers surtout. On a obtenu des gens qui, ayant écouté les éléments des sciences et n'en ayant retenu que quelques définitions, ont cru que charger leur mémoire était orner leur esprit,

et, assurés dans leur ignorance que cette science de mots était la science elle-même, ils ont perdu, avec l'habitude de l'étude, le désir d'étudier, et, rendus nuls par l'éducation, ils ont gagné à la recevoir d'en devenir insupportables pour toute leur vie.

L'État n'a que faire de ces perroquets encyclopédiques, l'État n'a nul besoin de ces bavards universels. Il lui est mille fois plus profitable qu'un homme s'adonne à une seule partie des sciences et qu'il l'apprenne à fond.

Les éducations en superficie, qui font le charme des pères vains et ignorants, sont une calamité pour l'État. Ce sont des éducations en profondeur dont il a besoin, et c'est pour y engager les instituteurs d'éducation domestique que je désire les attacher à l'Université, à autoriser l'Université à les guider, et, s'il le faut, à les punir.

Il est une observation importante à faire. Sans doute l'examen des instituteurs sera l'unique moyen dont le souverain pourra influencer sur les éducations domestiques en général, mais pour tous ceux qui se destinent à occuper des places dans l'état civil de l'empire, son influence devient plus prépondérante et plus directe. Son intérêt, celui de l'État, l'engagent à statuer que nul ne pourra être admis dans aucun des collèges de Guerre, Marine, Affaires étrangères, sans avoir suivi les cours de l'Université, soit dans les collèges de province, soit dans l'Université de la capitale et y avoir reçu un grade qui constate qu'il les a suivis avec assiduité, tel que celui adopté par les Universités d'Angleterre et d'Allemagne, de maître ès arts. Cela doit suffire sans doute, mais aussi cela doit être exigé ; c'est un excellent moyen d'accréditer l'Université et de lui faciliter ses succès.

Cette exigence de la part du souverain ne saurait être blâmée, car ainsi que pour être avocat, magistrat, médecin, prêtre, on exige d'avoir étudié et obtenu des grades dans les Facultés de droit, de théologie ou de médecine, n'est-il pas naturel que pour tous les autres emplois on exige de celui qui s'y destine qu'il ait fait les études qui composent le cours d'une éducation libérale toujours indispensable, même à ceux qui se dévoueraient à passer leur vie dans les emplois les plus subalternes de la vie civile?

Après avoir développé mes idées sur tous ces objets, il me reste à parler de la manière d'établir l'Université, car si on a saisi la suite de mes principes, c'est nécessairement par sa fondation qu'il faut commencer l'enseignement national. Sans doute il serait très utile qu'elle fût placée dans le lieu où réside le souverain, car si elle est son conseil et l'organe de sa volonté pour l'ensei-

gnement national, elle est aussi le gage auprès de lui que cette institution ne s'écartera jamais du but qu'il lui a indiqué. L'Université doit elle-même être soumise à cette surveillance qu'elle impose à tous ses subordonnés, et quel moyen plus immédiat de la surveiller que de la placer sous les yeux du monarque? Ce voisinage seul rend l'inspection journalière presque inutile, parce qu'il avertit à chaque moment de la présence du maître et de celle de ses ministres.

Néanmoins il est probable qu'il existe des raisons locales que je ne connais pas qui ont engagé à la placer à Moscou. Je ne peux les blâmer ne les connaissant pas, mais je peux déplorer cette nécessité, si c'en est une absolue. D'ailleurs Moscou est une ville où nécessairement l'esprit public doit être différent de celui du reste de la Russie.

La réunion d'une foule de grands seigneurs non employés, qui ont été disgraciés ou dégoûtés, doit y nourrir un esprit improbateur que les mécontents appellent de la liberté, mais qui n'est que l'expression du regret de la perte de la jouissance et de l'éclat des grandes places. Il serait absurde de s'effrayer de ces plaintes: ces soupirs de l'ambition sont la consolation des ambitieux; on ne doit pas la leur ravir. Ils disent eux-mêmes ce qu'ils pensent; en l'écoutant on a tout fait pour la sûreté de l'État. En fait d'ambitieux, ce sont ceux qui se taisent et qui souffrent qui sont à craindre. Les grandes conceptions en ce genre naissent dans le silence. Ces grands caractères sont rares et les autres sont plus redoutables. Mais ils introduisent néanmoins une sorte d'esprit public qui n'est pas d'un bon genre assurément, et une Université placée dans une pareille ville n'a pas un excellent voisinage.

Néanmoins des raisons très fortes peuvent forcer à l'y laisser, surtout celle à laquelle j'attache le plus grand prix, c'est qu'il faut se servir de ce qu'on a, de ce qui existe sans jamais rien détruire de ce qui a existé, tant qu'il reste l'espoir d'en tirer le moindre parti, et il faut en convenir, c'est toujours la faute de l'ouvrier dans cette partie s'il n'obtient de grands services de ces établissements antiques, où il peut s'être glissé des abus, mais où les remèdes sont toujours placés tout auprès de l'abus à corriger.

Mais, comme il existe plusieurs Universités en Russie, d'après mes idées il est nécessaire absolument de les réunir en une seule; je n'en rappelle pas les raisons, puisque cet écrit n'a eu pour but principal que de les établir. Je dis les réunir, quel que soit le système que l'on adopte à cet égard, parce que quelque obstacle que puisse présenter cette réunion, quelque difficulté que d'a-

bord présentent les membres des Universités existantes à adopter de nouveaux règlements, il faut les combattre et les vaincre, non par violence, c'est un bien mauvais moyen avec de pareils sujets, mais par la raison, la douceur, les bienfaits et effacer de sa mémoire le mot destruction qui est le premier qui se présente à l'esprit de nos réformateurs modernes. C'est par la conservation et l'amélioration que se connaît le vrai génie d'un sage réformateur; c'est lorsque venant à bout de réaliser tous ses plans, leur exécution n'a pas coûté un soupir, n'a pas arraché une larme. Il faut un cœur d'homme, réuni à une tête forte, pour opérer de grands biens. Sans cette réunion, tout se détériore, le cœur seul rend trop facile, la tête seule rend dur, insensible aux chagrins que l'on cause. Elle apprend à faire le bien avec cruauté, c'est la pire des tyrannies. L'habitude est le charme des hommes vulgaires et cet amour de l'habitude est aussi naturel qu'excusable. On aime ce que l'on a toujours fait parce que l'habitude donne la facilité de le faire sans effort; lorsqu'il faut vaincre ce sentiment, il s'agit de le combattre par l'amour de la gloire et par l'intérêt. Ces ressorts sont tous dans la main d'un souverain.

Alexandre Ier doit être comme Trajan qui, sur la fin de sa vie, se consolait d'en apercevoir le terme par le témoignage que son règne n'avait coûté des pleurs qu'aux ennemis de l'État.

Détruire est la manie de ce siècle philosophiste; c'est le propre de l'orgueilleuse médiocrité qui l'a décoré du nom de changement. Rien assurément n'est plus aisé que de détruire; mais à ce compte Néron fut le plus sage des réformateurs, car, pour rebâtir Rome avec plus de splendeur, il ne trouva d'autre moyen que de l'incendier. Alaric fut aussi un grand philosophe, car il réforma Rome encore mieux que ne l'avait fait Néron, puisque les flammes la dévorèrent quinze jours consécutifs. Tels furent sans doute les heureux modèles des réformateurs philosophes du XVIIIe siècle, et, il faut en convenir, ils ont profité à pareille école. Mais un prince sage sent tout ce qui est dû de respect à ces établissements qu'environna l'estime des siècles, qui ont pour eux les hommages qu'obtient toujours l'antiquité. S'il s'y est introduit des abus, il faut les corriger sans violence et réunir l'utilité des découvertes de son siècle à l'amour des anciens usages et au respect dû à ces établissements qu'on honore d'autant plus à mesure que la nuit du temps environne leur berceau.

Un élève de Praxitèle avait fait une statue de Pallas; on accourt pour l'admirer, mais on est frappé de ses défauts. Qu'y trouvez-vous de parfait? dit Praxitèle, et on les lui montre

Quels sont ces défauts? on les lui fait observer; aussitôt il saisit son ciseau, fait disparaître ces imperfections et conserve ainsi à la Grèce l'un de ses chefs-d'œuvre. Voilà le vrai modèle d'un réformateur bienfaisant.

Conservons donc les Universités de Russie, conservons-en tous les membres; mais en les réunissant et les plaçant à la tête de l'enseignement national, n'est-ce pas leur donner l'existence la plus honorable et en ajoutant à leur considération et à leur aisance? Serait-il possible qu'on les trouvât opposés à ce qu'il faut nécessairement faire pour obtenir réellement de pareils honneurs qui ne sont qu'un ridicule en ce genre quand ils ne sont pas accordés par l'opinion publique?

Pour opérer ce grand établissement et pour le maintenir, il est de nécessité absolue de créer un chef, un ministre de l'instruction publique et de lui donner un conseil qui, sous sa présidence, s'occupe d'abord de la formation de l'Université, puis de sa conservation et de son inspection sur l'enseignement national dans tout l'empire.

Lorsque les Universités ont été établies et qu'elles ont eu une longue activité, on a toujours créé un protecteur ou un directeur, ou un chancelier, comme en Angleterre, de telle ou telle Université. Cette place a fini par n'être qu'un titre d'honneur, parce que les grands seigneurs qui l'occupèrent, chargés d'autres fonctions, n'ont pu se livrer aux travaux des Universités. Alors ils ont été remplacés par ce que l'on a appelé le principal en Écosse ou le recteur à Paris. Mais dans ces deux établissements on a observé le même vice radical, c'est que le roi, qui a toujours été censé présider à l'enseignement, n'est averti des abus que lorsqu'on invoque son autorité. Alors il nomme des commissaires qui décident en son nom. Pour le journalier, le principal dirige tout et il assemble quand il veut les professeurs de l'Université, qui deviennent alors son conseil.

En France, on avait commis une plus grande faute en soumettant l'Université à la vigilance des parlements, parce qu'il n'existe pas de pire censure au monde que les grands corps chargés d'une grande magistrature. Quand 200 personnes ont le droit collectif de censure, on ne censure personne que lorsqu'un des membres de ce corps dénonce un abus et l'expérience a appris que les passions individuelles jouent un grand rôle dans ces sortes de dénonciations qui, par leur nature même, n'éclatent que lorsque l'abus est invétéré et très difficile à détruire.

Mon illustre ami, M. Robertson, principal de l'Université d'E-

dimbourg, ayant voulu y réformer le cours vicieux des études, a éprouvé, malgré sa célébrité, des oppositions incroyables ; il m'en faisait part dans le temps, le 11 septembre 1779. Il ne les vainquit qu'en invoquant l'autorité du roi, qui le nomma son commissaire ; mais, me disait-il, si le principal avait un Conseil qui ne fût pas composé des professeurs intéressés aux abus que je combats, l'affaire serait finie et il est à parier que les abus mêmes ne se seraient pas établis. Alors je lui fis part de mes idées sur l'enseignement national et sur l'érection d'une seule Université, de laquelle dépendraient les collèges, les Facultés et les maîtres des écoles normales. « Votre idée est bonne et grande, me répondit-il le 3 février 1780, et c'est la seule vraiment utile à mon sens pour rendre l'enseignement national ; mais ici elle est impraticable parce qu'il existe quatre Universités indépendantes, que chacune est une propriété du lieu où elle est établie et ne peut lui être ravie par aucune autorité. Votre idée eût été bonne pour des pays où l'on a encore tout à faire, mais elle est impraticable dans un pays où tout a été fait sans plan, il est vrai, mais légalement, depuis huit siècles. »

Les opinions de ce grand homme m'ont fait une forte impression et lorsque le roi Louis XVI m'ordonna de former l'Université de Tournon j'en profitai pour y établir un Conseil qui, en effet, y a maintenu la plus excellente discipline jusqu'à la Révolution (1).

A plus forte raison, lorsqu'il n'y a qu'une Université qui est àl a tête de l'enseignement, est-il nécessaire que le ministre de l'instruction publique soit environné d'un Conseil dont l'unique fonction soit de s'occuper à surveiller toutes les parties de l'enseignement, toutes les propriétés foncières de l'Université, à y maintenir dans toutes les Facultés les lois établies par le prince ?

Ce Conseil doit exister avant que l'on forme l'Université, puisque c'est lui qui doit lui donner son existence, conformément à la volonté du prince et que c'est dans son sein que reposent les premiers principes de l'éducation nationale, *l'unité de but, de principes* et *l'exécution pour l'unité des moyens*. Outre ce Conseil dirigeant, il faut sans doute, pour juger des méthodes de l'enseignement en général, rassembler en Conseil tous les professeurs, lorsque la méthode a pour objet un principe général, et les professeurs de chaque Faculté lorsqu'il s'agit d'un objet qui n'intéresse que l'une

(1) Il n'a jamais existé d'Université à Tournon. D'Antraigues a-t-il été mêlé à la réorganisation du collège de cette ville, après le départ des jésuites ? M. Maurice Massip, dans sa très complète *Histoire du Collège de Tournon*, ne prononce même pas son nom.

d'elles. C'est même ce Conseil de tous les professeurs réunis ou des professeurs dans chaque Faculté qui examine et décide de la bonne ou mauvaise doctrine des collèges, Facultés subordonnées et même de la conduite des chefs des écoles normales, car il faut que la doctrine soit jugée par les maîtres dans cette même doctrine. Mais le Conseil du ministre veille à ce que cela soit fait selon les règles et seul il fait exécuter les décisions de ces Conseils s'il les approuve et obtient à cet égard la sanction du souverain. Voilà à quoi sert principalement un ministre de l'instruction publique, à qui un Conseil est nécessaire parce que ses fonctions sont au-dessus des forces de l'homme le plus habile et le plus actif.

Ainsi, si un ministre et un Conseil sont d'une nécessité absolue pour créer l'enseignement national, ils ne sont pas moins nécessaires pour le maintien de ces grands établissements. C'est à ce Conseil que se rendent et s'adressent toutes les correspondances des collèges, Facultés de l'Empire, c'est à lui que parviennent les comptes rendus par chaque collège des écoles normales de leur arrondissement; c'est lui qui renvoie à chaque Faculté de l'Université les objets de ces comptes rendus qui l'intéressent, qui veille à ce que les professeurs examinent et prononcent leurs avis, qui examine cet avis et forme le projet de décision pour obtenir la sanction du souverain, lorsque sa décision aurait besoin de cette autorité, car, pour les cas journaliers, il doit avoir reçu celle de décider en son nom, après avoir vu et examiné l'avis des professeurs dans la Faculté compétente. C'est à lui que s'adressent toutes les demandes individuelles et toutes les affaires relatives aux établissements et aux personnes qui y sont employées. Croit-on qu'un pareil Conseil puisse rester un seul jour oisif?

Outre cela il doit avoir la correspondance chez l'étranger, car il faudra souvent des étrangers dans les premiers moments de l'existence des Universités, des Facultés et collèges. Il faut que le Conseil soit instruit de tout ce qui se passe en Europe pour tel ou tel objet de l'enseignement et du mode qui l'établit, afin que sur cette connaissance et celle qu'il a de son pays, il adopte ou modifie ses institutions de manière à se les approprier en les rendant nationales. Cette partie est des plus importantes et il n'a pas existé un seul chef d'Université capable de cette place qui n'ait fait tous ses efforts pour établir personnellement cette correspondance avec tous les corps savants de l'Europe. Robertson, malgré l'immensité de ses occupations, malgré ses travaux littéraires, consacrait toujours le mercredi et le dimanche uniquement à sa correspondance avec les principales Universités et Académies de l'Europe. Croit-on

que ce qu'il acquérait par ce moyen n'eût pas été plus utile, si cet acquis eût formé l'attribution d'un Conseil, qui l'eût assisté et qui eût recueilli ses motions et ses sentiments personnels?

D'après cet exposé, je ne crains pas que l'on juge l'existence d'un Conseil auprès du ministre de l'instruction publique une superfluité. J'ai bien plus peur que l'on ne soit effrayé de l'immensité de son travail; mais tout s'aplanit en ce genre par la méthode, et l'effroi ne naît que parce que l'on n'aperçoit ces objets qu'en confusion.

Il y a plus; c'est que l'une des attributions nécessaires de ce Conseil, c'est la censure immédiate de tous les écrits qu'on veut livrer à l'impression et de tous les livres imprimés dont on permet le débit dans toute l'étendue de l'Empire. La censure appartient au Conseil du ministre de l'Instruction publique, parce qu'un pareil emploi est l'attribution nécessaire de celui qui seul a tous les moyens de remplir de pareils devoirs. Or, un livre à imprimer ou un livre déjà publié chez l'étranger ne peut traiter que des objets qui, par leur analogie, rentrent dans ceux dont s'occupe l'une des quatre Facultés de l'Université. Ainsi les juges sont trouvés et les seuls juges compétents puisque l'auteur est jugé par les professeurs dans les sciences dont il traite. Le Conseil délègue l'examen, mais il examine la censure, l'approuve, la rejette et accorde la licence nécessaire à l'impression du livre ou à son débit. Ce qui rend l'office d'un censeur unique un objet de haine, c'est que d'abord une pareille place est en elle-même un grand ridicule. Celui qui s'en revêt ne peut physiquement la remplir, car où est cet homme universel qui peut décider de tout? Le temps seul de l'examen lui manquerait. La décision en pareille occurrence, quand elle part d'un individu, aigrit l'amour-propre et ne persuade ni l'auteur ni le public.

Mais la décision de l'Université est d'un tout autre poids. Sans doute un seul examine, mais il ne juge pas seul; c'est le corps qui juge et cela console l'amour-propre, inspire la soumission à l'auteur et la confiance au public.

Ces vérités sont trop démontrées pour avoir besoin de preuves. Mais ce qui ne l'est pas autant, c'est la nécessité de la censure. Cette absolue nécessité qui frappe d'abord de son évidence est enfin devenue problématique grâce aux sophismes des déclamateurs du XVIII^e siècle. Pour arracher cette vérité des décombres dont l'entoure la philosophie du dernier siècle, il faut en ressaisir les éléments. « La liberté de la pensée peut-elle avoir des gênes? » disent Voltaire, Helvétius, Diderot, etc. Non, sans doute, il est de

fait qu'il n'a jamais existé un souverain assez absurde pour se croire un pareil pouvoir. La pensée n'a de juge que Dieu, parce que lui seul pénètre la conscience et y découvre la pensée ; mais lorsque la pensée se manifeste au dehors, ce n'est plus une pensée, c'est un acte ; c'est le résultat évident d'une volonté, et alors elle rentre dans la juridiction des lois, parce qu'elles ont des moyens de connaître ce résultat et de le prouver. Je puis penser qu'il me plairait de révolutionner tel ou tel pays : si ce crime reste dans mon cœur, c'est une pensée, et quelque coupable qu'elle soit je n'en suis justiciable qu'à Dieu. Mais si je donne un corps à cette pensée en la communiquant, je fais un acte, et c'est si bien un acte, que ma pensée manifestée devient la propriété de ceux qui l'écoutent, et c'est alors qu'elle peut devenir un délit de la compétence des tribunaux, puisqu'il y a un fait et des preuves de ce fait.

Si donc ne me bornant pas à révéler ma pensée, je la transmets par des écrits et que je les publie, c'est bien là un acte physique, et pourquoi cet acte ne serait-il pas soumis, s'il est répréhensible, à la vindicte des lois? Serait-il donc plus légitime de donner de pernicieuses leçons que de coupables exemples? Serait-il plus criminel d'assassiner un individu que de préparer par sa doctrine sa ruine, celle de sa patrie, d'y faire naître le désir d'une révolution, d'en faire apercevoir les moyens, et par conséquent de se préparer à être le complice de la mort de plusieurs milliers d'individus? L'homme qui sur la place publique blasphème contre la religion de son pays sera puni, et celui qui l'a détruit par ses écrits sera respecté. Quel délire ! Le crime du blasphémateur serait plus rémissible, sans doute, que celui de l'écrivain qui par des raisonnements captieux surprend la confiance du peuple, anéantit sa croyance et dissout ainsi tous les liens sociaux.

D'ailleurs j'admets qu'il est plusieurs vérités ignorées; mais est-il utile de les révéler à toutes les époques et de confier cette mission à toutes les passions de gens de lettres avides de célébrité et la recherchant par tous les moyens? Un souverain qui veut faire descendre la vérité sur son peuple sait le préparer à la reconnaître sans danger et sans erreur. Il sait le disposer à parvenir à cette époque où la vérité lui sera utile, et il défend que ce moment soit prévenu par des particuliers qui ne sauraient être les juges de circonstances qu'ils ignorent et qui peuvent tout détruire avec leurs prétendues lumières qui, en leurs mains malhabiles, ne sont que des torches incendiaires.

Sans doute il est des cas très rares, mais non impossibles à prévoir, où la liberté de publier et d'invoquer l'opinion à son

aide est de nécessité absolue : c'est lorsque tout moyen de faire entendre sa plainte est impossible. C'est lorsqu'un homme, victime de la haine des hommes puissants, les aperçoit sans cesse entre le trône et lui et qu'il ne peut pénétrer jusqu'à son souverain; c'est alors qu'il est juste qu'il élève la voix seul, et que sa plainte acquière de sa publicité même la certitude d'être entendue de l'Empereur. Alors il peut imprimer sans censure; mais cette exception en faveur de la justice et de l'oppression ne se peut étendre sur aucun autre écrit, parce qu'il n'aurait pas la même excuse en sa faveur.

Mais dans ce cas même, celui qui, au lieu de recourir aux tribunaux et à tous les moyens usités de dénoncer la violation des lois, devient son seul défenseur et le dénonciateur des coupables, celui-là, dis-je, se soumet à toute la vengeance des lois s'il se trompe ou s'il calomnie, car sa plainte publique est déjà une vengeance; mais s'il n'y a pas de délit, elle est un attentat. Ceux qu'il inculpe ont le droit d'invoquer toute la sévérité des tribunaux, et lui n'a rien à attendre de leur clémence quand il a tout à espérer de leur justice.

L'ukase de l'Empereur qui règle l'autorité du Sénat est une conséquence de cette grande vérité qui n'a pas échappé à sa sagacité dans l'article où il permet d'appeler à lui seul des jugements du Sénat, mais en se soumettant à la peine réservée à des appels injustes. Il n'est pas de la justice du souverain de faire grâce si la plainte est une calomnie, car il ne peut faire grâce qu'aux dépens d'autrui. Hors ce cas, qu'il est de la justice d'un souverain d'excepter de la loi, tout écrit public ou à publier doit être soumis à la censure et la faute seule de s'y être soustrait est un délit punissable comme désobéissance à la loi.

Il me reste, en terminant cet écrit, pour le rendre complet, de traiter de l'utilité des livres qui complètent la grande instruction nationale des peuples lorsque déjà ils se sont éloignés des Universités, car le complément de l'éducation nationale dépend de la circulation des livres dès que la faculté de lire devient générale.

Il me reste à traiter des Académies savantes et de celles destinées à épurer et à fixer la langue nationale, et des moyens de les attacher de la manière la plus honorable à l'Université. Mais ces deux objets si étendus dans toutes leurs branches sont la matière d'un nouvel ouvrage dont je vais m'occuper après avoir terminé celui-ci.

A Dresde, ce 16 octobre 1802.

# ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

POUR

# L'HISTOIRE DE L'ART MODERNE

---

J'ai eu l'occasion, cette année, de dresser pour les étudiants de la Sorbonne une première liste de livres relatifs à l'histoire de l'art, depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Dans ces leçons toutes pratiques, j'avais à indiquer tout d'abord les ouvrages d'une utilité plus immédiate, et à les distribuer dans un ordre méthodique, qui convînt à des commençants et pût servir à les guider. De là, la nécessité de grouper d'abord, à côté des manuels et des recueils sommaires de documents figurés, les premières notions d'esthétique, de terminologie ou de technique, pour passer en second lieu à des livres d'un caractère plus spécial, et, en dernière analyse, à certains livres classiques qui embrassent l'histoire de l'art dans ses grandes périodes, ou à ceux qui posent des problèmes actuellement discutés.

Il m'a semblé que cette liste pouvait rendre service à d'autres qu'aux étudiants de la Faculté; je la présente ici, à peu près telle que je l'avais faite pour eux. Mais elle a été revue et vérifiée par M. Benoit, agrégé d'histoire, et c'est lui qui a rédigé la plus grande partie des notices analytiques.

Nous avons le projet de publier deux autres bibliographies, destinées à ceux qui voudraient entreprendre des travaux personnels. La première indiquera les principaux instruments de recherche (recueils de documents, périodiques et revues, mémoires, etc.). La seconde fournira des matériaux pour l'*histoire de l'histoire* de l'art, en classant par ordre chronologique les principaux ouvrages de ce genre parus depuis le XVI^e siècle; elle donnera de la même façon la chronologie des doctrines esthétiques jusqu'à nos jours. On trouvera ainsi dans ces deux listes quelques-uns des livres qu'on s'étonnerait peut-être de ne pas rencontrer du premier coup dans celle qui suit.

**Henry LEMONNIER, François BENOIT.**

## MANUELS

**Bayet.** *Manuel d'histoire de l'art.* Paris, Quantin, 1886, in-8 fig.

Contient en un résumé très rapide les notions essentielles sur l'histoire de l'art.

**Lübke** (Wilhelm). *Grundriss der Kunstgeschichte.* Stuttgard, Ebner, 1892 (11e éd.), in-8, 2 vol. fig.

Prem. vol. (416 p.) :
I. *Orient* (Égypte, Asie centrale, occid., orient.).
II. *Art classique* (Grèce, Étrurie, Rome).
III. *Moyen âge* (Art chrétien primitif, Islamique, Roman).
Deux. vol. (518 p.)
I. *Moyen âge* (style gothique).
II. *Temps modernes* (caractères généraux; architect., peint. et sculpt. en Italie au XVe s. et au XVIe s., dans le nord au XVe et au XVIe s.; XVIIe et XVIIIe s., XIXe s.).
Le chapitre relatif au XIXe s. est écourté.
Tables et indices.
Il existe une *traduction française* faite sur la 9e éd., par **Koëlla**. Paris, Rouam. 1886-87, in-8, 2 vol. fig.
Les éditeurs du texte allemand ont publié un atlas correspondant, mais où les reproductions sont vraiment trop monotones.

**Springer** (Anton.). *Grundzüge der Kunstgeschichte.* Textbuch zur Handausgabe der Kunsthistorischen Bilderbogen. Leipzig (3e éd.), 1889, in-8, 645 p.

La moitié du livre est consacrée à la Renaissance. Le tableau de l'art au XVIIe et au XVIIIe siècle est relativement écourté.
Des numéros insérés dans le texte renvoient, pour la vérification des assertions de l'auteur, aux planches correspondantes des albums (Cf. les notices suivantes).

**Springer** (Ant.). *Die Kunst des Neunzehnten Jahrhunderts.* Leipzig, 1884 (2e éd.), in-8, 193 p.

3 chap. 1750-1819 — 1819-1850 — 1850-80.
Renvois aux albums.
(Cf. notice suivante.)

**Springer** (Ant.). *Kunsthistorische Bilderbogen Atlas zu den Grundzügen der Kunstgeschichte* von Ant. Springer. Leipzig, 1884-88, in-fol. oblong, 3 vol.

Recueil de 347 planches, dont 13 en couleur, reproduisant pour toutes les époques (album spécial pour le XIXe siècle) les monuments caractéristiques des différentes branches de l'art.
Les Grundzüge de Springer servent de texte explicatif.
Réserves sur la valeur artistique des reproductions.

## GÉNÉRALITÉS SUR LA CIVILISATION, LE COSTUME

**Henne am Rhyn.** *Die Kultur der Vergangenheit, Gegenwart und Zukunf in vergleichender Darstellung.* Leipzig-Vienne, 2 vol. in-8, 1890 (2e éd.).

La 6e section est consacrée à l'art et à la science.

**Quicherat.** *Histoire du costume en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du* XVIII^e^ *siècle.* Paris, Hachette, 1875, in-8, fig.

L'ouvrage commence avec les origines et la période celtique, et s'arrête à la fin du XVIII^e^ s.

Les gravures sont des reproductions de documents.

Cette histoire du costume en France donne les traits essentiels de l'histoire générale du costume pour les peuples européens.

**Racinet.** *Le costume historique.* Paris, Didot, 1888, in-4, 6 vol., fig.

Collection de 500 planches, dont 300 en couleur, reproduisant pour toutes les époques les costumes, les armes, le mobilier, les objets usuels, (exécution inférieure; commode comme renseignements). Notices explicatives. Références. Glossaire.

1^re^ partie : L'antiquité classique jusqu'au V^e^ s. de l'ère chrét.

2^e^ partie : Le monde en dehors de l'Europe (Océanie, Afrique, Amérique, Asie).

3^e^ partie : Le monde européen du V^e^ au XIX^e^ s.

4^e^ partie : L'Europe des temps modernes par nationalités distinctes.

**Hottenroth.** *Trachten Haus-Feld-und Kriegsgeräthschaften der Völker alter und neuer Zeit.* Stuttgart, 1884-91, gr. in-4, fig.

Texte illustré et nombreuses planches en couleur.

Cet ouvrage vaut surtout par le nombre très considérable de spécimens qu'il reproduit.

Il existe une trad. française, A. Guérinet, éditeur. *Le costume, les armes, ustensiles, outils des peuples anciens et modernes,* gr. in-4, 1890-93.

**Schreiber.** *Kulturhistorischer Bilderatlas.* 1884, 2 vol. obl., planches.

1. Antiquité.
2. Moyen âge jusque vers 1500 (par Essenwein).

Reproductions de peu de valeur, mais intéressantes comme documents.

## PREMIERS PRINCIPES D'ESTHÉTIQUE

**Lévêque.** *La Science du Beau.* Paris, Durand, 1861, 2 vol., in-8.

1^re^ partie (Théorie) : Effets produits par le Beau sur l'intelligence, la sensibilité et l'activité humaines. Métaphysique du beau, du sublime, du laid, du ridicule.

2^e^ partie. Application des principes formulés aux beautés de la nature et à la beauté de Dieu.

3^e^ partie. Application des mêmes principes aux beautés des arts, de la poésie et de l'éloquence.

**Taine.** *Philosophie de l'art.* Paris, Hachette, 1893 (6^e^ éd.), in-16, 2 vol. Comprend :

1° *La philosophie de l'art* (1865).

*De la nature de l'œuvre d'art.* Méthode. — But et méthode de l'esthétique. — Division des arts. — But de l'art. — Définition de l'œuvre d'art.— L'art dans la vie humaine.

*De la production de l'œuvre d'art.* Loi générale. — Action des milieux.— La civilisation grecque et la sculpture antique. — La civilisation du moyen âge et l'architecture gothique. — La civilisation française du XVII^e^ siècle et la tragédie classique. — La civilisation contemporaine et la musique.

2° *De l'idéal dans l'art* (1867).

Définition de l'idéal et de l'œuvre d'art. — Les caractères. — Échelle des valeurs. — Degré de bienfaisance du caractère.

3° *Philosophie de l'art en Italie* (1867).

La peinture de la Renaissance. — Caractères. — Conditions de son développement.

4° *La philosophie de l'art aux Pays-Bas* (1869).

Caractères. — Conditions. — XVe siècle, XVIe siècle, XVIIe siècle. Belgique, Hollande.

5° *La philosophie de l'art en Grèce* (1878).

La sculpture. — Le moment. — La race.

Ces trois derniers ouvrages sont l'application à certaines régions des doctrines exposées par l'auteur dans le premier volume. Ils contiennent, en somme, plus de philosophie que d'histoire.

**Viollet-le-Duc**. *Entretiens sur l'architecture*. Paris, Morel, 1863, in-8, 2 vol., atlas in-4.

20 entretiens sur : les rapports de l'art avec les conditions sociales; — l'architecture antique, grecque et romaine; — l'architecture byzantine; — l'architecture du moyen âge en Occident; — l'architecture du XIXe siècle; — la technique de l'architecture. Intéressant comme discussion des anciennes théories académiques.

**Herbert Spencer**. *Essais de morale, de science et d'esthétique*. Trad. Burdeau. Paris, Alcan, 1886 (2e éd.), in-8, 3 vol.

Dans le t. I, essais sur : l'Utile et le Beau; — la Beauté dans la personne humaine; — la Grâce; — les origines des styles en architecture; — la philosophie du style; — Origine et fonction de la musique.

**Milsand**. *L'Esthétique anglaise. Étude sur John Ruskin*. Paris, Germer Baillière, 1864, in-18.

Tiré de deux articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes* (1860 et 1861), le livre comprend un aperçu sur les Beaux-Arts, une étude sur le réveil de l'imagination en France et en Angleterre au début du XIXe siècle, enfin une étude sur Ruskin, considéré comme représentant des idées esthétiques anglaises et du préraphaélisme.

**Hirt**. *Physiologie de l'art*. Trad. L. Arréat. Paris, Alcan, 1892, in-8.

Deux parties dans l'ouvrage allemand.

1° *Optique physiologique*, résumée dans la traduction française en 3 chapitres : les formes, l'éclairage, le mouvement.

2° *Psychologie esthétique*. Etude de l'organisation nerveuse de l'intellect artistique. La mémoire et les mémoires artistiques. L'hérédité du talent. Le génie et la dégénérescence.

**Guyau**. *Les problèmes de l'esthétique contemporaine*. Paris, Alcan, 1884, in-8.

Le principe de l'art et de la poésie. L'avenir de l'art et de la poésie. Traite surtout les questions d'ordre littéraire, mais dans leur rapport possible avec les conditions générales de l'expression plastique.

## TERMINOLOGIE TECHNIQUE DE CERTAINS ARTS (DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES OU MANUELS)

**Adeline**. *Lexique des termes d'art*. Paris, Quantin, 1884, in-8, fig.

(Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts.) Définitions sommaires (illustrées par des croquis) des principaux termes du vocabulaire artistique.

**Bosc.** *Dictionnaire raisonné d'architecture et des sciences et arts qui s'y rattachent.* Paris, Didot, 1877-80, gr. in-8, fig. 4 vol.

**Encyclopédie de l'architecture et de la construction.** P. Planat, directeur. Paris, Dujardin, gr. in-8, fig.

(En cours de publ., 7 vol. parus.)

Œuvre d'un groupe de spécialistes, elle ne traite que des termes importants. Elle donne une place aux notions des sciences physiques, mécaniques, etc., appliquées à l'architecture.

Études d'histoire de l'architecture et biographies d'architectes.

**Chabat.** *Dictionnaire des termes employés dans la construction* et concernant la connaissance et l'emploi des matériaux ; l'outillage qui sert à leur mise en œuvre ; l'utilisation de ces matériaux dans la construction des différents genres d'édifices anciens et modernes ; la législation du bâtiment. Paris, Morel, 1875-82, gr. in-8, fig. 4 vol.

**C. Blanc.** *Grammaire des arts du dessin.* Paris, Renouard, 1867, gr. in-8, fig.

Principes d'esthétique. Étude théorique, technique et historique des différents arts.

**C. Blanc.** *Grammaire des arts décoratifs.* Paris, Renouard, 1882 (2e éd.), gr. in-8, fig.

Introduction sur les lois générales de l'ornement. Chapitres sur le pavement, la serrurerie, etc.

**Barbier de Montault.** *Traité d'iconographie chrétienne.* Paris, Vivès, 1890, gr. in-8, 2 vol. fig.

Traité de la symbolique chrétienne et des règles pour la représenter.

1. Notions générales. — 2. Le temps. — 3. La nature. — 4. L'homme. — 5. Les vertus et les vices. — 6. Les triomphes. — 7. Les sacrements. — 8. La science, l'art et le métier. — 9. La société. — 10. Les anges et les démons. — 11. Dieu. — 12. L'Ancien Testament. — 13. Le monde païen. — 14. Le Christ. — 15. La Sainte-Vierge. — 16. Les apôtres. — 17. Les évangélistes et les docteurs. — 18. Les saints. — 19. Les erreurs contre la foi catholique..

**Havard.** *Dictionnaire de l'ameublement et de la décoration depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à nos jours.* Paris, Quantin, 1887-90, 4 vol. in-4, fig.

Définitions et historique.

**Gay** (Victor). *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance.* Paris, 1882-1885, gr. in-8, fig.

Non terminé.

Utile à consulter, mais présente des lacunes.

**De Champeaux** (J.), **Darcel,** etc. *Les Arts du bois, du tissu et du papier.* Paris, Quantin, 1883, in-4, fig.

Publ. de l'Union centrale des arts décoratifs.

Sorte d'encyclopédie des arts industriels, formée de huit études sur : le bois appliqué au meuble ; la tapisserie ; l'histoire du tissu ancien ; les objets et meubles orientaux ; l'imprimerie et la reliure ; la gravure ; le papier peint ; le mobilier moderne.

**De Lostalot.** *Les Procédés de la gravure.* Paris, Quantin, *s. d.* in-8, fig.

(Bibl. de l'enseignement des Beaux-Arts.)

Historique sommaire et technique abrégée de la gravure sur bois, en camaïeu, à l'eau-forte, etc. Photographie, lithographie, etc.

**Duval** (Mathias). *L'Anatomie artistique.* Paris, Quantin, *s. d.* in-8, fig.

(Bibl. de l'enseignement des Beaux-Arts.)
Ostéologie et myologie en 25 leçons professées à l'École des Beaux-Arts.

**Martigny**. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes.* Paris, Hachette, 1877, gr. in-8, fig.

Étude des mœurs et coutumes des premiers chétiens. Étude des monuments figurés. — Vêtements et meubles depuis les origines du christianisme jusqu'à l'époque moderne. (Définitions nombreuses.)

**Otte** (Heinrich). *Handbuch der Kirchlichen Kunst-Archäologie des deutschen Mittelalters.* Leipzig, 1883-1885 (5e éd.), in-8, 2 vol. fig.

I. *Monuments : A.* Édifices religieux. *B.* Dispositions intérieures et ornementation; Orfèvrerie sacrée et vêtements sacerdotaux. *C.* Épigraphie. *D.* Art héraldique. *E.* Iconographie.
II. *Histoire de l'art : A.* Architecture (romane, gothique). *B.* Arts plastiques et décoratifs (époques romane, gothique, XVe et XVIe siècles).
Appartient à la terminologie par ses nombreuses définitions.

**Reusens**. *Éléments d'architecture chrétienne.* 2e éd. (revue et augmentée), 1885-86, 2 vol. in-8, fig.

Utile; à la fois dictionnaire et histoire.
Commence par des définitions techniques.

**Grandmaison**. *Dictionnaire héraldique.* Paris, 1861, gr. in-8 (t. XIII de la collection *Migne*).

## DICTIONNAIRES BIOGRAPHIQUES, RECUEILS DE MONOGRAPHIES D'ARTISTES

**Nagler**. *Neues allgemeines Künstler-Lexicon.* Münich, 1835-52, in-8, 22 vol.

Biographies et œuvres des peintres, sculpteurs, etc.
Une nouvelle édition (inachevée) par Meyer.

**Dohme**. *Kunst und Künstler des Mittelalters und der Neuzeit*, herausgegeben von Robert Dohme. Leipzig, in-4, fig. — I. *Kunst und Künstler Deutschlands und der Niederland bis gegen die Mitte des 18 Jahrh.* 1877-78, 2 vol. in-4, fig. — II. *Kunst und Künstler Italiens bis um die Mitte des 18 Jahrh.* 1878, 3 vol. in-4, fig. — III. *Kunst und Künstler Spaniens, Frankreichs, Englands, bis gegen das Ende des 18 Jahrh.* 1880, 1 vol. in-4, fig.

**Monographies des maîtres de l'art**. Paris, Quantin. En cours (vol. in-fol., ou in-4).

L'œuvre complet de Rembrandt, Titien, Hans Holbein, Albert Durer, Ant. Van Dyck, Jean Bologne, Boucher, Lemoine et Natoire. Les Adam et les Clodion, Hippolyte Bellangé et son œuvre, Eugène Fromentin, Charlet, Raffet, Manet, Carpeaux, Millet. L'œuvre de Barye.
Riche collection de reproductions en gravure ou en héliogravure.

**Les Artistes célèbres**. Paris, Libr. de l'art. En cours, in-8, fig. Collection de biographies (de valeur inégale).

Les Audran, Barye, Bosse, Boucher, les Brueghel, Boulle, Charlet, les Champaigne, Callot, les Cochin, Corot, les Clouet, Della Porta, Decamps, Delacroix, De l'Orme, Donatello, Edelinck, Fortuny, Fragonard, Gavarni, Gros, Greuze, Hobbema, Huet, Lamour, Latour, les Moreau, Palissy, Phidias, Prud'hon, Rembrandt, Regnault, Reynolds, Richier, Raffet, Rude,

Ruysdael, Terburg, Turner, Troyon, Velasquez, Veronèse, Van der Meer, Van Ostade, Van de Welde, Van Orley, Vigée-Le Brun, Watteau.

**Müller.** *Biographisches Künstler Lexicon der Gegenwart.* Suppl. au Lex. der bild. Künste, Leipsig, 1884.

## HISTOIRES GÉNÉRALES D'ARTS PARTICULIERS

**Bâtissier.** *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge suivie d'un traité sur la peinture sur verre.* Paris, Furne, 1860 (2e éd.), gr. in-8, illustré.

Asie; Égypte; Grèce; Etrurie; Monuments celtiques; origines de l'art chrétien; architecture nationale; monuments nationaux; architecture du moyen âge à l'étranger; histoire de la peinture sur verre. (A encore aujourd'hui une certaine utilité.)

**Lübke** (Wilhelm) et **Lützow.** *Geschichte der Architektur von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart dargestellt.* Leipzig, 6e éd., 1886, gr. in-8, 2 vol. fig.

I. Archit. orientale; Archit. classique; Archit. chrétienne primitive Archit. musulmane; Archit. chrétienne du moyen âge; Archit. moderne (Renaissance).

L'architecture contemporaine est sommairement traitée.

**Blanc** (Ch.). *Histoire des peintres de toutes les écoles,* Paris, Renouard, 1848-1876, in-4 jésus, 14 vol., fig.

École française, 3 vol. — École hollandaise, 2 vol. — École flamande, 1 vol. — École anglaise, 1 vol. — École espagnole, 1 vol. — École allemande, 1 vol. — École ombrienne et romaine, 1 vol. — École florentine, 1 vol. — École vénitienne, 1 vol. — École bolonaise, 1 vol. — École milanaise, lombarde, ferraraise, génoise, napolitaine, 1 vol.

**Woltmann** et **Woërmann.** *Geschichte der Malerei.* Stuttgart, 1879-1888, gr. in-8, 4 vol. fig.

T. I. La peinture antique par Woërman. La peinture au moyen âge, par Woltmann.

T. II. La peinture de la Renaissance, par Woltmann et Woërmann.

T. III. La peinture dans la première moitié du XVIe siècle, par Woërmann.

T. IV. La peinture du milieu du XVIe siècle à la fin du XVIIIe siècle, par Woërmann.

**W. Lübke.** *Gesch. der Plastik von den ältesten Zeiten bis auf die Gegenwart,* Leipzig, 1871 gr. in-8°, 2 vol. 3e édit. fig.

Sculpture orientale, grecque, italienne primitive, du moyen âge, moderne (écourté à la fin, surtout pour le XIXe siècle).

**Lecoy de la Marche.** *Les Manuscrits et les miniatures.* Paris, Quantin, *s. d.* in-8°, fig.

(Biblioth. de l'Enseignement des Beaux-Arts).

**Molinier** (A.). *Les Manuscrits et les miniatures.* Paris, Hachette, 1892, in-16, fig. (Bibl. des merveilles.)

Antiquité; Assyrie; Égypte; Grèce et Rome; Byzance; Mérovingiens; Carolingiens; Écoles monastiques du Xe au XIIIe siècle; XIIIe et XIVe siècles, les Universités et les librairies laïques; XIVe et XVe siècles, Charles V et Jean de Berri; la Renaissance; XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

**Delaborde**. *La Gravure*. Paris, Quantin, *s. d.* in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Origines, procédés et histoire de la gravure.

**Müntz** (Eug.). *La Tapisserie*. Paris, Quantin, 1882, in-8, fig.

(Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Caractères et rôle. — Orient, Grèce, Rome, moyen âge oriental, moyen âge chrétien, Renaissance, XVII^e^, XVIII^e^ siècle. — Technique. — Guide de l'amateur de tapisseries. Liste des marques et monogrammes principaux. Liste des centres de fabrication. Liste des peintres qui ont composé des cartons ou dont les tableaux ont été traduits en tapisserie.

**Guiffrey** (J.). *Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours*. Tours, Mame, 1886, gr. in-8, fig.

Dans les différents pays, par ordre chronologique, du commencement du XIV^e^ siècle à 1885.
Résume dans certaines parties l'histoire générale de la tapisserie de Guiffrey, Müntz et Pinchart.

**Guiffrey, Müntz, Pinchart**. *Histoire générale de la tapisserie*. Paris, imprimerie Mouillot, *s. d.* (1878-85), gr. in-fol., fig.

GUIFFREY. *Histoire de la tapisserie française*, 1 vol.
MÜNTZ. *Histoire de la tapisserie italienne*. 1 vol.
PINCHART. *Histoire de la tapisserie flamande*. 1 vol.
Grandes planches en couleur.

**Bouchot**. *Le Livre, l'Illustration, la Reliure*. Paris, Quantin, in-8 fig.

(Biblioth. de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Histoire et technique.

**Louisy**. *Le Livre et les arts qui s'y rattachent, depuis les origines jusqu'à la fin du* XVIII^e^ *siècle*. Paris, Didot, 1886, in-8, fig.

Parchemin et papier; manuscrits et miniatures; reliure; imprimerie; librairie.

**Faulmann** (Karl). *Illustrirte geschichte der Buchdruckerkunst, ihrer Erfindung durch Johann Gutenberg und ihrer technischen Entwickelung bis zur Gegenwart*. Wien, 1882, in-4, fig.

Découverte; premières impressions. — Diffusion de l'imprimerie. — Aux différentes époques, commerce de la librairie, censure, « police de la presse », influence de l'imprimerie. — XIX^e^ siècle. Progrès; impressions en couleurs, etc.
Bibliographie.

**Gerspach**. *La Mosaïque*. Paris, Quantin, *s. d.*, in-8, fig.

(Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Un chapitre sur l'antiquité est suivi d'études par périodes séculaires du IV^e^ au XIX^e^ siècle. Le livre se termine par des pages consacrées à la technique et au rôle artistique de la mosaïque.
Répertoire géographique des emplacements des mosaïques mentionnées.

**Molinier** (A.). *L'Émaillerie*. Paris, Hachette, 1891, in-16, fig.

(Bibl. des Merveilles.)
Antiquité. Emaux dans l'empire d'Orient, à partir du IV^e^ siècle. En Occident, à l'époque carolingienne. En Allemagne, du XI^e^ au XIII^e^ siècle. En France et en Italie, du XI^e^ au XIV^e^ siècle. En Italie, en France et en Allemagne, au XIV^e^ et au XV^e^ siècle.
Origines de la peinture en émail en France et en Italie. France,

XVIe siècle. Limoges, XVIIe et XVIIIe siècle. Portraits en émail, XVIIe siècle. Emailleurs genevois du XVIIIe siècle. Saxe.

Appendice : Hongrie, Russie, Espagne, Extrême Orient.

**Gerspach.** *L'Art de la verrerie.* Paris, Quantin, 1885, in-8 fig.

(Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts.)

Antiquité; chrétiens et juifs; Orient; Occident; Venise; France; Allemagne et Bohême; Hollande; Flandre; Espagne; Angleterre et Chine.

**Jacquemart** (A.). *Les Merveilles de la céramique ou l'art de façonner et décorer les vases en terre cuite, grès et porcelaine depuis les temps antiques jusqu'à nos jours.* Paris, Hachette, 1883 (4e éd.), in-16, fig. 3 vol.

(Bibl. des merveilles.)

T. I. Orient ancien et moderne. — T. II. Occident : antiquité, moyen âge et renaissance. — T. III. Occident : temps modernes. Faïences françaises et étrangères. Porcelaine tendre et dure.

**Fontenay.** *Les Bijoux anciens et modernes.* Paris, Quantin, 1887, in-4, fig.

Aperçu général. — Etude des différentes sortes de bijoux. — Outils et procédés.

**D'Allemagne.** *Histoire du luminaire depuis l'époque romaine jusqu'au* XIXe *siècle.* Paris, Picard, 1891, gr. in-4°, fig.

Temps bibliques et temps fabuleux de la Grèce. — Époque romaine. — Période chrétienne, etc. — Éclairage privé et public aux différentes époques.

**Lenormant** (Fr.). *Monnaies et médailles.* Paris, Quantin, *s. d.*, in-8, fig.

(Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts.)

L'art monétaire dans l'antiquité et dans les temps modernes.

Appendices :

Liste des médailleurs italiens des XVe et XVIe siècles. Médailleurs et graveurs monétaires français depuis la Renaissance.

Les procédés actuels de la fabrication monétaire.

**Lecoy de la Marche.** *Les Sceaux.* Paris, Quantin, 1889, in-8, fig.

(Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts.)

L'auteur étudie successivement l'origine, l'usage et la législation, les matrices, les empreintes : il passe ensuite à l'historique des sceaux : sceaux des souverains, des seigneurs, des bourgeois, des villes et des métiers, du clergé, sceaux modernes, et termine par quelques renseignements sur les collections de sceaux.

**Demmin.** *Guide des amateurs d'armes et armures anciennes par ordre chronologique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Renouard, 1869, in-12, fig.

Histoire abrégée des armes anciennes. — Armes des époques préhistoriques et des peuples barbares de l'Europe. — Armes du moyen âge chrétien, de la Renaissance, des XVIIe et XVIIIe siècles. — L'arme à feu. — Le fusil à vent. — L'art de l'armurier et de l'arquebusier. — Monogrammes, initiales d'armuriers. Conseils et recettes pour les amateurs.

Les figures sont des croquis sommaires.

**Falke** (Jalkob von). *Der Garten, seine Kunst und Kunstgeschichte.* Berlin, *s. d.*, gr. in-8, fig.

Deux parties : 1° Théorie : Conception du jardin : jardin régulier; jardin naturel. Influences des conditions de lieu, d'utilité, etc.

2° Histoire : Antiquité. — Moyen Age et Orient. — Italie. — France. — Angleterre. — Le parc moderne.

**H. Lavoix** fils. *Histoire de la musique.*

(Bibl. de l'Enseignement des Beaux-Arts.)

L'antiquité. — Le moyen âge (comprend aussi la Renaissance). — Les précurseurs (XVII^e^ et XVIII^e^ siècle). — Les modernes. — Conclusion. — Les contemporains.

## HISTOIRES D'ENSEMBLE DE L'ART OU DE CERTAINS ARTS DANS DES PAYS DÉTERMINÉS

**Bellier de la Chavignerie** et **Louis Auvray**. *Dictionnaire général des artistes de l'école française,* depuis l'origine des arts du dessin jusqu'à nos jours. Paris, Renouard, 1882-85, gr. in-8, 2 vol. et un supplément.

Les citations s'arrêtent à 1882. Pour les œuvres contemporaines, indication des salons où elles ont été exposées. L'ouvrage se termine par une *Table topographique des artistes français*, donnant, pour chaque département et pour les localités qui en font partie, la liste des artistes qui y sont nés.

(A consulter avec précaution.)

**Lance**. *Dictionnaire des architectes français*. Paris, Morel, 1872, in-8, 2 vol.

En tête du premier volume :

Introduction générale. Tableaux chronologiques d'honoraires payés à des architectes depuis le XIII^e^ s. jusqu'au XVII^e^ s. Sceaux d'architectes. Bibliographie.

A la fin du 2^e^ volume : Signatures autographes d'architectes. Tables.

**Bauchal** (Ch.). *Dictionnaire biographique et critique des architectes français.* Paris, André Daly, 1887, gr. in-8.

*Divisions de l'ouvrage.*

Prem. partie :

1° Notices sur les maîtres d'œuvre et architectes français depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à la fin du XVIII^e^ s.

2° Essai sur les maîtres des œuvres et architectes des rois et sur les maîtres des œuvres et architectes de la ville de Paris, du XIII^e^ s. à 1800.

Deux. partie :

1° Notices sur les architectes décédés ou présumés tels de 1801 à 1885.

2° Table indiquant pour chaque département, ville ou commune, les monuments cités dans le dictionnaire avec les noms des architectes.

3° Monuments construits à l'étranger par des architectes français. Bibliographie.

(A consulter avec précaution.)

**Dussieux**. *Les Artistes français à l'étranger*. Paris, 1876 (3^e^ éd.), in-8.

Deux parties :

La première présente un historique rapide de l'art français. La seconde, plus intéressante, énumère pour chaque pays les œuvres d'artistes français.

**Anthyme Saint-Paul**. *Histoire monumentale de la France*. Paris, Hachette (3^e^ éd.), 1888, in-8, fig.

Vue d'ensemble de l'histoire de l'architecture en France.

**Lavoix** (fils). *La musique française*. Paris, 1890.

(Biblioth. de l'Enseign. des Beaux-Arts.)

Trois parties :

Moyen Age (y compris le XVI^e^ s.). XVII et XVIII^e^ siècles. XIX^e^ siècle.

**Henne am Rhyn.** *Kulturgeschichte des deutschen Volkes.* Leipzig, 1886, 2 vol., fig.

La civilisation allemande depuis les premières origines (mœurs, costumes, mobilier, etc.).

**Lübke** (Wilhelm). *Geschichte der deutschen Kunst, von den frühesten Zeiten bis zur Gegenwart.* Stuttgard, 1888, gr. in-8, fig.

Manuel commode de 954 p.

**Dohme** (Robert). *Geschichte der deutschen Baukunst.* Berlin, 1887, gr. in-8, fig.

(Collection de l'*Histoire de l'art allemand.*

Moyen Age. Ère primitive. Le style roman. Le style de transition. Le gothique. Temps modernes : Renaissance. Baroque. Rococo. Classique (écourté). Tables, indices.

**Janitschek.** *Geschichte der deutschen Malerei.* Berlin, 1890, gr. in-8, fig.

(Collect. de l'*Histoire de l'art allemand.*)

1. Origines; 2. Époque carolingienne; 3. Époque latino-carolingienne (xe, xie s.); 4. Débuts d'un style national; 5. Floraison du style national au Moyen Age; 6. Voies nouvelles, fins anciennes (xve s.); 7. Époque de Dürer et d'Holbein; 8. Décadence. Virtuoses et académiciens; 9. Classicisme.

**Bode** (W.). *Geschichte der deutschen Plastik.* Berlin, 1887, gr. in-8, fig.

(Collect. de l'*Histoire de l'art allemand.*)

1. La sculpture sous les Carolingiens et les Ottons (ivoires).
2. La sculpture d'ornementation des églises aux xie et xiie s.
3. Première floraison de la sculpture allemande au xiiie s.
4. La sculpture au service de l'architecture gothique (1275-1450).
5. Deuxième floraison de la sculpture allemande (1450-1530).
6. Décadence, sculpteurs étrangers en Allemagne (1530-1680).
7. La sculpture au service de l'architecture baroque et rococo.

**Lützow.** *Geschichte der deutschen Kupferstiches und Holzschnittes.* Berlin, 1891, gr. in-8, fig.

(Collection de l'*Histoire de l'art allemand.*)

I. Origines jusqu'à la fin du xve siècle, — II. Le xvie siècle. — III. Le xvii^e et xviii^e siècle. — IV. Le xixe siècle. — Tables.

**Falke** (Jakob von). *Geschichte des deutschen Kunstgewerbes.* Berlin, 1888, gr. in-8, fig.

(Collection de l'*Histoire de l'art allemand.*)

Les arts industriels en Allemagne, des origines jusqu'à la fin du xviii^e siècle. — Deux sections : I. *Moyen âge.* (Avant les Carolingiens; sous les empereurs carolingiens et saxons; style roman; style gothique.) — II. *Temps modernes.* (Renaissance; xvii^e siècle; xviii^e siècle.)

**Wauters** (A.-J.). *La Peinture flamande.* Paris, Quantin, 1883, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)

Étude divisée en six périodes. — Origines (xiiie, xive siècle). — xve siècle. Les Gothiques. — xvie siècle. Les Romanistes. — xvii^e siècle. Rubens et son école. — xviii^e siècle. Décadence. — xixe siècle. L'école belge.

**Havard** (Henri). *La Peinture hollandaise.* Paris, Quantin; 1881, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)

Origines et caractères. Périodes primitive et de transition. Étude chronologique par genres.

**Havard** (Henri). *L'Art et les artistes hollandais*, Paris, Quantin, 1879-1881, in-8, fig.

I. Michiel van Miereveld; le fils de Rembrandt, etc. — II. Palamedes; Flinck. — Beerestraten; Pieter de Hooch. — IV. Delft; de Visscher; Carel; Brekelenkam, etc.

**Chesneau** (Ernest). *La Peinture anglaise*. Paris, Quantin, *s. d.*, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Deux parties : L'ancienne école (1730-1850).—L'école moderne (1850-1882).

**Burckhardt** (Jakob). *Der Cicerone. Eine Anleitung zum Genuss der Kunstwerke Italiens*, 6e éd., revue par Wilhelm Bode. Leipzig, Seemann, 1884, in-12, 3 vol.

Traduction française, par **Gérard**, sous le titre : *Guide de l'art antique et de l'art moderne en Italie*. Paris, Didot, 1885-1892, in-12, 2 vol.

**Lafenestre**. *La Peinture italienne*. Paris, Quantin, 1885, 2 vol. fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
T. I. Depuis les origines jusqu'à la fin du XVe siècle. — Les origines (du Ier au XIIIe siècle). — Le XIVe siècle. — La peinture religieuse. — La Renaissance au XVe siècle.
T. II. XVIe, XVIIe, et XVIIIe siècles.

**Lefort**. *La Peinture espagnole*. Paris, Quantin, 1893, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Mène la peinture espagnole jusqu'en 1875. La fin est écourtée.

**Bayet** (Ch.). *L'Art byzantin*. Paris, Quantin, 1883, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Avant le VIe siècle. Origines d'un style nouveau ; l'art byzantin jusqu'au IXe siècle ; du IXe siècle à l'époque des croisades ; depuis les croisades. — Influences byzantines.

**Gayet**. *L'Art arabe*. Paris, Quantin, 1893, in-8, fig.

(Fait partie de la Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)

**Paléologne** (N.). *L'Art chinois*. Paris, Quantin, 1887, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Le bronze, l'architecture, la pierre sculptée, le bois et l'ivoire sculptés, les pierres dures, la céramique, le verre, les émaux, la peinture.

**Gonse** (L.). *L'Art japonais*. Paris, Quantin, 1883, in-fol., 2 vol., fig.

Publication de luxe; riche illustration.

**Gonse** (Louis). *L'Art japonais*. Paris, Quantin, 1886, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
La peinture, l'architecture, la sculpture, la ciselure et le travail des métaux, les laques, les tissus, la céramique, les estampes.

## HISTOIRE DE L'ART A DIFFÉRENTES ÉPOQUES SOIT DANS CERTAINS PAYS SOIT DANS UN ENSEMBLE DE PAYS

**Bertrand**. *Archéologie celtique et gauloise*. Paris, Didier, 1876, in-8 fig.

Temps primitifs de la Gaule. — Ère celtique. — Ère gauloise.

**Desbassayns de Richemont.** *Les nouvelles études sur les catacombes romaines, précédées d'une lettre de De Rossi.* Paris, Poussielgue, 1870, in-8.

L'auteur a coordonné les données les plus importantes disséminées dans la *Roma sotterranea* et dans le *Bollettino di Archeologia cristiana* de De Rossi; celui-ci a donné son approbation à ce livre qui examine successivement les premiers monuments chrétiens à Rome, le cimetière de Calliste, l'art chrétien pendant les trois premiers siècles.

**Roller.** *Les Catacombes de Rome.* Paris, Morel, 1881, in-fol., 2 vol., fig.

Belles photogravures.

**Quicherat.** *Mélanges d'archéologie et d'histoire.* Paris, Picard, 1885, in-8. 2 vol.

1er volume : Mémoires et fragments relatifs aux antiquités celtiques et gallo-romaines, réunis par Giry et Castan.

2e volume : Moyen âge, études sur l'arch. romane et sur l'arch. gothique.

**Pèraté** (André). *L'Archéologie chrétienne.* Paris, Quantin, 1892, in-8, fig.

(Bibl. de l'Enseign. des Beaux-Arts.)
L'art des catacombes et des basiliques.
La miniature; la sculpture.

**Courajod** (L.). *Les Origines de l'art gothique.* (*Les sources du style roman du* VIIIe *au* XIe *s.*) Paris, Cerf, 1892, in-8. (Extrait du *Bulletin des Musées*, déc. 1891.)

L'auteur y affirme les influences gréco-byzantines sur l'art occidental jusqu'au XIe s., et conclut à l'existence d'un style pré-roman, contemporain des Carolingiens. Il attribue à la charpenterie un rôle capital dans l'évolution de l'art gothique.

**Cattaneo** (Raphaël). *L'Architettura in Italia dal Secolo VI al mille circa. Recherche storico-critiche.* Venezia, 1888, gr. in-8, fig.

Trad. franc. par **Le Monnier**. Venise, 1890, gr. in-8, fig.

Important livre à thèse. Fonde en partie ses théories sur l'observation de l'ordre chronologique.

**Viollet-le-Duc.** *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du* XIe *au* XVIe *s.* Paris, Bance, 1854-68, in-8, fig.

Le dernier volume contient une table analytique.
Table analytique spéciale par Sabine, parue en 1890.

**Viollet-le-Duc.** *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance.* Paris, Morel, 2e éd., 1858-75, in-8, 6 vol., fig.

**Corroyer** (Ed.). *L'Architecture romane.* Paris, Quantin, 1888, in-8, fig.

1re partie : Origines. (Basiliques civiles et églises latines. Églises byzantines.)

2e partie : Histoire et caractères de l'architecture romane. (Baptistères ou chapelles rurales et funéraires. Églises de forme basilicale. Églises rondes ou polygonales. Églises voûtées.)

(Certaines affirmations de l'auteur ont été contestées.)

**Corroyer** (Ed.). *L'Architecture gothique.* Paris, Quantin, 1891, in-8, fig.

(Bibl. de l'Enseign. des Beaux-Arts.)
Architecture religieuse, monastique, militaire, civile.
(Certaines affirmations de l'auteur ont été contestées.)

**Ch. Herb. Moore.** *Development and character of gothic architecture.* Londres, 1890, in-8, fig.

Suit l'histoire du gothique (y compris sculpt., peint., vitr. et arts annexes) dans les différents pays.

**Baudot** (A. de). *La Sculpture française au moyen âge et à la Renaissance.* Paris, Libr. d'archit., 1884, in-fol. fig.

Introduction historique. — Collection de planches en photographies. — Carte des monuments historiques de la France, d'après la liste établie par la commission des monuments historiques. — Classement par écoles.

**Gonse** (Louis). *L'Art gothique. — L'architecture, la peinture, la sculpture, le décor.* Paris, Quantin, 1890, gr. in-4, fig.

L'auteur s'est plus spécialement attaché à la question des origines.

**Labarte** (J.). *Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance.* Paris, Morel (2e éd.), 1881, in-4, fig., 3 vol.

I. Sculpture; serrurerie; orfèvrerie.

II. Orfèvrerie; manuscrits; peinture sur verre; mosaïque; peinture en matières textiles.

III. Emaillerie; damasquinerie; art céramique; verrerie; art de l'armurier; horlogerie; mobilier civil et religieux.

**Ruprich Robert.** *L'Architecture normande aux* XIe *et* XIIe *siècles en Normandie et en Angleterre.* Paris, Morel, *s. d.* in-fol., 2 vol., fig.

Dans le 1er vol. un exposé de l'histoire normande, des origines à la conquête du duché, par Philippe-Auguste.

Examen technique et descriptif des monuments. — Bibliographie. — Un chapitre est consacré à l'architecture normande dans l'Italie méridionale. — Monuments norvégiens du XIIe s.

Le 2e volume est une collection de planches, précédées de notices explicatives.

**Renan.** *Discours sur l'état des beaux-arts en France au* XIVe *siècle.* Paris, 1865 (2e éd.), in-8.

Toujours important. Bibliographie très complète pour les ouvrages antérieurs à 1865.

**De Laborde.** *Les Ducs de Bourgogne. Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le* XVe *s. et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne.* Paris, Plon, 1849-52, in-8, 3 vol.

Documents très importants. Mais est à consulter aussi pour les introductions.

**Dehaisne.** *Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut, avant le* XVe *siècle.* Lille, 1886, in-4, 3 vol.

Les deux premiers volumes ne contiennnent que des documents; le troisième expose l'histoire de l'art.

**Courajod et Marcou,** *Musée de sculpture comparée (Moulages, Palais du Trocadéro),* XIVe *et* XVe *siècles.* Catalogue raisonné. Paris, Imp. Nat., 1892, gr. in-8, fig.

Description des œuvres; documents qui les concernent; indications biographiques sur les artistes. — Bibliographies.

**Courajod** (L.). *La Part de la France du Nord dans l'œuvre de la Renaissance.* Paris, Imp. Nationale, 1890, in-8, fig.

L'auteur attribue à la France et surtout à la France du Nord l'initiative du mouvement de la Renaissance.

**Courajod** (L.). *La Sculpture française avant la Renaissance classique.* Paris, Champion, 1891, gr. in-8, fig.

Pose la question des influences italiennes sur l'art français dès le xv^e siècle.

**Burckhardt** (Jakob). *Kultur der Renaissance in Italien*, 4^e éd., revue par Ludwig Geiger. Leipzig, 1885, in-8, 2 vol.

Trad. **Schmitt** sur la 2^e édition. *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance.* Paris, Plon, in-8, 2 vol.

T. I. Première partie. L'État considéré au point de vue du mécanisme. — Deuxième partie. Le développement de l'individu. — Troisième partie. La résurrection de l'antiquité.

T. II. Quatrième partie. La découverte du monde et de l'homme. — Cinquième partie. La sociabilité et les fêtes. — Sixième partie. Mœurs et religion. — Tables.

**Burckhardt und Lübke.** *Geschichte der neueren Baukunst.* Stuttgart (2^e éd.), 1878-1885, in-8, 4 vol., fig.

L'ouvrage étudie l'architecture et la décoration de la Renaissance en Italie (1 vol.), 1878, 2^e éd.; en Allemagne (2 vol.). 1882, 2^e éd.; en France (1 vol.), 1885, 2^e éd.

(Cf. la notice de chacun de ces volumes.)

**Burckhardt** (Jakob). *Geschichte der Renaissance in Italien.* Stuttgart (2^e éd.), 1878, in-8, fig.

T. I de la *Geschichte der neueren Baukunst* de Burckhardt et Lübke. Théorie; architecture; décoration.

**Lübke** (W.). *Geschichte der Renaissance in Frankreich.* Stuttgart (2^e éd.), 1885, in-8, fig.

Fait partie de la *Geschichte der neueren Baukunst* de Burckhardt et Lübke, t. IV.

Étude de l'architecture religieuse et laïque, des arts décoratifs et industriels de Charles VIII à Louis XIII.

**Lübke** (W.). *Geschichte der Renaissance in Deutschland.* Stuttgard (2^e éd.), 1882, in-8, fig., 2 vol.

Tomes II et III de la *Geschichte der neueren Baukunst* de Burckhardt et Lübke.

Étude générale et suivie d'une description régionale des monuments (Suisse allemande, Palatinat, etc.).

**Müntz** (Eug.). *Les Précurseurs de la Renaissance.* Paris, Rouam, 1882, gr. in-4, fig.

Le but de l'auteur a été de retracer quelques-uns des épisodes qui caractérisent le mieux la reprise des études classiques.

Dans l'introduction, il note le développement du goût archéologique en Italie au xiii^e et au xiv^e siècle. Des chapitres sont consacrés aux « Précurseurs florentins de la première génération »; aux « Amateurs et archéologues florentins du xv^e siècle »; aux Médicis, enfin aux « émules et héritiers des Médicis ».

**Müntz** (Eugène). *Histoire de l'art pendant la Renaissance.* I. *Italie.* — *Les Primitifs.* Paris, Hachette, 1889, gr. in-8, fig.

I. Les Mécènes. — Encouragement des arts et propagande de la Renaissance. — Groupement régional des écoles.

II. Les éléments constitutifs de la première Renaissance. — La tradition. — Le naturalisme. — Les méthodes d'enseignement.
III. L'architecture de Brunellesco à Bramante.
IV. La sculpture de Donatello à Verocchio.
V. La peinture de Masaccio à Mantegna.
VI. La gravure, les arts décoratifs. — Tables.
(Abondante bibliographie.)

**Müntz** (Eugène). *Histoire de l'art pendant la Renaissance.* II. *Italie.* — *L'âge d'or.* Paris, Hachette, 1891, gr. in-8, fig.

I. Les éléments constitutifs de la Renaissance à la fin du xv^e siècle et au commencement du xvi^e. — La tradition; le réalisme; l'esthétique et les méthodes d'enseignement.
II. Les Mécènes. — Encouragement des arts et propagande de la Renaissance. — Groupement régional des écoles.
III. L'architecture. — Bramante; Raphaël; les San Gallo.
IV. La sculpture; de Verocchio à Michel-Ange.
V. La peinture; de Mantegna à Raphaël.
VI. La gravure. — Les arts décoratifs. — Tables.
(Abondante bibliographie.)

**Müntz.** *La Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII.* Paris, Didot, 1885, gr. in-8, fig.

La Renaissance. Ses caractères au xv^e siècle. — L'esprit de la première Renaissance. — La Renaissance dans les différentes capitales de l'Italie. — La Renaissance en France.

**De Laborde.** *La Renaissance des arts à la cour de France.* Paris, 1850, 1855, in-8, 2 parties.

Contient, avec des documents, quelques études importantes.

**Palustre** (L.). *L'Architecture de la Renaissance.* Paris, Quantin, 1892, in-8, fig.

(Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.)
Italie; France; hors de France et d'Italie (écourté).

**Palustre** (L.). *La Renaissance en France.* Paris, Quantin, 1879-1881, in-fol., 3 vol., fig.

T. I. Introduction générale sur la Renaissance française. — La Renaissance en Flandre, en Artois, en Picardie, dans l'Ile-de-France.
T. II. Ile-de-France; Normandie.— Table analytique des deux volumes.
T. III. Bretagne; Maine et Anjou; Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois.
Ouvrage très intéressant, mais dont il ne faut pas adopter sans réserves toutes les affirmations.

**Magne.** *L'Œuvre des peintres verriers français. Verrières de Montmorency, d'Écouen et de Chantilly.* Paris, Didot, 1885, in-4, fig. et atlas in-fol.

S'attache surtout, comme l'indique le titre, aux œuvres du xvi^e siècle.

**Fromentin.** *Les Maîtres d'autrefois. Belgique. Hollande.* Paris, Plon, 1882, 4^e édition (avait paru dans la *Revue des Deux Mondes*, en 1876).

Études sur les artistes représentés dans les musées de Belgique et de Hollande.

**Ebe** (Gustav). *Die Spätrenaissance. Kunstgeschichte der europäischen*

*Länder von der Mitte des 16ten bis zum Ende des 18ten Jahrhunderts.* Berlin, J. Springer, 1886, 2 vol. gr. in-8.

Une introduction étendue est consacrée à l'étude des caractères et de la valeur de l'« arrière-Renaissance ».

L'auteur suit le mouvement artistique en Italie, en France, en Espagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Angleterre, dans les pays scandinaves, en Russie : 1° de 1530 à 1580 (avant la renaissance du style « baroque ») ; 2° de 1580 à 1630 (période du « baroque » ); 3° de 1630 à 1720 (le style « baroque » classique); 4° de 1720 à 1740 (le « rococo »); 5° de 1740 à 1787 (le « classique »).

**Goncourt** (Edmond et Jules de). *L'Art du* XVIIIe *siècle.* Paris, Quantin, (3e éd.), 1881-83, in-4, 2 vol. fig.; 1881-82, in-12, 3 vol.

Tome I : Watteau; Chardin; Boucher; La Tour; Greuze; les Saint-Aubin.
Tome II : Gravelot; Cochin; Eisen; Moreau; Debucourt; Fragonard; Prud'hon.

**Justi** (Carl). *Winckelmann, sein Leben, seine Werke, und seine Zeitgenossen. Mit Skizzen zur Kunst-und Gelehrtengeschichte des 18ten Jahrhunderts,* Leipzig, 1866-72, in-8, 3 vol.

L'ouvrage donne de précieux renseignements sur l'archéologie et les archéologues du XVIIIe s. en Europe, particulièrement en Allemagne et en Italie.

**Rocheblave** (S.). *Le Comte de Caylus.* Paris, Hachette, 1889, in-8.

Étudie, avec l'œuvre du comte de Caylus, le commencement de la renaissance du classicisme en France au XVIIIe s.

**Renouvier** (G.). *Histoire de l'art pendant la Révolution, considérée principalement dans les estampes, suivie d'une étude sur Greuze.* Paris, Renouard, 1863, in-8.

L'ouvrage embrasse la période 1789-1804. Il étudie successivement :
I. Les institutions.
II. Les artistes, rangés par ordre alphabétique.
III. Les sujets (allégories, fêtes, journées, portraits, costumes, caricatures).

**Chesneau** (Ernest). *L'Art et les artistes modernes en France et en Angleterre.* Paris, Didier, 1864, in-16.

Le réalisme et l'esprit français dans l'art. — La peinture en Angleterre. — L'école française. — Eugène Delacroix.

**Chesneau** (E.). *Artistes anglais contemporains.* Paris, Rouam, 1883, in-fol. fig.

Études sur Millais, Ed. Burne-Jones, W.-B. Richmond, sir F. Leighton, Alma Tadema, G.-F. Watts, O'von Glehn, Linton, Richardson, etc.

**Chesneau** (E.). *Peintres et statuaires romantiques.* Paris, Charavay, 1880, in-12.

Études sur Huet, Boulanger, Delacroix, etc.

**Chesneau** (E.). *La Peinture française au* XIXe *s. Les chefs d'école.* L. David, Gros, Géricault, Decamps, Meissonier, Ingres, H. Flandrin, P. Delacroix. Paris, Didier, 1862, in-16.

L'auteur étudie à propos des artistes le mouvement des idées et l'évolution artistique.

**Michel** (A.). *L'École française de David à Delacroix.* Paris, Librairie illustrée, *s.d.*, in-4, fig.

(Collection des chefs-d'œuvre de l'art au XIXe s.)

**Lostalot** (Alfred de). *L'École française de Delacroix à Henri Regnault.* Paris, Librairie illustrée, *s.d.*, in-4, fig.

(Collection des chefs-d'œuvre de l'art au XIXe s.)

**Lefort** (Paul). *L'École française contemporaine.* Paris, Librairie illustrée, *s.d.* in-4, fig.

(Fait partie de la Collection des chefs-d'œuvre de l'art au XIXe s.)

**Magne** (Lucien). *L'Architecture française du siècle.* Paris, Didot, 1889, in-4, fig.

Vue d'ensemble.

**Muther**. *Geschichte der Malerei im XIX Jahrundert.* Munich, 1893, gr. in-8.

8 fascicules parus.

Ouvrage important, suit l'histoire de la peinture du XIXe siècle dans toutes les parties du monde.

## REVUES (1)

**Gazette des Beaux-Arts.** Courrier européen de l'art et de la curiosité. Paris, 8, rue Favart.

Paraît mensuellement, en fascicules de 88 p. in-8.

La première période de la collection (1859-68) est accompagnée de tables. A la fin de chaque semestre une table des articles et des gravures, avec une bibliographie des publications françaises et étrangères sur les arts et la curiosité.

Des correspondances de l'étranger paraissent régulièrement.

Publication annexe : *La Chronique des arts et de la curiosité.*

**L'Art.** Revue bimensuelle, illustrée dans le texte et hors texte. Paris, libr. de l'Art (19e année), in-fol. fig.

Paraît, depuis 1894, dans le format in-4.

**Revue des Arts décoratifs**. Paris, in-4.

Publication mensuelle depuis 1880.

Texte; planches hors texte.

(*Portefeuille de l'art décoratif*, depuis 1889.)

**Archivio storico dell'arte.** Diretto da Domenico Guoli. Roma, Loreto Pasqualucci, in-4 (1888), fig.

Publication mensuelle (tous les deux mois tables et indices). S'occupe surtout de l'art italien ancien et moderne. Publie des documents et des notices bibliographiques.

**Zeitschrift für bildende Kunst,** und *Kunstgewerbeblatt*, nebst Beiblatt *Kunstchronik*. Leipzig, Seemann, in-4.

Publication hebdomadaire depuis 1864.

Comprend une revue artistique, une revue d'art industriel et une chronique artistique.

(1) Ces deux dernières parties ne figurent ici et n'avaient été traitées devant les étudiants que pour suggérer certaines lectures et indiquer quelques directions.

**The Portfolio,** an artistic periodical edited by Philip Gilbert Hamerton. London, Seeley, 1883 et suiv. fol.

Publication mensuelle.

Articles consacrés surtout à des œuvres anglaises contemporaines.

A la fin de l'année, une chronique artistique, rédigée par mois, met au courant du mouvement artistique et des questions annexes.

Publication transformée depuis le 1er janvier 1894.

## BIBLIOGRAPHIE. CATALOGUES, RECUEILS DE MONUMENTS

**Journal de la Librairie.** *Table systématique :* section *Beaux-Arts.*

**Brunet.** *Manuel du libraire et de l'amateur de livres.* Paris, Didot, 1860-64, in-8, 6 vol.

Dans le 6e volume. Table méthodique. Cf. section *Beaux-Arts.*

*The first proof of the universal catalogue of Books on art, compiled for the use of the national art Library and the Schools of art in the united Kingdom.* London, 1870, in-8, 2 vol.

(Ordre alphabétique.)

**Vinet.** *Bibliographie méthodique et raisonnée des Beaux-Arts.* Paris, Didot, 1874 et 1877, in-8, 2 fasc. parus.

2362 numéros, répartis sous les rubriques :

I. Vues sur l'essence de l'art.

II. Du rôle de l'art dans le monde, de ses rapports avec les religions, la société et la littérature.

III. Histoire générale de l'art.

IV. Matériaux pour l'histoire générale de l'art.

Non terminé.

**Inventaire général des richesses d'art de la France,** publié sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, et avec le concours de l'administration des Beaux-Arts. Paris, Plon, gr. in-8, en cours.

Catalogues et descriptions sommaires; les monographies de cette collection (elles se vendent séparément) appartiennent à quatre séries :

I. Les monuments religieux de Paris.

II. Les monuments civils de Paris.

III. Les monuments religieux de la province.

IV. Les monuments civils de la province.

(En cours de publication.)

**Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris,** dressé par le service des Beaux-Arts. Paris, imp. Chaix, gr. in-8.

I. Paris. Monuments religieux.

II. Paris. Monuments civils.

III. Seine. Monuments religieux.

IV. Seine. Monuments civils.

Divisé en deux parties : A. Œuvres d'art commandées par la ville de Paris (c'est ainsi une contribution à l'histoire de l'art au XIXe siècle). B. Œuvres d'art non commandées par la ville de Paris (œuvres depuis le XVe jusqu'à la fin du XVIIIe siècle).

**J. Comyns Carr.** *L'Art en France. Musées et écoles des Beaux-Arts des départements.* Traduction et préface détaillée par **J. Comte.** Paris, Rouam, 1887, in-8.

L'auteur, chargé d'une mission en France par le *Manchester Guardian*, a rédigé 13 notices sur les musées d'Orléans, Blois, Tours, Angers, Nantes, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Dijon, Nancy, Lille.

Appendice comprenant une statistique des musées de province et quelques documents relatifs à leur organisation.

**Chennevières** (Henry de). *Les Dessins du Louvre.* Paris, Baschet, 1882-83, in-fol., 5 vol., fig.

Reproductions de dessins, accompagnées de notices sur les artistes. Classification par écoles.

**Michel** (Émile). *Les Musées d'Allemagne.* Cologne. — Munich. — Cassel. Paris, Rouam, 1886, gr. in-4, fig.

**Gailhabaud.** *L'Architecture du* Ve *au* XVIIe *siècle et les arts qui en dépendent : sculpture, peinture murale, peinture sur verre, mosaïque, ferronnerie, etc.* Paris, Gide, 1856, in-4, fig., 4 vol. et un album in-fol.

Notices et planches, relatives à différents monuments de l'Europe centrale, occidentale et méridionale.

**Collection Spitzer.** Paris, Quantin, 1890-94, in-fol., 6 vol., fig.

Notices explicatives sur les différentes parties de l'art ou sur les industries artistiques qui figurent dans le catalogue.

Voici quelques spécimens du contenu :

T. I. Les antiques. Les ivoires. L'orfèvrerie religieuse, la tapisserie. Objets du moyen âge et de la Renaissance.

T. II. Émaux peints. Meubles et bois sculptés. Faïences de Saint-Porchaire. Faïences de Palissy. Serrurerie. Cuivres.

T. III. Orfèvrerie civile. Incrustations sur métal. Peinture sous verre. Verrerie. Vitraux. Bijouterie. Grès. Coutellerie. Sculpture en buis et pierre de Munich, etc.

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

## FRANCE

**Statistique des étudiants de toutes les Facultés de France au 15 janvier 1893.** — Le rapport de la commission du budget pour l'exercice 1894 renferme le tableau suivant, portant le total et la répartition des élèves des Facultés de l'État et des Facultés libres en janvier 1893 :

| FACULTÉS. | ÉTAT. | | | ENSEIGNEMENT LIBRE. | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | PARIS. | PROVINCE. | TOTAL. | PARIS. | PROVINCE | TOTAL. |
| Théologie protestante . . | 47 | 42 | 89 | » | » | » |
| Droit . . . . . | 3 503 | 4 707 | 8 210 | 306 | 362 | 668 |
| Médecine (Facultés) . . . | 3 634 | 2 836 | 6 470 | » | 139 | 139 |
| Sciences. . . . . | 599 | 1 267 | 1 866 | » | 67 | 67 |
| Lettres . . . . . | 1 230 | 1 770 | 3 000 | » | 99 | 99 |
| Pharmacie (Écoles supér. et Facultés mixtes . . . | 1 097 | 916 | 2 013 | » | 15 | 15 |
| Médecine et pharmacie. (Éc. de plein exercice). . | » | 1 749 | 1 749 | » | » | » |
| TOTAUX. . . . . | 10 110 | 13 287 | 23 397 | 306 | 682 | 988 |
| Rappel des totaux de 1892 : | 9 837 | 12 491 | 22 328 | 331 | 691 | 1 022 |
| DIFFÉRENCE EN 1893 : | + 273 | + 796 | +1 069 | — 25 | — 9 | —34 |

## PARIS

**École pratique des hautes études : la section des sciences religieuses en 1892-93.** — Il a été tenu pendant la dernière année scolaire 22 conférences d'une heure ou deux heures par semaine dans la section des sciences religieuses : 111 élèves ou auditeurs se sont fait inscrire, dont 23 dames et 29 étrangers appartenant à onze nationalités différentes.

Voici le sommaire des leçons professées durant l'année : 1. *Religions des peuples non civilisés* (M. Marillier, agrégé de philosophie) : 1° le *tabou* océanien; 2° discussion des diverses théories relatives au *totémisme*; 3° légendes et mythes relatifs à l'origine et à l'enlèvement du feu. 2. *Religions de l'extrême Orient et de l'Amérique indienne* (M. de Rosny) : 1° mythe de Sosa-noo; 2° histoire des origines du Taoïsme; 3° religion du Pérou antique; 4° morale de Confucius; 5° croyances des Bouddhistes siamois; 6° étude de quelques croyances des Peaux-Rouges de

l'Amérique du Nord relativement à une existence d'outre-tombe. Explication de textes orientaux relatifs aux sujets traités; étude de l'art bouddhique à l'époque d'Alexandre le Grand dans les galeries du Musée Guimet. 3. *Religions de l'Inde* (M. Sylvain Lévi) : 1° étude du bouddhisme septentrional; 2° explication des Upanishads. 4. *Religion de l'Égypte* (M. Amélineau) : Étude du livre des funérailles; explication de textes coptes, en insistant sur la persistance des idées et des coutumes anciennes dans l'Égypte contemporaine. 5. *Religions des peuples sémitiques*, I. *Hébreux* (M. Maurice Vernes) : 1° histoire du peuple d'Israël depuis les origines jusqu'à David; 2° interprétation du livre des prophéties d'Isaïe. II. *Islamisme et religions de l'Arabie* (M. Hartwig Derenbourg) : Études sur 14 soûrates du Coran; continuation des travaux sur les inscriptions sabéennes et himyarites. 6. *Religions de la Grèce et de Rome* (M. André Berthelot, agrégé d'histoire) : La religion romaine. 7. *Littérature chrétienne* (M. A. Sabatier) : Histoire des conflits de l'apôtre Paul avec les chrétiens judaïsants, et étude des textes qui s'y rapportent; sources du livre des Actes des apôtres. 8. *Histoire des dogmes* (MM. Albert Réville et Picavet) : 1° époques et divisions principales de l'histoire des dogmes chrétiens : ouvrages et documents qui les caractérisent; 2° la scolastique au temps d'Albert le Grand, de saint Thomas, de saint Bonaventure, de Roger Bacon; 3° la métaphysique d'Aristote. 9. *Histoire de l'Église chrétienne* (M. Jean Réville) : 1° les grandes persécutions et la reconnaissance officielle du christianisme; 2° histoire de la théologie critique au XIXe siècle. 10. *Histoire du droit canon* (M. Esmein, professeur à la Faculté de droit) : 1° l'inquisition hæreticæ pravitatis; histoire et théorie; 2° les principaux recueils de droit canonique reçus en France.

Trois cours libres ont été donnés par MM. Deramey et Quentin, docteurs en théologie, et M. Albert Le Roy, docteur ès lettres; les sujets professés étaient respectivement : l'histoire de l'Église copte, à partir de la conquête de l'Égypte par les Arabes, — la magie chez les Chaldéens, — et le jansénisme au XVIIIe siècle.

## BORDEAUX

**Séance de rentrée de la Faculté des lettres. — Discours du doyen.** — Le 6 décembre 1893, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, a eu lieu la distribution des prix fondés par la Société des Amis de l'Université. La séance était présidée par M. le doyen Stapfer, ayant à sa droite l'honorable recteur, M. Couat, et à sa gauche, l'éminent professeur de philosophie de la Faculté, M. Espinas. L'allocution du doyen a été, comme d'habitude, une charmante conférence, pleine à la fois de grâce et d'élévation. On nous saura gré, sans doute, de donner ici les passages essentiels de ce discours.

Messieurs les Étudiants,

Vous devez à la Société des Amis de l'Université de Bordeaux de vous réunir désormais, en cette séance périodique de rentrée, pour un objet précis, pratique, intéressant, et non plus seulement pour entendre un vague discours, qui, roulant toujours sur les mêmes conseils et sur les mêmes idées, pouvait malaisément éviter l'écueil du radotage.

Dans sa séance du 2 mai, le conseil d'administration de la Société des Amis de l'Université a voté une somme annuelle de deux cents francs, affectée à des

prix pour les étudiants de la Faculté des lettres. Le 24 mai, le conseil de la Faculté a réglé l'emploi et l'attribution de cette somme. Il a été décidé d'abord qu'elle serait convertie en livres, ceux-ci étant plus durables et ayant un caractère plus scolaire que toute autre forme de prix. Aux livres sera jointe une médaille, souvenir plus indestructible encore. On est convenu enfin que, pour cette année et sans que l'avenir fût engagé par la présente détermination, deux prix de cent francs chacun seraient décernés aux deux étudiants de licence qui auraient obtenu, à l'examen de juillet, le plus grand nombre de points, pourvu que cette supériorité ne fût pas seulement relative, que le succès remporté valût une mention et se trouvât d'accord avec l'ensemble du travail de l'année scolaire.

Deux étudiants ont rempli ces conditions : M. Darbon, étudiant libre, reçu avec 142 points et la mention *bien*; M. Duprat, boursier, reçu avec 132 points et la mention *assez bien* : l'un et l'autre, de la section de philosophie. C'est donc à M. Darbon et à M. Duprat que la Faculté des lettres décerne, cette année, les prix fondés par la Société des Amis de l'Université de Bordeaux.

Si nos lauréats étaient, comme dans la plupart des distributions des prix de l'enseignement supérieur, les auteurs de Mémoires couronnés, je n'aurais maintenant qu'à louer ces Mémoires, à me donner l'avantage facile, en les pillant avec adresse, de traiter à mon tour supérieurement le même sujet, et la matière de mon discours serait toute trouvée. Mais cette ressource me manque, et à défaut d'un travail particulier dont je puisse faire l'éloge, j'éprouve un embarras étrange ou plutôt naturel à prononcer celui des personnes elles-mêmes, surtout quand ces personnes sont des étudiants qui sont là et m'écoutent.

Heureusement que M. Duprat, après avoir obtenu la bourse d'agrégation que nous avions demandée pour lui, a été appelé sous les drapeaux pour son année de service militaire, et j'apprends qu'il en est de même de M. Darbon. Je puis donc profiter de l'absence probable de ces deux braves serviteurs de la patrie pour essayer de dire un peu de M. Duprat, d'abord, tout le bien que je pense de cet étudiant modèle. Par le sérieux de son caractère, par l'active curiosité de son esprit, curiosité qui n'est pas seulement celle d'une méditation solitaire, toujours plus ou moins égoïste, mais qui répand et communique sa flamme au dehors, ce jeune philosophe est, dans notre société d'étudiants et de professeurs, un précieux foyer de vie intellectuelle et morale. Il a été l'organisateur et il est resté l'âme de cette conférence d'étudiants, fondée en 1891, qui se réunit toutes les semaines, après la leçon de M. Espinas, et où s'échangent utilement toutes ces idées, en fermentation dans des cerveaux de vingt ans, que l'épreuve de la discussion et la nécessité de trouver leur forme rendent à la fois plus nettes, plus modérées et plus justes. M. Duprat réalise parfaitement à mes yeux cette collaboration de l'étudiant et du professeur, qui est la définition même de la Société universitaire dans les établissements de l'enseignement supérieur. J'espère bien qu'il me doit quelque chose, mais je sais que je lui dois beaucoup; non seulement les indications bibliographiques qu'il m'a souvent fournies pour mes études personnelles, les résumés et les extraits qu'il a faits complaisamment de ses lectures pour mon propre usage, mais les suggestions précieuses de sa jeune conversation, déjà riche d'idées et de connaissances philosophiques, tout cet échange de services intellectuels a établi entre lui et moi les liens d'une véritable amitié littéraire.

Ici l'honorable doyen, coupant court à l'éloge personnel des lauréats, « son rôle n'étant pas, comme il le dit plaisamment, de donner des coups d'encensoir aux étudiants », passe à un développement plus général, sur la *modestie*. Sous son apparence de lieu commun, cette partie du discours de M. Stapfer est féconde en ingénieuses définitions, et aussi, sans avoir l'air d'y toucher, en conseils salutaires à l'adresse de la jeunesse universitaire.

Il y a, Messieurs les Étudiants, deux modesties : la modestie réelle et la modestie feinte. La seconde est obligatoire pour tout le monde; la première est naturelle et nécessaire à tout philosophe. Qu'est-ce que la modestie réelle dans l'ordre de la connaissance? C'est la conscience du peu que nous savons en comparaison de l'immensité de ce que nous ignorons et sommes condamnés à ignorer. Or, comment cette conscience pourrait-elle manquer à l'esprit d'un vrai philosophe ou d'un vrai savant? *Modestie* est même un mot trop faible pour exprimer l'intensité du sentiment de petitesse et d'impuissance dont la comparaison des choses sues avec les choses inconnues et inconnaissables doit remplir et opprimer notre âme, et le seul terme qui conviendrait ici est celui d'*humilité*. Je vous avoue que je ne crois guère à la modestie réelle des grands poètes, des grands artistes, par la raison que, dans cet autre ordre d'activité, la comparaison s'établit plutôt entre les individus qui, naturellement, se jalousent ou se méprisent, qu'entre leur œuvre et un idéal particulier, qui est vague, arbitraire, variable et subjectif, et qui n'a ni la précision, ni la constance, ni la haute généralité de l'objet où tend l'effort commun de la science et de la philosophie. Victor Hugo me disait un jour : « On m'accuse d'être orgueilleux. C'est vrai. Je le suis. Mon orgueil fait ma force. » Il avait peut-être raison. En tout cas, l'orgueil avoué d'un Victor Hugo n'a rien qui choque le bon sens. Mais essayez de placer les mêmes paroles dans la bouche d'un savant ou d'un sage : elles paraîtraient monstrueusement ridicules.

Ce n'est pas qu'au fond de son cœur le savant, le philosophe ne puisse avoir lui aussi, son orgueil. Car il ne peut s'empêcher de voir sa supériorité sur le commun des hommes et d'en jouir. Mais il doit tenir ce sentiment caché, et même le combattre, en opposant sans cesse son infériorité absolue en face du savoir infini, à une supériorité purement relative sur des créatures, seulement un peu plus médiocres et un peu plus bornées que lui-même.

Dissimuler son mérite supérieur : c'est la modestie feinte, qui n'est pas une vertu, mais une habileté, une preuve de bon goût, de tact et d'esprit, une prudente règle de conduite indispensable à qui veut plaire ou simplement se rendre tolérable aux autres. Toute supériorité est naturellement un objet d'envie, c'est-à-dire de haine; il faut la faire oublier et pardonner. La science, le talent, nous font peut-être admirer et craindre; mais aimer? Pourquoi donc? On n'aime point la force. Ce qui rend aimable, au contraire, c'est la grâce de la faiblesse même, c'est le charme de l'ignorance et du doute. J'ai toujours pensé que, dans le portrait que trace Clitandre de la femme instruite qui sait rester charmante :

> Et j'aime que souvent aux questions qu'on fait
> Elle sache ignorer les choses qu'elle sait...

il y a, pour l'homme aussi, un fin conseil à comprendre et à suivre. *Oblectatio solertiæ*, a dit, je crois, Cicéron, *unus est suavissimus passus animorum*. Savourez ce régal exquis, mais à huis clos, bien seuls; cachez votre orgie intime à tous les regards indiscrets, et surtout ne commettez pas l'insigne sottise de convier personne à la partager avec vous.

On m'objectera que l'art de cacher aux yeux sa propre valeur est pour la sincérité une épreuve très périlleuse, et que cette modestie feinte, dont j'avouais tout à l'heure qu'elle n'est pas une vertu, est même un vice affreux, qui s'appelle l'hypocrisie. — Ce danger serait fort à craindre, en effet, chez les fats, les présomptueux, les gens vides et sots, ce qui est, vous le savez, le sens exact du mot *fatuus*; mais l'hypothèse d'une pareille aberration de la conscience et de l'intelligence est tout simplement contradictoire avec l'existence d'une véritable valeur personnelle, la seule que nous ayons supposée. La philosophie contemporaine enseigne et démontre que nos gestes et nos attitudes tendent à produire un état correspondant du caractère :

« Une loi psychologique bien connue, écrit M. Fouillée, veut que chaque état d'âme et ses signes extérieurs soient indissolublement associés : non seule-

ment l'état d'âme produit son expression au dehors, mais l'expression, à son tour, tend à éveiller l'état d'âme. Chaque geste doux ou tendre, chaque mouvement gracieux du visage aura donc une tendance à mettre l'esprit dans une attitude de douceur, de paix et de grâce.

Ainsi, efforcez-vous de paraître toujours modestes, et vous ne tarderez pas à l'être réellement. La simulation primitive disparaîtra, et les deux modesties que nous avions distinguées d'abord se confondront en une seule : la vraie. Et, d'ailleurs, Messieurs, en toute bonne foi, en parfaite sincérité, comment un philosophe, comment un simple homme de sens et d'esprit ne serait-il pas comme écrasé de toutes parts par la foule des raisons qu'il a d'être modeste? Ce n'est pas seulement la comparaison avec l'idéal, avec l'infini, c'est la comparaison avec les autres hommes, qui est trop faite pour nous pénétrer du sentiment profond de notre insuffisance. N'y a-t-il pas toujours une quantité innombrable de points par lesquels les derniers des ignorants et des petits ont l'avantage sur nous? La moindre connaissance de nous-mêmes, le moindre effort de clairvoyance et d'équité dans les jugements que nous portons sur autrui doit donc, en dernière analyse, nous faire trouver très naturelle et très facile l'application du précepte évangélique nous commandant de toujours considérer les autres comme plus excellents que nous ne sommes.

Voilà, mon cher Darbon, mon éloge de la modestie, que je demande la permission de vous offrir au lieu de votre propre éloge. Modeste assurément vous-même, comme ne peut manquer de l'être tout philosophe d'un vrai mérite, vous ne prendrez pas ce petit morceau pour une leçon particulière, mais simplement pour le thème banal et quelconque d'un discours de rentrée.

Nous avons eu cette année vingt candidats admissibles aux divers concours de l'agrégation, du certificat d'aptitude et de l'École normale supérieure. C'est un beau chiffre; j'aime mieux y arrêter mes yeux que sur celui du petit nombre des élus définitifs, qui sont : MM. Frémont et Gaschet, pour l'agrégation de grammaire; M. Mérite, pour l'agrégation d'allemand; M. Duvergé, pour l'agrégation d'anglais; M^lle Gilard et M. Rouquette, pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais. L'admissibilité à l'agrégation est un demi-succès, dont les grandes ambitions ne doivent certainement pas se contenter (et vous devez tous avoir la grande ambition), mais qui, dans la difficulté de plus en plus ardue et l'extrême rareté du succès complet, est assez beau en soi, assez prisé, assez payé par le ministère, distributeur des places, pour interdire absolument à ceux qui l'ont obtenu la perte du courage et de l'estime d'eux-mêmes.

Je trouve dans les résultats du concours de cette année un autre motif d'encouragement pour tout le monde. Pendant que plusieurs de ceux sur lesquels nous comptions, ne figurent sur la liste ni des reçus ni des admissibles, d'autres, sur lesquels nous comptions un peu moins, sont arrivés ou ont approché. Cela prouve que personne ne doit être sans espérance. Si le succès dans les concours et dans les examens est la récompense *presque* assurée du mérite, il est, en quelque mesure aussi, une chance offerte à tous ceux qui, ce jour-là, auront du bonheur. Jeu d'adresse et de force avant tout, mais aussi de hasard jusqu'à un certain point, les habiles doivent y défier le sort, mais les heureux peuvent s'y confier.

Hélas! dans quel sentiment le terrible concours de l'agrégation des lettres, tragiquement mêlé d'une part fatale de loterie, aurait-il été abordé par le grave jeune homme que la mort nous a pris le 28 février, par notre cher Eugène Delage? Nous avions, nous, ses maîtres, le droit de compter fermement sur lui. La solidité, je ne dis point l'éclat, mais je dis encore bien moins la lourdeur (car à la solidité d'Eugène Delage se joignait beaucoup de délicatesse et de distinction), tel était le trait essentiel de cet esprit d'élite. Dès son entrée à la Faculté, en 1887, il était noté comme « très bon élève », et cette épithète de *très bon* n'a pas cessé de qualifier constamment ses compositions écrites, ses explications, ses leçons, tout son travail et toute sa conduite scolaire. Il avait le sérieux, la régularité, la méthode, vertus que rien ne remplace et qui suffisent

parfois pour réussir; mais il avait aussi (j'insiste sur cet autre mérite, sans la reconnaissance duquel on ne rendrait à notre jeune ami qu'une justice très insuffisante), il avait une personnalité déjà forte, une originalité qui, dédaignant de s'étaler au dehors, était profonde et d'autant plus exquise qu'elle se dérobait discrètement.

Rien de banal dans cette nature fière et concentrée, où brûlait silencieusement le foyer un peu sombre d'une ardeur contenue. Une attitude trop effacée et vraiment trop modeste (car la modestie peut avoir son excès) était son seul défaut. Sa timidité outrée, sa défiance de lui-même allaient par malheur jusqu'au découragement : sentiment bien injustifié, si on y oppose l'unanime satisfaction de ses professeurs et un premier succès partiel obtenu au concours d'agrégation de 1892, succès qui nous en faisait espérer un second complet et définitif pour cette année. Mais, Messieurs, ne faudrait-il pas chercher l'explication d'un découragement si étrange dans un pressentiment secret qui avertissait ce noble jeune homme que sa vie serait courte et que tout son travail était vain? Il avait dans le son de la voix, dans le regard, dans la tenue, dans la réserve austère de toute sa personne et dans l'habituel silence où il se renfermait, le sérieux profond et triste de ceux que le tombeau enveloppe déjà de son ombre.

Ne soyez ni découragés ni tristes, Messieurs les Étudiants! La jeunesse n'a aucun motif de l'être, quand devant elle s'ouvre la vie avec toutes ses chances heureuses, avec la promesse du succès pour l'allégresse persévérante et vaillante. Mais, s'il vous est défendu d'être tristes, un peu de gravité précoce ne messied point aux jeunes gens et convient surtout à ceux qui vivent dans un moment aussi sérieux que l'heure où nous sommes.

En tout temps, les hommes qui réfléchissent tant soit peu sur les grands mystères éternels (et ces accès de mélancolique réflexion ne furent jamais interdits aux jeunes), impriment pour toujours à leur esprit un pli méditatif; mais, aujourd'hui, ceux qui réfléchissent aux pressants problèmes que la menace d'un bouleversement social de l'ancien monde pose si brutalement devant nous ajoutent à cette douce tristesse contemplative un sentiment d'angoisse immédiate et poignante. Il est certain que l'avenir est sombre. Mais il y a une autre certitude qui peut nous rassurer : c'est qu'il dépend de vous d'éclaircir l'horizon ; il dépend de vous en particulier, Messieurs les jeunes philosophes, de trouver la vérité qui sauve, d'instruire les ignorants, d'avertir les sages ou ceux qui croient l'être; de découvrir enfin la solution pacifique des questions chargées de sinistres orages, et l'avenir cessera d'être sombre, si vous conservez dans la vertu du bien une foi souriante et forte, puisque c'est vous qui ferez l'avenir, puisque vous êtes l'avenir !

## LYON

**Situation actuelle de l'association générale des étudiants des Facultés de l'État.** — Au 1er novembre 1893, le budget de l'Association des étudiants de Lyon était arrêté aux chiffres suivants :

*Recettes* : 7 997 fr. 90 (dont 4 236 fr. 10 provenant des cotisations des membres actifs et 1 514 fr. 10, des cotisations des membres d'honneur); — à joindre, 900 francs versés par l'État à titre de subvention, et 1 000 francs versés au même titre par le Conseil général du Rhône. *Dépenses :* 7 917 fr. 95; soit, en définitive, un excédent de recettes de 79 fr. 95, qui, joint à celui de l'exercice précédent, donne un total de 245 fr. 55.

Cette situation est encourageante, d'autant que l'Association a commencé à se libérer des avances qui lui ont été faites par la Société des Amis de l'Université. Toutefois, il existe une source de dépenses qui ralentit l'amortissement; mais il est impossible d'en faire grief à l'Association. Celle-ci, en effet, administre la Caisse de secours des étudiants,

et, naturellement, les déboursés sont ici très variables, et proportionnés aux besoins imprévus qui se présentent. Les secours sont distribués après enquête secrète, et le montant en est porté au débit sans indication du nom de l'étudiant secouru; l'attribution des secours appartient au Conseil général des Facultés, et la répartition s'en fait par les soins du Recteur. Une somme de 500 francs a été mise à la disposition du chef de l'Académie au mois de novembre 1893, dans les conditions précitées.

Il importe de signaler, parmi les actes de l'Association durant l'exercice écoulé, l'organisation de sections correspondant aux différentes Facultés.

Les sections possèdent un budget spécial, uniquement consacré à l'installation de bibliothèques, à l'achat de livres et instruments techniques, à l'organisation et à la rétribution de conférences spéciales, mises gratuitement à la disposition des membres de la section intéressée.

**Hommage des étudiants en droit au doyen de leur Faculté.** — A l'occasion de la nomination de M. le doyen, Caillemer, au grade d'officier de la Légion d'honneur, les étudiants en droit de Lyon, réunis dans la plus grande salle de la Faculté, ont adressé au savant maître leurs chaleureuses félicitations, par l'organe du président de l'Association des étudiants. L'éminent professeur s'est montré très touché d'une démarche si honorable, et a adressé à ses jeunes disciples, une allocution émue et élevée : « Il m'est agréable, a dit notamment l'honorable M. Caillemer, de rattacher à mon dévouement constant aux intérêts des étudiants la haute distinction que je reçois. » Paroles non banales, car elles ne sont que l'expression d'une heureuse réalité, nous voulons dire le sentiment d'union, d'affection et de respect qui rattache les étudiants à leur professeur.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LIBRE

**Institut catholique de Lille : année scolaire 1892-93.** — Il résulte des rapports lus dans la séance de rentrée de cet établissement, de beaucoup le plus important de ses similaires de la province, que le nombre des élèves s'est élevé, dans la dernière année scolaire à 540. De ces jeunes gens, la majorité appartient aux départements de la région, en outre on comptait un certain nombre (non précisé dans le rapport) d'étudiants originaires de la Lorraine, de l'Écosse, de l'Espagne, du Portugal, des États-Unis, du Canada, et même de la Turquie d'Europe.

*Statistique particulière des Facultés.* — *I. Théologie :* Cette Faculté, qui délivre *intra muros* des grades non reconnus par l'État français, a fait cette année 3 docteurs. *II. Droit.* 196 examens, passés devant les Facultés de l'État, ont été suivis de 148 réceptions; soit une moyenne de 76 p. 100 : ce résultat est des plus honorables, la moyenne générale des réceptions dans les Facultés officielles étant de 66 p. 100 en province et de 72 p. 100 à Paris. *III. Médecine.* 21 examens, aboutissant à autant de succès, ont été passés devant la Faculté de Paris; 158 ont été subis devant la Faculté de Lille; 32 élèves ont été ajournés parmi ces derniers. Au total 147 succès sur 179 examens, soit 81 p. 100. *IV. Sciences.* Les chiffres fournis pour cette Faculté ne se prêtent pas à une statistique précise. L'honorable doyen rappelle que 45 licenciés ont été formés par

la Faculté depuis son origine; il annonce ensuite la réception de deux docteurs, et termine par le compte rendu des travaux des professeurs. *V. Lettres.* Cette Faculté, qui a fait recevoir, depuis sa création, 81 licenciés sur 108 candidats présentés, en a compté 8 en 1892-93.

En résumé, l'Institut catholique de Lille paraît jouir d'une prospérité notable, particulièrement en ce qui concerne sa Faculté de médecine, qui compte 90 inscriptions nouvelles en première année pour l'exercice courant.

## ALLEMAGNE

**L'éducation civique dans les nouveaux programmes.** — M. le professeur Stoerck, de l'Université de Greifswald, nous fait l'honneur de nous communiquer un travail manuscrit qu'il a composé sur la meilleure manière d'assurer l'instruction civique, telle qu'elle est prévue dans les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire prussien. Nous donnons ici le résumé des idées principales de notre distingué collaborateur.

L'auteur s'attache d'abord à réfuter l'opinion qui attribue à l'enseignement nouveau une couleur politique. « L'étude du corps social, de sa constitution, de l'étendue juridique de chaque branche du droit... n'est pas inspirée par l'esprit de parti; c'est une œuvre éminemment pédagogique et technique ». L'écrivain fait remarquer avec juste raison que, dans la situation présente des choses, l'État n'est connu des administrés que comme une puissance absolue et désagréable. « Pour la grosse masse de la nation, l'État est un Moloch qui absorbe toujours et ne restitue jamais. L'État, c'est la puissance supérieure qui réclame l'impôt, fait peser sur les citoyens les entraves de la police et de la justice, exige le service militaire... Mais, que ce même État réalise l'ordre social... garantisse la propriété, assure la sécurité des personnes... qu'il ouvre, sous de certaines garanties, l'accès de la haute culture à tous les citoyens, ce sont là autant de notions qui demeurent fermées à l'homme du commun... Le peuple reste étranger aux principes mêmes qui sont le fondement de tout État; il ne se rend pas compte de la nécessité de l'organisation politique. » Si donc un tel état d'esprit était universel, il n'y aurait pas de barrières possibles à l'invasion des idées anarchiques.

Actuellement, on peut répéter avec quelque raison, le mot paradoxal du savant jurisconsulte Leonhard : « L'unique popularité de la jurisprudence allemande, c'est son impopularité. »

A cela quel remède? Assurément, comme le dit M. le professeur Stoercke, « un peuple de juristes serait plus odieux encore qu'un peuple étranger à toute notion de droit ». Il ne s'agit donc pas d'atteler toute une génération d'écoliers à l'étude approfondie du droit, mais d'instituer dans les établissements secondaires une *propédeutique juridique*, comme il y a déjà une instruction préparatoire de la philosophie; « les membres du corps social ne doivent pas être savants en droit, mais conscients de l'existence du droit » (*nicht rechstgelehrt, sondern des Staates und seines Rechteskündig*); formule, à notre avis, aussi claire que topique.

Seulement une difficulté se présente ici : Qui enseignera ces notions générales et élémentaires du droit? quelles bonnes volontés rencontrera-t-on prêtes à travailler à cette œuvre de vulgarisation? Il ne sau-

rait être question, en effet, d'imposer de haut à un corps enseignant réfractaire un enseignement qui lui répugnerait. M. le professeur Stoerck a la plus grande confiance dans le bon esprit, les habitudes méthodiques et le sens pratique des maîtres des gymnases : ce sont eux qui prendront par la main le jurisconsulte, lui indiqueront sa place, lui fixeront les limites de sa collaboration.

On peut, du reste, trouver des indications utiles, sur ce point particulier, dans les résolutions discutées par le récent congrès des professeurs d'histoire à Munich. « L'enseignement historique doit propager les connaissances propres à préparer les jeunes gens à prendre une part active à la vie politique, et à leur rendre intéressante cette participation. » — « L'enseignement historique devant comprendre désormais l'exposition des rapports et de l'organisation actuelle de l'État, de l'Église, du droit public, de l'économie politique... il sera nécessaire d'exiger des futurs maîtres d'histoire moderne une épreuve officielle de science politique. » Ces thèses ont été discutées à la conférence des historiens et, bien que combattues par certains membres, et amendées dans le détail, elles ont finalement rencontré l'assentiment de la majorité. De là cette conséquence, que le corps enseignant allemand se rend parfaitement compte qu'il est nécessaire, pour l'étude complète et impartiale de l'histoire moderne, de joindre à l'exposition des faits un enseignement plus ou moins étendu et technique du droit politique et de l'économie sociale.

Mais, à lui seul, l'enseignement historique serait impuissant à donner toutes les notions nécessaires. M. le professeur Stoerck montre clairement le lien qui, selon lui, existe entre l'enseignement des notions générales du droit et les autres disciplines. L'idée du lien social, de la communauté des intérêts, est fournie, d'après lui, par l'observation des vocations qui entraînent chaque individu vers une sphère d'action particulière, et constituent ainsi des groupes sociaux utiles à l'État et protégés par lui : l'idée de la subordination nécessaire des citoyens aux autorités légitimes peut être suggérée par les rapports de l'élève au maître; l'instruction religieuse a pour corollaire la notion des devoirs sociaux, et de la protection légale due à l'activité féconde de chaque membre du corps social. Enfin l'habitude de l'obéissance, de la droiture, de la sincérité; la soumission aux châtiments scolaires peut inculquer le sentiment de la légitimité et de la nécessité de la répression des délits sociaux, l'intelligence du règlement pénal, et même du droit des gens. De tout cela peut résulter chez l'écolier la conviction qu'il est indéfiniment obligé envers l'État, garant de ses droits et de sa sécurité, comme il est indéfiniment tenu envers ses parents, garants de sa santé et de sa moralité.

Quoi qu'il en soit de ces indications, dont l'ingéniosité est incontestable, il faudra que l'enseignement général et préparatoire du droit reste avant tout impartial et s'attache plus aux principes qu'aux applications de détail. Encore une fois, c'est la conscience du droit social, la persuasion de son existence et de sa légitimité qu'il s'agit de susciter. Il faudra donc s'inspirer, comme le dit fort justement notre auteur, et de la parole de l'Évangile : « *La lettre tue et l'esprit vivifie* », et de l'axiome du juriste romain Celse : « *Scire leges, non hoc est verba earum tenere sed vim ac potestatem.* »

En résumé, le nouvel enseignement peut être confié aux professeurs d'histoire, sous réserve d'une impartialité absolue en matière de politique et de religion; mais il y a place, à côté de ces maîtres, pour des spécialistes. L'avenir seul pourra déterminer la part qui doit revenir aux uns et aux autres. Quant au but à atteindre, il est, d'après M. le professeur Stoerck, éminemment bienfaisant : car il ne s'agit de rien de moins que de travailler à la pacification sociale et à l'union des citoyens. Il faut « reconquérir ces millions de citoyens qui aujourd'hui, dans leurs rêves chimériques sur les responsabilités et les devoirs de l'État, font un grief à sa mauvaise volonté de leur misère, et, par suite, se représentent la félicité à venir sous la forme d'une société dégagée du lien social. » M. le professeur Stoerck a fait déjà connaître sa méthode et ses conclusions en ce qui concerne l'étude du droit dans l'enseignement secondaire, dans un discours universitaire, qu'il a publié depuis, sous le titre : « Enseignement du droit civique » en une brochure séparée (Fribourg, 1893).

## ITALIE

**Décrets royaux relatifs à la licence** (*licenzia liceale*). — Le texte des décrets dont on va lire l'analyse nous est apporté par un recueil nouveau, dont le premier numéro a été publié à Rome, le 15 janvier dernier, sous le titre de *Rivista di pedagogia e scienze affini*, et sous la direction de l'honorable Giuseppe Sergi, professeur d'anthropologie à l'Université de Rome. Nous sommes heureux de saisir l'occasion de souhaiter la bienvenue à notre confrère italien, et de signaler la revue nouvelle, qui s'annonce comme digne de l'attention du monde savant.

En vue de relever les études classiques, et « considérant qu'il importe au bien de la patrie de tenir haut les cœurs des jeunes gens; considérant aussi qu'à côté de l'étude de la langue et de la littérature nationales, celle de la langue latine — éminemment éducative — s'impose comme propre à inspirer le grand souffle des vertus domestiques, civiles et politiques », il a été décrété que, « dans les instituts classiques d'enseignement secondaire, sera rétablie la *licence d'honneur*, ainsi que la subvention attribuée aux licenciés d'honneur des lycées ».

En conséquence, dès la fin de la présente année scolaire (1894), la licence d'honneur sera conférée aux élèves des gymnases et lycées royaux qui auront obtenu respectivement, soit après 5 ans, soit après 3 ans de scolarité, et en vertu de leurs notes de classement, la dispense d'examen à la fin de chacune de leurs classes ainsi que la mention *cum laude* pour les matières de leur enseignement. Cette mention doit être obtenue, dans les gymnases, pour 3 matières, dans les lycées, pour 5 matières au minimum, parmi lesquelles doivent figurer l'italien et le latin. La collation du titre de licencié d'honneur aura lieu en grande solennité à la rentrée des classes. Une subvention sera mise à la disposition des licenciés pour leur permettre de résider à Rome pendant une durée et sous des conditions que détermineront des ordonnances ministérielles spéciales. La subvention sera accordée alternativement tous les ans, sous forme de bourse d'études italiennes et de bourse d'études latines.

Un deuxième décret fixe comme suit les conditions d'obtention de la *licence élémentaire*. Pourront être investis du titre de licenciés les

élèves régulièrement inscrits dans la classe de première des gymnases ou des écoles techniques, et les élèves des cours préparatoires des écoles normales. Le titre de licencié élémentaire pourra être conféré, après examen, comme de juste, non seulement aux élèves des établissements de l'État, mais également à ceux des maisons libres d'enseignement secondaire. La commission d'examen se composera : 1° du professeur de la 5e classe de l'école à laquelle appartient le candidat; 2° de deux professeurs désignés par le provéditeur royal, et appartenant, l'un au corps enseignant des gymnases, l'autre à celui des écoles techniques ou des écoles normales.

Il faut signaler, outre les décrets précités, une circulaire de l'honorable ministre de l'Instruction publique, M. Baccelli, en date du 10 janvier 1894, relative à *l'enseignement de la langue latine dans les lycées et gymnases*. Le ministre déplore que les professeurs se préoccupent uniquement, dans l'explication des auteurs latins, « de la syntaxe, de la métrique, de l'histoire, de la philologie », perdant ainsi de vue le but essentiel de l'enseignement des langues anciennes, savoir : « de préparer des caractères forts et vertueux, d'imprimer dans les jeunes âmes l'idéal élevé de la liberté, de l'énergie, de la dignité, de les exciter à bien penser et à bien agir, de susciter en elles l'amour et l'enthousiasme pour tout ce qui est beau et louable ». Voilà ce que les maîtres des lycées et gymnases devraient avoir sans cesse devant les yeux, d'après l'honorable ministre; il est nécessaire qu'ils comprennent et fassent comprendre « quelle vertu éducative réside en ces monuments immortels de l'art et de la sagesse antiques, qui aujourd'hui encore, à travers les révolutions des siècles et du goût, font méditer l'esprit et palpiter le cœur ».

Et, pour atteindre le résultat préconisé par la circulaire ministérielle, quels sont les moyens suggérés? Les voici, scrupuleusement traduits sur le texte officiel : « L'étude de la déclinaison des noms, de la conjugaison des verbes offriront, pour peu qu'on ait soin de choisir des exemples appropriés, l'occasion de présenter à l'attention des jeunes élèves des maximes et des sentences de vertu civile, qui, s'imprimant dans ces âmes encore tendres, y laisseront des traces durables. De cette façon, l'élève, en même temps qu'il s'appropriera les mots et les formes, se pénétrera du culte et de l'admiration des vertus antiques et du désir de les imiter; et, à mesure qu'il montera graduellement dans les classes du gymnase et dans celles du lycée, il s'élèvera parallèlement dans l'acquisition de sa conscience propre d'homme et d'Italien. »

Comme adjuvants, le ministre recommande d'utiliser, s'il en existe, des anthologies graduées de prose et de poésie latines, adaptées aux programmes des différentes classes. A défaut de tels recueils, les professeurs devront mettre toute leur ingéniosité et tout leur zèle à choisir comme textes d'explications et de versions « les parties et passages des auteurs latins les plus propres à faire comprendre la grandeur, à faire resplendir la vertu, à faire revivre le plus éloquemment la parole du peuple qui fut le maître du monde ».

La circulaire se termine par une adjuration pressante au corps enseignant d'avoir à « se garder de l'erreur grave et fatale qui consiste à se confiner dans les arides recherches de la philologie et de la grammaire ».

## JAPON

Le département d'éducation de Tokio a publié, pour le faire exposer à Chicago, un important rapport d'ensemble sur l'état de l'instruction publique au Japon, dont l'original écrit en anglais a pour titre : *Outlines of the modern education in Japan*. Ce document, après un exposé des antécédents historiques, relate les chiffres afférents à la population scolaire et aux dépenses du budget de l'instruction depuis la promulgation du nouveau Code sur la matière, en 1873. A cette époque, on comptait environ 1 180 000 écoliers de tout degré; il n'y en avait pas moins de 3 630 000 en 1891. Le budget a subi un mouvement proportionné d'ascension progressive, ayant passé de 460 823 423 *yen* en 1873 à 1 284 960 471 *yen* en 1890.

A côté de ces renseignements généraux, que l'on souhaiterait pouvoir compléter par des statistiques précises pour chaque ordre d'enseignement, nous trouvons quelques indications intéressantes relatives à l'état de la médecine officielle au Japon.

Ces détails sont empruntés à une communication faite à la Société de médecine de Berlin par l'honorable professeur Hirschberg, au retour d'un voyage que ce savant oculiste a fait récemment au Japon.

Le centre de l'enseignement médical en ce pays est naturellement la Faculté de médecine de l'Université de Tokio : l'influence de la science et de la langue allemandes y est prépondérante, au point que l'allemand est parlé couramment par les professeurs, les étudiants, et même par les employés et infirmiers de l'hôpital de la Croix-Rouge de la capitale japonaise. Ce fait doit être attribué en grande partie à l'appel adressé en 1872 par le gouvernement japonais aux médecins militaires allemands Léopold Muller et Hoffmann, en vue d'installer à Tokio la première école de médecine. Ces deux délégués, non contents de remplir la mission spéciale dont ils étaient chargés, créèrent en même temps des écoles de médecine secondaires et des écoles préparatoires, conçues sur le plan des institutions similaires de l'Europe, et réparties entre plusieurs provinces. Aujourd'hui l'enseignement médical est complètement organisé à la Faculté de Tokio, le programme des cours tout à fait à la hauteur de la science, et toutes les chaires, sauf deux, sont occupées par des médecins indigènes. Les professeurs, absorbés par les soins de leur enseignement, ont peu de temps à consacrer à l'exercice pratique de leur art. L'assiduité des étudiants est grande, et favorisée par des règlements d'une certaine sévérité. Les élèves sont astreints à une scolarité de quatre ans, logés dans un bâtiment officiel, avec défense de fumer ou de boire des alcools dans leurs chambres, et obligation d'être rentrés à 8 heures du soir. Au reste, les habitudes de la Faculté sont matinales : le professeur Hirschberg cite un cours d'ophtalmologie qui se professe à 5 heures du matin. L'installation des hôpitaux est digne de toutes louanges; des cours de perfectionnement et des leçons de vacances y sont institués en faveur des jeunes médecins militaires et civils. Enfin la manière dont sont traités les aliénés est remarquable : ce dernier service est dirigé par un ancien élève du professeur Mendel, de Berlin, avec une compétence spéciale.

E. S.

# NOUVELLES ET INFORMATIONS

## LE PROJET DE LOI DE M. WADDINGTON SUR LES UNIVERSITÉS

Nous avons fait allusion, dans notre dernier numéro, à un projet de loi, encore inédit, de M. Waddington sur les Universités. M. Liard vient d'en publier le texte dans le tome second de l'*Enseignement supérieur en France* (pièces justificatives, pages 503 et suiv.). Voici en quels termes il a résumé et apprécié ses principales dispositions (1) :

« ... On sait l'injonction de la loi de 1875 : Présenter dans le délai d'un an un projet introduisant dans l'Enseignement supérieur les améliorations reconnues nécessaires. M. Waddington pensa que, pour l'améliorer, la vraie méthode était de le reconstituer, et que pour le reconstituer, le meilleur moyen était de le constituer en Universités.

« De ces Universités qui eussent porté le nom d'Universités nationales, pour bien marquer leur rapport commun à l'État et prévenir jusqu'à l'apparence d'un démembrement de l'Enseignement supérieur en districts indépendants, M. Waddington ne voulait qu'un petit nombre, sept au plus, dans des grandes villes, riches en ressources et choisies sur la carte comme les nœuds d'un réseau régulier : Paris au centre, et, tout autour à la périphérie, Bordeaux, Montpellier, Lyon, Nancy, Lille et Rennes. C'eût été parfait si par Université M. Waddington eût entendu le corps des Facultés d'une même ville. Mais pour lui les Universités devaient être moins des corps que des groupes, moins des groupes que des circonscriptions. Prévision et appréhension des résistances locales, souci politique de ne supprimer aucun des établissements existants, même le plus inutile et le moins vivant, ou bien espérance qu'ils finiraient tous par se développer et par vivre, il conservait tout ce qu'il y avait alors de Facultés et d'écoles. Sa réforme consistait à les grouper autrement, à superposer aux anciennes académies subsistant, sans modification pour l'enseignement secondaire et pour l'enseignement primaire, des circonscriptions d'enseignement supérieur plus étendues. Ainsi l'Université de Paris eût compris comme noyau les Facultés de Paris, puis, comme satellites, à quarante ou cinquante lieues de là, les Facultés de Caen, les petites Écoles de médecine de Caen, de Rouen et de Reims, la Faculté de théologie catholique de Rouen et jusqu'à l'École préparatoire à l'Enseignement supérieur des sciences et des lettres de cette dernière ville. Aux Facultés de Lyon se fussent rattachées, pour former l'Université de Lyon, celles de Grenoble, celles de Clermont, celles de Dijon et l'École préparatoire de Chambéry. L'Université de Montpellier se fût ramifiée à Toulouse, à Marseille, à Aix et, par delà la Méditerranée, à Alger. En un mot, des Facultés métropoles et des Facultés et des écoles suffragantes.

« Déjà Paul Bert, quelques années plus tôt, avait proposé quelque chose d'analogue. Non pas qu'il voulût des établissements supérieurs

(1) M. Liard avait donné le même aperçu, mais en quelques lignes seulement, dans son livre *Universités et Facultés*, pages 203-204.

tout conserver, le bon et le mauvais, l'utile et l'inutile. Dans son projet de 1873, il abattait au contraire résolument tout le bois mort, et il proposait des plantations nouvelles sur les coins du sol les mieux aménagés. Mais lui aussi s'était laissé prendre à l'idée que dans quelques régions, sinon dans toutes, on pourrait grouper ensemble et faire vivre d'une vie commune des établissements distants les uns des autres à des centaines de kilomètres. Les Universités eussent été de deux types : les unes, formant corps dans une même ville, Bordeaux et Nantes, les autres formant colonie dans une région : Paris, avec des succursales à Caen, à Lille et à Nancy; Montpellier, avec des détachements à Aix, à Marseille et à Toulouse.

« De tels groupements avaient d'abord le tort d'être artificiels et arbitraires ; pourquoi Nancy rattaché à Paris plutôt qu'à Lyon, Toulouse à Montpellier plutôt qu'à Bordeaux ? — puis le tort plus grand de faire violence à des sentiments fort naturels et fort respectables. Se figure-t-on les facultés de Grenoble, de Dijon et de Clermont n'ayant plus rien à voir avec les recteurs de Grenoble, de Dijon et de Clermont et le visage tourné du côté de Lyon ? Se figure-t-on encore les facultés de Toulouse acceptant docilement la souveraineté de Montpellier ? En admettant que le groupement eût pu se faire, c'eût été, à peine fait, tendance intestine à la dislocation. Mais le plus grand défaut de cette modalité était de contredire à l'idée même d'Université. L'Université c'est la vie en commun des maîtres et des élèves. Or, quelle vie commune entre établissements éloignés les uns des autres ? Faire siéger deux fois l'an dans la même salle, sous la présidence du même chef, des hommes venus des quatre points cardinaux d'une région ne suffit pas pour faire des établissements qu'ils représentent les organes du même corps, pour les animer du même esprit, pour les coordonner vers le même but. Ainsi conçues, ainsi réalisées, les Universités n'eussent été qu'une affiche trompeuse, et au lieu de principes d'union et de concentration, elles n'eussent recélé que des forces centrifuges,

« A la tête de chacune d'elles eussent été placés deux magistrats, un chancelier et un curateur : un chancelier représentant l'Université, un curateur représentant l'État, tous deux nommés par le pouvoir exécutif mais investis d'attributions différentes, le chancelier préposé aux œuvres scientifiques et scolaires, le curateur aux actes d'administration et de gestion, assistés chacun d'un Conseil, le Conseil de l'Université, composé des doyens, des directeurs, et de représentants élus des Facultés et écoles, le bureau d'administration comprenant le préfet, le maire, le procureur général ou le procureur de la République, le trésorier du département et le directeur des domaines.

« Au-dessus de chaque Université et les dominant toutes, à Paris, auprès du ministre, un Conseil central des Universités pour préparer les projets des règlements d'études, de discipline, d'administration et de comptabilité, juger les plaintes et les réclamations, prononcer les peines disciplinaires, proposer les candidats aux chaires vacantes, dresser le tableau d'avancement et diriger la vie des Universités.

« Préparé dans l'année qui suivit la loi de 1875, le projet de M. Waddington ne fut pas soumis aux Chambres. La politique en fut cause. Le Ministère du 16 mai avait d'autres soucis que la régénération de l'Enseignement supérieur... »

## LES ÉTUDES MÉDICALES ET L'ENSEIGNEMENT MODERNE

Le rapport de M. le professeur Potain, que nous avons publié dans un précédent numéro, devait provoquer de nouvelles polémiques entre partisans et adversaires de l'enseignement moderne. Nous croyons devoir reproduire, à titre de document, quelques extraits d'articles parus dans la presse politique ou dans des revues spéciales.

Et d'abord une lettre de M, Jules Tannery au Secrétaire général de la Société d'enseignement secondaire. Le spirituel correspondant ne trouve pas *très solides* les preuves apportées par M. Potain pour montrer combien les mathématiques pourraient être nuisibles aux médecins :

La plus forte, en effet, est tirée de l'exemple de Descartes. Ni vous, ni moi, assurément, nous ne contesterons son génie mathématique. Quelques personnes lui ont aussi trouvé du talent comme philosophe, mais ce n'est pas son génie philosophique, c'est, paraît-il, son génie mathématique qui l'a empêché de comprendre la découverte d'Harvey, exposée cependant dans un *latin très pur*, et lui a fait « associer ou substituer à cette découverte l'erreur la plus monstrueuse qui se pût imaginer ». Je croyais avoir ouï dire que, en ce temps-là, même à la Faculté de Paris, quelques médecins n'avaient pas voulu entendre du tout parler de la théorie d'Harvey; ils entendaient pourtant le latin : est-ce donc qu'ils savaient aussi trop de mathématiques? Mais je connais mal cette histoire, et M. Potain, sans doute, est mieux renseigné sur les traditions de la Faculté. Seulement, je me demande si c'est bien à cause de ses connaissances mathématiques que Descartes s'est trompé en anatomie. Vous savez, mon cher ami, qu'il a aussi commis de grossières erreurs en mécanique : est-ce donc encore à cause de son génie mathématique? Et si presque tous les grands mathématiciens de tous les temps ont commis des erreurs en mathématiques même, est-ce aussi à cause de leur génie mathématique? Et les médecins, j'entends ceux qui ne savent pas de mathématiques, ne se sont-ils jamais trompés? Non, décidément, l'argument n'est pas bien concluant.

Sans doute, cher ami, les mathématiques ne sont pas entrées dans la médecine, elles n'y entreront pas de sitôt. Les mathématiciens savent combien les êtres de raison dont ils s'occupent sont simples, en comparaison des phénomènes de la vie. Mais, enfin, est-il vrai que les mathématiques ont mis l'ordre et l'unité dans la physique, et que, sans elles, la physique soit inaccessible? Peut-on savoir la chimie sans avoir étudié la physique? La physique et la chimie n'ont-elles rien à faire avec la physiologie, et la physiologie est-elle inutile au médecin? Toutes les sciences se tiennent et s'enchaînent, et les mathématiques les dominent toutes, les pénètrent toutes par en haut : elles sont la science de l'ordre et de l'identique; c'est grâce à elles que les lois expérimentales se relient, c'est elles qui font apparaître l'identité de ces lois. N'est-ce donc rien que de comprendre cela, de comprendre ce qu'est la science, de savoir même qu'il y a une science, non une science du particulier, qu'Aristote déclarait impossible, mais une connaissance de l'enchaînement nécessaire des phénomènes?

Je sais bien qu'on a dit qu'il n'y a pas de maladies, qu'il n'y a que des malades; si cette opinion devait prévaloir, il y aurait encore des médecins, puisqu'il y aurait toujours des malades, mais il n'y aurait plus de science médicale...

Dans un autre ordre d'idées, M. Henry Michel essaie de réfuter, dans un article adressé au *Temps*, les raisons que ce journal avait fait valoir en faveur de l'enseignement moderne :

Vous êtes frappés de la nécessité d'avoir un plus grand nombre de méde-

cins, et il vous semble, pour trois raisons principales, que l'on doit ouvrir les Facultés de médecine aux bacheliers de l'enseignement moderne : 1° il n'est pas démocratique de les en tenir écartés; 2° la meilleure manière d'améliorer l'enseignement moderne — et vous continuez à penser qu'il a besoin de l'être — c'est de l'obliger à mériter la sanction qu'on lui aura d'abord accordée; 3° le baccalauréat moderne donne des résultats qui sont loin d'être méprisables.

Je ne conteste pas la nécessité d'augmenter le nombre des médecins, mais seulement l'efficacité du moyen proposé. Si, pour diverses raisons que ce n'est pas ici le lieu d'examiner, la profession médicale est devenue ingrate, le bachelier de l'enseignement moderne s'en apercevra bien vite, et il la fuira comme le bachelier de l'enseignement classique. On aura compromis la valeur des études médicales, sans accroître le nombre des médecins.

Mais je viens aux arguments mêmes que vous invoquez. Tout d'abord, l'argument démocratique. Il me touche infiniment. Encore faut-il s'entendre. J'admets qu'il soit difficile de dire : *Jamais*, dans une démocratie comme la nôtre, les Facultés de médecine ne s'ouvriront à des jeunes gens qui n'auront pas reçu la culture grecque et latine. Est-ce une raison pour qu'il faille dire : *Dès aujourd'hui*, un enseignement de valeur médiocre et contestable ouvrira l'accès des Facultés de médecine ?

On insiste : attendre, c'est laisser l'enseignement moderne à sa médiocrité présente; ajouter des sanctions nouvelles à celles qu'il possède, c'est obliger cet enseignement à faire de grands efforts pour s'en rendre digne. Oui, à la rigueur, si les Facultés de médecine se recrutaient au concours. Le concours de l'École normale, le concours de l'École polytechnique, font la force des études dans les hautes classes de nos lycées, et créent ce qu'on a nommé — en le supposant répandu partout, alors qu'il n'existe que dans ces classes — le surmenage. Mais là où il n'y a pas de concours, c'est le baccalauréat qui fixe le niveau. Il l'a mis très bas dans l'enseignement classique. Où le mettra-t-il dans l'enseignement moderne ?

Le doute est d'autant plus permis que le baccalauréat moderne — notez ce point : il est capital — n'a pas encore fonctionné dans des conditions normales, régulières. Les épreuves les plus difficiles de cet examen ont été, jusqu'ici, supprimées par simple mesure administrative, sans que le Conseil supérieur, qui avait réglementé la nature et la forme de l'examen, ait, que je sache, été consulté.

Aux termes du règlement, le baccalauréat moderne comporte deux compositions de langues vivantes : jusqu'à présent, il n'en a été exigé qu'une seule. Aux termes du règlement, ces compositions doivent être faites sans dictionnaire : jusqu'à présent, les dictionnaires ou les lexiques ont été autorisés,

Ce n'est pas tout. On veut bien nous prodiguer les assurances les plus engageantes. Si l'enseignement moderne donne des élèves à la Faculté de médecine, ce sera, nous dit-on, les meilleurs, les têtes de classe. En êtes-vous sûrs? Dans l'enseignement classique, sauf le cas de vocation bien arrêtée, il n'en va pas ainsi. Les étudiants en médecine se recrutent ordinairement parmi les élèves moyens. Rien ne prouve que les choses se passeront autrement dans l'enseignement moderne; que ses élèves les plus brillants ne continueront pas à faire ce qu'ils ont fait jusqu'ici, c'est-à-dire à viser les grandes écoles scientifiques, École normale des sciences, École polytechnique, École centrale, et que ce ne sera pas la moyenne, la petite moyenne, qui se dirigera vers les Facultés de médecine. On s'embarque ainsi dans une aventure sur la foi d'une hypothèse; nous sommes quelques-uns qui aimons autant rester au port.

C'est oublier, répliquera-t-on, que la classe de première lettres, si elle ne conduit pas à la Faculté de médecine (on dira plus tard : et au droit) ne conduit à rien. A la bonne heure : voilà la vraie raison! Il s'agit de remplir la classe de première lettres! Cette classe existe — sur le papier — depuis 1891. En fait, dans la plupart des établissements, par exemple dans les lycées de Paris, elle n'est ouverte que depuis un an. Il n'y vient que fort peu d'élèves, et l'adminis-

tration s'émeut. J'en suis fâché pour elle; mais il faut convenir qu'elle a d'étranges façons de raisonner. « Donnez-nous des sanctions nouvelles pour que nous soyons dans l'obligation de les mériter! Consentez à compromettre les études médicales, pour que la classe de première lettres se remplisse! » La destinée de cette classe est intéressante : celle des études médicales, on l'avouera, l'est encore davantage...

A son tour, M. Jules Gautier, dans une de ses meilleures chroniques (*Revue de l'Enseignement secondaire et supérieur*), prend la défense de l'enseignement moderne contre les attaques de M. Henry Michel :

Nous tenons pour acquis que l'enseignement moderne donne précisément cette culture générale dont quelques-uns voudraient réserver le monopole à l'enseignement gréco-latin, et, s'il la donne actuellement, alors qu'il manque de débouchés qui ne soient pas purement scientifiques, alors que ses élèves n'ont pas encore eu le temps d'être entièrement formés par lui, on accordera sans doute qu'il la donnera davantage quand la classe de première lettres pourra se recruter. M. Henry Michel nous dit qu'elle existe peu ou point, ce qui est vrai, et si l'administration s'émeut du vide ou de l'absence de cette classe, il lui reproche de réclamer des sanctions pour peupler la classe de première lettres. Nous ne comprenons ni l'étonnement de l'administration, si tant est qu'elle s'étonne, ni le reproche de M. Henry Michel. L'administratiou sait pertinemment que la classe de première lettres ne peut avoir d'élèves, puisqu'elle ne mène à rien du tout, et une classe où on travaillerait pour l'amour du travail, sans l'appât des carrières à la porte desquelles le baccalauréat permet de s'entasser, ne peut être en ce temps que le rêve d'une imagination malade. Reprocher à l'administration de demander des sanctions pour le baccalauréat, parce que la première lettres restera vide si ces sanctions ne sont pas accordées, c'est lui reprocher proprement d'être logique, de tenir ses engagements, et d'aller jusqu'au bout de ses idées.

M. Henry Michel, comme le Dr Potain, propose d'attendre : attendre quoi? Que l'enseignement moderne, en ce qu'il a de littéraire et de philosophique, soit mort, parce qu'on lui aura refusé le grand air qui lui manque? Qu'il soit démontré que l'enseignement moderne est purement scientifique, qu'il faut y renforcer encore l'étude des sciences exactes, et que les partisans de deux enseignements, l'un fondé sur les lettres, uniquement, l'autre sur les sciences, puissent triompher? Ce n'est pas là sa pensée, puisqu'il croit à des humanités modernes sans grec, ni latin. Quoi alors? Que les programmes de l'enseignement moderne soient complètement appliqués en ce qui concerne les langues modernes? Serait-ce en refusant les sanctions, c'est-à-dire en affirmant une infériorité, qu'on prétendrait faciliter l'application intégrale de programmes autrement difficiles, dans l'état du personnel, que ceux de l'enseignement classique? Qu'il soit prouvé que ce ne sera pas seulement la bonne moyenne des élèves de première lettres qui ira aux études médicales, mais l'élite? On a déjà répondu à cette objection: Les élèves de première lettres font les mêmes études philosophiques que les élèves dits de philosophie, et ils y réussissent souvent même mieux; ils font, en outre, des études d'histoire et de géographie que leurs camarades classiques ne font pas : la moyenne des uns vaut donc au moins la moyenne des autres...

Après tout, conclut M. Gautier, ce n'est pas l'obligation pour les médecins d'être bacheliers de l'enseignement moderne : c'est le droit pour les bacheliers de l'enseignement moderne d'être médecins; et cette prétention est parfaitement fondée.

## A PROPOS D'UNE MANIFESTATION AU COURS DE M. BRUNETIÈRE

Une bande, en majeure partie composée d'étudiants, est venue faire du tapage au cours de M. Brunetière, a empêché l'orateur de parler, et même s'est donné le plaisir de quelques dégâts matériels dans le grand amphithéâtre. L'incident en lui-même n'a rien de bien neuf : pareille aventure est arrivée à nombre de maîtres, et par exemple, il n'y a pas longtemps, sous des prétextes divers, à MM. Aulard et Larroumet. De tels faits, est-il besoin de le dire, sont regrettables, nuisibles au bon ordre des études, et ne sont guère à l'honneur de cette partie de la jeunesse qui, en guise de scolarité, se livre, trop impunément peut-être, à un pareil genre d'exercices. Nous dirons néanmoins, dussions-nous être accusé de faire fi de la grande leçon qu'il y aurait de graves inconvénients à mettre trop régulièrement le principal amphithéâtre de la Sorbonne à la disposition de conférenciers plus ou moins célèbres ou en vogue, qui trouvent agréable ou commode d'y donner audience à leur auditoire extra-scolaire.

Nul ne se méprendra sur notre pensée. Nous avons plus que de l'estime, nous avons de l'admiration pour la science et le talent de M. Brunetière, et le caractère profondément sérieux et même austère de son enseignement n'est contesté par personne; c'est une question de principe que nous effleurons ici, nous réservant d'y insister, si cela devenait nécessaire.

La présence continuelle de dames est assurément un attrait pour la nouvelle Sorbonne. Mais Paris n'offre-t-il pas à nos mondaines assez d'occasions de s'instruire *un peu de tout?* N'ont-elles pas, sans parler du Collège de France, qui leur est largement ouvert, des conférences ou des prêches de toutes sortes dans les théâtres et dans les églises, à leur portée et pour leur plus grande édification? Quant à la Faculté des lettres, nous persistons à croire qu'elle doit être réservée, sauf de rares exceptions, aux cours et enseignements qui s'adressent aux véritables étudiants, parmi lesquels nous comprenons les jeunes filles avides de s'instruire, qui prennent leurs inscriptions pour acquérir des grades.

Et qu'on ne dise pas que l'idée que nous indiquons est contraire à la liberté de l'enseignement telle qu'elle est prévue et réglementée par les nouveaux statuts de nos écoles supérieures! Nous avons toujours été les partisans convaincus de cette liberté, mais au profit des étudiants et non pour un public étranger. Autrement, nous le répétons, le grand amphithéâtre de la Sorbonne ne serait plus qu'une succursale de Notre-Dame ou de l'Odéon. Défendons-le contre l'invasion des journalistes et des conférenciers, et ne nous exposons pas, par une application mal comprise d'un principe excellent en soi, à compromettre le résultat des dernières réformes, et à défaire le lendemain l'œuvre de la veille, comme une nouvelle broderie de Pénélope.

E. D.-B.

---

La 463e livraison de la *Grande Encyclopédie*, parue cette semaine, renferme la biographie de *Guizot*, par M. Antonin Debidour et celle de *Guillaume de Saint-Amour*, par E.-H. Vollet.

# BIBLIOGRAPHIE

CAMILLE SÉE, *l'Université et Madame de Maintenon.* — VICTOR CUCHEVAL, *Histoire de l'éloquence romaine.* — JACQUES DENIS, *Vues politiques et sociales de Pascal.* — A.-J. WAUTERS, *Sept études pour servir à l'histoire de Hans Memling.* — AUGUSTE DORCHAIN, *Vers la lumière.* — MAURICE BLONDEL, *l'Action, essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique.* — L. WAGNER, *Vaillance.* — J. STRADA, *la Loi de l'histoire.* — FR. PAULHAN, *les Caractères.*

*L'Université et Madame de Maintenon,* par M. CAMILLE SÉE. (Vol. in-16 de 185 pages. Paris, Léon Cerf, éditeur.) — M. Camille Sée, le promoteur des lycées et collèges de jeunes filles, le lutteur convaincu et obstiné à qui les esprits libéraux doivent des actions de grâce, que, pour être vrai, ils ne lui ménagent pas, s'est ému de la manière dont on applique la loi qu'il a présentée, défendue et fait triompher. Il lui semble qu'on biaise, qu'on essaie d'échapper aux injonctions formelles du texte législatif, et de revenir, par une voie détournée, aux anciens cours. Ces cours, on les a rouverts en plein Paris, à titre d'annexes à des lycées de jeunes filles, régulièrement institués : y vient qui veut, car ils sont facultatifs, et les mères de famille peu matinales y peuvent accompagner leurs filles et, du coup, surveiller l'enseignement et collaborer aux devoirs et rédactions de leurs enfants : ces cours, en effet, se font l'après-midi !

M. Camille Sée proteste ; voilà comment peuvent s'altérer peu à peu par la pratique des institutions dont le principe n'a été admis que sous la pression d'une volonté persévérante, servie par un des plus merveilleux talents de persuasion que nous connaissions.

Et l'Université accepte en silence ce compromis ! Peut-être l'approuve-t-elle ? C'était beaucoup et trop déjà, paraît-il, d'avoir admis sans trop d'enthousiasme, il est vrai, l'internat des lycées de jeunes filles et l'annexion de classes primaires à ces établissements. Éclairé par la nécessité, le regretté M. Zévort, à qui M. Camille Sée se plaît à rendre un hommage bien mérité, avait organisé les nouveaux lycées de jeunes filles avec ces adjonctions nécessaires ; et, comme M. Zévort était une autorité, — et une volonté, — l'œuvre avait prospéré et marchait dans les voies de son fondateur. Mais quoi ? cette ligne de conduite serait-elle aujourd'hui abandonnée, et voudrait-on défaire, par le détail, l'édifice qu'il avait fondé ! M. Sée ne dissimule pas sur ce point ses inquiétudes, son anxiété même. Quoiqu'il ne prononce pas le mot, c'est évidemment au cléricalisme, ou à l'espoir tout à fait vain, à son avis, de se concilier les classes aristocratiques, et, en partie, au moins la clientèle des couvents, que l'auteur du livre qui nous occupe attribue la grosse part dans la déformation de l'enseignement secondaire des jeunes filles. Pour prouver sa thèse, il appelle l'attention des mères et

du personnel enseignant sur le rôle excessif, à son gré, que joue, dans la haute éducation féminine, l'œuvre de Mme de Maintenon.

Polémiste aussi loyal qu'habile, M. Camille Sée pousse droit au monstre. Cette Maintenon, « qui ne figure pas sur la liste des auteurs désignés par le Conseil supérieur », a cependant été mise au programme de certains lycées, inscrite même au programme de l'agrégation et du certificat. Cette indulgence, cette faveur, Mme de Maintenon les doit surtout au vénérable Th. Lavallée, éditeur de sa Correspondance, et naturellement porté, comme tout éditeur, à s'exagérer les vertus de son héroïne. Or, que fait M. Camille Sée ? Il prend dans Lavallée lui-même des textes choisis d'une main sûre, et démontre péremptoirement, par lesdits textes, que Mme de Maintenon n'avait ni droiture, ni modestie, ni désintéressement; que son cœur était sec, ses principes d'éducation étroits et sectaires; qu'elle se mêlait, sous couleur d'indifférence, aux affaires politiques et surtout aux affaires religieuses, faisant et défaisant ministres et généraux, poussant, — elle, la petite-fille du grand protestant Agrippa d'Aubigné, à la révocation de l'Édit de Nantes, enfin qu'elle songeait surtout à « faire sa main » et à bien caser sa peu intéressante famille. Et voilà, s'écrie M. Camille Sée, le modèle que l'on propose à nos jeunes filles !

Il serait sans doute malaisé, après un tel réquisitoire, de plaider non pas les circonstances atténuantes, mais l'acquittement pur et simple de l'accusée; d'ailleurs ce n'est pas ici le lieu de traiter à fond, comme il le faudrait, une question historique aussi complexe, et sur laquelle les témoignages contemporains s'accordent si peu ; reconnaissons, si l'on veut, qu'il ne suffit pas de traiter Saint-Simon de « calomniateur de génie » pour mettre à néant sa déposition si nettement défavorable, mais hâtons-nous d'ajouter que le concert de tant de bons, d'éminents esprits, en faveur de la pédagogie de Mme de Maintenon, ne nous permet pas de nous rallier sans les réserves les plus sérieuses aux conclusions de M. Camille Sée. Après tout, s'il fallait retrancher du programme de l'enseignement des jeunes filles tous les auteurs utiles à lire, dont la réputation n'est pas intacte aux yeux de la saine morale, ou de la pensée libre, que nous resterait-il ? On frémit à la seule idée de l'exiguïté d'une liste dressée d'après un tel criterium ! Il est incontestable que Mme de Maintenon n'est pas une physionomie sympathique comme Mme Guizot par exemple, ou Mme de Sévigné, mais elle a été une éducatrice de talent et, comme telle, on ne la peut bannir des études, au moins des études des futures maîtresses de l'enseignement secondaire. Aimerait-on mieux Mme de Genlis? Et l'autorité par excellence et incomparable J.-J. Rousseau? la rayera-t-on aussi des programmes? Il y aurait beaucoup à dire sur ce point. Bornons-nous à signaler le livre de M. Camille Sée aux amis de l'enseignement des jeunes filles, et souhaitons qu'on en tire profit. Seulement appliquons la pensée du dicton ancien : *Ut ne quid nimis.*

D.

*Histoire de l'Eloquence romaine, depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'Empereur Hadrien*, par Victor Cucheval. (2 vol. in-16. Librairie Hachette.) — Depuis que le discours latin a cédé dans nos classes aux discours français la place et les prix d'honneur, il semble

que l'éloquence romaine est plus éloignée de nous. Elle est plus absente de nos lectures, de nos préoccupations, et surtout de nos assemblées. Si les hommes de 1793 modelaient volontiers leur parole sur la parole antique, ceux de 1893 ou 1894 ne rappellent que de loin en loin et toujours de très loin, et, je crois, toujours à leur insu, les Marius et les Cicéron. La tribune aux harangues paraîtrait déclamatoire à la tribune du Palais-Bourbon, et celle-ci mesquine à celle-là. Pour la plupart de nos parlementaires, l'éloquence romaine est une inconnue. Et cependant, derrière cette grande ombre, il y a encore, pour quelques-uns, un grand souvenir et un grand exemple. Tout récemment, M. Joseph Reinach, qui a longtemps pratiqué le *Conciones* latin, prenait le nom à défaut de la chose, et nous donnait un *Conciones* français.

Et voilà que M. Victor Cucheval, reprenant un travail interrompu et continuant une œuvre digne d'être achevée, nous offre en deux volumes une histoire de l'éloquence romaine, *depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien*. L'auteur avait déjà publié une *Histoire de l'éloquence latine depuis l'origine de Rome jusqu'à Cicéron :* de plus, il nous promet une troisième publication sur *Cicéron et sur l'éloquence de son temps*. Ainsi le monument sera complet : avec le premier ouvrage, nous avions les fondements encore rudes et bruts mais larges et solides; avec l'ouvrage récent, nous avons l'extrémité ou la toiture plus artificielle, plus caduque, mais savante et brillante; avec l'ouvrage annoncé, nous aurons le corps, le milieu de l'édifice dans sa forte, sereine et saine beauté.

En attendant de pouvoir embrasser d'un coup d'œil l'œuvre entière, des assises au sommet, remercions et félicitons l'architecte des parties achevées. Quand je dis architecte, le mot n'est pas très juste, car M. Victor Cucheval reconstruit plutôt qu'il ne construit.

Les vrais constructeurs du monument oratoire élevé en l'honneur de Rome, ce sont les orateurs romains eux-mêmes, ce sont précisément tous ceux qu'étudie et énumère le critique français avec autant d'érudition que de goût. On serait même tenté, au premier abord, de trouver l'énumération longue et l'érudition encombrante. Deux forts volumes, non pas sur un genre tout entier, mais sur ce qui en fut ou en parut être la décadence : n'est-ce point beaucoup ? M. Cucheval doit compter non seulement les architectes, mais les maçons. Comme autrefois Cicéron devant Attilus et Brutus, — le rapprochement n'a rien que de flatteur — vous semblez vous attarder aux manchots ou aux manœuvres, M. Cucheval, *congessisti operarios omnes*. Si vous ne remontez pas jusqu'aux Antonins, vous descendez jusqu'à un Messalinus encore plus diminutif que descendant de Messala, vous cherchez l'éloquence tantôt au barreau où elle n'était plus, tantôt sur le trône où elle ne fut jamais, tantôt parmi les rhéteurs où elle fut dénaturée, tantôt parmi les délateurs où elle fut déshonorée.

Mais, tout de suite, M. Cucheval pourrait répondre que Messalinus lui-même, s'il n'était plus éloquent, était encore spirituel, lui qui voulant reprocher à Caïus César les mœurs infâmes que l'on sait, ne le flétrissait pas, mais se contentait de l'appeler : *Caia;* que le barreau pouvait encore entendre, à défaut d'un Cicéron, un Cassius Sévérus, un Sénèque, un Tacite, un Pline; que si le trône impérial connut trop rarement le *vir bonus, dicendi peritus*, il connut parfois le *vir potens, peritu*

*dicendi*; qu'enfin la parole des rhéteurs fut encore un art comme la voix des délateurs fut souvent une force. Mais surtout l'historien de l'éloquence romaine pourrait dire qu'il veut retrouver non pas seulement l'éloquence, mais les phrases, les transitions, les transformations de cette éloquence; qu'il veut offrir non des modèles oratoires, mais l'explication de la décadence d'un genre oratoire, et que, pour avoir une idée nette d'une chaîne quelconque, ce n'est point assez d'avoir jeté un coup d'œil sur les anneaux rayonnants et glorieux, mais il faut avoir touché du doigt les anneaux obscurs et intermédiaires.

C'est qu'en effet M. Victor Cucheval ne se contente pas d'énumérer et de raconter: il explique. Il cherche à son tour quelles causes ont assuré puis précipité le déclin de l'éloquence romaine. Ces causes, on les voit surtout et dans la perversité des mœurs, et dans l'absence de la liberté, et dans la présence des rhéteurs. M. Cucheval reconnaît la justesse de ces vues; mais il trouve qu'on a trop insisté et surtout trop déclamé sur ces influences, sinon étrangères, du moins extérieures à l'éloquence elle-même. « La liberté politique aurait été rétablie après Auguste, les écoles des rhéteurs auraient été fermées, qu'un peu plus tôt, un peu plus tard, la décadence serait survenue. » Et pourquoi? c'est que tout genre porte en lui-même des germes de décrépitude comme des germes de maturité, c'est que les œuvres de l'esprit humain, comme le corps humain, ont en elles des raisons intimes et mystérieuses de vie et de mort, de telle sorte qu'après avoir atteint la floraison et la perfection, elles commencent bientôt de se faner et se préparent naturellement au déclin. Et pour soutenir son opinion M. Cucheval cite et traduit la vieille phrase de Velleius Paterculus : *Quod summo studio petitur ascendit in summum; difficilis in perfecto mora est, naturaliterque quod procedere non potest, recedit;* ce que l'on cultive avec passion arrive à son apogée, mais il est difficile de s'arrêter au point de la perfection, et, par une loi naturelle, ce qui ne peut avancer recule.

L'apôtre de l'évolution des genres littéraires, M. Ferdinand Brunetière, n'aurait-il rien inventé?

ÉMILE TROLLIER.

*Vues politiques et sociales de Pascal* (1893), *Littérature politique de la Fronde* (1892), *La littérature morale et politique du* XVII^e^ *siècle* (1891), par JACQUES DENIS, doyen honoraire, correspondant de l'Institut. — Caen, Delesques, 3 brochures in-8°.

Du même auteur, même librairie, dates diverses : *Sceptiques ou libertins de la première moitié du* XVII^e^ *siècle; — Balzac, première ébauche du* XVII^e^ *siècle et de Bossuet; — Politiques : Fleuri, Saint-Simon, Boulainvilliers et Duguet; — Politique de Fénelon; — Bayle et Jurieu;* — cinq brochures in-8°, de 60 à 84 p. chacune.

M. Jacques Denis est l'un des cinq ou six hommes de France qui possèdent leur XVII^e^ siècle; et parmi les deux ou trois qui croient en parler avec indépendance, il est le premier, sinon le seul, à le faire sans préjugé. Une longue vie de travail et de pensée lui a rendu le maniement des idées rapide et sûr; une constante pratique de l'antiquité lui a permis de placer très haut son point de vue, et d'embrasser plus de vingt siècles de philosophie d'un seul regard. C'est même l'antiquité qui semble avoir eu ses préférences; et qui songerait à s'en plaindre?

Nous n'avons pas de plus beaux livres que ses *Idées morales de l'antiquité* et son *Origène;* quant à sa *Comédie grecque*, elle prouve seulement que le moraliste n'a jamais fait tort à l'érudit. S'il était pourtant permis d'exprimer un désir, ce serait de voir couronner ces belles œuvres, si pleines, si robustes, si libérales, par cette histoire des idées morales au XVII^e siècle, à laquelle M. Jacques Denis nous amorce par tant de fortes brochures : la dernière, *Vues politiques et sociales de Pascal*, n'est pour nous qu'une occasion de rappeler les précédentes, et de lier le faisceau.

Dans toutes ces études, en effet, qui s'appellent et se relient pardessus de grosses lacunes, il est facile d'entrevoir le tableau, ou, si l'on préfère, l'esquisse d'une France intellectuelle au XVII^e siècle qui ne ressemblerait pas tout à fait à celle qu'un récent doctrinarisme voudrait nous montrer. Qu'est-ce, au juste, que ce siècle fameux? « Le XVI^e siècle s'appelle Renaissance et Réforme, le XVIII^e Philosophie et Révolution; on n'a pas encore dit comment doit s'appeler celui qui les sépare. Les uns continuent à l'appeler le grand siècle; je ne dis pas qu'ils aient tort, mais je cherche une définition et non une apothéose... Dans l'ordre des choses morales, le seul que je considérerai dans ces esquisses, le XVII^e siècle me paraît un siècle *théologico-despotique* : c'est là, je crois, son caractère, c'est là sa définition. » Toutefois, il faut distinguer, dans le domaine de la pensée comme dans celui de l'art, de la politique et de l'histoire, entre la première moitié et la seconde. Le grand siècle n'est point parti du despotisme, il y a abouti. Après un Rabelais, un Montaigne, un Charron surtout, et après le règne d'un Henri IV, l'œuvre de la Renaissance se poursuivait dans l'ordre moral et philosophique : Témoin, d'une part le groupe des libertins, plus enivrés de libre-pensée que vraiment dangereux; de l'autre Descartes, qui seul — Pascal mis à part — représente la pensée et la liberté philosophique. Mais déjà voici Balzac, cette « première ébauche du XVII^e siècle et de Bossuet », comme l'appelle spirituellement M. Denis; voici bientôt la Fronde « dont les apparences sont celles d'une mascarade, et qui fut au fond le dernier soupir de nos vieilles libertés et de nos vieilles franchises, frappées à mort par Richelieu, remuant convulsivement sous son successeur, pour expirer enfin dans le despotisme de Louis XIV. » Voici enfin le règne du grand roi avant et après la Révocation de l'Édit de Nantes, c'est-à-dire cette deuxième moitié du siècle si fatale à la liberté publique et privée, à l'État et aux consciences. La bulle *Unigenitus* achèvera l'œuvre. Quand on envisage ce point d'arrivée, « on est prêt à se demander, malgré la splendeur littéraire du siècle de Louis XIV, si quelque génie malfaisant n'a point changé les destinées morales de notre pays ». Et dès lors, M. Denis n'a pas de peine à montrer que cette fin de règne, qui était déjà « tout régence en dessous », comme dit Michelet, devait aboutir à la revanche violente des esprits et des consciences : à travers Bayle et Jurieu, à travers le groupe des Politiques, il est facile de voir circuler l'esprit nouveau, ou plutôt l'esprit d'hier, l'esprit même de la Renaissance, qui, tyranniquement comprimé, n'en fera que mieux explosion plus tard, accru qu'il sera de tous les ferments étrangers qu'il ne renfermait pas primitivement en lui-même. Et la preuve sera faite une fois de plus que le despotisme est le père de la licence, et que c'est à lui qu'il faut faire

remonter la responsabilité de tant de représailles commises au nom de la liberté.

Tel fut le résultat de ce « despotisme couronné de théologie ». On peut deviner ce que l'auteur pense de Bossuet. Sans rien rabaisser de son génie oratoire, qui est vraiment son plus grand titre à notre admiration, M. Denis est loin de donner dans ce *bossuétisme* aujourd'hui en faveur, et qu'un professeur distingué a naguère finement décrit et jugé (1). Il y a tant d'intempérance dans le culte moderne de Bossuet, qu'on ne lit point sans satisfaction ces lignes saines et indépendantes : « Bossuet n'est point le dernier des Pères de l'Église, malgré le mot si souvent cité de La Bruyère, parce qu'il n'a point d'invention. Il est l'homme du Concile de Trente et de la majesté royale. Sa vaste littérature ecclésiastique, comme son imagination, est toute au service de ces deux causes. Il ne connaît, il ne veut connaître des Pères... que ce qui captive la raison sous le joug de l'autorité. Il fausse l'esprit de la Bible en n'y prenant que ce qui peut lui convenir pour la transformer, bon gré mal gré, en école de politique, et pour y trouver la consécration des puissances, surtout de la royauté absolue. Il n'imagine la philosophie de l'histoire que pour la corrompre à sa naissance, en subordonnant toute la vie de l'humanité aux destinées de l'Église, conformément aux préjugés étroits du moyen âge. » (*La littérature morale et politique du* XVII^e^ *siècle*, p. 8.) — On jugera de la valeur des brochures de M. Denis à ces courts extraits. Et l'on regrettera avec nous que ces études restent éparses, fragmentaires. Il appartient à un homme qui a été trente ans l'honneur d'une de nos Facultés de reprendre ses esquisses, d'achever son tableau, et de nous donner enfin cette libérale et philosophique histoire des idées morales au XVII^e^ siècle qui reste encore à faire, malgré les écrits nombreux de tant d'historiens littéraires, et même, si l'on ose ajouter, de quelques récents académiciens.

*Sept études pour servir à l'histoire de Hans Memling, contenant septante illustrations dont quarante-cinq reproductions photographiques d'après les œuvres du Maître*, par A.-J. WAUTERS; Bruxelles, Dietrich et C^ie^, librairie d'art, in-4 de 134 p., 1893. — M. Wauters est un de ces artistes rares qui se font autant d'honneur par la plume que par le pinceau. Son petit livre sur la *Peinture flamande* (Quantin, éditeur) est aujourd'hui classique, et a été traduit en plusieurs langues. Dernièrement, la librairie de l'Art publiait du même auteur une substantielle, savante et très nouvelle monographie sur Van Orley. Aujourd'hui M. Wauters, dont l'activité semble redoubler en dépit de l'âge, nous donne dans ces *Sept études* un avant-goût de la grande œuvre d'ensemble sur Memling à laquelle il travaille depuis quinze ans, et par laquelle sans doute il songe à couronner sa féconde carrière. Il a pensé, et les amateurs seront de son avis, qu'il y avait intérêt à fixer dès maintenant quelques points douteux sur le grand maître de Bruges, et il a voulu se donner le plaisir de nous ouvrir quelques jours sur le pieux édifice qu'il prépare avant de nous le montrer construit de toutes pièces. C'est une bonne fortune pour le lecteur; c'en est aussi une pour le livre futur; car si l'on peut, d'après un mot du Poussin, juger du lion à l'ongle, tout le monde au-

(1) FÉLIX HEMON, *Revue Pédagogique du 15 janv. 1894*, p. 40-72.

gurera par ces sept dissertations que le livre définitif sera une œuvre en tout sens achevée. Elle est dès maintenant jugée avant que de paraître.

Les points sur lesquels porte l'étude de M. Wauters sont les suivants : d'abord le lieu d'origine de Memling. Est-il né à Bruges? Non, mais dans les environs de Mayence. Memling est d'origine allemande. Son nom n'est que l'altération du nom du village de Memelingen. Une note additionnelle nous informe même qu'il dut faire son apprentissage artistique à Cologne ; s'il ne fut pas l'élève de Stephan Lochner, en tout cas il subit l'influence du maître colonais. Passant aux œuvres, M. Wauters remarque dans dix-neuf tableaux du maître un cavalier blanc; il serait tenté de voir dans cette figure la marque et comme le monogramme du maître. La découverte est curieuse, et les rapprochements fort intéressants. La troisième étude est tirée de l'examen des instruments de musique qu'on voit aux mains des anges de Memling. La quatrième est consacrée à un chef-d'œuvre jusqu'ici inédit de Memling, dont M. Wauters a le premier fixé l'attribution : le triptyque du monastère de Najera. Cette admirable page, la seconde de l'œuvre de Memling par l'importance et par les dimensions (près de 6 mètres de largeur), a été décidément exécutée à Bruges pour l'Espagne, et fut probablement commandée au peintre par un Najera pour le monastère de Santa-Maria la Réal de Najera. A l'examen de cette page magistrale succèdent trois dissertations d'importance un peu moindre, mais qui offrent un intérêt historique : l'une sur les rapports de Memling avec Charles le Téméraire, l'autre sur Memling et la gilde des archers de Saint-Sébastien, la troisième sur les propriétés de Memling. L'impression totale nous montre un Memling fort différent de celui de la légende et surtout plus précis, mais en outre un Memling plus grand, plus célèbre et plus honoré de son vivant même. C'est un grand seigneur de la peinture que ce successeur et cet héritier de Van Eyck à la fin du xv^e siècle. Pendant vingt ans, il est le roi des peintres de Flandre. Le mysticisme de son pinceau n'en paraît que plus charmant, plus délicat et plus rare après ces découvertes. Et l'abondante illustration de ces *Sept études* est pour le texte le plus précieux des commentaires. L'éditeur a droit à tous nos éloges. C'est une véritable œuvre d'art que cette grande plaquette, depuis son titre moyen âge jusqu'à son pittoresque « achevé d'imprimer ». Heureux pays que celui où les artistes nationaux comptent de tels érudits pour rafraîchir leur mémoire, et de tels imprimeurs pour raviver leurs figures!

*Vers la lumière, Poésies*, par AUGUSTE DORCHAIN. Paris, Lemerre, 1894. — C'est une chaste muse que celle de M. Dorchain. Elle a la note rêveuse et tendre; et, quoique délicate et même raffinée, elle fuit le brouillard, elle vole là-haut, *vers la lumière*. De la lumière, et de la chaleur, n'est-ce pas chose rare aujourd'hui chez nos poètes? Et ne faut-il pas remercier ceux qui rassérènent nos esprits, en faisant doucement vibrer nos cœurs? Si l'on demandait à l'auteur le secret de sa « jeunesse pensive », il se contenterait sans doute de poser le doigt sur ces vers :

Ah! tristes, chantait-il, sont les roses fanées,
Tristes, les jours perdus et les nuits profanées...
Mais douces sont les fleurs et douces les amours
Qui naissent dès l'aurore et qui durent toujours...

et nous comprendrions aussitôt l'hommage discret et reconnaissant de sa dédicace. Ceci n'est point le livre de plusieurs amours. Il raconte l'histoire d'une tendresse qui a pour épilogue une virilité. Cette conclusion n'est point pour déplaire; et, à lire ces *Préceptes* vigoureux de la fin, on comprend une fois de plus que les doux sont les forts :

Vis bien, pour bien aimer, car voici la merveille :
C'est le son de ton cœur qui frappera l'oreille ;
Toujours sera ton œuvre à ton amour pareille.
D'un souffle de théâtre en vain l'enflerais-tu,
Rien n'en pourra sortir, si ton cœur n'a battu,
Qu'un bruit sans efficace en des mots sans vertu.

Mais à quoi bon citer, quand on devrait tout lire?

*L'Action. Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique*, par MAURICE BLONDEL, Docteur ès-lettres. — Paris, Alcan, in-8° de XXV-492 p., 1893. — L'action, très vaste sujet que le sous-titre explique en partie sans le restreindre beaucoup. Traiter métaphysiquement et pratiquement de l'action humaine, n'est-ce pas soulever à la fois presque tous les problèmes de la vie et de l'inconnaissable, et quelque peu risquer de les brouiller? On n'aborde donc le livre de M. Blondel qu'avec une appréhension secrète. Et, à le lire, on est bien rassuré sur sa science, son art et sa subtilité de déduction, sur sa belle sincérité, et même sur la clarté... relative de son exposition; mais on l'est moins, il faut l'avouer, sur la solidité de la doctrine. En pratique, l'homme est forcé d'agir; il est source intarissable d'action. Mais, opprimé par les réalités de la vie, il ne trouve jamais à satisfaire complètement cet amour d'expansion; il ne trouve partout que contrainte. « L'action ne s'achève pas dans l'ordre naturel. » S'achève-t-elle autrement? Rechercher les moyens de résoudre cette équation de l'action, faire la *science* de la pratique, et « réintégrer dans l'opération voulue tout ce qui est au principe de l'opération volontaire, » tel est le but que s'est proposé l'auteur. Il y marche en étudiant le phénomène de l'action, et en conduisant cette action de conception en conception, à travers une série d'étapes fort curieusement analysées et marquées : de l'intuition sensible à la science subjective, du seuil de la conscience à l'opération volontaire, puis à l'action extérieure, à l'action sociale, etc. Ainsi va-t-il de degré en degré jusqu'au terme humain de cette action, point exact d'où surgit le problème de la destinée humaine, et ce que M. Blondel appelle « le conflit » entre la volonté contredite et inachevée, et la volonté affirmée et maintenue. Ici, pas de solution, semble-t-il. — Si, selon M. Blondel. C'est justement alors que se prépare l'action parfaite. Dieu, en vertu d'une sorte de contrat fort inattendu, va se manifester à l'homme par ses dogmes et ses préceptes « révélés ». La valeur de ceux-ci est « absolue ». Une fois cette notion du dogme reconnue et réintégrée dans l'ordre pratique, tout s'éclaire, l'action humaine reçoit son épanouissement complet, et la métaphysique de la question se ramène, en dernière analyse, à une question de catéchisme.

*Vaillance*, par C. WAGNER, 3e édition. Paris, Fischbacher, in-12 de 272 p., 1894. — L'auteur, un vaillant lui-même, est un de ces généreux

prédicateurs de la jeunesse qui cherchent à lui refaire un idéal et une foi. On se rappelle que son dernier livre, *Jeunesse*, eut un certain retentissement. Celui-ci procède de la même inspiration. Il est dédié « A ceux qui peinent et qui espèrent », et il se propose « la conquête de l'énergie ». De l'avertissement chaleureux du début jusqu'au *Sursum corda* qui le termine, cette conquête est poursuivie à travers l'Obéissance, la Simplicité, la Fidélité, la Gaîté, etc., autant de devoirs ou de dispositions qui fournissent matière à des chapitres distincts. On ne peut que louer cette propagande morale et souhaiter bon succès à de tels précepteurs. Mais il va bien sans dire qu'il ne faut demander aux ouvrages qu'une « bonne lecture » ou un moyen éventuel de réconfort. M. Wagner n'a voulu mettre là ni science, ni doctrine, et il ne faut pas exiger de lui ce qu'il ne s'est point piqué de donner. A vrai dire, toutes ces pages ou animées, ou élevées, ne constituent pas un livre, et cela est fâcheux. Elles se contentent (à trop bon marché selon nous), de tenir le milieu entre l'œuvre du sermonnaire et celle du moraliste.

*La loi de l'histoire, constitution scientifique de l'histoire*, par J. Strada. Paris, Alcan, in-8 de viii-244 p., 1894. — Ce dernier ouvrage de M. Strada, est inscrit sous cette rubrique générale : *Philosophie de l'impersonnalisme méthodique*. Il emprunte son épigraphe à M. Strada lui-même; l'auteur, qui a pu « donner le coup de mort au panthéisme hégélien par la découverte de la loi de l'être préantinomique », peut après cela se citer et se servir de texte à lui-même sans étonner personne. Citons le début de cette épigraphe : « Les Fidéismes et les Rationalismes plongent toujours les peuples à la décadence. La méthode de l'impersonnalisme peut seule les ordonner dans le progrès et la liberté. Elle seule est la pondération de la science. » On demandera ce que c'est que l'impersonnalisme méthodique. Force nous est bien de renvoyer aux autres ouvrages de M. Strada, qui sans doute l'expliquent. Nous craindrions, en tentant une définition, de n'être pas clairs. M. Strada l'est-il beaucoup plus dans sa *Loi de l'Histoire?* et peut-on dire que ce soit un livre philosophique que celui où il se propose non seulement d'établir la méthode dans l'histoire déjà faite, mais encore d' « assurer la marche de l'histoire (*à venir*) faite science »? Le lecteur vulgaire s'étonne de voir cet « impersonnalisme » aboutir à un chapitre sur la « mission de la France », et à une conclusion hérissée d'exclamations. Il se demande alors si M. Strada qui a écrit (j'allais dire à la douzaine) quelques belles apocalypses en vers sur l'humanité passée, ne serait pas en train, chose plus grave ! d'en écrire une en prose sur l'humanité future.

*Les Caractères*, par Fr. Paulhan. — Alcan, in-8° de 237 p., 1894. — Le nouvel ouvrage de M. Paulhan est la suite ou la contrepartie de son livre l'*Activité mentale et les éléments de l'esprit* (in-8°, Alcan). L'auteur y avait étudié en eux-mêmes les éléments de l'esprit et il avait tâché de dégager les lois de notre activité mentale. Cette fois il étudie « les divers types que produisent les diverses manifestations *concrètes* de ces lois générales, et la prédominance de tel ou tel de ces éléments ». Le but de la science des caractères étant de ramener tous les traits aux éléments psychiques les moins composés et aux formes les plus simples des grandes lois psychologiques, tout en montrant la nature de la combi-

naison qui les produit, M. Paulhan s'est proposé d'étudier les types caractérisés par une forme particulière des trois grandes lois qu'il appelle : *loi d'association systématique, loi d'inhibition systématique,* et *loi du contraste,* qui résulte du jeu combiné des deux précédentes. L'ouvrage est divisé en trois parties : « La première comprend la description des types produits par la prédominance d'une forme particulière de l'activité mentale. » La seconde, les « types formés par la prédominance ou le défaut d'une tendance ». La troisième partie porte pour titre « Le caractère individuel ». Dans la conclusion, M. Paulhan applique sa méthode de « détermination d'un caractère », et prend pour sujet Gustave Flaubert. L'ouvrage est surtout intéressant par les descriptions et les observations qui y abondent, comme dans un ouvrage de médecine. Beaucoup de faits curieux, de rapprochements ingénieux. On pourra trouver que le terme de « caractère » n'est pas toujours justifié par l'emploi qu'en fait M. Paulhan, mais les faits restent, et cette tentative de classement ne saurait manquer de porter ses fruits.

S. Rocheblave.

*Le Gérant,* **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 30808.

# PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

## REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D. F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DR BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lembero-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BÜCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIBLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DARRY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
J. E. HORAN, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr RERER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

**Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.**

**Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.**

LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

**Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.**

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

**ALSACE-LORRAINE**

**Strasbourg**, Ammel, Treuttel et Wurtz.

**ALLEMAGNE**

**Berlin**, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
**Bonn**, Strauss.
**Breslau**, Trevendt et Garnier.
**Dresde**, Pierson.
**Erlangen**, Besold.
**Fribourg en Brisgau**, Fehsenfeld
**Gœttingue**, Calvœr.
**Greifswald**, Bamberg.
**Giessen**, Rœcker.
**Halle**, Lippert.
**Heidelberg**, Kæster.
**Iéna**, Frommann.
**Kœnigsberg**, Bor.
**Kiel**, Hæseler.
**Leipzig**, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rube, Brockhaus.
**Marbourg**, Elwert.
**Munich**, Finsterlin.
**Rostock**, Stiller.
**Stuttgard**, P. Neff.
**Tubingen**, Fues.
**Wurtzbourg**, Stuber.

**AUTRICHE-HONGRIE**

**Vienne**, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
**Agram**, Hartmann.
**Budapesth**, Révai, Kilian.
**Gratz**, Leuschner.
**Inspruck**, Rauch.
**Klausenbourg**, Demjén.
**Lemberg**, Gubrynowicz.
**Prague**, Calve.

**ANGLETERRE**

**Londres**, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe brothe.
**Aberdeen**, W. Lindsay.
**Cambridge**, Macmillan et Ce, Deighton Bell et Ce.
**Dublin**, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Ce.
**Edimbourg**, John Menzies et Ce.
**Glasgow**, John Menzies et Ce.
**Oxford**, Parker.

**BELGIQUE**

**Bruxelles**, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
**Gand**, Host, Vuylsteke, Engelke.
**Liége**, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
**Louvain**. Peeters, Van Linthout et Cie.

**COLONIES FRANÇAISES**

**Alger**, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
**Saïgon**, Nicolier.
**St-Denis-Réunion**, Lamadon.
**Fort-de-France**, Déclémy.

**DANEMARK**

**Copenhague**, Host.

**ÉGYPTE**

**Alexandrie**, Weill, Sanino.
**Le Caire**, Mme Barbier.

**ESPAGNE**

**Madrid**, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
**Barcelone**, Piaget, Verdaguer, Juan Oliveres.
**Valence**, P. Aguilar.
**Salamanque**, E. Calcon.

**GRÈCE**

**Athènes**, Wilberg.

**ITALIE**

**Rome**, Paravia, Bocca, Molino.
**Florence**, Bocca, Lœscher.
**Milan**, Dumolard frères.
**Naples**, Detken, Marghieri.
**Padoue**, Drucker et Tedeschi.
**Palerme**, Pedone-Lauriel.
**Pavie**, Pezzani.
**Pise**, Hœpli.
**Turin**, Paravia, Bocca.

**MEXIQUE**

**Mexico**, Bouret.
**Guadalajara**, Bouret.

**PAYS-BAS**

**La Haye**, Belinfante frères.
**Luxembourg**, Heintzé.
**Leyde**, Brill.
**Amsterdam**, Van Bakkenes.
**Utrecht**, Frœnkel.

**PAYS DANUBIENS**

**Belgrade**, Friedman.
**Bukharest**, Haimann.
**Craiowa**, Samitca frères.
**Galatz**, Nebuneli et fils.
**Jassy**, Daniel.
**Philippopoli**, Commeno.

**PORTUGAL**

**Lisbonne**, Pereira.
**Coimbre**, Melchiades.
**Porto**, Magalhaes.

**RUSSIE**

**St-Pétersbourg**, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
**Dorpat**, Karow.
**Kharkoff**, de Kervilly.
**Kiew**, Ve Idzikowski.
**Moscou**, Gautier
**Odessa**, Rousseau.
**Tiflis**, Baerenstamm.
**Varsovie**, Gebethner et Wolff.

**SUÈDE ET NORVÉGE**

**Stockholm**, Bonnier.
**Christiania**, Cammermeyer.
**Lund**, Gleerup.
**Upsal**, Landstrœm.

**SUISSE**

**Bâle**, Georg.
**Fribourg**, Labastrou.
**Berne**, Kœhler.
**Genève**, Ve Gurin, Georg, Stapelmohr.
**Lausanne**, Benda, Payot.
**Neuchatel**, Delachaux et Niestlé.
**Zurich**, Meyer et Zeller.

**TURQUIE**

**Constantinople**, Papadis.
**Smyrne**, Abajoli.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**New-York**, Christern, W. B. Jinkins, Courrier des États-Unis.
**Baltimore**, John Murphy et Ce
**Boston**, Carl Schœnhof.
**Nouvelle-Orléans**, H. Billard.
**Philadelphie**, A. Lippincott et Cie.
**Saint-Louis** (Missouri), F.-H. Thomas.
**Washington**, James Anglin et Cie.

**CANADA**

**Québec**, Lépine.
**Montréal**, Rolland et fils.

**AMÉRIQUE DU SUD**

**Buenos-Ayres**, Jacobsen, Jolly
**Caracas**, Rojas hermanos.
**Lima**, Galand.
**Montevideo**, Ybarra, Barrero et Ramos
**Santiago** (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
**Valparaiso**, Tornero.

**BRÉSIL**

**Rio-Janeiro**, Garnier, Lombaerts, Nicoud.
**Bahia**, C. Koch.
**Sao-Paolo**, Garraux.

**CUBA**

**La Havane**, M. Alorda.

**INDE ANGLAISE**

**Bombay**, Atmarau, Sajoni.

**AUSTRALIE**

**Melbourne**, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 20818.

Quatorzième année. — N° 4. 15 Avril 1894.

# REVUE INTERNATIONALE
DE
# L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

**M. BERTHELOT**, Membre de l'Institut, Sénateur, Président de la Société.

**M. E. LAVISSE**, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

**M. L. PETIT DE JULLEVILLE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général adjoint.*

**M. ARMAND COLIN**, éditeur.

**M. G. BOISSIER**, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

**M. BOUTMY**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

**M. BRÉAL**, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

**M. BUFNOIR**, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. DASTRE**, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

**M. FERNET**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. GAZIER**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. P. JANET**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. LÉON LEFORT**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

**M. LYON-CAEN**, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. MARION**, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. MONOD**, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

**M. MOREL**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. PASTEUR**, de l'Académie française.

**M. CH. SEIGNOBOS**, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

**M. TAINE**, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

**M. EDMOND DREYFUS-BRISAC**

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

## Sommaire du n° 4 du 15 Avril 1894


Pages.

**Th. Ruyssen**. . . . . *L'Enseignement de la Philosophie en Allemagne* . . . . . 297

**G. Bonet-Maury**. . . *Des Cours préparatoires à l'étude de la médecine aux États-Unis* (1893) . . . 325

**Maurice Potel**. . . . *Les Langues vivantes au Baccalauréat classique* . . . . . [illegible]

*Revue rétrospective des Ouvrages de l'Enseignement* . . . . . 336
L'Instruction publique et la Révolution. — Deux lettres de Demoustier.

*Correspondance internationale*. . . . . [illegible]
Lettre de Genève. — Lettre d'Amérique.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT. . . . . .

*Nouvelles et Informations*. . . . . .

*Actes et documents officiels* . . . . . 59

*Bibliographie*. . . . . 386


# AVIS

L'Administration de la **Revue Interna[illegible]e de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* [illegible]nt pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de [illegible] bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils n[illegible]nt pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résid[illegible] ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue*, 5, rue de Mézières, Paris.


*La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.*

**PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.**

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

**Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris**

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

# L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE

## EN ALLEMAGNE (1)

Les questions relatives à l'enseignement de la philosophie méritent, parmi les questions d'enseignement, un intérêt tout spécial. A propos de philosophie, en effet, il ne suffit pas, comme à propos de langues mortes, d'histoire ou de sciences positives, de discuter des programmes et des méthodes. Il ne s'agit même pas de rechercher si, à l'égal des langues de l'antiquité classique, la philosophie doit être considérée comme l'élément indispensable de toute éducation supérieure, ou s'il y a lieu, en raison des besoins nouveaux, de réserver cet enseignement à une élite restreinte et d'ouvrir largement aux esprits moins soucieux de culture désintéressée des écoles d'un caractère proprement scientifique et professionnel : c'est la place même de la philosophie dans l'enseignement qui est en jeu. Destiné par nature à compléter et à coordonner

(1) Ceux des détails contenus dans cette étude que nous ne devons pas à nos souvenirs personnels, notamment les détails d'administration et de statistique, ont été empruntés pour la plupart aux ouvrages ou documents suivants : 1° Prof. Fried. Paulsen, *Geschichte des gelehrten Unterrichts in Deutschland*, 1 vol. in-8, Leipzig, 1885. — 2° Prof. W. Lexis, *Die Deutschen Universitäten*, 2 vol in-4, Berlin, 1893. Cet ouvrage, destiné à l'exposition universitaire de Chicago, et publié sous la direction du professeur Lexis, est dû à la collaboration de plusieurs professeurs appartenant à toutes les Facultés. M. Paulsen, naguère professeur extraordinaire de philosophie à Berlin, aujourd'hui professeur en titre à Leipzig, très compétent dans toutes les questions d'enseignement, s'est chargé de la description générale et de l'historique de l'enseignement universitaire. — 3° R. Kukulé et K. Truebner, *Minerva, Jahrbuch der gelehrten Welt*, deuxième année, 1893 (tableau général de toutes les Universités de la terre). — 4° Règlements particuliers à diverses Universités et programmes publiés chaque semestre par toutes les Universités. — 5° Dreyfus-Brisac, *l'Université de Bonn et l'Enseignement supérieur en Allemagne*, 1 vol. in-8, Paris, 1879, etc.

d'une part les éléments de culture générale acquis par l'adolescent, à devancer d'autre part la spécialisation nécessaire aux travaux de l'âge d'homme, en d'autres termes, situé sur les confins de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, l'enseignement de la philosophie est réclamé à des titres divers par le lycée et par la Faculté des lettres. Le partage d'attribution aujourd'hui adopté en France est loin de contenter tout le monde. Beaucoup de bons esprits sont enclins à rayer la philosophie du programme des classes; les uns n'y voient qu'une surcharge inutile; d'autres, plus spécialement préoccupés par l'anarchie apparente des idées philosophiques du moment présent, y trouvent surtout un danger, une cause de désarroi pour la conscience morale, un exercice de dilettante propre à désorganiser des cerveaux de seize ans. Il est enfin un argument capital que ne manqueraient pas d'invoquer les adversaires du système actuel au jour, — jour prochain peut-être, — où la suppression ou la réduction de l'enseignement philosophique dans les classes serait sérieusement mise sur le tapis : la philosophie, dirait-on, n'a pas toujours eu en France la place d'honneur qu'on lui concède aujourd'hui; et si nous jetons les yeux hors de France, vers cette Allemagne dont on ne cesse de nous proposer en exemple l'organisation scolaire et universitaire, nous ne voyons pas que la philosophie y soit professée ailleurs que dans les *Auditoria* des Universités; et cependant il ne semble pas que l'activité philosophique, soit dans les chaires, soit dans les livres ou dans les revues, en ait jamais été moins brillante ni moins féconde. L'histoire des chaires de philosophie et la seule inspection des bulletins bibliographiques des dernières années en témoignent, semble-t-il, d'une manière assez décisive.

« Semble-t-il », disons-nous; car il faut se garder ici de conclure trop vite de la valeur des résultats à l'excellence absolue des méthodes et surtout à la possibilité de transporter en France les habitudes scolaires de l'Allemagne. Ce qui est vrai de l'une ne s'applique peut-être que fort mal à l'autre, tant les traditions et les cadres d'organisation diffèrent dans les deux pays. Plus qu'aucun autre peut-être, l'enseignement philosophique a toujours été déterminé par les influences du moment et par les caractères généraux des institutions de haut et de moyen enseignement. Il n'est donc point inutile d'indiquer avec précision quelles circonstances historiques ont entravé ou favorisé l'extension de l'enseignement philosophique en Allemagne, quelle place occupe exactement cet enseignement à l'heure actuelle, de quelle conséquence

a été cette organisation pour la culture philosophique des esprits. C'est seulement après avoir répondu à ces questions que nous pourrons rapprocher le système français du système allemand et mesurer de part et d'autre les services rendus, les améliorations possibles.

Pour nous expliquer l'absence d'enseignement philosophique dans les gymnases allemands, il faut se rappeler la conception qui a longtemps régné et n'a point encore entièrement disparu, des rapports du gymnase et de l'Université. Durant des siècles, on n'a point admis en Allemagne que l'éducation des « honnêtes gens » fût achevée à la sortie du gymnase. Tout homme que les nécessités de l'existence n'obligeaient pas à mettre trop tôt à profit la force de ses bras ou ses talents intellectuels, tous ceux qui se destinaient aux carrières libérales ou accordaient quelques années de loisir à la culture de leur intelligence, s'attardaient deux, trois ou quatre années dans l'une ou l'autre, et parfois dans plusieurs des quatre Facultés. Il va sans dire que des quatre Facultés, Facultés de théologie, de droit, de médecine et de philosophie, la dernière, bien plus que les trois premières, passait pour le prolongement naturel de l'École classique. Et la tradition de l'histoire confirmait cet antique privilège. C'est par la Faculté de philosophie que l'Université allemande est restée jusqu'à la fin du XVIII^e siècle un gymnase supérieur (*Obergymnasium*). Car le premier noyau de l'Université, en Allemagne comme en France, avait été cette *facultas artium* qui s'était constituée au sein, puis au-dessus des écoles cathédrales et claustrales (*Domschule, Klosterschule*) pour l'enseignement des sept arts libéraux : grammaire, rhétorique, dialectique (*artes sermocinales*), arithmétique, géométrie, astronomie, musique (*artes reales*). Aujourd'hui, les cadres du *trivium* et du *quadrivium* antiques se sont élargis jusqu'à éclater; des sciences nouvelles sont nées; d'autres ont pris dans la vie pratique une importance telle qu'elles sont devenues l'objet d'un enseignement spécial réglé par des programmes officiels : tels la médecine et le droit. Cependant il est resté dans l'Université allemande des traces profondes de l'organisation et de l'esprit de la vieille Faculté des arts. Tout d'abord la « Faculté de philosophie » (*philosophische Facultät*) a conservé un domaine bien plus étendu que notre Faculté des lettres. Seules les disciplines qui répondent à un besoin public général et supposent, chez ceux qui s'y consacrent, un dessein intéressé, se sont détachées du tronc commun. Les Facultés de théologie, de droit et de médecine sont ainsi, en Allemagne comme en France, de hautes écoles spéciales pratiques

destinées à former des prêtres, des officiers de justice et des praticiens. Les sciences mathématiques, physiques et naturelles, au contraire, relèvent toujours de la Faculté de philosophie aussi bien que la philologie et l'histoire. Une thèse de chimie ou de géographie confère à son auteur le grade de docteur en philosophie. A plus forte raison les sciences proprement philosophiques, comme aussi les sciences politiques, sociales et économiques n'ont-elles point été distraites d'un cadre d'enseignement où elles s'harmonisent tout naturellement avec l'histoire, l'ethnographie, la philologie comparée, etc. Entre les maîtres qui discutent des intérêts communs dans les mêmes conseils, entre les étudiants, philosophes, philologues, historiens, économistes, appelés à se rencontrer au pied des mêmes chaires, il s'établit nécessairement une féconde circulation d'idées; et, bien qu'à plus d'un égard ce courant d'études communes ait semblé se ralentir depuis quelque temps, il est impossible d'en méconnaître l'existence et l'efficacité. On sait d'ailleurs qu'entre la Faculté de philosophie et ses voisines, les relations sont demeurées beaucoup plus intimes et plus faciles qu'en France : les Facultés ne sont pas les subdivisions isolées d'une institution d'État; elles restent toujours les membres d'un même corps très indépendant des autres corps sociaux. Aujourd'hui même, malgré la tendance à la spécialisation exclusive et précoce, bon nombre d'étudiants de théologie et de droit assistent aux cours les plus en vogue d'histoire, de philosophie ou d'économie politique. Quelques-uns recherchent et obtiennent le doctorat dans deux Facultés; presque tous les docteurs en théologie sont en même temps munis du doctorat en philosophie, et les philosophes proprement dits prennent volontiers leurs grades de théologie ou de droit. Les exemples mêmes ne sont pas rares, — et on en pourrait citer d'illustres, — d'étudiants sortis de l'Université docteurs en trois Facultés. On n'ignore pas d'ailleurs avec quelle facilité s'obtient le doctorat allemand, et, à défaut de travaux originaux, les diplômes ne suffisent nullement à garantir les talents de celui qui les accumule : mais ils prouvent tout au moins que l'étudiant allemand est habitué à concevoir chaque groupe de sciences dans ses relations avec les groupes voisins. L'Université est vraiment pour lui un « organisme scientifique » dont l'activité se développe sur le plan même de la science, en vertu de l'action réciproque des parties dans le tout. Elle est ainsi l'institution sociale la plus propre à développer parallèlement toutes les aptitudes de l'esprit humain, le plus parfait instrument de culture générale, par suite le complément indispensable du gymnase. En

France, c'est avant la sortie du lycée que nous réservons aux jeunes gens une année pendant laquelle ils peuvent condenser, classer, systématiser les acquisitions intellectuelles de leur vie scolaire : en Allemagne, cette « réflexion sur la science » qui est peut-être toute la philosophie, est impossible au gymnase dont les programmes sont surchargés : c'est l'Université qui, par son organisation même, offre aux esprits le modèle concret de la synthèse générale des sciences.

De cette organisation théorique, il résulte que l'absence d'enseignement philosophique au gymnase serait justifiable de tout point si la réalité était conforme à la théorie. Mais à aucun moment, même à l'âge héroïque des Universités allemandes, on n'a vu la population des écoles secondaires se soumettre tout entière à la discipline intellectuelle des Facultés. Les années de gymnase ne peuvent être pour tous les jeunes gens une simple préparation aux années d'Université; aussi s'est-on toujours efforcé d'organiser l'enseignement secondaire en cours complets d'études, et la philosophie même n'en a pas toujours été exclue. De la *facultas artium*, la philosophie était descendue, à la fin du moyen âge, dans les classes supérieures de l'école latine. La Réforme, en luttant contre l'humanisme, c'est-à-dire contre le culte désintéressé des langues et des littératures payennes, donna l'essor aux sciences de raisonnement. On n'étudia plus l'hébreu et le grec que pour lire dans les textes originaux l'Écriture et Aristote. De même on philosopha parce que la philosophie est la propédentique de la théologie. Mélanchthon, dans son plan d'études, inscrivait, avant la philosophie, la grammaire, la dialectique, la rhétorique et la philosophie (sciences naturelles, morale, histoire). Peu après, les jésuites, bien que moins hostiles à l'humanisme, instituaient dans leurs écoles un cours de philosophie de trois années; ce cours comprenait la physique, la physiologie, la logique, la psychologie, la métaphysique et l'éthique; on y lisait Aristote dans des *compendia* latins.

La deuxième moitié du XVIe siècle et tout le XVIIe sont demeurés dans cette tradition qui constituait un véritable retour à la scolastique. Jamais, au moyen âge, les *disputationes* n'ont été plus âpres ni plus subtiles que dans les écoles du XVIIe siècle. On sait quel mépris Leibniz a manifesté à l'égard des écoles et des Universités de son temps, bien qu'il ait fait son profit de cet enseignement. C'est d'ailleurs la philosophie de ce même Leibniz qui, réduite en formules simples par Ch. Wolff, devint la base de l'enseignement philosophique dans les écoles allemandes du

XVIIIe siècle. Le même mouvement des esprits qui provoqua l'apparition de l'*Aufklærung* en réaction contre le *piétisme*, dégagea la philosophie de la scolastique. La dialectique et la métaphysique cessèrent d'être la propédentique de la théologie. Le rationalisme simpliste, le dogmatisme confiant de Wolff, se prêtaient merveilleusement à la forme du manuel officiel et à l'enseignement oral. Les « *Initia* » d'Ernesti (1), sorte d'encyclopédie abrégée de toutes les matières enseignées au gymnase, sont la véritable expression de cette philosophie d'école, toute faite de formules et dénuée de toute critique.

L'apparition de la philosophie critique et des systèmes issus du kantisme discrédita la doctrine wolfienne, et on peut dire que cette philosophie entraîna dans sa chute l'enseignement philosophique des écoles. Il faut le reconnaître, en effet : en même temps qu'elles jetaient le désarroi dans les idées courantes et qu'elles disloquaient le système de démonstrations organisé par le rationalisme, les théories nouvelles n'offraient rien qui pût rentrer dans le cadre d'un enseignement philosophique élémentaire; ni Kant, ni Fichte, ni Hegel, ni Schelling ne sont accessibles à des intelligences moyennes de dix-huit ans. Aussi toute l'activité philosophique se concentra-t-elle, passionnée et aventureuse, autour des chaires d'universités. En même temps, une autre cause, plus générale, contribuait à réduire l'importance de la philosophie dans les écoles : c'est la soudaine et brillante rénovation de l'humanisme à la fin du XVIIIe siècle. Le nouvel humanisme rompit avec toute convention, surtout avec l'art peu sincère des derniers imitateurs de nos classiques; il rappela au culte de la nature vraie, à l'admiration des littératures plus franches et plus spontanées de l'antiquité classique. Ce fut le signal d'une seconde renaissance; les philologues avec J.-A. Wolf et Chr.-G. Hayne, les archéologues à la suite de Winckelmann et de Lessing, découvrirent de nouveau les Grecs et les Latins. Le règne de la philologie commença et on peut dire que le génie allemand en a ressenti l'influence sous toutes les formes, à commencer par la philosophie. On a remarqué avec raison que, tandis que Chr. Wolf et Kant même étaient avant tout des élèves des mathématiciens et des physiciens, Fichte, Hegel et Schelling ont été surtout à l'école des philologues; s'ils ont introduit dans leurs systèmes l'idée du développement et de la dialectique, c'est que, très versés dans l'histoire des philosophies et de la civilisation, ils conce-

(1) Première édition, Leipzig, 1736, 8e et dernière, *ibid.*, 1796.

vaient tout système de philosophie comme le terme nécessaire d'un progrès de l'idée dans le temps. Mais le gymnase surtout fut remanié par les humanistes en vue d'une culture intensive des langues et des littératures anciennes. On rouvrit les portes toutes grandes au grec et au latin, on joua Sophocle et Térence dans le texte original. Tout céda à cet envahissement triomphal des langues mortes : on réduisit les heures de français; de l'ancien programme de sciences on ne conserva que les sciences formelles, les mathématiques. Enfin l'enseignement de la philosophie, quand il ne fut pas radicalement supprimé, fut réduit à quelques leçons de logique et de psychologie : « L'École, lisons-nous dans le programme prussien de 1816, doit se contenter d'engager dans la voie d'une pensée philosophique personnelle et de préparer à l'étude de la philosophie. » Une circulaire du 24 octobre 1837, tout en maintenant au programme quelques éléments de philosophie « comme fondement de toute culture supérieure », fixait à quatre heures par semaine, sur un total de trente-deux, le temps consacré à la logique, à la psychologie et à la pédagogie par les élèves de première (1).

Quelles furent les conséquences de ce système, on le devine, et les plaintes qui s'élevèrent bientôt nous sont une preuve qu'elles ne tardèrent point à se manifester (2). Dès 1824, le ministre prussien « constatait avec déplaisir que dans certaines Universités, les étudiants, avec une fâcheuse étroitesse d'esprit (*Einseitigkeit*), s'attachaient exclusivement aux études de philologie et négligeaient non seulement la philosophie, mais encore la théologie et l'histoire. » A quelle influence attribuer cette prédilection exclusive des étudiants en lettres pour les sciences d'érudition, sinon à l'entraînement forcé qu'ils recevaient au gymnase? Ils étaient

(1) Cette réorganisation du gymnase prussien s'est accomplie tout entière sous le ministère d'Altenheim (1817-1840) et surtout sous l'influence du conseiller secret Joh. Schulze (1786-1869, conseiller depuis 1815). Cette organisation est caractérisée par l'immixtion toute puissante de l'État dans l'école, la réglementation minutieuse du travail et l'abondance des matières inscrites sur les programmes. Une conséquence remarquable de cet entassement des connaissances, fut de prolonger la durée des études secondaires. Les statistiques établissent qu'en 1860, 22 p. 100 des élèves restent au gymnase jusqu'à 19 ans, 25 p. 100 jusqu'à 20 ans et 31 p. 100 au delà de cet âge. Thiersch opéra en Bavière, en faveur du classicisme, une réforme analogue à celle de Schulze. Mais il évita de surcharger les programmes et fut le premier qui protesta contre le surmenage du gymnase prussien. Il réduisit les heures de classe en première à 26, dont 4 de philosophie, pendant lesquelles on expliquait quelques textes faciles de Platon, d'Aristote, de Plutarque et de Cicéron.

(2) Cf. H. Koechly, *Ueber das Princip des Gymnasialunterrichts der Gegenwart* (Dresde et Leipzig, 1845); *Zur Gymnasialreform* (*Id.*, 1846).

philologues avant de finir leurs humanités. Depuis, il est vrai, l'organisation de l'enseignement allemand a subi de sérieuses modifications, mais la philosophie n'en a profité ni au gymnase, ni à l'Université. Bien loin de les ouvrir plus largement à la philosophie, on a cherché à déblayer les programmes trop encombrés, Le plan d'études prussien de 1856 réunit, en première, la propédentique philosophique à l'enseignement de la langue et de la littérature nationales : c'était en fait la rayer de la liste des cours. On sait enfin que les plus récentes réformes du gymnase allemand n'ont point été au bénéfice de la culture générale. A côté du gymnase classique sont nés le *gymnase réel* et *l'école réelle* (*Realgymnasium*, *Realschule*) dont on avoue franchement la destination toute utilitaire. Le gymnase classique même s'est de plus en plus accommodé aux exigences pratiques de l'esprit moderne. L'ambition n'est plus d'écrire en latin ni de lire le grec à livre ouvert, mais simplement de lire sans trop de peine un texte latin et de pouvoir préparer un texte grec. Les mathématiques, les sciences naturelles, les langues vivantes ont regagné le terrain perdu par les langues mortes. Seule la philosophie est demeurée en disgrâce. Le nom même en a le plus souvent disparu des programmes des classes supérieures (1). En théorie, le maître d'allemand doit bien, en première, donner un tableau succinct des principales opérations logiques et des facultés mentales. Mais nous tenons de l'aveu même d'élèves ou de professeurs, que ces prescriptions sont observées avec la plus grande liberté, quand elles ne demeurent pas lettre morte. Ajoutons qu'en première, quelques-unes des dissertations allemandes ou latines, deux ou trois peut-être par année, ont pour sujet le développement et la discussion de maximes morales telles que nous en proposons parfois aux élèves de seconde. Enfin, dans la même classe, les professeurs ou les directeurs, maîtres absolus du choix des lectures de leurs élèves, choisissent volontiers comme texte d'explication quelque ouvrage facile, grec, latin ou français de philosophie, un des dialogues socratiques de Platon, les *Tusculanes*, le *Discours de la méthode*, etc.

(1) Voici, par exemple, l'emploi hebdomadaire du temps, en première, au gymnase français de Berlin dont l'organisation ne diffère de celle des autres gymnases que par l'emploi habituel du français dans les classes à partir de la *troisième inférieure* (sixième) : Religion, 2 heures; allemand, 2 heures; logique et psychologie, 1 heure; latin, 10 heures; grec, 6 heures; français, 2 heures; hébreu (facultatif), 2 heures; anglais (*id.*), 2 heures; histoire, 3 heures; mathématiques, 4 heures; physique, 2 heures. — Emploi du temps dans la même classe au gymnase royal de Leipzig : Religion, 1 heure; allemand, 3 heures; latin, 7 heures; grec, 7 heures; français, 2 heures; mathématiques, 4 heures; physique, 2 heures; histoire, 3 heures, hébreu (facultatif), 2 heures.

En résumé, la philosophie a été délaissée au gymnase, du jour où l'enseignement public est passé des mains des philosophes et des théologiens dans celles des philologues. Ces derniers, attachés à l'étude minutieuse des textes et des institutions antiques, sont volontiers hostiles à l'enseignement des notions abstraites. Ils ne conçoivent, suivant un mot spirituel de M. Paulsen (1) d'autre logique que celle de la grammaire latine, d'autre morale que celle des poètes grecs. Ils ne croient pas à la vertu éducatrice des idées générales, de cette discipline intellectuelle si bienfaisante cependant quand elle s'ajoute, aux environs de la dix-huitième année, aux matériaux déjà acquis comme un principe supérieur d'organisation et d'unité. Ils témoignent bien moins de confiance que le pédagogue français dans la valeur de la réflexion et du travail personnels de l'élève. De là leur antipathie contre l'enseignement philosophique du gymnase, qu'ils tiennent pour prématuré, et l'étonnement que provoque chez eux l'existence de nos classes de philosophie (2).

Or, l'enseignement de la philosophie n'est pas de ceux qu'on élimine indifféremment d'un système d'éducation. On a pu dispenser les écoliers allemands d'apprendre la chimie, la cosmographie, l'histoire naturelle, et l'Allemagne n'en produira pas moins des chimistes, des astronomes et des naturalistes de premier ordre. Mais on ne peut les dispenser impunément de tout effort de réflexion personnelle et systématique; et nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que la moyenne des esprits cultivés en Allemagne porte l'empreinte d'un enseignement qui tend à absorber l'individualité de l'élève dans celle du maître et se préoccupe du savoir, plutôt que de la forme du savoir. Tous ceux qui ont connu d'un peu près de jeunes étudiants allemands ont pu remarquer sinon le caractère de médiocre culture générale qu'ils accusent, du moins l'insuffisante coordination de leurs connaissances, leur ignorance de la valeur et du rôle des connaissances particulières dans la science en général, en un mot, pour employer de nouveau un terme intraduisible mais singulièrement expressif,

(1) *Gesch. des gelehrt. Unterr.*, p. 769.

(2) Du même principe dérive le caractère essentiellement didactique de l'enseignement secondaire allemand. Le nombre des heures de classe est très considérable et le professeur s'y dépense beaucoup plus que l'élève. En revanche les travaux écrits sont assez rarement demandés, ceux notamment qui réclament quelque effort d'invention et de combinaison, narrations ou dissertations. Il n'est pas d'usage non plus de demander aux élèves des expositions orales. Hors du gymnase, l'écolier n'est guère tenu qu'à préparer ses auteurs et à multiplier autant que possible ses lectures dont il devra rendre compte.

l'*Einseitigkeit* de leur intelligence. Dès leur sortie du gymnase, ils s'enferment allègrement dans une besogne scientifique ou littéraire infime, sans toujours se rendre clairement compte de la valeur de leur tâche à l'égard de l'œuvre totale de la science. Qui n'a remarqué aussi qu'avec une connaissance souvent très solide des langues et des littératures mortes et vivantes, qui les met sensiblement au-dessus des bacheliers français, ils éprouvent, — leurs thèses de doctorat en sont presque autant de preuves, — une incroyable difficulté à mettre en œuvre les matériaux qu'ils ont accumulés? Bien plus, ils ignorent le besoin, et par suite la difficulté de subordonner les matériaux à une idée générale dominante. Non seulement ils sont gauches d'expression, mais encore et surtout ils n'apportent d'ordinaire, dans le travail de composition, ni symétrie, ni logique, ni philosophie. Enfin, s'il est vrai que le caractère et le niveau de l'enseignement supérieur dépendent du caractère et du niveau intellectuel de ceux qui l'entendent, on devine que la décadence de l'esprit philosophique dans les gymnases a dû, par réaction ascendante, faire sentir ses effets dans l'enseignement philosophique de l'Université : c'est ce que l'étude de cet enseignement ne tardera pas à nous apprendre.

Rappelons tout d'abord en quelques mots comment est constitué et comment fonctionne le grand organisme universitaire d'outre-Rhin. Une Université allemande est un moyen terme entre les *colleges* fermés d'Oxford et de Cambridge, — sortes de corporations matérielles et intellectuelles des maîtres et des étudiants immobilisées dans leur forme antique, — et les quatre Facultés françaises, — institutions d'État indépendantes l'une de l'autre, mais strictement assujetties à l'administration des pouvoirs publics. L'enseignement supérieur allemand n'est pas largement accessible au grand public. Les cours publics gratuits sont fort peu nombreux. Il est d'usage courant, mais non pas obligatoire ni universel, que les professeurs fassent par semaine une ou au plus deux conférences publiques (*œffentliche Vorlesungen*). Ces conférences ne présentent pas un caractère scientifique bien accentué. Elles portent le plus souvent sur des problèmes d'intérêt général et font surtout œuvre de vulgarisation. Les cours proprement scientifiques sont réservés aux conférences privées (*Privatvorlesungen*) ; celles-ci ont lieu trois, quatre ou même cinq fois par semaine, mais ne durent que trois quarts d'heure; elles ne sont accessibles qu'aux étudiants immatriculés qui doivent payer les cours qu'ils entendent en raison du nombre d'heures que ces cours comportent par semaine. Il faut y joindre quelques conférences « très privées et gratuites » (*priva-*

*tissime und unentgeltlich*) de trois ou sept quarts d'heures où l'on est admis sur l'acceptation du maître; enfin les séances des « séminaires ». Les séminaires sont des locaux spéciaux où les étudiants agréés par les directeurs trouvent à toute heure l'éclairage, le chauffage, une place pour travailler et une bibliothèque d'ouvrages spéciaux répondant à la nature de leurs études. A des heures déterminées, le professeur vient diriger les travaux des étudiants. Dans les conférences « très privées » et dans les séminaires, professeurs et étudiants se livrent en collaboration à l'étude approfondie des textes, à la discussion de quelque problème; les élèves y font des leçons et soumettent leurs travaux à la critique du directeur.

Le personnel enseignant des Facultés est très considérable; les chaires spéciales, fort nombreuses, sont occupées par un *professeur ordinaire* qui en est le véritable propriétaire. Mais à côté du professeur en titre, l'Université peut appeler en nombre illimité des *professeurs extraordinaires*, plus modiquement appointés, mais ordinairement désignés d'avance pour profiter de la première vacance. Enfin chaque Faculté peut agréer un nombre également illimité de « *Privatdocenten* » c'est-à-dire de professeurs libres qui ne reçoivent aucune rémunération en dehors de la contribution de leurs propres auditeurs (1).

Il faudrait de longs chapitres pour développer les conséquences multiples qui résultent de cette organisation de l'enseignement supérieur. Telle n'est pas notre tâche et nous nous contenterons d'insister sur les conséquences qui intéressent particulièrement l'enseignement philosophique.

De la multiplicité des cours, de la brièveté de chaque leçon il résulte d'abord pour le maître l'impossibilité de régler la division logique de son cours avec la division matérielle des heures de cours. Il est difficile d'épuiser ou même de circonscrire une question de philosophie en quarante-cinq minutes; mais il est tout à fait impossible, quand l'épreuve se répète quatre ou cinq fois par semaine, d'apporter chaque fois une leçon organisée, avec une introduction, un développement large et régulier et une conclusion. Chaque leçon devient nécessairement la continuation de la précédente. Le professeur se résigne à suspendre son exposition au point précis où l'heure le surprend. Il en est d'un cours

(1) En 1892, le personnel enseignant des Universités allemandes comptait 2275 personnes, à savoir 1029 professeurs ordinaires, 591 professeurs extraordinaires et 655 privat-docents, ainsi répartis : 218 pour la théologie, 222 pour le droit, 638 pour la médecine, 1197 pour la philosophie (sciences et lettres).

allemand comme d'un ouvrage dont on lirait chaque jour exactement vingt pages, quitte à interrompre la lecture à trente lignes d'une fin de chapitre. Et qu'on ne s'imagine pas que le caractère esthétique de la leçon soit seul compromis : la pensée même, surtout la pensée philosophique, souffre de cette fragmentation du cours ; les idées ne se mesurent pas à l'heure comme le débit d'une rivière. Les considérations synthétiques, les sciences de démonstration et, plus que toute autre, la philosophie prennent, à être ainsi traitées, l'apparence scolastique d'un enseignement arrêté d'avance et immobilisé en formules définitives. Il ne semble pas que le maître pense devant et avec ses auditeurs : l'expression peut être improvisée, mais la pensée est de la veille..., quand elle ne remonte pas aux cahiers de jeunesse du professeur.

Une seconde circonstance contribue à accentuer ce caractère un peu terre à terre de l'enseignement de la philosophie. L'auditoire de chaque professeur se compose d'un nombre invariable d'auditeurs payants, toujours les mêmes. D'autre part, cet auditoire se renouvelle à très brève échéance, car l'étudiant allemand émigre volontiers d'Université en Université ; si même il ne voyage pas, il n'aime pas à s'inscrire plus d'une ou deux fois au cours du même professeur. Aussi ce dernier n'est-il point sollicité de rajeunir son enseignement. Dans ce cercle fermé au grand public, il ne se sent pas tenu non plus aux moindres frais oratoires. Bien au contraire, la leçon est restée officiellement ce qu'était la *lectio* du moyen âge, une *lecture* (*Vorlesung*). Au temps où le livre imprimé n'existait pas encore, le meilleur moyen de faire connaître les précieux textes antiques conservés par les mains des moines était évidemment de les lire, au besoin de les dicter, puis de les commenter en commun. Nécessité est devenue routine et l'habitude des « lectures » s'est maintenue jusque dans les temps les plus proches du nôtre. A la fin du XVIIIe siècle, Kant considérait encore un cours de philosophie comme le commentaire d'un texte, et les ouvrages qu'il choisissait étaient d'ordinaire de simples manuels, ceux de Wolff et d'Éberhard pour les mathématiques et la philosophie, ceux de Baumeister et de Baumgarten pour la logique et la métaphysique. Aujourd'hui le livre a disparu, mais les « cahiers » sont restés. Nous n'avons pas souvenance d'avoir vu un seul professeur allemand se passer de notes étendues dans les conférences privées ; beaucoup lisent encore en suivant de très près leur manuscrit ; quelques-uns dictent. Il serait aisé de trouver même en Allemagne de vives critiques contre ce mode d'enseignement ; on plaisantait déjà, au temps de Fichte et de Schleiermacher, le droit que

semblaient s'arroger les professeurs d'ignorer, seuls au monde, la découverte de l'imprimerie. Or l'imprimerie a si bien été inventée que bon nombre de professeurs ont fait passer dans leurs ouvrages, en l'enrichissant, la matière de leurs cours. Si, comme il arrive d'ordinaire, le livre vaut mieux que le cours, combien nous semblent amoindris l'intérêt et la portée de ce dernier !

Ce n'est pas tout; à ces conditions si fâcheuses déjà, il s'en ajoute d'autres qui atteignent plus directement encore l'enseignement philosophique. Nous avons vu que, malgré une solide éducation scientifique et philologique, l'étudiant sort du gymnase insuffisamment mûri faute d'une propédentique philosophique. C'est surtout à l'enseignement philosophique que s'applique cette remarque du professeur Zeller : « Une Université n'est pas une « Académie. Le professeur d'Université ne doit jamais oublier « qu'il n'a pas à développer ses idées devant des esprits arrivés « à une maturité scientifique égale à la sienne, mais seule- « ment à introduire dans la science ceux qui ne le sont pas en- « core (1). » L'étudiant arrive à l'Université très suffisamment préparé à saisir, dès le début, l'intérêt et la méthode des sciences exactes, de la philologie, de l'histoire. En philosophie, au contraire, il a tout à apprendre. Manquant d'un auditoire capable de le suivre, le professeur ne peut, comme en France, isoler, pour l'étudier à fond, une question de dogme ou d'histoire qui supposerait chez les étudiants une connaissance générale des problèmes philosophiques. Cette culture préalable fait si bien défaut que le maître est tenu d'insister sur les notions les plus humbles. Nous avons vu des professeurs interrompre un développement pour écrire au tableau noir l'orthographe de mots très simples ou très connus tels que monisme, utilitarisme, Locke, Montesquieu, d'autres dicter des sommaires détaillés de chaque paragraphe. Dans ces conditions, la philosophie ne peut guère être un objet de méditation en commun ni de discussion méthodique, mais d'enseignement au sens le plus didactique du terme. Et non seulement cet enseignement doit être élémentaire, mais il doit être intégral, c'est-à-dire qu'en un petit nombre de semestres, l'étudiant doit être à même d'entendre une exposition complète de toutes les sciences philosophiques. Aussi a-t-on soin de régler de telle sorte la matière et les heures des divers cours que la « discipline philosophique » tout entière soit exposée en deux ou trois semestres,

(1) Ed. Zeller. *Ueb. akad. Lehren u. Lernen, Rektoratsrede.* (*Vorträge u. Abhandlungen*, 3e *Samml.*, p. 89, Leipzig, 1884.)

ou même en un seul, si le nombre des professeurs s'y prête, Si même le corps enseignant est très nombreux, il n'est pas rare que l'une des divisions classiques de la philosophie soit enseignée à la fois dans deux ou trois conférences. Qu'on lise pour s'en convaincre le tableau des cours de philosophie qui ont été professés à Berlin pendant le dernier semestre d'hiver (1) : on verra que l'étudiant berlinois, désireux d'accumuler en cinq mois dans ses cahiers l'exposé de toutes les questions de philosophie, n'a que l'embarras du choix. Les lecteurs familiers avec la littérature philosophique de l'Allemagne contemporaine remarqueront aussi que beaucoup de professeurs enseignent des matières pour lesquelles leurs travaux personnels ne semblaient pas les désigner. Dans cette même Allemagne où la division du travail intellectuel a été poussée à l'extrême limite, l'enseignement oral de la philosophie est demeuré un et indivisible; tel professeur, logicien de réputation et de vocation, enseignera successivement l'histoire de la philosophie, la pédagogie ou la morale. La tâche, au reste, n'a rien d'écrasant puisque cet enseignement est assez élémentaire et n'a pas besoin de se renouveler. Quand, au bout de quelques semestres, le professeur a épuisé tout le cycle de ses connaissances philosophiques, il reprend ses cahiers et redevient tour à tour, presque sans préparation nouvelle, logicien, psychologue ou historien. En dépit de la multiplicité des cours, il lui reste des loisirs pour les travaux originaux. De ces travaux le public bénéficiera par les livres et par les revues, mais les cours n'en seront ni plus profonds ni même plus nouveaux.

Il importe enfin de rappeler une circonstance d'ordre pratique qui contribue, croyons-nous, dans une mesure appréciable, à déprimer le niveau de l'enseignement officiel de la philosophie : en Allemagne les vocations philosophiques ne mènent à rien. Du moins n'assurent-elles aucun avenir aux étudiants peu fortunés. L'accès aux chaires n'est ordinairement possible qu'après un stage assez prolongé dans les fonctions de *Privatdocent* qui supposent chez les candidats une aisance assez rare en Allemagne. Les philologues, au contraire, les historiens, les mathématiciens, etc., peuvent faire leur carrière dans l'enseignement secondaire, et l'Université leur offre une préparation sérieuse. Ils n'ont même à craindre la concurrence d'aucune institution analogue à l'École normale. A défaut de chaires d'Université, ils arrivent sans trop attendre aux fonctions très avantageuses et très respectées de pro-

(1) Voir ce tableau à la fin de cette étude, tableau A.

seurs de gymnases. L'Université même gagne à ce système car les candidats à l' « examen d'État » (*Staatsexamen*), analogue à notre agrégation, doivent justifier d'une assiduité de six semestres dans les Universités et cette présence prolongée de jeunes gens, nécessairement les plus laborieux et les mieux doués, maintient le niveau des études à quelque hauteur. Il n'est au contraire aucune institution allemande qui rappelle notre agrégation ou même notre licence de philosophie. Or si la préparation des examens, surtout des examens à programme, tend à vicier l'originalité du travail personnel, elle n'en donne pas moins à l'activité intellectuelle une impulsion vive et une direction qu'on ne peut espérer de l'initiative spontanée des étudiants. Mieux vaut, après tout, la réflexion intéressée que l'absence de réflexion. A une époque surtout où l'attention publique, sollicitée par les problèmes pressants de la vie pratique et par les sciences positives, se détourne avec méfiance de la spéculation, les examens ont cet avantage de conférer une sanction à la bonne volonté des jeunes philosophes et de fixer l'importance sociale de la philosophie dans l'ensemble des sciences.

Cependant la fréquentation des conférences et la culture philosophique des esprits n'ont pas été laissées sans restriction à l'arbitraire des maîtres et des élèves. A défaut d'examens philosophiques proprement dits, on a maintenu une épreuve de philosophie au programme des « examens d'État » et du doctorat. D'après le programme de 1866, aujourd'hui encore en vigueur, les candidats à l' « examen d'État » des classes supérieures doivent présenter trois travaux écrits qu'ils ont rédigés librement chez eux dans un délai de plusieurs mois. De ces trois travaux, l'un doit porter sur une question de philosophie ou de pédagogie. Il en est de même de l'une des épreuves orales. Cette condition astreint les candidats à suivre quelques cours de philosophie et de pédagogie. Il est naturel d'ailleurs que la pédagogie soit mise plus souvent que la philosophie à contribution par les jurys d'examen. On peut même se demander avec M. Paulsen (1) s'il est opportun d'exiger d'hommes de vingt-quatre ans et plus, surchargés déjà par un programme très lourd, des notions étrangères à leurs études particulières, apprises sur le tard et sans goût, que d'ailleurs ils ne sont point appelés à enseigner. C'est de dix-huit à vingt ans qu'on peut subir encore avec profit une discipline intellectuelle qu'on ne s'est point choisie. Il suffit du reste de

(1) Ouv. cité, p. 754.

s'entretenir du mode d'examen avec de jeunes professeurs de gymnase pour se rendre compte qu'ils attachent beaucoup moins d'importance à l'épreuve philosophique qu'à celles de langues et d'histoire.

Le doctorat nous apparaît aussi comme un essai de conciliation tardive entre la culture générale et la spécialisation (*Fachbildung*). La thèse écrite est consacrée exclusivement à l'examen d'une question spéciale laissée au choix du candidat. Mais à cette épreuve succède, dans la plupart des Universités, un examen oral en trois parties dont l'une est réservée à la philosophie. Il faut bien se garder d'ailleurs de confondre cet oral avec la soutenance publique qui n'est, comme on sait, qu'une formalité théâtrale et que bon nombre d'Universités ont abolie.

Peut-être y aurait-il lieu de formuler de nouvelles réserves sur l'efficacité de cette épreuve philosophique imposée aux aspirants au doctorat, épreuve dont le plus grave défaut est de provoquer un travail artificiel de réflexion chez des candidats enfoncés depuis trois ou quatre ans dans l'étude exclusive du sanscrit ou des langues romanes. En tout cas l'objection perd toute portée du moment où les candidats ont choisi la philosophie comme objet spécial de leurs études et se destinent à l'enseignement de cette science. Le nombre de ces derniers est plus considérable qu'on ne s'y attendrait et hors de proportion avec les chances d'accès aux chaires des Facultés. Ce sont naturellement les plus assidus aux cours. Parfois même ils s'organisent en sociétés privées de travail. Quelques Universités ont affecté des crédits spéciaux à la formation de « séminaires » philosophiques. On s'étonne d'ailleurs que les Universités, si libérales à l'égard de la philologie, de l'histoire et des sciences exactes, aient si peu développé l'excellente institution des séminaires destinés aux étudiants philosophes. Trois seulement, celles de Gœttingue, de Fribourg en Brisgau et de Strasbourg ont affecté des crédits de quelques centaines de marks aux séminaires de philosophie. Ailleurs, dans les plus grands centres d'étude, à Berlin, Leipzig ou Munich, l'organisation de conférences gratuites fermées est laissée à l'initiative désintéressée des professeurs qui d'ailleurs ne marchandent point leur dévouement. Dans ces conférences, comme dans les séminaires, la meilleure part des séances est consacrée au commentaire et à la discussion d'un texte de philosophie ancien ou moderne. Ces explications, conduites par les professeurs avec beaucoup de zèle et de sérieux, seraient tout à fait excellentes si les questions ou les objections des étudiants ne

trahissaient trop souvent l'insuffisance ou la nullité de leur préparation philosophique. Les auditeurs, en effet, ne sont point passifs dans ces réunions ; ils prennent part à la discussion et l'un d'eux prépare à l'avance le texte à expliquer. Leur activité, d'ailleurs, ne s'étend guère au delà. Bien qu'il arrive du gymnase très inhabile au maniement de la plume et de la parole, — ou plutôt en raison de ce défaut même, — l'étudiant allemand éprouve la plus grande répugnance pour les exercices oraux ou écrits d'invention et de composition. Notre licence et les exercices pratiques qui y préparent sont pour eux matière à étonnement et à raillerie, car ils trouvent vexatoires qu'on puisse exiger d'un étudiant des garanties de son travail et de son talent. Leçons et dissertations sont facultatives aussi bien que le choix des sujets. Aux exercices de composition rapide, l'étudiant préfère la thèse longuement méditée, résultat d'enquêtes et de retouches minutieuses. Il serait fort difficile au plus grand nombre de donner leur mesure dans une composition de six ou huit heures analogue à celles de notre licence ou de notre agrégation.

A côté des séminaires de philosophie se sont formés depuis quelques années des centres d'étude nouveaux, promptement encouragés par la libéralité des gouvernements et par l'empressement des étudiants. Nous voulons parler des laboratoires de psychophysiologie. Il y a quatorze années à peine que M. Wundt installa dans une salle unique de l'Université de Leipzig le premier laboratoire de psychophysiologie. Aujourd'hui, cet établissement occupe provisoirement tout un étage d'une aile de *Triersches Institut* comprenant onze pièces, et il n'est pas douteux que la nouvelle Université, dont on commence à reconstruire les bâtiments, ne lui réserve un local spacieux et approprié à sa destination. Le laboratoire reçoit une allocation annuelle de 1500 marks (1875 francs). Il possède de nombreux appareils et une bibliothèque de revues et d'ouvrages de philosophie générale et de psychophysiologie. Trois autres Universités se sont également enrichies de laboratoires analogues, grâce à des crédits spéciaux ou à des fondations particulières. Ce sont celles de Gœttingue, de Bonn et de Berlin. Enfin quelques autres, celles de Breslau, de Halle et de Munich ont mis à la disposition des professeurs de psychophysiologie des collections plus ou moins riches d'appareils (1). C'est assez dire avec quelle curiosité impatiente les psy-

(1) Nous ne donnerons pas d'autres détails sur ces laboratoires dont une description assez complète, signée V. Henri, vient de paraître dans la *Revue Philosophique* de décembre 1893.

chologues allemands se sont engagés dans la voie si nettement tracée par Weber et Fechner. D'année en année augmente le nombre des étudiants qui s'inscrivent pour prendre part aux expériences. Ces dernières ne pouvant être faites en commun que par un très petit nombre d'opérateurs, il a fallu répartir les étudiants en groupes très restreints dont chacun s'attache pendant tout un semestre, autour du même professeur, à une même série d'expériences minutieuses et presque quotidiennes. Les résultats de ces recherches constituent la plus sérieuse contribution aux vérités déjà démontrées de la psychophysiologie. Ils sont consignés dans un certain nombre de revues spéciales (1).

Ce n'est pas en quelques lignes, ni même en quelques pages qu'il est possible de donner une idée de l'organisation et de l'activité de ces laboratoires dans lesquels on affecte volontiers de croire que toute la vie philosophique de l'Allemagne s'est retirée. Cependant nous nous en tiendrons à ces indications sommaires. Non pas que nous attachions un médiocre intérêt à ces recherches : tout au contraire, nous les croyons si bien organisées qu'elles nous semblent constituer désormais une science nouvelle absolument indépendante, au même titre que la biologie et la pathologie. Cette science n'est nullement inférieure à la philosophie comme voudraient le faire entendre quelques représentants chagrins de la psychologie classique : elle est simplement autre, et la philosophie ne peut pas plus s'en emparer ni s'en désintéresser que d'aucune autre science positive. Il suit de là que le développement des études de psychophysiologie expérimentale n'est qu'un indice assez indirect de l'état actuel des études philosophiques en Allemagne. Les Universités pourront bien d'ici vingt ans instituer chacune un laboratoire de psychophysiologie : la question n'en restera pas moins tout entière de savoir si l'enseignement de la philosophie en Allemagne accuse aujourd'hui un progrès ou une décadence.

Telle est bien, en effet, la question à laquelle il nous faut arriver. Mais peut-être les observations qui précèdent ont-elles déjà laissé pressentir la réponse. Il en faut convenir; l'étudiant français qui, pour la première fois, entend à l'Université une leçon de philosophie, éprouve, s'il n'a pas été prévenu, une véritable déception. Il porte à l'étranger ses habitudes d'esprit. Ce qu'il attend du professeur, c'est moins l'enseignement *ex professo* de toutes les parties d'une science que l'examen approfondi et

(1) *Philosophische Studien*, publiées par Wundt. — *Zeitschrift für Psychol. u. Physiol. der Sinnesorgane*, publié par Ebbinghaus. — *Pflüger's Archiv.*, etc.

original des questions sur lesquelles ce dernier a acquis, par ses travaux, une compétence particulière; la leçon hebdomadaire est surtout pour lui un modèle de méthode scientifique capable de le guider dans ses propres recherches. A la curiosité qui le porte vers l'Allemagne, se mêle aussi l'espoir secret de retrouver dans les *auditoria* de Reinhold, de Fichte, de Hegel et de Schelling quelque écho encore vivant de l'enseignement des maîtres et de l'attention passionnée des disciples. Au lieu de cela, il se trouve au milieu d'un public restreint d'auditeurs plus consciencieux qu'enthousiastes et médiocrement préparés à l'intelligence des idées générales. Il entend professer tout au long la logique de la métaphysique par des psychologues ou des historiens de la philosophie qui remplissent leur tâche en conscience mais évidemment comptent moins sur leur enseignement oral que sur leurs travaux écrits pour la propagation de leurs idées.

Remarquons d'ailleurs que cet aspect des cours de philosophie n'est pas aussi nouveau qu'on est tenté de le croire, et n'oublions pas que la perspective des choses vues dans le lointain du passé les embellit étrangement. Les maîtres dont la parole a retenti naguère avec tant d'éclat ont eux-mêmes, dans leurs conférences fermées, professé sur le même ton d'éloquence familière le cycle complet des sciences philosophiques, dogme et histoire. Fichte raconte quelle fut sa désillusion quand il assista pour la première fois aux leçons de Kant. L'illustre professeur, usé, il est vrai, par plus de trente années d'enseignement, commentait sans éclat, sans même beaucoup de profondeur, des manuels de philosophie Wolfienne. Que si certains cours publics ont attiré, pendant le premier tiers de ce siècle, une clientèle enfiévrée par la nouveauté séduisante des grandes hypothèses métaphysiques, il en faut chercher la raison non pas seulement dans la puissante personnalité des maîtres, mais dans les circonstances politiques qui semblèrent concentrer dans les Universités la vie même de l'Allemagne, et surtout dans la forte éducation du public que l'ancienne discipline du gymnase avait préparé aux études de haute culture. Depuis, il est vrai, l'Allemagne est demeurée un pays savant. Mais des sciences jusque-là inconnues ou soudainement développées, qui exigeaient un appareil considérable d'expériences, de faits, de statistiques, de citations, la psychophysiologie, l'économie politique, la sociologie, l'histoire, la philologie, ont détourné les esprits de la spéculation. En réaction contre les synthèses aventureuses des métaphysiciens, on s'habitua à cultiver ces sciences non plus comme des moyens, mais comme des fins en soi. Le

caractère idéaliste de la science allemande s'altéra sous l'influence de l'érudition pure. D'autre part, l'Allemagne est devenue un pays industriel; avec le règne de l'ingénieur se sont développées les tendances les moins désintéressées de l'esprit pratique. Le recul de l'esprit religieux, la proclamation du droit de la force en politique sont, avec le discrédit des sciences philosophiques, les résultats parallèles d'un même ensemble de causes.

On ne saurait donc contester que le niveau moyen de l'enseignement philosophique allemand s'est notablement déprimé depuis un demi-siècle. Entre le grand public et les professeurs de philosophie la circulation des idées a cessé d'être active et efficace. Les dernières statistiques accusent une diminution appréciable et régulière du nombre des étudiants en philosophie. La recherche originale s'est retirée du cours public dans la conférence privée, puis de celle-ci dans les livres. Il est remarquable que les deux seuls philosophes qui, à l'heure présente, jouissent d'une véritable popularité, de Hartmann et Nietzsche, ont acquis leur réputation en dehors des Universités. Hartmann n'a jamais enseigné et Nietzsche était professeur de philologie et jamais n'a laissé entendre du haut de sa chaire aucun des brillants paradoxes qui ont soulevé en Allemagne tant d'applaudissements et de colères. Tandis que les leçons des théologiens ou des économistes suscitent parfois encore des controverses violentes qui émeuvent l'opinion publique, les philosophes accomplissent leur tâche discrète sans être inquiétés par personne (1); et l'on pourrait appliquer à la philosophie, en le transposant légèrement, le mot célèbre de Renan d'après lequel ce siècle, qui n'a pas produit une hérésie, ne saurait être un siècle religieux.

Qu'on se garde cependant de lire dans les pages qui précèdent un réquisitoire contre les gymnases et les Universités de l'Allemagne. Sans doute nous avons constaté dans le fonctionnement de ces institutions bien des conditions très défavorables à la prospérité de l'enseignement philosophique. Mais il est bien évident que l'appauvrissement actuel de cet enseignement est moins imputable aux règlements officiels qu'à l'indifférence du public et, il faut bien le dire, à la pénurie de personnalités saillantes dans le corps enseignant. Il va sans dire aussi que toutes les fois qu'une chaire de philosophie est occupée par un homme d'une pensée forte et originale, l'intérêt de sa parole triomphe des

(1) Il faut faire une exception pour certaines Universités de pays catholiques dont les professeurs de philosophie sont surveillés de très près et parfois persécutés par les pouvoirs publics.

conditions auxquelles il est soumis. Il ne manque point, certes, en Allemagne, même à l'heure actuelle, de penseurs de premier ordre et, quelque modestes que soient leurs prétentions, il y a toujours le plus grand profit à les écouter. L'auditeur attentif ne tardera même point à s'apercevoir qu'en un point au moins l'organisation allemande des Universités présente aux philosophes un très sérieux avantage. La multiplicité des heures de cours et le nombre de professeurs permet à tout étudiant d'entendre, en peu de mois, un cours fort complet de philosophie (1). Ce cours n'est pas toujours très cohérent, ni très original, mais il est à coup sûr plus approfondi que le cours de nos meilleurs lycées. Or c'est, on peut le dire, une grave lacune dans notre enseignement supérieur que l'impossibilité où se trouve un étudiant d'entendre exposer d'une manière personnelle un vaste ensemble de problèmes philosophiques. De moins en moins, semble-t-il, les maîtres s'attachent à l'enseignement dogmatique des questions de philosophie dans leur ordre logique. Comme leurs travaux qui affectent d'ordinaire la forme de monographies, leurs cours sont des fragments de systèmes qui ne s'achèvent jamais. Ils cherchent à aviver l'intérêt du sujet choisi en variant sans cesse le point de vue duquel ils l'envisagent. Dans le choix des sujets, dans la manière même de les poser, se trahit la préoccupation des goûts, des besoins présents du public. Et loin de nous la pensée de déprécier cette méthode qui constitue l'originalité incontestable et le haut caractère scientifique de notre enseignement supérieur. Nous la trouvons surtout très justifiable en matière de métaphysique et peut-être de morale, sciences mobiles encore dont chaque professeur se fait à lui-même la conception et le plan. Mais on se prend à regretter que la psychologie au moins, la logique et l'histoire de la philosophie soient si rarement, en France, l'objet d'une exposition systématique. Et cependant ces sciences s'enseignent tout autant que la physiologie ou la géométrie. On conviendra bien qu'en pareilles matières l'étudiant ne peut s'en tenir à ses cahiers de collège. Or combien arrivent à la licence ou même à l'agrégation, qui se sont mûris, sur le modèle de leurs maîtres, à l'étude de quelques questions déterminées, mais en sont réduits pour le reste à leurs souvenirs d'écoliers ou aux manuels classiques ! Combien aussi de maîtres très écoutés dont jamais l'enseignement n'a fait savoir s'ils avaient tenté d'apporter une solution personnelle à tous les principaux pro-

(1) Voir à la fin le tableau B.

blèmes de la philosophie! On s'est plaint que les philosophes français produisissent très peu : on peut s'étonner de même qu'ils enseignent si peu et trouver que les profits pour le public sont hors de proportion avec le labeur considérable exigé par la préparation d'une seule leçon. Il est vrai que ces leçons sont souvent des modèles de composition méthodique et de bon langage, et le temps n'est pas loin où une rhétorique d'apparat avait sa trop large part dans ces exercices. Mais serait-il impossible, sans rien sacrifier du caractère scientifique et littéraire propre à l'enseignement supérieur français, de mesurer moins parcimonieusement au public le bénéfice de la parole du maître?

On répondra peut-être que l'organisation intégrale de l'enseignement de la philosophie dans les Facultés ne deviendrait vraiment indispensable que du jour où cette science serait proscrite du lycée. Mais est-il donc nécessaire, pour enrichir l'enseignement philosophique supérieur, d'attendre, ou même d'entrevoir, un appauvrissement des études secondaires? Nous protestons énergiquement contre la nécessité d'une pareille hypothèse; et par là nous nous trouvons, au terme de cette étude, amenés à répondre à la question que nous posions au début, de la place qui revient à l'enseignement philosophique dans l'enseignement secondaire. Des pages qui précèdent, en effet, il ressort clairement que le recul de la philosophie dans les gymnases a précédé la décadence de la philosophie à l'Université et le discrédit de cette science dans l'estime publique. Entre ces ordres de faits, comment ne pas saisir une relation de cause à effet? — relation réciproque d'ailleurs, car l'attitude des Facultés et du public à l'égard de l'enseignement d'une science doit, par réaction, déterminer l'esprit et les programmes de l'enseignement secondaire. Ne s'est-il pas, d'ailleurs, produit un mouvement analogue des esprits en France, quand, il y a quelque trente ans, la philosophie était l'objet de la même défaveur dans l'opinion et dans l'enseignement à tous ses degrés? Mais peut-être en Allemagne, où le gymnase est depuis longtemps soustrait à toute discipline philosophique, la situation est-elle plus caractéristique qu'en France, et les résultats plus significatifs. Quelque cas que l'on fasse donc des habitudes d'enseignement de l'Allemagne, ce n'est point à nos voisins de l'Est que nous demanderons de fixer nos esprits sur le rôle de la philosophie dans l'éducation classique. Notre système a fourni ses preuves et gagné son droit à durer. Ce n'est point au moyen de considérations, c'est avec des faits, avec les témoignages des professeurs et des élèves, qu'il serait aisé de

démontrer, s'il en était besoin, qu'une bonne classe de philosophie est pour beaucoup d'esprits le moment critique où se dessine l'orientation de leur pensée et de leur caractère, qu'elle éveille parfois à la curiosité des intelligences jusque-là rebelles à la culture littéraire et scientifique, comme elle révèle l'incurable médiocrité de quelques autres.

Cette considération n'est point d'ailleurs la seule raison d'être de la philosophie dans les hautes classes de nos lycées. Ou plutôt la philosophie n'a point besoin d'une raison d'être extérieure à elle-même, qui en justifie l'existence : elle est à elle-même sa propre fin. Il faut que la philosophie soit enseignée et cela dès le lycée, parce qu'il faut éveiller des vocations philosophiques sans attendre l'âge où l'esprit est sollicité par les sciences particulières et par les premiers besoins pratiques; et il faut éveiller des vocations philosophiques pour que la philosophie existe, parce qu'en soi il n'est pas indifférent que la spéculation, l'effort réfléchi de la pensée en quête des lois les plus générales de l'être et de l'action, soient l'objet d'un culte plus ou moins actif ou languissant. Ce ne sont plus seulement les bénéfices individuels d'une forte culture, ce sont les intérêts mêmes du savoir qui sont ici en jeu. Il se peut qu'un certain nombre d'esprits ne retirent de leur éducation qu'un profit assez médiocre : mais ne sait-on pas de reste qu'il faut répandre beaucoup de vérités dans le monde pour provoquer l'éclosion d'un petit nombre d'idées nouvelles, fécondes à leur tour? Le reste n'est point perdu; rien n'est fait en pure perte, si le savoir avance, s'il est vrai du moins, comme nous le croyons, que la science n'est pas faite pour l'homme, mais l'homme pour la science (1).

TH. RUYSSEN.

(1) On comprendra sans peine pourquoi cette étude ne nous a pas amenés à indiquer les principales directions philosophiques de l'Allemagne au moment présent. Ce n'est pas seulement l'extrême divergence de ces directions, l'incohérence des systèmes qui nous en a empêchés, mais bien plutôt cette constatation que l'enseignement supérieur allemand n'est pas ou n'est plus l'expression adéquate de l'activité philosophique de l'Allemagne. Il serait plus difficile de trouver cette expression dans l'Université allemande que de dégager les tendances actuelles des philosophes français de la comparaison des cours de philosophie professés dans nos lycées. Nous croyons cependant utile de faire connaître les noms des principaux représentants actuels de la philosophie dans les Facultés et d'indiquer la nature de leurs travaux personnels. (Voir ci-dessous le tableau C.)

TABLEAU A. — **Index des cours de philosophie professés à l'Université de Berlin pendant le semestre d'hiver 1892-93.**

| NOMS ET TITRES OFFICIELS DES PROFESSEURS. | SUJET DU COURS. | NATURE DU COURS. | Nombre d'heures de cours par semaine. |
|---|---|---|---|
| Professeur Zeller. | Histoire gén. de la philosophie. | Fermé payant. | 5 |
| Prof. Ebbinghaus. | Id. | Id. | 4 |
| Privat-doc. Dœring. | Id. | Id. | 5 |
| Id. | Les directions philosophiques du temps présent. | Public. | 1 |
| Id. | Écrits et système de Kant. | Fermé payant. | 2 |
| Professeur Runze. | Histoire de la philosophie moderne dans ses rapports avec la philosophie chrétienne. | Id. | 2 |
| Prof. Ebbinghaus. | Logique et théorie de la connaissance. | Id. | 3 |
| Prof. extr. v. Gizycki. | Id. | Id. | 3 |
| Privat-doc. Lasson. | Id. | Id. | 4 |
| Id. | Introduction à la métaphysique. | Public. | 1 |
| Professeur Dilthey. | La psychologie comme science expérimentale. | Fermé payant. | 3 |
| Id. | Application de la psychologie à la pédagogie. | Public. | 1 |
| Privat-doc. Dessoir. | Psychologie. | Fermé payant. | 4 |
| Prof. hon. Lazarus. | Psychologie des peuples. | Id. | 4 |
| Prof. extr. v. Gizycki. | Histoire de l'éthique. | Public. | 1 |
| Prof. extr. Paulsen. | Points principaux de l'éthique. | Id. | 2 |
| Privat-doc. Simmel. | Éthique. | Fermé payant. | 2 |
| Prof. Pfleiderer. | Philosophie religieuse. | Id. | 4 |
| Professeur Runze. | L'immortalité de l'âme. | Public. | 1 |
| Prof. extr. Paulsen. | Pédagogie. | Fermé payant. | 4 |
| Privat-doc. Dessoir. | Histoire de l'esthétique. | Public. | 1 |
| Prof. Ebbinghaus. | Exercices de psychologie expérimentale. | Fermé gratuit. | 2 ou 1 séance |
| Professeur Paulsen. | Exerc. sur l'éthique de Spinoza. | Public. | Id. |
| Privat-doc. Simmel. | Exercices sur la philosophie de Kant. | Id. | 1 |

TABLEAU B. — **Liste des cours de philosophie professés dans les cours fermés de toutes les Universités allemandes pendant le semestre d'hiver 1892-93.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Encyclopédie philosophique. | 1 fois. | Métaphysique. . . . . | 3 fois. |
| Terminologie philosophique. | 1 — | Logique. . . . . | 12 — |
| Introduction à la philosophie. | 5 — | Psychologie . . . . . | 22 — |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Psychologie des peuples. . . | 1 fois. | Philosophie de Kant. . . . | 5 fois. |
| Éthique.. . . . . | 7 — | Herbert Spencer. . . . . | 1 — |
| Pédagogie. . . . . | 21 — | L'éthique de Spinoza. . . . | 1 — |
| Esthétique. . . . . | 3 — | Schopenhauer . . . . . | 1 — |
| Poétique. . . . . | 2 — | Anthropologie . . . . . | 3 — |
| Philosophie de la religion. . | 4 — | Preuves de l'existence de Dieu. . . . . | 1 — |
| Histoire générale de la philosophie. . . . . | 12 — | Philosophie de l'histoire et de la civilisation. . . . . | 1 — |
| Histoire de la philosophie ancienne. . . . . | 4 — | Le système de la philosophie comme science exacte. . . | 1 — |
| Histoire de la philosophie grecque . . . . . | 1 — | Histoire du développement de la famille. . . . . | 1 — |
| Histoire de la philosophie moderne. . . . . | 7 — | Origine et développement du langage . . . . . | 1 — |
| Histoire de la philosophie depuis Kant. . . . . | 5 — | Les grandes lignes de la philosophie de l'univers et de la vie.. . . . . | 1 — |
| Histoire de la philosophie anglaise au XIXe siècle. . | 1 — | | |

TABLEAU C. — **Les professeurs de philosophie dans les Universités allemandes et leurs principaux travaux**

(semestre d'hiver 1892-93)

| UNIVERSITÉS. | PROFESSEURS (1). | PRINCIPAUX TRAVAUX. |
|---|---|---|
| Berlin.. . . | Zeller (*o*). . . . . | Philosophie des Grecs. — Histoire de la philosophie allemande depuis Leibniz. — Conférences et dissertations. |
| | Dilthey (*o*). . . . . | Introduct. aux sciences de l'esprit. |
| | Lazarus (*h*). . . . . | La vie de l'âme. |
| | Michelet (*h*) (2). . . . . | Le système de la philosophie comme science exacte. |
| | Steinthal (*o*). . . . . | Origine du langage. |
| | Paulsen (*e*) (3) . . . . . | Système d'éthique. — Introduction à la philosophie. |
| | Von Gizycki (*e*). . . . . | Éléments principaux de la morale. |
| Bonn. . . . | J.-B. Meyer (*o*). . . . . | La zoologie d'Aristote. — Questions controversées de philosophie. |
| | Neuhauser (*o*).. . . . . | Anaximène de Milet. |
| | Bender (*o*). . . . . | L'essence de la religion. |
| | Schaarmidt (*o*). . . . . | Johannes Saresberiensis. |

(1) (*o*) = professeurs ordinaires; (*e*) = professeurs extraordinaires; (*h*) = professeurs honoraires. Nous n'avons pas mentionné les privat-docents.
(2) Le professeur Michelet vient de mourir (décembre 1893) à l'âge de 92 ans.
(3) M. Paulsen vient d'être appelé comme professeur ordinaire à Leipzig.

| UNIVERSITÉS. | PROFESSEURS. | PRINCIPAUX TRAVAUX. |
|---|---|---|
| **Braunsberg.** | Krause (*o*) | La doctrine de saint Bonaventure. |
| **Breslau.** | Lipps (*o*) | Faits fondamentaux de la vie de l'âme. |
| | Freudenthal (*o*) | Études grecques. |
| | Bæumker (*o*) | Le problème de la matière dans la philosophie grecque. |
| **Erlangen.** | Class (*o*) | Les formes de l'idéal et les biens. |
| | Falchenberg (*o*) | Histoire de la philosophie moderne. |
| **Fribourg-en-Brisgau.** | Riehl (*o*) | Le criticisme philosophique. |
| **Giessen.** | Siebeck (*o*) | Histoire de la psychologie. |
| **Göttingue.** | Baumann (*o*) | Les théories de l'espace, du temps et des mathématiques dans la philosophie moderne. — Manuel de morale. — Éléments de philosophie. |
| | G.-E. Müller (*o*) | Pour servir au fondement de la psychophysique. — Théorie de la contraction musculaire. |
| | Rehnish (*e*) | Études de métaphysique. |
| | Peipers (*e*) | La théorie de la connaissance chez Platon. |
| **Greifswald.** | Schuppe (*o*) | La logique au point de vue de la théorie de la connaissance. — Éléments principaux de l'éthique et de la philosophie du droit. |
| | Rehmke (*o*) | Le monde comme perception et comme concept. |
| **Halle.** | Haym (*o*) | Hegel et son temps. — L'école romantique. — Herder. |
| | B. Erdmann (*o*) | Les axiomes géométriques. — Logique. |
| | Vaihinger (*e*) | Commentaire de la critique de la raison pure. |
| **Heidelberg.** | Kuno Fischer | Logique et métaphysique. — Histoire de la philosophie moderne. |
| | Caspary | L'histoire de l'humanité primitive. — Problèmes fondamentaux de la théorie de la connaissance. |
| **Iena.** | Eucken (*o*) | L'unité de la vie de l'esprit dans la conscience et dans l'activité de l'humanité. — Les idées des grands penseurs sur la vie. |
| | Liebmann (*o*) | Pour servir à l'analyse du réel. |

| UNIVERSITÉS. | PROFESSEURS. | PRINCIPAUX TRAVAUX. |
|---|---|---|
| Kiel | Glogau (o) | Esquisse des sciences philosophiques fondamentales. |
| | Deussen (o) | Éléments de métaphysique. — Le système des Vedantas. |
| Königsberg | Walter (o) | La théorie de la raison pratique dans la philosophie grecque. |
| | Thiele (o) | Esquisse d'une logique et d'une métaphysique. |
| Leipzig | Drobisch (o) | Logique. — Philosophie de la religion. — Psychologie empirique. |
| | Heinze (o) | La théorie du logos dans la philosophie grecque. — Le remaniement de l'histoire de la philosophie d'Ueberweg. |
| | Wundt (o) | Éléments de psychologie physiologique. — Éthique. — Système de philosophie. |
| | Strümpell (h) | Histoire de la philosophie grecque. — Pédagogie psychologique. |
| | Hermann (h) | Philosophie de l'histoire. |
| | V. Schubert-Soldren (e) | Fondements de la théorie de la connaissance. — Fondements de l'éthique. |
| Marbourg | Cohen (o) | La théorie de la connaissance chez Kant. |
| | Bergmann (o) | Être et connaître. — Métaphysique. |
| | Natorp (e) | Recherches sur l'histoire du problème de la connaissance dans l'antiquité. |
| Munich | Froschhammer (o) (1) | L'imagination comme principe fondamental du processus universel. — Système abrégé de philosophie. |
| | M. Carrière (o) | Esthétique. — L'ordre moral du monde. |
| | Von Hertling (o) | La matière, la forme et la définition de l'âme dans Aristote. — Les limites de l'explication mécanique du monde. |
| | Stumpf (o) | Psychologie des tons. |
| Münster | Spicker (o) | Causes de la décadence de la philosophie dans les temps anciens et modernes. |
| | Hagemann (o) | Éléments de philosophie. |

(1) Froschhammer est mort pendant l'été de 1893, âgé de 72 ans.

| UNIVERSITÉS. | PROFESSEURS. | PRINCIPAUX TRAVAUX. |
|---|---|---|
| **Rostock**.. . | Von Stein (*o*). . . . . | Sept livres sur l'histoire du platonisme. |
| **Strasbourg**. | Windelband (*o*). . . . . | Préludes. — Histoire de la philosophie. |
| | Ziegler (*o*). . . . . | Histoire de l'éthique. |
| **Tubingue**. . | Sigwart (*o*). . . . . | Logique. |
| | Köstlin (*o*). . . . . | Esthétique. |
| | Pfleiderer (*o*). . . . . | L'empirisme et le scepticisme dans la philosophie de Hume. |
| | Spitta (*e*). . . . . | Introduction à la psychologie comme science. |
| **Wurzbourg**. | Volkelt (*o*). . . . . | L'expérience et la pensée. |

# DES COURS PRÉPARATOIRES

A

# L'ÉTUDE DE LA MÉDECINE

## AUX ÉTATS-UNIS (1893)

---

On compte aux États-Unis de l'Amérique du Nord environ deux cent quarante Écoles de médecine, parmi lesquelles cinq ou six sont exclusivement réservées aux femmes (1). Le cours d'études y est en général de trois années, avec des semestres d'été fort courts ; et les conditions exigées pour être immatriculé sont des plus élémentaires. Sur quatre-vingts écoles, dont le Bureau d'Éducation a pu s'enquérir, en 1890, dix seulement avaient institué un examen d'entrée et quatorze employaient quelques épreuves légères, pour vérifier la capacité du postulant à étudier la médecine. La condition, qui se trouve sur la plupart des programmes est de « posséder toutes les branches d'une bonne éducation anglaise, comprenant la composition anglaise, les mathématiques, les éléments de la physique, de la chimie et des sciences naturelles. » Quelques-uns ajoutent les rudiments du latin et de l'algèbre. — Dans beaucoup d'autres cas, ces termes *bonne éducation anglaise*, signifient : capacité en grammaire, arithmétique, géographie et histoire ou même tout simplement savoir lire : écrire et compter. Or c'est là ce qui est enseigné dans les écoles publiques ; d'où il suit que la seule condition exigée pour entrer dans la grande majorité des Écoles de médecine en Amérique est une *solide instruction primaire* (2). Dans quelques-unes seulement, on tient compte du diplôme de bachelier ès arts ou ès sciences. On conçoit qu'avec un pareil système les diplômes de docteur en médecine sont de valeur fort inégale et en général fort mince. Le grade de docteur n'offre donc pas de garantie sérieuse au public

(1) A Baltimore, Boston, Chicago, New-York, Philadelphie, etc.
(2) Wellford Addis. Report of the Bureau of Education, Curricula of professional Schools.

et nous comprenons la boutade d'un de nos amis à notre départ : « Si vous tombez malade aux États-Unis, Dieu vous garde de tomber entre les mains d'un médecin américain ! Faites-vous plutôt soigner par une bonne infirmière ! »

Les inconvénients d'une telle situation n'ont pas échappé aux savants médecins et universitaires — et il n'en manque pas en Amérique — et depuis quelques années, il s'opère une réaction très énergique de l'opinion contre l'insuffisance notoire et des connaissances exigées à l'entrée des Écoles de médecine et de la durée des études médicales. Ce mouvement, qui tend à exiger quatre années d'études et au moins six semestres de cours, chacun de six mois, a trouvé ses organes les plus actifs dans le *Conseil d'hygiène de l'Illinois*, dans l'*Université Johns Hopkins* et dans l'*Université de Michigan*. Voici le règlement qui a été proposé par cette dernière pour les cours préparatoires :

« Aucun étudiant, aspirant à entrer à la Faculté de médecine ne sera proposé pour le grade de bachelier ès arts, tant qu'il n'aura pas justifié de son assiduité et de ses progrès, pendant trois années aux cours suivants organisés dans la Faculté des arts (c'est-à-dire des lettres et sciences) (2).

PREMIÈRE ANNÉE

| | Heures par semaine. |
|---|---|
| Chimie générale et travaux de laboratoire | 5 |
| Mathématiques et trigonométrie | 5 |
| Français ou allemand (au choix) | 4 |

DEUXIÈME ANNÉE

| | |
|---|---|
| Physique | 5 |
| Chimie qualitative | 5 |
| Biologie générale | 5 |
| Logique et rhétorique | 3 |
| Français ou allemand | 3 |

TROISIÈME ANNÉE

| | |
|---|---|
| Chimie organique | 5 |
| Morphologie des vertébrés | 7 |
| Chimie physiologique | 7 |
| Physiologie, histologie | 3 |
| Psychologie | 3 |

Ces conditions nous paraissent excellentes, parce que ces cours déchargent d'autant la première année d'études en médecine, ils

(1) V. Dr S. H. et Rauch : *L'éducation médicale et les Collèges*. Springfield, 1891.

sont, d'ailleurs professés par des maîtres qui sont en général pris en dehors de la Faculté de médecine. Malheureusement, elles n'ont pas été adoptées par le plus grand nombre des Écoles de médecine américaines et quelques-unes des plus anciennes et des plus réputées s'en tiennent à la routine. C'est ainsi que la Faculté de médecine de Columbia College (à New-York) se contente pour immatriculer un étudiant, de trois années d'études classiques, avec ou sans le diplôme de B. A. (1); et admet même, comme équivalent de ces études et des cours de sciences, le fait *d'avoir une pratique honorable de la médecine pendant cinq ans*. L'Université de Harvard (à New-Cambridge, près Boston, Mas.) ne réclamait il y a quelques années que les éléments des sciences physiques et naturelles. Depuis juin 1893, elle fait passer aux aspirants à la Faculté de médecine un examen écrit portant sur : 1° l'anglais, 2° le latin, 3° la physique, 4° la chimie (chimie chirurgicale et inorganique, analyse qualitative), 5° le français, l'allemand, l'algèbre ou la botanique, *au choix*. Elle requiert, en outre, du candidat la présentation d'un livret, où il a dû noter ses manipulations chimiques et leur recommande les cours de chimie et d'analyse qualitative faits au Collège de Harvard.

Cependant, à notre connaissance, huit Universités des États-Unis ont créé des cours préparatoires à la Faculté de médecine : 1° Université de Pensylvanie, établie à Philadelphie, 2° Université Cornell, à Ithaca (New-York), 3° Université Yale, à New-Haven (Connecticut), 4° Princeton College (New-Jersey), 5° Université Lake-Forest (Illinois), 6° Université du Nord-Ouest, à Evanston, près Chicago (Illinois), 7° Université de Johns Hopkins, à Baltimore (Maryland), 8° Université de Wisconsin, à Madison.

Je citerai, comme modèles, les Universités de Pensylvanie et de Yale (New-Haven) que j'ai visitées et qui m'ont paru avoir établi la plus sérieuse préparation scientifique aux études médicales. A Philadelphie, l'enseignement a été organisé par le Dr Pepper, président de l'Université, professeur à la Faculté de médecine, praticien très estimé, et, qui plus est, ami de la langue et de la science françaises. D'après le règlement adopté par la Faculté, tout aspirant aux études de médecine doit passer un examen écrit, consistant en une composition anglaise de 300 mots environ et un examen oral, sur les éléments de la physique. En outre, on leur recommande, comme offrant des avantages extraordinaires, de suivre les cours d'histoire naturelle et de chimie du Collège qui

(1) Bachelier ès arts.

correspond à notre Faculté des sciences. Ces cours durent deux années et comprennent les matières suivantes:

PREMIÈRE ANNÉE

| | Heures par semaine. |
|---|---|
| Biologie générale (Cours et travaux de laboratoire) | 6 |
| Zoologie générale | 1 |
| Anatomie des mammifères | 6 |
| Botanique structurale, Phanérogames (Cours et laboratoire) | 6 |
| Chimie inorganique générale (Laboratoire et interrogations) | 3 |
| Dessin d'après les modèles | 3 |
| Latin, français ou allemand (*au choix*) | 3 |

Soit un total de 25 heures, dont 6 environ consacrées aux travaux de laboratoire.

DEUXIÈME ANNÉE

| | Heures par semaines. |
|---|---|
| Biologie (Étude systématique des invertébrés et des vertébrés. (Laboratoire et leçons explicatives) | 6 |
| Histologie et embryologie animale | 6 |
| Histologie des plantes. Cryptogames | 6 |
| Physiologie animale | 3 |
| Anatomie humaine | 6 |
| Chimie analytique. Analyses qualitatives (Laboratoire) | 6 |
| Latin, français ou allemand (au choix) | 3 |
| Minéralogie, cristallographie (au choix) | 2 |
| Géologie (principes). Paléontologie des vertébrés (au choix) | 2 |

Soit un total de 35 à 36 heures dont au moins 6 heures de laboratoire.

Aux étudiants, qui auront suivi ces cours et passé des examens satisfaisants, on accorde un certificat qui leur donne le droit d'entrée à la Faculté de médecine *sans examen*, les rend aptes à passer, à la fin de la 1re année, l'examen sur certaines branches de 2e année et les dispense de suivre certains cours de 1re année. Ceux qui, en outre, pourront justifier qu'ils ont fait un travail de laboratoire en chimie, ou en biologie, équivalent à celui de la 1re année de médecine, sont admis aux cours de chimie et aux exercices de laboratoire de la 2e année de médecine. Enfin, ceux qui se présentent pourvus du diplôme de bachelier en biologie peuvent entrer de suite en 2e année de médecine.

A l'Université de Yale (New-Haven), c'est l'École des sciences, dite de Sheffield, reconnue en 1863 par l'État de New-Haven, qui offre des cours de sciences physiques et naturelles aux futurs étudiants en médecine. On ne peut y être admis avant d'avoir quinze ans révolus et sans passer un examen d'immatriculation analogue à celui de Columbia College. Après avoir suivi ces cours

dits de « biologie » pendant deux ou trois ans, on peut obtenir un grade équivalent au baccalauréat ès-sciences. En voici le programme :

PREMIÈRE ANNÉE.

| 1er SEMESTRE. | HEURES par semaine. |
|---|---|
| Chimie organique (cours et interrogations) | 2 |
| Analyse qualitative (laboratoire et interrogations) | 17 |
| Minéralogie (analyse, détermination) | 4 |
| Anglais | 1 |
| Français | 3 |
| Allemand | 3 |
| Soit 30 heures, dont 18 au laboratoire. | |

| 2me SEMESTRE. | HEURES par semaine. |
|---|---|
| Chimie organique (*suite*) | 2 |
| Anatomie comparée et biologie générale (cours, récitation et laboratoire) | 19 |
| Minéralogie (*suite*) | 4 |
| Embryologie : 8 cours en été. | » |
| Physiologie | 2 |
| Botanique (laboratoire et herborisation) | 5 |
| Anglais, français et allemand. | 6 |
| Soit 32 heures, dont 20 au laboratoire. | |

DEUXIÈME ANNÉE.

| | |
|---|---|
| Chimie physiologique et physiologie (laboratoire, cours, interrogation) | 16 |
| Chimie oganique (cours, interrogation) | 2 |
| Géologie | 3 |
| Botanique. { Chimie végétale. | 2 |
| Botanique. { Lab., préparation au microscope. | 5 |
| Zoologie | 2 |
| Français | 2 |
| Soit 32 heures, dont 18 au laboratoire. | |

| | |
|---|---|
| Chimie, physiologie, toxicologie | 27 |
| Cours, interrogation, laboratoire, chimie théorique | 2 |
| Géologie | 3 |
| Zoologie | 2 |
| Lois d'hérédité et éducation physique | 2 |
| Science sanitaire | 2 |
| Français | 2 |
| Soit 40 heures, dont 20 au laboratoire. | |

A l'Université Johns Hopkins, (Baltimore) ; où l'on vient d'organiser solidement l'enseignement médical sur la base de quatre années d'études ; nous avons reçu du président, M. Gilmann, l'assurance qu'on exigerait des futurs étudiants en médecine des connaissances sérieuses en chimie et en histoire naturelle, acquises dans la Faculté des sciences. Il en est de même dans les Universités d'Ithaca (Cornell), de Princeton, de Lake-Forest et du Nord-Ouest (Illinois), du Michigan, de Wisconsin, etc., et, maintenant que l'impulsion a été donnée par quelques-unes des Universités les plus estimées, une forte préparation scientifique deviendra bientôt partout la condition requise pour être admis à l'étude de la médecine.

De cette enquête, faite dans les plus importantes Universités américaines des États de l'Atlantique, il me paraît ressortir ce

fait, que les hommes, qui sont à la tête du corps et de l'enseignement médical aux États-Unis, sont vivement préoccupés du système existant actuellement dans le plus grand nombre des Écoles de médecine. Ils reconnaissent le niveau inférieur du corps médical de leur pays, et l'attribuent aux causes suivantes : le grand nombre des écoles de médecine, qui est hors de proportion avec le chiffre et les besoins de la population, la brièveté excessive du cours d'études en général, et, partout, l'extrême facilité avec laquelle on accorde le grade de docteur en médecine. Chose notable ! les femmes-médecins aux États-Unis, ont la réputation d'être plus instruites que leurs confrères-hommes. Cela tient, sans doute, à ce que leurs collèges sont moins nombreux et, qu'ayant plus de persévérance, elles restent plus longtemps à faire leur apprentissage dans les services d'hôpital, qui leur sont réservés avant de prendre une clientèle.

Quoi qu'il en soit, c'est un bon signe que les « *leaders* » de l'enseignement médical aux États-Unis aient reconnu le point faible. Aussitôt le mal signalé, ils ont appliqué le vrai remède ; ils ont renforcé les cours de sciences physiques, naturelles et biologiques, comme préparation ou complément indispensable des études médicales. Et ces cours, ils les demandent aux maîtres de la Faculté des sciences ou de philosophie, comme on l'appelle encore là-bas, en souvenir du nom donné jadis à la physique : *Philosophie de la Nature*. En somme, les Américains sont entrés résolument dans la voie, où nous nous sommes déjà engagés : prenons garde de nous y laisser dépasser ; car la vitesse des progrès, dans ce pays-là, est à notre mouvement en avant, ce que la transmission électrique est à la locomotion par la vapeur.

G. BONET-MAURY.

# LES LANGUES VIVANTES

## AU BACCALAURÉAT CLASSIQUE

---

La polémique engagée depuis deux ans au sujet de l'épreuve écrite de langues vivantes au baccalauréat classique avait paru jusqu'à présent intéresser à peu près exclusivement les revues spéciales; mais une récente circulaire de M. Morel, professeur d'anglais au lycée Montaigne, délégué au Conseil supérieur de l'Instruction publique, a transporté le débat sur un terrain nouveau et appelé sur la question l'attention des revues de pédagogie générale. En effet par une lettre du 25 janvier publiée dans l'*Enseignement secondaire*, M. Morel annonçait qu'une nouvelle épreuve de langues vivantes serait ajoutée aux compositions de la seconde série du baccalauréat : les candidats admissibles au baccalauréat de philosophie feraient une composition écrite à laquelle serait attribuée une note spéciale. — Ce système avait été, paraît-il, proposé par la Faculté de Lille.

J'ignore quels sont exactement, à propos de la modification projetée, les sentiments de mes collègues; mais il ne semble pas qu'elle doive être accueillie avec enthousiasme; il ne semble pas non plus que la section permanente du Conseil ait elle-même définitivement fixé la nature de l'épreuve qu'il s'agit d'établir. Si l'on s'en rapporte aux termes de la lettre de M. Morel, rien n'est encore fait, car « le mode d'application de la mesure arrêtée est en ce moment étudié par l'administration ». On peut néanmoins dès à présent se demander si l'adjonction d'une épreuve écrite — après l'admissibilité — est d'une nécessité incontestable.

En effet, si longuement que l'on approfondisse la question, il semble qu'une composition écrite — thème ou version — ne puisse prouver que deux choses suivant la manière dont elle est exécutée. Ou bien les candidats peuvent s'aider d'un lexique, — et alors l'épreuve établit que l'aspirant possède les paradigmes essentiels et les règles grammaticales élémentaires d'une langue vivante. Ou bien la composition est faite sans le secours d'aucun

dictionnaire, — et alors elle se propose d'établir que le candidat possède, avec le bagage grammatical indispensable, le vocabulaire usuel, la syntaxe, quelque chose en un mot, de l'âme de la langue. Permettra-t-on aux écoliers l'usage du dictionnaire? Dans ce cas il serait beaucoup plus simple de restaurer l'ancienne épreuve au seuil du baccalauréat de rhétorique; nos élèves seront les premiers à se féliciter de cette résurrection, car il leur suffira d'acquérir par les moyens les plus rapides, la provision de grammaire nécessaire. C'est là pour eux une tâche relativement facile, à laquelle ils sont accoutumés par le thème latin et le thème grec; bien vite ils sauront fournir des traductions grossièrement correctes, des calques transparents, mais sans relief, d'allure aussi peu allemande, aussi peu anglaise que possible, sans que l'examinateur puisse en conscience y chicaner la platitude ou le gallicisme. La version — s'il s'agit d'une version — pourra être intéressante, élégamment traduite, et parfois très *littéraire*. Mais qu'aurons-nous prouvé que n'aient déjà surabondamment établi la version latine et la composition française?

Interdira-t-on au contraire l'usage du lexique? Ainsi conçue, la nouvelle épreuve me paraît excellente, et elle est de nature à renforcer l'étude des langues vivantes dans nos lycées; c'est la composition telle qu'elle existe pour l'allemand à l'entrée de l'École spéciale militaire, et l'on sait les résultats si appréciables qu'elle a fournis dans les cours préparatoires à l'École de Saint-Cyr. Mais alors cette composition, c'est comme épreuve éliminatoire qu'il faut l'instituer; et l'on indiquera ainsi que la connaissance d'une langue vivante, en tant que langue *vivante* doit être exigée de tout aspirant au grade de bachelier. Nous aurions pour notre part bien mauvaise grâce à nous plaindre de ce regain de faveur que l'on accorderait à nos études, et il est fort peu de maîtres qui ne fussent disposés à applaudir de tout cœur.

Il est plus difficile de saisir la portée d'une épreuve écrite exigée après l'admissibilité en philosophie. Je n'examine pas si cette composition, intervenant au milieu des épreuves orales, sera d'une exécution bien aisée et bien pratique. Cette question, il appartiendra aux Facultés de la résoudre : je ne considère ici que l'épreuve elle-même. N'oublions pas que les candidats ont déjà subi en rhétorique un examen très complexe (conversation, thème oral, version) destiné à prouver qu'ils ont l'oreille et les lèvres accoutumées à une langue étrangère, qu'ils s'entretiennent assez couramment sur un sujet facile, qu'ils savent *traduire une page de Gœthe ou de Dickens et rendre en allemand ou en anglais quelques*

*lignes de bonne prose française.* La composition que l'on songe à instituer aura pour objet d'établir sur de nouveaux frais que les candidats sont encore en état de *traduire une page de Gœthe ou de Dickens, et de rendre en allemand ou en anglais quelques lignes de bonne prose française.* Quelle est l'utilité de cette nouvelle tâche, qui prouvera moins que la première? quels sont les nouveaux éléments de conclusion qu'elle pourra fournir? on ne le voit pas nettement. En revanche on voit fort bien qu'elle compromet l'unité de notre plan d'études; car l'examen de rhétorique est la conclusion de tout un cycle scolaire, et dans l'économie de nos programmes, les langues anciennes et modernes demeurent à la porte de la classe de philosophie, qui est réservée pour des études d'un autre ordre.

Sans doute il est permis de regretter que dans le plan d'études les langues modernes soient à ce moment irrévocablement bannies; certes il est fâcheux que nos élèves n'aient plus à leur disposition que la conférence des classes de philosophie ou de mathématiques. Cette interruption peut causer un grave préjudice à un certain nombre d'entre eux, en particulier aux candidats aux écoles du gouvernement, et il y aurait lieu peut-être d'assurer à tous les degrés la continuité de l'enseignement des langues vivantes. Mais le remède que l'on propose ne paraît pas bien efficace : au lieu d'affaiblir l'épreuve de rhétorique en la dédoublant, ne vaudrait-il pas mieux établir une épreuve facultative à la seconde partie des deux baccalauréats? ne pourrait-on exiger des élèves de philosophie l'explication d'un texte anglais ou allemand, parallèlement à l'explication latine ou grecque?

Ce sont là des solutions que je me contente d'indiquer en passant. L'essentiel est que l'on maintienne dans son intégrité l'épreuve qui existe actuellement à la fin de la rhétorique. Gardons-nous de disséminer nos forces; tenons particulièrement au cœfficient double attribué à l'examen unique, dont nous priverait la modification projetée. L'épreuve actuelle n'est pas sans être prise au sérieux par les candidats; elle a beaucoup aidé à assurer le succès de notre enseignement suivant l'orientation nouvelle. On peut affirmer que nos candidats la tiennent en plus haute estime que le thème d'autrefois, parce qu'ils ont le sentiment qu'elle réclame d'eux une possession plus intime et moins extérieure de la chose enseignée. Il n'est pas évident — quoi qu'on en dise — que le niveau de nos études ait baissé depuis deux ans. J'admets volontiers que le jugement que j'exprime ici soit le résultat d'une simple impression; il est permis toutefois de l'opposer au sombre

tableau que l'on met trop volontiers sous nos yeux, et d'invoquer les résultats d'une expérience acquise pour demander le maintien d'une épreuve sérieuse et plus concluante qu'on ne le prétend d'ordinaire.

Il semble que l'amour du changement nous entraîne un peu vite et un peu loin. La réforme de l'épreuve de langues vivantes (dans son application), ne date pas encore de trois ans, et c'est à l'aide des résultats de deux années à peine que l'on entreprend de formuler des conclusions générales. Il ne faut pas oublier que les élèves que nous présentons actuellement à l'examen n'ont pu recevoir qu'une préparation très hâtive. Avant la réforme des programmes, un grand nombre de nos collègues, légitimement préoccupés de l'épreuve finale, ont dressé leurs élèves à la confection du thème avec lexique, et il leur a bien fallu — souvent contre leur gré — donner presque exclusivement leurs soins à ce qui était alors l'essentiel. Tout à coup les programmes changent, et nécessairement l'enseignement avec eux. On s'aperçoit que l'on fait fausse route en traitant les langues vivantes comme des langues mortes, que l'allemand et l'anglais doivent être parlés, tout comme ils doivent être lus, qu'ils sont, sous leur forme orale non moins que sous leur forme écrite, un moyen, tout comme une fin; que l'enseignement des langues vivantes est en contradiction avec le nom qu'il porte, aussi bien qu'avec le sens commun et les exigences de la nation. Naturellement, légitimement, on recommande une discipline nouvelle pour des besoins nouveaux. Cette réforme date d'hier; comment exiger qu'elle ait déjà porté ses fruits?

Au lieu de se plaindre avec tant d'amertume, ne vaut-il pas mieux regarder en arrière pour mesurer le chemin parcouru? L'on pourra se convaincre que les progrès sont de quelque importance : nos bons élèves traduisent un texte étranger aussi aisément que leurs camarades d'autrefois; ils *font le thème* avec autant de correction que leurs devanciers. De plus, ils *parlent*, ils ont le souci de la bonne prononciation; ils acquièrent de *l'oreille* et commencent à entendre la musique des langues étrangères! N'est-ce donc rien que tout cela? Le total des gains est-il donc de si minime importance? L'épreuve nouvelle est la conclusion légitime de la doctrine nouvelle, et, dans ces circonstances, il n'apparaît plus que la composition écrite soit la condition indispensable de tout bon enseignement des langues vivantes.

Si maintenant, laissant de côté les classes supérieures, nous venons aux moyens élèves et aux petits, nous constaterons des

progrès encore plus sensibles. Les jeunes générations d'écoliers, qui n'ont pas connu l'ancienne discipline, ont accueilli avec infiniment de plaisir l'anglais et l'allemand, présentés comme des langues vivantes. Le professeur de langues modernes n'est plus un maître pour lequel on répète à dix heures et quart la conjugaison allemande et anglaise, après avoir répété à huit heures la conjugaison latine ou grecque ; il intéresse ses auditeurs par le caractère particulièrement concret de son enseignement ; il fait continuellement appel à leur activité et ainsi il accomplit sa part de besogne pédagogique. Laissons grandir les élèves ainsi préparés ; déjà ils manient correctement l'idiome étranger, soit qu'ils le parlent ou l'écrivent ; déjà, grâce à la lecture de morceaux faciles, ils se préparent à l'explication des œuvres littéraires. Le temps n'est pas éloigné où, maniant aisément la langue apprise dès l'enfance, possédant le vocabulaire usuel comme la correction grammaticale, ils seront vraiment prêts à recevoir de la langue moderne apprise au lycée l'apport d'*humanités* qu'ils sont en droit d'exiger d'elle.

Dans son Rapport sur l'enseignement des langues vivantes, M. Bossert a très judicieusement remarqué que le mal dont souffre notre enseignement est le défaut de traditions. Eh bien ! ces traditions s'établissent chaque jour, car le fruit des efforts individuels des maîtres plus anciens n'a pas été perdu pour les autres. Sans obéir à la désespérance ni à la maussaderie, qui sont mauvaises conseillères, sans déclarer que la suppression du thème écrit est « un acte qui détruit momentanément l'enseignement des langues vivantes », laissons aux traditions le temps de s'affirmer ; aidons-les dans leur développement par la constance des vues et l'unité de notre doctrine ; demandons aux Facultés de nous apporter leur concours puissant par l'uniformité des exigences, et nous nous convaincrons peut-être qu'il n'y a pas lieu de déclarer que l'enseignement des langues vivantes « traverse une crise ». Tout au plus pourrait-on dire qu'il subit une évolution, et il n'est pas encore prouvé que cette évolution s'accomplisse vers une moindre perfection.

**Maurice POTEL,**

Professeur d'allemand au lycée de Nantes.

# REVUE RÉTROSPECTIVE

## DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

---

### L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA RÉVOLUTION

DEUX LETTRES DE DEMOUSTIER (1)

*Aux Citoyens composant le Conseil général de la commune à Villers-Cotterets.*

Citoyens,

Je vous fais passer le travail de *Romme*, rapporteur du Comité d'instruction publique et membre de la Convention; il me l'a confié hier pour que nous puissions en conférer aujourd'hui.

Vous verrez, citoyens, par ce travail, surtout par le *deuxième tableau*, que dans une commune composée de *huit mille* habitants il y aura six écoles primaires (+) et plus bas (++) vous remarquerez que, pour *six* et *sept* écoles primaires, il y aura une *école secondaire*.

Or, voici l'observation que je vais faire à *Romme*, et ce que j'espère lui faire ajouter à son rapport : « Lorsqu'un canton composé d'un certain nombre de *petites* communes, composera un nombre d'habitants suffisant pour avoir *six* ou *sept* écoles *primaires*, il sera établi dans le *chef-lieu* de ce canton une école secondaire, afin de procurer aux citoyens de la campagne le même avantage qu'à ceux des villes, où un pareil nombre d'*écoles primaires* autorise l'établissement d'une *école secondaire*. »

Si le citoyen Romme, comme je l'espère, ajoute cet article dans son rapport en faveur de la population des campagnes, vous êtes assurés, citoyens, d'obtenir une école secondaire : en effet, la population de votre canton approche de 8,000 habitants. Vous avez 21 communes, et, assurément, vous aurez plus de *six écoles primaires ;* car, s'il faut six écoles pour 8,000 habitants *réunis*, il en faut un bien plus grand nombre lorsque cette population est *dispersée* dans vingt et une communes. Je vous manderai demain le succès de ma conférence avec Romme. C'est un citoyen aussi modeste qu'il est instruit ; il m'a témoigné de la confiance; j'espère qu'il adoptera mes représentations ; et, s'il les adopte, vos vœux seront bientôt exaucés.

(1) Demoustier, l'auteur bien connu des *Lettres à Émilie sur la mythologie*, est originaire de Villers-Cotterets. C'est dans les archives de sa ville natale que nous avons pris copie des deux lettres que nous publions ici. E. D. B.

Votre pétition devient inutile dans ce moment, jusqu'à ce que le décret soit rendu.

La *population* décidera seule l'établissement des écoles, et les *avantages* locaux ne seront que des considérations accessoires, qui ne détermineront à rien sans la *population*.

Je poursuis le recouvrement de ce qui vous est dû pour le *séjour* des volontaires. Je n'ose encore vous indiquer l'époque de ce remboursement.

Salut et fraternité.

Votre concitoyen,

DEMOUSTIER.

Je vous prie de communiquer ma lettre et le travail de *Romme* à nos frères de l'assemblée populaire.

Paris, ce octodi, 28 brumaire an II de la République française, une et indivisible

*Aux Citoyens composant le Conseil général de la commune de Villers-Cotterets.*

Citoyens,

J'ai été admis hier au Comité d'instruction publique, quoique ce jour ne soit pas destiné aux pétitionnaires.

J'ai conféré avec le comité sur son plan d'institution, et il paraît certain que vous aurez une école secondaire. La seule objection qu'on m'ait faite a été le voisinage de Soissons. J'y ai répondu d'une manière qui a paru satisfaire le Comité, il a pris surtout en considération notre canton composé de vingt et une communes, ce qui nécessitera un nombre d'écoles primaires. Quant aux avantages locaux, ils ont fait une impression très favorable.

Plusieurs membres m'ont engagé à paraître à la barre de la Convention pour la presser de terminer cette importante opération. J'ai résisté au désir que j'avais d'y paraître et je vous en dirai la raison à mon retour.

Je vais retourner au bureau des fonds pour terminer, s'il est possible, votre vieille affaire, où au moins pour fixer l'époque à laquelle elle sera terminée.

Je me hâterai ensuite de retourner au milieu de vous, heureux, mes chers compatriotes, si je trouve de nouvelles occasions de vous prouver que je suis votre frère,

DEMOUSTIER.

Ce décadi 30 Brumaire, de l'an II de la République Française une et indivisible.

P. S. — Je vous prie de communiquer ma lettre à nos frères de l'Assemblée populaire.

# CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

## LETTRE DE GENÈVE

Genève a perdu cette année deux savants d'un grand mérite et d'un grand âge : M. Alphonse de Candolle, un des huit associés étrangers de l'Académie des sciences de Paris, et M. Colladon, correspondant de la même Académie (section de mécanique). Ils étaient l'un et l'autre professeurs émérites de notre Université.

Je laisse à de plus compétents la tâche de dire la part qu'ils ont prise aux progrès des sciences. Mais je saisis cette occasion de jeter un coup d'œil sur la suite des savants genevois qui, comme eux, ont trouvé, dans les distinctions accordées par l'Académie des sciences de Paris, la plus haute récompense de leurs travaux. Depuis le 4 mars 1699, qui est la date de la première nomination des associés étrangers et des correspondants de cette Académie (1), notre ville n'a pas cessé d'être représentée dans cette élite des savants européens, choisie et triée par le corps le plus compétent.

Genève a donné naissance à six des 103 associés étrangers de l'Académie des sciences. En voici la liste, avec la date de leur nomination :

1778. Tronchin, Théodore.
1783. Bonnet, Charles.
1790. De Saussure, Horace-Bénédict.
1826. De Candolle, Augustin-Pyramus.
1864. De la Rive, Auguste.
1874. De Candolle, Alphonse.

J'énumèrerai maintenant, dans l'ordre chronologique des naissances, les noms des 33 Genevois qui ont été membres, associés ou correspondants de l'Académie des sciences de Paris :

1652 (4 février). Le Clerc, Daniel, médecin, nommé, le 4 mars 1699, correspondant de M. Lémery (2). Mort le 8 juin 1728.

1654 (... janvier). Chenaud, Jacques, médecin, nommé, le 4 mars 1699, correspondant de M. Lémery. Mort le 5 février 1741.

1709 (24 mai). Tronchin, Théodore, médecin, nommé, en 1778, associé étranger. Mort le 30 novembre 1781.

1710 (3 septembre). Trembley, Abraham, nommé, le 4 juin 1749,

(1) Il y a toujours eu huit associés étrangers; le nombre des correspondants a varié, tout en étant toujours supérieur à soixante; il est aujourd'hui de cent.

(2) Le tableau chronologique des correspondants de l'Académie royale des sciences, publié dans la *Nouvelle table des articles contenus dans les volumes de l'Académie des sciences de Paris, de* 1666 *jusqu'en* 1770, donne, à côté du nom de chaque correspondant, celui de l'académicien avec lequel il correspondait.

correspondant de M. de Réaumur; en 1759, correspondant de M. de Jussieu. Mort le 12 mai 1784.

1712 (26 juillet). Jalabert, Jean, professeur en géométrie et physique expérimentale, nommé, le 11 avril 1739, correspondant de M. de Mairan. Mort le 9 avril 1768.

1720 (13 mars). Bonnet, Charles, nommé, le 31 août 1740, correspondant de M. de Réaumur; en 1759, correspondant de M. Duhamel; nommé associé étranger en 1783. Mort le 20 juin 1793.

1724 (13 juin). Lesage, Georges-Louis, nommé, le 28 février 1761, correspondant de M. de la Lande. Mort le 20 novembre 1803.

1727 (8 février). De Luc, Jean-André, nommé, le 6 août 1768, correspondant de M. de la Condamine; en 1774, correspondant de M. de la Lande. Lors de la création de l'Institut de France, il fut classé dans la section de *Physique générale*. Mort le 7 novembre 1817.

1730 (31 août). Necker, Louis, professeur de mathématiques et de physique expérimentale, nommé, le 23 juin 1756, correspondant de M. d'Alembert. Mort le 31 juillet 1804.

1740 (17 février). De Saussure, Horace-Bénédict, nommé, en 1790, associé étranger. Mort le 22 janvier 1799.

1740 (23 septembre). Mallet, Jacques-André, nommé, le 2 mars 1772, correspondant de M. de la Lande. Mort le 31 janvier 1790.

1748 (17 mars). Odier, Louis, nommé correspondant de la section de *Médecine et Chirurgie*. Mort le 13 avril 1817.

1749 (13 avril). Trembley, Jean, nommé (1) correspondant de l'Académie des sciences. Mort le 11 septembre 1811.

1750 (2 juillet). Huber, François) dit *Huber des abeilles*, et père de *Huber des fourmis*), correspondant de la section d'*Anatomie et Zoologie* Mort le 22 octobre 1830.

1751 (6 février). Jurine, Louis, nommé, en 1799, *associé républicole*, et en 1803 correspondant de la section d'*Anatomie et Zoologie*. Mort le 24 octobre 1819.

1752 (23 juillet). Pictet, Marc-Auguste, nommé le 24 mai 1802 *associé républicole*, et en 1803 correspondant de la section de *Physique générale*. Mort le 19 avril 1825.

1754 (25 mai). Gosse, Henri-Albert, nommé, le 27 août 1789, correspondant de l'Académie des sciences, classé en 1803 dans la section de *Chimie*. Mort le 1er février 1816.

1767 (14 octobre). De Saussure, Théodore, correspondant de la section de *Chimie*. Mort le 18 avril 1845.

1768 (13 octobre). Maunoir, Jean-Pierre, nommé, le 3 septembre 1821, correspondant de la section de *Médecine et Chirurgie*. Mort le 16 janvier 1861.

1772 (10 mai). Lullin de Châteauvieux, Jacob-Frédéric, nommé, le 22 septembre 1821, correspondant de la Section d'*Économie rurale et Art vétérinaire*. Mort le 24 septembre 1841.

1775 (13 octobre). Maurice, Frédéric, mathématicien, élu, en 1816, membre libre de l'Académie des sciences. Mort le 17 avril 1851.

1778 (4 février). De Candolle, Augustin-Pyramus, nommé correspon-

(1) Senebier, à qui j'emprunte ce renseignement, ne donne pas la date de cette nomination.

dant de la section de *Botanique*, associé étranger en 1826. Mort le 9 septembre 1841.

1801 (9 octobre). De la Rive, Auguste, nommé, le 6 décembre 1830, correspondant de la section de *Physique générale*, associé étranger le 11 juillet 1864. Mort le 27 novembre 1873.

1802 (15 décembre). Colladon, Daniel, nommé, le 8 mai 1876, correspondant de la section de *Mécanique*. Mort le 30 juin 1893.

1803 (29 septembre). Sturm, Charles, nommé, le 5 décembre 1836, membre de l'Académie des sciences (section de *Géométrie*). Mort le 18 décembre 1855.

1806 (28 octobre). De Candolle, Alphonse, nommé, le 21 avril 1851, correspondant de la section de *Botanique*, associé étranger le 15 juin 1874. Mort le 4 avril 1893.

1809 (27 septembre). Pictet, François-Jules, nommé, le 13 mai 1867, correspondant de la section d'*Anatomie et Zoologie*. Mort le 15 mars 1872.

1810 (24 mai). Boissier, Edmond, nommé, le 20 avril 1885, correspondant de la section de *Botanique*. Mort le 25 septembre 1885.

1815 (31 mars). Favre, Alphonse, nommé, le 12 mai 1879, correspondant de la section de *Minéralogie*. Mort le 11 juillet 1890.

1815 (14 mai). Plantamour, Émile, nommé, le 22 mai 1865, correspondant de la section d'*Astronomie*. Mort le 8 septembre 1882.

1817 (24 avril). De Marignac, Charles, nommé, le 28 mai 1866, correspondant de la section de *Chimie*.

1817 (5 juillet). Vogt, Charles, nommé, le 30 juin 1887, correspondant de la section *d'Anatomie et Zoologie*.

1827 (30 juin). Soret, Louis, nommé le 17 mars 1890 correspondant de la section de *Physique*. Mort le 1er mai 1890.

Cette liste appelle quelques remarques. Les premiers noms sont ceux de trois médecins. Déjà au XVIe siècle, des médecins français réfugiés à Genève : François Chappuis, Jean-Antoine Sarasin, Joseph du Chesne de la Violette, y avaient publié des ouvrages sur leur art; et ces traditions d'études et de recherches se sont continuées dès lors sans interruption dans le corps médical de Genève ; il est naturel que les premiers anneaux de cette longue chaîne de savants lui aient appartenu.

Les sciences physiques et naturelles n'ont commencé à fleurir dans notre ville que dans le second tiers du siècle dernier. On a accusé la théologie calviniste d'avoir été pendant deux cents ans un obstacle au développement du goût des sciences exactes, chez les hommes d'études qui ont toujours été nombreux à Genève. C'est à ce point de vue que s'est placé M. Alphonse de Candolle, pour écrire, dans son *Histoire de la science et des savants depuis deux siècles* :

« L'histoire de la petite république de Genève est curieuse comme démonstration des effets de l'autorité. Pendant près de deux siècles (1535 à 1725) les principes absolus des premiers réformateurs ont régné complètement chez les laïques et les ecclésiastiques. L'instruction était imposée par la religion. Presque tous les citoyens passaient par le collège, et beaucoup d'entre eux suivaient plus tard les cours spéciaux de l'Académie; mais, pendant toute cette période, aucun Genevois ne s'est distingué dans les sciences.

« De 1720 à 1730, le principe calviniste d'autorité vint à faiblir ; l'é-

ducation et les mœurs changèrent dans un sens libéral ; et depuis 1739, date de la première élection d'un Genevois à une société étrangère importante, celle de Londres (1), Genève n'a pas cessé de produire des mathématiciens, des physiciens et des naturalistes, dans une proportion remarquable pour sa faible population. »

Il y a dans la Correspondance de Calvin un passage bien net, qui vient à l'appui de ce que dit M. de Candolle. C'est dans une lettre à Lélius Socin (*Opera Calvini*, édition Reuss, Cunitz et Baum, XIV, 230) : Quod pridem testatus sum, serio iterum moneo : nisi hunc quærendi pruritum mature corrigas, metuendum esse ni tibi gravia tormenta accersas.

Ce *quærendi pruritus*, cette démangeaison de la recherche, c'est l'esprit scientifique lui-même, dans son indépendance de toute chaîne et de toute règle. Sous d'autres noms, M. de Candolle a donné l'éloge à tout ce que ce blâmait Calvin, quand il a compté, parmi les 29 caractères distinctifs de Darwin, les qualités suivantes :

« Curiosité ;

« Indépendance d'opinions ;

« Courage pour les énoncer ;

« Pas de superstition. — La superstition consiste à supposer des rapports de cause à effet, dont on n'a aucune preuve. C'est un défaut naturel si commun, que son absence est un caractère distinctif. » *Histoire de la science et des savants depuis deux siècles*, seconde édition, page 79.

Je trouve un autre témoignage frappant de cette mésestime qu'éprouvait l'esprit théologique pour la recherche du vrai, dans une épigramme latine d'Antoine de la Faye, pasteur genevois et professeur en théologie, celui-là même contre qui saint François de Sales a écrit la *Défense de l'Étendard de la Sainte Croix*. On sait que Jean-Sébastien del Cano, d'abord simple pilote dans un des vaisseaux de Magellan, prit à la mort du grand navigateur (27 avril 1521) le commandement du vaisseau la *Conception*, qui fut brûlé, puis celui de la *Victoria*, et qu'il revint aborder en Espagne, le 6 septembre 1522, après trois ans de voyage. Charles-Quint lui donna des armoiries représentant un globe, avec cette devise : *Primus circumdedisti me*. — Voici l'épigramme avec son titre :

*Sebastianus Canus primus orbem circumdedit nave. Non orbem, sed orbis conditorem quærere.*

Quid retulit Canus, rate qui circumdedit orbem,
Multa ferensque solo, multa ferensque salo?
Nomine Canus erat, florens ætate profectus :
Re *canus*, fractus membra labore, redit.
Fœlix in patrio quisquis lare vivit obitque,
Non orbem, at Dominum totius orbis amans!

(*Emblemata et epigrammata miscellanea, selecta ex Stromatis peripateticis Antonii Fayi*. Genevae, 1610, p. 161.)

On ne saurait imaginer quelque chose de plus choquant pour nos idées. Après ce voyage où un fils de notre noble race fit pour la pre-

(1) M. de Candolle n'avait pas vu que Le Clerc et Chenaud avaient été élus, dès 1699, correspondants de l'Académie des sciences de Paris.

mière fois le tour de la terre qu'elle habite, ces périls, ces fatigues où la fleur de la jeunesse disparaît, où les cheveux blanchissent, il semble qu'une âme élevée ne puisse que saluer d'un applaudissement enthousiaste le héros qui en revient vieilli avant l'âge, épuisé et triomphant. — Le pasteur genevois juge à propos de dire : Heureux qui vit au coin de son feu !

Au moment même où La Faye mettait au jour ces malheureux distiques, un jeune homme de grande espérance suivait les cours de notre Académie. Jean Gringalet — c'était son nom, il était petit-fils d'un syndic de Genève — y reçut les leçons d'Isaïe Colladon, qui lui enseigna la philosophie, c'est-à-dire l'astronomie et la physique du temps, et les mathématiques. Le professeur était un homme de mérite ; il mourut au moment même où Gringalet terminait ses études ; et le registre des morts, en mentionnant son décès, ajoute : *Magnum Scholæ detrimentum.*

Quelques années après, nous trouvons Gringalet mentionné à maintes reprises dans la Correspondance de Kepler, qui se loue de cet excellent collaborateur, calculateur exact et soigneux, dit-il, versé dans toutes les parties des mathématiques. La difficulté des temps l'oblige un jour à se séparer de lui (31 août 1619) ; puis le grand astronome reçoit quelques fonds ; et au printemps suivant, nous retrouvons Gringalet auprès de Kepler, l'aidant à observer la lune. — Peut-être le jeune savant se fût-il fait un nom, La maladie et la mort l'en empêchèrent ; il revint mourir à trente ans dans sa ville natale, le 23 février 1622. Toujours est-il que les doctrines orthodoxes étaient innocentes de ce malheur ; que dans la ville de Calvin Jean Gringalet s'était très bien préparé à une carrière scientifique, qui fut estimable, et qui eût pu devenir glorieuse.

Le fait est que pour cultiver la science pure, laquelle n'est point lucrative, il faut de la richesse, ou du moins une certaine aisance. Or Genève s'est appauvrie à la Réforme et elle est restée pauvre dans la seconde moitié du XVI^e^ et tout le XVII^e^ siècle, pendant l'époque, justement où a dominé l'orthodoxie calviniste. L'enrichissement de Genève, qui a commencé à se produire au commencement du XVIII^e^ siècle, a été un facteur du développement scientifique de notre ville, au moins aussi important que l'affaiblissement de la rigidité dogmatique et le changement des idées théologiques, au temps de Jean-Alphonse Turrettini et de son disciple et successeur Jacob Vernet.

Au mois de mars 1755, Voltaire, âgé de soixante ans, était venu s'établir dans la campagne des Délices, aux portes de Genève. On sait avec quel entrain l'ami de M^me^ du Châtelet avait cultivé les sciences. Livres de vulgarisation, mémoires présentés aux concours de l'Académie des sciences, collections d'instruments, expériences de physique, correspondance avec Mairan, Maupertuis, Pitot, S'Gravesende, il avait multiplié les preuves de son zèle, au moment de son séjour à Cirey. Quelques années s'étaient écoulées depuis lors, et ce peu de temps avait suffi pour éteindre dans cet esprit mobile tout ce qu'il avait eu de goût pour les sciences de la nature. Il arriva dans une ville où se trouvait — la liste qu'on a vue plus haut l'établit — toute une élite de jeunes savants. Il ne se préoccupe pas de leurs travaux, il ne recherche pas leur compagnie. Ce n'est pas seulement de la froideur et de l'indif-

férence qu'il leur témoigne; il ne semble pas même se douter qu'ils existent. S'agit-il d'organiser des représentations théâtrales, d'ouvrir une salle de spectacle? L'auteur de *Tancrède* a le feu sacré. Quant aux laboratoires des savants genevois, l'auteur des *Éléments de Newton* n'y met pas le pied.

Plus encore. A ces hommes de grand et solide mérite, à ces chercheurs si estimés de leurs contemporains, à ces naturalistes qui ont découvert quelques-uns des secrets de la vie, à un Trembley, à un Charles Bonnet, l'auteur du *Dictionnaire philosophique* semble dire : Vous n'existez pas! — Qu'on lise en effet ce passage :

« L'Europe a vu une république, dix fois plus petite qu'Athènes, attirer pendant cent cinquante ans les regards, et son nom placé à côté de Rome. Cette fourmilière imperceptible ne put être écrasée par le roi démon du midi, ni par les intrigues du Vatican. Elle résista par la parole et par les armes; et à l'aide d'un Picard qui écrivait, et d'un petit nombre de Suisses qui combattit, elle s'affermit et triompha; elle put dire : Rome et moi. Elle tint tous les esprits partagés entre les riches pontifes successeurs des Scipions, et les pauvres habitants d'un coin de terre longtemps ignoré dans le pays de la pauvreté et des goîtres. Il s'agissait alors de savoir comment l'Europe penserait sur des questions que personne n'entendait.

« L'absurdité de la plupart des questions de controverse qui tenaient l'Europe attentive, ayant enfin été reconnue, la petite république se tourna vers ce qui paraît solide, l'acquisition des richesses. Le système de Law engagea dans l'arithmétique ceux qui ne pouvaient plus se faire un nom en théologie : ils devinrent riches, et ne furent plus rien. »

Ces derniers mots, où Voltaire exécute lestement les Genevois de son époque, sont un jugement bien sommaire et bien dédaigneux, vraiment injuste, et sans doute on peut en appeler. Il est vrai que lorsque le système prestigieux de Law éblouissait les Français ses contemporains, les financiers genevois surent voir clair et calculer juste, ouvrir à propos leurs voiles au vent, et à propos rentrer au port. La banque enrichit alors beaucoup de familles genevoises. Quand elles se trouvèrent riches, les enfants de ces familles profitèrent des loisirs et des facilités que donne l'opulence, pour cultiver les sciences naturelles. Ce fut le cas des Charles Bonnet, des Saussure; ils procurèrent à leur pays une gloire nouvelle et durable. Ils fondèrent à Genève une tradition scientifique qui subsiste depuis plus de cent cinquante ans.

Je reviens à cette liste que j'ai donnée. Il y faut signaler l'intervalle vide qui s'étend de 1778 à 1801 : il ne se déclara pas de vocation scientifique chez les jeunes gens qui naquirent en ces années, et qui arrivèrent au seuil de la jeunesse pendant que Genève était annexée à la France (1798-1813). Si l'on remarque qu'à cette époque, vide pour les sciences physiques et naturelles, naquirent des Genevois qui se sont distingués dans d'autres sphères, le général Dufour, James Fazy, Pradier, le peintre Hornung, Töpffer, Petit-Senn, Merle d'Aubigné, Jean Humbert, Adolphe Pictet, il est permis de penser que les traditions scientifiques de notre ville ont couru à ce moment quelque danger. Les sciences continuaient à être cultivées chez nous par l'effet d'un mouvement acquis; mais le flot des générations nouvelles se dirigeait ailleurs et ne leur apportait plus de recrues. Sous la Restauration, la grande

influence personnelle que M. de Candolle exerçait sur la jeunesse, remit les choses sur l'ancien pied.

Aujourd'hui, des trente-trois personnes portées sur notre liste, il ne reste plus que deux vieillards, MM. de Marignac et Charles Vogt, nés tous deux en 1817. Mais l'avenir demeure ouvert, les jeunes générations sont actives et laborieuses, et les talents ne leur manquent pas. Il est vrai que la concurrence entre les savants des deux mondes est aujourd'hui bien plus active qu'autrefois. De nouveaux foyers de lumière et d'études se sont créés, qui n'existaient pas en 1740, quand Charles Bonnet, à l'âge de vingt ans, fut nommé correspondant de l'Académie des sciences de Paris. Maintenant un jeune homme ne peut plus rêver de percer ainsi, et d'obtenir à pareil âge un succès de ce genre.

L'Académie des sciences a donc distingué, à des titres divers, trente-trois de nos concitoyens. L'Académie des inscriptions et belles-lettres, pendant le même temps, n'a nommé à Genève que six correspondants (1), qui sont — je les classe aussi par ordre de naissance :

1740. Paul-Henri Mallet, qui a écrit l'histoire du Danemark, et des maisons de Hesse et de Brunswick;

1742. Senebier, auteur de l'*Histoire littéraire de Genève;*

1751. Pierre Prevost, qui a traduit en français les tragédies d'Euripide ;

1773. Sismondi;

1792. Jean Humbert, l'auteur du *Glossaire genevois.*

1844. Édouard Naville, égyptologue, qui vient d'être nommé correspondant de l'Académie des inscriptions, le 29 décembre 1893.

De l'aveu de M. Alfred Maury, qui a écrit l'histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce corps savant a souvent eu le tort de laisser de côté des hommes qui auraient mérité de figurer sur la liste de ses associés et correspondants. Mais ne nous flattons pas : quelque bonne volonté que nous y mettions, nous aurons bien vite énuméré ceux de nos concitoyens qui ont pu être dans ce cas. La théologie protestante, qui touche à l'érudition par quelques côtés (l'exégèse, l'histoire de l'Église) a compté à Genève plus de controversistes et de sermonnaires que de véritables érudits. Les noms des professeurs genevois ne brillent pas par leur absence sur la liste des correspondants de l'Académie des inscriptions, comme ceux des savants maîtres de la théologie allemande, un Christian Baur, par exemple. En vérité, si l'on cherche, dans le XVIIIe et le XIXe siècle, quels érudits genevois eussent été dignes d'obtenir la distinction dont nous parlons, M. Adolphe Pictet, l'auteur des *Origines indo-européennes*, est le seul qu'on s'étonne de ne pas trouver à côté des cinq savants genevois qui l'ont obtenue.

Il faut le reconnaître. Si l'Académie de Genève, au XVIe siècle, s'honora des noms de Scaliger et de Casaubon, l'érudition genevoise est bien loin de s'être maintenue à la hauteur de ces brillantes traditions.

(1) Remarquons cependant que le nombre des correspondants de l'Académie des inscriptions a toujours été inférieur à celui des correspondants de l'Académie des sciences; il est aujourd'hui fixé à cinquante : vingt régnicoles (ou *républicoles*, comme on disait sous le Directoire) et trente étrangers seulement, tandis que sur les cent correspondants de l'Académie des sciences il y en a soixante-dix qui sont choisis à l'étranger.

Tandis que les sciences physiques et naturelles ont été cultivées dans notre ville par des hommes qui ont acquis une célébrité européenne, la science des langues, l'étude de l'Orient, de l'antiquité et du moyen âge n'ont eu chez nous pour adeptes aucun homme de premier ordre; les hommes distingués eux-mêmes ont été en petit nombre; et c'est pour cela que la Faculté des lettres de notre ancienne Académie était considérée par la Faculté des sciences comme une sœur cadette.

EUGÈNE RITTER.

---

## LETTRE D'AMÉRIQUE

Harvard University, Cambridge, Massachusetts, le 2 mars 1894.

Monsieur,

Il est bien tard, sans doute, pour vous adresser une réclamation à propos du discours de M. G. Compayré publié dans votre numéro du 15 décembre 1893. Ce numéro, que je n'avais, par hasard, point vu, vient de m'être envoyé de Paris.

M. Compayré dit (p. 58) : « On n'est pas toujours bien inspiré dans le choix des auteurs étrangers inscrits aux programmes d'études... Il y aurait peut-être des modèles encore meilleurs à offrir aux élèves pour l'étude de la littérature française que l'*Abbé Constantin* de Ludovic Halévy, que la *Poudre aux yeux* ou le *Voyage de M. Perrichon* de Labiche, — les premiers ouvrages où les étudiants d'Harvard soient initiés à notre langue. »

M. Compayré a-t-il voulu faire de l'esprit aux dépens de notre Université ou a-t-il simplement négligé de se renseigner? Le *Voyage de M. Perrichon* ne figure pas au programme. — Un abrégé de cette pièce, qui d'ailleurs ne se lit pas toujours, se trouve dans un recueil de morceaux choisis qui comprend aussi du Mérimée, du Hugo, du Buffon. Mais cela a peu d'importance. Les livres indiqués ne sont point donnés aux étudiants pour l'étude de la littérature, vu que les étudiants ne savent pas un traître mot de français quand ils entrent dans le cours en question, qui est un cours absolument élémentaire. Nous sommes bien en retard, je le crois volontiers, sur la façon dont on enseigne l'anglais aux jeunes Français, mais nous ne nous préoccupons nullement de faire étudier une littérature étrangère à des élèves qui ne savent pas la langue. Dès que les élèves qui ont mordu au français, grâce aux livres réprouvés par M. Compayré, peuvent le lire, on leur offre du La Fontaine, du Corneille, du Racine, du Molière, pour leur donner une idée de ce qu'est la littérature du grand siècle.

Sur 2 500 étudiants, près de la moitié se trouvent chaque année dans le cours de langue et de littérature française. La plupart suivent ces cours trois ans de suite, beaucoup quatre ans.

Il est bien décourageant pour nous de voir une critique partielle et

mal fondée donner aux lecteurs de votre Revue une si fausse idée du travail qui se fait ici.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

J.-C. DE SUMICHRAST.

P.-S. Je serais heureux de voir accueillir par vous un article sur l'enseignement du français ici. Je vous en enverrai un dans quelque temps.

Notre impartialité nous faisait un devoir d'insérer, à titre de document, la lettre qu'on vient de lire. Nous accueillerons également les renseignements plus complets que le post-scriptum nous fait espérer.

E. D. B.

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

## FRANCE

**L'Alliance française.** — Nous reproduisons avec empressement et nous signalons volontiers l'appel adressé par l'Alliance française à nos compatriotes et aux amis de la langue et de la civilisation française à l'étranger. On sait que l'Alliance, depuis huit ans seulement qu'elle existe, compte plus de 25 000 membres ; elle a soutenu ou fondé dans nos colonies d'Afrique, en Égypte, en Orient, plus de 150 écoles françaises.

Elle a tenu récemment, non sans éclat, son premier congrès à Paris, et « cette affirmation solennelle de sa vitalité lui a valu immédiatement, de quatre ou cinq donateurs, 108 000 francs de dons ». Le Congrès de l'Alliance, préoccupé d'étendre le rayon de son action, a décidé de fonder un journal illustré, plus spécialement adressé aux enfants de France. Nous ne saurions mieux faire que de citer ici les principaux passages de l'*Appel* adressé par l'Alliance à ses adhérents et au public,

Frappés de ce fait que les sociétés étrangères ou françaises similaires, catholiques ou protestantes, laïques ou religieuses : les *Missions de Londres* (37 millions et demi de revenus annuels), la *Propagation de la foi* (6 millions de francs), la *Sainte-Enfance*, les *Schulvereine autrichiens* (250 000 florins), la *Ligue de l'enseignement*, etc., sollicitaient, outre les cotisations fixes, assez élevées, des adultes, des cotisations fort minimes des enfants des écoles et collèges (un *penny* par semaine en Angleterre; un sou par mois en France et ailleurs);

Convaincus qu'il faut préparer l'enfant à l'idée d'association et de sacrifice, préparation que l'esprit ouvert, que la générosité native des jeunes Français rend si facile, mais que le manque d'organisation ou de tradition rend si peu fructueuse ; que toute société qui veut se survivre doit appeler à elle les enfants, les adolescents; que là où l'enfant viendra, viendra aussi la mère, cette mère française d'un cœur si aimant, si bon, si généreux aux petits, aux malheureux, et qu'alors la cause de l'*Alliance*, c'est-à-dire de la France, sera à jamais gagnée.

Les membres du Congrès ont émis le vœu, et le Conseil d'administration, suprême gardien des intérêts de l'*Alliance* a décidé, qu'il y avait lieu de fonder, pour nos écoles, un petit journal spécial :

### L'ALLIANCE FRANÇAISE ILLUSTRÉE

L'*Alliance illustrée* apprendra à chacun de nos chers abonnés à connaître, à aider, à estimer ses petits « frères », noirs, blancs, jaunes, du Sénégal, du Soudan, de Madagascar, de l'Algérie, etc. Et ils sont nombreux ces petits demi-Français ignorants de nos pays d'outre-mer. Plus de 500 000, rien qu'en Algérie, manquant d'écoles pour apprendre à parler, à lire, à écrire en français! Autant au Soudan, autant en Indo-Chine, attendent que le livre vienne les délivrer de cette servitude de l'ignorance qui, avant notre arrivée, rendait possible l'esclavage. Il faut donc relever leur esprit après avoir libéré leur corps. Ils répéteront alors ce mot d'un *yaouled* (enfant arabe) algérien, pupille de *l'Alliance*, à l'un de ses maîtres : « Monsieur! Ahmed est un sot. — Pourquoi donc, mon ami? Il ne sait point parler français. »

On dira peut-être : La création des écoles aux colonies appartient au Gouvernement. Évidemment. Mais il doit avant tout maintenir la tranquillité, garantir la sécurité, aider au développement économique. Ces devoirs primordiaux, encore aujourd'hui, suffisent presque à absorber toute son attention.

Et puis, on ne peut tout demander à la même génération. Les pères ont, depuis soixante ans, reconstitué par l'épée un vaste et magnifique empire colonial, ils l'ont mis ou le mettent en valeur tous les jours, par la pioche, l'usine, le comptoir ou la banque. C'est aux fils, qui seront les gouvernants de demain, à parfaire l'œuvre par le livre, c'est-à-dire à ouvrir les esprits, à gagner les cœurs. Ils seront bientôt les bénéficiaires, les possesseurs de cet empire; en nous aidant à le dégrossir, à essuyer sa face barbare, ils travailleront pour eux-mêmes. Nous avons fait une maison solide, spacieuse; qu'ils la rendent commode, agréable, se souvenant toujours que si rien ne se perd, tout se paie en ce monde.

Nos enfants sont 7 ou 8 millions assis, choyés, instruits dans de belles écoles gratuites, par des maitres nombreux, dévoués. Leur petite âme n'est pas égoïste; une obole, un sou donné de loin en loin par chacun d'eux, produirait, avec un gros et inestimable trésor, un bien infini pour cette patrie qu'ils adorent tous, pauvres autant que riches. Ceux d'entre eux qui, plus tard, iraient aux colonies, soldats, marchands ou colons, entendraient alors résonner autour d'eux le doux langage maternel et leur devoir serait plus facile ou leur activité plus féconde.

Le *pionnier* naturel de cette œuvre nouvelle est tout indiqué : c'est l'*instituteur*. Il portera dans les campagnes, dans nos écoles primaires, la bonne parole que ses collègues des colléges et des lycées ont répandue dans les villes Il donnera à l'idée que personnifie l'*Alliance française* toute l'ampleur qu'elle doit avoir. Apôtre de l'idée et collecteur du denier, il sera bientôt, s'il le veut, — et nul ne peut douter de sa bonne volonté éprouvée, — la cheville ouvrière de la grande œuvre entreprise il y a huit ans, et poursuivie depuis avec un succès toujours grandissant.

Un autre, dit-on, a gagné Sadowa. Avec lui, par lui, nos enfants, en vingt ans, gagneront la grande victoire pacifique qui fera de nos colonies autant de Frances extérieures; ils auront bâti de leurs petites mains, avec leur petite bourse, une plus belle et plus grande France.

L'œuvre est déjà commencée avec succès dans l'Indre. Elle aura demain l'appui bienveillant, énergique, de toutes nos écoles normales, de nos inspecteurs primaires, de nos Délégués cantonaux des quatre-vingt-sept départements, de tous ceux enfin qui veulent voir nos 35 millions de sujets devenir 35 millions de Français.

Le *sou de nos écoliers*, fécondant le dévouement des maitres intrépides qui demandent en foule à aller apprendre à ces millions d'hommes à balbutier avec amour et reconnaissance le verbe et le nom glorieux de la Patrie française, produira cette merveille.

Nous ne quitterons pas l'*Alliance française* sans signaler, parmi les récentes munificences dont elle a été l'objet, les dons suivants qui sont énumérés dans son dernier Bulletin; *Exercice* 1893 :

| | |
|---|---|
| Legs Giffard | 100 000 fr. |
| Ministre des Affaires étrangères | 5 000 |
| M. Goldsmidt, président de l'Alliance israélite universelle | 1 000 |
| MM. Aymonier et ses amis | 100 |
| M. Menneton de Taganrog (Russie) | 1 500 |
| Lycée Voltaire (élèves du) | 64 |
| — Condorcet — | 324 |
| — Janson — | 392 |

46 conseils généraux ont accordé des subventions à l'Alliance française.

## PARIS

**L'Ecole libre des sciences politiques en 1892-1893.** *Nombre des élèves.* — Le chiffre des inscriptions s'est élevé en 1892-1893 à 408, dont 317 prises pour l'ensemble des cours d'une des sections organisées à l'École. La répartition par sections s'est faite de la manière suivante :

Section administrative, 74. Section économique et financière, 102. Section diplomatique, 105. Section générale, 36.

Sur ce nombre, la part des élèves français est en diminution sur l'année précédente ; celle des élèves étrangers a sensiblement augmenté : de 49 à 71.

*Diplômes.* — 46 diplômes ont été délivrés : 14 dans la section administrative, 11 dans la section économique et financière, 18 dans la section diplomatique, 3 dans la section générale. Dix de ces diplômes ont été attribués à des étrangers : 4 à des Grecs, 2 à des Roumains, les 3 autres à un Italien, un Bulgare et un Égyptien.

Le diplôme n'a donc pas été moins recherché que l'an dernier, bien que la loi n'y ait point attaché l'immunité militaire. Les jurys ont d'autant plus de facilités pour maintenir l'examen à un niveau élevé, qu'ils n'ont pas à se dire qu'une note sévère de leur part condamne les candidats à deux années de caserne, et le sérieux des épreuves maintient à son tour au diplôme une valeur d'opinion qui rend ce titre désirable, car elle est prise en considération dans les concours d'État.

*Résultats des concours auxquels l'École prépare.* — Les trois auditeurs au Conseil d'État admis au concours de décembre 1891, les six attachés au ministère des Affaires étrangères nommés au concours de janvier 1893 appartenaient tous à l'École.

*Cours nouveaux.* — Le cours d'affaires de Banque confié à M. Raphaël Georges Lévy a pris place, en 1892-1893, dans le cadre des cours réguliers de l'École. Plusieurs cours ou conférences ont, en outre, été inaugurés : M. Lyon Caen a été chargé d'un cours sur la législation des chemins de fer ; M. Zolla, professeur à l'École d'agriculture de Grignon, de conférences sur les questions agricoles en France au point de vue économique ; M. des Essarts, chef des études économiques à la Banque de France, de conférences et exercices sur la comptabilité.

Voici le programme de ces enseignements.

### Affaires de Banque.

M. Raphael-Georges Lévy. (*Une leçon par semaine.*)

Généralités. — Utilité du cours. — Historique. — Idées fondamentales sur lesquelles repose la banque.

Théorie de l'intérêt de l'argent. — Description des principales opérations de banque. — Comptabilité. — Lettre de change. — Théorie du change. — Questions monétaires. — Double et simple étalon. — Billet de banque. — Cours forcé. — Banques d'émission. — Revue des principales banques d'émission du monde. — Banques particulières : banques de dépôt et associations financières. — Étude des bilans. — Banques foncières.

Revue sommaire et description des diverses catégories de titres mobiliers. — Rapports de la banque et de la Bourse.

## Législation des chemins de fer.

M. Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit.

I. — HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DES CHEMINS DE FER EN FRANCE

*Période de* 1823 *à* 1851. — Premières concessions : leurs caractères généraux, leur durée. — Discussions de 1837 et de 1838 à la Chambre des députés : construction et exploitation par l'État ou par l'industrie privée. Loi du 11 juin 1842 : plan général du réseau, système des concessions mixtes. — Crise de 1847 et de 1848. Exploitation de plusieurs lignes par l'État.

*Période de* 1852 *à* 1870. — Concessions de longue durée. Fusions. Formation de six grandes compagnies. Crise de 1858. Conventions financières de 1859. Création des compagnies secondaires. Chemins de fer d'intérêt local (loi du 12 juillet 1865).

*Période de* 1871 *à* 1882. — Reprise du développement des lignes ferrées. Situation fâcheuse des compagnies secondaires et d'intérêt local. Loi du 18 mai 1878 : rachat de 2615 kilomètres par l'État et constitution d'un réseau d'Etat. Plan des grands travaux (loi du 17 juillet 1879). — Modification de la législation sur les chemins de fer d'intérêt local loi du 11 juin 1880).

*Période de* 1883 *à* 1891. — Conventions financières de 1883 conclues entre l'Etat et les grandes compagnies. Leurs résultats. — Notions sur l'histoire du développement des chemins de fer dans les principaux États étrangers.

II. — DES LOIS RELATIVES A L'ÉTABLISSEMENT DES CHEMINS DE FER

De la déclaration d'utilité publique. — Des concessions. Concessions de gré à gré et par voie d'adjudication. — Effets des concessions. — De leur durée et des causes exceptionnelles qui y mettent fin. Du rachat. La question du rachat en France. — Notions sur l'état de la question en Allemagne, en Autriche et en Italie. — Du cahier des charges.

III. — DES LOIS CONCERNANT L'EXPLOITATION DES CHEMINS DE FER

Des tarifs. De leurs différentes espèces. Réformes opérées depuis 1883. — Principes de l'homologation et de l'égalité. — Des pouvoirs de l'administration et des droits des compagnies. — Notions sur les règles relatives aux tarifs admises dans les principaux États étrangers.

## Les questions agricoles en France au point de vue économique.

M. Zolla, professeur à l'École d'agriculture de Grignon.

La production agricole. — Ses caractères. — Le produit brut de l'agriculture et ses variations.

Les agents de la production agricole. — Les capitaux fonciers et les capitaux d'exploitation.

L'agriculture et le crédit.

Le commerce extérieur des produits agricoles et le protectionnisme.

Les variations de la valeur du sol en France depuis 1789 et les produits agricoles.

Les charges fiscales de la propriété foncière et de l'agriculture.

Nous devons les renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École libre des sciences politiques, et nous sommes heureux de présenter publiquement à notre éminent collaborateur la respectueuse expression de la gratitude de la *Revue internationale*.

## BESANÇON

**Travaux des Facultés en 1892-93.**—I. *Discours rectoral.*—L'allocution de l'honorable recteur, M. Brédif, est, comme il est naturel, consacrée à célébrer les bienfaits du décret relatif à la reconnaissance du corps des Facultés comme personne civile et du décret réorganisant l'enseignement médical en France. Ce dernier et important acte de la puissance publique, qui remet aux Facultés des sciences la préparation des futurs médecins pour la première année de leurs études, éveille une sollicitude légitime à Besançon, où la place menace de manquer au nouvel enseignement. L'honorable recteur adresse un appel chaleureux à la municipalité bisontine, la suppliant d'ordonner la mise en œuvre des travaux de construction, votés et approuvés déjà, qui permettront à la Faculté des sciences d'offrir, l'an prochain, les salles de cours nécessaires aux nouveaux étudiants.

II. *Vœux des Facultés, approuvés par le Conseil général.* — La Faculté des *sciences* regrette que son crédit pour les bâtiments ait subi une diminution de 1 000 francs : elle continue à demander le dédoublement de la chaire de zoologie et botanique; elle réclame l'augmentation de son personnel et l'agrandissement de ses locaux, pour être en mesure d'organiser la préparation des étudiants en médecine. — *Lettres.* La Faculté continue à demander le dédoublement de la chaire de littérature ancienne. — *École de médecine.* L'École exprime ses regrets au sujet du décret du 31 juillet 1893, qui prescrit le transfert de la 1re année de doctorat aux Facultés des sciences.

III. *Statistique particulière des Facultés.*—1 *Sciences. Etudiants.* La Faculté a compté cette année 64 étudiants, qui se décomposent comme suit : boursiers de licence, 5; répétiteurs, 8; étudiants libres on auditeurs inscrits, 11; étudiants en médecine ou en pharmacie, 24; maîtres des collèges du ressort venant le jeudi ou envoyant des travaux, 16.

*Examens.* 1. *Licence.* A la licence mathématique, 3 candidats se sont présentés; aucun n'a été reçu; à la licence physique, sur 7 candidats, un seul a été admis; un seul également, sur 3 présentés, a réussi à la licence naturelle. Total général : 13 candidats, 2 reçus.

2. *Baccalauréat.* 1° *complet* : 147 canditats, 63 reçus; 2° *restreint* : 52 cand., 29 reçus; 3° *lettres-mathématiques* (*classique*) : 27 cand., 16 reçus; 4° *lettres-mathématiques* (*moderne*) : 6 cand., 2 reçus; 5° *lettres-sciences* (*moderne*) : 6 cand., 2 reçus.

*Travaux des membres de la Faculté.* —10 professeurs, préparateurs ou élèves de la Faculté ont produit 21 travaux (dont une thèse d'un élève). A signaler, dans un autre ordre d'idées, une récompense honorifique accordée par le ministre de l'Intérieur au préparateur de physique de la Faculté, pour avoir sauvé un enfant qui se noyait dans le Doubs.

2. *Lettres. Étudiants.* 87 étudiants ont été inscrits : ils se répartissent de la manière suivante; 1° quant aux grades poursuivis : candidats à la licence, 25; savoir : philosophie, 2; histoire, 6; lettres, 17; — candidats aux certificats des langues vivantes, 10; candidats à l'agrégation : philosophie, 3; histoire, 2; grammaire, 7; langues vivantes, 4; enseignement spécial (certificat et agrégation), 8; élèves correspondants, 28; 2° quant à l'origine, on comptait 5 boursiers de l'État, 1 du département du Doubs, 7 répétiteurs, 22 maîtres du ressort, 24 étudiants libres, 28 correspondants.

*Examens.* — 1. *Licence :* 8 candidats se sont présentés, 7 ont été reçus, savoir : philosophie, 1 cand., reçu; histoires, 1 cand., reçu; lettres, 6 cand., 5 reçus. 2. *Agrégation et certificats.* La Faculté a compté un de ses élèves admissible à l'agrégation de philosophie, un reçu à l'agrégation de l'enseignement spécial, un autre reçu au certificat d'allemand.

3. *Doctorat :* La Faculté des lettres de Besançon a eu la satisfaction d'entendre soutenir deux thèses philosophiques de doctorat. Le candidat a été admis au grade, « malgré les preuves d'une grande inexpérience dans ses travaux, préparés cependant depuis longues années » !

4. *Baccalauréat.* 1° *ancien régime :* 2e partie, 5 cand., 3 reçus (60 p. 100), 2° *nouveau régime* 1re partie, 278 cand., 139 reçus (50 p. 100); 2e partie, 122 cand., 73 reçus (60 p. 100); 3° *enseignement moderne*, 1re partie, 58 cand., 31 reçus (59 p. 100); 2e partie, 1 candidat, admis.

*Travaux des professeurs.* — 4 professeurs ont publié 8 travaux, en y comprenant les deux thèses soutenues en Sorbonne par M. Roy.

3° *École de médecine.* L'École a possédé 80 élèves réguliers (30 de plus que dans l'exercice précédent), savoir : doctorat, 42; officiat, 15; pharmacie, 1re classe, 8; 2e classe, 15. — 286 inscriptions ont été prises.

En outre, 60 élèves en cours d'études ont suivi l'enseignement : validation de stage, 12 : examens probatoires d'officiat, 3; — de pharmacie, 10; examens terminaux des sages-femmes, 35. En résumé, 140 élèves ont accompli au moins un acte de scolarité.

*Examens.* — 10 élèves en médecine, se présentant aux examens de fin d'année, les ont subis avec succès. Aux mêmes examens, 18 élèves en pharmacie ont été admis, sur 19 présentés. *Doctorat :* 1er examen, 19 cand., 5 reçus; 2e ex. : 1re *partie*, 7 cand., 5 reçus; 2e *partie*, 6 cand., tous reçus *Officiat* (fin d'études) : 5 cand., 3 reçus; un diplôme délivré; *sages-femmes :* 35 examinées, 30 admises. *Pharmacie* 2e *classe :* 1er examen, 7 cand., 6 reçus : 2e ex., 9 cand., 5 reçus; 3e ex. (diplôme) : 15 cand., 5 reçus. Validation de stage : 12 cand., 11 reçus.

A l'examen d'entrée de l'École militaire de santé de Lyon, tous les élèves présentés par l'École de Besançon ont été admissibles, et 4 définitivement admis.

## CAEN

**Travaux des facultés en 1892-93.** — I. *Situation générale : Discours du recteur.* — Il ressort du discours de rentrée prononcé par l'éminent recteur de Caen, M. Zévort, que la situation de ce groupe de Facultés est des plus prospères. Le nombre relativement peu élevé de professeurs de tout ordre n'empêche pas le travail d'être intense, les examens sont lourds; mais l'activité individuelle des maîtres, attestée par leurs publications, ne se décourage pas. Caen compte, dans ses trois Facultés, 24 professeurs et 10 agrégés, chargés de cours ou maîtres de conférences, auxquels ils convient d'ajouter les 12 professeurs et les 6 suppléants de l'École de médecine. Les trois Facultés ont eu ensemble 453 étudiants réguliers. Outre la préparation aux grades ordinaires, les professeurs de Caen préparent aux diverses agrégations : celles de l'enseignement spécial sont désormais supprimées, et, pendant cinq ans, les certifiés de cet ordre pourront se présenter aux agrégations d'histoire et de philosophie.

A ce propos, l'honorable recteur préconise les utiles réformes pro-

posées par M. le professeur Lavisse, et destinées à faire de l'agrégation d'histoire un examen véritablement professionnel. Il loue également la réorganisation des études médicales, qui fera pénétrer, selon lui « chez nos futurs praticiens le véritable esprit scientifique ». « On a reproché, continue M. Zévort, aux auteurs du projet de vouloir assurer des auditeurs à nos Facultés des sciences... S'ils ont eu cette pensée, *et ils l'ont eue*, il faut grandement les en féliciter... Car enfin, il ne suffit pas d'agrandir les bâtiments et de perfectionner l'outillage. Si les bâtiments restent vides, s'il ne se trouve pas de mains habiles pour apprendre le maniement des outils, rien n'est fait. Peuplons donc nos Facultés. »

Non moins dignes d'attention sont les réflexions inspirées au savant recteur de Caen par le baccalauréat, « qui pèse d'un poids si lourd sur l'enseignement supérieur, et ne se rattache à cet enseignement que par un lien factice ». Mais, hélas! on n'est guère fondé à espérer que l'enseignement supérieur soit débarrassé de longtemps du pénible fardeau que la tradition lui impose de ce chef. « Un jour viendra, dit l'honorable recteur, où l'on s'étonnera que des savants, des hommes habitués aux plus hautes spéculations de l'esprit aient dû, chaque année, dépenser dans ce dur labeur deux ou trois mois qui seraient consacrés plus fructueusement à leurs élèves naturels, candidats aux grades supérieurs, et à la science pure. » En attendant, l'énumération des cohortes toujours plus denses de bacheliers reçus par les Facultés des sciences et des lettres continuera à faire l'ornement de leurs statistiques.

II. *Vœux des Facultés*. — *Droit*. — La Faculté exprime ses doléances relativement à l'application de la loi militaire, qui exige, pour la réduction de la durée du service, l'obtention du grade de docteur avant l'âge de 26 ans. Il semble souhaitable d'atténuer les inconvénients de cette disposition en supprimant le troisième examen de doctorat et l'une des deux thèses, quitte à renforcer les deux premiers examens par l'adjonction d'un examinateur et d'une note supplémentaires. Ce vœu a été pris en considération par le Ministre, qui vient d'inviter les Facultés de droit à délibérer prochainement sur les réformes qui pourraient être utilement apportées au régime du doctorat.

*Sciences*. — La Faculté exprime et le Conseil général, à l'unanimité, apprécie un vœu en faveur du rétablissement de la conférence de chimie et minéralogie.

*Lettres*. — La création d'une maîtrise de conférence d'anglais est sollicitée de nouveau avec instance, et, par voie de conséquence, l'autorisation de faire passer les examens de la licence des langues vivantes. Un deuxième vœu est émis, celui de voir la licence ès lettres scindée en deux parties, le premier examen étant consacré aux épreuves communes, le second réservé aux épreuves spéciales. Mais le Conseil général ne s'approprie pas ce vœu, et préfère reprendre une proposition émise depuis plusieurs années, savoir que : « Pour les aspirants à la licence d'histoire et de philosophie, la dissertation latine soit remplacée par un exercice mieux approprié à leur capacité et à leurs fonctions futures, c'est-à-dire par une version de latin classique et une de latin du moyen âge pour les historiens, et par une version d'un auteur philosophique tant en grec qu'en latin pour les philosophes. »

Enfin, le Conseil général exprime le souhait que la ville de Caen achève à bref délai l'installation des collections géologiques et fasse

disposer dans le local qui leur est réservé les pièces zoologiques et paléontologiques appartenant à la Faculté des sciences. Le Conseil enregistre avec reconnaissance l'acte de cession gratuite et gracieuse de l'immeuble qui fut cédé au département du Calvados par Mme de Caumont pour l'établissement du laboratoire maritime de Luc-sur-Mer. Cette cession est une heureuse conséquence des décrets qui ont accordé aux Facultés et aux corps de Facultés la personnalité civile.

III. *Statistique particulière des Facultés.* — 1. *Droit. Inscriptions.* La Faculté enregistre 688 inscriptions, soit 2 de plus que dans l'exercice précédent.

Les 6 enseignements semestriels à option de la 3e année de licence ont donné lieu, de la part des 44 étudiants qui les suivent, aux inscriptions suivantes : droit administratif, 28; droit maritime; 19; droit international privé, 26; procédure civile (voies d'exécution), 26; législation financière, 12; législation industrielle, 15. *Examens.* Les examens ont donné lieu à 1 888 interrogations, dont voici les résultats généraux : boules blanches, 515; blanches-rouges, 428; rouges, 552; rouges-noires, 277; noires, 116. Sur 578 examens et thèses, la Faculté n'a eu à prononcer que 90 ajournements, soit 15,57 p. 100. Voici le détail des épreuves : *capacité*, 13 cand., 9 reçus; *licence*, 1re *année :* 1er examen, 99 cand., 69 admis; 2e examen, 79 cand., 68 admis; 2e *année :* 1er examen, 73 cand., 65 admis; 2e examen, 87 cand; 74 admis; 3e *année :* 1er examen, 80 cand., 75 admis; 2e examen, 79 cand., 72 admis; *doctorat :* 1er examen, 18 cand., 10 admis; 2e examen, 20 cand., 17 admis; 3e examen, 20 cand., 19 admis; thèses, 10, toutes acceptées. Total des admissions, 488.

Un certain nombre d'étudiants en droit ont suivi les cours de la Faculté des lettres; 7 d'entre eux ont obtenu le diplôme d'études supérieures, 6 le certificat d'études supérieures.

*Travaux de professeurs.* — 7 membres de la Faculté ont fait paraître 13 publications.

2. *Sciences. Étudiants.* 28 étudiants résidant à Caen ont suivi les cours de licence, dont 8 pour les mathématiques, 11 pour la physique, 9 pour les sciences naturelles. On a compté 5 boursiers de l'État et 2 boursiers départementaux, 10 maîtres répétiteurs, 13 étudiants libres. Une dizaine d'étudiants en médecine ont suivi les cours de chimie, sans prendre part aux interrogations ni aux exercices pratiques. Quant aux correspondants, ils tendent à disparaître.

*Examens.* — *Licence.* 28 candidats se sont présentés aux diverses licences, savoir : mathématiques, 9, dont 3 reçus; physique, 14, dont 5 reçus; sciences naturelles, 5, dont 3 reçus. Au total, 11 réceptions. 2. *Baccalauréat.* 1° *Complet :* 145 cand., 50 reçus (34,5 p. 100); 2° *restreint :* 115 cand., 51 reçus (44, 3 p. 100); 3° *lettres-mathématiques*, 38 cand., 25 reçus; 4° *moderne :* lettres-sciences, 32 cand., 19 reçus; lettres-mathématiques, 17 cand., 9 reçus. En résumé, 347 candidats, et 154 réceptions : moyenne générale des réceptions, 44,4 p. 100. La première session du baccalauréat moderne a laissé à la Faculté une impression favorable.

*Station agronomique.* — Le nombre des échantillons soumis par les cultivateurs de la région aux laboratoires de cette station va s'accroissant. D'autre part, les études persévérantes poursuivies par MM. Louise et

Huet sur un parasite du pommier commencent à porter des fruits; plus de 50 000 pommiers ont été traités, avec des résultats satisfaisants, suivant la méthode préconisée par la station. En revanche, les données précieuses rapportées par M. le professeur Louïse de sa mission en Danemark sur l'organisation des laiteries coopératives n'ont pas encore fait impression sur les éleveurs de Basse-Normandie; tous les renseignements sollicités l'ont été par des régions plus éloignées.

*Travaux des professeurs.* — 42 travaux ont été publiés par 19 membres de la Faculté des sciences.

3. *Lettres.* — La Faculté des lettres maintient avec succès la tradition de ses cours publics, à côté des conférences fermées, qui ont été suivies avec un zèle exemplaire. 13 étudiants en droit se sont fait inscrire pour le certificat ou le diplôme d'études supérieures.

*Étudiants.* — 175 élèves réguliers ont suivi l'enseignement, savoir : 7 candidats à l'agrégation de philosophie, 4 à l'agrégation de l'enseignement spécial, 8 élèves de la conférence d'histoire contemporaine; tous les autres élèves étaient candidats aux diverses licences.

*Examens et concours.* — 1. *Agrégation.* 5 candidats de Caen ont été reçus agrégés de l'enseignement spécial, sur une promotion totale de 15. 2. *Licence :* sur 50 candidats, 24 ont conquis le grade. 3. *Baccalauréat :* 1° *ancien régime,* 2e *partie :* 80 cand., 38 admis (45, 2 p. 100); 2° *nouveau régime :* 1re partie, 737 cand., 269 admis (36,7 p. 100); 2e partie, 385 cand., 184 admis (47, 9 p. 100); 3° *moderne :* 1re partie, 192 cand., 69 admis (35,9 p. 100); 2e partie, 11 cand.. 5 reçus (45,4 p. 100). Résultat général : 1 411 candidats, 565 reçus (40,1 p. 100). La Faculté se plaint de l'extrême ignorance des candidats philosophes en géographie générale, et le rapport de l'honorable doyen donne, de cette ignorance, des exemples vraiment attristants.

*Travaux des professeurs.* 7 professeurs, dont le doyen honoraire de la Faculté, le savant et respecté M. J. Denis, ont fait paraître 12 publications.

4. *École de médecine.* — *Inscriptions et étudiants.* 285 inscriptions ont été prises par 82 étudiants, savoir : doctorat, 3 inscriptions, 30 étudiants; officiat, 58 inscr., 19 étud.; pharmacie, 1re classe, 16 inscr., 4 étud.; 2e classe, 100 inscr., 29 étud. *Examens.* 1° *fin d'études :* 1er de doctorat, 18 cand., 13 admis; officiat, 2 diplômes, 1 examen subi avec succès; sages-femmes, 11 diplômées. *Pharmacie.* 1er examen, 11 cand., 9 reçus; 2e ex., 13 cand., 6 reçus; 3e ex., 20 cand., 18 reçus. *Validation de stage :* 1re classe, 28 cand. 18 reçus; 2e classe, 28 cand., 26 reçus; un herboriste (2e cl.), reçu.

3° *Fin d'année :* 1re année de doctorat (1re partie), 10 cand., 7 reçus; officiat, 6 cand., tous reçus; sage-femme, une présentée et reçue; pharmacie : validation de stage, 24 cand. Aucun renseignement n'est fourni sur les travaux personnels de MM. les professeurs de l'École de médecine de Caen.

## ALSACE-LORRAINE

**Strasbourg : Dépenses engagées pour les bâtiments universitaires.** — D'après les chiffres fournis par le budget soumis au Landesausschuss, il est possible de se rendre compte des dépenses considérables déjà faites ou actuellement engagées pour les bâtiments de l'Uni-

versité Empereur-Guillaume. Les aménagements de cette Université, qui sont, comme on sait, absolument grandioses, ne sont pas encore entièrement terminés. On compte qu'il a été dépensé jusqu'ici 13 181 284 marks, sur lesquels 8 700 000 ont été consacrés aux constructions situées sur l'emplacement de l'ancienne Porte des Pêcheurs, lesquelles comprennent l'édifice central de l'Université; les bâtiments spéciaux à l'École de médecine, près de la Porte de l'Hôpital, ont coûté jusqu'à ce jour 4 481 284 marks.

## ALLEMAGNE

**Réglementation des cours préparatoires aux fonctions de maître de gymnastique.** — L'Université de Halle a organisé des cours préparatoires pour les futurs maîtres de gymnastique, sous la surveillance immédiate de son curateur; ces cours ont commencé en octobre 1893 et se prolongeront jusqu'à la fin du semestre d'hiver. Voici les principales dispositions adoptées :

1° Les futurs maîtres qui prendront part aux leçons s'engagent à suivre avec la plus grande régularité toutes les instructions théoriques et tous les exercices pratiques qui leur seront imposés, à respecter les règles d'ordre général et de discipline établies par le curateur de l'Université.

2° Seront admis à suivre les cours, d'une part les praticiens qui ont obtenu le certificat de capacité à l'enseignement de la gymnastique dans les écoles ; de l'autre, les étudiants de l'Université après le quatrième semestre de leur scolarité. Toutefois, le total des élèves du cours de gymnastique ne pourra, sauf autorisation spéciale du Ministère, dépasser 35.

3° Les candidats devront être munis des pièces suivantes : *curriculum vitæ*, certificat médical constatant que la complexion et l'état de santé du postulant sont propres à lui permettre de se vouer à l'enseignement de la gymnastique; — pour les candidats déjà possesseurs d'un certificat d'aptitude, attestation officielle qu'ils ont subi l'examen; appréciation de leur activité professionnelle antérieure, ou, à défaut, certificat de bonne vie et mœurs; — pour les étudiants, attestation qu'ils ont accompli le 4e semestre de leur scolarité.

L'admission définitive au cours préparatoire n'est acquise qu'après un examen médical auquel se livrera le médecin spécialement attaché au cours, et après une épreuve pratique établissant que le candidat est capable d'effectuer sans fatigue un certain nombre de mouvements déterminés et d'exercice aux agrès.

5° L'enseignement est gratuit. Il se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique, et embrasse 18 heures par semaine. Le tiers de ce temps est consacré réglementairement à des leçons sur l'histoire et la méthode de l'enseignement gymnastique, sur la physiologie et l'anatomie, sur l'hygiène particulière aux exercices, sur les premiers soins à donner en cas d'accident. Les deux autres tiers du travail hebdomadaire sont réservés aux exercices susceptibles de développer la force et l'adresse, en vue de l'enseignement de la gymnastique scolaire, et à l'étude des règles et de la pratique des jeux physiques.

**Association pour la réforme scolaire** (*Verein für Schulreform*). — Un pressant appel est adressé à tous les amis du progrès des études

secondaires en Allemagne par le bureau de cette importante association, qui ne compte pas moins de 2500 membres, bien que son activité effective ne s'exerce que depuis deux ans à peine. Le document que nous résumons porte la signature de M. le Dr Krumme, directeur de la Realschule supérieure de Brunswick, de M. le prof. et Dr Laubert, directeur du réalgymnase de Francfort S.-O., de M. le Dr Fr. Lange, éditeur de la *Tägliche Rundschau*, et de M. Th. Peters, directeur de l'Association des ingénieurs allemands : c'est ici, comme on voit, le concert des hommes d'étude, des pédagogues, des publicistes et des praticiens. Il y a donc de fortes chances pour que l'œuvre présidée par ces messieurs ait un caractère à la fois scientifique et pratique.

Voici le plan que l'Association a conçu, réalisé déjà partiellement, et dont elle poursuit le développement progressif. Il s'agit de créer une forme d'enseignement qui puisse être la base préparatoire commune des études qui se font aujourd'hui dans les classes supérieures des établissements à neuf classes, gymnases, réalgymnases et écoles réales supérieures.

Les principaux avantages qui résulteraient de l'adoption du système préconisé par l'Association réformiste sont résumés ainsi par cette Société elle-même :

1° L'institution d'une base commune préparatoire aux classes supérieures correspond aux besoins actuels : elle permet aux familles de ne plus se préoccuper, dès que leurs fils ont atteint neuf ans, de la carrière qu'ils devront embrasser un jour, d'ajourner, par conséquent, la spécialisation des études du jeune homme jusqu'à sa quinzième année, et de lui permettre de prendre conscience de sa vocation. D'autre part, il serait indispensable que la « trifurcation » actuellement existante laissât aux parents la possibilité de diriger leurs enfants sur l'école qui, tout en leur procurant les droits et privilèges légaux auxquels ils aspirent, leur assure une culture générale utile à la pratique de l'existence : tel n'est pas le cas.

Si l'on veut bien considérer, au contraire, que l'école moyenne à six classes assure désormais aux élèves, outre un fonds commun de culture générale, le droit au volontariat d'un an, on reconnaîtra que l'organisation proposée par l'Association réformiste fournirait à la jeunesse une instruction propre à être utilisée dans la vie civile, au lieu de l'amas confus de connaissances ébauchées qu'elle possède aujourd'hui et qui se complique d'une répugnance inculquée dès l'école pour toute profession étrangère au fonctionnarisme. Ce ne serait pas un mince avantage que d'enrayer la poussée excessive qui précipite les jeunes générations vers les professions savantes et les hautes fonctions de l'État.

Une considération non moins importante, c'est la facilité offerte aux municipalités d'entretenir, à moindres frais, des établissements d'enseignement secondaire, dès lors que l'école moyenne à six années d'études commune deviendrait la forme la plus généralement adoptée, et que les municipalités les plus riches auraient seules intérêt à compléter le stage des neuf années qui constituent un établissement de plein exercice.

Enfin, l'Association considère l'école moyenne commune comme un moyen sérieux de lutter contre le péril social, aujourd'hui entretenu et

aggravé par l'abîme qui sépare les classes savantes et les classes industrielles en Allemagne.

2° Il importe de remarquer que c'est aux indications fournies par l'Association réformiste qu'est due l'organisation d'une école secondaire modèle, fondée précisément sur le principe de l'enseignement commun à la base, qui s'est ouverte à Francfort-sur-le-Mein au mois d'avril 1892.

Le plan d'études de Francfort présente les dispositions suivantes, qui sont caractéristiques : les trois classes inférieures (de la VI^a à la IV^a), dans lesquelles la seule langue étrangère étudiée est le français, constituent la base préparatoire commune aux études du gymnase, du réalgymnase et des écoles secondaires sans latin. Dans la classe de Tertia le plan d'études des Realschulen actuelles est suivi ; toutefois, en vue de l'entrée possible au gymnase ou au réalgymnase, on a introduit l'étude supplémentaire, réduite aux éléments, des langues française et latine, qui rend possible de passer, au début de l'*unter secunda*, des études de la réalschule à celles des deux ordres de gymnases.

Enfin, dans la classe d'*unter secunda*, la séparation des études du gymnase et du Realgymnase devient effective pour la majorité des matières. Telles sont les mesures principales adoptées à Francfort.

Elles n'ont pas laissé d'attirer la bienveillante attention de l'autorité supérieure, qui suit avec le plus vif intérêt le développement de cette expérience pédagogique. L'honorable ministre d'État, D^r Bosse, a nettement déclaré que, si le résultat de l'expérience est satisfaisant, il y verra une solution très digne d'approbation des difficultés présentes de la question de l'enseignement secondaire. Il a exprimé, ainsi que les conseillers qui l'entourent, le souhait plusieurs fois réitéré que des tentatives du genre de celle qui se réalise à Francfort soient essayées dans d'autres localités, et plus spécialement dans les grandes villes.

L'Association pour la réforme scolaire se montre légitimement fière de la sympathie que rencontrent ses idées dans les sphères gouvernementales. Elle en prend texte pour faire un pressant appel à tous les amis de l'instruction et du progrès, persuadée, avec raison, qu'en de telles matières comme ailleurs, on n'agit sur l'esprit public que par la force du nombre. Elle poursuivra d'ailleurs sa propagande par la publication du *Journal pour la réforme des écoles supérieures*.

## BELGIQUE

**Progrès de l'extension universitaire.** — Le mouvement très accentué qui s'est dessiné depuis l'année dernière, en Belgique, en faveur de la diffusion de l'enseignement supérieur dans les milieux populaires, par la voie des cours ambulants à la mode anglaise, tend à prendre consistance. Bruxelles et Liège surtout sont entrées résolument dans la voie nouvelle.

**Bruxelles.** — L'action de Bruxelles, en particulier, s'étend même au delà du cercle propre de son ressort universitaire, et les demandes de cours présentées par les localités du Hainaut et de la province d'Anvers sont accueillies aussi bien que celles qui viennent du Brabant : c'est ainsi que Malines, Anvers, Charleroi, Mons, Hasselt, pour ne parler que des centres les plus importants, recevront la visite des conférenciers de Bruxelles. Douze cours sont prévus ou organisés pour l'année académique 1893-94, tant dans la capitale même que dans les villes où se

sont constitués des comités locaux. A signaler, parmi les sujets qui doivent être traités, le transformisme, les grandes maladies infectieuses, le système nerveux central ; l'histoire des doctrines sociales, la sociologie générale élémentaire; plusieurs cours sur l'histoire belge, et un cours sur la philosophie de l'art.

**Liège.** — Les cours de l'extension universitaire offrent ici un caractère particulièrement important et un développement remarquable. Sur la demande de l'administration communale, chaque Faculté de l'Université de Liège a délégué trois de ses membres pour donner des leçons publiques ; c'est là comme le noyau d'une véritable université populaire, dont le fonctionnement et les résultats seront du plus haut intérêt. Trois cours seront faits par les professeurs de la Faculté de philosophie, trois par les professeurs de droit, deux par les professeurs de la Faculté des sciences et quatre par les professeurs de médecine.

Les études médicales semblent surtout présenter au public un vif intérêt.

A côté de l'extension universitaire proprement dite, il faut noter les conférences publiques instituées par le « Cercle des anciens normalistes », et visant plus spécialement les instituteurs. L'œuvre entreprise s'adresse donc, non plus, comme l'extension, à des auditeurs pourvus seulement d'une éducation rudimentaire, et qu'il s'agit de dégrossir; mais à des personnes instruites qui veulent compléter une éducation déjà avancée. Des professeurs et des savants de Liège et de Bruxelles prêtent leur concours aux nouveaux enseignements, dont le caractère est tout à fait scientifique. Deux séries de conférences ont déjà été données, devant un auditoire nombreux et attentif, sur l'histoire de la chimie et sur l'évolution industrielle.

**Les Conférences féministes à Bruxelles.** — Ceci est encore une œuvre de perfectionnement, de complément de l'éducation; et il faut avouer qu'il en est peu de plus urgentes. Sur l'invitation du secrétaire général de la *Ligue belge du droit des femmes*, un groupe de jeunes professeurs, anciens élèves de l'Université libre, a décidé de donner cet hiver à Bruxelles une série de conférences « dans le but d'inculquer aux femmes, sur des bases scientifiques, mais d'une manière pratique, les connaissances qui leur sont indispensables pour remplir leur mission spéciale au sein de la famille ». Il ne s'agit pas, bien entendu, de faire des pédantes, ni même des savantes; mais de former des femmes utiles, capables de raisonner, de remplir leur rôle de mères et d'éducatrices. L'œuvre des conférences féministes a été remarquée et louée par des Revues étrangères, notamment à Saint-Pétersbourg et à Londres. Dans cette dernière ville, un groupe de dames se propose de suivre l'exemple de Bruxelles.

Quant aux cours, professés depuis le 15 novembre 1893, en voici la liste : Hygiène du foyer; hygiène de la femme et de l'enfance (par Mlle Van Heerswynghels, docteur en médecine), notions d'anatomie et de physiologie générales; la médecine du foyer, la pharmacie domestique, la science de l'éducation ; notions d'économie sociale et d'économie domestique; l'art au foyer, l'art de la lecture; éléments de droit usuel; la condition civile et économique des femmes; la législation féministe.

**Université de Liège. L'enseignement des sciences sociales et**

**politiques.** — Nous empruntons à la *Revue du Droit public*, recueil nouveau dont le premier et intéressant numéro (janvier-février) vient de paraître, le tableau des enseignements fournis par l'Université de Liège en ce qui concerne l'étude des sciences politiques et sociales. Ce tableau, communiqué à notre confrère par M. le professeur Van der Smissen, montre que, dans les Universités de l'État belge, on organise, dès le début des études, à partir de la « candidature », les grades et diplômes *scientifiques* correspondant aux sciences politiques, administratives et sociales, à côté des grades et diplômes *pratiques* de candidat, licencié et docteur en droit.

1. *Candidature en sciences politiques.*

| PREMIÈRE ANNÉE. | DEUXIÈME ANNÉE. |
|---|---|
| Encyclopédie du droit, 1er s., 4 h. 1/2. | Droit civil (art. 1 à 710), 1er s., 1 h.; 2e sem., 1 h. |
| Introduction historique au droit civil, 1er sem., 3 h. | Droit civil (art. 710-1100), 1er s., 2 h. |
| Droit naturel, 2e sem., 3 h. | Économie politique, 1er sem., 3 h.; 2e sem., 1 h. 1/2. |
| Histoire contemporaine, 1er s., 3 h. | Droit public, 1er sem., 3 h. 1/2; 2e sem., 1 h. |
| Logique, 2e sem., 2 h. | Droit administratif, 1er s., 1 h. 1/2; 2e sem., 3 h. |
| Psychologie, 1er et 2e sem., 2 h. | Éléments du droit des gens, 2e sem., 1 h. 1/2. |
| Histoire politique moderne, 2e s., 2 h. | |

2. *Grades de licencié et de docteur* (1893-94).

a) *Sciences administratives :*

Histoire parlementaire et législative de la Belgique, 1 h. 1/2.

Droit administratif, 1re partie (I, le domaine public ; II, les institutions provinciales et communales de l'Angleterre), 1 h.

Statistique : 1 h.; cours pratique de statistique, 1 h.

Science financière (l'impôt), 1 h.

b) *Sciences politiques.*

Droit constitutionnel comparé (1re partie : les institutions constitutionnelles de l'Angleterre et des États-Unis), 1 h.

Droit des gens (législation consulaire), 1 h.

Régime colonial et législation du Congo, 1 h.

c) *Sciences sociales.*

Régime du travail en législation comparée (la réglementation du travail dans les principaux pays de l'Europe), 1 h.

Économie politique (matière spéciale : la monnaie), 1 h. 1/2.

Science financière (l'impôt), 1 h.

Exercices pratiques d'économie politique (les associations professionnelles), 1 h. 1/4.

De son côté, l'*École des Sciences sociales de l'Université libre de Bruxelles* a publié, pour l'année scolaire 1893-94, le programme suivant :

1er *semestre.* — La structure générale des Sociétés (M. de Greef). — Leçons sur la psychologie expérimentale, avec démonstrations et expériences (M. Dwelshauwers). — La propriété foncière (M. Errera). — Les sources de l'histoire des religions (M. Goblet d'Alviella). — L'évolution

du mariage (M. Lameere). — Les institutions locales et provinciales de l'Angleterre (M. Vauthier).

2e *semestre*. — Géographie comparée dans le temps et dans l'espace (M. Élisée Reclus). — Les accidents du travail (M. Cornil). — Principes de pathologie sociale : des besoins nutritifs (M. Dallemagne). — Leçons sur l'histoire des systèmes sociaux (M. Denis). — Antiquités aryennes (M. Monseur). — Le droit des gens au moyen âge (M. Nys).

## SUISSE

**Université de Genève.** — Les détails qui suivent sont empruntés au compte rendu publié par le *Journal de Genève*. — *Prix universitaires*. Hier matin a eu lieu, dans l'Aula de l'Université, la distribution annuelle des prix universitaires. L'assistance était beaucoup plus nombreuse que les années précédentes, et le Conseil d'État était représenté par MM. Eugène Richard et G. Ador. M. G. Julliard, recteur, qui présidait, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a rappelé le souvenir de MM. Daniel Colladon et de Candolle, tous deux professeurs émérites de notre Université, et de M. le professeur Aug. Bouvier, que Genève a perdus depuis la distribution des prix de l'année dernière.

M. G. Julliard a constaté que la seconde année des cours de vacances a eu un succès dépassant celui de 1892, où ils n'avaient eu que 125 auditeurs, tandis qu'en 1893, 219 personnes ont suivi ces cours. Pendant l'année 1893, l'Université a délivré 117 grades.

Le rapport sur le prix Davy a été lu par M. le professeur Carl Vogt. Pour la physique, un seul mémoire a été examiné par un jury composé de MM. de Meuron, Soret et Vogt, et dont l'auteur, M. Eugène Guye, a obtenu un prix. En ce qui concerne les travaux de botanique, les mémoires ont été examinés par MM. de Candolle, Chodat et Thury, Mlle Alice Rodrigue a obtenu un prix de 500 francs, M. Michel Tswett un prix de 400 francs, et une récompense de 150 francs a été attribuée à M. Georges Hochreutiner.

Le jury de zoologie, composée de MM. Maurice Bedot, E. Yung et C. Vogt, a accordé un accessit de 250 francs à un travail sur les parasites de certains poissons, travail dû à M. Amédée Pugnat.

Le rapport sur le prix d'histoire (prix Ador) est lu par M. le professeur Pierre Vaucher au nom du jury composé de MM. Ed. Favre, F. Decrue et P. Vaucher. M. Emile Dunant a obtenu un prix de 1 200 francs pour un travail sur les relations politiques de Genève avec Berne et les Suisses de 1536 à 1564, travail que le jury loue beaucoup. M. Lucien Chalumeau a obtenu un prix pour un mémoire sur Henri de Joyeuse. Deux autres manuscrits ont été écartés.

Le prix de philosophie (prix Humbert) avait pour sujet l'étude critique des théories modernes sur la mémoire. Le jury, qui était composé de MM. Duproix, Gourd et A. Naville, a rapporté par l'organe de M. Adrien Naville. Un prix de 1 400 francs a été délivré à M. Ariste Sujol et un accessit de 100 francs à M. Albert Steinmann.

Le rapport du jury sur le prix de littérature (prix Hentsch), composé de MM. Decrue, Maystre et A. Naville, est présenté par M. le professeur Decrue qui critique assez vivement certains travaux présentés, tout en constatant de sérieuses qualités chez les concurrents. Des prix ont été attribués à M. Amédée Pugnat (200 francs), pour une critique littéraire

sur Sénancour, à M. Flegenheimer (100 francs), pour un travail sur la poésie moderne, et à M. Val. Grandjean (100 francs) pour une nouvelle.

Le prix de la Faculté de médecine a pour rapporteur M. le Dr D'Espine, qui faisait partie du jury avec MM. les professeurs Prévost et Schiff. Le jury, qui avait deux travaux à examiner, a attribué le prix à un manuscrit sur l'irritabilité musculaire, dû à M. Rodolphe Nicod.

Enfin, M. le professeur Léon Revilliod a présenté le rapport du jury, composé de MM. D'Espine, Zahn et Revilliod, sur le prix Bizot. Le rapport fait un grand éloge du travail sur l'anatomie et la pathologie du cœur, présenté par MM. les Drs H. Audéoud et Jacot-Descombes, qui ont obtenu le prix.

*Étudiantes en médecine de Genève.* — M. Laskowski, le savant de l'Université de Genève, donne un compte rendu fort peu encourageant de la situation des étudiantes en médecine. Durant les 17 années qui viennent de s'écouler, 175 femmes ont été admises à la Faculté de médecine. Sur le total, 50 étaient polonaises, et on n'a pu en suivre que quatre qui ont achevé leurs études : ce que les autres sont devenues, on ne sait.

Sur les 125 autres, dix ont atteint le doctorat, et sur ces dix, une est morte, deux ont abandonné la médecine et se sont mariées, quatre gagnent médiocrement leur vie, et trois réussissent assez bien en clientèle. Pour le reste, pour les 115, on n'a pu savoir dans quel bas-fond elles ont été sombrer, mais on s'en doute quelque peu.

## HAITI

**Instruction publique.** — Rien n'est moins connu que l'état de l'instruction publique dans la République d'Haïti : à peine même sait-on qu'il se trouve des écoles de tout degré dans ce pays dont l'existence se manifeste surtout aux yeux de l'Europe par les révolutions qui le désolent périodiquement, et par les abus de pouvoir dont les partis politiques ne se font pas faute d'accabler les résidents européens. Voici cependant qu'un publiciste haïtien s'est avisé de fonder, en octobre 1893, un journal bi-mensuel, la *Revue de l'instruction publique*, destiné, d'après son programme, à être « l'organe des intérêts moraux et intellectuels de la République d'Haïti ».

Il résulte des renseignements épars dans cette Revue, — auxquels l'esprit de parti n'est pas étranger, et que nous ne sommes pas en mesure de contrôler, — que, s'il existe théoriquement des établissements d'enseignement supérieur, secondaire et primaire en Haïti, le fonctionnement n'en est pas des plus satisfaisants. L'enseignement supérieur est représenté par une école de théologie, une école de droit et une école de médecine. Ces trois écoles, nous dit-on, « fonctionnent à la satisfaction du gouvernement et donnent des résultats ». Toutefois, sans parler des écoles de théologie et de droit sur lesquels, à notre vif regret, aucun renseignement n'est fourni, il ne semble pas que l'enseignement de la médecine ait rien de bien merveilleux. Il paraît que l'on entre dans cette école comme au moulin. Le règlement dit qu'il faut « pour entrer à l'École de médecine être bachelier et produire un certificat de bonnes vie et mœurs »; or, ce règlement n'est pas observé : « *Tout le monde est admis à faire partie de l'École de médecine*

*et de pharmacie, sans qu'au préalable on ait constaté les aptitudes de ceux qui y vont suivre les cours. Bien souvent, par faiblesse ou par complaisance, on accepte un jeune homme illettré.* » Cette situation n'est rien moins que rassurante pour les futures victimes des prétendus élèves en médecine d'Haïti, et ce n'était, en vérité, pas la peine de mettre à la tête de l'École un docteur de la Faculté de Paris! Au reste, les instruments d'étude paraissent dignes du laisser aller qui préside à l'admission : on signale, en effet, « l'absence presque complète des ressources nécessaires aux expériences pratiques et au développement des connaissances enseignées aux étudiants ». Les desiderata, d'ailleurs modestes, exprimés par la Revue haïtienne de l'instruction publique, se résument ainsi: 1° rapprocher de l'Ecole de médecine le service de l'hôpital militaire, 2° *rétablir* (!) la clinique médicale et *créer* (!) des salles de dissection; 3° refaire le jardin botanique; 4° établir une pharmacie qui puisse répondre de fournir un médicament à la première demande d'un médecin. On n'est pas moins exigeant! Mais que penser de l'état de l'enseignement supérieur dans un pays où de telles requêtes semblent urgentes... et naturelles?

**Enseignement secondaire.** — Au chapitre de l'enseignement secondaire, nous ne trouvons que des chiffres, sans aucune donnée sur la nature et la valeur des études. Il existe en Haïti 5 lycées : 1° lycée Pétion, à Port-au-Prince, fondé en 1816; ce lycée reçoit environ 360 élèves; 2° lycée du Cap-Haïtien, ouvert en 1845, possédant 250 élèves; 3° lycée Philippe-Guerrier des Cayes (1845), avec 175 élèves; 4° lycée Pinchinat de Jacmel, fréquenté par une centaine d'écoliers; 5° lycée des Gonaïves, comptant environ 150 élèves. Chacune des villes qui possède un lycée est dotée, de plus, d'une école supérieure de filles; une telle école existe en outre à Jérémie. Enfin 6 écoles secondaires de garçons sont établies dans les localités suivantes : Port-au-Prince, Saint-Marc, Port-de-Paix, Jérémie, Aquin, Anse-à-Veau.

**Enseignement primaire.** — Les plaintes les plus vives se font entendre sur l'état des écoles primaires : les documents officiels eux-mêmes ne dissimulent pas la triste situation de ces établissements. Voici, en effet, ce que déclare devant le Corps législatif le ministre de l'Instruction publique : « Dans la tournée qui vient de s'effectuer dans les départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite, nous avons constaté qu'en général les écoles des grands centres sont sur un pied satisfaisant; mais que, dans les petites localités, à mesure que l'on s'éloigne des chef-lieux de circonscriptions scolaires, *ces écoles sont plus ou moins nulles*. Cela, ajoute l'honorable ministre, tient à deux causes : à la difficulté de recruter un personnel compétent dans ces localités, et surtout au manque de contrôle des corps surveillants. » Remarquons, en passant, qu'il n'existe pas moins de *quatorze* corps d'inspecteurs scolaires en Haïti; on voit que ces inspecteurs compensent le nombre par l'insouciance. Quant à l'impéritie des maîtres, il sera difficile d'y remédier, tant qu'on ne se décidera pas à réaliser la création, — sans cesse promise et sans cesse ajournée — d'une école normale, et, en attendant, tant qu'on ne mettra pas au concours les places de directeurs et directrices, de maîtres et maîtresses des écoles.

E. S.

# NOUVELLES ET INFORMATIONS

## INAUGURATION DE DEUX LYCÉES DE JEUNES FILLES

M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, a inauguré, le dimanche 1er avril, les nouveaux bâtiments du lycée de jeune filles de Versailles.

Parti de Paris le matin à dix heures, accompagné de M. Hector Depasse, son chef de cabinet, de MM. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris; Buisson, directeur de l'enseignement primaire; Xavier Charmes, directeur du secrétariat, M. Spuller était reçu à onze heures à la gare de Versailles par le préfet de Seine-et-Oise; le maire de Versailles; le général commandant la place; les présidents du Conseil général et du Conseil d'arrondissement, etc.

Il a été aussitôt conduit à la Préfecture, où il a déjeuné.

Le cortège officiel a quitté la préfecture vers deux heures. Il s'est rendu, à pied, au nouveau lycée, précédé et suivi d'un piquet de pompiers.

M. Spuller a été reçu par le Conseil municipal, et par Mlle Arnaud, directrice du lycée, entourée de ses professeurs.

Autour du ministre avaient pris place : MM. Gréard, vice-recteur; Genty, préfet; Édourd Lefebvre, maire; le général Quinivet; Buisson; Depasse; Godin, sénateur; le colonel Meinadier, ancien sénateur; MM. Rameau, Hubbard, Marcel Habert, Brincard, Amodru, députés; les présidents du Conseil général et du Conseil d'arrondissement, etc.

Le maire de Versailles a pris le premier la parole. Il a souhaité la bienvenue au ministre de l'Instruction publique et a remercié le gouvernement de la République de son ferme appui pour l'établissement et le développement de l'enseignement des jeunes filles. Ce n'est pas, a-t-il dit, l'instruction, mais la mauvaise éducation qui fait les déclassées.

Répondant au maire, M. Spuller a exprimé toute la satisfaction qu'il éprouvait comme républicain, comme citoyen, et comme ministre de la République, à présider cette inauguration.

Le ministre prend ensuite la défense de l'enseignement donné aux jeunes filles. Il explique qu'on n'a jamais pensé que les femmes dussent recevoir la même éducation que les hommes; on respecte et on doit respecter les indications fournies par la nature. L'homme et la femme sont appelés, non à lutter, mais à se compléter. L'homme gardera toujours l'empire que lui a dévolu la force des choses, mais la femme conservera l'empire que lui assure son rôle d'inspiratrice.

Loin de s'en plaindre, M. Spuller s'en réjouit. Il y voit la réalisation du but poursuivi par la République dans l'édification de sa société; ce but, c'est l'apaisement, la concorde entre tous les Français, pour la grandeur de la France et la liberté de l'esprit.

Cette œuvre ne peut avoir de meilleur auxiliaire que la femme, et c'est en pensant à elle qu'il a dit à la tribune cette parole qu'on a commentée et qu'il persiste à croire l'expression vraie de la situation.

Un grand parti qui a remporté la victoire doit s'inspirer d'un esprit large, tolérant. Il le doit pour assurer son œuvre. Il faut que les femmes viennent toutes à la République, à la démocratie, et il faut les y appeler par la tolérance.

« Il y a un esprit nouveau qui souffle sur la France », répète M. Spuller. On a dit que cette parole n'était pas comprise. Si elle a pu surprendre un instant, le ministre a trop de confiance dans la République, dans ses amis, dans le seul parti qu'il ait jamais servi, pour croire que sa pensée soit méconnue.

Quel vainqueur peut s'offenser d'être tolérant pour le vaincu?

Gouverner, c'est avoir une responsabilité énorme; c'est avoir la charge des destinées du pays. La pensée de la France nous obsède, la religion de la France, agent de justice et de progrès.

« Je vous demande, comme un apôtre, dit en terminant le ministre, de vous associer à moi pour cette œuvre. »

M. Spuller a remis ensuite la rosette d'officier d'instruction publique à Mlle Arnaud, et les palmes d'officier d'académie à Mlle Haury, professeur du lycée.

Après avoir visité l'établissement dans tous ses détails et constaté sa bonne installation, il a quitté Versailles vers quatre heures pour rentrer à Paris.

Quelques jours après, M. Spuller a également présidé à l'inauguration d'un lycée de jeunes filles à Mâcon. M. Camille Sée doit être content.

---

## L'UNIVERSITÉ DE LYON ET L'EXPOSITION

Le conseil général de l'Université de Lyon, dans sa séance du 1er février, a adopté un rapport de M. le docteur Lépine relatif à la participation de l'Université lyonnaise à l'Exposition et aux fêtes universitaires qui auront lieu en octobre prochain, à l'occasion de l'inauguration des bâtiments destinés aux Facultés de droit et des lettres.

Ce programme comprend un Congrès de l'enseignement supérieur qui se réunirait à la même occasion et qui serait appelé à traiter les questions suivantes :

1° Du mode de recrutement et de la situation des professeurs à Paris et en province, comparé à ce qui existe à l'étranger;

2° De l'équivalence des études et des grades dans les Universités françaises et étrangères;

3° Du moyen de soustraire les Universités françaises à l'uniformité des programmes, en favorisant le développement de chacune d'elles, selon ses aptitudes, ses tendances, et le caractère de la région.

---

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ITALIENNES

Il vient de se fonder, sous la présidence de M. J. Simon, une Société d'Etudes italiennes; cette Société, qui ne réclame aucune cotisation, se

propose de faire mieux connaître au grand public la littérature, l'art et l'histoire de l'Italie. Fondée depuis un mois à peine, mais appuyée dès les premiers jours par MM. Boissier, Bréal, Henry Cochin, Gréard, Anatole Leroy, Beaulieu, G. Paris, E. Muntz, Alb. Sorel, elle compte aujourd'hui un grand nombre d'adhérents parmi les savants de France et d'Italie. Dès maintenant en état de commencer ses travaux, elle donnera du 14 avril à la fin de juin les sept conférences suivantes : M. Dejob, *Un homme d'état spirituel et chevaleresque, Massimo d'Azeglio*. M. P. Gauthiez, *Un Italien de la décadence, l'Arétin*; M. de Nolhac, *la Poésie italienne contemporaine;* M. Durand-Gréville, *La Joconde de Léonard de Vinci;* M. R. de Maulde, *L'influence de l'éducation italienne sur François Ier*; M. P. Milliet, *L'Art symbolique en Italie au début de la Renaissance;* M. G. Boissier, de l'Académie française, *L'œuvre des Romains en Afrique*.

Les personnes qui voudraient, soit donner leur adhésion pure et simple, soit obtenir des cartes d'entrée aux séances précitées, soit faire des conférences, sont priées d'en informer M. Dejob (80, rue Ménilmontant, à Paris), en mentionnant dans ce dernier cas les sujets qu'elles auraient choisis et la date approximative qu'elles préféreraient.

---

## NÉCROLOGIE. — GEORGES POUCHET

Encore un deuil à enregistrer dans le monde de la science. Le Dr Georges Pouchet, professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle est mort le 29 mars 1894 à l'âge de soixante et un ans. Né à Rouen le 26 février 1833, reçu docteur en médecine et docteur ès sciences, Georges Pouchet était le fils de Félix Pouchet, le naturaliste bien connu, dont la lutte impuissante en faveur des générations spontanées a eu jadis le plus grand retentissement. Georges Pouchet était un travailleur énergique et un naturaliste passionné. Entré en 1865 au Muséum comme aide naturaliste et chef des travaux anatomiques, il fut destitué en 1869 à la suite d'un article publié dans l'*Avenir national* sur la transformation du Muséum en École d'agronomie. En 1875, il fut réintégré dans l'Université en qualité de suppléant de Paul Bert à la Sorbonne. Il devint ensuite maître de conférences à l'École normale, puis, enfin, en 1879, professeur d'anatomie comparée au Muséum d'histoire naturelle. Outre sa thèse pour le doctorat (*Les colorations de l'épiderme*), M. Georges Pouchet a publié plusieurs ouvrages d'histoire naturelle fort estimés. C'était un professeur éloquent, et un écrivain fécond. Ses mémoires scientifiques ne sont pas la seule œuvre de Pouchet. On a de lui un grand nombre de publications qui ont été insérées dans les journaux, *Le Temps*, la *Revue des Deux Mondes*, la *Revue scientifique*, etc. Comme l'a dit M. le professeur Grimaud le jour des obsèques : « Rien en Georges Pouchet ne rappelait le savant courbé par l'étude des livres, blêmi par l'atmosphère des laboratoires. C'est qu'il ne consultait pas seulement la nature morte, il allait étudier la nature vivante dans le sein de son habitat; il aimait surtout le monde vivant de la mer, et son amour de la science en même temps que son humeur voyageuse l'emportaient souvent loin de nous ; il préférait surtout les régions du Nord, l'Islande, la Laponie, le Spitzberg;

il semblait que, par une mystérieuse hérédité, l'œuvre de ses grands ancêtres, les Normands, revivait en lui et le ramenait vers les lieux de sa primitive origine. » Le professeur d'anatomie a laissé toute sa fortune à la Société de biologie dont il fut un des membres assidus; il était partisan de la crémation, et a été suivant ses dernières volontés incinéré dans le four crématoire du cimetière du Père-Lachaise, à Paris.

Dans son testament il exprimait le vœu qu'aucun professeur du Muséum ne vînt assister à ses obsèques,

---

## BROWN-SÉQUARD

Brown-Séquard, qui a succombé quelques jours après, le 1er avril, des suites d'une congestion cérébrale, restera une des figures les plus originales de notre temps et une des plus hautes personnalités de la physiologie. Il a été physiologiste, mais il a été aussi médecin et il tenait beaucoup à ce qu'on le sût bien. Car, pensait-il, un clinicien et un praticien sont nécessaires pour apprécier à leur juste valeur les expériences du laboratoire et pour bien interpréter des observations qui, sous l'œil du médecin proprement dit, pourraient passer inaperçues ou être faussées.

Charles-Édouard Brown-Séquard était né à Port-Louis (Ile-Maurice), le 8 avril 1817. Il est mort le 2 avril 1894, par conséquent à l'âge de soixante-dix-sept ans; il était le fils d'Édouard Brown, de Philadelphie, qui avait épousé une Française. Moitié Américain, moitié Français, cette double origine explique assez bien son tempérament ardent, son caractère, les tendances si personnelles de ses recherches.

Il aimait la médecine et se sentait prédestiné pour une carrière qui le passionnait. Il quitta l'Ile Maurice à dix-sept ans, et vint directement à Paris, pour compléter ses études médicales. Il fut reçu docteur dès l'âge de vingt-trois ans. C'est alors qu'il entreprit ses premières recherches sur la composition du sang, sur la chaleur animale, sur les maladies de la moelle épinière, etc. L'étude du système nerveux le captiva particulièrement, et l'on sait qu'il y revint sans cesse jusqu'à ses derniers jours. Sa renommée avait traversé l'Océan. Il fut appelé en Amérique et nommé en 1865 professeur de physiologie et des maladies nerveuses à l'Université de Harvard. Mais Brown-Séquard n'était pas homme à se fixer longtemps quelque part. Dès 1869, il reprenait le chemin de la France. Il pratiqua et expérimenta. Puis, un beau jour, en 1873, il prit le paquebot pour New-York où il fonda un recueil de grande valeur les *Archives de médecine scientifique*. Trois ans plus tard, il regagnait de nouveau Paris dans tout l'éclat d'une réputation légitimement acquise. Il avait encore trouvé le temps, au milieu de tous ces déplacements, de professer en Angleterre et d'être médecin de l'hôpital des épileptiques et des paralytiques de Londres.

Claude Bernard venait de mourir. Les compétitions étaient nombreuses. Qui remplacerait l'illustre physiologue? Ce fut Brown-Séquard qui en fut jugé le plus digne. Il avait été naturalisé français. En 1878, on lui confiait la chaire de médecine expérimentale du Collège de France. Enfin, il héritait aussi, en 1886, à l'Académie, du fauteuil de Vulpian.

Les travaux de Brown-Séquard ont été publiés dans un grand nombre de mémoires et de brochures. Plusieurs de ses recherches avaient été couronnées par l'Académie des sciences; il avait obtenu le prix Lacaze en 1882, le prix biennal de l'Institut en 1885.

Né avant tout expérimentateur, il n'aimait pas écrire et ne prenait la plume que lorsqu'il le fallait absolument. Depuis son entrée au Collège de France, il donna cependant aux comptes rendus de l'Académie des sciences de nombreuses notes, soit en son nom, soit aussi avec la collaboration de son suppléant, M. d'Arsonval. Tous les spécialistes se rappellent ses expériences sur le croisement des nerfs à travers les moelles, sur le cerveau droit et le cerveau gauche, sur l'inhibition, etc. L'inhibition est un acte en vertu duquel une propriété ou une activité, et secondairement une fonction ou une simple action, disparaît complètement ou partiellement, *soudainement* ou très rapidement dans l'organisme à distance d'un point irrité du système nerveux et grâce à une influence spéciale exercée par l'irritation transmise de ce point à la partie ou aux diverses parties où cette disparition se manifeste. Ainsi Brown-Séquard définissait le phénomène. Il se servit souvent de l'inhibition pour interpréter un grand nombre d'actions nerveuses assez obscures. Le mot et la chose resteront inséparables du nom de Brown-Séquard.

Il serait surperflu de rappeler ici les recherches qui ont, dans ces dernières années, rendu son nom populaire. A la Société de biologie, dont il fut président, il communiqua ses premières expériences sur les injections de liquides organiques.

Depuis, il est revenu sans cesse sur sa méthode, essayant de démontrer son efficacité par de nombreuses statistiques.

---

*Corps des Facultés de Paris. Donation Chambrun.* — Le Président du Conseil général des Facultés de Paris est autorisé à accepter, au nom du Corps des Facultés de cette ville, aux clauses et conditions énoncées dans l'acte notarié du 22 janvier 1894, la donation faite audit Corps par M. Joseph-Dominique-Aldebert de Chambrun, d'une rente annuelle de cinq mille francs (5.000 fr.), pendant une période de vingt-deux années, pour la création, à la Faculté des lettres de Paris, d'un cours d'histoire de l'économie sociale, sous le nom de « *Fondation Comtesse de Chambrun.* (*Décret.*)

# ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

**Arrêté du 6 novembre fixant les programmes du concours d'admission à l'école normale supérieure de l'enseignement secondaire des jeunes filles, en 1894.**

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu la loi du 26 juillet 1881 : vu l'arrêté du 5 janvier 1884, arrête :

Les programmes du concours d'admission à l'école normale supérieure de l'enseignement secondaire des jeunes filles, en 1894, sont fixés ainsi qu'il suit :

## SECTION DES LETTRES

### LANGUE FRANÇAISE

(*Examen écrit et examen oral.*)

I. Notions très sommaires sur les origines et l'histoire de la langue française.

II. Cours complet de grammaire : 1° *Sons.* — Valeur des lettres. Rapports de l'orthographe et de la prononciation ; 2° *Mots.* — Dérivation et composition. Familles de mots. Sources diverses du lexique. Doublets. Signification des mots. Définitions et classement des sens. Notions sur la synonymie ; 3° *Formes grammaticales.* — Les dix parties du discours ; 4° *Syntaxe.* — Syntaxe des diverses parties du discours dans la proposition simple et dans la proposition composée.

III. Explication, au point de vue de la construction de la phrase et de l'emploi ou de la signification des mots, d'un texte choisi parmi les auteurs classiques du XVII^e siècle.

### LITTÉRATURE

(*Examen écrit.*)

Composition française sous forme de récit, lettre, discours, dissertation, analyse littéraire, etc.

(*Examen oral.*)

1° Lecture et explication d'un texte pris dans un des auteurs et des ouvrages suivants : Bossuet, *Oraison funèbre de Madame.* — La Bruyère, chap. V. *De la Société et de la Conversation.* — Fénelon, *De l'éducation des filles.* — Voltaire, *Siècle de Louis XIV* (chap. XXXII, XXXIII, XXXIV). — Corneille, *Polyeucte.* — Racine, *Andromaque.* — Molière, *Le Bourgeois gentilhomme.* — La Fontaine, *Fables :* liv. IV, V, VI. — Boileau, *Satires* 2 et 9. — Petit de Julleville, *Morceaux choisis* (Masson, éditeur), XVIII^e et XIX^e siècles (tome III).

2° Interrogations sur les matières suivantes : Notions générales de littérature. — Prose, poésie. Les principaux genres littéraires. — Prin-

cipes de composition. Invention, disposition, élocution. Qualités générales et qualités particulières du style. — Notions sommaires de l'histoire des deux littératures classiques de l'antiquité. — Notions de l'histoire de la littérature française depuis ses origines. — Histoire *abrégée* de la littérature française depuis le commencement du XVII^e siècle jusqu'à la fin du premier tiers du XIX^e siècle.

HISTOIRE

(*Examen écrit et examen oral.*)

On emprunte au programme de licence des observations qui, en tant qu'elles ont pour but de ramener à la simplicité, s'appliquent tout naturellement à l'examen de Sèvres.

On demande aux aspirantes de faire preuve seulement de connaissances générales.

Bien que ce mot s'entende assez par lui-même, il est nécessaire de l'expliquer, surtout pour prévenir les aspirantes contre un travail exagéré et confus où elles fatigueraient leur mémoire sans profit pour leur intelligence.

Il importe qu'elles sachent bien qu'on ne leur demande point d'apprendre tous les détails de l'histoire.

L'examen écrit ou oral ne portera que sur les faits principaux et les grands événements, et les questions seront posées de façon que l'aspirante fasse preuve d'intelligence autant que de mémoire et montre qu'elle connaît et comprend les éléments d'une question.

Cela s'applique en particulier à l'histoire contemporaine qu'il faut débarrasser de la minutie des faits pour y faire saisir la position et la marche des questions politiques et la suite des idées.

I

Le monde européen à la fin du XV^e siècle. — Idée générale de la Renaissance en Italie et en France. — Découvertes géographiques. — Les guerres d'Italie. — Les papes Jules II et Léon X. — Charles-Quint. Lutte de la France et de la maison d'Autriche sous François I^er et Henri II. — Notions sommaires sur la Réforme, Luther et Calvin. — Les luttes religieuses. Philippe II, Élisabeth, la Ligue en France et les États généraux. — Henri IV et Sully. — Louis XIII et Richelieu. Concentration du pouvoir monarchique. — La guerre de Trente ans et les traités de Westphalie. — Gouvernement personnel de Louis XIV. Administration de Colbert et de Louvois; Guerres et traités jusqu'en 1715. — Notions générales sur les lettres, les sciences et les arts au XVII^e siècle. — L'Angleterre au XVII^e siècle. — Pierre le Grand et Charles XII. — Louis XV. Le système de Law. Guerres et traités jusqu'en 1774. — Guerres maritimes et coloniales des Français et des Anglais au XVIII^e siècle. — Frédéric II et Marie-Thérèse. — Catherine II. Russie, Pologne, Turquie. — Louis XVI. Guerre de l'Indépendance des États-Unis. — Mouvement de réformes en France et en Europe ; Les philosophes. Turgot, Necker. — Notions sommaires sur l'état politique et social de la France à la veille de la Révolution. — La Révolution de 1789, Constituante. Principales institutions. — Législative. Convention. Directoire. Guerre

contre l'Europe. — Consulat. Institutions du Consulat. — Empire. Guerres et traités jusqu'en 1815.

II

L'Europe après les traités de 1815. — Louis XVIII et Charles X. La Sainte-Alliance. — Louis-Philippe. Conquête de l'Algérie. — Notions sommaires sur les lettres, les sciences, les arts, le développement de l'industrie à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle. — La révolution de 1848 et le gouvernement républicain. — Le [illegible] d Empire. Guerres de Crimée, d'Italie, du Mexique; la guerre de 18[illegible] — Résumé des modifications territoriales et politiques survenues depuis 1815 dans les pays suivants : Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique; Empire ottoman; Russie, Italie, États-Unis de l'Amérique du Nord; Amérique du Sud. — Développement des colonies anglaises. Les Anglais et les Russes en Asie. — Idées sommaires des principales constitutions politiques du monde.

GÉOGRAPHIE

(*Examen écrit et examen oral.*)

I. — **Géographie générale.**

Notions *élémentaires* de géographie mathématique et de cartographie. — Étude des océans; leur division; répartition des profondeurs marines; grands courants maritimes et leurs effets. — Les continents : notions essentielles de géologie; répartition des continents. — Relief du globe; montagnes, massifs, chaînes, plateaux; distinction et classification des principales formes de relief; principaux traits du relief des continents. — Eaux courantes et lacs; sources; classification des fleuves; discussion de la théorie des lignes de partage des eaux et des bassins. — Étude générale des côtes. — Notions sommaires sur les climats; vents et pluies; steppes, déserts. — Notions sommaires sur la répartition des plantes, des animaux, des races humaines.

II. — **Étude de quelques régions caractéristiques du globe.**

L'Empire russe en Europe et en Asie. — Le Dominion du Canada. — L'Australie.

III. — **Géographie physique de la France.**

Notions élémentaires de géologie; terrains perméables et imperméables. — Relief du sol; comment le relief de la France se rattache au relief du reste de l'Europe. Classification des montagnes et des plaines; massifs, plateaux, chaînes, collines. Rapport du relief avec la géologie. — Esquisse d'une étude du régime des pluies. Formation des sources, ruissellement des eaux : fleuves et rivières; classification, régime; comparaison avec les cours d'eaux d'autres régions de la zone tempérée. Étude des côtes dans leur rapport avec le relief; pays montagneux et côtes rocheuses; plaines et côtes plates; plateaux et falaises; deltas, lagunes, étangs littoraux. — Climat; déterminer des régions climatériques, mais seulement après avoir indiqué les modifications graduelles du climat suivant l'éloignement plus ou moins grand de la mer, suivant la latitude, suivant le relief.

## SECTION DES SCIENCES

### ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE

(*Examen écrit et examen oral.*)

Nombres entiers. Les quatre opérations.—Propriété des facteurs d'un produit. —Divisibilité par 2, 5, 4, 25, 8, 3, 9, 11. — Plus grand commun diviseur de deux ou de plusieurs nombres. — Tout nombre qui divise un produit de deux facteurs et qui est premier avec l'un d'eux, divise l'autre.—Plus petit commun multiple de deux ou de plusieurs nombres.— Décomposition des nombres en facteurs premiers. Formation du plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple de plusieurs nombres décomposés en facteurs premiers. —Fractions ordinaires. Simplification et réduction au même dénominateur. Opérations. Fractions de fractions. — Nombres décimaux rattachés aux fractions. Opérations. Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales. —Système métrique. — Carré et racine carrée. Formation d'une table de carrés. Racine carrée des nombres entiers, des nombres fractionnaires, des nombres décimaux, à une approximation donnée.— Rapports et proportions. Partage d'un nombre en parties proportionnelles à des nombres donnés.— Règles de trois, de sociétés, de mélanges, d'alliages. — Intérêt. Escompte. Rente française. — Les différentes expressions algébriques. Emploi des lettres. Monômes. Polynômes. Addition, soustraction, multiplication et division des monômes et des polynômes. Fractions algébriques. — Résolution d'une équation du premier degré à une inconnue. — Problèmes sur le mouvement uniforme. —Résolution d'un système de plusieurs équations du premier degré. — Équation du deuxième degré. — Progressions arithmétiques et géométriques.

### GÉOMÉTRIE

(*Examen écrit et examen oral.*)

**Géométrie plane.**

De la ligne droite. Des angles. Perpendiculaire. — Propriétés du triangle isocèle. Cas d'égalité des triangles.—Perpendiculaires et obliques. Parallèles. Somme des angles d'un polygone. — Parallélogramme. Propriétés relatives aux côtés, aux angles, aux diagonales. Rectangle. — Losange.—Carré. Des arcs et des cordes. — Tangente au cercle. Mesure des angles. — Problèmes relatifs aux perpendiculaires, aux parallèles, aux tangentes.— Lignes proportionnelles. Propriétés de la bissectrice. — Cas de similitude des triangles.—Des lignes proportionnelles dans le cercle.— Relations métriques relatives au triangle.—Problèmes relatifs aux lignes proportionnelles. — Quatrième proportionnelle. Moyenne proportionnelle. — Polygones réguliers. Inscription du carré, de l'hexagone, du triangle équilatéral et du décagone. Mesures de la circonférence; homothétie. — Aires du rectangle, du parallélogramme, du trapèze, du triangle. — Aires du polygone régulier et du cercle.

**Géométrie dans l'espace.**

Perpendiculaires et obliques. Parallélisme des droites et des plans.— Angles dièdres, plans perpendiculaires. — Angles trièdres. Cas d'égalité des angles trièdres.

PHYSIQUE ET CHIMIE

(*Examen écrit et examen oral.*)

**Physique.**

Pesanteur. Chute des corps; verticale et horizontale.—Poids. Balance.— Équilibre des liquides pesants.— Surface libre. — Pressions sur les parois des vases. —Vases communicants. —Principe d'Archimède. Corps flottants.— Poids spécifique. Densité. — Pesanteur des gaz. Pression atmosphérique, baromètres. — Loi de Mariotte. — Machine pneumatique. Aérostats. Pompes. — Chaleur. Dilatation des corps par la chaleur. Thermomètres. — Changements d'état : fusion, solidification; mélanges réfrigérants. — Vaporisation. Vapeurs saturantes. — Ébullition. Distillation. — Conductibilité pour la chaleur. — Acoustique. Production du son. Vitesse du son dans l'air. Réflexion du son. Échos. — Production de l'électricité par le frottement. Attraction et répulsion. Influence électrique. Électroscopes. — Machines électriques. Électrophore. — Foudre. Paratonnerre. — Aimants. Attraction et répulsion. — Action de la terre sur les aimants. Boussole. — Piles électriques. Effets calorifiques, chimiques et lumineux. — Optique. Propagation de la lumière. Ombres. Réflexion de la lumière. — Miroirs plans. Miroirs sphériques. — Réfraction de la lumière. Prisme.— Décomposition de la lumière. Prisme. Spectre solaire. — Lentilles. Leurs effets.

**Chimie.**

Corps simples. Corps composés. — Lois des combinaisons chimiques en poids et en volume. — Oxygène. Hydrogène. Eau. Analyse et synthèse de l'eau. — Azote. Air atmosphérique. Sa composition. — Oxydes d'azote. Acide azotique. Ammoniaque. Phosphore. Acide phosphorique. — Soufre. Acide sulfureux. Acide sulfurique. Acide sulfhydrique. — Chlore. Acide chlorydrique. — Acide borique. Acide silicique.— Carbone, ses variétés. Acide carbonique. Oxyde de carbone, Carbures d'hydrogène gazeux (acétylène, éthylène, formène).

HISTOIRE NATURELLE

(*Examen écrit et examen oral.*)

**Zoologie.**

Caractères des êtres vivants. Règne animal et règne végétal. — Caractères extérieurs qui distinguent les grands types du règne animal.— Fonctions de nutrition. — Notions sur la digestion chez l'homme. — Notions sur la respiration chez l'homme. — Disposition générale de l'appareil circulatoire chez l'homme. Définition de la grande et de la petite circulation. Veine-porte. Sang, lymphe. — Fonctions de relation. — Rôle du squelette et des muscles dans la locomotion. — Toucher, goût, odorat. Description générale de l'oreille. Parties principales de l'œil; formation

des images de l'œil. — Notions élémentaires sur le rôle des nerfs et des centres nerveux. — Idée générale des classifications, valeur des termes par lesquels leurs divisions sont désignées. — Division des vertèbres et des articulés en classes.

**Botanique.**

Caractères distinctifs des végétaux. Cryptogames. Phanérogames. Structure générale des végétaux. — Parties composantes d'une plante phanérogame : tige, racines, feuilles et fleurs. — Description de la tige; ses formes principales. — Formes diverses des racines. Racines adventives. Radicelles. — Caractères des feuilles, parties qui les composent. — Parties constitutives d'une fleur complète. Analogie des feuilles et des parties de la fleur. Les fruits et les graines. — Phénomènes généraux de la nutrition des végétaux; chlorophylle. Absorption par les racines. — Germination; définition des plantes monocotylédones et dicotylédones.

PARTIE COMMUNE AUX DEUX SECTIONS

**1° Éléments de la morale.**

(*Examen écrit et examen oral.*)

1. De la psychologie : sa place dans la philosophie, ses rapports avec les autres sciences et spécialement avec la morale. 2. De la sensibilité : sensations, sentiments, penchants, passions. 3. De l'intelligence : perception extérieure, conscience, raison, opérations intellectuelles, association des idées, mémoire, imagination, langage. 4. De l'instinct. 5. De la volonté. 6. De l'habitude. 7. Du libre arbitre. 8. De la personnalité humaine. 9. De la conscience et du sentiment moral. 10. De la morale du devoir et des faux systèmes de morale. 11. De la responsabilité. 12. Du mérite et des sanctions de la loi morale. 13. Des devoirs envers nous-mêmes. 14 Des devoirs envers nos semblables. 15. Des devoirs envers la famille. 16. Des devoirs envers l'État. 17. Des devoirs des peuples envers les peuples. 18. Des devoirs relatifs aux animaux et aux choses. 19. De la culture morale et des moyens de se perfectionner dans la vertu. De l'éducation. 20. Notions relatives à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme et aux devoirs envers Dieu.

**2° Langues vivantes.**

(*Examen oral.*)

Explication grammaticale et littéraire d'un texte choisi dans deux ouvrages du programme (4e et 5e années) que l'aspirante désignera (1).

(*Examen écrit.*)

Sont seuls autorisés les dictionnaires de poche.

**Diction.**

Il sera tenu compte des qualités de diction dans toutes les épreuves.

R. Poincaré.

(1) Voir la liste des auteurs prescrits pour ces classes dans le *Plan d'études de l'Enseignement secondaire des jeunes filles*, publié par la librairie Delalain, pages 39 et 50-51.

**Arrêté du 20 décembre fixant les conditions d'admissibilité au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire.**

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu l'arrêté du 4 décembre 1882 relatif au certificat d'aptitudes pour les fonctions de bibliothécaire universitaire; la Commission centrale des bibliothèques universitaires entendue, arrête :

INSCRIPTIONS, PIÈCES A PRODUIRE, INFORMATIONS

ART. Ier. — Les candidats au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire doivent se faire inscrire au secrétariat de l'Académie dans laquelle ils résident.

L'inscription n'est pas reçue au cas où le candidat aurait plus de trente-cinq ans ou moins de vingt et un ans révolus, au 31 décembre de l'année qui précède l'inscription.

ART. 2. — Ils déposent à cet effet :

1° Leur acte de naissance;

2° Le diplôme de bachelier ès lettres ou de bachelier de l'enseignement secondaire classique;

3° Un certificat constatant que le candidat a fait une année de stage comme surnuméraire dans une bibliothèque universitaire.

La durée du stage est réduite à six mois pour les licenciés ès lettres ou les licenciés ès sciences, les docteurs en droit ou en médecine, les archivistes paléographes et les élèves diplômés de l'École des hautes études;

Sont dispensés de la condition de stage les fonctionnaires des bibliothèques dépendant de l'État ou des communes pouvant justifier de trois ans de service actif;

4° Un *curriculum vitæ* écrit en entier et signé par eux, dans lequel ils font connaître les situations qu'ils ont occupées, la nature de leurs travaux et de leurs services, les divers diplômes et brevets de capacité qu'ils ont obtenus;

5° Une note indicative des langues anciennes et des langues vivantes qu'ils déclarent connaître;

6° Le certificat d'un médecin délégué par le recteur constatant leur état de santé et leur aptitude physique.

ART 3. — Les candidats sont informés de leur admissibilité aux examens quinze jours au moins avant l'ouverture des épreuves.

EXAMEN

ART. 4. — L'examen comprend deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale.

ART. 5. — *Épreuve écrite.* — L'épreuve écrite comprend :

1° Une composition sur une question de bibliographie générale ou sur une question d'administration appliquée au service d'une bibliothèque universitaire, tirée du programme ci-annexé;

2° Le classement de quinze ouvrages traitant de matières diverses et appartenant aux différentes époques de l'imprimerie. Ce travail implique les opérations déterminées par l'Instruction générale du 4 mai 1878, savoir : Le numérotage; l'inscription au registre d'entrée-

inventaire; l'inscription au catalogue méthodique; l'inscription au catalogue alphabétique; le candidat devra justifier dans ce travail d'une écriture serrée et parfaitement lisible.

Art. 6. — *Épreuve orale.* — L'épreuve orale se compose :

1° De questions sur la bibliographie et le service d'une bibliothèque universitaire; 2° d'interrogations sur les langues vivantes inscrites à la note indicative mentionnée à l'article 2; le candidat devra justifier, en tout cas, d'une connaissance suffisante de la langue allemande, par l'explication, à livre ouvert, d'un passage tiré de Graesel, *Grundzüge der Bibliothekslehre* (Leipzig, Weber, 1890).

Jugement des épreuves

Art. 7. — Les épreuves sont subies devant la Commission centrale des bibliothèques universitaires. Pour être valable, le jugement devra être rendu par cinq de ses membres présents à toutes les opérations. Il est soumis à la ratification du ministre, qui délivrera un *certificat d'aptitude* aux candidats qui en seront jugés dignes. Le résultat de l'examen et le rapport du président sont consignés au registre des procès-verbaux de la Commission centrale des bibliothèques universitaires.

Sessions d'examen

Art. 8. — Les sessions d'examen ont lieu à Paris. Elles sont ouvertes par un arrêté du Ministre qui indiquera les dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription, le lieu, le jour et l'heure des épreuves.

Art. 9. — Les dispositions contraires au présent arrêté sont et demeurent rapportées.

E. Spuller.

---

**Arrêté du 31 décembre relatif au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.**

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le décret du 31 juillet 1893, instituant, dans les Facultés des sciences, un enseignement préparatoire des sciences physiques, chimiques et naturelles; vu l'arrêté en date du 31 décembre 1893, déterminant les programmes de cet enseignement,

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, arrête :

Article premier. — Les Facultés des sciences procèdent, chaque année, à l'examen prévu par l'article 5 du décret du 31 juillet 1893 susvisé, en deux sessions qui ont lieu, la première en juillet, la seconde dans la première quinzaine de novembre.

Art. 2. — Les candidats ajournés ne peuvent subir de nouveau l'examen qu'à une session suivante.

Art. 3. — Les épreuves ont pour base les programmes déterminés par l'arrêté susvisé en date du 31 décembre 1893.

Art. 4. — Les notes obtenues par les candidats aux interrogations et aux travaux pratiques sont commmuniquées aux examinateurs par les soins du Doyen. Il en est tenu compte pour le résultat de l'examen.

Art. 5. — L'épreuve sur la physique donne lieu à une note variant

de 0 à 30; l'épreuve sur la chimie, à une note variant de 0 à 40; L'épreuve sur la zoologie, à une note variant de 0 à 20; l'épreuve sur la botanique, à une note variant de 0 à 20. Nul n'est admis s'il n'a obtenu 55 points au minimum.

Art. 6. — L'admission ou l'ajournement sont prononcés après délibération du jury.

Art. 7. — Les règles établies par le présent arrêté sont applicables aux examens subis dans les conditions prévues par l'article 7 du décret du 31 juillet 1893.

Art. 8. — A la suite de chaque session, les certificats signés par les membres du jury sont transmis au Recteur de l'Académie, qui, par délégation du ministre de l'Instruction publique, les ratifie, s'il y a lieu, et les délivre aux impétrants.

E. Spuller.

---

**Arrêté du 4 janvier concernant les candidats pourvus du brevet, dit « de Cluny » ou admissibles aux agrégations scientifiques de l'enseignement spécial.**

Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, vu le statut du 29 juillet 1885; vu le décret du 4 juin 1891 et l'arrêté du 29 juillet 1891; le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, a arrêté :

Article premier. — Le bénéfice de l'arrêté du 29 juillet 1891, concernant les candidats à l'agrégation pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial (ordre des sciences,), est étendu aux candidats qui justifient de la possession du brevet dit « de Cluny ».

Art. 2. — Les candidats qui ont été déclarés admissibles aux épreuves orales de l'une des agrégations scientifiques de l'enseignement spécial, alors même qu'ils ne seraient pas pourvus du certificat d'aptitude ou du brevet dit « de Cluny » peuvent se présenter, soit à l'agrégation des sciences mathématiques, soit à l'agrégation des sciences physiques ou à celle des sciences naturelles, en produisant le diplôme de licencié correspondant à l'agrégation pour laquelle ils devront concourir.

E. Spuller.

---

**Circulaire du 10 janvier relative à l'exonération de frais d'externat dans les lycées de l'État.**

Monsieur le Recteur, la circulaire du 30 juin 1890 porte que *l'exemption des frais d'externat* (frais d'études, de surveillance et de conférences) *est accordée aux fils et petit-fils des fonctionnaires et professeurs en exercice dans les lycées de garçons et de jeunes filles, ainsi qu'à leurs pupilles, quand ceux-ci sont à leur charge. Ne sont considérés comme fonctionnaires et professeurs des lycées que ceux qui sont investis d'une nomination ministérielle.*

Cette restriction a présenté, dans la pratique, des difficultés et soulève des réclamations fondées. Ainsi, des aumôniers protestants ou israélites, des maîtres de chant, d'écriture, etc., non pourvus d'une

nomination ministérielle, se sont vu refuser l'exonération des frais d'externat pour leurs enfants, alors que des fonctionnaires de même ordre, n'ayant comme eux que quelques heures de service, mais investis d'une nomination ministérielle, obtenaient l'exonération complète des frais d'externat pour tous leurs enfants, et jouissaient ainsi des mêmes avantages que des fonctionnaires et professeurs consacrant tout leur temps au service des lycées. Il y a là, Monsieur le Recteur, une anomalie qu'il est équitable de faire disparaître. S'il est juste de faire profiter tous les fonctionnaires qui, à un titre quelconque, participent à l'enseignement dans les lycées, des facilités accordées aux professeurs pour l'instruction de leurs enfants, cette faveur n'en doit pas moins être proportionnée aux services rendus.

La moyenne de service des professeurs de lycée pouvant être évaluée à douze heures par semaine au minimum, il n'est pas exagéré de calculer, d'après ce chiffre de douze heures, l'exonération à accorder aux fonctionnaires et maîtres qui ne fournissent qu'un petit nombre d'heures par semaine, tels que médecins, aumôniers catholiques, protestants et israélites, maîtres de chant, d'écriture, de dessin, de gymnastique, etc., que ces fonctionnaires ou maîtres aient, ou non, une nomination ministérielle.

J'ai décidé, en conséquence, que les fonctionnaires ou maîtres, en activité de service dans les lycées de l'État, auraient droit à une exonération des frais d'externat fixée d'après les bases ci-après :

*Jusqu'à trois heures de service par semaine :* exemption d'un quart (trois douzièmes) pour chaque enfant;

*Au-dessus de trois heures et jusqu'à douze heures :* l'exemption du quart s'augmentera d'un douzième par heure de service; de telle sorte qu'un maître qui donnera quatre, cinq, six, sept heures, etc., par semaine, aura droit à une exonération de quatre douzièmes, cinq douzièmes, six douzièmes, sept douzièmes, etc., pour chacun de ses enfants placés dans les lycées de l'État.

*A partir de douze heures :* l'assimilation avec les professeurs sera complète, et ils auront droit à une exemption entière pour chacun de leurs enfants.

Lorsque ces fonctionnaires ou maîtres seront simultanément attachés à deux lycées, on totalisera leur nombre d'heures de service, et la quotité de l'exonération sera calculée d'après les règles posées ci-dessus.

MM. les proviseurs et Mmes les directrices auront donc bien soin de faire connaître très exactement le nombre d'heures de service des fonctionnaires et maîtres dont il s'agit. Il est d'ailleurs bien entendu que toute fraction d'heure sera comptée pour une heure entière.

Ces dispositions auront leur effet à dater du 1er janvier 1894. Toutefois, les situations acquises seront maintenues, mais pour la présente année scolaire seulement.

Je vous prie de communiquer un exemplaire de la présente circulaire à MM. les inspecteurs d'Académie et proviseurs et à Mmes les directrices des lycées de votre Académie, et de les inviter à porter les instructions qu'elle renferme à la connaissance des fonctionnaires intéressés.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

E. Spuller.

**Décret du 14 février relatif aux droits à percevoir des aspirants au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.**

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu l'article 6 de la loi du 27 février 1880 portant qu'un décret, rendu, en la forme des règlements d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, détermine le tarif des droits d'inscription, d'examen et de diplôme à percevoir dans les établissements d'enseignement supérieur chargés de la collation des grades; vu la loi de finances du 26 février 1887, article 1er; vu le décret, en date du 31 juillet 1893, portant organisation d'un enseignement préparatoire des sciences physiques, chimiques et naturelles; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique; le Conseil d'État entendu, décrète :

Article premier. — Les droits à percevoir des aspirants au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles sont fixés ainsi qu'il suit :

4 inscriptions à 32 fr. 50, y compris le droit de bibliothèque, 130 fr.; travaux pratiques, payables par trimestre, une année, 90 fr.; examen, 30 fr.; certificat, 40 fr.; visa du certificat, 10 fr. Total : 300 francs.

Art. 2. — Les droits acquittés par les élèves des Facultés des sciences sont versés au Trésor public. Les droits d'inscription, de bibliothèque de travaux pratiques et d'examen acquittés par les élèves des cours institués dans les conditions prévues par l'article 7 du décret en date du 31 juillet 1893 sont versés dans les caisses municipales. Sont versés au Trésor public les droits de certificats et de visa acquittés par les mêmes élèves.

Art. 3. — Tout candidat qui, sans excuse jugée valable par le jury, ne répond pas à l'appel de son nom, le jour qui lui a été indiqué pour l'examen, perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

Il est fait remboursement aux candidats ajournés des droits de certificat et de visa.

Art. 4. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,*
E. Spuller.

*Le ministre des Finances,*
A. Burdeau.

---

**Décret du 14 février relatif aux droits à percevoir des aspirants au doctorat en médecine.**

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu l'article 6 de la loi du 27 février 1880, portant qu'un décret, rendu en la forme des règlements d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, détermine le tarif des droits d'inscription,

d'examen et de diplôme à percevoir dans les établissements d'enseignement supérieur chargés de la collation des grades; vu la loi de finances du 26 février 1887, art. 1er; vu le décret en date des 31 juillet 1893, portant réorganisation des études médicales; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique; le Conseil d'État entendu, décrète :

Article premier. — Les droits à percevoir des aspirants au doctorat en médecine sont fixés ainsi qu'il suit à dater du 1er novembre 1895 :

16 inscriptions à 32fr.50, y compris le droit de bibliothèque, 520fr.; travaux pratiques payables par trimestre, 4 années : 1re année, 60 fr.; 2e année, 40 fr.; 3e année, 40 fr.; 4e année, 20 fr.; 7 examens ou épreuves à 30 francs, 210 fr.; 7 certificats d'aptitude à 25 francs, 175 fr.; thèse, 100 fr.; certificat d'aptitude de la thèse, 40 fr.; diplôme, 100 fr. Total : 1,305 francs.

Art. 2. — Les droits acquittés par les élèves des Facultés sont versés au Trésor public. Les droits d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques et d'examens acquittés par les élèves des écoles de plein exercice et des écoles préparatoires sont versés dans les caisses municipales. Les droits de certificat acquittés par les mêmes élèves sont versés au Trésor.

Art. 3. — Tout candidat qui, sans excuse jugée valable par le jury, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué, perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

Il est fait remboursement aux candidats ajournés des droits de certificat et de diplôme.

Art. 4. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel*.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,*
E. Spuller.

*Le ministre des Finances,*
A. Burdeau.

---

**Décret du 14 février relatif aux droits à percevoir des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste.**

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu la loi du 30 novembre 1892, article 2; vu l'article 6 de la loi du 27 février 1880 portant qu'un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, détermine le tarif des droits d'instruction, d'examen et de diplôme à percevoir dans les établissements d'enseignement supérieur chargés de la collation des grades; vu la loi de finances du 26 février 1887, article 1er; vu le décret, en date du 25 juillet 1893, relatif au diplôme de chirurgien-dentiste; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique; le Conseil d'État entendu, décrète :

Article premier. — Les droits à percevoir des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste sont fixés ainsi qu'il suit :

12 inscriptions à 32 fr. 50 y compris le droit de bibliothèque, 390 fr. Travaux pratiques payables, par trimestre : 1re année, 60 fr.; 2e année, 130 fr.; 3e année, 130 fr.; 3 examens à 30 francs, 90 fr.; 3 certificats à 20 francs, 60 fr.; Diplôme, 100 fr. Total : 960 fr.

Art. 2. — Les droits acquittés par les élèves des Facultés de médecine sont versés au Trésor public. Les droits d'inscription, de bibliothèque, de travaux pratiques et d'examens acquittés par les élèves des Écoles de médecine sont versés dans les caisses municipales. Sont versés au Trésor public les droits de certificat et de diplôme acquittés par les mêmes élèves.

Art. 3. — Tout candidat qui, sans excuse jugée valable par le jury, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué pour l'examen perd le montant des droits d'examen qu'il a consignés.

Il est fait remboursement aux candidats ajournés des droits de certificat et de diplôme.

Art. 4. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois* et publié au *Journal officiel*.

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,*
E. Spuller.

*Le ministre des Finances,*
A. Burdeau.

---

**Décret du 14 février relatif aux conditions d'âge et aux droits à percevoir des aspirantes aux diplômes de sage-femme.**

Le Président de la République française, sur le rapport du ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes; vu la loi du 30 novembre 1892, article 3; vu l'article 6 de la loi du 27 février 1880 portant qu'un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique, après avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, détermine le tarif des droits d'inscription, d'examen et de diplôme à percevoir dans les établissements d'enseignement supérieur chargés de la collation des grades, ainsi que les conditions d'âge pour l'admission aux grades; vu le décret du 25 juillet 1893; vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique, le Conseil d'État entendu, décrète :

Article premier. — A dater du 1er octobre 1894, nulle aspirante ne pourra se faire inscrire pour les études en vue des examens de sage-femme si elle n'est âgée de dix-neuf ans.

Art. 2. — A partir du 1er octobre 1893, les droits à percevoir pour l'obtention des diplômes de sage-femme sont fixés ainsi qu'il suit :

*Première classe, 1er examen.* — Examen, 40 fr.; certificat d'aptitude correspondant, 10 fr. — *2e examen.* — Examen, 40 fr.; certificat d'aptitude correspondant, 10 fr.; diplôme, 30 fr. Total, 130 francs.

*Deuxième classe, 1er examen.* — Examen, 20 fr.; certificat d'aptitude correspondant, 10 fr. — *2e examen.* — Examen, 20 fr.; certificat d'aptitude correspondant, 10 fr.; diplôme, 20 fr. Total, 80 francs.

Les élèves inscrites avant le 1er octobre 1893 continueront à payer les droits fixés par les règlements antérieurs.

Art. 3. — Les droits d'examens, de certificat d'aptitude et de diplôme sont perçus dans les Facultés pour le compte exclusif du Trésor public.

Dans les Écoles de plein exercice et les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie appartenant aux villes, les droits d'examens sont perçus pour le compte des caisses municipales et ceux de certificat d'aptitude et de diplôme pour le compte du Trésor public.

Art. 4. — Toute aspirante qui, sans excuse jugée valable par la Faculté ou l'École, ne répond pas à l'appel de son nom le jour qui lui a été indiqué, est renvoyée à une autre session et perd le montant des droits d'examen qu'elle a consignés. Il est fait remboursement aux aspirantes ajournées des droits de certificat et de diplôme.

Art. 5. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes et le ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal Officiel et au Bulletin des Lois.*

CARNOT.

Par le Président de la République :

*Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,*
E. Spuller.

*Le ministre des Finances,*
A. Burdeau.

---

**Circulaire du 5 mars relative aux baccalauréats de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne (parties communes).**

Monsieur le Recteur, je suis consulté sur la question de savoir quelles sont les épreuves que doit subir à l'examen du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique un candidat pourvu du grade de bachelier de l'enseignement secondaire moderne (lettres-philosophie).

J'ai cru devoir soumettre cette question à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

La section a été d'avis, et je me suis rangé à cette opinion, que les candidats pourvus de l'un des baccalauréats ou de l'une des parties de ces baccalauréats pouvaient, sans aucun doute, se présenter aux épreuves de l'autre, et que ces candidats seraient dispensés des parties communes aux deux examens ou parties d'examens.

Dans ces conditions, j'ai arrêté les dispositions suivantes :

1° Un candidat à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (1re partie), sera dispensé, aux épreuves écrites, de la composition française, aux épreuves orales, de l'explication d'un texte français et de l'explication d'un texte allemand ou anglais, ainsi que des interrogations sur l'histoire, la géographie et les mathématiques.

Il n'aura à subir qu'une seule épreuve écrite, la *version latine*, et deux épreuves orales, savoir :

*a*, L'explication d'un texte latin ;

*b*, L'explication d'un texte grec.

2° Un candidat à la première partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, pourvu de la première partie du baccalauréat de l'enseignement classique, sera dispensé : aux épreuves écrites, de la composition française ; aux épreuves orales, de l'explication d'un texte français, de l'explication de l'un des textes de langue vivante ainsi que des interrogations sur l'histoire, la géographie, la géométrie et la cosmographie.

Il n'aura à subir que les épreuves écrites de langues vivantes et, à l'épreuve orale, les interrogations sur l'algèbre, la trigonométrie, la géométrie descriptive, la physique et la chimie.

3° Un candidat à la deuxième partie (1re série, lettres-philosophie) du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (même mention), sera dispensé de l'épreuve écrite. Aux épreuves orales, il ne sera pas interrogé sur l'histoire contemporaine, sur l'histoire naturelle, sur la chimie ; il aura seulement à subir les interrogations sur la philosophie, l'histoire de la philosophie et les auteurs philosophiques.

4° Un candidat à la deuxième partie (1re série, lettres-philosophie) du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (même mention), sera dispensé de l'épreuve écrite. Aux épreuves orales, il ne sera pas interrogé sur la philosophie, sur l'histoire contemporaine ni sur l'histoire naturelle. Il aura donc à subir seulement les interrogations sur la géographie et la littérature.

5° Les épreuves de la deuxième partie (2e série, lettres mathématiques) du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique et celles de la deuxième partie (3e série, lettres-mathématiques) du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne sont identiques. Les candidats forment une même série, et ceux qui ont subi les épreuves de l'une de ces parties ne pourront être appelés aux épreuves de l'autre.

6° Un candidat à la deuxième partie (2e série, lettres mathématiques) du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique, pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne (2e série, lettres-sciences), ne sera pas dispensé de l'épreuve écrite. Il ne sera interrogé aux épreuves orales que sur les mathématiques, la physique et la chimie. Il sera donc dispensé à ces dernières épreuves des interrogations sur l'histoire contemporaine et sur la philosophie.

7° Un candidat à la deuxième partie (2e série, lettres-sciences) du baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne, pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (2e série, lettres-mathématiques), ne sera pas dispensé de la composition écrite. Il ne sera interrogé aux épreuves orales que sur les mathématiques, l'histoire naturelle et la géographie. Il n'aura donc pas à subir les interrogations sur la physique, la chimie, l'histoire contemporaine et la philosophie.

Je vous prie de faire connaître ces dispositions aux doyens des Facultés des sciences et des lettres et aux chefs d'établissements d'enseignement secondaire de votre ressort.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,*
E. Spuller.

**Circulaire du 19 mars relative aux règlements concernant les études médicales.**

Monsieur le Recteur, j'ai l'honneur de vous adresser les nouveaux règlements des études médicales, qui entreront en vigueur le 1er novembre 1895. J'y joins le décret qui a institué, corrélativement, dans les Facultés des sciences, un certificat d'études physiques, chimiques et naturelles, et l'arrêté qui a déterminé les programmes de l'examen dudit certificat.

La réforme à laquelle le Conseil supérieur a donné, après la majorité des Facultés, une pleine adhésion, réalise des idées depuis trop longtemps agitées dans l'enseignement supérieur, pour qu'il soit nécessaire de la commenter ici; vous en trouverez d'ailleurs les raisons dans les deux rapports présentés au Conseil supérieur, au nom de ses commissions, par MM. les doyens de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences de Paris.

L'objet de la présente circulaire est d'appeler votre attention, celle des corps enseignants et surtout celle des familles, sur deux questions relatives à l'application de ces nouveaux règlements. Tout d'abord la date d'application. Aux termes des décrets, le nouveau régime des études médicales doit commencer à fonctionner à partir de l'année scolaire 1895-1896, et l'enseignement préparatoire au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles exigible à partir du 1er novembre 1895, des aspirants au doctorat en médecine, doit être organisé, dans les Facultés des sciences et près les Écoles de médecine de plein exercice et les Écoles préparatoires de médecine réorganisées situées dans des villes dépourvues de Faculté des sciences, à partir du 1er novembre 1894.

Il en résulte que, pour l'année scolaire 1894-1895, les aspirants au doctorat en médecine seront admis à prendre leur première inscription à la date réglementaire en justifiant du baccalauréat ès lettres ou du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (lettres-philosophie) et du baccalauréat ès sciences restreint pour la partie mathématique, et feront leurs études médicales sous le régime du décret de 1878.

Par suite, il sera ouvert pour ledit baccalauréat restreint des sessions d'examen en juillet et en novembre 1894.

Par là, sera ménagée, dans la mesure la plus large, la transition entre les deux régimes. Mais il serait impossible d'aller plus loin. Les candidats au baccalauréat restreint qui n'auraient pas réussi au plus tard à la session de novembre 1894 devront suivre, à partir de cette date, l'année préparatoire des sciences physiques, chimiques et naturelles, et se pourvoir, s'ils veulent être admis à prendre plus tard inscription en vue du doctorat en médecine, du certificat d'études institué par le décret du 31 juillet 1893.

J'appelle maintenant l'attention toute particulière des familles sur un des effets qu'avec le Conseil supérieur de l'Instruction publique j'attends de la nouvelle organisation.

Le nombre des étudiants en médecine s'est beaucoup accru en ces trois dernières années. J'ai la conviction que ce fait résulte en très grande partie de la loi de 1892 sur l'exercice de la médecine, qui a sup-

primé l'officiat de santé, tout en permettant de prendre inscription en vue de l'officiat jusqu'au 1er décembre 1893; autrement je ne serais pas sans concevoir quelque alarme d'un accroissement disproportionné avec les besoins du pays. Quoi qu'il en soit, l'accroissement constaté, et c'est là le point sur lequel je crois devoir insister, ne s'est pas produit partout dans les mêmes proportions. Très sensible dans les Facultés de Lyon, de Bordeaux et de Montpellier, il a été véritablement excessif à la Faculté de Paris. Il en résulte pour les étudiants de cette Faculté des inconvénients divers sur lesquels mon attention vient d'être tout récemment appelée par le Conseil général des Facultés de Paris. Si considérables, si variées que soient les ressources, elles sont fatalement insuffisantes pour les cinq mille étudiants de la Faculté.

Le nouveau régime d'études, en organisant dans un assez grand nombre de départements l'année d'études scientifiques préparatoires aux études médicales proprement dites, pourra, si les familles comprennent les vrais intérêts de leurs enfants, remédier en grande partie à ce fâcheux état de choses. Pourquoi, au sortir du collège, venir, par exemple, de la Côte-d'Or, du Calvados ou de Loire-Inférieure, chercher à Paris cet enseignement préparatoire, quand on l'aura, donné dans d'excellentes conditions, par des maîtres d'élite à Djon, à Caen ou à Nantes? Et pourquoi, une fois achevée, cette année préparatoire, ne pas faire aux mêmes lieux, dans des conditions plus avantageuses pour le travail et le progrès que dans des centres pléthoriques, quelques années d'études médicales? Il en résulterait, sans dommage pour personne, au profit de tous, une décentralisation indispensable. La loi, l'administration de l'Instruction publique et les municipalités ont tout fait pour que les Écoles de médecine répondissent à leur destination. Les familles ne le savent pas assez.

J'aurai à vous adresser prochainement, pour les Facultés des sciences, des instructions spéciales touchant le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. Elles seront l'objet d'une autre circulaire. J'ai voulu me borner aujourd'hui à des indications de nature à répondre aux préoccupations des familles.

Vous voudrez bien, outre les communications ordinaires, adresser la présente circulaire aux chefs des établissements d'enseignement secondaire de votre ressort et les prier d'en donner lecture dans les classes de rhétorique et de philosophie.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,*

E. Spuller.

# BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE GUILLOIS, *Pendant la Terreur. Le Poète Roucher. Le Salon de Madame Helvetius.* — CH. FIERVILLE, *Archives des lycées.* — OCTAVE GRÉARD, *Prévost-Paradol.* — CH. ADAM, *La Philosophie en France.* — JULES COMBARIEU, *Les Rapports de la musique et de la poésie.* — J.-E. ALAUX, *Philosophie morale et politique.*

*Pendant la Terreur. Le Poète Roucher*, 1890, Calmann Lévy édit., un vol. in-18 jésus (III-352 p.). — *Le Salon de Madame Helvétius, Cabanis et les Idéologues*, par ANTOINE GUILLOIS, 1894, Calmann Lévy, édit., 1 vol. in-18 jésus (IV-340 p.). — Il nous a paru utile de signaler ensemble ces deux volumes, écrits de la même main, qui se rapportent à la même époque et nous font vivre dans une même famille d'esprits. L'auteur, petit-fils de Roucher, a hérité des papiers de son aïeul « sur lesquels les scellés révolutionnaires, apposés depuis près d'un siècle, étaient encore intacts il y a quelques années ». Il y a pu lire toute une série de lettres et de documents relatifs au poète, à ses amis les idéologues, et en général aux personnes qui composaient la première Société d'Auteuil.

D'autres renseignements ont été puisés dans la correspondance inédite et le journal intime de Ginguené, et aussi dans les archives des familles de Grouchy, Cabanis et Condorcet. La belle collection d'autographes de Refuge a été aussi libéralement ouverte aux recherches de M. Guillois, et dans cet ensemble précieux de pièces inédites, ce dernier a trouvé les éléments de deux volumes neufs et intéressants, l'un sur le poète Roucher et l'autre sur le salon de Mme Helvétius.

Si le nom de Roucher est toujours resté célèbre, comme celui d'une des victimes les plus sympathiques de la Terreur, en revanche l'œuvre du poète est presque oubliée. Toutes les personnes un peu instruites ont entendu parler du poème des *Mois*, mais elles sont rares celles qui le connaissent autrement que par de courts extraits. Bien que supérieur aux *Saisons* de Saint-Lambert, ce poème avait éprouvé la même fortune qui est celle de bien des œuvres trop prônées avant leur apparition par les coteries de cercles et de salons et qui tombent dans un discrédit aussi peu justifié, dans sa rigueur, que l'engouement primitif qu'elles avaient suscité.

M. Guillois ne paraît pas avoir pris à tâche de grandir outre mesure la réputation littéraire de son aïeul. Avec beaucoup de tact (tout éloge un peu prononcé de sa part pouvant paraître suspect) il s'est contenté de nous raconter la genèse de l'œuvre capitale et des autres poésies en partie inédites de Roucher ; c'est l'homme surtout qu'il a fait revivre ; son origine modeste, sa première éducation chez les Jésuites, son préceptorat d'Anel (dont certains épisodes restent encore obcurs), ses relations avec Jean-Jacques Rousseau dont il demeura le disciple enthousiaste jusqu'à la dernière heure, son mariage avec une descendante de Jeanne Hachette, sa nomination à la recette de Montfort-l'Amaury grâce à la

protection de Turgot, sa liaison de cœur avec Cabanis que la politique devait détacher de lui plus tard, le succès extraordinaire de ses lectures du poème des *Mois*, ses convictions philosophiques, son admiration pour Montaigne, son échec à l'Académie dû à l'animosité du hargneux critique La Harpe, ses amitiés avec les membres les plus distingués de la Société d'Auteuil, et avec Dupaty, son adhésion franche et ardente à la Révolution, sa candidature malheureuse à la Législative, sa campagne avec André Chénier dans le *Journal de Paris* contre Collot-d'Herbois et la Montagne, sa retraite studieuse, son incarcération à Sainte-Pélagie puis à Saint-Lazare, sa belle sérénité pendant sa captivité, sa correspondance, en partie inédite, avec sa fille Eulalie, riche en aperçus littéraires et en détails sur le régime des prisons sous la Terreur; enfin, hélas! le transfert à la Conciergerie, le jugement, et le dernier voyage sur la fatale charrette avec André Chénier, dont sa mémoire reste à jamais inséparable. Le récit de cette existence bien remplie laisse le lecteur aussi ému que le narrateur ne pouvait manquer de l'être lui-même en réveillant ces douloureux souvenirs. La figure de ce patriote, de ce père excellent, de ce libéral sincère, qui fut honnête homme autant qu'homme d'esprit, nous apparaît, sur un fond, solidement documenté, sous le jour le plus favorable ; si Roucher, plus célèbre de son vivant comme poète et comme écrivain que ne l'était André Chénier, ne peut guère être placé par la postérité qu'au second rang et même à distance respectable de son compagnon de captivité, du moins faut-il reconnaître aujourd'hui qu'il lui reste très supérieur par la droiture des intentions, par le désintéressement, par la fermeté et l'élévation morale du caractère.

Dans l'ouvrage sur les idéologues, c'est surtout Mme Helvétius et Cabanis, dont la biographie restait à faire, qui sont au premier plan. Nous sommes initiés par des détails charmants à la vie intime de cette Société d'Auteuil qui devait réunir tant de personnages marquants et distingués du XVIIIe siècle, les Condorcet (1), les Daunou, les Tracy, les Volney, les Ginguené, les Fauriel, les Chénier, les Andrieux, sans parler de Franklin, l'ami passionné de « Notre Dame d'Auteuil », de Chamfort, de Mirabeau et même de Bonaparte, qui cajola assez longtemps les idéologues avant de leur jeter l'anathème. Rien de plus curieux que l'histoire de ce cénacle de libres esprits, hostiles à toute religion, qui, après avoir adhéré avec ferveur à la Révolution, se joignirent à Sieyès pour préparer le 18 Brumaire dont ils attendaient, avec la candeur des belles âmes, l'affermissement de la paix et des idées libérales. La désillusion, on le pense, fut aussi prompte que cruelle. Napoléon combattit l'idéologie, dont il s'exagérait assurément le danger, avec cet égoïsme brutal qui le rend si antipathique à tous les cœurs généreux. L'ouvrage, qui traverse bien des événements, nous amène jusqu'en 1844 et au rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques. Dans ce livre, comme dans le précédent, les nombreux documents inédits dont disposait l'auteur sont enchassés, soit en entier, soit par fragments, dans la trame du récit dont ils font ainsi partie intégrante. Dans ce système, la portion inédite des informations n'est peut être pas mise assez en relief et se trouve trop confondue avec une foule

(1) Et Mme Condorcet, l'amie du peu sympathique *Fauriel*.

de détails et de faits déjà connus; mais il ne fallait pas, en vue de satisfaire quelques érudits, courir le risque de moins avertir le grand public. Deux aimables portraits, l'un de Mme Helvétius, d'après une miniature appartenant à M. Alfred Dutens, l'autre de Mme Cabanis, d'après un tableau de Girodet, appartenant à M. Fernand d'Orval, nous représentent, dans toute leur séduction, les deux femmes qui ont fait le plus bel ornement de la Société d'Auteuil. C'est un attrait de plus qui vient s'ajouter à cette publication, intéressante à tant d'égards.

D.

*Archives des lycées*, proviseurs et censeurs, 1er mai 1802-1er juillet 1893, par Ch. Fierville, censeur des études au lycée Charlemagne, membre honoraire du comité des Travaux historiques : Paris, Didot, 1894, in-4, (LXXXV-526 pages). — « Dans quelques années nous arriverons au centenaire de la création des lycées. Il m'a semblé intéressant d'établir dès maintenant la liste complète de tous ceux qui ont été appelés à les diriger, soit comme proviseurs, soit comme censeurs, et d'indiquer la carrière qu'ils ont suivie. Il n'y aura plus, pour l'avenir, qu'à inscrire au fur et à mesure les noms et les titres de ceux qui nous succèderont. » (p. LXXIII.) C'est en ces termes, très simples et trop modestes, que l'auteur présente son livre au public. Si étrange que cela puisse paraître, on ne trouvait jusqu'à présent, nulle part réunis, les documents administratifs se rapportant à l'histoire de nos lycées. Sans doute on avait reculé devant l'immense labeur d'assembler, de classer, de compléter au besoin des documents disséminés un peu partout. M. Fierville a eu le courage d'entreprendre ce travail et d'établir les *Archives des lycées*. La besogne était des plus ardues. Il avait bien paru, aux premiers temps de l'Université, une circulaire ordonnant « qu'il serait tenu... un registre annuel sur lequel chaque administrateur, professeur, agrégé, régent et maître d'étude inscrirait lui-même ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, ainsi que les places qu'il aurait occupées. » Mais cette circulaire, comme tant d'autres, resta lettre morte. Ces registres du personnel « ou furent tenus avec négligence, ou ne le furent pas du tout ». Le difficile était donc de retrouver aujourd'hui les noms des administrateurs. Documents enfouis au ministère de l'Instruction publique, au ministère de la Marine et des Colonies, aux Archives nationales ; collections du Journal général de l'Instruction publique, de l'Almanach impérial, de l'Almanach royal; notices de l'École normale, M. Fierville a tout compulsé avec le plus grand soin, faisant appel en même temps à ses collègues de province et aux familles des administrateurs disparus. Au surplus, ces longues et pénibles recherches lui ont permis de reconstituer les listes complètes des proviseurs et des censeurs, et même d'établir, pour presque tous, les diverses étapes de leur carrière administrative.

Que M. Fierville ait ainsi remédié à la négligence de ses prédécesseurs, c'est parfait, l'Université compte assez de quartiers de noblesse pour avoir des archives et des archives régulièrement ordonnées; mais, en dehors de l'utilité incontestable des listes administratives et des notices individuelles, plus d'un lecteur goûtera sans doute les courtes et substantielles monographies consacrées à chaque établissement; l'auteur y a judicieusement résumé de nombreux ouvrages, de valeur

inégale, qu'il a d'ailleurs cités tout au long dans son chapitre de la « Bibliographie des lycées ». Nous recommandons ces pages aux travailleurs, — nombreux aujourd'hui — qui s'occupent d'écrire l'histoire des lycées et collèges de leur province.

Il nous est impossible, dans un simple compte rendu, d'insister comme nous le voudrions sur l'intérêt que présente l'Introduction; de nombreux documents, heureusement choisis, nous permettent de suivre pas à pas les crises multiples de l'enseignement secondaire, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Cette Introduction se termine par un ensemble de renseignements généraux empruntés à la statistique. Il y a, dans ces pages, bien des détails curieux, même pour les historiens. Qui ne sait, par exemple, qu'implacable ennemie de l'Université, la Restauration se proposa de l'amoindrir, ne pouvant la détruire, et, pour mieux la comprimer, lui imposa des chefs pris dans les rangs du clergé? Mais se doute-t-on combien cette mesure fut générale? M. Fierville nous apprend (p. LXXVIII) que, sous la Restauration, il y a eu 68 administrateurs ecclésiastiques pour 38 lycées, tandis que de 1872 à 1893 (pour une période plus longue et le nombre des lycées s'étant élevé à 108) on n'en rencontre plus qu'un seul.

En résumé, cet ouvrage, d'une exécution typographique parfaite, n'est pas seulement indispensable aux administrateurs de l'Université, pour qui il semble plus particulièrement écrit : tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'Enseignement secondaire en France le consulteront avec profit et le liront avec intérêt.

MAX LANUSSE.

*Prévost-Paradol, Étude suivie d'un choix de lettres*, par OCTAVE GRÉARD. de l'Académie française. — Paris, Hachette, in-12, 1894. — Nous pourrions craindre d'être en retard avec ce livre, si l'on était jamais en retard avec ce qui doit rester. L'auteur d'*Edmond Schérer*, c'est-à-dire d'une des études les plus pénétrantes et les plus fortes que nous connaissions, a donné de nouveau dans *Prévost-Paradol* la mesure de ce qu'il aurait accompli dans l'ordre littéraire, s'il n'eût eu plus et mieux à faire que des livres. L'ouvrage est cette fois de dimensions plus restreintes, mais non d'une moindre portée morale. Cette étude abrégée de Prévost-Paradol, accompagnée des lettres qui la complètent, rappelle en quelque façon le personnage lui-même : une vie courte et comme ramassée qui s'offre à des méditations infinies avec son cortège de belles œuvres interrompues. Brève de texte et riche de substance, telle se présente à nous cette étude d'un écrivain qui a vécu vingt ans en intimité avec son modèle, qui l'a aimé, qui a souvent souffert de ce qui le faisait souffrir, et qui, enfin, après vingt-quatre années écoulées sur ses œuvres (long âge pour la postérité d'aujourd'hui!) a rapidement embrassé un sujet qu'il possédait de tout temps et en a fixé pour toujours une image nette et lumineuse.

Ainsi dépeint, Prévost-Paradol nous apparaît comme le type rare, — beaucoup trop rare à notre sens, — de ces hommes qui ne se sont mis à l'école du passé que pour fonder l'avenir, et qui n'ont traversé l'humanisme que pour courir à la vie, à l'action. Il était de ces âmes actives, généreuses, qui convertissent aussitôt en principe de lutte

quotidienne les pensées morales conçues dans le silence du cabinet, et pour qui l'acte est la suite nécessaire de la méditation. La hauteur morale, qui isole l'homme ordinaire et qui l'abstrait, pousse au contraire dans la mêlée certains tempéraments vigoureux pour qui l'abstention est une souffrance, l'inertie une déchéance. Avec cette nature, Prévost-Paradol ne pouvait pas se satisfaire dans l'Université, quelque brillante place que celle-ci lui eût faite. Le taxer d'ambition est dire peu de chose. Il y a ambitieux et ambitieux. Le penseur est ambitieux pour sa pensée, comme le savant pour sa découverte. Ce qu'il y a d'étonnant, ce n'est point que Paradol soit sorti de l'enseignement, c'est que, en étant sorti, il soit resté l'homme des *Moralistes français;* c'est que sa politique si ferme, si prévoyante, moderne jusqu'à la prophétie, ait sa source profonde dans ces intarissables flots d'humanité où son adolescence s'est abreuvée; c'est que la même plume ait écrit l'étude sur La Rochefoucauld et cette géniale *France nouvelle*, un livre auquel il nous faudra bien revenir. Ou plutôt non, il n'y a rien d'étonnant à cela : on voit bien que de tout temps Prévost-Paradol ne demanda jamais aux âmes d'autrefois que l'intelligence des âmes d'aujourd'hui; dès vingt ans, dans les laboratoires, c'est le secret de la vie qu'il cherchait dans la mort. Et c'est encore un programme de vie, de noble vie politique et de noble vie morale qu'il nous a laissé dans ce livre, dont une mort tragique — et logique — a fait son testament. Cet homme, qui a fait moins de cas de sa vie que de sa dignité, restera, suivant son expression éloquente, « dans cette famille des Hoche, des Desaix, des Marceau de la littérature et de la politique ». Quant à son biographe, ce n'est pas seulement comme ami qu'il aura attaché son nom à celui de son ancien condisciple; le lecteur s'avisera aisément que l'association qui unissait jadis un Taine, un Paradol, à tel autre, n'avait rien de fortuit; et il se demandera peut-être, non sans mélancolie, si l'auteur de *Schérer* et de *Prévost-Paradol* ne serait pas l'un des derniers représentants, sinon le dernier, de cette belle génération.

*La Philosophie en France (première moitié du XIX^e siècle*, par Ch. Adam, professeur à la Faculté de Dijon, Paris, Alcan, in-8 de 442 p., 1894. — M. Ch. Adam, l'auteur de la *Philosophie de François Bacon* et de délicates brochures sur Pascal qui n'ont pas échappé aux curieux, s'adresse aujourd'hui non plus aux seuls philosophes, mais au grand public qui pense et qui lit, avec cette importante histoire de la philosophie en France durant la première moitié du XIX^e siècle. Les études sur ce sujet ne manquaient pas jusqu'ici : mais, restreintes ou développées, il semble bien (sans vouloir ici désobliger personne) qu'elles fussent le plus souvent ou trop décousues ou trop astreintes à un point de vue particulier, doctrinal. D'autre part, la suite historique, et le groupement raisonné des œuvres et des écoles faisaient aussi par trop défaut. Ce sont là des reproches qu'on ne pourra faire à M. Adam car, si rien n'est plus modeste et plus respectueux que son attitude vis-à-vis des penseurs de ce siècle, rien n'est plus clair ni mieux coordonné que son analyse des divers mouvements de la philosophie contemporaine. Le point de vue purement critique auquel il s'est placé ne le préserve pas moins d'une partialité que l'historien surtout doit éviter; et, si l'on sent bien qu'il est certains philosophes qu'il aborde avec plus

de sympathie, il n'en est aucun qu'il ne traite avec cette bienveillance qui est déjà la meilleure garantie de l'équité.

Dans une courte *Préface*, l'auteur limite son sujet — de 1802 à 1848 — et fait remarquer avec raison que de Bonald à Auguste Comte, c'est tout un premier cycle, assez complet en soi, que la philosophie ou plutôt les philosophies du siècle ont parcouru. Dans une *Introduction*, il fait une place légitime à la littérature philosophique qui livre le combat d'avant-garde à Chateaubriand, à Mme de Staël. Trois *livres* se partagent l'ouvrage proprement dit. L'un, consacré à l'école théologique, va de Bonald à Montalembert; l'autre, consacré à l'école métaphysique, va de Maine de Biran à Jouffroy; le troisième part de Saint-Simon et aboutit à Auguste Comte. Divers chapitres généraux relient ces parties et les pondèrent (*le Catholicisme libéral*, à la fin du premier livre ; *la Métaphysique individualiste*, à la fin du second). Une conclusion très intéressante, qui marque la position des trois écoles en 1848 et fait pressentir tout le riche développement de la philosophie de Comte, suspend heureusement le problème, et laisse le lecteur sous l'impression d'une étude claire, sérieuse, attachante, dont nous espérons bien voir la suite avant peu. Nous extrayons de cette conclusion quelques lignes qui donneront l'idée de la manière simple et lucide de M. Adam :

« Le positivisme, ainsi pratiqué, n'a plus rien de sec et de froid; au contraire (et nous pouvons le dire, sans partager une doctrine qui, comme les autres, a déjà fait son temps et ne subsiste plus que transformée, si bien qu'elle est à peine reconnaissable), le positivisme d'A. Comte s'empare du cœur autant que de l'esprit. Un positiviste ne mérite donc ni le mépris ni les reproches dont on l'a trop souvent accablé... Il a le choix, non pas entre son positivisme et d'anciennes doctrines auxquelles il a renoncé, mais entre sa nouvelle religion, la religion de l'humanité, et l'absence totale de principe qui dirige sa vie. Mieux vaut donc pour lui, et mieux vaut ainsi pour la société humaine, que cet homme ait une règle de conduite, fût-elle prise dans le positivisme, que de n'en pas avoir du tout... Les positivistes, méprisés et raillés, pourraient faire envie à plus d'un qui n'ont pas de religion, et qui voudraient bien en avoir une. En tout cas, au lieu de faire pitié aux croyants d'une autre secte, ils devraient leur inspirer plutôt de la sympathie, comme également capables, sinon des mêmes croyances religieuses, au moins du même sentiment religieux. Rappelons le mot de Lamennais sur Auguste Comte : « C'est une belle âme, qui ne sait où se prendre. » Si fait, Comte le savait fort bien; seulement, au lieu de Dieu, il s'était épris de l'humanité. »

*Les rapports de la musique et de la poésie, considérées au point de vue de l'expression*, par Jules Combarieu, docteur ès lettres. Paris, Alcan in-8° de xxx-420 p. — Une thèse de doctorat où l'on lit des phrases, parfois des pages de Schumann, de Berlioz, etc., offre une nouveauté pleine de saveur. M. Combarieu, dilettante achevé, a de bonne heure analysé son art de prédilection, et son étude sur *Les rapports de la musique et de la poésie* élargit passablement nos dissertations classiques sur les arts, et sur ce fameux *ut pictura poesis*, dont tant de générations ont eu les oreilles rabattues. Tout cela n'est point pour déplaire à un public

un peu délicat, voire subtil; car il est presque superflu d'avertir que le livre de M. Combarieu ne se lit point comme un roman d'Ohnet. Bien composé, il répond exactement à la question soulevée par le titre. Nous y trouvons une première partie sur la *valeur expressive des sons en musique;* une seconde sur l'*expression poétique;* une troisième sur l'*union de la poésie et de la musique*, comportant l'étude assez détaillée d'un scénario développé par l'orchestre et une conclusion.

Il nous a paru, autant que nous en pouvons juger, que cette étude curieuse n'était ni purement esthétique ni purement scientifique, ni purement littéraire: avant tout, elle est *artistique*, bien qu'elle emprunte tour à tour ses ressources à l'esthétique, à la science musicale à la littérature. Il y a là une foule de finesses, de subtilités fuyantes, comme aussi nombre de vérités bien observées et d'observations d'une parfaite justesse. Les deux premiers chapitres sont fort intéressants et se lisent avec plaisir. D'autres ne vont pas sans effort, et provoquent l'objection. Ainsi l'explication des rythmes ou des sonorités par lesquels M. Saint-Saëns aurait voulu nous représenter le *vice* et la *vertu* dans son *Hercule*, pourrait parfois paraître plaisante à des esprits mal faits. (P. 100 : « Pour la vertu, une tonalité franche, nettement perçue par l'oreille. « La vertu, dit Malebranche, est dans l'ordre. » etc. ») La clarté laisse aussi à désirer en plus d'un endroit. En revanche, le morceau principal de la troisième partie, à savoir le commentaire d'une admirable page de Berlioz (*Damnation de Faust*), est extrêmement réussi, et montre très bien ce que l'auteur entend par l'union de la poésie et de la musique. — En résumé, malgré mainte obscurité inhérente à la nature même de son sujet, M. Combarieu n'en a pas moins fait œuvre originale, curieuse, et sa tentative mérite qu'on ne lui marchande pas l'éloge.

*Philosophie morale et politique*, Études, par J.-E. Alaux, professeur de Faculté à Alger. Paris, Alcan, in-8° de 409 p., 1893. — Le véritable titre de cet ouvrage serait *Mélanges;* l'auteur le confesse lui-même; cependant, comme il s'agit de morale et de politique dans presque tous ces essais écrits à des dates très différentes, M. Alaux a cru pouvoir les englober sous un titre plus général et spécialement philosophique. A-t-il eu tort? ce sera au lecteur d'en juger. Il sera permis en tout cas de faire remarquer que la littérature n'est pas sans tenir sa place dans ce recueil. (*La France et les Lettres*, *Qu'est-ce qu'une littérature*, etc.) Et de même le journalisme, j'entends un journalisme très surveillé, et même académique (*Questions du temps*, *La liberté de la Presse*, etc.). M. Alaux a toujours eu le souci de la forme. Il est de cette ancienne école où la philosophie sacrifiait aux grâces. On sent à le lire qu'il a écrit sur la littérature et qu'il a fait des vers. Ceci suffirait à lui donner une physionomie originale entre tant de philosophes qui se contentent d'être philosophes, et tant de littérateurs qui se contentent d'être littérateurs.

S. R.

*Le Gérant*, **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 31046.

# PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

## REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arnut, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D. F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Th. Billroth, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Bonghi, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czirlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. Felmeri, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. Ferri, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald Fischer, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grunhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de Los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. R. Hokan, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. von Ihering, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr Kekulé, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nöldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
Philippson, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
Pollok, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
Dr Sjöberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. Von Stein, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr Zarnke, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

---

**Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.**

**Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, d vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.**

LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

**Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.**

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

**ALSACE-LORRAINE**

**Strasbourg**, Ammel, Treuttel et Wurtz.

**ALLEMAGNE**

**Berlin**, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
**Bonn**, Strauss.
**Breslau**, Trewendt et Garnier.
**Dresde**, Pierson.
**Erlangen**, Besold.
**Fribourg en Brisgau**, Fehsenfeld
**Gœttingue**, Calvœr.
**Greifswald**, Bamberg.
**Giessen**, Ræcker.
**Halle**, Lippert.
**Heidelberg**, Koster.
**Iéna**, Frommann.
**Kœnigsberg**, Bor.
**Kiel**, Hæseler.
**Leipzig**, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rühe, Brockhaus.
**Marbourg**, Elwert.
**Munich**, Finsterlin.
**Rostock**, Stiller.
**Stuttgard**, P. Neff.
**Tubingen**, Fues.
**Wurtzbourg**, Stuber.

**AUTRICHE-HONGRIE**

**Vienne**, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
**Agram**, Hartmann.
**Budapesth**, Révai, Kilian.
**Gratz**, Leuschner.
**Inspruck**, Rauch.
**Klausenbourg**, Demjén.
**Lemberg**, Gubrynowicz.
**Prague**, Calve.

**ANGLETERRE**

**Londres**, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe bros.
**Aberdeen**, W. Lindsay.
**Cambridge**, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
**Dublin**, Mac Glashen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
**Edimbourg**, John Menzies et Co.
**Glasgow**, John Menzies et Co.
**Oxford**, Parker.

**BELGIQUE**

**Bruxelles**, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
**Gand**, Host, Vuylsteke, Engelke.
**Liège**, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
**Louvain**. Peeters, Van Linthout et Cie.

**COLONIES FRANÇAISES**

**Alger**, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
**Saïgon**, Nicolier.
**St-Denis-Réunion**, Lamadon.
**Fort-de-France**, Déclémy.

**DANEMARK**

**Copenhague**, Host.

**ÉGYPTE**

**Alexandrie**, Weill, Sanino.
**Le Caire**, Mme Barbier.

**ESPAGNE**

**Madrid**, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
**Barcelone**, Piaget, Verdaguer, Juan Oliveres.
**Valence**, P. Aguilar.
**Salamanque**, E. Calcon.

**GRÈCE**

**Athènes**, Wilberg.

**ITALIE**

**Rome**, Paravia, Bocca, Molino.
**Florence**, Bocca, Lœscher.
**Milan**, Dumolard frères.
**Naples**, Detken, Marghieri.
**Padoue**, Drucker et Tedeschi.
**Palerme**, Pedone-Lauriel.
**Pavie**, Pezzani.
**Pise**, Hœpli.
**Turin**, Paravia, Bocca.

**MEXIQUE**

**Mexico**, Bouret.
**Guadalajara**, Bouret.

**PAYS-BAS**

**La Haye**, Belinfante frères.
**Luxembourg**, Heintzé.
**Leyde**, Brill.
**Amsterdam**, Van Bakkenes.
**Utrecht**, Frœnkel.

**PAYS DANUBIENS**

**Belgrade**, Friedman.
**Bukharest**, Haimann.
**Craiowa**, Samitca frères.
**Galatz**, Nebuneli et fils.
**Jassy**, Daniel.
**Philippopoli**, Commeno.

**PORTUGAL**

**Lisbonne**, Pereira.
**Coimbre**, Melchiades.
**Porto**, Magalhaes.

**RUSSIE**

**St-Pétersbourg**, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
**Dorpat**, Karow.
**Kharkoff**, de Kervilly.
**Kiew**, Ve Idzikowski.
**Moscou**, Gautier
**Odessa**, Rousseau.
**Tiflis**, Baerenstamm.
**Varsovie**, Gebethner et Wolff.

**SUÈDE ET NORVÈGE**

**Stockholm**, Bonnier.
**Christiania**, Cammermeyer.
**Lund**, Gleerup.
**Upsal**, Lundstrom.

**SUISSE**

**Bâle**, Georg.
**Fribourg**, Labastrou.
**Berne**, Kœhler.
**Genève**, Ve Gavin, Georg, Stapelmohr.
**Lausanne**, Benda, Payot.
**Neuchatel**, Delachaux et Niestlé.
**Zurich**, Meyer et Zeller.

**TURQUIE**

**Constantinople**, Papadis.
**Smyrne**, Ahajoli.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**New-York**, Christern, W. H. Jinkins, Courrier des États-Unis.
**Baltimore**, John Murphy et Co
**Boston**, Carl Schœnhof.
**Nouvelle-Orléans**, H. Bélisle.
**Philadelphie**, A. Lippincott et Cie.
**Saint-Louis** (Missouri), F. H. Thomas.
**Washington**, James Argle et Cie.

**CANADA**

**Québec**, Lépine.
**Montréal**, Roilland et fils.

**AMÉRIQUE DU SUD**

**Buenos-Ayres**, Jacobsen, Jolly
**Caracas**, Rojas hermanos.
**Lima**, Galand.
**Montevideo**, Ybarra, Barreiro et Ramos
**Santiago** (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
**Valparaiso**, Tornero.

**BRÉSIL**

**Rio-Janeiro**, Garnier, Lombaerts, Nicoud.
**Bahia**, C. Koch.
**Sao-Paolo**, Garraux.

**CUBA**

**La Havane**, M. Alorda.

**INDE ANGLAISE**

**Bombay**, Atmarau, Sayan.

**AUSTRALIE**

**Melbourne**, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 5551.

Quatorzième année. — N° 5. 15 Mai 1894

LIBRARY

# REVUE INTERNATIONALE
DE
# L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

**M. BERTHELOT**, Membre de l'Institut, Sénateur, Président de la Société.

**M. E. LAVISSE**, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

**M. L. PETIT DE JULLEVILLE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

**M. ARMAND COLIN**, éditeur.

**M. G. BOISSIER**, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

**M. BOUTMY**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

**M. BRÉAL**, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

**M. BUFNOIR**, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. DASTRE**, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

**M. FERNET**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. GAZIER**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. P. JANET**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. LÉON LEFORT**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

**M. LYON-CAEN**, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. MARION**, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. MONOD**, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

**M. MOREL**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. PASTEUR**, de l'Académie française.

**M. CH. SEIGNOBOS**, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

**M. TAINE**, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

**M. EDMOND DREYFUS-BRISAC**

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

## Sommaire du n° 5 du 15 Mai 1894


Pages.

**Ed. Dreyfus-Brisac.** *De la Méthode à apporter dans l'étude des questions d'enseignement : Pensées et réflexions diverses.* . . . . . 393

**M. Caullery.** . . . . *La Zoologie dans les Universités allemandes.* . . . . . 398

**A. Gazier** . . . . . *Documents inédits pour servir à l'Histoire de l'instruction publique pendant la Révolution (1794-1802).* . . 421

*Les nouveaux Règlements des Études médicales devant le Sénat.* . . . 448

*Correspondance internationale.* . . . . . 467

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT. . . . . 468

*Nouvelles et Informations.* . . . . . 479

*Bibliographie.* . . . . . 485


# AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.


*La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.*

**PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.**

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

**Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris**

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

# DE LA MÉTHODE

A APPORTER DANS

## L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

### PENSÉES ET RÉFLEXIONS DIVERSES (1)

Ce que Montaigne a écrit sur l'éducation des enfants est peut-être la partie la plus originale et en même temps la plus positive, la plus affirmative et doctrinale de ces *Essais* qui cherchent tant et si peu à *prouver*.

Il est beau de voir jaillir des *Essais*, comme d'une source fécondante, les *Pensées* de Pascal et l'*Émile* de Rousseau, que traverse et sépare la distance de tout un siècle.

Montaigne me fait l'effet d'un grand réservoir d'idées, continuellement grossi par l'afflux de sources lointaines et antiques et qui alimente, par une quantité de canaux larges ou étroits, les écrits modernes et contemporains. Entremetteur charmant et libéral de vérités aimables et complaisantes, il en détaille à nos regards amoureux toutes les grâces et les vertus diverses. Le plaisir est complet. Rien ne manque, pas même ce clignement d'yeux qui fait voir — mais aux seuls initiés — les beautés et les imperfections les plus cachées de ce lieu de délices.

Par cette habitude de Montaigne de sans cesse se corriger et

(1) Voir les numéros du 15 octobre et du 15 novembre 1893.

de remplumer (pour ainsi dire) sa pensée en paroles, le fil des idées se perd quelquefois, les menues réflexions s'enchevêtrent et se gênent mutuellement.

---

Chez Montaigne, avec toutes ses recherches et ses trouvailles de style, la traduction ne reproduit pas toujours toutes les nuances de l'original, même quand les citations sont de celles qu'on pourrait rendre exactement sans braver l'bonnêteté.

---

Tu m'as dit, cher philosophe, la même chose sous vingt formes différentes, je te comprends; fais-moi grâce, pour une fois, d'un nouveau tour de phrase.

---

Ce croyant de Pascal nous montre l'homme moins humble, moins humilié, que Montaigne le sceptique; il le ravale moins bas; du moins il tient, comme dans une balance, notre condition humaine, et par le poids de ses arguments tantôt l'abaisse, et tantôt l'élève.

---

Puisque Montaigne ne craint rien tant que l'opinion fausse qu'on pourrait concevoir de lui, prenons pour vrai le portrait qu'il nous trace; faisons-lui ce plaisir.

---

« L'instrument le plus efficace de la culture générale du peuple, ce ne sont pas ses écoles : c'est la presse qui s'adresse non plus à des enfants, mais à des hommes et qui les excite à se former des opinions. Notre presse actuelle paraît ne plus se soucier d'instruire; elle se contente de donner satisfaction à la curiosité, en l'amusant. »

Qui donc, me demandez-vous, a écrit ces lignes ? C'est un ministre de l'Instruction publique.

---

Si la presse est un moyen d'instruction, l'éducation des enfants en est un autre, fort apprécié par les grands penseurs de tous les temps. Elle a cette incontestable supériorité d'être l'initiatrice, de donner au caractère son premier pli, de jeter dans l'esprit la semence des idées qui s'y développeront plus tard. Le journal s'adresse à l'homme fait, et il ne pourra pas le *défaire*, avec son léger cliquetis de phrases courantes, si l'éducation a été

vraiment forte et profonde et si la raison a pris l'habitude de voir juste et de marcher droit.

---

C'est faire violence à la nature des choses que d'assigner à la presse (je veux dire au journal) comme sa principale mission ou fonction, ce rôle d'éducateur. Le journal peut instruire indirectement, en glorifiant les belles actions, en flétrissant le vice, quel que soit le drapeau sous lequel il s'abrite; en rapportant avec impartialité et exactitude tous les faits, même ceux qui pourraient profiter à l'adversaire; en restant étranger à toutes les spéculations, même à celles qui l'enrichiraient aux dépens des lecteurs trop naïfs : idéal difficile à atteindre, s'il faut en croire une expérience à peu près constante et universelle. Mais la directe et véritable fin du journal, surtout de celui qui ne poursuit que le triomphe d'une idée, n'est pas d'instruire, mais de persuader, de séduire l'opinion pour l'attirer à soi.

---

On ne peut vraiment instruire que l'enfance, parce que, seule, elle est à la fois malléable et désintéressée dans son insouciance; l'homme *fait*, précisément parce qu'il est tel, n'obéit plus qu'à la voix de l'intérêt et des passions; soumis, jusqu'à en être esclave, aux habitudes et façons de sentir et de penser qu'ont développées chez lui, à des degrés divers, la nature et l'éducation.

---

Sans doute, si tous les journaux étaient écrits par d'honnêtes gens, avec un souci loyal de la vérité, ils produiraient tous ensemble une action salutaire sur l'opinion. Mais laissons là cette invraisemblable hypothèse, et ayons le bon sens de reconnaître que si la grande majorité des intelligences sont crédules et accessibles à l'erreur, c'est que leur éducation première a été nulle ou superficielle et ne les a pas suffisamment mises en défense et armées de notions claires et saines contre les entreprises de la cupidité et du mensonge.

---

D'ailleurs ces journaux, qui les écrira? Des hommes, je suppose, qui eux aussi auront été enfants, et plus ou moins bien élevés.

---

Un homme vraiment instruit ne devrait chercher dans un journal que des nouvelles, des renseignements, et non pas des

conseils, des directions. L'esprit-Saint serait-il descendu dans la plume de cet improvisateur, convaincu ou non, qui s'érige et finit par se croire, — tant l'amour-propre rend outrecuidant, — arbitre universel et conducteur de peuple!

---

Cette prétention des journalistes de *régenter* le monde est vraiment admirable! Qu'ils possèdent sur d'autres hommes, autant et plus instruits qu'eux, l'enviable privilège d'avoir une tribune pour haranguer la multitude et lui annoncer la bonne ou la mauvaise nouvelle, j'y consens. Qu'à force de manier la plume, comme l'artisan son outil, ils apprennent à s'en servir avec plus d'aisance et de dextérité que le commun des mortels, je le veux bien. Mais leurs idées valent-elles mieux que les miennes? Sont-elles plus mûries, plus désintéressées, mieux marquées au coin du bon sens? Ont-elles du moins sur les nôtres cette supériorité que donnent les années et l'expérience? Bien rarement. Si je rêvais un âge d'or pour la démocratie, ce serait celui où tous les citoyens n'émettraient leurs suffrages, qu'après une étude attentive et personnelle des faits et en s'inspirant du conseil éprouvé des sages et des anciens.

---

Qu'un homme fait instruise un enfant, cela est dans l'ordre des choses, raisonnable et nécessaire. Mais ce lecteur que notre journaliste prétend instruire est un homme, lui aussi. Il y a entre eux, à cet égard, égalité de valeur. Je ne vous reconnais aucune autorité sur moi par cela seul que vous faites chaque jour votre métier, comme je fais le mien.

---

Le journaliste n'est pas, ne peut pas être un homme de paix, un éducateur : c'est un soldat. Au service d'un parti ou même d'une idée, par goût, par nécessité, comme par métier, il vit perpétuellement dans l'état de guerre.

---

Qu'il y ait des partis en politique, et dans ces partis des coteries, envahissantes et accapareuses, il faut bien s'y résigner; mais dans le domaine de l'éducation, cette terre sacrée, — je le demande aux honnêtes gens d'accord sur le but et sur les moyens — n'est-ce pas un grand malheur de laisser pousser de plus en plus cette mauvaise herbe de la camaraderie et du népotisme?

---

On se plaint toujours de la *décadence* des études; mais, selon les exigences du maître, ce mot peut avoir des sens bien diffé-

rents. J'assistais à une classe de *prima* dans un gymnase de Berlin : un élève, à qui l'on demandait le prénom ou le surnom de je ne sais plus quel personnage romain assez obscur, ne sut pas répondre ; le professeur le réprimanda d'un ton sévère, le menaçant de ne pas l'admettre à l'examen de fin d'études ! Le même délit d'ignorance, à l'égard d'un écrivain ou d'un homme d'État allemand, aurait sans doute paru moins grave à notre pédagogue.

---

Établir en France une République athénienne : on sent bien la pensée de l'auteur, mais le terme de comparaison est aussi inexact que possible.

---

On nous dit : *Idéal* et *utopie*, c'est une seule et même chose ; soyons pratiques ; prenons le monde tel qu'il est, tel que l'histoire l'a fait. — Il le faut bien ; mais si nos ancêtres avaient, eux aussi, un idéal, serons-nous condamnés à perpétuellement adorer leurs chimères ?

---

L'école laïque et l'école confessionnelle se trouvent, je le veux bien, aux deux pôles opposés, par les principes qu'elles représentent ; mais entre l'école *sans Dieu* et l'école spiritualiste il n'y a guère moins de distance.

---

Pour concilier la *liberté de l'enseignement* avec l'*instruction obligatoire*, ne faudrait-il pas reconnaître à l'État le même contrôle régulier et presque la même autorité sur le personnel des écoles libres que sur celui des écoles communales ?

Mais, dans ces conditions, la liberté ne serait-elle pas en péril ?

---

L'éducation publique doit développer la vertu civile par excellence, l'amour du prochain, et cet esprit de dévouement à l'intérêt général qu'il ne faut pas confondre avec la *sociabilité*, tendance très utile, à la vérité, mais compatible avec l'égoïsme dans ce que ce vice a de plus dur et de plus odieux.

---

Un système d'*instruction* tout à fait identique ne convient pas sans doute, à toutes les nations, grandes ou petites, isolées ou non dans leur territoire. Mais l'*éducation* doit être partout la même, car les honnêtes gens et les bons citoyens ne sont trop nombreux dans aucun pays.

ED. DREYFUS-BRISAC.

# LA ZOOLOGIE

## DANS LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES

On nous a reproché bien des fois d'ignorer et même de dédaigner systématiquement ce qui se passait hors de nos frontières, de méconnaître des institutions parce qu'elles n'étaient pas nôtres, et avant tout de négliger, avec l'étude des langues, le moyen de percevoir des mouvements d'idées considérables dans les pays voisins. Ce qui fut juste surtout autrefois l'est encore quelque peu aujourd'hui; nous sommes, en tous cas, loin de connaître la vie intellectuelle de l'Allemagne ou de l'Angleterre, au point où ces pays nous pénètrent à chaque instant dans notre évolution. Que notre art soit plus capable d'expansion, et ainsi refoule celui qui tendrait à pénétrer du dehors, on peut l'admettre comme une explication plausible; mais pour la science, il ne saurait en être légitimement de même : l'individualité des diverses races, pour n'y être pas nulle, s'y manifeste moins; et puis l'édifice scientifique doit être cosmopolite. Chacun doit en avoir une conscience complète; or jusqu'à ces derniers temps, nous avons trop imparfaitement connu les contributions apportées dans certaines sciences, par des peuples qui peuvent réclamer une part égale à la nôtre dans le mouvement des idées. La zoologie est de celles où la France s'est montrée trop protectionniste. Nous pouvons être fiers d'un passé qui, avec Lamarck, compte Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Milne-Edwards, et bien d'autres; nous avons certes mérité d'être des éducateurs; mais nos leçons ont été écoutées au dehors, et nous avons été trop sourds à l'enseignement qui nous venait renouvelé par Darwin et par l'Allemagne surtout, où avaient si vigoureusement germé les idées nées en France et en Angleterre. Nous sommes à peine au lendemain du jour où nos frontières se sont largement rouvertes et il n'est pas sans intérêt d'étudier l'un des ateliers où a été le plus activement travaillée a zoologie contemporaine, les universités allemandes.

Ce n'est pas la première fois qu'on y cherche un utile exemple

d'organisation pour les sciences biologiques; bien des pays les ont imitées; dans d'autres, on ne leur a pas ménagé l'admiration; je n'en veux pour témoignage qu'un discours de l'un des maîtres de la zoologie contemporaine, M. Ray Lankester, à l'Association anglaise pour l'avancement des sciences (1); il oppose le modeste état matériel et l'absence de cohésion des institutions de son pays à ces vingt universités, toutes si vivantes malgré des inégalités d'importance et de ressources, où une organisation ancienne et encore plastique a développé et maintenu une merveilleuse activité scientifique. Nous avons appris aussi en France à connaître leur vie générale; les notions de professeur ordinaire, de professeur extraordinaire ou de privat-docent sont aujourd'hui vulgaires; tout cet édifice aux fondations si solides s'est présenté à nous avec un style national, tel que, transporté dans un autre pays, il s'y marquerait soudain d'une bizarrerie exotique; mais, sans songer à copier ces universités, on peut s'inspirer des solutions heureuses qu'elles ont réalisées, pour mettre d'accord les nécessités de la science avec celles de la société contemporaine, pour allier et maintenir dans un équilible stable l'enseignement professionnel et l'investigation théorique. Montrer comment cette notion, banale aujourd'hui dans l'ensemble, est vraie pour la zoologie et la biologie générale, comment l'organisation de l'Université s'est assouplie et adaptée aux exigences particulières de cette science, tel est le but de cet article.

## I

Pour chaque science, en effet, les problèmes pédagogiques se posent dans des conditions spéciales qui résultent de ses rapports avec les autres branches de nos connaissances. Quelle place a-t-elle tenue dans l'éducation antérieure à l'université? Par qui sera-t-elle étudiée et dans quel but? Ces conditions peuvent varier d'un pays à l'autre. Dans le cas particulier qui nous occupe, ces circonstances sont particulièrement intéressantes. En Allemagne, en effet, nous aurons sous les yeux une organisation ancienne, jugée par une expérience prolongée. Nos connaissances biologiques se sont entièrement renouvelées depuis qu'elle dure, mais par des transformations progressives que les universités allemandes ont largement contribué à opérer, et auxquelles ensuite leur organisation s'est prêtée avec souplesse. En France, au con-

(1) Congrès de Southport, 1883.

traire, nous sommes à la veille de réformes inspirées en partie par le spectacle de l'Allemagne. Notre étude, outre son intérêt propre, a donc un intérêt actuel.

En Allemagne, et aussi en France, on peut dire que l'enseignement de la biologie générale et de la zoologie n'existe qu'à l'université; le gymnase, le lycée donnent une culture surtout littéraire et mathématique, d'où les sciences physiques et naturelles ne sont pas exclues, mais où elles tiennent une place secondaire et effacée. Si d'ailleurs on peut concevoir et même espérer que leur rôle augmente dans l'enseignement secondaire, elles ne pourront jamais qu'y être ébauchées; la complexité des sciences biologiques interdit leur étude approfondie sans une préface solide. Il est vrai que l'âge où l'étudiant n'est pas encore à l'université est une excellente période pour le développement de l'esprit d'observation; mais, en fait, cette disposition n'est que rarement utilisée, et beaucoup de futurs naturalistes ont négligé d'acquérir dans leur enfance, avec la pratique de l'entomologie ou de la botanique spécifique, un sens qui est difficilement remplacé ensuite. On peut donc, pour la généralité, faire abstraction des connaissances que l'étudiant apporte; c'est à l'université qu'il doit tout apprendre. Pourquoi recherchera-t-il ces études? C'est ici que chaque science a ses nécessités matérielles particulières. Si pour les initiés elle a sa fin en elle-même, ce ne saurait être le point de vue de l'étudiant; ce sont des raisons qu'on peut appeler professionnelles qui le poussent ici ou là; l'étude des sciences biologiques est le plus souvent entreprise en vue de les enseigner plus tard, ou en vue d'études médicales, auxquelles elles sont un substratum indispensable. Ce sont donc là les conditions, pour ainsi dire *a priori*, sous lesquelles se présente l'existence même des sciences biologiques, et c'est à elles que s'est depuis longtemps adapté leur enseignement dans les universités allemandes.

Deux catégories d'auditeurs possibles : de futurs médecins, de futurs professeurs; les premiers, bien plus nombreux que les seconds; à les considérer dans leur ensemble, les uns comme les autres ignorants en biologie. Or, ces conditions sont les mêmes chez nous, mais jusqu'ici la mise en œuvre de ces mêmes éléments a été toute différente dans les deux pays. En Allemagne, la solution a été inspirée par ce fait que l'unité véritable dans l'enseignement supérieur est non pas la *Faculté*, mais l'*Université :* dans celle-ci seulement, il faut chercher la synthèse des connaissances humaines. Les facultés n'y sont nées que secondairement, phénomène relativement superficiel, chacune ne doit pas néces-

sairement être un tout complet. Le futur médecin trouvera à l'université toutes les disciplines, peu importe la faculté où il étudiera certaines d'entre elles, et s'il lui faut suivre un cours de philosophie au début de ses études, point n'est besoin de l'instituer à la faculté de médecine. Ainsi l'enseignement de la zoologie est resté unique comme il devait logiquement l'être. Tous les étudiants étant originairement dans le même état de réceptivité, un même enseignement doit leur convenir au début; c'est seulement ensuite que les besoins deviennent différents; la zoologie nécessaire au futur médecin, c'est non pas tel ou tel amas de connaissances spéciales, ayant même pour lui un intérêt immédiatement professionnel, mais, avant tout, un substratum de connaissances sur lequel repose, en dernière analyse, notre conception actuelle de la physiologie générale. Et ainsi la zoologie n'est pas pour lui une science accessoire, mais une science préliminaire. Il lui faut donc un enseignement général, tout comme cela est d'abord nécessaire au futur zoologiste. De ces nécessités est sortie la forme de l'enseignement principal de la zoologie, celui du professeur ordinaire.

Il fait de quatre à six leçons par semaine et achève son cours en une année. L'anatomie comparée des vertébrés y tient une place un peu trop grande peut-être; mais au début des leçons, des généralités mettent l'auditeur au courant des questions qui dominent la biologie à l'époque actuelle (évolution, etc.); puis les différents groupes du règne animal sont passés en revue. Malgré la répartition différente des vacances, les deux semestres (1) ont sensiblement la même durée qu'en France : à n'en juger que par le temps matériel, ce cours dans nos facultés durerait donc deux ans. Si on l'examine au point de vue du fond, il faut lui reconnaître une tendance anatomique, à laquelle on doit peut-être reprocher d'être trop exclusive; les particularités biologiques des êtres, leur éthologie, leurs relations systématiques tiennent une place restreinte, tandis que l'organographie est minutieusement étudiée; dans l'embryogénie de même, l'organogénie est au premier plan; nous nous expliquerons facilement ces tendances.

Pour apprécier complètement cet enseignement, il ne faut pas oublier le soin apporté à compléter par des ressources accessoires la parole du professeur. Chaque institut zoologique possède une collection spéciale de préparations anatomiques destinées au cours. Que l'activité du professeur et de ses assistants, c'est-à-

(1) Du 15 octobre au 15 mars; du 1er mai au 15 août.

dire une condition individuelle et variable, en détermine la valeur et l'importance, personne ne le niera; mais il est à constater qu'aujourd'hui ces petits musées sont fort développés partout. Il est également fait un très grand usage de préparations microscopiques projetées à la fin de la leçon, de modèles en verre ou en cire (1). L'utilité de ces dernières reproductions ne correspond peut-être pas à leur luxe; la généralité de leur emploi est pourtant intéressante à noter. Il est aussi une publication qui est une émanation directe de ces cours et que nous citons ici parce qu'elle en est peut-être l'image la plus exacte : c'est la collection de tableaux muraux édités par la librairie Fischer, de Cassel. Elle a été dirigée par l'une des sommités zoologiques de l'Allemagne, le professeur Leuckart de Leipzig (2). Des collections similaires existent depuis longtemps chez nous; aucune cependant ne peut lui être comparée: elles s'adressaient à l'enseignement secondaire. Notre enseignement des facultés n'a pas une forme assez arrêtée pour pouvoir être ainsi iconographié, ce qui a été réalisé sans peine au contraire en Allemagne et d'ailleurs a rencontré le plus grand succès dans toutes les universités.

Enfin, à ce cours s'ajoutent des exercices pratiques au laboratoire. Ils ont été, il est vrai, facultatifs jusqu'à ce jour, et l'étudiant allemand, qui n'a pas, autant qu'on se le figure quelquefois, le culte de la science désintéressée, se dispense souvent de ce supplément : on ne retrouve qu'une faible proportion des auditeurs aux deux séances qui, chaque semaine, sont consacrées aux manipulations. Celles-ci, de deux à trois heures chacune, sont dirigées par l'assistant, mais le professeur s'en désintéresse rarement. Les dissections proprement dites y sont relativement peu nombreuses, les exercices de microscopie dominent; on initie rapidement l'élève à la technique histologique, soit en lui faisant faire des préparations, soit en mettant entre ses mains des coupes sériées dont les instituts zoologiques possèdent souvent des collections importantes. L'embryogénie n'est pas exclue, surtout

(1) Le succès de ces derniers est attesté par le fait qu'il s'est créé une véritable industrie pour les fabriquer. En France, on en trouve peu en dehors de l'anatomie humaine, sauf les représentations tout à fait élémentaires et grossières destinées à l'enseignement primaire. En Allemagne, tout institut zoologique possède un collection de siphonophores, méduses, etc., très ingénieusement imités; des planches entières de mémoires importants ont été reconstituées en relief. Partout, par exemple, on voit le développement de l'amphioxus d'après Hatschek.

(2) Il est à noter que, pour les sciences biologiques au moins, les œuvres pédagogiques ou même les livres de vulgarisation sont faits en Allemagne par de vrais hommes de science, ce qui est trop rarement le cas en France.

dans les grandes universités, où le laboratoire possède de vastes aquariums d'eau douce et d'eau de mer (1).

Si nous avons quelque peu insisté sur ces détails, c'est qu'ils attestent que la forme des cours de zoologie est bien arrêtée même dans ses lignes secondaires. Ce n'est plus une ébauche, mais une œuvre sortie depuis longtemps des tâtonnements, et par là même intéressante à juger dans ses résultats. Qui aura suivi ces cours possédera des connaissances sommaires mais à peu près pondérées sur tous les groupes du règne animal, sur l'embryogénie, sur toutes les questions de biologie générale pendantes aujourd'hui. Peut-être la part aura-t-elle été trop largement faite à l'anatomie comparée. Les manipulations y auront joint l'occasion pour l'étudiant de vérifier par lui-même bien des faits, condition extrêmement importante, exclue souvent d'un enseignement élémentaire. S'adressant à de futurs médecins, rien n'y décèle la préoccupation de lui donner un caractère professionnel, et cela est à remarquer. Peut-être, si l'on songe que six leçons par semaine consacrées à la seule zoologie sont absorbantes, ce cours est-il un peu développé pour eux. Aux autres auditeurs il offre une première base de connaissances également réparties. Pour eux aussi une lacune importante a été comblée; car quels sont-ils? Et d'abord ils sont peu nombreux. On s'imagine volontiers l'Allemagne, peuplée d'esprits altérés de science purement spéculative, et on se représente de nombreux étudiants cherchant pour elle-même la culture correspondant à celle de nos facultés des sciences. La réalité est tout autre. Les sciences qui ne donnent pas accès à des carrières largement ouvertes souffrent en Allemagne, comme en France, des nécessités matérielles. Là comme chez nous, on entend les professeurs se plaindre d'un utilitarisme toujours plus envahissant qui restreint la curiosité des étudiants au programme de l'examen et les pousse de plus en plus vers les seuls cours qui y préparent directement. Si les universités allemandes sont si peuplées, il ne faut pas oublier qu'elles renferment d'abord un assez fort contingent d'étudiants en théologie et que leur population est surtout formée de médecins et de juristes. Voici d'ailleurs quel était pendant la semestre d'été 1892 le nombre d'étudiants qui, dans notre organisation, seraient inscrits à la faculté des sciences (2) :

(1) Cette partie de l'outillage du laboratoire de zoologie, surtout dans les instituts les plus récemment construits, est particulièrement soignée.

(2) Il est bon de se rappeler que sur ces nombres la chimie absorberait une forte proportion; nous avons joint aux nombres d'étudiants celui des professeurs

| UNIVERSITÉS. | ÉTUDIANTS. | PROFESSEURS ORDINAIRES. | PROFESSEURS EXTRAORDINAIRES. | PRIVAT-DOCENT. | UNIVERSITÉS. | ÉTUDIANTS. | PROFESSEURS ORDINAIRES. | PROFESSEURS EXTRAORDINAIRES. | PRIVAT-DOCENT. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Berlin. . . . | 425 | 15 | 18 | 34 | Münich . . . | 233 | 11 | 4 | 15 |
| Bonn . . . . | 65 | 7 | 5 | 13 | Leipzig . . . | 244 | 15 | 13 | 7 |
| Breslau . . . | 68 | 10 | 4 | 3 | Fribourg-en-Brisgau . . | 131 | 7 | 8 | ? |
| Göttingen . . | 91 | 14 | 5 | 8 | Heidelberg . | 186 | 11 | 12 | 5 |
| Greifswald. . | 18 | 8 | 2 | 2 | Giessen . . . | 65 | 9 | 3 | 2 |
| Halle . . . . | 44 | 8 | 9 | 8 | Iena. . . . . | 63 | 8 | 8 | 4 |
| Kiel. . . . . | 40 | 8 | 4 | 8 | Rostock. . . | 87 | 6 | 4 | 3 |
| Königsberg . | 36 | 10 | 5 | 8 | Tubingen . . | 46 | 8 | 5 | 4 |
| Marbourg. . | 59 | 8 | 5 | 8 | Strasbourg . | 117 | 10 | 6 | 9 |
| Erlangen . . | 118 | 8 | 4 | ? | | | | | |
| Würzbourg . | 91 | 7 | 3 | 5 | | | | | |

La zoologie n'entrerait dans ce compte que pour une très faible part. Il est bien des universités où elle est représentée par des hommes éminents, qui se plaignent de la solitude où ils sont plongés. Cette minorité d'étudiants, qui mérite la sollicitude spéciale de l'institut zoologique, se compose pour une part de candidats au diplôme d'enseignement dans les gymnases, pour l'autre de jeunes gens ayant déjà une vocation zoologique, et presque tous aspirant à la carrière universitaire. Les derniers apportent souvent une connaissance assez grande de la faune locale, mais l'anatomie comparée et l'embryogénie leur sont presque toujours totalement étrangères; l'enseignement que nous avons étudié plus haut leur est donc utile. Restent les premiers. D'après des règlements datant de 1887, le « Staatsexam » qui confère le droit d'enseigner dans les gymnases ou les « Oberreal-Schulen » porte toujours fondamentalement sur deux sciences. Le candidat devra s'être préparé dans deux des domaines suivants : mathématiques, chimie et minéralogie, physique, zoologie et botanique, géographie. Il doit en outre subir un examen moins approfondi dans deux branches autres que celles qu'il a déjà choisies. En somme, la spécialisation

ordinaires et extraordinaires et des privat-docent qui feraient partie chez nous de la faculté des sciences. Le chiffre des docent est naturellement variable.

Ces nombres sont établis d'après le « Deutscher Universitäts-Kalender». Quelques cours n'y étant pas indiqués, les chiffres ci-dessus doivent être considérés comme des minima. Pour apprécier le nombre des professeurs, il est bon de remarquer que, sauf dans quelques universités, le nombre des chaires de mathématiques est moindre qu'en France.

est poussée moins avant que dans nos agrégations d'enseignement secondaire, et naturellement les études sont moins approfondies.

Au reste tout enseignement véritablement élevé ne peut porter faute de temps que sur une partie de la zoologie, Des cours de cette nature existent dans les universités allemandes et sont faits soit par des professeurs extraordinaires, soit par des privat-docent. Les premiers sont plus spécialement tenus à compléter pour des auditeurs déjà spécialisés l'enseignement principal; quant aux privat-docent, ils choisissent librement le sujet de leurs cours et traitent le plus souvent des questions en rapport avec leurs propres travaux; mais là où un enseignement déterminé s'imposerait, il existerait immédiatement. D'après notre analyse, nous ne devons nous attendre à rencontrer à ces cours qu'un public très restreint : c'est le cas en effet. Nous avons eu l'occasion d'assister pendant le semestre d'hiver 1891-92 aux leçons de l'un des jeunes « docent » les plus en vue de l'Allemagne (1). C'était à Münich, où les étudiants en sciences sont nombreux. Les conditions étaient donc exceptionnellement favorables. Or ces leçons qui traitaient d'une question générale (2) pouvant intéresser beaucoup de personnes, ne groupaient guère que vingt auditeurs, sur lesquels les étrangers travaillant momentanément dans les laboratoires formaient un nombreux contingent. Si l'on consulte l'*Universitäts-Kalender*, on voit annoncés pour chaque semestre un grand nombre de cours; mais tous n'ont pas un public assuré, quand bien même ils seraient faits par des hommes d'une valeur très réelle (3). Du reste, voici la liste des cours de zoologie pour ce même semestre d'hiver 1891-1892. (Voir p. 406, 497, 408.) Nous y avons joint quelques leçons professées à la Faculté de médecine, mais de nature à intéresser des zoologistes (4).

Ce tableau fait ressortir les particularités sur lesquelles nous avions déjà insisté, et c'est pour cette raison que nous l'avons inséré tout au long. On retrouve dans chaque université le cours du professeur ordinaire, général et élémentaire. Les questions spécialement utiles pour les étudiants en médecine sont professées à

(1) M. Boveri, aujourd'hui professeur ordinaire de zoologie à l'université de Würzbourg.

(2) L'état de nos connaissances sur l'hérédité. M. Balbiani avait choisi les travaux de M. Boveri sur ces questions comme sujet de ses leçons de l'été dernier au Collège de France.

(3) Pour la zoologie donc, le privat-docent réussissant à attirer un nombreux auditoire est un mythe, et malheureux seraient ceux qui devraient vivre du « Collegiengeld ».

(4) Ces cours sont indiqués par la lettre (M) à côté du nom du professeur.

| UNIVERSITÉS. | PROFESSEURS. | NOMBRE DE LEÇONS PAR SEMAINE. | SUJET DU COURS. |
|---|---|---|---|
| Berlin . . . | F. E. Schulze, ord . . | 4 | Zoologie générale et anatomie comparée. |
| | K. Möbius, ord. . . . . | 2 | Répartition géographique des animaux. |
| | von Martens, ext. . . | 2 | Histoire de la zoologie. |
| | Heider, doc. . . . . | 2 | Amphibiens. |
| | Karsch, doc. . . . . | 4 | Zoologie générale. |
| | Seeliger, doc. . . . . | 1 | Échinodermes. |
| | Korschelt, doc. . . . . | 2 | Embryogénie. |
| | Iaekel, doc. . . . . | 1 | Paléontologie. |
| | O. Hertwig (M), ord. . | 3 | Anatomie comparée. |
| | Rabl-Rückart (M), doc. | 2 | Histologie. |
| | Rawitz (M), doc. . . . . | 1 | Théories darwiniennes de la sélection naturelle et artificielle. |
| Bonn. . . . | Ludwig, ord. . . . . | 4 | Anatomie comparée des invertébrés. |
| | — | 1 | Colloquium sur des travaux récents de zoologie. |
| | — | 2 | Reproduction et organes reproducteurs des animaux. |
| | — | 1 | Parasites de l'homme. |
| | Bertkau, ext. . . . . | 1 | Exercices de spécification. |
| | — | 2 | Les vertébrés de l'Allemagne. |
| | König, doct. . . . . | 1 | Ornithologie. |
| | Voigt, doc. . . . . | 2 | Embryogénie des invertébrés. |
| | Schifferdecker (M), extr. | 3 | Embryogénie de l'homme et des vertébrés. |
| Breslau . . | Chun, ord. . . . . | 1 | L'origine des espèces d'après Darwin |
| | — | 2 | La reproduction des animaux. (Zoologie générale; 6 leçons par semaine pendant le semestre d'été.) |
| | Auerbach (M), extr. . . | 1 | Histologie. |
| | Ehlers, ord. . . . . | 5 | Embryologie et anatomie comparée (des vertébrés). |
| Göttingen. . | Griepenkerl, ord. . . . | 2 | L'origine des espèces. |
| | — | 2 | La reproduction des animaux. |
| | Hamann, doc. . . . . | 1 | Parasites de l'homme. |
| | — | 1 | Téléologie animale. |
| | Henking, doc. . . . . | 2 | Les mollusques. |

| UNIVERSITÉS. | PROFESSEURS. | NOMBRE DE LEÇONS par semaine. | SUJET DU COURS. |
|---|---|---|---|
| Göttingen . | Henking, doc. . . . . | 1 | Le darwinisme. |
| Greifswald. | Gerstäcker, ord. . . . . | 4 | Morphologie générale et comparée des animaux. |
| | — | 1 | Quest. diverses d'entomologie. |
| Halle. . . . | Grenacher, ord. . . . . | 5 | Éléments de zoologie. |
| | — | 1 | Questions choisies de zoologie générale. |
| | E. Taschenberg, extr. . | 2 | Hyménoptères. |
| | O. Taschenberg, extr. . | 4 | Zoologie systém. des vertébrés. |
| | — | 1 | Animaux nuisibles et animaux utiles. |
| | Brauns, doc. . . . . | 1 | Darwinisme. |
| | Brandes, doc. . . . . | 2 | Embryologie générale. |
| | — | 1 | Les sociétés animales. |
| Kiel . . . . | Brandt, ord. . . . . | 5 | Anatomie comparée. |
| | — | 1 | Les animaux marins. |
| | Haas, doc. . . . . | 1 | L'origine des espèces. |
| | Dahl, doc. . . . . | 2 | Théorie de l'évolution. |
| | Scheidemühl, doc. . . | 3 | Anatomie et physiologie des animaux domestiques. |
| | — | 2 | Parasites de l'homme et des animaux. |
| | — | 1 | Maladies transmissibles des animaux à l'homme. |
| | Spee (M), ext . . . . . | 1 | Questions diverses sur le développement des tissus. |
| | Hensen (M), ord. . . . | 1 | Physiologie de l'hérédité et de la reproduction. |
| Königsberg. | Braun, ord . . . . . | 5 | Anatomie comparée. |
| | — | 2 | Les entozoaires de l'homme. |
| | Zænder (M), doc. . . | 2 | Histologie générale . . . . . |
| Marbourg . | Graeff, ord. . . . . | 5 | Zoologie et anatomie comparée des vertébrés. . |
| | — | 1 | Parasites de l'homme. |
| | Plate, doc. . . . . | 1 | Les animaux des abysses. |
| | — | 1 | Échinodermes. |
| Erlangen. . | Selenka, ord. . . . . | 4 | Anatomie comparée et embryogénie des vertébrés. |
| | — | 1 | Histoire naturelle de l'homme. |
| | Fleischmann, extr. . . | 3 | Anatomie comparée et embryogénie des invertébrés. |

| UNIVERSITÉS. | PROFESSEURS. | NOMBRE DE LEÇONS par semaine. | SUJET DU COURS. |
|---|---|---|---|
| Erlangen. . | Fleischmann, extr. . . | 1 | Interprétation générale de la théorie de Darwin. |
| Münich. . . | R. Hertwig, ord. . . . | 6 | Zoologie. |
| | Pauly, doc. . . . . | 1 | La théorie de Darwin et ses modifications nécessaires. |
| | Boveri, doc. . . . . | 1 | Théories de l'hérédité. |
| | Hofer, doc. . . . . | 2 | Histoire naturelle des poissons et spécialt. des esp. indigènes. |
| Würzbourg. | Semper, ord. . . . . | 5 | Anatomie comparée. |
| Leipzig. . . | Leuckart, ord. . . . . | 6 | Anatomie comparée. |
| | Marshall, extr. . . . . | 4 | Zoologie spécifique des vertébr. |
| | — | 2 | Darwinisme. |
| | Fraisse, extr. . . . . | 1 | La cellule animale. |
| | Simroth, doc. . . . . | 2 | L'origine de la faune terrestre. |
| | Carus (M), extr. . . . | 4 | Anatomie et physiologie des animaux domestiques. |
| Fribourg-en-Brisgau. . | Weismann, ord . . . . | 4 | Zoologie générale (théorie de l'évolution). |
| | Gruber, extr. . . . . | 1 | Protozoaires. |
| | Ziegler, extr. . . . . | 1 | Parasites de l'homme. |
| Heidelberg. | Bütschli, ord. . . . . | 6 | Zoologie. |
| | Maurer (M), doc. . . . | 2 | Histologie générale. |
| | — | 2 | Embryologie de l'homme. |
| Giessen. . . | Spengel, ord. . . . . | 5 | Zoologie et anatomie comparée. |
| | — | 2 | L'origine des espèces. |
| Iena . . . . | Hæckel, ord. . . . . | 3 | Les vertébrés. |
| | Kükenthal, extr. . . . | 3 | Les invertébrés. |
| | Fürbringer (M), ord. . | 2 | Embryologie de l'homme et des vertébrés. |
| Rostock . . | Blochmann, ord. . . . | 6 | Zoologie générale. |
| | — | 1 | Parasites de l'homme. |
| | Will, doc. . . . . | 2 | Ostéologie des vertébrés. |
| Tübingen. . | Eimer, ord. . . . . | 5 | Anatomie comparée. |
| Strasbourg. | Götte, ord. . . . . | 4 | Anatomie comparée des vertébrés. |
| | — | 2 | Développement des protozoaires, cnidaires et spongiaires. |
| | Carrière, extr. . . . . | 2 | Développement et anatomie des arthropodes. |
| | von Wagner, doc. . . | 1 | Protozoaires. |

part : de là les nombreux cours sur les parasites de l'homme par exemple. L'initiative laissée aux docent amène une variété très grande dans les sujets traités. La philosophie zoologique et surtout les questions darwiniennes sont presque partout représentées. La zoologie systématique l'est peu, en comparaison de l'anatomie comparée. Tels sont les principaux traits qui caractérisent l'ensemble. En somme, un enseignement supérieur oral, approfondissant des questions spéciales existe largement; mais il lui manque un public véritable : il persiste cependant et même se développe encore, parce que sa raison d'être consiste dans ses rapports avec le recrutement des professeurs ordinaires. Il est un facteur important dans la sélection des privat-docent.

## II

A cette organisation il ne sera pas sans intérêt d'opposer la nôtre. Chaque professeur en France fait moins de leçons. Si l'on excepte Paris, chaque centre offre bien moins de cours. Il y a indépendance d'enseignement entre la faculté de médecine et la faculté des sciences ; les cours de celle-ci prétendent à une certaine hauteur. Et cependant en réalité le professeur comme la grande majorité de ses auditeurs est étroitement enfermé dans des préoccupations d'examen. Notre licence a une influence décisive. Les candidats, en arrivant à la faculté, sont le plus souvent ignorants en histoire naturelle. Si le professeur, ne tenant pas compte de cette donnée, renonce à un enseignement général pour l'étude approfondie de points particuliers, il devient très difficile à l'étudiant d'acquérir un fonds de connaissances uniforme, condition pourtant essentielle. N'y aurait-il pas avantage à ce qu'une première année passée à la faculté fournît, en zoologie, en botanique et en géologie, ce substratum nécessaire pour aller plus haut ? On dira qu'un pareil enseignement se rapproche moins de celui des facultés que de celui des lycées : sans doute, et même (tout en limitant la comparaison en raison des différences entre les deux sciences), il a son équivalent dans la classe de mathématiques spéciales. C'est cette forte préparation antérieure qui permet à l'enseignement mathématique de la faculté d'être véritablement élevé. Cette analogie admise, il n'y aurait cependant pas, à notre avis, avantage à confier celui des sciences naturelles au lycée, et cela à cause des différences entre ces sciences et les mathématiques. Dans les premières, en effet, il faut tenir compte d'abord de la nécessité d'adjoindre au cours des exercices pratiques pour

lesquels les laboratoires de la faculté seront toujours plus commodes; de plus et surtout, si générales que seraient ces leçons, elles seraient destinées pourtant à des variations rapides. Quelles transformations dans nos connaissances biologiques depuis vingt ans! que de doctrines abandonnées pour d'autres nées d'hier et déjà vécues! Si cet enseignement doit être déductif et ne laisser que peu percer la part d'approximation et le caractère provisoire de nos connaissances actuelles, il faut pourtant qu'il soit incessamment modernisé, et pour cela que le maître vive dans un milieu de recherches actives auxquelles lui-même prenne part. C'est ce qui est réalisé en Allemagne. Ainsi seulement l'élève, habitué jusque-là à la certitude, ne sera pas dérouté par les contradictions qui résultent de l'insuffisance momentanée de nos connaissances, et il y aura une probabilité bien plus grande pour que les idées fondamentales qu'on lui suggère, qu'il élaborera et critiquera demain, soient prêtes à se transformer en celles qui leur doivent succéder dans l'évolution de la science.

Un pareil enseignement nous semble un intermédiaire qui serait loin d'affaiblir, encore moins de faire disparaître, les cours plus élevés que l'on professe dans nos facultés. Nos habitudes nous épargneraient une disposition vicieuse de l'université allemande. Là, le titulaire a la charge de l'enseignement élémentaire; les cours élevés sont faits par les privat-docent. Tout n'est pas à critiquer, il est vrai, dans cette répartition, car ainsi l'activité du professeur ordinaire n'est pas absorbée par la préparation des leçons et peut s'exercer dans la production et la direction de travaux au laboratoire; mais d'autre part on aimerait, ce semble, à attendre de l'expérience la plus longue l'exposition des questions sous leur forme litigieuse et complexe. La situation inverse a été certainement déterminée en Allemagne par la rétribution du professeur par l'élève. Si cette circonstance n'existe pas, rien n'empêche de confier ce cours préliminaire, véritable seuil de l'enseignement supérieur, à un maître de conférences.

Un fait nous semble par avance indiquer son utilité. Beaucoup de professeurs de zoologie ou d'anatomie en Allemagne ont publié leurs leçons sous forme de « Lehrbuch » : or ces livres ont été très rapidement utilisés en France, soit dans le texte, soit surtout dans les traductions. Le Traité de zoologie de Claus, ceux plus récents de R. Hertwig et de Boas (1), les manuels d'anatomie comparée de Wiedersheim et de Lang, le traité d'em-

(1) Celui-ci est en réalité danois; mais ses tendances sont manifestement celles des Universités allemandes, que l'auteur a du reste longtemps fréquentées.

bryogénie comparée et l'essai sur la cellule et les tissus d'Oscar Hertwig, tous émanés de cet enseignement, ont paru combler une lacune dans la librairie française; preuve que les leçons dont ils sont la reproduction auraient une utilité indéniable pour nos étudiants.

En résumé, après avoir connu les conditions dont on ne peut disposer arbitrairement, nous jugerons l'organisation allemande mieux adaptée que la nôtre. Un enseignement ne sera jamais fréquenté qu'en raison de son importance professionnelle, et il ne faut pas songer à attirer les foules aux spéculations pures; mais en ce qui regarde les étudiants en médecine, leur passage à la faculté des sciences, en même temps qu'il les façonnerait tous aux idées générales, pourrait en détourner quelques-uns vers la biologie; de plus, l'enseignement de la zoologie y changerait de caractère : à la faculté de médecine il est forcément accessoire; restant distinct, au seuil des études médicales, et, — condition nécessaire pour les entreprendre, — il gagne en autonomie et en importance. Or il suffit de songer aux progrès que la médecine doit à ces sciences dites *accessoires* pour ne pas regretter qu'elles soient un instant entrevues pour elles-mêmes par de futurs praticiens.

## III

Ainsi cet enseignement serait très profitable à la masse des étudiants : il ne serait pas moins utile aux sciences biologiques en ajoutant aux vocations déjà déterminées de jeunesse un contingent d'adeptes nouveaux. C'est ce que montre l'expérience des universités allemandes, où plus d'un des biologistes actuels est un transfuge des études médicales; réunis aux zoologistes d'origine, ils ne forment chaque année qu'un groupe peu nombreux auquel seul s'adresse la multiplicité des cours et qui seul justifie le luxe et l'ampleur des laboratoires. Mais il ne faut ni s'étonner ni s'attrister de ce petit nombre : autant l'enseignement de la chaire peut s'étendre à un public considérable, autant celui du laboratoire pour de multiples raisons exige l'intimité et exclut la foule; c'est sur lui que porte l'effort véritable dans l'université allemande. Pour les sciences expérimentales, elle a justement subordonné toutes les préoccupations à celle d'assurer et de développer la recherche, le *Forschen*.

Et cela se manifeste déjà dans le soin avec lequel on attire de bonne heure l'étudiant au laboratoire : dès le début de ses études il peut y passer de longues heures; on n'exige pas de lui, comme

en France, de nombreux examens pour lesquels des années sont consacrées exclusivement à suivre des cours accumulés. S'il veut rester homme de science, il peut dès le début se préparer à être un *Fachmann*. Rien d'ailleurs ne l'empêche d'acquérir des connaissances générales : ne peut-il pas librement choisir dans la profusion des cours de chaque semestre? En réalité, cette spécialisation est un peu hâtive peut-être, et bien des professeurs regrettent chez leurs élèves l'absence d'une éducation étendue; mais cette liberté permet à l'individu de se développer sans contrainte, elle assure la conservation de la diversité originelle des esprits, au lieu d'étouffer ce qui caractérise chacun par la longue application d'une discipline commune. Inconvénients et avantages qui se retrouvent pour toutes les sciences; les derniers plus importants peut-être dans la biologie, où s'impose une expérience personnelle acquise sur les objets et non dans les livres (1).

Au reste, l'étudiant au laboratoire n'est pas abandonné à lui-même; il y a un véritable enseignement de chaque jour dans la fréquentation d'autres travailleurs et le contact incessant du maître. Là se propagent les idées trop peu arrêtées encore pour se prêter à un enseignement dogmatique, et par là même suggestives. Elles trouvent place aussi dans les *colloquia* que possèdent presque tous les instituts zoologiques allemands. Le professeur s'y retrouve avec le petit nombre des travailleurs devenus zoologistes de métier; ces entretiens ont toutes les formes, depuis la discussion apprêtée dans une des salles de l'institut jusqu'à la réunion sans règle autre que sa périodicité, et se tenant autour d'une table de brasserie dans la fumée des pipes. Rien ne les limite strictement aux travailleurs d'une même science : elles sont prétexte à rencontre entre spécialistes de domaines différents. Les mœurs allemandes ont certes contribué à les multiplier, mais elles sont aussi pour une grande part la conséquence directe de la vie de laboratoire.

Celle-ci est donc la vie véritable de l'université pour les sciences expérimentales, et si aujourd'hui en France cette notion devient également banale, il ne faut pas oublier que nous n'y sommes habitués que depuis peu, tandis qu'en Allemagne il en est depuis longtemps ainsi. L'état matériel des Instituts en est la preuve. Il

(1) C'est ce que l'on peut apprécier à merveille dans les circonstances où le principe est appliqué dans notre enseignement : les étudiants qui presque au début de leurs études vont séjourner dans les laboratoires de zoologie maritime y acquièrent en quelques jours ce que leur donneraient à peine et mal des mois de travail dans les livres. L'expérience s'en fait tous les ans pour les élèves de l'École normale au laboratoire de Wimereux.

y a quelques années, combien de laboratoires vraiment installés possédions-nous hors Paris? et même quelles douloureuses impressions n'ont pas données ceux de la vieille Sorbonne à qui avait connu les installations étrangères! Nous n'étions d'ailleurs pas seuls à être en retard sur l'Allemagne. En 1883, M. Ray-Lankester (1) déplorait aussi à cet égard l'état de l'opinion publique en Angleterre : « C'est une erreur de croire, disait-il, que la présence parmi nous d'un petit nombre de savants éminents soit la preuve que nous contribuons au pénible travail d'amasser des matériaux qui serviront de base aux recherches futures... Dans toutes les branches de la biologie le travail d'observation est fait par des Allemands.... » Réflexion qu'on aurait également bien pu faire en France, où les maîtres éminents n'ont jamais manqué, mais où l'organisation du travail a présenté tant de lacunes. Nos laboratoires d'universités sont d'hier, quelques-uns ne seront même que de demain (2). En Allemagne, ce mouvement s'est produit depuis longtemps et a entraîné les peuples voisins. Les universités autrichiennes, hollandaises, belges, suisses, ont déjà partout leurs groupes d'instituts où chaque science a un palais autonome.

Tout ce qui la concerne y est centralisé; le plus souvent même le directeur (3) y habite : disposition qui atteste que le rôle du professeur n'est pas borné à l'enseignement de la chaire. Si l'on s'étonne au premier abord de l'ampleur de la construction, on constate ensuite qu'elle n'est pas sans justification. Les collections appartenant, suivant les cas, à l'État, à la ville ou à l'Université, y sont toujours installées, et la direction en appartient elle aussi au professeur ordinaire. Cette concentration des services a permis l'édification de grands bâtiments, où il n'a pas été difficile d'aménager de vastes laboratoires; d'autre part, l'utilisation des musées est ainsi beaucoup plus immédiate. Münich est peut-être celle des universités allemandes où ces collections dans leur ensemble sont les plus belles; la collection de paléontologie avec les fossiles de Solenhofen est justement célèbre. A Berlin même, où le Muséum a pris des proportions nécessairement beaucoup plus considérables, il a encore un lien intime avec l'institut zoologique. Celui-ci occupe une des ailes du musée (4). Nos insti-

(1) *Loc. cit.*

(2) Il ne faut pas oublier non plus que la spécialisation des chaires est encore bien récente en France. Il n'y a pas vingt ans encore, plusieurs facultés des sciences n'avaient qu'un seul titulaire pour la zoologie et la botanique réunies. La division du travail, était depuis longtemps poussée plus avant en Allemagne.

(3) C'est le professeur ordinaire.

(4) Celui-ci en raison de son importance est dirigé par un professeur spécial.

tutions correspondantes à Paris sont beaucoup plus vastes, mais elles ont moins de cohésion.

La grande part qui revient à l'Allemagne dans le mouvement des sciences biologiques depuis quarante ans est le résultat de cette forte organisation, remontant d'ailleurs presque au commencement du siècle. En somme, dans l'économie de l'éducation universitaire peu de choses ont changé; il est vrai que l'absence d'examens (1) répétés, la forme des cours, lui donnaient beaucoup de souplesse. En 1819, Johannes Müller, dont le nom devait rester l'un des plus glorieux dans la biologie, porté par ses goûts pour les sciences naturelles, entrait à l'université de Bonn pour y étudier la médecine. A reprendre son *curriculum vitæ*, on trouverait peu de différence avec celui d'un étudiant de nos jours. Venu à l'université pour y étudier la médecine, il devint biologiste; l'anatomie comparée le conduisit à la chaire d'anatomie de la faculté de médecine de Berlin, et, professant uniquement à de futurs médecins, il n'en resta pas moins un des représentants les plus distingués de la zoologie générale. Il y a là l'exemple typique d'une disposition extrêmement importante pour concevoir les rapports des diverses sciences biologiques en Allemagne.

Nous retrouvons la preuve de l'importance secondaire qui est attachée à la division en facultés : tout étudiant qui fréquente l'une n'est pas repoussé de l'autre; le futur médecin a d'abord fréquenté celle de philosophie; le zoologiste qui même n'aura jamais songé à la carrière médicale fréquentera souvent les laboratoires d'anatomie, de physiologie (2), et même d'anatomie pathologique. Nous avons vu d'ailleurs que plus d'un cours de la faculté de médecine s'adressait utilement à des zoologistes. Les facultés de médecine sont et doivent être des écoles professionnelles; mais elles doivent être aussi autre chose. Dans un discours à l'entrée de son rectorat, M. de Recklinghausen, professeur d'anatomie pathologique à Strasbourg, disait il y a quelques années : « S'il ne s'agit que de dresser des artisans en médecine, à quoi bon une université? Le candidat aurait tout autant de profit à fréquenter un grand hôpital. C'est à nous représentants des universités... à contribuer à l'union féconde de toutes les sciences. » Les laboratoires de la faculté de médecine répondent à cette nécessité. Ainsi comprise, l'étude de l'homme n'est plus isolée; les questions qui se posent à propos de lui ne se résolvent plus par lui seul; ainsi les laboratoires de physiologie, d'anatomie, d'anatomie patholo-

(1) Pour les sciences telles que la zoologie.
(2) La physiologie est également rattachée à la faculté de médecine.

gique, tout en assurant l'enseignement professionnel, s'ouvrent à tous les biologistes. Et de fait, les zoologistes fréquentent tous au moins celui d'anatomie; c'est là presque toujours qu'ils apprennent la technique histologique. D'ailleurs ces relations intimes entre les diverses branches de la biologie ont été particulièrement personnifiées par Johannes Müller. Il était professeur d'anatomie à l'université de Berlin; il a dans ses travaux touché à peu près à toutes les questions de zoologie et de physiologie de son temps, et c'est du dédoublement de sa chaire qu'est sortie celle d'anatomie pathologique, depuis lors occupée par Virchow.

Presque tous les professeurs d'anatomie dans les facultés de médecine allemandes ont ainsi enseigné non seulement la topographie du corps humain et sa structure histologique, mais ils ont été surtout des professeurs d'anatomie comparée. Ce domaine, si intimement uni à la zoologie, dont il n'est qu'un aspect, a été en Allemagne représenté surtout par eux (1), et ils ont eu ainsi une large part d'influence dans le mouvement zoologique, tant par leurs travaux que par l'influence directe exercée sur les nombreux zoologistes leurs élèves. A quel point cette pénétration réciproque des deux enseignements existe, rien ne le montre mieux que les noms des professeurs actuels : O. Hertwig, titulaire de la deuxième chaire d'anatomie de Berlin, est une des autorités les plus reconnues des sciences biologiques générales; Waldeyer, qui occupe l'autre chaire, a consacré une notable partie de son activité à l'étude de la division cellulaire; Fürbringer, avant d'être professeur d'anatomie à Iéna occupait la chaire de zoologie de l'université d'Amsterdam; Kölliker, Gegenbaur, Rabl, von Kuppfer, Wiedersheim, Flemming, tous professeurs d'anatomie, sont des noms qui reviennent à chaque instant dans l'étude des questions de zoologie ou d'embryogénie. Les traités qu'ils ont écrits sont entre les mains de nos étudiants des facultés des sciences.

Ces mêmes tendances se manifestent dans les publications périodiques où paraissent presque tous les travaux des instituts zoologiques et anatomiques. Parmi celles qu'un zoologiste considère comme indispensables à sa bibliothèque, nous trouvons, pour ne citer que quelques-unes des plus importantes :

*Morphologisches Jahrbuch*, dirigé par Gegenbaur, professeur

(1) Nos facultés de médecine renferment aussi des hommes dont les noms sont parmi les plus hautement estimés en anatomie comparée, en histologie et en embryogénie générales. Il nous suffira de citer Robin, M. Mathias-Duval, M. Prenant, etc. Ils représentent cependant, quant à l'orientation de leurs travaux, une exception plutôt que la règle générale, comme c'est le cas en Allemagne.

d'anatomie à Heidelberg; — *Archiv für mikroskopische Anatomie*, dirigé par O. Hertwig, Waldeyer et de la Valette-Saint-Georges, tous trois professeurs d'anatomie; — *Archiv für Anatomie und Physiologie*, créé par J. Müller et longtemps dirigé par l'anatomiste Reichert; — *Zeitschrift für wissenschaftliche Zoologie*, le plus important peut-être de la bibliographie allemande et l'un des plus anciens, a été fondé par Kölliker, aujourd'hui encore professeur d'anatomie à Würzbourg, et von Siebold, professeur de zoologie à Münich. Ces deux noms symbolisent l'étroite alliance des deux enseignements et des deux sciences.

Ainsi nous ne pouvons séparer des instituts zoologiques ceux d'anatomie. Il y a eu pénétration et influence réciproques. La zoologie en particulier a reçu de ces circonstances une empreinte profonde. De vingt universités presque autonomes, auxquelles l'état politique de l'Allemagne avait, jusqu'à quelques années de nous, assuré la conservation d'une certaine individualité, il est sorti pour les sciences biologiques un mouvement parfaitement cohérent et uniforme. On ne peut dire qu'aucune des tendances qui se sont manifestées ailleurs en soit totalement absente; d'ailleurs, un homme suffit par lui-même et par son influence sur son entourage à représenter un aspect d'une science; mais, à examiner l'ensemble, la zoologie allemande est une, et elle se ramène surtout à un vaste effort d'anatomie comparée. La systématique, l'éthologie n'y sont pas représentées au même degré, et bien souvent même c'est hors des universités qu'il faut les chercher, comme si pour beaucoup, elles ne faisaient pas partie de la *wissenschaftliche Zoologie*. Les noms de Linné, de Lamarck et de Darwin suffiraient à réfuter, s'il en était besoin, une pareille tendance.

Il n'est pas moins typique de constater comment le darwinisme, qui a si rapidement conquis la science germanique, et dont le succès vivace est attesté encore par les nombreux cours qui y sont consacrés chaque année, s'est modifié en s'adaptant au milieu allemand. L'homme qui a le plus contribué à cette pénétration, c'est Hæckel, professeur de zoologie à Iéna. Il était d'ailleurs l'un des hommes les plus propres à ce rôle. Naturaliste dès son enfance, frappé alors, comme il le raconte dans sa célèbre *Morphologie générale*, de la variété des formes de ronces, il avait de bonne heure eu conscience des difficultés que présente la délimitation des espèces, et par là il devait mieux que tout autre comprendre Darwin dès le début; d'autre part, il avait reçu ensuite l'éducation de l'université avec les caractères que nous lui connaissons. L'œuvre de Darwin était pour ainsi dire la

dynamique du transformisme. C'était (fondée sur des études surtout systématiques) une tentative pour préciser les *causes* de la variation. Le lamarckisme, né plus tôt et revivant aujourd'hui avec un nouvel éclat, procédant de la même méthode, avait indiqué d'autres facteurs que ceux auxquels Darwin donne la prépondérance. Entre les mains de Hæckel, la doctrine est devenue en quelque sorte cinématique. Il a cherché à reconstituer toute la trajectoire de l'évolution, plutôt qu'à pénétrer les forces causales; du même coup, le darwinisme s'accordait avec les tendances dominantes en Allemagne, car il devenait le programme d'une immense anatomie comparée. Il s'agissait de reconstituer toutes les étapes de la transformation des organes et des organismes. La théorie de la *gastrula* était ce même problème transporté dans l'embryogénie, comme un peu plus tard la théorie du *cœlome* par les frères Hertwig, élèves de Hæckel.

Il faut donc considérer comme un phénomène de première importance ces relations entre la faculté des sciences et la faculté de médecine. Anatomie et physiologie générales, anatomie pathologique, zoologie, forment un faisceau de connaissances possédant une unité véritable. Chacune de ces sciences profitera toujours du contact intime de toutes les autres, et les circonstances qui ont réalisé cette condition dans les universités allemandes, qui ont ainsi concentré des efforts ailleurs indépendants et souvent incohérents, ont été pour beaucoup dans l'éclat dont la biologie a rayonné en Allemagne depuis trente ans. Une organisation du travail aussi solidement assise, complétée par des ressources matérielles considérables, devait assurer aux laboratoires allemands une influence profonde et lointaine; de fait, non seulement ils se sont attaqués à peu près à toutes les questions contemporaines, mais ils ont été aussi une école par où sont passés nombre d'étudiants étrangers devenus plus tard professeurs dans les universités russes, hollandaises, anglaises, italiennes ou américaines. L'usage en Allemagne consacre à chaque savant qui a fourni une longue et brillante carrière un *Festschrift*, où chacun de ses anciens élèves publie un court travail en souvenir de son maître. Ainsi fut fêté l'an dernier le 70e anniversaire du professeur Leuckart, et il suffit de jeter les yeux sur la liste de ceux qui ont collaboré à la publication commémorative pour voir combien grand est le nombre des zoologistes qui de partout sont venus demander une part de leur éducation à l'institut zoologique de Leipzig. Actuellement encore les étrangers forment une forte proportion dans la population des laboratoires allemands; dans l'immense épanouis-

sement des sciences biologiques à notre époque, la part de l'Allemagne est donc considérable, non seulement par les travaux qui sortent de ses universités, mais par son influence éducatrice. Ce n'est certes pas en Allemagne que sont nées toutes les idées d'où a découlé le mouvement actuel : la France et l'Angleterre peuvent même revendiquer la plupart des hommes qui ont été les plus grands novateurs; mais ces efforts ont été partiellement stérilisés dans leur pays d'origine par l'absence de cette organisation du travail qui les a rendus si féconds sur le sol allemand.

C'est aussi l'esprit de ces universités qui a créé et fait réussir une institution privée dont le rôle est aujourd'hui si considérable dans l'histoire de la biologie, le laboratoire de Naples. Nous qui possédons de nombreuses stations zoologiques marines, nous sommes au premier abord étonnés que l'Allemagne n'en ait eu aucune sur son littoral jusqu'à ces derniers temps; c'est que les conditions étaient peu favorables, toutes les côtes de la mer du Nord et de la Baltique étant sablonneuses (1). Mais le naturaliste allemand a le goût des voyages. Le littoral de son pays étant peu approprié à la recherche zoologique, il a depuis longtemps exploré soit nos côtes françaises (2), soit surtout la Méditerranée, qui est si attractive pour les Allemands, soit même des rivages bien plus lointains. L'exemple de Semper allant pendant plusieurs années explorer les Philippines est loin d'être isolé, et aujourd'hui, on pourrait presque dire qu'un grand voyage fait partie intégrante de la carrière de tout zoologiste allemand. M. Dohrn, en créant le laboratoire de Naples, pouvait donc espérer que ses compatriotes viendraient nombreux, demander ce qui leur manquait en Allemagne, à ce golfe dont la richesse zoologique avait déjà été célébrée par plusieurs naturalistes. Cette fondation privée, soutenue, il est vrai, par le gouvernement impérial, devait donc donner une vive impulsion à l'étude de la zoologie marine en Allemagne. Si elle n'a aucun lien administratif avec les universités, elle leur est fortement apparentée par sa genèse, et dès sa fondation, elle a exercé sur elles une influence si considérable que nous ne saurions la négliger. Les *Mittheilungen* de la station ont publié en 1885 et 1893 la liste des personnes qui y ont travaillé : elle

(1) Depuis qu'Helgoland a été rattaché à l'Allemagne, le gouvenement impérial y a créé une station de pêcheries à laquelle a été annexé un laboratoire zoologique.

(2) Les exemples seraient nombreux à citer. Saint-Waast-la-Hougue où le Muséum possède actuellement un laboratoire, et qui avait été jadis exploré par Milne-Edwards, de Quatrefages, Claparède, a été visité aussi par Grube et Keferstein. M. Hæckel a souvent séjourné sur divers points de nos côtes.

montre combien les universités ont usé de cette institution nouvelle. Le laboratoire de Naples, même avec ce succès, ne serait encore qu'un institut zoologique supplémentaire, affecté plus spécialement à la biologie marine, allégé de l'enseignement, et commun aux diverses écoles. Il contribuerait ainsi à assurer leur fusion; par son installation, par les méthodes de travail qui y sont en usage, dans les productions qui en sortent, il synthétiserait la zoologie allemande avec les tendances que nous lui connaissons. Dans ces conditions déjà, sa signification serait grande; mais son rôle est plus important encore : il a eu et il aura de plus en plus une action dérivatrice; il est un contrepoids utile à l'influence de l'anatomie, et contribue à rendre aux études fauniques et systématiques une part plus grande, en même temps qu'il est d'ailleurs, grâce à son organisation, un merveilleux instrument pour les recherches anatomiques et embryogéniques (1). Enfin, et ce n'est pas l'un de ses caractères les moins intéressants, surtout pour des étrangers à l'Allemagne, il est devenu très rapidement cosmopolite. Si de Berlin est arrivé là une des premières subventions, et la plus forte, par son fonctionnement même le laboratoire de Naples est international. Presque tous les gouvernements l'aident aujourd'hui à poursuivre sa glorieuse carrière, et s'il est de fondation et de direction allemandes, il est fréquenté par les savants de tous pays et est entre eux un trait d'union, un lieu de rencontre et d'actif échange d'idées (2).

En somme, l'impression dernière que laisse l'état des sciences biologiques en Allemagne est celle de la puissance due à la cohésion d'une organisation déjà ancienne. Pendant que d'autres nations dépensaient avec une prodigalité imprévoyante et désordonnée leur activité créatrice, dans un pays où l'effort tenace et prolongé a vaincu toutes les difficultés, les universités vieilles de plusieurs siècles, héritières de traditions et d'un prestige que les révolutions avaient respectés, souples grâce à une autonomie relative qui leur laissait le stimulant de la lutte pour l'existence, concevaient pour les diverses sciences, et en particulier pour les sciences biologiques, des solutions pédagogiques viables et fécondes. Elles devaient à ces circonstances de se laisser inspirer par les nécessités matérielles, au lieu de chercher à en faire abstrac-

(1) La physiologie, la chimie biologique et la botanique marine ont leur part dans l'installation de la station de Naples qui, si elle est avant tout zoologique, nous présente aussi cet heureux rapprochement de toutes les sciences qui étudient les problèmes vitaux.

(2) Voir à ce sujet l'intéressante étude de M. Houssay : Les laboratoires maritimes. Naples et Banyuls. *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1893.

tion et à réaliser un programme conçu d'avance : de là cette souplesse dans leur économie générale, qui n'a pas bâti sur le même type l'enseignement de sciences dissemblables. Peut-être même y a-t-il eu quelque excès, et l'enseignement dogmatique de la biologie a-t-il été trop réduit, puisque, comme nous l'avons vu, celui qui est vraiment organisé et suivi des étudiants ne comporte guère que des cours élémentaires; peut-être l'enchaînement de l'éducation universitaire n'amène-t-il pas assez à une instruction générale; mais, en revanche, on ne saurait regretter, dans la liberté laissée à l'étudiant, cette sauvegarde de son initiative et de son individualité. —Et puis, l'enseignement fondamental est donné à un public nombreux, où les vocations, même rares, se décèlent encore assez nombreuses pour assurer à la zoologie des générations de travailleurs se succédant sans relâche. Pour favoriser leur développement, une juste subordination de l'enseignement dogmatique à la recherche pour qui se dépense véritablement l'activité du maître. Enfin, grâce à la cohésion qui fait de l'université entière un individu où tous les organes essentiels existent sans aucune répétition monstrueuse et harmonisent leurs fonctions, la zoologie n'est pas isolée, mais forme avec les autres rameaux de la biologie une sorte de symbiose profitable aux uns et aux autres.

Et ainsi s'explique que, tandis que d'autres pays ont produit parfois plus d'hommes éminents, l'Allemagne s'est cependant assurée la direction du mouvement scientifique contemporain dans la biologie. Si en effet les hommes qui font date dans l'histoire des sciences se révèlent et accomplissent leur œuvre en dépit de toute organisation bonne ou mauvaise, cette œuvre est d'autant plus féconde que le sol est mieux préparé pour elle. Les universités allemandes ont été un milieu de culture merveilleusement approprié pour les sciences biologiques; leur prospérité et leur action ne s'expliqueraient cependant pas complètement si, aux règlements qui semblent les synthétiser, on n'ajoutait pas l'influence complexe des mœurs allemandes: il nous suffira de la signaler car elle s'exerce sur l'ensemble de leur organisme, et pas seulement sur l'organe particulier que nous nous étions proposé d'étudier. En tous cas, sans songer à transplanter une organisation inséparable de son milieu, en présence des mêmes problèmes se posant avec des difficultés de même ordre, on peut et on doit s'inspirer de la solution heureuse qu'elles offrent, tout en tenant compte de la différence des données.

M. CAULLERY.

# DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR

# A L'HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PENDANT LA RÉVOLUTION (1794-1802)

---

On sait avec quelle persévérance nos contemporains étudient l'histoire de l'enseignement à tous ses degrés pendant la Révolution française. Cette étude est même une de celles qui passionnent le plus les érudits, parce que les conclusions auxquelles les faits doivent toujours aboutir quand il s'agit d'histoire n'apparaissent pas encore ici avec une assez grande netteté. Optimistes et pessimistes — car les uns voient tout en beau et les autres tout en laid — ne semblent pas être sur le point de s'entendre. Ils s'opposent les uns aux autres une foule de documents contraires, et le lecteur qui veut être impartial désire toujours un supplément d'informations. C'est pourquoi il m'a paru bon de chercher dans la vaste correspondance de Grégoire, correspondance qui embrasse toute la France et qui s'étend du 9 thermidor jusqu'à la signature du Concordat, les passages qui peuvent servir à éclairer la question. En est-il en effet de plus concluants que les témoignages individuels, que les confidences de gens qui évidemment ne se sont pas concertés? Les correspondants de Grégoire sont d'autant plus dignes de foi qu'ils ne se croyaient pas appelés à déposer un jour devant le tribunal de la postérité. Prêtres républicains pour la plupart, ils écrivaient au célèbre évêque de Blois pour lui parler d'affaires religieuses, et si les questions d'instruction publique ont trouvé place dans leurs lettres, c'est par hasard, ou plutôt parce que la force des choses le veut ainsi, l'éducation et la religion ne pouvant guère être séparées l'une de l'autre. J'ai cru devoir soumettre ces documents au lecteur sans chercher à les commenter; ce sont, à vrai dire, les pièces d'un procès. Leur classement offrait quelques difficultés. Après y avoir bien réfléchi, j'ai présenté ces divers documents dans l'ordre rigoureusement

chronologique, mais en les rangeant sous trois rubriques différentes :

Enseignement primaire;

Enseignement secondaire;

Enseignement supérieur; missions scientifiques, bibliothèques, généralités.

Les *Lettres à Grégoire sur les patois de France* puisées à la même source et publiées il y a de longues années déjà, ont fourni quelques indications utiles sur l'histoire de l'enseignement en 1790, car la trente-deuxième question posée par Grégoire à ses correspondants (chaque village est-il pourvu de maîtres et de maîtresses d'école?) a donné lieu à bien des réponses précises; j'ose espérer qu'il en sera de même cette fois encore, et que la publication de ces lettres et fragments de lettres sera une contribution utile à l'histoire de l'enseignement pendant les huit dernières années de la Révolution française.

A. GAZIER.

---

## 1° ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

### GUADELOUPE

PROJET D'ORGANISATION D'UNE ÉCOLE NATIONALE POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS L'ILE GUADELOUPE.

*Présenté au Comité d'Instruction publique, par Hapel, chimiste et habitant déporté de cette colonie, le 5 brumaire de l'an III de la République française, une et indivisible.* [26 octobre 1794.]

Lorsque la Convention nationale a donné au peuple français la sage Constitution républicaine qui établit la liberté et l'égalité sur son territoire, les nègres de nos colonies, que le système plantorial classait parmi les animaux nécessaires à ses manufactures, devaient partager cet avantage avec tous les autres hommes; leurs chaînes sont tombées, mais encore abrutis par le souvenir de leur ancien esclavage, ils ne sentiront le bienfait de la nation généreuse qui les a affranchis que lorsqu'elle y ajoutera celui d'éclairer et de fortifier leur raison par l'instruction des sciences et des arts; alors ils apprécieront la liberté, alors ils deviendront hommes et vrais républicains, alors enfin ils pourront remplir avec énergie les charges publiques qu'on confie aux citoyens qui se distinguent par leurs mœurs et leurs talents.

La Guadeloupe renferme des trésors cachés dont la France pourrait retirer des revenus immenses. Je suis convaincu qu'il y existe des métaux, des mines de charbon de terre, des sels, entre autres le salpêtre, et qu'elle fournirait des médicaments, des teintures, des huiles, etc., qui procureraient les plus grandes ressources à la nation et

qui alimenteraient ses manufactures. Les cultures en général, celle du sucre en particulier, sa manufacture, les eaux-de-vie qu'on en retire, se perfectionneraient; en un mot, on verrait cette colonie florissante et son commerce maritime, loin d'être anéanti pour toujours, comme le prétendent les antiphilanthropes, reprendrait une vigueur nouvelle et deviendrait plus important que jamais.

Il faudrait donc établir dans cette colonie une école nationale analogue à celles qu'on institue dans les divers départements de la France. Les jeunes créoles de toutes les couleurs, naturellement industrieux et actifs, profiteraient, avec une intelligence peu commune, des instructions qu'on leur donnerait. Il suffirait de les leur présenter d'une manière simple et proportionnée à leur état de nature, et il faudrait, si cela était possible, choisir leurs instituteurs parmi les personnes instruites, qui ont vécu dans le pays, et qui connaissent son idiome.

Il n'existe peut-être pas de contrée où les préjugés aient joué un plus grand rôle que dans les colonies. Les superstitions de tous les genres y exerçaient un empire absolu. Le premier soin des instituteurs sera de les détruire. On instruira les nouveaux citoyens de leurs droits et des principes de l'égalité et de la liberté républicaine; on fera l'application des sciences aux arts qu'ils exercent, et en leur présentant la vérité toute nue, on parviendra à en former de bons agriculteurs, de grands artistes, peut-être même des législateurs éclairés, et on verra sortir de cette école de braves militaires qui contribueront, par leur exemple, à en former d'autres qu'ils instruiront à leur tour. En un mot elle sera la pépinière des vrais républicains.

Pour parvenir à ce but désirable, il faudrait que la nation établirait (*sic*) cette école au port de la Liberté, qui est le point central de la Guadeloupe. Chaque commune y enverrait un nombre de sujets proportionné à sa population; ils seraient choisis parmi les indigents, et chaque municipalité déterminerait le choix sur la connaissance qu'on lui donnerait des dispositions particulières de chaque enfant proposé. Ceux-là seraient nourris, vêtus, logés par la République, et une économie bien entendue rendrait cet établissement peu dispendieux, en comparaison des avantages qu'il procurerait à l'État et aux sujets qui y seraient instruits. Pour opérer ce bienfait national que réclament avec instance ces enfants nouvellement adoptés par la patrie, je propose au Comité d'Instruction publique :

Article premier. — D'établir une École nationale au port de la Liberté de l'île Guadeloupe comme le point central de la colonie.

Art. 2. — L'instruction qu'on donnera dans cette école sera confiée à cinq instituteurs soumis à un directeur qui sera choisi parmi eux.

Art. 3. — Le premier instituteur professera la chimie, la physique, l'histoire naturelle. Il fera une juste application de ces sciences aux manufactures et aux productions en général de la colonie.

Le deuxième professera l'anatomie et la botanique. Il donnera des principes généraux sur la médecine et la chirurgie humaine et vétérinaire.

L'officier de santé en chef des hôpitaux pourrait être chargé de cette instruction; elle serait une des fonctions de son poste.

Le troisième professera les principes de la langue française, les mathématiques, la géographie et l'histoire.

Le quatrième sera un maître de dessin.

Le cinquième professera l'art militaire.

Art. 4. — On recevra, dans cette école, les enfants depuis dix ans jusqu'à quatorze, qui sauront lire et écrire.

Art. 5. — Chaque commune enverra un nombre d'enfants proportionné à sa population; il sera déterminé par la loi.

Art. 6. — Les municipalités fixeront leur choix sur les plus indigents et les plus propres à recevoir de l'instruction.

Art. 7. — Ces enfants seront nourris, vêtus et logés aux frais de la République.

Art. 8. — On retirera des habitations séquestrées la farine de manioc, les bananes et les diverses racines, et on prendra dans le magasin de la République les viandes salées qui seront nécessaires pour alimenter les élèves.

Art. 9. — On leur donnera pour vêtement, chaque année, quatre chemises de toile blanche, deux carmagnoles et deux pantalons de toile bleue, une ceinture rouge à franges nationales, un bonnet rouge et des souliers. Chacun d'eux couchera dans un hamac que la nation fournira.

Art. 10. — On choisira, parmi les maisons les plus vastes du port de la Liberté ou de ses environs, celle qui conviendra le plus à cet établissement. Il sera possible d'en trouver une de ce genre parmi celles que la nation a séquestrées.

Art. 11. — On y établira un laboratoire de chimie; le professeur de cette partie en dirigera la construction.

Art. 12. — La nation fournira les livres, les instruments et autres objets nécessaires à cet établissement.

Art. 13. — Indépendamment de celui de cette école, on construira un laboratoire pour l'instruction pratique de culture et de manufacture sur l'habitation nationale la moins éloignée du port de la Liberté. La *Sucrerie de la petite Terre*, qui appartenait à la veuve Grandval, émigrée, sera destinée à cet établissement.

Art. 14. — L'instituteur de chimie sera chargé de ce même établissement, et il y donnera l'instruction pratique de culture et de manufacture pendant la récolte. Il ne se mêlera point de la gestion de ladite sucrerie.

Art. 15. — Tous les citoyens qui voudront suivre ce dernier cours y seront admis, après qu'ils se seront fait inscrire.

Art. 16. — Il y aura tous les ans un concours des élèves de l'École nationale du port de la Liberté dans lequel on distribuera des médailles à ceux qui s'y seront le plus distingués.

Art. 17. — Tous les enfants des colons et les colons de tout âge pourront suivre comme externes les diverses leçons de ladite école et participer audit concours.

Art. 18. — La distribution du temps pour les diverses leçons sera déterminée dans le règlement concernant la police et le régime de cette école.

Art. 19. — Le Comité d'Instruction publique fixera les appointements des instituteurs. Ils seront proportionnés à leurs fonctions et on aura égard aux dépenses que nécessite la résidence dans les colonies. Ils seront logés par la République.

Art. 20. — Outre cette École nationale, il y aura dans chaque commune un ou plusieurs instituteurs pour la lecture, l'écriture et l'arithmétique.

Art. 21. — Ces établissements seront soumis à l'inspection du premier corps civil constitué. L'administration surveillera et fournira les dépenses présentées.

Art. 22. — Les instituteurs porteront le même uniforme que ceux de France, s'il en existe pour ces derniers.

Aperçu de la dépense annuelle qu'occasionnerait chaque enfant dans l'École nationale de la Guadeloupe.

| | |
|---|---|
| Farine de manioc, bananes, ignames, de . . . . | 92 l. 10 s. |
| Bœuf, lard salé, morue . . . . . | 92 l. 10 s. |
| Pain pour le déjeuner seulement . . . . . | 36 l. 10 s. |
| L'habillement . . . . . | 124 l. 00 s. |
| | 345 l. 10 s. |

Qu'on y ajoute la dépense des livres, papier, encre, blanchissage, ce sera à peu près une somme annuelle de quatre cents livres.

La colonie a 32 communes, 3 d'entre elles sont très peuplées; si on prend 2 enfants par commune et si on double le nombre pour celles qu'on nommait *villes*, l'école sera formée de 70 élèves à 400 livres chaque; ce serait annuellement 28 000 livres.

Hapel.

## MEURTHE-ET-MOSELLE

*Lettre de Joseph Colin, administrateur d'Emberménil* (1) *(ci-devant curé de cette paroisse).*

De Martincourt, commune de Lagarde, le 10 germinal 1795 [30 mars].

... Le maître d'école d'Emberménil, nommé instituteur pour la Neuville-au-Bois, Vaucourt et Emberménil, est un apostat et un ivrogne, de même que son épouse. J'ai déjà averti la municipalité d'Emberménil que je ne chanterais pas la messe ni aucuns offices avec un tel homme. Il est bien ridicule de donner une pension de 1 200 livres avec la maison de cure à un tel homme, qui ne tient, tant le soir que le matin, au plus 2 heures les enfants, et qui n'en a que 5 ou 6. Et je parierais qu'il n'en a pas eu plus de 12 pendant l'hiver, et qu'il n'en aura pas davantage l'hiver prochain; encore n'a-t-il rien fait que de leur apprendre des chansons que de mauvais journalistes et autres scélérats semblables font circuler. Voilà l'éducation des enfants actuellement. Dans 10 ans d'ici, si cela continuait, il n'y aurait plus que des fripons ignorants. Les instituteurs sont presque tous ou des crapuleux, des ignares, ou des paresseux, et personne pour les surveiller.

(1) Emberménil, dont Grégoire était curé en 1789 est un village de Meurthe-et-Moselle, arrondissement de Lunéville, canton de Blamont, 600 habitants.

## DOUBS

*Extrait d'une lettre de Vernerey* (1), *secrétaire greffier de la commune du Luhier, district de Saint-Hippolyte* (2).

28 germinal an III [17 avril 1795.]

... Comme vous êtes membre du Comité d'instruction publique, je ne peux me dispenser de vous faire connaître comment ont pris dans nos contrées les écoles primaires. Notre commune a été la seule de ce district (excepté chez les protestants), qui ait organisé de bonne heure une école primaire conformément à la loi du 29 frimaire an II. Je fis tout ce qui dépendait de moi pour l'établir au 15 germinal, pour assurer qu'on n'y enseignait rien contre la religion. L'instituteur, quoique bon catholique, ne mettait entre les mains des enfants que les *Droits de l'homme* et des *Rapports choisis faits à la Convention*; il ne leur parlait point du catholicisme; mais je les assemblais chaque jour à l'église à l'issue de la classe pour les catéchiser. Les autres écoles primaires, qui n'ont été en activité que très longtemps après, et en petit nombre, étaient peu fréquentées, parce que les parents craignent pour la religion.

Cette prévention existe plus que jamais. Je suis persuadé que les nouveaux décrets ne seront pas mieux exécutés que les premiers, même malgré des punitions exemplaires, et il en résultera un mal infini pour la société. Le seul moyen d'établir ces écoles avec succès serait peut-être une proclamation de votre Comité ou même de la Convention, que la morale républicaine qui sera enseignée aux élèves ne contredira aucun culte particulier, qu'il est défendu aux instituteurs de parler pour ou contre aucune sorte, quoiqu'ils pourraient, après la classe nationale, enseigner tel catéchisme aux enfants des parents qui le désireraient, et qui les salarieraient pour cette fonction supplétive. D'après les blasphèmes dont a retenti tant de fois la salle de la Convention, tous les patriotes eux-mêmes ont sujet de craindre que la Révélation ne soit avilie dans les livres de morale qu'on mettra entre les mains des enfants; et, ne raisonnât-on que politiquement, cela ne devrait pas être.

## ILLE-ET-VILAINE (?)

*Extrait d'une lettre à Lanjuinais.*

Ce 17 messidor l'an III [5 juillet 1795].

... Nous n'avons besoin d'autres instituteurs que de maîtres d'école, comme ci-devant. Nous les avons toujours payés volontiers; et puis

(1) L'abbé Vernerey, qu'il ne faut pas confondre avec le conventionnel du même nom, était un des prêtres les plus énergiques et les plus zélés de l'église gallicane pendant la Révolution. Sa paroisse fut une de celles où le culte ne subit pour ainsi dire aucune interruption pendant la Terreur. Il était fort estimé de Grégoire et des évêques réunis.

(2) Luhier est une petite commune de 200 habitants dans le canton du Russey, arrondissement de Monbéliard. — Saint-Hippolyte est un chef-lieu du canton du même arrondissement; l'organisation de cette arrondissement a été changée depuis la Révolution.

nous n'envoyons nos enfants à l'école qu'en hiver. En été ils travaillent avec nous.

CONGARD (?)

## NIÈVRE

Saint-Léger de Fougeret (Nièvre).

*Pétition adressée à la Convention en date du 9 thermidor an III (27 juillet 1795) par des citoyens qui réclament la restitution de leur « maison curiale ».*

LIBERTÉ, JUSTICE (1).

... Les Écoles Primaires sont des établissements tres couteux à la république; ils sont inutiles dans nos campagnes par l'impossibilité ou nous sommes de nous passer de nos enfants, ou de les envoyé a une école distante de nos domiciles souvant de plus d'une lieu. Nous n'avons pas besoins d'avocats à la charrue ; et pour labourer il nous est inutile de scavoir lire et écrire. Mais nous avons tous besoins d'instruction et de morale; et c'est dans la pratique de la relligion de nos peres que nous la voulons trouver. Ils vecurent longtemps heureux avec ces instructions ; et nous n'avons vû disparaître de nos campagnes la bonne foi et l'union que lors qu'on nous a voulu rendre *scavants et philosophes*...

Suivent les signatures au nombre de neuf, les autres ne sachant pas signer. Le nombre des pétitionnaires, tous « chefs de communautés », était de 42; l'un d'eux se nommait Claude Marceau.

## ILLE-ET-VILAINE (?)

*Extrait d'une lettre anonyme adressée à Lanjuinais.*

[..... 1795.]

... Enfin, pour suppléer en police fraternelle et charitable à tout ce qui manque à la grande police, [les ministres du culte] peuvent être instituteurs, et doivent même le devenir. Tous en ont la faculté; tout ministre du culte doit avoir assez d'instruction pour suffire aux premiers besoins de l'enfance des campagnes. La lecture, un peu d'écriture, de calcul, c'est autant qu'il en faut à des êtres placés dans une classe qui doit être exempte d'ambition et écarter tout ce qui produit le goût de l'intrigue. Que les ministres du culte cherchent donc à être instituteurs; c'est le seul moyen qu'ils puissent avoir pour vivre indépendants. Qu'ils réunissent les vertus de ces deux états, qui ont tant de rapports l'un avec l'autre. Car ce n'est pas le tout de donner des talents à l'enfance; il faut lui apprendre à en faire bon usage. Sans la morale, les sciences sont bien dangereuses; nous n'en avons que trop d'exemples.

(1) L'orthographe de ce curieux document est conforme à celle de l'original.

## LOIRE-INFÉRIEURE

*Extrait d'une lettre de Nadal, prêtre, au Directeur de l'imprimerie-librairie chrétienne, rue Saint-Jacques, n° 278.*

Saint-Nazaire, le 16e messidor 4e année rép. [4 juillet 1796].

... Je vous demande si un prêtre peut et doit pour le bien de la religion se charger d'une école primaire, quoique la majeure partie en remplisse librement la tâche ? Veuillez par complaisance me donner votre avis le plus tôt possible, et daignez me dire si les lois ne contrarient pas ma question à raison de l'état de prêtre. Si cela était possible, les prêtres se conserveraient le logement et seraient utiles au peuple en deux manières. Certains voulaient le faire, mais on leur a répondu que les charges étaient incompatibles. C'est toujours la force et l'esprit de parti qui agit pour nous ôter tout moyen de servir le public ou de subsister... (1)

## PAS-DE-CALAIS

*Extrait d'une lettre de Bourdon, curé et instituteur de Dourges* (2), *canton d'Hénin-Liétard, près Lens* (3).

28 messidor an IV, 16 juillet 1796.

Citoyen représentant,

Conformément à la loi sur l'instruction publique, on a établi dans notre département des jurys d'instruction; on a nommé des instituteurs; il s'agit de leur assigner un local où les enfants puissent être convenablement rassemblés, et où eux-mêmes puissent être logés. Dans les villes et bourgs considérables, la chose ne souffre pas de grandes difficultés. On y trouve aisément des maisons ou quartiers, des parties de maisons à louer. Il n'en est pas ainsi dans les campagnes, où l'ignorance est à son comble, où, par conséquent l'enseignement est de la plus grande nécessité. Sur 20 communes auxquelles on attribue des instituteurs, à peine s'en trouve-t-il une où il y ait un local applicable à l'usage de l'instruction autre que le presbytère. Chacun y a son habitation, et rien de plus. Une observation essentielle à faire, c'est que presque tous les instituteurs sont étrangers aux communes dans lesquelles ils doivent exercer leurs fonctions. Il faut donc, de toute nécessité, laisser à ces mêmes communes la faculté de placer leurs institu-

(1) Note marginale : Répondue dans les *Annales*. Cela veut dire que Grégoire et ses amis, frappés de l'importance d'une semblable question, crurent devoir répondre publiquement par la voie de la presse dans les *Annales de la Religion*, journal qui parut sans interruption de 1795 à 1803, et dont les numéros réunis forment un ouvrage en 18 volumes qui est de toute rareté.

(2) Commune de 1150 habitants, canton de Carvin, arrondissement de Béthune.

(3) Lens est aujourd'hui un chef-lieu de canton du Pas-de-Calais, arrondissement de Béthune; 7300 habitants.

teurs dans lesdits presbytères, ou le but de la loi est manqué, et la jeunesse des campagnes est condamnée à une affreuse et éternelle ignorance. Quant à l'entretien, lesdites communes en sont chargées et auront intérêt à ce qu'ils soient bien conservés.

A ces observations, qui paraissent dignes d'une attention sérieuse, j'ajoute 1° que dans le cas où la législature décréterait la vente des presbytères, la République ne perdrait pas à les laisser aux instituteurs dans les lieux où ils doivent exercer; elle y gagnerait même, par la raison que le loyer qu'elle paierait auxdits instituteurs en lieu et place de logement, absorberait sous peu d'années le prix de la vente, et la charge subsisterait.

J'ajoute 2° toujours dans la supposition qu'on en décrétât la vente, qu'en exceptant ceux des endroits où l'instruction se fera, il en resterait encore par milliers à vendre. Excepté les communes très nombreuses c'est-à-dire très populeuses, on n'a nommé un instituteur que pour deux ou trois communes...

## PAS-DE-CALAIS

*Lettre de Désert (?) agent municipal de la commune de Wailly* (1), *au nom des citoyens de ladite commune.*

Ce 13 thermidor an IV [31 juillet 1796].

Citoyen représentant,

Dans le département du Pas-de-Calais on vend les écoles des communes par soumission, et cela en vertu d'un arrêté des administrateurs de ce département. Je ne crois pas qu'il y ait aucune loi qui les autorise à cela; je n'en ai vu aucune. Il est dit dans cet arrêté : « Comme il y a 700 maisons dans ce département qui sont onéreuses à la République, c'est pourquoi elles seront vendues par soumission. » Il est faux que les écoles soient onéreuses à la République, puisqu'elles ont été bâties et entretenues par les habitants des communes, et qu'elles le seront encore si on [les] leur laisse. Au contraire, si on les vend, cela deviendra onéreux à la République, puisque dans les endroits où il y a des instituteurs placés par les départements, la République s'oblige à payer une somme pour le loyer d'une maison et d'un jardin que les habitants des communes seront obligés de leur fournir. Mais combien de communes se trouveront-elles dans l'impossibilité de fournir un logement à leur instituteur, ne pouvant pas en trouver dans leur commune? Nous sommes dans ce cas-là. Ne serait-il pas plus simple de laisser les écoles aux habitants, à la charge par eux de les rebâtir et de les entretenir comme ils ont toujours fait, à l'effet d'y loger leur instituteur, puisque par ce moyen la République n'aurait rien à payer, et que les habitants ne se trouveraient pas souvent dans l'impossibilité de les loger, malgré la bonne volonté qu'ils en auraient. D'ailleurs ces biens vendus par soumission ne sont pas vendus, mais donnés, puisque

(1) Il existe deux communes et un hameau de ce nom dans le département du Pas-de-Calais; la plus importante, qui compte 800 hab., est dans le canton sud d'Arras; l'autre est dans le canton de Montreuil (600 hab.).

avec une année de loyer en numéraire on peut en faire l'acquisition en mandats. On parle aussi de vendre les églises; cela serait-il possible, l'assemblée les ayant accordées provisoirement aux communes, et ne [les] leur ayant pas encore retirées par aucune loi? Je ne vous dirai rien des presbytères; on les vend à force par soumission, ou plutôt on les donne. Cependant ils appartiennent aussi aux habitants des communes, qui les ont bâtis, entretenus, et [en ont] payé les impositions.

Je vous prie, citoyen représentant, de faire ce que vous pourrez auprès de l'assemblée pour que la vente des écoles n'ait pas lieu; car sans cela l'instruction de la jeunesse sera perdue ainsi que la religion, si les églises viennent à être vendues. Je vous fais la présente réclamation au nom de tous les citoyens de cette commune, principalement des pères et mères, qui désirent sincèrement se procurer une éducation convenable à leurs enfants, pour pouvoir vivre en société et acquérir la connaissance de leurs devoirs envers leur patrie. Ce faisant, les citoyens de cette commune vous en auront une éternelle reconnaissance.

Salut et fraternité.

## NIÈVRE

*Extrait d'une lettre de Leblanc, prêtre de Nevers, adressée à Grégoire et à Saurine* (1).

Nevers, 5 vendémiaire an V de la République [26 septembre 1796].

... Je dois aussi vous faire part d'un arrêté de notre administration jacobine concernant la police des écoles primaires. L'article porte textuellement : « ... *Les instituteurs et institutrices, fidèles aux usages républicains, éloigneront scrupuleusement leurs élèves de toute espèce de culte religieux quelconque.* » Ne voyez-vous pas comme moi dans cet article la constitution violée, l'immoralité complète, la dépravation générale des mœurs, l'affreux athéisme et tous les crimes inondant la surface de la République? Faites sentir, et comme représentants et comme évêques, les funestes conséquences d'une si pernicieuse doctrine et pour la prospérité de l'État, et pour les mœurs, et pour l'éducation de la jeunesse, l'espérance de la patrie. Faites sentir que sans religion il n'y a plus de mœurs, que les États s'écroulent, l'ordre social est menacé de la ruine. Faites sentir que les lois seules sont impuissantes pour régler les passions et le cœur de l'homme. Faites sentir combien il est dangereux pour la chose publique d'avoir des administrateurs aussi pervers, et des instituteurs qui mettraient en pratique d'aussi horribles maximes.

Un autre article porte : « ... Ne pourront être instituteurs les cafetiers, billardiers, aubergistes ni ministres d'un culte quelconque. »

(1) Membre de la Convention, évêque constitutionnel du département des Landes et ensuite évêque concordataire de Strasbourg. Né à Eyssus (Basses-Pyrénées) en 1733, il mourut à Strasbourg en 1813.

## PUY-DE-DÔME

### *Lettre de Py, curé d'Effiat* (1).

#### OBSERVATIONS SUR LES ÉCOLES CHRÉTIENNES

J'ai lu avec intérêt l'instruction du concile aux pères et mères sur l'éducation de leurs enfants (2); mais j'ai été fâché qu'on ait compris dans le décret les écoles pour les garçons. Cela ne fera-t-il pas ombrage à nos faiseurs de plan d'éducation?

La constitution avait réservé celle des filles aux pères et mères; il aurait mieux valu, selon moi, ne tabler que là-dessus pour éviter de donner ombrage.

Il est hors de doute que nous n'aurons jamais de plan d'éducation que lorsqu'il sera tablé sur la religion. Mais l'opinion n'est pas encore mûre là-dessus; il faut donc dans nos plans nous en tenir uniquement aux écoles pour les filles.

Et si nous pouvons établir un bon plan pour cette partie intéressante, il sera immanquablement suivi pour les garçons, surtout dans les campagnes, où on ne fera jamais adopter les rêves de nos prétendus philosophes.

#### ÉCOLE ÉTABLIE A EFFIAT

A l'aide de trois filles respectables, j'ai établi à Effiat une école pour les filles dont je crois devoir vous communiquer le plan.

1° On met entre les mains des enfants qui commencent un livre dans lequel on a inséré un recueil très bien fait des maximes les plus intéressantes de l'Écriture sainte sur la morale. On fait compter ces maximes et on leur fait lire les mots dans un abrégé du catéchisme qui se trouve à la fin, après messe et vêpres.

2° On fait lire le *Petit catéchisme historique* de Fleury le matin, et les Épîtres évangiles le soir, aux enfants de la 2e classe.

3° Les filles de la 3e classe lisent la *Vie des saints* de Mésenguy le matin, et les *Figures de la Bible* le soir.

4° Les filles de la 4e classe lisent les *Figures de la Bible* le matin, et le *Nouveau Testament* ou *Manuel* le soir.

Outre cela, les filles qui annoncent des dispositions apprennent à écrire et apprennent par cœur un traité abrégé et manuscrit que j'ai fait pour elles sur l'éducation physique, morale et religieuse des enfants. Je vous communiquerai quelque jour ce petit ouvrage.

— Je vous parlerai une autre fois d'une filature que j'ai établie pour les filles orphelines ou appartenant à des parents chargés d'enfants. Par ce moyen j'ai banni la mendicité de ma paroisse.

(1) L'abbé Py, curé d'Effiat (canton d'Aigueperse, 1 500 hab.), était un des correspondants les plus zélés de Grégoire; il existe de lui, dans les papiers de ce dernier, un assez grand nombre de lettres intéressantes.

(2) Il s'agit ici d'une lettre circulaire que les évêques réunis, assemblés à Paris en concile national durant l'année 1797, firent imprimer et distribuer à profusion.

## CANTAL

Mauriac (1), le 1er janvier 1797.

*Fragment d'une Lettre collective de quatre curés du Cantal aux évêques réunis.*

... Le département a nommé depuis quelque temps un jury d'instruction pour le ci-devant district de Mauriac. Il l'a composé de deux médecins et d'un homme de loi. L'un des médecins est le frère du ci-devant curé de Mauriac, mon prédécesseur et mon oncle; l'autre a deux oncles et un cousin germain aussi réfractaires et déportés par la loi. Quant à l'homme de loi, c'est notre juge de paix, qui ne donne la paix qu'à tout ce qui est royaliste ou fanatique, car il est bon d'observer qu'il est royaliste par essence et fanatique par bienséance. Plusieurs ecclésiastiques patriotes se sont déjà présentés pour être instituteurs dans leurs communes et les membres du jury ont fait la sourde oreille. Sans doute ils aimeront mieux donner les places, si intéressantes pour le bonheur de la société, à des goujats, ou les laisser vaquer, plutôt que d'y introduire des prêtres patriotes dont les leçons tendraient à l'amour de la République, et qui, quand ils ne seraient pas foncièrement parfaits, seraient tenus néanmoins pour la décence de leur profession, de montrer de la morale, de la vertu, de l'éducation et des sentiments au-dessus du commun.

Un point capital, et sur lequel il paraît que le gouvernement est encore trompé, c'est cette liberté qu'on laisse à tout citoyen de lever (*sic*) des écoles, sans exiger d'eux aucune caution pour l'exercice pur et intègre de ces fonctions si délicates. Nous voyons toutes les ex-religieuses, que la République ne peut compter que pour ses plus cruelles ennemies, nous voyons une infinité d'autres citoyens de l'un et de l'autre sexe, instigués (*sic*) par les réfractaires, s'ériger publiquement en instituteurs et accaparer les enfants. De là vient tous les jours que l'instruction, qui devrait être le moyen de diminuer les ennemis du régime actuel, ne sert qu'à les perpétuer, et même à en augmenter le nombre en donnant aux enfants un mauvais pli, et en leur inoculant la haine de la République. Que nos évêques réunis daignent donc instruire le gouvernement, pour qu'il ne laisse plus une arme aussi sacrée que celle de l'instruction en des mains aussi profanes et aussi meurtrières...

BERTIN, curé de Mauriac. — DAGEN, curé de Pléaux (2).
VIALEIX, curé de Chalvignac (3).
MOQUIN, curé de Saint-Christophe (4).

(1) Ch.-l. d'arr. du Cantal (3 200 hab.).
(2) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mauriac (3 000 hab.).
(3) Commune du canton de Mauriac (1 150 hab.).
(4) Commune du canton de Pléaux (1 000 hab.).

## LOIR-ET-CHER

*Fragment d'une lettre adressée à Grégoire, évêque de Blois, par un des curés de son diocèse.*

Romorantin (1), 12 janvier 1797.

Citoyen et respectable prélat,

... Nous n'avons ici que des écoles chrétiennes et l'éducation qu'on y donne aux enfants est en tout conforme à la religion.

BIET, *prêtre.*

## HAUTE-GARONNE

12 pluviôse, an V (31 janvier 1797).

Réponse par le curé de la paroisse de Cassaigne (2) contre un réquisitoire dirigé contre lui par le commissaire du pouvoir exécutif du canton de Salies par devant l'administration municipale, ainsi qu'il en a été informé par le citoyen Canal agent municipal de la commune de Cassaigne, au sujet du scrutin secret fait dedans l'enceinte de l'église choisie pour l'exercice du culte catholique, par les chrétiens assemblés pour célébrer les vêpres, aux fins d'établir une *école chrétienne* pour les filles, et qu'en conséquence, sur la présentation qu'a faite le curé de quatre candidates, les paroissiens eussent à nommer une d'entre elles pour institutrice de cette école chrétienne, ce qui a été exécuté le 12 nivôse an 5 républicain, fête de la Circoncision pour les catholiques.

*Question* 1. — Cette assemblée est contre la loi.

*Réponse.* — Le décret du 3 ventôse an III, article 4 et notamment le 6 sur la liberté du culte en ces termes : « Tout rassemblement des citoyens pour l'exercice d'un culte quelconque est soumis à la surveillance des autorités constituées... » Autre décret du 11 prairial an III sur la réouverture des églises, articles 1 et 2. — Autre décret du 7 vendémiaire sur l'exercice et la police intérieure du culte, article 1... En accordant la liberté du culte, autorisent les assemblées pour son exercice, sans lesquelles cette liberté deviendrait illusoire.

*Question* 2. — Cette institutrice est une institutrice publique, et il n'appartient qu'au canton collectif de la nommer.

*Réponse.* — La constitution de la République française, titre X, instruction publique, établit elle-même la distinction des écoles publiques ou primaires d'avec les écoles particulières; comme les écoles primaires sont celles où l'on apprend tous les objets qui doivent convenir à tout individu, sans distinction du culte, « il y a dans la République, dit-elle aussi article 296, des écoles primaires où les élèves apprennent à lire, à écrire, les éléments du calcul et ceux de la morale. La République

(1) Chef-lieu d'arrondissement du département de Loir-et-Cher (7 600 hab.).
(2) Commune du canton de Salies, arrondissement de Saint-Gaudens (800 hab.).

pourvoit aux frais du logement des instituteurs préposés à ces écoles, » et les écoles particulières étant celles où l'on apprend des éléments qui ne conviennent qu'à chaque citoyen ou société en particulier, la constitution les autorise de même par ces termes exprès, article 300 : « les citoyens ont le droit de former des établissements *particuliers* d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts. Or les écoles chrétiennes sont ces écoles particulières au culte catholique : car voici leurs principes élémentaires déterminés à la lettre, chapitre 7, article 6. « Le pre- « mier objet des écoles chrétiennes est d'apprendre aux enfants les « éléments de la religion, de leur expliquer les principaux points de la « morale de l'Évangile. Ils apprennent les prières du matin et du soir, « les commandements de Dieu et de l'Église, les épîtres et les évangiles, « le catéchisme du diocèse. Les enfants y reçoivent encore les premières « instructions, instructions de la lecture, de l'écriture, du calcul et de la « civilité. » C'est-à-dire, de la lecture pour mieux connaître ces éléments, de l'écriture pour mieux les graver dans la mémoire et les transmettre à la postérité; du calcul pour en connaître tout ce qui est du nombre comme celui des chapitres, articles que contiennent les codes sacrés, et de la civilité pour rendre au prochain ce qui lui est dû et surtout à la patrie pour défendre ses intérêts. Elles ne sont entretenues que par les catholiques, et elles ne sont dénommées *écoles chrétiennes* que parce qu'elles sont restreintes et bornées à n'apprendre exclusivement que ce qui regarde le culte catholique : ces écoles donc étant propres et particulières au culte catholique sont évidemment et incontestablement distinctes des écoles publiques ou primaires.

Or les lois sur la liberté du culte et la constitution française autorisent les écoles chrétiennes ou particulières.

1° La loi ne peut permettre la liberté du culte sans permettre tous les moyens nécessaires pour parvenir à ce culte, car on ne peut exercer un culte sans le connaître, ni le connaître sans l'apprendre, ni l'apprendre sans des écoles qui peuvent l'enseigner : elle permet donc ces écoles chrétiennes : et ces écoles formant une partie essentielle du culte, la loi ne permet pas moins (1) d'y être troublé que dans les autres parties du culte.

2° La Constitution française précitée en autorise de même l'établissement. « Les citoyens, dit-elle, ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction. » Elle ne prescrit aucune forme pour faire ces établissements, sans doute pour les faciliter et les encourager; et n'admet aucune distinction : ainsi, la qualité de catholique ne détruisant point la qualité de citoyen, mais la perfectionnant au contraire, les paroissiens ont eu le droit de former ces écoles chrétiennes, et ils ont dû le faire pour donner les premiers l'exemple de la soumission aux lois, comme leur culte les y oblige.

Réclamer donc contre l'établissement de ces écoles chrétiennes, n'est-ce pas se lever contre la constitution française, qui n'a d'autre but que de propager par tous les moyens possibles les lumières, pour briser les fers de la servitude qui ne sont forgés et donnés que par l'ignorance, et le vrai républicain pourrait-il, sans sensibilité et sans intérêt,

(1) *Lisez :* pas plus, ou ne défend pas moins.

les voir entraver, moins encore paralyser, au mépris des lois les plus sacrées? Serait-il réservé au seul culte catholique, boulevard de la Constitution française d'être persécuté, tandis qu'on voit les diverses sectes avoir leurs écoles particulières, les juifs, des écoles juives; les luthériens, des écoles luthériennes; et qui entreprendrait de diriger des réquisitoires contre elles attenterait à la loi, et les écoles chrétiennes seraient-elles de pire condition, tandis que la loi ne les exclut point?

*Question* 3. — Pourquoi faire cette nomination au scrutin secret, qui ne doit être employé que pour l'élection des autorités constituées? C'est contrevenir à la loi.

*Réponse.* — On ignore la loi qui proscrive ce scrutin secret pour toute autre élection: dès lors, en l'empêchant, on contrevient à la loi insérée dans la Déclaration des droits de l'homme, article 7, qui dit formellement que : « ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, » et ce scrutin secret, ne causant encore aucun trouble ni préjudice, en réclamant c'est aussi violer la liberté et la loi sacrée, article 2, qui porte exprès que, « la liberté consiste à pouvoir faire ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui ».

On connaît au contraire la loi qui ordonne la pratique de ce scrutin secret, même dans l'exercice du culte, ou qui défend de faire, même dans le culte, des nominations que par le scrutin secret. La loi, titre 14, dispositions générales article 354 — marque que « nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. » Or il y a une loi, titre 3, article 31, qui prescrit ce scrutin secret sans exception, en ces termes : « Toutes les élections se font au scrutin secret. » Les chrétiens donc ne peuvent exercer leur culte, comme faire ces élections, sans se soumettre au scrutin secret.

Non seulement les lois, mais la raison elle-même commande ce scrutin. Les instituteurs et institutrices chrétiennes doivent avoir la confiance des catholiques qui les choisissent et les salarient. Il est donc juste que les catholiques aient la liberté de les investir de la manière la plus libre. Or ce scrutin secret est la seule efficace (*sic*) à cet effet; et n'y eut-il des lois qui l'imposât, n'est-ce pas témoigner son attachement à la République de suivre ses maximes, comme celle de ce scrutin même dans le cas où elle n'y oblige point? N'est-ce pas de même un principe sacré du culte catholique consigné dans le concile de Chalcédoine, de se conformer au gouvernement civil en tout ce qui n'est pas réglé par l'Église. En condamnant donc ce scrutin, n'est-ce pas vouloir faire prévariquer contre les lois de la République, de l'église catholique, exterminer la liberté, et vouloir nous détacher et aliéner de la République, encore un coup, si chérie?

Ce réquisitoire dépasse encore les bornes de cette autorité. Les lois du culte précitées laissent aux individus le libre exercice de leur culte et n'accordent aux autorités constituées que la surveillance dans leurs assemblées, sans pouvoir s'immiscer dans les matières ou objets du culte qui peuvent y être traitées, comme érections d'administration temporelle d'église, de charité, et des écoles chrétiennes, prières et autres fonctions saintes, et cette surveillance, dit la loi du 3 ventôse, article 6 « se renferme dans des mesures de police et de sûreté générale ». Il n'y a donc que le trouble et les entreprises sur les personnes

et propriétés à prévenir, qui sont de leur compétence, et tout autre acte est arbitraire et attentatoire à la liberté, et si le commissaire avait assisté à ces assemblées du culte comme il l'a fait ci-devant, il se serait convaincu par lui même que, bien loin d'y trouver matière de surveillance, une belle organisation de culte concourait efficacement à l'édification au maintien de la paix, au bon ordre, et au triomphe de la République; il en aurait admiré l'harmonie et très certainement il n'aurait pas hasardé un réquisitoire contre une assemblée qui n'est point prohibée par aucune loi...

Salut et respect. Signé : VERDALLE SAINT-MARTIN.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

*Extrait des registres de l'administration centrale des départements de la Haute-Garonne du 12 pluviôse de l'an V de la République française.*

Vu la délibération de l'administration du canton de Salies du 15 nivôse dernier, prise à la suite d'un réquisitoire fait par le commissaire du Directoire exécutif près icelle, par lequel il dénonce comme illégale, attentatoire à la constitution, l'assemblée qui eut lieu le 12 du même mois dans l'église de la commune de Cassaigne, et par suite la nomination qui fut faite au scrutin secret d'une institutrice proposée pour apprendre aux filles de cette commune les premiers éléments de la religion catholique ainsi que ceux de la lecture.

L'invitation faite par la susdite délibération à l'agent principal de la commune de Cassaigne, de prendre parmi ses concitoyens les renseignements les plus précis sur le réquisitoire dudit commissaire, dresser procès-verbal de leurs dires, pour le tout être rapporté à ladite administration qui prendra les mesures qu'elle avisera.

Le rapport fait par Dominique Canal, agent municipal de la commune de Cassaigne, dans la séance de l'administration municipale du canton de Salies, en date du 25 du même mois, contenu dans le procès-verbal dressé par lui, le 18 précédent. Les dires et réponse du citoyen Verdalle Saint-Martin, ministre du culte catholique exerçant dans ladite commune de Cassaigne, par lesquels il prouve incontestablement qu'en faisant procéder à la nomination de la citoyenne Marianne Boué en qualité d'institutrice de la susdite commune, il n'a aucunement cherché à enfreindre ni enfreint les lois de la République, qu'au contraire il n'a fait que se conformer aux susdites lois.

La demande de la citoyenne Marianne Boué par elle adressée à ladite municipalité du canton de Salies pour qu'il lui soit permis d'ouvrir dans ladite commune de Cassaigne une école particulière dans laquelle elle se propose d'enseigner les premiers éléments de la religion catholique et de la lecture.

Les deux délibérés enfin de l'administration municipale du canton de Salies du 25 dudit mois de nivôse, par lesquels il est arrêté qu'il n'y a lieu à délibérer tant sur la réquisition du commissaire du Directoire exécutif près ladite administration, que sur la demande faite par la citoyenne Marianne Boué, motivés sur les lois de police qui n'accordent qu'une surveillance sur les écoles particulières, et qui ne parlent

absolument pas que l'ouverture desdites écoles doive en être demandée et accordée par aucune administration.

Ouï le commissaire du Directoire exécutif.

L'administration centrale du département, se déférant aux deux délibérations de l'administration municipale du canton de Salies en date du 25 nivôse dernier, arrête qu'ils seront tous les deux exécutés dans tout leur contenu.

Délibéré à Toulouse, les jours, mois et an que dessus, pour copie conforme, Sons Devier, président, Cayré pour le secrétaire général, signé. Pour copie conforme, Burgalot, secrétaire, signé.

Extrait marqué du sceau de ladite administration du canton de Salies (1) et remis audit curé.

## AVEYRON

*Extrait d'une lettre de Claude Debertier, évêque de l'Aveyron.*

Rodez, le 12 février 1797, l'an V de la République française.

... Déjà s'est formé dans Rodez un établissement pour l'éducation des jeunes demoiselles. Les promoteurs de cette institution sont des prêtres insermentés. C'est une espèce de couvent à la tête duquel est la ci-devant abbesse de l'Arpajonie. On y reçoit des pensionnaires. L'aumônier est un de ces hommes qui ont prêté le serment de la liberté et de l'égalité, mais qui ne peut voir le nouvel ordre des choses. Les autres personnes employées dans cette maison sont connues aussi par leur aversion pour la Révolution. Tous les bons patriotes regardent cet établissement comme dangereux pour la chose publique; mais l'administration centrale le favorise, et lui a cédé pour local le ci-devant couvent dit de l'Annonciation. On projetait en même temps d'établir dans un autre local semblable 4 ci-devant religieuses fanatiques pour l'éducation des jeunes filles pauvres, et pour cela d'en expulser des institutrices pieuses et patriotes. On avait encore arrêté d'ôter l'administration de notre Hôtel-Dieu à un prêtre assermenté dont les soins, l'industrie et les sacrifices ont soutenu cette maison dans le temps de la plus grande détresse, pour y placer une fille d'un royalisme décidé, et dont la probité n'est point hors de tout soupçon. Ces deux derniers plans ne sont point exécutés, mais il est à craindre qu'ils ne s'exécutent dans peu.

## SOMME

22 avril 1797, 2 floréal an V.

... J'ai essayé de rétablir l'instruction qui est nulle. J'avais réussi à faire passer une certaine somme pour tenir lieu de logement aux instituteurs (2). C'était un bien commun; l'aristocratie s'y est opposée, et les instituteurs sont déchus de leurs espérances et prêts à quitter un état

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, 850 hab.
(2) C'est-à-dire à faire inscrire au budget une indemnité de logement.

si précieux. J'ai adressé au Conseil des Cinq cents un mémoire relatif à cette partie, afin qu'une loi générale vînt au secours des instituteurs et de la jeunesse. Cette année sera encore comme les trois précédentes, et les désorganisateurs continueront de rejeter sur l'homme de bien les fâcheux effets de leurs manœuvres. Telle est la marche qu'ils ont constamment tenue depuis la Révolution.

F. Ch. Sarazin,
Curé de Bayonviller et commissaire du directoire exécutif près le canton d'Harbonnières par Corbie (1).

## SEINE-ET-OISE

*Extrait d'une lettre de Langlois, curé de Guernes* (2).

14 novembre 1797, an VI, République française.

Citoyen représentant,

Il ne m'a pas été possible de vous faire passer plus tôt les notes que vous m'avez demandées. Je suis curé, vicaire, bedeau, scribe de la commune, maître et maîtresse d'école. J'ai chaque jour de la semaine, sans aucun congé, 50 à 60 enfants à instruire le matin et le soir. Personne ne fait mon ménage que moi-même; ma cuisine, il est vrai, ne me demande pas grand temps, car je ne mange que de la soupe, après laquelle, pour mon dîner, et le soir pour mon souper, je n'ai qu'un morceau de pain de seigle et d'orge, auquel j'ai quelquefois, pour m'aider à le manger, une grappe de raisin ou une pomme de terre cuite sous la cendre. Outre ces occupations, j'ai mes petites obligations envers Dieu qui sont indispensables; ainsi ce n'est que le soir, et aux dépens de mon sommeil que j'écris mes réflexions.

... La commune est composé de 130 ménages; elle s'est fixée elle-même à un écu pour chaque maison pour l'honoraire du prêtre pendant l'année; ce qui fait 5 sols par mois. Eh bien! malgré qu'ils se soient taxés à cette modique somme, ils ne remplissent point leur engagement, de manière qu'ils me doivent aujourd'hui plus de 200 écus.... Depuis deux ans et demi que je suis de retour, je n'ai reçu que 69 livres, encore du nombre des personnes qui m'ont donné leur écu par année, il y en a plusieurs qui m'ont payé deux fois, c'est-à-dire deux années...

## DOUBS (1797)

### OBSERVATIONS SUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES A LA TENUE DU CONCILE NATIONAL (3).

... Seconde observation, laconique et insuffisamment motivée, sur l'éducation civile et chrétienne. Je désire bien ardemment qu'une plume

(1) Bayonvilliers est une commune de 800 habitants, canton de Rosières, arrondissement de Montdidier. — Harbonnières est aujourd'hui une autre commune du même canton. — Corbie enfin (3650 hab.) est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Amiens.

(2) Commune du canton de Limay, arrondissement de Mantes, 500 habitants.

(3) Ce travail est un de ceux que les évêques réunis avaient demandés à leurs collaborateurs en vue du concile national qui devait se réunir et qui se réunit en effet à Paris, en 1797.

zélée et charitable s'occupe promptement et efficacement de cet important et indispensable objet.

Pour prouver la nécessité de cette entreprise, je prends la liberté, ou plutôt je jouis de celle que le numéro 21 des *Annales de la Religion* (1) accorde à tout citoyen, en adressant aux Pères du Concile deux exemplaires de l'*Alphabet ou instruction à l'usage du Diocèse de Besançon*. Le plus petit contient 16 pages, l'autre 48.

On voit dans ces deux livres élémentaires l'usage, la méthode du diocèse de l'Est. On y remarque les éléments et les premières leçons qu'on y donne aux enfants à qui on commence d'apprendre à lire. Il n'y a pas grand'chose à dire sur la *Croix de par Dieu;* mais comme j'ignore parfaitement les langues étrangères ou mortes, je ne sais pas si ces mots *Ban, car, des, fut, gai,* etc., *ba, ce, di, fo, gu, ha, li, lo, lu,* etc., sont des mots hébreux, syriaques, chinois ou etc. — *Ub, od, ig, ul, cbs, anc, bra, dla,* etc.

Il est bien certain que le *Pater noster...*, l'*Ave Maria...*, le *Credo in Deum...*, le *Confiteor Deo...*, l'*Angele Dei...*, le *Benedicite, Dominus.,.*, l'*Agimus tibi gratias...*, l'*Animæ omnium fidelium...*, le *Beata viscera Mariæ...*, le *Domine ne in furore...*, les 7 psaumes en latin, les *Kyrie eleison*, même langue, l'*Ave verum corpus...*, le *Salve Regina...*, l'*Ave salus mundi*, etc.; il est bien certain, dis-je, que ces prières sont très belles, très excellentes et très parfaites; qu'elles nous viennent de Dieu, des apôtres, de l'Église pour la plupart; les dogmes et les maximes qui y sont contenus sont sublimes et divins; tout y est fort orthodoxe; n'y aurait-il pourtant pas tant soit peu lieu de dire qu'un pareil *alphabet* est, ce semble, hétéroclique (*sic*)? Il est tout en latin ou en langue latine. Les enfants n'y entendent rien, n'y comprennent rien, n'y apprennent rien, et ne retirent aucun, ou très peu de fruit d'une semblable étude; elle les rebute, les ennuie, les dégoûte, les décourage et les déconcerte extrêmement.

Faire répéter péniblement à des enfants pendant 5, 6, 7 ans, et souvent plus longtemps, des mots qu'ils ne comprennent pas, qui ne leur donnent aucune idée, aucune connaissance utiles, des mots qui étant inintelligibles et incompréhensibles pour eux ne peuvent leur inspirer le moindre sentiment de piété, de religion, de foi, d'espérance, de charité, et qui ne leur apprendront jamais leurs devoirs envers Dieu et le prochain, ne serait-ce pas là un grand abus à réformer?

Employer le temps, tout le temps, et le plus précieux temps de l'enfance, de la jeunesse et de la vie à apprendre, à répéter sans fruit quelques mots latins et inutiles, c'est sans contredit un abus très sensible, dont personne ne se plaint. Pour moi, j'ose ici élever ma faible voix, et dire hautement que ce système d'éducation, établi et enraciné dans le département du Doubs, a grand besoin de réforme.

Les Pères du concile s'appliquent et travaillent ardemment à découvrir les abus pour les supprimer et pour faire des améliorations. Ils s'occuperont bien sûrement de l'éducation de la jeunesse. Mais en attendant un plan général concernant cet objet, ne serait-il pas à propos d'inviter tout le clergé de France, et même tous les savants, à composer un petit *Alphabet*, à l'envoyer aux membres du concile, qui l'examine-

(1) Journal du clergé constitutionnel, de 1795 à 1803 (18 volumes in-8).

raient, le refondraient, le perfectionneraient, ou qui chargeraient une commission d'y mettre la dernière main? Les écoles et les éducations civiles et chrétiennes reprennent à la Toussaint dans ce département; il est à souhaiter qu'on y ait ce petit *alphabet provisoire*. Étant reçu, il sera accueilli, on aime la nouveauté; je crois fermement que cet ouvrage produirait son fruit.

*In tenui labor, at tenuis non gloria, si quem...*

## INDRE-ET-LOIRE

*Extrait d'une lettre du citoyen René Jacques Allain, « ministre du culte catholique à Véretz* (1) *(Indre-et-Loire) depuis* 30 *ans », au citoyen Grégoire, membre du Conseil des Cinq-Cents.*

A Véretz, le 8 ventôse an VI de la Rép. fr. [20 février 1798].

Citoyen représentant,

Les citoyens de la commune de Véretz, canton de Montlouis (2), département d'Indre-et-Loire, ont envoyé, il y a 10 ou 12 jours, au ministre des finances une pétition relative à la maison presbytérale de Véretz, qui vient d'être vendue et allouée par le département, quoique cette même administration eût arrêté le 28 messidor an IV que cette maison serait réservée pour un instituteur. Ils m'ont invité de vous prier de vouloir bien appuyer ou faire appuyer leur pétition auprès du ministre. Comme le 18 fructidor a heureusement anéanti la représentation à la Législature du département d'Indre-et-Loire, ils pensent comme moi qu'ils ne peuvent mieux placer leur confiance qu'en vous. Voici la copie de leur pétition.

« ... La commune de Véretz est formée, en outre la campagne qui s'étend à une lieue au sud, d'un village d'environ 120 maisons, rassemblées et occupées par des citoyens de tous les états, et qui tous désirent que leurs enfants apprennent à lire, à écrire et à calculer. Fondés sur ces moyens, nous demandâmes au département d'Indre-et-Loire qu'il fût établi un instituteur à Véretz pour les trois communes voisines... En conséquence, sur notre demande, le jury d'instruction publique à Tours nomma un instituteur à Véretz, qui depuis ce temps en fait les fonctions avec beaucoup d'exactitude et de fruit pour les enfants desdites communes qui viennent chez lui, et que nous certifions être un des plus vrais et des meilleurs républicains du département.

« Cependant nous apprenons avec chagrin que le ci-devant presbytère vient d'être vendu au citoyen Alexandre Gaudron, de la commune d'Azai (3). Comme les motifs qui ont fait arrêter par le département, l'an IV, qu'il y aurait un instituteur à Véretz ont encore toute leur force, nous demandons que la vente du ci-devant presbytère de Véretz soit annulée, pour que les trois susdites communes ne soient pas con-

(1) Commune de 850 habitants, canton sud de Tours.

(2) Montlouis (2 200 habitants) est aujourd'hui, comme Véretz, une commune du canton sud de Tours.

(3) Il s'agit ici d'Azay-sur-Cher, commune de 1 300 habitants, canton de Bléré, tout à fait voisine de Véretz.

damnées à une éternelle ignorance, puisqu'elles n'auraient plus de maison propre à loger un instituteur. Nous ne pensons pas que le gouvernement veuille préférer une modique somme de 8 à 900 livres effectives à l'instruction des enfants de trois communes considérables par leur leur population. »

Vous sentez parfaitement, citoyen représentant, que si les administrations départementales vendent tous les ci-devant presbytères, comme ces maisons sont à peu près les seules où l'on puisse tenir des écoles primaires dans les campagnes, bientôt ces communes se verront privées pour toujours de toute instruction. Ce n'est certainement pas le but que se propose la législature qui organise l'instruction publique.

## EURE-ET-LOIR

*Extrait d'une lettre de Bonval, curé de Voves* (1).

Ce 8 germinal de l'an VI de la R. F. [28 mars 1798].

... Le plus grand nombre des curés de campagne sont instituteurs de la jeunesse, et n'ont point d'autre ressource pour vivre. Le commissaire du (canton de Voves) veut qu'ils optent, disant qu'ils ne peuvent être tout ensemble instituteurs et ministres de la religion catholique. Ce commissaire est-il fondé à leur proposer l'option et à les y forcer? Ce serait les exposer à la misère la plus cruelle, vu que la Convention (*sic*) ne nous paie point depuis deux ans et demi, et que la charité des fidèles est bien refroidie vis-à-vis nous.

## JURA

Rans, département du Jura, canton de Dampierre (2) près Saint-Vit (3). [Sans date, mais certainement sous le Directoire, antérieurement à 1800.]

Citoyen évêque,

C'est principalement dans votre sein que les victimes de la persécution la plus cruelle et la plus raffinée peuvent déposer leurs peines et leurs douleurs. Membre de la Législature, de la commission d'instruction publique, et plus que tout cela protecteur et zélé défenseur des gens de bien opprimés, tous ces titres nous engagent à recourir à vous avec confiance pour vous faire part de l'injustice que le Département du Jura vient de nous faire. Voici le fait.

Notre commune de Rans, celles de Ranchot, Monteplain, etc., formant la paroisse de Rans, possédaient pour seul et unique local d'instruction publique de leurs enfants le presbytère de Rans. La commune de Rans seule, la plus forte en population de tout le canton de Dam-

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Chartres (1 850 habitants).
(2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Dôle, 900 habitants.
(3) Saint-Vit, commune voisine de Dampierre, est dans le département du Doubs.

pierre, fournit pour l'école plus de 200 enfants (1); celles de Ranchot et autres dépendances en fournissent près de 72; il faut donc un vaste local pour une si grande école, et il n'y avait nulle autre part dans tout le canton de Dampierre une maison plus propre à l'instruction publique que notre presbytère de Rans; celui de Dampierre même, notre chef-lieu, ne peut nous être d'aucune utilité, parce qu'il faut passer un bac sur la rivière du Doubs pour s'y rendre, ce qui est presque impossible dans les mauvais temps d'hiver, les crues d'eau, etc. D'ailleurs le commissaire près notre administration municipale de Dampierre a établi ses bureaux et son logement dans le presbytère et jouit de la maison, du jardin, vignes et autres dépendances, contre le vœu de la loi, qui n'accorde aucun logement aux commissaires. Mais que ne fait-on pas quand on veut être tyran? Notre commune de Rans, composée de près de 800 individus, qui avait toujours vu depuis la Révolution son presbytère conservé comme maison d'institution, vu qu'elle était la plus nombreuse en population de tout le canton et la difficulté du passage d'eau pour ses enfants, ne se doutait pas qu'elle serait vendue; mais le 1er messidor courant on a appris par l'arrivée subite des commissaires estimateurs qu'on avait secrètement fait une soumission dessus. Aussitôt la commune de Rans et dépendances, voulant à quel [que] prix que ce fût conserver leur maison d'instruction publique, députèrent à Lons-le-Saunier, au département, deux citoyens chargés d'une pétition signée des communes pour réclamer leur maison en se soumettant à payer à la nation, non seulement le prix des 2064 livres, prix de la vente, mais le quart en sus ou telle autre somme par forme de don patriotique que la nation, aurait voulu accepter, demandant seulement la préférence sur tout autre concurrent. On assura nos députés, au département, que le presbytère serait conservé comme maison d'institution, qu'ils pouvaient s'en retourner et ne rien craindre, etc. A peine furent-ils partis de Lons-le-Saunier qu'on adjugea et délivra dans le même jour le presbytère au soumissionnaire, sans aucun égard à la soumission des communes, et contre l'assurance qu'on leur avait donnée. Vous avouerez, citoyen évêque, qu'il est bien dur aux bons citoyens de se voir ainsi vexer et mépriser, et plus que tout cela encore de se voir enlever une maison nécessaire et qu'ils voulaient racheter. Leur exposé et leur but ne tendaient qu'à un bien public tel que l'instruction. Pourquoi n'a-t-on pas écouté leur réclamation et accepté leur soumission? Pourquoi le commissaire du canton n'a-t-il pas fait ses diligences pour faire excepter de la vente au moins deux presbytères par canton, comme on a fait chez nos voisins du département du Doubs, de la Haute-Saône et ailleurs. On aurait du moins des maisons d'institution, et il n'y en a aucune dans tout le canton de Dampierre, puisque toutes les maisons de presbytère sont vendues, excepté cependant celle de Dampierre, parce que M. le commissaire Bangue s'en est emparé, et de toutes ses anciennes dépendances. Pourquoi une administration de département a-t-elle eu la barbarie de fermer les oreilles au cri de la justice, et de priver les

(1) Ce chiffre est bien extraordinaire, ou alors les choses ont bien changé depuis 90 ans; le Dictionnaire de la France de M. Joanne attribue, en 1880, 629 habitants à la commune de Rans; à Ranchot 383, à Monteplain 107; le chef-lieu de canton, Dampierre, en compte 945.

communes d'un local nécessaire, et qu'on voulait payer plus chèrement que le soumissionnaire ? Tous nos citoyens voient avec douleur, citoyen évêque, que chez certains commissaires et dans certaines administrations l'injustice est toujours à l'ordre du jour pour les patriotes, et que les aristocrates et les riches sont seuls bien accueillis, parce que, la pièce d'or en main, ils sont sûrs de se faire expédier et délivrer tout ce qu'ils voudront, au mépris des lois et contre la justice.

Voilà cependant, citoyen évêque, de malheureuses communes chargées d'enfants qui ne peuvent pourvoir à leur instruction, faute de local ; voilà le trouble, la dissension, la haine contre les administrateurs, le mécontentement, etc., disséminés dans des communes qui ne voulaient que le bien, mais qui ont le malheur de dépendre d'administrations municipale et de département qui font des milliers de mécontents. Quel parti prendre ? Y a-t-il du remède à nos maux ? Il y a sans doute dans votre sagesse des ressources et des moyens que nous vous conjurons de nous suggérer. Faudrait-il présenter une pétition au Corps législatif, au Directoire, etc. ? Toutes les communes signeront l'exposé ci-dessus. Serait-il enfin possible de faire déclarer la vente nulle ? Les communes paieront ce que la nation voudra, et persistent dans la soumission qu'elles ont faite dans leur pétition au département. L'adjudicataire ne veut point la revendre aux communes ; il en veut faire un cabaret.

Honorez-moi, je vous prie, d'une réponse (1).

Je suis avec respect, citoyen évêque,

Votre collaborateur et concitoyen,

HENRY, curé de Rans, par Saint-Vit.

*Extrait d'une lettre du curé d'Oderen* (2).

6 thermidor an VIII [25 juillet 1800].

... J'ai dérangé ma santé l'hiver passé en donnant des instructions à des jeunes gens de ma paroisse. Voyant leur succès au-dessus de ce que je devais espérer, mon zèle me fit prolonger ces leçons depuis 7 heures jusqu'à 11 heures du soir. C'était chez moi comme un institut : des hommes mariés vinrent enfin à mon auditoire, aussi des dissidents, qui m'ont prié, au cas que je reprenne ces instructions, d'accepter leurs fils ; l'agent et le maître d'école même ! Le français, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire et la géographie étaient enseignés. Mes vues allaient plus loin ; j'avais désigné les jeunes hommes de mes écoliers, qui sont d'une très bonne conduite, du même âge (19 à 20 ans), pour les pousser au sacerdoce ; mais il me faut pour ce projet de la santé et l'assurance que la nation n'appelle [pas] ailleurs ces jeunes gens.

(1) Le secrétaire de Grégoire avait écrit en marge : *Sujet rebattu*, la lettre n'en fut pas moins lue, et elle porte de la main de Grégoire la mention : *Répondue* ; on peut être assuré que cet homme excellent fit les démarches nécessaires pour assurer une maison d'école aux 272 enfants qui en étaient privés.

(2) Village de l'ancien département du Haut-Rhin, arrondissement de Belfort, canton de Saint-Amarin, annexé en 1871.

MÉMOIRE SUR LES ÉCOLES CHRÉTIENNES ADRESSÉ AU CONCILE DE 1801 (1).

Écoles chrétiennes,

Que l'éducation chrétienne présente les plus grands intérêts à la société, que les parents des enfants en soient comptables à la religion et à la patrie, que le choix des maîtres et maîtresses d'école appelle toute la sollicitude des pasteurs, ce sont des vérités trop senties pour qu'elles permettent la moindre réflexion; mais dans les circonstances malheureuses où nous a réduits l'immoralité, l'accomplissement de cet important devoir éprouve bien des difficultés, dans les campagnes surtout, depuis qu'un vil égoïsme est devenu le régulateur de la société (si on peut donner ce titre à cette agrégature d'individus méprisables qui ne veulent voir qu'eux-mêmes et s'isolent de leurs semblables).

Autrefois un traitement honnête, convenu entre tous les chefs d'une paroisse ou d'une commune, et autorisé par la loi qui en prescrivait à tous l'acquittement en proportion de leurs facultés, appelait à la tête des écoles chrétiennes des sujets propres à en remplir les fonctions: chacun aimait voir dans l'instituteur public l'homme le plus nécessaire et le plus respectable après le pasteur, et celui-ci avait souvent la consolation de trouver en lui un adoucissement à ses charges pastorales. Mais depuis que la nation s'est imposé le devoir d'acquitter les frais de l'éducation, et qu'elle a décrété à sa charge des écoles primaires (en laissant cependant aux citoyens la faculté d'en établir librement), l'instruction de la jeunesse n'a plus été regardée comme un devoir commun; les citoyens aisés et sans famille se sont déchargés de l'obligation honorable et avantageuse d'y concourir, de sorte que chaque chef, pauvre ou riche, n'a plus fait partie d'un tout pour cet objet, et qu'en est-il résulté? l'abandon des écoles chrétiennes et une affligeante perspective pour la religion.

Il est notoire qu'en général la classe indigente est celle qui donne plus d'individus à la société; mais, privée des ressources nécessaires pour leur procurer l'enseignement, elle est réduite à la dure nécessité de ne pouvoir en faire des citoyens vertueux, puisque la société elle-même, si intéressée à ne point renfermer dans son sein des êtres immoraux, refuse de concourir à leur moralité; de sorte qu'aujourd'hui les pauvres à qui il reste des sentiments de religion, les pauvres souvent plus jaloux que les riches de transmettre ce précieux dépôt à leurs descendants, sont abandonnés à eux-mêmes et à la tentation d'accuser la Providence de leur refuser les moyens de former à la vertu les fruits de leur fécondité.

De là, point de maîtres d'école, ou des maîtres ineptes : point de maîtres d'écoles dans les communes peu nombreuses, puisque ceux qui n'ont pas d'enfants à instruire refusent de concourir à l'instruction; maîtres d'école ineptes dans les communes plus populeuses, parce que les chefs de famille qui n'ont personne à leur confier, ne voulant y

(1) Les évêques réunis avaient projeté, avec l'assentiment du Premier Consul, un second concile pour faire suite à celui de 1797; il se tint en effet à Paris, mais ses membres furent invités à se séparer pour faciliter les négociations du Concordat, et ils obtempérèrent immédiatement.

prendre aucune part, et les autres étant insuffisants à acquitter un salaire honnête, le premier venu réunit toutes les qualités pour l'éducation de la jeunesse, s'il se contente d'une convention souvent mise au rabais dès qu'il y a plusieurs aspirants; de là des enfants ou sans instruction, ou avec une instruction presque nulle; de là enfin l'ignorance et après les désordres qui en sont la suite nécessaire.

Si la nation n'avait pas gratifié les pasteurs d'une banqueroute bien connue, ceux-ci trouveraient dans leurs facultés de quoi suppléer à la coupable insouciance des fidèles pour l'enseignement de la jeunesse; mais privés eux-mêmes du strict nécessaire, ils ne peuvent que gémir et inviter le Concile à solliciter le gouvernement de prendre sans délais en considération la nécessité de pourvoir à un enseignement religieux, s'il veut s'établir sur des bases solides, et donner de la force à ses lois.

Eh quoi! on décrète une certaine quotité de centimes additionnels pour fournir aux charges locales des communes, et la première charge, la plus indispensable, l'instruction, n'y a point de part! On ordonne le rétablissement des chemins vicinaux, et on ne dit mot du rétablissement des mœurs! On impose à un maire, à un adjoint la surveillance de la police, et on abandonne la jeunesse à la merci des passions! On veut réprimer le brigandage, et on lui ouvre la porte en introduisant la licence! A-t-on donc oublié que les siècles d'ignorance furent ceux de la barbarie! Le gouvernement actuel fait l'admiration de nos voisins, et on le laisse en proie à l'immoralité! Qu'on enseigne les sciences profanes, à la bonne heure! elles orneront l'esprit; mais formeront-elles le cœur? Si on isole la vraie vertu, on appelle l'anarchie : il faut un frein aux passions, on ne le trouvera que dans les maximes d'une religion amie du républicanisme : ces maximes germeront-elles dans des cœurs qui ne les connaîtront pas, peuvent-ils les connaître sans le secours urgent et indispensable de l'instruction?

NOTES SUR L'ÉDUCATION DE LA JEUNESSE PAR M. DE BARAIL, CHANOINE DE NANCY, PUIS VICAIRE ÉPISCOPAL DE CE DIOCÈSE.

[Sans date.]

Au commencement de la Révolution, les philosophes ont beaucoup parlé de plans d'éducation en faveur des enfants, et toutes les maisons destinées à l'enseignement de la jeunesse ne sont comme auparavant que de tristes réduits, où les enfants sont entassés les uns sur les autres pendant des journées entières sans pouvoir changer d'air ni prendre aucun exercice. Cependant, depuis longtemps, les gens sages et vraiment éclairés se plaignent des épargnes sordides d'une grande nation qui n'a pas encore de terrain à donner à ses enfants, et qui leur refuse jusqu'à l'air salubre. C'est dans l'enfance que se font les premiers et les plus importants développements du corps humain et de ses organes; c'est pourquoi l'instinct des enfants les entraîne dans un mouvement continuel et dans des expansions diversifiées à l'infini. Si cet instinct n'est pas libre; si l'on force les enfants à demeurer plusieurs heures de suite sur un banc, si, en un mot, on les condamne à une immobilité assez prolongée pour leur causer de la tristesse, alors les engorgements se forment, les humeurs se coagulent, la circulation est troublée et interrompue, les obstructions se multiplient et forment les

germes des plus graves maladies physiques et morales. Aussi la plupart des enfants ne rapportent des maisons d'éducation et de toutes les écoles qu'un dégoût affreux qu'ils manifestent assez lorsque la fatale heure les rappelle à leurs galères. Il n'est que trop ordinaire de voir des enfants, et surtout des jeunes filles, livrés à la mélancolie et devenir dans leurs écoles les tristes victimes de toutes sortes de maladies et d'infirmités dont elles sont ensuite cruellement tourmentées pendant toute leur vie. En vain le gouvernement payera-t-il des instituteurs et des institutrices, ce sont des bourreaux qu'il paye pour torturer les enfants et les tirer à la chaîne; en vain le gouvernement promettra-t-il une génération mieux éduquée parce qu'il multipliera les formes imposantes et les cérémonies d'éclat; tant qu'il ne corrigera pas les vices de l'éducation physique, il ne fera que du mal, en se mêlant de l'éducation des enfants. L'instinct des enfants les porte d'un extrême à l'autre : un enfant qui a été emprisonné pendant deux ou trois heures dans un milieu infecté par la multitude et la dissemblance des enfants, et qui y a été continuellement surveillé par un mercenaire; cet enfant lorsqu'il s'échappe de ce lieu s'emporte à des extravagances, à des mouvements à des cris, à des convulsions qui manifestent la joie qu'il a d'être délivré, et sa fureur cherche à se dédommager de la contrainte qu'il a soufferte; alors il se livre à tout ce que la nature et l'imagination dépravées par la servitude et l'esclavage et par des humeurs infectées de mauvais air peuvent leur inspirer : rien de plus ordinaire que de voir les mouvements turbulents, les cris aigus, etc., des enfants qui sortent des écoles.

L'on a remédié à ces abus horribles dans une partie considérable de l'Allemagne; il n'y a plus de maisons d'école sans jardin et sans de vastes salles, les exercices des plus jeunes enfants varient à chaque demi-heure, et ils passent d'une salle à l'autre. Dans la belle saison, ils prennent tous leurs exercices au grand air. Il y a longtemps que les hommes les plus savants ont attribué la plupart des vices de l'humanité au physique de l'enfance, et tous les défauts de conformation et d'organisation corporelle des enfants à ceux qui sont chargés de leur éducation. Les enfants des campagnes sont beaucoup plus gais, plus robustes, plus innocents et plus vertueux que ceux des villes, parce qu'ils ont moins d'écoles; ils n'en fréquentent point pendant tout l'été, et ils n'y vont qu'une partie de l'hiver. Toutes les personnes qui attristent les enfants sans raisons graves, qui les tiennent en contention trop prolongée, qui les enchaînent, qui les rendent esclaves de leurs humeurs et caprices, qui les forcent à rester dans un mauvais air, ces gens sont des ennemis de l'humanité qui la dépravent, la corrompent et la livrent à toutes sortes de maux corporels et de vices.

### FRAGMENT D'UN RAPPORT DE LA COMMISSION DES COLONIES ANCIENNES SUR L'ORDRE DE SES TRAVAUX.

La commission des colonies anciennes comprendra dans ses travaux tout ce qui peut perfectionner les établissements qui y sont formés, et tout ce qui peut concourir à en former de nouveaux. Son objet étant de présenter à la société les vues qu'elle croira propres à augmenter le bonheur des colons, elle devra en *division générale* s'occuper.

De l'agriculture des colonies; de la législation; du commerce et des arts; de l'instruction publique.

. . . . . .

4° *Instruction publique.* — Le dernier objet de méditation de votre commission, non moins vaste, ni moins important que ceux dont nous venons de vous présenter l'analyse, c'est l'instruction publique.

Elle sera sans doute la même dans les colonies que dans la métropole quant à ses divisions générales; et avec quelle impatience la grande nation n'attend-elle pas de ses législateurs qu'ils mettent la dernière main à un ouvrage si longtemps désiré et néanmoins si instant, pour empêcher que la génération naissante ne soit plongée dans la plus stupide ignorance et tous les vices qui en composent le cortège.

Les sages de la métropole ont peut-être autour d'eux des objets plus pressants que de s'occuper de la régénération des mœurs dans les colonies. Néanmoins, quelle que soit la corruption qui nous environne, il n'est pas moins important de rechercher quels sont les moyens d'inspirer aux nègres tous les sentiments, et de les former à toutes les vertus qui conviennent à des hommes libres et à des Français.

La situation politique des colonies et les rapports intimes qui les lient à la métropole font un devoir à la commission de vous proposer de faire une de vos principales occupations d'y propager les principes de la véritable liberté, et d'y faire chérir avec le gouvernement républicain, celui qui du centre de la France étend déjà ses ramifications jusqu'aux extrémités du globe.

Il sera sans doute très avantageux d'obtenir dans chaque masse de colonies une société générale d'instruction. L'émulation qu'elle inspirera et les lumières qu'elle propagera auront une puissante influence sur le bonheur des habitants.

Il faudra aussi des livres élémentaires pour les écoles publiques. Il y en aura de généraux : plusieurs aussi devront être particuliers à la nature du climat, aux habitudes qu'il nécessite; au genre d'occupations que prescrit la culture des habitants, enfin au caractère des nègres qui forment la population laborieuse des colonies.

On pensera sans doute enfin que la morale ne saurait être isolée des principes religieux, et qu'ôter à l'homme cette consolation, ce serait l'abandonner à ses seules forces, et livrer ses passions à toute leur impétuosité...

(*A suivre.*)

# LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS
# DES ÉTUDES MÉDICALES
## DEVANT LE SÉNAT

---

*Séance du 8 mai.*

La parole est à M. Gadaud pour développer son interpellation. L'honorable orateur propose l'ordre du jour suivant :

« Le Sénat, persuadé que toute restriction apportée à l'enseignement de la médecine est de nature à nuire aux intérêts de la science et de la profession médicale et, par suite, à compromettre la santé publique,

« Invite le Gouvernement à modifier son décret du 31 mars 1894 dans le sens du maintien aux facultés de médecine des chaires de physique, de chimie et d'histoire naturelle médicales et de l'examen de doctorat correspondant. »

Messieurs, la physique, la chimie et l'histoire naturelle, qu'on appelle, dans le langage courant, des sciences accessoires en médecine, ne sont pas en réalité des sciences accessoires. Au surplus, jamais elles n'ont reçu officiellement cette appellation, et, à vrai dire, elles sont, à l'heure actuelle, des sciences précisément fondamentales.

En effet, il faut à tout enseignement une base. Si on s'en rapporte au principe de la classification des sciences d'Auguste Comte, toute science repose sur une science primitive.

La base de la science, en général, ce sont les mathématiques, sur lesquelles sont placées, comme autant de pierres d'attente, comme autant de pierres angulaires, les sciences physiques et naturelles, et sur ces sciences physiques et naturelles se superposent en se juxtaposant, en se prêtant un mutuel appui, les autres sciences médicales, qui arrivent ainsi à former la pyramide dont le sommet est constitué par la sociologie, science biologique par excellence.

Il y a donc à première vue, en nous en tenant à une simple conception philosophique — et je suppose que ce point de vue n'est point de nature à déplaire à M. le ministre de l'Instruction publique — en nous en tenant à un point de vue purement philosophique, dis-je, il est impossible de séparer les sciences physiques et naturelles des sciences médicales.

Au point de vue historique, nous voyons qu'elles se trouvent confondues ; dans toutes les découvertes biologiques on retrouve des noms de médecins...

Si nous entrons dans l'examen des faits, nous voyons la physique absolument inséparable de la médecine.

Est-ce que la thermométrie n'est pas aujourd'hui la règle absolue pour asseoir le pronostic et étudier la marche des maladies ? Est-ce que, aujourd'hui, un médecin peut se dispenser de connaître l'optique, par exemple ? Sans doute, il est très intéressant d'entendre exposer dans nos facultés des sciences la théorie de la lumière, mais il n'est pas moins utile d'apprendre aussi ce que c'est qu'un microscope, un ophtalmoscope, un laryngoscope ; il faut que le

médecin soit au courant des applications des lois de la lumière à l'hygiène et aux maladies de la vue, qu'il sache ce que c'est que le daltonisme, par exemple, que tous les médecins des chemins de fer sont obligés d'avoir étudié lorsqu'ils examinent les hommes qui se présentent pour être employés, et de qui peuvent dépendre des accidents terribles pour l'avenir.

La botanique ne peut être séparée non plus de la médecine, au moment précisément où les découvertes scientifiques actuelles ont placé au seuil de chaque maladie soit un végétal, soit un microzoaire; au moment où les études contemporaines ont donné de si grands développements à l'histoire des parasites du règne végétal ou animal, où les applications de ces connaissances au point de vus médical et hygiénique se multiplient; au moment enfin où l'extension de notre empire colonial nous impose l'obligation d'avoir des médecins capables de reconnaître les flores et les faunes nouvelles des pays conquis, au point de vue climatérique, hygiénique et thérapeutique tout à la fois.

Et la chimie, peut-elle être séparée de la médecine? Aujourd'hui, la médecine et la chimie ne font qu'un. Il n'y a plus de connaissance ni de traitement des maladies sans la chimie; sans la chimie, plus de physiologie, plus d'hygiène, de matière médicale, plus de thérapeutique!

La chimie fait absolument corps avec la médecine, et, quels que soient les règlements que nous adoptions pour les études médicales et scientifiques, rien n'empêchera qu'aujourd'hui la chimie soit en fait partie intégrante de la médecine et que vous ne puissiez plus les séparer.

« Depuis la découverte de la circulation du sang, dit M. le professeur Gautier, du rôle des nerfs, de l'origine de la chaleur animale et de l'énergie, de la structure et de la composition intime des tissus, de leur vie aérobie ou anaérobie, jusqu'à celle des agents des maladies infectieuses, de la nature vivante des vaccins et de la culture des virus, etc., toutes ou à peu près toutes ces grandes conquêtes qui, dans la seconde moitié de ce siècle ont élevé la médecine au rang d'une science presque exacte, se sont faites dans les laboratoires et les amphithéâtres; car, ainsi que l'a fort bien dit M. Brouardel, si c'est au lit du malade que se posent les problèmes, c'est au laboratoire qu'ils se résolvent. »

Messieurs, nous ne pouvons mieux finir cette petite exposition qu'en insistant sur cette parole de l'éminent et savant doyen de la faculté de médecine de Paris.

Mais immédiatement se dresse devant moi une observation que pourront nous faire ceux qui ne partagent pas cette manière de voir.

Nul ne songe à contester en ce moment l'union indissoluble de la science physique et naturelle avec la médecine; mais est-il nécessaire que ces sciences soient tellement unies lorsqu'il faut faire des praticiens? Avons-nous pour but, dans notre enseignement médical, de faire des savants ou de faire des médecins? Ne devons-nous pas plutôt songer à faire rapidement et en très grand nombre des praticiens qui serviront aux besoins de la population civile et de notre armée de réserve?

Ce serait encore une erreur de croire que les praticiens peuvent se passer de la science physique, chimique et naturelle; elle leur est aussi nécessaire dans l'exercice de leur profession qu'elle l'est aux savants pour leurs études au laboratoire et à l'amphithéâtre.

Mais on pourra me dire que toutes ces notions nécessaires au savant et au praticien, les facultés des sciences pourront les donner aussi bien que les facultés de médecine. Ici, j'entre absolument dans le vif de la question.

Non, les facultés des sciences ne pourront pas plus donner cet enseignement qu'elles ne peuvent donner l'enseignement de la chimie agricole et de la chimie industrielle.

Les facultés des sciences ne manquent pas d'hommes très instruits et qui, au sens littéral du mot, seraient parfaitement capables de donner cet enseignement; mais les professeurs des facultés des sciences ont un tout autre rôle et ils n'ont pas le droit de sacrifier ce rôle, qui est si élevé, pour employer leurs

fonctions et leurs talents à d'autres soins. Les professeurs de sciences sont faits pour enseigner la science théorique et non pas la science appliquée. En fait, l'expérience est faite de ce que j'avance. En effet, dans un rapport très remarquable qui a été présenté à la faculté de médecine de Paris par M. le professeur Le Fort, malheureusement enlevé à la science par une mort prématurée, je lis ceci :

« Un certain nombre de nos élèves n'ont commencé leurs études médicales qu'après avoir obtenu le grade de licencié ès sciences. Ces élèves ont donc en sciences physiques, chimiques et naturelles des connaissances générales beaucoup plus étendues que celles que possède l'étudiant en médecine de première année ; mais ces connaissances ne sont pas spécialisées en vue de la médecine et lorsque ces licenciés subissent leur premier examen de doctorat, leurs notes d'examen sont trop souvent défectueuses. De 1884-1885 à 1890-1891, 66 licenciés ès sciences avaient à subir le premier examen de doctorat, 11 en ont été dispensés. Sur les 55 restants, 3 seulement ont eu la note : très satisfait, et 14 la note : bien satisfait ; 17 n'ont eu que la note : satisfait ; 13, la note passable et 11, soit un cinquième, ont été ajournés. »

Qu'est-ce que cela veut dire? ajoutera-t-on. Si les facultés des sciences ne peuvent, dans l'état actuel de leur organisation, se charger de l'instruction spéciale des étudiants en médecine, rien n'empêche de modifier cette organisation et de charger un personnel spécial de cette partie de leur enseignement.

S'il en est ainsi, ce n'est pas la peine d'enlever les chaires de sciences appliquées qui fonctionnent très bien à la faculté de médecine, qui sont occupées par un personnel admirablement dressé, admirablement outillé, pour les transporter dans les facultés des sciences où tout serait à créer. Ce n'est pas la peine, comme on dit vulgairement, de découvrir Pierre pour couvrir Paul ; ce n'est pas la peine de changer l'orientation et de la science et de l'enseignement.

« Mais, poursuit le professeur Le Fort, nous croyons les facultés des sciences tout à fait impropres à remplir ce rôle. Même lorsqu'il s'agit de l'étude élémentaire des sciences physiques, chimiques et naturelles, le professeur ne les enseigne pas de la même manière à de futurs industriels, à de futurs agronomes, à de futurs ingénieurs, à de futurs médecins. Il traite avec plus de détails certaines parties de l'ensemble, et il choisit parmi ses démonstrations et ses exemples ceux qui sont en rapport avec la carrière que doivent embrasser ses auditeurs.

« A ceux-ci on parlera surtout des matières tinctoriales, des pétroles, du gaz d'éclairage, des corps gras, des savons, de la saccharification ; à ceux-là de l'influence de l'azote, de l'ammoniaque, des phosphates, de la marne et de la chaux sur le développement des végétaux ; à d'autres des alliages usuels, des minéraux, des matières textiles et des propriétés des métaux. Mais c'est à un point de vue tout différent qu'on parlera à l'étudiant en médecine des fermentations de l'alcool et du sucre, du rôle de l'azote, de l'ammoniaque, des phosphates et de la chaux, des alliages des métaux et des tissus qui entrent dans la composition des plantes et des animaux, et quand on l'entretiendra de tout cela, ce sera toujours en vue d'une application immédiate ou future aux sciences médicales.

« Pour prévoir ou viser ces applications, il faut être médecin et ce n'est que dans les facultés ou écoles de médecine qu'on trouvera ce personnel enseignant en possession de ces connaissances spéciales et tenu toujours au courant des applications médicales pour l'influence même du milieu où il vit et où il professe. »

L'orateur constate que l'enseignement préparatoire fonctionne actuellement très bien dans les facultés de médecine. Est-ce travailler dans l'intérêt des élèves que de le supprimer ?

Voulez-vous me dire que vous avez songé à diminuer la scolarité ? Quelle plaisanterie ! Vous avez été obligé d'avouer vous-mêmes dans le rapport du

doyen de la faculté de médecine de Paris que vous l'abrégez de trois mois simplement.

En effet, messieurs, il est constant que le baccalauréat ès sciences restreint demande très rarement, pour être obtenu, une année d'études ; que, le plus souvent, on l'obtient au bout de six et plus souvent encore avec trois mois d'études. Et même, pour peu que l'élève soit intelligent et travailleur, il l'obtient en même temps que le baccalauréat de philosophie.

Vous me dites que vous voulez abréger la durée des études.

Mais, en supposant même que vous fussiez obligés de l'abréger en vertu de votre loi militaire, est-ce que vous touchez à cette durée des études médicales? Quoi ! parce que vous aurez remplacé l'année passée dans les lycées pour obtenir le baccalauréat ès sciences restreint par une année faite devant la faculté des sciences pour obtenir quelque chose qui ressemblera beaucoup au baccalauréat ès sciences restreint : le certificat d'aptitude aux sciences appliquées ? Est-ce que vous aurez, par cela même, abrégé les études médicales? Pas le moins du monde.

Dans votre programme même, vous dites que ces études devront durer quatre ans. Et si vous ajoutez l'année passée devant la faculté des sciences, cela vous fait toujours cinq ans.

D'ailleurs, vous le savez bien, votre raisonnement ne tient pas debout, et c'est vous-mêmes qui le renversez, car je lis dans le rapport de M. le doyen de la faculté de médecine de Paris une assertion qui est absolument vraie : c'est que la durée des études est absolument indépendante de tous les règlements possibles et imaginables ; c'est que, par la force des choses, elle est de cinq ans ; c'est que précisément, quand elle augmente, ce n'est pas, ainsi qu'on pourrait le croire dans le public, le signe que l'élève ne travaille pas : c'est au contraire un signe qu'il travaille beaucoup. Car vous savez aussi bien que moi que pour peu que l'élève fréquente les laboratoires, qu'il prépare l'internat ou l'externat, qu'il obtienne des médailles à ces concours, la durée de ses études est augmentée de cinq, six, sept, huit, jusqu'à dix ans.

Par conséquent, vous n'abrégez pas la scolarité ; vous la laissez dans le même état.

M. Gadaud examine ensuite les avis et délibérations des facultés de médecine relatives au nouveau règlement, notamment ceux de la faculté de Paris, tour à tour favorable en 1890 et défavorable en 1892, et poursuit en ces termes :

Mais si vous n'avez pas trouvé en France de quoi justifier votre projet, l'avez-vous du moins trouvé à l'étranger?

Êtes-vous à ce point hypnotisés par l'exemple de l'étranger que vous vous croyiez obligés de ne faire, de n'agir, de ne penser, de ne parler, de ne voir que par cet exemple? Voulez-vous nous couler absolument dans un moule quelconque et spécialement dans le moule de nos voisins les Allemands? Je ne suspecte pas vos intentions; au contraire, je sais que le mobile qui vous pousserait à cet ordre d'idées serait un mobile de patriotisme. Mais il s'agit de voir si vous avez bien examiné la situation de l'étranger, et ceci m'amène à étudier d'une façon aussi rapide que je le pourrai la manière dont est organisé l'enseignement des sciences accessoires de médecine dans les autres pays.

Nulle part, ni en Italie, ni en Russie, ni dans aucune autre contrée de l'Europe, j'ajoute d'Amérique, les sciences physiques et naturelles ne sont séparées de l'enseignement de la médecine.

Vous avez là un point de comparaison qui est très curieux : ce sont les États-Unis et l'Angleterre. Vous pourriez vous appuyer sur leur exemple, mais vous ne le ferez pas et pour cause. Vous savez qu'aux États-Unis l'exercice de la médecine est libre, et il s'ensuit que l'enseignement de la médecine est libre également et que l'on peut apprendre d'une façon très rudimentaire, dans des

écoles extrêmement rudimentaires, une médecine plus rudimentaire encore. Ce serait peut-être là que vous pourriez trouver des exemples; mais lorsque vous vous tournez du côté de ces grandes et magnifiques universités américaines, comme il y en a dans le Massachusetts, par exemple, lorsque vous allez voir les universités médicales de Boston et de Philadelphie, les choses changent.

Là, au contraire, vous trouvez l'enseignement des sciences accessoires admirablement organisé, avec des chaires multiples, avec des laboratoires et des collections qui font envie au reste du monde, avec des préparateurs, avec des cours et des voyages scientifiques organisés. Ce n'est pas là qu'on dirait de séparer l'enseignement des sciences accessoires des sciences générales! Voulez-vous aller en Angleterre? Là encore la médecine est libre; vous avez des écoles très inférieures donnant le titre de *Surgeon*, qui ne veut même pas dire chirurgien, qui répond à celui de rebouteur ou de masseur.

Mais si vous allez dans les grandes écoles médicales qui s'appellent *Guy' spital*, *Hunser' spital*, l'école d'Édimbourg, là au contraire vous voyez étroitement uni l'enseignement des sciences accessoires à celui des sciences médicales proprement dites.

Voulez-vous maintenant que nous voyions ce qui a lieu en Autriche?

L'Autriche, messieurs, est le pays du monde qui passe pour avoir l'enseignement de la médecine le mieux compris. En Autriche, lorsque l'étudiant en médecine est sorti de son gymnase, comme en Allemagne, lorsqu'il est pourvu de son certificat de maturité, comme en Allemagne, il va se faire inscrire à l'université; il devient ce qu'on appelle un citoyen académique, et ce n'est plus devant la faculté de philosophie, c'est devant la faculté de médecine qu'il va se faire inscrire.

Pendant trois ans, il étudie successivement la zoologie, la physiologie, la botanique, la physique, la chimie, l'anatomie, et, au bout de ces trois années, il passe des examens qu'on appelle les « Naturhistorischen Prüfungen ». Sur quoi portent-ils? Uniquement sur les sciences physiques et naturelles en même temps que sur l'anatomie, la physiologie. Et ce n'est pas tout. En Autriche, lorsqu'il a fini de passer des examens qui sont analogues à nos examens de fin d'année, l'étudiant en médecine se trouve en présence d'un examen qui correspond à nos examens de doctorat et qu'on appelle des « Rigorosum ». Le premier de ces examens, le premier « Rigorosum » et qui mérite bien son nom, parait-il, car il est extraordinairement difficile, porte exclusivement sur la physique, la chimie, l'histoire naturelle, l'anatomie et la physiologie.

Ce n'est donc pas à l'étranger que vous êtes fondés d'aller chercher vos exemples.

J'ai voulu me rendre compte également de ce que pouvaient être ces fameuses économies. Dans un tableau que je ne lirai pas, parce que ce serait trop long, mais que je tiens à la main, je trouve que le baccalauréat ès sciences restreint coûte 50 francs; le certificat d'aptitude coûtera 300 francs.

L'année d'un enfant dans un lycée de Paris revenait, tout compris, à 1 500 francs; devant les facultés des sciences, vous pouvez bien compter que cela coûtera au moins 2 400 francs par an; avec les 300 francs que vous ajoutez, cela fera 2 700 francs. Par conséquent, votre prétendue économie se chiffre pour les familles par une augmentation de dépense des deux tiers au moins.

Maintenant vous me direz que la dépense devant les facultés de médecine est à peu près équivalente à la dépense devant les facultés des sciences.

Cependant le premier examen de doctorat actuel coûte 50 francs de moins que votre certificat d'aptitude. Ainsi une augmentation de dépense du côté des lycées, une autre du côté des facultés, je trouve que cela vaut la peine d'être considéré par les pauvres pères de famille.

Mais au moins, si vous ne faites pas faire d'économies aux pères de famille et si même vous les induisez en dépense, en faites-vous faire à l'État? Non, pas le moins du monde. En ce moment, vous avez dans vos facultés de médecine

des laboratoires bien installés, vous avez un personnel enseignant qui ne vous coûte rien. Car, remarquez-le, ce personnel d'agrégés, de préparateurs, de répétiteurs, de maîtres de conférences, dans la faculté de médecine, composé d'hommes instruits, distingués, ne vous coûte rien, ce travail est gratuit : les agrégés ne sont pas payés. Vous serez obligés de les remplacer par des préparateurs, par des maîtres de conférences dans les facultés des sciences, et toutes sans exception vous demandent des traitements relativement élevés. Voilà donc les économies que vous faites faire à l'État.

Si nous récapitulons, je vois que le projet est condamné au point de vue philosophique et au point de vue pratique; je vois qu'il ne se justifie ni par les besoins de l'enseignement, ni par les besoins des familles, ni par l'intérêt des professeurs. Est-ce à dédaigner, l'intérêt des professeurs? Car, enfin, vous avez là des professeurs de sciences physiques et naturelles, dans vos facultés de médecine, qui sont des hommes remarquables. Qu'allez-vous en faire? Je sais que vous conservez les situations acquises : je suppose bien que vous n'allez pas les renvoyer dans les facultés des sciences pour leur attribuer une chaire qui n'est pas de leur compétence. Conserverez-vous leurs chaires? Vous n'avez pris aucun engagement à cet égard...

**M. le Ministre.** — Je le prends.

Mais alors si vous maintenez les professeurs, si vous maintenez les agrégés, où donc seront vos économies, puisque vous serez obligés de payer un personnel à la faculté de médecine et à la faculté des sciences?

Quel peut avoir été le mobile qui vous a invités à créer ce nouvel ordre de choses? Il y en a un que vous avouez : c'est celui de donner des élèves à vos facultés des sciences qui en manquent. Vous l'avouez : c'est écrit tout au long dans les rapports de vos facultés. Vous avez multiplié les facultés des sciences; quelques-unes ont un petit nombre d'élèves. Si vous aviez à répartir entre elles le nombre d'élèves qui fréquentent la faculté de Paris. par exemple, vous arriveriez à avoir à peu près cent élèves de plus.

Est-ce la peine, pour cela, d'apporter un bouleversement complet dans l'ordre de choses établi?

**M. Léon Labbé.** — Messieurs, le point unique sur lequel je veux attirer votre attention est le suivant : La loi actuellement en vigueur sur le recrutement de l'armée dispose, article 24 :

« Les jeunes gens, étudiants en médecine, qui n'auraient pas obtenu avant l'âge de vingt-six ans le diplôme de docteur en médecine ou le titre d'interne des hôpitaux, dans une ville où il existe une faculté de médecine, seront tenus d'accomplir les deux années de service dont ils avaient été dispensés. »

Eh bien! messieurs, voici le point sur lequel je veux attirer votre attention : c'est que plus de la moitié des étudiants en médecine, quoi qu'ils fassent, quelque laborieux qu'ils soient, quelque bonne volonté qu'ils aient, se trouveront dans l'impossibilité d'être docteurs en médecine à l'âge exigé par la loi militaire...

Au moment où l'étudiant en médecine a fini ses études secondaires, il doit d'abord — nous le savons tous — une année de service militaire. Par conséquent, voilà une année bien nette et bien claire employée. Le point à établir est donc celui-ci :

Oui ou non, l'année d'études imposée par la nouvelle organisation des études médicales, ajoutée à l'année de service militaire, permettra-t-elle à la moyenne des étudiants d'être docteurs en médecine ou internes des hôpitaux à vingt-six ans, et pourront-ils, ainsi, éviter de faire les deux années de service militaire complémentaire?

Je ne parle pas des sujets extraordinaires, des gens, comme il y en a dans toutes les classes, qui sont privilégiés au point de vue intellectuel, au point de vue de la rapidité des études, des jeunes gens qui sont reçus bacheliers à seize ans. Nous en voyons de temps à autre, mais nous savons bien que c'est

l'exception; nous devons nous occuper des moyennes et non pas des exceptions.

Théoriquement, à cette question : Les étudiants pourront-ils être docteurs à vingt-six ans? on pourra répondre par l'affirmative : Oui, un jeune homme qui fait ses études et qui est laborieux peut, avec le service militaire, avec l'année passée dans la faculté des sciences, arriver au doctorat à vingt-six ans. Mais nous pouvons bien dire que c'est en quelque sorte une situation idéale et qu'en réalité, dans la pratique, les choses ne se passent pas de cette façon.

Voyons, en effet, comment les statistiques établissent les faits :

On peut sortir à dix-huit ans du lycée; c'est une bonne moyenne qui satisferait les parents les plus difficiles; on peut dire que le jeune homme qui a terminé à dix-huit ans sa rhétorique et sa philosophie est un bon élève. Tout le monde est d'accord sur ce point.

Mais est-ce la moyenne? Une statistique a été faite, à ce sujet, par M. Le Fort. Or, d'après les tableaux qu'il a dressés, il y a plus de la moitié des élèves qui sortent des lycées entre dix-huit ans et demi et dix-neuf ans; il y en a même qui sortent plus tard et qui cependant n'ont pas perdu leur temps; mais les facultés sont différentes suivant que l'on s'adresse aux uns ou aux autres; tout le monde n'a pas la même facilité de travail; on peut être un homme laborieux et cependant échouer à des examens.

En somme, plus de la moitié des élèves sortent du lycée vers l'âge de dix-neuf ans. De sorte que quand, théoriquement, vous admettiez tout à l'heure qu'un étudiant en médecine sortant à dix-huit ans du lycée, pouvant commencer sa médecine immédiatement, avait devant lui, après avoir satisfait pendant un an la loi militaire, sept ans pour faire sa médecine, s'il s'agit d'un jeune homme n'ayant fini sa scolarité qu'à dix-neuf ans — et les statistiques prouvent surabondamment que c'est là une moyenne considérable — il ne lui restera plus, l'année de service militaire étant faite, que six années. Si, sur six années, vous en prenez encore une pour la faculté des sciences, comme la faculté de médecine demande cinq années en moyenne, quatre années d'inscription et la dernière pour les derniers examens de doctorat et la thèse, il lui restera strictement, rigoureusement, le temps d'arriver au doctorat, à la condition, bien entendu, qu'il ne se produira pas d'accident, soit par le fait d'un échec, soit par le fait de la maladie.

Nous en arrivons à ceci : commencez vos études à dix-neuf ans, comptez une année pour le service militaire, cela fait vingt ans; vous avez une année à passer à la faculté des sciences, ce qui fait vingt et un ans, et il vous reste cinq ans pour être reçu docteur en médecine.

Dans ces cinq années, messieurs, il faut, comme je vous le disais, passer tous les examens sans qu'il y ait aucune espèce d'interruption ni de retard. Or, vous savez que, d'après les registres des facultés, la moyenne des refusés est considérable, bien qu'il s'agisse d'étudiants que l'on ne peut pas cependant taxer de paresse ou d'ignorance, mais qui, parfois, subissent un échec à un examen.

Dans ces conditions, vous arrivez à ceci : si vous n'avez pas, dans vos cinq ans, passé rigoureusement tous vos examens, vous êtes obligé de faire les deux années supplémentaires de service militaire.

Mais, messieurs, j'ai à répondre à une objection qui me sera très certainement opposée; cette objection est la suivante : Quand, dans le régime ancien, un étudiant avait fini ses études de lycée à dix-huit ans, il fallait encore qu'il se fît recevoir bachelier ès sciences restreint : il lui fallait, dit-on, une année pour s'y préparer et, par conséquent, cela le menait à dix-neuf ans.

Donc, c'est à tort que l'on vient attaquer la réforme de l'enseignement; en réalité, on ne modifie rien; on a simplement reporté cette année de travail pendant laquelle l'élève devait se préparer au baccalauréat ès sciences restreint à un stage à la faculté des sciences,

Je vous demande pardon! Le cas que l'on invoque peut certainement se présenter; mais c'est loin d'être la règle absolue, car un grand nombre d'étudiants — comme le constate dans son rapport M. Brouardel, doyen de la faculté

de médecine, « la moitié » obtiennent simultanément les diplômes de bachelier ès lettres et ès sciences et peuvent dès lors commencer immédiatement leurs études en médecine.

Voici donc des jeunes gens instruits, laborieux, pleins d'ardeur, qui se sont donné un mal extraordinaire pour obtenir ces deux diplômes; ils étaient heureux de pouvoir entrer de plain-pied à la faculté de médecine et de se placer dans des conditions quasi certaines d'échapper à cette terrible fatalité de la loi militaire qui les attend à vingt-six ans : à ceux-là vous avez retiré le bénéfice de leur intelligence et de leur travail! Cela n'est pas admissible!

Si l'on s'en rapporte aux statistiques fournies par M. le doyen de la faculté de Paris, au point de vue de la moyenne de la durée des études médicales, on peut affirmer avec une certitude absolue que la moitié au moins de nos étudiants ne pourront pas être docteurs en médecine, quoi qu'ils fassent, à vingt-six ans, et devront se soumettre à cette terrible condition des deux années de service militaire complémentaire.

**M. Spuller**, *ministre de l'instruction publique des beaux-arts et des cultes.* — Je reconnais, messieurs, que je serais fort embarrassé, si je n'avais que ma compétence personnelle pour répondre, sur une question si vaste, si complexe, à des autorités scientifiques comme celles de MM. les docteurs Labbé et Gadaud.

Mais, si je n'apporte pas ici une autorité spéciale tenant à mes études personnelles, je crois pouvoir apporter des documents, des notes, des réflexions, des observations émanant des plus hautes autorités scientifiques de notre pays, depuis un siècle, et prouver que cette question, que je suis chargé d'exposer en quelques minutes, a occupé le monde savant depuis la réorganisation des facultés de médecine jusqu'à notre époque...

Messieurs, il faut faire d'abord un peu d'histoire.

J'ai dit que, depuis à peu près quatre-vingts ans, cette question était posée. Permettez-moi de rappeler en deux ou trois mots ce qui s'est passé en France depuis un siècle, c'est-à-dire depuis 1794, date à laquelle on a rouvert les premières écoles de santé.

A cette époque, on n'exigeait pas de diplômes; ils n'étaient pas de nouveau inventés. On ne faisait pas de bacheliers et on admettait dans les écoles de médecine des élèves choisis sur leurs premières connaissances acquises dans une ou plusieurs sciences préliminaires de l'art de guérir, telles que l'anatomie, la chimie, l'histoire naturelle ou la physique.

Ainsi se trouva posé le principe, et c'est ce qui me permet de dire, messieurs, que par là a été marqué un progrès considérable dans l'enseignement de la médecine.

Jusque-là, cet enseignement reposait en quelque sorte sur les données de l'empirisme. A partir du moment où l'on a placé à la base des études médicales l'étude des sciences générales, on a fait rentrer la médecine dans le cadre des sciences positives. C'était un progrès considérable. Pendant le cours du dix-neuvième siècle, des sciences nouvelles ont été toût entières découvertes, et on peut dire qu'aujourd'hui il s'agit de faire faire à la médecine un deuxième pas en avant non moins important. Passant de l'empirisme à l'état de science positive, il s'agit, après les admirables travaux, à la fois pratiques et philosophiques, de Claude Bernard, de la faire passer à l'état de science expérimentale. Tout l'esprit de la réforme d'aujourd'hui peut se ramener à ces termes : Faire de la science médicale une science expérimentale.

Dans les premières années du dix-neuvième siècle, tous les médecins, surtout ceux qui ont appartenu à la faculté de Paris, ont demandé qu'avant de commencer l'étude des sciences médicales on fît provision de connaissances générales et approfondies dans les sciences. On a d'abord, pendant dix ans, de 1821 à 1831, exigé le diplôme de bachelier ès sciences; puis on s'en est passé, et enfin, en 1852, on y est revenu, en supprimant toutefois l'enseignement philosophique, ce qui n'a pas laissé d'abaisser momentanément le niveau intellec-

tuel du corps médical. En 1878, on a exigé ce qu'on a appelé le baccalauréat ès sciences restreint.

Il y a, à cet égard, dans un rapport d'une commission présidée par l'illustre Pasteur, un passage que je demande la permission de vous citer. Vous y verrez que la réforme d'aujourd'hui y est contenue en germe :

« On demande aux élèves de médecine et de pharmacie des notions générales de sciences physiques et naturelles bien supérieures à celles qu'ils acquièrent dans les lycées.

« De là, dans les écoles de médecine, des chaires de sciences accessoires : physique, chimie, histoire naturelle.

« Pour justifier leur accession à la faculté de médecine, on les qualifie de sciences médicales.

« C'est là un pur abus de mots.

« En réalité, il n'y a pas plus de chimie médicale que de physique pharmaceutique. Il y a des applications de la physique à l'être sain ou malade, qui ont leur place dans la physiologie ; il y a des applications de la botanique à la préparation des médicaments, qui ont leur place véritable dans les cours de pharmacologie, de matière médicale et de thérapeutique.

« Cela est si vrai que, revenant à des idées plus saines que celles qui ont longtemps présidé à l'organisation de l'enseignement médical, le décret de 1878 a placé ces cours et l'examen probatoire, qui est le premier de doctorat, au début des études. Cet examen n'est autre chose qu'un baccalauréat supérieur. A ce moment l'élève ne sait rien, il ne peut rien savoir en médecine proprement dite. Qu'est-ce donc qu'une physique médicale qui ne suppose aucune connaissance en médecine?

« Il y a plus, il arrive fréquemment que ce soient les mêmes professeurs qui enseignent à la faculté des sciences et aux écoles de médecine et de pharmacie. Le cas se présente à Paris, à Lyon et ailleurs : c'est la règle à Lille.

« Il semble que les choses tendent à reprendre leur pente logique, et qu'il suffise d'un léger effort pour les rétablir à leur place, en restituant à la faculté des sciences tout ce qui est d'instruction générale, et à la faculté de médecine tout ce qui est d'ordre technique et purement médical. »

Messieurs, c'est dans cette dernière phrase que se trouvent toutes les réformes que je défends aujourd'hui. Il est très exact que les élèves qui se présentaient aux facultés de médecine pourvus du diplôme de bachelier ès lettres complet et du diplôme de bachelier ès sciences restreint possédaient un semblant de connaissances, mais il n'est pas moins exact que les professeurs de sciences physiques et naturelles, agrégés aux facultés de médecine, étaient obligés, dans la première année, de réapprendre les sciences à des élèves qui les ignoraient complètement, malgré leur titre. Quant à l'application médicale des sciences elles-mêmes, c'était fini, on n'en parlait plus dans le cours des études. On consacrait la première année des études de médecine à revoir les matières de science générale; quant à faire l'application à la médecine de la physique, de la chimie et des sciences naturelles, il n'en était plus question ; c'était une année perdue pour les études médicales.

Or, à ce point de vue, je vous prie de bien vous placer avec tout le corps médical. Si l'on veut que le corps médical français continue à tenir le rang qu'il a longtemps occupé, qu'il occupe toujours en Europe, il n'est pas possible de sacrifier une année sur quatre d'études médicales proprement dites.

La consécration de cette première année à l'enseignement des sciences physiques et naturelles a été critiquée de la façon la plus vive.

Mes deux contradicteurs se sont très longuement servis d'un rapport du professeur Le Fort. J'ai aussi ce rapport sous les yeux, et je demande la permission d'y puiser quelques renseignements sur l'état d'esprit des jeunes étudiants qui se présentaient dans des conditions que les professeurs jugeaient absolument inacceptables.

Voici quelques lignes de ce rapport que j'invoque avec non moins de sûreté et non moins de confiance que mes contradicteurs:

« Le résultat de cette fâcheuse organisation, c'est que l'élève qui devrait arriver dans nos facultés, en possession de connaissances sérieuses en physique, en chimie, en histoire naturelle générale, n'a que des connaissances très superficielles et insuffisantes en ces matières, et, ce qu'il y a de plus grave, c'est que ces études, incomplètes et faites à la hâte, l'ont mis dans les plus mauvaises conditions pour profiter de sa première année de médecine. Pendant son année de philosophie, on a eu la prétention de lui apprendre la chimie sans lui faire faire de manipulations, la physique sans lui faire faire d'expériences, l'histoire naturelle sans même lui montrer les animaux, les plantes, les minéraux dont on l'entretenait. Il ne sait que ce qu'il a lu dans ses livres, entendu dans les leçons du professeur, et il est impossible que dans ces conditions il s'intéresse à des sciences qui ont avant tout besoin de démonstrations matérielles. C'est dans des conditions plus mauvaises encore qu'il se prépare au baccalauréat ès sciences, car cette préparation se fait le plus souvent en dehors du lycée ou de tout autre établissement d'instruction. L'élève a étudié dans ses livres et seulement de manière à pouvoir répondre aux questions indiquées au programme. Lorsqu'il a subi avec un très médiocre succès ces épreuves si aléatoires des deux baccalauréats et qu'il entre dans nos facultés, il ne sait, en réalité, ni la chimie, ni la physique, ni les sciences naturelles; mais il croit les savoir, et on l'a tellement fatigué, disons le mot, dégoûté de ces études pourtant si attrayantes, que lorsqu'il arrive dans nos écoles et qu'il retrouve encore dans le programme de la première année les sciences physico-chimiques, il éprouve pour elles une répulsion instinctive. »

Mais, dit-on, les professeurs de physique, de chimie et d'histoire naturelle attachés aux facultés de médecine réparaient cette lacune. Messieurs, c'est précisément ce qu'on n'a plus voulu continuer; les professeurs ont un autre emploi à faire de leur temps, emploi beaucoup plus utile pour préparer et faire de véritables médecins: c'est l'enseignement qu'ils donneront aux élèves, non plus seulement pendant une année, mais pendant trois années.

Il ne s'agit pas de supprimer les professeurs de physique, de chimie ou d'histoire naturelle; il ne s'agit pas de séparer la médecine de ses appuis naturels, de ses supports légitimes et nécessaires.

Non; il s'agit d'employer la science, le dévouement et le talent des maîtres à donner un enseignement qui fasse des médecins et non des bacheliers. Voilà la véritable raison de la réforme.

Et cela est demandé par toutes les facultés.

Aucune des facultés, a dit M. Gadaud, ne s'est prononcée en faveur de notre thèse... La vérité est que sur ce point spécial de la suppression du baccalauréat ès sciences restreint et de la nécessité pour les étudiants en médecine de n'arriver à la faculté de médecine que munis des connaissances générales, toutes les facultés ont été unanimes.

On a encore prétendu que la réforme n'avait rien de commun avec les habitudes et les traditions françaises, et que si nous allions à l'étranger nous n'y trouverions rien de pareil.

Il nous a parlé de ce qui se passe aux États-Unis, et il a décrit avec beaucoup de force et d'éclat ces grandes facultés de médecine de ce pays, si riches, si bien dotées, si bien pourvues d'un outillage admirable.

J'ai eu l'honneur de visiter aux États-Unis de grandes écoles de médecine comme de petites écoles primaires. Aux États-Unis, toutes les écoles, à quelque ordre qu'elles appartiennent, sont mieux dotées, mieux rétribuées et plus richement installées au point de vue matériel, qu'aucune école européenne. On ne peut pas voir ces écoles sans les envier. Je doute cependant qu'au point de vue de l'enseignement en général et des sciences médicales en particulier, les écoles américaines soient à la hauteur, je ne dirai pas de l'école de Paris, mais des écoles autrichiennes qui font tant envie elles-mêmes à l'honorable M. Gadaud.

Je voudrais maintenant vous parler du lieu qui a été choisi pour y faire ces études préparatoires reconnues nécessaires. Je croyais que M. Gadaud pousserait plus avant ses critiques sur ce point. Il ne l'a pas fait. Il se plaint qu'on ait donné cet enseignement aux facultés des sciences, et il répète ce qui a été dit souvent depuis qu'il est question de cette réforme : que c'est un moyen choisi pour achalander — qu'il me permette cette expression — les facultés des sciences.

Il y a dix-sept facultés qui comptent 1 900 élèves répartis fort inégalement, comme vous le pensez bien. Il en est des facultés des sciences comme des facultés de médecine, comme des facultés de droit. Il est évident que c'est à Paris que le nombre des étudiants est le plus considérable. Il n'en est pas moins vrai que les facultés des sciences, dès maintenant, ont un personnel qui suffirait très largement à employer le temps des professeurs distingués qui y enseignent. Les facultés des sciences continueront, même après la réforme, à distribuer leur enseignement; elles ne seront pas faites exclusivement pour l'instruction des futurs médecins, elles continueront à avoir des étudiants qui se prépareront à la licence ès sciences, aux divers ordres de l'agrégation scientifique, donnant accès aux fonctions de l'Université. Elles prépareront aussi ceux des sujets particulièrement remarquables qui se sentiront une vocation spéciale pour les sciences, et les professeurs des facultés des sciences auront de ce chef suffisamment à faire.

Ce n'est donc point pour les achalander, comme on le pense, qu'on les a chargées de conférer le certificat préparatoire aux écoles de médecine ; c'est parce que, en réalité, ce sont de tous les établissements scientifiques de France ceux qui sont le mieux outillés pour préparer les étudiants en médecine à leur future profession.

Pour quel motif avons-nous choisi les facultés des sciences, et non pas les facultés de médecine? C'est, pour ne prendre que la faculté de Paris, qu'à cette faculté il y a en première année plus de 1 200 étudiants, lesquels ne pourraient pas avoir accès dans les laboratoires de la faculté.

On a beaucoup insisté sur ces laboratoires, sur la façon dont ils sont dès à présent dotés, sur les préparateurs qui y travaillent, sur les facilités qu'ils peuvent procurer aux étudiants en médecine. Messieurs, la réforme ne fermera en aucune manière les laboratoires de la faculté de médecine.

Au contraire, ces laboratoires qui jusqu'à présent ont été fréquentés par des jeunes gens qui y venaient chercher les premiers éléments des sciences seront désormais occupés par des jeunes gens qui y surveilleront eux-mêmes, sous la direction de leurs professeurs, préparateurs et maîtres de conférences, les applications de la science aux différentes branches de la médecine.

J'ai eu soin de vous faire distribuer le rapport de MM. Brouardel et Darbeau qui précède les décrets aujourd'hui attaqués; je vous prie de vous reporter à la page 23 de ce fascicule : il y est question des épreuves qu'on devra subir à la faculté des sciences; vous y verrez que le deuxième examen roulera sur l'histologie, la physiologie, y compris la physiologie biologique et la chimie biologique.

Le troisième examen roulera sur la médecine opératoire, la pathologie générale, les parasites, les animaux, les végétaux et les microbes. Toul cela est, à proprement parler, de l'histoire naturelle appliquée à la médecine.

Le quatrième examen comprend la thérapeutique, l'hygiène médicale et la pharmacologie avec les applications des sciences physiques et naturelles.

Vous voyez donc que les professeurs, bien loin de se séparer des élèves, seront admis à les suivre pendant trois années au lieu d'une. Au lieu de chasser de la faculté la chimie, la physique et l'histoire naturelle, nous les y maintenons avec le caractère qu'elles doivent avoir.

Je vous soumets cette réflexion pour répondre à ce qui a été dit au sujet des laboratoires : on ne fait pas l'application de la physique et de l'histoire naturelle à la médecine sans laboratoires, et c'est précisément pour donner ce carac-

tère essentiellement expérimental au nouvel enseignement qu'on en a dégagé l'enseignement didactique, l'enseignement livresque qui se donnait dans la première année. La véritable réforme a donc un caractère parfaitement scientifique pour assurer, comme je l'ai dit, le passage de la médecine, de la science positive, à la médecine, à la science expérimentale.

Si vous aviez mieux conçu, m'a-t-on dit, votre réforme, vous auriez pu donner cet enseignement dans les lycées.

Je me permettrai de rappeler au Sénat que pendant plus de deux ans et demi on a porté cette question devant le Conseil supérieur de l'instruction publique qui l'a examinée, et ce n'est pas sans motif que l'on s'est décidé à ne pas introduire dans les lycées cet enseignement préparatoire à la médecine. D'abord, on avait pensé à ne le mettre que dans un certain nombre de lycées. C'était la proposition de l'honorable M. Cornil.

Dans beaucoup de petits lycées voisins des facultés, on n'a pas tardé à reconnaître, d'après l'expérience, que lorsqu'on demandait la création de chaires spéciales dans les lycées, tous sans exception demandaient à être placés sur le même pied.

Nous en avons eu des exemples très frappants dans la création des chaires de mathématiques spéciales pour la préparation à l'École polytechnique, à l'École centrale et à d'autres établissements. On a créé quarante-sept de ces chaires. Il se trouve que, à l'heure actuelle — je puis bien faire cette confidence au Sénat — sur quarante-sept chaires, il y en a à peu près douze à quinze qui sont reconnues presque inutiles, si l'on en juge par le nombre insignifiant et quelquefois nul des élèves qu'elles ont fait admettre aux écoles. On ne pourrait donc pas, pour un enseignement qui n'est plus propre à préparer un concours, mais pour un enseignement qui doit meubler l'intelligence des futurs médecins, s'exposer à ne créer qu'un certain nombre de chaires. Il fallait créer des chaires à peu près partout, et les dépenses eussent été infiniment plus considérables.

D'autre part, il fallait installer des laboratoires et un outillage complet pour ce nouvel enseignement. On a proposé de le demander aux facultés des sciences ; on a même proposé de le faire donner, dans les lycées, par les professeurs des facultés des sciences ou de prendre les élèves des lycées et de les conduire à la faculté des sciences à des cours spéciaux qui seraient faits pour eux.

Ce sont là des confusions entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire qui ne sont pas vues d'un œil favorable par l'administration, parce qu'elles tournent toujours contre le bon enseignement.

On ne fait pas un bon enseignement avec un lycéen sortant deux heures par jour du collège, de même qu'on ne fait pas rentrer impunément un étudiant libre deux heures par jour dans un collège ; ce sont des choses essentiellement distinctes, et tous ceux qui sont au courant des questions pédagogiques vous diront que le conseil supérieur, en adoptant la solution proposée, s'est conformé à la nature même des choses.

On a donc décidé que ce certificat d'études, dont la nécessité avait été reconnue, ne pouvait être donné utilement ni par les lycées, ni dans les facultés de médecine elles-mêmes, et on s'est décidé à le demander aux facultés des sciences.

Messieurs, ce n'est pas une nouveauté. Et ici encore, si vous me permettez de le dire, on a appliqué la méthode expérimentale. On a fondé à Toulouse une faculté mixte de médecine et de pharmacie. Il s'est trouvé que cette faculté a été créée en quelque sorte par voie d'essais successifs, par tâtonnements; et, dans le principe, au lieu de la doter de chaires qui auraient peut-être pu coûter quelque argent, on a imaginé, en 1879, de demander à la faculté des sciences de Toulouse cet enseignement des sciences générales que nous cherchons à demander à toutes les facultés de la République.

Cette expérience a merveilleusement réussi : les étudiants en médecine de la faculté de Toulouse, de l'aveu de tous ceux qui les visitent, sont de beaucoup

les mieux préparés à faire de bonnes études médicales, parce qu'ils ont fait de bonnes études générales, et ce que nous voulons, c'est que les facultés de médecine ne soient plus fréquentées que par des hommes ayant fait de très bonnes études générales.

On nous dit : « Ce n'est pas tout à fait ce que vous devriez chercher : ne cherchez pas à faire des savants. »

Sous ce rapport, j'emprunterai un argument à l'honorable M. Gadaud, qui a très bien expliqué que, à l'heure actuelle, plus un homme est savant, plus il a de chance d'être bon médecin. C'est une explication qui dépasse encore certaines personnes, mais qui est tout à fait digne de lui. La vérité est que ce qui distingue un bon médecin c'est son savoir et son intelligence.

La médecine ne s'apprend plus comme elle s'apprenait autrefois; il n'y a plus de théories qui sont consignées dans les livres, qu'un homme se loge dans la tête et avec lesquelles il s'en va dans sa ville, dans son village, dans son canton, avec la résolution de les appliquer à tel ou tel cas qui se présentera devant lui. Ce qui distingue aujourd'hui la médecine, c'est le caractère en quelque sorte analytique de ses procédés. On ne procède plus par voie de théories générales, mais par voie d'espèces, d'applications particulières à des cas spéciaux déterminés. La médecine ainsi entendue ne peut résulter que d'une méthode nouvelle dans la manière de l'enseigner, et cette méthode nouvelle ne peut résulter elle-même que des sciences enseignées au laboratoire et au lit du malade.

Dans le cours du siècle, on a déjà transformé la médecine en amenant les étudiants dans les hôpitaux, dans les salles de dissection. Aujourd'hui, on va transformer les études, faire de futurs médecins en les amenant dans des laboratoires de physique, de chimie et d'histoire naturelle, en leur mettant entre les mains tous les instruments que l'honorable M. Gadaud vous a si bien décrits tout à l'heure et dont je suis surpris qu'il nous accuse, je ne sais pour quelle cause, de ne pas reconnaître la parfaite utilité.

D'ailleurs, en ce qui touche le caractère technique de la profession médicale, je vous supplie de bien considérer que ce caractère n'est pas du tout ce qui plaît le plus ni à la jeunesse, ni à la famille.

Je sais bien qu'on dit qu'il ne faut pas charger les pères de familles de frais trop lourds, qu'il ne faut pas conserver leurs enfants trop longtemps sur les bancs de l'école, que les frais d'études sont très dispendieux, que le séjour dans les grandes villes est extrêmement onéreux, etc., que le devoir d'un législateur prévoyant est de venir en aide aux pères de famille au lieu d'écraser leurs enfants d'une année d'études de plus.

En ce qui touche la durée des études, je ne partage pas les inquiétudes de l'honorable M. Gadaud. Il a été cité ici, par lui et par l'honorable M. Labbé, des observations recueillies dans le rapport de M. Brouardel.

Il est hors de doute que les années de scolarité de médecine, c'est-à-dire les quatre années d'études médicales représentées par les seize inscriptions, ne suffisent pas, sauf dans des cas extrêmement rares, à faire des médecins. La durée des études dépasse de beaucoup celle de la scolarité, et ce n'est pas du tout le nouveau règlement qui l'augmentera.

Voulez-vous, messieurs, que je fasse une comparaison que je rendrai aussi claire que possible en plaçant sous vos yeux le tableau comparé de la durée des études dans l'ancien système et dans le nouveau? Prenons le régime de 1878, sous lequel on n'admettait aux facultés de médecine que les étudiants pourvus du baccalauréat ès lettres classique et du baccalauréat ès sciences restreint.

Classe de philosophie : même classe maintenue sous le régime actuel.

Préparation au baccalauréat ès sciences restreint, un an. Vous me dites : « Mais on ne le préparait pas pendant un an, ce n'était pas nécessaire, quelquefois on pouvait le préparer en neuf mois, quelquefois en six mois; et, quand l'élève était très intelligent, après avoir passé son baccalauréat ès lettres à la session de juillet, à la session d'août il passait son baccalauréat ès sciences. »

Vous me dites cela, messieurs, vous en avez des exemples sous les yeux et

dans vos mémoires. M. le Dr Labbé a fait appel à ses souvenirs personnels et a invoqué ce qu'il a vu autour de lui dans sa pratique et parmi ses amis. Eh bien, était-il bon qu'on se présentât avec un baccalauréat ès sciences restreint hâtivement préparé, ne donnant que des jeunes gens incomplètement instruits qui, pour la plupart, n'avaient de connaissances scientifiques que celles qu'ils avaient apprises dans les manuels? Désirez-vous cela pour vos médecins et prétendez-vous par là maintenir le niveau des études de vos facultés de médecine ?...

Il y a un autre inconvénient que je désire vous signaler : c'est celui des fausses vocations de médecin. Il n'y a pas un seul professeur de médecine, appartenant à quelque faculté que ce soit, qui ne vous dise que la première année de médecine a presque toujours été encombrée par des jeunes gens arrivant là avec une curiosité très ardente et très passionnée.

M. Gadaud, dans son discours, a parlé avec éloquence de ce qu'il y avait de dramatique dans les premières études de la médecine. Cela est vrai; mais voici ce qui se passe : Lorsque ces jeunes gens arrivent à la faculté et voient qu'au lieu de s'occuper de physiologie, d'anatomie, on les remet à l'étude de la botanique et de l'histoire naturelle — chose bien nécessaire puisqu'ils ne connaissent pas ces matières, — ils disent : « C'est cela de la médecine? » Et ils s'en dégoûtent. On reconnaît là combien il y a de jeunes gens peu disposés, peu préparés à devenir de sérieux médecins. Cette épuration nécessaire servira beaucoup à relever la valeur scientifique du corps médical. C'est une des raisons qui ont déterminé le Conseil supérieur de l'instruction publique, comme elle avait déterminé toutes les facultés, à demander qu'on ne reçût désormais sur les registres des facultés que des jeunes gens pourvus de connaissances générales plus étendues.

Pour faire suite à la durée des études, en ce qui touche l'augmentation de la dépense à la charge des familles, voulez-vous que nous fassions un autre tableau : Mais je voudrais achever ce que j'avais à dire sur la durée des études : Préparation au baccalauréat ès sciences restreint, un an; scolarité médicale, quatre ans; après la scolarité, troisième, quatrième et cinquième examens et la thèse, un an et six mois; soit en tout cinq ans et demi sous le régime de 1878; toujours en moyenne, les exceptions soit en bien soit en mal sont écartées.

Voyons maintenant le régime de 1893 :

Classe de philosophie, un an, comme dans l'ancien système; année préparatoire à la faculté des sciences, remplaçant l'année de préparation au baccalauréat ès sciences restreint; scolarité médicale, quatre ans; après la scolarité, quatrième, cinquième examens de la thèse, un an.

Vous voyez la différence introduite par le nouveau règlement.

Je vous ai dit qu'il n'y avait aucune parité à établir entre la durée de la scolarité et celle des études; on a changé une condition très importante de la scolarité. Le troisième examen probatoire du doctorat sera subi désormais non plus après la scolarité, mais entre la 12e et la 16e inscriptions, soit cinq ans d'études médicales, au lieu de cinq ans et demi.

Mais pour en venir à l'augmentation des dépenses à la charge des familles, voici, messieurs, les chiffres :

Le baccalauréat ès sciences coûtait 50 fr. Ce chiffre a produit une grande impression sur cette Assemblée. Le certificat d'études préparatoires à la médecine coûtera certainement 300 fr.

Voyez le compte :

16 inscriptions de médecine, 520 dans un cas comme dans l'autre; 8 examens ou épreuves, 240; 8 certificats d'aptitude, 200; travaux pratiques des quatre années, 160; thèse, 100; certificat d'aptitude, 40; diplôme, 100. Total : 1 410.

Voyons maintenant les chiffres dans le nouveau régime.

Doctorat en médecine :

16 inscriptions, 520; 7 examens ou épreuves, 210; 7 certificats, 175; travaux pratiques des quatre années, 360; thèse, 100; certificat d'aptitude, 40; diplôme, 100. Total : 1 505.

C'est-à-dire une différence en plus de 95 fr.

Messieurs, j'arrive à la fin du débat. Je crois avoir démontré que bien loin de porter atteinte au caractère scientifique des études médicales, de l'avoir abaissé et d'avoir découronné les facultés de médecine, nous avons au contraire consommé un des progrès les plus remarquables pour les sciences médicales, lorsque nous avons voulu faire que l'étude des applications des différentes sciences à la médecine fût plus complète, plus développée, durât plus longtemps et aboutit à des résultats plus certains. C'est là, messieurs, le but qu'on s'est proposé; je ne dois pas cacher que les illustres médecins qui ont présidé à cette réforme se sont montrés très flattés du retour marqué qui se fait, à l'heure actuelle, des étudiants étrangers vers la France. Il est certain que ce ne serait pas répondre à l'attente de notre pays qui a donné, en matière scientifique, toutes les preuves de sa libéralité, de sa générosité, de son désintéressement, à ce que les savants étrangers attendent des savants français, si nous laissions abaisser l'étude des sciences médicales.

Dans ces conditions, j'estime qu'il faut laisser la réforme telle qu'elle a été décrétée suivre son cours, et je pense que, sans s'arrêter aux objections qui ont pu être produites, il importe de mettre ce système en application avant de le déclarer tout à fait mauvais.

Je crois que le Sénat, sans porter aucunement atteinte à rien de sérieux et de grave dans l'enseignement médical, n'a qu'à laisser passer le décret en votant l'ordre du jour pur et simple.

**M. Cornil.** — Nous sommes tous d'accord sur le point essentiel, à savoir que les étudiants en médecine abordent aujourd'hui les études médicales proprement dites sans avoir une préparation suffisante en physique, chimie et histoire naturelle.

Ils arrivent n'ayant que très peu d'éléments de ces sciences, et il y a nécessité de les leur apprendre d'une façon générale et en même temps élémentaire, mais de façon aussi à ce qu'ils puissent comprendre complètement l'enseignement de ces mêmes sciences appliquées à la médecine.

C'est la seule question; on s'est peut-être beaucoup égaré, soit dans l'interpellation, soit dans la réponse, mais il n'y a pas d'autre question que celle-là. M. le ministre a bien voulu citer le rapport dans lequel se manifeste ce *desideratum* général, la faiblesse des étudiants dans ces sciences fondamentales.

Mais, dans ce rapport même, je demandais que ce fût dans les établissements d'enseignement secondaire, dans les lycées, qu'on apprît les éléments et les généralités des sciences : physique, chimie et histoire naturelle.

Je demandais que l'on créât des classes spéciales pour les étudiants en médecine, semblables à ce qui existe pour la préparation à certaines écoles du Gouvernement.

A cette époque, nous avions devant les yeux un projet qui avait été proposé au conseil supérieur et qui y a été discuté. Il consistait à faire un baccalauréat spécial pour les étudiants en médecine. D'après ce projet, après avoir fini la rhétorique classique commune à tous les élèves, il y avait une trifurcation. Et l'une des trois voies nouvelles conduisait aux études médicales; c'était une année passée à faire de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle.

Ce projet a été discuté au conseil supérieur : il a été rejeté. Il a été rejeté surtout parce qu'on n'a pas voulu priver les jeunes gens de l'étude de la philosophie.

**M. le Ministre.** — C'est une excellente raison.

**M. Cornil.** — Je ne m'élève nullement contre les études de philosophie.

Mais si vous voulez bien me permettre aussi de citer quelques phrases du rapport de M. Le Fort qui a déjà fait les frais de beaucoup de citations, vous y verrez que le meilleur moyen d'apprendre la philosophie, c'est de connaître très bien les sciences naturelles, les sciences physiques et chimiques, en même temps que la physiologie et la pathologie mentales; de telle sorte que l'étudiant en médecine deviendra philosophe sans même s'en douter, s'il a compris la méthode

scientifique, s'il sait très bien l'anatomie, la physiologie surtout et la médecine mentale. Voici ce que dit M. Le Fort :

« Au lieu de livrer sa jeune imagination à l'étude des problèmes les plus difficiles de la psychologie, à rechercher l'origine des idées, des sensations, les causes des illusions sensorielles, des troubles intellectuels, des altérations du sens moral à un âge et à une période de ses études où il ne connaît encore ni l'anatomie, ni la physiologie, ni la pathologie du cerveau, des nerfs et des organes des sens, ne vaut-il pas mieux pour lui, remettre de quelques années le jour où il devra s'occuper de toutes ces questions, qu'il devra forcément étudier et qu'il étudiera avec une bien autre compétence à propos de l'anatomie et de la physiologie des centres nerveux, des affections nerveuses et de l'aliénation mentale sous toutes ses formes, dans toutes ses manifestations ? »

Le meilleur moyen d'apprendre la philosophie, c'est en effet de connaître la logique et les méthodes exactes qui découlent de la compréhension générale des sciences dont je viens de parler.

Si le conseil supérieur avait adopté les propositions qui lui étaient soumises, il est certain que nous n'aurions pas besoin de nous demander où l'on doit faire le complément des études scientifiques nécessaires à l'entrée des étudiants dans les écoles de médecine. C'est au lycée qu'il devrait se faire. Il y aurait à cela bien des avantages.....

Messieurs, dans cette question, il y a lieu d'examiner si le complément des études scientifiques nécessaire aux futurs médecins doit être donné dans les facultés de médecine ou dans les facultés des sciences. Sous ce rapport, je suis absolument de l'avis de l'honorable M. Gadaud; je crois impossible de faire aujourd'hui ces études dans les facultés des sciences. Quels en sont les motifs? Je vous demande, pour les exposer, un peu de votre bienveillante attention.

M. le Ministre nous a dit : « Mais nous ne voulons nullement supprimer l'enseignement de la physique, de la chimie et de l'histoire naturelle dans les facultés de médecine; nous voulons, au contraire, que ces études soient dirigées dans le sens même de la médecine. »

M. le Ministre paraît croire que les professeurs des écoles et des facultés de médecine font des cours élémentaires, généraux, qui ne sont pas appropriés à la médecine elle-même.

Ceci est une erreur. La plupart des cours qui sont faits à l'École de médecine à Paris, en particulier, traitent de sujets soit d'histoire naturelle appliquée à la médecine, soit de chimie organique et de chimie physiologique, soit de physique absolument appliquée aux sciences médicales.

M. le Ministre nous a dit que les facultés des sciences étaient mieux préparées que les facultés de médecine à donner l'enseignement scientifique. Je ne crois pas qu'il y ait de différence. Si l'on enlève à la faculté de médecine de Paris ses douze cents élèves de première année, ils iront à la faculté des sciences de cette même ville, et il faudra leur donner ce même enseignement pratique et général, plus ou moins élémentaire, avec des exercices pratiques de laboratoires; de telle sorte qu'on devra créer à la faculté des sciences de Paris de la place pour ces douze cents élèves des cours élémentaires et des cours appliqués à la médecine, ce qui n'ira pas sans de lourdes charges pour notre budget.

Il en sera de même dans toutes les villes où il y a des facultés des sciences sachez-le bien. Il sera nécessaire de créer des professeurs spéciaux, des chargés de cours, des préparateurs chargés de cours pratiques. Il sera nécessaire d'avoir un personnel considérable qu'on dépense actuellement dans les facultés de médecine.

Dans la plupart des villes, même dans les petites villes où il y a des écoles secondaires de médecine, des écoles préparatoires, il y a une organisation pour les travaux pratiques et les laboratoires.

Je dois dire que le projet, mis en application déjà par le décret du mois de mars de cette année, touche à presque toutes les écoles préparatoires qui exis-

tent en France ; il les tue en ce sens qu'il leur enlève une grande partie de leurs élèves, tous les élèves de 1re année, d'abord, et une grande partie des élèves des années subséquentes. Cela est bien facile à comprendre.

Voilà, par exemple, des écoles comme celles d'Angers, de Clermont, etc., qui possèdent des élèves de 1re, 2e, 3e et 4e années, surtout des élèves de 1re, 2e et 3e années. Dans toutes ces écoles, la 1re année disparaît ; il ne restera donc que les élèves de 2e et 3e années.

Or, parmi ces jeunes gens, beaucoup de ceux qui commenceront leurs études dans une faculté des sciences aimeront mieux aller dans une faculté de grande ville, Paris, Bordeaux, Lille ou Nancy, que de rester dans une petite ville où il y a une faculté des sciences moins complète, dont les professeurs sont moins nombreux et où il n'existe pas de laboratoire. De telle sorte qu'il y aura désertion des écoles secondaires de médecine et des écoles préparatoires au profit des grandes villes universitaires, notamment de Paris, Lyon et quelques autres grandes villes.

Le projet de M. le ministre est en quelque sorte une revanche contre le Sénat, qui a rejeté le projet relatif aux universités.

Le ministre me répondra sans doute qu'il y a eu ou qu'il y aura des créations de Facultés des sciences dans certaines villes où il n'y en avait pas. Mais alors, que deviennent les installations de laboratoires faites par ces villes en vue de l'enseignement pratique de toutes les sciences, physiques, chimiques et naturelles ?

L'année dernière, au mois de juillet, il y a eu une véritable levée de boucliers de toutes les écoles préparatoires de médecine en France. Nous avons reçu des lettres particulières et des circulaires émanant de tous les professeurs de ces écoles.

Tous nous disaient : On enlève tous nos élèves de première année et on dispose les élèves des années qui viendront après à ne plus revenir dans nos écoles ; c'est la désertion à bref délai de nos élèves ; c'est pour nous une mort véritable.

Cependant, messieurs, il est certain que ces écoles rendent de très grands, de très éminents services ; il est certain qu'on peut y faire ses études médicales pendant les deux ou trois premières années avec beaucoup plus d'économie que dans une grande Faculté ; il est certain que les parents verraient d'un très mauvais œil l'impossibilité pour leurs enfants de rester auprès d'eux. Il y a là une question extrêmement importante au point de vue des frais nécessités par leurs études médicales ; il ne faut pas que nous entrions dans cette voie de vouloir juguler les écoles préparatoires de province.

Lorsqu'un étudiant est un élève distingué, un travailleur, il peut très facilement arriver à dépenser fort peu, à subvenir presque seul à ses frais d'études lorsqu'il devient interne dans un hôpital ou prosecteur. Là encore, les professeurs tiennent leurs élèves dans la main ; ils les surveillent, ils connaissent leur nom ; ils ont soin d'eux ; ils peuvent les ramener au travail s'ils s'égarent.

Il est certain que les études d'anatomie et de clinique peuvent être faites beaucoup mieux là que dans un grand centre, parce qu'il n'y a pas, comme à Paris, par exemple, pénurie de sujets pour la dissection ; dans les hôpitaux, il y a très peu de jeunes gens autour des professeurs ; il y a là, je le répète, une grosse difficulté, celle de respecter les droits acquis de certaines villes de province qui, depuis un temps très long, ont des écoles préparatoires bien organisées et qui ont fait des frais pour leur conserver leur clientèle.

C'est là, messieurs, une des grosses difficultés de ce décret ; c'est pour cela que, l'année dernière comme aujourd'hui, je me suis montré toujours extrêmement hostile à la pensée qui l'a dicté. Je crois que ce décret produira des résultats absolument contraires à ceux qu'on en attend ; je crois que, par son application, il augmentera la dépense des familles ; je crois, en tout cas, qu'il grèvera sûrement le budget de l'État ; je crois qu'il est préjudiciable aux études médicales. Il ne faut pas surtout oublier qu'il augmente d'un an la durée des études médicales ; cela n'est pas douteux.

Si l'on arrivait à pouvoir entrer dans les facultés de médecine après avoir fait au lycée de fortes études, après une préparation suffisante, on pourrait ne faire que quatre années de médecine, parce qu'on pourrait commencer immédiatement les études anatomiques et chimiques sans passer par une année spéciale consacrée à la physique, à la chimie et à l'histoire naturelle.

C'est là ce que nous voudrions ; mais si, à la sortie du lycée et après avoir passé les épreuves du baccalauréat, on a une année à faire à une faculté des sciences, il est évident que c'est une année de plus qui est consacrée à devenir médecin, et c'est une année faite dans les mêmes conditions que dans les facultés de médecine, c'est-à-dire en tant qu'étudiant.

C'est donc une année de plus pour la scolarité, et, une année de plus, c'est une très grosse affaire pour la plus grande partie des familles; car, ainsi que l'a fait remarquer M. Gadaud, ce qu'on dépense dans les lycées est à peine la moitié de ce qu'on dépense comme étudiant dans une grande faculté.

Je termine, messieurs, et ma conclusion est la même que celle de M. Gadaud : je vous demande de voter l'ordre du jour qu'il vous a présenté.

**M. le Ministre.** — Nous sommes d'accord sur ce qu'il y a de vicieux dans le système actuel qui ne peut durer, mais nous différons sur le lieu où devra se donner cet enseignement.

L'honorable M. Cornil se sépare sur ce point de M. Gadaud, mais il n'en demande pas moins au Sénat de voter un ordre du jour où il dit que le décret du mois de mars 1894 abaisse le niveau des études médicales.

J'ai demandé la parole lorsque j'ai entendu M. Cornil prétendre que ce décret était une revanche que l'on voulait prendre sur le Sénat de l'échec qu'il a infligé à la loi portant création des universités régionales.

Je déclare que, si j'avais eu l'honneur d'être membre de cette Assemblée au moment où cette loi a été présentée, je l'aurais repoussée; je ne la croyais pas bonne et je ne la crois pas bonne encore à l'heure actuelle.

Je suis donc tout naturellement porté à faire, pour les écoles secondaires de médecine et de pharmacie, tout ce qu'il est possible de faire, non seulement pour les maintenir à leur niveau, mais pour accroître leur clientèle et les rendre de plus en plus nécessaires.

Je pense que le décret de mars 1894 atteint ce but sur bien des points.

D'abord, messieurs, il faut que vous sachiez que, depuis le vote sur la loi relative aux universités régionales, on a fait beaucoup pour les écoles secondaires de médecine et de pharmacie; on a beaucoup fait parce qu'on devait faire beaucoup pour elles.

La suppression de l'officiat de santé, qui avait été prononcée ici avant de l'être par la Chambre et qui est aujourd'hui un fait consommé, les avait réduites à un enseignement des plus restreints. Vous savez qu'autrefois les écoles en plein exercice ne faisaient pas passer d'examens; leurs professeurs ne constituaient pas eux-mêmes de jurys; les jurys venaient des facultés faire passer les examens.

Aujourd'hui, on a attribué aux professeurs de ces écoles le droit de faire partie des jurys qui sont présidés par un professeur de faculté. Cela a contribué considérablement à relever le niveau de l'enseignement au regard des étudiants.

On a fait plus : sous l'ancien régime, on estimait qu'il y avait lieu, pour les écoles secondaires de médecine et de pharmacie, de compter au moins douze professeurs; aujourd'hui toutes les écoles secondaires de médecine et de pharmacie ont leurs douze professeurs.

Il est vrai que, par le décret du 13 mars 1894, on s'est proposé de leur retrancher la première année de scolarité, car il se passait dans ces écoles ce qui se passe dans les facultés de médecine, à savoir que les professeurs de physique, de chimie et d'histoire naturelle enseignaient les éléments des sciences générales aux élèves, au lieu de leur en enseigner les applications.

On leur a retranché cette année, mais on a augmenté considérablement le

nombre d'années d'études que l'on peut faire utilement dans les écoles secondaires de médecine et de pharmacie.

Au lieu d'y passer deux examens probatoires du doctorat, on en peut passer maintenant trois dans les écoles secondaires et quatre dans les écoles de plein exercice.

Il ne reste plus que le dernier examen et la thèse, qui doivent être passés devant une faculté.

Dans ces conditions, messieurs, on ne peut pas dire que les écoles secondaires de médecine et de pharmacie aient été sacrifiées par notre décret, au contraire.

Sur ce point, messieurs, j'ai, dans la circulaire que j'ai adressée à MM. les recteurs, et dont il a été donné lecture dans toutes les classes des lycées, spécialement indiqué quel était, à cet égard, les vues de l'administration.....

Ainsi nous sommes donc en complet désaccord avec M. Cornil. Non seulement le décret actuel n'a pas pour objet de nuire aux écoles secondaires de médecine et de pharmacie; au contraire, il se propose, en établissant un enseignement à côté d'elles, d'initier peu à peu les étudiants en médecine à la vie scientifique en province, de les amener à y séjourner, à y faire deux, trois, quatre années de médecine, et à s'habituer peu à peu à la vie de province, à délaisser Paris pour la vie de province, et à fournir ainsi aux besoins sociaux..»

L'ordre du jour pur et simple, mis aux voix est adopté par 180 voix contre 42.

# CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

Monsieur le Directeur,

Je ne m'imaginais pas avoir péché par défaut d'admiration pour les Universités des États-Unis dans le discours que vous avez bien voulu reproduire le 15 décembre dernier : aussi ai-je lieu d'être surpris de la réclamation qui vous a été adressée, à propos d'un passage de ce discours, par M. J. C. de Sumichrast, professeur à l'Université Harvard.

Faisant en passant allusion à l'enseignement du français, j'avais dit que les premiers ouvrages où les étudiants, à Harvard, sont initiés à notre langue étaient l'*Abbé Constantin* ou le *Voyage de M. Perrichon*. M. de Sumichrast proteste; il me répond que « le *Voyage de M. Perrichon* ne figure pas dans le programme », et il ajoute assez aigrement « que j'ai négligé sans doute de me renseigner ». Je suis bien obligé de le prier de se reporter lui-même aux renseignements officiels contenus dans la circulaire publiée en 1892 par M. Frank Bolles, secrétaire de l'Université Harvard (p. 14). Pour plus de précision, je cite le texte même :

... « The best books to begin with are readers, such as Bôcher's French Reader;... then easy novels and plays, such as l'*Abbé Constantin*, by Ludovic Halévy, la *Poudre aux yeux* and le *Voyage de M. Perrichon*, by Labiche. »

Je n'ignore pas d'ailleurs que ce programme est celui des commençants, des élèves qui ont à subir un examen préliminaire, afin d'être autorisés à suivre les cours supérieurs de langue française. Je sais que ces cours supérieurs sont remarquablement organisés à Harvard, et le bulletin du *French Department*, que j'ai étudié à l'Exposition de Chicago, m'a appris que six professeurs, MM. Marcou, Sanderson, Bôcher, Mesdames Henckels, Brun et M. de Sumichrast, y donnaient un enseignement des plus complets et des plus suivis. Ce n'est pas, d'ailleurs, sans émotion, sans une satisfaction patriotique profonde, que j'ai vu le graphique exposé par l'Université, et qui montre que depuis quelques années l'enseignement du français, à Harvard, rivalise par le nombre de ses élèves avec l'enseignement de l'allemand, et tend même à prendre le dessus.

Ce sont choses que je regrette de n'avoir pas eu à dire plus tôt, puisque cette omission a contristé M. de Sumichrast : elles seront consignées, avec de plus amples détails, dans le *Rapport* que je dois présenter à M. le ministre de l'Instruction publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués,

GABRIEL COMPAYRÉ.

Poitiers, 24 avril 1894.

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

## FRANCE

**L'Éducation physique.** — Les nombreuses et délicates questions d'hygiène et de pédagogie que soulève la mise en œuvre de l'éducation physique ne cessent point de préoccuper l'attention du monde savant. Le prochain congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, qui se tiendra à Caen en août prochain, a inscrit au programme de ses délibérations le problème toujours discuté de l'influence favorable ou funeste des exercices physiques sur les succès scolaires. La thèse de l'Union des jeux, naturellement optimiste, sera défendue devant l'Association par M. Callot et par M. le baron de Coubertin, membres à la fois de l'Union et de l'Association. De plus, deux commissions spéciales, l'une d'hygiène, l'autre de pédagogie, s'occupent activement d'étudier la question sous son double aspect : les présidents respectifs de ces commissions sont M. le doyen Brouardel et M. le professeur Marion, dont les noms seuls suffisent à garantir la portée et l'absolue sincérité du travail entrepris.

Au reste, un document important sera certainement discuté, et fournira la meilleure base aux délibérations de l'Association pour l'avancement des sciences. Nous voulons parler des vœux émis par le 2e Congrès de l'Éducation physique, tenu à Bordeaux l'an dernier, et dont on a résumé ici même les principales discussions. Nous donnons le texte de ces vœux, tel qu'il est publié par le journal l'*Éducation physique* dans son dernier numéro (avril 1894). Nous n'aurons pas la témérité d'entrer, à propos de ces vœux, dans une discussion que le manque d'espace nous interdit, à défaut d'autre cause. Si toutefois, nous avions une réflexion à présenter et un souhait à émettre, nous demanderions avant tout qu'on aboutît enfin à une organisation des exercices physiques qui en étendît la pratique à la masse des écoliers, qu'on cessât d'encourager les « professionnels » par l'attrait de *lendits* trop solennels, qu'on adoptât un mode de récréations plus utile et plus rassurant, en rendant les jeux ou la gymnastique obligatoire pendant ces récréations.

Telles qu'elles existent aujourd'hui, elles ne sont guère plus qu'un temps perdu, et parfois dangereusement perdu. La surveillance en est impossible, vu le grand nombre des écoliers entassés dans une même cour, et le nombre ridiculement petit des maîtres octroyés pour la surveillance. Les jeux, s'il s'en pratique dans les récréations, sont désordonnés ou insignifiants, jamais universels : par suite, tumulte, bousculades, propos peu convenables foisonnent. La liberté des écoliers, n'étant pas méthodiquement réglée, dégénère en licence, et l'autorité reste

désarmée, un seul homme ne pouvant suffire à diriger, à maîtriser, à réglementer les ébats de 100 ou 200 collégiens.

Il importerait qu'on prît texte ou prétexte des vœux du Congrès de l'Éducation physique pour remédier à une situation aussi peu favorable aux études de nos lycées qu'à la bonne éducation des enfants. On mettrait fin ainsi aux critiques excessives de quelques maîtres, réfractaires au mouvement nouveau, et aux répugnances, actuellement très fondées, d'un grand nombre de familles, pour des exercices dont elles ne voient que les abus sans en pouvoir apprécier les sérieux avantages.

### VŒUX ÉMIS PAR LE CONGRÈS

### Section de pédagogie.

Le Congrès émet le vœu :

1° Qu'un régime différent soit appliqué dans les maisons d'éducation secondaire aux enfants au-dessous de treize ans, aux jeunes gens de treize à dix-sept ans et aux adolescents qui se préparent aux examens et aux concours;

2° Que pour les enfants au-dessous de treize ans, les classes aient lieu dans la matinée, les études pour la confection des devoirs à la fin de l'après-midi, et que l'intervalle entre le repas de midi et l'étude soit occupé par un loisir de plusieurs heures;

3° Que les jeunes garçons de treize à seize ou dix-sept ans aient à leur disposition le dimanche et le jeudi; que la question du demi-congé du mardi reste à l'étude et que l'essai en soit fait dans quelques lycées des régions différentes;

4° Que les jeunes gens qui se préparent aux examens et aux concours emploient effectivement aux exercices physiques au moins une journée par semaine;

5° Que les professeurs des différentes matières dans chaque classe se concertent toujours pour déterminer le temps nécessaire à la confection du devoir et à l'étude des leçons dans la totalité des enseignements hebdomadaires; qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que les enfants n'aient pas à travailler après le repas du soir et que les congés de l'âge intermédiaire ne seront pas envahis par la préparation des classes;

6° Que l'emploi des récréations soit de plus en plus l'objet de la sollicitude spéciale des autorités scolaires, sans que la liberté des enfants, qui fait l'attrait du jeu, soit menacée par l'intervention du maître;

7° Que la propagande la plus active soit faite auprès des parents pour les pénétrer de l'importance des exercices physiques et de l'avantage d'une liberté graduée aux garçons dans leur assistance aux jeux collectifs et dans leurs promenades;

8° Qu'une saine méthode pédagogique devrait admettre : l'union intime du jeu et du travail scolaire; la promenade instructive, sorte de classe ambulante dans laquelle l'éducation physique est à la fois une fin pour elle-même et un moyen pour des fins plus hautes (leçons de choses, enseignement varié, étude objective des procédés de l'agriculture et de l'industrie, etc., etc.); la récréation courte et souvent répétée, dans laquelle le maître s'associe aux jeux afin de les transformer par une influence discrète; enfin, la Fédération interscolaire, seul remède à l'égoïsme collectif qui éloigne les uns des autres les enfants et les jeunes gens de diverses localités;

9° Que l'éducation physique soit appliquée avec méthode;

10° Que, sans porter atteinte aux maîtres en fonctions et aux titres acquis, les futurs professeurs de gymnastique soient choisis de préférence parmi les jeunes maîtres diplômés des écoles normales d'instituteurs possédant le certificat d'aptitude à l'enseignement de la gymnastique, la circulaire ministérielle du 7 juillet 1890 prescrivant que cet enseignement soit donné par des maîtres compétants;

11° Que, pour satisfaire à cette même circulaire, qui recommande « de soumettre tous les élèves à un entrainement progressif et méthodique de façon à provoquer ainsi chez tous par des exercices sagement gradués le développement des divers organes », tous les élèves soient visités au moins chaque trimestre par le ou les médecins attachés aux établissements scolaires. Le médecin, le directeur de l'établissement et le professeur de gymnastique désigneront alors les exercices de gymnastique aux appareils, les exercices sportifs ou les jeux intensifs auxquels peuvent se livrer les élèves selon leur âge, leur sexe, leur tempérament, leur état physiologique, le temps et la place réservée aux exercices du corps;

12° Que sans vouloir réglementer les exercices du corps dans ce qu'ils ont de vivifiant grâce à l'initiative de chacun, il est bon cependant de ne pas laisser commettre des abus et ainsi dévier une réforme excellente.

Il serait à désirer que chaque inspection académique voulût bien prendre la direction de l'éducation physique, dont elle assurerait le bon fonctionnement par des inspections pédagogiques, médicales et techniques des exercices du corps.

**Section de Médecine.**

Le Congrès émet le vœu :

1° Que les heures consacrées au travail soient réduites dans une notable proportion et que le temps devenu ainsi libre soit effectivement employé à des exercices corporels obligatoires;

2° Que des programmes d'une éducation physique réellement profitable soient préparés pour les établissements des divers degrés de jeunes filles;

3° Que les écoles maternelles, enfantines et les salles d'asile ne s'occupent presque uniquement que de l'éducation physique des enfants, et que, dans ces écoles, les premiers éléments de l'instruction soient donnés oralement, sans livres ni cahiers;

4° Que l'enseignement des matières du programme de l'école primaire et des classes élémentaires des collèges et lycées ne soit donné qu'aux enfants ayant au moins sept ans;

5° Qu'il est bon d'initier par des conférences le personnel enseignant à la notion des tumeurs adénoïdes sur le développement intellectuel des écoliers. Faire savoir que la lenteur des progrès scolaires, la défectuosité de la mémoire, le manque d'attention, l'expression inintelligente de certains élèves, peuvent n'être dûs souvent qu'à la présence de tumeurs adénoïdes. Que les paresseux, les mauvais élèves, peuvent dans bien des cas et au prix d'une inoffensive opération, regagner le temps perdu, arriver à un bon rang dans la classe;

6° Que les exercices physiques soient pratiqués dans les établissements scolaires de nos colonies tropicales d'une façon méthodique et raisonnée;

7° Que, grâce à une propagande active, les exercices physiques soient acclimatés dans ces régions insalubres, et que nos colons ne s'y adonnent qu'avec prudence et circonspection, en tenant un compte rigoureux des conditions climatériques dans lesquelles ils se trouvent;

8° Que des Sociétés analogues à celles qui existent dans la métropole y soient organisées sous le patronage des pouvoirs publics;

9° Que les travaux des auteurs qui traitent de cette question spéciale et de l'hygiène exotique soient, par des conférences et des brochures mises à la portée de tous, portés à la connaissance de ceux que leur service ou leur profession appellent à résider dans les pays tropicaux;

10° Que, soit avec le concours de l'État, des municipalités ou de l'initiative privée, des établissements médico-pédagogiques soient fondés en vue du traitement et de l'éducation des enfants arriérés et nerveux des deux sexes, ainsi qu'il en existe déjà à Bicêtre, Vitry, Eaubonne, Laforce, etc., et cela au même titre que les établissements de sourds-muets et de jeunes aveugles.

**Section de technique.**

Le Congrès émet le vœu :

1° Que les professeurs du travail aux appareils soient en même temps les maîtres des jeux des établissements où ils enseignent; qu'on se préoccupe d'assurer les moyens de rendre applicable le décret du 24 juin 1879, rendant obligatoire l'enseignement de la natation pour les écoles;

2° Que les Ligues étendent leur action aux lycées et aux écoles de filles;

3° Que la préparation de la jeunesse au service militaire doit porter sur les diverses parties de l'éducation physique et la pratique du tir; qu'elle doit être poursuivie jusqu'à l'entrée au régiment. Pour cela, il serait désirable : 1° de développer des Associations tendant à grouper les hommes ayant accompli leur service militaire; 2° de créer des Sociétés d'anciens militaires par corps ou subdivisions; 3° de favoriser la pratique du tir par la construction de stands de garnison pour le tir à longue portée, et de stands scolaires pour le tir réduit, en application de la circulaire du 17 juin 1893;

4° Que le manuel publié par le ministre de l'Instruction publique en 1890 soit effectivement appliqué dans tous les établissements scolaires auxquels il s'adresse;

5° Qu'une École supérieure d'éducation physique soit fondée à Paris en vue d'y former les maîtres de gymnastique et d'exercices physiques appelés à professer dans les établissements scolaires. (Rappel du vœu émis au Congrès de Paris en 1892.)

## BORDEAUX

**Travaux des Facultés en 1892-93.** — I. *Conseil général des Facultés.* Le trait saillant du rapport adressé, suivant la loi, au ministre de l'Instruction publique par le Conseil général des Facultés de Bordeaux pour l'année scolaire 1892-93 est l'énumération des libéralités et dons importants qui ont été faits, durant le dernier exercice, au groupe des Facultés bordelaises. A signaler d'abord la fondation instituée par feu M. le Dr Nogier à la Faculté de médecine : avec le produit net de la succession de ce bienfaiteur, seront fondées une ou plusieurs bourses d'études d'une valeur de 1 500 francs. Ces bourses devront être attribuées à des étudiants pauvres commençant leur 2e année de médecine.

D'autre part, la Société des amis de l'Université de Bordeaux a créé, avec le concours du budget municipal, des chaires et conférences destinées à compléter le cadre des enseignements réguliers, soit dans le domaine des applications de la science (cours d'électricité industrielle), soit dans l'étude des documents du passé ou des anciens idiomes du Midi (cours de langues et littératures du Sud-Ouest, et conférence de paléographie méridionale). Le conseil général, plein de gratitude pour de telles libéralités, exprime d'autant plus chaleureusement sa satisfaction de l'octroi récent fait au corps des Facultés de la personnalité civile.

Dans un autre ordre d'idées, il importe de faire connaître la fondation récente d'un Comité de patronage des étudiants étrangers, institution rendue nécessaire par l'affluence croissante des jeunes étrangers qu'attire sans doute la situation géographique de la ville de Bordeaux. Ce comité, placé sous la présidence du recteur, et composé d'un membre de chacune des Facultés, a eu déjà l'occasion de rendre de réels services.

*Vœux.* — Au premier rang des vœux émis par le conseil général se place celui qui est relatif au relèvement du crédit affecté à la bibliothèque universitaire. On se convaincra de l'urgence de la mesure solli-

citée, en jetant les yeux sur le tableau ci-dessous, qui fait connaître le détail des opérations de la bibliothèque pendant la dernière année scolaire.

| FACULTÉS. | LECTEURS. | EMPRUNTEURS. | LIVRES PRÊTÉS ou communiqués. | VOLUMES acquis ou donnés. |
|---|---|---|---|---|
| Médecine . . . . . | 25 316 | 517 (1) | 34 628 | 393 |
| Droit . . . . . | 5 550 | 75 | 18 612 | 580 |
| Sciences et lettres . . | 13 750 | 190 | 16 300 | 1 012 |
| TOTAUX . . . . | 44 616 | 782 | 79 541 | 1 985 |

On ne manquera pas d'être frappé de la disproportion qui existe entre le total vraiment indigent des acquisitions faites (1 985 volumes, desquels il serait équitable de défalquer les dons et échanges), et l'énorme somme des lecteurs et emprunteurs, qui représentent une petite armée. (45 398 personnes!)

La Faculté des sciences renouvelle sa demande de création d'un deuxième emploi de préparateur de zoologie. Elle appelle, en outre, avec l'approbation du conseil général, l'attention de l'administration supérieure sur l'utilité qu'il y aurait d'instituer, à la station maritime d'Arcachon, un laboratoire des hautes études, annexe des laboratoires de zoologie et de physiologie qui existent à Bordeaux.

La Faculté des lettres, préoccupée d'assurer l'instruction des étudiants dont le nombre croît chaque année, de la section d'anglais et d'allemand, sollicite avec instance la création de deux conférences, l'une d'allemand, l'autre d'anglais, qui viennent compléter l'enseignement du professeur de langues et littératures étrangères.

*II. Statistique particulière des Facultés. 1. Droit.* — L'honorable doyen signale le départ du professeur de droit romain de Bordeaux, M. Cuq, qui a sacrifié la chaire dont il était titulaire depuis de longues années, pour aller recommencer sa carrière à Paris comme simple agrégé. La Faculté de Bordeaux ne peut que s'affliger de l'abandon volontaire d'un de ses membres les plus savants; elle se console, en quelque manière, par le spectacle du nombre des agrégés d'autres Facultés qui sollicitent leur appel à Bordeaux. L'un de ces maîtres, récemment nommé, n'a pas hésité à subir un abaissement considérable de traitement pour obtenir la résidence qu'il enviait : rien de plus explicable d'ailleurs, étant donné surtout que l'École de droit de Bordeaux produit un nombre d'agrégés très supérieur à sa moyenne proportionnelle. Au concours de 1892, quatre de ses jeunes docteurs ont été nommés, et elle n'a pas cessé depuis d'avoir un agrégé presque à chaque concours.

*Étudiants.* — 574 étudiants, soit 4 de moins qu'en 1891-92, ont été en cours régulier de scolarité pendant le dernier exercice ; circonstance plus grave que cette faible diminution, les inscriptions ont baissé de 125 unités (1 313 au lieu de 1 438), et à cette baisse correspond une diminution dans le nombre des examens. Il y a lieu de résumer, à ce propos, les explications fournies par le savant doyen sur ce phénomène en apparence bizarre; d'une part, quasi-identité du nombre des étudiants; de l'autre, diminution considérable du nombre des inscriptions. C'est que s'il entre aujourd'hui moins d'élèves à la Faculté de droit

(1) Dont 118 professeurs et 399 étudiants.

qu'autrefois, un bon nombre de ces élèves y restent plus longtemps. Il y a, en effet, moins d'aspirants que jadis à la licence; en revanche, grâce à la dispense assurée aux docteurs par la loi militaire, il y a plus de licenciés qui poursuivent leurs études en vue du doctorat. De là, une compensatiou suffisante dans le nombre moyen des étudiants. Seulement, les étudiants en doctorat prennent beaucoup moins d'inscriptions (4 en 3 ans) que les aspirants à la licence (12 en 3 ans). Donc il arrive nécessairement que le nombre des inscriptions diminue lorsque, le contingent restant le même, la proportion des aspirants aux doctorats se trouve être plus forte. Reste à savoir ce que deviennent les jeunes gens qui, découragés par la longueur et la difficulté des études, d'ailleurs coûteuses, préparant au doctorat, se détournent de la Faculté de droit. D'après l'honorable doyen, une bonne partie de ces transfuges se tournent vers les écoles commerciales ou industrielles dont le diplôme confère l'exemption de 2 années de service militaire; plusieurs autres poursuivent le diplôme de licencié ès sciences ou ès lettres, qui procure les mêmes avantages militaires que le doctorat en droit, et peut s'acquérir en moins de temps et à moins de frais. La conclusion s'impose : Si l'on veut obvier au dépeuplement des Facultés de droit, il faut procéder à une réforme du doctorat. Au reste, on sait que la question a été soumise officiellement aux Facultés, et la solution en paraît prochaine.

*Cours à option.* — Comme l'année précédente, les choix des étudiants se sont très inégalement répartis entre ces cours: celui de procédure civile (voies d'exécution) est toujours le plus suivi, ce qui semblerait indiquer qu'il y aurait lieu de le faire figurer parmi les matières obligatoires. Voici la répartition détaillée des étudiants entre les cours à option, pendant l'année scolaire 1892-93 : Voies d'exécution, 76 (45 admis à l'examen de juillet). — Droit international public : 53 (31 admis). — Droit international privé : 36 (24 admis). — Droit maritime : 33 (23 admis). — Droit administratif : 30 (20 admis). — Législation financière : 28 (18 admis). — Législation industrielle : 22 (12 admis). — Législation coloniale : 9 (5 admis). — Législation commerciale comparée : 7 (5 admis). Tous ces cours fonctionneront durant l'année scolaire 1893-94, sauf celui de législation commerciale comparée, qui n'a pu être maintenu. La Faculté de Bordeaux exprime le vœu légitime qu'il ne tarde pas à lui être définitivement attribué.

*Inscriptions.* — 1 313 inscriptions ont été prises, savoir : 1er trimestre, 342 ; 2e trimestre, 340 ; 3e trimestre, 291 ; 4e trimestre, 340. La gratuité des inscriptions a été accordée à 30 étudiants. Sur 16 demandes de dispense du baccalauréat ès lettres en vue des études juridiques, 4 ont reçu satisfaction, 8 ont été rejetées, 4 étaient encore en instance. L'année précédente, 7 dispenses avaient été accordées sur 14 demandes. Il a été octroyé 129 dispenses d'assiduité aux cours, ainsi réparties entre les diverses années d'études : Capacité : 21 ; licence : 1re année, 43 ; 2e, 32 ; 3e, 25 ; doctorat, 2.

*Examens.* — 710 examens de tout degré ont été passés, suivis de 570 admissions, soit 20 p. 100. En voici le détail : *Capacité* : 28 ex., 21 adm. ; 1er *Baccalauréat* : 1re partie, 108 ex., 64 adm. ; 2e partie, 98 ex., 85 adm. ; 2e *Baccalauréat* : 1re partie, 96 ex., 90 adm. ; 2e partie : 131 ex., 109 adm. ; *Licence* : 1re partie, 101 ex., 82 adm. ; 2e partie, 101 ex., 81 adm. ; *Doctorat* : 1er, 27 ex., 20 adm. ; 2e, 7 ex., 5 adm. ; 3e, 8 ex., 8 adm. ;

thèses, 4, toutes reçues. — Les 2 278 suffrages exprimés se répartissent comme suit: Boules blanches: 388; — blanches-rouges : 424; — rouges : 813; — rouges-noires : 468; — noires : 185.

*Travaux des professeurs.* — 9 professeurs de la Faculté de droit ont fait paraître 21 publications.

2. *Médecine.* — *Enseignement.* — La Faculté de médecine est heureuse d'avoir à remercier le Ministre de la création de nouveaux emplois dans son cadre professoral et de la décision, prise en principe, au sujet de la construction de nouveaux laboratoires nécessaires au progrès de la science. Un cours théorique de pathologie mentale a été institué, en attendant l'organisation souhaitée d'un service de clinique d'observation des aliénés à l'hopital Saint-André. D'autre part, le laboratoire central des cliniques a été installé à Saint-Raphaël, et il est devenu déjà un centre d'actives recherches scientifiques.

*Inscriptions et examens.* — Il a été délivré cette année près de 200 inscriptions de plus que l'année précédente (2 771 au lieu de 2 574). Les examens et les diplômes sont aussi en progression : 88 thèses de doctorat en médecine, soit 14 de plus que l'an dernier, ont été soutenues.

Parmi les succès des élèves de Bordeaux, il faut noter la troisième place obtenue par un jeune docteur dans le concours pour l'admission au Val-de-Grâce, et l'entrée, avec le n° 2, d'un étudiant à l'École de Santé militaire de Lyon.

*Etudiants inscrits le 2 décembre* 1893 : 1° *étudiants ayant pris l'inscription trimestrielle de novembre* : *médecine :* 1re année, 102 ; 2e année, 120 ; 3e année, 92 ; 4e année, 98 ; total, 412 ; *pharmacie :* 1re année, 56 ; 2e année, 59 ; 3e année, 45; diplôme supérieur, 1 ; total, 161 ; 2° *étudiants en cours d'examen et en scolarité interrompue :* médecine, 330 ; pharmacie, 132. *Total des étudiants inscrits :* 1 035, auxquels il faut joindre 36 élèves sages-femmes et 23 élèves herboristes.

*Inscriptions :* 1° *trimestrielles : Doctorat :* civils, 901, marins, 523. *Officiat :* 236; *pharmaciens :* 1re cl., 346; 2e cl., 294 ; 2° *cumulatives : médecine,* 459 ; *pharmacie,* 12. *Total des inscriptions :* 2 771.

*Examens* : 1° *fin d'année :* Officiat, 24 ; pharmacie, 1re cl., 99 ; 2e cl., 79 ; validation de stage, 1re cl., 23 ; 2e cl. ; 30; total : 255 examens,

2° *probatoires :* Doctorat, 1 076 ; officiat, 26 ; pharmacie, 1re cl., 99; 2e cl., 117; sages-femmes, 1re cl., 74; 2e cl., 3; herboristes, 1re cl., 2; 2e cl., 1.

*Total des examens probatoires :* 1 398 ; *total général des examens :* 1 653. — Thèses soutenues ; 88. Diplômes conférés, 172 ; savoir : doctorat, 88; officiat, 8; pharmacie, 1re cl., 17; sages-femmes, 1re cl., 36; herboristes, 1re cl., 2 ; 2e cl., 1.

*Travaux des professeurs.* — 37 professeurs et agrégés ont fait paraitre 165 publications.

3. *Sciences.* — La Faculté des sciences, par une préoccupation fort naturelle, s'inquiète en même temps qu'elle s'applaudit d'être appelée, dans un avenir prochain, à recevoir les futurs élèves en médecine. Pour répondre à sa nouvelle mission, sans nuire aux étudiants réguliers, la Faculté réclame l'adjonction d'un personnel spécial de maîtres de conférences et de chefs de travaux : à chacun des maîtres nouveaux, il faudra un laboratoire, et les étudiants appelés à faire plus tard leur médecine auront besoin, eux aussi, de locaux et d'instruments appropriés pour s'initier au travail expérimental.

Dans un domaine tout différent, la Faculté fait entendre des vœux et des doléances. Il s'agit du système nouveau des examens du baccalauréat. La liberté laissée aux candidats de choisir, à l'épreuve écrite, entre trois questions de cours, est loin de leur être favorable, du moins d'après l'opinion de la Faculté : aussi celle-ci demande-t-elle que ce droit d'option soit supprimé. L'épreuve scientifique du baccalauréat classique est, à Bordeaux, l'objet de plaintes légitimes. « Un grand nombre des candidats seraient refusés, dit le rapport, pour les sciences à l'examen du certificat d'études primaires.» Devant cette faiblesse extrême, la Faculté se trouve désarmée, aucune note n'étant éliminatoire.

*Etudiants.* — La Faculté des sciences a compté, en 1892-93, 137 élèves, soit 12 de plus que l'année précédente. Voici le détail : candidats au doctorat, 3; à la licence mathématique, 37; à la licence physique, 28; à la licence des sciences naturelles, 29; étudiants en médecine ou en pharmacie, 5; candidats à l'agrégation des mathématiques, 9; à l'agrégation de physique, 8; à l'agrégation des sciences naturelles, 1, élèves de l'École de chimie, 4; étudiants bénévoles, 13.

Parmi ces étudiants on comptait un Grec et un Russe.

Au point de vue de la qualité et des fonctions des étudiants, la répartition est la suivante : 21 boursiers (licence, 15; agrégation, 6); 46 répétiteurs; 6 préparateurs ou maîtres du ressort académique; 42 étudiants libres; 5 étudiants en médecine ou en pharmacie; 4 élèves de l'École de chimie appliquée; 13 étudiants bénévoles.

*Examens et concours.* — Un boursier de la Faculté a été admis à l'École polytechnique; un préparateur en congé a été reçu, avec le n° 1, agrégé des sciences naturelles, un ex-boursier a été admissible au même concours. Un répétiteur a été reçu agrégé de l'enseignement spécial (mathématiques), et un élève correspondant de la Faculté a été admis au professorat des écoles normales.

*Diplôme de l'École de chimie.* — L'École de chimie appliquée, fondée en 1891 près la Faculté des sciences, et dont les études durent deux ans, a délivré pour la première fois son diplôme : 3 élèves en ont été jugés dignes; deux de ces diplômés ont été immédiatement appelés à occuper des situations industrielles importantes.

*Licence.* — Sur 43 candidats aux diverses licences, 18 ont obtenu le diplôme; savoir : mathématiques, 16 cand., 9 admis; physique, 15 cand., 4 admis; sciences naturelles, 12 cand., 5 admis.

*Baccalauréat.* — 1° *complet :* 346 cand., 112 admis (32 p. 100); 2° *restreint :* 212 cand., 63 admis (29 p. 100); 3° *lettres-mathématiques* (*classique*) : 71 cand., 27 admis (38 p. 100); 4° *lettres mathématiques* (*moderne*) : 16 cand., 6 admis (37 p. 100); 5° *lettres-sciences* (*moderne*) : 21 cand., 14 admis (67 p. 100). Au total, sur 666 candidats aux divers baccalauréats, 222 ont conquis le grade, soit 33 p. 100.

En résumé, la Faculté des sciences a fait passer 712 examens de tout ordre, prononcé 243 admissions et délivré 243 diplômes.

*Travaux des professeurs.* — 16 professeurs et préparateurs ont fait paraître 56 publications.

4. *Lettres.* — Les travaux de cette Faculté ont été inaugurés par une excellente allocution du savant doyen, M. Stapfer, qui a été publiée ici même. On se rappelle que l'orateur s'était plu à féliciter de ses succès un jeune lauréat d'un des deux prix institués par la Société des amis de

l'Université de Bordeaux. Par une cruelle ironie du sort, le même doyen était appelé à prononcer, un mois à peine après son premier discours, l'éloge funèbre de cet étudiant, emporté brusquement par une maladie de poitrine au début de son service militaire. Il nous semble impossible de ne pas reproduire ici quelques lignes du discours émouvant de l'honorable M. Stapfer.

Joseph Dardon ne se destinait pas à l'enseignement. C'était un sujet de vif regret pour quelques-uns de ses maîtres dont le désir bien légitime aurait été que des dons et des talents aussi remarquables fussent consacrés au noble usage vers lequel ils semblaient expressément dirigés par l'éducation et par la nature. Mais, vraiment, je ne sais si une bonne part des éminentes qualités de son esprit n'était pas due précisément à son indépendance de toute préoccupation de cet ordre, de toute fin scolaire et pédagogique. On a dit avec vérité que l'art d'écrire n'avait nulle part plus de charme que sous les plumes qui ne font pas de la littérature leur métier; de même la science, l'érudition, la culture, la force et la profondeur de la pensée, l'ordre lumineux du raisonnement, l'habileté dialectique, exercent une séduction d'autant plus irrésistible que ces qualités se rencontrent chez des amateurs plus désintéressés, chez de purs amis du vrai, du beau et du bien, qui n'y cherchent pas un simple moyen de parvenir aux fonctions de l'enseignement et ne comptent pas faire du professorat leur carrière. On était ravi de voir un fils de négociant, qui ne semblait avoir d'autre ambition que de prendre la suite des affaires de son père, se jouer avec aisance au milieu des problèmes épineux et ardus de la métaphysique. . . . . .

Le jour où il passa son examen de licence, il fut interrogé sur Dieu et il parla de ce grand sujet d'une manière qui émerveilla ses juges. J'ignore ce qu'il put dire; mais j'aime à penser qu'il y avait dans sa métaphysique élevée et sérieuse de quoi lui adoucir, à l'heure suprême, le terrible passage dans l'au-delà mystérieux Quant à ses parents si cruellement affligés, je sais qu'ils trouveront dans la foi simple, première instruction de leur fils et instruction que rien ne peut abolir dans l'âme de ceux qui en furent vraiment imprégnés, une consolation infiniment plus puissante que toutes celles de notre philosophie.

*Étudiants.* La Faculté des lettres de Bordeaux a compté, en 1892-1893, 263 élèves (contre 228 en 1891-1892 et 163 en 1890-1891), ainsi répartis:

*Candidats à la licence ou au certificat des langues vivantes :* 99, savoir: lettres, 32: philosophie, 17; histoire, 12; licence ou certificat des langues vivantes, 38.

*Candidats à l'agrégation :* 84, savoir: lettres, 8; histoire, 14; grammaire, 31; langues vivantes, 14; *étudiants bénévoles*, 69; *étudiants en droit*, 11.

Au point de vue de leurs qualités ou fonctions, ces étudiants se divisaient comme suit: 27 boursiers (licence, 9; agrégation ou bourses d'études, 18); 26 répétiteurs, 57 étudiants libres, 32 maîtres du ressort autorisés à suivre les cours; 41 correspondants; 69 étudiants bénévoles; (instituteurs, élèves de l'École de santé maritime); 11 étudiants en droit. Parmi ces étudiants on comptait 22 femmes et 2 Espagnols.

*Examens et concours.* 1. *Doctorat.* La Faculté a reçu docteur, à l'unanimité des suffrages, M. Bricard, agréé à Bordeaux.

2. *École normale, agrégations, certificats.* Un boursier a été déclaré admissible à l'École normale supérieure.

Dans les concours d'agrégation, on relève les résultats suivants: *histoire*, 4 admissibles; *philosophie*, 3 admissibles; *grammaire*, 2 reçus, 3 admissibles; *allemand*, 1 reçu; *anglais*, 1 reçu; *agrégation des lycées de jeunes filles :* une admissible.

*Certificats : anglais*, 1 admissible, *anglais*, 2 admis (dont une dame) et 1 admissible.

3. *Licence*. 66 examens ont été passés, suivis de 26 admissions. En voici le détail : lettres, 37 candidats, 13 admis ; philosophie, 12 candidats, 6 admis ; histoire, 5 candidats, 3 admis ; langues vivantes, 12 candidats, 4 admis.

4. *Baccalauréat*. 1. *Lettres 1re partie* : A) *classique*, 789 candidats, 315 admis (40 p. 100) ; B) *moderne :* 143 candidats, 59 admis (41 p. 100) ; 2. *Lettres, 2e partie :* A) *classique :* 461 candidats, 203 admis (44 p. 100) ; B) *moderne* : 7 candidats, 5 admis (71 p. 100).

En résumé, la Faculté des lettres a fait passer 1 467 examens de tout ordre, ayant abouti à 609 réceptions ; elle a délivré 235 diplômes et 609 certificats d'aptitude.

*Travaux des professeurs*. 12 professeurs ont fait paraître 33 publications.

## AMÉRIQUE DU NORD

### CANADA

**L'exposition scolaire des écoles catholiques à Chicago.** — Nous avons annoncé en son temps la participation des écoles catholiques du Canada à l'Exposition colombienne de Chicago. La *Civittà Catolica* de Rome constate le grand succès obtenu en particulier par la province de Québec. La première place semble appartenir, au point de vue de la richesse des documents de toute sorte produits, à l'Institut de Montréal pour les sourds-muets : les religieuses chargées de l'instruction des plus jeunes de ces infortunés ont envoyé à Chicago 29 volumes contenant des devoirs d'élèves, 7 albums renfermant 9 échantillons de travaux exécutés par les jeunes filles et 7 peintures à l'huile ; en outre, des pièces et documents authentiques témoignent du zèle avec lequel a été organisé le patronage des jeunes gens des deux sexes au sortir de cet Institut. Les institutions de jeunes aveugles ont fourni un contingent non moins remarquable : à signaler les compositions littéraires écrites par des aveugles élevés suivant la méthode Braille et les devoirs d'harmonie. L'école polytechnique de Québec, le collège et le petit séminaire de Sherbrooke, l'école normale de Québec ont fourni des travaux qui, notamment en ce qui concerne la calligraphie, le dessin, l'enseignement pédagogique, ont obtenu l'approbation la plus explicite des visiteurs compétents des États-Unis, juges difficiles en la matière, vu l'étendue et la valeur de leur propre exposition. Les écoles catholiques du Canada paraissent avoir témoigné d'une incontestable supériorité en tout ce qui touche les beaux-arts et les travaux industriels, et ce succès est d'autant plus notable que les États-Unis exposaient les produits de de leurs American Schools of Art, ainsi que les dessins souvent techniques jusqu'à en être choquants de leurs élèves des écoles supérieures publiques. (A noter, à ce propos, un certain *système nerveux* et un *squelette d'homme* trop parfaitement dessinés par des jeunes filles de 16 ans ; exhibitions qui ont quelque peu scandalisé les visiteurs non américains.)

## AMÉRIQUE DU SUD

### RÉPUBLIQUE ARGENTINE

**Statistique scolaire pour 1892-93.** — Le conseil national d'édu-

cation de la République Argentine publie un rapport très détaillé sur la situation de l'enseignement élémentaire dans ce pays durant la précédente année scolaire. Il est impossible de reproduire ici tous les chiffres et tableaux qui composent cette statistique; nous nous bornerons à en donner le résumé général, en insistant seulement sur les totaux afférents à la capitale fédérale et à la province de Buenos-Ayres.

Les écoles existant dans la République Argentine se répartissent entre les catégories suivantes : 1° écoles entretenues par les autorités provinciales; 2° écoles d'application annexées aux écoles normales; 3° écoles privées, soutenues par des particuliers ou des corporations. Les écoles nationales et provinciales étaient, en 1892-93, au nombre de 2 002; les autres, au nombre de 823; soit, au total, 2 825 établissements. La population scolaire inscrite s'est élevée à 233 517 enfants, l'assistance quotidienne des élèves à 183 660; enfin le personnel enseignant comptait 6 952 maîtres et maîtresses. D'où les proportions suivantes : le nombre des élèves présents a été de 78 p. 100 de celui des inscrits; la moyenne des élèves, par rapport aux maîtres, a été de 26 pour chaque maître.

En ce qui concerne spécialement la capitale fédérale et la province de Buenos-Ayres, c'est-à-dire les centres les plus importants d'instruction de la République, voici les chiffres fournis par la statistique : 1° *capitale :* 330 écoles, 1 724 maîtres, 53 868 écoliers inscrits; 43 251 écoliers réellement présents; 2° *province de Buenos-Ayres :* 968 écoles, 2 112 maîtres, 75 164 écoliers inscrits, 55 897 écoliers effectivement présents.

La comparaison des résultats généraux observés en 1892-93 avec ceux des années précédentes témoigne de fluctuations assez irrégulières dans les totaux de toute nature. Ce résultat doit être attribué, selon les auteurs indigènes, en partie à la situation politique et financière très précaire de l'Argentine, et en partie aussi (conséquence d'ailleurs naturelle) à l'incurie et aux caprices de certaines autorités provinciales.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres relevés par les statistiques annuelles à partir de 1889 :

| | 1889. | 1890. | 1891. | 1892. |
|---|---|---|---|---|
| Nombre des écoles. . . . . | 3 056 | 2 893 | 2 828 | 2 825 |
| Personnel enseignant. . . . . | 6 547 | 5 999 | 7 098 | 6 952 |
| Inscriptions. . . . . | 259 695 | 241 467 | 237 050 | 233 517 |
| Moyenne des écoliers présents. | 192 200 | 197 616 | 183 610 | 183 060 |

Remarquons la diminution constante du nombre des écoles, qui se chiffre par une moyenne de — 460, du nombre des élèves inscrits (moyenne — 40 000) et du nombre des élèves présents (— 44 000).

Inversement, le nombre des maîtres a suivi une progression ascendante de 1889 à 1891 pour s'arrêter en 1892 à un total encore supérieur de près de 400 unités à celui de 1889. Il résulte des constatations officielles que les écoles entretenues par l'initiative privée croissent en nombre; cela tient à ce que, partout où les autorités ont abandonné les écoles, celles-ci ont été maintenues par les subventions particulières des citoyens. Notons que ceux-ci n'en sont pas moins astreints au payement de la taxe scolaire, destinée en principe à les exonérer de tous frais individuels pour l'instruction publique.

E. S.

# NOUVELLES ET INFORMATIONS

## DISCOURS PRONONCÉ, LE 5 AVRIL, PAR M. E. SPULLER A L'OCCASION DE L'INAUGURATION DU LYCÉE DE JEUNES FILLES A MACON

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette aimable et charmante solennité, qui a réuni un auditoire si brillant, si sympathique, est faite pour nous inspirer la plus heureuse confiance dans l'avenir de cet établissement. Mesdames, votre présence ici en si grand nombre prouve que vous connaissez tout le prix de l'enseignement qui sera donné dans cette maison d'éducation. Comme vous l'a dit tout à l'heure, dans le langage le plus élevé, notre vénéré concitoyen, M. le maire de Mâcon, blanchi au service des grandes et justes idées qui ont été de tout temps le patrimoine de la République, vous ne sauriez porter trop haut cet enseignement. C'est toute une transformation sociale que la troisième République a entreprise, le jour où, après une si longue attente, après tant d'espérances si longtemps déçues, après de si nombreuses tentatives que l'on réussissait presque toujours à faire échouer, les républicains sont enfin parvenus à fonder l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Ce n'est pas, Mesdames, que dans ce pays, à toutes les époques, il n'y ait eu des femmes instruites. Notre littérature compte, parmi ses chefs-d'œuvre, des ouvrages écrits par des femmes; ceux qui goûtent le mieux les productions de l'esprit n'hésitent pas à placer les lettres de Mme de Sévigné sur le même rang que les écrits de nos plus grands auteurs, et ce n'est que justice.

Ce n'est pas non plus que les femmes, en tout temps, dans notre pays, n'aient exercé la légitime influence à laquelle elles ont le droit de prétendre à raison des dons, des qualités et des grâces particulières qu'elles tiennent de leur nature. Ce n'est pas enfin que cette influence ne se soit pas constamment exercée au profit des bonnes et sages idées de calme et de paix, de douceur dans les relations sociales et de bonheur dans la vie.

Et cependant, c'est une véritable lacune dans notre système d'éducation nationale que la troisième République avait à combler. Nous manquions de maisons d'éducation, et nous en manquions pour qui ? Justement pour les filles de ces ménages si dignes d'intérêt, appartenant à ces classes sociales qui, peu à peu, montent, à force de travail et de persévérance, des plus humbles conditions vers les hauteurs, et qui constituent, à proprement parler, la démocratie dans son activité et dans son progrès.

Il était sensible pour tous les esprits clairvoyants et de bonne foi qu'entre l'éducation des hommes et celle des femmes il y avait des différences trop accusées. On aurait pu dire que les uns et les autres,

garçons et filles, ne recevaient point les mêmes principes; que les uns, pour me servir d'une expression encore plus vive et plus saisissante, allaient à gauche, tandis que les autres continuaient à aller à droite, et que, marchant ainsi dans des directions opposées, les uns et les autres ne pouvaient plus se rencontrer pour se comprendre et se compléter. C'est pour rapprocher tous les enfants de la France dans un sentiment commun des soins particuliers à donner à l'éducation de la famille, des charges mutuelles à supporter et des devoirs à remplir; c'est en vue de faciliter cette pénétration réciproque des esprits et des cœurs que les républicains de la troisième Répnblique ont voulu instituer l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Messieurs, vous connaissez les reproches dont cette institution a été l'objet avant même qu'on l'ait vue fonctionner. On nous a dit : « Voulez-vous donc forcer la nature ou, plutôt, défaire ce qu'elle a fait? Est-ce que les hommes et les femmes ne sont pas deux êtres essentiellement différents? Comment, dès lors, pourraient-ils recevoir la même éducation? Ne comprenez-vous pas que les uns et les autres doivent être instruits tout différemment et suivant des méthodes qui ne sauraient être les mêmes? »

Mesdames, Messieurs, nous avons répondu à ces reproches prématurés, à ces questions déplaisantes, qui, souvent même, portaient plus loin et sur les sujets les plus délicats, qui affectaient parfois un caractère de dénigrement intolérable; nous avons répondu comme on doit toujours répondre dans la politique, qui est par excellence le domaine de l'action, nous avons répondu par la création de nos établissements; nous avons voté la loi de 1880; nous avons ouvert les lycées de jeunes filles.

Le succès a immédiatement suivi les efforts des promoteurs de cette loi. C'est un devoir pour moi et c'est aussi une satisfaction que de rappeler ici, dans un tel jour, que c'est à mon honorable ami, M. Camille Sée, qu'il convient de faire remonter, sinon tout l'honneur de cette création, au moins la plus grande part de cette heureuse initiative. Pourquoi ne dirais-je pas aussi que c'est sous l'impulsion énergique de l'un des hommes les plus éminents que notre génération républicaine ait produits, un de ceux que la démocratie a pris pour chefs et qu'elle a élevés au pouvoir, un de ceux qui l'ont le mieux servie, avec autant de fermeté que d'intelligence, bien qu'il ait été méconnu et payé de la plus vive ingratitude; pourquoi ne dirais-je pas que c'est sous l'action de M. Jules Ferry que cet enseignement secondaire des filles s'est fondé, développé et a pris tout son essor?

Je dois ajouter que la confiance des familles ne nous a jamais manqué. Les établissements d'enseignement secondaire pour les jeunes filles sont si nécessaires, qu'il ne se passe pas de semaine sans que nous ayons à répondre à des demandes venant de tous les points du territoire; ce sont les municipalités qui se montrent désireuses de convertir les cours secondaires en collèges et bientôt après en lycées; c'est qu'elles répondent ainsi aux vœux des familles, aux besoins des générations nouvelles.

Le lycée de Mâcon s'ouvre donc aujourd'hui sous les plus heureux auspices. Un lycée de jeunes filles à Mâcon! Mesdames, permettez-moi d'évoquer en passant un souvenir local, non pas pour décocher une épigramme qui serait sans utilité, mais simplement pour constater la

différence des temps. Aussi bien, pourquoi me refuserais-je à évoquer ce souvenir? Dans cette même ville de Mâcon, l'histoire ecclésiastique rapporte qu'un concile a délibéré pour savoir si vous aviez une âme!

Eh bien! cette âme, non seulement vous l'avez, mais la sentant conforme et en parfaite harmonie avec la nôtre, nous voulons la conquérir et l'avoir; nous voulons qu'elle soit à nous, c'est-à-dire qu'elle appartienne tout entière à la France, à la République.

C'est pourquoi nous ouvrons des maisons d'éducation spécialement destinées aux jeunes filles, où l'on saura parler à leur âme, toucher leur cœur, en leur laissant tous les charmes, en les dotant de toutes les parures de l'intelligence et du cœur. Entendons-nous donc bien et ne craignons pas de dire et de répéter à nos éternels adversaires :

Non, nous ne visons pas à donner une éducation commune aux hommes et aux femmes. Non, nous ne voulons pas que les lycées de filles soient des établissements exactement semblables aux lycées de garçons. Et pourquoi? c'est parce que nous ne croyons pas qu'il n'y ait qu'une seule manière d'instruire tout le monde, les femmes comme les hommes; nous pensons même tout le contraire. Nous croyons que les mêmes sciences, fussent-elles arides comme l'arithmétique ou l'algèbre, fussent-elles plaisantes comme l'histoire naturelle, nous croyons que l'histoire, la littérature — ces bonnes lettres, ces chères éducatrices, ces douces consolatrices de tout le monde, hommes et femmes, — nous pensons qu'elles peuvent et qu'elles doivent être enseignées différemment aux hommes et aux femmes. Il y a une éducation féminine et il y a une éducation virile. Telle science peut et doit être prise et enseignée par les éducateurs de la jeunesse vraiment dignes de cette noble tâche, au point de vue spécial des filles, et la même science, par d'autres maîtres, peut et doit être présentée dans le lycée d'à côté au point de vue spécial des garçons.

Je vais plus loin : les mêmes questions d'histoire, les mêmes analyses de littérature peuvent et doivent être traitées à des points de vue différents, suivant que l'on s'adresse à des garçons ou à des filles. Mais ce n'est pas une raison, tant s'en faut, pour que les filles, parce qu'elles ne sont que des filles, ignorent les sciences, la littérature ou l'histoire que l'on apprend aux garçons qui deviendront des hommes. C'est même tout le contraire. Car, Messieurs, ce que nous voulons, le voici : nous voulons que les hommes et les femmes, dans la société française, ne soient plus étrangers les uns aux autres, comme ils l'étaient dans l'ancien temps. Nous voulons que par les connaissances qu'on leur aura données, par le tour qu'on aura imprimé à leur esprit, les hommes et les femmes se comprennent et se complètent. Nous voulons que l'imagination et l'intelligence des uns et des autres aient été, dès leurs plus jeunes années, tournées vers les mêmes études et préoccupées des mêmes questions. C'est là ce qui fera l'unité morale que nous poursuivons et qui est le but de nos efforts.

Ainsi nous désirons que la femme comme l'homme sache l'histoire de France, non seulement dans ses origines et dans le cours et le développement de cette longue et glorieuse carrière qui assigne à notre pays un rang si éminent parmi les nations, mais aussi dans les événements contemporains, dans les faits actuels, dans les doctrines et les théories qui se produisent sous nos yeux.

Nous tenons beaucoup, Mesdames, à ce que les grands écrivains de la France vous soient connus; mais nous tenons surtout à ce que vous sachiez pourquoi ces écrivains sont grands, pourquoi de tous temps les esprits cultivés les ont admirés, non seulement en France, mais chez tous les peuples; nous tenons à ce que vous appreniez comment et par quels services rendus à l'humanité ces grands écrivains ont fondé l'influence de notre patrie et au delà de nos frontières; comment et par quels mérites éclatants ils rayonnent aujourd'hui, comme autant de phares lumineux, au-dessus de l'humanité qui s'agite dans la peine et dans l'obscurité.

De même pour les sciences : vous ne devez plus y être étrangères ou même indifférentes. La science et ses bienfaits sont partout. Ils nous enveloppent, ils nous pénètrent; nous en jouissons tous les jours, nous devons en connaître les raisons et les origines, non pas que nous pensions que ce soit votre tâche, votre lot d'approfondir aucune science, à part, bien entendu, les exceptions qui peuvent surgir.

En France, nous avons l'horreur des femmes savantes, et ce serait nous montrer bien infidèles à la tradition nationale, ce serait méconnaître le plus éminent peut-être des génies de notre race française, de l'homme incomparable dont on a pu dire qu'il semble avoir reculé les bornes du sens commun; ce serait renier Molière que de songer à faire des femmes françaises autant de « femmes savantes ». Molière a parlé de ces dernières en des termes qui, heureusement, sont de nature à décourager à jamais, à couvrir de ridicule ceux qui voudraient s'y essayer,

Mais encore une fois, cela ne veut pas dire que nous devions vous laisser croupir dans l'ignorance, que nous n'ayons pas pour devoir de chercher à former votre jugement, votre goût, votre raison. Pour prendre un seul exemple, en littérature, pourquoi ne vous apprendrait-on pas — et c'est ce que feront certainement vos maîtres — les raisons qui font qu'une œuvre de l'esprit est vraiment belle, par quelles qualités cette œuvre se distingue, pourquoi elle mérite d'être lue, relue et méditée, comment elle doit être louée ou critiquée ?

Nous souhaiterions qu'avec l'instinct particulier qui n'appartient qu'aux femmes, avec cette sorte de divination qui leur est propre, avec le goût naturel à la fois pur et délicat qui semble l'attribut principal de leur intelligence, nous souhaiterions que le soir, la journée faite, à l'heure du repos, dans les entretiens de famille, quand telle ou telle idée se présente dans la discussion, quand on cite le nom de tel ou tel écrivain plus ou moins renommé, la femme, la mère de famille, la jeune fille, espoir et charme du foyer, pût dire avec simplicité et discrétion, mais avec la charmante et fine autorité que donne la sûreté des connaissances et l'élévation de l'esprit, ce qu'il faut penser de tel livre dont on parle, de tel article qu'on vient de lire, pourquoi et comment ce livre, cet article doit être apprécié, et tout cela, sans apprêt, sans pédanterie, avec l'attrait unique de la raison et du cœur.

Telle est votre part, Mesdames, et tel devrait être votre rôle. L'enseignement qui vous est dû ne doit pas consister à charger votre mémoire de noms inutiles. Nous ne demandons pas que vous soyez fortes sur la nomenclature des faits, sur la généalogie des rois, sur la succession des événements, sur les dates des batailles. Nous vous

pardonnerions au besoin de confondre un peu les époques comme de faire des fautes d'orthographe. Mais ce que nous vous demandons par-dessus tout, c'est de cultiver et d'orner votre esprit, c'est d'exercer votre raison, c'est d'avoir du goût, de vous attacher aux idées justes, exprimées avec clarté, élégance et modération, de goûter enfin et de continuer la tradition de ce qu'il y a de particulièrement français dans l'esprit humain ; je veux parler de la mesure : de la mesure, cette qualité suprême de notre nation, de notre génie, et qui fait de la France, entre les nations, ce que serait une femme supérieure, instruite et bien cultivée entre toutes les autres.

La mesure, la modération ! C'est là surtout ce que nous voudrions vous inculquer. Ah ! défiez-vous de l'exagération dans tous les sens. De tout un peu, rien de trop : c'étaient là les vieux préceptes de la sagesse antique ; et cela se disait autrefois en latin. Dans vos lycées de filles, on ne vous apprendra pas le latin, Mesdames, et l'on aura raison ; on ne l'apprend plus guère dans les lycées de garçons, et l'on a peut-être tort, car il y a dans l'enseignement classique des vertus et des traditions qui sont bonnes à garder.

De tout un peu, rien de trop. Pourquoi ? Parce que, — j'insiste sur cette modération nécessaire, Mesdames, — vous êtes appelées à former l'élément modérateur de la famille. Vos instincts, vos dons naturels, vos qualités acquises vous prédestinent à inspirer ; ne cherchez pas à commander ! vous sortiriez du rôle que la nature vous a assigné. Restez, comme vous l'a si bien dit tout à l'heure, votre maire, M. Guillemin, avec l'expérience d'une longue vie pleine de jours, de travail et d'honneur, restez au foyer les gardiennes des bonnes et sages habitudes de paix, de calme et de parfait accord. Souvenez-vous qu'il vaut mieux éclairer les esprits que de les échauffer ; c'est à calmer les passions plutôt qu'à les exciter que vous avez pour devoir autant que pour intérêt de vous appliquer. Vous serez aussi bien mieux à votre aise en apportant dans les petites discussions inséparables de la vie commune les éléments d'apaisement, de réconciliation, d'existence paisible qui font les bons ménages, comme ils font les peuples heureux.

Messieurs, voilà l'esprit dans lequel l'enseignement secondaire des jeunes filles nous paraît devoir être donné. J'ajouterais bien quelques considérations touchant le grand rôle de l'éducation dans les démocraties. Permettez-moi de vous dire seulement que le parti républicain, maître incontesté et incontestable de la France, manquerait à sa propre destinée, comme il manquerait à la confiance du pays, s'il cessait de se prévaloir du grand principe qui lui a donné force et vie depuis qu'il s'est porté devant la France comme le défenseur, l'héritier et le continuateur de la Révolution commencée en 1789. Ce principe, vous le connaissez, c'est la liberté, c'est le principe du libre examen. Ces écoles que nous ouvrons sont des écoles de libre examen, des écoles qui ont pour objet de mettre ceux ou celles qui les fréquentent en mesure d'user en toute liberté de toutes les facultés de leur esprit, d'en user en dehors et au-dessus de tout préjugé et de toute prévention, qu'il s'agisse de préjugé religieux ou de prévention morale.

Nous avons, mes chers concitoyens, un grand et noble idéal, qui plane au-dessus de toutes les confessions religieuses quelles qu'elles soient : c'est l'idéal de la tolérance philosophique ; notre principe, à

nous républicains, domine toutes les sectes, de quelque nom qu'elles se parent ou qu'elles se couvrent.

Mesdames et Messieurs, la liberté, la liberté de l'esprit, le respect des consciences, la tolérance dans les habitudes privées et dans les relations sociales, voilà quelle doit être la politique de la République, maintenant surtout qu'elle est victorieuse.

Je ne veux pas faire d'autre allusion au temps présent. Nous sommes ici pour inaugurer une œuvre d'avenir; jetons ensemble un regard du côté de cet avenir. Chers concitoyens, ma confiance dans l'avenir de la démocratie française est entière, et cette espérance est égale à la foi dans mon pays et dans mon parti, qui m'a de tout temps animé. Je crois aujourd'hui, comme j'y ai toujours cru, au développement matériel, à l'amélioration intellectuelle et morale de ceux de nos frères qui peinent, qui souffrent et de ceux qui travaillent en vue d'une existence meilleure et plus honorée.

Tous, tant que nous sommes, de près ou de loin, nous sortons des couches profondes du peuple. Quant à moi, ce sont là mes origines et, quand je me vois à la place où je suis, quand je me sens le droit et l'autorité de vous adresser de telles paroles, il m'est impossible de nier les progrès de la démocratie tels qu'ils m'apparaissent dans ma propre personne; il m'est impossible de ne pas reconnaître tout ce que la Révolution française a fait pour les humbles, pour les pauvres, pour ceux qui, comme je le disais tout à l'heure, sont à la peine et qui peu à peu, par la force de leurs mérites personnels, s'élèvent à l'honneur.

Travail et patience! que cette devise reste donc celle de tous les pères et de toutes les mères de famille. Aucune vertu n'a honoré davantage la démocratie française que le souci constant des pères et des mères de famille de France de prendre leurs enfants dans leurs bras et de les élever au-dessus de leur tête pour leur assigner dans la société une place plus heureuse et plus brillante.

C'est là, j'ose le dire, le fond même de notre démocratie ; c'est ce principe, j'allais dire : c'est cette passion qui l'a faite ce qu'elle est. Messieurs, de telles idées, si hautes, si larges, si généreuses dominent de beaucoup la question de partis. Tout s'évanouit devant de grandes et pures idées de relèvement et d'avenir. Donc, dans des cérémonies comme celle-ci, trêve à l'esprit de parti ! Songeons à la France qui est au-dessus de tout, à la République qui est désormais le drapeau et l'égide de la France.

---

Par décret du 26 avril, il est créé à la Faculté de médecine de Montpellier une chaire de microbiologie (fondation de la ville).

Par décret de la même date, il est créé à la Faculté des sciences de Marseille une chaire de physique industrielle (fondation de la ville).

---

Signalons, dans la 470e livraison de la *Grande Encyclopédie*, une belle biographie de *L. Havet* par M. Henri Marion.

La 471e livraison contient une étude originale et savante sur la langue, l'histoire et la religion du peuple *Hébreu* par MM. Mayer Lambert, et Maurice Vernes.

# BIBLIOGRAPHIE

ARVÈDE BARINE, *Bourgeois et Gens de peu.* — LOUIS DUCROS, *Diderot, l'homme et l'écrivain.* — JOSEPH CASTAIGNE, *Le Coin vert.*

*Bourgeois et Gens de peu,* par ARVÈDE BARINE. — Paris, Hachette, in-12, de 300 p., 1894. — Le charmant écrivain français qui se voile à demi sous le pseudonyme d'Arvède Barine vient d'ajouter un volume à la liste déjà fournie de ses œuvres, un titre de plus à sa réputation. La femme qui a peint si naturellement, comme des modèles à sa mesure, des femmes écrivains, ou de grandes dames des temps passés (*Portraits de femmes, Princesses et grandes dames*), vient de saisir sur le vif, avec la même justesse, un groupe de bourgeois, et même quelques « gens de peu », canaille loqueteuse qu'elle crayonne à la Goya. Elle anime successivement, ici la physionomie d'un juif polonais, enfant du Ghetto de Mir, fleur de génie éclose dans la crapule : Salomon Maimon, autodidacte prodigieux, qui, parti de son seul Talmud et de son baragouin, devine l'allemand, se rend maître de la métaphysique, et finit en adversaire redoutable du grand Kant ; — là, le père et la mère de Gœthe, le roide Caspar et la rayonnante « Madame Aia », noble cœur de femme, esprit large et serein dont Wolfgang tint « la puissante poésie et l'activité de ce qui pense ». — Plus loin, c'est le paysan anglais Lawrence, soldat de Waterloo, sergent illettré qui dicte (il ne sait pas écrire) les mémoires d'une âme simple ; — plus loin enfin, ce Virginien « évadé de la civilisation », qui se fait sauvage et ne parvient pas à se donner une âme peau-rouge, témoin ce remords de civilisé : « J'ai soixante-deux ans, et je n'ai pas fait le bien. » Et pour couronner le tout, l'histoire en raccourci de ce Lazarille de Tormes qui offre lui-même un abrégé de toutes les misères de l'Espagne picaresque, et nous initie à ce je ne sais quoi de sordide, de grandiose et d'humain qui est l'âme d'un gueux.

Cinq études, cinq tableaux de mœurs distincts, originaux, saisissants. On peut également les prendre à part et les rapprocher : pas un n'est inégal à son voisin, et de l'ensemble se dégage une vie intense, une philosophie aussi. Arvède Barine, un critique le remarquait dernièrement, possède, outre les rares qualités du conteur, quelques-uns des dons de l'historien. Elle a, à un degré très haut, le sens de l'histoire. Elle ne peint point les hommes pour le seul plaisir du pittoresque, encore qu'elle ait une des plumes les plus alertes et les plus énergiquement descriptives qui soient aujourd'hui ; il faut qu'elle en extraie l'essence d'humanité que leurs actions décèlent, et qu'elle la montre transparente à nos regards. Cet esprit très sérieux, très réfléchi, viril au fond, d'une curiosité sans limites, et à qui l'on peut dire que rien d'européen n'est étranger, est, nous semble-t-il, dominé par une double préoccupation, l'une morale et l'autre sociale. Sans prédication, sans

pédantisme d'aucune sorte, on sent toujours dans ses vives esquisses un mot net, un geste bref, qui nous en avertissent. Rien n'est souligné chez elle, mais tout est dirigé. Où va son cœur, elle l'a trahi dans certaines monographies de saints ou de saintes ; la femme se retrouve là. Où va son esprit, un esprit lucide et prévoyant, tant de chroniques attachantes sur les problèmes de la société moderne l'indiquent assez aux lecteurs des *Débats*. Mais ce qu'on ne saurait assez signaler par un temps qui voit tant d'auteurs et si peu d'écrivains, c'est ce style net et rapide, cette verve contenue et continue, cet art de « pénétrer les choses sans s'y empêtrer », et cette amabilité souriante, spirituelle, parfois railleuse, mais toujours bienveillante et bonne, qui font d'Arvède Barine l'héritière directe de la saine et forte tradition de l'esprit français.

*Diderot, l'homme et l'écrivain*, par Louis Ducros, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix. — Paris, Perrin, in-12 de 342 p., 1894. — Diderot est un de ces sujets complexes, enchevêtrés, qui avaient fourni jusqu'ici matière à des études courtes, souvent brillantes, et presque toujours contradictoires : toutefois, justement puni par où il avait péché, le « Philosophe », incapable de faire un *livre*, semblait également incapable d'en inspirer un. Car, pour faire un livre il faut, dit ce Buffon que M. Ducros aime à citer, « que le sujet soit un ». L'auteur du *Discours sur le style* ajoute presque aussitôt, il est vrai, que « tout sujet est un ». Mais découvrir cette unité chez Diderot semblait jusqu'ici une gageure; cependant il se pourrait que Buffon eût raison une fois de plus, et que M. Ducros, semblable à cette Nature si chère à Diderot comme à Buffon, eût montré l'ordre dans le désordre et ramené à l'unité ce qui semblait le plus la défier.

Avant d'en venir à cette partie d'organisation proprement dite, un mot sur l'autre.

Dans une première partie, l'auteur étudie l'homme. Un chapitre est consacré à la jeunesse de Diderot, un à ses amis (Rousseau, Grimm, M^me^ d'Épinay, M^me^ Geoffrin, M^me^ Necker, d'Holbach, M^lle^ Volland), un à son ménage, un à ses rapports avec Catherine II, un à sa mort et aux jugements portés sur lui. Ces cinq chapitres, qui forment comme la petite moitié de l'ouvrage, sont extrêmement nourris, animés et intéressants. L'auteur s'y est visiblement préoccupé de n'être ni ami ni ennemi, d'être juge. Il y a, selon nous, tout à fait réussi. D'autant plus qu'il ne prononce aucune sentence *ex cathedra*, mais que son exposition très habile et très impartiale à la fois nous amène irrésistiblement à la conclusion qu'il espère. Est-il bon, est-il méchant ? Il serait plutôt bon, s'il se sentait moins bon, s'il le disait moins, s'il aimait moins « ses aises », s'il ressemblait moins, pour trancher le mot, à un égoïste sentimental et attendri. Le récit court dans cette biographie entremêlé de nombreuses citations toujours bien fondues avec le texte, et avivé, çà et là, par quelques brefs documents que M. Ducros, en fureteur sagace, a tirés des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ce léger appoint d'inédit, judicieusement distribué, précise définitivement la physionomie morale du personnage, et complète de la façon la plus heureuse cette première étude extérieure.

La deuxième partie s'ouvre par un chapitre intitulé : *Introduction aux œuvres de Diderot*, dont l'importance est capitale, et qui nous paraît de

tous points excellent. L'auteur y retrace, avec force faits et arguments, l'histoire de l'influence anglaise sur notre littérature entre Louis XIV et Louis XV. Versé dans la connaissance des littératures étrangères, il précise et complète là tout un ensemble d'idées indiquées, il est vrai, par Rathery, Sayous et Villemain, mais nulle part ainsi rassemblées en faisceau, de manière à dominer un sujet d'ensemble. C'est de ce point de vue en effet que M. Ducros va prendre sa perspective sur Diderot, et il établira que chacune de ses œuvres importantes se trouve dans le prolongement d'une influence anglaise. Il semble d'abord qu'il y ait quelque paradoxe à faire du plus pétulant, du plus prime-sautier des Français au XVIIIe siècle, le meilleur élève des Anglais; mais M. Ducros a eu la précaution de nous faire observer qu'il n'y avait rien alors dans la littérature anglaise qui ne provînt de la nôtre, si bien que ce que nous lui avons pris, nous l'avons en réalité « repris », et que tout s'est borné à une victorieuse rentrée en possession. Il est vrai qu'entre temps le capital volé s'était enrichi en exil. « Mais, dit l'abbé Du Bos, celui qui reprend son vaisseau enlevé par l'ennemi est censé le maître de la marchandise que l'ennemi peut avoir ajoutée au vaisseau. » Ceci admis, on comprend que ce ne soit pas diminuer Diderot que de le montrer, avec sa verve et son éloquence inimitables, propagateur d'idées anglaises qui furent françaises à leur source. Et cette règle suffit à embrasser son œuvre entière d'un coup d'œil, et à le juger, forme et fonds. Romancier, c'est Richardson qu'il rappelle un peu dans *la Religieuse*, et Sterne tout à fait dans *Jacques*, avec toute les différences d'ailleurs et tous les défauts (ou les qualités) qui séparent le Français des deux Anglais. Dramaturge, c'est à Lillo et à Moore qu'il est redevable, plutôt qu'à notre La Chaussée, et ici il est curieux de voir M. Ducros aux prises avec M. Lanson. Philosophe, épris d'une sorte de « physique supérieure », il entre dans l'*âge positif;* mais en cela, et sans contester en rien ses vues de génie, on peut dire qu'il est dans le sillage de Bacon, de Locke et de Hobbes. En résumé, cet homme, d'un naturalisme profond, élargi jusqu'au *cosmos*, et ce réaliste convaincu qui créa le *Neveu de Rameau*, porte en lui beaucoup de Bacon et de Sterne, accru de science et d'observation moderne, fouetté de verve française, et enfiévré d'Encyclopédie.

Telles sont à peu près les conclusions du livre de M. Ducros, un des plus substantiels et des plus vivants à la fois dont on puisse recommander la lecture; le style en est rapide, lucide, malin sans avoir l'air d'y toucher. Enfin, l'auteur a su traiter de scabreuses matières avec un tact si sûr, que, s'il en dit toujours assez pour se faire entendre de qui sait, il n'en dit jamais trop pour offusquer qui ne sait pas.

*Le Coin vert*, par Joseph Castaigne (Poésies). — Paris, Lemerre, in-18, 1894. — Jadis, l'Université comptait quelques poètes latins passables. Aujourd'hui elle compte un plus grand nombre de bons poètes français. Faut-il dire qu'elle a perdu au change? Nous ne le pensons guère. Les Fabié, les Manuel, les Trolliet nous font plus d'honneur que les émules attardés du Père Vanière. C'est une vraie petite Pléiade, modeste comme on sait l'être encore chez nous, et délicate, et utile. Aux noms connus il faudra désormais en ajouter un autre, non pas astre de première grandeur, mais gentille étoile tremblotante : celui de M. Joseph Castaigne

Ce sont des vers aimables, élégants et jeunes que ceux de M. Cas-

taigne. L'inspiration en est toujours pure et honnête. Il dit les joies de la vie saine et naïve, il chante la famille, les mères et les enfants; et sa Charente, et ses amis disparus, et ses émotions plus gracieuses que profondes; il conte avec agrément des choses généralement courtes, il trace de petits tableaux, il traduit et paraphrase. Bref, il y a un peu de tout dans son joli volume, peut-être un peu trop. Cette légère critique ne s'adresse pas, certes, aux pièces intitulées : « Pour nos élèves. » Celles-là, nous n'en saurions trop louer le sentiment. M. Castaigne, professeur et même... *censeur* (pourquoi ne pas le révéler ?), n'a rien du *castigator censorque minorum :* un administrateur qui fait des vers pour ses élèves au lieu de leur en faire copier, quelle révolution dans la pédagogie! Là aussi nous ne regrettons pas l'ancien temps, et les élèves non plus sans doute. Ces pièces comptent parmi les meilleures du recueil.

Pour la forme, M. Castaigne oscille de Coppée à Hérédia. Du premier, il a le goût du tableautin familier : Voici le boulevard Saint-Michel :

Les charrettes sautant sur le pavé qui tremble,
Et la voix des marchands ambulants qui ressemble
Tantôt à la trompette et tantôt au sifflet,
Et le lourd roulement de l'omnibus complet,
Les appels du tramway que gêne une voiture
Dont le cheval s'endort et dont le cocher jure,
L'homme-affiche lançant quelque nouveau savon,

et, enfin, « le professeur tenant sous son bras sa serviette », que M. Castaigne n'a garde d'oublier. Le sonnet « à la Hérédia », transposé en sourdine, naturellement, et fortement atténué, se reconnaît aussi çà et là, non pas justement dans le sonnet dédié à Hérédia, où le goût pourrait trouver quelque chose à reprendre, mais dans *Le jeune ouvrier en vers*, par exemple. Au fond, quoique un peu ondoyant et éclectique, M. Castaigne est un Parnassien, un Parnassien sentimental. Le voilà donc obligé d'intéresser notre âme tout en satisfaisant notre oreille. Quelques pièces, encore rares, indiquent une ambition plus haute que celle de la pure forme. Encourageons cette ambition. M. Castaigne lui-même n'a-t-il pas raillé le simple ciseleur de vers :

Mais enfin, entre nous, ce tercet merveilleux
Perdrait-il donc vraiment tout son charme à vos yeux
S'il pouvait contenir un semblant de pensée ?

Espérons donc qu'un prochain volume, traitant de sujets *paulo majora*, tiendra les promesses d'originalité qu'on peut lire dans ce dernier vers.

S. Rocheblave.

*Le Gérant :* **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 31102.

# PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

## REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIRDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lembero-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'instruction publique à *Rome*,
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mr Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. K. HOKAN, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULÉ, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*,
Dr LAUNHARDT, recteur de l'École technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'École supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STOERK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'École cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

**Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.**

**Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, d vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses b-anches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.**

LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

**Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.**

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

**ALSACE-LORRAINE**

**Strasbourg**, Ammel, Treuttel et Wurtz.

**ALLEMAGNE**

**Berlin**, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
**Bonn**, Strauss.
**Breslau**, Trevendt et Garnier.
**Dresde**, Pierson.
**Erlangen**, Besold.
**Fribourg en Brisgau**, Fehsenfeld
**Gœttingue**, Calvœr.
**Greifswald**, Bamberg.
**Giessen**, Rœcker.
**Halle**, Lippert.
**Heidelberg**, Kœster.
**Iéna**, Frommann.
**Kœnigsberg**, Bor.
**Kiel**, Hæseler.
**Leipzig**, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rühe, Brockhaus.
**Marbourg**, Elwert.
**Munich**, Finsterlin.
**Rostock**, Stiller.
**Stuttgard**, P. Neff.
**Tubingen**, Fues.
**Wurtzbourg**, Stuber.

**AUTRICHE-HONGRIE**

**Vienne**, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
**Agram**, Hartmann.
**Budapesth**, Révai, Kilian.
**Gratz**, Leuschner.
**Inspruck**, Rauch.
**Klausenbourg**, Demjén.
**Lemberg**, Gubrynowicz.
**Prague**, Calve.

**ANGLETERRE**

**Londres**, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe brothe.
**Aberdeen**, W. Lindsay.
**Cambridge**, Macmillan et Ce, Deighton Bell et Ce.
**Dublin**, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Ce.
**Edimbourg**, John Menzies et Ce.
**Glasgow**, John Menzies et Ce.
**Oxford**, Parker.

**BELGIQUE**

**Bruxelles**, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
**Gand**, Host, Vuylsteke, Engelke.
**Liège**, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
**Louvain**, Peeters, Van Linthout et Cie.

**COLONIES FRANÇAISES**

**Alger**, Jourdan, Chénieux-Franville, Gavault St-Lager.
**Saïgon**, Nicolier.
**St-Denis-Réunion**, Lamaden.
**Fort-de-France**, Déclémy.

**DANEMARK**

**Copenhague**, Host.

**ÉGYPTE**

**Alexandrie**, Weill, Sanino.
**Le Caire**, Mme Barbier.

**ESPAGNE**

**Madrid**, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
**Barcelone**, Piaget, Verdaguer. Juan Oliveres.
**Valence**, P. Aguilar.
**Salamanque**, E. Calcon.

**GRÈCE**

**Athènes**, Wilberg.

**ITALIE**

**Rome**, Paravia, Bocca, Molino.
**Florence**, Bocca, Lœscher.
**Milan**, Dumolard frères.
**Naples**, Detken, Marghieri.
**Padoue**, Drucker et Tedeschi.
**Palerme**, Pedone-Lauriel.
**Pavie**, Pezzani.
**Pise**, Hœpli.
**Turin**, Paravia, Bocca.

**MEXIQUE**

**Mexico**, Bouret.
**Guadalajara**, Bouret.

**PAYS-BAS**

**La Haye**, Belinfante frères.
**Luxembourg**, Heintzé.
**Leyde**, Brill.
**Amsterdam**, Van Bakkenes.
**Utrecht**, Frenkel.

**PAYS DANUBIENS**

**Belgrade**, Friedman.
**Bukharest**, Haimann.
**Craiowa**, Samitca frères.
**Galatz**, Nebuneli et fils.
**Jassy**, Daniel.
**Philippopoli**, Commeno.

**PORTUGAL**

**Lisbonne**, Pereira.
**Coimbre**, Melchiades.
**Porto**, Magalhaès.

**RUSSIE**

**St-Pétersbourg**, Mellier, Wol., Fenoult, Ricker.
**Dorpat**, Karow.
**Kharkoff**, de Kervilly.
**Kiew**, Ve Idzikowski.
**Moscou**, Gautier
**Odessa**, Rousseau.
**Tiflis**, Baerenstamm.
**Varsovie**, Gebethner et Wolff.

**SUÈDE ET NORVÈGE**

**Stockholm**, Bonnier.
**Christiania**, Cammermeyer.
**Lund**, Gleerup.
**Upsal**, Lundstrœm.

**SUISSE**

**Bâle**, Georg.
**Fribourg**, Labastrou.
**Berne**, Kœhler.
**Genève**, Ve Gariu, Georg, Stapelmohr.
**Lausanne**, Benda, Payot.
**Neuchatel**, Delachaux et Niestlé.
**Zurich**, Meyer et Zellér.

**TURQUIE**

**Constantinople**, Papadis.
**Smyrne**, Abajoli.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**New-York**, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des États-Unis.
**Baltimore**, John Murphy et Ce
**Boston**, Carl Schœnhof.
**Nouvelle-Orléans**, H. Billard.
**Philadelphie**, A. Lippincott et Cie.
**Saint-Louis** (Missouri), P. H. Thomas.
**Washington**, James Anglin et Cie.

**CANADA**

**Québec**, Lépine.
**Montréal**, Rolland et fils.

**AMÉRIQUE DU SUD**

**Buenos-Ayres**, Jacobsen, Jolly.
**Caracas**, Rojas hermanos.
**Lima**, Galand.
**Montevideo**, Ybarra, Barran et Ramos
**Santiago** (Chili), Cerezx, A. Pesse et Cie.
**Valparaiso**, Tornero.

**BRÉSIL**

**Rio-Janeiro**, Garnier, Lombaerts, Nicoud.
**Bahia**, C. Koch.
**Sao-Paolo**, Garraux.

**CUBA**

**La Havane**, M. Alorda.

**INDE ANGLAISE**

**Bombay**, Aimaran, Sajoni.

**AUSTRALIE**

**Melbourne**, Samuel Muller.

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 8160.

Quatorzième année. — N° 6. 15 Juin 1894.

# REVUE INTERNATIONALE
DE
# L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

COMITÉ DE RÉDACTION

**M. BERTHELOT**, Membre de l'Institut, Sénateur, Président de la Société.

**M. E. LAVISSE**, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général* de la Société.

**M. L. PETIT DE JULLEVILLE**, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, *Secrétaire général adjoint*.

**M. ARMAND COLIN**, éditeur.

**M. G. BOISSIER**, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

**M. BOUTMY**, de l'Institut, directeur de l'École libre des Sciences politiques.

**M. BRÉAL**, Membre de l'Institut, Professeur au Collège de France.

**M. BUFNOIR**, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. DASTRE**, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

**M. FERNET**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. GAZIER**, Maître de Conférences à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. P. JANET**, Membre de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. LÉON LEFORT**, Professeur à la Faculté de Médecine de Paris.

**M. LYON-CAEN**, de l'Institut, Professeur à la Faculté de droit de Paris.

**M. MARION**, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

**M. MONOD**, Directeur adjoint à l'École des Hautes-Études.

**M. MOREL**, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

**M. PASTEUR**, de l'Académie française.

**M. CH. SEIGNOBOS**, Maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

**M. TAINE**, de l'Académie française.

RÉDACTEUR EN CHEF

**M. EDMOND DREYFUS-BRISAC**

PARIS

ARMAND COLIN ET Cie, ÉDITEURS

1, 3, 5, RUE DE MÉZIÈRES

1894

## Sommaire du n° 6 du 15 Juin 1894


Pages.

**Antoine Pillet.** . . . *Des Modifications qu'il conviendrait d'apporter aux programmes du doctorat en droit.* . . . . . 489

**Jacques Parmentier.** *La Littérature pédagogique en Angleterre : John Brinsley.* . . . . . 508

**Charles Dejob.** . . . *Un Homme d'État spirituel et chevaleresque : Massimo d'Azeglio.* . . . . . 524

*L'Enseignement secondaire moderne devant le Sénat.* . . . . . 540

*Correspondance internationale.* . . . . . 543

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT. . . . . 545

*Nouvelles et Informations.* . . . . . 558

*Bibliographie.* . . . . . 579


# AVIS

L'Administration de la **Revue Internationale de l'Enseignement** prie ceux de ses *Abonnés* qui n'ont pas encore renouvelé leur souscription pour 1894, de vouloir bien lui adresser le montant de leur abonnement s'ils ne veulent pas éprouver de retard dans la réception des numéros.

En cas de changement de résidence ou de domicile et afin d'assurer la régularité du service, MM. les membres de la Société d'Enseignement supérieur sont priés de faire connaître leur nouvelle adresse aux bureaux de la *Revue,* 5, rue de Mézières, Paris.


*La REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT paraît le 15 de chaque mois.*

**PRIX de L'ABONNEMENT : Paris, départements et étranger, Un an, 24 fr.**

On s'abonne chez tous les libraires ou par l'envoi d'un mandat de poste.

**Toutes les communications relatives aux abonnements et à l'administration de la Revue doivent être adressées à MM. Armand COLIN et Cie, éditeurs, 5, rue de Mézières, à Paris. — Toutes les communications relatives à la rédaction, à M. DREYFUS-BRISAC, 6, rue de Turin, à Paris**

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

# DES MODIFICATIONS

## QU'IL CONVIENDRAIT D'APPORTER AUX

# PROGRAMMES DU DOCTORAT EN DROIT

Lorque les Facultés de droit apprirent qu'elles étaient consultées sur les réformes à apporter au doctorat, un vif intérêt se manifesta tout d'abord dans leur sein pour la question à la solution de laquelle elles étaient requises de contribuer. Nul autre problème ne présente pour elles l'intérêt de celui-ci. Le doctorat, but suprême des études juridiques, est resté jusqu'ici relativement stationnaire alors que le cadre de la licence allait se transformant et s'élargissant sans cesse, que les méthodes changeaient, et que l'on voyait, chose qui eût été jugée inouïe il y a quelques années, les étudiants prendre, par l'option qui leur était déférée, une part personnelle à la direction de leurs travaux. Il n'était peut-être pas dans toute la France un seul professeur qui ne reconnût et ne proclamât la nécessité d'une réforme ; mais lorsque le moment fut venu de préciser des idées et de formuler des vœux, il se produisit une telle abondance de projets, un si grand nombre d'opinions et de souhaits différents, que l'on aurait sans doute difficilement trouvé deux maîtres parfaitement d'accord sur le sens et la portée des progrès à réaliser.

Il faut le reconnaître, la question est délicate entre toutes, et ne saurait être étudiée avec trop de soin. C'est que, en dehors de ses difficultés intrinsèques, c'est-à-dire des compétitions et des divergences que l'on ne manquera jamais de rencontrer lorsque l'on essaiera de mettre d'accord sur un programme commun des hommes de méthodes et de vues très diverses, elle se com-

plique des nécessités nouvelles que la loi militaire a créées en attachant la dispense de deux années de service au seul grade de docteur en droit. « Le désidératum est double, dit très bien M. Boutmy: il faut modifier les épreuves du doctorat de manière à les alléger; il faut les alléger sans rien ôter à la valeur de l'examen ni au crédit du grade. Le problème est délicat. »

Il est si délicat que certains ont désespéré de le résoudre, et qu'une Faculté, si nous sommes bien informé, aurait refusé de chercher une solution jugée par elle introuvable. D'autres, et parmi eux se trouvent les hommes de grand crédit qui ont pris la parole dans cette question (1), ont considéré que la clef de la difficulté consistait dans une réforme des études de licence qui rendît de toute justice l'assimilation des licenciés en droit à leurs confrères des lettres et des sciences au point de vue des obligations militaires. La Faculté de Grenoble (2) s'est prononcée en ce sens. La Faculté de Paris a au contraire édifié son projet de réformes sans toucher à la licence (3).

Sur cette question préliminaire nous ne partageons par l'avis des savants maîtres dont nous venons de rapporter l'opinion. Non pas sans doute qu'une réforme de la licence ne puisse être une bonne préparation à un doctorat nouveau, mais parce que nous ne pensons pas qu'il existe entre ces deux questions un lien si particulier et si intime que la première doive nécessairement être touchée chaque fois que l'on a affaire à la seconde. La licence, telle qu'elle est constituée aujourd'hui, forme un cycle complet d'études où l'histoire et les institutions contemporaines, les différentes branches du droit public et le droit privé sont convenablement représentés. La licence ainsi organisée est un degré moyen, un tout doué de ses caractères propres, qui dans sa sphère particulière suffit au but qui lui est assigné, et auquel, dans l'intérêt d'une bonne méthode, il faut laisser une certaine indépendance par rapport aux études du doctorat. Des réformes sont possibles, désirables même, dans les programmes de la licence, principalement au point de vue intéressant et bien négligé jusqu'ici de l'initiation aux études juridiques (4); mais ce que nous ne voyons pas, c'est que ces réformes soient indispensables à l'édifi-

(1) Bufnoir, *la Réforme du doctorat en droit :* cette Revue, 15 juillet 1893, p. 35 ; Charles Dupuis, *la Loi militaire et la licence en droit : id.*, 15 déc. 1893, p. 506; L. Boutmy, *la Réforme des études supérieures de droit :* la *Revue Bleue* 7 avril 1894, p. 420.

(2) V. le rapport de M. Capitant, agrégé.

(3) V. le rapport de M. Fernand Faure, professeur.

(4) V. Bufnoir, *l. c.*, p. 12.

cation d'un bon doctorat. Un licencié peut avoir une connaissance solide des branches principales du droit, il peut y joindre des lumières sur les connaissances d'une importance moindre : il possède tout le bagage nécessaire pour entreprendre avec fruit et même avec éclat les études scientifiques du doctorat; que s'il ne le possède pas, c'est la faute du licencié et non celle du programme, ou plutôt c'est la faute du système d'examens, mais ce système peut être modifié en un instant sans qu'il y ait besoin pour cela de toucher à l'organisation des études.

Nous pensons donc que le système actuel de la licence n'est point affecté d'un vice irrémédiable de constitution, et que sur cette base il est possible d'édifier un régime nouveau de doctorat. Même il nous semble que la prudence recommande cette méthode et que son emploi doit être un gage de succès. Dans les institutions d'une origine déjà ancienne, très complexes et qui répondent à des intérêts multiples, il est bon de se garder de ces transformations par trop générales, dont on n'aperçoit jamais à l'avance tout l'effet pratique, et qui risquent de créer des maux plus sensibles que ceux qu'elles ont entendu supprimer. N'est-il pas vrai, par exemple, que la récente création des cours à option a été un peu précipitée, et, si recommandable qu'elle soit en principe, n'a pas eu toutes les conséquences salutaires que l'on en espérait; et cet exemple ne devrait-il pas nous engager à ne pas étendre à plaisir nos vœux de réformes ? Et puis une réorganisation du doctorat est chose considérable et urgente, et l'on peut craindre qu'on ne la condamne à un échec en la subordonnant à la modification d'une loi essentielle de l'État, de l'une de ces lois auxquelles on ne touche jamais qu'à regret.

Ce n'est pas à dire que nous approuvions la disposition en question de la loi militaire, et nous ne pouvons que nous associer sur ce point aux excellentes raisons données contre elle dans cette Revue (1). Nous irons même plus loin que M. Charles Dupuis. La sentence de mépris prononcée par le législateur contre nos licenciés n'était ni juste ni nécessaire. Sans doute, il y a de mauvais élèves dans les Facultés de droit, sans doute on rencontrera à leur porte des licenciés de peu de savoir : c'est là l'inconvénient inséparable de cette liberté, du reste précieuse, qui est laissée à nos jeunes gens dans leurs études; mais à côté de ceux-là, qui semblent seuls absorber l'attention publique, combien de travailleurs consciencieux et zélés qui profitent de cette même liberté

(1) Ch. Dupuis, *l. c.*, p. 507 et suiv.

pour travailler plus et mieux que ne le leur permettrait une règle si elle leur était imposée ! et, en dehors même de l'élite, dont le zèle est assurément remarquable, combien de jeunes gens réguliers et exacts qui ont à cœur de se préparer, par des études solides, à l'exercice de leur profession! C'est à croire qu'à la Chambre même on a pris pour le portrait de l'étudiant sa caricature, et pour son histoire les souvenirs légués à la littérature par Henri Murger. S'il a jamais existé, cet étudiant a disparu depuis longtemps; nous ne l'avons même pas connu, et il aurait quelque peine à reconnaître son sang dans ceux de ses descendants qui peuplent maintenant nos Facultés.

Et en admettant même que les étudiants en droit soient les êtres grossiers et ignorants que l'on suppose, qu'ils soient incapables de supporter un instant la comparaison avec les élèves que forment les Facultés des lettres et des sciences, qu'y avait-il de plus simple que d'organiser, à l'exemple de ces examens d'État dont on use en Allemagne, une épreuve spéciale, entourée de toutes les garanties et propre à rassurer entièrement la conscience du législateur. On eût attaché la dispense à cette épreuve, et il eût été dès lors inutile de compromettre le doctorat (1).

La loi est mauvaise, mais elle existe, et il est du devoir de chacun de rechercher s'il n'est pas possible de concilier ses exigences avec les intérêts supérieurs de la culture scientifique.

L'hésitation n'est pas permise entre les deux nécessités auxquelles la loi projetée doit en même temps répondre. Il est essentiel de conserver au doctorat son caractère scientifique, de l'accentuer même en perfectionnant les moyens d'instruction mis à la disposition des élèves : ce n'est qu'après avoir répondu à ce besoin de tout premier ordre et qui engage une question de patriotisme, que l'on doit se préoccuper de la situation particulière créée par la loi militaire.

Il faut avouer qu'à ce point de vue l'organisation du doctorat en droit telle qu'elle a subsisté jusqu'ici est sujette à bien des critiques. Le doctorat, grade de nature scientifique, et qui n'est pour ainsi dire jamais obligatoire, comprend des épreuves qui, à l'exception de la thèse, sont par trop semblables à celles de la licence. Les examens portent essentiellement sur le droit romain et sur le droit civil, et la besogne de l'élève consiste presque

(1) On pourrait aussi, comme le propose, au nom de la Faculté de Montpellier, M. le doyen Vigié, subordonner la dispense à la justification d'une certaine scolarité et à l'obtention d'un nombre déterminé de boules blanches. (*Rapport de la Faculté de Montpellier*, p. 6.)

exclusivement à faire revivre au moyen de lectures un ensemble de notions déjà acquises, mais que le temps a plus ou moins effacées.

Le doctorat est donc une grande récapitulation et requiert la possession, à un moment donné, d'une quantité d'idées précises bientôt destinées à disparaître ; l'on a pu dire que dans ce système la seule épreuve vraiment scientifique est la préparation des deux thèses à soutenir devant la Faculté (1). Nous n'irons pas jusqu'à prétendre que ce système n'ait que des défauts ; il est certain qu'il favorise ces vues d'ensemble et ces essais de groupement méthodique des diverses branches du droit que les études multiples et hachées de la licence ne sauraient permettre ; mais encore est-il permis de se demander si ce résultat vaut les efforts qui sont nécessaires pour l'atteindre, et si les années précieuses que l'on passe à l'Université ne mériteraient pas un autre emploi? Un essai de réforme a été esquissé par l'introduction du troisième de doctorat, conséquence logique de la création des enseignements nouveaux dans les cours de licence, mais cette réforme n'a pas eu de portée sérieuse. Ce troisième examen, venant après deux épreuves d'une préparation longue et difficile, ne pouvait manquer d'être relégué dans une position secondaire et effacée. En pouvait-il être autrement? Certainement non, étant donnée son organisation. Cet examen embrasse beaucoup et il n'étreint rien. On sait qu'il porte, en dehors du droit constitutionnel obligatoire, sur deux matières au choix du candidat, mais on exige que chacune de ces deux matières soit l'objet d'un enseignement annuel. Il en résulte notamment qu'un candidat qui opte pour le droit international doit, pour un seul suffrage dans ce seul examen, présenter le droit international public et le droit international privé tout entiers, chacune de ces deux sciences ne faisant l'objet que d'un enseignement semestriel. On conçoit qu'en face d'une situation semblable, un professeur ne puisse exiger d'un candidat docteur même la portion congrue qu'il exige d'un candidat licencié, et ce résultat est évidemment au rebours du bon sens.

Que dans ces circonstances une réforme soit utile, nécessaire même, personne ne peut en douter, et l'initiative récemment prise par le chef de l'Université française ne peut être considérée que comme un gage nouveau de cette sollicitude qu'il a déjà montrée à plusieurs reprises pour les progrès de l'enseignement du droit, sollicitude qui s'est manifestée (il n'est que juste de le

(1) Bufnoir, *l. c.*, p. 39.

rappeler) par d'importantes innovations grâce auxquelles nos Facultés élargies et transformées ont presque complètement dépouillé leur caractère professionnel ancien.

Mais comment cette réforme doit-elle être accomplie? Là est le nœud de la question. Il nous semble que ce pas décisif doit être franchi en tenant le plus grand compte de deux nécessités, l'une matérielle, l'autre scientifique : l'allégement et la spécialisation.

Il faut que le programme du doctorat soit allégé, et que, à l'occasion de cette réforme, on renonce enfin à une tendance qui paraît exercer une action prépondérante sur les déterminations des hommes éminents auxquels est confié le soin de formuler les changements à apporter à notre système d'études, la tendance à l'accumulation, cette sorte d'avarice scientifique fort louable dans son principe et tout à fait intelligible chez des hommes qui ont consacré leur vie au culte de la science, mais qui ne va point cependant sans de graves inconvénients, car elle les porte à comprendre toujours de nouvelles disciplines dans leurs programmes sans qu'ils puissent se résigner aux sacrifices qu'il faudrait faire pour ne point augmenter trop ce que je me permettrai d'appeler leur poids moyen. Passe encore pour la licence. La licence a pour but de donner à nos jeunes gens des connaissances générales sur toutes les branches vraiment importantes du droit, et où l'on peut, sans devenir pour cela superficiel, en s'attachant scrupuleusement à l'étude des principes généraux, leur procurer des lumières suffisantes sur une quantité même considérable de matières différentes. Il ne manquerait guère à notre licence qu'une part vouée à l'étude systématique des diverses théories enseignées (part que l'on pourrait faire en réalisant ailleurs quelques économies) (1), pour en faire un corps d'études vraiment complet et organisé d'après les principes d'une méthode inattaquable.

Mais il n'en va point de même avec le doctorat. Le doctorat appartient à un ordre d'idées différent. Il doit être un grade scientifique : il ne le sera que partiellement et incomplètement aussi longtemps que ses épreuves consisteront dans une revision des matières antérieurement parcourues. Les études de cet ordre

(1) On pourrait peut-être, à l'aide d'un simple changement de programme, réaliser ce désidératum de nos Facultés. On sait que le cours de code civil de première année est infiniment moins chargé que les deux suivants. Ne devrait-on pas obliger les professeurs de code civil à débuter par une introduction générale qui en vingt ou trente leçons comprendrait un aperçu sur l'objet de la science du droit et le classement systématique de ses diverses branches?

exigent une pénétration beaucoup plus profonde des principes scientifiques, une considération attentive des besoins auxquels ils répondent, de l'effet que l'on en peut attendre, des progrès dont ils sont susceptibles; elles ne peuvent pas être convenablement faites si l'on ne laisse à l'étudiant tout le temps nécessaire à une assimilation complète de ce qu'il apprend. On ne tient pas assez compte de la nécessité de l'assimilation et des exigences qu'elle comporte, de ce qu'il faut laisser à la réflexion personnelle de l'étudiant, et cependant nous dirions volontiers que seule l'assimilation est essentielle dans la formation du jurisconsulte. Le jurisconsulte n'est point un rhéteur destiné à exprimer en beau langage les formules et les adages entendus sur les bancs de l'école; il doit être surtout l'homme qui, intimement pénétré du sens et de l'esprit de la loi, sait toujours retrouver la voie de la justice au milieu du dédale des intérêts sociaux, et peut, grâce à une méthode sûre, dégager des cas qui lui sont soumis les problèmes qu'ils renferment, et les solutions juridiques qu'ils appellent. A cet objet, le plus ou moins grand nombre de faits que le docteur peut avoir emmagasinés à l'école importe assez peu : ce qui importe, c'est qu'il possède une méthode sûre, consciente d'elle-même, appuyée sur une série de principes généraux qu'il ne perdra jamais s'il a pu, par une étude tranquille, réfléchie et suffisamment approfondie, se les assimiler au point d'en faire de véritables qualités de son esprit (1).

Et si l'on prétend réussir dans cette œuvre de formation, il est évident qu'il faut se résigner à alléger singulièrement les programmes du doctorat. Nous ne sommes plus au temps où les lettrés allaient d'une ville à l'autre, en quête des meilleures leçons, atteignant souvent l'âge mûr avant d'avoir fermé le cercle de leurs études, pas plus que nous ne sommes au temps de ces *famuli* d'autrefois ou de ces étudiants musiciens et parfois mendiants dont la légende forme un si pittoresque arrière-plan au tableau du développement de l'enseignement supérieur. La vie que nous vivons est autrement exigeante. Un nombre d'années trop limité peut être accordé à la vie universitaire même par ceux qui souhaitent de la poursuivre jusqu'à sa dernière limite, et ce serait illusion pure de s'imaginer que les projets les mieux conçus pourront

(1) M. Boutmy insiste particulièrement sur l'étude des sciences que l'on peut appeler complémentaires, comme l'histoire et la philosophie. L'utilité de ces études est incontestable, mais nous croyons nos Facultés assez bien outillées pour pouvoir en dispenser la mesure nécessaire à la pleine intelligence des matières juridiques.

rien changer à cet état de choses. Faudra-t-il donc consacrer les dernières et plus précieuses années de cette période à entasser une quantité de connaissances peu mûries, acquises à la hâte et que chacun ne considère qu'au seul point de vue de l'examen, sachant par expérience qu'il est destiné à en perdre presque immédiatement la plus grande partie?

La conclusion de tout ceci c'est la spécialisation devenue un besoin du doctorat; non pas sans doute que cette spécialisation soit la seule forme sous laquelle on puisse réaliser un allégement, mais parce que c'est la seule qui puisse se concilier avec la nécessité universellement reconnue d'un progrès dans le caractère scientifique de cette épreuve. Personne ne se résignerait à un allégement qui consisterait à compromettre le sérieux des études : il ne reste plus dès lors qu'à en diminuer l'étendue, et dans une large mesure, pour pouvoir leur faire gagner quelque chose en profondeur. Aussi bien cette réforme des études supérieures n'est-elle pas légitimée d'avance par le caractère de spécialité de plus en plus accentué que prend de nos jours la science chez ceux qui font profession de la cultiver; et, puisque l'on ne peut plus trouver parmi nous ces savants à connaissances encyclopédiques que l'on rencontrait il y a deux siècles, comment pourrait-on exiger des élèves la possession d'un ensemble de connaissances que leurs maîtres ne réunissent plus?

Ces idées n'ont certainement pas échappé à l'attention de nos savantes Facultés, et elles ont eu cette conséquence que plusieurs d'entre elles et notamment la Faculté de Paris ont créé un double doctorat, voulant par là donner aux études de droit public récemment introduites dans nos programmes de licence leur consécration la plus naturelle par la création d'un doctorat de droit public placé à côté du doctorat de droit privé et sur la même ligne que lui.

Certes la détermination est bonne, et nous ne pouvons qu'y applaudir. Peut-elle conduire à une réforme assez complète? Il est permis d'en douter. Si nous examinons les programmes assignés à ces nouveaux doctorats, nous voyons que leurs auteurs paraissent avoir, eux aussi, été mus par la crainte que les candidats ne trouvent pas dans les matières de l'examen une occupation suffisante. Le doctorat de droit privé avec le droit romain privé et le droit civil tout entier est, à l'unité de thèse près, fort semblable à ce qu'était l'ancien doctorat avant les dernières réformes et l'introduction du troisième examen. Quant au nouveau doctorat de droit public, on ne sait pas encore bien ce qu'il

contiendra, s'il est organisé; mais il est à craindre qu'il n'embrasse des matières nombreuses et disparates, sous le prétexte qu'elles rentrent dans cette expression, du reste vague et encore mal définie, de droit public (1).

N'y aurait-il pas lieu d'aller plus loin et de substituer définitivement au doctorat de quantité le doctorat de qualité? On exige du docteur en droit privé l'étude du droit romain et celle du droit civil. Pourquoi ne pas admettre que seul le droit romain ou seul le droit civil est une matière d'étude suffisante? Pourquoi n'y aurait-il pas des docteurs en droit commercial, voire même des docteurs en procédure? Personne ne prétendra que chacune de ces disciplines ne forme pas ample matière à études intéressantes et utiles, ni que chacune n'ait ses principes propres et sa théorie distincte; personne ne soutiendra qu'un jeune homme qui posséderait bien l'une d'elles n'aurait pas acquis une capacité scientifique supérieure à celle de nos docteurs d'aujourd'hui. Et de même en droit public. Nous ne voyons nullement pourquoi on ne chercherait pas à avoir des docteurs en droit public et constitutionnel, en droit criminel, en économie politique, en droit international (2). Chacun d'eux, dans sa sphère au moins, aurait acquis une compétence particulière qu'il aurait pu mesurer par avance à ses projets de carrière, et qui pour tous aurait cet avantage commun de les amener, par des voies différentes il est vrai, à un certain niveau de développement intellectuel, ce qui est au fond le but et la raison d'être de l'enseignement de nos Facultés.

Pour cela une seule voie est ouverte, celle de l'option. Le principe de l'option, assez discutable dans les études de licence, l'est infiniment moins dans les études de doctorat, lorsque le jeune homme déjà instruit peut embrasser d'un seul coup d'œil le champ parcouru, et choisir en connaissance de cause la partie de ce champ sur laquelle se porteront ses derniers et plus laborieux efforts. Laissons l'étudiant en doctorat se faire à lui-même son programme, fournissons-lui les moyens de se l'assimiler, assurons-nous, par des examens bien dirigés, de la réalité et du succès de ses travaux, et nous aurons le meilleur des doc-

(1) Les Facultés de Paris, Aix, Grenoble, Montpellier, Poitiers, rapprochent par exemple dans un même doctorat le droit des gens et l'économie politique, Nous ne pensons pas que l'on puisse espérer grand'chose d'une pareille association.

(2) Il faut bien préciser notre pensée. Nous ne parlons ici que d'un seul doctorat en droit pourvu d'une dénomination unique, comportant toujours les mêmes avantages. mais qui peut être acquis par une quantité de voies différentes, exactement comme le doctorat ès lettres ou ès sciences.

teurs, celui qui aura travaillé par goût et non plus par force, qui ne possédera pas des lueurs sur une quantité d'objets différents, mais de véritables lumières sur l'objet qu'il aura choisi. Ajoutons que cette application de l'option venant après son introduction dans la licence et dans les programmes de l'agrégation ne sera rien autre que le complément logique de l'orientation nouvellement donnée aux études juridiques.

Le principe même de ce système prête à des objections, mais il n'en est pas, nous le croyons, auxquelles on ne puisse victorieusement répondre. On lui reprochera peut-être de briser l'unité intérieure du grade ; mais à nos yeux cela est plutôt un avantage qu'un inconvénient, puisque aussi bien le niveau de ce grade ne peut être relevé qu'à cette condition. On pourra craindre aussi que des esprits, après une formation différente, ne soient plus aptes à exercer, suivant l'occasion, l'une quelconque des nombreuses fonctions sociales auxquelles conduit l'étude du droit : cette crainte nous semblerait plus chimérique que réelle. D'abord la dissemblance des matières juridiques n'est pas aussi grande qu'elle peut le paraître, et au fond de chacune d'entre elles on retrouve ces mêmes grands principes d'ordre et de justice qui sont l'âme du droit moderne après avoir été l'honneur de ces grands jurisconsultes romains qui les ont réunis pour les lui transmettre (1). Et puis l'essentiel en tout cela c'est, il ne faut point l'oublier, non point la somme ou l'espèce des connaissances un instant acquises, c'est la formation de l'esprit, l'habitude de l'analyse, l'aptitude à la généralisation, la vigueur du raisonnement, seules qualités vraiment précieuses et que l'on peut également acquérir, quel que soit le domaine que l'on a choisi pour champ de ses exercices. On peut être un fin et bon lettré même si l'on s'est dévoué à une seule littérature : de même nous croyons que l'on peut devenir un jurisconsulte en s'adonnant à l'une quelconque des branches du droit, pourvu qu'on l'étudie avec assez de soin pour se pénétrer de la méthode qui y correspond. En même temps que l'on en aura acquis une connaissance approfondie, on se sera rendu apte à appliquer à l'occasion à une branche tout autre les qualités intellectuelles que l'on aura conquises. Et n'en est-il pas déjà ainsi maintenant, et, malgré la largeur démesurée de nos programmes, notre docteur d'aujourd'hui ne rencontre-t-il pas dans la pratique quantité de

(1) « Although the Civil Law was not intended by the roman legislators to reach or direct beyond the bounds of the Roman Empire..., yet, since there is a strong stream of natural reason continually flowing in the channel of the roman laws, etc. » (WISEMAN, dans *Phillimore*, I, p. 31.

questions que ses études ne lui ont pas fait connaître? et n'est-il pas vrai cependant que, si ce docteur est vraiment instruit, il s'assimilera avec rapidité et sûreté les matières les plus éloignées en apparence du cercle de ses études antérieures?

Il n'est pas moins vrai cependant qu'un principe semblable à celui de l'option, quelles que soient ses qualités, est contraire à une tradition ancienne, et ne peut être accueilli qu'avec ménagement, car il faut se soucier de la transition qu'il impose. La Faculté de Dijon (1), sous l'empire de cette préoccupation, a proposé de faire la part égale aux idées anciennes et aux idées nouvelles en consacrant, de deux examens, l'un à la revision du code civil, l'autre aux matières choisies par le candidat : cette combinaison ne paraît pas acceptable; elle détruirait la majeure partie de l'effet que l'on peut attendre de la réforme, en obligeant le candidat à consacrer une importante part du temps réservé à ces études à un travail sans intérêt et parfois même sans rapports directs avec le but qu'il s'est assigné. A notre avis, la transition qu'il faut ménager consisterait simplement à ne pas laisser à l'aspirant au doctorat toute liberté dans son option, à exiger de lui la possession de connaissances correspondant à une certaine durée d'enseignement, un certain nombre de semestres par exemple. Mais ici il faut immédiatement se mettre en garde contre un raisonnement spécieux qui consisterait à mesurer l'importance des études à leur seule durée, et à affirmer par suite que tous les candidats au doctorat devraient justifier de connaissances faisant l'objet d'un nombre égal de semestres d'enseignement, et que, parce que le cours de droit civil comprend six semestres, on ne pourrait devenir docteur qu'en choisissant un groupe de connaissances d'une égale durée d'enseignement. Certes rien n'est plus faux qu'une semblable manière de raisonner, et les règles de l'arithmétique n'ont rien à faire avec la culture du droit. Qui ne sait par exemple que deux cours semestriels n'équivalent point du tout à un cours annuel? Le seul point vraiment important est que les matières choisies par le candidat forment un groupe de connaissances méthodiquement complet, c'est-à-dire ressortant d'un principe commun et contenant toutes les questions diverses auxquelles il peut donner lieu. Un minimum ne peut être exigé que pour éviter que de l'excès de la généralisation on ne tombe dans l'excès de la spécialisation. Cela étant, il semble que l'adoption d'un minimum de trois semestres serait convenable, à condition bien entendu que les

(1) V. le rapport de M. Deslandres, agrégé.

sciences ainsi groupées forment un tout complet. On craindra peut-être que les jeunes gens, dans un but bien naturel, ne courent aux matières les plus courtes, les croyant plus faciles : le fait se produira peut-être au début, mais il ne se perpétuera pas, et nos étudiants s'apercevront bientôt que les matières les plus vite enseignées ne sont pas les plus vite apprises, et que la durée des cours n'entre pour rien dans les chances de l'examen. Nous sommes convaincu que, l'équilibre une fois rétabli après les oscillations inévitables du début, ce sont les enseignements les plus longuement développés à la licence qui conserveront au doctorat le plus grand nombre de partisans, soit parce qu'ils représentent le côté le plus pratique de nos études, soit aussi parce que l'attention particulière dont ils ont été l'objet dès l'origine diminue d'autant la part personnelle abandonnée au travail de l'élève (1).

En supposant ces idées adoptées, comment devraient être conçus la préparation au doctorat et les examens? En ce qui concerne la première de ces deux questions, une Faculté de province a émis une proposition qui paraît très bien imaginée : celle de la suppression des cours de doctorat et de leur remplacement par de simples conférences organisées de façon à fournir simplement une direction aux études de nos jeunes licenciés (2). Le principe de l'option risque en effet de multiplier singulièrement les diverses variétés de doctorat, et l'on peut craindre qu'il ne devienne fort difficile d'organiser, même dans nos plus grandes Facultés, des enseignements en nombre tel que chacun fût certain d'y trouver les leçons qui lui conviennent. Est-ce là pour le système lui-même un inconvénient susceptible de le compromettre? Il ne nous paraît pas, car, si l'on y pense bien, c'est de conférences plus que de cours que nos jeunes docteurs ont besoin. En possession des premiers principes, ils ont à parfaire une œuvre de développement, et cette besogne, personne autre qu'eux-mêmes ne peut l'accomplir. Jamais professeur, dans les heures dont il dispose, ne pourra parcourir le cycle entier des matières exigées à l'examen ; jamais il ne pourra donner à ses auditeurs autre chose

(1) M. Boutmy (*l. c.*, p. 421) émet un pronostic tout opposé : d'après lui la foule des candidats se portera vers le droit public. Ce qui nous porte à notre manière de voir sur ce point, c'est que jusqu'ici les étudiants en licence se sont guidés dans leurs options d'après un esprit pratique très décidé et que le cours de procédure, par exemple, assez mal qualifié comme cours obligatoire, est cependant celui qui a reçu, à notre connaissance, le plus grand nombre d'adhésions.

(2) V. le rapport présenté à la Faculté de droit de Dijon par M. Deslandres, p. 9.

qu'une connaissance partielle et toute relative de la science dont ceux-ci doivent embrasser l'ensemble pour se rendre dignes du grade de docteur. Combien plus profitable peut être l'action d'un bon maître de conférences qui, sans prétendre apprendre à ses élèves tout ce qu'ils doivent savoir, borne ses ambitions à leur apprendre à apprendre, qui les aide dans leurs recherches bibliographiques, examine, analyse, compare devant eux les divers ouvrages dont ils sont appelés à se servir, les initie à la connaissance, trop peu répandue en France, de la littérature juridique étrangère, s'assure périodiquement de leurs progrès, les met en garde contre les erreurs de méthode les plus graves, les rappelle à la considération et à l'étude des sciences auxiliaires! Tel nous paraît bien être le rôle du maître dans les études supérieures. Il n'est point un oracle de la bouche duquel on doive attendre la vérité que l'on s'efforcera ensuite de conserver, mais un conseiller et un guide qui se borne à diriger et à contrôler les travaux personnels dont il est le constant témoin.

Un mot enfin du chapitre des examens. Le principe de l'unité de thèse est actuellement réclamé à peu près par tous (1) : inutile de reproduire ici des raisons déjà cent fois déduites et mieux que nous ne saurions le faire. C'est aussi l'opinion commune que la thèse ne doit pas constituer l'épreuve unique du doctorat en droit comme elle la constitue dans le doctorat ès lettres ou ès sciences. Ces examens ne se passent point au même âge ni après la même durée d'études; de plus, ces derniers doctorats, apanage à peu près exclusif des professeurs, sont le plus souvent précédés des agrégations de l'enseignement secondaire, ces épreuves justement réputées qui n'ont point leurs analogues dans nos Facultés. L'examen du doctorat a sa raison d'être et il doit subsister. Mais sous quelle forme? Aura-t-on un ou deux examens? Les deux solutions sont très soutenables : la meilleure à nos yeux serait celle qui n'exigerait avant la thèse qu'un seul examen, non seulement parce qu'elle réaliserait un allégement considérable et très propice à la bonne marche des études, mais surtout parce qu'elle n'amènerait devant le jury que des candidats en possession complète de leur programme et tenus à justifier d'une préparation accomplie. Cet examen par exemple devrait être fort sérieux ; il n'interviendrait qu'après une année complète d'études (2), et pourrait comme notre licence actuelle comporter deux épreuves pas-

(1) V. cependant l'article précité de M. Butnoir.

(2) Au plus tôt au mois de novembre de l'année suivant celle de la licence pour le plus grand nombre des étudiants.

sées à vingt-quatre heures d'intervalle chacune, devant trois professeurs. On exigerait, comme actuellement, l'obtention d'une majorité de blanches par le candidat pour sa réception.

Pratiquement, ce système porterait la durée totale des études de droit à un espace de cinq ans environ, et cela sans hâte, sans surcharge, sans rien qui puisse empêcher l'élève de bien s'assimiler l'objet de ses études et d'acquérir une formation intellectuelle définitive.

Les amateurs d'objections nous opposeront peut-être ici qu'il sera difficile de faire passer les examens dans un pareil système, chaque Faculté ne possédant pas dans chaque branche le nombre de spécialistes nécessaire pour la composition des jurys. Quand cela serait, qu'en résulterait-il? Que chaque Faculté ferait des emprunts aux Facultés voisines et se prêterait à l'occasion à leurs demandes. Les examens de doctorat ne seront jamais assez nombreux pour créer des difficultés véritables, et cette petite gêne sera plus que compensée par les rapports qu'elle créera entre professeurs du même ordre; rapports précieux, presque nécessaires, et qui n'ont que trop de difficultés à s'établir dans notre système actuel d'isolement des Facultés.

Reste un dernier point à toucher qui est certainement le plus embarrassant de tous : Comment concilier les exigences scientifiques du doctorat avec les exigences prosaïques mais déterminantes de la loi militaire? Notre projet répond partiellement à ce besoin du moment par l'allégement considérable qu'il implique. Tel quel il ne suffit pas, car il est certain que tous les systèmes du monde ne feront pas découvrir une formule commune qui convienne et au docteur de droit commun, qui voit surtout dans ce grade le moyen d'échapper à deux années de service militaire, et au docteur de vocation, qui n'entend pas quitter la Faculté sans avoir épuisé les ressources intellectuelles qu'elle peut mettre à sa disposition. Le grand embarras dont témoignent les délibérations qui nous sont parvenues vient de cette cause; en vient également la propension montrée par les Facultés pour une organisation des études de licence avec adjonction de la trop fameuse dispense. On pourrait songer à résoudre la question par l'organisation d'un grade supérieur au doctorat en droit, et réservé à une toute petite élite d'étudiants intelligents et laborieux ; mais cette solution aurait le grave inconvénient de prolonger outre mesure leurs études. Et puis l'on peut se demander si le doctorat de droit commun serait pour eux une préparation convenable à leurs études ultérieures. A notre sens, la dualité des doctorats (non plus au

point de vue de l'objet, mais à celui de la valeur scientifique) s'impose en effet comme le remède le meilleur, ou plus exactement le moins mauvais aux inconvénients de la situation actuelle; mais à deux doctorats superposés nous préférerions hautement deux ordres de doctorat juxtaposés. L'invention n'en est pas nouvelle. Il y a bien longtemps que le système fonctionne dans un pays voisin du nôtre et justement réputé pour la valeur de ses *scholars*, en Angleterre. Dans les Universités anglaises il n'y a qu'un seul titre, le vieux grade de maître ès arts; mais il y a, pour l'obtenir, deux séries d'examens : les examens ordinaires et les examens avec honneurs. Le programme en est tout différent; et ces derniers jouissent d'une réputation de difficulté toute particulière. Même, par un raffinement qu'il nous semblerait en tout cas inutile d'imiter, les candidats reçus sont séparés en trois classes. De différence pratique entre ces deux classes de gradués il n'en existe à notre connaissance qu'une seule. Pour gagner un *fellowship* dans un des grands collèges de l'une des grandes Universités anglaises il faut avoir choisi les examens du degré supérieur et y avoir obtenu d'excellentes notes (*a first*).

Pourquoi n'aurions-nous pas, nous aussi, notre doctorat simple et notre doctorat avec honneurs, sans établir entre eux d'autre différence que celle qui ne tarderait pas à se faire jour dans l'opinion, ou, tout au plus, par une sage imitation des mœurs universitaires anglaises, en n'exigeant la possession des honneurs que pour le seul concours d'agrégation? Et si cette idée paraissait raisonnable et pratique, voici comment nous entendrions la séparation à établir entre les deux sortes de doctorat. Le doctorat simple différerait du doctorat à honneurs à la fois par l'objet sur lequel il porterait et par les épreuves qu'il entraînerait, tout en se tenant à ces deux points de vue dans le champ d'idées que nous avons précédemment délimité. Le premier serait par son objet plus limité que le second, et tout en exigeant des candidats à ce grade des études scientifiques et nouvelles, on leur permettrait de les réduire à leur stricte limite en choisissant même un champ fort étroit d'investigation, pourvu qu'au point de vue méthodique ce petit domaine représentât quelque chose d'un et de relativement indépendant. On trouverait à cette condescendance un double avantage: permettre au commun de nos docteurs des études utiles et cependant ni trop longues ni trop absorbantes, et leur donner la possibilité de calquer aussi exactement que possible leurs derniers travaux sur l'emploi qu'ils devront en faire ultérieurement. Et pour cela la plus grande largeur de vues devrait prévaloir. Dans

la limite des trois semestres il faudrait permettre à l'étudiant de grouper à son gré toutes les matières enseignées à la Faculté, celles qui sont obligatoires comme celles qui sont à option, celles qui demeurent facultatives aussi bien que celles qui figurent à titre nécessaire dans les programmes. Même on ne devrait pas leur refuser de choisir, s'ils le préfèrent, ces matières qui n'ont pas encore pu trouver place dans le cadre élargi de notre enseignement. Pourquoi un futur notaire n'étudierait-il pas exclusivement pour son doctorat certaines parties du code civil intelligemment choisies (successions, contrats, régimes nuptiaux, hypothèques), et avec cela la législation du notariat et celle de l'enregistrement? Un jeune criminaliste ne deviendrait-il pas un docteur fort passable par la connaissance du droit pénal, de la procédure criminelle et de la science pénitentiaire? Un futur industriel perdrait-il le temps qu'il passerait à approfondir le droit commercial et la législation industrielle? Et nos administrateurs de demain ne feraient-ils pas sagement en consacrant ces deux dernières années à l'étude du droit administratif, auquel viendrait se joindre, suivant les cas, l'étude particulière de quelques-unes de ses nombreuses branches, le droit financier, par exemple, ou la législation des domaines, ou celle des forêts? Les combinaisons possibles sont innombrables, et ce n'est pas un des moindres avantages de ce système de fournir à chaque candidat un objet d'études en rapport avec ses aptitudes et ses projets d'avenir.

Mais on craindra peut-être la confusion venant d'une si grande variété dans les doctorats. On l'évitera au moyen d'une organisation pratique fort simple, en obligeant chaque aspirant au doctorat, dès le début de sa quatrième année, à soumettre à la Faculté le programme qu'il s'est fait. La Faculté demeurera toujours libre de le rejeter si elle ne le trouve pas méthodique, et cet examen préalable aura l'avantage de montrer dès l'abord à quels besoins on devra répondre dans l'organisation des conférences dont nous avons parlé ainsi que dans la composition des jurys d'examen.

Pour le doctorat avec honneurs on peut, sans changer en rien les bases du système, exiger davantage, et n'admettre que les candidats voués à l'étude d'un ensemble important et systématique de la science. Et comme ces grosses branches de l'arbre de la jurisprudence ne sont point en nombre indéfini, on pourrait, à ce qu'il semble, limiter le choix des candidats aux quatre groupes suivants : histoire, droit privé, économie politique, droit public, en réunissant dans chaque groupe les diverses disciplines qui méthodiquement en font partie.

On imposerait ainsi aux candidats des études autrement amples et difficiles, mais sans rien abandonner des deux idées maîtresses de la spécialité et du choix. Le doctorat ainsi partagé suffirait à sa fonction nouvelle d'examen de droit commun, sans abdiquer sa fonction ancienne de grade scientifique et facultatif, et l'on ne pourrait même pas lui objecter qu'il est organisé en fraude plutôt que par application de la loi militaire; car il est certain que nos docteurs même ordinaires pourraient acquérir, chacun dans sa sphère, toute la compétence que des études théoriques peuvent fournir, et que ce doctorat réduit ne serait pas un doctorat diminué, car il réaliserait autant et mieux que le grade actuel l'idée que l'on peut se faire d'études supérieures dans la branche du droit.

La différence des deux grades devrait se répercuter aussi sur les épreuves imposées de part et d'autre pour l'obtention du diplôme. Non pas qu'il nous paraisse nécessaire de multiplier les examens dans le doctorat avec honneurs : pour celui-là même un seul examen devrait suffire, mais qui devrait être organisé de façon à correspondre aux exigences plus grandes du programme. Cet examen scindé en deux parties comporterait quatre interrogations au lieu de trois à chaque partie, et ce serait bien naturel, puisque les candidats devraient nécessairement justifier d'un groupe de connaissances plus imposant. En outre, on pourrait avec avantage y introduire l'usage des compositions écrites, qui, bien réglementé, présenterait un moyen supérieur à tous les autres de juger sûrement de la valeur du candidat. La thèse ne devrait pas non plus être appréciée à la même mesure ici et là, mais sur ce point il est impossible de poser des règles mécaniques. L'idée maîtresse de la différence à introduire consisterait à se contenter pour le doctorat ordinaire de recherches consciencieuses sur un point particulier appartenant naturellement au cycle des études du candidat (comme c'est la règle en médecine), tandis que l'on exigerait pour le doctorat avec honneurs une dissertation d'allures plus générales et plus élevées, de proportions matérielles égales à celles de nos bonnes thèses actuelles. Dans ce dernier cas, le candidat devrait soumettre sa thèse manuscrite à une commission d'examen qui rendrait sur elle une sorte de verdict d'admissibilité au point de vue spécial de la question des honneurs.

Telle est dans ses grandes lignes la combinaison que nous recommanderions pour faire face aux graves difficultés de l'heure présente. Nous ne prétendons nullement qu'elle soit excellente; elle est un peu différente de celles que nous avons vu proposer,

voilà tout, et c'est uniquement parce qu'une question de cette gravité demande à être retournée en tous sens que nous avons pris la liberté de la soumettre aux lecteurs de la Revue.

**Antoine PILLET,**
Professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Je dois à l'obligeance d'un ami la communication des programmes de l'Université d'Oxford. Il y a deux types d'examen : le type ordinaire (pass school) et l'examen avec honneurs (honour school of jurisprudence).

L'examen ordinaire porte sur trois groupes, dont le premier consiste nécessairement dans l'*Ethique* d'Aristote, le second portant, au choix des candidats, sur une des matières comprises dans le programme, par exemple, l'histoire ou les langues modernes, ou l'économie politique, le troisième seulement étant réservé au droit pour les candidats adonnés à l'étude de la jurisprudence. Ce dernier groupe comprend les chefs suivants : 1° English law of contract I, 2° English law of contract II, 3° Roman law I, 4° Roman law II, chaque chef contenant un certain nombre de propositions sur lesquelles le candidat peut avoir à répondre. On constate dans ce programme un éclectisme qui est peut-être fort défendable au fond, mais qui est trop éloigné de nos mœurs universitaires pour que l'on puisse actuellement en faire une application quelconque à notre régime d'examens.

Le degré supérieur (honour school) comporte un programme infiniment plus vaste. Nous y rencontrons deux séries distinctes d'épreuves entre lesquelles le candidat peut probablement choisir (quoique nous ne puissions pas l'affirmer faute de renseignements précis sur ce point). Chaque série comprend elle-même des épreuves préliminaires et des épreuves définitives. En voici le tableau :

1re série. — Épreuves préliminaires :

A. English constitutional history.

B. Institutes of Justinian. — Pour indiquer la signification toute moderne attachée à ce titre, nous transcrirons la question 10 : 1° « What would be the proper action of a person who finds a pawnbroker wearing a watch which he pawned to him ? »

C. Unprepared latin translation.

Épreuves définitives :

D. Roman law.

E. Digest IX. 2 (Ad legem Aquiliam).

F. Law of contract.

G. The law of succession. Testamentary and Intestate.

H. Real property.
I. Constitutional law.
J. History of english law.

2e série. Epreuves préliminaires :

A. Plato. Apology and Meno.
B. Aristotle. Politics I, III.
C. Unprepared Greek translation.
D. Gueist. Englische Verfassungs geschichte.
E. Unprepared translation (german).
F. French translation and explanation.
G. Unprepared french translation.

Épreuves définitives :

H. Jurisprudence.
I. Roman law.
J. International law.

Nous pouvons constater ici le même éclectisme que précédemment, surtout dans la seconde série, où le droit n'occupe qu'une place relativement restreinte. Quoi qu'il en soit, il est aisé de conclure de la comparaison de ces programmes la grande inégalité de ces deux sortes d'examens. C'est précisément cette dualité et cette inégalité qu'il nous paraîtrait bon d'introduire dans notre nouveau doctorat.

A. P.

## LA LITTÉRATURE PÉDAGOGIQUE EN ANGLETERRE

# JOHN BRINSLEY

### I

L'Angleterre a eu au XVIe et au XVIIe siècle une riche littérature pédagogique; au XVIIIe siècle elle l'a négligée, et au XIXe elle en a perdu le souvenir. En notre temps il s'est trouvé quelques écrivains pour lui reprocher son indifférence et lui rafraîchir la mémoire; à leur tête est Robert Hebert Quick (1). C'est grâce à cet érudit que Richard Mulcaster (2) a été ressuscité, et qu'après trois siècles sa principale œuvre, intitulée *Positions*, a revu le jour. Il allait rééditer le *Ludus Literarius or The Grammar Schoole* de Brinsley, lorsque la mort le surprit le 9 mars 1891. Quick cultivait l'histoire des théories pédagogiques de son pays pour l'amour d'elle-même; il y mettait son âme, et aussi son argent. Comme la publication des ouvrages qui ont trait à l'éducation est fort ingrate en Angleterre, il ne s'est trouvé personne pour reprendre son projet, et Brinsley, quelque peu mis en vue dans les *Essays on Educational Reformers* (p. 99 et 200), est rentré dans l'obscurité.

Dans les dernières années de la vie de Quick, nous avons eu la bonne fortune d'être en relations avec lui. Il possédait un des rares exemplaires du *Ludus Literarius* qui peuvent encore se trouver. Il nous a fait l'amitié de nous le communiquer. Nous avons pu l'étudier à l'aise, avant même qu'il songeât à s'en servir pour l'édition qu'il en avait annoncée.

Par le fond le *Ludus Literarius* n'est pas sans ressemblance avec le *Traité des Études* de Rollin. Si l'on fait abstraction des longues dissertations de l'écrivain français sur l'histoire, la rhétorique, la philosophie, etc., c'est de part et d'autre le même ordre d'idées : importance de la religion dans l'éducation, établissement

(1) V. notre étude sur Quick dans le n° du 15 octobre 1891 de la *Revue internationale de l'Enseignement.*

(2) V. même Revue, n° du 15 décembre 1890.

dans la classe de l'autorité morale du maître, modération dans l'usage des punitions, réformes dans l'enseignement du latin, sollicitude pour la langue maternelle, nécessité de couper les heures de travail par des récréations, et ainsi de suite. La première édition du *Traité des Études* est de 1725-28, celle du *Ludus Literarius* de 1612. Rollin savait quelque chose de la littérature pédagogique d'Angleterre. Cependant rien ne prouve qu'il ait connu l'œuvre de Brinsley, bien qu'elle fût assez répandue, ayant eu cinq éditions en quinze ans, de 1612 à 1627. Mais il a connu et pratiqué les *Pensées sur l'éducation* de Locke; il les cite dans son sixième livre sous le titre de : *De l'éducation des enfants*, et en recommande la lecture (1). Il en a fait usage, sans toujours le dire. Or, Locke avait lu beaucoup d'ouvrages sur l'éducation avant d'écrire le sien; mais il n'a pas pris l'habitude d'indiquer ses sources. Il ne voulait pas, comme il le dit du reste dans son petit traité de l'étude (*Of Study*), ressembler à ces gens qui, par esprit de vanité, font étalage de leurs lectures à tout propos : « *On purpose to be furnished with them, and to be able to cite them on all occasions.* » Au nombre de ses lectures on pourrait, sans courir grand risque de se tromper, mettre le *Ludus Literarius*. De vingt passages qui serviraient à le prouver, qu'il nous soit permis de donner le suivant; c'est une protestation contre la négligence dans les écoles de la langue nationale :

| BRINSLEY | LOCKE |
|---|---|
| Laissez-moi vous dire le grand défaut qui, à mon avis, est propre à nos écoles de grammaire en général, ou du moins à la plupart d'entre elles. J'ai entendu des hommes très instruits se plaindre de ce qu'on ne s'y applique point à apprendre aux élèves à s'exprimer avec pureté et sans hésitation dans leur propre langue. On ne les fortifie point dans la pratique de l'anglais, comme dans celle du latin et du grec. Pourtant notre grand effort devrait se porter de ce côté, et cela pour les raisons suivantes : 1° parce que cette langue, dont les hommes de toute condition parmi nous ont le plus besoin, soit pour parler, soit pour | On ne propose jamais aux élèves leur propre langue comme digne de leur soin et de leur étude, bien qu'ils s'en servent tous les jours, et que plus d'une fois, dans la suite de leur vie, ils soient exposés à être jugés d'après leur habileté ou leur maladresse à s'exprimer dans cette langue... Puisque c'est de l'anglais qu'un gentleman anglais fera constamment usage, c'est cette langue qu'il devrait principalement cultiver, c'est dans cette langue qu'il devrait prendre le plus de soin de polir et de perfectionner son style. Parler ou écrire le latin mieux que l'anglais, cela peut faire causer d'un homme; mais il trouverait plus d'avantage à s'ex- |

(1) T. IV, p. 431 de l'édition de 1748.

écrire, est notre propre langue; 2° parce que la pureté et l'élégance de notre langue constituent une partie de l'honneur national, honneur qu'il est de notre devoir à tous d'agrandir autant que nous le pouvons: c'est quand la Grèce et Rome étaient à leur plus haut point de grandeur que leurs langues étaient le plus pures, et c'est à ce temps que nous empruntons les modèles pour l'étude du grec et du latin; 3° parce qu'au nombre de ceux qui fréquentent nos écoles, il y en a très peu qui se vouent aux études, en comparaison de ceux qui suivent d'autres professions.

primer dans sa propre langue dont il fait usage à chaque instant, qu'à recevoir de vains compliments d'autrui pour une aptitude tout à fait insignifiante... Nous voyons que la politique de quelques-uns de nos voisins n'a pas regardé comme indigne de la sollicitude d'un État de favoriser et de récompenser les progrès de la langue nationale... Chez les Romains les grands hommes s'exerçaient chaque jour dans leur langue maternelle... Les Grecs, on le sait, étaient encore plus soigneux. Toute langue qui n'était pas la leur était pour eux une langue barbare, et aucune langue étrangère ne paraît avoir été étudiée ni appréciée par ce fin et savant peuple... Peut-il y avoir rien de plus ridicule que de voir un père dépenser son argent et le temps de son fils pour lui faire apprendre la langue des Romains, alors qu'il le destine au commerce, à une profession où, ne faisant aucun usage du latin, il ne peut manquer d'oublier le peu qu'il en a rapporté de l'école?

Il y a ici une parenté évidente entre les idées de Locke et celles de Brinsley. Les mêmes vues se retrouvent chez Rollin: « Les Romains nous ont appris, par l'application qu'ils donnaient à leur langue, ce que nous devrions faire pour nous instruire de la nôtre. Chez eux les enfants dès le berceau étaient formés à la pureté du langage. Ce soin était regardé comme le premier et le plus essentiel après celui des mœurs... Il s'en faut bien que nous n'apportions le même soin pour nous perfectionner dans la langue française. Il y a peu de personnes qui la sachent par principes. On croit que l'usage seul suffit pour s'y rendre habile. Il est rare qu'on s'applique à en approfondir le génie et à en étudier toutes les délicatesses... Si on oblige les enfants dans ces premières années à parler toujours latin, que deviendra la langue du pays?... Ne serait-il pas honteux à des Français de renoncer en quelque sorte à leur patrie en quittant leur langue maternelle, pour en parler une dont l'usage ne peut jamais être à leur égard ni si étendu ni si nécessaire? » Ces arguments en faveur de la langue nationale

sont bien de ceux de Locke et de Brinsley : c'est d'abord la question de l'utilité, ensuite celle de l'honneur national, enfin l'exemple des anciens. Rollin paraît s'être inspiré de Locke, mais il se rapproche davantage de Brinsley par la méthode qu'il croit pouvoir conduire le mieux au but à atteindre : « Quatre choses, dit-il, peuvent, ce me semble, contribuer principalement au progrès qu'on doit attendre de l'étude de notre langue : la connaissance des règles, la lecture des livres français, la traduction, la composition. » Brinsley pense exactement de même : les enfants liront des livres anglais, tels que l'abécédaire, les psaumes, le Testament, l'École de la Vertu et l'École des Bonnes Manières (*the Psalmes, the Testament, the Schoole of Virtue and the Schoole of Good Manners*); ils feront chaque jour une traduction d'auteur classique (*the daily use and practice of grammaticall translation in English of all the Schoole authors*); quand ils écriront, ils observeront les règles et l'orthographe (*writing English heedily, in true orthographie*); enfin ils s'exerceront à composer des lettres familières d'amis, à raconter des fables en anglais, et ainsi de suite (*writing epistles or familiar letters to their friends, as well in English as in Latine. Amongst some of them, the reporting of a fable in English, and the like matter*).

Les ressemblances sont frappantes; nous ne songeons point pourtant à affirmer avec certitude l'imitation de Brinsley par Locke, et nous écartons l'hypothèse de celle du même par Rollin. Traitant de la même matière que lui et connaissant comme lui la nature de l'enfant, Locke et Rollin peuvent, sans l'avoir lu, se rencontrer avec lui. Nous voulons simplement tirer des rapprochements que l'on pourrait faire, un argument en faveur de l'importance de l'œuvre sur laquelle nous cherchons à attirer l'attention. Ce n'est pas pour elle un mince honneur que de soutenir la comparaison avec les Pensées sur l'éducation et la Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres. Elle nous paraît digne à tous égards d'un examen approfondi.

## II

Le titre, selon l'usage du temps, est passablement long; il commence ainsi :

*Ludus Literarius*
*or*
*The Grammar Schoole;*
*Shewing how to proceede from the first entrance into learning, to the*

*highest perfection required in the Grammar Schooles, with ease, certainty and delight both to Masters and Schollers; onely according to our common Grammar, and ordinary Classical Authors*, etc.

C'est-à-dire :

« Lieu de plaisance pour l'étude des lettres, ou l'École de grammaire, où l'on montre comment il faut procéder depuis les premiers débuts dans l'étude jusqu'à la plus haute perfection, dans les écoles de grammaire, tant du côté des maîtres que de celui des élèves, pour avancer avec facilité, certitude et plaisir, au point de vue de la grammaire et des auteurs classiques, etc. »

L'annonce paraît ambitieuse, mais elle ne dit rien que de vrai. L'auteur prend l'enfant quand il ne sait pas encore lire, et le suit dans les études jusqu'à l'entrée à l'Université. Il expose sa pensée à la manière de Platon, sous la forme du dialogue. Les interlocuteurs sont deux *schoolmasters*, que Rollin appellerait *régents*. Ils portent les noms caractéristiques de *Spoudeus* et de *Philoponus*. Ils se sont connus autrefois au collège, puis ils se sont perdus de vue. Ils viennent de passer chacun vingt ans dans une école de grammaire de province — *a poore country schoole. Spoudeus,* dans la sienne, a suivi les méthodes en usage; il s'est fatigué sans résultat, a vieilli avant le temps, et est tellement défiguré par les soucis, que le timbre de sa voix seulement le rend reconnaissable pour son ancien camarade. Celui-ci a quitté les vieux errements, a pris d'autres routes, est entré dans la voie des réformes, et est arrivé à préparer chaque année pour les universités un certain nombre de sujets capables de prendre les premiers rangs. Le bruit de ses succès est venu aux oreilles de Spoudeus, qui voudrait en savoir le secret. Philoponus se fait un plaisir de lui communiquer les améliorations qu'il a introduites dans son école.

Le double caractère du livre saute aux yeux. Les écrits sur l'éducation devenus classiques en Angleterre, comme ceux de Locke et de Spencer, signalent des maux, mais ils n'en donnent pas toujours les remèdes. D'autres, comme les *Positions* de Mulcaster, proposent des plans nouveaux, mais ils passent sous silence l'état de choses qui existe. Le *Ludus Literarius* nous met d'un côté au courant de la situation des écoles du temps, et de l'autre suggère des perfectionnements. C'est dire combien il est précieux au point de vue de l'histoire de la pédagogie. Son auteur est d'ailleurs un esprit pratique; il l'a écrit après un exercice de vingt ans des fonctions de *schoolmaster* dans une école de grammaire, celle d'Ashby-de-la-Zouch, dans le comté de Leicester. Il passait à

juste titre pour un homme de talent et appartenait à une famille distinguée; le fameux évêque Hall était son beau-frère, et son fils, ministre puritain, se fit la réputation d'un écrivain de valeur.

Le dialogue ouvre par l'exposition de l'objet du livre, ou le développement du titre ; tout le curriculum des *grammar schools* ou écoles secondaires va être passé en revue. Les deux interlocuteurs examinent d'abord l'âge auquel il convient de mettre les enfants à l'école. Spoudeus pense que c'est à huit ans; tel était donc l'usage d'alors. Philoponus est d'avis que c'est à cinq ans. L'occupation à cet âge, dit-il, est un besoin; si à l'activité imposée par la nature on n'offre un objet utile, elle se porte du côté du mal; il ne faut pas s'exposer, quand on veut implanter de bonnes habitudes, à avoir à en déraciner de mauvaises. On avancerait, du reste, de deux ou trois ans l'entrée, soit à l'université, soit dans quelque carrière de commerce ou d'industrie. Spoudeus objecte l'opposition des parents sous prétexte de préjudice pour la santé des enfants, qu'on enfermerait trop tôt dans des salles de travail. Philoponus répond qu'il suffirait, pour gagner les pères et les mères à son système, de faire de l'école un lieu de plaisance (de là le nom de *ludus literarius*), d'y rendre le travail attrayant et modéré, et d'y introduire les jeux auxquels les enfants se livrent chez eux. Toutes ces considérations, pleines de sagesse, pourraient servir d'arguments contre le système de Rousseau et de ses disciples.

La coutume d'apprendre à lire aux enfants en se servant de livres latins s'était maintenue en Angleterre. Brinsley pense, comme avait pensé avant lui Mulcaster, qu'il faudrait commencer la lecture par l'anglais ; elle pourrait s'apprendre alors avant l'entrée des enfants à l'école de grammaire. La difficulté naissant de l'absence d'écoles primaires, on la tournerait en confiant l'enseignement de la lecture à des gens pauvres, hommes ou femmes, qui seraient sans autre gagne-pain : « *It would help some poore man or woman, who knew not how to live otherwise, and who might do that well, if they were rightly directed.* » Les nécessités du temps empêchent Brinsley de se montrer difficile sur le choix de ces premiers maîtres; il les prend simplement parmi les mendiants. Il ne dit pas ici de quelle classe de la société il tirerait les véritables *schoolmasters*, ceux qui enseignent dans les écoles de grammaire ; mais il laisse assez voir que leur profession ne les met pas au-dessus de la misère. Avant la Réforme, le souci de la vie matérielle n'avait point été connu des maîtres. Le clergé alors, régulier ou séculier, était seul à les fournir. Les écoles paroissiales, épiscopales et claustrales avaient des fonds, non seulement pour ceux qui

enseignaient, mais encore pour ceux qui étudiaient ; l'instruction à tous les degrés était gratuite :

« *Discere si cupias, gratis quod quæris habebis.* »

La Réforme supprima les ordres religieux, expulsa les prêtres fidèles à leur foi, et confisqua les biens des monastères et des églises. Elle maintint quelques-unes des anciennes écoles ; elle en fonda beaucoup de nouvelles, mais dans la plupart la gratuité des études ne put pas être établie ; pour faire vivre les maîtres, les élèves durent payer une rétribution. De là pour les premiers une situation précaire. Elle ne paraît nulle part mieux que dans le *Ludus Literarius*. L'auteur la connaissait par expérience ; il y revient plusieurs fois. Les parents trouvent moyen de ne payer le maître qu'en partie, ou ne le payent point du tout. Tantôt ils lui cherchent chicane ou marchandent avec lui, parce qu'après six ou sept ans il n'a pas encore appris à lire l'anglais à leurs enfants : « *Taking occasion to quarrell about paying my stipend* » ; tantôt ils laissent passer deux trimestres sans le payer, puis lui retirent leurs enfants et les envoient dans une autre école, « *to defraud me of my due.* » Rien d'étonnant alors de voir le métier de cuisinier, de palefrenier, de dresseur de chiens et de faucons préféré à celui de *schoolmaster*.

Si ingrate que soit la profession d'élever et d'instruire la jeunesse, Brinsley n'en a pas moins une haute opinion. Il exige de ceux qui s'y vouent, on va le voir, une âme qui n'a rien de vulgaire.

## III

L'école vit et se meut sous la triple action du maître, des sous-maîtres, et des assistants ou moniteurs pris parmi les élèves.

Le maître, tel que le veut Brinsley, doit être un homme instruit. Au savoir il doit unir l'exactitude, le dévouement, l'activité, et cette vigilance qui lui permet de tout voir de ses propres yeux. Il faut qu'il sache s'oublier lui-même et faire tout pour l'honneur de Dieu. Si le monde est ingrat, Dieu est reconnaissant : « *We must look for thankes and the rewards of our labours from God, where the world is unthankfull.* » Que le premier venu ne se croie point digne du titre de *schoolmaster* ; qu'il ne s'imagine point que ce soit assez de recevoir l'enfant des mains des parents, de l'asseoir sur un banc en le condamnant l'immobilité, et de lui mettre dans la tête quelques notions de latin, de grec et d'hébreu par des menaces, des cris et des coups,

« *with exceeding passions, paines and feare, and terrible whipping.* » Les traits dominants du bon maître sont l'amabilité, la gravité, la douceur. Il sait encourager ses élèves par des éloges donnés à propos, par des récompenses, par une honnête émulation. D'humeur gaie, il répand la vie autour de lui, gourmande l'indolence, stimule la paresse. Ennemi de la sévérité quand elle est inutile, il sait en user quand le besoin s'en fait sentir.

Le sous-maître de Brinsley n'est pas ce pauvre animal dans le besoin dont parle Goldsmith, « peu supérieur à un valet par le savoir et l'intelligence, invité à son poste par une annonce, et retenu purement par ses dispositions serviles et son aptitude à complaire aux caprices des enfants ». C'est un homme qui a une certaine instruction et à qui on fait du loisir pour l'augmenter. Le maître lui donne en face des élèves une autorité suffisante pour le gouvernement de sa classe; il ne l'en habitue pas moins à s'abstenir d'agir de son propre chef dans les cas graves, et à en référer plutôt au maître lui-même, afin de ne point se charger d'une responsabilité d'où pourraient naître pour lui des désagréments du côté des parents ou des enfants. « Une prudente sollicitude est nécessaire, ajoute Brinsley, pour qu'il soit traité avec respect par le maître, et aussi par les élèves, afin de maintenir et d'accroître son autorité, et d'éviter tout discrédit et tout mépris. »... « *A wary care must be had, that he be used with respect by the master, and also the schollers, to maintaine and increase his authoritie, to avoid all disgrace and contempt.* » Plût à Dieu que nos maîtres répétiteurs fussent toujours traités avec la même délicatesse et la même circonspection !

Si les sous-maîtres manquent ou ne sont pas en nombre suffisant, le maître se fait assister par des élèves. Il partage son école en autant de *forms* ou sections que le besoin l'exige, et à la tête de chacune il met deux ou quatre *seniors*, qu'il surveille lui-même directement. Ces moniteurs pourraient être choisis par les administrateurs ou les bienfaiteurs de l'école, aux jours de visite ou d'examen, parmi les jeunes gens pauvres chez qui ils constateraient du zèle et du talent; ils recevraient comme récompense un peu d'argent, cinq schellings, dix schellings ou plus: « *five shillings, or ten shillings, or something more.* » Ils deviendraient naturellement une pépinière qui fournirait les sous-maîtres et par conséquent les maîtres. Cette façon de recruter le personnel enseignant est à noter en un temps où il n'y avait pour le constituer et le renouveler que le racolage. C'est la peine aussi de relever ici une trace de l'enseignement mutuel ou monitorial, que Bell et

Lancaster ont prétendu avoir inventé à la fin du XVIII^e ou au commencement du XIX^e siècle.

Si maintenant nous passons aux principes sur lesquels Brinsley base l'éducation et l'instruction, nous trouvons en tête la religion. Sans elle, la science est vaine, ou devient la cause d'une plus grande condamnation ; elle seule sanctifie le travail et attire sur les études les vraies bénédictions : « *All other learning is meerely vaine, or the increase of a greater condemnation. This one alone doth make them truely blessed, and sanctifie all other their studies.* »

Brinsley était puritain, et il écrivait en un temps où les luttes entre sa secte et l'Église anglicane avaient affaibli le sentiment religieux. Aussi a-t-il le regret de constater que la religion est la chose dont on se soucie le moins dans les écoles. Il propose à ses coreligionnaires l'exemple des catholiques, qui en font le principal but de l'éducation. Ce n'est, à la vérité, selon lui, que pour jeter la superstition dans les esprits et corrompre les enfants dès leur jeune âge. Il donne aux *papistes* plus d'un de ces coups de griffe. Dans leurs efforts, par exemple, pour l'avancement de la science, il ne voit que des machinations pour l'avancement de cette Babylone qui veut remettre sous le joug la glorieuse nation d'Angleterre et l'Église du Christ. Il ne faudrait pas trop se scandaliser de ces attaques ; si violentes qu'elles soient, on les trouve modérées quand on tient compte des haines religieuses à cette époque. Elles prouvent du moins que les catholiques tenaient à l'instruction et avaient de bonnes écoles. Le détail a sa valeur ; car, l'histoire de la pédagogie anglaise étant toute protestante, on n'y trouve presque point de renseignements sur les écoles catholiques. Brinsley n'appelle pas la religion au secours seulement des maîtres pour les soutenir dans leurs moments de découragement, il trouve encore en elle le dernier ressort pour stimuler des enfants sur l'indolence de qui rien n'a de prise. L'idée du devoir en face de Dieu reste alors seule pour exciter de tels esprits au travail. Dans ce but, rien n'est plus utile que de leur faire apprendre des maximes tirées de l'Écriture sainte, notamment des proverbes de Salomon (on retrouve ici la pédagogie de Rollin). Les formes extérieures elles-mêmes de l'éducation, à savoir les bonnes manières, doivent, selon Brinsley, procéder de la religion : « *The word of the Lord is the rule and ground of all, to frame their manners by.* » Certains livres profanes, il est vrai, ne sont pas inutiles pour cet objet. Le meilleur serait l'*École des Bonnes Manières ou École nouvelle de vertu*, traduite du français. Brinsley a de cet ouvrage une si haute opinion, qu'il le met, comme on l'a

vu plus haut, au nombre de ceux où les enfants doivent apprendre à lire l'anglais. L'hommage rendu ici à notre politesse n'est pas unique dans les livres anglais sur l'éducation; il est le mieux accentué dans les *Lettres de lord Chesterfield à son fils.*

Les traités pédagogiques d'Angleterre insistent tous plus ou moins sur la question des punitions corporelles; peu, cependant, sont aussi précis que le *Ludus Literarius.* Il régnait dans les écoles une sévérité qui frisait la cruauté. Elle était engendrée à la fois par la férocité du gouvernement des Tudors, l'intolérance religieuse et la brutalité de la polémique. Il en a été dit quelque chose dans les articles sur Richard Mulcaster et sur les écoles au temps de la Réforme et après la Renaissance (1). Brinsley achève de nous édifier là-dessus. En blâmant la rigueur des maîtres, il montre leur dureté. Pareils aux tyrans d'Égypte, ils ont toujours la verge ou la férule à la main. Les enfants haïssent l'école avant d'avoir pu la connaître; ils prennent l'étude en aversion avant d'en sentir la douceur. Des fautes involontaires qui se glissent dans leurs devoirs leur attirent des châtiments qui leur font déserter l'école, ou décident les parents à les en retirer, pour en faire des manœuvres plutôt que de les laisser traiter pis que des chiens, « *to use them worse than we would use a dogge.* »

Comme tous les auteurs anglais qui écrivent sur l'éducation, depuis Thomas Elyot au commencement du XVIe siècle jusqu'à Herbert Spencer au milieu du XIXe, Brinsley proteste contre le régime disciplinaire des écoles de son pays. Ses arguments semblent avoir été repris par Locke, et être devenus, par l'intermédiaire de ce philosophe, la propriété de Rollin. Qu'il nous soit permis de faire ici encore quelques rapprochements, afin d'établir de mieux en mieux la valeur du *Ludus Literarius.*

Les conséquences d'une sévérité excessive sont envisagées par Locke de la même façon que par Brinsley :

| BRINSLEY. | LOCKE. |
|---|---|
| Voyez si l'expérience n'apprend pas à chaque homme que la crainte excessive qui accompagne nécessairement la cruauté des coups, prive l'âme de toutes les facultés qu'elle tient de la raison. L'esprit absorbé par ce qu'il craint trop est détourné de ce qu'il | Si la sévérité est poussée au dernier degré et dompte un tempérament pour le moment turbulent, elle produit souvent un mal pire et plus dangereux. A la place d'un enfant remuant, vous avez une créature sans énergie, qui pourra, il est vrai, plaire par sa |

(1) Dans cette même Revue, nos du 15 décembre 1890, du 15 septembre 1892 et du 15 novembre 1893.

devrait avoir en vue. C'est pourquoi nous voyons des êtres timides devenir sots et comme dépourvus de sens par suite de l'appréhension d'un mal extrême ou d'une peur sans mesure. Autrement traités, ils auraient pu compter parmi les plus sages et les plus instruits.

tranquillité à des sots épris d'enfants qui ne donnent point d'embarras; mais un tel être sera un objet incommode pour ses amis, et toute sa vie aussi inutile à lui-même qu'aux autres.

Rollin s'inspire de Locke :

« Ce remède (les châtiments) devient souvent un mal plus dangereux que celui qu'on veut guérir, s'il est employé hors de saison ou sans mesure. La verge ou le fouet ont quelque chose d'indécent, de bas et de servile. Ils abrutissent souvent l'esprit. Une âme menée par la crainte en est toujours plus faible. »

Les punitions corporelles ne doivent être employées qu'à la dernière extrémité :

BRINSLEY

Nous ne devrions nous laisser aller à ces punitions que malgré nous, sous l'empire de la force, et par conséquent procéder par degrés.

LOCKE.

Les coups sont une discipline à appliquer rarement, dans les grandes occasions seulement et dans les cas extrêmes.

ROLLIN

« Quant tout aura été employé inutilement, le maître en viendra aux châtiments, mais par degrés, laissant encore entrevoir l'espérance du pardon, et réservant les derniers pour des fautes extrêmes et pour des maux désespérés. »

La verge, en cas de besoin, est recommandée par l'Écriture sainte :

BRINSLEY

La verge ne doit être employée que comme l'instrument de Dieu pour chasser la folie liée au cœur de l'enfant, pour sauver les âmes de l'enfer en leur donnant la sagesse. Épargner la verge aux enfants en cas de besoin, c'est les haïr; les aimer, c'est les corriger à temps.

ROLLIN

Je n'ai garde de condamner en général le châtiment des verges, après tout ce qui en est dit dans plusieurs endroits de l'Écriture, et surtout dans les Proverbes. Celui qui épargne la verge, hait son fils; mais celui qui l'aime s'applique à le corriger... La folie est liée au cœur de l'enfant, et la verge de la discipline l'en chassera.

Sur le principe même des châtiments, Brinsley se rencontre, on le voit, avec Locke et Rollin dans le même esprit de sagesse; il l'emporte sur eux quant à la manière de les appliquer. Eux sont

d'avis, tous deux, de laisser un intervalle entre la faute et la punition, pour ne pas agir avec colère :

| LOCKE | ROLLIN |
| --- | --- |
| On peut se demander, en ce qui concerne le fouet comme dernier remède, quand il doit être employé, si c'est bien au moment de la faute, pendant qu'elle est chaude et fraîche. Je pense que ce n'est pas à l'instant même, de peur que la passion ne s'en mêle; il pourrait ainsi dépasser la mesure et perdre de son poids, car les enfants ont le discernement de ce que nous faisons avec passion. Ce qui a le plus de poids pour eux est ce qui procède avec calme de la raison de leurs parents; ils ne sont point sans faire cette distinction. | La première règle est de ne point punir un enfant dans l'instant même de sa faute, de peur de l'aigrir et de lui en faire commettre de nouvelles en le poussant à bout. Pour peu qu'il paraisse d'émotion sur le visage du maître ou dans son ton, l'écolier s'en aperçoit aussitôt, et il sent bien que ce n'est pas le zèle du devoir, mais l'ardeur de la passion, qui a allumé ce feu; il n'en faut pas davantage pour faire perdre tout le fruit de la punition, parce que les enfants, tout jeunes qu'ils sont, sentent qu'il n'y a que la raison qui ait droit de corriger. |

Rollin a visiblement copié Locke, et il paraît l'avoir fait sans beaucoup de réflexion. Le flegme anglais peut, à la rigueur, arrêter la main d'un maître irrité à la vue d'une faute; la vivacité française en serait incapable (nous parlons du temps où les punitions corporelles étaient permises). D'un autre côté, peut-on admettre qu'un maître qui a du cœur aille, après avoir recueilli ses sens, administrer de sang-froid des coups à la façon du bourreau ? Vraiment, si le bon Rollin a jamais levé la main sur un élève, il n'a pu le faire qu'au moment de la faute. Une certaine vivacité sied bien à celui qui punit; elle atteste pour le moins une légitime indignation à la vue d'une faute commise. C'est ce que Brinsley sent bien, et en cela il a l'avantage. « La colère, dit-il, est aussi nécessaire chez le maître d'école que chez tout autre homme; il doit s'emporter en face des négligences et des autres vices des enfants; car Dieu nous a donné la colère comme un moyen de nous exciter au devoir. » A l'appui de son sentiment il cite l'exemple de Moïse et de Phinée. Il n'en recommande pas moins d'éviter les excès : « Nous devons nous rappeler que nous avons affaire à des enfants, à des enfants de Dieu, héritiers de son royaume; car Satan veille pour l'emporter sur nous, et nous pousser à quelque notable mal dans notre colère. »

Il peut arriver que l'élève qui a mérité une punition résiste et provoque chez le maître un emportement nouveau. Pour éviter ici encore un excès dangereux, Brinsley indique un moyen tout

anglais. Trois ou quatre des plus honnêtes écoliers s'emparent du sujet récalcitrant, et le maintiennent de force comme on maintient un poulain indompté qu'on ferre, « *as they are forced to do, who are to shoo or to tame an unbroken colt.* » Ils le couchent sur une banquette ou le clouent contre un poteau, jusqu'à ce qu'abandonné à lui-même il se soumette et accepte les coups qu'il a mérités. Le maître alors frappe, mais sur les... *backes*, et de ma-manière à n'y point faire de mal dangereux. Il évite de toucher l'enfant à la tête, soit avec la main, soit avec la férule.

Ce que nous avons dit jusqu'ici des principes de Brinsley regarde la direction de l'école et l'esprit à y faire régner. Nous allons à présent suivre l'auteur dans le détail des règles à suivre en ce qui concerne l'enseignement.

## IV

La lecture ne doit plus nous arrêter, il en a été dit quelque chose plus haut. L'écriture était moins enseignée par le *schoolmaster* que par des maîtres spéciaux, qui parcouraient le pays et ne s'arrêtaient dans chaque école que le temps nécessaire pour y former les élèves à une écriture courante ; c'étaient les *scriveners.* Beaucoup étaient des charlatans ; mais dans le nombre il y en avait de bons, et Brinsley a d'eux une opinion assez avantageuse pour les appeler d'utiles serviteurs de la République : « *All good scriveners have their callings and imployments wherein they serve to the profit and good of the Commonwealth.* »

Après les préliminaires qui concernent la lecture et l'écriture, vient l'enseignement que donne le *schoolmaster* lui-même. Avant de passer en revue les matières du curriculum, Brinsley donne des conseils généraux pour avancer vite et d'un pas sûr. Il est d'avis qu'avec de bonnes méthodes on pourrait faire en un mois ce que d'ordinaire on fait en six, et que les Anglais seraient sages de ne plus imiter leurs grands-pères restant sous la férule jusqu'à ce que leur barbe fût aussi longue que leurs plumes : « *Our grandfathers were so long under the ferulle, till their beards were growne as long as their pens.* »

Bien que la crainte du Seigneur soit le commencement de la sagesse, l'enfant, surtout au début, a besoin d'être mené plus par l'amour que par la peur. Le travail n'a pour lui d'attrait que si l'école est, non un lieu où règnent la terreur et l'esclavage, mais un *ludus literarius* dans tout le sens du mot, un lieu de plaisance — « *a schoole of play and pleasure* ». L'amour mêlé de

confiance et de respect qui doit accompagner l'étude, le maître ne peut mieux l'obtenir qu'en donnant lieu à l'enfant d'être content de lui-même. Il y réussit en lui posant fréquemment de petites questions — « *propound all unto them in short questions* », — en lui faisant trouver ce qui doit lui être appris. Il éveille ainsi son attention et l'habitue à se rendre compte des choses. C'est là la bonne méthode. Que le maître ne se figure point que pour aller vite il faille multiplier les sujets d'étude ; c'est le contraire qu'il faut faire. Examinez de près et sous toutes ses faces celui que vous avez choisi ; procédez toujours par interrogations, et récompensez les bonnes réponses par des éloges. Ce qui est su sert à apprendre ce qui reste à savoir et en facilite la connaissance. Quand on lit ces sages conseils, et d'autres dont le *Ludus Literarius* est marqué à chaque page, on croit véritablement lire Rollin : « Il faut que l'étude soit pour l'enfant comme un jeu ; qu'on lui fasse de petites interrogations ; qu'on l'anime par la louange; qu'on lui donne lieu d'être content de lui-même et de se savoir gré d'avoir appris quelque chose... Des leçons suivies et longues sur une matière si sèche (les règles de la grammaire) pourraient devenir aux enfants fort ennuyeuses. De courtes questions, proposées régulièrement chaque jour comme par forme de conversation, où l'on les consulterait eux-mêmes et où l'on aurait l'art de leur faire dire ce qu'on veut leur apprendre, les instruiraient en les amusant. »

Un autre aiguillon se trouve dans l'émulation. *Marcet sine adversario virtus :* Brinsley n'a garde de l'oublier. Il recommande de faire passer à la classe de fréquents examens. Si les réponses des uns sont bonnes, elles excitent l'ardeur des autres ; si elles sont mauvaises, elles font naître chez eux l'envie d'en donner de meilleures. Un excellent moyen d'émulation consisterait à partager la classe en deux camps, auxquels on proposerait le même sujet, et qu'on animerait à la lutte à la façon de deux parties de joueurs ou de tireurs, ou même de deux armées. Le maître dirigerait les débats et les maintiendrait dans de sages limites ; il ferait ainsi de l'école le lieu d'une douce et sérieuse contention, à laquelle il ne laisserait rien perdre de son caractère scolaire : « *To make the schoole to be indeed a pleasant place of honest, schollerlike, sweet and earnest contention.* »

Un puissant auxiliaire du travail, c'est le repos et la récréation. « Il importe, dit Brinsley, d'y veiller aussi bien qu'aux études, afin d'éviter tout préjudice pour le corps et pour l'esprit. » On ne donnait aux écoliers que peu de relâche. Ils étaient cour-

bés sur leurs livres de 6 heures jusqu'à 11 heures du matin, et de 1 heure à 5 h. 1/2 du soir. L'intervalle de 11 heures à 1 heure servait au principal repas, qui s'appelait le dîner. A l'école de Westminster on avait déjà coupé les deux durées de classe par une récréation. Brinsley propose de faire de même dans toutes les écoles de grammaire. Les parents ne manqueront pas de réclamer ; ils trouveront la mesure contraire à la coutume. Qu'importe ! On l'établira quand même : « On ne réussira jamais, dit Philoponus à Spoudeus, à contenter les parents en toute chose. Ces récréations sont utiles, il faut les faire passser dans les mœurs. Les réclamations cesseront d'elles-mêmes. » Il y a dans ces paroles une sagesse et une fermeté qu'il serait toujours bon d'apporter au maintien de réformes scolaires une fois reconnues profitables ou nécessaires.

Les récréations consisteraient dans des jeux dignes de *gentlemen*. Les culbutes d'acrobates ou les exercices périlleux ne seraient point tolérés. On bannirait aussi des écoles le jeu pour de l'argent, qui parait les avoir envahies. Nous est-il permis de citer ici encore Rollin ? « Les jeux de hasard, tels que sont des cartes et des dés, devenus si fort à la mode dans le monde, méritent bien plus d'être interdits aux jeunes gens. »

Après le résumé que nous venons de faire des moyens de rendre plus facile et plus agréable l'enseignement en général, nous pourrions suivre Brinsley dans l'exposé des méthodes avec leurs vices, et avec les améliorations que, selon lui, elles comporteraient. Comme nous en avons dit quelque chose dans notre étude sur les écoles après la Renaissance et la Réforme (1), nous n'y reviendrons plus. L'examen en serait d'ailleurs long et fastidieux; la plupart des procédés recommandés dans le *Ludus Literarius* ont vieilli ; d'autres plus expéditifs et plus fructueux en ont pris la place. Ce qui a plus d'intérêt, c'est la description précise du curriculum des études dans les écoles de grammaire ; aucun livre ne la donne mieux que celui de Brinsley. L'écrivain accepte ce curriculum tel qu'il est ; abstraction faite de l'anglais, dont il veut l'augmenter, il n'a l'idée ni de le modifier ni de l'agrandir. Rien n'y entre que le latin au point de vue de la grammaire, de la traduction, de la composition de lettres, de vers et de dissertations et de son usage dans la conversation. Le grec et l'hébreu y figurent en tant seulement qu'ils peuvent servir, l'un à l'intelligence du Nouveau Testament, l'autre à celle de l'Ancien. Il n'y est question

(1) Voir le n° du 15 novembre 1893 de cette *Revue*.

ni d'histoire, ni de géographie, ni de mathématiques, ni de géométrie, ni d'histoire naturelle, ni d'aucune des autres matières qui figurent aujourd'hui dans nos programmes d'enseignement secondaire. Les Anglais s'étant montrés longtemps très conservateurs en matière de pédagogie, ce curriculum s'est maintenu chez eux, à peu près dans toute sa pureté, jusque dans la seconde moitié du XIXe siècle.

Nous bornons ici notre étude sur le *Ludus Literarius*. Peut-être contribuera-t-elle à confirmer la pensée de Quick, que l'œuvre, après la nouvelle édition qu'il allait en donner, assurerait à son auteur l'attention et la reconnaissance de ceux qui étudient l'histoire de l'éducation en Angleterre (1). Quick n'a pas pu réaliser son projet. Comme il est probable que l'Angleterre ne retrouvera pas de sitôt un savant prêt, comme lui, à sacrifier son temps et son bien à la réimpression d'anciens ouvrages de pédagogie, celui de Brinsley continuera d'être une curiosité dans quelques grandes bibliothèques publiques.

**Jacques PARMENTIER.**

(1) « This book, when reprinted, as it is sure to be, will always secure for its author the notice and the gratitude of students of the history of our education. » *Essays on Educational Reformers*, p. 200.

# UN HOMME D'ÉTAT SPIRITUEL ET CHEVALERESQUE

# MASSIMO D'AZEGLIO[1]

## I

Villemain a montré comment nos penseurs de la fin du XVIIIe siècle tirèrent l'Italie de l'indifférence où elle était plongée à l'endroit des idées généreuses ou profondes. La nation qui, naguère frivole jusque dans ses goûts littéraires, avait à peine remarqué le génie de Vico, s'éprit des doctrines de nos philosophes. Sans doute elle ne les adopta point avec une aveugle docilité; on a récemment montré, par exemple, que l'économiste Pietro Verri démêlait finement chez nos théoriciens les idées non moins sages que hardies qui conduisaient à des réformes et les erreurs qui ne menaient qu'à une révolution. Mais dans l'ensemble c'est à l'exemple et à l'école de la France que l'Italie d'alors recommença à penser. Toutefois ses écrivains dans cette génération procédèrent de nous pour le fond seul, non pour la forme; leur style ne rappelle celui des publicistes français de leur temps que quand il leur arrive de déclamer; ils se rapprochent alors, non pas de la lignée vraiment française, mais du groupe qui s'essaie à l'émotion moitié sincère, moitié affectée, d'un demi-Français, Rousseau. C'est plutôt dans l'époque d'apaisement relatif qui suivit la Révolution et le premier Empire qu'on trouverait en Italie quelques écrivains dont le talent aussi bien que les nobles doctrines offre de l'analogie avec celui de nos auteurs. En première ligne, il faut citer Manzoni et son gendre Massimo d'Azeglio. Certes, ils appartiennent bien légitimement à l'Italie, qu'ils ont servie et illustrée. Ils tranchent néanmoins sur la plupart de leurs compatriotes

(1) L'article qu'on va lire reproduit pour le fond une conférence faite dans la séance d'ouverture de la Société des Études italiennes, le 14 avril dernier, dans une salle de la Sorbonne, après une charmante allocution de M. Jules Simon, président de la Société.

et se rapprochent de nous en ce que chez eux l'esprit est le trait saillant.

Sans doute on nous objectera que l'esprit est une qualité commune à toutes les races néo-latines. Nous le nions si peu qu'au besoin nous soutiendrions qu'il forme une des marques distinctives du génie latin lui-même, que parmi ces Romains si longtemps fiers de leur rudesse, il y a plus d'hommes foncièrement spirituels que chez les Grecs, et qu'à prendre deux siècles consécutifs de la littérature grecque on ne trouverait pas à cet égard cinq hommes à opposer à Cicéron, Horace, Ovide, Sénèque et Pline le Jeune. A plus forte raison faut-il accorder que la verve plaisante du Don Quichotte ne craint pas de rivales et que les Espagnols ont de l'esprit non seulement dans les genres où on est tenu par définition d'en avoir, mais dans les genres où il est presque interdit d'en montrer : témoin leur scène tragique où ils mêlent les entretiens les plus sémillants aux peintures les plus énergiques. De même, qu'y a-t-il de plus spirituel que certaines comédies italiennes, que certains passages du *Roland Furieux* et que la musique de Rossini? Mais, si je puis m'exprimer ainsi, l'Italien, l'Espagnol sont spirituels quand ils le veulent; ils le voudront quelquefois hors de propos, mais ils ne le voudront pas toujours. Au contraire, en France, un homme qui a de l'esprit le porte en quelque sorte partout avec lui et le laisse toujours plus ou moins voir, sans d'ailleurs en *clouer à ses moindres propos* s'il a du bon sens. Le motif en est que chez les Italiens et les Espagnols l'imagination et la passion, plus fortes que chez nous, tiennent davantage l'esprit en bride, et que le désir de plaire en société y exerce moins d'empire. L'homme qui jouit délicieusement d'un beau paysage, d'un beau tableau ou pour qui une seule personne existe dans l'univers, tient peu à briller par la finesse de ses propos. De là cette curieuse conséquence que chez nous la conversation d'un homme d'esprit est toujours piquante et que ses plus courtes lettres méritent de figurer dans une collection d'autographes; en Italie, au contraire, les gens les plus authentiquement spirituels ne se mettent en frais que quand la circonstance leur en paraît valoir la peine et jamais l'idée ne leur vient d'assaisonner par le style les billets qu'ils envoient à leurs amis; le genre épistolaire, si riche dans notre littérature, est très pauvre dans la leur, et, dans leurs anthologies, ils sont aussi embarrassés pour remplir le cadre qu'il faut bien lui consacrer qu'on l'était chez nous, avant le romantisme, pour la poésie lyrique.

Or Manzoni et Massimo d'Azeglio se distinguent précisément

de leurs compatriotes parce que, comme nos gens d'esprit, ils éprouvent le besoin de donner un tour piquant à tout ce qui sort de leur bouche et de leur plume. Assurément ils sont graves et émus quand la conjoncture l'exige; mais hors de là ils répugnent comme nous à la simplicité nue; l'agrément, les saillies leur paraissent l'accompagnement naturel et presque le vêtement nécessaire de la pensée. Leur esprit a seulement plus de bonhomie que le nôtre; il est surtout fait de gaîté ou du moins d'une malice plus douce que la malice française. On s'en étonnera peut-être, mais c'est en général le caractère de l'esprit italien. Stendhal l'a fort bien expliqué : l'Italien, quand ses passions sont en jeu, est plus sourd que le Français à telle considération qui pourrait le retenir; autrement il a plus de simplicité de cœur, il tient moins à éclipser ceux qui l'entourent, et sa raillerie est un badinage plutôt qu'un persiflage. Chez nous, les hommes de talent, habitués depuis des siècles à vivre dans une cour ou dans une capitale, soutiennent les uns contre les autres une concurrence perpétuelle; ils se disputent les regards d'un public unique qui donne le ton à toute la France, et l'esprit leur sert trop souvent à intimider, à mortifier, à discréditer leurs rivaux, tandis qu'en Italie, au moins jusqu'à ces derniers temps, les littérateurs vivaient dispersés dans un assez grand nombre de villes à peu près également fameuses; des rivalités éclataient sans doute, mais la lutte était moins âpre parce que le mérite perçait plus vite; on devenait célèbre à meilleur marché, et l'esprit se répandait en sonnets au lieu de s'aiguiser en épigrammes. D'autre part, comme les actes des hommes résultent tout à la fois de leurs qualités et de leurs défauts, notre foi au progrès, qui en un sens ne date pas de Voltaire, contribua autant que notre vanité en éveil à donner parmi nous à l'esprit un tour plus incisif; la sottise, l'injustice sont pour nous des ennemis que nous n'espérons pas exterminer de la terre, mais sur qui nous prétendons gagner continuellement du terrain, tandis que l'Italie, à force de ne plus croire au triomphe de son droit, avait fini par ne plus croire à celui du bon sens ; de là vient que la gaîté de Molière cache perpétuellement une leçon, tandis que celle de Goldoni lui fait souvent oublier le soin de redresser les mœurs.

## II

Mais la nature, en donnant beaucoup d'esprit à Massimo d'Azeglio, commettait une inconséquence, puisqu'elle l'avait fait

naître en Piémont. Car le Piémont était alors le pays du monde le plus en défiance contre l'esprit. Nul pays du monde ne conservait plus fidèlement les préjugés de l'ancien régime que ce pays destiné pourtant à émanciper l'Italie ; nul gouvernement ne les avait restaurés avec plus de candeur. La bigoterie, la routine régnaient à Turin. Un homme qui se piquait de penser par lui-même y étouffait ; Alfieri était parti pour se *dépiémontiser ;* Massimo d'Azeglio, après un court essai du métier militaire, en fit autant. On ne pouvait comprendre en Piémont qu'un homme de son rang se fît artiste : il alla mener la vie de peintre et d'homme de lettres à Rome, dans la campagne romaine, à Milan, à Florence, prêt à vivre partout, sauf à Turin, où il ne revint que quand son pays transformé fit de lui un des champions de l'indépendance nationale d'abord, puis le chef du premier cabinet de Victor-Emmanuel.

Mais il pouvait payer cher ce long renoncement à sa patrie ; d'ordinaire, en effet, ce n'est pas impunément qu'on se fait une vie à sa mode. Qu'un homme quitte sa patrie pour la servir, nous l'admirons ; notre gratitude est acquise au diplomate, à l'explorateur ; qu'un homme qui désespère de gagner son pain dans son pays aille tenter la fortune à l'étranger, rien de plus légitime ; mais nous goûtons moins l'homme dont le départ signifie pour ses compatriotes : « Vous êtes de petits esprits auxquels je ne puis m'accommoder ; vous ne sauriez ni me tolérer ni me comprendre ; il me faut choisir entre mon talent et vous ; mon choix est fait. Adieu ! » Mme de Staël nous a conté l'histoire de cette infortunée Corinne, née d'un père anglais, d'une mère italienne, qui ne peut se faire à la vie monotone d'une petite ville d'Écosse, qui s'enfuit, vient mener à Rome une existence brillante et pure et n'en est pas moins punie d'avoir fui la maison paternelle par l'impossibilité d'épouser le seul homme qui ait su se faire aimer d'elle. Cette histoire est imaginaire, mais elle n'émeut que par la logique qui rattache les déceptions de Corinne à ses espérances. La vie d'Alfieri en fait foi : à s'affranchir des traditions domestiques, il avait gagné la liberté de son talent ; mais la dignité de son caractère n'y avait-elle rien perdu ? Que d'excentricités, que d'extravagances dans sa conduite qu'il ne se fût jamais permises sur le sol du Piémont ! Faut-il le féliciter ou le plaindre de s'être procuré la licence de passer sa vie aux pieds de la comtesse d'Albany ? Massimo d'Azeglio connut à son tour combien est illusoire l'indépendance des exilés volontaires : un des premiers usages qu'il en fit fut de tomber sous la domination d'une dame romaine ignorante et inintelligente dont il porta le joug pendant sept années

durant lesquelles, de son aveu, il travailla sans application (1), sept années presque perdues! C'était bien la peine de quitter Turin pour travailler à son aise! Son talent aurait pu se gâter aussi : à force de vouloir jouir de tout son esprit, ce Piémontais en rupture de ban aurait pu finir par en abuser; et il faut reconnaître qu'il en abuse quelquefois, que parfois la frivolité affectée de la forme nuit à la gravité du fond et qu'on est choqué de le voir exprimer à certains jours en style de journaliste les pensées de l'homme d'État.

Mais une chose l'a sauvé : en fuyant du Piémont, il avait emporté comme un préservatif un profond souvenir des vertus que sa patrie cachait sous ses travers. Le Piémont était un pays de routine, mais aussi de discipline, de vertu, d'abnégation; la dévotion y était étroite, timorée, mais sincère et agissante; nulle partie de l'Italie ne comptait plus d'hommes prêts à faire leur devoir jusqu'au sacrifice, et c'est pour cela que le Piémont, du jour où il a mieux compris ce que le devoir commande, a pris le pas sur toute l'Italie. On dit quelquefois qu'il a dû cette prééminence à ce qu'il possédait une dynastie indigène. Cette explication est très insuffisante; car les Bourbons de Naples étaient parvenus à se faire Napolitains, du moins à prendre tous les goûts des lazzaroni, et ils avaient même une qualité dont les rois de Sardaigne se piquaient peu durant le premier quart de ce siècle : dès qu'une nécessité impérieuse ne les forçait pas à recourir aux baïonnettes de l'Autriche, ils la tenaient à distance; ils se souvenaient alors qu'ils étaient du sang de Louis XIV et donnaient à entendre qu'ils savaient se conduire seuls, tandis que Charles-Albert dans ses premières années et ses prédécesseurs immédiats se croyaient tenus sous peine de damnation à marcher d'accord avec la Sainte Alliance. Mais Massimo d'Azeglio, et c'était un gage d'amendement futur chez un jeune émancipé, avait compris la noblesse d'âme de ses compatriotes aussi bien que leurs ridicules. Il admirait chez eux, même avant d'avoir la force de l'imiter, ce renoncement a soi-même dont il a cité de touchants exemples dans ses *Souvenirs :* un jour quelques mots étaient échappés à

(1) Il faut reconnaître que la dissipation de sa jeunesse a laissé quelque trace dans son âme si pure à tout autre égard. Ses maximes sont souvent assez relâchées en ce qui touche le respect du mariage. Justement sévère pour la littérature immorale (p. 177 et suiv. des *Ricordi*, 12e édit., Florence, Barbèra, 1888), il propose aux gens du monde des règles qu'à la vérité il déclare incomplètes (p. 181-6), mais qui n'en ont pas moins un faux air de transaction avec l'adultère, et, à lire certaines de ses lettres à Emanuele d'Azeglio, on ne croirait pas qu'elles furent écrites par un père de famille à son neveu.

un de ses frères, Roberto, contre l'ingratitude du roi, qui méconnaissait les services de leur père; le père avait immédiatement justifié le souverain sur ce qu'un roi ne peut connaître tout ce qu'on fait pour lui, et avait maintenu que l'estime publique est une récompense suffisante pour les gens de cœur. Ce même frère, de concert avec sa femme, avait fondé une école pour les enfants pauvres, et, non contents de la défrayer, tous deux y enseignaient eux-mêmes. Au milieu de ses folies juvéniles, Massimo d'Azeglio a toujours admiré la vertu qui inspirait de pareils sentiments.

Aussi, déjà durant cette période, le voit-on à plusieurs reprises tenter de vigoureux efforts pour reprendre possession de lui-même.

En voici un exemple qui remonte à sa première jeunesse, au temps où il portait l'épaulette dans le régiment de Royal-Piémont: Le gouvernement piémontais, pour reconstituer l'armée d'après les plus pures traditions, avait réservé tous les grades à l'aristocratie, de sorte que la plupart des officiers étaient ou bien des hommes sur le retour de l'âge qui avaient oublié l'ancienne *théorie*, ou de tout jeunes gens à qui on n'avait pas enseigné la nouvelle. Les premiers en prenaient fort bien leur parti : un d'eux s'en tirait en écrivant sur un papier les commandements qu'il avait à faire, sauf à perdre la tête quand il perdait son papier (1); mais les autres se résignaient moins vite, et quand Azeglio, en particulier, qui d'abord n'avait vu dans ses fonctions d'officier que le plaisir de porter un casque, eut remarqué certains sourires sur la figure de soldats qui avaient servi sous Napoléon, il se promit de ne plus les provoquer et apprit son métier avec une ardeur que ses chefs ne lui demandaient pas. Ce qui est plus méritoire encore, c'est que tout d'un coup il essaya de rompre avec les amusements de garnison et durant quatre ans et huit mois se préserva de toute défaillance; il retomba ensuite et pour longtemps, mais après avoir pris pour ainsi dire la mesure de son énergique volonté. Enfin, sur un certain point, il n'a jamais failli : à la vanité de briller, dit-il, il a toujours préféré l'orgueil de ne pas faire de dettes; ses fantaisies l'entraînèrent quelquefois à

(1) « Certes, quand on avait la tête pleine des revues, des parades, des manœuvres de Napoléon, il était pénible de voir notre major, le dimanche, quand le régiment se mettait en rangs pour aller à la messe, s'embrouiller pour faire ouvrir les files, de voir sur la Place d'armes le colonel (ayant peu de mémoire, il écrivait les mouvements et les commandements sur un papier qu'il oubliait ensuite chez lui), de le voir, dis-je, fouiller dans ses poches, puis se tourner vers ses voisins et crier : « Messieurs, le papier? Qui est-ce qui m'a pris mon papier? » (*Ricordi*, édit. précitée, p. 131).

recourir aux expédients, comme le jour où deux portraits de famille payèrent les frais d'une partie de plaisir à laquelle il s'était vu sur le point de renoncer vu l'état de sa bourse; mais il n'a jamais exposé l'argent des autres pour ne pas exposer son propre honneur.

De là le désintéressement de toute sa vie. En 1852, lorsqu'il sortit du ministère, sa fortune se composait de trois ou quatre mille livres de rentes : il reprit courageusement ses pinceaux à cinquante et un ans et gagna sa vie. Un instant, il crut nécessaire de mettre en vente sa villa du lac Majeur qu'il s'était plu à couvrir de peintures; il écrivait gaiement à son neveu Emanuele, chargé d'affaires de Sardaigne à Londres, que la maison serait sans doute de défaite, attendu que les amateurs n'avaient pas tous les jours à se disputer une villa peinte par un premier ministre. Heureusement la propriété lui resta. Nommé plus tard gouverneur de Milan après l'entrée des Français en Lombardie, il reçut quand il se démit de ce poste un traitement d'inactivité; mais il fit le compte de son budget domestique, trouva qu'il pouvait s'en passer, grâce aux cinq mille francs que lui valait la direction du Musée de Turin et déchargea d'autant le Trésor italien. Son existence est pleine de pareils traits.

Quant il s'agissait de la patrie, il ne tenait pas plus à la vie qu'à l'argent. Lorsque la guerre de 1848 éclata, il avait quarante-sept ans : il aurait été fort recevable à ne servir son pays que de sa plume ou de sa parole; il ne l'entendit pas ainsi. « On n'obtiendra rien de moi, disait-il, tant qu'on ne m'aura pas fait monter à cheval. » Il y monta, et fut un des héroïques défenseurs de Vicence, où il tomba grièvement et glorieusement blessé. Comme tous les hommes de cœur, il savait donner du courage aux autres, j'entends à ceux qui n'ont besoin que d'une parole mâle pour accomplir leur devoir. Pendant qu'il était ministre, il avait envoyé à son neveu Emanuele l'ordre de se rendre à Paris : comme le choléra sévissait alors chez nous, le neveu n'avait pu s'empêcher sur le premier moment de faire observer qu'il eût volontiers différé son départ : « C'est maintenant, répondit Massimo, que nous avons besoin de ta présence à Paris. Mets-toi en route. Je suis revenu vivant du mont Berice (1), et tu reviendras vivant de Paris. Foin de la peur! » Et le neveu partit, doublement digne de son oncle et parce qu'il lui a obéi et parce que, pour honorer sa mémoire, il n'a pas craint de publier une lettre qui nous apprend la très

(1) La hauteur d'où il avait défendu Vicence.

courte, et très pardonnable hésitation du jeune diplomate.

Quand on sait mépriser l'argent et la mort, on sait respecter tout ce qui est respectable. L'histoire des opinions religieuses de Massimo d'Azeglio, qu'on pourrait écrire à l'aide de ses *Souvenirs*, de la correspondance de Gino Capponi et de celle d'un Français très spirituel, Eugène Rendu, en fournirait une preuve touchante. On le verrait garder silencieusement dans son cœur le regret de la foi qu'à la différence des autres publicistes du Piémont il avait perdue, et dont la disparition, il le sentait, le laissait plus faible en face des séductions du monde; on le verrait lui offrant un gage suprême de bonne volonté, tâcher de revenir à elle par les pratiques religieuses, et l'on assisterait à la consolation de ses confidents quand à sa dernière heure il la retrouve enfin. Mais cette étude nous retiendrait trop exclusivement autour de sa personne, et, si attachante qu'elle soit, il vaut encore mieux chercher les preuves de la noblesse de son cœur dans la manière dont il concevait la politique de l'Italie.

## III

Deux mots résument sa politique : franchise, patience. Il réprouvait toutes les conspirations, à commencer par l'insurrection de 1821, quoiqu'elle eût eu pour chef un homme d'un grand cœur, Santa-Rosa, l'ami de Cousin. Non seulement il réprouvait ceux qui de loin envoient périr de jeunes enthousiastes, mais il blâmait ceux qui jouent leur vie dans les sociétés secrètes, et se vantait que personne n'avait osé lui offrir de l'affilier à une secte. D'une part, en effet, les conspirations n'aboutissaient qu'à des sacrifices inutiles : ce n'était pas avec quelques officiers répandus dans les régiments piémontais ou avec quelques centaines de carbonari dispersés des Alpes à la mer Ionienne, que l'on pourrait arracher l'Italie à la tyrannie de l'Autriche. D'autre part, le succès, d'ailleurs impossible, eût été payé bien cher, si on l'avait obtenu par une insurrection : une conspiration militaire conduit à la dictature militaire; on a trouvé un général qui s'est soulevé pour la liberté, il s'en trouvera un autre qui se soulèvera pour le despotisme, et le deuxième ne sera peut-être autre que le premier; un ambitieux commence par débaucher les troupes du roi, et finit par débaucher celles de la nation. Supposez que les sociétés secrètes se recrutent seulement dans la population civile : vous n'échapperez au despotisme de la soldatesque que pour tomber dans la démagogie; car ces associations clandestines ne peuvent

se composer uniquement d'hommes sans tache; pour faire nombre, pour exécuter certains coups hardis, il faut bien accepter des hommes suspects, d'un zèle d'autant plus sincère, suivant un mot spirituel, qu'il n'est pas désintéressé; et voilà les conspirateurs honnêtes qui enseignent aux conspirateurs malhonnêtes à violer, à tourner la loi, à tromper ses représentants, comme si ces dangereux écoliers devaient oublier la leçon au lendemain de la victoire.

Massimo d'Azeglio voulait qu'on partît de l'idée que la libération de l'Italie supposait, comme condition préalable, que la grande pluralité des Italiens désirât cet affranchissement. Dès lors, le devoir des patriotes était de travailler à inspirer ce désir; il fallait non pas chuchoter la parole de salut à quelques conspirateurs, mais l'adresser hautement à la nation entière. En vain lui répondait-on qu'en sacrifiant leur vie les conspirateurs faisaient à la nation le plus efficace et le seul possible des appels, puisque les patriotes, sous un régime d'absolutisme, ne pouvaient parler que, selon l'expression castillane, par la bouche de leurs blessures. Azeglio répondait que les complots retardaient l'heure de la délivrance, parce qu'ils resserraient l'alliance de l'Autriche avec les princes qu'on inquiétait pour leurs trônes, et aliénaient à l'indépendance nationale la masse des gens paisibles. Rassurer ceux-ci et ceux-là, les détacher de l'Autriche, tel devait être, au contraire, l'objet de tous les bons Italiens. Un homme d'esprit trouve toujours moyen de se faire entendre, même sous le régime de la censure; aussi bien à Florence les écrivains jouissaient d'une demi-liberté; en s'ingéniant un peu, on saurait, sans effaroucher les souverains italiens, faire rougir leurs peuples de l'abaissement où l'on était tombé. Si l'on ne pouvait décrire les souffrances de l'heure présente, on décrirait celles des temps passés; les malheurs de l'Italie ne dataient pas d'un jour, et l'histoire du XVIe siècle serait aussi concluante que celle du XIXe. Massimo d'Azeglio se mettait donc à l'œuvre, et, ne pouvant se faire journaliste, se faisait romancier. On ne lui aurait pas permis de relever la fierté nationale en peignant le courage déployé en Russie par les soldats italiens de Beauharnais, mais on ne pouvait lui interdire de conter le combat singulier de Barletta, où les champions de l'Italie avaient vaincu les contempteurs de leur nation; et, à moins de décréter l'oubli de l'histoire, il fallait bien le laisser dépeindre l'énergie avec laquelle Florence avait, au temps de Charles-Quint, défendu sa liberté mourante. Ses deux romans, *Ettore Fieramosca* et *Niccolò de' Lapi*, dont pas un Italien

ne pouvait être choqué, firent autant d'effet que deux pamphlets. Il employa le crédit qu'ils lui valurent à dissuader les uns après les autres les libéraux de la Romagne de recourir aux menées ténébreuses, et pour dire également la vérité aux princes et aux populations dans un manifeste demeuré célèbre, que la censure n'eût pas toléré dix ans plus tôt, mais qu'alors encore personne autre que lui n'eût osé écrire sur le sol de l'Italie. Ce n'est pas lui, c'est Gioberti qui a converti, pour un instant, Pie IX, et pour toujours Charles-Albert à la cause de l'indépendance; mais, mieux encore que le Lamennais italien et que Cesare Balbo, à qui pourtant il a inspiré les *Speranze d'Italia*, il avait compris la condition d'un accord entre les souverains et les peuples de la péninsule, et il a mérité que ce fût à lui que Charles-Albert adressât la fameuse déclaration : « Qu'une occasion se présente, et ma vie, la vie de mes fils, mes armées, mes trésors, tout sera dépensé pour la cause de l'Italie. »

La sagesse confiante de Massimo d'Azeglio ne l'éloignait pas seulement des carbonari; elle le rendait sévère pour Garibaldi et Cavour. Nous n'insisterons pas sur les pages, fort spirituelles pourtant, où, tout en ménageant le hardi capitaine, il n'épargne pas les convoitises et les prétentions qui s'agitaient autour de lui. Mais nous nous arrêterons un instant sur sa rivalité avec Cavour, non pour en retracer la curieuse histoire, mais pour expliquer l'antipathie de ces deux hommes, et pour chercher, à nos risques et périls, lequel comprenait davantage les véritables intérêts de l'Italie.

Il semble qu'à cet égard les événements aient prononcé, puisque c'est sous les auspices de Cavour que l'unité de l'Italie s'est faite. J'oserai pourtant dire que Massimo d'Azeglio me paraît avoir vu plus juste. Je ne méconnais ni l'esprit ni le cœur de Cavour; son patriotisme est hors de cause; il a, on peut le dire, avancé la résurrection de sa patrie, et il est mort pour elle, car il a succombé à la peine. Voilà des titres éternels à la gratitude des Italiens et au respect du monde. Ajoutons qu'il l'emportait décidément sur Massimo d'Azeglio par certaines qualités nécessaires à l'homme d'État. Sa puissance de travail était incomparablement supérieure : Azeglio avait conservé les habitudes de l'artiste; quand il avait passé la journée à expédier les affaires, il éprouvait sur le soir un irrésistible besoin de monter à cheval ou d'aller se distraire au théâtre, ce qui ne laissait pas, d'après sa belle-sœur Costanza, de déplaire à un public habitué à voir les ministres travailler comme des bœufs. Au contraire, Cavour sem-

blait narguer le repos et le sommeil. Puis Cavour était versé, comme le plus savant des économistes, dans toutes les matières de l'administration : banques, traités de commerce, chemins de fer, nulle partie des sciences d'intérêt public n'était trop aride ou trop récente pour lui. Azeglio n'entendait rien à tout cela, et c'est une cause de faiblesse pour un homme d'État; on peut, dans l'opposition, ne se connaître qu'en politique proprement dite, mais un ministre qui n'a pas une compétence suffisante dans les matières techniques n'a jamais qu'une demi-autorité sur ses collègues et sur les Chambres. Il n'en reste pas moins que la méthode préconisée par Massimo d'Azeglio pour la restauration de l'unité nationale me paraît tout aussi efficace, et beaucoup plus sage, que celle que Cavour a fait triompher.

Voici comment Azeglio raisonnait : au lendemain du désastre de Novare, il avait hardiment accepté la direction des affaires, et il aurait eu le droit de dire à ses adversaires le mot de M. Thiers : « Attendez pour prendre ma place que je vous aie tirés d'embarras et que la besogne soit à la hauteur de votre courage. » Plein de confiance, au moment de l'abattement général, il écrivait : « Nous sommes *rossés*, mais l'avenir est à nous. » Le Piémont n'avait plus en effet selon lui qu'à demeurer tel qu'il était et à laisser faire le temps; Novare n'avait pas affaibli mais accru le prestige du petit pays qui, en jetant le gant à l'Autriche, en la forçant un instant à reculer jusqu'à l'Adriatique, avait rempli d'espérance, de fierté, de reconnaissance les cœurs de tous les Italiens. Tous les yeux désormais étaient tournés vers lui; on aimait son roi qui n'avait pas voulu acheter de l'Autriche victorieuse des conditions plus douces en lui livrant la liberté de ses sujets; on suivait avec curiosité et admiration le jeu loyal des institutions parlementaires que le Piémont était alors seul à posséder en Italie. Qu'il demeurât libre, digne, qu'il ne désavouât aucune de ses espérances, et, dans dix ans, dans quinze ans, peu importait la date, l'unanimité enthousiaste des âmes, c'est-à-dire la force des choses, placerait sur la tête de Victor-Emmanuel la couronne de roi d'Italie. D'ici là, il fallait sans doute s'aider des circonstances, se ménager des alliés; mais suivre une politique fiévreuse, astucieuse, jouer double jeu (1), lancer Garibaldi sur le royaume de Naples en

(1) Massimo d'Azeglio s'exprimait encore plus nettement : il attribuait à Cavour *un andar avanti a forza di ripieghi e di bugie* (lettre du 13 février 1856 à son neveu Emanuele; voir encore une lettre du 13 mars 1863). J'engage les personnes qui croiraient que la jalousie inspirait ces jugements à lire la correspondance de Cavour et les notes dont l'accompagne M. Chiala; on y aerra

protestant qu'on fait tout le possible pour l'empêcher de partir, à quoi bon? Ce n'était pas la peine de faire jouer tant de machines pour hâter de quelques années la libération imminente d'une nation esclave depuis tant de siècles et dont les meilleures chances reposaient précisément sur l'estime qu'elle recommençait à inspirer au monde. Au reste, disait Massimo d'Azeglio : « Je hais l'injustice en tout état de cause, quelle que soit la personne à qui elle nuise ou profite... je la hais si elle sert mes intérêts, je la haïrais quand elle serait utile aux personnes que je chéris davantage et à l'accomplissement de mon désir le plus ardent, celui de voir l'Italie véritablement faite (1). »

Dira-t-on que c'est là une politique de rêveur? A mon sens, c'était une politique éminemment judicieuse qui, en imposant un court délai aux justes revendications de l'Italie, l'eût soustraite à de graves difficultés qui éclatèrent dès que le gouvernement italien après avoir demandé à Garibaldi la conquête de Naples dut lui interdire celle de Rome, lui livrer la bataille d'Aspromonte, lui laisser livrer la bataille de Mentana. Peut-être Cavour, s'il n'était pas mort dès 1861, eût-il été assez habile pour prévenir ces conséquences de sa politique. Avouons néanmoins que le patriotisme impatient, qui chez lui faisait parfois taire les scrupules, faisait aussi parfois taire la prudence. Qu'on se rappelle ses violents et injustes éclats contre Napoléon III et Victor-Emmanuel au moment où une fâcheuse mais impérieuse nécessité venait de leur imposer la paix de Villafranca! La Prusse mobilisait ses troupes, et nous n'avions pas, au dire du maréchal Pélissier, trente mille hommes à lui opposer sur le Rhin. Avec la meilleure volonté du monde, l'empereur et le roi pouvaient-ils poursuivre la guerre? Cavour n'en déclare pas moins qu'on l'a déshonoré, il donne sa démission, il parle de s'unir à ceux qui voudraient contraindre Victor-Emmanuel à brusquer les événements. Après Novare, Massimo d'Azeglio prêchait la confiance dans l'avenir; après Solferino, Cavour s'emporte et, un instant, désespère : Massimo d'Azeglio avait raison de dire qu'il connaissait mieux que lui l'Italie (2).

qu'Azeglio, même après sa rupture avec lui, conserva toujours l'honneur des bons procédés et qu'il ne fut pas toujours payé de retour, (Voir sa noble démarche de 1855 auprès de Victor-Emmanuel en faveur de Cavour, les réflexions de M. Chiala, p. CCCLXVI du Ier volume sur une imputation de Cavour, et le jugement de M. Chiala sur les négociations finales de Cavour et du roi de Naples, p. CCCXX et suivantes du IVe volume.)

(1) P. 132 des *Ricordi* dans l'édition précitée. Comparez cette déclaration avec certaines maximes scabreuses relevées par M. Chiala dans un opuscule de Cavour sur l'Irlande, qui date de 1844.

(2) Lettre à son neveu, 10 mai 1856.

## IV

Les principes chevaleresques et pourtant judicieux de Massimo d'Azeglio nous mettent en toute sûreté de conscience pour nous abandonner à l'agrément de son esprit. Le premier trait en est la bonne humeur. On sait avec quelle éloquence Chateaubriand a cent fois décrit les alternatives de faveurs et de disgrâces par lesquelles la fortune l'avait fait passer; mais l'orgueil qui se cache dans cette mélancolie la gâte un peu et l'on n'est pas surpris d'apprendre qu'à propos des incommodités de la vieillesse, il disait : « Ces choses-là n'arrivent qu'à moi (1). » C'est avec une bonhomie souriante qu'Azeglio raconte ses années de laborieuse pauvreté :

« A la Riccia, ma vie était plus fatigante qu'à Marino. Là-bas, j'avais un modeste baudet, personnage qui connaît l'art difficile de faire dans le monde bonne figure à peu de frais. Étrille-t-on jamais un âne? On le nettoie tous les cent ans *grosso modo*, et cela ne l'empêche pas de se présenter propre et net. Essayez au contraire de passer trois jours sans étriller un cheval : le voilà hérissé et malpropre à faire peur! Or, à la Riccia j'avais un cheval, et, comme j'ai toujours aimé la propreté, il me fallait trouver tous les matins une petite heure pour jouer de l'étrille, laver, brosser, refaire la litière, emporter le fumier. Donc, comptons : d'abord plusieurs heures passées dans la campagne à peindre malgré la chaleur, les mouches et les taons, puis, comme divertissement, les opérations susdites, et l'on comprendra comment, le soir, je me sentais parfois mort de fatigue. Pour m'achever, il me tomba sur les bras un agent de la commune qui me dressa procès-verbal parce que, pour diminuer ma peine, je déposais tous les jours le fumier en tas à la porte de l'écurie et je le faisais emporter de temps en temps. Il fallut me résigner, obéir à l'autorité, accepter ce surcroît de tribulation. Voilà les extrémités auxquelles étaient réduites les mains d'un futur ministre d'État, gouverneur de Milan, etc. (2). »

La bonne humeur préserve de la rancune. Un autre, après la chute de la domination autrichienne, aurait flétri les pauvres hères italiens qui remplissaient pour elle l'office de censeurs. Il aime mieux raconter avec une indulgente espièglerie comment il s'y prenait pour sauver de leurs ciseaux les vérités salutaires qu'il voulait faire entendre à l'Italie :

« Le censeur était un bon chrétien sans malice, excellente per-

(1) Ce mot est cité dans une lettre de Doudan.
(2) *Ricordi*, p. 409, même édition.

sonne, grasse, pesante, par suite aimant un peu l'ouvrage tout fait : un vrai trésor dans un censeur ! Il s'appelait l'abbé Bellisomi. J'entrepris avec patience le siège de mon abbé, l'étudiant, cherchant à découvrir ses goûts, ses antipathies, ses habitudes ; je me liai avec sa servante ; je m'informais d'elle s'il avait dormi, mangé, digéré à souhait, s'il était gai ou triste, le tout afin de choisir le bon moment pour discuter les points scabreux, les adoucir sans les changer, employant toutes les vertus cardinales et théologales pour ne pas me fourvoyer, m'impatienter et gâter tout. Tant mal que bien, j'emportai mon visa, et, en sortant de la maison, je dis : « A toi maintenant à te débrouiller avec Vienne ! » Vienne en effet m'entendit fort bien et prit singulièrement l'affaire au sérieux. Le pauvre Bellisomi fut tancé d'importance, non seulement par le parti du gouvernement, mais par le parti bigot à cause de la lettre d'Alexandre VI au Valentinois. Mais il répondait pour sa défense : « Il s'agit d'un document historique : comment voulez-vous le supprimer ? » Le bon Bellisomi ne savait pas que le document historique était de mon cru. Et j'avoue que sa méprise chatouillait mon amour-propre. Le fait est qu'il donna sa démission ou fut révoqué. Mais le livre courait l'Italie : allez le rattraper (1) ! »

Cette douce malice, Azeglio l'exerce aussi contre lui-même. Nous pourrions citer la page où il avoue qu'il entreprit son *Ettore Fieramosca* sans avoir pris la peine d'acquérir les connaissances historiques et topographiques nécessaires, sans même avoir arrêté son plan : « Je mesurai sur la première carte d'Italie qui me tomba entre les mains la distance de Barletta au mont Gargano : il me parut que de Barletta on pouvait apercevoir la montagne, et je plaçai d'autorité celle-ci comme fond de mon tableau. » Mais la citation serait trop longue parce que, pour être juste, il faudrait donner l'excuse fort honorable de cette légèreté juvénile : il venait d'entrevoir l'effet patriotique que produirait son roman et il brûlait de le voir achevé. En effet la frivolité ou l'affectation n'est jamais chez lui qu'à la surface, le fond demeure toujours simple et grave. Encore sut-il dans son second roman contenir son impatience. Au surplus, son talent ne perdait rien à être employé sérieusement : *Niccolò de' Lapi*, beaucoup plus étudié que *Fieramosca*, est aussi beaucoup plus intéressant. Quand il le fallait, la grâce aimable et facile de sa plume se changeait en une vigueur incisive qui mettait en relief la pénétration de l'homme d'État. Ne voulant pas rentrer ici dans l'exposé de ses vues politiques, je renvoie à sa lettre du 27 décembre 1859 à Eugène Rendu, où, répliquant à

(1) *Ricordi*, p. 464-5.

ceux des Français qui exigeaient le maintien du pouvoir temporel, il les invite à supprimer les articles ajoutés par Napoléon Ier au Concordat, à rendre Avignon au pape avant d'imposer à l'Italie centrale un régime qu'il déclare incapable de se réformer. Enfin, s'il court quelquefois après l'agrément, il ne court jamais après l'émotion; sa sensibilité est naturelle et profonde. Sa plus grande joie est d'honorer, de faire aimer la grandeur morale partout où il la rencontre. Ainsi sa sévérité pour le gouvernement pontifical ne l'empêche pas de louer éloquemment le clergé romain de s'être, sous Napoléon Ier, retrempé dans la persécution. Il ne s'était pas toujours très bien entendu avec son frère Roberto qui comprenait beaucoup moins bien le besoin de liberté politique que celui d'indépendance nationale; mais il savait que ce fougueux contempteur du droit populaire avait chéri et servi les pauvres avec une abnégation que bien peu de démocrates ont égalée, et, à propos de la fondation charitable que nous avons mentionnée plus haut, il a consacré à sa mémoire cette page d'une attendrissante simplicité:

« Je me souviens de m'être trouvé parfois l'hiver chez mon frère l'après-dîner, dans ce moment où une personne qui n'est ni jeune ni ingambe désire davantage le repos. L'heure de l'école sonnait. Roberto disait à sa femme: « Il est l'heure. » Pauvre femme! On lisait l'effort sur sa figure; elle se levait pourtant avec un léger soupir et sortait, même par des temps de brouillard, de neige, de pluie, pour aller s'enfermer le reste du jour dans l'atmosphère lourde et peu agréable de l'école. Voilà le vrai mérite! A leur mort leur bière fut accompagnée au cimetière par une foule d'enfants suivis de leurs parents, pauvres gens que le cœur et non l'intérêt amenait là pour honorer dans la mesure de leurs moyens ceux qui durant leur vie avaient pensé à eux. Mon frère et ma belle-sœur ont eu ainsi la plus rare des récompenses terrestres, la reconnaissance libre et gratuite de leurs obligés, et j'espère qu'ils en reçoivent maintenant de Dieu une plus grande (1). »

Je voudrais pouvoir finir par un mot qui, aux yeux des Français, serait pour Massimo d'Azeglio l'éloge suprême ou du moins le meilleur titre à la sympathie et dire qu'il a aimé la France. Mais le mot ne serait pas exact. Il a seulement réglé ses sentiments pour la France sur la manière dont elle se comportait envers l'Italie, très dur pour elle quand elle abandonnait l'Italie à ses souffrances, très reconnaissant quand elle exposait à la mort deux cent mille de ses enfants pour la délivrer. Habituons-nous, au

(1) *Ricordi*, édition précitée, p. 450.

reste, à n'en pas demander davantage : ce qui nous fera pardonner dans l'avenir d'avoir à certains jours abusé de la victoire comme les autres peuples, c'est que souvent un élan d'enthousiasme désintéressé nous a entraînés vers des nations malheureuses à qui nous ne demandions même pas si elles nous aimaient; toutefois, pour qu'on nous passe nos défauts, n'exigeons pas d'autrui nos qualités. Tenons-nous pour satisfaits si l'on se rappelle nos services et si l'on oublie nos torts, et comptons principalement sur nous pour la défense de la patrie. D'ailleurs, si pour aimer la France Massimo d'Azeglio attendit qu'elle eût donné son sang pour l'Italie, sa gratitude a été dès ce jour aussi courageuse que loyale, glorifiant nos qualités, nous avertissant de nos travers. Méditons le passage de ses *Souvenirs* où il explique pourquoi les Français, *quoique valant cent fois mieux que les Allemands*, ont toujours moins réussi à garder leurs conquêtes en Italie : c'est, dit-il, que les Allemands pillent avec un air modeste, tandis qu'on ne peut se faire à la suffisance des Français : « Si cette grande, noble, généreuse et sympathique nation pouvait réussir à changer sa vanité en bel et bon orgueil à la façon de ses voisins d'outre-Manche, alors elle serait véritablement la première des nations passées, présentes et futures (1). » Avouons que jamais conseil n'a été donné avec plus de délicatesse !

Certes beaucoup d'Italiens ont surpassé Massimo d'Azeglio par l'éclat du talent ou la profondeur de la pensée, mais pas un ne l'efface pour l'élévation des sentiments et la pureté des principes politiques. Quelques mois avant de mourir, il a dit dans une lettre fort spirituelle qu'il avait écrit ses *Souvenirs* pour faire lire à ses compatriotes des maximes morales propres à former leur caractère : nul n'était plus apte à y réussir; car, bien qu'il n'ait pas prétendu au titre de grand orateur, j'oserai dire de ces mémoires ce qu'un stoïcien disait des discours de Démosthène : c'est (au moins pour ce qui regarde la vie publique) une perpétuelle leçon de vertu.

Il semble qu'un hasard intelligent ait voulu que la première statue qui en Italie arrête les yeux du voyageur français fût celle de Massimo d'Azeglio, placée en face de la gare de Turin : nul Italien en effet ne saurait nous plaire davantage, et voilà pourquoi, nous proposant de faire aimer le génie de l'Italie, c'est son image que nous avons voulu présenter tout d'abord.

**Charles DEJOB.**

(1) *Ricordi*, p. 104-105.

# L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

## DEVANT LE SÉNAT

---

*Séance du 23 mai.*

L'INTERPELLATION COMBES

**M. Combes** expose ainsi le but de son interpellation.

L'enseignement moderne vit dans un discrédit immérité ; c'est ainsi qu'on lui a fermé l'accès d'un grand nombre de carrières libérales, notamment de la médecine.

Les Facultés ont émis des opinions diverses.

La première objection est fondée sur l'infériorité prétendue de l'enseignement moderne; on demande pour l'étude de la médecine l'étude préalable des langues anciennes sous prétexte qu'un grand nombre de termes techniques nous viennent du grec et du latin.

A cette objection la Faculté de médecine en ajoute une autre, c'est que l'enseignement moderne prépare mal aux études médicales, parce qu'il fait une part trop large aux sciences mathématiques. On cite l'exemple de Descartes qui fut mauvais médecin, et pourtant Descartes connaissait le latin et le grec.

On semble rattacher l'enseignement classique à l'ancienne théorie des classes dirigeantes dont le médecin est le dernier représentant.

Les Facultés opposantes redoutent que l'abandon des langues anciennes abaisse le niveau de la médecine. Est-ce que cet argument ne pourrait pas être retourné contre les autres sciences dont l'accès est permis à l'enseignement moderne ?

Quand on serre de près cette argumentation, on s'aperçoit qu'elle n'est faite que de préjugés; c'est une simple manifestation de mauvais vouloir obstiné. Ce mauvais vouloir tient à l'origine même de l'enseignement moderne qui a été imposé à l'Université par l'opinion publique; l'Université se venge.

Le ministre de l'instruction publique a interrogé les Facultés de médecine et naturellement les professeurs qui sont le produit de cet ancien esprit classique lui ont répondu dans le sens de l'enseignement classique.

Quant à nos administrations financières, dont l'accès est défendu à l'enseignement moderne, il en a été de même. Alors qu'un élève de l'enseignement moderne peut occuper les situations les plus hautes de l'armée, de la marine, des ponts et chaussées, etc., il ne peut être commis des contributions directes ou des douanes ou de l'enregistrement.

Trois ministres ont vainement lutté contre la résistance des directeurs et l'orateur engage le ministre de l'instruction publique actuel à persévérer.

**M. le ministre de l'instruction publique.** — J'y suis peu encouragé par mon collègue des finances.

**M. Combes.** — On a prétendu que l'enseignement moderne était un retour au système si tristement célèbre de la bifurcation; mais il n'y a pas là d'assimilation possible.

Il est un point incontestable, c'est que le Conseil supérieur n'a pas voulu tromper l'opinion publique quand il a conçu le programme si large de l'enseignement moderne.

Des auteurs bien choisis, des versions et des thèmes allemands, par exemple, peuvent assouplir l'esprit aussi bien que les thèmes et versions grecs et latins.

Nous avons déjà les preuves de ce nouvel enseignement. Bien que comprimé dans son essor par le manque de débouchés, il donne dès maintenant des signes de vitalité qui le font le digne émule de l'enseignement classique.

L'infériorité, l'inégalité des deux enseignements cesseraient peu à peu s'ils étaient traités avec la même bienveillance.

Mais l'expérience que l'on tente actuellement n'est pas loyale, puisque toutes les faveurs sont pour l'enseignement classique. L'orateur cite le discours que M. Dupuy, alors ministre de l'instruction publique, a prononcé devant le Sénat en faveur de l'enseignement moderne.

Les deux enseignements, continue-t-il, sont faits pour s'entendre et vivre côte à côte. Je suis un élève de l'enseignement classique et connais les sensations délicieuses que procure l'étude de l'antiquité, je ne puis donc être considéré comme un adversaire de cet enseignement, mais je pense qu'il doit être réservé à une élite.

L'enseignement moderne a cet avantage d'être l'expression d'une civilisation plus éclairée et moins égoïste que celle des républiques grecque et romaine. Il ne faut pas arrêter l'humanité dans sa marche ascendante vers un idéal inconnu totalement de l'antiquité.

Comment peut-on soutenir que les chefs-d'œuvre modernes n'ont pas de vertu éducative ?

Mais on n'empêchera pas les destins de s'accomplir. L'enseignement moderne existe. Il a été admirablement conçu. Son succès est assuré.

La période brillante de l'enseignement classique est passée avec les loisirs que l'on avait pendant les périodes monarchiques. (Interruptions.)

La jeunesse de notre temps veut autre chose. Ce ne sont pas les Grecs et les Romains qui ont sauvé la France en 1792, ce sont les fils de ces ouvriers, de ces paysans opprimés par des moyens empruntés aux souvenirs de l'antiquité, et ceux-là sont morts sans avoir appris leur devoir dans les classiques.

L'orateur demande donc au ministre d'ouvrir aux élèves de l'enseignement moderne les carrières administratives et l'étude de la médecine, de donner toute liberté à cet enseignement pour faire ses preuves, de le protéger contre les hostilités. Il ne réclame que la justice et l'égalité. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs.)

**M. Spuller** répond. Le ministre doute que M. Combes eût pu s'exprimer avec tant de finesse et de goût s'il n'avait pas reçu l'enseignement classique.

Je ne suis pas, pour ma part, dit-il, un adversaire de l'enseignement moderne; mais, comme je l'ai déjà dit dans une autre enceinte devant quatre ou cinq cents maîtres de la jeunesse, cet enseignement est aujourd'hui à l'état d'une expérience dont il faut attendre le résultat.

J'ignore si un doyen de Faculté s'est permis de dire qu'il sabrerait les élèves de l'enseignement moderne; mais s'il a pu sabrer 30 élèves sur 40, cela prouve que ces élèves n'étaient pas très bien préparés.

**M. Combes.** — Le fait est très exact.

**M. le ministre.** — Le cours de l'enseignement moderne comporte une durée de six années. Or cet enseignement n'existe que depuis trois années; on ne peut donc faire actuellement de comparaison utile. (Très bien ! très bien !)

Depuis le fatal système de la bifurcation imaginé en 1852, on cherche vainement un bon système d'enseignement moderne; je dois dire que l'expérience donne jusqu'à présent des résultats assez satisfaisants. Les cours d'enseignement moderne sont très fréquentés ; je suis donc ce développement avec intérêt, mais je suis encore dans l'impossibilité de conclure.

M. Combes a parlé des hommes qui ont sauvé la patrie en 1792, mais on ne saurait contester que tous ceux qui se sont distingués dans le mouvement de 1789, qui l'ont dirigé, s'inspiraient et peut-être même à un trop haut degré, des souvenirs de l'antiquité.

Ce qui fait l'esprit de la France moderne, c'est l'esprit de l'antiquité se mêlant à l'esprit chrétien et se fondant avec les grands principes qui ont formé la société actuelle.

L'expérience n'étant pas terminée, on ne peut aller immédiatement aussi loin que le demande M. Combes, revenu aujourd'hui de son goût d'autrefois pour le grec et le latin. M. Combes n'aime pas les Facultés, il a une médiocre estime pour leurs avis, il préfère s'inspirer de l'opinion publique. Mais le ministre est bien obligé de tenir compte des sentiments de ces grands corps si distingués.

Eh bien ! ces Facultés sont d'accord pour redouter que l'innovation proposée par M. Combes abaisse le niveau du corps médical. M. Renault, de la Faculté de Lyon, insiste sur ce fait que la carrière de médecin ne doit pas montrer une culture intellectuelle inférieure. Pour ma part, je me refuserai toujours à courir le risque d'arriver à un pareil résultat (Très bien !); le médecin doit s'adresser à l'âme autant qu'au corps; donc une haute culture lui est nécessaire.

Au lieu de réserver l'enseignement classique à une petite élite, la démocratie doit au contraire faire que cette élite se développe, s'agrandisse le plus possible, la doctrine de M. Combes est plus aristocratique que la nôtre.

Il ne faut pas non plus abaisser le niveau des directions financières dont a parlé M. Combes. Pour l'enregistrement, par exemple, ses employés n'ont-il pas à discuter, à tout moment, avec les jurisconsultes les plus distingués? Il ne faut pas qu'ils aient une instruction inférieure.

Je promets d'ailleurs à M. Combes de ne point troubler l'expérience qui se poursuit en ce moment, de la laisser s'achever; mais si M. Combes demande : Qui nous délivrera des Grecs et des Romains? Je lui répondrai en toute franchise : Ce n'est pas moi. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Après une réplique de M. Combes, l'ordre du jour pur et simple, qui est demandé par un grand nombre de sénateurs et qui est accepté par le gouvernement, est adopté.

# CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

## A PROPOS DE L'ÉPREUVE DE LANGUES VIVANTES AU BACCALAURÉAT CLASSIQUE

A la suite de l'article publié dans la *Revue* du 15 avril dernier, M. Pinloche, professeur à la Faculté des lettres de Lille, a bien voulu nous adresser une lettre où il nous fournit quelques détails sur les modifications proposées, sur son initiative, par la Faculté de Lille.

De la lettre de M. Pinloche, comme du compte rendu de la séance du Conseil supérieur annexé au numéro 1091 du *Bulletin de l'Instruction publique*, il ressort que l'on conservera à l'épreuve de langues vivantes sa place et son coefficient actuels dans l'examen, mais que l'on transformera en exercices écrits une partie des exercices oraux qui le constituent. Voici d'ailleurs le texte de la proposition de la Faculté de Lille :

« *Si le rétablissement de l'épreuve éliminatoire n'est pas accordé* (la Faculté, ajoute M. Pinloche, avait proposé en premier lieu le rétablissement d'une épreuve écrite éliminatoire consistant en un thème et une version très courts, mais ne donnant lieu qu'à un seul suffrage), *il sera indispensable de fortifier l'épreuve orale actuelle, et cela peut se faire sans rien changer aux règlements existants, en donnant seulement à l'examen une forme plus fixe et plus juste. Pour cela il suffirait de faire faire le thème de l'examen oral, non plus successivement par chaque candidat au tableau, comme on a été amené à le faire dans la pratique, mais sur une copie, en donnant un texte commun à tous les candidats qui doivent passer dans la même journée ou dans la même série. Ce thème pourrait avoir cinq à six lignes et devrait être fait sans le secours d'aucun livre, dans la demi-heure qui précède la séance.* »

« Personne ne contestera que ce procédé, qui concilierait dans une certaine mesure les deux systèmes, ne soit suffisant pour juger des connaissances des candidats, tout en leur offrant une garantie de plus et en les ramenant à l'habitude de considérer l'épreuve de langues vivantes comme une épreuve sérieuse. Le grand avantage de cette mesure, c'est de relever le niveau de nos études, — autant qu'on peut le faire sans épreuve éliminatoire, — sans avoir besoin de recourir à un remaniement organique toujours fâcheux. Si les Facultés le veulent, je crois fermement que ce simple changement de procédure donnera certainement d'excellents résultats.

« Il va sans dire qu'il devra toujours être tenu compte aux candidats de leur aptitude à la conversation en langue étrangère, *lorsque cette aptitude pourra être constatée par une épreuve sérieuse.* Mais la pratique a

suffisamment démontré qu'en général cette épreuve, pour maintes raisons faciles à comprendre, était loin d'être aussi concluante que celle du thème oral et par conséquent de la valoir comme sanction des études antérieures. »

On voit que la proposition de M. Pinloche tient compte des exigences que nous formulions naguère. Nous relevons avec le plus vif plaisir dans son intéressante lettre les renseignements qu'il nous donne sur les conditions dans lesquelles sera exécuté le thème dont il s'agit. « *Ce thème devrait être fait sans le secours d'aucun livre.* » Là est le point important, et le distingué professeur de la Faculté de Lille a trop le sentiment des véritables intérêts des études de langues vivantes pour n'avoir point insisté sur la nécessité de la suppression du lexique. Pour ce qui concerne la portée de la modification proposée, nous ferions volontiers quelques réserves, et volontiers nous exprimerions la pensée qu'elle n'introduira point de changement bien profond dans l'épreuve actuelle. Thème de six lignes écrit sur une copie, ou bien thème de six lignes au tableau noir, la différence ne nous paraît pas bien sensible. Pourvu d'ailleurs que l'on maintienne, à côté du thème, l'explication d'un texte étranger et les exercices de conversation, l'examen de langues vivantes demeure dorénavant fondé sur les principes qui en ont déterminé l'établissement en 1890. Nous avons dit ici même les conclusions que l'on pouvait en tirer.

MAURICE POTEL,
Professeur d'allemand au lycée de Nantes.

# CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

## AIX-MARSEILLE

**Travaux des Facultés en 1892-93.** — La situation générale des établissements d'enseignement supérieur du ressort d'Aix est normale et satisfaisante : aucun vœu important n'a été soumis au Conseil général ; les desiderata des Facultés seront exposés au cours du résumé de leurs travaux.

*I. Droit. Inscriptions et étudiants.* La Faculté de droit a reçu 1022 inscriptions, et fait passer 639 examens, ce qui donne une moyenne de 320 étudiants inscrits, avec une population fixe et régulière qui s'élève au chiffre de 255.

Les cours dits à option ont eu des auditeurs nombreux ; le moins peuplé n'a pas compté moins de 25 élèves. Le niveau des examens et le nombre des étudiants n'ont jamais été aussi élevés que dans l'exercice 1892-93 : sur les 639 examens passés devant la Faculté, il n'y a eu que 16 ajournements, et 32 étudiants ont obtenu l'unanimité des boules blanches avec les éloges de la Faculté.

Par suite de la libéralité du Conseil général des Bouches-du-Rhône, il a pu être fondé un cours de droit musulman, création nécessaire dans une Faculté de droit qui recrute une forte partie de sa clientèle scolaire parmi les indigènes des pays orientaux. *Répartition des inscriptions :* capacité, 46; Licence, 1re année, 365; 2e année, 326; 3e année, 238; doctorat, 47.

*Examens.* Voici le détail des examens passés devant la Faculté : 1° *capacité :* 10 cand., 5 reçus ; 2° *baccalauréat :* 1er *examen,* 1re partie : 124 cand., 97 reçus ; 2e partie : 110 cand., 95 reçus; 2e *examen,* 1re partie : 104 cand., 93 reçus ; 2e partie : 100 cand., 97 reçus; 3° *licence :* 1re partie : 82 cand., 74 reçus; 2e partie : 83 cand., 78 reçus ; 4° *doctorat :* 1er examen : 12 cand., 9 reçus; 2e examen : 6 cand., 4 reçus; 3e examen : 5 cand., 4 reçus ; thèses : 9, toutes admises.

Aucun détail n'est fourni par le compte rendu officiel sur les travaux personnels des professeurs de la Faculté de droit d'Aix.

*II. Sciences (Marseille).* Le développement de cette Faculté exige impérieusement l'agrandissement de ses locaux, sans cesse promis et toujours ajourné. Il faut signaler l'état de prospérité de l'Institut zoologique d'Endoume, annexe de la Faculté, et le développement rapide de l'Institut botanico-géologique colonial, placé sous la direction de M. le professeur Heckel; cet institut, bien qu'encore inachevé, a déjà publié un volume important d'Annales; le 2e volume a paru en janvier 1894.

*Étudiants.* La Faculté des sciences a compté 58 élèves réguliers ; ce chiffre est le plus élevé qui ait été atteint depuis 1888. *Répartition :* 5 pour les divers doctorats, 9 pour les agrégations classiques, 2 pour les agrégations de l'enseignement spécial, 42 pour les divers ordres de

licence. Au point de vue de leurs qualités, ces étudiants se divisaient ainsi : boursiers, 10; répétiteurs et maîtres du ressort, 14; étudiants libres, 34.

*Examens et concours.* 1. *Doctorat.* Deux thèses exécutées dans les laboratoires de la Faculté des sciences de Marseille ont valu à leur auteur le grade de docteur, conquis à la Sorbonne. 2. *Agrégation.* Un élève de la Faculté a été reçu avec le n° 1 à l'agrégation de physique; un autre a été déclaré admissible. 3. *Licence.* Sur 42 inscrits, 27 se sont présentés; ils se répartissent comme suit : mathématiques, 6 cand., 1 admis; physique, 12 cand., 3 admis; sciences naturelles, 9 cand., 5 admis; 4. *Baccalauréat.* 582 candidats ont subi les épreuves; 230, soit 40 p. 100, ont conquis le grade. Détail : baccalauréat complet : 403 cand., 138 admis; — restreint, 120 cand., 66 admis; classique lettres-math^es^ : 34 cand., 14 admis; moderne lettres-math^es^ : 12 cand., 4 admis; moderne, lettres-sciences : 13 cand., 6 admis.

*Travaux des professeurs, préparateurs et travaux des laboratoires :* 40 travaux de diverse nature ont été publiés tant par les professeurs et préparateurs de la Faculté que par les élèves des divers laboratoires. Le total des élèves auteurs de travaux est de 15.

*III. Lettres.* L'honorable doyen signale des symptômes d'amélioration dans l'enseignement et les examens de la Faculté des lettres d'Aix. Les cours publics, notamment, délaissés l'année précédente, ont retrouvé en 1892-93 un auditoire plus nombreux et plus assidu. Le personnel des étudiants comprenait en majorité des étudiants libres, dont le nombre s'accroîtrait à coup sûr si l'on arrivait à réaliser une entente entre les Facultés de droit et des lettres pour une plus judicieuse répartition des heures de cours. Les résultats obtenus dans les concours et examens sont peu satisfaisants : aucun succès aux agrégations; médiocrité générale, à une seule et brillante exception près, dans les examens de licence. A propos de cette dernière, relevons ce phénomène assez inattendu : sur 15 aspirants, 11 préparaient la licence ès lettres proprement dite, et 4 seulement chacune des licences spéciales.

*Étudiants.* La Faculté des lettres a compté 22 élèves ainsi répartis : boursiers, 2; répétiteurs, 5; étudiants libres, 15; en somme, 6 élèves de moins qu'en 1891-92; la diminution portait uniquement sur les répétiteurs. *Examens.* Les professeurs de la Faculté des lettres ont participé à 1209 examens divers, ce qui est une lourde charge pour un personnel relativement peu nombreux. *Licence :* 26 candidats ont affronté les épreuves, 6 ont réussi. *Baccalauréat : ancien,* 1^re^ partie, 4 cand., 2 reçus; 2^e^ partie, 86 cand., 9 admis; *classique,* 1^re^ *partie,* 717 cand., 265 reçus; *lettres-philosophie,* 264 cand., 144 reçus; *moderne,* 1^re^ *partie,* 108 cand., 41 reçus; *lettres-philosophie,* 4 cand., 3 reçus. Au total, 1183 candidats, 484 reçus, soit 47,22 p. 100.

*Travaux des professeurs et maîtres de conférences :* 13 travaux, dont 2 thèses soutenues en Sorbonne avec succès par un maître de conférences, ont été publiés par le personnel enseignant de la Faculté des lettres d'Aix.

*IV. École de plein exercice de médecine et de pharmacie* (*Marseille*). L'École est en train de s'installer définitivement au palais du Pharo, aménagé pour elle par les soins de la municipalité de Marseille; elle possédera sous peu un institut anatomique nouveau, dont les travaux

sont en voie d'achèvement ; enfin des salles d'opérations, à l'usage des professeurs des cliniques chirurgicales, se construisent dans les hôpitaux. Au point de vue des études, l'École signale avec satisfaction le succès des cours libres organisés dans son sein, et l'abondance des mémoires insérés (au nombre de 18) dans le 2e volume de ses Annales.

*Inscriptions.* Le nombre des inscriptions est en progrès; il a passé de 774 en 1891-92 à 809 dans le présent exercice. Répartition : doctorat, 309; officiat, 212; pharmacie, 1re classe, 88 ; — 2e classe, 200.

*Examens.* Il a été passé 370 examens se décomposant de la manière suivante : *Doctorat :* 1er *ex.* 24 cand., 17 admis; 2e *ex.*, 1re partie, 19 cand., 7 admis; 2e partie, 6 cand., tous reçus ; *officiat :* 1er *ex.* 13 cand., 7 admis ; 2e *ex.*, 14 cand., 9 admis; 3e *ex.*, 11 cand., 9 admis, *sages-femmes* (2e *cl.*) *:* 11 cand., 11 admises. *Fin d'études : pharmacie*, 2e *cl.*, 1er ex., 37 cand., 19 admis; 2e ex., 28 cand., 23 admis; 3e ex., 31 cand., 25 admis; *herboristes* (2e cle), 7 cand., 6 admis. *Validation de stage : pharmacie*, 1re cl., 15 cand., 10 reçus ; 2e cl., 25 cand., 20 reçus. *Fin d'année : officiat :* 1er ex., 17 cand., tous reçus ; 2e ex., 3e ex., respectivement, 14 et 16 cand., tous admis ; *pharmacie :* 1re cle, 1er ex., 13 cand., 10 reçus; 2e ex., 11 cand., 10 reçus ; 2e *cl.*, 1er ex., 33 cand., 15 reçus; 2e ex., 30 cand., 18 reçus.

*Travaux des professeurs.* 20 professeurs de l'École ont fait paraître 39 publications.

## ALGER

**Travaux des Écoles supérieures en 1892-93.** — *Situation générale ; vœux.* Les Écoles supérieures d'Alger sont dans un état très prospère, soit que l'on considère l'importance de leur production scientifique ou la valeur et la multiplicité des enseignements qui s'y donnent. Toutefois des perfectionnements sont souhaités : l'École de médecine désire voir augmenter de deux le nombre de ses professeurs suppléants, de trois celui de ses chefs de travaux pratiques. D'autre part, elle demande que le troisième examen de doctorat lui soit attribué, principalement en vue de retenir plus longtemps ses élèves à Alger.

*Statistique particulière des Écoles.* — *I. Droit.* L'École de droit a compté, en 1892-93, 43 étudiants et 122 inscriptions de plus que durant l'exercice précédent. Il y a eu 167 inscriptions, savoir : *capacité*, 14, *licence :* 1re année, 40; 2e année, 35 ; 3e année, 23; *législation algérienne et droit musulman :* 31. Il a été passé 188 examens, aboutissant à 137 réceptions; en voici le détail : *capacité*, 11 cand., 7 admis; *baccalauréat*, 1er ex. : 53 cand., 36 admis; 2e ex. : 39 cand., 23 admis; *licence :* 1er ex. : 22 cand., 17 admis; 2e ex. : 14 cand., 10 admis; *certificat de législation algérienne :* 20 cand., 17 admis: *certificat supérieur de législation algérienne :* 4 candidats, tous reçus.

*Travaux des professeurs.* L'École a continué la publication de la « Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence ».

*II. Médecine et pharmacie.* La vitalité de l'École de plein exercice d'Alger est attestée par le nombre croissant des élèves qui fréquentent les laboratoires. Ceux-ci commencent à devenir trop petits pour contenir tous les étudiants.

*Inscriptions et étudiants.* 473 inscriptions ont été prises par 137 élèves; en voici la répartition : *Doctorat*, 218 inscriptions prises par 65 élèves;

*officiat*, 108 inscr., 31 élèves; *pharmacie*, 1re cl., 50 inscr., 14 élèves; 2e cl., 97 inscr., 27 élèves. Le total des inscriptions s'est élevé, en un an, de 363 à 473; celui des étudiants, de 118 à 137. Si l'on joint à ce dernier nombre 14 étudiants bénévoles et 12 élèves sages-femmes, on arrive au total de 163 auditeurs. Il est à remarquer que les étudiants en doctorat atteignent un contingent double de celui des inscrits pour l'officiat; de même, il y a accroissement notable du nombre des aspirants au titre de pharmacien de 1re classe.

*Examens*. Les résultats des examens ont été les suivants : *Doctorat*, 1er ex. : 16 cand., 12 admis; 2e ex., 1re partie, 18 cand., 7 admis; 2e partie, 4 cand., 3 admis; *officiat*, 12 cand., 10 admis; *pharmacie* (2e cl.), 27 cand., 14 admis; *validation de stage*, 20 cand., 16 admis.

*Travaux des membres de l'École*. 22 professeurs ont publié 47 travaux.

*III. Sciences*. L'École des sciences a reçu 41 inscriptions, dont 20 pour les diverses licences, et 2 pour l'agrégation de physique.

*Baccalauréat*. 202 examens ont été suivis de 125 réceptions, savoir : *baccalauréat complet*, 109 cand., 61 admis; *restreint*, 44 cand., 29 admis; *enseignement spécial* : 22 cand., 12 admis; *classique* (lettres-mathématiques), 13 cand., 12 admis; *moderne* (lettres-sciences), 11 cand., 8 admis; *moderne* (lettres-mathématiques), 3 candidats, tous reçus.

*Travaux des professeurs*. 12 professeurs de l'École supérieure des sciences ont fait paraître 34 travaux.

*IV. Lettres*. L'École des lettres a reçu 7 inscriptions pour la préparation des diverses licences, 18 pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais; 40 pour le brevet de langue arabe, 5 pour le diplôme d'arabe, 2 pour le brevet kabyle. Les conférences préparatoires à toutes ces épreuves ont été régulièrement suivies, et un élève de l'École a réussi fort honorablement dans ses examens de licence ès lettres devant la Faculté de Lyon.

Il est à remarquer que, si le nombre des candidats aux brevets de capacité et aux diplômes d'arabe et de kabyle reste sensiblement pareil, celui des candidats à la licence décroît : ce fait s'explique aisément, en ce qui concerne la licence, parce que les étudiants ont tout avantage à se faire préparer par les Facultés de la métropole, investies du droit de conférer le diplôme.

Les cours publics ont été suivis par une assistance fidèle, quoique assez peu nombreuse; le cours d'histoire a compté 45 auditeurs réguliers, ceux de philosophie et de géographie, 25; celui de littérature française, 5.

*Inscriptions et étudiants*. Il a été pris, pour la licence, 7 inscriptions (dont 4 par des élèves-correspondants; pour le certificat d'anglais, 18 (3 correspondants); pour le brevet d'arabe, 40 (34 corresp.); pour le diplôme d'arabe 5 (plus 10 corresp.); pour le brevet de kabyle, 2 (plus 12 corresp.). En outre, ont préparé l'agrégation 3 candidats pour les lettres, 2 pour l'histoire, 5 pour la grammaire; il faut joindre à ces chiffres les 25 élèves du cours d'arabe d'Oran, et les 24 élèves du cours d'arabe de Constantine. Au total, l'École a donné son enseignement à 194 étudiants, soit directement, soit par correspondance.

*Examens*. 478 examens de baccalauréat ont été passés et ont abouti à 243 réceptions. Détail : baccalauréat *ès lettres* : 45 cand., 24 admis; *classique*, 1re partie : 244 cand., 112 admis; 2e partie, 90 cand., 55 admis; *moderne*, 1re partie, 92 cand., 45 admis; 2e partie, 7 cand., tous admis.

*Langue arabe et kabyle : Brevet d'arabe* : 35 cand., 23 admis; *de kabyle*, 4 cand., 1 admis; *diplôme d'arabe*, 3 cand., aucune admission.

*Travaux des professeurs.* 9 professeurs ont fait paraître 35 publications. Il importe de signaler qu'une étude de M. le professeur Basset sur les dialectes berbères a obtenu le prix Bordin à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. D'autre part, M. Gsell, chargé du cours complémentaire d'archéologie, a exécuté, en janvier-mars 1893, des fouilles importantes dans la grande basilique de Tipasa, un des principaux monuments chrétiens de l'Afrique. Le même savant a fait, en avril-juin, en compagnie de M. Graillot, membre de l'École française de Rome, un voyage d'exploration archéologique au nord de l'Aurès.

## CHAMBÉRY

**L'École préparatoire des sciences et des lettres en 1892-1893.** *Discours rectoral.* — L'honorable M. Zeller, recteur de l'Académie, exprime l'espoir que, l'an prochain, la séance de rentrée sera tenue dans les bâtiments neufs destinés à abriter les divers services de l'École préparatoire. Il rend hommage au bien accompli dans l'École ancienne, et annonce que désormais, à côté de l'enseignement des lettres et des sciences théoriques, à côté des enseignements techniques déjà existants, une place importante sera donnée aux sciences agronomiques, si utiles aux populations de la Savoie.

*Travaux de l'École.* Les cours ont été régulièrement suivis, bien que les auditeurs n'y soient attirés par l'appât d'aucun diplôme. L'enseignement technique a été fréquenté par plus de 50 personnes, jeunes gens et ouvriers de 15 à 30 ans et plus. Des médailles et des diplômes sont délivrés à la suite d'un concours aux élèves de l'enseignement technique; et ces récompenses, décernées après un examen très sérieux, sont fort recherchées.

Les cours professés pendant le dernier exercice ont été les suivants : *Littérature :* Suite de l'étude des origines du théâtre romantique; *Histoire :* l'art national au moyen âge; *Droit commercial :* le gage, les commissionnaires de transport, les chemins de fer, la lettre de change; *Physique :* l'acoustique; *Chimie :* les corps simples; *Géologie :* la formation des couches terrestres. Il y a eu en outre une série de leçons méthodiques de stéréotomie, de géométrie descriptive, de dessin d'ornement et modelage, de dessin géométrique. Enfin le professeur de botanique a étudié les plantes phanérogames.

Les récompenses suivantes ont été décernées: *Stéréotomie :* une mention hors concours, 1 prix, 8 médailles, 5 mentions; *Ornement et modelage :* 5 médailles, 1 mention.

ALLE

**Statistique des professeurs et étudiants**

1° PROFESSEURS :

| UNIVERSITÉS. | TOTAL DES MAÎTRES de tout ordre. | THÉOLOGIE CATHOLIQUE. | | | | | THÉOLOGIE PROTESTANTE. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Total. | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Total. |
| Berlin | 349 | » | » | » | » | » | 9 | 1 | 6 | 3 | 19 |
| Bonn | 136 | 8 | » | 2 | » | 10 | 6 | » | 3 | 2 | 11 |
| Breslau | 144 | 9 | » | 1 | 1 | 11 | 4 | » | 3 | 2 | 9 |
| Erlangen | 58 | » | » | » | » | » | 6 | » | 1 | 1 | 8 |
| Fribourg | 106 | 7 | 2 | 1 | 1 | 11 | » | » | » | » | » |
| Giessen | 59 | » | » | » | » | » | 5 | » | 1 | » | 6 |
| Gœttingen | 119 | » | » | » | » | » | 6 | » | 2 | 5 | 13 |
| Greifswald | 82 | » | » | » | » | » | 6 | » | 1 | 4 | 11 |
| Halle | 132 | » | » | » | » | » | 7 | » | 2 | 4 | 13 |
| Heidelberg | 119 | » | » | » | » | » | 5 | » | 1 | 1 | 7 |
| Iéna | 92 | » | » | » | » | » | 5 | » | 1 | 2 | 8 |
| Kiel | 87 | » | » | » | » | » | 5 | 1 | 1 | » | 7 |
| Kœnigsberg | 103 | » | » | » | » | » | 5 | 2 | 2 | 1 | 10 |
| Leipzig | 194 | » | » | » | » | » | 8 | 1 | 2 | 2 | 13 |
| Marburg | 94 | » | » | » | » | » | 6 | » | » | 4 | 10 |
| Munich | 171 | 8 | » | 1 | » | 9 | » | » | » | » | » |
| Münster | 42 | 6 | » | 2 | 2 | 10 | » | » | » | » | » |
| Rostock | 43 | » | » | » | » | » | 5 | » | » | » | 5 |
| Strasbourg | 128 | » | » | » | » | » | 8 | » | 2 | » | 10 |
| Tübingen | 82 | 6 | » | » | » | 6 | 5 | » | 1 | » | 6 |
| Wurzburg | 74 | 7 | » | » | 1 | 8 | » | » | » | » | » |
| TOTAUX | 2414 | 51 | 2 | 7 | 5 | 65 | 101 | 5 | 29 | 31 | 166 |

**MAGNE**

**des Universités. Semestre d'hiver 1893-94.**

| DROIT. | | | | | MÉDECINE. | | | | | | PHILOSOPHIE. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Total. | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Art dentaire. | Total. | Professeurs ordinaires. | Professeurs honoraires. | Professeurs extraordinaires. | Privat docenten. | Lecteurs. | Total. |
| 11 | 3 | 5 | 7 | 26 | 15 | 4 | 30 | 70 | 2 | 121 | 52 | 4 | 43 | 81 | 3 | 183 |
| 9 | » | 1 | 2 | 12 | 11 | » | 12 | 11 | » | 34 | 30 | » | 14 | 24 | 1 | 69 |
| 6 | » | 1 | 3 | 10 | 11 | » | 16 | 16 | 1 | 44 | 33 | » | 11 | 20 | 6 | 70 |
| 7 | » | » | » | 7 | 9 | » | 5 | 1 | » | 15 | 20 | » | 2 | 6 | » | 28 |
| 10 | » | » | » | 10 | 13 | » | 7 | 14 | » | 34 | 15 | 3 | 17 | 12 | 4 | 51 |
| 5 | » | 2 | » | 7 | 10 | » | 5 | 1 | 1 | 17 | 21 | » | 5 | 3 | » | 29 |
| 9 | 1 | 1 | 1 | 12 | 11 | 1 | 6 | 5 | » | 23 | 39 | » | 15 | 15 | 2 | 71 |
| 6 | » | 1 | 1 | 8 | 9 | » | 9 | 3 | » | 21 | 23 | » | 7 | 12 | » | 42 |
| 9 | 1 | 1 | 1 | 12 | 12 | » | 9 | 9 | » | 30 | 26 | 1 | 20 | 25 | 5 | 77 |
| 7 | » | 4 | » | 11 | 12 | 1 | 9 | 11 | » | 33 | 20 | 7 | 28 | 10 | 3 | 68 |
| 6 | 2 | 1 | » | 9 | 10 | 2 | 9 | 4 | » | 25 | 17 | 4 | 19 | 9 | 1 | 50 |
| 4 | » | 2 | » | 6 | 7 | » | 8 | 9 | » | 24 | 24 | » | 10 | 14 | 2 | 50 |
| 6 | » | » | 1 | 7 | 8 | » | 10 | 15 | 1 | 34 | 29 | » | 9 | 12 | 2 | 52 |
| 10 | 1 | 3 | 5 | 19 | 11 | 2 | 19 | 22 | » | 54 | 37 | 8 | 33 | 30 | » | 108 |
| 6 | » | 2 | 5 | 13 | 10 | 1 | 4 | 6 | 1 | 22 | 24 | » | 13 | 10 | 2 | 49 |
| 20 | » | 2 | 11 | 33 | 13 | » | 11 | 28 | » | 52 | 29 | 4 | 11 | 33 | » | 77 |
| » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 15 | 1 | 11 | 4 | 1 | 32 |
| 5 | » | » | » | 5 | 8 | 1 | 3 | 1 | » | 13 | 13 | » | 4 | 3 | » | 20 |
| 11 | » | 2 | 2 | 15 | 13 | » | 11 | 11 | » | 35 | 31 | 2 | 11 | 21 | 3 | 68 |
| 15 | » | 2 | 2 | 19 | 9 | » | 5 | 2 | » | 16 | 18 | » | 8 | 7 | 2 | 35 |
| 7 | » | » | 2 | 9 | 8 | 1 | 7 | 12 | » | 28 | 16 | » | 5 | 8 | » | 29 |
| 169 | 8 | 30 | 43 | 250 | 210 | 13 | 195 | 251 | 6 | 675 | 532 | 34 | 296 | 359 | 37 | 1 258 |

2° ÉTUDIANTS :

| UNIVERSITÉS. | TOTAL GÉNÉRAL des étudiants de chaque Université. | THÉOLOGIE. Catholique. | THÉOLOGIE. Protestante. | DROIT. | MÉDECINE. |
|---|---|---|---|---|---|
| Berlin | 4 979 | » | 531 | 1 625 | 1 [illegible] |
| Bonn | 1 383 | 206 | 83 | 335 | [illegible] |
| Breslau | 1 238 | 205 | 119 | 328 | [illegible] |
| Erlangen | 1 098 | » | 285 | 208 | [illegible] |
| Fribourg | 1 040 | 228 | » | 207 | [illegible] |
| Giessen | 517 | » | 71 | 105 | [illegible] |
| Gœttingen | 770 | » | 152 | 191 | [illegible] |
| Greifswald | 747 | » | 202 | 89 | [illegible] |
| Halle | 1 535 | » | 538 | 267 | [illegible] |
| Heidelberg | 960 | » | 71 | 321 | [illegible] |
| Iéna | 643 | » | 74 | 154 | [illegible] |
| Kiel | 615 | » | 87 | 98 | [illegible] |
| Kœnigsberg | 683 | » | 107 | 191 | [illegible] |
| Leipzig | 3 067 | » | 424 | 1 005 | [illegible] |
| Marburg | 825 | » | 110 | 195 | [illegible] |
| Munich | 3 408 | 133 | » | 1 099 | 1 [illegible] |
| Munster | 399 | 261 | » | » | [illegible] |
| Rostock | 420 | » | 46 | 82 | [illegible] |
| Strasbourg | 941 | » | 101 | 239 | [illegible] |
| Tubingen | 1 151 | 165 | 264 | 228 | [illegible] |
| Wurzburg | 1 335 | 117 | » | 243 | [illegible] |
| TOTAUX | 27 754 | 1 315 | 3 265 | 7 210 | 7 [illegible] |

| PHILOSOPHIE. | | | | | ÉTUDIANTS ALLEMANDS. | | | ÉTRANGERS. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Total des étudiants en philosophie. | Philosophie, Philologie et Histoire. | Sciences mathématiques, physiques et naturelles. | Administration et Économie rurale. | Pharmacie et Art dentaire. | Total des étudiants allemands. | Étudiants originaires du ressort. | Étudiants nés dans d'autres pays de l'Allemagne. | |
| 1 544 | 748 | 525 | 41 | 230 | 4 236 | 3 470 | 766 | 743 |
| 512 | 134 | 69 | 258 | 51 | 1 322 | 1 249 | 73 | 61 |
| 299 | 107 | 62 | 23 | 107 | 1 209 | 1 187 | 22 | 29 |
| 267 | 39 | 136 | » | 92 | 1 064 | 582 | 482 | 34 |
| 263 | 66 | 103 | 20 | 74 | 950 | 507 | 443 | 90 |
| 245 | 70 | 72 | 73 | 30 | 510 | 386 | 124 | 7 |
| 235 | 99 | 87 | 29 | 20 | 716 | 584 | 132 | 54 |
| 76 | 34 | 15 | » | 27 | 729 | 656 | 73 | 18 |
| 496 | 128 | 39 | 298 | 31 | 1 411 | 1 174 | 237 | 124 |
| 350 | 144 | 206 | » | » | 793 | 374 | 419 | 167 |
| 219 | 84 | 18 | 28 | 89 | 586 | 202 | 384 | 57 |
| 111 | 43 | 29 | 1 | 38 | 605 | 476 | 129 | 10 |
| 155 | 48 | 38 | 10 | 59 | 656 | 652 | 4 | 27 |
| 850 | 355 | 228 | 124 | 143 | 2 797 | 1 580 | 1 217 | 270 |
| 304 | 138 | 52 | 1 | 113 | 793 | 683 | 110 | 32 |
| 1 062 | 408 | 261 | 109 | 284 | 3 205 | 1 909 | 1 296 | 203 |
| 138 | 76 | 22 | » | 40 | 392 | 357 | 35 | 7 |
| 172 | 18 | 119 | 6 | 29 | 416 | 212 | 204 | 4 |
| 302 | 116 | 186 | » | » | 859 | 441 | 418 | 82 |
| 259 | 36 | 53 | 170 | » | 1 120 | 867 | 253 | 31 |
| 229 | 91 | 76 | » | 62 | 1 293 | 596 | 617 | 42 |
| 8 088 | 2 982 | 2 396 | 1 191 | 1 519 | 25 662 | 18 144 | 7 518 | 2 092 |

## ÉTATS-UNIS

**L'École militaire de West-Point.** — L'École dont il va être question n'est pas seulement un établissement militaire; c'est aussi un établissement d'enseignement supérieur, une sorte d'Académie de guerre, où la culture générale de l'esprit marche de pair avec le dressage proprement professionnel, et où l'instruction est réglée sur une méthode formelle et précise. A ce titre, elle mérite d'être présentée aux lecteurs de cette Revue, d'autant que la description sommaire qui va suivre est le résumé d'une monographie due à un maître de West-Point, qui lui-même a été « cadet » avant d'être professeur : c'est l'honorable Peter S. Michie, dont le travail a paru dans l'*Educational Review* de New-York, qui l'avait spécialement demandé à l'auteur.

La naissance de l'École militaire de West-Point remonte presque aux premiers temps de l'Indépendance ; ouvert en 1802 avec dix élèves, cet établissement fut d'abord placé sous la surintendance du major Jonathan Williams, petit-neveu de Benjamin Franklin. Cet homme de guerre, doublé d'un écrivain et d'un homme d'affaires, fit rapidement prospérer l'École, qui put fournir de brillants officiers à la guerre soutenue par les États-Unis contre l'Angleterre, de 1812 à 1815. Malheureusement, l'administration des affaires militaires étant passée en 1809 aux mains d'un ex-médecin des armées, le Dr William Eustis, l'École fut désorganisée, parce que le ministre jugea bon d'en utiliser les élèves pour les besoins des bureaux ou pour le service banal de sous-officiers dans les régiments. En septembre 1817, le major Thayer, ancien élève de West-Point, fut appelé au commandement. Il réorganisa l'Académie militaire par les mesures les plus sévères et les plus judicieuses. Il y avait trouvé des élèves, en nombre d'ailleurs inférieur au contingent légal, échelonnés de l'âge de 12 ans à celui de 34 ; plusieurs de ces cadets étaient mariés, la plupart suivaient les cours à leur fantaisie, ou s'endormaient dans la paresse; l'indiscipline et les dettes déshonoraient l'École. Le major Thayer se débarrassa des non-valeurs, organisa les élèves maintenus en un bataillon à deux compagnies, les soumit au commandement d'officiers réguliers, divisa les classes en sections, suivant le degré d'instruction des cadets, enfin établit une discipline si exacte que désormais les élèves durent solliciter la permission du directeur même pour retirer leurs lettres du bureau de poste. Dès lors, le nombre des élèves s'accrut, le degré d'instruction se releva et, peu à peu, West-Point atteignit sa prospérité actuelle, qui est digne d'un grand pays et supporte la comparaison avec les écoles militaires du vieux continent.

Aujourd'hui, l'École militaire des États-Unis est placée sous la surveillance et l'inspection directes du pouvoir central : un comité, comprenant deux sénateurs, trois membres du Congrès, et sept autres membres nommés par le Président, se livre chaque année, pendant la première quinzaine de juin, à une enquête minutieuse qui porte sur les cours professés à l'École, sur la méthode de l'enseignement, sur l'administration, la discipline, et, en un mot, sur tout ce qui touche à l'instruction, à la conduite, aux progrès des élèves. Rapport est fait au Congrès des résultats constatés ; et le public est mis ensuite en possession du compte rendu officiel de l'inspection.

*Conditions d'admission.* — Pour être admis à l'École de West-Point,

il faut être âgé de 17 à 22 ans, passer un examen médical, et subir une épreuve écrite devant une Commission spéciale.

L'examen médical, confié à une Commission de médecins militaires, doit fournir la preuve que le candidat n'est atteint d'aucune maladie, d'aucun vice de conformation susceptible de le rendre, actuellement ou dans l'avenir, impropre au service.

Quant à l'épreuve écrite, elle peut paraître, et elle est réellement fort élémentaire, au moins d'après nos idées : elle porte sur l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la grammaire anglaise, et l'histoire des États-Unis. Avant 1870, cette épreuve était orale, et la coutume s'était introduite de confier les candidats, trois semaines avant l'examen, aux cadets (élèves) de la classe supérieure, pour les préparer. Depuis lors, les abus inévitables d'un tel système ont conduit à renoncer à l'examen oral, et à se contenter d'une épreuve écrite, dans laquelle l'impartialité des juges ne peut être suspectée, puisqu'ils ont à corriger des copies strictement anonymes. L'admission est prononcée en faveur de tout candidat qui a obtenu 70 points dans chacune des matières, le maximum étant 100. Il faut s'empresser d'ajouter que tous les admis ne peuvent suivre les cours de l'École, ce qui n'a rien de surprenant, vu le caractère élémentaire des épreuves d'entrée et l'excessif libéralisme de la cote d'admission. On admet que, sur 100 candidats, 66 sont admis à l'entrée; mais 33 seulement arrivent à l'examen final qui a pour corollaire la délivrance d'une commission d'officier.

*Examens de sortie.* — Le diplôme de l'Académie militaire n'est accordé qu'aux élèves qui ont suivi avec exactitude et succès le cours complet des quatre années d'études, conformément au programme qui sera résumé plus loin, et qui ont obtenu, dans toutes les matières, 67 points, sur un maximum de 100. Si cette cote n'a pu être atteinte dans le courant de la scolarité, le cadet sortant est tenu de s'y élever par le résultat de l'examen général et récapitulatif auquel il doit se soumettre à la fin de sa quatrième année. On ne manquera pas d'observer le contraste vraiment excessif qui existe entre les modestes exigences de l'examen d'admission et les conditions sévères de l'examen de sortie. Les personnes compétentes en sont frappées aux États-Unis, et insistent sur ce fait que le cadet de West-Point ne peut arriver à un résultat final satisfaisant qu'en se soumettant à un entraînement quotidien, ininterrompu, et aux rigueurs de la discipline la plus minutieuse.

*Programme des études.* — Il est impossible d'exposer ici, par le menu, la répartition complète des matières de l'enseignement entre les quatre années ou classes de l'École de West-Point. Laissant de côté l'instruction militaire proprement dite, qui n'est pas de notre compétence, nous dirons seulement que le programme des études embrasse les sciences mathématiques, physiques, chimiques et naturelles, l'histoire et la géographie, la langue anglaise et les langues française et espagnole; la morale, les principes de la législation et les notions techniques relatives à l'art de l'ingénieur et de l'électricien.

L'enseignement des mathématiques proprement dites est réparti entre les trois premières années des études : il comprend l'algèbre, la géométrie élémentaire et analytique, la trigonométrie, la descriptive, la perspective linéaire et aérienne, la mécanique, l'astronomie générale et appliquée.

Les sciences physiques et naturelles sont enseignées en 3e et en 4e année : outre les leçons courantes sur la physique et la chimie classiques, les élèves apprennent l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la minéralogie. L'histoire et la géographie générales sont étudiées en 1re et en 4e année; de plus, le cours de dessin, qui a lieu durant les quatre années, embrasse les éléments de la cartographie, le lever des plans sur le terrain et l'application de la photographie au service des reconnaissances militaires. Nous constatons avec quelque étonnement la pauvreté relative du programme en ce qui touche les langues. En première année, les cadets sont exercés à la composition anglaise, repassent la grammaire, et sont initiés à l'inévitable *rhétorique* qui figure dans tous les plans d'études des États-Unis. Nous en sommes réduits aux conjectures pour savoir ce qui advient de la langue anglaise dans les années suivantes. De plus, si nous trouvons le français mentionné au programme de la 1re et de la 2e année, et l'espagnol à celui de la 4e, nous ne rencontrons aucune trace d'autres langues vivantes; ce qui ne laisse pas de surprendre.

Reste à signaler enfin la morale, qui est mentionnée sans aucun détail, et la législation usuelle, dont l'enseignement comprend à la fois la législation générale de l'Union, les lois militaires spéciales et les ordres du jour des généraux, qui correspondent à ce que nous appellerions les circulaires des ministres de la guerre.

*La journée scolaire d'un cadet ; la méthode suivie dans les études.* — Afin de donner idée du travail intensif auquel est astreint quotidiennement le cadet de West-Point, nous reproduisons l'horaire relaté par l'honorable M. Michie pour la 2e année. Réveil et inspection dans les chambres : de 5 h. 30 à 6 h. du matin; déjeuner, de 6 h. 30 à 7 h.; étude de 7 à 8; récitation (exposition de la leçon du jour, interrogations) de 8 h. 30 à 9 h. 30; étude de 9 h. 30 à 11 h. Nouvelle récitation suivie d'une étude, soit de 11 h. à 2 h.; soit de midi à 1 h. Dîner, de 1 h. à 1 h. 30; récréation de 1 h. 30 à 2 h.; dessin, de 2 h. à 4 h. trois fois par semaine; étude lorsqu'il n'y a pas de dessin; de 4 h. 15 à 5 h. 15, exercice militaire sur le terrain de manœuvres; parade et souper de 5 h. 30 à 7 h.; récréation de 7 h. à 7 h. 30; étude de 7 h. 30 à 9 h. 30; retraite à 10 heures.

Sur les 15 heures effectives de cette journée chargée (de 7 h. m. à 10 h. s.), notons qu'il n'y a à défalquer que 3 demi-heures pour les repas, et autant pour les récréations : restent 12 heures d'études ou d'exercices, sur lesquelles près de neuf heures sont attribuées au travail intellectuel.

Ce dernier est réglé avec une précision toute militaire. Au point de vue de l'instruction, la première année (nouveaux) est tout d'abord divisée en sections de 12 élèves, d'après l'ordre alphabétique : les deux premiers mois sont uniquement consacrés à mettre les nouveaux au courant de la méthode de l'enseignement et des diverses obligations tant scolaires que militaires qui leur sont imposées. Pendant le premier semestre, ils ne sont tenus à suivre que deux cours, 2 h. et demie par jour étant dévolues à la récitation, et 5 heures à la préparation des matières.

La manière dont se pratique la récitation est curieuse : à l'heure fixée, sous le commandement du cadet chef de section, chaque section est formée en bataille devant le front de son quartier; l'appel a lieu;

puis on se rend militairement à la salle de récitation, où se trouve l'officier instructeur. Chaque élève doit réciter à son tour, dans la position du soldat sans armes ; il ne doit mouvoir la main droite que pour écrire au tableau, et reprendre aussitôt l'attitude réglementaire. Les interrogations du professeur sur la leçon du jour ont toute la brièveté et la brusquerie militaires, et sont poussées méthodiquement assez loin pour s'assurer que le cadet a compris ce qu'il récite, et n'use pas seulement de sa mémoire.

Durant le cours des études, la composition des sections se modifie naturellement à proportion des progrès accomplis : il est rendu compte des promotions décidées par le surintendant de l'École, sur le rapport du professeur compétent, devant la Commission qui procède aux examens semestriels. Cette Commission se compose du corps enseignant tout entier, réparti en deux comités qui se chargent chacun d'une moitié du programme enseigné dans l'année. Une note particulière doit être obligatoirement attribuée aux progrès constatés chez chaque élève. Le rapprochement et la discussion des notes ont lieu dans une réunion générale de la Commission d'examen, de telle sorte que la cote définitive accordée à chaque cadet soit bien la moyenne exacte et dûment compensée de ses diverses réponses et aptitudes.

On estime à 6 heures par jour le temps que doit consacrer chaque élève à la préparation des récitations et examens. Aucune excuse n'est admise, ni au cours, ni devant la Commission d'examen, pour l'insuffisance d'une épreuve ; le cas de maladie même ne peut être invoqué. L'élève retardé doit doubler l'étape à ses risques et périls. Le travail individuel est, d'ailleurs, l'objet d'une inspection fréquente et minutieuse de la part du commandant de chaque section. Les résultats obtenus par les efforts constants dont on a pu se faire une idée sont considérés comme très satisfaisants.

E. S.

# NOUVELLES ET INFORMATIONS

Par décret du 27 mai, M. Leygues, député de Lot-et-Garonne, est nommé ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en remplacement de M. Spuller.

## HOMMAGE A LHOMOND

M. Spuller, ministre de l'Instruction publique, a inauguré, le dimanche 20 mai, à Chaulnes (Somme), le monument élevé à Lhomond, à l'occasion du centenaire de la mort du grammairien.

Le maire prend le premier la parole et remercie le ministre d'avoir accepté la présidence de cette fête universitaire.

M. Spuller répond au maire de Chaulnes. Voici l'analyse de son discours :

M. Spuller rend hommage à Lhomond, à l'homme de bien, au proprofesseur modeste qui n'eût jamais songé que sa mémoire serait honorée par le concours de tous les citoyens de son pays et en présence d'un membre du gouvernement. Mais il ne serait peut-être pas insensible au grand progrès que cette présence marque dans la marche de la nation.

Lhomond s'est dévoué à l'éducation. Or, la République, cent ans après sa mort, met au premier rang de ses devoirs l'éducation nationale. Nous nous trouvons donc d'accord avec lui et nous ne demandons qu'à l'imiter, à être comme lui des hommes de devoir, de dévouement et de vertu,

M. Spuller montre Lhomond répandant une morale très douce, inspirée par l'esprit chrétien et l'antiquité, enseignant, en même temps que la morale privée, l'amour de la patrie, le respect de la loi, l'amour de la liberté. C'est par là que, tout en se rattachant à l'antiquité, il appartient vraiment à la société moderne. Il fit les Grecs et les Romains qui sauvèrent la France à travers la grande crise qui marqua la fin du siècle. Il fit surtout les Romains qui, le jour de l'invasion, surent pousser l'amour de la patrie jusqu'à l'héroïsme et à la mort.

Parlant ensuite de l'enseignement et de l'éducation modernes, M. Spuller fait allusion aux changements qu'on cherche à y apporter. Il ne s'en plaint nullement, et, s'il reste fidèle à la Grèce et à Rome, il n'en assiste pas moins avec intérêt aux expériences actuelles, dont il n'a d'ailleurs à donner que de bonnes nouvelles.

Il subsiste toutefois que la France ne peut pas rompre entièrement avec le passé auquel nous sommes attachés par quatorze siècles de vie commune. Nous portons la lampe de la vie à travers les peuples ; nous la tenons de nos ancêtres. Ne renonçons pas à cette mission, ce serait diminuer la France.

Le ministre préconise le culte de l'idéal. Il faut à la France la gloire et la liberté ; la gloire est le prix de l'abnégation et du dévouement ; la

liberté n'est possible que dans un pays où la lumière est répandue. Unissons ces deux grands sentiments; que la France nouvelle reste digne de l'ancienne France!

---

## DISCOURS PRONONCÉ, PAR M. E. SPULLER, LE LUNDI 14 MAI, A LA RÉUNION GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT DE L'ACADÉMIE DE POITIERS

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est moi qui ai désiré cette réunion. C'est moi qui l'ai provoquée. M. le Recteur, répondant à mes intentions, a bien voulu appeler ici tous ceux des membres du corps enseignant qui pouvaient avoir intérêt à s'y rendre, et je vous remercie, les uns et les autres, d'être venus en aussi grand nombre. Pour commencer, je vous dirai quelle a été ma pensée en organisant cette réunion. Je dois tout mon temps, tout mon zèle à mes fonctions de Ministre. Mais ce ne serait pas assez; je vous dois à vous, à la tête desquels j'ai l'honneur d'être placé, mes réflexions intéressantes, mes remarques et mes observations de tous les jours, parce qu'elles appartiennent à la République, qui est l'occupation constante de ma vie. Désirant vous associer à l'œuvre que je poursuis dans mon pays pour la République, j'ai tenu à vous appeler autour de moi pour vous parler à cœur ouvert et de mes pensées les plus intimes.

Je pense que le Ministère de l'Instruction publique, dans notre France républicaine comme dans toute démocratie, est le premier de tous les ministères en importance et en dignité. Cette opinion a été souvent exprimée aux États-Unis d'Amérique, notamment par Horace Mann, véritable homme d'État et grand éducateur. Je me permettrai de dire que j'ai donné la preuve, au mois de novembre dernier, de l'ardeur et de la sincérité de mes convictions à ce sujet, alors que, honoré de la confiance si bienveillante de M. le Président de la République, et chargé par lui de constituer un cabinet, je me suis effacé dans l'intérêt de la République, devant la personnalité éminente de M. le président du Conseil actuel, et que je lui ai demandé pour toute récompense des efforts que j'avais pu faire, pour dénouer la crise parlementaire, de me permettre de retourner au Ministère de la rue de Grenelle, afin d'y reprendre la tâche que j'avais commencée sept ans auparavant dans l'intérêt de notre grande démocratie.

En quittant le Ministère de l'Instruction publique, en décembre 1887, j'emportai de l'Université, des maîtres sûrs et dévoués qui la composent, de tous ceux qui, selon son esprit et d'après sa méthode, travaillent à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse française, un sentiment profond de l'estime et du respect qui sont dus non seulement à leurs personnes, mais surtout à leur profession si pénible et qui, par son élévation et sa noblesse, mérite d'être tant honorée par tous ceux qui comprennent le dévouement au bien public. En 1887, laissez-moi le proclamer hautement, j'ai déjà trouvé l'Université toute pénétrée des plus hautes et des plus larges idées, en ce qui touche l'éducation nationale. Mesdames, Messieurs, je sais, pour l'avoir éprouvé, qu'on peut tout attendre de

vous. A mon premier passage aux affaires, j'ai pu constater en mainte occasion que votre dévouement est à la hauteur de tous les devoirs. Eh bien! il m'est particulièrement agréable de vous le dire : Je vous ai retrouvés en 1893 comme vous étiez alors.

Dans l'enseignement supérieur, on voit mieux où nous tendons les uns et les autres, et le pays républicain se rend de mieux en mieux compte du caractère et de l'importance, des avantages et des bienfaits de cet enseignement dans une démocratie qui ne peut vivre et prospérer que par l'énergie intellectuelle et morale de ses membres.

Pour prendre la plus ancienne et la première des Facultés de Poitiers, la Faculté de droit, nous pouvons constater qu'ici comme ailleurs, dans l'enseignement du droit, une transformation s'opère qui sera de jour en jour mieux comprise et mieux appréciée des étudiants et de leurs familles. Je ne parle pas seulement de cette véritable révolution dans les méthodes, qui a commencé de s'accomplir de mon temps et qui est déjà bien ancienne, puisqu'il y a plus de quarante ans que j'ai quitté les bancs de l'école de droit; cette révolution intellectuelle a eu pour objet et pour effet de substituer la méthode historique et philosophique à l'ancienne méthode des écoles d'autrefois, méthode purement dialectique et syllogistique fondée seulement sur l'étude du texte de la loi littéralement interprétée comme une sorte de dogme. Une telle méthode ne pouvait plus convenir à des étudiants animés d'un esprit vraiment libre, dans une société aussi vivante, aussi agissante que la démocratie moderne. Mais, comme je vous l'ai dit, je ne parle pas seulement de ce changement de méthode.

Je veux, d'ailleurs, ajouter que, peu à peu, l'enseignement du droit s'est élargi, parce que les maîtres qui le donnent ont compris la nécessité de le plier, de l'assouplir, de l'accommoder aux besoins nouveaux de notre société agricole, industrielle, commerçante. Des chaires nouvelles ont été créées à Poitiers, comme dans un grand nombre de Facultés.

Toutes ces chaires ont pour objet de démontrer aux populations, qui l'ont trop longtemps ignoré, qu'il n'y a personne en France, et qu'il ne peut y avoir personne dans la République qui soit aussi pénétré que l'Université et ses maîtres de la nécessité de mettre l'étude des lois à la portée des techniciens et des praticiens, c'est-à-dire de ceux des Français qui sont appelés à gagner leur vie en défendant la fortune, la liberté, l'honneur et la vie des citoyens devant les tribunaux, comme à la portée de ceux qui auront pour devoir de rendre la justice en prononçant sur les contestations privées, ou qui se contenteront de dépouiller les affaires en préparant les éléments des jugements et des arrêts que les citoyens attendent de la magistrature.

C'est là une grande tâche certainement, et les anciennes Facultés de droit, celle de Poitiers comme les autres, ne s'y épargnaient pas. Mais il y a maintenant, pour satisfaire aux besoins si complexes de notre société contemporaine, toute une série de législations particulières, toutes spéciales, qui intéressent très vivement la démocratie dans ses affaires, dans ses industries, dans ses entreprises, et, par là, la science du droit, comme son enseignement, doit selon moi — c'est, d'ailleurs, l'opinion générale, et c'est, j'en suis sûr, celle des honorables et éminents professeurs de la Faculté aussi bien que des autres personnes qui m'écoutent — devenir de plus en plus sociale.

« Le droit, c'est la vie », a-t-on dit magnifiquement : la vie se porte là; le droit, l'enseignement du droit sont appelés à l'y suivre. Au reste, Messieurs, ce mot « sociale » ne doit pas nous effrayer, nous devons nous y habituer, pour y habituer les autres.

J'ai, quant à moi, la conviction que si, à la suite de la Révolution de 1848, l'apparition du socialisme — j'étends un peu le mot, vous le voyez — a causé de vives terreurs, c'est parce que l'éducation publique, l'instruction privée n'avaient pas assez porté sur les études sociales.

D'ailleurs, en cette matière comme en toute autre, il convient de n'avoir pas peur des mots non plus que d'en être la dupe. Je redouterais beaucoup les enseignements d'un homme qui s'intitulerait professeur de socialisme — d'abord le mot « socialisme », pris en lui-même, est mal ait et manque de précision — et je craindrais fort que ce professeur d'une science qui n'est pas encore constituée ne tombât vite dans la déclamation.

Néanmoins, il y a dans l'étude des questions sociales l'application de l'intelligence à la solution de problèmes aussi graves que difficiles comme les conflits entre le capital et le travail, comme l'amélioration du sort des prolétaires, comme la meilleure répartition des charges publiques.

Toutes questions qui peuvent et doivent être traitées par une méthode de plus en plus rigoureuse et scientifique, et résolues à l'aide et par l'étude de plus en plus approfondie des sciences économiques et financières. Cette étude se fait déjà, et déjà l'on commence à sentir son heureuse influence. Cette influence sera de jour en jour plus grande quand, dans nos Facultés de droit, nos jeunes gens trouveront devant eux des maîtres dont l'esprit sera tourné vers ces sujets nouveaux. Ce que vous avez enseigné jusqu'à présent, messieurs les professeurs de droit, ce sont moins encore les principes sur lesquels repose la société que l'application de ces principes dans les lois positives : vous avez maintenant à vous élever plus haut et à creuser plus profond. La mission des professeurs, à tous les degrés, n'est pas seulement de former et de cultiver des esprits à l'état individuel, isolé, sporadique, si je puis ainsi dire, mais de former et de cultiver des hommes destinés à vivre en société. C'est surtout en vue de la constitution d'une société libre, égale et fraternelle que la démocratie et la république s'imposent tant de sacrifices d'argent, que nous trouvons encore trop faibles quand nous constatons les besoins d'un vaste enseignement national. Les familles vous confient des jeunes gens appelés à vivre un jour dans une société démocratique, et il importe qu'en sortant de vos mains, en quittant les écoles, ces jeunes gens aient sur les plus importants des problèmes sociaux des idées saines, justes, vérifiées, contrôlées, appuyées sur la raison et démontrées par les faits, ne fût-ce que pour les mettre en situation de réfuter les erreurs, de dissiper les préjugés, de redresser les opinions faussées par les utopistes et les déclamateurs. Nombre d'esprits dans nos classes ouvrières sont attirés et captés par l'étude des questions sociales, et ces questions restent ignorées de ceux qui seront un jour avocats, magistrats, hommes d'affaires, administrateurs publics. J'appelle l'attention et la sollicitude de MM. les professeurs de droit sur cette lacune qui peut et doit être comblée.

Pour ce qui est de la médecine, j'ai déjà indiqué à MM. les profes-

seurs, au cours de la trop courte visite que je leur ai faite, dans leur trop étroite école, quelles sont, à l'heure qu'il est, nos préoccupations. L'administration de l'Instruction publique tient essentiellement à ce que l'école de médecine de Poitiers puisse devenir le plus tôt possible une école de plein exercice, organisée et outillée de manière à retenir le plus longtemps et le plus grand nombre possible d'étudiants et de futurs docteurs.

J'en viens à la Faculté des sciences, cette Faculté dont nous avons inauguré hier les trois instituts de physique, de chimie et de sciences naturelles. Il est déjà sensible que la Faculté des sciences de Poitiers est maintenant tournée vers ce que je me permets d'appeler l'orientation nouvelle de l'enseignement supérieur. La science envisagée dans ses applications pratiques accomplit de si étonnantes merveilles qui tous les jours frappent si vivement l'imagination populaire et, ce qui vaut infiniment mieux, qui modifient d'une manière si profonde la vie des individus comme celle de la société, que la démocratie se rend bien compte de ce que vaut, de ce que peut, de ce qu'est la science dans les temps modernes. Elle n'est plus une parure plus ou moins brillante, elle n'est plus un ornement accessoire : elle est le fond même de la vie. La science, même la plus élevée, n'est plus envisagée comme le couronnement de certaines études faites par quelques privilégiés.

La science est le capital intellectuel des sociétés comme celui des individus, l'héritage sans cesse accumulé, toujours enrichi des générations qui se succèdent. De plus, la science est partout, aux champs, dans l'atelier, sur les grands chemins tout autant que dans les laboratoires, et il est nécessaire qu'elle soit partout, qu'elle se répande, qu'elle se popularise de plus en plus. Que de services la science est prête à rendre à l'agriculture, la première de nos industries! Mais pourquoi parler seulement de l'agriculture, quand la science est également dévouée à toutes les autres industries, aux plus délicates comme aux plus puissantes?

Ce sont là des idées dont certainement MM. les professeurs sont intimement pénétrés. Il leur reste à les faire pénétrer par leurs doctes leçons, par leurs expériences démonstratives, par des applications utiles des savantes théories, dans l'esprit général de la nation. C'est là leur devoir social.

Je passe à la Faculté des lettres. Tout d'abord, il est bien entendu pour nous tous que renoncer à la culture des lettres anciennes, — ce dont il faut nous garder comme du plus grand péril que puisse courir la haute culture intellectuelle et morale, — ce serait courir à une véritable abdication, ce serait préparer notre déchéance.

Cependant, il faut bien se persuader que l'enseignement des lettres ne peut plus se donner comme autrefois. Il convient, pour cet enseignement, comme pour celui du droit, de l'assouplir, lui aussi, de lui enlever de son ancienne rigueur dogmatique, de le façonner et de le rendre moins didactique, de l'animer d'un souffle plus moderne et plus vivifiant, de lui donner enfin le tour qui convient à une société aussi profondément démocratique que la nôtre.

On dira : « Qu'y a-t-il de commun entre la culture du grec et du latin et la démocratie ? » Je réponds qu'il existe entre la démocratie et les lettres des liens si multipliés, si nombreux, si subtils et si puissants,

si bien cachés et si influents, qu'on finit par ne plus les apercevoir : c'est, si j'ose le dire, comme le fin réseau des nerfs dans le corps humain. Ils nous étreignent, nous enserrent et nous enveloppent ; nous ne sentons, nous ne vivons que par là. Non, Messieurs, la France ne serait plus ce qu'elle a été, elle ne continuerait pas à être ce qu'elle doit être, si elle cédait aux avis funestes qui lui conseillent de rompre les liens qui la rattachent à l'antiquité grecque et romaine, si elle cessait d'être la patrie des humanités. La France, vous le savez, Messieurs, car je l'ai appris à votre école, est l'héritière et la continuatrice de l'antique civilisation de la Grèce et de Rome. C'est à nous qu'il appartient de propager, de répandre les grandes idées mères de la philosophie, de la science et du droit. La primauté qui nous est échue de ce côté est pour nous comme un patrimoine inaliénable que nous ne devons pas laisser prescrire. Vous êtes trop attentifs, Messieurs, à tout ce qui se passe autour de vous pour ne pas voir qu'au moment même où chez nous l'on croit démocratiser l'enseignement secondaire, en lui donnant un caractère exclusivement moderne, nos voisins, nos émules, nos rivaux, s'efforcent de rendre à l'ancien enseignement classique l'influence qu'un instant il a été menacé de perdre. Ne nous laissons pas devancer, Messieurs, et persévérons dans l'application de nos anciennes idées à cet égard.

Messieurs, on s'est beaucoup plaint de l'abus que l'on a pu faire des lettres antiques. Un poète s'est même écrié :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains ?

Messieurs, ce n'est pas moi. Une telle délivrance, si c'en est une, n'est pas en mon pouvoir ; elle est encore moins dans mes intentions et dans mes vues. C'est en effet ma conviction la plus profonde et c'est la plus chère de toutes mes idées, que tout ce que nous sommes, nous Français, au point de vue esthétique et moral, nous le devons à la civilisation antique, modifiée, agrandie souvent, et quelquefois altérée par l'influence chrétienne. Messieurs, pourquoi ne pas le dire? Nous sommes arrivés à un tournant de la civilisation, tout l'indique; et je suis loin de résister à la nécessité qui s'impose à nous tous de nous engager dans des voies nouvelles. Toutefois, je ne crois pas qu'il soit sage, ni surtout qu'il soit possible de rompre brusquement avec toutes nos traditions.

Vous surprendrai-je, Messieurs, en vous disant que l'instruction secondaire est surtout celle qui me préoccupe. La République a beaucoup fait pour l'enseignement primaire et pour l'enseignement supérieur. Il semble que la réforme de l'enseignement secondaire soit restée à peu près stationnaire. Des tentatives ont été faites et des expériences instituées : elles se poursuivent sous nos yeux de plus en plus attentifs, mais pas encore tout à fait éclairés. Je fais allusion, vous le comprenez, à la création de l'enseignement qu'on appelle « classique moderne ». J'ai eu l'occasion de déclarer, en arrivant rue de Grenelle, et je répète volontiers ici que je n'y suis pas venu pour tout bouleverser, pour tout détruire. Ce n'est pas ma méthode, ce n'est pas ma manière de concevoir le vrai, le sérieux progrès. Cette expérience que l'on a instituée, il convient de la laisser se continuer. Les essais sont commencés, attendons leurs résultats; ensuite, nous nous prononcerons. Ayant été

élevé à l'école de l'antiquité, ayant fait des humanités grecques et latines, il me sera toujours difficile, je l'avoue, de reconnaître à l'enseignement moderne la même valeur éducatrice qu'aux études classiques, à moins qu'on ne transforme l'enseignement moderne, à moins, par exemple, qu'un éducateur de premier ordre ne tire des grands écrivains modernes, à commencer par les nôtres, cet enchaînement d'idées générales, cet ensemble de maximes morales, de règles de conduite, de principes d'esthétique que nous a fournis jusqu'à présent l'étude de l'antiquité, et qui concourent à former l'honnête homme d'abord, à perpétuer ensuite la civilisation.

Aussi, quand je pense à la grandeur, à la noblesse de cette mission, quand je me représente les difficultés et les responsabilités qui en découlent pour vous, quand je me mets en face de ce que vous avez à faire pour la société, pour les familles, pour les individus, je me sens tout effrayé, permettez-moi de vous le dire, et je m'attache à vous plus étroitement encore. Je me dis que ceux d'entre vous qui ont, à un degré, même faible, le sentiment d'une pareille tâche à remplir dans le monde, doivent se sentir préservés des dangers qui peuvent les assaillir dans notre époque troublée.

Que peut-on vous proposer qui soit au-dessus d'un tel rôle ?

Vous êtes dans la société, mais vous devez savoir et ne jamais oublier que vous y tenez une place comme vous y jouez un rôle tout à fait à part. Vous êtes dans la société, non seulement pour instruire les enfants, mais pour donner à tous le bon exemple, afin que vous puissiez traverser la vie, entourés de respect, de sympathie, sans cesser de mériter la confiance et la reconnaissance.

Tout en restant mêlés à l'existence commune, il importe cependant qu'on vous distingue entre tous par le caractère même de votre état. Vous devez être les hommes des idées larges et supérieures, des études et des opinions désintéressées. Par votre dévouement à l'enfance et à la jeunesse, par votre application à vos devoirs, il est nécessaire que vous inspiriez à tous ceux qui vous approchent, aux pères comme aux fils, cette vénération encore plus sympathique et confiante que respectueuse, qui s'est attachée de tout temps à ceux qui vivent pour autrui. Vivre pour autrui : telle est, Messieurs, la doctrine nouvelle. Oh ! ce serait la fin de l'égoïsme, la pire de nos passions. Vivre pour autrui ! Ce serait la vraie transformation du monde moral.

C'est ainsi que votre mission est non seulement intellectuelle et pédagogique, mais surtout morale et sociale. Il ne faudrait pas me presser beaucoup pour me faire dire que c'est une mission religieuse. Si je ne le dis pas, je le pense, et chacune de mes paroles doit vous l'apprendre. C'est, Messieurs, que je suis un homme de foi ; oui, je suis un homme qui croit d'une foi profonde à l'avenir de la patrie républicaine, à l'avenir de la France libératrice de l'esprit humain. Depuis que j'ai l'âge de raison, je travaille de toutes mes forces à préparer cet avenir; je m'y suis dévoué, et ce que je vous demande, c'est de vous y dévouer vous-mêmes.

C'est, à mon jugement, la raison supérieure pour laquelle l'enseignement secondaire doit de plus en plus se pénétrer d'idées générales, car l'enseignement secondaire a spécialement pour objet d'élever les intelligences et les cœurs de ceux qui seront un jour à la tête de la

démocratie en France. On n'a pas assez observé que c'est le mouvement même, que c'est le perpétuel désir d'ascension de la démocratie, — et c'est là son honneur, — qui amène, dans les lycées et collèges, des générations de jeunes écoliers de plus en plus recrutés dans les familles du peuple. Si, pour prendre un exemple, vous m'autorisiez — bien que rien ne soit plus déplaisant que de parler de soi — à me demander d'où je suis parti depuis les jours de mon enfance pour être monté où je suis aujourd'hui, je vous répondrais que je suis né dans les rangs les plus humbles de la démocratie, au fond de la boutique de petits commerçants d'une petite ville, d'un père et d'une mère qui gagnaient leur pain et celui de leurs enfants au jour le jour, et qui cependant, dès le premier jour de leur union, n'ont pas eu d'autre pensée, d'autre ambition, que de faire que ces enfants arrivassent à une situation sociale meilleure et plus élevée que celle qui leur avait été assignée par le sort. C'est pour cela qu'ils ont travaillé, c'est pour cela qu'ils ont fait des sacrifices incessants, c'est pour nous aider, mon frère et moi, à gravir, par une éducation supérieure, les échelons successifs de la société. Encore une fois, Messieurs, ne dédaignez pas, ne critiquez pas, comme on le fait trop souvent, cette ambition des familles qui aboutit à faire soit des parvenus, soit même des déclassés. Comprenez-la bien dans ses origines et dans ses développements, dans ses mobiles et dans son but, et vous verrez qu'il n'y a rien de plus respectable ni de plus touchant. En tout cas, c'est l'essence même de la démocratie. C'est son honneur et sa force ; c'est le principe de son activité, et, par conséquent, c'est le principe de tout progrès social, de toute civilisation.

On ne maintiendra ce principe fécond et noble qu'en pénétrant de plus en plus les jeunes gens qui, appartenant à la démocratie, viennent dans nos établissements d'enseignement secondaire, de cette idée profondément vraie que les lycées et les collèges n'ont pas précisément pour objet de donner une instruction pratique et utilitaire, et que ce que l'on y vient apprendre avant tout et par-dessus tout, c'est à s'élever à la dignité d'homme libre, éclairé, juste, ennemi de l'arbitraire, sympathique à la souffrance. Pour faire un tel homme, il faut avant tout inculquer à l'écolier des idées générales, ouvrir son cœur en même temps qu'éveiller son intelligence, lui apprendre à s'émouvoir en même temps qu'à réfléchir, mettre en exercice toutes ses facultés, en développant son activité, sa liberté sous toutes les formes. La liberté, j'y reviens, Messieurs; c'est le principe de l'éducation qui convient aux fils de notre démocratie. Dans notre vie moderne, nous ne devons plus agir pour obéir aux injonctions d'un dominateur quelconque, puisque nous sommes devenus nos maîtres. Notre destinée n'est pas tracée d'avance, et c'est nous qui devons faire notre vie; et cette vie dans tous ses actes, c'est de notre responsabilité qu'elle doit relever. Il suit de là que nos devoirs se sont étendus avec nos droits; que nous sommes tenus, puisque nous sommes à nous-mêmes nos propres maîtres, d'exercer sur nous-mêmes une continuelle surveillance. Chacun des Français est devenu membre du corps souverain de la République : c'est un grand honneur, mais nous devons à la République de la préserver de tout ce qui pourrait égarer, corrompre ou violenter ce corps souverain, si nous voulons garder cette possession de la France par elle-même qui a été si difficile à conquérir.

La soumission aux lois est le vrai fondement de toute société libre. Certes, cette soumission, dans l'état civilisé, ne doit pas être aveugle, mais raisonnée et volontaire. Souvenons-nous de ce grand précepte de conduite : la soumission, c'est le commencement de la perfection.

Vous voyez par là, Messieurs, combien il est nécessaire de faire pénétrer de plus en plus la philosophie dans l'enseignement secondaire. A ce propos, vous avez sans doute entendu parler de certaines polémiques récemment instituées autour de la question, souvent agitée d'ailleurs, de la suppression dans les lycées et collèges de la classe de philosophie considérée jusqu'à présent comme le couronnement des études classiques. Je tiens à vous dire que, de même que ce n'est pas moi qui vous délivrerai des Grecs et des Romains, ce n'est pas moi qui dispenserai jamais les élèves de nos lycées de faire leur année de philosophie pour terminer plus tôt leurs classes. Jamais, tant que je pourrai parler à mon pays, je ne laisserai découronner nos études par la suppression de la classe de philosophie. Ce serait revenir à cette époque de réaction funeste où, sous prétexte que la philosophie devait être apprise dans l'enseignement supérieur, après le coup d'État de 1851, l'effort des adversaires de l'enseignement public a tendu visiblement à proscrire la philosophie. On ne voulait même plus en entendre parler ; on se contentait de quelques notions de logique : la logique, étude excellente et profitable, quand on la maintient dans ses limites, mais étude périlleuse, quand on en fait abus, ce qui est malheureusement trop facile, avec la pente de notre esprit national ; la logique, vin pur sous l'influence duquel ne tardent pas à chanceler les esprits faibles, quand il leur est servi trop pur. « Jamais on ne fera assez de logique, » disaient les bons apôtres du syllogisme et de la méthode déductive, et l'on parlait ainsi pour supprimer l'enseignement de la philosophie. Mais nous, qui nous rattachons aux principes et aux méthodes de la science moderne, nous ne sommes pas de l'école de la logique abstraite qui jongle avec les idées, sans tenir compte des faits.

Messieurs, ceux qui, comme moi, ont vécu en 1850, — j'étais bien jeune, mais déjà mêlé aux luttes du parti républicain, j'entendais les paroles, je suivais les actes d'hommes plus âgés, plus expérimentés, qui luttaient contre la réaction menaçante, — les hommes de ce temps-là ne se souviennent pas d'avoir assisté à un déchaînement pareil à celui qui se produisit contre le corps entier des instituteurs. On les représentait comme de véritables ennemis de la paix publique, cherchant à troubler la société par leur ambition, professant les pires doctrines, semant la discorde et la haine. On cherchait surtout à les rabaisser dans l'estime publique ; on les couvrait de mensonges pour mieux les flétrir. Je ne crois pas que jamais notre enseignement public ait traversé une crise plus pénible, plus cruelle. C'étaient des temps affreux dont j'écarte le souvenir en frissonnant.

Aujourd'hui, vous n'êtes plus menacés par une réaction aussi violente parce que, sans penser que vos ennemis aient cessé de vous haïr, je ne les juge plus assez puissants pour vous faire autant de mal, quand même ils auraient les moyens de s'abandonner à toutes leurs passions. Mais prenez garde ! La haine emploie toutes sortes de moyens pour arriver à son but. Elle est habile à cacher son jeu. Elle sait prendre tous les masques. Quand elle ne peut pas agir par la violence, elle procède par la

ruse et l'hypocrisie. Tenez-vous en défiance contre certaines flatteries, contre certaines séductions qui s'adressent à vous sous l'apparence de conseils profitables, Prenez garde à vos éternels ennemis. Veillez, veillez sans cesse! Veiller, grand mot, vertu plus grande encore, qui doit être la règle de tout homme prudent et sage. Personne de nous ne marche dans la vie qu'entouré d'embûches et à travers mille pièges. Sachez ne donner votre confiance qu'à bon escient. Observez bien, sans vous laisser prendre à leurs discours, ces courtisans de la popularité qui se font prometteurs à outrance, sans pouvoir rien tenir de ce qu'ils promettent; ne vous livrez pas à ces charlatans de vérité et de justice sociale, trop souvent ce ne sont que des trompeurs qui espèrent trouver en vous des dupes faciles à entraîner; soyez attentifs aux actes encore plus qu'aux paroles de cette espèce dangereuse d'hommes qui ne s'adressent au suffrage universel que pour s'en servir, et souvenez-vous que les flatteurs de la démocratie sont aussi perfides et encore plus funestes que les flatteurs des rois.

Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue.

Cette règle n'est pas seulement applicable aux œuvres de l'esprit, elle l'est plus encore aux actes de la vie publique.

Accueillez avec le respect qu'ils méritent ceux qui vous apportent des leçons et non pas des compliments. Écartez, repoussez impitoyablement ceux qui, toujours empressés à vous parler de vos droits, ne vous parlent jamais de vos devoirs. Enfin, donnez avant tout votre confiance à ceux qui sont placés au-dessus de vous dans la hiérarchie universitaire. Vos chefs et vos supérieurs ne sont, ne peuvent pas être vos ennemis. Ils ne sont que vos aînés dans la grande famille dont vous faites partie, et ils vous doivent sympathie, assistance et protection.

J'ai tenu à vous réunir ici, Messieurs, vous tous qui appartenez aux trois ordres de l'enseignement public, afin que vous vous sentiez unis par les liens de respect, d'estime et d'affection qui doivent vous rattacher les uns aux autres. Je disais hier que le devoir de la science est de se répandre partout du faîte à la base de la société. La science éclaire toutes les intelligences, à des degrés divers, mais elle ne cesse pas d'être une dans son esprit, dans ses applications. Vous tous qui, des plus humbles jusqu'aux plus élevés, êtes des hommes de science, vivez donc beaucoup les uns avec des autres, vivez de cette vie commune qui naît du devoir commun, le plus que vous pouvez, et pénétrez-vous réciproquement de l'esprit d'union et d'unité.

Votre mission, à tous les degrés, est une mission de paix sociale et de réconciliation nationale. Pour travailler à ces deux grandes œuvres, la réconciliation de tous les Français et la diffusion des sentiments de concorde et de fraternité qui doivent animer tous les membres d'une grande démocratie, vous avez à votre portée la science et la liberté. Usez-en, comme de toutes choses, avec autant de fermeté que de modération. N'exagérez rien et ne vous surmenez pas. Rien ne se fait d'utile en ce monde qu'avec le temps et la patience. N'est-il pas vrai que, pour agir sur les hommes, il faut commencer par les convaincre? Si cela est vrai, est-ce que jamais un écervelé, un énergumène, un cerveau fumeux, un esprit excité et mal fait produira la même impression, la même

influence, jouira de la même autorité qu'un esprit posé et orné, calme et réfléchi, au service d'une juste cause?

Dans ces conditions, tournant les yeux vers l'avenir et préoccupés de plus en plus de la haute et lourde responsabilité qui naît pour nous des devoirs que la démocratie républicaine nous impose, n'oublions pas que nous sommes préposés à l'éducation d'une société de travailleurs qui n'ont plus au-dessus d'eux que la loi pour les contenir, les discipliner, et finalement les conduire. Je livre cette grave question à vos méditations à vous tous qui êtes assemblés ici et qui m'avez prêté une attention si soutenue. C'est pour provoquer ces méditations, c'est pour vous mettre sur la voie où vous devez chercher la vérité que je vous ai parlé. J'ai goûté pleinement la joie infinie de vous voir et de m'exprimer devant vous, comme on doit parler à des hommes, avec sincérité, avec franchise; je considère cette entrevue avec vous comme une des heureuses fortunes, non pas seulement de ma vie de ministre, mais de ma vie de citoyen. Oui, Messieurs, en ce moment je suis, je me sens ministre dans toute la force du terme; je suis auprès de vous le ministre de la vérité telle qu'elle m'apparaît pour le bien de la patrie, et si j'ai parlé à des subordonnés qui me doivent obéissance, j'ai parlé aussi à des amis qui me doivent affection.

---

## LE CENTENAIRE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Parmi les nombreuses et importantes manifestations qui viennent de solenniser le centenaire de la fondation de l'École polytechnique, nous devons relever l'hommage rendu à l'illustre Monge par les élèves et la direction de l'École. Nous donnons ici, tels qu'ils ont été publiés par le journal *le Temps*, les discours prononcés par M. Bachellery, major de la promotion des conscrits, et par M. Mercadier, directeur des études.

### DISCOURS DE M. BACHELLERY

Messieurs,

L'École polytechnique doit célébrer aujourd'hui le centenaire de sa fondation, et elle n'a pas cru pouvoir mieux préluder à cette solennité que par un pieux hommage rendu à la mémoire de Gaspard Monge, son fondateur et son bienfaiteur.

Si d'autres ont en effet contribué avec lui à la fondation et à l'organisation de notre grande École, Monge, par la constante sollicitude dont il l'entoura, par l'amitié qu'il témoigna personnellement à ses élèves et l'intrépidité dont il fit preuve ponr la défendre aux époques critiques où son existence était menacée, a mérité le titre de père de l'Ecole polytechnique. Il portait aux polytechniciens une affection profonde. Toujours au milieu d'eux, s'intéressant à leurs travaux, il était devenu l'ami de chacun. Aussi était-il véritablement adoré de tous; c'était à qui lui exprimerait de la façon la plus touchante sa reconnaissance et son admiration, et l'on ne reculait pas devant le travail le plus ardu lorsqu'il s'agissait de lui faire plaisir.

Cette affection qu'il avait si bien su inspirer aux élèves se perpétua à l'École lorsqu'il eut cessé d'y professer, et, quand Monge mourut en 1818, dépossédé par la Restauration de ses places et de ses titres, les promotions d'alors tinrent à honneur de déposer en corps une couronne sur sa tombe et de revendiquer pour leur père ce grand homme disgracié.

Depuis ce jour, le souvenir de Monge s'est perpétué à l'École comme une tradition sacrée. La pensée seule de toutes les marques d'affection, de tous les bienfaits dont il l'a comblée, suffit pour nous pénétrer de reconnaissance envers lui. Aussi avons-nous tenu à venir aujourd'hui rendre hommage à sa mémoire, et lui dédier en quelque sorte le centenaire de cette École qui est son œuvre.

Cette œuvre prospérera longtemps encore; le souvenir de Monge restera toujours vivace chez nos successeurs, et, pour célébrer un second centenaire, les futurs polytechniciens, continuant la pieuse tradition, se retrouveront devant cette tombe, unis dans les mêmes sentiments de reconnaissance et d'admiration. C'est là notre vœu le cher plus et notre ferme espérance!

Des applaudissements accueillent la fin de ce discours. Puis, M. Mercadier, directeur des études, prend à son tour la parole.

### DISCOURS DE M. MERCADIER

Messieurs,

La meilleure manière d'inaugurer les fêtes du centenaire de l'École polytechnique est de glorifier la mémoire de ceux qui l'ont fondée ou organisée.

Il y en a trois ici, qui ont voulu reposer côte à côte, associés dans la mort comme dans la vie : *Monge* d'abord, *Hassenfratz*, son collaborateur de la première heure, *Hachette*, qui fut son élève, son disciple, son adjoint pendant quinze ans, et son ami. De l'un d'eux nous n'avons encore pu trouver la descendance; mais nous avons le bonheur d'avoir en ce moment parmi nous, avec les descendants de Monge, ceux de Hachette et ceux de *Lamblardie* qui fut un des fondateurs de notre Ecole.

Nous sommes donc en famille. Mais en rappelant ici la gloire de Monge, en résumant simplement à grands traits cette noble existence, nous avons la certitude de pouvoir associer à nos hommages particuliers ceux du pays tout entier, et plus encore; car, si Monge fut un grand Français, un des sauveurs de l'unité nationale en des temps terribles, il est aussi un savant immortel et l'un des plus beaux types qu'ait produits l'humanité. Fils d'un artisan de Beaune, ce fut, comme Ampère, un de ces rares enfants prodiges qui tiennent les promesses du jeune âge et les dépassent.

#### L'ENFANCE ET LA JEUNESSE DE MONGE

Il montra dès l'enfance ses qualités maîtresses : la ténacité, l'habileté manuelle, le don de l'invention. l'enthousiasme; il s'y joignit plus tard une exquise bonté. A quatorze ans l'auteur futur de la *Classification des machines* en construisait une; à seize ans il dressait le plan de sa ville natale en inventant des instruments pour mesurer les angles. A la même époque il professa la physique au collège des Oratoriens de Lyon, avec un succès extraordinaire.

Un officier du génie, émerveillé du plan de Beaune, fait entrer le jeune inventeur à l'École du génie de Mézières comme *appareilleur;* il ne pouvait être élève, *sa famille n'ayant pas vécu noblement!* Là il étonne d'abord toute l'école par la perfection de ses dessins ; puis il invente une nouvelle méthode de défilement et s'élève au rang de répétiteur de mathématiques.

Avant l'âge de vingt-deux ans il fait deux grandes découvertes : il invente la *géométrie descriptive*, créant une *science* nouvelle là où il n'y avait que des *procédés*. Emule et continuateur d'Euler, il découvre les *lignes de courbure* des surfaces. A partir de ce moment le simple répétiteur est un grand géomètre.

En 1768, il remplace Bossut comme professeur de mathématiques, et trois ans après, l'abbé Nollet étant mort, on le charge en outre du cours de physique.

Et voilà ce professeur merveilleux de vingt-deux ans qui excite et éclaire toutes les intelligences et qui fait des élèves comme Prieur, comme Meunier, comme Carnot...

Un peu plus tard, il publie dans les Mémoires de l'Académie de Turin, avec une modestie extrême, ses grands travaux sur les *surfaces considérées d'après leur mode de génération*, et l'illustre Lagrange, en les lisant, s'écrie : « Avec son application de l'analyse à la représentation des surfaces, ce diable d'homme sera immortel ! » Ce « diable d'homme » avait vingt-cinq ans ! Et Lagrange prédit juste : il est immortel !

La renommée de Monge était devenue universelle. En 1780, on le nomme professeur d'hydraulique, chaire créée par Turgot au Louvre ; il entre en même temps à l'Académie des sciences, dans la section de mécanique, et réside six mois à Paris et six mois à Mézières. Enfin, en 1783, nommé à la mort de Bezout examinateur de la marine, il quitte définitivement Mézières pour Paris. Mais, auparavant, ce géomètre fait œuvre de chimiste : il démontre la *composition de l'eau*.

### MONGE MINISTRE

Adepte chaleureux de la Révolution, l'examinateur de la marine fut nommé ministre de ce département, après le 10 août 1792, sur la désignation de Condorcet, qui connaissait la valeur de son confrère de l'Académie. Il accepta sans enthousiasme, fit tout son devoir, chercha à retenir les officiers de la flotte qui émigraient, y réussit pour Borda, et quitta, dès qu'il le crut possible sans inconvénients pour le pays, le pouvoir qu'il n'avait pas sollicité. Ce fut le 10 avril 1793 : le même jour il reprenait ses travaux scientifiques, mais pendant son passage au ministère, et sans le savoir encore, il s'était fait un ami dévoué bientôt célèbre. Bonaparte, alors simple officier, sans ressources, presque suspect, reçut de lui un accueil si cordial, qu'à partir de ce moment il lui fut acquis à jamais. Cependant, la Convention ayant décrété la levée en masse de 900 000 hommes ; il fallait les armer et les approvisionner. Sous l'impulsion de Carnot et de Prieur, le Comité de salut public fit appel à une commission de savants.

Monge en fut l'âme. Il domina ses collègues par l'ascendant d'un fougueux enthousiasme : il les emporta dans sa dévorante activité. C'est lui qui déclara « qu'on trouverait du salpêtre dans les écuries et les caves » ; c'est lui qui annonça qu'en prenant de la terre salpêtrée « on en chargerait les canons trois jours après ». Et il le fit !

Délégué sans rétribution à la fabrication des armes, il passa ses journées dans les ateliers et ses nuits à composer des instructions pour les ouvriers, déjeunant et dînant d'un morceau de pain et ne se chauffant pas, faute de bois.

Insensible à tout ce qui n'était pas l'œuvre de salut public, comme son ami Berthollet, « son esprit, son cœur, son âme, son corps, dit Arago, étaient voués tout entiers à la fabrication des armes ». Il ne s'arrêta qu'à la fin de la campagne de 1793, quand le pays fut délivré de l'étranger.

Son patriotisme ardent avait accompli des prodiges.

### MONGE ET LES FONDATEURS DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Nous sommes au commencement de 1794. Monge est dès ce moment un savant illustre ; il vient de contribuer glorieusement à la défense du pays ; son nom, associé désormais à celui de Carnot, restera dans la mémoire des hommes.

Il peut se reposer auprès de sa femme et de ses deux filles qu'il adore. Mais non : à cette puissante intelligence il faut un aliment ; la science ne suffit pas, Cette âme ardente a besoin d'effusion : à cet être fait pour aimer, pour admirer. pour agir, il faut l'action ; à ce merveilleux ouvrier il faut une œuvre.

A ce moment, on vient la lui offrir.

C'est Lamblardie, directeur de l'École des ponts et chaussées, qui, privé de ses élèves par la guerre, songe à créer une école préparatoire commune aux ingénieurs civils et militaires. Monge, qui avait eu plusieurs fois cette idée, la saisit cette fois avec ardeur. Il court à Prieur et à Carnot, et il trouve deux hommes qui, précisément, avaient déjà la même pensée. Écoutez Prieur :

« C'était une de nos préoccupations favorites, mais le torrent des affaires nous entraînait, l'urgence nous tyrannisait... » Et la Convention avait d'ailleurs accepté, en septembre 1793, un rapport de Lecomte-Puyraveau tendant à la fusion des corps des ponts et chaussées et du génie militaire.

Ainsi l'idée de Lamblardie était dans l'air; elle était bonne; elle venait à son heure : de là son succès. Il fut prodigieux !

Lamblardie et les trois amis s'adjoignirent Fourcroy, professeur célèbre, orateur écouté à la Convention. Celle-ci, sur un rapport de Barrère, créa, par le décret du 11 mars 1794, une commission des travaux publics chargée de réorganiser tous les services publics, civils et militaires. On introduisit dans le décret un article 4, prescrivant l'établissement d'une *École centrale des travaux publics*. Une commission est chargée de l'organiser immédiatement; on y joint, à ceux qui ont déjà commencé l'œuvre, Guyton-Morveau, Berthollet, Chaptal Vauquelin et Hassenfratz, qui venaient de collaborer puissamment à la défense du pays.

On s'installe au Palais-Bourbon : on se met au travail pendant ces jours terribles d'avril à juillet 1794 où la Convention se décimait elle-même. Peu après le 9 thermidor, l'œuvre est achevée. Fourcroy, à la suite d'un rapport célèbre, obtient de la Convention la consécration législative nécessaire.

Par la loi du 28 septembre 1794, l'École polytechnique était fondée.

### L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

En attendant le vote, l'École avait été matériellement organisée. Le plan d'études parut avec la loi; on avait laissé faire Monge : il y montra un génie organisateur et pédagogique merveilleux; il avait créé de toutes pièces le mode d'instruction et la mise en œuvre, en particulier les répétiteurs, chefs de brigade. Avec l'aide de Hachette, de Guyton-Morveau, de Barruel et de Jacotot, en six semaines il les instruisit, les aida, les anima de son ardeur, passa ses journées entières avec eux et forma des hommes tels que Biot, Brisson, Brochant, Francour, Lanfret, Malus...

C'est lui qui organisa les *Cours révolutionnaires* qui permirent, en trois mois, de classer trois cents élèves et de faire fonctionner immédiatement un régime qui, sans cela, aurait duré trois ans avant de donner des résultats.

Entouré d'hommes comme Lamblardie, Lagrange, Laplace, Prony, Fourcroy, Vauquelin, Berthollet, Chaptal, Guyton, Hachette, Neveu, etc., en trois ans il fit de l'Ecole polytechnique la première école du monde, sans modèle et sans rivale.

En même temps, le *Journal de l'École*, tiré à 4 000 exemplaires, répandu avec un succès extraordinaire, imprimait partout une puissante impulsion à l'enseignement des sciences et des arts.

Ce fut pour l'École une époque héroïque! Monge s'identifiait à son œuvre, il vivait à l'École, il aimait les élèves comme ses enfants: il les appela toujours ainsi; il les tutoyait, il les instruisait avec passion et les échauffait à la flamme de son génie et de son cœur. Il dut les quitter quelque temps en 1796, par ordre du Directoire, pour aller, avec Berthollet et quelques artistes, recueillir les objets d'art cédés à la France par plusieurs villes d'Italie. C'est alors qu'il retrouva Bonaparte victorieux et que commença entre eux et Berthollet cette amitié profonde que la mort seule put briser!

### MONGE A L'EXPÉDITION D'ÉGYPTE

Monge fut, avec Berthollet, un des rares privilégiés qui connurent, avant le départ, le but de l'expédition d'Égypte; ce sont eux qui constituèrent la fameuse « commission scientifique d'Égypte ». Monge ne quitta pas tout à fait son École; il entraîna trente-neuf élèves ou anciens élèves. Huit périrent; les autres, parmi lesquels Lancret, Malus, Jonnard, Chabrol, Corabeuf... coopérèrent à ce grand ouvrage sur l'Égypte qui fut le résultat le plus clair de cette fantastique entreprise.

Nous ne pouvons en écrire ici l'histoire. Monge y joua un rôle que Berthier jugeait ainsi dans son rapport : « Monge et Berthollet s'occupent de tout et sont partout. » Débarqué l'un des premiers à Alexandrie, canonnier au combat de Chébreys où il fut sauvé par Bonaparte, président de l'Institut d'Égypte dont il fut l'âme et qu'il défendit les armes à la main contre les révoltés du Caire, il fit partie de l'expédition de Syrie, faillit mourir devant Saint-Jean-d'Acre, et revint en France avec Berthollet et Bonaparte qui ne voulait plus le quitter.

Arrivé à Paris, Monge se précipite chez lui, embrasse ses enfants, et, sans prendre le temps de changer ses vêtements tout usés, il court à l'École polytechnique, y trouve le conseil réuni et ne songe qu'à raconter avec enthousiasme à ses collègues ravis les exploits de leurs élèves!

Le lendemain il reprenait son cours, comme s'il ne l'avait jamais laissé. Et jusqu'en 1807, il ne le cessa plus, adoré des générations d'élèves qui se succédaient : nous en avons le témoignage ému de Brisson, de Ch. Dupin, d'Arago... et de tous ceux qui l'ont connu. Le secret de la séduction irrésistible qu'il exerçait était très simple : il aimait ses élèves et mettait son âme dans ses leçons.

### MONGE PROFESSEUR

Son amour pour les élèves resta légendaire. C'est lui qui sauva Biot, Malus et d'autres compromis dans l'insurrection du 13 vendémiaire an VI. En 1804, lorsque beaucoup d'élèves refusèrent de signer des adresses politiques, lui seul osa dire au nouvel empereur irrité : « C'est votre faute. Vous avez tourné trop court! »

La même année, il proteste à cinq reprises contre la militarisation de l'École. Et quand on supprima la solde des élèves et qu'on les obligea à payer une pension, lui, qui avait connu la pauvreté, donna son traitement de professeur pour payer la pension d'élèves peu fortunés. Il y consacra plus tard sa pension de retraite.

D'autre part, c'était un professeur idéal. Il avait une haute stature, une figure ramassée, un front large et élevé; quand il parlait, son œil perçant, enfoncé sous d'épais sourcils, s'illuminait, enveloppant ses auditeurs dans son rayonnement. Il déployait une activité prodigieuse de l'esprit et du corps. Il *voyait* les objets qu'il décrivait, il en dessinait les formes avec les mains. C'était autour de lui un silence complet : « On craignait, dit Ch. Dupin, de faire le moindre mouvement dont le bruit pût troubler le charme de cette étonnante éloquence. » Il combinait, pour la clarté de ses démonstrations, les regards, les paroles et les gestes : c'était pour lui une nécessité; aussi, quand ses bras affaiblis ne lui permirent plus la mimique expressive des gestes, il cessa de professer.

### LES DERNIÈRES ANNÉES DE MONGE

Le surmenage extraordinaire de ce cerveau puissant durait depuis quarante-cinq ans et avait fini par user le corps. Il se fit suppléer par Arago en 1809. Cesser d'enseigner fut pour lui une véritable douleur; mais à ce cœur de patriote un avenir prochain en réservait bien d'autres!

Le système impérial, poussé à l'excès, s'affaissa de toutes parts; la débâcle commença par l'Espagne, puis par la Russie. A la lecture du bulletin annonçant le désastre de Moscou, Monge tomba frappé d'apoplexie. Il s'en remit; mais ce fut pour assister, en 1813, titulaire de la sénatorerie de Liège, au retour des soldats de Macdonald, épuisés par la défaite; il donna pour les ravitailler tout l'argent attribué à ses dépenses personnelles.

Puis ce fut l'invasion de 1814. Les Cent-Jours le retrouvèrent vivace et ardent encore; mais Waterloo, qu'il avait prévu, troubla profondément sa vie.

Puis les vengeances politiques commencèrent. Persécuté sans merci, chassé violemment de l'Institut avec Carnot par un gouvernement affolé de réaction, son intelligence fut ébranlée. Le licenciement de l'École en 1816 l'acheva. Il la

crut morte. Il la crut morte et il en mourut. Depuis ce moment il ne fit que végéter et il s'éteignit le 18 juillet 1818, dans le silence, sans angoisses, sans terreurs et sans espérances.

Un grand nombre de savants, d'hommes de lettres, de vieux militaires, d'artisans, suivirent son convoi funèbre. On empêcha l'École d'y assister! Mais le lendemain, jour de sortie, les élèves se rendirent en corps au cimetière. En adressant leur adieu au maître qui les avait tant aimés, ils plantèrent ici même à la place où est ce tombeau élevé en 1820 par eux et leurs anciens, une branche de chêne ornée d'une couronne de laurier : hommage symbolique et touchant au courage civique et à la gloire du grand citoyen qui, dans une année terrible, il y a cent ans, contribua de toute son âme et de toutes ses forces à sauver la patrie.

Nous qui renouvelons cet hommage, nous dont les cheveux blanchissent, au milieu de désastres sans nom, nous n'avons pu sauver que l'honneur.

Mais vous, les jeunes qui m'écoutez, vous qui êtes la vie, vous qui êtes l'avenir, mieux prévenus, mieux instruits, mieux armés, vous ferez mieux. Pour cela, souvenez-vous! Venez ici devant cette tombe : sur la poussière de ce grand homme inclinez vos fronts et vos cœurs. Souvenez-vous que cet inventeur illustre, cet éducateur prodigieux, ce noble caractère, ce grand cœur fut aussi un grand patriote; souvenez-vous que ses collaborateurs et lui mirent un jour la science et, par suite, la force au service du droit, qui prime tout, et, le moment venu, imitez-les!

Cette péroraison, dite d'une voix étranglée, provoque une vive émotion dans cette assistance d'élite.

---

## DE L'ORGANISATION D'UNE LICENCE MODERNE

### RAPPORT PRÉSENTÉ A LA FACULTÉ DES LETTRES DE NANCY

La Faculté des lettres de Nancy, consultée sur la réforme de la licence ès lettres, n'a point jugé utile d'introduire dans le régime actuellement en vigueur des modifications fort considérables; elle s'est essentiellement bornée à y renforcer, en les rendant obligatoires pour tous les candidats et en leur attribuant une note distincte, les épreuves de langues vivantes; elle a autorisé les candidats aux licences spéciales à se présenter au grade en deux examens successifs, espérant ainsi distinguer plus nettement la préparation générale et les études particulières, qui peut-être dans l'état présent se font réciproquement tort; enfin, par une meilleure distribution des matières d'examen, elle s'est efforcée de donner à chacune une représentation plus équitable dans l'ensemble; elle n'a point cru devoir pousser plus loin, ni pouvoir sacrifier les épreuves de la dissertation latine ou du thème grec (1). Mais en modifiant très légèrement l'organisation présente de la licence, la Faculté a admis, comme une conséquence nécessaire, l'utilité de compléter le régime actuel par la création d'un nouveau type d'examen; à côté de la *licence classique*, elle a jugé indispensable l'institution d'une *licence moderne*, et sur le rapport de la commission chargée d'étudier cette réforme (2), elle a tâché de déterminer le but, le caractère, les

(1) On trouvera dans un rapport spécial l'exposé détaillé des propositions relatives à la licence classique.

(2) La commission était composée de MM. Grucker, président; Souriau, Martin, Collignon, Diehl; Rapporteur : M. Diehl. Le rapport de la commission, légèrement amendé par la Faculté, a servi de base au présent exposé.

effets et de fixer le programme de l'épreuve nouvelle qu'elle propose d'instituer.

I

Il faut avouer que, sous sa forme présente, la licence ès lettres offre plus d'un inconvénient : elle est à peu près inaccessible pour qui n'a point derrière soi une sérieuse éducation classique; elle est peu attrayante pour qui songe moins à conquérir un grade universitaire qu'à poursuivre des études littéraires désintéressées. Elle écarte donc, par l'aspect même qu'elle présente, des esprits cultivés, distingués peut-être, mais que les circonstances ont conduits à suivre les cours de l'enseignement moderne; elle n'attire point, parmi les élèves mêmes de l'enseignement classique, ceux que le souci d'une culture générale pourrait amener à la Faculté des lettres. Malgré les privilèges si considérables que la loi militaire a attachés au titre de licencié, on continue, comme autrefois, à *faire son droit*, lorsque, aucune nécessité impérieuse n'obligeant à choisir une carrière, on veut simplement demander un complément d'instruction aux cours des Universités; on ne songe que fort rarement à *faire ses lettres*. — Il est à craindre, d'autre part, qu'en limitant trop strictement à la préparation des futurs professeurs le rôle des Facultés des lettres, on n'arrive à leur faire perdre, à très brève échéance, l'activité qu'elles semblaient avoir retrouvée; si elles veulent vivre, — au sens le plus sérieux de ce mot, — elles ont besoin de s'assurer une clientèle nouvelle et plus large; et il ne s'agit point ici d'un simple point de vue utilitaire, d'un désir d'enfler plus ou moins artificiellement une statistique d'étudiants; il y va, à ce qu'il semble, sinon pour le présent encore, du moins pour un avenir prochain, des intérêts les plus sérieux des Facultés. Alors que les applications des sciences à l'industrie, alors que la réforme des études médicales amènent aux Facultés des sciences un nombre croissant d'élèves, n'y a-t-il point quelque danger à borner volontairement l'action des Facultés des lettres, et à limiter l'influence de cette culture littéraire, dont si volontiers on exalte les mérites, à la préparation pour nos collèges de quelques licenciés peu nombreux?

Rendre les études littéraires plus séduisantes en les débarrassant de la barrière de difficultés techniques qui les environne, attirer de cette sorte dans les Facultés une clientèle plus considérable, tel doit être le but de la réforme que nous proposons; et comme, en France du moins, des études que ne sanctionne aucun diplôme risqueraient fort de n'être point suivies, le moyen d'obtenir les résultats souhaités consiste sans doute dans une transformation de la licence.

Pour répondre au but recherché, le nouvel examen devra être moins technique; il attestera moins une virtuosité — méritoire, mais d'importance secondaire — dans quelques exercices purement classiques qu'une sérieuse culture générale. Et qu'on n'objecte point ici que ce nouveau type d'épreuve sera une licence de second choix, entraînant avec elle quelque abaissement des études et quelque avilissement du grade; un examen dépend du programme qu'on lui prescrit, et l'on verra que sur ce point nous n'avons rien épargné pour faire de la licence nouvelle une épreuve, différente sans doute de la licence classique, mais nullement inférieure.

Aussi bien est-il indispensable, pour le succès même de la réforme, que la licence nouvelle soit tenue en même estime que la licence classique. Assurément nous n'entendons point par là qu'elle pourra donner accès à l'enseignement; il doit être bien entendu qu'en aucun cas, les candidats aux fonctions universitaires ne pourront se dispenser d'obtenir la licence classique. Mais il est non moins indispensable que le diplôme nouveau confère pour le service militaire les mêmes privilèges que le grade actuellement existant; il est souhaitable que, comme ce grade, il donne accès aux carrières administratives et diplomatiques. C'est à ces conditions seulement que la réforme peut avoir quelque portée, c'est sous ces réserves expresses qu'elle nous semble devoir être proposée.

Il faut donc — et pour la valeur du titre et, si je puis dire, pour la dignité même des Facultés — que l'examen nouveau soit sérieux, difficile. Il faut — pour le succès de la réforme et dans l'intérêt bien entendu des Facultés — qu'il soit moins scolastique, moins hérissé de difficultés techniques que l'épreuve actuelle. C'est de ces deux considérations que l'on s'est inspiré pour tracer le programme de la licence moderne.

II

Une question préalable s'imposait tout d'abord à la discussion de la Faculté : dans quelle mesure convient-il, dans l'examen nouveau, d'introduire l'étude des langues anciennes? Il a semblé qu'en inscrivant à titre obligatoire les épreuves de grec ou de latin seulement, on risquait fort de contredire l'intention même de la réforme proposée, en tout cas d'en diminuer singulièrement la portée pratique. Il a paru excessif, peu logique et d'ailleurs peu profitable d'imposer à des candidats pourvus du baccalauréat moderne une étude, forcément rapide et incomplète, des langues anciennes; la Faculté en a donc résolument consenti le sacrifice, estimant que des connaissances sérieuses d'histoire littéraire suffiraient amplement à compenser les épreuves supprimées et à faire à l'antiquité sa place. Elle a admis toutefois que, sur le désir du candidat, le grec et le latin pourraient figurer dans l'examen, de manière à ne point retirer aux étudiants pourvus du baccalauréat classique le bénéfice de leurs études antérieures; et sur ces bases elle a constitué comme il suit le programme de la licence moderne.

A. *Examen écrit.* — Les épreuves écrites seront au nombre de trois :

1° Une dissertation française sur un sujet d'histoire ou de critique littéraires.

2° Une version, pouvant être, *au choix du candidat*, soit tirée d'une langue classique ancienne (grec ou latin), soit d'une langue vivante (allemand, anglais, italien, espagnol, russe, arabe, selon la situation géographique des Facultés et les enseignements qui y sont représentés).

3° La troisième épreuve écrite a, dans la pensée de la Faculté, une portée assez grande : elle est destinée, à côté des épreuves générales précédemment indiquées, à constater chez le candidat, et par suite à éveiller chez lui le goût des recherches personnelles et la pratique des méthodes scientifiques. En venant composer pour la première épreuve, le candidat devra remettre un travail écrit, traité autant que possible d'une manière personnelle, en un mot, une façon de thèse assez analogue, toutes proportions gardées, à celles qu'on demande aux candidats

à l'agrégation d'histoire. Le sujet de ce travail sera choisi par le candidat, suivant ses goûts et la direction particulière de ses études, sur une liste générale et assez étendue dressée par la Faculté, et où pourra naturellement figurer, par entente amiable, telle étude spécialement poursuivie par tel ou tel candidat; ce sujet devra, trois mois au plus tard avant la date de l'examen, être communiqué à la Faculté et agréé par elle; et de façon générale, la Faculté exprime le vœu que ces mémoires soient préparés d'ordinaire sous la haute direction du professeur compétent. On objectera que les candidats ne suivant point les cours de la Faculté se trouveront de ce fait dans une infériorité notoire; on répondra qu'à ceux-là la licence classique reste ouverte, et que d'ailleurs l'examen nouveau perdrait toute portée, s'il s'appliquait à des candidats contents de prendre régulièrement leurs inscriptions, sans jamais faire acte de présence au cours; la Faculté souhaite d'accroître, par la réforme proposée, le nombre de ses étudiants effectifs et non pas seulement le chiffre des licenciés. Quant aux avantages de l'épreuve de thèse, ils semblent de quelque importance. Par là le professeur se trouvera en collaboration plus intime, plus intéressante avec quelques-uns de ses étudiants; il pourra, avec eux, dans de véritables séminaires, poursuivre l'étude de quelque grande question scientifique, dont les points délicats ou essentiels seront fixés dans ces mémoires. D'autre part, dans beaucoup de villes de province, il existe, on le sait, nombre de personnes désireuses d'occuper leurs loisirs en étudiant certains sujets d'histoire ou d'archéologie locales, mais qui trop souvent y apportent plus de bonne volonté que de bonne méthode. S'il arrive que quelques-uns de ces érudits amateurs soient venus au préalable demander aux Facultés le diplôme nouveau que nous proposons, si, attirés par les privilèges qui s'y attachent, ils viennent un jour chercher ici quelque initiation aux méthodes de l'érudition, n'y aura-t-il pas là un sérieux avantage pour les Sociétés savantes où ils porteront de bonnes habitudes de travail, pour la science enfin qui en tirera profit?

Pour mieux marquer l'importance de cette épreuve de thèse, la Faculté propose de lui attribuer un double coefficient : seule aussi, à l'examen écrit, cette épreuve sera éliminatoire.

B. *Examen oral*. — L'examen oral comprendra :

1° Une discussion du travail écrit remis par le candidat, contrôle indispensable, à ce qu'il semble, pour apprécier la part personnelle de l'étudiant dans les recherches soumises par lui au jugement de la Faculté. Dans ce but, cette épreuve recevra un double coefficient, et l'insuffisance notoire de la discussion entraînera pour le candidat l'obligation de présenter à une session nouvelle une thèse différente de celle pour laquelle il aura été ajourné;

2° Des interrogations portant sur les matières suivantes :

*a*) Explication d'un auteur français;

*b*) Explication d'un texte de langue vivante;

*c*) Explication, *au choix du candidat*, d'un texte de langue ancienne (grec ou latin) *ou* d'un texte d'une seconde langue vivante;

*d*) Interrogations sur l'histoire de la littérature française;

*e*) Interrogations sur l'histoire des littératures anciennes;

*f*) Interrogations sur l'histoire moderne et contemporaine;

En résumé, la Faculté s'est surtout préoccupée, en rédigeant ce pro-

gramme, de combiner deux éléments : en premier lieu, elle a voulu que le candidat prît à l'Université le goût des recherches scientifiques ; c'est pourquoi elle a établi l'épreuve de thèse. En second lieu, elle a voulu constater chez lui une large culture générale. Il a semblé que des notions d'histoire moderne et surtout contemporaine devaient, à ce titre, prendre nécessairement place dans l'examen : on a reculé devant le projet d'y introduire, à titre obligatoire, des connaissances générales de philosophie, craignant d'imposer ainsi à la majorité des candidats des études trop spéciales et jugeant que, pour les étudiants de philosophie, la thèse fournirait à elle seule une matière suffisante de recherches et des éléments suffisants d'appréciation.

On remarquera en terminant que l'application de ce programme n'exigerait nullement, comme on pourrait le croire, la constitution d'enseignements nouveaux. Entre les matières de la licence classique et celles de la licence moderne il n'y a point de différences essentielles ; il n'y a qu'un nouveau système de répartition. Or, de même qu'actuellement les candidats aux licences spéciales choisissent sur l'affiche des cours les enseignements qui leur sont particulièrement utiles, ainsi les candidats à l'examen nouveau trouveront sans peine à la Faculté tous les éléments nécessaires à leur préparation (1). Ils s'attacheront plus spécialement aux professeurs dont l'enseignement sera en harmonie avec leurs études particulières et leur recherches de thèse ; et ainsi, constituant autour du maître un noyau solide d'étudiants désintéressés, ils permettront à celui-ci d'entreprendre, de poursuivre avec ces collaborateurs des études plus personnelles, plus sérieuses ; le livre, l'œuvre scientifique sortira de ce travail en commun plus aisément, plus naturellement qu'il ne fait aujourd'hui des conférences de Faculté, et ce sera peut-être un pas de plus vers cette décentralisation universitaire, vers cette autonomie qui semble, à tant d'égards, souhaitable pour la vie intellectuelle des Facultés.

*Le Rapporteur*, Ch. Diehl.

On a résumé, dans le tableau suivant, l'économie générale du nouveau type d'examen :

*Examen écrit.*

| Épreuves et interrogations. | Suffrages. |
|---|---|
| Dissertation française | 1 |
| Version | 1 |
| Épreuve de thèse | 2 |
| | 4 |

*Examen oral.*

| | |
|---|---|
| Discussion de la thèse | 2 |
| Auteurs français | 1 |
| Auteurs de langue vivante | 1 |
| Auteurs classiques ou d'une deuxième langue vivante | 1 |
| Histoire de la littérature française | 1 |
| Histoire des littératures anciennes | 1 |
| Histoire moderne et contemporaine | 1 |
| | 8 |

(1) Il y aura donc lieu d'instituer, pour la licence moderne, des sessions d'examen fixées aux mêmes époques que celles de la licence classique.

## CHARITÉ BIEN ORDONNÉE COMMENCE PAR SOI-MÊME

Il ne nous est jamais venu à l'idée de faire défiler ici l'innombrable cohorte des officiers d'Académie et d'instruction publique que publient chaque année les feuilles officielles et même les grands journaux de la capitale. Mais en parcourant cette fort curieuse énumération, nous avons remarqué qu'à la date du 14 janvier 1894, parmi les nouveaux promus, dix-huit officiers d'*instruction publique* sont rédacteurs ou employés au ministère qui porte ce nom. Intimement convaincus que ces distinctions sont toutes méritées, nous constatons avec joie que les beaux jours de la bureaucratie ne sont pas encore passés.

---

## LE TROISIÈME CONGRÈS DES « RICREATORI » ITALIENS

Nous recevons à l'instant une circulaire datée de Gênes, 28 avril, et invitant les amis de l'instruction et de l'éducation du peuple à se réunir en congrès pour étudier les meilleurs moyens de régénérer les masses populaires italiennes, et de les préparer à prendre une part active et consciente à la vie sociale et nationale. Voici les principaux passages de cette circulaire, intéressante au point de vue de l'effort tenté par un groupe d'hommes généreux et cultivés pour relever la moyenne, généralement assez basse, de la moralité et de l'instruction du peuple en Italie.

« Les intentions généreuses qui présidèrent à la fondation des *Ricreatori educativi* dans quelques-unes des villes les plus considérables de l'Italie n'ont pas encore trouvé, généralement parlant, leur expression soit dans l'élaboration d'un système théorique satisfaisant, soit dans la mise en œuvre pratique : ainsi nulle influence sensible n'a pu être encore exercée sur la vie populaire, en ce qui concerne l'éducation physique et civile des générations qui grandissent. »

En conséquence, il s'agit d'instituer une large discussion, en dehors de tout esprit de parti, pour aboutir au résultat souhaité, qui est d'instituer « un anneau intermédiaire entre l'école et la famille » — « Si l'on détermine exactement, continue la circulaire, les besoins de l'éducation de la jeunesse, que l'on définisse bien le caractère essentiel et l'organisation convenable à une institution capable de répondre à ces besoins, c'est-à-dire à un « Recreatorio » considéré comme le véritable allié de l'école, la tâche de cette dernière se trouvera singulièrement simplifiée, et le malaise dont souffrent aujourd'hui l'école et la famille trouvera un allégement. »

En résumé, conclut la circulaire, le résultat qu'il s'agit d'obtenir consiste « à compléter l'œuvre des maîtres, et à faire surgir dans l'être humain la créature morale et utile. » Si le problème est résolu, « l'Italie pourra se vanter de n'avoir rien omis pour faire vraiment de ses habitants des Italiens, et d'avoir trouvé la clef d'une partie importante de la question sociale, en prévenant le développement du mal par l'éducation au lieu d'avoir à le réprimer douloureusement dans l'avenir.»

Suit le programme du congrès, qui n'est que la rédaction par paragraphes des idées ci-dessus résumées, et la liste des promoteurs et protecteurs de l'œuvre, parmi lesquels on compte nombre d'hommes politiques et de professeurs des divers ordres d'enseignement de la province de Ligurie.

# BIBLIOGRAPHIE

P.-Ant. Brun, *Savinien de Cyrano Bergerac.* — Raoul de la Grasserie, *De la classification objective et subjective des arts, de la littérature et des sciences.* Louis Courajod, *Les Origines de l'art moderne.* — Eug. Blum, *Lectures de philosophie scientifique.* — Jacques Parmentier, *Kurze Geschichte der Deutschen Litteratur von einem Franzosen.*

*Savinien de Cyrano Bergerac, sa vie et ses œuvres, d'après des documents inédits*, par P.-Ant. Brun, docteur ès lettres, professeur au lycée de Foix. Paris, A. Colin, in-8, de vii-376 p., 1894. — Quand Th. Gautier écrivait son livre moité sérieux, moitié narquois, *Les Grotesques*, il ne se doutait pas qu'il en sortirait des thèses de Sorbonne. En voilà pourtant trois au moins, et coup sur coup, qui poursuivent et complètent, sur trois écrivains, l'enquête inaugurée avec une verve gouailleuse par Gautier, et continuée avec savoir et conviction par les V. Fournel, les Vitu, et vingt autres critiques érudits. M. Morillot nous donnait avant-hier un *Scarron* à peu près définitif; hier, M. Émile Roy consacrait à *Sorel* une étude très distinguée, plus large et de plus de portée que son modèle. Si l'on ne peut mettre tout à fait sur la même ligne le livre de M. Brun sur Cyrano, du moins faut-il reconnaître que son sujet était moins riche de matières vraiment littéraires ; en tout cas l'auteur se fait remarquer, comme ses devanciers, par une érudition très scrupuleuse, par un nombre assez notable de corrections apportées aux jugements courants sur Cyrano, et enfin par plusieurs nouveautés.

La physionomie de Cyrano, comme sa biographie, subissent plus d'une retouche sous la main de son historien attentif. S'il échappe à Cyrano encore assez de folies pour qu'on y reconnaisse quelque chose du Cyrano légendaire, du moins le tranche-montagne, le matamore au nez provocateur, le « fou faisant du galimatias » de Tallemant des Réaux, disparaissent en grande partie, sinon totalement. Sa courte vie est racontée avec une exactitude qui substitue le document à la tradition, et la discussion à l'invraisemblance. La naissance, l'éducation au collège de Beauvais, les campagnes de la vingtième année, les blessures, l'influence gassendiste, les voyages, l'entrée chez d'Arpajon (Cf. appendice n° 3), sont nettement établis. La mort de Cyrano, sur laquelle planait, grâce à P. Lacroix, je ne sais quel mystère de vengeance jésuitique, est attribuée par M. Brun à des causes moins ténébreuses. — L'histoire de son esprit n'est pas moins curieusement fouillée. Élève de Descartes et de Gassendi, donnant des gages à la fois au burlesque, au grotesque et au précieux, fréquentant cabarets et ruelles au besoin, mais ayant surtout des amis dans tous les groupes, parmi les savants, les philosophes et les littérateurs ; — d'ailleurs *libertin foncier*, et formant un des plus curieux anneaux de la chaîne qui relie le xvi^e siècle sceptique au xviii^e siècle impie, et Montaigne à l'auteur du *Supplément au Voyage de Bougainville*, tel est bien Cyrano dans son fonds véritable,

et M. Brun a raison de soutenir que sa mort entourée de sacrements ne doit faire aucune illusion sur le sens de sa vie.

Sur l'auteur fantasque et l'écrivain, il y avait des choses neuves à dire, et nous croyons bien qu'elles se trouvent, — un peu éparses, et heurtées, mais c'est la faute de Cyrano, — à peu près toutes dans l'étude de M. Brun. L'homme au grand nez est surtout pour le public l'auteur du *Pédant joué*. M. Brun, dans un chapitre très intéressant et très poussé, prouve qu'il mérite encore de survivre comme auteur d'*Agrippine*. Son jugement sur ces deux pièces est pénétrant, et ses revendications sont soutenues de dates et appuyées de citations probantes. Les *Lettres*, dont M. Brun nous présente quelques parties inédites, sont beaucoup moins intéressantes. En revanche les Voyages, en particulier l'*Autre Monde, ou les États et Empires de la Lune*, offrent une mine de curiosités. Jugements satiriques, fantaisies qui approchent de la divination, pressentiments scientifiques, hardiesses religieuses, libertinage poussé jusqu'à l'obscénité, vérités du lendemain, tout cela grouille et pullule dans cette partie de l'œuvre de Cyrano. M. Brun s'est livré là-dessus à un travail de triage fort méticuleux, et à une foule de rapprochements piquants qui prouvent l'abondance et la variété de ses lectures. Pour un peu, nous lui reprocherions d'avoir été timide en citations documentaires, s'il n'était préférable de le louer d'avoir épargné notre pudeur.

En résumé, M. Brun a réussi dans son projet de justifier le propos de Charles Labitte, quand il affirmait « qu'un travail étudié et sans passion sur cette période mal connue pourrait devenir une œuvre piquante, et qu'une critique équitable trouverait là l'occasion d'exercer sa justice distributive ». — Ce ne sera désormais pas de sa faute si un Cyrano vrai ne remplace le Cyrano traditionnel.

*De la classification objective et subjective des arts, de la littérature et des sciences*, par Raoul de la Grasserie, docteur en droit, etc., etc. Paris, Alcan, in-8°, de 300 p., 1893. — M. R. de la Grasserie, auteur de très nombreux ouvrages sur la philosophie du Droit, la linguistique, la rythmique et l'esthétique, nous donne dans cette classification générale des connaissances humaines comme la conclusion scientifique de ses travaux. Étendant les bases posées si sûrement par Aug. Comte, et s'engageant hardiment à la suite d'Herbert Spencer, il a tenté d'embrasser dans sa classification non pas seulement les sciences, mais les arts et métiers, la littérature, et même les exercices physiques et la culture morale. Il s'agit donc ici de la synthèse la plus vaste sur les œuvres de l'activité humaine. La méthode est double, ou renversée: *subjective* d'abord, et subordonnée à une théorie générale de l'éducation; puis *objective*. Elle est même multiple, car tantôt l'auteur envisage l'humanité dans son ensemble, tantôt l'homme isolé. Dans la partie la plus considérable de son ouvrage, l'auteur raisonne la construction de sa classification et la détaille. Il ne se flatte point d'avoir donné une solution définitive; mais il espère avoir considérablement élargi le domaine de la classification scientifique, tout en convenant sincèrement que « ces classifications multiples en sens divers se pénètrent et s'enchevêtrent, et qu'il est difficile de les présenter successivement ou synoptiquement sans un certain danger de confusion ». Nous ne contredisons ni à l'éloge que M. de la Grasserie s'accorde, ni à cette restriction.

*Les Origines de l'art moderne*, leçon d'ouverture à l'École du Louvre, par Louis Courajod. Paris, Leroux, brochure de 34 p. — Voici un petit travail qui fera plus de bruit qu'il n'est gros. L'auteur si remarquable, si personnel, de tant de découvertes sur l'art du moyen âge et de la Renaissance, entreprend aujourd'hui sa croisade attendue contre l'art de Louis XIV, ce qu'il appelle l'invasion de Rome et de la pédagogie dans l'art français, bref, contre l'art académique dont nous souffrons depuis deux cents ans. A part quelques vivacités de langage, il y a lieu d'admirer chez ce courageux apôtre de l'art national l'érudition profonde, l'originalité des pensées, la hauteur du goût. Nous applaudissons à cette « Provinciale », en attendant les autres.

S. R.

*Lectures de philosophie scientifique*, par Eug. Blum. Paris, Belin, éditeur. — Ces *Lectures*, que précèdent les deux premières parties du *Discours de la Méthode*, introduction naturelle et nécessaire d'un ouvrage de méthodologie scientifique, sont destinées aux élèves des classes de lettres-mathématiques et de première-sciences. L'introduction de l'enseignement de la philosophie scientifique dans les programmes de l'instruction secondaire est une heureuse innovation : le nom même de philosophie scientifique sonne étrangement aux oreilles de ceux qui terminèrent leurs études il y a quelque vingt ans. On en était alors à la pseudo-philosophie, plutôt oratoire, pour ne pas dire déclamatoire, des épigones de V. Cousin : l'empiétement des sciences exactes et de leurs méthodes sur le domaine des lieux communs psychologiques et moraux dont on nourrissait alors les élèves, eût semblé une hardiesse pleine de périls pour les doctrines officielles et même pour la Foi. Ces jours d'obscurantisme systématique sont passés, et l'on ne s'aperçoit pas que la liberté absolue et la précision scientifique qui président aujourd'hui à l'enseignement de la philosophie dans les lycées aient compromis la bonne discipline des esprits ni la droiture des consciences.

Il faut louer hautement les maîtres de la jeunesse qui, comme M. E. Blum, apportent leur contribution à la connaissance raisonnée des méthodes scientifiques, par des extraits aussi variés que judicieusement choisis des philosophes, des physiologistes, en un mot, des savants de tout ordre et de toutes époques. « Il ne s'agit pas seulement, dit en termes frappants le savant professeur, d'éveiller dans une certaine mesure, de diriger la curiosité scientifique des jeunes gens : la sensibilité s'affine, la volonté s'affermit par l'étude de ces pages, où tant de philosophes et de savants, marchant dans les voies les plus différentes, mais aspirant au même but, poussés par une confiance commune dans la puissance efficace du travail, la dignité et la bonté de la science, font connaître les principes et les méthodes qui assurent et expliquent les découvertes déjà faites, et doivent en produire beaucoup d'autres. »

Cette citation explique et détermine mieux qu'une longue analyse le but et la tendance de l'excellent ouvrage dont nous rendons compte. « Puissance du travail, dignité et bonté de la science », c'est là comme la formule définitive de l'esprit moderne; il est bon d'en pénétrer les élèves; il est non moins utile de leur apprendre, par le rapprochement et l'enchaînement méthodique de citations volontairement empruntées aux sources les plus diverses et, en apparence, les plus opposées, que

les fins poursuivies sont identiques, à travers la divergence des idées; que donc les libres recherches des savants n'offrent point le danger de devenir des incitations au dilettantisme intellectuel, ni des prédications de scepticisme. Inculquer l'esprit critique, célébrer « la persévérance et la foi au vrai », tel sera l'effet heureux du livre de M. E. Blum ; et encore, enseigner la modestie, par réaction contre l'involontaire infatuation par laquelle se laissent volontiers envahir les apprentis savants. Le dernier chapitre de ces *Lectures* est intitulé : *Limites et lacunes de la science*, et l'on aime à voir finir ainsi un ouvrage tout entier rempli de l'énumération des efforts des plus illustres savants pour atteindre les dernières limites du possible en matière de connaissances exactes. Qui donc osera se croire appelé à résoudre définitivement les plus hauts problèmes de la science et de la morale, quand les Claude Bernard, les Taine, les Tyndall, les Stuart Mill nous avertissent que les plus séduisantes hypothèses, les plus magistrales constructions aboutissent, en dernière analyse, à constater l'imperfection des sciences d'observation, et à reconnaître qu'il y a « un ordre de raisons invisibles à la science » ?

D'autre part, à ceux qui redouteraient de voir s'éteindre chez les jeunes gens le sens moral ou le sens du divin, par l'effet d'une initiation aussi complète aux investigations hardies des savants et des philosophes dans les domaines autrefois réservés de l'éthique et de la sociologie, l'auteur des Extraits répond à l'avance, soit par d'heureuses citations, soit par des notes personnelles parfaitement nettes et significatives : « Quand on passe, écrit M. E. Blum, du domaine des faits physiques à celui de la pensée, une et identique, l'idéal reprend ses droits. Rien ne s'oppose à l'ascension indéfinie de l'âme vers la perfection. Là où le mécanisme s'arrête, ou entrevoit une désignation fatale, le philosophe continue à raisonner et nous fait espérer l'immortalité. » (P. 553, note.) Et ceci encore : « Si on peut, à la rigueur, soutenir que la science ne conduit pas nécessairement à l'affirmation de la divinité, il est, en tout cas, incontestable qu'elle n'a nullement pour conséquences le matérialisme et l'athéisme. Bien plus : le savant rejettera ces doctrines, aussi insuffisantes au point de vue scientifique qu'au point de vue philosophique. » (Note de la page 588.)

Rassurés, s'il en était besoin, par des déclarations aussi formelles, les maîtres de la jeunssse aimeront à recommander la lecture du livre de M. E. Blum aux élèves des classes de philosophie-sciences et de première-sciences. Il faut souhaiter que la classe de philosophie proprement dite de l'enseignement classique éprouve le désir de feuilleter ces pages si suggestives, ne fût-ce que pour montrer que les philosophes *en service ordinaire* ne sont pas de simples constructeurs de systèmes métaphysiques, d'autant plus goûtés qu'ils sont plus compliqués et touchent de plus près au paradoxe. Ainsi, en effet, l'insinuent depuis quelque temps les adversaires de l'enseignement philosophique dans les lycées. Réduisons-les au silence, en les priant de parcourir l'ouvrage de M. E. Blum, surtout au livre XVIII, qui traite des grandes hypothèses, sous les signatures variées d'Aug. Comte, de Taine, de Laplace, de J.-B. Dumas, de Janet et de Renouvier, pour citer au hasard.

Il est légitime de prédire aux *Lectures de philosophie scientifique* un sérieux et durable succès; et non moins équitable de féliciter leur auteur de l'érudition et de l'excellent esprit dont son œuvre est le brillant

témoignage. On n'attendait pas moins d'un philosophe dont les lecteurs de cette Revue ont été plusieurs fois à même d'apprécier la science étendue et la pénétrante finesse.

*Kurze Geschichte der Deutschen Litteratur von einem Franzosen*, par Jacques Parmentier. Paris, 1894, Laisney, éditeur. — Ce volume est une sorte de curiosité, et marque une époque dans l'enseignement des langues vivantes en France. Rien assurément de plus imprévu que de voir un professeur d'une Faculté française écrire en allemand, à l'usage des étudiants français, une histoire de la littérature allemande. Qui eût seulement pensé naguère à la possibilité d'exécuter pareil tour de force? L'auteur de ce livre intéressant nous apprend qu'il a d'abord composé l'histoire abrégée de la littérature allemande pour ses élèves de la Faculté de Poitiers, sans songer à en faire bénéficier le grand public. « Je voulais, nous dit-il, mettre à leur disposition, en un allemand facile à comprendre, le résumé de mes leçons, et les amener, en les familiarisant avec la langue, à lire les auteurs dans le texte. » Depuis, M. Parmentier a pensé, avec raison, que son histoire abrégée pourrait devenir un utile instrument de travail entre les mains des futurs professeurs d'allemand, et être adopté même pour l'usage des élèves dans les établissements d'enseignement où les études allemandes sont fortement poussées.

Nous souhaitons que le savant maître n'ait pas trop présumé du zèle et des capacités des élèves français. Dans le fait, si une classe d'allemand professée en allemand demeure encore une rareté dans nos collèges, on y a pu cependant introduire un journal (*Deutsches Blatt für Franzosen*), composé d'extraits authentiques des feuilles allemandes. C'est là l'indice d'un progrès considérable dans l'enseignement des langues vivantes. Maintenant l'histoire littéraire aura-t-elle le même succès que le journal? L'avenir en décidera.

Une objection ne manquera pas d'être faite au livre de M. Parmentier. On dira : C'est ici de l'allemand trop simplifié, partant artificiel; nous avons sous les yeux un thème extrêmement bien fait, mais un thème; autrement dit, l'écrivain pense en français, et traduit sa pensée, correctement, à coup sûr; mais dans une langue de convention. Mieux eût valu extraire des nombreuses histoires de la littérature allemande publiées en Allemagne des passages bien choisis, et les relier entre eux au besoin par de courts développements.

A notre avis, l'objection que nous supposons n'est pas dépourvue de fondement. Il est certain — et M. Parmentier ne s'en défend pas — que, dans cet ouvrage, la phrase allemande n'a pas l'allure qu'elle affecte sous la plume d'un auteur du pays : claire, correcte, peu inversive, rarement chargée d'incidentes, telle s'avance la période de notre auteur. Mais l'utilité et l'originalité du livre est ailleurs, et M. Parmentier appelle lui-même l'attention sur ce point. « Ce n'est pas seulement par la simplicité de la langue que ce manuel diffère des manuels écrits en Allemagne; c'est encore par son caractère français... Il contient de nombreux rapprochements entre les littératures de l'Allemagne et de la France. » Au reste, l'auteur ajoute franchement : « J'ai pillé les historiens de la littérature allemande sans leur en demander la permission. » Ainsi se trouvent combinés et le point de vue allemand, en

ce qu'il a d'indispensable pour l'intelligence complète de la littérature germanique, et la critique française qui seule peut introduire des étudiants français dans un domaine pour eux d'autant plus nouveau qu'il est, sur une vaste étendue, plus étranger à la tradition gréco-latine dans laquelle ils ont été nourris d'abord.

Nous avons été frappé, pour notre part, de la netteté avec laquelle M. Parmentier présente l'évolution, souvent si malaisée à suivre, des origines de la poésie populaire, de l'épopée et du lyrisme primitifs en Allemagne. Aucune des sources multiples de cette partie difficile de l'histoire littéraire n'a été omise par l'auteur, qui a fait de son érudition l'emploi le plus consciencieux et le plus clair. Non moins satisfaisant est le chapitre consacré à la période de la Réformation, et surtout à l'influence capitale de Luther sur l'unification de la langue et sur le développement du génie poétique de l'Allemagne. Nous croirions faire injure à M. Parmentier en le louant de l'impartialité avec laquelle il parle de la personne et de l'œuvre du grand Réformateur : toutefois, en un temps où d'illustres maîtres veulent enrôler la jeunesse française sous la bannière de l'autorité doctrinale, et font de Bossuet le protagoniste de la pensée française, une si équitable attitude ne devait peut-être pas passer inaperçue.

Les huit derniers chapitres de l'Histoire de la littérature allemande, moins développés que les sept premiers, mènent le lecteur de Klopstock aux écrivains contemporains. La matière était ici plus familière aux étudiants, et le professeur a pu sans inconvénient condenser son résumé.

Nous ignorons si le livre de M. Parmentier sera lu hors de nos frontières; il nous plairait qu'il le fût, et que l'on eût l'occasion de constater, en Allemagne, combien l'auteur plane haut au-dessus des discordes et des rancunes internationales. Il n'est pas douteux qu'un Allemand sérieux et sincère ne puisse souscrire à beaucoup des appréciations littéraires de ce bon Français, et applaudir à l'effort heureux qui a consisté à transcrire en un allemand très suffisant des idées très françaises.

E. S.

*Le Gérant :* **Armand COLIN.**

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 31244

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

## DANS LE TOME Ier DE LA QUATORZIÈME ANNÉE

---

### ARTICLES DE FOND


Pages.

*Une visite aux collèges d'enseignement supérieur de jeunes filles aux États-Unis* (1893), par **M. Bonet-Maury** . . . . . 1

*La réforme de l'enseignement secondaire en Prusse en* 1892 (fin), par **M. le Dr H. Schiller** . . . . . 12

*L'instruction publique dans l'Aude pendant la Révolution : l'instruction primaire*, par **M. Camille Bloch** . . . . . 36, 193

*L'enseignement de la République et la restauration des sciences religieuses*, par **M. Maurice Vernes** . . . . . 97

*L'histoire grecque et la numismatique*, par **M. Th. Reinach** . . . . . 122

*Sur la nécessité d'un enseignement national en Russie* (Mémoire inédit du comte d'Antraigues), publié par **M. Léonce Pingaud** (suite). 224

*Éléments de bibliographie pour l'histoire de l'art moderne*, par **MM. Lemonnier** et **F. Benoît** . . . . . 249

*L'enseignement de la philosophie en Allemagne*, par **M. Th. Ruyssen**. 297

*Des cours préparatoires à l'étude de la médecine aux États-Unis*, par **M. Bonet-Maury** . . . . . 325

*Les langues vivantes au baccalauréat classique*, par **M. Maurice Potel** . . . . . 331

*De la méthode à apporter dans l'étude des questions d'enseignement : Pensées et réflexions diverses*, par **M. Ed. Dreyfus-Brisac** . . . . 393

*La zoologie dans les Universités allemandes*, par **M. Gaullery** . . . . 398

*Documents inédits pour servir à l'histoire de l'instruction publique pendant la Révolution* (1794-1802), par **M. A. Gazier** . . . . . 421

*Des modifications qu'il conviendrait d'apporter aux programmes du doctorat en droit*, par **M. A. Pillet** . . . . . 489

Pages.

*La littérature pédagogique en Angleterre; John Brinsley*, par **M. J. Parmentier** . . . . . 505

*Un homme d'Etat spirituel et chevaleresque : Massimo d'Azeglio*, par **M. Ch. Dejob** . . . . . 524

## ACTES ET DOCUMENTS RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SECONDAIRE

Conseil général des Facultés de Paris : Rapport adressé au ministre de l'Instruction publique par M. Beudant. . . . . 141

Appendice à ce rapport : Mémoires et thèses présentés en 1892-93. 164

Les nouveaux règlements des études médicales devant le Sénat. 421

L'enseignement secondaire moderne devant le Sénat. . . . . 540

## REVUE RÉTROSPECTIVE DES OUVRAGES DE L'ENSEIGNEMENT

*L'instruction publique et la Révolution : deux lettres de Demoustier*. 336

## CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT (par M. E. Stropeno).

**France.** — *Paris :* Conseil académique. . . . . 63

Faculté des lettres : étudiants immatriculés en novembre 1893. 64

Association générale des étudiants. . . . . 169

Statistique des étudiants de toutes les Facultés de France (15 janvier 1893). . . . . 269

École pratique des hautes études; section des sciences religieuses en 1892-93 . . . . . 269

L'Alliance française . . . . . 347

L'École des sciences politiques . . . . . 349

**Départements.** *Bordeaux :* Congrès de l'éducation physique. . . . 66

*Bordeaux :* Séance de rentrée de la Faculté des lettres. . . . . 270

*Lille :* École catholique des hautes études agricoles. . . . . 171

*Lille :* Institut catholique (1892-93). . . . . 275

*Lyon :* Association des étudiants; Hommage au doyen de la Faculté de droit . . . . . 274

Éducation physique; vœux du Congrès de Bordeaux. . . . . 468

*Travaux des Facultés en* 1892-93 : Besançon. . . . . 351

Caen . . . . . 352

Bordeaux . . . . . 471

Aix-Marseille. . . . . 545

Alger . . . . . 547

Chambéry . . . . . 549

*Statistique universitaire internationale :* L'enseignement universitaire et les femmes dans les principaux États. . . . . 172

Pages.
**Étranger** : *Alsace-Lorraine :* Dépenses universitaires à Strasbourg. 355
**Allemagne** : Statistique des Universités et des Écoles supérieures techniques durant le semestre d'été 1893 (corps enseignant et étudiants) . . . . . 68, 73
La boisson dans les Universités . . . . . 174
Impressions d'un visiteur écossais sur les mœurs des étudiants. 175
L'éducation civique dans les nouveaux programmes. . . . . 276
Réglementation des cours préparatoires aux fonctions de maître de gymnastique. . . . . 356
Association pour la réforme scolaire. . . . . 356
Statistique des Universités (professeurs et étudiants), semestre d'hiver 1893-94. . . . . .
**Grande-Bretagne et colonies anglaises** : *Cambridge*. . . . . 178
**Ile Maurice** : Statistique des écoles publiques en 1892. . . . . 74
**Belgique** : Extension universitaire. . . . . 358
Sciences sociales à Liège. . . . . 360
**Italie** : Les Universités et le budget . . . . . 179
Décrets relatifs à la licence. . . . . 278
**Portugal** : Études littéraires préparatoires à l'enseignement secondaire. . . . . 180
**Suisse** : Université de Genève. . . . . 361
**Amérique du Nord**. *Canada :* Exposition scolaire. . . . . 477
**États-Unis** : Exposition de Chicago. . . . . 74
École militaire de West-Point. . . . . 554
**Antilles** : *Haïti*. L'instruction publique. . . . . 362
**Amérique du Sud** : Statistique scolaire de l'Argentine . . . . . 477
**Japon** . . . . . 280

## CORRESPONDANCE INTERNATIONALE

Lettre de Genève (M. Eug. Ritter). . . . . 338
Lettre d'Amérique (M. J.-C. de Sumichrast), . . . . . 345
Réponse à la lettre d'Amérique (M. G. Compayré). . . . . 467
A propos de l'épreuve des langues vivantes au baccalauréat classique (M. Maurice Potel). . . . . 543

## NOUVELLES ET INFORMATIONS

Les études médicales et le baccalauréat moderne (rapport de M. le Dr Potain) . . . . . 77
Lettre de M. Tannery, articles de MM. H. Michel et J. Gautier. . . . . 283, 286
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux : discours de M. F. Samazeuilh. . . . . 81
L'Université de Lyon . . . . . 83

Pages

M. Pasteur et les étudiants. . . . . 83
Manifestation au cours de M. Brunetière. . . . . 286
Tableaux indiquant : 1° les variations de la population scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire au 16 octobre 1892 par rapport au 16 octobre 1893; 2° les candidats reçus à l'agrégation en 1893. . . . . 84, 85
Élisée Reclus et l'Université de Bruxelles. . . . . 86
Nécrologie : Léon Mouchet (par M. Mougin). . . . . 86
Edmond Frémy. . . . . 187
M. Waddington et son projet de loi sur les Universités. . . 181, 281
Le haut enseignement philologique et historique de France (brochure de M. Gaston Paris). . . . . 182
Le Congrès catholique de Lille. . . . . 185
Hommage à M. le professeur Labbé. . . . . 186
Inauguration de deux lycées de jeunes filles, par M. Spuller. . . 364
L'Université de Lyon et l'Exposition. . . . . 365
Société d'études italiennes . . . . . 365
Nécrologie : Georges Pouchet. . . . . 366
Brown-Séquard. . . . . 367
Corps des Facultés de Paris : donation Chambrun (décret). . . . 368
Discours prononcé par M. le ministre Spuller à l'inauguration du lycée de jeunes filles de Mâcon. . . . . 479
Décret instituant une chaire de microbiologie à Montpellier, et une chaire de physique industrielle à Marseille (fondations des villes) . . . . . 484
Discours de M. le ministre Spuller à l'inauguration du monument de Lhomond. . . . . 558
Discours du même à la réunion générale des membres du corps enseignant de Poitiers. . . . . 559
Le centenaire de l'École polytechnique. . . . . 568
Rapport présenté à la Faculté des lettres de Nancy, sur l'organisation d'une licence moderne . . . . . 573
« Charité bien ordonnée... » . . . . . 578
3e Congrès des Ricreatori italiens. . . . . 578
*La Grande Encyclopédie : livraison* 452, articles de MM. Lavoix, P. Lefort, H. Marion, Dr H. de Varigny; *livraison* 453, articles de MM. G. Compayré et Moudry-Beaudoin. . . . . 87
*Livraisons* 456 et 457, articles de MM. Pavlovski, H. Marion (sur M. Gréard), Berthelot, Girard, Brochard; *livraison* 463, articles de MM. Debidour (sur Guizot), et E.-H. Vollet; *livraison* 470, biographie de M. Havet par M. H. Marion; *livraison* 471, langue, histoire et religion du peuple hébreu, par MM. Mayer Lambert et Maurice Vernes. . . . . 188

## ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Pages.
Décret du 29 septembre 1893 portant création d'un lycée à Tunis. 88
Décret du 18 décembre portant création d'un lycée de jeunes filles à Agen. . . . . 90
Décret du 18 décembre fixant le taux des bourses de demi-pensionnaires au lycée de jeunes filles de Mâcon. . . . . 90
Décret du 19 décembre relatif à l'acceptation par l'Académie des sciences du legs Isbecque. . . . . 90
Arrêté du 6 novembre fixant les programmes du concours d'admission à l'École normale supérieure de l'enseignement secondaire des jeunes filles, en 1894. . . . . 369
Arrêté du 20 décembre fixant les conditions d'admissibilité au certificat d'aptitude pour les fonctions de bibliothécaire universitaire. . . . . 375
Arrêté du 31 décembre relatif au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. . . . . 376
Arrêté du 4 janvier 1894 concernant les candidats pourvus du brevet dit « de Cluny », ou admissibles aux agrégations scientifiques de l'enseignement spécial . . . . . 377
Circulaire du 10 janvier relative à l'exonération des frais d'externat dans les lycées de l'État . . . . . 377
Décret du 14 février relatif aux droits à percevoir des aspirants au certificat d'études physiques, chimiques et naturelles. . . 379
Décret du 14 février relatif aux droits à percevoir des aspirants au doctorat en médecine. . . . . 379
Décret du 14 février relatif aux droits à percevoir des aspirants au diplôme de chirurgien-dentiste. . . . . 380
Décret du 14 février relatif aux droits à percevoir des aspirantes aux diplômes de sage-femme. . . . . 381
Circulaire du 5 mars relative aux baccalauréats de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne (parties communes). . . . . 382
Circulaire du 19 mars relative aux règlements concernant les études médicales . . . . . 384

## BIBLIOGRAPHIE

Par M. Samuel Rocheblave.

Paul Stapfer. *Des réputations littéraires* . . . . . 91
A. Laquiante. *Guillaume et Caroline de Humboldt*. . . . . 92
J. Flammermont. *La journée du 14 juillet* 1789. . . . . 93
H. Oldenberg, traduit par A. Foucher : *Le Bouddha* . . . . . 94

Pages.
P. Ristelhuber. *Les mimes d'Hérondas* . . . . . 95
Armand Gasté. *Bossuet en Normandie* . . . . . 96
Eug. Lintilhac. *Précis historique et critique de la littérature française*, tome II . . . . . 96
Émile Faguet. *Seizième siècle; études littéraires* . . . . . 189
Paul Sabatier. *Vie de saint François d'Assise* . . . . . 190
Lavisse et Rambaud. *Histoire générale du IVe siècle à nos jours*, tome II . . . . . 192
Camille Sée. *L'Université et Mme de Maintenon* (D.) . . . . . 287
J. Cucheval. *Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicéron jusqu'à l'avènement de l'empereur Hadrien* (Trollier) . . . . . 288
J. Denis. *Vues politiques et sociales de Pascal; — sceptiques ou libertins de la première moitié du XVIIe siècle, et diverses brochures* . . 290
A.-J. Wauters. *Sept études pour servir à l'histoire de Hans Memling* . . . . . 292
Aug. Dorchain. *Vers la lumière; poésies* . . . . . 293
Maurice Blondel. *Essai d'une critique de la vie et d'une science de la pratique* . . . . . 294
C. Wagner. *Vaillance* . . . . . 294
J. Strada. *La loi de l'histoire* . . . . . 295
Fr. Paulhan. *Les caractères* . . . . . 295
A. Guillois. *Pendant la Terreur : le poète Roucher; le salon de Mme Helvétius; Cabanis et les idéologues* (D.) . . . . . 387
Fierville. *Archives des lycées : proviseurs et censeurs, 1er mai 1802-1er juillet 1893* (Max Lanusse) . . . . . 388
O. Gréard. *Prevost-Paradol* . . . . . 389
Ch. Adam. *La philosophie en France* (première moitié du XIXe siècle). 390
J. Combarieu. *Les rapports de la musique et de la poésie, considérées au point de vue de l'expression* . . . . . 391
J.-E. Alaux. *Philosophie morale et politique* . . . . . 392
Arvède Barine. *Bourgeois et gens de peu* . . . . . 484
Louis Ducros. *Diderot; l'homme et l'écrivain* . . . . . 486
Joseph Castaigne. *Coins verts* (poésies) . . . . . 487
P.-A. Brun. *Cyrano de Bergerac* (thèse) . . . . . 579
R. de la Grasserie. *De la classification objective et subjective des arts.* 580
L. Courajod. *Les origines de l'art moderne* . . . . . 581
Eug. Blum. *Lectures de philosophie scientifique* (E. S.) . . . . . 581
J. Parmentier. *Kurze Geschichte der Deutschen Literatur von einem Franzosen* (E. S.) . . . . . 583

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 31823.

# PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

DE LA

## REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
D F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
DE BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lembero-Léopold*.
Dr TH. BILLROTH, Professeur à la Faculté de médecine de *Vienne*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BONGHI, député, ancien ministre de l'Instruction publique à *Rome*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Guillaume CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIBLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DAREY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au Ministère de l'instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr L. FELMERI, Professeur de pédagogie à l'Université de *Klausenburg* (Hongrie).
L. FERRI, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de Philosophie à l'Université de *Rome*.
Dr Théobald FISCHER, Professeur de géographie à l'Université de *Kiel*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI (Auguste), Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins* (Baltimore).
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur de littérature à l'Université de *Groningue*.
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*
J. E. HOKAN, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr R. VON IHERING, Prof. à l'Université de *Gœttingue*.
Dr KEKULE, Professeur à l'Université de *Bonn*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique supérieure de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen, *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*
Dr MUSTAPHA-BEY (J.). Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÖLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Leipzig*.
PHILIPPSON, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
POLLOK, professeur de jurisprudence à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
Dr SJÖBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur de philosophie à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP fils, Professeur d'histoire à l'Université de *Copenhague*.
Dr L. VON STEIN, Professeur d'économie politique à l'Université de *Vienne*.
A. SACHERONI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr STORRK, professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr ZARNKE, Professeur à l'Université de *Leipzig*.

---

**Le Comité de rédaction recevra toujours avec reconnaissance toutes les communications concernant les Facultés des départements et des Universités étrangères. Ces informations comme toutes celles qui seront de nature à intéresser la Revue, seront insérées dans la Chronique qui accompagne chaque numéro et qui relate tous les faits importants touchant à l'Enseignement.**

**Le Comité prie aussi ses Correspondants, ainsi que les Auteurs eux-mêmes, de vouloir bien signaler à la Revue les volumes intéressant le haut Enseignement dans toutes ses branches en y ajoutant une note analytique ne dépassant pas 15 à 20 lignes.**

LA

# REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

**Paraît le 15 de chaque mois. — Un an : 24 fr.**

ON S'ABONNE : EN FRANCE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

A L'ÉTRANGER, DANS LES LIBRAIRIES SUIVANTES :

**ALSACE-LORRAINE**

**Strasbourg**, Ammel, Treuttel et Wurtz.

**ALLEMAGNE**

**Berlin**, Asher et Cie, Le Soudier, Mayer et Muller, Nicolai, G. Schefer.
**Bonn**, Strauss.
**Breslau**, Trevendt et Garnier.
**Dresde**, Pierson.
**Erlangen**, Besold.
**Fribourg en Brisgau**, Fehsenfeld
**Gœttingue**, Calvœr.
**Greifswald**, Bamberg.
**Giessen**, Rœcker.
**Halle**, Lippert.
**Heidelberg**, Kæster.
**Iéna**, Frommann.
**Kœnigsberg**, Bor.
**Kiel**, Hæseler.
**Leipzig**, Twietmeyer, Le Soudier, Eckstein, Max-Rübe, Brockhaus.
**Marbourg**, Elwert.
**Munich**, Finsterlin.
**Rostock**, Stiller.
**Stuttgard**, P. Neff.
**Tubingen**, Fues.
**Wurtzbourg**, Stuber.

**AUTRICHE-HONGRIE**

**Vienne**, Gérold, Frick, Mayer et Cie.
**Agram**, Hartmann.
**Budapesth**, Révai, Kilian.
**Gratz**, Leuschner.
**Inspruck**, Rauch.
**Klausenbourg**, Demjén.
**Lemberg**, Gubrynowicz.
**Prague**, Calve.

**ANGLETERRE**

**Londres**, Hachette, Williams et Norgate, D. Nutt, Relfe brothe.
**Aberdeen**, W. Lindsay.
**Cambridge**, Macmillan et Co, Deighton Bell et Co.
**Dublin**, Mac Gleshen et Gill, Hodges, Figgis et Co.
**Edimbourg**, John Menzies et Co.
**Glasgow**, John Menzies et Co.
**Oxford**, Parker.

**BELGIQUE**

**Bruxelles**, Lebègue et Cie, Decq, Rozez, Mayolez, Castaigne, Merzbach.
**Gand**, Host, Vuylsteke, Engelke.
**Liége**, Gnusé, Desoer, Grandmond-Donders.
**Louvain**. Peeters, Van Linthout et Cie.

**COLONIES FRANÇAISES**

**Alger**, Jourdan, Chéniaux-Franville, Gavault St-Lager.
**Saïgon**, Nicolier.
**St-Denis-Réunion**, Lamadon.
**Fort-de-France**, Déclémy.

**DANEMARK**

**Copenhague**, Host.

**ÉGYPTE**

**Alexandrie**, Weill, Sanino.
**Le Caire**, Mme Barbier.

**ESPAGNE**

**Madrid**, Fuentès-y-Capdeville, Maugars.
**Barcelone**, Piaget, Verdaguer. Juan Oliverès.
**Valence**, P. Aguilar.
**Salamanque**, E. Calcon.

**GRÈCE**

**Athènes**, Wilberg.

**ITALIE**

**Rome**, Paravia, Bocca, Molino.
**Florence**, Bocca, Lœscher.
**Milan**, Dumolard frères.
**Naples**, Detken, Marghieri.
**Padoue**, Drucker et Tedeschi.
**Palerme**, Pedone-Lauriel.
**Pavie**, Pezzani.
**Pise**, Hœpli.
**Turin**, Paravia, Bocca.

**MEXIQUE**

**Mexico**, Bouret.
**Guadalajara**, Bouret.

**PAYS-BAS**

**La Haye**, Belinfante frères.
**Luxembourg**, Heintzé.
**Leyde**, Brill.
**Amsterdam**, Van Bakkenes.
**Utrecht**, Frænkel.

**PAYS DANUBIENS**

**Belgrade**, Friedman.
**Bukharest**, Haimann.
**Craiowa**, Samitca frères.
**Galatz**, Nebuneli et fils.
**Jassy**, Daniel.
**Philippopoli**, Commeno.

**PORTUGAL**

**Lisbonne**, Pereira.
**Coimbre**, Melchiades.
**Porto**, Magalhaës.

**RUSSIE**

**St-Pétersbourg**, Mellier, Wolf, Fenoult, Ricker.
**Dorpat**, Karow.
**Kharkoff**, de Kervilly.
**Kiew**, Ve Idzikowski.
**Moscou**, Gautier
**Odessa**, Rousseau.
**Tiflis**, Baerenstamm.
**Varsovie**, Gebethner et Wolff.

**SUÈDE ET NORVÈGE**

**Stockholm**, Bonnier.
**Christiania**, Cammermeyer.
**Lund**, Gleerup.
**Upsal**, Lundstrœm.

**SUISSE**

**Bâle**, Georg.
**Fribourg**, Labastrou.
**Berne**, Kœhler.
**Genève**, Ve Garin, Georg, Stapelmohr.
**Lausanne**, Benda, Payot.
**Neuchatel**, Delachaux et Niestlé.
**Zurich**, Meyer et Zeller.

**TURQUIE**

**Constantinople**, Papadis.
**Smyrne**, Abajoli.

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

**New-York**, Christern, W. R. Jinkins, Courrier des États-Unis.
**Baltimore**, John Murphy et Cie
**Boston**, Carl Schœnhof.
**Nouvelle-Orléans**, H. Billard.
**Philadelphie**, A. Lippincott et Cie.
**Saint-Louis** (Missouri), F.-H. Thomas.
**Washington**, James Anglin et Cie.

**CANADA**

**Québec**, Lépine.
**Montréal**, Rolland et fils.

**AMÉRIQUE DU SUD**

**Buenos-Ayres**, Jacobsen, Jolly.
**Caracas**, Rojas hermanos.
**Lima**, Galand.
**Montevideo**, Ybarra, Barreiro et Ramos
**Santiago** (Chili), Cervat, A. Pesse et Cie.
**Valparaiso**, Tornero.

**BRÉSIL**

**Rio-Janeiro**, Garnier, Lembaerts, Nicoud.
**Bahia**, C. Koch.
**Sao-Paolo**, Garraux.

**CUBA**

**La Havane**, M. Alorda.

**INDE ANGLAISE**

**Bombay**, Atmarau, Sayoon.

**AUSTRALIE**

**Melbourne**, Samuel Muller.


Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. 31241.

AUG 17 1942

Widener Library
3 2044 092 758 507